70m
4

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

VINGT-ET-UNIÈME ANNÉE — DEUXIÈME SÉRIE

TOME HUITIÈME

ARCIS-SUR-AUBE
LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
PLACE DE LA HALLE

1896

REVUE

DE

CHAMPAGNE & DE BRIE

Arcis-sur-Aube. — Imprimerie Léon Frémont.

REVUE
DE CHAMPAGNE
ET
DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

VINGT-ET-UNIÈME ANNÉE — DEUXIÈME SÉRIE

TOME HUITIÈME

ARCIS-SUR-AUBE
LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, PLACE DE LA HALLE

1896

DC
611
C44R5
sér.2
t.8

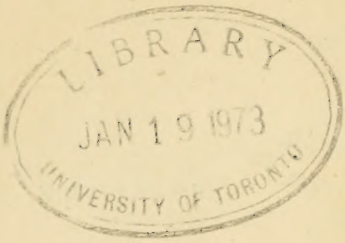

REVUE DE CHAMPAGNE ET DE BRIE

UNE ENQUÊTE A REIMS

SUR LE FAIT DE RELIGION

AU DÉBUT DE LA LIGUE

Justification de Lancelot de La Salle, trisaïeul du Bx J.-B. de La Salle.

(1575-76)

La famille de La Salle tint à Reims, dès le milieu du XVIe siècle, un rang social important, et remplit les charges les plus élevées jusqu'à la fin du XVIIIe siècle[1]. La richesse de plusieurs de ses membres lui assura dès le début une haute influence, et, mieux encore que la richesse, les talents des autres membres, leur action charitable, leur dévouement à la chose publique, lui assurèrent le prestige du nom et le respect dans tous les rangs. On connaît, surtout de nos jours, le plus populaire des enfants de cette famille, le Bienheureux Jean-Baptiste de La Salle, chanoine de Reims, le fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes, qui se montrent les dignes continuateurs de ses vertus. Mais il s'en faut que ce saint personnage soit la seule illustration de la famille. Avant lui, sous la Ligue et sous Henri IV, le nom d'Eustache de La Salle avait dépassé les murs de Reims. D'autres hommes savants, ses rejetons, brillèrent au XVIIe siècle, et l'érudition rémoise n'a pas oublié les services que lui rendit Félix de La Salle au XVIIIe siècle. Une histoire détaillée de la famille formerait donc une œuvre aussi édifiante qu'instructive pour

1. *Armorial des lieutenants des habitants de Reims*, par Ch. Givelet, 1887, gr. in-8°, p. 119 et 186.

l'étude des anciennes mœurs et des plus respectables traditions de la haute bourgeoisie rémoise[1].

C'est un simple épisode de l'histoire de la famille de La Salle que nous voulons exposer ici, épisode intéressant parce qu'il a trait au rôle joué sous la Ligue par plusieurs de ses membres, fidèles au parti royaliste, et injustement soupçonnés pour cela de protestantisme[2]. Les conclusions du Conseil de ville de Reims contiennent à cet égard des renseignements encore imparfaitement connus sur l'expulsion d'Eustache de La Salle en 1593[3]. D'autre part, nous trouvons, dans les minutes des notaires, une enquête relative à l'emprisonnement de Lancelot de La Salle en 1575. Ce dernier fait en particulier, survenu à Reims tout au début de la Ligue, suffirait à dépeindre l'état de fermentation des esprits au moment où cette ville allait devenir l'une des places fortes des Guise. L'enquête forme, à elle seule, un document très caractéristique.

Nous reproduisons cette curieuse enquête, qui eut lieu devant les notaires Nicolas Mercier et Guillaume Delaval, à la requête de Lancelot de La Salle, marchand bourgeois de Reims, pour établir la parfaite orthodoxie de sa foi et de ses actes dans la vie publique comme dans la vie privée. Il venait d'être persécuté et emprisonné; il était sûrement tenu encore pour suspect et maintenu en prévention sur le fait de religion. On le tenait en surveillance, malgré ses protestations, comme il arrive toujours aux époques de luttes ardentes. Il voulut une manifestation éclatante de la vérité pour répondre à ses calomniateurs, et fit interroger successivement vingt-et-un témoins pris dans toutes les classes de la société. On les entendit tous. Ce fut une justification complète, dans le détail de laquelle on

1. Consulter un premier essai : *La famille de La Salle à Reims*, notice avec tableaux généalogiques, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, 1888, t. XXV, p. 241 ; — Remarques sur son origine, *ibidem*, p. 417, et t. XXVI, p. 172 ; — Nouveaux documents, *même Revue*, 1892, t. IV, seconde série, p. 641 à 656.

2. *La Réforme et la Ligue à Reims*, par E. Henry, 1867, in-8°, *passim*.

3. Consulter en général, sur les divers personnages de la famille de La Salle et leurs actes publics, les conclusions des 23 juillet et 24 janvier 1556 (v. st.); — 7 janvier 1557 ; — ; 16 août 1571 ; — ; 26 février et 11 mai 1589 ; — 23 janvier, 23 février et 28 octobre 1592 ; — 23 juillet, 4, 5, 9, 10 et 11 août 1593 ; — 8 février, 6 mars 1594 ; — 11 mars, 10 septembre, 2 et 19 novembre 1596 ; — 2, 3 et 20 mars, 26 juillet, 7 et 21 octobre 1597 ; — 16 janvier, 22 et 25 mars, 12 juin 1598. (*Registres des Conclusions du Conseil de ville de Reims*, aux Archives communales.)

ne peut entrer sans prendre part, pour ainsi dire, à la réhabilitation.

Dans un premier procès-verbal, en date du mois de décembre 1575, on voit comparaître un chanoine, Jean de Macy[1], dont Lancelot de La Salle était le bourgeois, c'est-à-dire le client et le privilégié, puis un curé, Gilles Lampy, propre curé du requérant, et l'un et l'autre donnèrent les attestations les plus favorables[2].

C'était un premier pas. Mais un vieux proverbe n'absout qu'à regret celui qui n'est loué « que de soi et de son curé ». L'enquête se poursuivit donc, au mois de mars de l'année 1576, avec une série de témoins dont voici la liste :

5 MARS.

Pierre Chantrelier, religieux cordelier.
Alexandre Mosnier, religieux cordelier.
Jacques Moet, seigneur du Godart.
Simon Watry, barbier et chirurgien.

9 MARS.

Oudart Bignicourt, marchand.
Poncelet Bonnart, marchand,
Louis Grimpré, marchand teinturier.

1. Joannes de Macy, presbiter dioces. Remensis, auth. ordin. in propria 15 decemb. 1553, per dimissionem Nicolai de Thon. Fit succentor via scrutinii 28 apr. 1570. Obiit Remis can. Rem. 24 junii 1577. (*Weyen, Dignitates Eccl. metrop. Remensis*, præbenda 40, f° 284, v°.)

2. Devant Rogier, notaire, 1575, décembre. M^tre Jean de Macy, prêtre-chanoine de l'église N.-D. de Reims, âgé de 48 ans, Gilles Lampy, curé de Saint-Michel de Reims, âgé de 42 ans, attestent, savoir ledit de Macy, que dès sont 20 ans, il est chanoine de ladite église de Reims et que dès ledit temps de 20 ans il a veu et congneu Lancelot de La Salle, marchand à Reims, lequel de La Salle, suivant les privilèges que ont les chanoines de ladite église de Reims, dès lors il a esté tousjours comme il est encore présentement son bourgeois chanoine, usant des franchises et libertez telles que font les autres bourgeois chanoynes, et est paroissien de la paroisse Saint-Michel, — Et ledit Lampy, curé, a dit qu'il congnoit ledit Lancelot dès sont 3 ans qu'il est curé de ladite église, lequel Lancelot dès ledit temps il a veu hanter et frequenter la paroisse dudit Saint-Michel comme bourgeois chanoyne audit de Macy et paroissien d'icelle paroisse, l'a veu assister aux messes paroissiales... y recevoir les sainctz sacrementz et faire tous autres actes que un bon catholique fait et doibt faire. Et davantage lesdits attestans ont dit ne savoir chose à l'encontre dudit de la Salle qui ne soit bonne et honneste et a tousjours fait son debvoir comme ung vray paroissien doibt faire, mesmement le sçait pour l'avoir hanté et fréquenté plus^rs fois comme son bourgeois chanoine et n'ayant changé d'autre bourgeois chanoine. (*Minutes de Rogier, notaire à Reims*, 1575. Copie due à l'obligeance de M. A. Duchénoy.)

Gérard de Metz, paind'épicier.
Regnault Hachette, marchand.

10 MARS.

Robert Belhommet, prêtre.
Jean Alardin, marchand.

12 MARS.

Laurent Adam, vicaire de Saint-Michel.
André Faveret, tonnelier et clerc de Saint-Michel.
Nicolas Ogier, maître d'école.
Guillaume Rogier, marchand.

13 MARS.

Nicolas Fontelmy, correcteur des Minimes.
Jacques Legloust, religieux minime.
Nicol Frizon, religieux minime.

14 MARS.

Nicolas de Bleucourt, docteur en médecine.
Etienne Delalain, marchand.
Claude Barard, marchand.
Berthélemy Alexandre, proviseur du collège de Reims.
Claude Fetizon, geôlier des prisons, et Perette Baudon, sa femme.
Nicolas Lelarge, marchand bourgeois.

19 MARS.

Hubert Chastelin, marchand bourgeois.
Bonnet Muiron, marchand espinglier.
Benoist Vieillot, marchand espinglier.
Jean Petit, marchand espinglier.

Une affirmation générale de la part des témoins est celle-ci, à savoir que l'on connaît Lancelot de La Salle pour « homme de bien, chrétien et catholique, ayant bon bruit en son fait de marchandise », c'est-à-dire bonne renommée et réputation de loyauté. Tel est le premier témoignage que Mme Swetchine demandait, de nos jours, pour tout catholique : « qu'il soit avant tout et superlativement un honnête homme. » — Le second point, affirmé avec non moins de conviction, c'est que Lancelot de La Salle était « hospitalier, aumônier et pitoyable aux indigents... entretenant de ses deniers de pauvres petits enfans aux écoles et leur faisant ensuite apprendre mestiers à ses dépens ». Voilà des œuvres de charité qui devaient intercéder en sa faveur auprès des juges les plus prévenus. — L'on ajoute, pour dissiper les soupçons périlleux, les doutes cruels qui étaient capables à eux seuls d'entraîner une condamnation capitale : « qu'on n'a pas oy dire qu'il ait été aux presches de ceux de la Religion », c'est-à-dire aux réunions des protestants.

Jacques Moët, seigneur du Godart, résume son impression en disant de Lancelot de La Salle, « qu'il est aymé des gens de bien », et, faisant un retour sur lui-même, il raconte « que devisant quelque foys avec luy, il l'avoit trouvé fort patient en ses adversités ». A la probité, à la charité, il faut donc ajouter la vertu si méritoire de la patience au milieu des plus injustes persécutions.

La charité de cet homme de bien, inculpé d'hérésie, se manifestait par des faits vraiment touchants. Le chirurgien Watry atteste que Lancelot de La Salle l'envoyait fréquemment dans les villages autour de Reims, pour visiter et soigner les pauvres gens, qu'il lui prêtait son cheval à cet effet, et qu'il lui « faisait porter confitures, fruictz secs et aultres doulceurs pour restaurer les mallades ». Des marchands, ses voisins et sans doute ses rivaux, viennent attester que Lancelot de La Salle était devenu le gendre d'un riche marchand bourgeois, Eustache Josseteau, par son « bon soin et preudhomye », et qu'il avait toujours vécu « en homme de bien et catholique, hantant et fréquentant aux services de sa paroisse. » — Regnault Hachette rapporte qu'il fit avec lui « traffique de soie », et que Lancelot de La Salle profita de leurs relations pour lui faire adopter « ung poure enffant », orphelin de père et de mère, auquel on apprendrait « le mestier d'ouvryer de soye », et dont il paierait la pension. Une autre fois, Regnault Hachette étant malade, Lancelot de La Salle vient le voir et lui « feit remonstrance qu'il failloit aller au médecin spirituel... avant que appeller les médecins corporelz,... qu'il s'en porteroit mieulx. » Naïve confidence, qui dépeint l'empressement d'un ami et la sollicitude d'un vrai catholique.

Mais Lancelot de La Salle n'amenait pas seulement ses amis du monde et de la société, il fit entendre ses co-détenus au cours d'une captivité de deux mois et demi en la prison de Bonne-Semaine[1]. C'est un prêtre, Jean Belhommet, et un marchand, Jean Alardin, qui déposent « qu'ilz ont receu grande consollation de luy de plusieurs bonnes devises et bons propos qui estoient d'un bon chrestien et catholicque. » Lancelot de La Salle soutenait, en outre, les prisonniers de secours matériels, leur procurant des vivres, du bois durant l'hiver, des vêtements ou de l'étoffe pour en faire. Il eut, en

1. Prison affectée à la justice du Chapitre, qui exista jusqu'à la fin du dernier siècle, et se trouvait près du collège des Bons-Enfants, rue Vauthier-le-Noir, sur l'emplacement de la maison actuelle de la famille Pommery, centre primitif de la célèbre maison de vins de Champagne.

outre, compassion de quelques femmes de mauvaise vie, leur fit des remontrances sur leurs vices et obtint d'elles la promesse d'une meilleure conduite, en payant les amendes qu'elles n'auraient pu acquitter pour sortir de prison.

On juge, par cet ensemble de dépositions, du ton des autres; nous n'insisterons que sur les faits nouveaux et vraiment instructifs. Voici, par exemple, un maître d'école, Nicolas Ogier, qui produit les renseignements les plus circonstanciés sur les soins donnés par Lancelot de La Salle aux pauvres enfants, qu'il faisait instruire, qu'il approvisionnait de papier et d'encre, qu'il venait visiter en classe, et auxquels plus tard il faisait apprendre de lucratifs métiers. Un autre témoin, Guillaume Rogier, relate avec précision les baptêmes conférés, selon les rites de l'Eglise catholique, aux enfants dont Lancelot de La Salle avait la garde. Le correcteur des Minimes n'a pas une moindre confiance dans la sincérité des croyances orthodoxes de Lancelot de La Salle, avec lequel il avait plusieurs fois conversé avec plaisir. — Deux religieux minimes apportent le récit d'une visite qu'ils firent à Lancelot de La Salle dans sa maison d'Hermonville[1], où il les avait invités de se rendre ; ils résument l'entretien qu'ils y eurent avec Menault de La Salle, frère de Lancelot et riche marchand, qui s'était récemment converti après avoir appartenu à la religion réformée. Sa conversion leur avait paru très sincère, ainsi que son désir ardent de se « corroborer en la religion chrestienne et catholique[2] ».

Un régent du collège des Bons-Enfants vient parler de l'éducation du fils de Lancelot, Eustache de La Salle, qui reçut de son père les meilleures leçons et les plus touchants exemples. Lancelot, outre ses charités aux enfants pauvres, leur faisait distribuer « des catéchismes imprimés par le commandement de Monsieur le Cardinal de Lorraine par Jean de Foigny[3] ». — Etienne Delalain et Claude Barard, marchands à Reims, attestent de même que Lancelot de La Salle donnait à tous le

1. *Hermonville*, canton de Bourgogne, Marne.

2. C'est le descendant d'un Menault de La Salle que l'on a faussement considéré comme originaire du Béarn et descendant d'une lignée noble de ce pays. Il est, en tout cas, fort intéressant de savoir que le frère de Lancelot abjura l'hérésie et fut bon catholique. Il était adjudicataire du grenier à sel de Coucy en 1581.

3. On ne connaît plus d'exemplaires de ces catéchismes populaires, dus à l'initiative du cardinal de Lorraine et imprimés par le gendre et successeur de Nicolas Bacquenois, probablement de 1560 à 1570 environ.

bon exemple, se montrait un paroissien modèle, « assistant à la messe paroissiale de Saint-Michel, tant ès dimanches que fêtes, communiant ès jours accoustumés par les catholiques ».

Un témoin notable qui vient ensuite, c'est Barthélemy Alexandre, originaire de Savigny-sur-Aisne, maître ès arts, chanoine de Notre-Dame, proviseur du Collège de l'Université, amateur de beaux livres et de riches reliures dont il reste des spécimens à la Bibliothèque de Reims[1]. Son attestation n'est pas moins favorable que celle des autres déposants en faveur de Lancelot de La Salle, qu'il a rencontré « en plusieurs banquetz avec ses amys », et dont il a connu les fils étudiants au collège des Bons-Enfants, « pourvus de bons pédagogues pour les instruire en la crainte de Dieu ».

Puis vient le geôlier de la prison de Bonne-Semaine, Claude Fetizon et sa femme, qui affirment comme les autres que Lancelot de La Salle est « homme de bien, chrestien et catholique ». Ils l'ont vu, pendant sa captivité, recevoir la visite des plus honorables bourgeois et recevoir l'assistance de religieux minimes et cordeliers, qu'il aimait « à faire donner prédication aux pauvres prisonniers ». En outre, il assistait ces malheureux, dont il était devenu le commensal, et il a continué, depuis sa libération, « à leur envoyer, tous les jeudis de chaque semaine, du pain, vin et quelquefois argent, boys, fagots et aultres leurs nécessités ».

Les derniers témoins sont des marchands de différentes catégories : Nicolas Le Large, Hubert Chastelain, Bonnet Muiron, Benoit Vieillot et Jean Petit, qui renouvellent et confirment les plus amples déclarations sur la loyauté, la charité et la bonne foi de leur concitoyen Lancelot de La Salle.

Ici s'arrêtent les dépositions entendues du 5 au 19 mars 1576, et qui, bien que concordant entre elles et presque identiques dans la forme, n'en avaient pas moins chacune leur importance. On les parcourra donc avec intérêt et curiosité dans toute leur étendue, surtout à cause de leur sincérité et de la confiance qu'elles inspirent. On sent, en les lisant, combien Lancelot de La Salle, qui demandait acte du contenu de chacune d'elles, avait de titres à l'estime publique, en tant qu'homme privé et en tant qu'homme public. On devine aussi

1. « Bartholomœus Alexandre, clericus dioces. Remensis, in artibus magister, auth. ordin. 30 julii 1557, virtute graduum et per obitum Joannis Dazart. Fit Rector universitatis Remensis. Obiit Remis can. Rem. 8 augusti 1584. » (Weyen, *Dignitates Eccles. Rem.* præbenda 52, f° 309.) — Cfr. *Les Bibliophiles rémois*, par H. Jadart, 1894, p. 1 et 2.

quel parti la jalousie des uns et l'inique mauvaise foi des autres avaient su tirer de ce fait que Menault de La Salle s'était naguère laissé compter au nombre des protestants. On affectait sans doute de confondre son frère avec lui dans la perfidie des soupçons populaires. L'enquête en fit bonne justice.

La conclusion de ce document, mis ainsi en pleine lumière, c'est qu'il y eut, au début de la Ligue, d'inqualifiables attaques à Reims, à l'encontre des plus vertueux personnages. Bon gré, mal gré, il fallut se défendre par les armes judiciaires, et préparer sa défense à l'avance, en cas d'arrestation imprévue. Ce n'était pas la puissance ecclésiastique qui ordonnait les détentions illégales pour fait de religion, c'étaient les pouvoirs séculiers, particulièrement le Conseil de ville ou le lieutenant des habitants en son nom[1]. Il en a été et il en sera toujours ainsi aux jours troublés, quand les passions s'exaltent au contact des dénonciations et des vengeances personnelles. Le bon sens cesse d'être la règle des jugements, on ne tient plus compte ni des services rendus, ni des plus nobles exemples. Tout cède devant d'ineptes accusations, et les meilleurs citoyens en viennent à perdre confiance dans leurs plus sûrs amis. Honneur alors à ceux qui ont la fermeté de résister à ce courant d'iniquité et de bassesse, et savent, comme Lancelot de La Salle, se justifier publiquement, eux et leur famille, avant qu'ils aient été submergés sous le flot montant de la calomnie. Ils préservent d'autres victimes de cette haine brutale qu'engendre le fanatisme.

Un autre et concluant spectacle offert par cette enquête, c'est celui de la vertu de Lancelot de La Salle, de sa vie active et charitable, de son amour pour les pauvres petits enfants qu'il faisait instruire, de son désintéressement et de sa candeur. Sans se laisser éblouir par la prospérité de son négoce, il a gardé l'humilité et prêché d'exemple le bon emploi des

1. Il est question de l'emprisonnement de Lancelot de La Salle, comme ordonné par le Lieutenant des Habitants en 1567, dans la conclusion du Conseil de ville du 10 août 1593, à propos justement de l'expulsion d'Eustache de La Salle : « Sur les plaintes des sieurs de Vraux (Jérôme Goujon) et autres de ce qu'on avoit chassé Eustache de La Salle et Philippe Simonnet, prévôt forain, sans avoir gardé les formes de justice, le Lieutenant répond que dans ce temps de trouble, on ne peut garder lesdites formes comme il a été gardé, ledit sieur de Vraux étant lieutenant, dans les troubles de l'année (1567) que ledit sieur de Vraux, assisté du Conseil, auroit emprisonné Lancelot de La Salle et chassé de cette ville plusieurs personnes sans autre forme de procès. » (*Archives communales de Reims*, registres des conclusions du Conseil, 10 août 1593.)

richesses. Un siècle plus tard, son arrière-petit-fils pratiquera les mêmes vertus, mais cette fois à un degré héroïque et dans la mesure la plus élevée. Il n'en est que plus instructif de rapprocher les vertus du bienheureux de celles de son aïeul ; elles sont issues les unes des autres : *Generatio rectorum benedicetur.*

Henri JADART.

Reims, le 9 décembre 1895.

DOCUMENT INÉDIT

Enquête devant N. Mercier et G. Delaval, notaires à Reims, au mois de mars 1576.

Sachent tous que le cinquiesme jour de mars mil cinq cens soixante seize, par devant nous Nicolas Mercier et Guillaume Delaval, notaires du roy nostre sire au bailiage de Vermandoys demeurant à Reims, soubz signez, sont comparuz frère Pierre Chantrelier, prebtre religieulx ou couvent des Cordelyers de Reims, aagé de soixante trois ans, frère Allexandre Mosnier, aussy religieulx dudit couvent, aagé de soixante dix ans, Jacques Moet, escuyer sieur du Godart, de la Brel... en Brye et de Taissy en partie[1], aagé de LVXIII ans, Symon Watry, maître barbyer et cirurgien, demeurant audit Reims, aagé de XL ans ou environ.

Lesquels requis de la part de Lancelot de la Salle, marchand demeurant audit Reims, de dire et attester la verité de et sur ce qui s'ensuyt, ont dict, attesté et pour verité certiffyé, diront, attesteront et pour verité affirmeront en leurs loyaultez et conscience touteffoys et quantes que requis en seront, sçavoir lesdicts Chantrelier et Mosnier, que depuis quatorze ans ou environ ilz ont tousjours eu congnoissance dudit de la Salle, est homme de bien, crestien et catholicque, lequel ayant bon bruict en son faict de marchandise, chargé de femme et plusieurs petitz enffans, demeurant en cueur de ville, mesmes en rue peuplée de riches marchans et gens notables. Le congnoit ledit Chantrelier pour avoir depuis ledit temps tousjours veu souvent frequenter ledit de la Salle en l'église et couvent desdictz Cordeliers[2] aux services tant de vespres, messes que aultres, et tant les festes, dimanches, que jours ouvryers ; lequel a faict et fait faire souvent aulmosnes tant d'argent que d'habitz à plusieurs povres religieulx estudians dudit couvent, et offre tous les jours de faire plaisir et service audit couvent et aux religieulx d'icelluy, qui sont les causes de sa congnoissance ; mesmes ledit Chantrelier, que estant aux champs et parlant dudit Lancelot, il a esté receu et traicté humainement en faveur d'icelluy.

(*Signé* :) Frère Mosnier.
Frère Chantrelier.

1. *Le Godart*, fief situé entre Loivre et Cormicy ; — *La Brel... en Brye*, fief que nous n'avons pu identifier ; — *Taissy*, 3e canton de Reims.

2. L'église des Cordeliers et le couvent ont laissé quelques traces de leurs anciennes constructions dans les maisons comprises entre les rues des Cordeliers, des Trois-Raisinets, de l'Isle et Ponsardin.

Ledict Moet qu'il a congnoissance dudit de la Salle, son prochain voisin, demeurant eu une maison rue marchande en cueur de ville, qu'il a faict bastir depuis dix ans ença, congnoit ledict de la Salle estre bon Xrestien et catholique ; que luy, sa femme et famille sont sougneux aller à leur paroisse ès jours de festes et dimanches, n'a jamais entendu ni oy dire qu'il ayt esté aux presches de ceulx de la Religion ; est ledict de la Salle un marchant ayant bon bruyt et renom au fait de sa marchandise ; est hospitallyer et aulmosnier et pitoyable aux pauvres dont il voit souvent ; entretient des povres petits enffans aux escolles, et après les mect à apprendre mestiers à ses despens, est aymé des gens de bien ; Et que devisant quelque foys avec luy, il l'a trouvé fort patient en ses adversitez, et ne peult dire, penser ne croire aultre chose dudict de la Salle en ce quil la congnu, synon que d'un homme de bien, de bonne vie et meurs, et bon habitant de ville.

(*Signé* :) Jacques Moet.

Ledit Symon Watry, qu'il a bonne congnoissance dudict de la Salle dès sont dix ans, d'aultant qu'il est demeurant en la rue où est demeurant ledit de la Salle, qui est une rue marchande, hantée et frequentée de marchans de plusieurs estatz, lequel de la Salle, sa femme et famille sont crestiens et catholicques, tous tenuz et reputtez pour gens de bien, sont soigneulx et dilligens d'assister à leur paroisse ès jours de festes et dimanches ; n'a jamais entendu ny oy dire qu'il ayt esté à presches ny assemblée de ceulx de la Religion. A ledit de la Salle bon bruict et renommée pour son faict de marchandise ; est hospitallyer, aulmonyer et pitoyable envers les povres, comme il a veu plusieurs foys. Lequel faict entretenir plusieurs povres petitz enffans aux escolles et par après les faire apprendre mestiers à ses despens. Davantaige que ledit de la Salle a par plusieurs foys envoyé ledict depposant à plusieurs villaiges près Reims pour visiter et soigner povres gens de village malades ; et pour ce faire luy bailloit son cheval pour dilligenter lesditz povres mallades, et leur faisoit porter confitures, fruictz secs et doulceurs pour restaurer lesdictz mallades. Et ainsy l'ont lesditz actestans, chacun en leur regard, juré et attesté presens nous : dont ledit de la Salle present nous a requis acte à luy octroyé pour luy servir en temps et lieu ce que de raison.

(*Signé* :) Delaval. Mercier.
S. Vuattry.

Sachent tous que cejourdhuy neuflesme jour de mars mil cinq cens soixante seize, par devant nous notaires royaux en Vermandois demeurant à Reims, souz signez, sont comparuz Oudart Bignicourt, marchant, aagé de cinquante-cinq ans, et Poncelet Bonnart, marchant, aagé de cinquante huit ans, Loys Grimpré, marchant teincturier, aagé de trente-six ans ou environ, Gerard de Metz, paindepissier, aagé de soixante ans ou environ, tous demeurant à Reims, lesquelz requis de la part de Lancelot de la Salle, marchant demeurant audit Reims, de dire et attester la verité de et sur ce qui ensuyt, ont dict et attesté et

pour verité certiffyé, diront, attesteront et pour verité affirmeront touteffoys et quantes que requis en seront, savoir lesditz Bignicourt, Bonnart et de Metz, que depuis vingt cinq ou trente ans ença et ledit Grimpré depuis xv ou xvi ans, ilz ont bonne congnoissance dudit de la Salle pour l'avoir veu par lesditz Bignicourt, Bonnar et de Metz demourer environ six ou sept ans au logis de feu Eustache Josseteau, en son vivant marchant demeurant audict Reims [1], et que par le bon soin et preudhomye dudit de la Salle ledit Josseteau luy donna sa fille en mariage ; depuis lequel temps ledit de la Salle a tousjours vescu en homme de bien et catholicque, hantant et frequentant ordinairement aux services de sa paroisse et autres églises, sans qu'ilz ayent jamais entendu que ledit de la Salle ayt esté à presches ny assemblées de ceulx appelez huguenotz ; et na jamais esté notté par gens de bien et catholicques que bon catholicque, crestien charitable aux pouvres. Et que touttes gens de bien catholicques et notables de ladite ville et autres lieux ayans congnoissance dudit de la Salle, en diront le semblable ; lequel de la Salle est demeurant en rue marchande ou demeurent plusieurs riches marchans et gens de quallité notables. Et ainsy l'ont juré et affirmé présens nous notaires, dont ledit de la Salle présent nous a requis acte a luy octroyé.

Tesmoings sousignez cy mis.

(*Signé* :) Bonnart. Bignicourt.
Loys Grimprez.
Mercier. Delaval.
(*Marque de Gérard de Metz.*)

Sachent tous que cejourdhuy ixe jour de mars mil v cens soixante seize, par devant nous notaires royaulx en Vermandoys demeurans à Reims, soubz signez, est comparu en sa personne Regnault Hachette, marchant demeurant à Reims, aagé de quarante huit ans, lequel, requis de la part de Lancelot de la Salle, marchand demeurant à Reims, de dire et attester la vérité de et sur ce qui ensuyt, a dict, actesté et pour vérité certiffyé, dira, actestera et pour vérité certiffyera en sa loyaulté et conscience, touteffoys et quantes que requis en sera, que dès sont vingt ans ou environ il a bonne congnoissance de Lancelot de la Salle, marchant demeurant a Reims, tant pour avoir avec luy faict traffique de soye depuis dix ans ença a plusieurs et diverses foys pour plusieurs sommes de deniers que autres, lequel de la Salle est homme de bien, bien famé et renommé en tous lieux ou il a hanté et frequenté, homme creignant Dieu et bien instruisant sa femme, enffans et famille à servir et honnorer Dieu. Est ledict de la Salle homme paisible avec ses marchans pour le faict de sa marchandise, fort charitable envers les povres, tant prisonniers, mallades que autres ne povans plus gagner leur vye, mesmes entretient plusieurs enffans orphe-

1. Il résulte d'autres actes passés devant notaires que Eustache Josseteau avait acquis dans le négoce une très grande fortune, dont hérita pour sa part Lancelot de La Salle. Ce dernier, devenu riche, aura vu l'envie se dresser contre lui et ourdir ses trames habituelles et ses embûches.

lins aux escolles, leur faict apprendre mestier pour gagner leur vye a ladvenir, mesmes que ledict de la Salle l'a tant sollicité qu'il a esté contrainct luy promettre de prendre ung poure enffant, n'ayant père ne mère, pour apprendre le mestier d'ouvryer de soye, la pension duquel ledict de la Salle a promis luy payer; sait encor tout ce que dessus ledit Hachette pour avoir par plusieurs foys frequenté au logis dudit de la Salle pour son fait de marchandise. Lequel de la Salle est Xrestien et catholicque hantant les services de sa paroisse et prédication, comme ung catholicque doibt faire. A dict oultre que estant ung jour ledict Hachette fort mallade, ledit de la Salle l'alla visiter et luy feit remonstrance qu'il failloit aller au medecin spirituel, soy confesser de ses péchés et recepvoir les sacremens de l'église, avant que appeller les medecins corporelz, et que pour cela sa malladye n'en seroit plus grande, mais qu'il se porteroit myeulx et en seroit plustot guery; laquelle remonstrance est ung acte de Xrestien et catholicque, comme à la verité ledict de la Salle est tel tenu et reputté par touttes gens de bien notables et catholicques qui ont congnoissance dudict de la Salle, tant dudit Reims que d'aultres lieux où il a hanté et frequanté. Et ainsy ledict Hachette jure et affirme present nous, dont ledit de la Salle ad ce present nous a requis acte à luy octroyé.

(*Signé* :) Mercier. Delaval.
Regnault Hachette.

Sachent tous que cejourdhuy dixiesme jour de mars mil v cens soixante seize, par devant nous notaires... demeurans à Reims, soubz signez, sont comparus maistre Robert Belhommet, prebtre, aagé de quarante six ans environ, et Jehan Allardin marchant demeurant à Reims, aagé de trente ung ans ou environ, de present prisonniers ès prisons de Bonne Sepmaine de Reims; lesquelz requis de la part de Lancelot de la Salle, marchant demeurant à Reims, de dire et attester la verité de et sur ce qui ensuyt, ont dict et attesté et pour verité certiffyé, diront, attesteront et pour verité affirmeront en leur loyaulté et conscience, touttes foys et quantes que requis en seront, qu'ilz ont bonne congnoissance dudict de la Salle pour lavoir veu et frequanté en la prison de Bonne Sepmaine de Reims[1] depuis six moys, encor pour avoir veu icelluy de la Salle prisonnier esdictes prisons durant deux moys et demy, durant lequel temps ilz ont receu grande consollation de luy de plusieurs bonnes devises et bons propos qui estoient d'un bon Xrestien et catholicque, s'estant tousjours efforcé de leur faire plaisir tant de son bien que de sa personne, mesmes que durant le temps qu'ilz ont esté prisonniers, le jeudy de chacune sepmaine, a apporté vivres aux prisonniers, et sy leur a envoyé durant l'iver souventesfois du boys pour eulx chauffer. A oultre dit Belhommet que estant en necessité d'habitz, luy bailla en aulmosne de la fustagne et

1. Prison du Chapitre, située près du collège des Bons-Enfants, entre les rues des Anglais et Vauthier-le-Noir. On y restait huit jours pour dettes, de là son nom.

autres estoffes pour faire ung pourpoint. Tous lesquelz actes de Xrestien et catholicque comme est ledit de la Salle, tel tenu et reputté par touttes gens de bien qui le congnoissent. Ont encor dict lesdictz actestans que estant en ladicte prison, quelques femmes condampnées à quelques amendes pour paillardyses et péché de luxure par elles commis, et n'ayant moyen de payer l'amende, ledit de la Salle leur remonstroit leurs faultes, offrant de payer pour elles par forme d'aulmosnes partye desdictes amendes, à la charge qu'elles s'abstiendroient à l'advenir dudict vice et peché. Dont et de tout ce que dessus ledict de la Salle ad ce present nous a requis acte à luy octroyé.

(*Signé* :) Mercier. De la Salle.
Belhommet. J. Alardin.

Sachent tous que cejourdhuy XIIe jour de mars mil cinq cens soixante seize, par devant nous notaires demeurans à Reims soubz signez, sont comparuz en personne discrette maistre Laurent Adam, prebtre vicaire de l'église paroissialle de Saint-Michel de Reims [1], aagé de quarante quatre ans ou environ, et André Faveret, tonnelier et clerc dudit Saint-Michel, aagé de cinquante quatre ans ou environ, demeurant audit Reims, lesquelz requis de la part de Lancelot de la Salle, marchant demeurant audit Reims, de dire et attester la verité de et sur ce qui ensuyt, ont dict et attesté et pour verité certiffié, diront, attesteront et pour verité affirmeront en leur loyaulté et conscience, touttes foys et quantes que requis en seront, qu'ilz ont bonne congnoissance dudit de la Salle, sçavoir ledit Faveret depuis trente ans environ que ledit de la Salle estoit demeurant au logis de feu Eustache Josseteau, marchant demeurant audit Reims, lequel ayant servy VI ou VII ans et pour son bon service luy bailla ledit Josseteau sa fille en mariage, le sait ledit Faveret parce que alors il estoit tonnelyer ordinaire dudit Josseteau. Depuis lequel temps, il a tousjours veu ledict de la Salle paroissien dudict Saint-Michel et jusques à present. Quant audit maistre Laurent, il dira en avoir congnoissance dès sont dix ans ou environ qu'il est vicaire dudict Saint-Michel, pour l'avoir oy en confession plusieurs foys. Et sy ont dict encor lesdicts Faveret et maistre Laurent que ledict de la Salle reçoipt ordinairement le Saint Sacrement ès jours accoustumez en ladicte paroisse et lequel avec sa femme et famille assistent ordinairement à la messe paroissialle et autres services qui se font en ladicte église. Et congnoissent ledit de la Salle pour bon Xrestien et catholicque, et tel en a le bruit ; et se gouverne en homme de bien au faict de sa marchandise. Et est aymé de touttes gens de bien qui le congnoissent. Et ainsy l'ont juré et affirmé presens nous ; dont ledit de la Salle present nous a requis acte à luy octroyé, pour luy servir ce que de raison.

(*Signé* :) Mercier. Delaval.
M. L. Adam. A. Faveret.

1. Eglise située dans le cloître de Notre-Dame, et dont la porte existe encore dans un angle de la cour du Chapitre.

Sachent tous que cejourdhuy XIIe jour de mars 1576, par devant nous notaires royaulx... demeurans à Reims... est comparu Nicolas Ogier, maistre d'escolle demeurant à Reims, aagé de quarente six ans ou environ, lequel requis de la part de Lancelot de la Salle, marchant demeurant à Reims, de dire et attester en verité de et sur ce qui ensuyt, a dict, attesté et pour verité certiffyé, dira, attestera et pour verité affirmera par sa loyauté et conscience quantes requis en sera que, dès sont dix ans ou environ, il a congnoissance dudit de la Salle parce que durant ledit temps il a tousjours pris plusieurs povres enffans pour instruire que ledit de la Salle luy bailla, ausquelz il livroit pappier et ancre et aultres necessitez et paye le terme d'escollaige desdits povres enffans, lesquelz il vient voir quelquefoys en ladite escolle, et recommande tousjours audict Ogier de les instruire en bonnes meurs, à servir Dieu et obeyr à ses commandemans, lequel de la Salle est fort charitable, et l'a veu ledit Ogier depuis ledit temps hanter et frequanter les sermons et autres divers services ès églises dudit Reims comme un bon Xrestien et catholicque est tenu faire ; n'a jamais entendu que ledit de la Salle ayt eu aultre bruit que de catholicque et tel est tenu et reputté de touttes gens de bien qui le congnoissent ; mesmes que ayant lesditz povres enffans estudié et appris à lire et escripre, il leur faisoit aprendre mestier à ses despens... Dont ledict de la Salle a requis acte à luy octroyé.

(*Signé* :) Mercier. Delaval.
Nicolas Ogier.

Sachent tous que cejourdhuy XIIe jour de mars mil v cens soixante seize, par devant nous notaires royaulx..... demeurans à Reims soubz signez, est comparu honorable homme, Guillaume Rogier, marchant demeurant à Reims, aagé de quarante cinq ans ou environ, lequel requis de la part de Lancelot de la Salle, marchand demeurant à Reims, de dire et attester la verité de et sur ce qui ensuyt, a dict, attesté et pour verité certiffyé, dira, actestera et pour verité certiffiera en sa loyaulté et conscience toutteffoys et quantes que requis en sera, que dès sont vingt cinq ans ou environ il a congnoissance dudit de la Salle pour lavoir veu demourer au logis de feu Eustache Josseteau, luy vivant marchant demeurant à Reims, auquel fin de son service ledit Josseteau bailla sa fille en mariage, et que depuis unze ans ença que l'attestant a espouzé la fille de Thomas Clerjon, qui est tante à la femme dudict de la Salle, il a plusieurs foys et souvent frequanté avec ledit de la Salle, auquel il n'a jamais veu faire que acte de catholicque en touttes ses actions ; lequel de la Salle a tenu plusieurs enffans qui luy ont esté prêtez pour faire baptiser, lesquelz il a faict baptiser ès fonds de baptesme de sa paroisse à la forme et manière que ont coustume faire les Xrestiens catholicques ; scet ce que dessus, pour avoir assisté à la plus part d'iceux baptesmes et esté appellé de la part dudict de la Salle ; dict oultre que ledict de la Salle a esté tuteur et curateur de la pluspart des enffans dudict feu Josseteau, lesquelz dès qu'ilz ont esté en sa puissance il a fait instruire en la religion Xrestienne et catho-

licque. Et estans en aage, ilz ont esté espousez ès eglises de Reims, en la presence de leurs parens et amys, comme on a accoustumé faire en l'église des Xrestiens catholicques ; le congnoist pour homme de bien et catholicque et fort charitable envers les povres mendians, orphenins et prisonniers, lesquelz povres enffans orphenins il fait aller à l'escolle et leur feyt apprendre mestier à ses despens, tenu et reputté homme de bien et catholicque, par touttes gens de bien qui le congnoissent. Et lequel de la Salle est demourant rue marchande, en laquelle demeurent plusieurs riches marchans et gens notables et d'autres quallitées. Et ainsy lu ledict attestant a affirmé present nous, dont ledit de la Salle present nous a requis acte à luy octroyé.

(*Signé* :) Mercier. Delavalle.
G. Rogier.

Sachent tous que cejourdhuy XIIIe jour de mars mil cinq cens soixante seize, par devant nous notaires... demeurans à Reims, estans au couvent des Mynymes dudict Reims[1], est comparu en personne frère Nicolle Fontelmy, père correcteur du couvent des Mynymes de Reims, aagé de LX ans ou environ, lequel requis de la part de Lancelot de la Salle, marchant demeurant à Reims, de dire et attester la vérité de et sur ce qui ensuyt, a dict et attesté et pour vérité certiffyé en sa loyaulté et conscience, dira et attestera, touteffoys et quantes que requis en sera, que depuis quatre moys ou environ qu'il est correcteur de la maison des Mynymes dudict Reims, il a eu congnoissance dudict de la Salle tant pour l'avoir par plusieurs foys veu venir et assister aux services dudict couvent des Mynymes comme un Xrestien et catholicque ; que l'ayant rencontré et parlé à luy par plusieurs foys tant par la ville que ailleurs, en devisant avec lequel il na trouvé aultre devise que d'homme Xrestien et catholicque et s'offrant tousjours de faire plaisir audict actestant et a l'ordre de la maison. Et ainsy l'a ledict attestant affirmé presens nous, dont ledict de la Salle present nous a requis acte à luy octroyé.

(*Signé* :) Mercier. Delaval.
Frère Nicolas Fontelmy.

Les jour et an que dessus par devant nous notaires... demeurans à Reims... sont comparuz frères Legloust et Nicol Frizon, religieulx profex de l'ordre des Mynymes au couvent de Reims, lesquelz requis de la part de Lancelot de la Salle, marchant demeurant à Reims, de dire et attester la verité de et sur ce qui ensuyt, ont dit et pour verité certiffyé, sçavoir le dit le Gloust que depuis huit moys ou environ il a congnoissance dudict de la Salle pour l'avoir veu frequenter au couvent des Mynymes à Reims, tant aux services qui se y font ordinairement, que pour estre consollé spirituellement en ses adversitez, et devisant avec lequel il n'a trouvé propos que de Xrestien et catholicque.

1. Les Minimes avaient leur couvent près de l'église Saint-Remi, rue Fery actuelle.

Et par ledit Frizon, qu'il a congnoissance dudict de la Salle depuis trois ans, mesmes que dès sont environ trois ans que demourant au logis de Anthoine Camus, marchant demeurant à Reims, il a frequenté au logis dudict de la Salle comme ayant charge de son maistre et comme ont accoustumé faire avec marchant, comme à la maison duquel il n'a jamais veu acte dudit de la Salle que de bon et loyal marchant, mesmes qu'il a veu ledict de la Salle ne voulloir vendre ou debiter marchandise les jours des saintz dimanches. Ont dict oultre lesditz Le Gloust et Frizon que allans un jour ensemblement en la ville de Cormissy[1] pour quelques affaires, et estans en chemin près Saint-Thierry lez Reims[2], rencontrèrent ledict de la Salle qui les pria d'aller prendre leur giste au village de Hermonville[3] en sa maison qu'il avoit audict lieu à luy appartenant, et que illecques ilz trouveroient Menault de la Salle, son frère, lequel avoit esté de la religion pretendue refformée et s'en estoit distret et partant les pryoit de le corroborer en la religion Xrestienne et catholicque. Et ainsy l'ont attesté presens nous, dont ledit de la Salle present nous a requis acte à luy octroyé.

(*Signé* :) J. Legloust. Frizon.
Mercier. Delaval.

Sachent tous que cejourdhuy XIIIe jour de mars mil cinq cens soixante seize, par devant nous... notaires à Reims, est comparu en sa personne honorable homme maistre Nicolas de Bleucourt, docteur en medecyne[4] demeurant à Reims, aagé de trente six ans ou environ, lequel requis de la part de Lancelot de la Salle, marchant demeurant à Reims, de dire et attester la verité de et sur ce qui ensuyt, a dict, attesté et pour verité certiffyé, dira, attestera et pour vérité affirmera touteffoys et quantes que requis en sera, que dès sont neuf ans ou environ l'attestant estant Régent et precepteur au collège des bons enffans de l'Université de Reims[5], ledict de la Salle luy bailla son filz nommé Eustache de la Salle, aagé de neuf (?) ans ou environ pour l'instruire tant de vertu que discipline, luy recommandant sur toutes choses l'honneur de Dieu et la religion Xrestienne et catholicque en laquelle il estoit dès lors instruit selon son aage ; et l'attestant a depuis congnu parce qu'il l'a entendu et oy dudit Eustache. Oultre que durant le temps de quatre ans qu'il a tenu ledict Eustache de la Salle, ledit Lancelot l'ayant mandé quelquefoys en son logis pour le (tenir au courant), comme font pères soucieulx de leurs enffans, luy a demandé comme il estoit curieux de servir Dieu, et le pryoit tant en sa maison que audict collège de continuer telles doctrines et enseignemens

1. *Cormicy*, canton de Bourgogne, Marne.

2. *Saint-Thierry*, même canton.

3. *Hermonville*, même canton.

4. Probablement l'un des premiers docteurs reçus à la Faculté de Médecine de Reims, fondée en 1560 environ.

5. N'est pas cité dans l'*Histoire du Collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims*, par l'abbé Cauly, 1885, gr. in-8°.

et le mener ès predications pour l'instruire plus amplement avec ses autres enffans. Et mesmes a oy dire audit de la Salle qu'il envoye quelques povres enffans à l'escolle et prieroit leur curé bailler des cathécismes imprimés par le commandement de Monseigneur le Cardinal de Lorraine par Jehan de Foigny[1]. Et en ce qu'il a frequenté ledict de la Salle, n'a jamais veu en luy chose que de Xrestien et catholicque. Et ainsy l'a juré et attesté presens nous notaires. Et de tout ce que dessus ledict de la Salle présent nous a requis acte à luy octroyé pour luy servir et valloir en temps et lieu ce que de raison.

(*Signé* :) N. de Blencourt.
Mercier. Delaval.

Sachent tous que cejourdhuy xiiiie jour de mars mil cinq cens soixante seize, par devant nous notaires... est comparu Estienne de Lallain, marchand demeurant à Reims, aagé de quarante quatre ans ou environ, lequel requis de la part de Lancelot de la Salle... a dict, attesté et pour verité certiffyé, dira, attestera et pour vérité certiffyera touteffoys et quantes que requis en sera en sa loyaulté et conscience, que dès sont vingt ans ou environ, il a congnoissance dudit de la Salle, pour l'avoir veu demourer avec feu Eustache Josseteau, en son vivant marchand demeurant à Reims, dont il a espousé la fille, duquel il n'a jamais veu ne congneu acte que de Xrestien et catholicque, mesmes que depuis trois ans et demy que ledit Estienne est paroissien de la paroisse de Saint-Michel de Reims, dont ledit de la Salle est paroissien, il a tousjours veu ledict de la Salle assister en la messe paroissialle d'icelle église tant ès dimanches que festes solempnels. Et l'a veu communyer et recepvoir le Saint Sacrement ès jours accoustumés à le recepvoir par les catholicques et chrestiens, comme on a accoustumé de toutte ancienneté. Et est ledit de la Salle tenu et reputté homme de bien et catholicque de touttes gens de bien qui le congnoissent. Et ainsy a ledit attestant juré et affirmé presens nous notaires, dont ledict de la Salle nous a requis acte à luy octroyé.

(*Signé* :) Mercier. Delaval.
Delalain.

Sachent tous que cejourdhuy xiiiie jour de mars mil cinq cens soixante seize, par devant nous notaires... à Reims, est comparu en sa personne Claude Barard, marchand demeurant à Reims, aagé de liii ans, lequel requis de la part de Lancelot de la Salle..., a dict que dès sont vingt ans et plus il a eu congnoissance de Lancelot de la Salle, marchand demeurant à Reims, lequel il a veu demourer comme serviteur au logis de feu Eustache Josseteau, luy vivant marchant demeurant à Reims, duquel Josseteau il a depuis espousé la fille. Et depuis estant marchant il l'a veu estre paroissyen de la paroisse de Saint-Michel de Reims, dont l'attestant (a) esté paroissien, et l'a ledict

1. Gendre de Nicolas Bacquenois, imprimeur à Reims, de 1560 à la fin du xvie siècle.

attestant tousjours veu assister au service, tant de messes que aultres services, en ladicte eglise et paroisse. Et a encores dict qu'il a plusieurs foys hanté et frequanté avec ledict de la Salle, tant aux champs que en la ville pour le faict de marchandise, frequantant avec lequel il n'a jamais congneu aultre chose de luy que d'homme de bien. Et ainsy la ledict Barard attesté presens nous tesmoins...

(*Signé* :) Mercier. Delaval.
C. Barart.

Sachent tous que cejourdhuy XIIIIe jour de mars mil cinq cens soixante seize, par devant nous notaires à Reims, est comparu venerable et discrette personne, maistre Berthélemy Alexandre, prebtre, chanoine de l'église Nostre Dame de Reims, proviseur du college des Bons enffans de Reims[1], aagé de soixante ans ou environ, lequel requis de la part de Lancelot de la Salle, marchant demeurant à Reims... a dict, attesté et pour vérité certiffyé... en sa loyaulté et conscience, qu'il a eu congnoissance dudict de la Salle dès le temps que icelluy de la Salle demouroit au logis de feu Eustache Josseteau, en son vivant marchant demeurant à Reims, auquel lieu il prenoit quelques marchandise pour ses necessités. Et depuis estant ledict de la Salle marchant il a par plusieurs [foys] hanté et frequanté avec luy en plusieurs banquetz avec ses amys et autres gens notables ; mesmes qu'il a veu ledict de la Salle mettre ses enffans au college des bons enffans et un fils de sa femme, desquelz il avoit grant soin, et pryoit de leur faire bailler bons pedagogues pour les instruire en la crainte de Dieu, et n'a jamais veu acte que d'homme de bien et catholicque en toutes les actions dudict de la Salle en ce qu'il en a peu congnoistre. Dont ledict de la Salle present a requis acte à luy octroyé.

(*Signé* :) B. Alexandre. Mercier.
Delaval.

Sachent tous que cejourdhuy quatorziesme jour de mars mil cinq cens soixante seize, par devant nous notaires... à Reims soubz signez, sont comparuz Claude Fetizon, geollier des prisons de Bonne Sepmaine de Reims. aagé de cinquante ans ou environ, et Perrette Baudon, sa femme, aagée de trente ans ou environ, lesquelz requis de la part de Lancelot de la Salle, marchant demeurant à Reims... ont dict, attesté et pour vérité certiffyé... en leur loyaulté et conscience, qu'ilz ont congnoissance dudict de la Salle pour l'avoir eu (en) garde esdites prisons par l'espace de deux moys et demy ou environ en l'année dernière, durant lequel temps ilz n'ont veu et congneu en luy acte que d'homme de bien Xrestien et catholicque ; mesmes que luy de la Salle estant prisonnier il a esté souvent visité de gens de bien et notables, mesmes des frères Mynymes, Cordeiyers et aultres gens de sçavoir, lesquelz le venoient souvent visiter et le consoller en ses afflictions,

1. Personnage notable. Voir sa notice plus haut, d'après le *Recueil* de Weyen. — Né à Savigny-sur-Aisne, il mourut à Reims en 1584.

lequel prioit lesditz gens d'église par plusieurs foys de faire quelques predications aux povres prisonniers estans esdites prisons. Est ledit de la Salle fort charitable, le sgavent pour l'avoir veu souvent faire aulmosnes aux prisonniers ; a tousjours depuis ce temps continué de leur envoyer tous les jeudys de chacune sepmaine du pain, vin, et quelquefoys argent, boys fagotz et aultres leurs necessités ; et qu'ayant quelques jours èsdites prisons quelques desbauchées, ledit de la Salle leur remonstroit et leur prometoit de satisfaire pour elles aux amendes en quoy elles estoient condampnées, pourveu que elles se retirassent de leurs peschez, ce qu'il a faict. Et n'ont jamais veu en luy que acte de Xrestien et catholicque en ce qu'ilz ont eu congnoissance de luy ; mesmes qu'ilz le voyent souvent en la paroisse de Saint-Michel, dont ilz sont paroissiens, les jours de festes et dimanches. Et ainsy l'ont affirmé presens nous ; dont ledit de la Salle present nous a requis acte à luy octroyé.

(*Signé* :) Fetizon. Mercier.
Delaval.

Sachent tous que cejourdhuy XIIIIe jour de mars mil cinq cens soixante seize, par devant nous notaires... à Reims, est comparu en personne Nicolas le Large, marchant bourgeois de Reims, aagé de soixante deux ans ou environ, lequel requis de la part de Lancelot de la Salle, marchant demeurant à Reims, a dict qu'il a congnoissance dudict de la Salle, dès qu'il estoit demourant au logis de feu Eustache Josseteau, luy vivant marchant demeurant Reims, duquel il espouza la fille, lequel il a tousjours veu frequenter et assister en l'église paroissialle de Saint-Michel de Reims dont il est paroissien ès jours de dimanches et festes solempnels, comme ont accoustumé faire les paroissiens dudict lieu, tant du temps qu'il estoit serviteur dudict Josseteau que depuis le temps qu'il est marchant jusques à ce jour. Et très dilligent d'y assister avec sa femme et famille, n'a jamais veu ni congneu en touttes actions aultre chose que d'homme de bien, Xrestien et catholicque. Et ainsy a juré et affirmé presens nous. Dont ledict de la Salle nous a requis acte à luy octroyé.

(*Signé* :) Mercier. N. Lelarge.
Delaval.

Sachent tous que cejourdhuy dix neufiesme jours de mars mil cinq cens soixante seize, par devant nous notaires... est comparu Hubert Chastelin, marchant bourgeois de Reims, aagé de soixante seize ans ou environ, lequel requis de la part de Lancelot de la Salle, marchant demeurant à Reims... a dict, attesté et pour verité certiffyé, dira... et pour verité affirmera en sa loyaulté et conscience, touteffoys et quantes que requis en sera, que depuis trente ans ençà il a congnoissance dudict de la Salle, lequel estoit pour lors serviteur domestique de feu Eustache Josseteau, marchant demeurant à Reims, duquel depuis icelluy de la Salle a espouzé la fille, durant lequel temps il a tousjours veu ledict de la Salle faire acte de Xrestien et catholicque et

bon marchant[1] ; le scet pour avoir souvent hanté et frequanté tant au logis dudict feu Josseteau que dudit de la Salle pour le faict de sa marchandise ; mesmes que luy estant paroissien de Saint-Michel il a par l'espace de vingt ans ou environ tousjours veu ledit de la Salle, sa femme et famille assister ordinairement aux services et messes de ladicte paroisse ès jours de festes solempnels et dimanches, mesmes la veu ordinairement assister ès predications qui se font ès églises de ladicte ville. Et na sceu et entendu que ledict de la Salle ayant esté à presches, ny assemblées de ceulx appellez de la religion prétendue refformée, ains est tenu pour homme de bien, Xrestien et catholicque de touttes gens de bien qui ont congnoissance de luy, et tel tenu et reputté, et se gouverne en homme de bien au faict de sa marchandise et fort charitable envers les povres. Et ainsy l'a juré et affirmé presens nous. Dont ledit de la Salle present nous a requis acte à luy octroyé.

(*Signé* :) Mercier. Delaval.
Hubert Chastelin.

Sachent tous que le xixe jour de mars mil v cens soixante seize, par devant nous notaires... à Reims... sont comparus en personne Bonnet Muiron, aagé de xlviii ans, Benoist Vieillot, aagé aussy de xlviii ans ou environ, et Jehan Petit, aagé de xl ans, tous marchans espingliers demourants à Reims, lesquelz requis de la part de Lancelot de la Salle... ont dict, attesté et pour vérité certiffyé... sçavoir lesdicts Muiron et Vyeillot que depuis xx ans ençà, et ledit Petit depuis xiii ans ença, ilz ont congnoissance dudict de la Salle comme bon Xrestien et catholique pour l'avoir veu souvent ès églises et prédications. Et aussy pour avoir, tant du vivant dudict Josseteau que dudict de la Salle, jusques à present plusieurs povres apprentiz, desquelz ledit de la Salle a payé et paye leur apprentissage, et lesquelz povres apprentys ledict de la Salle leur a tousjours recommandé estre instruitz en la crainte et commandement de Dieu et religion Xrestienne et catholicque et leur faire pryer Dieu par chacun jour tant au matin que au soir, et leurs faire servir par touttes choses licites et honnestes. Congnoissent encor ledict de la Salle pour ung bon marchant, bien famé et renommé et bien aymé de touttes gens de bien qui le congnoissent, qui ne demande que à faire plaisir à touttes personnes, et quy est aussy fort charitable envers les povres. Sçavent ce que dessus pour avoir souvent hanté et frequanté ledit de la Salle tant en sa maison que dehors depuis le temps cy dessus dict et jusques à present ; mesme ledict Petit que depuis le temps de xiii ans qu'il est paroissien de la paroisse de Saint Michel de Reims, il a veu ledit de la Salle, sa femme et famille, assister ordinairement à la messe paroissiale de Saint Michel, tant ès jours de dimanches que festes solempnels, comme

1. Ayant été longtemps serviteur, domestique et apprenti, Lancelot de La Salle aura voulu améliorer le sort des enfants mis dans cette condition et exposés à tant de risques.

ont accoustumé les paroissiens dudit lieu. Et ainsy l'ont les attestans juré et affirmé presens nous. Dont et de tout ce que dessus ledit de la Salle nous a requis acte à luy octroyé... Et ont les attestans declaré ne savoir lire ne escripre.

(*Signé* :) MERCIER.

(*Minutes de Nicolas Mercier, notaire à Reims*, année 1576, document copié sur l'original et très obligeamment communiqué par A. Duchénoy, 1892.)

H. J.

MAREUIL-SUR-AY

Le château de Mareuil attire l'attention du voyageur, qui l'aperçoit sur la gauche en allant d'Epernay à Châlons. Il est environné de beaux arbres, et sa façade brique et pierre n'est pas sans agrément.

L'importance qu'il a acquise en devenant le siège de la grande maison du « Champagne Montebello » donne un intérêt rétrospectif à la chronologie de ceux qui l'ont habité. Les notes qui vont suivre rectifieront à ce sujet les erreurs que l'absence de documents avait autorisées jusqu'ici.

Jean-Baptiste-Louis-Benoît Thomas, marquis de Pange, seigneur de Domangeville, baron de Mareuil, vicomte d'Ay et d'Avenay, né en 1688, mort en 1769, fit bâtir, sous Louis XV, le château moderne de Mareuil. Il avait également fait construire le beau château de Pange, chef-lieu du marquisat de ce nom, près de Metz. L'architecture très simple du château de Mareuil, sa position de plain-pied sur le bord même de la route directe de Metz, rappellent sa destination primitive : c'était une halte commode dans le voyage alors fort long de Paris à Pange.

M. de Pange et Françoise de Thumery, son épouse, étaient communs en biens aux termes de leur contrat de mariage, en date du 13 juin 1716, en sorte que les terres de Pange et de Mareuil appartiennent à cette communauté. Dans le contrat de mariage de Jean-Baptiste Thomas de Pange, leur fils aîné, accordé, en février 1752, avec la fille du marquis d'Arbouville, maréchal de camp, gouverneur de Schlestadt, et de Marie-Anne-Françoise de Montmorin-Saint-Hérem, se trouve cette clause : « Le père et la mère de M. de Pange lui donnent en avancement d'hoirie, chacun pour leur moitié, la terre de Pange et dépendances, dont ils se réservent l'usufruit. Par cette donation, leur fils aîné n'aura aucun droit d'aînesse dans la terre de Mareuil et dépendances, dont ils pourront disposer au profit de tel de leurs autres enfants qu'ils aviseront. » Cette clause est reproduite dans le contrat du second mariage de M. de Pange, leur fils aîné, avec la fille du comte d'Espi-

noy, baron de Songy, en 1755[1]. Mais dans l'intervalle, Françoise de Thumery était morte le 13 avril 1752.

C'était à son second fils, Jean-Baptiste-Nicolas Thomas de Pange de Domangeville, que M. de Pange réservait la terre de Mareuil, lors de son établissement par mariage[2]. (Acte du 30 avril 1752.) Il la lui donna, en 1761, en le mariant avec Marie-Pauline de Rochemonteix de la Roche-Vernassal, petite-fille du comte de Vernassal, lieutenant-général, gouverneur de Rocroy, commandeur de Saint-Louis, et fille du marquis de Vernassal, brigadier de cavalerie, tué devant Oudenarde en 1745, et d'Anne-Françoise de Montmorin-Saint-Hérem.

M. de Domangeville, mestre de camp au régiment de M. de la Rochefoucauld, son beau-frère (depuis Royal Champagne), avait eu l'honneur de recevoir la croix de Saint-Louis à Versailles, de la main du roi, le 7 janvier 1759, et fut promu au grade de maréchal de camp le 25 juillet 1762. Il mourut au château de Mareuil, le 29 août 1774. Sa veuve lui survécut trois mois et demi seulement. Cette « haute et puissante dame » mourut à Mareuil, le 13 décembre 1774 ; elle fut inhumée auprès de son mari, dans la chapelle de Sainte-Radegonde, de l'ancienne église paroissiale. Ils laissaient entre autres enfants un fils mineur, dont il sera parlé plus loin.

M. de Domangeville avait introduit à Mareuil l'élevage des moutons d'Espagne, et ses béliers étaient réputés les plus beaux du pays.

Mais la véritable célébrité de Mareuil était dès ce temps-là due à ses vins : le maréchal de Duras, M. Necker, M. de Rochambeau, M. de Talleyrand-Perigord, coadjuteur de Reims, M. de Saint-Simon[3], M. d'Avaray, l'abbé de la Roche-

1. Ce seigneur dut un instant de célébrité à la jeune fille sauvage qu'on trouva près de son château de Songy, en 1731, et dont les faits et gestes émurent le monde savant tandis qu'ils divertissaient toute la cour.

2. Les terres de Domangeville et de Pange étaient enclavées l'une dans l'autre, au point que toute une moitié du village de Pange était de la seigneurie de Domangeville ; aussi M. de Pange, en permettant à son second fils de prendre le nom de Domangeville, ne lui donna-t-il aucun droit sur la seigneurie, qui était réservée, comme celle de Pange, à son fils aîné.

3. Le marquis de Saint-Simon, héritier de la grandesse de l'auteur des Mémoires, avait épousé, en 1773, Mlle de Pange, fille du marquis de Pange, grand bailly d'épée de Metz (frère de M. de Domangeville), et de Mlle d'Espinoy, baronne de Songy, sa seconde femme. La marquise de Saint-Simon, fut présentée et prit le tabouret à Versailles, en qualité de grande d'Espagne, le 22 septembre 1774. Elle fut présentée de nouveau en qualité de dame, pour accompagner Mme la comtesse d'Artois, à la place de la duchesse

foucauld et autres personnes de marque, se font envoyer du vin de Mareuil en 1774 et 1775. M. l'archevêque de Rouen, au château de Gaillon, reçoit, en 1775, deux cents bouteilles de Saran. Il est vrai que ce prélat était frère du comte de la Rochefoucauld[1], marié en 1748 avec Mlle de Pange, fille de celui qui avait bâti Mareuil. Etant alors archevêque d'Albi, il avait donné la bénédiction nuptiale à ce mariage, dans la chapelle de l'hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau, habité par la famille de Pange. Faut-il citer aussi cet envoi d'un nombre respectable de bouteilles « au secrétaire de Monsieur..... à raison d'un procès, cent bouteilles de seconde cuvée 1775 ».

Les rives de la Marne à Mareuil et à Songy furent chantées par André Chénier[2], qui venait souvent auprès de ses amis, les frères de Pange.

En 1788, M. de Domangeville, capitaine au régiment du roi, allait atteindre sa majorité. Ses tuteurs, parmi lesquels figure le comte de Montmorin, son oncle, ministre des Affaires Etrangères, chevalier du Saint-Esprit et de la Toison d'or, décidèrent qu'il valait mieux, pour leur pupille, conserver les terres d'Auvergne provenant des maisons de Vernassal et de Montmorin. Cette riche succession consistait dans le château et la terre de Vernassal, les seigneuries de la Roche-Vernassal, Reilhac, Bosbonparent, Aubenas, le domaine de Bard, le comté de Tours et Maimont, la baronnie de Boissonnelles et Veaumiodes et la terre de Meyronne léguée à titre de préciput par Mme de Domangeville à son fils. Cette dernière seigneurie se composait à elle seule de vingt-quatre villages.

Mareuil fut donc vendu le 17 mai 1788. Le duc d'Orléans s'en rendit acquéreur; mais ce prince n'en resta pas longtemps possesseur; il fut seigneur de Mareuil tout juste assez de temps pour y voir abolir les droits seigneuriaux. Dès l'année 1792, Mareuil, mis en vente à la requête des créanciers du duc d'Orléans, fut racheté par M. de Pange, capitaine aux hussards de Bercheny, puis maréchal de camp, appelé avant la

de Quintin, le 8 décembre 1774, et mourut au château de Songy, le 1er juillet 1777, âgée de 19 ans et demi.

1. L'archevêque de Rouen et le comte de la Rochefoucauld, son frère, étaient d'ailleurs proches parents des Vernassal.

2. André Chénier : t. III, p. 22 :

Nous visitions les bois et les coteaux vineux :

t. III, p. 42 :

Où la Marne lente, en un long cercle d'îles
Ombrage de bosquets l'herbe et les prés fertiles.

Le premier passage concerne Mareuil et le second Songy.

Révolution le chevalier de Songy, et petit-fils de celui qui avait bâti le château.

Après la Terreur, M. de Pange obtint, le 13 pluviôse an IX, sa radiation de la liste des émigrés et put ainsi rentrer en possession de la terre de Mareuil.

Mais si Mareuil n'avait pas été vendu comme bien d'émigré, il n'en avait pas été de même pour l'ancien marquisat de Pange. Resté seul survivant de toute la famille[1], obligé ou de vendre Mareuil ou de laisser aux acquéreurs de biens nationaux la terre dont il portait le nom, M. de Pange prit le premier parti et vendit Mareuil, le 28 floréal an XIII, à M. d'Hunolstein. La famille de Montebello l'acquit ensuite et le possède encore aujourd'hui.

APPENDICE

Extrait du Registre des actes de sepulture de la paroisse de Mareuil sur Ay, diocese de Rheims, election d'Epernay.

L'an mil sept cent soixante quatorze, le treize décembre à six heures du soir, est décédée en son chateau de cette paroisse, apres avoir reçu tous les sacremens de L'église par réitération une heure avant sa mort, haute et puissante Dame madame Marie Pauline de Rochemonteix de la Rochevernassal, veuve de Messire Jean Baptiste Nicolas Thomas de Domangeville, Chevalier seigneur Baron de Mareuil, vicomte d'Ay et d'Avenay, seigneur de Chouilly, du Moncet et autres lieux, Maréchal des Camps et armées du Roi, Chevalier de L'ordre royal et militaire de Saint Louis, résidente ordinairement en son hotel à Paris rue des francs Bourgeois, paroisse St Gervais, Laquelle étoit agée d'environ trente un ans[2], et

1. M. de Domangeville, ancien seigneur de Mareuil, était mort sur l'échafaud révolutionnaire, à Paris, en 1794, et le marquis de Pange, chef de la famille, avait été tué en 1796, dans la guerre de Vendée, où il servait en qualité de maréchal de camp commandant la cavalerie de l'armée royale et membre du Conseil supérieur de cette armée.

2. Elle était née le 28 novembre 1774, et avait été baptisée le lendemain dans la chapelle du château de Vernassal, paroisse de Léotoing, diocèse de Saint-Flour. Elle venait donc d'entrer dans sa trente-et-unième année. Par son testament, fait à Mareuil le 9 décembre 1774, elle avait laissé aux pauvres de Mareuil une somme de six cents livres.

a été inhumé dans la Chapelle de Ste Radegonde en l'église dud. Lieu, le quinze dud. mois surlendemain de son décès, avec les prières et Cérémonies ordinaires de l'église par nous Nicolas Hyacinthe Vernier curé de Mareuil, en présence de Mre Jean Baptiste Legentil curé d'Oiry, doyen rural d'Epernay, Pierre Coutier curé d'Ay, Jean Louis harlin curé des Istres, Nicolas Daniel Senechal curé de Dizy, Pierre Joseph Vavasseur Chanoine d'Avenay, Nicolas-François Philippe-de-Préville Chanoine d'Avenay.

Signé en la minute : Vavasseur, Philippe de Préville, Senechal, harlin curé des histres, Coutier, Legentil, Vernier.

LES

CHANSONS DE PERRIN D'ANGECOURT*

XXIII

On voit souvent en chantant amenrir
Maint grant ennui, que li chans rassoage.
Pour ce m'est pris talans d'un chant fournir ;
Or doint amors, par son grant seignorage,
Qu'il puist mon mal à garison atraire.
Si fera il, s'il puet à cele plaire,
Qui homs ie sui rendans toute ma vie
Une chancon que nus homs n'ait oïe.

Nus homs ne puet amors maintenir,
Tans soit nices qu'amors nel face sage ;
Ne nus ne doit as biens d'amor partir,
Qui vers sa dame a desloial corage ;
Ne nus fins cuers ne puet tant de mal traire,
S'il se maintient vers amors sans mesfaire,
Que sa poine n'i soit si emploïe,
Que cent ioies ait por une haschie.

Mult est donc fox qui, à amors servir,
N'i atorne son sens et son usage !
Je fas un veu, qué que soit du joïr,
Que ia de li servir tout mon aage,
Ne retrérai. Or doint Dex qu'il i paire !
Se ma dame n'alége mon contraire,
Por li morrai. Si en ert si vengie,
Qu'à tous fins cuers devra estre anemie.

Hé ! mesdisans, vous doi ie mult hair !
Tant par estes félon et plein d'outrage !
Tous iors vous truis engrant de moi nuisir,
Et sans reson haez mon avantage.
Mes ma dame est tant sage et débonnaire,
Que bien saura ce monstre vostre affaire,
Si que ia n'iert vo fausseté cue,
Tout vos pouvoirs ne doute s'ele m'aïe.

* Voir page 849, tome VII de la *Revue de Champagne*.

Dame, de vous ne me qier ia partir,
Qué qu'il m'en soit de prou ou de damage.
Povoir avez d'ocirre ou de guérir
Moi : car tout sui vostres à héritage.
Mes bone foi, qui dedens moi repaire,
De loiauté me done un essemplaire.
Pour ce atendrai en bon espoir aïe ;
Quant vous plera, si ert ma peine mérie.

Variantes. — Texte du 845. — Vers 1. Esmartir (1591). — 2. Mainz granz anuiz que li chanz rasouage (24.406) ; rassoaige (846) ; li maus asouage (Va). — 3. Pour çou (Va). — 4. Vasselage (24.406) ; que par lor seignorage (1591). — 5. Retraire (24.406). 7. Cui (1591 et 24.406). — 8. D'une (846). — 10. Tant sont nices que ne la face sage (24.406) ; qu'elle ne faice saige (1591). — 11. Ne puet (846). — 14. Si se content.... mettere (1591). — 16. N'ait (id.). — 17. Faus (Va). — 18. Son tens (24.406) ; sen sens (846). — 19. Ie fas -i- vou... dou ioir (846) ; que fes... quelque soit du ioir (1591, Va). — 21. Retrairai... doint (846) ; qu'il me père (24.406) ; ne requerrai (1591, Va). — 22. Aliége (Va). — 23. Si sera si (846) ; si en iert vuengie (1591). — 24. Venchiée (24.406) ; avanchie (1591). — 26. Preu (845) ; prou (846). — 27. Garir (846, 1591). — 28. Moi qui tos.... en héritage (846) ; iretage (Va). — 29. Qui entour moi repaire (24.406). — 31. Pour katendrai (Va). — 32. Vos plaira... poinne (846). — 33. Mesdisant, ie vo doi mout. — 39. Qui est en vous et vo grant seignourie. — 40. Ne pris s'ele m'aïe (1591) ; si que ia n'iert vo faussetés oie (Va).

Glossaire. — *Amenrir*, amoindrir, diminuer, calmer. — *Rassoage*, *assoage*, adoucit (suavis). — *Talent*, désir, envie, penchant. — *Doint*, donne, subj. — *Atraire*, amener. — *Si fera-il*, ainsi fera-t-il. — *Oïe*, ouie, entendue. — *Nices*, simple, niais. — *Partir*, prendre part. — *Nus fins cuers*, aucun cœur vrai. — *Traire*, supporter, souffrir. — *Haschie*, peine, tourment. — *Fox*, fou. — *Atorne*, dispose, prépare. — *Ià*, jamais. — *Aage*, *eage*, âge, vie. — *Retrere*, retirer, cesser. — *Paire*, pare, mette ordre. — *Contraire*, mal, désagrément, contrariant. — *Si en ert*, ainsi en sera. — *Anemie*, ennemie. — *Truis*, je trouve. — *Engrant*, disposé, en volonté. — *Haez*, haïssez. — *Ne dout*, ne redoute. — *M'aïe*, m'aide. — *Ne qier ia*, je ne cherche pas à. — *Prou*, preu, profit. — *Ocirre*, tuer. — *A héritage*, à jamais. — *Repaire*, réside. — *Ert.... mérie*, payée, récompensée.

XXIV

Lors quant ie voi le buisson en verdure,
Le boi foilli et la prée florie
Ai de chanter vouloir quéque i'endure.
Car l'achoisons que i'en ai est iolie.
Tout autresi
Comme oisel lessent lor cri
Et lor chanter par froidure,
Ai-ie longuement langui,
En paour d'avoir failli
A la trés bone aventure,
Dont amours me rasseüre.

Bien se honist li cuers et desnature,
Qui vers amors du tout ne s'amilie.
Car le sien fait conquerre a double usure
Les très grans biens qu'ele a en sa baillie.
Maint fin ami
Sont avancie par li
En haute valeur seüre
Et il avient bien ensi
Que fins amis a servi,
Tant que mercis l'asseüre :
Lors a ioie sans mesure.

Quant li sages conoist sa bleceüre,
Lors pourchace par qoi ele est guérie.
Mes ie sui fox qui de guérir n'a cure.
Et si criem mult que cis max ne m'ocie,
Las ! i'ai menti :
De tant me tien agueri,
Quant ma peine en est plus dure.
Li hetié en sont honi,
Qu'ains nus dous max ne senti
Qui n'en amast la poincture :
Car ele plaist par nature.

Douce dame, vostre plesant faiture,
Et la valors dont vous estes garnie
Me fet reson trespasser et droiture ;
Et mon penser me fait sembler folie.
Pour ce vous pri,
Douce dame, aiès merci
De ma haute mespresure.
Que si soef m'a norri,
Que vous lessiez vostre ami
Durer en sa noureture,
Et garder s'envoiseüre.

En destrece d'amours et en ardure,
Dame, ai esté, très donc que j'oi choisie
Vostre biauté fine, esmerée et pure,
Qui par mon gré vous a de moi sésie.
N'ains n'en guenchi
Mes conme amis vous affi,
Et, seur mon desir vous iure,
Que melz vuel voër parti
Mon cuer et mon corps parmi,
Et mis en desconfiture,
Que cest dous vouloir ne dure.

Cançon à *Gui*
Le conte de Flandre di :
Qu'amor nétie et escure
Le cuer qu'ele a bien sesi,
Vaillant le fait et hardi
Et de courtoise apresure.
Rien sans li n'est, fors painture.

Variantes — Texte du 845. — Vers 2. Bos feuilli... flourie (Va). — 4. Ie en ai iolie (24.406). — 9. Paour (Va, 1591). — 10. A la grant (24.406). — Car ele set merir a double usure (24.406 et 1591) ; car le sien fait conquerre a double usure (Va). — 15. De très grans biens kéle (Va). — 17. Très avanchie. — 18. En fine biauté seure (24.406) ; en fine biautez santez (1591). — 19. Et il avient bien issi (1591) ; et quant il avient ensi (Va). — 20. Amis (Va). — 22. Dont a ioie (Va). — 23. Congnoist la blecheure (1591) ; par qu'ele soit guerie (24.406) ; il pourqache (Va). — 25. Mes ie sui cil qui de guerir n'a cure (24.406, 1591) ; faus (Va). — 26. Crieng.... m'ochie (Va). — 29. Plaie (24.406). — 31. Nains nul du mal ne senti (Va). — 35. Et les dous biens (24.406). — 37. Cuidier folie (id.) — 44. Et durer et garder s'envoiseure (845, 24.406, 1591). — (Va) donne texte. — 45. Couplet passé par 24.406. — 53, 54, 55. Texte de (Va); les autres donnent : mon cors est mis en desconfiture. Qu'en cest dous vouloir n'endure. — 56. (Va) donne seul cet envoi.

Glossaire. — *Achoison*, occasion. — *Autresi*, ainsi, comme (alterun sic). — *Poor, paour*, peur. — *Honist*, couvre de déshonneur. — *Fin ami*, vrai ami. — *Pourchace*, recherche. — *Fox, faus*, fou. — *Et criem moult*, et je crains bien. — *Hétié, haitié*. gais, joyeux. — *Poincture*, piqûre. — *Faicture*, façon, apparence, perfection. — *Trespasser*, outrepasser, quitter le raisonnable et le juste. — *Mespresure*, folie, erreur, méprise. — *Soëf*, suavement. — *Envoiseüre*, gaîté, joie, allégresse, envolée. — *Très donc*, tout à l'instant. — *Oi*, eus. — *Esmerée*, pure, précieuse, excellente (*mier*, merum). — *Guenchi*, je ne me détournai, dérangeai. — *Affi*, je vous donne ma foi. — *Melz vuel*, j'aime mieux. — *Netie*, nettoie. — *Escure*, nettoie, purifie. — *Aprésure*, éducation, habitude. — *Fors*, excepté. — *Painture*, fantôme. ombre.

XXV

Biau m'est du tens de gaïn qui verdoie,
Que tuit sont vert bois et pré et buisson.
Mes n'est pas ce qui a chanter m'avoie ;
G'i sai assez plus iolie achoison :
C'est ma dame, dont nonmer n'os' le non,
En qui servir tout mon povoir enploie,
Et si m'ocist en lieu de guerredon,

A tort m'ocist ! Car si me dont Dex ioie,
Je n'ai pensé ne désir s'a li non.
Et quant plus set que son plesir m'otroie,
Plus se poine d'efforcier ma prison,

Dont ia ne quier venir à raençon.
Ne vueille Dex que délivres en soie !
Quar ie ne puis issir sans traïson.

Traison ! Dex ! Et comment la feroie
Vers ma dame qui j'ai fait de moi don ?
Je sui bien siens ; quar chascun ior m'envoie
Sans relaschier ma droite livroison :
Ce sont désir a si très grant foison,
Qui se d'un seul s'accroissoit, je morroie.
Adonc auroie amé iusques enson.

Trop est cruel qui son home guerroie,
Quant cuer et corps met en son abandon !
Tel crualté mult a envis feroie.
Mes si mi laist amors fere son bon,
Se j'avoie tot le sens Salemon,
En li servir en tout l'emploieroie :
Savoir se sens porroit vaincre raison !

Il n'est nus poinz qu'i pensant ne la voie.
Ni s'en dormant remir ie sa façon,
Sa crualtez me confont et desvoie,
Ne me laist cuidier ma garison.
Et neporquant fut jadis, ce dit-on,
Yvains le Preus, qui tant fist toute voie
Que par servir, out l'amor d'un lyon.

Variantes. — Texte du 845. — Vers 2. Boschet, pré 1591). — 4. G'i ai (24.406). — 12. Plus s'enfore d'enforchier (1591). — 14. Quar ie ne puis (1591). — 19. Si grande foison (id.) — 20. L'accroissoit greignor ioie (24.406). — 21. Adonc aroie ame jusqu'à enson (24.406). — 31. Etesmaie (1591). — 32. Mi laist cuidier (id.) — 35. Le boin roy Oriant, qui cuer a de lyon (24.406).

Glossaire. — *Gain*, *gaaing*, l'automne, le temps de la récolte ou des semailles. — *Tuit*, tous. — *Mes n'est*, mais ce n'est. — *Avoie*, me met dans la voie, me détermine, me pousse. — *Achoison*, *acheson*, *achaison*, occasion. — *Si*, explétif. — *Ocist*, *occhist*, me fait mourir. — *Guerredon*, récompense. — *Dont*, donne. — *Dex*, Dieu, sujet. — *S'a li non*, sinon à elle. — *Efforcier*, violer, rompre. — *Raençon*, composition. — *Issir*, sortir. — *Qui*, *cui*, à qui. — *Livroison*, je me donne exactement tous les jours. — *Enson*, jusqu'au bout, au sommet (in summum). — *A envis*, à contre-cœur, malgré moi (in, vis). — *Tot le sens Salemon*, toute la sagesse de Salomon. — *Poinz*, lieu, moment. — *Remir*, je regarde, contemple, admire. — *Ne me laist cuidier*, ne me laisse croire. — *Neporquant*, néanmoins, cependant (non per quantum). — *Yvains le Preus*, chevalier de la Table ronde ; *Yvain* ou *le chevalier au lion* est le titre d'un roman de Chrestien de Troyes. — *Out*, eut.

XXVI

Haute espérance garnie
D'amor et de loiauté,
Et désirs d'avoir amie
Me tient en iolieté,
Et en volonté
De servir sans tricherie,
Ma dame à son gré,
Ou riens ne faut de bien ne de biauté.

Aucuns sont qui par folie
Se plaingnent de haut pensé.
Mès qui son cœur enchastie
Il fait trop grant niceté ;
Qu'ançois a veé
S'amor, ia male ensaingnie
Q'une autre escouté,
Ou riens ne faut de bien ne de biauté.

De sa douce seignorie,
M'a amors un pou monstré ;
Dont, tous les iors de ma vie
Me tendrai por honoré.
A si grant bonté,
Qu'ele m'a par sa mestrie,
En tel leu donné,
Ou riens ne faut de bien ne de biauté.

De sens et de cortoisie,
A en li si grant plenté,
Que, s'ele m'est anemie,
Amors m'a coilli en hé.
Si li proi, por Dé !
Qu'en tel leu ne me lest mie
Trouver cruauté,
Ou riens ne faut de bien ne de biauté.

En sa très douce baillie
Sui et ert et ai esté
J'aim miex que li maus m'ocie,
Dont fine amors m'a fievé
En leu d'estre amé.
Que ia mon vivant oublie
Son cors acesmé,
Ou riens ne faut de bien ne de biauté.

Variantes. — Texte du 845. — Vers 2. D'onneur (24.406). — 13. Quainçois avoée (id.) — 14. S'amor l'a m'enseignie (id.). — 17. Couplet omis par 24.406. — 36. Dont fet a moi tel fierté (id.). — 38. Qu'en mon (id.).

Glossaire. — *Jolieté, Joliveté*, disposition aimable, gaie. — *Faut*, manque. — *Enchastie*, réprimande (castigare). — *Niceté*, simplicité, sottise, niaiserie (nescium). — *Ançois a véé s'amor*, celui qui plutôt a refusé son amour. — *Enseignie*, montré, instruit. — *Seignorie*, puissance, pouvoir. — *Tendrai*, tiendrai. — *Mestrie*, commandement, maîtrise, maestria. — *Grand plenté*, grande abondance (plenitatem). — *Anemie*, ennemie. — *Coilli, cueilli en hé*, pris en haine, en grippe. — *Si li proi, por De*, aussi, je la prie, pour Dieu ! — *Lest*, laisse. — *Baillie*, puissance, tutelle. — *Ert*, serai. — *Li maus m'ocie*, le mal me tue. — *Fievé*, mis en fief, frappé, pourvu. — *En leu*, au lieu. — *Acesmé*, orné, paré, agrémenté, beau, remarquable.

XXVII

Quant li biax estez revient
D'erbe et de fueille et de flor,
Que li rossignox maintient
Joie et chante nuit et jor,
Las ! et je souspir et plor,
Sans confort d'aléjance,
Por la plus bele et la meillor de France.
Qui me fet tant doloser
Que g'en pert ioie et chanter.

Se ge peüsse oublier
Ce qu'en son gent cors avient !
Jà n'i déusse penser,
Quant de moi ne li souvient.
Mes amors me lace et tient
De la bele acointance,
Et d'un regart si dous a ma gravance
Qu'amors ne veut que j'oubli
La douçor où m'amort vi.

Dame, je vos proi merci,
Que vos daignies esgarder
La face de vostre ami,
Qu'amors fet decolorer,
Por vos loiaument aimer !
Sans autre remenbrance,
C'onques n'oubli vostre douce semblance,
Ne la bouche qui palir
Me fet d'amoureus désir !

Et s'il vous vient à plesir,
Dame pour qui j'ai langui,
Que vous daignissiez sentir
La bouche dont je vos pri,
Plus vous m'auriez enrichi
D'amoureuse espérance,
Que d'estre rois sans vostre bienveillance,
Qu'en vous est tous mes trésors
Mes cuers, ma vie et m'amors.

Noble, plesans, de gent cors ;
Joene et croisans de belir ;
Blanche, blonde comme fins ors ;
Face où Dex fet espanir
Rose et lis, et resplandir
Fine color d'enfance ;
Bone et bele, sage, de grant voillance
Souvent lo et merci De,
Qui vos fist de tel biauté.

Glossaire. — *Aleiance*, allégeance, adoucissement. — *Doloser*, souffrir. — *Se ge péüsse*, si je pouvais. — *Avient*, est, se présente, se trouve. — *Ja n'i déusse*, jamais je n'y devrais penser. — *Me lace*, m'enlace, m'enchaîne (laqueare). — *Acointance*, abord, accès, accueil (ad cognitare). — *Gravance*, fatigue, douleur, malheur, peine. — *La douçor où m'amort vi*, où elle me tue ou m'attache vif (ou peut-être : *où j'ai vu ma mort*). — *Je vos proi merci*, je vous prie, demande grâce. — *Esgarder*, regarder. — *Por*, parce que (il vous aime). — *Remembrance*, souvenir (rememorare). — *Croisans de belir*, croissante en beauté. — *Fins or*, or pur. — *Lo*, je loue. — *Dé*, Dieu.

XXVIII

Quant li nouviaus tens défine,
Qu'iver vient en sa saison,
Que par bois ne par gaudine,
Ne chantent plus oisillon,
Lor veuil commancier chançon
D'une amourette très-fine,
A qui tous mes cuers s'afine.
Ne ià ne m'en partirai :
J'aurai l'amour la belle, ou je mourrai.

J'aurai l'amour de m'amie ;
Car je n'i doi pas faillir.
Loiautés m'est obéie,
A qui je dois obéir.
Bien l'eu déüst souvenir,

Se pitié n'i est faillie !
Amours l'ait en sa baillie !
Que tout entièrement i va
Mes cuers : sans trichier tousiours vous servira.

Dame de grant seignourie,
Qui tant faites à proisier,
Pour Dieu ne m'ociez mie !
Je sui vostre prisonnier.
Nus ne le doit désavancier,
Fins cuers, quant il s'humelie,
Puisqu'il veult sa douce amie
Tousiours loiaument amer,
Joliètement me semont de chanter.

Je chanterai de m'amie
Et ferai à son plesir.
Car qui, de cuer sent et prie,
Ne doit à ioie faillir.
Sire Diex ! tant la désir,
Que nus ne devoit si proier !
Et comment dure fin cuer
Qui bien aime par amours,
Biaus sire Diex ! ie chanterai tousiours.

A *Cresson Essart* t'envoïe,
Chançon, et li di briément
Perrin, qu'il ne laisse mie
A recevoir ce présent,
Car de bon entendement
Est la bele qui me prie.
Si proi qu'elle soit m'amie
Et je i'aime de cuer entier.

. . . . . .

Glossaire. — *Défine*, touche à sa fin — *Gaudine*, gaut, feuillée, bocage. — *Mes cuers s'afine*, mon cœur se donne, s'arrête. — *Partirai*, départirai, quitterai. — *L'amour la belle*, de la belle. — *Déüst*, elle devrait bien s'en souvenir. — *Baillie*, puissance, tutelle. — *Proisier*, prisier, à priser, estimer. — *Ociez*, tuez. — *Nus*, nul, personne. — *Désavancier*, faire reculer. — *Me semont*, m'avertit, m'invite, m'excite (sub monere). — *Si proier*, tant prier. — *Cresson-Essart*, terre entre Clermont et Beauvais, auj. Cressonsacq. — *Briément*, brièvement. — *Ne laisse mie*, ne manque, ne tarde pas. — *Si proi*, et je la prie.

XXIX

Je n'ai loisir d'assez penser,
Et si ne fais se penser non :
Car tant mi plaist a recorder
Le cors, le vis et la façon

De cele qui m'a emprison !
  Car se g'i pensoie,
  Tant comenteroie
    Nuit et iour,
  Le quart de valour
  Qu'elle a ne diroie.

Elle a gent cors, le vis bien cler,
Bouche bien faite, et le menton ;
Le cuer dedens ne sai esmer,
Car se pitié n'i a foison,
Tant mar la vi pour moi grever.
  Car moi et ma vie
  Tient en sa baillie
    La meillour
  Qui soit. De s'amour
  Ai trop grant envie.

Douce dame, ne vous anuit !
Se je vous aim, je n'en puis mais.
Ce fait amour, qui iour et nuit
M'asaut et ne mi laist empès.
A vous amer ai mon cuer duit.
  Dame débonaire,
  Tant mi poez plaire,
    C'onques puis
  Que je vous connuis,
  Ne m'en poi retraire.

Ce mi feit estre en désespoir,
Que je ne puis nul biau sanblant
De la sade blondete avoir :
Dire li veul assez souvent.
Mes ie n'ai pas tant de povoir
  Qu'a li me démente.
  Quant la voi présente,
    Mon pourpens
  Pers, et tout mon sens,
  Si fort m'espovente !

Chançon à ma dame t'envoi.
Di li bien que je sui tous siens.
Assez trueve plus biau de moi ;
Mes de plus fin, ne sai je riens
Car ie l'aim tant ! En bone foi,
  Bien veul qu'elle m'esprueve ;
  Et s'elle mi trueve
    Sans amer
  S'elle veult amer,
  De moi ne se mueve !

Variantes. — Texte du 1591. — 11. Ille (1591) ; elle a gent cors et vis cler (Be). — 33. Brunete. — 41. A ma dame (1591), à la bele (Be).

Glossaire. — *Se penser non*, sinon penser. — *Recorder*, rappeler, se souvenir. — *Vis*, visage. — *Gent*, noble, beau, bien né (genitum). — *Esmer*, estimer, apprécier (aestimare). — *Mar*, à la male heure, malheureusement, à tort, pour mon malheur, mal à propos. — *Anuit*, que cela ne vous ennuie ! — *Ce fait amour*, c'est amour qui fait cela. — *M'asaut*, m'assaille, attaque. — *Duit*, conduit, mené (ducere). — *Mi poës*, me pouvez. — *C'onques puis que*, que jamais depuis que. — *Poi*, je puis. — *Senblant*, marque d'amitié. — *Li veul*, je veux lui dire. — *Démente*, me plaigne, lamente. — *Pourpens*, pensée, à-propos, sang-froid. — *Pers*, je perds. — *Trueve*, trouve (j'en trouve suffisamment de plus beaux que moi). — *Bien veul*, je veux bien. — *Sade*, agréable, gentille, aimable (contraire de maus-sade). — *Mueve*, meuve, ne se retire.

XXX

Je ne sui pas esbahis
Pour iver ne pour froidure,
Ne pour estrange païs,
Lonc tens de ma nourreture
  Que de m'aventure,
  Ne face chançon
Gaie de mos et de son
  Légière à chanter ;
  Pour moi conforter
  Du mal qui me tient
  Qui d'amours me vient.

J'ai souvent esté pensis
Et sans point d'envoiseüre.
Mes un dous espoirs jolis
M'a dit que ie m'asseüre,
  Car li truis meüre
  De mon guerredon ;
Et amors fera raison
  Et pitié mater
  Et en li muer
  Les mas qui me tient,
  Qui d'amours me vient.

Un faus guillères faintis
N'aura ià male aventure :
S'il n'est en un leus joïs,
Tost saut en autre pasture.
  Lors ment et si jure
  Pour li faire bon
Mais ià d'iceste prison

N'istrai par guiller,
Ains veul endurer
Les max qui me tient
Qui d'amours me vient.

Onques nuls loiaus amis
N'ama d'icele mesure
Et se j'estoie saisis
Des biens dont cis max me dure
Onques nule usure,
Courant de randon,
Ne monta d'itel foison.
Con mis dous penser,
Je les sens doubler,
Les maus qui me tient
Qui d'amours me vient.

Li mals est si trés-iolis,
Et de si douce nature !
C'est un petit paradis,
Qui de loial cuer l'endure.
Mes ele est si dure,
Que m'ait en prison,
Qu'ele m'ocist sans raison ;
Et pour bien amer
Se fait agrever
Lou mal qui me tient
Qui d'amours me vient.

Belle de cors et de vis,
Et de sen et de mesure,
Jointes mains vos cri mercis ;
Car ie sent d'amour l'arsure.
Se ne preneis cure
De ma guerison,
Et vos ne penseis raison,
N'en puis eschaipper.
Ains m'estuet finer
Ou mal qui me tient
Qui d'amours me vient.

[Le man. 1591 n'a que quatre couplets ; et le quatrième est ainsi conçu :]

Li dous maus dont je languis
Et de si douce nature,
Car c'est uns fins paradis !
Qui de loial cuer l'endure,
Je n'oi oncques cure

D'amer traïson.
S'en devroit m'entencion
Amours regarder,
Et guerredoner
Les maus qui me tient
Qui d'amours me vient.

VARIANTES. — Texte de Berne. — Vers 12. Lontemps ai esté pensis (1591). — 14. Dous (1591), boens (Be). — Le ms. Berne porte l'indic. *Perrins d'Angincourt.*

GLOSSAIRE. — *Estrange païs*, pays étrangers. — *Noriture, nourreture*, éducation (nutritura). — *Lontens*, je ne suis pas ébahi assez longtemps pour que, de mon éducation et de ma destinée, je ne fasse une chanson gaie de paroles et de musique, facile à chanter. — *Pensis*, pensif. — *Envoiseüre*, gaité, entrain. — *Truis*, je trouve. — *Guerredon*, récompense. — *Muer*, changer. — *Guillères*, trompeur, cas sujet. — *Joïs*, joyeux. — *Saute*, saute, de saillir. — *Iceste*, cette. — *Istrai*, sortirai, — *Guiller*, tromper. — *Randon*, impétuosité, course folle. — *Itel foison*, telle quantité. — *Con mis dous penser*, comme mes douces pensées. — *Vis*, visage. — *Jointes mains*, à mains jointes. — *Arsure*, brûlure. — *Ains mestuet finer*, mais il me faut finir, m'arrêter.

XXXI

Oncques à faire chanson
Ne chant ne descort, ne lai,
Ne me valut flours ne glai,
Ne chans d'oisiaux ne verdure.
Tousiours selonc m'aventure
De joie u d'esmai
Ai chanté et chanterai
N'onques d'autrement
Chanter n'eus talent
Ne ia n'arai.

Haïr me fait traison,
Cele qui ia ne herrai.
Car très dont ke i'esgardai
De son gent cors le faiture,
De loiauté fine et pure
Garni le trouvai :
Si le doi, tant com vivrai,
Servir loiaument
Kant si largement
En amendai.

Je ne fi se mon preu non,
Quant en sa prison entrai ;
Kar la peine que j'en trai,
De joie avoir m'asegure.

Et, s'est droite noureture,
A fin cuer verai
Si m'en aim et amerai,
Kant si sagement
Par mon hardement
M'emprisonnai.

J'aim et pris' ceste prison,
K'onkes rien tant ne prisai.
Car a tous pris apris i'ai
A mesprisier mespresure
Si k'outrage et mespresure
En eskiverai.
Fors qu'en l'amoureux assai
Ki raison desment
La ne vaut noient
Quanques ie sai.

Si fait, i'ai dit desraison :
C'est le plus biau sens ke i'ai ;
K'au mains ai iou le cuer gai,
Et sui en envoiseüre
D'un tres douc mal ke i'endure,
Dont ià ne garrai
Par traïr : ains atendrai
Déboinairement,
Tant ke doucement
D'amour morrai.

Glossaire. — *Descort, discort*, sorte de chanson où les couplets disputent, contestent. — *Lai*, espèce de chanson. — *Glai*, glaïeul (gladius, épée). — *U*, ou. — *Esmai*, émotion, trouble, effroi. — *Talent*, désir, goût, penchant. — *Herrai*, hairai. — *Très donc*, tout à l'instant. — *Faiture*, perfection. — *Trai*, tire. — *Asegure*, assure (securus). — *Noureture*, éducation. — *Hardement*, bravoure, hardiesse. — 31, 32 et suiv. Jeux de mots. — *K'onkes*, que jamais. — *Eskiverai*, j'éviterai l'excès et l'erreur. — *Noient*, néant, rien. — *Kankes, quanques*, tout ce que (quantum quum). — *Mains*, moins. — *Iou*, je. — *Sui en envoiseüre*, je suis guilleret, gai. — *Garrai*, guérirai. — *Par traïr*, en trahissant. — *Ains*, mais.

XXXII

Au repairier que je fis de Provence,
S'esmut mon cuer un petit de chanter,
Quant i'approchai de la terre de France,
Où cele maint que je ne puis oublier.

Diex ! son gent cors et son très biau vis cler,
Sa grant biauté, sa simple contenance,
Que je ne puis a nul ior oublier,
Ce m'occira, bien le sai, sans doutance.

Amée l'ai piéça, c'est en m'enfance.
Dès que la vi, n'en poi mon cuer oster !
Mais pavor ait qu'allours n'ait sa béance.
S'elle li a, trop feroit à blasmer
De traison ne se peut nus garder.
S'ainsic le fait, Diex m'en doint tel vengeance
Que tous li mons la puist au doit monstrer !
Si li seroit une grief pénitance.

Douce dame, se j'ai dit par folie
Nule chose qui vous doie grever,
Je n'en puis mais. Mes cuers en vous se fie :
Si sui tout prest tantost de l'amender.
Si hautement com voudrez commander.
Mais que pour Dieu, que devenez m'amie !
Si en ferons a tex les cuer crever
Qui de nous deus ont eu en grant envie.

Douce dame, que j'ai lonc tens amée,
Pour l'amour Dieu, aiez merci de moi !
En vous ai mis mon cuer, ma pensée :
Servirai vous tousiours en bone foi ;
Ou autrement pour vostre amour mourrai.
Et se ie muir vous en serez blasmée ;
Et dira l'en partout, que bien le sai :
Cil est musars, qui a tel dame amée.

Or m'est en vous ou de mort ou de vie,
Dame plaisans, que ie nose nonmer.
Mes en la fin de ma chanson vous prie
Com cil qui veult a tous maus endurer,
De mesdisans, de felons esloignier :
Que par euls ai perdu ma compaignie.
Nus n'ose mais ne rire ne jouer,
S'en repost non. Li cors Dieu les maudie !

Glossaire. — *Repairier*, retour (repatriare). — *Un petit*, un peu. — *Maint*, réside, demeure (manere). — *Vis cler*, clair visage. — *A nul ior*, jamais, pas un instant, pas un jour. — *M'occira*, me fera mourir. — *Pieça*, pièce a, il y a longtemps. — *Poi*, je pus. — *Pavor ait*, j'ai peur. — *Béance*, désir, aspiration, visée. — *S'el li avoit*, si elle avait sa béance ailleurs. — *Diex m'en doint*, que Dieu m'en donne. — *Li mons*, le monde. — *Grever*, peiner, blesser, chagriner, charger (gravis). — *A tex*, à tel point. — *Je muir*,

je meurs. — *Et dira l'en*, et dira-t-on. — *Musars*, étourdi, qui perd son temps. — *Compaignie*, amitié. — *Mais*, davantage, plus (magis). — *S'en repost non*, sinon en secret, en cachette (*reponre*, reponere, cacher).

XXXIII

Mais, ne avris, ne printens
Ne me font pais resjoir ;
Ne de oixillons li chans :
Mais cele por cui sospir
Nuit et jor. Car quant remir
Sa biauteit, ces euls rians
Lors ne me puis départir,
Ains remain, com fins amans.

Amors veult c'obeissans
Soie a faire son plaixir,
Et se ieu i seux perdans,
Tout me ferait remerir :
Car c'elle me fait sentir
Poene, travail ne ahans,
Pair un resgaird, à loisir
Reserait ma joie grans.

Riens ne me fait douter tant
Com li felon mal pairlier,
Ki adès se vont penant
De fins amans empirier.
Deus leur doinst mal encombrier !
Car, par eaus, ont fin amant
Sovent en grant destourbier.
Pour moi lou di tout avant !

Greveit m'ont li mesdissant,
D'eaus mais plus parler ne qier
Pour ceu les voix eschivant.
Et la belle vuel proier
K'elle veulle assowaigier
La dolor ke trais si grant,
Car autre mire ne quier,
Se ie voix a li faillant.

Or n'est nus, ke aligier
Me puist de mes grans dolors,
Fors la belle en cui dongier
Je veul remenoir tousiors.

Jai ne quier penser aillors.
Or doinst Dieu k'elle otroier
Me veuille prochien secors.
D'autre rien n'ai désirier.

Tout droit à *Mès*, per amors
T'en vai, chanson, sans tergier.
Di la belle ke s'amors
Me fait d'ameir efforcier.

Glossaire. — *Mais*, mois de mai. — *Pais*, pas (dialecte bourguignon). — *Li chans*, le chant. — *Remir*, regarde, contemple. — *Euls*, yeux. — *Ains remain*, mais je reste (remanoir, manere). — *Fins*, vrai. — *Ieu i seux*, j'y suis. — *Remerir*, réparer, dédommager. — *Ahans*, effort. — *Pair un resgaird*, par un regard. — *Reserait*, itératif. de serait. — *Mal pairlier*, mal parlant. — *Ades*, toujours (ad dies). — *Penant*, se tourmentant, s'efforçant (pæna). — *Empirier*, empirer, gâter. — *Doinst*, donne. — *Encombrier*, gênant. — *Per eaus*, par eux. — *Destourbier*, trouble (disturbare). — *Lou di*, je le dis. — *Qier*, ne cherche : Je ne cherche pas à parler d'eux davantage (*magis*, plus). — *Eschivant*, évitant. — *Proier*, prier. — *Assouvaigier*, *assouagier*, adoucir (suavis). — *Ke trais*, que je trais, tire, supporte. — *Mire*, médecin. — *Voix*, je vais. — *Faillant*, manquant. — *Aligier*, alléger. — *En cui dongier*, dans la puissance, domination de qui (dominarium). — *Remenoir*, demeurer, rester (remanere). — *Jai* pour ja. — *Or doint*, que Dieu donne ou fasse. — *Mès*, Metz. — *Tergier*, tarder. — *Di la belle*, dis à la belle. — *Efforcier*, redoubler, augmenter.

(*A suivre.*) N. Goffart.

NÉCROLOGIE

Le colonel Depréaux, commandant le 3e régiment d'infanterie de ligne, est mort à Aix-en-Provence, le 1er décembre 1895, d'une attaque d'apoplexie foudroyante, dans sa cinquante-et-unième année.

Des obsèques solennelles lui ont été faites à Aix, le 4 décembre. La population tout entière y assistait.

Le 3e de ligne, en grande tenue avec drapeau et musique, formait escorte. Vingt-deux couronnes données par les compagnies et deux superbes entre toutes, l'une des officiers et l'autre des sous-officiers, étaient portées devant le char. Les cordons du poêle étaient tenus par les colonels des 161e, 141e d'infanterie et ceux des 61e et 15e légions de gendarmerie. Le lieutenant-colonel et deux commandants du 3e de ligne précédaient le char, derrière lequel marchait le drapeau couvert d'un grand crêpe, suivi du cheval de bataille du colonel.

Le deuil était conduit par le frère de M. Depréaux et le commandant Grandjean.

Mgr Gouthe-Soulard, entouré de son clergé, a donné l'absoute à Saint-Jean-de-Malte.

Toutes les autorités militaires, civiles et judiciaires formaient cortège.

Des discours ont été prononcés par le général Quenot et le lieutenant-colonel du 3e de ligne, M. de Comby.

Nous extrayons du second le passage principal, qui résume la carrière militaire du défunt.

... « Le colonel Depréaux n'était à la tête du régiment que depuis un mois, mais ce court laps de temps avait déjà largement suffi pour nous faire apprécier ses éminentes qualités militaires. Tous nous sentions en lui un chef dans la plus large acception du mot. Sa bonté, son énergie, l'élévation de ses sentiments, la droiture de son caractère, son amour passionné du travail, lui avaient rapidement conquis tous les cœurs.

« Le colonel Depréaux était un enfant de cette vaillante et patriotique cité de Lorraine, dont nous ne prononçons jamais le nom dans l'armée sans une émotion poignante.

« Né à Metz le 11 décembre 1844, il entre à Saint-Cyr en 1863 et en sort deux ans après, sous-lieutenant au 8e bataillon de chasseurs.

« Le début de la guerre de 1870 le trouve lieutenant au 5e bataillon de chasseurs, depuis le 2 avril 1870. On se doute de l'entrain et de l'intrépidité avec lesquels cet enfant de Metz a défendu pied à pied le sol natal. Ce dévouement, cet héroïsme n'échappent

pas à l'attention de ses chefs, et, le 1er octobre 1870, une citation à l'ordre du jour de l'armée du Rhin venait signaler la conduite du lieutenant Depréaux, qui avait montré, dans les combats des 14 et 31 août, une intelligence, un entrain et une bravoure remarquables, et qui était entré un des premiers dans les retranchements de Servigny. Le grade de capitaine au 26e bataillon de chasseurs devait, le 8 janvier 1871, récompenser la belle conduite du vaillant officier.

« Mais, auparavant, Depréaux avait éprouvé une douleur bien grande pour cette âme si patriotique et si élevée : Metz, sa ville natale, avait succombé, et la France perdait cette province si française, dont nous pleurons la perte et vers laquelle convergent toutes nos espérances.

« Une épreuve restait encore à subir. Du 31 mars 1871 au 7 juin, il fit partie des troupes qui durent, sous Paris, lutter pour ramener l'ordre dans notre patrie si éprouvée.

« En 1883, le 8 mai, Depréaux est nommé major au 118e d'infanterie.

« Le 14 août 1885, il est détaché comme chef de bataillon instructeur à l'Ecole normale de tir du camp de Châlons, où, le 24 juin 1886, la croix de chevalier de la Légion d'honneur vint récompenser ses brillants services.

« Le 1er novembre 1891, il est nommé lieutenant-colonel du 161e, le 5 octobre 1895, il était devenu colonel du 3e.

« Colonel à 50 ans, actif, vigoureux, avec des états de service aussi beaux, il lui était permis d'aspirer au plus brillant avenir que lui souhaitaient du fond du cœur tous ceux qui avaient pu apprécier ses solides qualités d'homme et de soldat.

« La destinée en avait, hélas ! décidé autrement, et c'est en pleine maturité de corps et d'esprit, en pleine force, en pleine activité, que la mort est venue le terrasser, le foudroyer, semant autour de lui des regrets aussi profonds qu'unanimes. »

Le colonel Depréaux, qui se rattachait à la Champagne par son alliance avec une honorable famille d'Epernay, avait commandé les premières troupes françaises qui occupèrent cette ville après la guerre de 1870-71.

Le corps du colonel Depréaux a été transporté à Epernay, où l'inhumation a eu lieu le 9 décembre.

* * *

Le 16 décembre ont été célébrées, en l'église de Lachaise (Aube), les obsèques du marquis de Compiègne, ancien officier de cavalerie et maire de cette commune.

La famille du Pont de Compiègne, originaire du Béarn, s'est établie en France à l'avènement d'Henri IV. De noblesse militaire, elle a produit plusieurs lieutenants généraux sous l'ancien régime.

Le deuil était conduit par les deux fils aînés du défunt et par ses beaux-frères, le comte de Balincourt et le comte d'Elva, député de la Mayenne.

***

Nous apprenons la mort, à Paris, de M. Bertherand, ancien conseiller général du canton d'Essoyes (Aube). M. Bertherand représenta ce canton pendant plus de vingt-cinq ans et multiplia aux habitants de la région ses nombreux services. Aussi, ceux qui ne partageaient pas ses opinions politiques rendaient hommage à l'élévation de son caractère.

La dépouille mortelle du regretté défunt a été transportée en son château de Chacenay (Aube), où les obsèques ont eu lieu le 20 décembre dernier.

***

Le 24 décembre 1895 s'est éteint, après quelques jours de maladie, à Vitry-le-François, M. Antoine Tausserat, dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année, ayant conservé, à cet âge avancé, et jusque dans ses derniers moments, toute la plénitude de ses facultés intellectuelles.

Né à Plivot (Marne), le 4 mai 1797 (15 floréal an V), dans la maison familiale, ancienne aumônerie de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, qui subsiste encore aujourd'hui, Antoine Tausserat était petit-neveu, par son aïeule paternelle, du chimiste châlonnais Pierre Bayen, attaché au service médical des dames de France, tantes de Louis XVI, et dont une des rues de Paris porte le nom.

Pendant les Cent jours, Antoine Tausserat, à peine âgé de dix-huit ans, s'engagea à la place de son frère aîné, dont le présence était nécessaire aux besoins de la famille, et fut incorporé dans le 4e bataillon du régiment de la Marne, bataillon qui partit immédiatement pour Sedan, où il eut à lutter contre l'assaut d'une division russe. Là, le jeune volontaire reçut le baptême du feu, et vit, après Waterloo, les rues de la ville encombrées de soldats mutilés. C'était, paraît-il, un épouvantable spectacle. Sedan était enveloppé par un très nombreux corps d'armée. On voyait de la citadelle l'ennemi arriver en colonnes serrées ; les officiers étaient coiffés de grands chapeaux ornés de plumes de coq. Chaque jour, on tiraillait les uns contre les autres ; mais Français et Russes, comme plus tard devant Sébastopol, fraternisaient souvent, et les assiégeants faisaient de temps à autre passer des vivres et du vin aux assiégés.

Peu de jours après le désastre de Waterloo, la garnison dut capituler. Beaucoup d'hommes alors désertèrent ; Antoine Tausserat demeura au corps, qui sortit de la place avec les honneurs militaires, tambours battant et aigles déployées. Le bataillon fut licencié le 24 août 1815, et les soldats purent rentrer dans leurs foyers.

Le vénérable nonagénaire se plaisait à évoquer parfois les souvenirs d'un passé dont il avait été le témoin.

* * *

Dans les derniers jours du mois est mort le général Feillet-Pilatrie, allié à l'une des plus anciennes familles de Sainte-Menehould, où ses obsèques ont eu lieu le 31 décembre.

La moitié du 8e régiment de cuirassiers, commandée par M. de Lauzun, chef d'escadron, rendait les honneurs militaires.

Les cordons du poële étaient tenus par le général de La Jarrige, commandant d'armes, le président du tribunal, le maire, M. Margaine, ancien directeur des douanes, etc.

Le deuil était conduit par M. Baudot, médecin militaire de première classe, gendre du défunt.

Après la messe, l'absoute a été donnée par M. l'abbé Henry, archiprêtre.

Né à Verdun le 11 août 1818, Feillet-Pilatrie avait été admis, le 5 novembre 1836. à l'école de Saint-Cyr, d'où il était sorti comme sous-lieutenant d'infanterie, le 1er octobre 1838. Promu lieutenant le 27 décembre 1840, capitaine le 21 juin 1846, il fut nommé chef de bataillon le 27 juin 1856. C'est peu après qu'il épousa, à Sainte-Menehould, Mlle Louise Picart, fille de M. Picart, juge au tribunal, dont le souvenir est encore vivant dans l'arrondissement tout entier.

Nommé lieutenant-colonel le 14 mars 1863, il fut appelé, le 22 décembre 1868, au commandement du 92e régiment d'infanterie, à Sidi-bel-Abbès. La guerre de 1870 le trouvait là, où il servait sous Chanzy, dont il était l'ami. Il ne quitta l'Algérie qu'après nos premiers désastres, fut promu général de brigade le 31 octobre 1870, et nommé au commandement provisoire de la 1re division du 18e corps, avec laquelle il prit part à tous les combats de l'armée de l'Est.

Appelé à l'armée de la Loire, il montra, dans l'organisation des jeunes troupes de la défense nationale, des qualités de premier ordre. L'activité, l'énergie, la bravoure qu'il déploya le désignèrent bientôt à la confiance de tous, et il fut promu successivement général de brigade et général de division, à la suite d'actions de guerre remarquables.

Quand l'armée de la Loire fut coupée en deux tronçons, le général Feillet-Pilatrie fut placé à l'armée de l'Est, sous les ordres du général Bourbaki.

Ce fut le général Feillet-Pilatrie qui tira les derniers coups de canon et de fusil de la campagne.

A l'arrière-garde de notre malheureuse armée se réfugiant en Suisse, il sut, avec une énergie et un dévouement admirables, protéger utilement la retraite et arrêter la poursuite de l'ennemi.

Après la guerre, la commission de la révision des grades le replaça général de brigade, et il reçut le commandement de la 51e brigade, à Chambéry, qu'il garda jusqu'à son passage dans le cadre de réserve, le 11 août 1880. Dès le 5 février 1878, il avait été élevé au grade de commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Depuis 1880, le général était revenu habiter Sainte-Menehould, berceau de sa nouvelle famille, avec sa femme et ses chères enfants, deux filles, dont la plus jeune mourut à l'âge où commencent les rêves heureux.

D'une extrême modestie, uniquement attaché à ses devoirs militaires, travaillant en silence à notre réorganisation, se tenant à l'écart de toutes les intrigues politiques, il resta à son poste, dix ans oublié, et l'on ne songea pas à lui rendre les étoiles de divisionnaire qu'il avait, un moment, si glorieusement portées. Il ne se plaignit jamais, ne fit jamais entendre une parole amère ; aussi il emporte dans la tombe l'estime et les regrets de tous ses anciens compagnons d'armes et de ceux qui l'ont plus tard connu dans sa modeste retraite

* * *

On annonce aussi la mort de M. Georges Wachter, négociant en vins de Champagne, décédé à Epernay, le 11 novembre 1895, dans sa 83e année ;

— De M. Tilloy, ancien rédacteur en chef de l'*Indépendant rémois*, retiré, depuis 1881, à Fère-en-Tardenois (Aisne), dont il était devenu maire ;

— De M. Varlet, ancien député des Ardennes, ancien président du tribunal de commerce de Sedan, dont les obsèques ont eu lieu, le 10 décembre 1895, à Remilly-Aillicourt (Ardennes) ;

— De M. Théodore Mannequin, né à Troyes et décédé à Paris, à l'âge de 76 ans.

Théodore Mannequin, membre de la Société d'économie politique et de la Société académique de l'Aube, s'est fait connaître par de nombreux travaux d'économie politique, sociale et philanthropique, et par des relations de voyage en Europe et en Amérique ;

— De M. Henri Percin, lieutenant au 46e régiment d'infanterie de ligne, fils du général Percin, commandant supérieur de la défense de Reims ;

— Du T.-C. Frère Amase-Léon (Georges-Edouard Lamaze), ancien Visiteur du district de Reims, ancien directeur des Ecoles Libres de Reims, décédé à Reims, le 16 décembre 1895, dans sa cinquante-huitième année d'âge et sa quarantième de vie religieuse ;

— De l'abbé Grignon, ancien curé de Charmont (Marne), décédé le 17 décembre, dans sa 88e année.

BIBLIOGRAPHIE

Essoyes pendant la Révolution et les invasions de 1814 *et* 1815, par M. l'abbé Auguste Pétel. Troyes, G. Frémont, 1895, in-8°.

Nous avons mentionné en son temps la très documentée et très intéressante monographie d'Essoyes, publiée récemment par M. l'abbé Pétel.

L'auteur vient de publier le complément attendu, indispensable de son livre : il nous offre aujourd'hui *Essoyes pendant la Révolution et les Invasions de* 1814 *et* 1815.

1793, 1814 ! deux dates fertiles en idées, en événements, en souvenirs, s'il en fut ; deux périodes qui ont changé singulièrement la face de la vieille France, et dont la moindre taupinière n'a pas été sans ressentir le terrible contre-coup.

A plus forte raison, un centre un peu important comme Essoyes, une grosse bourgade de province possédant seigneur et château, a-t-elle mis sa note dans le concert tumultueux du moment.

C'est toute une histoire de la Révolution en raccourci que nous présente le déroulement des faits si soigneusement, si scrupuleusement racontés et étudiés par M. l'abbé Pétel.

Depuis l'élection des députés aux Etats-Généraux jusqu'au Consulat, on peut suivre pas à pas, dans cette fourmilière presque obscure d'un coin reculé de la Champagne, la marche des idées, le travail de réformes, la répercussion des grands événements qui secouèrent alors la capitale, et il n'est pas d'un mince intérêt de connaître, par le menu, dans le détail, les causes obscures de ces grands mouvements, de suivre de l'œil le heurt et l'amoncellement de ces mille petits flots, insignifiants par eux-mêmes, mais dont la masse réunie, commune par commune, province par province, forma l'irrésistible torrent qui devait balayer furieusement les débris d'un régime usé et disloqué.

C'est d'abord, coup de tonnerre dans un ciel tranquille, l'annonce de la prise de la Bastille, qui jette la panique dans une population pacifique et non prévenue ; puis, comme ailleurs, la formation d'une milice urbaine qui sera plus tard la garde nationale et qui, pour l'heure, prétend défendre le pays contre les imaginaires brigands qui trottent plus dans les cervelles que sur les grandes routes.

C'est ensuite la souscription patriotique qui réunit toutes les bonnes volontés pour la grande cause de la nation, et pour laquelle plus des trois quarts des habitants puisent sans liarder dans leurs maigres escarcelles.

Et voici venir déjà les dates célèbres. L'anniversaire du 14 juillet amène une Fête de la Fédération qui se solennise, comme à Paris, par une messe en plein air à laquelle toute la population, les autorités en tête, assiste avec ferveur.

Plus tard, quand les idées philosophiques auront pénétré plus avant dans les têtes, nous assisterons à la Fête de l'Être suprême qui, pour être plus modeste que celle où pontifia Maximilien, ne laissera pas de l'imiter dans son archaïsme voulu et ses prétentions mythologico-sentimentales.

Nous verrons la paisible église d'Essoyes transformée en Temple de la Raison, sous l'influence de la Société populaire, sorte de Club des Jacobins au petit pied, formé des fortes têtes de l'endroit qui prétendent régir la commune et contrecarrent à dessein les décisions de la municipalité.

En attendant, il est curieux d'étudier, dans leur chassé-croisé incessant, les compétitions des ambitieux à qui l'occasion s'offre excellente de jouer des coudes, les petites ruses, disons le mot, les petites infamies des indélicats qui tripotent les élections et provoquent les conflits pour pêcher en eau trouble.

Comme tant d'autres, Essoyes eut à souffrir de ces tristes sires, comme elle eut à supporter le misérable délégué du comité terroriste de Troyes, Rondot, déjà fameux dans sa ville natale par ses brigandages et son inexcusable vandalisme.

Les mille et un détails que nous donnent, sur la période révolutionnaire, les récits généraux, nous les retrouvons dans l'histoire d'Essoyes, depuis le départ des cloches de l'église pour la fonderie qui les métamorphosera en canons, jusqu'à l'enrôlement patriotique des volontaires de 92, dont plusieurs trouveront sur les champs de bataille une mort glorieuse ou de brillants états de service. Avec le Consulat, l'ordre et une prospérité relative, qui ne font que s'améliorer sous l'Empire, rentrent à Essoyes. Il faut que survienne la terrible campagne de France pour rendre au joli pays natal de notre auteur un peu de cette histoire que n'ont pas, dit-on, les peuples heureux.

Pendant deux années, les troupes ennemies sillonnent la campagne, réquisitionnant vivres, fourrages et argent, et ce serait drôle, si ce n'était aussi triste, de voir avec quelle désinvolture et quelle insatiabilité les alliés saignent les vignerons de là-bas de cet excellent vin qui est la juste fierté des coteaux d'Essoyes.

Tel est, trop courtement exposé, le livre de M. l'abbé Pétel. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire locale et qui savent combien est souvent ingrate et fastidieuse la tâche d'explorer et de dépouiller les vieux papiers, ne sauront trop le remercier de la persévérance et du dévouement qu'il y a apportés.

Les moindres faits et gestes de nos pères, en même temps qu'ils nous sont un précieux enseignement, constituent un lien puissant qui nous attache plus solidement au sol natal, car ce lien

est fait de tout ce que le souvenir nous met de fervent et d'attendri dans le cœur, et c'est souvent faute de connaître le passé des nôtres et tout ce qu'ils ont fait pour asseoir leur vie en quelque coin de ce monde, que nous quittons trop facilement le toit où nous sommes nés.

A ce titre, l'auteur de l'*Histoire d'Essoyes pendant la Révolution* peut être certain d'avoir bien mérité de son pays. Son livre intéressera au plus haut point les descendants des hommes qu'il met en scène, de ces hommes auxquels ceux-là doivent d'être ce qu'ils sont aujourd'hui, et la légitime fierté qu'il peut en concevoir le récompense amplement, nous en sommes sûr, de ses efforts et de sa peine.

Lucien Morel.

* * *

Almanach-Annuaire historique, administratif et commercial de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes pour 1896, 38e *année.* — Reims, H. Matot, in-8° de 468 pages, illustré de nombreuses gravures, cartes et portraits.

L'*Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes* entre dans sa 38e année et apporte avec lui, comme les années précédentes, une série abondante d'intéressants articles.

Outre les renseignements habituels qu'il fournit sur le calendrier : les travaux agricoles, les prévisions du temps, les foires, les marchés, les fêtes patronales de la région, les éphémérides rémoises et départementales, le volume de cette année comprend de nombreuses notices historiques dues aux plumes compétentes d'écrivains de notre Champagne.

Dom Albert Noël continue ses laborieuses recherches dans une *Notice sur le canton de Monthermé* (*Ardennes*) et donne, en outre, un article biographique sur Dom Marlot, à l'occasion du troisième centenaire du savant bénédictin rémois.

M. l'abbé Chevallier, en même temps qu'il termine, par Fismes et Fismettes dont les curieux vestiges archéologiques sont intelligemment notés et reproduits, son excursion dans la *Vallée de l'Ardres*, publie une description et une vue du beau rétable en pierre, du commencement du XVIe siècle, qui orne l'église de Montbré (Marne), sa paroisse.

On lira, de M. Frédéric Henriet, membre de la Société archéologique de Château-Thierry, deux articles finement écrits : *Au Village* et *Coutumes de Picardie*, où l'auteur retrace les anciens usages encore en honneur dans ces régions.

Dans la même note pittoresque, M. le Dr Séjournet, de Revin (Ardennes), a envoyé *Le Douanier*, et une poésie, *Le Cloutier*, où se trouvent peints d'une plume sobre et vigoureuse, ces deux types familiers des montagnes ardennaises.

M. Jules Matot, dans une étude pleine d'à-propos, nous fait entrevoir tous les bienfaits qu'il y a à tirer de la colonisation en Tunisie, étude qu'il a, d'ailleurs, illustrée lui-même de nombreux dessins.

Une Ecole primaire au début du XIXe siècle, tel est le titre d'un travail écrit spécialement pour l'*Almanach Matot-Braine*, et dans lequel M. P. Despiques retrace, d'une manière intéressante, l'histoire d'une humble école de village, celle de Saint-Thierry (Marne).

On trouvera plus loin, à côté de notes généalogiques sur la famille Renart de Fuchsamberg, par M. Baudon, une étude due à une plume champenoise bien connue, M. Armand Bourgeois, de Pierry, qui s'est plu à nous faire admirer les salons somptueux du château de Boursault, magnifique construction moderne qu'il qualifie de « Perle de la vallée de la Marne ».

Citons enfin, pour ne rien omettre, une suite d'articles sur le *Concours régional de Reims en* 1895, de M. Ch. Remy, le *Combat de Buzancy* (1870-1895), l'*Enseignement de la Topographie en France*, l'*Edilité rémoise en* 1895, l'*Incendie de l'Ecole des Arts-et-Métiers de Châlons-sur-Marne*, etc., etc.

La nécrologie enfin nous rappelle Gustave Bazin, le comte Paul Chandon de Briailles, Brunette, les docteurs Doyen et Jolicœur, Jean Macé, le baron de Montagnac, Philippoteaux et tant d'autres, morts d'hier, mais dont les œuvres survivent dans la mémoire de tous.

* * *

Sommaire de la *Revue historique*. T. LX. Janvier-février 1896 :

Comte J. du Hamel de Breuil, *Un ministre philosophe, Carvalho, marquis de Pombal* (2e art.), p. 1 a 27. — Alb. Babeau, *Une ambassade en Allemagne sous Henri IV*, p. 28 à 49. — René de Kerallain, *Les Français au Canada* (suite et fin, p. 49 à 68). — G. Cavaignac, *La saisie de la Lettre de Stein en* 1808, p. 69 à 93. — Dans le « Bulletin historique », nous signalons l'article de M. Monod. sur l'*Histoire des Châtelains de Tournai*, de M. d'Herbomez ; et dans les « Comptes-rendus critiques », celui de M. N. Weiss, sur l'histoire de la colonie française de Magdebourg, due au docteur Henri Tollin, descendant de Jean Tollin, réfugié huguenot qui abandonna, à l'époque de la Révocation, son pays d'origine, Heiltz-le-Maurupt (arr. de Vitry-le-François).

* * *

Sommaire de la *Revue historique ardennaise* (3e année, janvier-février 1896) :

I. *Le cimetière gallo-franc de Thugny*, par A. Lannois.

II. *Les bénédictins ardennais de l'ancienne congrégation de Lorraine, dite de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe*, par Dom Albert Noel.

III. *Lettres inédites de Jean Fleury, curé d'Iges, député de Sedan à l'Assemblée nationale de* 1789, par H. Jadart et J. Carlier.

IV. Mélanges. — *Le général Berton, d'Euilly*, par Arthur Chuquet. — *Le bourg de Brieulles-sur-Bar en* 1578, par N. Goffart. — *Etat des fortifications de Rocroi, du Mont-Olympe, de Mézières, Donchery et*

Mouzon au XVII*e siècle*, par L.-H. MORANVILLÉ. — *Etablissement de Toges en ville neuve*, par N. ALBOT. — *Prise du château de Lumes en* 1552, par N. HUBIGNON.

V. VARIÉTÉS RÉVOLUTIONNAIRES. — *Un curé-maire à Sauville.* — *Le traité d'éducation de Halma, principal du collège de Sedan.* — *Le patriotisme des habitants d'Arreux.* — *Les otages des émigrés à Voncq.*

VI. BIBLIOGRAPHIE. — Baron CH. REMY, *La Maison de Beffroy*. — BORMANS et SCHOOLMASTERS, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège.* — RAYEUR, *La trouée des Ardennes.* — *A travers l'Ardenne française.* — *Variétés ardennaises.* — *L'organisation du district de Couvin.*

* * *

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (janvier-février 1896) :

CH. HOUIN, Excursions : *Une visite à Marville.* — Dr J. JAILLIOT, *Recherches sur l'abbaye de Chéhéry* (suite). — S. LEROY, *Notice armoriale et généalogique sur la Maison de Bouillon* (suite).

VARIÉTÉS. — I. *Un Noël lorrain* (Septsarges). — II. Chronique : *Découverte d'objets anciens à Hannogne-Saint-Remy.* — *Les arbres géants des Ardennes.*

BIBLIOGRAPHIE. — *Les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés*, etc., par J.-B. Vahel. — Journaux et Revues.

CHRONIQUE

Société historique et archéologique de Château-Thierry (*Séance du 2 décembre 1895*).

I. — M. le comte de Marsy communique une note sur la « Relation de l'entrée de la reine Marie-Thérèse dans la ville de Paris, le 26 août 1660 », relation contenue dans une lettre de La Fontaine au surintendant Fouquet, qui constitue un précieux autographe.

II. — M. Frédéric Henriet, continuant sa description du mobilier artistique de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, aborde l'étude des toiles, pour la plupart remarquables, qui en décorent quelques salles. Il établit l'authenticité absolue du fameux Mignard placé dans le grand salon de la communauté. C'est au même peintre champenois qu'il faut rapporter également le beau portrait de Mme de Stouppe qui orne le parloir. Un autre champenois, non moins illustre, troyen également, François Girardon, a donné le dessin du tombeau des bienfaiteurs et sculpté les deux belles statues en marbre blanc symbolisant la Foi et la Charité. M. Fr. Henriet pense que c'est par esprit de patriotisme local que M. de Stouppe, devenu champenois d'adoption par son mariage avec une champenoise de la famille de Gondy, a fait appel aux deux éminents artistes, nos compatriotes, Mignard et Girardon. Il lui semble même, à la suite de son analyse des tableaux qui ornent le chœur particulier des dames Augustines, tableaux signés Dolivet, que cet artiste, dont le nom est à peu près inconnu, doit être d'origine champenoise.

Il y a plaisir à suivre M. Fr. Henriet dans la description qu'il fait de la belle grille fermant la chapelle mortuaire des bienfaiteurs, ainsi que de la châsse de sainte Claire, des tableaux qui décorent l'appartement particulier de Mgr de Soissons, le salon, le parloir de la communauté et la salle des séances de la commission administrative.

III. — Le secrétaire annonce la mort de MM. de Graimbert, de Belleau, et Eugène Legrand, membres correspondants.

M. de Graimbert, d'origine française (de la famille des anciens seigneurs de Belleau), faisait partie, depuis 22 ans, de la Société, à laquelle il a fait don d'albums et de gravures, la plupart dus au talent de son aïeul. Au moment de la Révolution, celui-ci, fixé à Heidelberg, a tiré grand parti de son habileté comme dessinateur. Le petit-fils, bavarois par sa naissance et son union, avait maintes fois manifesté le désir de rentrer en France avec sa famille et de se faire naturaliser ; il voulait mourir à Château-Thierry. Dieu en a disposé autrement !

M. Eugène Legrand, de Château-Thierry, a passé la plus grande partie de son existence à Paris. Dans son affection pour tout ce qui tenait à sa ville natale, M. Legrand avait collectionné la plus grande partie des gravures de Ch. Ransonnette, gravures relatives à Château-Thierry et à ses environs, et qui, confiées à M. Fr. Henriet, ont permis à celui-ci de publier sur Ransonnette la notice qui a paru dans les Annales de 1891.

IV. — M. Briant, ancien professeur de viticulture, officier d'Académie, résidant à Romeny, est présenté comme membre correspondant.

* * *

Distribution des Prix de Vertu a Reims. — Le 15 décembre a eu lieu, au Théâtre de Reims, la distribution annuelle des prix de fondation.

M. Gréard, membre de l'Académie française et vice-recteur de l'Académie de Paris, délégué spécialement par le Gouvernement, occupait le fauteuil de la présidence, assisté de M. le sénateur Diancourt, M. le Maire de Reims, les généraux Kessler, Duhesme, Massin, Mgr Péchenard, vicaire général, M. le Sous-Préfet. Derrière eux, sur des fauteuils réservés, siegeaient MM. les Adjoints, les Conseillers municipaux, les Présidents du Tribunal civil, de la Chambre et du Tribunal de commerce, le Directeur et le Secrétaire de l'Ecole de médecine, le Proviseur du Lycée, les Inspecteurs d'Académie, etc.

A la suite des discours prononcés par MM. Henrot et Gréard, et avant la lecture des rapports et l'appel des récompenses, M. Gréard donne connaissance de quelques récompenses décernées, en cette occasion, au mérite et au talent, par le gouvernement.

M. le docteur Luton, directeur de l'Ecole de médecine, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Courmeaux, ancien bibliothécaire, reçoit la rosette d'officier de l'Instruction publique.

Recoivent la palme d'officier d'académie :

MM. Topcent, professeur à l'Ecole de médecine ;
Piogère, professeur à l'Ecole de médecine ;
Balteau, professeur d'histoire au Lycée ;

Mlles Delâtre, surveillante générale au Lycée de jeunes filles ;
Clermonté, directrice de l'Ecole professionnelle et ménagere ;

Mme Bourdon ;

M. Lamandière, directeur du service des Eaux.

— Le Maire proclame ensuite l'état des dons et legs.

Musée. — Le Musée a reçu :

De l'Etat, deux tableaux : « Le Matin au buisson », de Gosselin ;

« La Conversion de saint Paul », de Palma (provenant du Louvre);

De M. Eug. Walbaum, une maison en bois, qu'il a rapportée des Nouvelles-Hébrides;

De M. Wéry fils, un tableau, qui a été exposé au dernier Salon : « La Désespérance ».

Et de la Compagnie des Tramways de banlieue, un sarcophage antique trouvé rue Jacquard prolongée.

Signalons aussi des miniatures, monnaies, médailles, objets divers d'antiquités, et les prix gagnés par l'Union des Sociétés de gymnastique au concours international de Bruxelles.

Ville. — La Ville a reçu 1,500 fr. du docteur Jolicœur, pour la création d'un prix à décerner à un élève de l'Ecole de médecine ;

10,000 fr. de M. Ducancel, à titre d'encouragement pour les professeurs de l'Ecole professionnelle ;

50 fr. de rente de M. Paul Simon, pour décerner deux prix annuels à des élèves de l'Ecole des arts industriels ;

1,000 fr. de Mme Louis Pommery, pour l'Ecole professionnelle et ménagère ;

3,846 fr. de dons aux écoles primaires pour des distributions de prix ;

652 fr. de dons à la Caisse des écoles ;

833 fr. pour la Caisse de retraite des sapeurs-pompiers ;

Un moteur à gaz pour l'Hôtel-Dieu et l'Ecole de médecine, de M. Luling père.

La Caisse d'Epargne a donné 170 livrets de 10 francs pour les élèves de toutes les écoles publiques gratuites.

Ajoutons à ces sommes les 24,000 fr. réduits, après frais payés, à 22.300 fr. résultant des souscriptions pour la création d'un laboratoire de bactériologie.

Remercions aussi à nouveau le Syndicat de la presse, dont la loterie a produit environ 105,000 fr. qui ont été si utiles pour secourir les victimes de la crise industrielle pendant l'hiver dernier.

Hospices. — Les Hospices ont reçu 131,000 fr. de dons gratuits ;

Plus 248,000 environ de dons et legs notifiés.

Bureau de Bienfaisance. — Le Bureau de Bienfaisance a encaissé 210,448 fr.

En outre, 15,000 fr. de legs lui sont notifiés.

Charité maternelle. — La Société de Charité maternelle a reçu 18,800 fr., et un don de 1,000 fr. lui a été notifié.

Société protectrice de l'Enfance. — La Société protectrice de l'Enfance a reçu 2,600 fr.

L'Œuvre de Miséricorde. — La Miséricorde a reçu 2,817 fr.

Asile de nuit. — L'Asile de nuit a reçu 2,182 fr. ; il lui a été en outre notifié un legs de 2,000 fr.

En additionnant ces différentes sommes, nous trouvons que tous ces établissements ont reçu plus d'un demi-million (535,000 fr.), auxquels il y a lieu d'ajouter 250,000 fr. de dons et legs qui attendent l'approbation ministérielle.

En dehors de ces dons et legs faits aux établissements charitables, il nous semble utile de jeter un regard en arrière et de constater les progrès réalisés pour les prix de fondation. Il y a dix ans, en 1885, nous en avions onze :

Un prix de 1,000 fr.

Neuf prix de 500 fr.

Un prix de 222 fr.

Soit ensemble 5,720 fr. que près de cent postulants se disputaient.

En 1895, nous avons à distribuer :

Un prix de 1,000 fr. (Buirette).

Douze prix de 500 fr. (six Buirette, un Boucher de Perthes, un Doyen, un Cazier, un Irroy, deux Huet).

Huit prix de 400 fr. (quatre Goulden, quatre Gerbault).

Vingt-deux demi-prix de 300 fr. (quinze Mumm, cinq Rogelet, deux prix et demi Rivart).

Un prix de 220 fr. (d'Arrentières).

Soit au total : 17,160 fr. pour 185 postulants.

5,720 fr. à 3 0/0 représentent un capital de 190,000 fr., et 17,160 fr. au même taux représentent un capital de 572,000 fr. C'est donc, dans ces dix dernières années, un capital de 762,000 fr. qui a été généreusement mis à la disposition de la Ville pour fondation de prix.

Si à ces 17,160 fr. nous ajoutons 3,000 fr. de prix offerts par la Ville et 128 livrets de retraite offerts par de dévoués philanthropes, c'est une somme de plus de 23,000 fr. que nous allons distribuer.

Ce mouvement ascensionnel des legs et donations montre combien est grande la générosité de nos concitoyens ; tous les esprits impartiaux reconnaîtront que ce capital, dont on dit tant de mal, joue quelquefois un bien admirable rôle quand il vient, comme aujourd'hui, récompenser le travail opiniâtre et persévérant, le dévouement désintéressé, l'attachement profond au devoir.

Cette fête (qui, en dehors de celle de l'Académie française, est la seule à notre connaissance qui existe en France) est bien faite pour resserrer dans une même pensée de concorde et de fraternité tous les habitants d'une même cité ; ce beau rêve de voir le capital dû à l'accumulation du travail, et le travail en activité se prêter un mutuel appui semble être devenu, au moins pour un jour, une réalité. Un de nos grands littérateurs disait que la misère disparaîtrait de ce monde si les hommes dépensaient, pour faire du bien aux autres, le quart de ce qu'ils dépensent pour se faire du mal.

Nous souhaitons que tous les citoyens dont nous honorons la mémoire trouvent de nombreux imitateurs, et que les travailleurs, respectant dans le capital la somme considérable d'intelligence, d'énergie et de volonté qui y est accumulée, s'efforcent, eux aussi, d'assurer leurs vieux jours.

Que les riches soient bons, généreux et compatissants, que les travailleurs soient respectueux, sobres, actifs, courageux, et ces menaces criminelles de guerre sociale disparaîtront devant la mise en action de cet inestimable bienfait de notre grande Révolution : la Fraternité.

***

Une Tapisserie de Saint-Remi de retour des Gobelins. — L'église Saint-Remi, féconde en attractions religieuses et artistiques, en offre une nouvelle, et des plus intéressantes, à tous les amateurs rémois.

Le 20 décembre 1895, M. Jules Guiffrey, directeur des Gobelins, et M. Fr. Marcou, inspecteur général adjoint des Monuments historiques, ont rapporté la dixième pièce des *Tapisseries de la Vie de saint Remi*, qui avait été confiée, pour une restauration complète, à notre grand établissement national. Cette pièce offre le portrait de Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims et abbé de Saint-Remi, le donateur des tapisseries en 1531. Il est encadré par quatre scènes des miracles de l'Apôtre des Francs. Le portrait est merveilleux d'expression et de finesse ; les légendes du saint sont rendues avec toute la naïveté du temps et la richesse décorative de la plus pure Renaissance. On ne sait ce que l'on doit le plus admirer, du travail original ou de la réparation que des mains savantes ont effectuée en un an environ. Le vieux tapis, rajeuni et triomphant des injures du temps et des hommes, a retrouvé ses couleurs et sa perspective. C'est une résurrection véritable.

On sait que le fondateur des Gobelins est d'origine rémoise ; cette circonstance a sans doute porté bonheur aux tentatives du début, et assurera, nous l'espérons, le concours de toutes les bonnes volontés en vue d'une restauration complète des dix pièces de la collection. La dépense est élevée, l'effort sera long et il doit être persévérant, mais il s'agit d'une des plus glorieuses richesses d'art de Reims, d'un souvenir local inappréciable.

Pour le moment, il convient de visiter la tapisserie exposée sous un jour excellent, à un endroit très apprécié du Directeur des Gobelins pour sa salubrité et son aération, c'est-à-dire dans la portion du transept de Saint-Remi qui fait face à l'entrée de la sacristie. D'un accès facile, visible à toute heure, cette exposition doit attirer, pendant les fêtes de Noël et du jour de l'an, les Rémois et les étrangers de passage qui ont souci des choses de l'art. Les peintres, les décorateurs, les dames qui s'exercent au travail de la tapisserie, les amis de l'histoire locale, tous nos concitoyens tireront profit d'une visite si attrayante. L'opinion publique

agira, de la sorte, en faveur d'une entreprise qui doit se poursuivre sans retard, pour l'honneur de notre ville et pour sa richesse aussi, car les pèlerins et les touristes des deux mondes s'y rendront plus nombreux à mesure qu'ils sauront ses œuvres d'art mieux réparées et entretenues.

(*Courrier de la Champagne.*) H. J.

* * *

M. Léon Bourgeois sculpteur. — Quelque opinion que l'on professe au sujet des doctrines et des intentions du nouveau ministère, il est une qualité très appréciable que l'on ne saurait contester à son chef : c'est un don d'étude et d'assimilation qui lui a permis d'acquérir sinon une autorité réelle, du moins quelque compétence dans certaines questions, notamment en matière artistique.

Se douterait-on que M. Bourgeois, dans les loisirs très restreints que lui laissent l'étude des projets de loi, la préparation de ses discours, la présidence de diverses Commissions parlementaires et celle de Sociétés d'enseignement, trouve le moyen de s'occuper de sculpture et montre des dispositions à devenir un véritable artiste, émule de Cain ou de Coutant? Ceci est presque de l'indiscrétion, M. Bourgeois n'ayant fait part qu'à quelques intimes de sa distraction favorite, mais le fait n'en est pas moins réel, et comme M. Bourgeois est un homme public, à ce titre il nous appartient de droit.

Cette inclination pour le modelage date de trois ans. Ayant entrepris, après la chute du ministère dont il faisait partie, un voyage à l'étranger, il visita un certain nombre de musées et notamment ceux d'Italie. Simple député, il profita de la durée du ministère Dupuy pour s'occuper de l'étude du dessin d'après nature, ce qui lui était d'autant plus facile qu'il possède un joli coup de crayon et que, d'autre part, il était lié d'amitié avec le sculpteur Massoule, qui est, comme Mme Bourgeois, originaire de la Marne.

C'est loin du bruit du centre, rue Notre-Dame-des-Champs, dans la douce solitude de ce quartier, où les collèges religieux et les couvents jettent une note sévère et discrète, que M. Bourgeois se rendait, ces temps derniers encore, avant l'avènement du nouveau ministère.

Le député de la Marne venait voir M. Massoule deux fois par semaine. Vers deux heures, il arrivait avec un mauvais veston sous son pardessus et frappait à la petite porte blanche de l'atelier, cet atelier d'artiste où l'on achève en ce moment le buste de Carnot pour le monument de Châlons. Là, M. Bourgeois, qui fume beaucoup, surtout après déjeuner, allumait un délicieux havane, montait sur l'escabeau, pétrissait le bloc de terre glaise, puis commençait le modelage, l'ébauchoir à la main, travaillant, sous l'œil du maître, à reproduire les variétés de la nature avec ses

irrégularités, ses caprices et ses infirmités. Ce que M. Bourgeois s'est appliqué à réaliser, ce n'est pas seulement la ressemblance, mais la puissance avec laquelle la vie et les caractères typiques sont expliqués. Dans l'art de revoir et de retoucher l'œuvre, après la première ébauche, M. Bourgeois se montre peut-être plus soucieux de la réalité que de l'esthétique.

Durant ces séances, qui se prolongeaient souvent jusqu'à six heures, l'élève a fait rapidement de grands progrès ; tour à tour M. Bourgeois a produit des médaillons, des bustes, des statuettes, des ornements, d'après des modèles ou d'après nature. Malgré des encouragements mérités, l'amateur est très sévère pour lui-même. Que de fois, après avoir recommencé à trois ou quatre reprises le même sujet, n'a-t-il pas détruit son ouvrage, ne le trouvant pas suffisamment fidèle dans les détails ! C'est ce qui explique que M. Massoule possède en somme très peu d'œuvres artistiques complètes de M. Bourgeois.

Est-il besoin d'ajouter que, malgré ces essais fructueux, le président du Conseil, dont on connaît la modestie, n'a encore rien exposé au Salon ? *(Figaro.)*

*
* *

L'art d'aujourd'hui et Mlle Camille Claudel a Châteauroux. — J'apprends par le poète du Berry, mon cher ami Maurice Rollinat, que la ville de Châteauroux est actuellement troublée par l'art de Mlle Camille Claudel, à l'occasion d'un groupe de l'artiste récemment acquis par le musée.

Il y a des protestations au nom de la convention méconnue, de la morale outragée, conversations animées, polémiques dans les journaux, bref, toute cette agitation qui se produit parfois autour des œuvres non classées, agitation qui va volontiers jusqu'à la colère et l'injure. C'est une des caractéristiques de ces œuvres, de provoquer ainsi jusqu'à la violence l'esprit d'habitude, de fâcher les gens blessés dans leur goût, dans leur vanité, par le surgissement de l'imprévu.

Cela s'est vu à Paris et s'y voit encore. Cela peut bien se voir à Châteauroux.

Tant mieux, après tout. C'est une preuve de vie. Car s'il y a des protestations contre l'entrée de Mlle Camille Claudel au musée, l'artiste a aussi trouvé des défenseurs très ardents, très convaincus. Elle a tout d'abord pour elle ceux qui l'ont invitée et accueillie : les membres de la Commission du musée ; puis des défenseurs spontanés parmi les intellectuels de la ville, amateurs d'art et lecteurs renseignés.

Mais combien, ici, seront surpris lorsqu'ils apprendront que cette bataille se livre autour du groupe de *Sakountala*, exposé au Salon des Champs-Elysées, en 1888 ! Personne n'a oublié cette

belle œuvre savante où l'élève de Rodin affirmait sa compréhension de l'enseignement du grand statuaire, et révélait un si magnifique don personnel. Tous ceux qui ont vu le Salon de sculpture de cette année-là ont encore dans la mémoire la science d'anatomie et l'expression passionnée de ces deux figures. Depuis, Mlle Claudel a définitivement affirmé sa maîtrise et marqué sa place, et ceux qui se sont fait, dans l'Indre, les défenseurs de cette artiste fière et passionnée, ceux-là se sont fait honneur, et ont droit au salut de leurs compagnons d'armes, de Paris et de partout.

(*Journal.*) Gustave Geffroy.

On sait que Mlle Camille Claudel, ancienne élève du grand artiste Rodin, et statuaire fort distinguée elle-même, est originaire des environs de Fère-en-Tardenois (Aisne).

* * *

La 1re livraison de la *Revue internationale des Archives, Bibliothèques et Musées* donne l'état des derniers travaux accomplis dans les archives des départements des Ardennes et de la Marne.

Ardennes. — L'archiviste, M. Paul Laurent, signale les réintégrations de titres qu'il a provoquées provenant de l'ancienne justice de Givonne et de la Souveraineté de Saint-Menges (XVIe, XVIIIe siècles), et de 350 registres trouvés dans les bureaux des domaines de Buzancy et de Signy-l'Abbaye, avec l'espoir d'en amener d'autres non moins importantes. — Il annonce la continuation de l'inventaire des Archives communales de la ville de Sedan et la mise sous presse de l'inventaire des Archives hospitalières de Charleville, Château-Porcien, Donchery et Mézières.

Marne. — L'archiviste, M. Pélicier, classe et analyse pour l'impression les fonds de la série G et spécialement la très importante série de l'officialité diocésaine, dont les comptes commencent en 1430, et les registres aux Causes en 1471. La série Q est désormais classée définitivement. Il a été fourni une collection de sceaux sous vitrines.

* * *

Grâce à un arrêt rendu l'an dernier par la Cour d'appel de Lyon, après de nombreuses négociations et revendications, la bibliothèque municipale de Mâcon vient de rentrer en possession de trois miniatures appartenant autrefois à l'un de ses manuscrits, la *Cité de Dieu*, de saint Augustin (XVe siècle), et dérobées par un inconnu. L'affaire a eu quelque retentissement, et le bibliothécaire, M. Léonce Lex, qui compte au nombre des collaborateurs de notre revue, peut être satisfait d'avoir enfin, par sa persévérance, obtenu justice.

(*Revue internationale des Archives, Bibliothèques et Musées.*)

***

L'architecture gothique en Grèce et les influences champenoises. — La Société nationale des Antiquaires de France a entendu, dans sa séance du 4 décembre 1895, une très intéressante communication de M. Enlart sur l'architecture gothique en Grèce, et notamment sur le porche du monastère de Daphni et le clocher de Métra, qui témoignent visiblement d'une influence champenoise.

***

Inauguration du grand orgue de Saint-Crépin a Chateau-Thierry. — Le mardi 17 décembre a eu lieu, à Château-Thierry, l'inauguration solennelle du grand orgue de l'église Saint-Crépin. L'évêque de Soissons présidait la cérémonie, qui a commencé à 2 h. 1/2 par la bénédiction de l'instrument. Le matin, les deux experts désignés, M. Ogé, organiste de la cathédrale de Soissons, et M. Grison, organiste de la métropole de Reims, avaient procédé à l'expertise et à la réception de l'orgue, et c'est par ces deux artistes que l'instrument a été tenu l'après-midi. Le sermon a été prononcé par M. l'abbé Maréchal, curé de la Ferté-Milon.

Beaucoup de personnes se sont rendu compte, dans le cours des travaux, du soin apporté par le facteur, M. Anneessens ; le buffet est du même style que la tribune, les différents sujets sculptés méritent de sincères éloges, nous en dirons autant du choix et de la disposition heureuse des jeux.

***

Le monument commémoratif de la défense de Bazeilles. — Le monument commémoratif de la défense de Bazeilles sera érigé cette année, très probablement en face de la maison de la *Dernière cartouche*.

Il est l'œuvre du sculpteur Thomson, qui accompagnait, le 1er septembre dernier, les marsouins de Paris et le général Lambert à Bazeilles.

La nouvelle maquette du sculpteur ne peut qu'être bien accueillie de la municipalité de Bazeilles, qui a dû s'occuper dernièrement du projet d'érection du monument.

La souscription est en bonne voie, et bientôt le sculpteur pourra présenter son projet, qui deviendra le monument définitif, représentant un marsouin blessé mortellement qui indique à un paysan, fou de terreur et de rage, le village en flammes. Le pauvre diable a saisi une arme et veut courir pour se venger. L'œuvre est d'une belle envolée.

***

Le buste du docteur Jolicœur, de Reims. — Une réunion a eu lieu le 19 décembre, à l'Hôtel de Ville de Reims, sur l'initiative du

comité qui s'est fondé, sous la présidence de M. Velpry, pour rendre un hommage public à la mémoire du regretté docteur Henri Jolicœur. Les organisateurs y avaient convié tous les amis du défunt et tous les chefs des Sociétés auxquelles il s'intéressait tant.

M. Velpry a exposé ce qui a été fait ; le comité avait pensé d'abord à faire exécuter un buste qui aurait été placé sur la tombe du docteur Jolicœur, il y a renoncé à la demande de la famille. Mais le comité propose de maintenir l'idée d'un buste qu'on aurait pu placer soit au Musée de la Ville de Reims à laquelle on en ferait don, soit sur une des places du 4e canton, au milieu de cette population tant aimée du docteur.

Cette dernière opinion a prévalu, et le statuaire rémois Léon Chavaillaud, pressenti à cet effet, s'est montré tout disposé à se charger de l'exécution du buste.

Une souscription publique sera ouverte pour réunir les fonds nécessaires ; on pense du reste qu'il suffira de trois ou quatre mille francs. C'est peu assurément, et la reconnaissance des habitants du quatrième canton, la sympathie des nombreux amis du défunt assurent dès maintenant le prompt succès de la souscription.

* * *

Transformation de l'ancienne École de Brienne. — L'ancienne Ecole militaire de Brienne-le-Château (Aube), où fut élevé le jeune Bonaparte, qui était devenue une maison d'éducation civile, reçoit en ce moment une nouvelle affectation militaire.

Les locaux sont aménagés et vont être agrandis en vue d'y installer les dépôts des trois bataillons de chasseurs de la division des Vosges (41e division), les 10e, 15e et 17e, actuellement à Troyes.

Ces bataillons ont leur portion principale à Saint-Dié, Remiremont et Rambervillers. Ils sont reliés au dépôt central de Brienne par la voie ferrée stratégique Brienne-Vassy-Neufchâteau-Mirecourt-Epinal.

* * *

Découverte d'un cimetière gaulois à Beine (Marne). — M. Charles Coyon, dont nous avons signalé à maintes reprises les belles découvertes archéologiques, vient de faire des fouilles intéressantes sur le territoire de la commune de Beine, au domaine des Commelles.

On a découvert environ trente sépultures, qui paraissent dater du IVe siècle avant Jésus-Christ.

La plus remarquable trouvaille consiste en une sépulture double contenant un char.

* * *

Buveurs de Champagne. — D'après des statistiques publiées à ce sujet, on peut évaluer la quantité de champagne consommée dans

le monde entier à environ 21 millions de bouteilles par an. L'Angleterre est le pays où l'on boit le plus de vin mousseux. L'Amérique vient ensuite.

Autrefois, l'Australie occupait une place d'honneur sur la liste ; mais, depuis la grande crise financière de ces dernières années, elle a beaucoup baissé. Les Russes sont également fort amateurs de champagne. Enfin, les Français sont, de tous les peuples, celui qui consomme le moins de champagne. Il resterait à savoir si ce que boivent en si grande abondance les Anglais, les Américains et les Russes est véritablement du vin de Champagne.

(*Débats.*)

* * *

Nominations et distinctions. — Par arrêté municipal en date du 8 novembre 1895, notre collaborateur M. Jadart (Charles-Henri), conservateur adjoint de la Bibliothèque de Reims, a été nommé conservateur à partir du 1er janvier 1896, en remplacement de M. Courmeaux (Eugène), démissionnaire et nommé conservateur honoraire.

L'Administration municipale ne pouvait faire un meilleur choix. Chacun sait avec quelle science et quel zèle M. Jadart a occupé les fonctions de conservateur adjoint. La Bibliothèque et le Musée de la Ville seront en bonnes mains.

* * *

Académie de Médecine. — Parmi les prix distribués dans la séance publique de l'Académie de Médecine du 10 décembre, les suivants ont été obtenus par des docteurs et sage-femme de la région :

Service des épidémies. — Rappel de médaille d'argent : Dr Rousseau, de Vouziers (Ardennes).

Service de la Vaccine. — Dr Baratier, de Jeugny (Aube). — Médailles d'argent : Dr Faucheux, d'Allemant (Marne) ; Mme Hardy, sage-femme à Nouzon (Ardennes).

* * *

Le dimanche 8 décembre a eu lieu une élection au Conseil général de Meurthe-et-Moselle, pour le canton de Baccarat. M. Henri Michaut a été élu par 2.483 voix.

M. Henri Michaut a été, durant treize années, ingénieur des ponts et chaussées à Reims, où l'on tenait en particulière estime son caractère, son savoir, son aménité, sa bienfaisance. Il a quitté cette ville, il y a peu de temps, pour le département de Meurthe-et-Moselle, où son regretté père, principal actionnaire et directeur des cristalleries de Baccarat, s'était acquis une grande réputation de justice et de bonté.

C'est le siège de M. Michaut père que va occuper M. Henri Michaut. Son frère, M. Adrien Michaut, a repris la direction de la célèbre cristallerie, dans laquelle il a, comme principal collaborateur, un autre de nos compatriotes, M. Emile Payard, ingénieur.

***

M. Charles Baltet, de Troyes, vient d'obtenir le prix Montyon pour son remarquable ouvrage sur l'*Horticulture dans les cinq parties du monde.*

***

Le sculpteur Bacquet, de Villemaur (Aube), a été décoré des palmes académiques à l'inauguration du buste de Joigneaux, buste dont il est l'auteur, et dont la maquette est actuellement au Musée de Troyes.

***

Le capitaine Bigaut, né à Prunay (Marne), en 1852, de parents d'une humble condition, vient d'être élevé au rang de chef d'escadron dans l'artillerie de marine. C'est un exemple de ce que peut une volonté énergique jointe à un travail persévérant. A son entrée au régiment, M. Bigaut n'avait reçu d'autre instruction que celle qui se donne à l'école primaire du village.

***

MM. Joseph et Auguste de Pavin de Lagargue, propriétaires de la cimenterie de Vitry-le François, viennent de recevoir la croix de chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.

***

Parmi les récentes promotions faites à l'occasion du jour de l'an, nous rencontrons un certain nombre de noms appartenant à notre région.

Par décret en date des 30 et 31 décembre 1895, ont été promus au grade de commandeur de la Légion d'honneur :

M. Gaston Paris, d'Avenay (Marne), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, administrateur du Collège de France.

Au grade d'officier :

M. Théodore Dubois, de Reims, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

Au grade de chevalier :

MM. André-Paul Adolphe Chifflard, vice-président du Conseil de préfecture de la Marne; Emile Sénart, de Reims, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; Pierre Martin, de Reims, lieutenant de vaisseau, commandant une canonnière à Madagascar, pendant la campagne, où il s'est particulièrement distingué.

Par arrêtés en date des 9, 27 et 29 novembre, 14, 21 et 26 décembre 1895, ont été nommés officiers de l'Instruction publique :

MM. Paul-Eugène-Siméon Delbé, chargé de cours d'anglais au lycée de Reims; Paul Chappe, délégué cantonal à Rethel (Ardennes) ; Lasserre, sous-préfet de Vassy (Haute-Marne) ; Paul-Ancéon-Philippe Louise, conseiller municipal de Sedan ; Jules Masson, conseiller d'arrondissement, délégué cantonal à Fère-Champenoise (Marne) ; Edmond Missa, de Reims, compositeur de musique.

Par décret du 24 décembre 1895, ont été nommés officiers d'académie :

MM. Aluison, docteur en médecine à Eurville (Haute-Marne); Victor Alvin-Beaumont, artiste peintre à Reims ; Thomas Benoist, délégué cantonal à Vertus (Marne) ; Boulard, conseiller général, délégué cantonal, à Chavanges (Aube) ; Charles Brégnard, publiciste à Troyes ; Deffaux, artiste musicien à Reims ; Fraignaut, conseiller de préfecture à Troyes ; Godard, conseiller d'arrondissement, délégué cantonal à Chassigny (Haute-Marne) ; Louis Guillaume, ancien instituteur, délégué cantonal, maire du Mesnil-Oger (Marne) ; J.-B.-Ch. Holmières, directeur de la Lyre meldoise, à Meaux ; Pierre Lambert, conseiller municipal, délégué cantonal à Ville-sur-Tourbe (Marne) ; Pierre Laplanche, ancien professeur, délégué cantonal à Sainte-Menehould ; Joseph Lauchier, juge de paix à Troyes ; A.-F. Leroy, ancien instituteur, délégué cantonal à Brieulles-sur-Bar (Ardennes) ; Henri Macquart, conseiller municipal, délégué cantonal à Reims ; Léon Margotin, professeur à l'Ecole des Arts industriels de Reims; Théophile Mathieu, directeur de la Société chorale de Meaux ; Mongnet, publiciste à Châlons-sur-Marne ; Nicolas Philippe, instituteur honoraire, maire de Magneux (Haute-Marne) ; Léon-François Pierrard, adjoint au maire, délégué cantonal à Sedan ; Poullot, ancien conseiller d'arrondissement, délégué cantonal, maire de Musseau (Haute-Marne) ; Eugène Richard, chef de la fanfare « Les Amis réunis » de Château-Thierry.

* * *

Un vieux Brave. — Le ministre de la guerre, par un arrêté récent, vient de conférer la médaille coloniale, avec l'agrafe « Algérie », à l'un des derniers survivants des premières campagnes d'Afrique.

Le titulaire de cette médaille, M. Pierre-Alexandre Failly, est né à Châlons-sur-Marne, le 4 février 1815. Il est par conséquent âgé de près de quatre-vingt-un ans.

Engagé volontaire à l'âge de dix-huit ans, le 5 février 1833, au bataillon d'ouvriers d'administration, M. Failly était nommé premier soldat le 1er janvier 1834 ; chef ouvrier le 16 février 1835 ; caporal le 4 juin 1836 et sergent le 8 août 1838.

M. Failly a pris part à toutes les campagnes d'Afrique de 1837, 1838 et 1839.

Il a fait partie du corps d'expédition de la Tafna, petit fleuve de l'Algérie, sur la frontière du Maroc, qui donna son nom au traité que le maréchal Bugeaud, — alors général de division, commandant la province d'Oran, — signa avec l'émir Abd-el-Kader en 1837.

Dans les premiers jours du mois de juin 1837, M. Failly, qui était caporal, de service au camp, près de Tlemcen, assista à l'entrevue qui eut lieu entre le général Bugeaud et cinq des principaux cheiks d'Abd-el-Kader.

M. Failly, dont les souvenirs sont très précis, se rappelle que l'un de ces chefs arabes était borgne. Après avoir pris le café avec le général Bugeaud, au son d'une musique militaire, ces cinq cheiks se retirèrent dans la montagne.

Libéré du service le 5 février 1840, M. Failly devint sergent dans la milice de la garde nationale d'Oran de 1840 à 1841. Pendant son séjour à Oran, il fit la connaissance d'une jeune fille d'origine espagnole, avec laquelle il se maria. Puis, accompagné de sa femme, il rentra en France et regagna Châlons sur-Marne, sa ville natale, où il travailla, jusqu'à ces derniers temps, de son métier de peintre en bâtiments.

M. Failly, entouré de nombreux enfants et petits-enfants et qui est encore très alerte pour son âge, jouit maintenant d'un repos bien gagné en même temps que de la considération générale de ses concitoyens.

* * *

Mariages. — Le 26 novembre a été célébré, à Eteignières (Ardennes), le mariage de Mlle Léonie Minot, fille de M. Minot, chef d'escadron de gendarmerie en retraite, maire d'Eteignières, avec le lieutenant Arthur Compant, du 43e de ligne.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes époux par M. l'abbé Compant, vicaire général de Reims, qui a prononcé une éloquente allocution.

* * *

Une foule considérable, dont faisaient partie toutes les notabilités du commerce et de l'industrie sparnacienne, emplissait, le 5 décembre, l'église Notre-Dame d'Epernay, où avait lieu la célébration du mariage de Mlle Marguerite Deullin, fille de M. Paul Deullin, négociant en vins à Epernay, avec M. Henry-Amédée-Georges-Louis Brégeault, étudiant à Paris.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. Nolin, chanoine à la cathédrale de Châlons, ancien curé de Pierry, ami de la famille, qui, en termes élevés, a prononcé une touchante allocution.

MÉLANGES

La Belle Isméric. — *Légende de Notre-Dame-de-Liesse.* — En ce temps-là, Foulques, comte d'Anjou, roi de Jérusalem, prit d'assaut Césarée de Philippes, qui est l'ancienne ville de Dan, située à l'une des extrémités de son royaume. Il rebâtit à l'autre extrémité le château de Bersabée, et rétablit ainsi dans son entier le royaume de David et de Salomon, qui s'étendait, dit l'Ecriture, de Dan à Bersabée.

La garde du château de Bersabée fut confiée aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, érigés en ordre militaire environ trente ans auparavant, sous le règne de Baudouin Ier. Or, au nombre de ces chevaliers étaient trois frères de l'illustre maison d'Eppes, en Picardie, dont l'aîné se nommait le chevalier d'Eppes, le second le chevalier de Marchais, et le plus jeune le chevalier aux armes blanches. Madame d'Eppes, leur mère, possédait de grandes et belles terres dans le pays de Laon. Mais ils avaient pris la croix et le bourdon du pèlerin, et porté sur terre sanctifiée par le sang de Jésus la bannière d'Eppes aux alérions d'or. Et, parce que leur prudence et leur courage étaient connus, Foulques d'Anjou leur avait désigné pour poste le château de Bersabée qui, situé à seize milles d'Ascalon, était sans cesse menacé par les Sarrasins.

En effet, Ascalon, ancienne ville des Philistins, était au pouvoir du calife d'Egypte, qui y envoyait quatre fois l'an, par terre ou par mer, des armes, des vivres et des troupes fraîches. La population était nombreuse et toute guerrière. Chaque enfant mâle recevait dès sa naissance, sur le trésor du calife, la paie d'un soldat en campagne. La garnison, composée de soldats très farouches, faisait des sorties fréquentes.

Un jour, les trois fils de Madame d'Eppes, tandis qu'ils chevauchaient à quelque distance du château de Bersabée, furent surpris par une troupe de cavaliers sarrasins, et, malgré leur résistance opiniâtre, ils furent pris et conduits au Caire, en Egypte.

Le calife s'y trouvait alors Ayant appris que les trois prisonniers chrétiens étaient d'une extraordinaire beauté, il fut curieux de les voir et il les fit amener dans le jardin où il prenait le frais, sous des buissons de roses, au murmure des fontaines. Les fils de Madame d'Eppes passaient de toute la tête les turbans de leurs gardiens ; leurs épaules étaient très larges, et le calife reconnut qu'on lui avait fait un rapport fidèle. Voulant s'assurer s'ils avaient autant d'esprit que de beauté, il leur posa plusieurs questions auxquelles ils répondirent avec une sagesse et une modestie dont il fut

charmé. Mais il n'en laissa rien paraître : il affecta au contraire de renvoyer les prisonniers avec dédain, et il ordonna qu'ils fussent enchaînés dans un cachot obscur.

Son dessein était de les réduire, par de mauvais traitements, à abjurer la vraie religion et à embrasser le culte de l'idole Mahom, auquel il était attaché comme le sont tous les Sarrasins. C'est pourquoi il fit enchaîner les trois chevaliers dans un cachot sur lequel passait le Nil.

Puis il leur fit dire, par un de ses vizirs, qu'il leur donnerait un palais avec des jardins, des armes précieuses, un cheval syrien tout sellé et des esclaves très belles, jouant de la guitare, s'ils consentaient à adorer l'idole Mahom. Certains des voyageurs, qui ont été interrogés, affirment que les mécréants sarrasins n'élèvent point de figure à la ressemblance de Mahom. S'ils disent vrai, il faut entendre que le calife fit des promesses aux chevaliers à condition d'obéir à la loi de Mahom, et cela ne change rien à la vérité de notre récit.

Quand le vizir eut dit ce que le calife offrait et à quelle condition, le chevalier d'Eppes songea aux jardins pleins d'eaux vives et soupira ; le chevalier de Marchais songea aux belles esclaves et demeura rêveur ; le chevalier aux armes blanches songea au cheval syrien et aux lames de Damas, et un grand cri jaillit comme une flamme de sa poitrine. Mais tous trois repoussèrent les présents du calife.

En vain le gardien de la prison, qui était un vieillard abondant en discours, leur conta les plus beaux apologues arabes pour leur persuader de quitter la foi chrétienne : ils ne se laissèrent pas séduire par des contes ingénieux, non plus que par l'exemple d'un baron normand qui, s'étant fait adorateur de Mahom, vivait à Smyrne de fruits confits, avec une douzaine de femmes qu'il vendait quand elles ne lui plaisaient plus. Par tout ce qu'on lui rapporta de leur constance, le calife vit bien que les trois fils de Madame d'Eppes ne viendraient à la religion sarrasine ni par la peur des supplices, ni par l'appât des richesses et des voluptés. Il se flatta de les y amener par la dialectique. Il leur envoya dans leur cachot les plus savants docteurs arabes, qui leur tenaient chaque jour des raisonnements très subtils. Ces docteurs connaissaient Aristote ; ils excellaient dans la mathématique, dans la médecine et dans l'astronomie. Les trois fils de Madame d'Eppes ignoraient l'astronomie, la médecine, la mathématique et les ouvrages d'Aristote, mais ils savaient par cœur le *Pater* et plusieurs belles prières ; c'est pourquoi les savants arabes ne purent les convaincre et se retirèrent pleins de confusion.

Le calife, qui était d'un caractère obstiné, ne se tint pas pour vaincu avec Aristote et les docteurs. Il eut recours à un artifice dont il se promettait le meilleur succès.

Sachez que ce calife avait une fille jeune, belle et bien faite,

musicienne, et raisonnant plus subtilement que les docteurs. Elle se nommait Ismérie. Son père lui donna l'ordre de revêtir ses plus riches vêtements, de s'oindre d'huiles balsamiques et de visiter les trois chevaliers dans leur prison.

— Allez, ma fille, lui dit-il ; déployez toutes vos grâces, employez tous vos charmes pour gagner ces chrétiens.

Les recommandations du calife ont paru outrées à quelques auteurs qui ont rapporté cette histoire. Mais le chanoine Villette fait observer qu'elles sont naturelles chez un idolâtre. Ainsi, dit-il, les filles de Madian et de Moab, par le détestable conseil du faux prophète Balaam, furent envoyées aux enfants d'Israël pour les pervertir et les faire tomber dans l'idolâtrie ; ainsi les filles d'Ammon troublèrent le cœur du roi Salomon jusqu'à lui faire adorer les dieux de leur race.

Donc la princesse Ismérie se montra aux trois fils de Madame d'Eppes. Ils furent éblouis à sa vue. Elle parla. Sa bouche était plus redoutable que ses discours. Ils admiraient une si belle personne ; ils la redoutaient plus qu'ils n'avaient redouté le vizir et les docteurs, et, pour qu'elle ne changeât pas leur cœur, ils résolurent de changer le sien.

— Enseignons-lui la vérité, qu'elle est digne d'entendre, dit le chevalier d'Eppes à ses frères. Bien que moins habiles à discourir qu'à manier la lance, nous trouverons peut-être des raisons convenables avec l'aide de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a dit à ses apôtres :

« Si vous avez à rendre témoignage de moi, ne vous préoccupez point de ce que vous avez à dire. Je mettrai moi-même sur vos lèvres des paroles pleines de sagesse. »

Les deux frères approuvèrent les paroles de l'aîné, et aussitôt ils travaillèrent tous trois à instruire la fille du calife dans la religion chrétienne.

Ils lui exposèrent la doctrine avec les miracles et les prophéties. Ils lui parlèrent notamment de la très sainte Vierge Marie, à qui ils avaient une dévotion particulière, et ils contèrent les miracles qu'elle avait accomplis dans toute la chrétienté et spécialement au pays de Laon. Ce qu'ils dirent de la reine des cieux parut si remarquable à la jeune Ismérie qu'elle demanda si elle ne pourrait pas voir cette Vierge en image, telle qu'elle est représentée dans les temples des chrétiens. Les trois chevaliers répondirent qu'ils n'avaient dans leur prison aucune image de cette sorte, mais que si on leur apportait du bois, ils s'efforceraient d'y tailler une figure, à l'exemple des bons imagiers de leur pays. Ils parlaient de la sorte, emportés par le zèle du cœur. Mais lorsque la princesse Ismérie leur eut fait apporter une bille de bois, avec un ciseau et un maillet, ils se trouvèrent fort empêchés. Le bois ne se laissait pas même entamer. Il faut dire que c'était le tronc d'un de ces arbres qui viennent du paradis terrestre, et que le Nil apporte

dans ses eaux jusqu'aux rives d'Egypte. Les trois fils de Madame d'Eppes s'endormirent devant le bloc, sans avoir osé seulement le dégrossir.

A leur réveil, ils furent bien surpris de voir que leur tâche était achevée, et que l'image de la Vierge brillait dans le cachot d'un éclat suave et merveilleux. Oui, devant eux, Notre Dame était assise sur un trône, tenant son divin Enfant dans ses bras. Les fils de Madame d'Eppes n'avaient jamais vu, de Laon à Soissons, un si bel ouvrage de sculpture. Cette Vierge était taillée dans le bois apporté par la princesse Ismérie, et ce bois était noir pour exprimer les ténèbres épaisses qui enveloppaient encore l'âme de la fille du calife. Mais il était environné d'une clarté céleste, en signe que la lumière dissiperait les ombres épaisses. Et ceci est à méditer que ce bois, venant du séjour d'Eve, était noirci par le péché de la première femme, mais que la figure de la Sainte Vierge y paraissait resplendissante, parce que la faute d'Eve a été rachetée par celle à qui l'ange a dit *Ave*. De telles idées, peu concevables aux hommes d'aujourd'hui, étaient aisément sensibles aux religieux qui méditaient dans les cloîtres ou dans les déserts.

A la vue de cette image merveilleuse, les trois frères se récrièrent à la fois, et chacun demanda aux deux autres comment ils avaient pu accomplir en une nuit un si prodigieux travail. Mais tous trois jurèrent avec un grand serment qu'ils n'y avaient point de part. Il est donc croyable que cette image fut taillée par les anges ou, plus vraisemblablement, par la bienheureuse Vierge Marie elle-même, à qui les trois fils de Madame d'Eppes avaient une dévotion spéciale, et qu'ils avaient invoquée dans cette occasion. Quand la princesse Ismérie revint à la prison, voyant la Vierge radieuse et noire, elle pleura et elle adora. Tout soudain, elle fut désabusée de la fausse religion de Mahom, et convertie à la foi de Jésus-Christ. Et les trois fils de Madame d'Eppes, augurant alors que de cette image viendrait leur délivrance, l'appelèrent leur dame de liesse, c'est-à-dire de joie.

Cependant le calife demandait chaque jour à sa fille si la conversion des trois chevaliers s'achevait heureusement, et la princesse Ismérie répondait avec prudence qu'il restait encore de ce côté quelques progrès à faire. Elle parlait de la sorte pour qu'il lui fût permis de retourner à la prison des chevaliers. Mais elle était déjà résolue à assurer leur évasion et à fuir avec eux.

Quand tout fut préparé pour l'exécution de ce dessein, la fille du calife prit les pierreries et les joyaux qui lui appartenaient et sortit, de nuit, par une porte dérobée du jardin. Elle alla délivrer les prisonniers et les conduisit au bord du Nil, où il se trouva un batelier pour les passer tous quatre sur l'autre rive. Ils s'y endormirent. A leur réveil, les trois chevaliers virent la cathédrale de Laon sur la montagne et tout le pays laonnais. Ils y avaient été transportés miraculeusement pendant la nuit avec la princesse

Ismérie. La Vierge noire était avec eux : c'est elle qui les avait conduits. Au lieu où elle toucha la terre, jaillit une source qui guérit de la fièvre.

Les chevaliers furent bien contents de revoir la fumée de leur toit et Mme leur mère, toute chenue, qui pleurait de joie à leur vue. Instruite de ce qu'était la belle Sarrasine qu'ils amenaient, la dame d'Eppes voulut lui servir de mère et la tenir sur les fonts du baptême. Les trois chevaliers prirent femme et menèrent le reste de leurs jours. La princesse Ismérie se retira dans un couvent où elle donna l'exemple de toutes les vertus. On montre encore aujourd'hui, dans l'église de Notre-Dame-de-Liesse, son image sculptée et peinte au-dessus du jubé. Quant à la Vierge noire, après avoir accompli de nombreux miracles, elle fut brûlée par les terroristes en 1793. Mais un morceau de la statue a été miraculeusement préservé.

(*Echo de Paris.*) Anatole France.

* * *

L'utilisation des eaux d'égout a Reims. — La ville de Reims, avant Paris, a fait, on s'en souvient, une installation très complète en vue de l'épandage et de l'utilisation de ses eaux d'égout. Cette installation donne de très bons résultats, d'après ce que vient de rapporter M. Heuzé dans une fort instructive communication à la Société nationale d'agriculture de France. La question de l'épandage, malgré ses données scientifiques remarquables, est encore si controversée que nous croyons intéressant de donner, avec l'impartialité qui convient, un bref aperçu de la communication de M. Heuzé. Avant 1889, a dit ce savant, les eaux d'égout de la ville de Reims se déversaient dans la Vesle, rivière qui vient de l'arrondissement de Châlons, traverse celui de Reims et entre ensuite dans le département de l'Aisne.

Cette rivière, par suite du dépôt qui s'y était formé, était dans des conditions d'infection les plus caractéristiques. Ses eaux n'étaient plus potables, et le poisson y avait disparu. De là, les plaintes nombreuses qui étaient adressées à la municipalité de Reims.

Depuis cette époque, on épure les eaux d'égout en les faisant servir à la fertilisation de 530 hectares appartenant à l'exploitation connue sous le nom de château des Maretz, domaine dont les terres appartiennent aux communes de Merfy, Saint-Thierry, Saint-Brice et Champigny.

Cette vaste exploitation est bornée à l'est par le canal de l'Aisne à la Marne, et au sud par le chemin de fer de Paris à Reims ; elle comprend trois zones de terrain bien distinctes :

1° La zone inférieure (au-dessous de 75 mètres d'altitude) reçoit le trop-plein des aqueducs collecteurs, supérieur et inférieur, et les eaux qui s'écoulent dans les fossés d'assainissement ;

2° La zone moyenne comprend les terrains situés de 75 mètres à 78 m. 50 d'altitude ; elle est arrosée par simple gravitation avec les eaux fournies par l'aqueduc supérieur ;

3° La zone supérieure (au-dessus de 78 m. 50 d'altitude) est arrosée avec les eaux du collecteur inférieur que refoule une puissante machine élévatoire.

Les zones centrale et inférieure sont traversées, dans diverses directions, par de nombreux canaux d'assainissement, qui dirigent les eaux dans la Vesle au moulin de Mâco.

Le volume d'eau fourni par l'égout supérieur est de 12 à 15,000 mètres cubes ; celui de l'égout inférieur, de 25,000 mètres ; soit au total 40,000 mètres par vingt-quatre heures.

Ces eaux d'égout sont très fertilisantes. L'industrie rémoise emploie, en effet, annuellement plus de 300 millions de kilos de laine, et le lavage de cette matière première en suint accroît sensiblement la valeur fertilisante des eaux d'égout.

D'après l'analyse de M. Lhote, un mètre cube d'eau d'égout contient :

Résidu sec.....	818	grammes
Azote total.....	13	—

Un hectare peut épurer par an jusqu'à 100,000 mètres cubes, mais la dixième partie de ce volume suffit pour satisfaire les exigences de la culture la plus intensive.

Les terres arrosées et fertilisées par les eaux d'égout sont occupées en ce moment comme suit :

Betteraves.....	307	hectares
Céréales.....	135	—
Pommes de terre et colza.....	8	—
Fourrages divers.....	79	—
Total.....	529	hectares

Le bétail de travail est le seul qui ait de l'importance sur l'exploitation des Maretz, parce que les terres labourables n'ont pas besoin de fumier de ferme.

Il se compose de cinquante bœufs et de quarante chevaux.

En résumé, les terres qui constituent aujourd'hui l'exploitation agricole des Maretz étaient, il y a douze ou quinze ans, peu productives parce qu'elles avaient été mal cultivées. Depuis 1892, elles se couvrent chaque année de récoltes remarquables qui sont dues sans contestation aucune à une pratique éclairée et à l'utilisation des eaux des égouts de Reims, très riches en éléments de fertilisation, et qui jadis se perdaient dans la Vesle sans aucun profit pour la production agricole.

Voilà, incontestablement, une bonne contribution aux pratiques du « tout-à-l'égout » et de l'épandage.

(*Petit Temps.*)

***

Histoire d'une bouteille de Champagne[1]. — Les caves de la Champagne, disons-le en passant, presque toujours taillées dans le vif de la craie, avec leurs écheveaux de galeries que les hauts plafonds en ogive font vaguement ressembler à des nefs de cathédrales gothiques, avec les « cheminées », en forme de bouteilles, par où elles s'aèrent, les caves de la Champagne ne sont pas une des moindres curiosités du pays. Il est plus que probable que la constance indéfectible de la température qui s'y maintient égale, à un ou deux degrés près, d'un bout de l'année à l'autre, n'est pas sans influence sur l'excellence des produits qu'on met à mûrir à l'ombre de ces catacombes. Il en est dont le développement au sein des entrailles du sol est immense : c'est le cas des crayères de la maison Doyen, où, moi qui vous parle, j'ai failli m'égarer... Dans ce labyrinthe creusé à même le roc, où la température ne s'élève jamais, en été, au-dessus de 9 ou 10 degrés, il y aurait imprudence à s'aventurer sans guide ou sans fil d'Ariane, si tout un peuple d'ouvriers n'en faisait une sorte de ruche souterraine en travail.

C'est là qu'on laisse, après la « prise de mousse », sommeiller les bouteilles, rangées en tas, ou couchées sur des treillis séparés par des lattes. C'est là, que dans la paix des ténèbres, les mystérieux ferments perpétuent leur besogne, qui dure parfois des mois et même des années, car ce n'est qu'au bout de ce temps que le vin, définitivement accompli, est enfin devenu digne d'être offert aux fines bouches.

Pas tout de suite encore, cependant.....

Avant de faire son entrée dans le monde, le champagne a besoin d'être purgé. La fermentation en vase clos donne en effet naissance à un dépôt dont il faut qu'on le débarrasse.

C'est pour cela qu'on a imaginé la mise sur pointe, le seul système reconnu capable, après d'innombrables tentatives de toute espèce, d'assurer une limpidité parfaite.

Imaginez un chevalet, une manière de pupitre, en dos d'âne, percé de trous obliques. On renverse les bouteilles, le col en bas, dans ces trous, sous une inclinaison qui va aller en augmentant pendant toute la durée de la mise sur pointe, c'est-à-dire pendant deux ou trois mois au moins. Chaque jour, en effet, pendant toute cette période, un ouvrier, appelé un *remueur*, vient prendre les bouteilles une à une pour les agiter, tantôt à droite, tantôt à gauche, d'un mouvement circulaire particulier, exigeant un tour de main auquel aucun procédé mécanique n'a pu jusqu'ici suppléer avantageusement. Ces délicates fonctions, qui n'ont l'air de rien, mais qui sont tout un art, se transmettent de père en fils, comme

1. Voir page 949, tome VII de la *Revue de Champagne*.

un secret de famille. Il n'est pas rare de trouver en Champagne de véritables dynasties de « remueurs ». Ces braves gens gagnent très largement leur vie, ce qui s'explique sans peine quand on songe qu'un maladroit peut, en quelques secousses brutales, gâter à peu près irrémédiablement toute la charge d'une série de pupitres — plusieurs milliers de francs.

Il est même curieux, à ce propos, d'observer, à un point de vue que j'oserai qualifier de philosophique, combien considérable, dans une industrie aussi savante, aussi complexe et aussi raffinée que la fabrication du vin de Champagne, qui paraît être le dernier mot de la civilisation gastronomique, combien considérable, dis-je, est la part que, forcément, il faut laisser à la spontanéité des forces naturelles et à l'habileté individuelle de l'ouvrier.

On n'a pas réussi à remplacer le « remueur » de chair et d'os par aucune espèce d'appareil automatique. Aucune mécanique ne pourrait davantage se substituer au « dégorgeur », un autre ouvrier d'art, aussi cher payé que le « remueur », et dont la profession ne réclame, d'ailleurs, ni moins d'expérience, ni moins de mesure, ni moins de dextérité.

(*A suivre.*) Emile Gautier.

L'Imprimeur-Gérant,

Léon FREMONT.

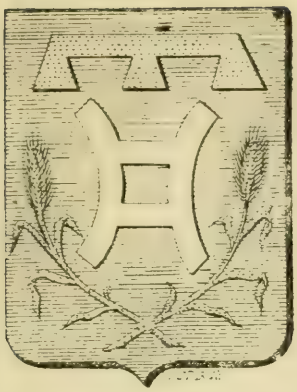

(Champagne.)

GÉNÉALOGIE

DES

Jacobé de Goncourt, de Haut, de Naurois, etc.

Marquis de HAUT-du SIGY. Marquis et Comtes de NAUROIS. Barons de MONTVAUX. Chevaliers Seigneurs de SOULANGES, PRINGY, GONCOURT, COUVROT, BLASMES, La NOUE-de-CHAUDIÈRE, VANAULT-les-DAMES, La FOLIE, NUISEMENT, Les MAZALINS, VIENNE-la-VILLE, HANZY, LANENONE, St-MARTIN, de HAUT, de TRIGNY, des CLOZETS, CHASSÉRICOURT, RAMBÉCOURT, AREMBÉCOURT, La FRANCHECOURT, Les BORDES, FARÉMONT, FRÉMONT, ABLANCOURT, DECOURT, Le FRESNE, Le BEAUCHET, NAUROIS, LUXÉMONT, VILLOTTE, BLUMERET, Les MARQUETS, VILLERS-St-PAUL, BOIS-du-SEIGNEUR, GRAND-CLOS, BRANDONVILLIERS, MAISONS-en-CHAMPAGNE, St-MARTIN-aux CHAMPS, VILLERS-aux-CORNEILLES, SAVONNIÈRES, DOMREMY.

1429-1894.

Cette famille est l'une des plus anciennes de la Province de Champagne et des plus importantes par les nombreux fiefs qu'ont possédés ses diverses branches, les charges occupées par ses membres, les alliances qui la rattachent à une foule de maisons considérables.

Son histoire est intimement liée à celle de Vitry, et après l'incendie de cette ville par Charles-Quint en 1544, elle reçut de *François Ier* des terrains pour en commencer la reconstruction.

Notons en passant que beaucoup de ses titres périrent dans cet incendie, ce qui fait que la filiation suivie ne peut être établie qu'à partir du XVe siècle.

Nous avons donc cru utile d'établir la filiation complète de cette famille d'après les documents d'archives qui complètent ou rectifient les ouvrages imprimés [1].

La noblesse des Jacobé fut reconnue par Arrêt du Conseil de 1666 et de 1668, et ses armoiries furent enregistrées dans l'Armorial général, en 1678 et 1696 [2].

Si nous voulons résumer les charges et honneurs dont furent gratifiés les membres de cette famille, nous trouvons : 72 charges de Conseillers du Roi, Echevins, Lieutenants ou Présidents au Bailliage de Vitry ; deux Présidents en la Cour Souveraine de Commercy ; un Trésorier de France ; un Maître d'Hôtel de Louis XIV et son Ambassadeur en Portugal ; un Aide de Camp du Maréchal de Turenne ; deux Maréchaux de Camp ; sept Chevaliers de Saint-Louis ; un Chevalier des Deux-Siciles, un Commandeur, un Officier et quatre Chevaliers de la Légion d'honneur.

TIGE COMMUNE ET BRANCHE AINÉE DITE DE SOULANGES

(Seigneuries de Soulanges, Pringy, Couvrot et Vienne-la-Ville.)

1er *degré*. — *Jean Ier Jacobé*, né en 1429, marié en 1460, est le plus anciennement connu et le premier descendant authen-

1. Nous avons consulté : d'Hozier ; Bayle (*Dictionnaire historique*) ; Michaud (*Biographie universelle*) ; Bouillet ; Moréri ; Caumartin (*Armorial de Champagne*).

2. La branche de *Pringy-Goncourt* et celle de *Farémont* portent les armes comme ci-dessus : d'azur au fer de moulin d'argent, surmonté d'un lambel d'or et accosté de deux épis de blé, d'or, feuillés et tigés de même, se croisant à la pointe de l'écu. Couronne de Comte ; supports : deux levrettes grimpantes. Devises : « *Tantum prodest, quantùm prosunt* et « *Fideli fœdere tuta* ».

La branche *de Soulanges* et celle *de Naurois* portent les mêmes armes moins le lambel. — Les Soulanges ont également la couronne de Comte et les levrettes. — Les Naurois, la couronne de Marquis et deux Sauvages pour supports.

La branche *des Mazalins*, *de Haut*, *de la Franchecourt* et *d'Arembécourt*, ne porte en son écu, que le fer de moulin d'argent en champ d'azur : couronnes de Marquis et de Comte.

La branche des Barons *de Montvaux* portait : d'azur au fer de moulin d'or surmonté d'un lambel d'argent.

tique de la famille : les titres plus anciens ayant été brûles dans l'incendie de Vitry-en-Perthois, sa patrie, par Charles-Quint, en 1544.

On voit, en 1482, un Jacquemin Jacobé, l'un des Élus des habitants de Vitry, vérifier les comptes de Jehan Haale, alors comptable municipal ou receveur des deniers communs de cette ville. Ce Jacquemin était évidemment un proche parent de Jean Jacobé. Notre Jean eut quatre enfants.

A. Jean, qui continue la descendance.

B. Nicolas Jacobé, dont la destinée est inconnue, et qui est dit marié à Anne...

C. Claude Jacobé, mort chanoine à Vitry-le-François : il est mentionné marié à Jeanne..., dans un bail emphytéotique dont il sera parlé ci-après.

D. Didière Jacobé, mariée à Adenet Herment. De ce mariage vint André Herment, père lui-même d'Etienne Herment, avocat à Vitry, et de Claude Herment, demeurant à Châlons. Celui-ci doit être auteur des Herment, de Châlons, alliés aux Rocquet, de Lallin, dont il y a deux tombes à Saint-Alpin de Châlons, et qui portaient pour armoiries un chevron accompagné de 3 roses.

2e *degré*. — *Jean II Jacobé*, dit le Jeune, marié vers 1495 à Guillemette de Roussel. Jean et sa femme prirent, en 1511, de concert avec Nicolas et Claude Jacobé et Adenet Herment, époux de Didière Jacobé, le bail emphytéotique de Neufvilliers, domaine dépendant de l'abbaye du Valsecret, de Bassuet-lis-Vitry, à la charge d'y faire construire trois maisons d'habitation avec dépendances, dont ils jouiraient pendant trois générations, et qui retourneraient ensuite à l'abbaye. En 1611, les religieux du Valsecret présentèrent requête à MM. des Requêtes du Châtelet de Paris, leur exposant les causes du bail et la fin d'icelui, attendu que les trois vies desdits y dénommés, leurs enfants et petits-enfants, étaient passées. Ils firent assigner Gilles Jacobé, Jean Jossier et Thierry de Marolles, comme successeurs des enfants du premier ; ceux-ci produisirent leur généalogie et, en 1624, tout finit par une transaction avec les religieux. L'original du bail est à Montmorency, chez Mme d'Arembécourt. Jean Jacobé et Guillemette de Roussel eurent pour enfants :

A. Noël, qui continue la descendance.

B. Nicolas II Jacobé, marié à Agnès de Roussel, et dont la branche suivra.

C. Edmond Jacobé, marié vers 1535 à Jeanne de Mauclerc, née en 1519. Il est mort en 1573, et elle le 14 Janvier 1574. Ils eurent quatre filles.

1. *Françoise Jacobé*, mariée à *Nicolas Deu*, de Châlons.

2. *Marguerite Jacobé*, mariée à *Hilaire Gérard*, licencié ès lois, avocat du Roi à Sain'-Dizier. (Note ancienne : Madame la Présidente Grosseteste, qui se nomme Gérard, descend d'Hilaire Gérard, comme il se voit par un acte de partage fait en 1573 entre les héritiers d'Edmond Jacobé.)

3. *Claudine Jacobé*, mariée à *Guyot Domyné*, issu de Christophe Domyné, *Gouverneur-Echevin de Vitry-en-Perthois et Député de cette ville au sacre de Charles VIII à Reims*, et de Claudine Jacobé, elle-même fille de Nicolas Jacobé et d'Agnès de Roussel. De ce mariage vinrent sept enfants : Christophe Domyné, marié à Françoise Lasché, de Sainte-Menehould ; Anne Domyné, mariée à Jean Faudel ; Elisabeth Domyné, mariée à Paul Franquet ; Marie Domyné, née le 26 Décembre 1569, mariée à Paul Jacquesson, de Sainte-Menehould ; Jean Domyné, marié à Perrette Lallement ; Pierre Domyné, marié à Jeanne de Rosières (dont vient Jean Domyné, S^r des Landres, époux de Jacquette de Gellée ; desquels vint Marie-Suzanne Domyné des Landres, mariée à Louis-Joseph Jacobé de Pringy) ; et Jacques Domyné des Landres, marié à Judith Varnier.

4. *Magdeleine Jacobé*, née le 15 Juillet 1543, mariée le 18 Août 1560 à *Claude Varnier, Sr de Berle, de Maffrécourt*, Tournizet et Goncourt, né le 12 Avril 1534, veuf de Nicole Prud'homme et fils de Pierre Varnier, S^r desdits lieux, et de Catherine Coëffart. Claude Varnier mourut le 7 Septembre 1579, et Magdeleine le 11 Mai 1598. Ils eurent pour enfants : Jacob Varnier de Berle de Maffrécourt, Sr de Tournizet et Goncourt, né le 20 Novembre 1561, Maître particulier des Eaux et Forêts à Vitry, marié à D^lle Raulet de Muigny, puis à Louise d'Aultruy ; il est mort le 12 Décembre 1622, laissant Claude Varnier, major de Vitry, anobli pour ses services, marié à Marguerite de Servais, et Antoine Varnier, époux de Jeanne Becquey. Claude Varnier et Magdeleine Jacobé eurent encore : Elysée Varnier de Maffrécourt, né le 21 Juillet 1564, marié en 1594 à Marie Potot, morte le 23 Juillet 1646, fille de Laurent Potot et de Magdeleine de Mauclerc, petite-fille de Jean de Mauclerc et de Jeanne de Pinteville ; Pierre Varnier, receveur des Domaines à Vitry, né le 19 Avril 1571, marié le 1er Novembre 1595 à Antoinette de Roussel, il est mort le 21 Août 1699, laissant une fille ; et Jean Varnier de Maffrécourt, né le 21 Décembre 1599, marié le 21 Juin 1598 à Marie de Roussel, fille de Jacques de Roussel et de Marie de Donon.

3e *degré*. — *Noël Ier Jacobé*, Ecuyer, Procureur et Avocat au Bailliage et Siège Présidial de Vitry-en-Perthois, Prévôt royal de Vitry en 1546. Il épousa, en 1530, *Claude le Petit de la Chaussée*, fille de Gilles le Petit, Sr de la Chaussée, escuyer, *Grand-Prévôt des maréchaux de France au gouvernement de Champagne et Brie*, Receveur-Général du Domaine pour S. M. à Vitry-en-Perthois, et de Nicole Marguyn, des Seigneurs de Lignon. Il en eut quinze enfants :

A. Gilles, qui continue la descendance.

B. *Loyse Jacobé*, mariée à *Jean de Jottier*, conseiller du Roi au Bailliage et Siège Présidial de Vitry, dont vinrent : Françoise-Suzanne de Jottier, mariée à Claude de Torcy, remarié à Marie d'Espernay, fille de Marguerite Jacobé ; et Jean de Jottier, Procureur du Roi en l'Election de Vitry, marié à Marie Varnier ; et encore Noël de Jottier, Conseiller au Bailliage et Siège Présidial de Vitry, marié à Catherine de Servais.

C. *Marie Jacobé*, mariée en 1558, à *Gérard Jossier* dont sont venus : Nicole Jossier, mariée le 26 Novembre 1581 à Jean de Rosières (dont trois enfants) : Daniel Jossier, marié à Jeanne Valton ; Jean Jossier, marié à Michel Regnault, Avocat au Parlement.

D. *Jean III Jacobé*, que d'anciens mémoires de famille disent avoir été Colonel d'infanterie, marié vers 1560, à *Marie Wiriot*, puis à Simone Raulet. Sa postérité suivra celle de son frère aîné.

E. *Nicolas II Jacobé*, époux de *Françoise le Boucherat*, dont la branche suivra.

F. *Marguerite Jacobé*, mariée à *Jean d'Espernay*, dont : Marie d'Espernay, née le 31 Août 1569, mariée le 20 Octobre 1596 à Claude de Torcy, fils de Jean de Torcy et de Marie Marchant, veuf de Françoise-Suzanne de Jottier ; il était Seigneur de Saint-Frobert, Capitaine des Écuyers du Comte de Saint-Paul, Maréchal de la Sainte-Union et ardent Ligueur. Il mourut le 14 Octobre 1614, laissant François, Anne et Claude de Torcy.

G. *Antoinette Jacobé*, mariée à *Jean Petit* (alias : *Petri*), dont Marie Petit, mariée à Jean Moranges.

H. *Barbe Jacobé*, mariée à *Jean Blanchard*, fils de Clément Blanchard et de Jeanne Gallet d'Escriennes, laquelle était cousine au 8e degré de *Jeanne d'Arc*. Elle eut : Marie Blanchard, mariée à Nicolas d'Escry (dont Barbe d'Escry, mariée à Jean le Besgue) ; Jean Blanchard ; Jeanne et Marguerite Blanchard.

I. *Anne Jacobé*, mariée à *François Roussel de Bruan*, dont Jean Roussel de Bruan, marié à Catherine Prugnot.

J. *Charles Jacobé*, marié en premières noces à *Marie le Duchat*, dont : *Anne Jacobé*, mariée à *Jacques Collin*, desquels vinrent : Daniel Collin, marié à Anne de Campdomer, et Jacques Collin, marié le 15 Mai 1633 à Marie de Campdomer, sœur de ladite Anne. Charles Jacobé eut encore de Marie le Duchat : *Marie Jacobé*, mariée le 4 Mars 1612 à *Daniel Jacobé*, fils de Nicolas et d'Edmée de Pleurs (branche de Naurois).

Ledit Charles Jacobé prit en secondes noces *Marie Rouillon ;* il en eut Louise et Marie Jacobé. *Louise Jacobé*, mariée le 14 Janvier 1614 à *Jean d'Origny*, en eut : Nicolas d'Origny, marié à Marie de Beaune (dont Jérémie d'Origny) ; Elisabeth d'Origny, mariée à N. Bilot (dont une fille mariée à N. des Ursins), et Marie d'Origny, mariée à Claude Taquelot de l'Hermite, qui mourut en 1692.

K. Jeanne Jacobé, morte jeune.

L. Nicolle Jacobé, non mariée.

M. Guillemette Jacobé, non mariée.

N. Pierrette Jacobé, non mariée.

O. Jeanne Jacobé, non mariée.

4e *degré.* — *Gilles I Jacobé,* Ecuyer, né en 1531, Avocat au Parlement, Garde des Sceaux au Bailliage et Siège Présidial de Vitry, épousa, en 1555, *Magdeleine Millet,* fille de Jean Millet et de Claude de Mauclerc. Il mourut le 30 Mars 1604 et elle le 19 Juillet 1584. Ils eurent pour enfants :

A. Noël II, qui continue la descendance.

B. Marguerite Jacobé, née en 1561 (26 Janvier), mariée le 19 Octobre 1579 à Jean Gaytat de Favresse, dont : Antoine Gaytat, marié à Perrette de la Haye, et Marguerite Gaytat, mariée à Pierre Pupin.

C. Nicole Jacobé, née le 18 Septembre 1563.

D. Marie Jacobé, née le 24 Janvier 1564.

E. Jeanne Jacobé, née le 17 Février 1565, mariée à *Thomas le Blanc,* seigneur de Cloyes et Maisons en Champagne, dont vinrent : le P. le Blanc, fameux Jésuite qui a commenté les Psaumes sous la rubrique de *Le Blanc in Psalmos,* et Magdeleine le Blanc, mariée à Paul de Corvisiers.

F. Gilles Jacobé, né en 1567, auteur de la branche de Farémont, qui suivra.

G. Magdeleine, née le 5 Juin 1570.

H. Magdeleine, née le 2 Mars 1573.

5e *degré.* — *Noël II Jacobé de Soulanges,* Seigneur de Soulanges et Pringy né à Vitry le 6 Juillet 1560 (d'après son portrait original, il serait né en 1567), Ecuyer, Conseiller et Procureur du Roi en l'Election de Vitry, marié le 30 Janvier 1581 (par contrat du 26 Décembre 1580, conservé à Montmorency) à *Louise de Joybert,* fille de François de Joybert, écuyer, Sr de Soulanges et Pringy, et de Marguerite des Forges. La Seigneurie de Soulanges fut achetée par Noël Jacobé à Marguerite Domballe, fille de Marguerite de Joybert et tante de Louise de Joybert. Il mourut le 24 Avril 1645. Il eut :

A. *Marie Jacobé,* épouse de *Jean de la Fouasse,* Avocat au Parlement, dont Louis de la Fouasse, marié à Jeanne Sortier, et Marie de la Fouasse, mariée à Jean Gillet.

B. Jean III Jacobé de Soulanges, qui suit.

C. *Noël Jacobé,* Sr de Pringy, Conseiller et Procureur du Roi en l'Election de Vitry, Président au Grenier à sel de Vitry, marié en premières noces à *Marguerite de Baillet,* dame des Planches, originaire

de Sainte-Menehould et belle-sœur de Nicolas de Mathé, beau-père de Louis Jacobé de Pringy ; il épousa en secondes noces Magdeleine Voytat et mourut en 1679, sans enfants. Ladite *Magdeleine Voytat*, veuve de Noël Jacobé de Pringy, épousa, vers 1680, Jérôme Bugnot, Conseiller du Roi, Lieutenant en l'Election de Vitry.

D. Gilles III, qui suivra, auteur de la branche des Mazalins, etc.

6e *degré.* — *Jean III Jacobé de Soulanges*, Ecuyer, Sr de Couvrot, Conseiller du Roi, Elu en l'Election de Vitry, marié à *Louise de Corvisier*, dont il n'eut pas d'enfants, puis, en secondes noces, le 8 Février 1615, à *Françoise Boyot de la Court*, dont six enfants, et, en troisièmes noces, le 1er Mai 1632, à *Anne de Papillon, dame de Couvrot*, dont il n'eut pas d'enfants. Il mourut le 7 Mai 1653. Ses enfants du deuxième lit furent :

A. Noël III Jacobé de Soulanges, qui suit.

B. Louis Ier Jacobé de Pringy, époux de Anne Mathé de Dommartin, qui suivra.

C. Jacques, né le 6 Avril 1624.

D. Marie, née le 27 Juillet 1625.

E. Suzanne, née le 24 Décembre 1626.

F. François, né le 12 Janvier 1630.

Ces quatre enfants derniers morts en bas âge.

7e *degré.* — *Noël III Jacobé de Soulanges*, Ecuyer, Seigneur de Soulanges et Couvrot, Avocat au Parlement, marié le 16 Septembre 1643, à *Magdeleine de Mathé de Dommartin*, fille de Nicolas de Mathé, Ecuyer, Seigneur de Faux, Chambly, Dommartin, etc., Conseiller du Roi et Elu en l'Election de Sainte-Menehould, et de Claude de Baillet. Elle est morte à Vitry, en Décembre 1692. Ils eurent pour fils :

A. Nicolas Jacobé de Soulanges, qui suit.

8e *degré.* — *Nicolas III Jacobé de Soulanges*, Seigneur dudit lieu et de Vienne-la-Ville, Ecuyer, né en 1644, Conseiller du Roi, Elu en l'Election de Vitry-le-François, épousa à Châlons, le 19 juillet 1672, *Marie Josseteau*, fille de Nicolas Josseteau, Conseiller au Présidial de Châlons, et de Marguerite de Lallemant. Ses armoiries enregistrées au *Recueil* d'Hozier (1696), portent : d'azur au fer de moulin d'argent. Il mourut à Vienne-la-Ville, le 30 Juillet 1713, et sa femme à Vitry, le 16 Février 1727. Ils eurent pour enfants :

A. André Jacobé de Soulanges, né à Vitry le 10 Avril 1677, mort le 10 Décembre 1732, chapelain de Saint-Nicolas de Sézannes.

B. Elisabeth, née en 1685, morte fille à Vitry le 2 Décembre 1727.

C. Marie-Anne, née le 22 Octobre 1691 à Vitry, et morte fille au même lieu, le 26 Mai 1760.

D. Claude Jacobé de Soulanges, écuyer, né le 14 Août 1679 à Vitry, marié à Vitry, le 14 Février 1703, à Marie-Anne Collin, fille de Pierre Collin, assesseur en l'hôtel-de-ville de Sainte-Menehould, et de Anne la Greslette. Il fut maintenu et déclaré noble par arrêt du Conseil. Ils n'eurent que trois enfants morts en bas âge, nommés : Marie-Anne, née le 29 Décembre 1703 à Vitry, et morte le 5 Janvier 1704 ; Jean-Baptiste, né à Vitry le 18 Septembre 1705 ; un autre Jean-Baptiste, né le 26 Septembre 1706.

E. Louis II, qui suit.

F. François, né le 16 Avril 1678 à Vitry, mort à l'armée en 1725, sans alliance.

G. Nicolas, né le 29 Juin 1673.

H. Marguerite, née le 6 Octobre 1674, morte en Octobre 1695.

I. Gilles-Joseph, né le 21 Novembre 1675.

J. Marie-Thérèse, née le 9 Décembre 1680, morte le 12 Janvier 1693.

9e *degré.* — Louis II Jacobé de Soulanges, Ecuyer, Seigneur de Soulanges, Conseiller du Roi, Elu en l'Election de Vitry, né le 17 Juin 1690, marié en premières noces, en 1716, à *Jeanne-Catherine de Maisonneuve.* Il en eut Louis-Joseph, né le 26 Février 1717, et André, né le 4 Avril 1718, qui n'ont pas vécu. Jeanne-Catherine de Maisonneuve étant morte le 16 Décembre 1720, il prit en secondes noces, le 24 Septembre 1725, *Françoise du Rupt de Baleine*, fille de François du Rupt de Baleine, Ecuyer, Sr de Voilcomte, Officier de la bouche du Roi, et de Catherine Adam du Châtellier. Louis fut confirmé dans sa noblesse par arrêt du Conseil. Il est mort à Vitry le 29 Novembre 1755, et sa seconde femme le 12 Octobre 1783, aussi à Vitry. Ils eurent :

A. Marie-Françoise, née le 2 Octobre 1722, morte fille, le 28 Novembre 1793.

B. Louis III, qui suit.

C. Marguerite, née en 1733, morte fille à Vitry le 11 Août 1771.

D. Marie-Geneviève, née le 4 Mai 1734, morte fille à Vitry, le 25 Mars 1765.

E. Anne, née le 11 Novembre 1735, morte fille à Vitry le 27 Décembre 1779.

F. Marie-Catherine, née le 4 Mai 1738, morte fille à Vitry le 10 Février 1756.

G. Geneviève, née le 8 Mai 1742, morte à Châlons le 29 Mai 1765, Religieuse en la Communauté des Dames Régentes.

H. I. J. K. Quatre autres enfants morts en bas âge : François, né le 19 Janvier 1731 ; Nicolas-François, né le 26 Mai 1737 ; Louis-André, né le 3 Juillet 1726, mort le 24 Août suivant ; Marie-Barbe, née le 18 Octobre 1727, morte le 21 Février 1731, tous nés et morts à Vitry.

10e *degré.* — *Louis III Jacobé de Soulanges*, Ecuyer, Seigneur de Soulanges, né à Vitry le 22 Octobre 1729, Conseiller du Roi, Elu en l'Election de Vitry, marié à Vitry, le 20 Avril 1761, à *Marie-Magdeleine-Louise de Branges*, fille d'Armand-Jean de Branges, Directeur des Aydes à Guise, et de Marie-Claire Fournier. Il est mort à Vitry le 6 Mars 1816, et elle le 20 Novembre 1789, aussi à Vitry. Ils eurent :

A. Louis IV, qui suit.

B. François-de-Paule, né le 31 Mars 1769, tué d'un coup de feu à l'armée en 1793, sans alliance.

C. Marie-Françoise, née le 2 Février 1763.

D. Marie-Claire, né le 24 Janvier 1766, morte le 29 suivant.

11e *degré.* — *Louis IV Jacobé de Soulanges*, Écuyer, Seigneur dudit lieu, Maire de Vitry en 1821, né à Vitry le 12 Décembre 1767, marié en premières noces à Vitry, le 24 Novembre 1792, à *Madeleine-Emilie de la Haye de Launay*, fille de Pierre-Guillaume de la Haye de Launay et de Marie-Madeleine Prot, et nièce de Marie-Antoine-André de la Haye de Launay, Ministre et favori du *Grand* Frédéric, Roi de Prusse, son Conseiller intime et Administrateur de ses finances. Elle mourut sans enfants le 15 Août 1801. Son mari prit en secondes noces, le 22 Avril 1805, Anne-Claude-Catherine Aubelin de Villers, fille de Marie-Jérosme Aubelin de Villers, Chevalier, Seigneur de Villers, Vertus, Givry, Loisy, Matougues, etc., et de Marie-Anne-Perrette-Adélaïde de Launoy. Il mourut à Vitry le 1er Juillet 1843, et elle le 3 Mai 1861, aussi à Vitry, laissant :

A. Louis V, dit Alfred, qui suit.

B. *Jérôme-Ernest*, né à Vitry le 11 Mars 1808, marié le 20 Juillet 1840, à *Henriette Jacquiers*, fille de Charles-Philibert Jacquiers et de Sophie le Lorrain. Il en eut :

1. Berthe, née le 28 Février 1841, mariée à *Gaston de Lambert de Balhyères*, fils de Louis de Lambert de Balhyères et de Louise Dinet ; il mourut à Paris le 4 Juin 1893, et elle le 11 Août 1888, aussi à Paris.

12e *degré.* — *Louis V* (dit Alfred) *Jacobé de Soulanges*, né à Vitry le 12 Avril 1806, marié au Château de Bussemont le 16 Avril 1828, à *Louise Labbé de Morambert*, fille de Jean-

Baptiste Labbé de Morambert, Trésorier-Général des Invalides, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre noble de Hohenlohe, et de Gabrielle-Désirée de Godet des Marais. Il mourut le 19 Mars 1865 au Château de Phichancourt, et elle à Paris le 13 Janvier 1876. Ils eurent pour enfants :

A. Louis VI (dit Henry), qui suit.

B. Gabrielle, née le 14 Avril 1829, mariée au Château de Bussemont, le 4 Novembre 1850, à *Amedée Martin d'Escrienne*, fils d'Alexandre-Ernest Martin d'Escrienne et de Suzanne-Caroline Evrard. Il eut :

1. Louise, née le 25 Décembre 1851, mariée à Paris le 18 Février 1872, à Albert Battenot.

2. Claire, née le 19 Décembre 1853, mariée le 4 Janvier 1875, à Louis Meillet.

3. Lucie, née le 21 Décembre 1857.

4. Fernand, né le 3 Mars 1855, élève de l'Ecole militaire de Saint-Cyr, Officier de cavalerie, Chevalier de la Légion d'honneur, marié le 15 Octobre 1879 à Marie Fournier-Leray.

13e *degré.* — *Louis VI* (dit Henry) Jacobé de Soulanges, né à Vitry le 3 Août 1834, Officier de cavalerie, Chevalier de la Légion d'honneur, marié à Paris le 16 Février 1865, à *Marie-Angéline-Philomène Bach*, veuve de Ferdinand Dinet. Il en eut :

A. Louis-Maurice, né à Paris le 23 Avril 1866.

B. Marie-Gabrielle, née à Paris le 19 Mai 1867.

C. Suzanne-Marie-Caroline, née à Soulanges le 8 Septembre 1868.

DEUXIÈME BRANCHE DITE DE PRINGY-GONCOURT

(Seigneuries de Pringy, Soulanges, Blasmes, La Noue-de-Chaudière, Vanault-les-Dames, La Folie, Nuisement, Goncourt.)

7e *degré.* — *Louis Ier Jacobé de Pringy*, Écuyer, Seigneur de Pringy, Soulanges, La Noue-de-Chaudière, Vanault-les-Dames, Blasmes, etc. (deuxième fils de Jean et de Françoise Bayot de la Court), Conseiller du Roi, Elu en l'Election et Président au Grenier à sel de Vitry, né le 6 Mai 1628, épouse, le 1er Juillet 1652, *Anne de Mathé de Dommartin*, fille de Nicolas de Mathé, Seigneur de Dommartin, Faux, Chambly, Conseiller du Roi, Président au Grenier à sel de Sainte-Menehould, et de Claude de Baillet, et belle-sœur de son frère, Noël

Jacobé de Soulanges. Elle mourut le 26 Septembre 1716. Ils eurent :

A. Joseph, qui suit.

B. Noël Jacobé de Pringy, né le 23 Juillet 1653, Capitaine au Régiment de Piémont puis à celui de Grandpré, mort à Pringy le 5 Juillet 1679, sans alliance, et inhumé dans la chapelle de sa famille, au côté septentrional de l'église de Pringy.

C. Louis, qui suivra et forme le rameau cadet de la présente branche.

D. Anne, née le 21 Février 1655, morte le 20 Septembre 1669.

E. Jean, né le 20 Août 1654, mort jeune.

F. Oudard, né à Pringy le 20 Octobre 1666, mort jeune.

G. Marguerite-Agnès, née le 25 Mars 1666, morte jeune.

H. François, né le 27 Mai 1669, mort le 15 Juin 1672.

8e *degré*. — *Joseph I Jacobé de Pringy*, Ecuyer, Seigneur de Soulanges, Pringy, etc., né à Vitry le 8 Octobre 1659, Greffier en chef de l'Election de Vitry, marié à Vitry le 26 Février 1691, à *Marie Tisserand de Luxémont*, fille de Jean Tisserand, Sr de Luxémont et Lacourt, Président au Grenier à sel de Montmorency, et de Barbe Jacobé de Farémont. Il mourut le 16 Janvier 1725, et elle vers le mois de Mai 1744. Ils ont eu :

A. Marie-Magdeleine, née le 8 Août 1693, morte Religieuse à Vitry.

B. Marie, née le 3 Octobre 1694, morte le 17 Mars 1775.

C. Marie-Thérèse-Nicolle, née le 19 Septembre 1697, morte fille à Pringy le 8 Octobre 1772.

D. Joseph-Louis, qui suit.

E. Marie-Anne, dame de Soulanges, née le 16 Mars 1700, morte fille à Pringy, le 4 Décembre 1780.

F. Jean, qui suivra, après son frère aîné.

G. Jean-Joseph, né le 16 Mars 1692, mort jeune.

H. Françoise, née le 14 Janvier 1696, morte jeune.

9e *degré*. — *Joseph-Louis Jacobé de Pringy*, Ecuyer, Seigneur de Soulanges et Pringy, Lieutenant Maire de Vitry, Greffier en chef de l'Election de Vitry, né le 26 Décembre 1698, marié à Vitry le 13 Janvier 1722, à *Marie-Suzanne Domyné des Landres*, fille de Jean Domyné des Landres, et de Jacquette de Gellée. Il est aussi qualifié Conseiller honoraire au Bailliage et Siège Présidial de Vitry, lors de sa nomination de Lieutenant au Maire en 1772. Il mourut le 14 Avril 1777, et sa femme le 27 Mai 1769. Leurs enfants furent :

A. Nicolas, qui suit.

B. Marie-Jacquette, née le 15 Novembre 1722, morte fille à Vitry, le 10 Décembre 1811.

C. Marie Magdeleine, née le 25 Août 1724, morte fille le 30 Mai 1740.

D. Claude-Marie-Joseph, né le 29 Octobre 1725, mort le 9 Décembre suivant.

E. Jean-Noël, né le 26 Juin 1728, mort le 20 Janvier 1732.

F. Marie-Louise, née le 20 Octobre 1734, morte le 30 Novembre 1743.

10e *degré*. — *Nicolas Jacobé de Pringy*, Ecuyer, Seigneur de Soulanges et Pringy, né le 15 Avril 1727, Conseiller au Bailliage et Siège Présidial de Vitry, Lieutenant de Maire après son père ; il quitta cette dernière charge en Mars 1783, et fut fait Subdélégué de l'Intendant de Champagne à Vitry. Il épousa à Vitry, le 8 Janvier 1759, *Elisabeth Jacobé de Pringy*, sa cousine, fille de Louis Jacobé de Pringy et de Suzanne Warnier de Tournizet. Il mourut le 4 Octobre 1792, et elle le 26 Février 1836, à l'âge de 101 ans. Ils ont eu :

A. Louis III, qui suit.

B. *Joseph Jacobé de Pringy de Goncourt*, né le 6 Octobre 1759, conseiller du Roi, Lieutenant-Général de police à Vitry, marié le 6 Novembre 1787, à *Marie-Henriette le Febvre des Landres*, fille de Claude et de Marie-Henriette Cousin de Châtillon. C'est lui qui acquit la terre et Seigneurie de Goncourt, dont il prit le nom, qui depuis a continué à être porte par la branche de Pringy. Il mourut à Vitry le 5 Juin 1798, et sa femme le 22 Janvier 1847, sans enfants. Sa veuve se remaria au comte d'Eu de Marson, Colonel, Officier de la Légion d'honneur, dont il eut un fils mort sans alliance, en 1866.

11e *degré*. — *Louis III Jacobé de Pringy de Goncourt*, Ecuyer, Contrôleur et Vérificateur des Vingtièmes, né le 12 Octobre 1761, marié à Châlons, le 4 Avril 1794, à *Magdeleine-Memmie Turpin*, fille de Jean-Baptiste Turpin, Ecuyer, President-Trésorier de France au Bureau des Finances de Champagne, Commissaire de S. M. pour les Ponts et Chaussées, et de Louise Gargam de Moncetz. Il mourut à Goncourt le 9 Octobre 1808, et elle à Vitry le 28 Septembre 1835. Ils eurent :

A. Elisabeth, née le 12 Décembre 1795, mariée, le 27 Septembre 1812, à Louis-Roch Jacobé de Frémont, Capitaine aux Grenadiers de la Garde du Roi d'Espagne, Chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre des Deux-Siciles, mort sans enfants à Vitry, le 27 Avril 1850 ; elle mourut à Paris le 8 Décembre 1863.

B. Ambroise, qui suit.

C. Joséphine, née le 13 Juillet 1797, morte le 3 août suivant.

12e *degré*. — *Ambroise Jacobé de Pringy de Goncourt*, né à Vitry le 8 Novembre 1798, marié à Couvrot le 7 Mai 1827, à

Marie-Anne Florence du Chesne de Courcy, fille de Nicolas-François-Joseph du Chesne de Courcy, Officier d'Artillerie, Chevalier de la Légion d'honneur, et de Marie-Josèphe-Sophie de Brévost de Malassise, alliée à la famille de la célèbre Chevalière d'Eon, qui a signé son contrat de mariage conservé à Goncourt. Il mourut à Goncourt le 3 Octobre 1862, et elle aussi à Goncourt, le 9 Mai 1881. Ils eurent :

A. Emile, né à Goncourt le 24 Février 1828, Capitaine du Génie, tué au siège de Sébastopol le 10 Juillet 1855.

B. Louis, qui suit.

13e *degré*. — *Louis Jacobé de Pringy de Goncourt*, né à Goncourt le 18 Juillet 1830, marié à Marnaval (Hte-Marne), le 6 Octobre 1859, à *Marie-Cécile Becquey*, fille de Jules Becquey et de Marie-Félicité-Madeleine Collette de Baudicour. Il mourut le 1er Décembre 1875, et fut inhumé en la chapelle du Château de Goncourt. Ils eurent pour enfants :

A. Marie-Jean-Baptiste-Emile, né à Marnaval le 14 Septembre 1860, mort à Goncourt le 12 Juin 1866.

B. Louis-Marie-Joseph, qui suit.

C. Marie-Jean-Mathieu-Louis-Maurice, qui suivra après son frère.

D. Marie-Louise-Marthe, née à Goncourt le 15 Juillet 1870.

14e *degré*. — *Louis-Marie-Joseph Jacobé de Pringy de Goncourt*, né à Marnaval le 6 Août 1863, Elève de l'Ecole polytechnique, Officier d'Artillerie, marié au château de la Rouce (Eure) le 18 Octobre 1892 à *Antoinette-Geneviève-Marie Nouvel de Frémicourt*, fille de Georges Nouvel de Frémicourt et de Fanny du Taillis-Gosset. Il en a :

A. Marie-Magdeleine-Louise, née à Bourges le 15 Septembre 1893.

B. Anne-Marie-Thérèse, née à Bourges le 2 Août 1894.

C. Jehanne-Marie-Marguerite, née à Bourges le 15 Août 1895.

14e *degré*. — *Marie Jean-Mathieu-Louis-Maurice Jacobé de Pringy de Goncourt*, né le 18 Septembre 1867, Elève de l'Ecole militaire de Saint-Cyr, Officier d'Infanterie, marié à Paris, le 24 Octobre 1894, à *Louise-Jeanne-Geneviève-Marie de Nervo*, fille de Robert-Ernest-Frédéric-Marie, baron de Nervo, et de Lucie-Agathe Talabot. Elle mourut à Commercy le 1er Mars 1894, laissant un fils :

Louis-Gilles-Marie-Robert, né à Commercy le 18 Février 1894, baptisé en la chapelle du Château de Goncourt le 8 Juillet suivant.

Premier rameau cadet de la branche de Pringy-Goncourt.

9e *degré.* — *Jean IV Jacobé de Soulanges de Pringy*, Ecuyer, Seigneur desdits lieux et de Villotte en partie, fils de Joseph Jacobé et de Marie Tisserand de Luxémont, né à Vitry le 31 Juillet 1703, Conseiller du Roi, Lieutenant criminel en la Prévôté de Vitry, Subdélégué de l'Intendant de Champagne à Vitry, marié à Saint-Dizier le 6 Novembre 1730, à *Marie-Jeanne le Blanc*, fille de Jean le Blanc et de Jeanne Aubry. Il mourut le 9 Février 1716, et elle le 18 Novembre 1779. Leurs enfants furent :

A. *Jean-Baptiste-Noël Jacobé de Soulanges et Pringy*, Lieutenant dans le Bataillon de Saint-Dizier en 1700, Lieutenant des Grenadiers Royaux de Champagne en 1779, Lieutenant des Grenadiers au Régiment provincial d'Artillerie de la Fère en 1782, puis Capitaine au Régiment de Bassigny, Chevalier de Saint-Louis, né le 25 Mai 1732 à Vitry. Il s'est tiré un coup de pistolet lors des proscriptions révolutionnaires, le 6 Décembre 1738, à Pringy, où il demeurait.

B. Claude-François, qui suit.

C. Jean-Baptiste, né à Vitry le 4 Avril 1729, mort le 14 Juillet 1743.

D. Marie-Josèphe, née le 28 Juin 1734, morte le 25 Janvier 1737.

E. Marie-Françoise, née le 3 Juillet 1735, morte enfant.

F. Joseph-François, né le 19 Mars 1740, mort à Pringy le 27 Mai 1743.

10e *degré.* — *Claude-François Jacobé de Soulanges et Pringy*, Ecuyer, né le 26 Février 1738, Lieutenant des Grenadiers Royaux de Champagne, Officier à la suite du Régiment Provincial d'Artillerie de la Fère, Capitaine au 1er Régiment Provincial d'Etat-Major : il épousa *Charlotte-Blanche de Gauville de Coolus*, fille du Marquis de Gauville, Sr de Coolus, et de Marie-Angélique de Mathé. Elle mourut à 37 ans, en donnant le jour à une fille qui n'a pas vécu, le 21 Avril 1787, à Pringy; il épousa en deuxièmes noces, le 9 Janvier 1790, à Châlons, *Olive-Adélaïde de Lallemant de Lestrées*, fille de Pierre-Paul Lallemant de Lestrées, ancien Officier de Cavalerie, et de Anne-Agathe Léger. Il mourut à Pringy le 1er Janvier 1797, et sa seconde femme le 2 Avril 1820.

A suivre. A. DE MAUROY.

L'Arrondissement de Vitry-le-François*

AVANT L'AN MIL

Saint-Lumier-la-Populeuse.

Roquineicurt.

Sous ce nom figure Saint-Lumier-la-Populeuse, dont il est question dans une charte de l'an 900, par laquelle Charles le Simple restitue à l'église Saint-Etienne de Châlons, diverses redevances sises dans le Perthois, savoir..... à *Roquineicurt*, sur la Bruxenelle (*super fluvium Broscion*), où se trouve l'église de Saint-Lumier (*Sanctus Leudomirus*).

(*Cartulaire du chantre Guérin*, f° 3, v°.)

Scrupt.

Scuriacense, Siccus rivus.

Il est question du finage de Scrupt (*in fine Scuriacense*), dans le Perthois (*in Pago Pertense*), à propos d'un don fait en 876, par le comte Boson, au monastère de Montier-en-Der.

(*Cartulaire de Montier-en-Der*, t. I, p. 21, r°. — Lalore : *Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes*, t. IV, p. 135.)

Savy (*Congrès archéologique de France*, 1856, 12e *session*, *Châlons-sur-Marne*), dans une notice sur les sépultures gauloises de la Marne, signale la découverte de nombreux squelettes, de poteries, armes, colliers, verroteries, sur le territoire de Scrupt.

Sommesous.

Summasibi.

Redevances dues, au VIIIe ou IXe siècle, par le village de Sommesous, à l'abbaye de Saint-Remy de Reims.

(Guérard : *Polyptichum Sancti Remigii Remensis*.)

Sompuis.

Ad summos puteos.

En 921, Charles le Simple restitue à l'église Saint-Etienne

* Voir page 801, tome VII de la *Revue de Champagne*.

de Châlons, à la requête de l'évêque Bovon, l'église de Sompuis (*ad summos puteos*).

(*Cartulaire du chantre Guerin*, f° 1, v°. — Lalore : *Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes*, t. IV, p. 239.

Thiéblemont.

Teubodi mons.

Parmi les villages qui, au IXe ou Xe siècle, devaient des redevances aux frères du monastère de Montier-en-Der, se trouvent plusieurs localités de l'arrondissement de Vitry : *Godoniscorte* (Goncourt). *Caplinas* (Chapelaine), *Matiniacacorte* (Matignicourt), *Teubodi mons* (Thiéblemont).

(*Polyptique de Montier-en-Der*, I, fol. 129 à 131. — Lalore : *Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes*, t. IV, p. 89.)

Vanault-le-Châtel.

Wasnaus. Villa Wasnao.

735

En 735, il est question d'un évêque de Verdun, *Madelveus*, qui aurait obtenu *Wasnau* (Vanault), *Warnunci curtis* (Vernancourt) et *Ramisbatum* (Rembécourt).

(Pertz : *Gesta episcoporum Virdunensium*, t. IV, p. 43.)

763

Charte par laquelle Chrotegand, évêque de Metz, donne au monastère de Gorze la *villa Wasnao* et ses dépendances.

(Pertz : t. VIII, p. 342. — *Gallia Christiana* : *Ecclesiae Mettensis instrumenta*, t. XIII, p. 372.)

929

Boson, comte de Vitry, envahit la Champagne et s'empare de Vanault. (*Villam nostram in Campania nomine Wasnau.*) Un des notables ou des anciens de ce village se rendit aussitôt au château de Vitry, pour conférer avec le châtelain.

Dom Bouquet : t. IX, p. 122. — *Acta sanctorum*, *Translatio et miracula S. Garganii*, t. XLI, p. 247.

960

Wilfrid, évêque de Verdun, attribue à l'église où reposait le corps de saint Paul, plusieurs villages, entre autres *Wasnaum*, *fiscum optimum*.

(Pertz : *Monumenta Germaniae historica*, t. IV, p. 46 ; *Gesta episcoporum Virdunensium*.)

Vernancourt.

Warnunci curtis.

735

Il en est question dans un mandement de l'évêque de Verdun. (Voir *Vanault-le-Châtel.*)

Vitry-en-Perthois.

Victoriacum, Victuriacum, Vitriacum, Vituriacum castrum ou castellum, Witriniacus villa, Victri.

ORIGINES

« L'origine de Vitry se perd dans la nuit des temps, et on ne peut la dégager entièrement des ténèbres qui l'environnent. » Le champ reste donc ouvert à toutes les hypothèses.

Bruzen de la Martinière et l'abbé Boitel[1] disent, en s'appuyant sur l'autorité de Grégoire de Tours, que Vitry, avant l'invasion des Gaules par les Romains, s'appelait Carkonne (Carkonnia), et qu'elle fut bâtie 500 ans après le déluge, par Carkon, petit-fils de Noé. C'est une hypothèse d'autant plus invraisemblable, qu'on ne trouve nulle part trace de cette cité de Carkonne, et encore moins dans les œuvres de Grégoire de Tours. Il est donc grand temps d'en finir avec cette légende, qui ne repose sur aucune base sérieuse.

Il en est de même de la supposition émise par l'abbé Boitel, que Jules César, à la tête des légions romaines, après s'être emparé de Langres, vers 50 av. J.-C., serait venu occuper Carkonne, où il aurait établi une colonie militaire composée de la légion victorieuse (*Victrix*).

Or, dans César (*De bello gallico*), pas plus que dans Varon (*De re rustica*), auquel renvoie l'abbé Boitel on ne sait trop pourquoi, il n'est question de Carkonne, et, d'après la lecture des documents ci-dessus, il ne paraît pas que César soit venu dans notre pays.

M. de Torcy, dans ses « Fragments »[2] cités par M. Boitel, tend à admettre que Vitry tirerait son nom de la sœur de Postumus, empereur des Gaules vers 261, *Victorine*, surnommée « la mère des camps ou des légions ». Il est à présumer,

1. Abbé Boitel : *Histoire de l'ancien et du nouveau Vitry*. Châlons, 1841.

2. Maxime de Torcy : *Fragments tirés d'un manuscrit contenant des recherches historiques sur l'ancienne ville de Victry-en-Parthois*. Paris, 1839.

dit-il, que par suite de ses largesses et de l'admiration qu'elle inspirait à ses soldats, ceux-ci durent donner son nom à la forteresse la plus célèbre. M. de Torcy base cette opinion, qui nous paraît tout au moins hasardée, sur les médailles à l'effigie de Postumus et de Victorine, trouvées sur l'emplacement que devait occuper autrefois la citadelle.

Il est inutile d'insister sur cette hypothèse, qui n'a pas plus de valeur que celle qui consiste à attribuer la dénomination de Vitry à *Memmius Vitrasius* (saint Memmie).

De Saligny suppose que Vitry aurait été ainsi nommé à cause de la légion victorieuse (*legio Victrix*), qui serait venue s'y établir sous le règne de Valens et de Valentinien, en 365.

C'est l'opinion la plus vraisemblable, et c'est celle adoptée par M. d'Arbois de Jubainville (*Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, p. 334-336). *Victoriacus*, *Victuriacus* dériveraient de *Victorius*, gentilice qui existait déjà sous la République; en l'an 194 av. J.-C., Victorius, centurion de la 2e légion, se distingua dans une bataille contre les Gaulois. Mais cette origine ne s'applique pas exclusivement à Vitry-en-Perthois, elle peut être invoquée pour toutes les vingt-six communes environ qui en dérivent, telles que les Vitry, Vitré, Vitrac, Vitreux, Vitray, Vitrey.

Inutile donc de remonter au déluge. Bornons-nous à l'année 532, date de la première apparition certaine de Vitry-en-Perthois.

532

A la mort de Clovis, ses quatre fils se partagèrent son royaume. A Thierry, échut la région de l'Est, dans laquelle se trouvait comprise la plus grande partie des territoires qui devaient plus tard former la Champagne. Vitry-en-Perthois (*castrum Victuriacum*, *Victoriacum*) devait donc être sous la dépendance de Thierry. La preuve en est fournie par l'anecdote suivante, mentionnée par Grégoire de Tours.

« Mundéric (*Mundericus*), qui se prétendait parent du roi, « disait avec orgueil : « Qu'ai-je à faire avec le roi Thierry ? « La royauté ne m'appartient pas moins qu'à lui ; j'irai, j'as- « semblerai mon peuple et je lui ferai prêter serment, afin que « Thierry sache que je suis roi comme lui. » Il se présenta « donc au peuple et essaya de le séduire en disant : « C'est « moi qui suis votre chef, suivez-moi, et vous vous en trou- « verez bien. » Le peuple des campagnes le suivit en foule, « de sorte que, par un effet de l'inconstance humaine, il en

« réunit un grand nombre qui lui prêtèrent serment de fidé-
« lité et l'honorèrent comme un roi. Thierry, instruit de ce
« soulèvement, fit dire à Mundéric : « Viens à moi, et s'il t'est
« dû quelque portion de mon royaume, elle te sera donnée. »
« C'était une ruse à l'aide de laquelle il comptait le faire venir
« et le tuer ; mais celui-ci refusa en disant : « Allez dire à
« votre roi que je ne suis pas moins roi que lui. » Alors
« Thierry, plein de colère, fit marcher une armée pour l'ac-
« cabler et le punir. Mundéric, à cette nouvelle, ne se sentant
« pas en état de se défendre, se réfugia dans les murs du châ-
« teau de Vitry, où il travailla à se fortifier, y renfermant tout
« ce qu'il possédait et tous ceux qu'il avait séduits. L'armée
« qui marchait contre lui entoura le château et l'assiégea pen-
« dant sept jours. Mundéric la repoussait à la tête des siens,
« disant : « Tenons ferme, combattons jusqu'à la mort, et
« les ennemis ne nous vaincront pas. » Les assiégeants lan-
« çaient des traits contre les murs, mais cela ne servait à
« rien. Alors le roi envoya un de ses officiers, nommé Arégé-
« sile, et lui dit : « Tu vois que ce perfide réussit dans sa
« révolte ; va, et engage-le sous serment à sortir sans crainte ;
« puis, lorsqu'il sera sorti, tue-le et qu'il ne soit plus parlé
« de lui dans notre royaume. » Celui-ci alla et fit ce qui lui
« était ordonné ; en convenant d'abord d'un signal avec ses
« gens, il leur dit : « Lorsque je prononcerai telles et telles
« paroles, jetez-vous sur lui et le tuez. » Arégésile étant donc
« entré, dit à Mundéric : « Jusques à quand demeureras-tu
« ici comme un insensé ? Tu ne peux longtemps résister au
« roi ; voilà que les vivres vont te manquer ; alors, vaincu
« par la faim, tu sortiras et seras livré entre les mains de
« tes ennemis, qui te tueront comme un chien. Ecoute plu-
« tôt mes conseils et soumets-toi au roi, si tu veux vivre,
« toi et tes fils. » Ebranlé par ce discours, Mundéric dit : « Si
« je sors, je serai pris par le roi et il me tuera, moi, mes fils
« et tous les amis qui sont ici réunis avec moi. » A quoi Aré-
« gésile répondit : « Ne crains rien, car si tu veux sortir,
« reçois mon serment qu'il ne te sera rien fait, et tu vien-
« dras sans danger en présence du roi. Tu n'as donc rien à
« redouter, et tu seras auprès de lui ce que tu étais auparavant. »
« A quoi Mundéric répartit : « Plût à Dieu que je
« fusse sûr de n'être pas tué ! » Alors Arégésile, les mains
« posées sur les saints autels, lui jura qu'il pouvait sortir
« sans crainte. Après avoir reçu ce serment, Mundéric sor-
« tit du château, tenant par la main Arégésile, dont les

« gens les regardaient venir de loin. Alors Arégésile, selon « le signal dont il était convenu, dit : « Que regardez-vous « donc avec tant d'attention, soldats ? N'avez-vous jamais « vu Mundéric ? » Et aussitôt ils se précipitèrent sur lui. « M is lui, comprenant la vérité, dit : « Je vois bien, par ces « paroles, que tu as donné à tes gens le signal de me tuer ; « mais, puisque tu m'as trompé par ton parjure, personne ne « te verra plus en vie ; » et, d'un coup de sa lance dans le « dos, il le transperça. Arégésile tomba et mourut. Ensuite « Mundéric, à la tête des siens, tira l'épée et fit un grand « carnage de la foule ; et, jusqu'à ce qu'il rendit l'esprit, il « ne s'arrêta point de tuer tout ce qu'il pouvait atteindre. « Lorsqu'il fut mort, on réunit ses biens au fisc. »

(Grégoire de Tours et Frédégaire : *Histoire des Francs*, l. III, paragraphe 14 ; Traduction Guizot, revue par Alfred Jacobs. Paris, 1861. ; *Monum. Germaniæ historica* : *Scriptores rerum merovingicarum*, p. 120-121. — Dom Bouquet : *Recueil des hist. des Gaules*, t. II, p. 193, *S. Gregorii episc. Turonensis hist francorum*, liv. 3, ch. XIV ; id. : t. 3, p. 50 : *Aimoni monachi Floriacensis, de gestis Francorum*, liv. 2, ch. VIII ; id. : t. III, p. 184 : *Chroniques de Saint-Denis*, liv. 2, ch. VI.)

Quelques historiens, se basant sur ce que cette anecdote est mentionnée par Grégoire de Tours, immédiatement après la campagne d'Auvergne, ont pensé qu'il était question d'un Vitry aujourd'hui détruit, que des chartes carolingiennes placent effectivement près de l'église Saint-Julien de Brioude (Puy-de-Dôme). (*Quæ est constructa in vico Brivatensi non procul a castro Victoriaco* (en 825).

D'autres, et c'est le plus grand nombre (MM. d'Arbois de Jubainville, Longnon, Anatole de Barthélemy), prétendent qu'il s'agit de Vitry-en-Perthois. Poinsignon (*Histoire générale de la Champagne*) va même jusqu'à dire que Mondry s'était fait « reconnaître roi à Perthes », et qu'après sa mort, « le royaume du Perthois s'évanouit ». Cette citation me semble d'autant plus risquée que je n'en ai trouvé la trace dans aucun des nombreux documents que j'ai consultés.

Après la lecture attentive des œuvres de Grégoire de Tours et surtout d'Aimoin, des chroniques de Saint-Denis, qui placent nettement la révolte de Mondry en Auvergne, j'étais, je l'avoue, fortement enclin à me prononcer en faveur de leur opinion. Mais, devant la haute compétence de M. Longnon, je suis obligé de m'incliner, et je le fais d'autant plus volontiers que cela me permet de m'appuyer sur une autorité incontestée

pour faire remonter à une époque aussi éloignée la première mention de Vitry-en-Perthois. Je ne saurais mieux faire que de reproduire ici, *in extenso*, la savante argumentation de M. Longnon (*Géographie de la Gaule au* VIe *siècle*).

« *Victoriacus, castrum.* — Grégoire désigne sous le nom de « *Victoriacus* la forteresse qui servit de refuge à Munderic, vers « 532, lorsque ce prétendant à la royauté, soutenu par la « population rurale d'une partie des Etats de Théodoric, ne se « sentit plus assez fort pour tenir campagne[1]. Rien dans le « récit de l'historien n'indique le pays dont dépendait ce *cas-* « *trum* ; mais à la fin du xe siècle, Aimoin, l'auteur des *Gesta* « *Francorum* (liv. 2, ch. VIII), le plaçait en Auvergne, où les « chartes de l'époque carolingienne font effectivement con- « naître un *castrum Victoriacus* ou *Victuriacus*, situé dans le « voisinage de la célèbre église de Saint-Julien de Brioude[2]. « Cette circonstance n'a pas empêché cependant Valois[3], ni « Ruinart[4], de prétendre identifier la forteresse de Monderic « avec Vitry-le-Brûlé (Marne, arrondissement et canton de « Vitry-le-François), au diocèse de Châlons, et leur opinion « n'est certainement pas erronée.

« La lecture attentive du texte d'Aimoin prouve en effet « que ce chroniqueur a emprunté à Grégoire tout son récit « de la tentative de Monderic, et s'il en place le théâtre en « Auvergne, c'est évidemment parce que dans l'*Historia* « *Francorum*, cette aventure est rapportée immédiatement « après le sac de l'Auvergne rebelle ; mais ce rapprochement « implique tout au plus la succession chronologique des deux « événements. Au reste, l'observation en a été faite par un « érudit champenois[5]. Monderic aurait difficilement trouvé en « Auvergne, à la suite des désastres qui venaient d'accabler « cette province, une place forte disposée à encourir la colère « du roi d'Austrasie, lequel, de son côté, ne serait pas retourné « au delà de la Loire pour châtier le prétendant, et aurait « laissé cette tâche au duc Sigivald, qui gouvernait pour lui « *civitatas Arvernorum*. De plus, l'extrême proximité du « *castrum Victoriacus*, par rapport à la basilique de Saint- « Julien eût attiré certainement de nouveaux malheurs sur

1. *Historia Francorum*, liv. 3, ch. XIV.
2. *Cartulaire de Brioude*, publié par H. Doniol, p. 261-262-349.
3. *Notitia galliarum*, p. 602.
4. *Gregorii Turonensis opera omnia*, col. 117.
5. De Torcy : *Recherches historiques sur l'ancien Vitry en Perthois*, p. 34.

« ce sanctuaire qui, dans la répression de l'insurrection « arverne, avait été pillé par des soldats francs, et Grégoire « n'aurait pas manqué de nous entretenir de ces conséquences « de la révolte de Monderic.

« L'identité du *castrum Victoriacus* et de Vitry-le-Brûlé « résulte de ce fait que, dans la partie franque des Etats de « Théodoric, Vitry-le-Brûlé est le seul *Victoriacus* que les « documents du moyen-âge qualifient de *castrum* ou *castel-* « *lum*. La première mention certaine avec ce titre est de Flo- « doard[1], qui écrivait au milieu du xe siècle. L'opinion de « Valois et de Ruinart acquerrait encore une plus grande force, « si l'on prouvait, pièces en main, que, contradictoirement « à la chronique d'Aimoin, une tradition s'était formée à Vitry- « le-Brûlé, au sujet de Monderic, et que, dans les derniers « siècles du moyen-âge le donjon de Vitry portait le nom de ce prétendant[2]. » (Longnon : *Géographie de la Gaule au VIe siècle*. Paris, Hachette, 1878, p. 409).

732

C'est la seule indication que nous possédions sur Vitry au VIIIe siècle, et encore la donnons-nous sous toute réserve. Si la scène se passe vers 732, cette épopée, qui a pour but de raconter les guerres de Charles Martel et de Pépin contre les Sarrazins, n'a été composée qu'au XIIIe siècle. Or, d'après Amaury Duval, Jean de Flagy, trouvère du XIIIe siècle, pas plus, du reste, que ceux qui lui ont succédé, n'a été exempt d'irrégularités au point de vue de la fidélité historique; il paraît même qu'il a souvent confondu les personnages, les temps et les lieux.

Dans l'espèce, il s'agit de Garin et Girbert qui, accompagnés de trente chevaliers, quittent Metz pour aller combattre Guillaume de Blancafort. Guidés par Doe le veneur, ils traversent Bar-le-Duc, passent devant Vitry, côtoient la ville de Troyes, la forêt d'Ervy et se dirigent vers Joigny et Etampes. (Jean de Flagy, *Garin le Loherain, chanson de geste du XIIe siècle*, mise en nouveau langage par Paulin Paris, liv. 6, ch. VII, p. 306.)

L'indication des localités qu'ils traversèrent, le voisinage de

1. *Chronicon Flodoardi* annis 929-952-953.

2. D'après Longnon, M. de Torcy (*Recherches historiques sur Vitry-en-Perthois*, p. 34), cite un denombrement rendu au roi par Robert d'Ambly, « garde féodal » du château de Vitry en Pertois, le 24 mars 1313, dans lequel l'une des principales tours de cette place serait nommée *forteressia Munderici*.

Bar-le-Duc et de Troyes sont des preuves suffisantes pour admettre qu'il est ici question de Vitry-en-Perthois.

862-865

Charte de Charles le Chauve, signée au palais de Ponthion, par laquelle, accédant au désir de sa femme, Irmintrude, et aux prières d'Erchenraus, évêque de Châlons, il fait don, au monastère de Saint-Urbain, de plusieurs propriétés sises dans le Perthois (*in pago Pertensi*), savoir, dans la ville de Vitry (*in villa quæ vocatur Witriniacus*), une église de son fisc et ses dépendances, et le marché hebdomadaire.

Vitry est ici orthographié de telle façon que quelques commentateurs ont cru y reconnaître Witry-lez-Reims ; mais Witry-lez-Reims, pas plus que Vitry-la-Ville, ne devaient se trouver *in pago Pertensi*. C'est donc bien de Vitry-en-Perthois qu'il est ici question, bien que l'orthographe soit tout à fait différente. Du reste, nous ne trouvons, dans le *pagus Pertensis*, aucun nom de lieu autre que Vitry qui puisse se rapprocher du mot latin « Witriniacus ». D'un autre côté, cette localité devait avoir une certaine importance, puisque le roi Charles en distrait le bénéfice d'une église et d'un marché hebdomadaire. Tout nous fait donc supposer que *Witriniacus* est Vitry-en-Perthois.

(Dom Bouquet : *Rec. hist. Gaules*, t. VIII, p. 584 ; *diplomata Caroli Calvi*, CLXXIX ; *pro monasterio S. Urbani*, 865. — *Gallia Christiana* : *Ecclesia Catalaunensis*, t. IX, p. 924 ; *instrumenta* : t. X, p. 148.

866

Charte du roi Charles, qui restitue à l'église Saint-Etienne de Châlons divers biens sis dans le Perthois, savoir : 1° ce que le comte Gérard (*Gerardus comes*) possédait du fisc royal (*fisco nostro*) à Vitry (*in Witriniaco Villa*) et à *Tonantia* ; 2° ce que Hugues possédait à Vitry (*in Witriniaco*) et à Piscionville (*Piscione villa*), également du fisc royal. (*Cartulaire du chantre Guérin*, f° 28, v°.)

929-930

La lutte entre les Robertiens (Capétiens) et les Carolingiens eut en grande partie pour théâtre la Neustrie, et notamment cette partie de la Neustrie qui devait plus tard former la Champagne.

Après la déposition de Charles le Gros (novembre 887), Eude, fils aîné de Robert le Fort, un des plus grands propriétaires terriens du royaume, possesseur de vastes domaines en Anjou, en Touraine, en Champagne, etc., etc., fut proclamé

roi en 888. Son avènement au trône fit passer la couronne des Francs occidentaux aux mains des Robertiens.

Elle n'y resta pas longtemps. A la mort d'Eude (1er janvier 898), un des descendants de la branche carolingienne, Charles le Simple, fils posthume de Louis le Bègue et petit-fils de Charles le Chauve, fut reconnu roi au détriment de Robert, frère du roi défunt. Ce fut en réalité le véritable point de départ de cette lutte séculaire entre les branches capétienne et carolingienne.

Bien que Charles le Simple ait été élu sans opposition apparente, celle-ci n'en existait pas moins de fait, et n'attendait que le moment favorable pour éclater. Vingt-deux ans plus tard, le comte Robert, frère de Eude, se crut assez fort pour essayer de reprendre la couronne dont il se croyait à juste titre dépossédé. Il fut aidé dans cette tentative par son fils, Hugues, et ses deux gendres, Héribert de Vermandois et Raoul ou Rodolphe, duc de Bourgogne. Sacré à Sens le 22 juin 922, il ne jouit pas longtemps du pouvoir, car il fut tué en 923, à Soissons, dans une rencontre avec les troupes de Charles le Simple.

La couronne revenait de droit à son fils Hugues, qui s'en désista en faveur de son beau-frère Raoul. Son autre beau-frère, Héribert de Vermandois, feignit d'être vexé de ce choix et fit des avances à Charles le Simple, dont il avait été autrefois le vassal. Ces avances n'étaient que le prélude d'une infâme trahison, car Charles, trop confiant, était à peine arrivé pour conférer avec lui, qu'il le fit prisonnier et conduire à son château de Château-Thierry.

Dès lors, Héribert tenait entre ses mains un perpétuel sujet de menaces pour le roi Raoul, et il tâcha d'en profiter. Maître de grands fiefs, dont les tronçons étaient séparés par des territoires étrangers, il rêvait de diminuer le morcellement de ses Etats en les adjoignant à son domaine. C'est dans ce but qu'il osa demander pour son fils Odon le comté de Laon, dont le titulaire venait de mourir. Le roi Raoul, au lieu de faire droit à sa demande, concéda le territoire de Laon à Roger, fils du comte défunt. Héribert fit mine de vouloir rendre Charles le Simple à la liberté. Cette manœuvre lui réussit. La cession de Laon désarma Héribert, qui rendit sa foi à Raoul et fit reconduire Charles dans sa prison. Cependant, quelque temps après, le roi Raoul et Héribert, jugeant que Charles le Simple n'était plus à craindre, tombèrent d'accord pour lui rendre la liberté, ainsi que les revenus de ses domaines d'Attigny et de Pon-

thion. Raoul vint s'humilier devant lui et le délivrer de ses propres mains, après l'avoir comblé de présents. Charles le Simple ne jouit pas longtemps de cette liberté. Il mourut quelque temps après, en 929.

Sur ces entrefaites, Rothilde, deuxième femme et veuve du roi Robert, vint à mourir, laissant des biens dont s'empara Boson[1], fils du duc Richard de Bourgogne et frère du roi Robert. S'étant emparé de Vitry (*Victoriacum Campaniæ castrum obtinens*), il envahit, en 929, le territoire de Vanault (*Wasnau*), *villam nostram in Campaniæ*, ce qui fit que quelques-uns des anciens de ce pays vinrent au château de Vitry, où il se trouvait, pour l'interpeller.

Hugues, gendre de Rothilde, élevant des prétentions sur les alleux dont s'était emparé Boson, s'allia avec Héribert pour les lui reprendre. Héribert s'empara de Vitry, puis accorda à Boson une trêve jusqu'à la fin de mai, afin d'aller, de concert avec Hugues, assiéger dans Montreuil-sur-Mer le comte Herluin, un des vassaux révoltés de Hugues de Vermandois.

Mais Héribert, qui avait abandonné tour à tour Charles le Simple et Raoul pour suivre la fortune du moment, continua ces mêmes manœuvres déloyales, en entretenant des relations avec Herluin, contre Hugues, son associé.

Cette nouvelle trahison fut la cause d'une rupture, et une guerre menaça d'éclater entre les deux ex-associés. Le roi Raoul s'interposa et fit conclure un traité de paix, aux termes duquel Héribert devait rendre Vitry à Boson.

Cette paix ne fut pas de longue durée. Boson étant rentré en possession de Vitry, en confia la garde à un de ses vassaux, Anseau (*Ansellus*), qui le trahit en remettant le château à Héribert, qui lui donnait en échange Couci (*Codiacum*) et d'autres terres (930).

La guerre recommença de plus belle et, le roi Raoul étant retourné en Bourgogne, Hugues fit alliance avec le duc de Lorraine, Gislebert, qui, à la tête de ses « Loherains », envahissait le territoire franc et s'emparait de la forteresse de Douai (*oppidum quoddam nomine Duagium*), alors au pouvoir d'Arnold. Pendant ce temps, Boson reprenait Vitry et Mouzon.

Bientôt après, le roi Raoul, qui avait trop à se plaindre

1. Le duc Richard de Bourgogne eut trois fils : Raoul, roi de France ; Hugues, duc de la Bourgogne inférieure ; Boson, comte de Vitry (*Vitriaci comes*). — Pertz : *Chronica Alberici monachi Trium Fontium*, t. XXIII, p. 747 à 774.

d'Héribert pour ne pas chercher à l'abaisser, s'alliant avec Hugues, marcha contre lui, enleva Doullens, Reims, Vitry, Laon, Amiens, Saint-Quentin, et le réduisit à une telle extrémité, que Héribert fut contraint d'implorer le secours de Louis, roi de Germanie.

(Dom Bouquet : t. VIII, p. 165-186 ; IX, p. 65. — Guizot : *Coll. mém. relat. à hist. France : Chronique de Flodoard*, t. V. p. 544. — Pertz : *Monum Germ. hist.*, t. XIII. p. 579 ; *Flodoard hist. ecclesiæ Remensis*, l. 4 ; t. IV, p. 367 ; t. III, p. 378. — *Acta sanctorum*, t. V, p. 710 ; *Vita Joannis abbatis Gorziensis*. — L. d'Achery : *Acta sanctorum*, t. VII, p. 401 ; *Vita Johannis abb. Gorziens.* — Pertz : *Monum. Germ. hist. Miracula S. Garganii*, t. IV, p. 242 ; Dom Bouquet : *Ex translat. S. Garganii martyris*, t. IX, p. 122. — L. d'Achery : *Acta sanctorum*, t. IV, p. 210.)

941-953

Héribert semblait perdu, mais il avait su se ménager des alliances avec ses anciens vassaux qui, petit à petit, expulsèrent les garnisons royales pour rappeler les soldats d'Héribert.

Sur ces entrefaites, Raoul vint à mourir (936), ne laissant pour héritier qu'un frère, Hugues le Noir. La couronne passa entre les mains d'un fils de Charles le Simple, Louis d'Outremer, en faveur de qui se désista une seconde fois le fils de l'ancien roi Robert, Hugues, dit Hugues le Grand ou Hugues le Blanc (*dux Francorum*).

Hugues le Blanc voulait tenir en tutelle le jeune roi Louis d'Outremer, qui ne tarda pas à s'en affranchir, et la guerre éclata entre le roi et Hugues. Si Vitry ne fut pas cette fois le théâtre même des exploits des armées belligérantes, il vit du moins passer sous ses murs les armées royales et ennemies. En 941, pendant que Hugues le Blanc et Héribert assiégeaient Laon, Louis d'Outremer était avec son armée sous les murs de Vitry, qu'il quitta pour voler au secours de Laon.

(Pertz : t. III, p. 388. — Dom Bouquet : t. VIII, p. 195. — Guizot : *Coll. mém. relatifs à hist. de France* ; *Chronique de Flodoard*, p. 115.)

La paix conclue en 942 ne fut pas de longue durée et les hostilités recommencèrent, notamment en Champagne.

« En 952, le roi Louis et l'archevêque Artaud et le comte « Raiuold (*Rayenoldus*) se rendent sans délai sur la Marne, « restaurent le fort de Mareuil qu'avaient détruit les assiégés, « et y laissent une forte garnison. De là, le roi alla, avec « le même comte Raiuold, dans les environs du château de

« Vitry, possédé par un certain Vautier (*Walterius*) ou Gau-
« tier, qui l'avait trahi dernièrement et s'était donné à Héri-
« bert[1] avec son château. Ils dévastèrent par le fer et le feu
« ses terres et le domaine de Ponthion, dont s'était emparé
« Héribert. Le roi bâtit un autre fort (*munitio*) vis-à-vis
« de Vitry (*contra Victuriacum*). Il laissa à sa garde quelques-
« uns de ses fidèles, voisins de Vautier[2], et le confia à Adalric,
« abbé de Bourgogne. » (Guizot : *Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France. Chronique de Flodoard*, p. 147.)

Ce nouveau fort n'eut qu'une durée éphémère, car, à peine une année venait-elle de s'écouler que, la paix étant conclue, Hugues et Héribert obtinrent du roi qu'il serait détruit. Il fut en effet détruit en 953.

(Pertz : *Flodoardi annales*, t. III, p. 401. — Dom Bouquet : t. VIII, p. 208.)

968

Gaufridus (*prepositus de Vitriaco castro*) figure comme témoin dans la charte par laquelle Lothaire confirme Héribert II dans la possession du comté de Champagne. (L'original se trouverait aux *Archives de l'Aube, Fonds Saint-Pierre.*)

(De Barthélemy : *Diocèse ancien de Châlons*, t. II, p. 3.)

977

Vers 977, Héribert, atteint de fièvre, visita un grand nombre de sanctuaires : Paris, Meaux, Troyes, Saint-Remy de Reims, Saint-Menge de Châlons, afin d'obtenir la santé. Il vint même à Vitry (*Vitriacum*), où il pria devant la châsse où était conservé un clou de la vraie croix. Ce fut en vain. Alors il alla à Montier-en-Der, implorer par des prières l'intercession de saint Berchaire.

Peut-être cette date est-elle erronée, car Henri Martin (*Histoire de France*, t. II, p. 533), en parlant de la prise de Dijon par Robert de Vermandois, en 960, le signale comme étant le dernier des fils de Héribert-le-Grand.

(L. d'Achery : *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti. Miracul. S. Bercharii abb. Dervensis*, t. II, p. 851.)

1. Cet Héribert était un des fils de Héribert de Vermandois, dont nous avons précédemment parlé.

2. Vautier ou Gautier est probablement Gautier I, comte du Vexin, du chef de son père, Galeran ; comte d'Amiens et de Valois, du chef de sa mère ; comte de Dreux, du chef de sa femme. Il mourut en 965. Ses descendants possédaient encore Vitry au XIe siècle. (D'Arbois de Jubainville : *Histoire des ducs et comtes de Champagne*, t. I, p. 150.)

Vroil.

Verellus.

Vers le milieu du IXe siècle, le *Polyptichum sancti Remigii Remensis* de Guérard mentionne un certain Gauzfridus, comme possédant certains bénéfices à Vroil (*in Verello*) sur la Chée (*super fluvium Callum*) (X. XXVI. *de Beneficiis*.)

RIVIÈRES

La Marne

Materna. Matrona. Fluvius Maternæ.

Mentionnée plusieurs fois dans Pertz, dom Bouquet, *Gallia Christiana.*

La Saulx

Fluvius Saltus.

(Voir *Ponthion* : années 904-907 ; voir *Heiltz-l'Evêque* : année 904.)

La Bruxenelle

Fluvius Broscio. Broscion.

Affluent de la Saulx. Signalée en l'an 900. (Voir *Plichancourt* : 907-954 ; *Ponthion* : 907.)

La Chée

Fluvius Callus.

Affluent de la Saulx. Mentionnée au commencement du Xe siècle. (Voir *Vroil.*)

La Vière

Viera.

Affluent de la Chée. (Voir *Merlaut*, sis sur la Vière : année 878.)

Le Puis

Putei.

Ruisseau, affluent de l'Aube. Entre en construction dans le nom de Sompuis (*ad summos puteos*) en 921.

La Coole

Fluvius Colsa. Colsus.

Mentionnée dans le nom de Coole en 896. Affluent de la Marne. (Voir *Coole.*)

L. Moulé.

LES
CHANSONS DE PERRIN D'ANGECOURT*

XXXIV

Il convient k'en la candeille
Ait treble substance.
Ains k'ele soit en vaillance,
Ne k'ele ait pooir
K'ele fache son devoir ;
Car ele doit par raison
Avoir cire et lumignon,
Et el cief met on le fu,
Et dont a vertu
De faire l'autrui servise,
Tant qu'ele est arse et remise.

Et je sui tout en tel guise
Et en tel semblanche,
Espris d'un fu k'amours lanche,
Qui me fait ardoir
Le cuer, et le cors doloir,
Et fondre sans garison.
Cis fus m'enuit par enson.
Car je m'en senti feru
Lues que j'eue veü
Cou dont li mons s'esmerveille
Dont i'art et souspir et veille

Mais cuer qui se desconseille
Par désespérance
Fait trop vilaine chevance
A u dire voir
Cuer qui chiet en désespoir
Par delai de guerredon
Sanle le faus campion
Sain et haitié recréü.
Mais i'ai esleü
A morir en la iustice
D'amour, dont li fus m'atise.

* Voir page 32, tome VIII de la *Revue de Champagne*.

Mais quant la candeille est mise
Par miscounissance
En lieu ù vens la balance,
Ne face mouvoir,
Il convient par estournoir
K'ele en ait mains de fuisson.
Et se mesdisant felon
Sont de moi grever tréü
N'oi lues fondu
Se la bele a grant merveille
A pité ne se conseille.

Bele et boine sans pareille
U ai ma fiance,
Car daignies metre en soufrance
Et en noncaloir
Cou c'onques osai voloir
De vostre amour le haut don
Et iou, pour la mesproison
Del bel tort que i'ai éü,
Qui grans est et fu,
M'otroi à vostre devise
De merci ou de juise.

Dame par vostre franchise
Faites m'alegance
Tele, k'en vostre lingance
Puisse tant manoir,
Que mercis me puist valoir,
Se iou serf sans traïson ;
Et recevez ma rançon
Si m'ert bien avenu,
Qui tôt n'iert rendu
Cou dont mes cuers me traveille
Amour sans autre pareille.

Glossaire. — *Candeille*, chandelle. — *Treble*, triple. — *Ains*, mais. — *El cief*, en tête, en haut. — *Fu*, feu. — *Arse*, brûlée. — *Remise*, calcinée, brûlée, fondue. — *Guise*, forme. — *Semblanche*, apparence. — *Lanche*, lance (Dial. picard). — *Ardoir*, brûler. — *Doloir*, souffrir. — *Cis fus*, ce feu. — *Menuit*, m'ennuie. — *Par enson*, à la fin, entièrement. — *Iou*, je. — *Feru*, frappe. — *Lues*, aussitôt. — *Cou*, ce. — *Li mons*, le monde (sujet sing.). — *J'art*, je brûle. — *Chevance*, profit, bénéfice. — *A u dire voir*, à vous dire vrai. — *Chiet*, tombe. — *Delai de guerredon*, remise, retard dans la récompense. — *Sanle le faus campion*, ressemble au fol champion. — *Sain*, plein de santé. — *Haitié*, gai, joyeux. — *Recreü*, excédé. — *Esleü*, choisi. — *Li fus m'atise*, le feu me brûle, m'excite. — *U*, où. — *Vens*, le vent. — *Ne*, et. — *Il convient*, il faut. — *Estournoir*, *estouvoir*, nécessité, besoin. — *Mains*, moins. — *Fuisson*, *fuison*, *foison*, profusion, quantité. —

Treü, trouvés. — *N'ot lues*, n'eut sur-le-champ. — *U ai ma fiance*, où j'ai ma confiance, fidélité. — *Çou c'onques*, ce, que jamais. — *Et iou*, et je, moi. — *Mesproison*, méprise, erreur, mépris, tort. — *Del bel tort*, du tort grave. — *Devise*, choix, fantaisie. — *Juise*, jugement, religion ju(d)icium). — *M'alégance*, mon allégeance. — *Lingance*, ligeance, puissance. — *Manoir*, demeurer, rester. — *Se iou serf*, et je sers. — *Ert*, sera. — *Çou*, ce.

XXXV

Quant voi la glaie méure
Et lou rosier espanir
Et par dessus la verdure
La rousée resplandir,
    Lors souspir
Por celi qui tant désir
E, lais ! i'aim outre mesure.
Tout aussi com l'airsure
Fait, kank'elle atteint bruir,
Fait mon vis teindre et pâlir
Sa simple regardéüre
Ke me vint a cuer ferir,
Por faire la mort soffrir.

Moult fait douce blesseüre,
Fine amor en son venir ;
Mais muels vauroit la poenture
D'un escorpion sentir
    Et morir
Ke de ma dolor languir.
E lais ! ma dame est si dure,
Ke de ma dolor n'ait cure,
Ne de mes mals amenrir
Ains me fait vivre et languir.
Lais ! c'est tousiours m'aventure
C'ains dame ne pou servir
Kéle me doignaist mérir.

Elais ! je l'ai tant amée,
Despues que je la vi,
Ke onques pues, de rien née
De mon cuer ie ne ioï ;
    Ains seux si
Destrois par amor de li,
Ke aillors n'ai ma pensée.
Mais se ma dame honorée
Seit k'ele ait loial amin,

Bien en doit avoir merci,
Se loiaultes li agrée.
Maix sovent avient ainsi
Ke se sont li plus haï.

Belle, blonde, désirrée
K'onkes dame ne fu si,
Se vos m'aveis refusée
La ioie dont ie vos pri
Enrichi
Sont mi morteil anemi.
Et lor ioie auront doublée,
Et à moi la mort donée.
Si ne l'ai pas déservi,
Lais ! onkes hom ne transi
De mort si désesperée !
Maix bien veul estre péri
Pues ke i'ai a vos failli.

Dame, ie m'os' deffendre
De la mort ke, por vo. sent.
Mes ke cil k'on moine pendre
Encontre son iugement,
Ains atent
Vostre douls comandement.
Et se vos veul faire entendre
Se vos m'ociez sans prendre,
Blaime i aureis de la gent.
Et cil qui ne se deffent
Et a merci se veut rendre,
Doit avoir ligièrement
Merci si s'espée rent.

Ma cançonnette, ie t'envoi
A ma dame droitement.
Se li prie de par moi
C'or face tout son talent.
Car souvent
Vif plus doloreusement
Que cil qui mors fait estendre.
Mais sa douce face tendre,
U toutes biautés resplent,
M'art si le cors et esprent,
Que li carbon sur la cendre
N'ait pas plus contenement
Com fait li las qui atent.

Variantes. — Notre texte est celui du ms. de Berne (qui porte : Perrins d'Angincort). Il a été reproduit par M. Anguis et M. Keller, qui l'attribuent à Raoul de Soissons. M. Leroux de Lincy, dans son édition du Livre des Rois, rapporte notre premier couplet, qu'il a trouvé écrit en trois lignes et demie, au dernier feuillet d'un manuscrit qu'il consultait : *Quant voy la glaye meure Et lo rosier espanir Et par la bele verdure La rosee resplendir Lors sospir Por celi que tant desir Et aym tas ! utre mesure Tut ensi cume larsure Fet quant qu'ele atamt bruir Fait mun vis taindre et palir Sa simple regardeure Qui a cuer me vient ferir Par saure. . . .* Le copiste de ces vers était normand, le nôtre bourguignon.

Vers 3. Et sur la belle verdure (Keller). — 8. Tout aus comme l'arsure (K). — 10. Mon cors (K). — 11. Douce. — 15. Boine amor. — 16. Venroit. — 21. Ioie. — 22. N'a soi ne me veut tenir. — 23. Se m'ocist à son plesir. — 24. Mais c'est ades m'aventure. — 25. Poi — 26. Ki le me varcist. — 27. He hicus, iou. — 28. Oes ce que premier la vi. — 29. Onques puis d'autre riens née. — 30. Vis de mon cuer ne goi. — 31. Ains m'a si. — 32. Laissie pour amor de li. — 33. Ke iou n'aim d'autre riens née. — 36. Devroit. — 40. A tres boine et désirée. — 41. Onques. — 46. Avès. — 49. K'onkes nus hom ne transi. — 53. Ce couplet est passé dans Keller, et remplacé par l'envoi : Ma cançonnette.....

Glossaire. — *Glaie*, glaïeul — *Lou*, le. — *Arsure, arsure*, brûlure. — *Kank'*, tout ce que. — *Atteint*, parvient à. — *Bruir*, consumer, brûler. — *Vis*, visage. — *Taindre et palir*, colorer et décolorer. — *Férir*, frapper. — *Vaurait muels*, vaudrait mieux. — *Poenture*, piqûre. — *N'ait*, n'a. — *Amenrir*, amoindrir, adoucir. — *Ains*, mais. — *M'aventure*, ma destinée. — *Pou, poi*, je peux. — *Mérir*, récompenser. — *Despues*, depuis. — *Pues*, puis. — *Riens née*, chose créée. — *Seux*, je suis. — *Destrois par li*, mais je suis (mis) en detresse par elle (destrictum). — *Amin*, ami. — *K'onkes*, que jamais. — *Si*, tant. — *Deservi*, mérite — *Transi*, passa, expira (transire). — *Pues ke*, depuis que. — *Meine*, mène. — *Gent*, le monde, le prochain. — *Ligièrement*, aisément. — *S'espée*, son épée. — *Cor*, que maintenant. — *Vif*, je vis. — *Estendre*, que celui que la mort étend, abat. — *M'art si*, me brûle tellement. — *Carbon*, charbon. — *Contenemen'*, maintien, contenance. — *Li las*, le malheureux.

XXXVI

Jeu-parti entre

Perrin d'Angecourt et le comte d'Anjou.

Quens d'anio, prenez
De ce ieu partie :
Par amors amez.
Mes ie ne sui mie
Se de vostre amie
Tos vos bons avez !
Dites lequel vous prendez :
Ou avoir la drueric
De cele que vous amez ;
Ou estre roi de Persie
Avec quanques vous avez.

Perrin i'ai assez
Terre et manantie.
Tu voi bien et sez
Que ceste partie
Est trop mal partie ;
Car tiex richetez,
Ne tout le mont rez à rez,
Ne valent pas une alie
Envers deduiz desirrez
. . . .
. . . .

Quens, vos respondez
Mos plains de folie.
Qui seroit chasez
De tel seignourie,
Nus n'oi tel mestrie.
Que bien le savez
Qu'il feroit ses volontez
De dame par sa mestrie.
Si estes trop mal senez,
Drois est que ie le vous die,
Quant tel ioie refusez.

Perrin, écoutez :
G'eus par estoutie
Ce point savourez.
Jà ne m'en chastie.
De recréantie
Doit estre retez.
Hom qui demande tel ioie
A grant force gaaingnie
Ne vaut pas deus oes pelez.
Jà n'iert par moi convoitie,
S'ele ne vient de bon grez.

Quens, ie sui matez ;
Je quite l'aatie,
Car c'est veritez :
Qui ne s'umelie
Fine amour oublie.
S'est mal apensez
Qu'amours a tele poesté
Que le felon cuer chastie,
Et adont croist sa bonté.
Aiez fiance en s'aie !
Si croi que miex en vaudrez.

Glossaire. — *Bon*, volonté, gré, désir. — *Prendez*, prenez. — *Druerie*, amitié. — *Quanques*, tout ce que. — *Manantie*, propriété, biens. — *Sez*, sais. — *Tiex*, telles. — *Mont*, monde. — *Alie*, Alise. — *Deduis*, plaisir, divertissement. — *Mos*, paroles. — *N'oi*, n'eut. — *Chasez*, nanti, pourvu, gratifié. — *Mestrie*, pouvoir, domination. — *Mal senez*, peu sensé. — *Estoutie*, sottise, folie (stultitia). — *Récréantie*, lâcheté, renonciation. — *Retez*, accusé (reputare). — *Deus ors pelez*, deux aulx (ails) pelés. — *N'iert*, ne sera. — *L'aatie*, la querelle, la partie. — *S'est mal apensez*, ainsi est mal conçu. — *Poesté*, puissance (potestatem). — *Adont*, *adonc*, donc, alors (ad tunc). — *Fiance*, confiance. — *Aie*, aide (aiuva).

XXXVII

Jeu-parti entre

Perrin d'Angecourt et Jehan Bretel.

Prince del Pui, vous avés
Amie a vostre talent,
Qui vous ames loiaument,
Et l'avès en vo dangier.
Lequel avés vo plus chier
V de li soies jalous
V ele ialos de vous ?

Perrin d'Auchicourt oés
Men respons. A çou m'asent :
Que ma dame ait plainement
La ialousie à sougnier !
Puisque de fin cuer entier,
M'aime ne ialous ne cous,
N'en voeil estre mains ioious.

A pau que ne sui mates
Et que m'espée ne rent !
Princes, car se ie ne ment
Vo dames ames sans trichier,
Qui le volés aengier
Del tres dolereus courous
Dont cors art, et se quetous !

Perrin, se mieus ne parlés,
Mas serez vous voirement.
Ma dame aim iou finement.
Et si l'aim mieus a cargier
De çou que moi. Car aidier
Se sevent de tes tribous
Les dames trop mieus que nous.

Princes, estes vous derves,
Qui parlés si cruelment !
Riens n'aime si coureument
Con dame au droit jugier,
Si les de vous espargnier !
Car nus, tant soit amourous
Ne s'en met si au dessous.

Perrin, vous vous desfendez
Assez sousfraiteusement !
Se ma dame avoit tourment
Moult me devroit anuier.
Mes qui del pis del panier(e)
Est son oes convoitous,
Trop est de mal avoir glous !

Bertrand, peu fait à prisier
Qui veut sa dame angoissier,
Por estre de mal rescous.
Kes qi soit, amer ou dous.

Dragon, qui se veut bléchier
Pour autruis, fais a légier
Aveüc les malerous
Puet faire sentir son pous.

Glossaire. — *Oes men respons*, entendez ma réponse. — *A çou m'asent*, à cela je consens. — *Cous*, trompé, cocu — *Ioious*, joyeux. — *A pau que*, peu s'en faut que. — *Aengier*, angoisser (haine, adhaesionem). — *Art*, brûle. — *Et se quelous*, et combien ! ! — *Mas*, mat au cas suj. — *Voirement*, vraiment. — *Cargier*, charger. — *Sevent*, savent. — *Tes tribous*, tels troubles, tribulations. — *Derves, desves*, fou. — *Coureument*, cordialement. — *Con*, comme. — *Si les*, si près. — *Sousfraiteusement*, pauvrement, petitement. — *Del pis*, de la poitrine. — *Panière* (pauvre ?). — *Oes*, œuvre, besoin, service (opus). — *Glous*, glouton, avide. [Mais celui qui convoite la poitrine d'un pauvre est trop désireux d'avoir du mal]. — *Glous*, misérable, infâme, brigand. — *Rescous*, secouru, soulagé, recueilli. — *Fais a légier*, agit légerement. — *Pous*, pou (?) [Proverbe : faire passer le pou avec quelqu'un, aller de compagnie, se mettre ensemble].

XXXVIII

Jeu-parti entre
Jehan Bretel et Perrin d'Angecourt.

Perrin d'Angicourt, respondés
A ce que ie vous partirai.
A vos sens le meilleur prendés
Et de l'autre me desfendrai.

Liquel a plus dure vie :
Viel qui en ialousie
Maint ades de sa moullier ;
Viel qui set sans cuidier
Qu'il est wihos de s'amie.

Bretel, tel jeu parti m'avés,
Où nul bien conoistre ne sai.
Nepourquant sui avisés :
Je veil mieux cuidier en esmai
De ma feme la folie
Que savoir sa tricherie
M'amie, nes par songier.
De cest mauvais gieu legier
Vous en di ce que i'en trie.

Perrin, le peieur pris aves,
Et par droit le vous monstrerai.
Se de celi, dont sui ames,
Sui wihos, partir n'en pourrai,
Qu'eritages n'est-ce mie.
Mais ma femme n'ert guerpie
De moi pour nul destourbier,
S'aim mieux mal qu'en puet lessier
Tost, que longue maladie.

Se ia n'iere la menés,
Ne ia de mon propos n'istrai.
Trop seroit grant desloiautés,
Se de m'amie, de qui i'ai
Le cuer, ert m'amour partie ;
Qu'ele a assés seignourie,
Pour moi amer et trichier ;
Ne ia, tant qu'ele m'ait chier,
N'istrai hors de sa baillie.

Perrin, point ne me respondés
A ce que ie vous demandai.
Vous ne parlez fors de l'un lés ;
Et selon ce vous respondrai
Viltes est et vilenie
De vivre en wihoterie !
Mains en faites à prisier !
Bien doit manoir ou fumier
Cil qui n'a merde en haïe.

Jehan Bretel, vos faussetés
Vous fait ce dire ; bien le sai.
Mes cuers est si fins esmerés,
Que ia de celi ne mouvrai,
Qui s'amor m'a otroïe.
Quoi qu'ele fasse ne die
En ma feme aim mieux cuidier
Mal, que savoir encombrier
En celi qui i'ai choisie.

Quens d'Aniou, par cortoisie
Nos iugiés de cil folie ;
Qui son mal veut alongier
Ne se sait esrachier
De vilaine compaignie.

Audefroi, Perrin vous prie
Que jugiés de sa partie :
Qu'on n'aime pas pour changier,
Et qu'on het moigne cloistrier
Quant il guerpit s'abeïe.

Glossaire. — *Partirai*, proposerai, demanderai. — *Maint*, demeure (manere). — *Ades*, toujours. — *Moullier*, femme (mulier). — *Cuidier*, penser, croire (cogitare). — *Wihos*, trompé, cocu (de guiller? tromper). — *Nepourquant*, néanmoins. — *Je vueil mieux*, j'aime mieux. — *Nes*, même, pas même (Neis, ne ipsum). — *Trie*, choisis, sépare, pense. — *Peieur*, pire (pejor). — *Kiretaies*, qu'héritage. — *Nert guerpie*, ne sera abandonnée, quittée. — *Destourbier*, trouble. — *S'aim mieux*, aussi aimé je mieux. — *N'istrai*, ne sortirai — *Baillie*, tutelle, puissance, domination. — *Lés*, côté : vous ne parlez que d'un côté. — *Wihoterie*, état de wihot. — *Mains*, moins. — *Prisier*, estimer. — *Manoir ou fumier*, vivre, reposer sur le fumier. — *Hoïe*, *hé*, haine, mépris. — *Esmeres*, pur (mier, merum). — *Celi*, celle. — *Encombrier*, malheur, mésaventure. — *Nos iugiés*, jugez nous. — *Esrachier*, arracher. — *On het*, on hait. — *Moigne*, moine. — *Guerpit s'abeïe*, quitte son abbaye.

N. Goffart.

NÉCROLOGIE

Le 3 janvier ont eu lieu, à Bourgogne, les obsèques de M. Léon Faynot, conseiller à la Cour d'appel de Paris, décédé le 30 décembre dans cette ville, à l'âge de 63 ans.

M. Faynot était né à Rethel, où il avait débuté dans la magistrature comme juge suppléant. Il avait fait ses études au lycée de Reims, et épousé la fille de M. Prompsy, de Bourgogne. Les relations de famille et d'amitié qu'il avait dans ce pays étaient donc fort nombreuses.

Les coins du drap étaient tenus par MM. Ch. Lhotelain, conseiller général ; Paillart, président du tribunal de Sainte-Menehould ; Leclère, juge de paix du canton de Bourgogne, et Quantinet, maire de cette commune.

Un discours a été prononcé sur la tombe par M. Lantiome, avocat, au nom de l'Association amicale des anciens élèves du Lycée de Reims.

* * *

On annonce la mort, à Reims, de M. Charles Remy, ancien notaire à Charmont, né à Vernancourt (Marne), le 3 septembre 1818.

M. Remy était fils du baron Remy, officier supérieur du premier Empire.

Son goût le porta vers les études d'histoire locale. Il publia plusieurs notices sur des localités de la Marne, notamment Charmont, Vernancourt, Possesse et l'abbaye de Montier-en-Argonne.

Il était membre correspondant de la Société académique de la Marne, dont il avait été vice-secrétaire et bibliothécaire-archiviste, de l'Académie nationale de Reims, des Sociétés savantes de Vitry-le-François et de Bar-le-Duc.

M. Jadart, au nom de l'Académie de Reims, a prononcé sur sa tombe les paroles suivantes :

Messieurs,

L'Académie de Reims doit apporter l'hommage de sa reconnaissance et de ses regrets sur la tombe de l'homme serviable et bon qu'elle estimait, de l'écrivain érudit et consciencieux qu'elle admit dans ses rangs en 1868, et qui fut son collaborateur discret et dévoué pendant un quart de siècle. Bien avant d'habiter notre ville, M. le baron Charles Remy remplit à Châlons les mêmes devoirs comme secrétaire de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, comme membre des Sociétés savantes de Vitry-le-François et de Bar-le-Duc, comme associé aux Congrès de la Société française d'archéologie. Partout il utilisa ses recherches

en vue du bien public, et offrit son concours, non seulement aux Sociétés savantes, mais aussi aux publications les mieux dirigées et les plus répandues : L'*Annuaire de la Marne*, et l'*Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*, fondé par la maison Matot-Braine et poursuivi avec la collaboration des notabilités littéraires et scientifiques de ces trois départements.

Nous ne pouvons que citer les titres de ces recueils principaux que notre confrère enrichit sans relâche : ce n'est pas le moment de détailler tant de travaux judicieux, de notices dues à sa plume féconde, et qui instruiront longtemps, avec un égal profit, les historiens et les archéologues de notre région. Disons seulement que le soin pieux de leur auteur se porta de préférence vers la biographie de ceux de nos contemporains jugés par lui dignes de mémoire pour leur vaillance, leurs talents ou leurs exemples de générosité. Ce fut là son œuvre de prédilection. Qui remplira désormais cette tâche où notre confrère excellait, en s'oubliant lui-même dans le plus désintéressé des labeurs ? Héritier d'un nom illustré dans nos fastes militaires[1], il a rendu aux familles, aux villes et aux villages, au pays entier, un service bien méritoire en perpétuant le souvenir de leurs enfants et la tradition de leurs vertus.

La modestie de notre confrère souffrirait d'un éloge personnel à cette heure suprême : ce qu'il cherchait le plus, c'était la vérité sur chacun. Nous ne pouvons taire son concours actif en dépit de son âge avancé, dans une récente et mémorable circonstance, lors de l'Exposition rétrospective organisée à l'occasion du Concours régional. Il y classa ses curiosités et les décrivit avec le même soin qu'il avait mis naguère à catalogner la riche collection Léon Morel. Il fit plus encore, et sa dernière tâche fut d'écrire un compte-rendu d'ensemble de notre Exposition, œuvre qu'il achevait à peine quand un cruel accident lui survint en se rendant à ces fêtes religieuses et historiques qui attirent un concours si nombreux autour du tombeau de saint Remi : une chute terrible brisa la vigueur de sa verte vieillesse, et le cloua sur un lit de douleur où ne l'abandonnèrent ni sa résignation chrétienne, ni sa patience inaltérable.

Est-il besoin, Messieurs, d'ajouter à l'esquisse de cette honorable carrière qu'elle fut aussi marquée par le dévouement aux siens, non moins que par une constante participation aux entreprises d'intérêt général comme aux œuvres de charité et de bienfaisance ? Ce sont là des mérites que l'estime publique apprécie et consacre, mais que Dieu seul récompense. Adieu donc, respectable confrère, votre mémoire nous sera toujours fortifiante et exemplaire.

* * *

Le cardinal Meignan, archevêque de Tours, ancien pasteur vénéré du diocèse de Châlons, de 1865 à 1882, est mort subitement à Tours, dans la nuit du 19 au 20 janvier.

Depuis trois jours seulement, le cardinal, légèrement enrhumé, gardait la chambre. Devant présider la veille une cérémonie religieuse à la cathédrale, Mgr Meignan, sur les conseils du docteur, s'était abstenu. Néanmoins, suivant sa coutume, le cardinal se leva de très bonne heure, dit sa messe à huit heures, puis aussitôt se mit au travail.

1. *Annuaire de la Marne*, 1854, p. 357.

Le savant archevêque consacrait, en effet, toutes les matinées à la préparation de ses ouvrages apologétiques. A onze heures et demie, il déjeuna. A l'issue du repas, il pria plusieurs abbés de faire un peu de musique : c'était sa distraction favorite. Il reçut ensuite quelques personnes, puis se remit au travail jusqu'au soir. Une indisposition le prit soudain. Il se plaignit d'avoir sur l'estomac comme une barre de fer. M. l'abbé Boissonnot, secrétaire particulier, fit prévenir aussitôt le docteur Duclaud, son médecin et son ami intime, qui constata chez le prélat un embarras gastrique. Il lui administra une légère médication qui procura un immédiat soulagement.

— Ah ! je me sens tout à fait bien, dit Son Eminence. Si vous m'en croyez, docteur, je vois que vous êtes un peu fatigué, moi-même j'ai envie de dormir, nous pourrions aller nous coucher.

M. Duclaud, qui ne trouvait rien d'anormal dans l'état du cardinal, quitta l'archevêché. Aidé de son valet de chambre, Monseigneur se coucha et presque aussitôt il s'assoupit. Vers dix heures et demie, il se réveilla, et voyant près de son chevet son domestique :

— Mais retire-toi, mon ami, lui dit-il familièrement, je n'ai besoin de rien.

Le valet de chambre obéit. Que se passa-t-il ? A cinq heures et demie, ce matin, le valet de chambre vint comme à l'ordinaire dans l'appartement. Il s'approcha du lit où reposait l'éminent archevêque et le vit étendu sur le dos, les deux bras allongés le long du corps, par-dessus les draps, la tête légèrement inclinée sur l'oreiller, les traits calmes.

Le valet de chambre lui prit la main et, doucement, lui souleva le bras. La main, glacée, retomba inerte sur les couvertures. La triste vérité apparut au dévoué serviteur : le cardinal était mort. Affolé, le valet de chambre courut annoncer la nouvelle. On fit prévenir en hâte le docteur Duclaud, qui ne put que constater la cruelle perte que venaient de faire le diocèse de Tours et l'Eglise de France.

L'archevêque de Tours était né le 11 avril 1817, à Denazé (Mayenne), petite commune qui fait maintenant partie du diocèse de Laval. Il était donc presque octogénaire, mais l'âge, qui avait blanchi ses cheveux sans courber sa taille, avait laissé intacte son extraordinaire puissance de travail.

Le cardinal René-Guillaume Meignan a fait une partie de ses études à Angers, l'autre au collège de Château-Gontier, qu'il quitta pour entrer au grand séminaire du Mans, où il suivit les cours de philosophie et de théologie avec un tel éclat que ses directeurs purent dès lors saluer en lui l'un des maîtres futurs de l'exégèse chrétienne.

Aussitôt après son ordination, qui eut lieu le 13 juin 1840, il fut nommé professeur au collège de Tessé, où il resta trois années ;

puis il vint à Paris, d'où, après avoir traversé le petit séminaire de Notre-Dame-des-Champs, il partit pour l'Allemagne et, de ce long voyage, rapporta les matériaux d'un livre qui eut, à son heure, un énorme retentissement : *M. Renan réfuté par les rationalistes allemands.*

De retour à Paris, l'abbé Meignan fut tour à tour vicaire à Saint-André — aujourd'hui Saint-Louis-d'Antin — (1855), premier vicaire à Sainte-Clotilde (1857), et, en 1862, professeur d'Ecriture sainte à la Sorbonne, où il eut pour collègues MM. Hugonin, depuis évêque de Bayeux ; Perreyve, Bourret, le futur cardinal-évêque de Rodez ; Freppel, qui devait illustrer plus tard le siège épiscopal d'Angers, et Mgr Maret, évêque de Sura. En 1863, Mgr Darboy, archevêque de Paris, le nomma vicaire général et archidiacre de Saint-Denis.

Appelé par décret du 17 septembre 1864 à l'évêché de Châlons, Mgr Meignan fut sacré, le 1er mai 1865, à Notre-Dame de Paris, par Mgr Darboy, assisté de NN. SS. Lavigerie et Buquet. Il ne resta pas moins de dix-sept ans à Châlons, où de nombreuses et pieuses fondations : le Petit-Séminaire, l'église Saint-Memmie et l'Institution Saint-Etienne ont rendu son souvenir à jamais sacré dans le cœur de ses anciennes ouailles. Il ne fit ensuite que passer à Arras (du 20 septembre 1882 au 25 mars 1884), d'où il fut enfin transféré à l'archevêché de Tours.

Le cardinal Meignan a écrit de nombreux ouvrages sur l'Ancien Testament, entre autres : *Le Pentateuque, les Deux premiers livres des « Rois », David, Salomon, les Prophètes d'Israël ;* mais le livre qui l'a placé au premier rang de nos exégètes, et dans lequel il a su mettre le style le plus attrayant au service de la science la plus profonde, est assurément celui qu'il a publié sous le titre : *Les Evangiles et la critique au dix-neuvième siècle.*

A la mort du cardinal Guilbert, le siège de Bordeaux fut offert à Mgr Meignan ; mais il préféra, à cause de son grand âge, demeurer à Tours où il reçut, au Consistoire du 19 janvier 1893, les honneurs de la pourpre cardinalice.

On sait que l'archevêque de Tours était l'un des prélats les plus fidèles à la politique de Léon XIII. Jamais il ne fit d'opposition au gouvernement républicain qui, en revanche, lui témoigna toujours les plus grands égards.

On n'a certainement pas oublié l'attitude prise par le cardinal Meignan dans la question des droits d'accroissement et d'abonnement. On ne sait peut-être pas qu'il n'attendait qu'une consigne plus nette de Rome pour élever la voix en faveur de la soumission des Congrégations. Cette consigne ne vint pas. Le Pape s'était, dès la première heure, placé sur le terrain de la liberté, et il refusa constamment de prendre parti dans un sens ou dans l'autre. La fameuse lettre du cardinal Rampolla à l'archevêque de Tours, si diversement commentée, n'exprimait que ce sentiment. Mgr Meignan n'en trouva pas les termes assez formels pour lui permettre

de prendre, en public, la direction d'une campagne opposée à celle que le cardinal Langénieux soutenait dès lors dans la *Croix* et la *Vérité*.

Homme d'étude et de science, philosophe indulgent aux humaines misères, Mgr Meignan était, en outre, un des causeurs les plus étincelants de son époque, l'œil dans la conversation toujours vif, la bouche prête à lancer le trait. Mais l'archevêque de Tours savait être spirituel, mordant parfois, en demeurant simple et bon. Il avait beaucoup de goût pour la poésie, et cherchait volontiers un délassement à ses arides travaux dans des entretiens fréquents avec la muse, ce qui ne l'empêchait nullement de vaquer, avec une extrême vigilance, aux affaires de son diocèse.

Le cardinal de Tours avait célébré, il y a six ans, au milieu d'un concours universel de sympathies, le vingt-cinquième anniversaire de sa consécration épiscopale.

Les obsèques du cardinal Meignan ont été célébrées à Tours, le 25 janvier, à dix heures du matin, dans la basilique Saint-Martin, avec la plus grande simplicité, selon les vœux du défunt, qui avait demandé qu'on ne lui rendît pas les honneurs militaires auxquels il avait droit en sa qualité de chevalier de la Légion d'honneur.

Les cardinaux invités à assister à la cérémonie avaient envoyé au chapitre des lettres d'excuses.

L'épiscopat français était représenté par NN. SS. Labouré, archevêque de Rennes ; Ardin, archevêque de Sens ; Hautin, archevêque de Chambéry ; Bécel, archevêque de Vannes ; Catteau, évêque de Luçon ; Pagis, évêque de Verdun ; Renou, évêque d'Amiens ; Mathieu, évêque d'Angers ; Sueur, évêque d'Evreux ; Pelgé, évêque de Poitiers ; Belmont, évêque de Clermont-Ferrand ; Touchet, évêque d'Orléans.

La messe a été dite par l'archevêque de Sens, et l'absoute donnée par l'archevêque de Rennes.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le général de Kerhué, commandant le 9e corps ; le préfet de Tours ; le président du tribunal civil ; le président du tribunal de commerce ; M. Gouin, sénateur inamovible, président du Conseil de fabrique ; et par un membre du Conseil de fabrique.

Dans l'assistance, les membres du Conseil de préfecture, du tribunal civil, du tribunal de commerce, le barreau de Tours, l'état-major du 9e corps, une délégation des officiers, etc.

Le corps du cardinal a été inhumé le soir, sans nouvelle cérémonie, dans une chapelle de la basilique de Saint-Martin, ainsi qu'il en avait exprimé le désir dans son testament.

*
* *

Notré éminent collaborateur, M. Auguste Longnon, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, vient d'avoir la dou-

leur de perdre sa mère, Mme veuve Armand Longnon, décédée à Paris, le 23 janvier 1896, à l'âge de 76 ans.

Les obsèques ont eu lieu à Montmirail (Marne), le 26 janvier.

Nous offrons à M. Longnon l'expression de nos plus vives et sympathiques condoléances.

*
* *

On annonce également la mort :

Du commandant Fournier, décédé à Bayonne, le 4 janvier, à l'âge de cinquante-huit ans.

Devenu Sparnacien par son mariage, en 1868, avec la fille de Victor Fiévet, l'imprimeur-libraire auquel on doit l'*Histoire de la ville d'Epernay*, il avait laissé dans cette cité de nombreuses et profondes sympathies. Aussi ses funérailles y ont-elles été célébrées, le 9 janvier, en présence d'une assistance émue, dont M. Raphaël Bonnedame, imprimeur, se fit, au cimetière, le chaleureux interprète.

— De M. Deville, chevalier de la Légion d'honneur, maire de Château-Thierry et député de l'arrondissement, décédé à Château-Thierry, le 7 janvier, dans sa cinquante-sixième année.

— De la Sœur Ernestine, des Dames de l'Espérance de Reims, la dernière religieuse qui ait été attachée au service de la Prison, décédée à Reims, le 14 janvier, dans la quatre-vingt-deuxième année de son âge et la cinquante-cinquième de sa profession religieuse.

— De M. l'abbé Defrance, chanoine honoraire de Châlons, curé de Saint-Remy-sur-Bussy (Marne) depuis 61 ans, décédé dans sa quatre-vingt-onzième année.

— De M. le docteur Colin, médecin en chef de l'hôpital civil de Châlons-sur-Marne et de l'Ecole des Arts-et-Métiers, médecin de l'Asile départemental, du Bureau de bienfaisance et de la Compagnie de l'Est, membre de la Société académique de la Marne, président d'honneur du Véloce-Club châlonnais, décédé à Châlons, à l'âge de cinquante-huit ans.

— De M. Bertereau, ancien préfet, trésorier-payeur général des Ardennes, décédé le 28 janvier.

— De M. Labeyrie, contrôleur des mines, décédé à Epernay, dans sa soixante-et-unième année.

BIBLIOGRAPHIE

Albert Babeau. *Le Théâtre des Tuileries sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI.* — Paris, 1895, in-8° de 63 pages, avec photogravure et plans.

Cette intéressante étude, lecture faite à l'assemblée générale annuelle de la Société de l'histoire de Paris, par notre distingué collaborateur, M. Albert Babeau, correspondant de l'Institut, nous donne la reconstitution complète du théâtre de la cour, sous les trois derniers souverains de l'ancien régime.

Jusque-là, semble-t-il, aucune organisation déterminée et permanente n'avait guère présidé aux spectacles donnés dans le palais des Tuileries. Catherine de Médicis, la première, croyons-nous, avait bien fait construire, en 1573, près des Tuileries, une salle en charpente, où elle fit représenter un ballet devant les ambassadeurs de Pologne ; mais cette salle n'eut qu'une durée éphémère. Dans Paris, on allait démolir la salle de l'Hôtel de Bourbon ; la salle de spectacle élevée au Palais-Royal par Richelieu venait d'être concédée à Molière ; au Louvre, les salles des Gardes et des Suisses étaient devenues insuffisantes pour le développement des ballets somptueux où le roi figurait en personne. Dans l'imposante construction édifiée en 1660, sous les ordres de Louis XIV et de Mazarin, par l'architecte Le Vau, un vaste théâtre, destiné à la représentation des grands spectacles machinés, dont la cour raffolait alors, fut soigneusement ménagé, dans le bâtiment nouveau des Tuileries. Cette salle monumentale, décorée par le peintre Errard, qui fut depuis directeur de l'Académie de France à Rome, avec une scène immense, se prêtant parfaitement à toutes les machinations si fort à la mode, « vols et gloires », « effets maritimes et infernaux », changements à vue et apothéoses, fut inaugurée, le 7 février 1662, par la représentation d'un grand ballet formant les intermèdes d'*Hercule amoureux*, tragédie italienne.

La fin de la minorité de Louis XV, de 1720 à 1721, fut marquée par quelques ballets où le jeune roi dansa, à l'imitation de son auguste aïeul. Un bal merveilleux y fut offert à l'infante d'Espagne, l'année suivante, quand on voulut la fiancer au roi. Puis Philidor donna, dans cette même salle des Machines, des concerts spirituels, motets et symphonies, et Servandoni, des spectacles muets, truqués et machinés : *Enée aux Enfers, la Forêt enchantée, Héro et Léandre*, où des défilés de cavalerie, des génisses et des veaux figuraient des mouvements militaires et des sacrifices antiques, pour lesquels il devint nécessaire de renforcer le plancher.

En 1763, après l'incendie de la salle du Palais-Royal, où Lulli avait transporté l'Académie royale de musique, l'Opéra s'installe

dans la salle des Machines. Soufflot, de concert avec Gabriel, préside au nouvel aménagement. L'inauguration a lieu, le 24 janvier 1764, avec la reprise de *Castor et Pollux*, de Rameau, au milieu d'une affluence énorme et tapageuse. Quand l'Opéra, six années plus tard, s'est réinstallé dans la nouvelle salle construite au Palais-Royal par Moreau, c'est la Comédie-Française qu'on autorise à son tour à se transférer aux Tuileries, la salle qu'elle occupait depuis 1688 dans la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, aujourd'hui rue de l'Ancienne-Comédie, menaçant ruine. Racine et Molière firent les frais de l'inauguration, avec *Phèdre* et l'*Ecole des maris*, le 23 avril 1770. Vint ensuite le tour de pièces nouvelles, dues à Lemierre et à Collé, à Diderot, à Goldoni et à Ducis. *Le Barbier de Séville*, de Beaumarchais, y parut pour être sifflé ; on sait quelle a été la revanche éclatante de cette pièce, dont le succès, qualifié alors d' « extravagant », ne se fit pas longtemps attendre. Le 21 mars 1778, on couronnait Voltaire, dans la loge de Mme de Villette, à la représentation de sa tragédie d'*Irène*. En mars 1782, la Comédie-Française quittait la salle des Tuileries pour aller prendre possession du théâtre actuel de l'Odéon.

Marie-Antoinette reprit quelque temps les concerts spirituels ; puis la salle des Tuileries devint le « théâtre de Monsieur », sous la direction de Léonard Antier, le coiffeur favori de la reine, avec le concours du violoniste italien Viotti. On jouait la comédie française, l'opéra-bouffe italien et sa parodie française.

L'installation de la famille royale aux Tuileries, en octobre 1789, absorba la salle et les loges pour le service de la maison du roi. Le théâtre de Monsieur dut s'installer provisoirement dans la salle des Variétés de la foire Saint-Germain.

Avec la Révolution, le décor change brusquement. L'élégante salle de spectacle devient la salle froide et sévère où se tiennent les séances tragiques de la Convention, puis les réunions banales du Conseil des Anciens. Les terribles enseignements de l'histoire prennent la place des somptueuses frivolités d'antan. En vain Napoléon Ier y rétablit-il momentanément (en 1808) un théâtre[1], encore utilisé sous Louis-Philippe, puis sous Napoléon III, en attendant une construction projetée par Lefuel sur la place du Carrousel, en face de la salle des Etats. Viennent les mauvais jours, les désastres de 1870, les incendies de 1871, et le palais tout entier sombre dans ses ruines fumantes, et disparait pour jamais.

La monographie très détaillée de M. Babeau s'arrête forcément avec cette ère fatale ; un appendice la termine, donnant, en quelques pièces justificatives, des documents précieux sur les abonnements de l'Opéra au XVIIIe siècle, les comptes et le répertoire de la Comédie-Française et du Théâtre de Monsieur, l'iconographie de la salle des Tuileries pendant la dernière période de son existence.

A. T.-R.

1. En 1810, on y donna le banquet en l'honneur du mariage de l'Empereur avec Marie-Louise.

*
* *

Baron J. de Baye. *L'œuvre de Victor Wasnetsoff dans l'Ecole moderne de peinture en Russie.* — Reims, Michaud, imprimeur de l'Académie, 1395, in-8° de 35 p., avec 18 pl. photographiques.

Le vœu que nous formulions naguère vient d'être réalisé par l'Académie de Reims avec un rare bonheur. Le baron de Baye, à la suite de ses conférences faites à Reims, à Paris et à Amiens, sur l'œuvre importante du peintre russe Victor Wasnetsoff, vient de publier, d'abord dans les Travaux de l'Académie rémoise, puis tirée à part en une élégante plaquette, la très intéressante étude qu'il avait consacrée à ce brillant représentant de l'art russe.

Cet artiste en effet, quoique jeune encore, a révélé hautement les qualités d'un maître génial dans cette immense et grandiose décoration de la cathédrale de Saint-Wladimir, à Kiew, où chacune des nombreuses figures qu'il a représentées : Christ, Madones, Prophètes, Pères de l'Eglise, Patriarches, Saints et Saintes, est empreinte d'une prodigieuse intensité de vie, et demeure à tout jamais gravée dans la mémoire du spectateur.

A la fois peintre religieux et peintre d'histoire épris des épopées légendaires de l'antique Russie, il a tenté la restitution, à l'aide de données archéologiques, des scènes qui marquèrent les débuts de l'humanité dans son pays. Ces peintures, qui décorent la salle du Musée impérial historique de Moscou, où sont réunies les antiquités de l'âge de pierre, évoquent successivement l'âge des cavernes, la chasse aux mammouths, et la rude industrie de ces époques primitives. Wasnetsoff n'a pas été moins heureux dans son interprétation des *bylines* ou romancero populaire, dans lesquelles passent comme dans un songe les farouches *bogatyrs*, héros aux colossales armures, comme Ilia Mourometz, ou princes éblouissants de la féerie orientale, comme Ivan Tsarewitch.

Un énergique portrait du peintre, de belles reproductions des principales compositions, de proportions plus ou moins vastes, qui marquent dans son œuvre et sont conservées aux musées de Pétersbourg, de Moscou et de Kiew, ou couvrent en fresques gigantesques les parois de la basilique de Saint-Wladimir, à Kiew, éclairent et illustrent le texte, plaçant sous les yeux du lecteur les épisodes si bien décrits par la plume élégante et fleurie de notre collaborateur.

A. T.-R.

*
* *

Adrienne Lecouvreur. Conférence faite sous les auspices de *la Nouvelle Revue moderne*, par Armand Bourgeois. — Paris, Bibliothèque des Modernes, gr. in-8° avec fig.

« Il y a des noms qui vivent et dont on peut parler à chaque instant comme d'une chose présente. Prononcez les noms d'Héloïse, de La Vallière, chacun les connaît, et pourtant est curieux d'en parler encore. On désire, on espère toujours en apprendre quelque chose.

« Adrienne est de celles qui, vivantes, ont le charme, et, ce qui n'est donné qu'à bien peu, le je ne sais quoi du charme a survécu ; il continue d'opérer après elle. »

Ces lignes de Sainte-Beuve nous sont revenues en mémoire, en lisant la conférence sur Adrienne Lecouvreur, faite par M. Armand Bourgeois dans les salons de Philippe, au Palais-Royal, en présence d'un auditoire d'élite et sous la présidence d'Armand Silvestre.

Parler d'Adrienne Lecouvreur, même après Sainte-Beuve, Arsène Houssaye, Monval, Larroumet, c'en était assez pour assurer le succès de cette lecture ; mais en parler pour apprendre à ses auditeurs « quelque chose de plus », voilà qui devait donner à l'étude de M. Armand Bourgeois un intérêt durable.

Adrienne Lecouvreur a sa place dans l'histoire du XVIIIe siècle, comme Rachel dans celle de notre siècle. Non seulement elle renouvela l'art dramatique en substituant le naturel, un débit vrai et chaleureux à l'emphatique et chantante déclamation des artistes qui l'avaient précédée, mais elle fut l'héroïne d'un roman d'amour qui émut cette époque où dominait la sécheresse du cœur. Aimée du plus brillant guerrier du temps, de Maurice de Saxe, le futur vainqueur de Fontenoy, elle vendit un jour sa vaisselle d'argent et lui envoya 40.000 livres pour l'aider à reconquérir le trône de Courlande.

Les lettres touchantes de Mlle Lecouvreur à Mme d'Argental, celles qu'elle adresse à Mme de Lambert et à divers personnages contemporains, révèlent un écrivain exquis. « Elle possédait, a dit encore Sainte-Beuve, cette langue excellente et modérée, la langue du commencement du XVIIIe siècle, remarquable surtout par le tour, la justesse et la netteté, la langue d'après Mme de Maintenon, et que toute femme d'esprit saura désormais écrire, celle des Caylus, des Staal et des Aïssé. »

M. Armand Bourgeois a fixé d'une manière définitive un point jusqu'ici contesté. La plupart des biographes faisaient naître Adrienne Lecouvreur à Fismes ; la grande artiste a bien, en effet, passé dans cette ville quelques années de sa jeunesse ; mais elle était née, en réalité, à Damery, près d'Epernay, et l'on y montre encore la maison qu'habitaient ses parents.

M. Armand Bourgeois, en dehors de ses recherches dans les archives de l'état civil, a consulté les manuscrits de Bertin du Rocheret, conservés à la bibliothèque d'Epernay. Le lieutenant-général au bailliage de cette ville était grand admirateur de la tragédienne, sa compatriote. Les notes qu'il a laissées sur elle complètent sa biographie. Quatre dessins de Mlle Marie Besson représentent différentes vues de la maison natale d'Adrienne Lecouvreur.

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube. *Séance du 17 janvier 1896.* — Présidence de M. Dufour-Bouquot, vice-président.

M. le président fait savoir que M. de Maurov vient de recevoir, de S. M. l'Empereur de Russie, la dignité de commandeur de l'ordre de Sainte-Anne. M. de Maurov est membre honoraire de la Société de minéralogie de Saint-Pétersbourg et ancien vice-président de la Société française de minéralogie.

Correspondance

M. Henri, de Thil, remercie la Société de la récompense qu'elle lui a accordée pour la création, le nivellement et l'irrigation de dix hectares de prairies permanentes, à Thil.

M. Hubert Brende remercie également la Société pour le prix qu'elle lui a décerné.

Élections et Présentations

En remplacement de M. Barotte, démissionnaire et devenu membre honoraire, M. Mortier est élu membre résidant dans la section des sciences.

MM. Jannès, au domaine de Crogny, et Labille de Breuze, sylviculteur à Bar-sur-Seine, sont nommés membres associés.

MM. Ferdinand Storelli, Roger Godot de Mauroy, l'abbé Paul Berton, Auguste Longnon, membre de l'Institut, et Henry Lorimy, président de la Société archéologique du Châtillonnais, sont nommés membres correspondants.

MM. Champard, pharmacien à Romilly-sur-Seine, et Deshayes, directeur des contributions directes en retraite, à Nogent-sur-Seine, sont présentés comme membres associés.

* * *

La fonte de la Jeanne d'Arc de Reims. — Dans les centres intellectuels et artistiques de Reims, on n'était pas sans craintes, ces temps derniers, au sujet de la fonte de la statue équestre de Jeanne d'Arc, destinée à notre ville.

Maintes fois, nous avons parlé du chef-d'œuvre de Paul Dubois. Il y a quelque temps, nous avons publié un article qui a été reproduit par tous les journaux, de Paris ou de la province, que préoccupent la gloire militaire et la gloire artistique de la France. Il s'agissait de la fonte prochaine. Cette très difficile et

dernière opération a dû être reculée, pour des raisons indiquées plus loin.

Mis au courant des perplexités du Comité rémois de la statue, de l'Académie nationale de Reims, et de beaucoup de nos concitoyens, nous avons chargé l'un de nos excellents correspondants parisiens de se rendre chez le distingué maître-fondeur de la statue, M. Binger, et de nous tenir au courant de la situation.

Les complications que l'on redoutait ici ne se produiront pas, paraît-il. Voici, en effet, la très bonne et très intéressante lettre qui est parvenue au *Courrier* et qu'il communique à ses lecteurs avec la plus entière satisfaction :

« Paris, 20 janvier.

« Mon cher Directeur,

« Une bonne nouvelle encore. La statue de Jeanne d'Arc, de M. Paul Dubois, l'éminent sculpteur, pourra être érigée sur la place du Parvis dès le mois d'avril. Malgré la clause du traité passé entre le Comité de la statue et le statuaire, clause d'après laquelle celui-ci se réservait d'exposer son œuvre au Salon des Champs Elysées, cette exposition n'aura pas lieu, et il n'y a pas à craindre qu'un nouveau retard renvoie aux calendes d'automne la cérémonie d'inauguration que les Rémois attendent depuis si longtemps.

« En effet, un exemplaire de l'œuvre fondu d'après le procédé ordinaire, ayant été déjà exposé, il n'est pas admissible (le règlement est formel à ce sujet) qu'un second exemplaire en bronze soit introduit au Salon. Car, en somme, l'œuvre est la même, et les quelques variantes qu'a pu subir le harnachement du cheval, de même que le fini donné à certains détails, grâce au procédé à la cire perdue, n'en sauraient faire une statue différente de celle que nous connaissons.

« C'est ce que m'a dit M. Binger, le maître-fondeur, à qui j'ai rendu une nouvelle visite, et qui a bien voulu m'ouvrir une seconde fois la porte de ses ateliers, cependant fermés à tout importun. J'ai pu voir ainsi qu'il mettait la dernière main aux préparatifs de l'acte solennnel qui doit clôturer, en moins d'une minute, paraît-il, la patiente entreprise à laquelle il a consacré cinq années.

« Il faut rechercher dans les mémoires de Benvenuto Cellini les passages où il raconte les effrayantes émotions que suscitait en lui la fonte de ses œuvres — fonte à laquelle il procédait lui-même à la cire perdue — pour se faire une idée de ce que peut être une semblable opération. Le moindre à-coup peut tout compromettre, et comme il s'agit de conduire, aussi vite que possible, des creusets où elle s'est liquéfiée, une fonte en pleine fusion du poids de plusieurs milliers de kilogrammes, de la conduire, dis-je, dans le moule où elle doit immédiatement se solidifier, on comprendra que ce n'est pas une besogne facile.

« Cellini, qui était un violent, assassinait quelqu'un quand les choses tournaient mal. Dans les fontes qu'il préparait, il jetait, furieux, fou d'inquiétude, les œuvres d'art qui l'entouraient. Plus calme, plus patient, M Binger s'est lentement assuré toutes les chances de succès ; pièce à pièce, il a réuni tout le mécanisme qui lui était nécessaire. Et maintenant, il est prêt pour la dernière manœuvre.

« Il pensait fondre la Jeanne d'Arc en décembre. Ayant jugé bon de modifier quelques-unes des dispositions qu'il avait prises, il a renvoyé aux premiers jours de février la phase terminale de sa collaboration à l'œuvre de M Paul Dubois.

« Tous les préparatifs cependant sont achevés. La machine à vapeur qui actionnera le ventilateur chargé de fournir leur provision d'air aux douze fourneaux est installée dans le vaste atelier. De larges tuyaux se glissent à terre, semblables à de longs serpents, et vont rejoindre le foyer de chaque creuset. Ceux-ci, rangés en ligne sur un haut gradin, sont pourvus des lances de fer qui doivent faciliter le jeu de bascule de l'appareil et qui, s'inclinant au commandement du maître-fondeur, détermineront subitement la foudroyante coulée.

« Devant la ligne des creusets se développe la rigole de fer revêtue de terre, dans laquelle se déversent, ensemble ou successivement, les cinquante kilogrammes de matière en fusion que contiendra chaque creuset.

« Du milieu de la rigole se détache un tuyau d'adduction par lequel le jet de fonte sera dirigé en un énorme bassin de fer, également revêtu de terre, qu'une des puissantes grues de l'atelier placera, à l'heure voulue, au-dessus du moule béant, et duquel le métal tombera d'une seule masse, emplissant tous les espaces que la fonte de la cire a laissés vides.

« En ce moment, le moule, formant un bloc immense d'une hauteur et d'une longueur de quatre mètres sur deux mètres d'épaisseur (il pesait avec la cire 12,000 kilogrammes), est toujours enfermé dans le four de briques qui, allumé au plus fort des chaleurs de septembre, a servi à faire disparaître totalement la cire modelée par le sculpteur. M. Binger y entretient une chaleur constante qui varie de vingt à cinquante degrés. Comme je le questionnais sur les résultats de cette fonte mystérieuse :

« — Voulez-vous pénétrer avec moi dans le four, me dit-il. Vous pourrez vous convaincre vous-même que le moule de la Jeanne d'Arc s'est admirablement comporté dans cette fournaise ardente.

« Je m'empressai d'accepter cette proposition, qui me faisait entrevoir un spectacle assurément rare, car on n'entreprendra plus de fonte semblable. Nous descendîmes, à l'aide d'une échelle, dans une fosse profonde et, le maître-fondeur ayant retiré quelques briques de la base du four, nous pénétrâmes, en rampant,

dans le plus étrange des sanctuaires. Une bougie fut allumée et, dans une atmosphère digne du Hamma n, se dressa devant nous la masse informe de la Jeanne d'Arc, à peine reconnaissable. C'était le moule en terre durcie, tout constellé de trous de diverses grandeurs.

« Quelques-uns de ces trous, assez larges et blindés de tubes de tôle, traversent le moule de part en part. On y glissera des barres de fer qui serviront de soutiens et font partie d'un système très compliqué d'étais de tous genres, pierres, fer, madriers, au moyen duquel une gaine compacte se formera autour du moule pour lui permettre de supporter sans éclater la chute des 6,000 kilos de fonte. Les vides, entre les étais, seront comblés par du sable.

« — Vous voyez, me dit M. Binger, avec une fierté que justifiait ce merveilleux résultat, vous voyez que le moule n'a pas bronché. Il n'y a plus maintenant qu'une chose à faire : la fusion des lingots qui sont là-haut, tout préparés. Ce sera une fonte pure et nette qui se précipitera directement comme une trombe dans les cavités du moule.

« Et nous fîmes le tour de la future statue, ou plutôt du creux qui la représente dans la terre durcie. Voilà certes un voyage souterrain dont le souvenir restera fixé dans ma mémoire. Des souscripteurs du monument de Jeanne d'Arc, je suis certainement le seul à qui ait été réservé semblable honneur, car M. Binger veille avec des soins jaloux sur son œuvre et n'en laisse approcher personne.

« A l'heure actuelle, la démolition du moule doit être commencée ; l'étayage se poursuivra méthodiquement. Le doux hiver dont nous jouissons est favorable aux travaux. De fortes gelées eussent obligé le fondeur à prendre de grandes précautions, car la lutte ici est celle des éléments ; il faut tenir compte des poussées d'air, des résistances de la matière, des degrés de la température.

« Un mot encore sur la durée exacte du travail qui reste à faire. La fonte, m'a dit M. Binger, sera une affaire de douze à quinze heures. Il la mènera à bonne fin avec une équipe de dix hommes Deux mois environ seront ensuite employés au dépouillement de la statue, au nettoyage, à l'ébarbage, à la mise sur pied.

« La couleur de la fonte sera grise. L'alliage a été préparé pour obtenir cette teinte. Quant à la patine, qui, si on la préparait artificiellement, exigerait des mois de travaux, c'est le temps qui s'en chargera.

« Bien cordialement à vous. »

(Courrier de la Champagne.) H. F.

* * *

Dons au Musée de Reims pendant l'année 1895. — Voici l'état des dons reçus pendant l'année 1895 :

L'Etat. — Un tableau sur toile : *Le Matin au Buisson*, signé Gosselin, 1893, encadré.

Autre tableau sur toile : *La Conversion de saint Paul*, par Palma le jeune. Ecole italienne du XVIe siècle. (Provient des collections du Louvre.)

Reproduction en plâtre de *Trois Casques gaulois trouvés dans le département de la Marne*. Envoi de la Direction des Beaux-Arts, sur la demande de M. Morel, commissaire général de l'Exposition rétrospective de Reims.

Mme Geoffroy, née Karsh, peintre en miniature à Reims. — *Portrait de J.-B. Colbert*, miniature ovale, encadrée, d'après un portrait ancien.

M. le baron Frédéric Seillière. — *Portrait gravé et encadré d'Ernest Seillière*, grand manufacturier rémois du commencement du siècle.

M. E. Brisset, artiste peintre à Paris. — *Dessin colorié de fantaisies japonaises*, sur fond de soie encadré.

M. Audoire, teinturier à Reims, 2, chaussée Saint-Louis. — Morceau de bois pétrifié, trouvé dans la Vesle et pouvant provenir des bases d'une ancienne tour des remparts.

Compagnie des Tramways de la banlieue de Reims. — Sarcophage antique, de grande dimension, trouvé rue Jacquart prolongée, avec son couvercle. (Transféré au dépôt de Clairmarais.)

M. Léon Morel, archéologue à Reims, 3, rue de Sedan : 1° Deux carreaux de foyer, terre cuite, avec figures, époque de la Renaissance ; 2° médaillon de pierre, avec figure (Voltaire), provenant de Vitry-le-François ; 3° briques romaines, avec inscriptions, provenant de Vaison (Vaucluse) ; 4° débris de meule romaine ; 5° débris de statues du moyen âge, trouvées rue du Couchant, en 1894 ; 6° chapiteau de la Renaissance, même provenance ; 7° empreinte d'un sceau du XVIe siècle, trouvé à Montaigut (Aisne).

M. Henri Menu, à la Bibliothèque : 1° Empreinte du cachet de Nicolas Diot, évêque constitutionnel de la Marne ; 2° médaille à l'effigie de la République de 1848, bronze encadré ; 3° six empreintes de sceaux de diverses époques.

M. V. Diancourt, sénateur. — Pièce d'argent du roi Ferdinand II, de Naples, 1846.

M. Lefèvre, vice-président de l'Union chorale de Reims. — Six médailles en vermeil ou argent gagnées par les Enfants de Reims (Société dissoute) aux concours de Soissons, Château-Thierry, etc.

L'Union des Gymnastes de Reims, M. Alvin Beaumont, président. — Objets gagnés au concours de Bruxelles, en septembre 1895 : 1° Un rouleau de diplômes ; 2° médaille d'argent ; 3° médaille de vermeil ; 4° deux sujets montés, imitation bronze.

Société de secours aux blessés (Croix-Rouge). M. Decès, président. — Médaille frappée en l'honneur du Comité de Reims, gra-

vée par Ad. Bellevoye, graveur à Reims. Deux exemplaires, l'un en argent et l'autre en bronze.

M. Villain, chef de comptabilité à la Mairie. — Deux monnaies romaines en bronze, trouvées à Reims, faubourg de Laon.

M. Wery fils, artiste peintre à Paris, ancien pensionnaire de la Ville. — Tableau sur toile : *Désespérance*, ayant figuré au Salon en 1895. Encadrement doré.

M. Paroissien (Victor), à Reims, ami d'enfance de Detouche. — Médaillon en bronze de Laurent-Didier Detouche, peintre d'histoire, né à Reims le 29 juillet 1815, décédé à Paris le 29 avril 1882. Encadrement en bois. Don du 30 décembre 1895.

* * *

Dons à la Bibliothèque de Reims pendant l'année 1895. — Les dons reçus par la Bibliothèque de Reims pendant l'année 1895 se répartissent en trois catégories, que nous allons successivement parcourir.

§ I. — Manuscrits

M. Landragin, de Paris, a offert un *Cours de Logique*, daté de 1672.

M. Ernest Jullien, un *Traité d'Astrologie*, daté de 1720.

M. le baron de Baye, un *Calendrier liturgique russe*, écrit en 1682, rapporté par lui de Russie.

M. Eugène Courmeaux, *Trois Lettres autographes contemporaines*.

M. Henri Menu, la Table des journaux rémois en 1894.

M. Emile Lefèvre, une suite de travaux personnels : *Assistance publique en Angleterre ; Morale sociale ; Abbaye de Villers* (Belgique), et *Etude sur Barrande, géologue*.

§ II. — Cartes, Plans, Gravures

La Ville a enrichi la Bibliothèque des plans de toute nature, dressés à l'occasion du Concours régional.

M. Henri Menu a offert une carte viticole de la Champagne, un album de carrelages émaillés, et le projet de l'église d'Epernay.

La maison Trompette, une reproduction du *Siège de Rhodes*.

Le journal l'*Eclaireur de l'Est*, le plan monumental et industriel de Reims.

M. Heron de Villefosse, la reproduction d'un sarcophage antique du Louvre, analogue au tombeau de Jovin.

M. Justinart, imprimeur, l'affiche de l'Exposition rétrospective et le portrait du docteur Jolicœur.

M. L. Demaison, une vue du sarcophage antique de Déols.

M. Rothier, photographe, plusieurs épreuves de l'*Evangéliaire slave* et d'anciennes vues de Reims.

Enfin, la Ville de Paris, trois gravures éditées à ses frais : *Sacrifice à la Patrie*, *La Famille*, *La Sagesse et la Vérité*, d'après Prudhon.

§ III. — Imprimés

Comme d'habitude, le principal donateur de livres est l'Etat, qui, par la voie du ministère de l'Instruction publique et d'autres ministères, a bien voulu gratifier la Bibliothèque de 150 ouvrages ou suites d'ouvrages les plus variés en littérature, beaux-arts, sciences et antiquités.

Quelques-uns sont d'un grand mérite et sortent des presses de l'Imprimerie nationale.

La Ville de Paris, la Banque de France, le Département de la Marne, l'Académie royale de Belgique, la Société française de bienfaisance à Londres, la Société de secours aux blessés militaires, l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, la Commune de Lavannes, la Société philomathique de Paris, l'Académie de Reims, le Comice agricole, la Société de viticulture et d'horticulture, la Société industrielle, la Chambre de commerce, l'Association amicale des anciens élèves du Lycée de Reims, la Société médicale, la Société du centenaire de Corot, les Etablissements économiques de Reims, l'Association française pour l'avancement des sciences, etc., se sont également constitués les bienfaiteurs de notre Bibliothèque, par l'envoi de leurs publications annuelles ou d'ouvrages spéciaux édités par leurs soins (25 volumes).

Quant aux dons particuliers, ils se trouvent monter à 139 volumes, brochures ou plaquettes, la plupart offerts par leurs auteurs, quelques-uns par les imprimeurs ou éditeurs, ce qui est d'un excellent exemple et devrait être généralisé.

Voici les noms des donateurs et de leurs principales publications, par ordre chronologique des dons :

M. Le Lorrain a offert ses poésies : *Fleurs pâles*.

M. Du Buit, sa plaidoirie dans l'*Affaire Altez*.

M. Brouchot, substitut, deux conclusions juridiques.

M. le pasteur Dannreuther, deux notices sur *Bar-le-Duc*.

M. le Dr H. Henrot, ses rapports municipaux et médicaux.

M. Henri Matot, ses *Annuaires* et principales publications.

M. Longnon, son rapport sur les *Antiquités de la France*.

M. Ch. Bosteaux, ses lectures aux Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences.

M. Courmeaux, la collection des *Almanachs républicains de la Marne*.

M. de Colbert-Laplace, son travail sur les *Bouilleurs de cru*.

M. Peiffer, sa notice sur l'*Origine des noms de lieux*.

M. le Dr Gentilhomme, sa thèse de doctorat.

M. Jules Minet, l'*Année des poètes*.

M. le baron de Baye, ses *Antiquités franques.*

M. Faucheux, deux notices sur *Sézanne.*

M. Léopold Delisle, sa note sur la *Chronique de Signy.*

M. Jadart, ses notices et rapports.

M. Ch. Remy, sa *Généalogie de la Maison de Beffroy.*

M. Marguin, imprimeur, son *Annuaire rémois.*

M. Dabot, ses *Griffonnages quotidiens.*

M. Armand Bourgeois, son étude sur *Chedel, La Prophétesse* et *Léonide Bourge.*

M. le Dr Langlet, ses études médicales, le *Rôle social de la Médecine, l'Enseignement supérieur.*

M. Périn, sa comédie : *Le Nid.*

M. Deligny, ses recueils : *Histoire et Poésie.*

M. Maurice Réal, l'*Initiative individuelle*, la *Réforme administrative.*

M. le Dr Bourgeois, dix notices et observations pratiques sur l'*Ophthalmologie.*

M. H. Lacaille, la *Baronnie de Coucy.*

M. Menu, sa notice sur *Charles VII à Châlons*, ses *Feuilles volantes*, les *Faussaires de livres*, quelques Almanachs et la Fédération des pompiers.

M. Anatole de Barthélemy, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, se souvenant toujours qu'il est né à Reims, veut bien adresser de temps en temps à la Bibliothèque des séries de pièces rares et de haute érudition sur l'*Archéologie* et la *Numismatique.*

Les héritiers de M. Narcisse Michaut ont envoyé plusieurs de ses œuvres originales : *La Lune et Sarcey, De l'Imagination*, et l'*Eloge de Buffon*, couronné par l'Académie française.

M. Henri Loriquet a offert ses travaux d'épigraphie et d'inventaires d'archives, et Mme veuve Loriquet, le volume sur *Lacourt*, dû à notre ancien bibliothécaire.

M. Eugène Mathieu a continué l'envoi de ses rapports sur la *Grande Voirie* et sur les *Sociétés du Gaz devant les Congrès.*

M. L. Demaison a donné sa brochure sur *Notre-Dame-de-l'Epine.*

M. Blondel, sa *Phonologie mécanique.*

M. l'abbé Haudecœur, son étude sur *Jeanne d'Arc dans la Littérature anglaise.*

M. le marquis de Gourjault, les *Mémoires du maréchal de Saint-Paul*, œuvre posthume de son frère.

M. Bailly, juge de paix, *les Usages locaux de Reims.*

M. Baudrier, sa *Bibliographie lyonnaise.*

M. Carles, *Codigos postal.*

M. le chanoine Cerf, *les Anciennes Croix de Reims.*

M. Wenz, un ouvrage d'archéologie exotique.

M. Bellevoye, sa *Biographie du Dr Jolicœur*, et les *Harmonia*.

M. le Dr Hoël, son *Annuaire démographique*.

M. Chauffert, son rapport sur les *Etablissements Economiques*.

M. Bouton, *Au Fauconnier de Napoléon III*.

Mme Catala, *Rose à cent feuilles*.

M. Leriche, son *Etude économique*.

M. Lucien Monce, son *Odyssée du Tombeau de Jovin*.

M. Damien, le *Palmarès de l'Ecole des Arts Industriels*.

M. le comte de Marsy, sa *Revue archéologique* et son compte-rendu de notre Exposition rétrospective.

M. l'abbé Carré, son *Cartulaire du Prieuré de La Presle*.

M. l'abbé Landrieux, son ouvrage illustré : *Aux pays du Christ*.

M. Thévenot, ses poésies : *Les Rurales*.

M. Devivaise, ses ouvrages viticoles.

M. le Dr Capitan, sa *Conférence sur le Préhistorique*.

M. Alex. Tausserat-Radel, son étude sur l'*Art en Bretagne*.

M. Nouvion, l'*Histoire de Pontfaverger*, par M. Nicol.

M. Baudon, sa notice sur *La Cloche de Doux*.

M. l'abbé Alexandre, son *Histoire de Saint-Loup-Terrier*, imprimée par lui-même.

M. l'abbé Chevallier, son *Retable de Montbré*.

Et enfin M. Teutsch, ses importants documents sur l'*Annexion de l'Alsace*.

Nous signalerons à part le don que poursuit d'année en année M. Ad. Dauphinot, membre du Comité de la Bibliothèque, de la suite des livraisons de la *Nouvelle Revue*.

Enfin, remercions de leurs envois gratuits les rédacteurs des cinq journaux politiques de Reims ; ceux des Revues : le *Bulletin du Diocèse*, l'*Union médicale*, le *Bulletin municipal d'Hygiène*, les *Petites Affiches Matot*, et le *Vigneron champenois*.

Si cette liste a paru longue aux lecteurs superficiels, elle n'aura pas été sans profit pour ceux qui aiment à suivre le mouvement intellectuel, artistique et économique de notre région. Ils y auront trouvé une revue de ce qui s'est produit cette année de plus en plus important dans le domaine rétrospectif et contemporain, malgré de nombreuses lacunes que nous déplorons. Ces lacunes, il appartient aux auteurs, comme aux imprimeurs ou éditeurs, de les combler dans notre grand dépôt rémois, en y apportant fidèlement toutes leurs productions à l'avenir.

Que l'on veuille bien songer qu'une bibliothèque de grande ville a le même titre que la Bibliothèque nationale à posséder tout ce qui voit le jour dans son ressort. Jamais les conservateurs ne

pourront se procurer tant de notices variées et tirées à petit nombre.

Il faut qu'un dépôt volontaire remplace à cet égard le dépôt légal.

Quel bénéfice, d'ailleurs, n'y trouveraient pas les auteurs jaloux de la conservation de leurs œuvres ; car, lorsqu'elles auront disparu de partout, jouets du temps et des hommes, on en retrouvera toujours un exemplaire en réserve dans ce fonds municipal, au sein duquel rien ne se perd du trésor commun de la civilisation.

*
* *

Musée archéologique de Reims. — M. Théophile Habert, l'éminent conservateur du Musée archéologique rémois, qu'il a fondé, vient d'exposer, en une petite brochure, les dons qui ont été faits au musée depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis le 8 novembre 1893 jusqu'au 15 décembre 1895, et l'état des divers objets gaulois et gallo-romains découverts dans les fouilles opérées sous sa direction.

Ces fouilles ont été faites notamment sur les territoires de Reims et de Saint-Étienne-sur-Suippe, dans la Marne, et d'Aussonce, dans les Ardennes.

669 objets ont été donnés, dont un certain nombre par M. Habert lui-même ; citons, parmi les principaux donateurs : M. Gustave Legeart, répétiteur au Petit Lycée ; M. Paul Houzeau, M. Langlet, directeur de la voirie ; M. Blavat, antiquaire ; M. Orblin, gardien du musée, etc., etc.

Des objets donnés, 110 appartiennent à la période préhistorique ;

69 à la période gauloise ;

321 à la période gallo-romaine ;

16 à la période mérovingienne ;

153 aux XIVe, XVe, XVIe, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles.

Du 15 juin 1891 au 15 décembre 1895, des fouilles ont été pratiquées dans les nécropoles gallo-romaines de Reims, malheureusement déjà explorées depuis longtemps ; elles ont amené la découverte des 1,522 objets divers, poteries surtout, qui sont venus grossir les richesses de notre musée.

Grâce à ces nouvelles trouvailles, le Musée archéologique de Reims possède maintenant de précieuses reliques des siècles passés ; il peut, au point de vue de la poterie antique, rivaliser avec les plus belles collections, y compris le musée de Saint-Germain.

Le savant et le simple amateur peuvent visiter avec fruit le Musée archéologique rémois ; ils trouveront auprès de son savant et obligeant conservateur tous les renseignements et toutes les explications qu'ils peuvent désirer.

V. M.

*
* *

Le drapeau de Rocroy. — M. Germain Bapst a terminé, dans la dernière séance de l'Académie des Sciences morales et politiques, la lecture de son importante étude sur les trophées militaires de la France.

Il résulte de cet intéressant historique des drapeaux conquis à l'ennemi par nos troupes, et qui décorèrent successivement la nef de Notre-Dame, puis celle de l'église des Invalides, que le plus ancien est actuellement le fameux drapeau pris à Rocroy par le grand Condé. Il était à Chantilly quand survint la Révolution ; enlevé dans les pillages, on le croyait à jamais perdu, lorsqu'en 1854, un prêtre vint qui accomplissait le vœu d'un moribond confessé : le voleur l'avait prié de restituer le glorieux trophée à la famille de Condé.

*
* *

Le Monument du Président Carnot a Chalons. — Réunis sur la convocation du Président, les membres du Comité du monument Carnot se sont rendus, le 27 janvier dernier, en assez grand nombre, dans les ateliers de M. Massoule et de M. Dagonet.

Ils ont constaté que le buste du regretté Président, ainsi que deux des personnages du monument : *La France* et le *Génie du Souvenir*, sont prêts à être livrés au fondeur.

Quant aux deux autres figures, le travail en est très avancé.

Nous pouvons désormais être assurés que l'œuvre des artistes sera terminée fin avril et prête à être livrée au fondeur.

M. Denonvillers a, de son côté, promis d'exécuter son travail avec la plus grande activité.

On peut donc compter que tout sera prêt pour la fin de juin.

*
* *

Don au Musée de Chalons. — Le buste en marbre du maréchal Drouet d'Erlon, originaire de Reims, œuvre de M Hercule, attribué par l'Etat au Musée de Châlons, vient d'être exposé dans la galerie de sculpture.

*
* *

Le Monument commémoratif de Sedan. — Le monument commémoratif de Sedan, œuvre du statuaire ardennais Croisy, sera sans doute exposé à Paris, devant le théâtre de l'Ambigu, avant de partir pour l'Est, où l'inauguration aura lieu le 1er septembre. Il est fort beau et représente un soldat blessé que couronne la Gloire, une figure de femme aux ailes immenses.

Ce monument a huit mètres de haut, deux mètres de large, et son caractère n'a rien de douloureux ni de triste. Il sera, tout au contraire, l'apologie de la bravoure des héros de 1870-1871.

*
* *

L'Hospice Linard à Saint-Germainmont (Ardennes). — Toutes les œuvres d'assistance ont un caractère d'heureuse contagion : il faut les faire connaître pour les propager. M. Désiré Linard, fabricant de sucre à Saint-Germainmont, canton d'Asfeld, maire de cette commune et député des Ardennes, a fait construire, l'an dernier, dans sa propriété, un hospice nouveau, sur les plans de M. L. Fossier, architecte des Hospices de Reims. Il a été ouvert récemment dans les meilleures conditions. L'établissement est pourvu de tous les appareils perfectionnés ; il contient cinquante lits pour les vieillards des deux sexes, et offre le salutaire voisinage des grands arbres et des bois. Il s'élève au centre d'une contrée agricole, où il offrira un lieu propice de repos aux invalides et aux malades. Un médecin habite la maison même, et plusieurs religieuses de la communauté de Sainte-Chrétienne donnent leurs soins aux vieillards admis les premiers par la munificence du fondateur. Les communes et les particuliers devront suivre cette impulsion et favoriser partout de la sorte nos campagnes trop délaissées.

H. J.

*
* *

Les Fêtes du quatorzième Centenaire du Baptême de Clovis, à Reims. — Le *Bulletin des Fêtes du Centenaire* publie la première liste des congrès, assemblées, etc., qui se tiendront à Reims dans le courant de l'année 1896, quatorzième centenaire du baptême de Clovis, à Reims. La voici :

Congrès de l'*Association catholique de la Jeunesse française*, 13 et 14 mai.

Congrès de l'*Œuvre des Cercles catholiques*, du 19 au 23 mai.

Pèlerinage ouvrier, 23 et 24 mai.

Congrès ouvrier chrétien, 24 mai.

Réunion régionale des *Conférences de Saint-Vincent-de-Paul*, 19 juillet.

Congrès de *plain-chant* et de *musique religieuse*, du 22 au 26 juillet.

Congrès du *Tiers-Ordre de Saint-François*, du 17 au 21 août.

Assemblée générale des *Associations religieuses et des Confréries*, ainsi que des institutions économiques créées par elles, 17 août.

Congrès *catholique national*, du 20 au 25 octobre.

Congrès de la *Jeunesse catholique*, du 23 au 25 octobre.

Congrès des *Prêtres Adorateurs* du Saint-Sacrement.

Assemblée des *Agriculteurs de France*.

Congrès des *Jurisconsultes*.

Les dates de ces trois dernières réunions ne sont pas encore fixées.

On s'occupe activement de préparer le programme et d'arrêter les détails de toutes les fêtes et cérémonies qui devront avoir lieu à cette occasion solennelle.

Il est question, entre autres projets, d'éclairer la Cathédrale par l'électricité.

Le point culminant des fêtes sera la neuvaine de saint Remi, au mois d'octobre. C'est à cette époque que les évêques de France, tous convoqués, devront se réunir au baptistère de Clovis et au tombeau de l'Apôtre des Francs.

A cette occasion, une translation des reliques de saint Remi aura lieu dans une châsse vraiment digne de les contenir. Cette châsse, dont le dessin reproduit l'ancien tombeau de notre saint, tel qu'il existait avant la Révolution, est en voie d'exécution.

Le jour de Noël, anniversaire du Baptême, aura lieu, dans toutes les églises, chapelles et oratoires de France, la rénovation des promesses du baptême national.

*
* *

Le Monument commémoratif du docteur Jolicœur, à Reims. — Nous avons annoncé récemment que le statuaire rémois Léon Chavaillaud avait été chargé, par le Comité de la ville, de l'exécution du buste qui doit être érigé, à la mémoire du docteur Jolicœur, sur une place de Reims.

Bien que M. Chavaillaud ait rarement vu son modèle, grâce aux documents qui lui ont été fournis il a pu obtenir la ressemblance parfaite de M. Jolicœur, et son œuvre sera vraiment excellente. Le travail est loin d'être terminé, mais on peut déjà juger de l'ensemble, et le Comité n'aura pas à regretter d'avoir choisi enfin l'un de nos compatriotes pour un monument essentiellement rémois.

Le monument par lui-même sera des plus simples : l'esquisse, actuellement chez M. Boesch, architecte, ami de M. Chavaillaud, comporte une stèle de trois mètres de hauteur environ, que surmontera le buste du docteur Jolicœur.

Du socle jaillira, dans une large vasque, l'eau d'une fontaine.

De chaque côté, la base du monument s'allonge en une banquette de pierre qui rend l'ensemble moins grêle et produit le meilleur effet. L'emplacement choisi pour ce gracieux monument est l'angle de la grille qui entoure l'église Saint-Thomas.

*
* *

Découverte de monnaies gallo-romaines à Broussy-le-Petit. — Vers le 15 janvier dernier, M. Roguet, cultivateur à Broussy-le-

Petit (Marne), creusait un trou dans son champ, lorsque arrivé à une profondeur de 30 à 40 centimètres, sa bêche rencontra un obstacle qu'il surmonta facilement. Il retira un pot de terre renfermant des pièces de monnaies en cuivre.

Grand fut son étonnement, lorsqu'en ramassant et comptant ces pièces, il en trouva 475. Elles sont bien conservées et remontent à l'époque gallo-romaine.

***

Banquet annuel des anciens élèves du Collège de Langres. — Le 21 janvier a eu lieu à Langres le banquet des anciens élèves du collège, d'où sont sorties tant d'illustrations : Diderot, Vacherot, Ziegler, Bouchardon, le cardinal Morlot, les généraux Carteret, Détrie et tant d'autres.

Ce premier banquet était présidé par le docteur Cersoy.

M. Viard, notaire honoraire, le doyen de l'assemblée, a prononcé un discours humoristique sur l'utilité des banquets.

***

M. Edmond Missa. — Notre compatriote rémois, M. Edmond Missa, qui a reçu tout récemment la rosette d'officier de l'instruction publique, — indépendamment de l'agréable musique écrite pour l'à-propos-revue : *Le Dernier des Marigny*, de MM. Michel Carré et Collas, qui a inauguré la réouverture du théâtre des Folies-Marigny, aux Champs-Elysées, le 23 janvier, — vient de faire recevoir à l'Opéra-Comique un opéra : *Angèle*, dont les paroles sont de MM. J. Hartmann et Michel Carré.

***

Une centenaire. — Le bourg de Craonne (Aisne) possède une centenaire, Mme veuve Marie-Jeanne Barillier, née le 11 nivôse, an IV.

Les habitants de cette localité, célèbre par le combat mémorable de 1814, ont fêté dignement, le 1er janvier 1896, le centenaire de cette brave femme qui, malgré son âge peu ordinaire, a encore — suivant l'expression populaire — bon pied et bon œil.

Un banquet lui a été offert par la commune; la fanfare municipale lui a donné une aubade et, le soir, il y a eu bal en son honneur.

La centenaire était assistée par son fils, âgé de 80 ans, qu'elle appelle encore « mon gamin ».

***

Nominations et distinctions. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a procédé récemment à l'élection d'un vice-pré-

sident en remplacement de M. Schlumberger, qui passait de droit à la présidence.

L'unanimité des suffrages a désigné notre éminent collaborateur, M. A. Héron de Villefosse, conservateur du Musée des Antiquités romaines du Louvre, professeur d'épigraphie à l'Ecole des Hautes-Etudes, bien connu par ses importants travaux sur les monuments africains.

***

M. le capitaine Chanzy (hors cadre à Madagascar), vient d'être nommé chef de bataillon au 102e régiment de ligne.

***

Le 21 janvier 1895, le général Duchesne, commandant d'armes à Reims, a passé la revue d'une partie de la garnison, sur la place de l'Hôtel-Dieu, et remis les insignes de la Légion d'honneur au chef d'escadron d'Estainville, du 11e de dragons ; aux capitaines Lhuillier, du 132e de ligne; Ragoulleau, du 3e bataillon d'artillerie de forteresse ; Nivaggioni, portier-consigne du génie, ainsi qu'à Mme Manise, en religion Sœur Saint-Remi, actuellement âgée de soixante ans, et qui, depuis plus de quarante années, n'a cessé de prodiguer ses soins aux malades militaires, à travers les graves épidémies qui ont à diverses reprises cruellement éprouvé la garnison rémoise.

M. Neveux, président de l'administration des Hospices, par une allocution émue, et les Etudiants de l'Ecole de médecine, par l'offre d'un affectueux souvenir, se sont associés à cette touchante manifestation.

La veille, à Châlons, le lieutenant-colonel Loyer, commandant la 6e légion de gendarmerie, avait remis solennellement, en présence des six brigades réunies sous les armes, les mêmes insignes au capitaine Oudin, commandant les brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Reims.

***

M. Henri Lemonnié, de Chauchigny (Aube), chef de bataillon à la suite du 36e régiment territorial d'infanterie, vient d'être promu au grade d'officier de la Légion d'honneur. (45 ans de services, 7 campagnes, une blessure et une citation.)

***

Mariages. — Le 23 janvier a été célébré, dans l'église Notre-Dame de Châlons le mariage de Mlle Jane Lacordaire, fille de M. Lacordaire, directeur des contributions directes de la Marne, chevalier de la Légion d'honneur, et cousine du célèbre dominicain, avec M. Charles Jacob, lieutenant d'infanterie de marine,

qui vient d'accompagner M. Pavie dans la mission d'exploration du haut Mékong.

M. Jacob est fils et petit-fils d'officiers supérieurs de l'ancien corps d'état-major, et arrière-petit-fils du baron de Crespy-le-Prince, gouverneur de la maison de Charles X, et de la vicomtesse de Vidalin d'Astorgues, chanoinesse du chapitre de Verdun.

Les témoins de la mariée étaient : M Bellonnet, trésorier général de la Gironde, et M. Margaine, directeur des douanes, chevalier de la Légion d'honneur ; ceux du marié : le commandant Bertin et M. Raymond Thomas, capitaine breveté, fils du général de division.

MÉLANGES

Notice sur la vie et les ouvrages de M. Henri Chapu, par M. le comte Henri Delaborde, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, lue dans la séance publique annuelle du 19 octobre 1895.

Messieurs, parmi les œuvres qui, de nos jours, auront continué avec le plus d'éclat le long et glorieux passé de la sculpture française, celles qu'a laissées M. Chapu ont, en particulier, ce mérite de procéder d'un sentiment très personnel en même temps que d'une science fidèle au souvenir des maîtres et au respect des traditions. Quoi de plus neuf, par exemple, que cette poétique image de la *Jeunesse*, au pied du monument dédié à la mémoire de Henri Regnault, ou que cette *Jeanne d'Arc*, sous ses habits rustiques, pressentant avec le frisson de la foi ce que Dieu veut d'elle et va faire par elle pour le salut miraculeux du pays? Quoi de plus touchant et de plus imprévu tout ensemble que l'attitude et le geste de la statue funéraire de *Mme la duchesse d'Orléans*, dans la chapelle de Dreux, ou de mieux inventé, de plus clairement expressif que la figure symbolique de la *Pensée* sur la tombe de *Mme la comtesse d'Agoult?* Et pourtant, avec quel souci des règles classiques au meilleur sens du mot, avec quelle docilité réfléchie aux enseignements légués par les siècles, l'auteur de ces beaux ouvrages et de tant d'autres ne s'applique-t-il pas à préserver son indépendance des excès ou des aventures! On sent que la même où il semble faire la part la plus large à l'imagination, le judicieux artiste n'entend en accepter les franchises que sur la foi de conseils scrupuleusement demandés à sa raison, et que, chez lui, le besoin de contrôler les inspirations instinctives est aussi naturel que celui d'en perfectionner jusqu'au bout l'expression.

N'est-ce pas d'ailleurs par cette sûreté caractéristique du goût dans les intentions comme dans les formes, que Chapu se rattache à ses devanciers et qu'il perpétue, au XIXe siècle, les inclinations essentielles de notre art national? Il est de ceux qui en représentent le mieux le génie propre; il est de ceux aussi qui auront le plus contribué, de nos jours, à lui maintenir les privilèges d'une fécondité continue, d'une longévité sans équivalent partout ailleurs. Je n'exagère rien. Quelque incomparable qu'en soit la gloire à de certains moments, l'histoire de l'art italien lui-même a ses lacunes : dans l'histoire de la sculpture française, au contraire, les talents inspirés de haut se succèdent sans interruption, depuis les « imagiers » du moyen âge jusqu'à Houdon, et depuis Houdon jusqu'à tels maîtres contemporains dont les noms, présents d'ailleurs à toutes les mémoires, ne me laissent pas le droit de les prononcer ici, en face de ceux-là mêmes qui les portent.

Ce ne fut pas toutefois dans le domaine de la sculpture proprement dite que Henri Chapu fit ses premières preuves et qu'il obtint ses premiers succès publics. En 1851, — il avait alors dix-huit ans, — il remportait le second grand prix de Rome comme graveur en médailles et en pierres fines. Encore les études par lesquelles il s'était préparé au concours qui lui valut cette récompense n'avaient elles pas été si spéciales qu'elles eussent eu raison de

ses hésitations intimes sur la branche de l'art à préférer. Tantôt le futur sculpteur se croyait appelé à devenir un peintre ; tantôt — et même, à un certain moment, plus complaisamment à ce qu'il semble, — c'était l'avenir d'un architecte qu'il se promettait. Qui sait même ? Peut-être l'apprenti artiste d'alors n'eût-il pas osé au début envisager la possibilité pour lui de s'engager à quelque titre que ce fût dans la carrière, sans une circonstance fortuite qui l'y avait poussé presque de vive force et, en tout cas, fort contrairement aux modestes visées de sa famille.

Dès l'enfance, il est vrai, Chapu avait manifesté son goût pour le dessin, mais un goût au moins tempéré par des habitudes qui — lui-même le confessait plus tard dans une de ses lettres — étaient avant tout celles d'un « écolier médiocrement zélé pour l'étude en général, d'un grand amateur d'école buissonnière, habile à découvrir des nids, voire, le cas échéant, à tendre des collets ». Tandis que vers le même temps, un petit paysan comme lui, un autre de vos futurs confrères, messieurs, Joseph Perraud, s'ingéniait, tout en gardant ses moutons, à modeler des figurines avec de la terre ramassée au fond des fossés, Chapu, enfant, dans ses courses à travers champs ou dans ses stations assez irrégulières à l'école de son village, pouvait bien, au hasard de sa fantaisie, crayonner choses et gens ; mais personne autour de lui ne songeait à tenir quelque compte de pareils essais, encore moins à y lire le présage de l'heureuse fortune et de la célébrité prochaines.

Dans le village du Mée, près de Melun, où leur fils était né le 29 septembre 1833, les parents de Chapu, tous deux au service d'une famille du pays, n'avaient et ne pouvaient guère avoir d'autre ambition que celle de le voir continuer à son tour les humbles traditions qu'eux-mêmes avaient reçues de leurs pères. Comment ces descendants de cultivateurs ou de simples domestiques agricoles se seraient-ils crus autorisés à rêver pour l'enfant une condition différente, alors surtout que celui-ci se montrait si ouvertement d'humeur à s'accommoder de la vie et des mœurs campagnardes ? Cependant des événements inattendus survinrent qui forcèrent le père et la mère de Chapu à quitter avec lui la terre natale pour aller à Paris occuper une loge de concierges. Les voilà donc comme tels installés à l'hôtel de Vogüé, où le fils du maître de la maison [1] et le fils de celui qui en gardait la porte allaient grandir sans se douter, certes, qu'ils se retrouveraient un jour rapprochés l'un de l'autre par la confraternité académique, sous ce toit de l'Institut de France, à l'abri duquel toutes les situations s'égalisent et tous les genres de mérite se confondent.

Pour le moment, le petit villageois conserve à Paris la naïve facilité de caractère, la sereine insouciance de ses premières années ; et si, après quelques mois passés tant bien que mal à l'école des frères, son père vient à lui parler d'un commencement d'efforts à tenter en vue d'un métier quelconque, c'est sans soulever la moindre objection, c'est de la meilleure foi du monde qu'il se prépare à obéir. On veut faire de lui un tapissier, soit : il entrera demain, s'il le faut, en apprentissage. Seulement, ni lui ni son père n'avaient pressenti les conditions que le patron auquel ils s'adressent va mettre tout d'abord à son acceptation et de quelles épreuves préalables il exigera la garantie. Aussi, l'un des deux au moins ne laisse-t-il pas d'être assez surpris, passablement désappointé même, en entendant cette déclaration formelle : « qu'il faut, pour être en mesure de devenir un bon tapissier, avoir pendant

1. M. le marquis Melchior de Vogüé, membre, depuis l'année 1868, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

un certain temps suivi des cours dans une école de dessin ». Quant à l'autre, il se résigne d'autant plus volontiers à l'ajournement qu'on lui impose, qu'il ne voit, dans l'obligation pour lui d'apprendre à dessiner, qu'un devoir conforme à des désirs dont jusqu'alors il avait à peine eu conscience, mais qu'il peut maintenant s'avouer à lui-même.

Au bout de quelques jours, Chapu était un des élèves et, au bout de quelques mois, un des élèves les plus habituellement récompensés de cette vieille et féconde école de dessin et de mathématiques, aujourd'hui école des arts décoratifs, d'où sont sortis, depuis la seconde moitié du XVIIIe siècle, tant d'hommes éminents dans le monde des arts ou de l'industrie : école qu'il devait d'ailleurs quitter après un séjour de deux ans, non plus, — comme il l'avait cru en y entrant — avec les connaissances pratiques nécessaires à un bon ouvrier, mais avec un commencement d'expérience esthétique assez sérieux pour légitimer chez lui des ambitions plus hautes.

Admis, en 1850, à l'Ecole des Beaux-Arts, en même temps qu'il était autorisé par Pradier à travailler chez lui, Chapu, dès l'année suivante, obtenait, je l'ai dit, le second grand prix de Rome, à la suite du concours de gravure en médailles. En 1853, alors qu'il était devenu un des élèves de Duret, c'était encore un second prix que l'Academie lui décernait ; mais, cette fois, un second prix de sculpture. Enfin, au bout de deux autres années, il remportait le premier grand prix avec un bas-relief sur ce sujet : *Cléobis et Biton*, non sans avoir d'ailleurs entremêlé, dans l'intervalle, ses travaux de sculpteur de quelques essais pittoresques sous les yeux d'un maître qui lui avait spontanément offert ses conseils, — le bon et serviable Léon Cogniet. Plus d'incertitude maintenant. Le récent succès du sculpteur lui indique nettement la voie qu'il doit suivre ; mais peu s'en était fallu que ce succès décisif ne vînt à lui échapper et qu'un accident tout matériel, se produisant au dernier moment, n'anéantît d'un seul coup son travail même et ses espérances.

Le jour où, le concours de sculpture étant clos, il ne restait plus qu'à transporter les ouvrages des concurrents de l'étage où se trouvent les loges dans la salle du rez-de-chaussée destinée à l'exposition publique, le bas-relief modelé par Chapu allait à son tour subir cette opération finale. Déjà il était suspendu aux cordes dont on venait de se servir pour les autres, lorsque, une de ces cordes s'étant brusquement rompue, l'œuvre du pauvre jeune homme fut précipitée sur le sol et s'y écrasa presque complètement. Quelques années auparavant, un autre jeune artiste, promis, lui aussi, à l'avenir et aujourd'hui, messieurs, le doyen de votre section de sculpture [1], avait été victime d'un désastre analogue, et même dans des conditions pires encore, la chute du bas-relief dont il était l'auteur ayant réduit l'ouvrage à un tel état de détérioration que l'Académie, aux termes de sa déclaration publique, « n'avait pu, quelque regret qu'elle en eût, le comprendre dans le jugement ».

Le malheur qui frappait Chapu n'entraînait pas forcément les mêmes conséquences. Si mutilées qu'en fussent certaines parties, l'œuvre à demi détruite permettait néanmoins de constater dans ce qui en subsistait des mérites d'exécution assez sensibles et, dans la composition générale, les preuves d'une intelligence assez bien douée pour qu'on pût passer condamnation sur l'aspect ravagé de l'ensemble. Aussi l'Académie, tout d'une voix, décida-t-elle que Chapu serait envoyé à Rome, tandis que celui-ci, encore sous le coup de sa cruelle aventure, ne s'attendait qu'à en porter la peine et se croyait d'avance irrémissiblement condamné. On juge de sa joie lorsque,

1. M. Eugène Guillaume.

au lieu de l'échec auquel il s'était d'ailleurs résigné avec ce courage sans bruit, avec cette parfaite simplicité de cœur qu'il devait, à toutes les époques de sa vie, opposer aux épreuves difficiles aussi bien qu'aux séductions du succès, ce fut la victoire qu'on lui annonça. Quelques mois plus tard, il en recueillait les fruits en s'installant, écrivait-il à son père dès le lendemain de son arrivée, dans « dans la bienheureuse chambre qui lui appartiendrait en toute propriété pendant cinq ans », d'où il avait, ajoutait-il, « une des plus belles vues qui soient au monde », et d'où il ne sortirait que « pour aller étudier dans les monuments et dans les galeries, afin de se mettre en mesure d'entreprendre sans trop de risque quelque ouvrage de son cru ».

Les travaux exécutés à Rome par ce pensionnaire de si bonne volonté attestent certes la conscience de ses efforts, mais peut être ne justifient-ils pas encore toutes les espérances que son morceau de concours avait fait concevoir. Depuis le *Christ aux anges*, grand bas-relief placé aujourd'hui dans l'église du Mée, jusqu'à cette statue de *Mercure inventant le caducée*, que l'on voit au Musée du Luxembourg, les envois successifs de Chapu, quelque sérieuse estime qu'ils méritent, ne témoignent-ils pas en effet de la studieuse application du jeune sculpteur à se pénétrer des exemples consacrés plutôt qu'ils ne donnent exactement la mesure de ses qualités personnelles et de ses forces intimes ?

En dehors toutefois de ses travaux réglementaires dont — une belle figure de *Semeur* exceptée — le caractère un peu trop prévu ne permettait de pressentir qu'à demi les développements prochains de son talent, Chapu, pendant la durée de son séjour à Rome, avait produit un certain nombre d'ouvrages où il s'était laissé aller, peut-être inconsciemment, à mettre beaucoup plus de lui-même. Je veux parler de ces portraits en médaillons, modèles, pour la plupart, d'après ses camarades de la villa Médicis, avec un sentiment si pénétrant de la physionomie et, dans la pratique, avec une habileté si souple, si sincère, si foncièrement étrangère aux formules préconçues ; œuvres charmantes, relativement nouvelles même, après les médaillons de David d'Angers, ou tout au moins appartenant à un genre depuis longtemps abandonné à l'époque où elles parurent. Au mérite de renouer à leur manière la tradition des médailleurs italiens du xve siècle, elles ajoutent pour nous celui d'avoir, en France, précédé, provoqué peut être la brillante renaissance d'un art qui — dans les ouvrages mêmes de ses représentants les plus justement renommés aujourd'hui, — semble s'être inspiré des premières tentatives faites et des exemples donnés par Chapu.

Cependant, les cinq années s'étaient écoulées au terme desquelles le lauréat de 1855 devait quitter sa « bien-aimée Académie », comme il disait, pour aller à Paris s'exposer à des aventures et entamer des luttes capables, sinon d'effrayer son courage, au moins de déconcerter quelque peu son ingénuité. Depuis le jour où il était arrivé à Rome, c'est-à-dire depuis l'âge de vingt-deux ans, Chapu n'avait eu à s'occuper, et il ne s'était occupé, en effet, que de ses études. Vivant jusqu'au bout dans un éloignement volontaire du monde, mais sans nulle ostentation d'austérité pour cela, sans la moindre arrière-pensée d'intolérance ou de concentration chagrine, — de plus en plus heureux de se sentir, à la villa Médicis, entouré d'amis dont l'affection reste aujourd'hui fidèle à sa mémoire aussi tendrement qu'elle s'était, il y aura bientôt un demi-siècle vouée à sa personne, — il avait tout naturellement réussi à ajourner, à ignorer presque les combats qu'il s'apprêtait pour lui de livrer, à un moment donné, sur le terrain des affaires. Plus de ces atermoiements, plus de ces illusions maintenant. Bon gré, mal gré, il fallait envisager en face l'obligation de se créer à Paris des ressources

immédiates ; car rien n'existait alors pour les pensionnaires, à leur retour en France, de ces généreuses donations qui, dans le cours des vingt dernières années, sont venues leur procurer, avec la sécurité pendant les premiers temps, les moyens de se livrer à des travaux de leur choix. Chapu se résigne donc au sort qui l'attend, mais avec un mélancolique regret de ce qu'il quitte : « Il me va falloir gagner ma vie, écrit-il. Adieu jeunesse, études, voyages, liberté ! Adieu Rome, sans doute pour jamais ! »

Il se trompait sur ce dernier point. En 1883, il lui fut donné de revoir Rome et de se retrouver pour quelques instants — « les larmes aux yeux », nous disait-il au retour — dans les murs de cette villa Medicis si pleine pour lui de chers souvenirs ; mais ses pressentiments n'étaient que trop bien fondés quant aux difficultés de plus d'une sorte qu'il rencontrerait à Paris. C'est d'abord la rareté, le manque absolu parfois des occasions de travail, ou, si ces occasions viennent à se présenter, l'extrême modicité des rémunérations attribuées à l'artiste ; c'est aussi, et surtout, la nature des tâches dont il est obligé de se contenter et qui, réduisant presque son rôle à celui d'un sculpteur industriel, consistent tantôt dans le modelage de maquettes pour des modèles de pendules ou d'autres objets mobiliers, tantôt dans l'exécution de mascarons ou d'ornements analogues sur la façade de quelque monument public ou de quelque hôtel particulier. A peine dans le cours des sept années qui se succèdent depuis l'époque du retour de Chapu à Paris jusqu'à celle où il expose la gracieuse figure couchée de la *Nymphe Clytie*[1], — destinée d'abord, soit dit en passant, à représenter la Virginie du roman de Bernardin de Saint-Pierre, — à peine pourrait-on citer quelques ouvrages en rapport avec l'importance de ses travaux à venir : la statue assise, par exemple, de l'*Art mécanique*, dans l'escalier du Tribunal de commerce, ou la figure de la *Cantate*, qui décore la façade de l'Opéra ; un peu plus tard, les médaillons décoratifs et les figures ornant, à l'intérieur, la maison, sur le boulevard Malesherbes, d'un architecte[2] qui avait su l'un des premiers apprécier à leur valeur les promesses d'un pareil talent. Mais ces ouvrages, plus ou moins éloignés d'ailleurs des regards du public, n'avaient guère servi la cause de l'artiste qu'auprès d'un petit nombre de juges particulièrement informés ou d'amis. En réalité, la foule ignorait encore un nom bien près pourtant de devenir célèbre et que, dès cette époque même, l'heureux accomplissement d'une tâche tout modeste venait de recommander à l'estime de quelques-uns parmi les plus haut placés.

Au moment de la mort de M. le comte Duchâtel (1867) la famille de l'éminent homme d'État qui avait été votre confrère s'adressa à l'un d'entre vous, messieurs, pour le choix du sculpteur qu'elle pourrait charger d'en faire le portrait posthume. Le nom de Chapu fut prononcé, et immédiatement accepté de confiance. Or, Chapu n'avait jamais approché M. Duchâtel. Il le vit pour la première fois sur son lit de mort, et ce fut sans autre document qu'une empreinte prise à cette heure funèbre sur des traits déjà déformés qu'il réussit, à force de recherches pénétrantes, à force de sagacité et de patience, à reconstituer pleinement la physionomie caractéristique et vivante de celui qui n'était plus. Bientôt, un autre savant travail exécuté dans les mêmes conditions, — le buste de M. le comte de Montalembert, — plusieurs beaux bustes encore, mais ceux-ci modelés d'après nature, vinrent achever de mettre en crédit dans un certain monde un talent déjà si sûr et si digne d'être employé. Enfin, à l'Exposition de 1870, — triste con-

1. Aujourd'hui au musée de Dijon.
2. M. Sédille.

traste d'ailleurs entre les souvenirs radieux d'une gloire nationale par excellence et les désastres que la patrie allait subir dans le cours de cette année même! — Chapu envoyait sa *Jeanne d'Arc*, dont l'apparition, aussitôt accueillie par des applaudissements unanimes, ouvre dans la carrière du maître la période désormais continue des hautes entreprises et des grands succès.

Était-ce donc que le sujet choisi par Chapu fût absolument neuf à l'époque où il le traita, ou même qu'il n'eût été abordé que dans de rares occasions par des artistes appartenant à notre siècle? Loin de là. Sans parler de la gracieuse élégie en marbre dédiée à la sainte héroïne par une artiste de sang royal, les tableaux de Paul Delaroche et d'Ingres, l'énergique statue de Rude au musée du Louvre, le médaillon colossal de la main de Chapu lui-même incrusté dans un mur de l'église de Saint-Aspais, à Melun, bien d'autres œuvres encore, peintes ou sculptées sur le même thème, avaient paru avant celle qui figurait à l'Exposition de 1870. Est-il besoin d'ajouter que depuis lors, grâce à plusieurs d'entre vous, messieurs, les témoignages de la vénération pour Jeanne d'Arc se sont multipliés d'année en année sur les places publiques ou dans les monuments de Paris, de Nancy, de Rouen ou de telles autres villes, et que, tout récemment, à l'exposition de l'année même où nous sommes, les hommages à cette incomparable mémoire se renouvelaient avec plus d'éclat que jamais? Oui, après comme avant Chapu, les artistes français du XIXe siècle l'auront, Dieu merci! bien vengée de l'indifférence au moins apparente des siècles précédents ou des sarcasmes impies de Voltaire; mais, dans cet acte collectif de patriotisme et de justice, une part, même en dehors des mérites techniques, appartient en propre au sculpteur de *Jeanne d'Arc à Domrémy* : c'est, jusqu'à un certain point, celle d'un novateur, puisque, contrairement aux coutumes de la plupart de ses devanciers, il a osé choisir, pour représenter son héroïne, non pas quelqu'une des heures de triomphe ou l'heure suprême du martyre, mais le moment où l'humble « pastoure » se sent, dans l'obscurité de sa vie présente, stupéfaite et exaltée tout ensemble par la vision surnaturelle de l'avenir.

L'originalité dont Chapu a fait preuve dans la conception de sa *Jeanne d'Arc* ne se manifeste-t-elle pas aussi — et peut-être avec plus d'évidence encore — dans cette touchante personnification de la *Jeunesse*, dans cet émouvant hymne plastique en l'honneur de Henri Regnault et des élèves de l'École des Beaux-Arts, tombés comme lui en combattant pour la défense de la patrie? Ici toutefois la grâce robuste qui seyait à une figure de « la bonne Lorraine » devait nécessairement s'attendrir et s'affiner, mais sans se résoudre pour cela en gentillesse; il fallait, sous peine d'aboutir à un contresens, donner à cette image de la vie dans sa fleur les dehors les plus attrayants pour le regard, en même temps qu'une signification spiritualiste en rapport avec la générosité du sacrifice et le deuil qu'elle avait pour objet de consacrer. C'est ce à quoi le sculpteur de la *Jeunesse* a merveilleusement réussi. Tout le monde connaît, tout le monde apprécie à sa valeur cette œuvre exquise. Si elle est une des plus accomplies, elle est aussi une des plus populaires qu'ait produites l'art contemporain; comment, dès lors, prendre à tâche de la louer, surtout devant vous, messieurs, qui, aussitôt qu'elle eut paru, l'aviez si hautement recommandée par vos suffrages à l'admiration publique? Il y a bien près de vingt ans, vous décerniez au sculpteur de la *Jeunesse* la plus importante des récompenses dont il vous appartient de disposer : ce prix biennal que, aux termes mêmes de la fondation, chacune des cinq Académies doit, à tour de rôle, « attribuer à l'œuvre ou à

la découverte la plus propre à honorer ou à servir le pays qui se sera produite dans le cours des dix dernières années ». Trois ans plus tard, en 1880, vous appeliez l'auteur de ce délicat chef-d'œuvre à prendre place parmi vous, et les travaux exécutés par lui dans l'intervalle, — le *Monument à la mémoire de Berryer*, au Palais de Justice, à Paris ; l'*Immortalité*, pour le tombeau de *Jean Reynaud* ; une charmante figure d'enfant (la statue en pied du *jeune Desmarres*) ; d'autres ouvrages encore de caractères bien différents, mais tous d'un rare mérite, prouvent assez avec quelle énergie Chapu s'était appliqué à confirmer l'éclatant succès qu'il venait d'obtenir et, en même temps, avec quelle souplesse dans le talent il avait justifié d'avance le choix que vous alliez faire de lui.

En ouvrant ses rangs à Henri Chapu, l'Académie, d'ailleurs, ne songeait-elle qu'au devoir de stricte justice que lui imposaient les mérites supérieurs de l'artiste ? Certes, c'était bien là ce dont elle avait entendu avant tout tenir compte ; mais l'estime profonde qu'inspirait le caractère de l'homme se trouvait si exactement d'accord avec celle qui lui appartenait à d'autres titres que, en reconnaissant les droits d'un grand talent, la Compagnie honorait du même coup une vie toute de candeur, de désintéressement et de bonté. Chapu avait quarante-sept ans lorsqu'il devint l'un des vôtres : n'était-il pas à cet âge et ne devait-il pas rester jusqu'à son dernier jour aussi sincèrement modeste, aussi bienveillant pour autrui, aussi jeune par les sentiments et par les coutumes qu'à l'époque où, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, il recevait de ses camarades ce surnom de « monsieur l'abbé », que ses mœurs fort peu mondaines lui avaient valu, au moins autant que son visage alors obstinément imberbe ? Et même, à ne parler que de sa personne physique, quelque chose, malgré le temps écoulé, ne subsistait-il pas chez lui des apparences premières et d'un charme encore juvénile ? En face de cette physionomie sans contrainte ni apprêt d'aucune sorte, de ces yeux au regard si limpide et si franc, on se sentait soi-même en sécurité et en confiance. L'aspect seul de Chapu suffisait pour révéler sa complexion morale et pour laisser deviner chez ce maître par le talent l'innocence et la bonne foi d'un naïf apprenti de la vie. Il semblait que, pour lui, les efforts difficiles dussent se concentrer dans le domaine de l'art et qu'il lui suffît, quant au reste, de suivre sa pente naturelle, fût-ce au risque parfois de quelque entraînement hasardeux.

On reconnaîtra sans peine la continuité de ces studieux efforts, pour peu que l'on rapproche des œuvres appartenant à la première moitié de la carrière de Chapu celles qu'il produisit depuis l'époque où il était devenu votre confrère jusqu'au jour où la mort le sépara de vous. Quant à la somme de travail et à la fécondité qu'elles attestent, comment ne pas en être frappé aussi bien que des mérites particuliers à chacune d'elles ? Quelques rares démentis qu'elles provoquent, quelque émoussées d'ailleurs qu'elles puissent être par un emploi de près d'un siècle, les épigrammes sur la prétendue léthargie où tombe fatalement tout académicien ne sont pas encore, paraît-il, absolument hors d'usage ; qui oserait pourtant y recourir à propos d'un homme ayant, en moins de onze années de vie académique, trouvé le temps et la force d'exécuter plus de vingt statues ou monuments, pour la plupart de grandes dimensions, six compositions décoratives en haut-relief et une trentaine de bustes en marbre ou en bronze, sans compter une multitude d'esquisses pour les travaux futurs et un certain nombre de médaillons ? [1]

1. On trouvera la nomenclature complète des ouvrages sculptés par Chapu, dans un livre contenant d'ailleurs beaucoup de renseignements bio-

C'est d'abord cette belle figure symbolique, *la Pensée*, que je mentionnais tout à l'heure ; puis, — pour ne rappeler que celles-là parmi les sculptures funéraires auxquelles Chapu, à l'exemple des anciens maîtres, semble avoir tenu surtout à attacher son nom, — le *Tombeau de Mme la duchesse d'Orléans*, à Dreux, les monuments à la mémoire de *Mgr David*, évêque de Saint-Brieuc, ou à celle de *Mgr Dupanloup*, dans la cathédrale d'Orléans. Ce sont encore, vers la même époque, les portraits en pied de *Leverrier* et des frères *Galignani ;* les bustes du fondeur *Thiébaut*, du *marquis de Vogüé* du *comte de Carayon-Latour*, bien d'autres encore ; c'est enfin le *monument*, pour la ville de Rouen, *du cardinal de Bonnechose*, un des ouvrages les plus importants du maître, et le dernier auquel il ait travaillé.

La maladie et, au bout de trois jours, la mort vinrent en effet terrasser Chapu au moment où il allait achever cette grande tâche, dont une main pieuse se chargea d'ailleurs de compléter l'exécution après lui Depuis un certain temps déjà, ce travailleur jusqu'alors infatigable commençait à se sentir las, à le confesser même, lui, l'homme du monde le moins accessible en toute occasion à la tentation de se plaindre ! « Je voudrais bien me reposer un peu, écrivait-il quelques mois avant de succomber, mais cela est impossible. » Et, une autre fois : « Je trouve que je n'ai plus la vigueur de jadis, que je vieillis et que je pourrais bien n'en avoir plus pour longtemps. Aussi, je me demande si, dans ces conditions, je ne ferais pas mieux d'aller dans quelque coin laisser tranquillement mes jours s'écouler et, en attendant la fin, y jouir de la vie en spectateur paisible. » Vœu modeste assurément, de la part d'un artiste en apparence si heureusement privilégié, et d'un artiste âgé seulement de cinquante-huit ans à l'époque où il songeait ainsi au public et à sa propre renommée ! Mais vœu conforme en réalité à l'idéal qu'il s'était de tout temps proposé à lui-même, comme en fait foi une note intime écrite par lui à l'heure d'un de ses premiers et de ses plus brillants succès : « Après tout, se disait-il dès lors, le meilleur, c'est encore une bonne petite maison entre cour et jardin, avec de quoi y vivre loin des vaines querelles du monde. » — Pauvre et cher rêveur ! Il ne la posséda jamais cette « bonne petite maison » que son imagination plaçait sans doute dans le village où il était né, et où la mort seule devait lui assurer une demeure Au moins repose-t-il, comme il l'avait souhaité, auprès de ses parents, dans ce cimetière du Mée, voisin des champs qu'avait connus et aimés son enfance, mais voisin aussi du précieux musée où le zèle bien inspiré de ses concitoyens a réuni les modèles de toutes les œuvres qui ont si noblement rempli sa carrière et si hautement honoré son nom.

Ainsi se trouvent résumés et consacrés aux mêmes lieux les souvenirs se rattachant aux origines de Henri Chapu et ceux qui intéressent l'histoire de son talent ; ainsi, les amis de cet homme simple et bon s'il en fut peuvent, en face de son tombeau, revenir par la pensée à ce qu'ils ont autrefois connu de lui-même et de son âme, et les admirateurs de l'artiste aller, à quelques pas de là, saluer les témoignages de son insigne habileté. C'est ce double et éminent pèlerinage que plusieurs d'entre vous, messieurs, accomplissaient, l'année dernière, le jour où l'on inaugurait le monument élevé à la mémoire de Chapu. Quelques paroles prononcées en votre nom ce jour-là étaient un premier hommage à cette chère et douce mémoire : puisse celui que je viens d'essayer de lui rendre aujourd'hui avoir achevé de traduire, comme je l'aurais voulu, les sentiments de tendre vénération qu'elle nous inspire à tous, et que tous nous avons à cœur de lui garder !

graphiques sur le maître, livre intitulé : *Henri Chapu, sa vie et son œuvre*, par O. Fidière, 1894.

***

Jeanne d'Arc et la Chaudière de Rouen. — A la fin du XVIIe siècle, on montrait, à Rouen, la chaudière où la Pucelle avait été bouillie. C'est ce que rapporte M. de Vienne-Plancy, en ses *Remarques curieuses sur la Pucelle d'Orléans*, insérées dans le *Mercure galant* du mois de janvier 1684. Il avait ouï dire à son parent, M. Jérôme Vignier, que Jeanne d'Arc n'avait point été mise à mort par les Anglais, mais qu'elle s'était mariée à Metz et avait eu des enfants. Cette révélation provoqua sa surprise. Elle « fut d'autant plus grande, dit-il, que j'avais ouï dire deux ou trois fois à un gentilhomme de Normandie, qui logeait avec moi, qu'on voyait à Rouen la chaudière où cette pauvre fille avait été mise pour être brûlée vive, comme on brûlait anciennement les morts chez les Romains, avec cette merveille que le feu n'avait non plus fait d'impression sur son cœur que sur celui du brave Germanicus ».

Ce gentilhomme normand ne s'était pas moqué de M. de Vienne-Plancy en lui contant qu'il y avait à Rouen une chaudière où l'on disait que la Pucelle avait été mise. On pouvait voir alors dans cette ville, parmi les instruments de torture et de supplice, une vieille chaudière qui avait longtemps servi à l'exécution de certaines sentences criminelles. En effet, selon la coutume de Bretagne et la coutume de Normandie, les faux-monnayeurs étaient bouillis, puis pendus, et l'on conserve dans les dépôts publics un grand nombre de quittances du XVe siècle, par lesquelles les exécuteurs des hautes-œuvres de Séez, Caen, Coutances, Rouen reconnaissent avoir reçu une somme d'argent pour avoir bouilli en chaudière des faux-monnayeurs.

La chaudière y existait. Que la Pucelle y eût cruellement péri, c'est ce que le gentilhomme normand était fort excusable de croire. Il l'entendait dire communément. C'était une vieille fable rouennaise qu'il répétait de bonne foi.

Le supplice de Jeanne d'Arc est figuré dans une miniature du commencement du XVIe siècle. On y voit la victime les mains liées, vêtue d'une robe ouverte en carré sur la poitrine, à la mode de la duchesse Anne, au pied d'un échafaud sur lequel est posée une cuve fumante. L'église Saint-Sauveur et les halles du Vieux-Marché indiquent le lieu de la scène.

Ces monuments sont représentés avec une exactitude qui révèle un peintre du pays.

Il ne faut pas d'autres preuves pour se persuader que le supplice de la Pucelle n'avait laissé qu'un souvenir confus dans l'esprit des Rouennais. Mais on peut soupçonner, dans cette transformation du bûcher en chaudière, l'effet d'un désir à peine conscient d'arranger les choses au gré du sentiment populaire, et de les conformer à la légende. On sait que Jeanne fut, de son vivant même,

dans quelques foules populaires, l'objet d'un véritable culte. Bien que la vénération populaire eût été consternée et détruite par un procès et une condamnation d'Église, il se trouvait à Rouen quelques fidèles encore qui, morte, l'invoquèrent comme une bienheureuse. Les bonnes gens, en petit nombre, et parlant à voix basse de peur des Anglais, étaient enclins à reconnaître dans le martyre de leur sainte quelques-uns des signes miraculeux dont Jésus se plaît à glorifier la passion de ses vierges.

C'est ainsi qu'on transporta au bûcher de la place du Marché-Vieux une merveille qui avait consolé sainte Reine tourmentée par ses bourreaux. Il faut savoir que sainte Reine, en ce temps-là, était connue comme le loup blanc. Le gouverneur des Gaules qui, disait-on, avait fait mourir sainte Reine, était Olibrius, l'Olibrius bafoué dans tous les mystères, l'occiseur d'innocents, dont le nom désignait les méchants garçons. Sans savoir lire, on savait que lorsque Reine fut tourmentée par Olibrius, une colombe vola sur la tête de la sainte. Par esprit d'imitation, on imagina que l'on avait vu, quand Jeanne expira, une colombe s'envoler des flammes.

C'est probablement sous une influence de cette sorte que plus tard le bûcher fut transformé en chaudière. Les bonnes gens ne voulaient pas que leur Jeanne eût peri de la mort des sorcières. Le fagot était trop infâme à leur gré pour terminer la vie d'une bonne chrétienne. On concevait mieux Jeanne la Pucelle dans la chaudière, à l'exemple des pucelles dont l'histoire était contée dans les livres, en prose et en rimes. Par l'ordre d'Olibrius, sainte Reine avait été jetée, les pieds et les mains liés, dans une grande cuve. Sainte Christine avait été plongée dans une chaudière d'huile bouillante, de poix et de résine. Les bourreaux avaient mis sainte Justine dans une jarre pleine de cire, de poix et de graisse fondue ; sainte Dorothée, dans un tonneau d'huile bouillante ; sainte Cécile, dans sa propre baignoire, remplie d'eau bouillante. Il est vrai que dans l'eau, l'huile, la poix, la résine chauffées jusqu'à se répandre en vapeurs, ces saintes goûtaient une agréable fraîcheur et se sentaient comme dans un bain de parfums. C'était la commune croyance que la chair intacte et pure de ces fiancées de Jésus-Christ ne pouvait être détruite que par le glaive. Rien ne prouve que cette idée ait été appliquée à la légende de Jeanne et qu'on ait montré la Pucelle sortant, comme Dorothée, fraîche et parfumée de la chaudière où les méchants étaient bouillis.

Dès la fin du XVe siècle, la légende dorée se décolorait et s'effaçait. Les clercs ne travaillèrent point à celle de la Pucelle de France, qu'ils ne tenaient en aucune façon pour une sainte. Cette légende flotta, à l'insu des prêtres, des lettrés, et demeura confuse, indéterminée. Le populaire croyait volontiers que Jeanne avait échappé à ses bourreaux. On en faisait des contes qui n'ont

point été écrits, et dont il ne reste rien. C'est par grand hasard que la fable de la chaudière a laissé quelque trace. Si l'on recherche les circonstances qui ont produit cette imagination, on pensera avec beaucoup de vraisemblance qu'elle fut formée par une fausse interprétation de quelque image peinte ou taillée. Les scènes de martyre étaient souvent représentées au xve siècle dans les miniatures des missels et des antiphonaires et sur les carreaux d'albâtre qui ornaient les autels. Il est probable que la scène qui amena la confusion représentait, non pas sainte Reine ou sainte Dorothée, mais saint Jean. Le martyre de saint Jean devant la porte Latine était le sujet d'une multitude d'images où l'on voyait une tête jeune et virginale sortant d'une chaudière. C'était la représentation d'une scène contée comme il suit par Voragine :

« Saint Jean, l'apôtre et évangéliste, fut arrêté lorsqu'il prêchait à Ephèse, et il lui fut enjoint de sacrifier aux dieux. Il s'y refusa et il fut jeté en prison... Il fut amené à Rome d'après le commandement de Domitien, et on lui coupa par dérision tous les cheveux, et il fut condamné à être plongé, devant la porte qu'on appelle Latine, dans une chaudière remplie d'huile bouillante. Il n'en ressentit aucun mal et il en sortit sain et sauf. Les chrétiens érigèrent une église en ce lieu, et ce jour est célébré comme celui du martyre de saint Jean. ».

C'était là le prototype de toutes les légendes que nous venons de rapporter. Probablement des gens simples, contemplant cette scène, et voyant une chaudière toute semblable dans la salle où l'on gardait les instruments de justice, conçurent soudainement l'idée de Jeanne plongée dans l'eau bouillante. On en vint à montrer la chaudière où jadis les faux-monnayeurs avaient été bouillis comme celle où la Pucelle avait été suppliciée. Le gentilhomme normand qui logeait avec M. Vignier put la voir à Rouen. On lui conta que le feu avait épargné le cœur de la martyre. C'était une tradition de la première heure, qui s'était conservée. Aussi faut-il dire qu'elle avait été mise par écrit dès l'année 1455. A cette date, l'huissier Jean Massieu fit une déposition qui fut recueillie « J'ai connu, dit-il, par Jean Fleury, clerc et greffier du bailli, qu'au rapport du bourreau, le corps étant consumé et réduit en poudre, le cœur de Jeanne était resté intact et plein de sang. *Remansit cor intactum et sanguine plenum.* » Sur quoi l'ami de M. Vignier, qui était un bel esprit et qui lisait les auteurs classiques, se rappelle que pareillement le cœur de Germanicus avait été trouvé intact dans les cendres du bûcher funèbre. Et voilà la Pucelle comparée au vainqueur des Germains. Malherbe l'avait déjà comparée à Alcide mort dans les flammes. Il est vrai que Pline et Suétone rapportent que le cœur de Germanicus fut recueilli entier avec les os après que les flammes furent éteintes. Les accusateurs de Pison prétendaient qu'un poison avait rendu incombustible le cœur de Germanicus César. D'autres doutaient si ce n'était pas l'effet de la maladie. « Peut-être, dit à

ce sujet le sage Crevier, peut-être aurait-il été plus simple de n'y point chercher de mystère et de supposer qu'un arrangement singulier et fortuit avait mis le cœur à l'abri de l'action du feu. » Cette judicieuse réflexion du professeur émérite d'éloquence au collège de Beauvais s'applique avec une égale justesse à la déposition de l'huissier Jean Massieu.

Je terminerai ces observations par une remarque assez surprenante, mais fondée sur un examen attentif des pièces. C'est que les circonstances de la mort de Jeanne d'Arc nous sont mal connues. Les récits des historiens ne s'accordent entre eux que parce qu'ils sont copiés les uns sur les autres. Les témoignages qui subsistent sont en petit nombre et contradictoires. On s'en apercevrait tout de suite, si la place ne me manquait pour les examiner ici. Il est désolant que les efforts de l'historien n'aboutissent qu'à conquérir de nouvelles incertitudes.

(*Echo de Paris.*) Anatole France.

* * *

Les Grottes de Trépail. — A l'extrémité et au pied de la montagne de Reims, près de Bouzy et à 23 kilomètres de Châlons, se trouve le pittoresque village de Trépail, dont les vins ne manquent pas de réputation.

Les habitants sont presque tous propriétaires d'une plus ou moins grande parcelle de vignoble, ce qui constitue, pour ce pays, une véritable richesse.

Le village de Trépail a aussi le bonheur de posséder une curiosité qui n'a jamais été exploitée, mais qui est un merveilleux trésor pour les admirateurs des beautés de la nature : je veux parler des grottes d'où sort une eau très limpide qui sert à l'alimentation des habitants.

Le ruisseau qui sort de ces grottes doit alimenter les étangs de Crilly, territoire d'Ambonnay, car, en 1820, il fut l'objet de récriminations amères de la part de Mme veuve Henriot, née Appoline Godinot, alors propriétaire des étangs de Crilly et demeurant à Reims.

Cette dame se plaignait de ce que le meunier Sautret, qui exploitait le moulin situé à 100 mètres de l'orifice de la grotte, avait établi, à l'endroit de la bifurcation du ruisseau, un barrage qui arrêtait la partie des eaux descendant aux étangs pour les faire refluer toutes dans le ruisseau de Trépail.

La veuve Henriot réclama donc à ce sujet l'intervention administrative et, le 10 janvier 1821, M. le Préfet de la Marne prit un arrêté réglementant le partage des eaux entre la commune et la veuve Henriot.

Il fixa aux cinq sixièmes du produit des eaux de la source la part pour la commune, et au sixième la part pour Mme veuve Henriot.

On établit, à la jonction des deux conduits, deux petits barrages en maçonnerie de niveau, dans lesquels étaient pratiquées du côté de Trépail cinq ouvertures de dix centimètres de largeur sur dix centimètres de profondeur, en contre-bas du dessus du barrage et, du côté de Crilly, une seule ouverture dans les mêmes dimensions et dispositions.

Plus tard, en 1851, dans sa séance du 25 février, le Conseil municipal de Trépail prétendit que la veuve Henriot n'avait aucun droit à cette source, et demanda à revendiquer ses droits devant le Tribunal civil de Reims.

Cette autorisation lui fut accordée le 3 mars de la même année.

Je n'ai pas eu le loisir d'éclaircir les résultats et les conséquences de ces débats; je ne puis assurer que ce qui existe actuellement : la concession de cette source a été achetée en 1874 par la commune de Trépail, pour une somme de six mille francs, à M. Carré, meunier dans ladite commune.

M. Carré a bien voulu me faire visiter ces grottes, et j'ai été émerveillé par les concrétions multiformes que j'y ai rencontrées.

L'exploration de ces grottes n'est pas très commode ; les galeries sont, en certains endroits, très étroites ; mais, ce qui est le plus désagréable, c'est que le visiteur est toujours dans l'eau jusqu'au-dessus du genou.

J'ai pu visiter la galerie sur une longueur de 1.800 mètres, et si je ne suis pas allé jusqu'au bout, c'est un éboulement qui m'en a empêché.

Sur les parois des galeries, on remarque de superbes stalactites et stalagmites ; elles sont dues à l'infiltration des eaux fluviales qui, dans leur passage, ont dissous le calcaire en faveur de l'acide carbonique qu'elles ont emporté.

Ces concrétions stalactites forment d'élégantes colonnes aux formes les plus variées.

Sur les parois latérales des galeries, on trouve plus fréquemment ces concrétions sous forme de draperies gracieuses, ondulées et festonnées ; ces genres de stalactites sont dénommés *paniformes*.

En certains endroits, les galeries sont spacieuses et forment des chambres dont la voûte est assez élevée.

Nous avons baptisé une de ces chambres du nom de *chambre du dôme*, en raison de la forme *en dôme* de la voûte, qui a bien six mètres de hauteur.

Le conseil municipal de Trépail devrait donc s'intéresser à cette question qui peut, dans l'avenir, devenir une cause de richesse pour le pays.

En effet, j'ai visité en Belgique les grottes de Han-sur-Lesse, remarquables aussi par les stalactites et les stalagmites qui les décorent.

Elles furent découvertes en 1771 ; on commença par découvrir la galerie principale, qui donnait issue à une source.

On fit des sondages et, d'année en année, on mit à jour de nouvelles grottes se reliant les unes aux autres, de telle sorte qu'aujourd'hui la visite de ces grottes dure près de trois heures, et le bénéfice net par an rapporte quarante mille francs.

Je suis intimement convaincu, par ce que j'ai constaté moi-même, que, si l'on opérait des sondages dans les grottes de Trépail, on parviendrait à découvrir d'autres grottes, et c'est pour ce motif que je persiste à croire que si le Conseil municipal favorisait dans la mesure du possible l'exploration de ces grottes, en aménageant au-dessus du niveau du ruisseau une passerelle, les étrangers, les curieux, les savants viendraient en grand nombre les visiter.

Il y aurait même urgence à étudier cette question ; car, lorsque le chemin de fer de Reims à Verzy et à Châlons, qui passera près de Trépail, sera établi, il y aura là un moyen d'attirer encore davantage les visiteurs et les amateurs de semblables curiosités.

(*Courrier de la Champagne.*) EUVRARD.

***

HISTOIRE D'UNE BOUTEILLE DE CHAMPAGNE[1] (*suite et fin*). — Le « remuage » ayant abouti à précipiter lentement tout le dépôt contre la face inférieure du bouchon, il reste à le faire sortir C'est l'affaire du « dégorgeur », qui prend la bouteille, toujours renversée, de la main gauche, tandis que, de la main droite, il fait sauter l'agrafe : sous la pression du gaz, le bouchon sort brusquement de la bouteille, en expulsant le dépôt. Instantanément, le « dégorgeur » — qui risque, plus souvent qu'à son tour, d'avoir les doigts coupés par une explosion inattendue — relève la bouteille, afin de perdre le moins de vin possible, et la passe au « doseur », qui a pour mission de l'assaisonner.

Le vin, en effet, après dégorgement, peut bien, dans une certaine mesure, être tenu pour définitif et complet. Cependant, comme la mousse, suivant un vieux proverbe local, a « mangé » le sucre, son goût, un peu âpre et dur, ne ferait pas les délices de tous les amateurs. Tel quel, c'est ce qu'on appelle le champagne *brut*, que préferent les Anglais, dont le palais est endurci par l'alcool de grain. *De gustibus non disputandum !*

Ainsi parle — en latin — la sagesse des nations, et le « doseur » n'a d'autre mission ici-bas que de se conformer à ses préceptes. A cet effet, il ajoute au vin degorgé une quantité plus ou moins grande d'un sirop exclusivement fait de sucre et de vin vieux. On

1. Voir page 79, tome VIII de la *Revue de Champagne*.

obtient ainsi du champagne très sec, sec, demi-sec, ou sucré, à 3, à 6, à 10 p. 100 ou davantage, au goût de la clientèle.

Le champagne n'est donc pas plus ou moins sucré, comme on pourrait être tenté de le croire, suivant le cru, ou plutôt suivant la marque.

On peut avoir du champagne Doyen, par exemple, très doux, à l'usage des Russes, qui aiment les chatteries, demi-sec, pour les Français, mesurés en toutes choses, *dry* au goût américain, *extra dry* et même *brut* pour MM. les Anglais. La marque portant la qualité du vin est toujours la même ; seule la dose de sucre a changé.

Désormais, c'est fini. La bouteille a son âme intégrale. Il ne reste plus qu'à la boucher, la garnir d'un muselet métallique, l'habiller, l'étiqueter, l'emballer, l'expédier... et la boire.

De toutes ces multiples opérations, une seule est facile, la dernière. De tous les bons vins, en effet, sans excepter le redoutable bourgogne, le champagne est le seul qui ne casse pas la tête et ne pave pas la.. bouche de bois. Fugitive, aimable, gaie, presque correcte, sa griserie n'a rien de commun avec les horreurs des ivresses nées dans la bière, l'absinthe ou le petit bleu...

Il y aurait encore énormément à dire sur les ingénieux appareils qui servent au bouchage et à l'agrafage ; sur les bouchons eux-mêmes, qui défraient à eux seuls toute une industrie ; sur la toilette de la bouteille, dont les fanfreluches n'exigent pas moins d'art — car il faut séduire les yeux avant les lèvres — que la parure d'une jolie femme.....

Mais il faut savoir se borner..

Qu'il me suffise, avant de conclure, de constater qu'au moment où nous sommes, la bouteille de champagne Doyen à laquelle nous allons faire honneur a passé, depuis le moment où, le ventre vide, elle sortait de la verrerie, par les mains de QUARANTE-CINQ ouvriers.

Voici la liste des ouvriers ou ouvrières qui, tour à tour, ont manipulé la bouteille magique : compteur, receveur, metteur en corbeilles, manœuvre, rangeur, perleuse (qui remplit la bouteille de perles jusqu'au quart), rinceuse, injecteuse, manœuvre, mireur (qui regarde si le rinçage a été convenablement fait), tireur, boucheur, agrafeur, manœuvres pour transporter le vin à la cave, le recevoir, le disposer auprès du rangeur... Viennent ensuite le marqueur qui imprime au pinceau une marque sur certaines bouteilles pour indiquer leur couche, le releveur qui examine si les bouteilles marquées restent pleines et les expédie par l'intermédiaire d'un manœuvre au rangeur. La bouteille a fait là une longue étape. Elle a été reprise ensuite par un releveur, un manœuvre, un metteur sur pointe, un marqueur, un remueur, un manœuvre,

un metteur en casier, un dégorgeur, un chopineur qui régularise la vidange à faire pour l'introduction plus ou moins grande de liqueur sucrante. De là, elle passe au doseur, au boucheur, au ficeleur, au metteur en fil de fer, au laveur, au rangeur, au releveur, au manœuvre, au poulieur qui l'a remontée du cellier à la poulie pour la donner au metteur en feuilles qui l'a coiffée d'une feuille d'étain, au metteur en étiquettes, au metteur en papier et à l'emballeur.

Telle est la genèse de ces aimables et pacifiques obus dont le bombardement continu sème la gaieté française aux quatre coins de l'univers !

Béni soit le soleil, père de toutes choses,
Qui tout en s'occupant de nous faire des roses
Avec son baiser d'or et ses rayons divins,
Trouve encore le temps de féconder les treilles
Dans la saison charmante et douce où les abeilles
Volent aux pampres, lourds du vieux renom des vins.

Mais surtout gloire à lui, gloire à l'œuvre féconde
Qu'il accomplit d'en haut pour la gaieté du monde !
Gloire à lui quand, ve sant partout l'ivresse à flots,
Il fait jaillir, du sol qui s'entr'ouvre et qui fume,
Les flots légers, les flots vivants, la blonde écume
Du champagne, à travers la chanson des goulots.

. . . . . .

Chante, bon vieux, ris, jeune fille !
Viens boire un petit coup, voisin !
Vers le champagne qui pétille
La coupe s'allonge à dessein.
Hébé, sans corsage ni guimpe,
Avec de l'aube dans les yeux,
Le verserait en plein Olympe,
S'il restait encore des dieux.

Le poète Clovis Hugues a raison : du soleil, des parfums, des baisers et des chansons, de l'amour et de la gaieté, c'est tout le champagne. C'est aussi toute la France, qui les possède « dans son cœur », et dont la coulée fauve, le tintement cristallin, les fumées élégantes, inoffensives et légères du nectar champenois symbolisent le génie, tout de grâce, de galanterie, de délicatesse et de cordialité.

Emile Gautier.

L'Imprimeur-Gérant,

Léon FRÉMONT.

Glossaire du Mouzonnais*

A

Amorcie(r), v. amorcer. — P. p., *amorcie.*

Amorti(r), v. amortir.

Amunitions, s. f. pl., munitions. — *J'ai dou pain d'*AMUNITION, quelquefois AMONITION. C'est un mot de l'ancienne langue (« ad munitionem »).

A'n aller, v. en aller, partir. — *N'i ai deux heures qui sant* ANALÉS. — *A quelle heure qui s'ant* ANALÉS ? — *I s'a'n ai* 'NALLÉ.

> Adonc s'en torna li dus a son pavillon, et li baron avec lui.... et trovèrent li messages *enallés.*
>
> (Villehardouin.)

A'n avur, prép. envers, en comparaison de. — *J'sans riches, nous,* A'N AVUR *zeux !*

> Li rois d'Engletiere n'a c'un poi de gent *avers* çou que ii rois de France a.
>
> (*Chron.* d'Ernoul.)

Ange est féminin : *Taisez v' ma* BELLE ANGE ! *nü braïez pus.*

Angecoûtie(r), s. m., habitant d'Angecou(r)t.

Aniau, s. m , anneau, bague.

> Li rois le fist mestre en *aniaus.*
>
> (*Chron. de Rains*)

> .... Et boulengiers oïrent les *aniaus* souner.
>
> (*Id.*)

> A che jeu doit-on cler veir
> Che n'est mie as *aniaus* de voirre.
>
> (Bodel, *Jus S'-Nicholas.*)

> Lie renvoie souventes fois
> *Aniaus*, çaintures, guimples, mances.
>
> (*Amadas et Ydoine.*)

* Voir page 826, tome VII de la *Revue de Champagne.*

Anichi(r), v. salir, rendre niche, c'est-à-dire sale : *J'ai* ANICHI *toutes mes affaires das çute sale ouvrage-là !*

Animau, s. m., animal.

Annoncie(r), v. annoncer. — P. p., *annoncie.*

Trestoutes leur journées ne vous veuil *anoncier.*
(*Berte aus grans piés.*)

Et pouront *anoncier* les festes
Dessous l'orme et ou cymetière.
(*Requeste des francs mineurs.*)

Après ce est de la sevrez
Qu'il ot la besoigne *anoncie.*
(*Cléomadés.*)

Ano-iie(r), v. ennuyer ; causer du chagrin, tourmenter, nuire. J'anoïe, j'anoïans ; j'anoïos ; j'ai ANO-IIE ; j'anoïerai ; j'anoïeros. *Pierre* ANO-IE *ses voisins.* S'emploie pronominalement : *s'ano-ier*, s'ennuyer, et peut signifier s'impatienter, attendre : *J'm'*ANO-IE *après mon frère*, il me manque, je voudrais le revoir. L'italien a encore *annoiare* et l'anglais *to annoy ;* le vieux français disait *anoier, annuire, anuire.*

Mais encore fist-il une autre cose à la mort qui nous *anoïa* moult.
(*Chron. de Rains.*)

..... bien vous doit *anoyer*
Quant volenté vous prist de la cité laissier.
(*God. de Bouillon.*)

Quant Helias çou vit, forment li *anoya.*
(*Cygne.*)

Aumosne ne fere et Dieu proier
Ce me repuet trop *anoier.*
(Rutebeuf, *Mir. Théophile.*)

Dist li chastelain, trop m'*anoie.*
(*Chans.* de Coucy.)

Ce séjour m'*anoïe.*
(Froissart.)

Douce dame, ne vout *anuit !*
Se je vous aim, ie n'en puis mais.
(Perrin d'Angecourt.)

Ano-ïance, s. f., ennui, chagrin. Le vieux français disait *anoy, anui.* Notre mot appartient aux anciens dialectes.

Trois aultres forts chastiaus qui leur faisoient trop grant *anoy.*
(Froissart.)

Anoïeus, adj. (Rarement **anoïous**). — Ennuyeux, désireux,

impatient : *Elle est si* ANOIEUSE *d'lu r'(v)oir !* elle a une telle envie de le revoir !

Anout, anuit, adv., aujourd'hui. — Peut-être vaudrait-il mieux écrire *à 'n hui* (en ce jour), avec un *n* pour liaison. Jadis anuit signifiait uniquement cette nuit (« hac nocte »).

Anuit m'avint une avision d'angèles.
(*Chanson de Roland.*)

Nous voulommes parler *anuit*
De saint Nicholai le confès.
(Jean Bodel.)

XIIII. hauts barons ay amené dechà
Qu'*anuit* a vo souper on vous présentera.
(*God. de Bouillon.*)

Vostre merci ; mais c'est noiens
De remanoir *anuit* caiens.
(*Gauvain.*)

Il nous faut *anuyt* coucher près d'Orléans.
(*Jean de Paris.*)

Vous avez oït, ce c'un léist *anuit*, en Ysaïe la profète.
(*Serm.* S. Bern.)

Anoutie(r), s. f., le soir, le moment où la nuit vient. Le vieux français disait l'*anuitier*, l'*annuitant*, qui désignait la tombée de la nuit, ce qui se dit aussi *prinsoir* (premier soir).

Nous nous armasmes à l'*anuitier*.
(Joinville.)

Il ordena et atira que il mouveroit le mardi soir à l'*anuitier*.
(Id.)

L'andemain luès c'*anuitié* fu.
(*Théophilus, pénit.*)

Antenois, antenoise, adj. et s. — Agneau de l'année précédente.

Il se lance dedans comme ung leus maléois,
Quant il a estranlé le mouton *antenois*.
(*God. de Bouillon.*)

Anuit, voy. *Anout.*

Aoi, aoi(r), a(v)oi(r), verbe avoir. — J'ai, t'ais, il ai ; j'ans, v'ez, il ant (quelquefois j'avans, v'avez, il avant). — J'avos, t'avos, il avot ; j'avains, v'avie(z), il avaint. — J'ai IU. — J'arai, t'arais, il arai ; j'arans, v'arez, il arant. — J'aros, t'aros, il arot ; j'arains, v'arie(z), il araint. — Est en général substitué à *être* dans la con-

jugaison des verbes pronominaux : *A quelle heure quü v'ez parti? — J'nous* ans *mis en route à cinq heures. — Quand j'*ans *descendu d'au guernie(r). — C'est l'année qu'j'*ai *revénu dou service.*

Ais-tu mais ne peire ne meire ?
(*Dolopathos.*)

Qui est-ce qui *ai* parlé a toi ?
(*Amadas et Ydoine.*)

Il *ai* bien leheu et releheu l'ordènement dou livre.
(Helie de Berron.)

Il ne l'*ait* mie saluée.
(*Dolopathos.*)

Irai tant que trouvé l'*arai.*
(*Amadas et Ydoine.*)

Ia mal n'*arons* pour passer ci.
(*Castoiement.*)

Le cuer *arez* plus dur que fer.
(Watriquet de Couvin.)

D'autrement — Chanter n'euc talent
Ne ia n'*arai.*
(Perrin d'Angecourt.)

A ce saront ceste nouvelle
Que joie ensemble jà n'*aront.*
(*Amadas et Ydoine.*)

Et se volès — M'amour *arès.*
(Jehans Erars.)

Quant vous n'*ariez* rien que vostre personne.
(*Jehan de Paris.*)

Tels *a* alé simple aléure
Qui tost li iroit l'ambléure
Sor le destrier a lasche resne.
(Rutebeuf.)

Porter *s'a* fait, si com en bière
A chevax, en une litière.
(*Rom. de Brut.*)

Li dus Bues d'Aigremont ne *s'a* asseuré.
(*Quatre fils Aymon.*)

Après qu'il *s'en eust* en soi glorifié.
(Coquillart.)

Et *s'ayant* décelé l'un l'autre leur amour...
(Baïf.)

Si quelque est convaincu....de *s'avoir* émancipé.
(*Loi de Beaumont.*)

Ne me sui point moustrée feme
Mais comme home *m'ay* maintenu.
(*Mir. Fille d'un roy.*)

Apairer, v. apparier, mettre en paire, se convenir : *Ah ! i sant ben* APAIRÉS, *zeux deux !* Le vieux mot *per* signifiait égal, pareil, et un homme pouvait dire : je prends une telle à per, c'est-à-dire comme femme.

Apaisie(r), apaigi(r), v. apaiser. — P. p., *apaisie, apaigi.*

La mer n'iert jà si *apaisie.*
(*Rom. de la Rose.*)

Le courroux des Dieux n'estoit pas soufisament *appaisie.*
(*Guerre de Metz.*)

La dedens fu la cose acoisie et *apaisiée.*
(*Chron. de Rains.*)

Apêchie(r), v. empêcher.

A touz jours en est *empeschie*
Sa renommée...
(Watriquet.)

Aperçoir, v. apercevoir ; ancien français *apercoi(v)re.* Au futur : j'aperçoirai, t'aperçoirais,..... et au conditionnel : j'aperçoiros.

Mais qu'ils ne puissent *aperçoivre*
Que vous li beès à déçoivre.
(*Rom. de la Rose.*)

Et si nos eswardons la cause de nostre exil, tost par aventure porons *aperçoyvre* ke.....
(*Serm. S. Bernard.*)

Apigie(r), v. lier ; embarrasser les pieds. C'est peut être le vieux mot français *empiéger, empéger,* prendre au piège : *Il ai fallu* APIGIE(R) *l'chevaus pou(r) l'soignie(r).*

Vous me semblez a une souriz *empégée.*
(Rabelais.)

Apiler, v. empiler.

Aplati(r), v. aplatir, rendre plat.

Apo-iie(r), v. appuyer. — J'apoïe, j'apoïans — j'apoïos, j'apoïains — j'ai *apo-iie* — j'apoïerai — j'apoïeros — a'n apoïant. A conservé le son latin : *podium, appodiare.*

Vers le Grigois s'en va pas pour pas *apoyant.*
(*Godefroi de Bouillon.*)

Si a son escu *apoié* — Contre la table..
(*Gauvain.*)

La roïne a un jour s'*apoia* es fenètres.
(*Cygne.*)

Tres par devant l'uis de la sale
Où Garines est *apoiies*.
(*Amadas et Ydoine.*)

Mes voisins pot *apoier* son merien contre mon mur qui joint a li.
(Beaumanoir.)

Vés lo là ou s'est *apoiie*. — A Loiauté delez Honneur.
(Watriquet de Couvin.)

Apoison, s. f., poison. *On leus i donrai in peu d'*APOISON.

Apoix, s. f., poix. — *Ais-tu d'la bonne* APOIX ?

Apoisouner, v. empoisonner.

Apotume, s. f., apostume. V. Littré.

Et après à Sainte Opportune
De clous guérit et d'*apostume*.
(*Eglises de Paris*, 1325.)

Apougnie(r), v. empoigner, saisir avec les poings (pougnes).

Et so lanche *enpuigna*.
(*Cygne.*)
Le brant (epée) va *empuignier*.
(*Id.*)
Seigneur, or doi-jou *apougnier*.
(Bodel, *Jus S. Nich.*)

Es vos Ybers *apoignant* le Chamois.
(Raoul de Cambray.)

Apparteni(r), v. Se conjugue sur tenir.

Appauvrir (r), v. appauvrir. Le vieux français écrivait *apovri*, *apovrie*, *apovrir*.

Appésanti(r), v. appesantir. *C'n'est mi la peinne dü s'*APPÉSANTI(R) *là-dessus*.

Appeûtissant, adj., appétissant. C'est tout ce qui nous reste du vieux verbe appétir, désirer vivement.

Appeûtit, s. f., appétit. *I n'ai mi'n grande* APPEUTIT, *quoiqu' ça*.

Applaudi(r), v. applaudir.

Appliquie(r), v. appliquer.

Que vostre voulenté soit a ce *apliquie*.
(*Brun de la Montagne.*)

Apprenre, v. apprendre. — J'apprens, j'apprenans ou j'apernans — j'apprenois ou j'apernos — j'ai appris ou *aprins* — j'apprenrai — j'apprenros — a'n apprenant ou apernant. *Apprenre quéqu'un*, l'instruire, lui enseigner. *C'est loû meinme qu'ai* APRINS *s' gamin.*

Le mestier duit et *aprent* l'omme.
(*Dit d'onneur.*)

Un prestre vult jadis *aprendre*
Un leu et faire letre entendre.
(Marie de France.)

Tes enfans *apernez*
Et savoir et sen.
(*Dist. de Caton*, Lincy.)

Ses mestres... ki l'*aperneint* de astronomie
De arsmétique et de géométrie.
(*Gui de Warwick.*)

Qu'i..... En a tant prins et tant comprins
Aprins, reprins ou entreprins.
(*Maistre Mismin.*)

Le page qui moult bien estoit *aprins.*
(*Jehan de Paris.*)

Et ses filles, ou ses chamberieres sont bien *aprinses* que elles doivent dire.
(*XV joyes de mariage.*)

Si un prescheur maistre ou bachelier peult et doibt publier la doctrine qu'il a *apprinse.*
(Gerson.)

Depuis que j'ay entendement
Et que j'*apprins* premierement
Letires pour science savoir...
(Eust. Deschamps, *Lay des 12 estats.*)

Apprentie(r), apprentier, apprentière, s , apprenti, apprentie.

Apprins, adj., appris, avec le sens d'instruit, élevé (bien ou mal). Voyez appren(d)re.

Approchie(r), v. approcher. — P. p., *approchie.*

Ne laissoit *aprochier* nului, fors lui tout seul.
(*Berte.*)

La ville qui tant estoit *aprochie* de prendre.
(Villehardouin.)

Appropri-iier, v. approprier. — P. p., *appropri-iie* (yie).

Apreû-midi (*eu* bref), après-midi.

Aprunter, v. emprunter.

Aragie(r), v. enrager. — *Faire aragie(r)*, agacer, tourmenter, ennuyer, exciter, mettre en rage. — P. p., *aragie*. — Dans le département, à Tourteron, on dit les ARAZIS *de Tourteron*.

S'en venoit li lions comme beste *enragie*.
(*Berte*.)

Je cuide que c'estoit Hellequin
Et tuit li autre sa mesnie
Qui le suivent toute *enragie*.
(*Rom. de Fauvel*.)

Vileyn couroucé est demy *aragé*.
(*Proverb. de Fr.*, Lincy.)

Hu ! Hu ! fait ele vilenaille
Chien *aragé*, pute servaille.
(*Tristan*.)

.... Vient et par tei sor nos *arage*.
(*Chron. ducs de Norm.*)

Aragne, s., araignée. — Littré enregistre encore ce mot en disant que c'est la forme archaïque pour araignée; et montre qu'on a tort de perdre ce mot qui distinguait l'animal de son travail, la toile d'araignée. La Fontaine disait, comme nous, *aragne*. On dit aussi *Eragne*, et quelquefois *iragne*.

Il n'est rien, dit l'*aragne*, aux cases qui me plaise.
(La Fontaine, III, 8.)

Aragnie, s. f., la toile d'aragne. Voy. *Erantoile*.

S'ele est preus et bien enseignie
Ne lest entor nul *iraignie*
Qu'ele n'arde, ou rée, errache ou housse.
(*Rom. Rose*)

Arai, arais, arans, arez, arant — Aros, arains, arie(z), diverses personnes des futur et conditionnel de *Avoir* (Aoi). (Voy. ce mot).

Ara-iie(r), v. enrayer; arrêter les roues, empêcher les rais de tourner (à l'aide d'une chaîne ou de sabots).

Ara-ioue(r), s., enrayoir.

Araire, s. f., charrue. Ce mot est encore au dictionnaire ; il se dit couramment dans le canton de Carignan, et est inconnu dans celui de Raucourt. Le vieux verbe *arer* signifiait labourer, couper la terre.

Gaaing de soc et d'*areüre*
Nos convertit en arméüre.
(Rutebeuf.)

N'ert point la terre los *arée*.
(*Rom. Rose.*)

Nes a la queue d'un *arere*
Disoit le salu la Dieu-mere (Ave Maria)
(Gauthier de Coincy.)

s'**Araller**, s'**Arnaller**, v. s'en retourner. Contraction de *en*, *re* et *aller*. J'm'arvas, j'nous arvans ou arnallans ou arallans ; v'v'arallez ou arnallez ; i s'arvant ou s'arnallant ou s'arallant. — J'm'arallos ou arnallos. — J'm'a'n ai rallé ou r'nallé ou r'té (re-été). — J'm'arnirai ou j'm'arvérai. — A nous arallant ou arnallant.

Or *en ralès* à lui sus
Et si li faites compaignie.
(*Châtelain de Coucy.*)

Et cil s'*en ralèrent* tout plorant
(*Chron. de Rains.*)

Si s'*en revont*.
(*Cygne.*)

La s'*en reva* Ectors à a chière hardie
(*Bastars de Buillon.*)

Je vos commande que vos *en ralleis* tantoist en vostre paiis.
(Jean d'Outremeuse.)

Il convenist que li roi englès s'*en ralast* oultre.
(Froissart.)

Arang, érang, s., toit ou tect, rang à porcs. — *Ais-tu froumé l'*ARANG *à couchons ?*

Araser, v. mettre à ras (à rez terre), couper, raser complètement, jusqu'à la naissance. — *J'ans fait* ARASER *not' petit bos.*

Arbe, s. f., herbe. Rare à présent.

Jusqu'au temps chaut, qui est garniz
D'*arbe*, d'avoine et de blez.
(Eust. Deschamps, *XII estats.*)

Arboris(te), s. m., herboriste ; plutôt horticulteur, qui cultive les arbres. Toutefois désigne aussi le boutiquier qui tient des « arbes ». La Fontaine a employé ce terme.

Areter, arter, v. arrêter. *J'nous ans* ARTÉS *cinq minutes au pont.*

Es près par dessus Saine es les vos (les Normands) *aretés*.
(*Quatre fils Aymon.*)

Arcoumacie(r), v. recommencer. Voy. *recoumacie(r)*.

Areunmer (s'), v. s'enrhumer, prendre « la reunme ».

Argent, s. féminin.

> Ons ne puet acheteir le mark de *fine argent* plus de XXII sous II deniers.
>
> (*Paweilhars.*)

Argiglette, s. f. Voyez *regiglette*. — *J'irans ten(d)re nos* ARGIGLETTES *dümain au matin.*

Argotie(r), s. m , querelleur, discutailleur, ergoteur. — *A v'la in'* ARGOTIE(R) ! *on n'ai jamais fini aveu lou.* — Signifie aussi : petit cultivateur, marchand ambulant, petit trafiquant.

Arguignie(r), v, regarder avec insistance, parfois avec insolence. Formé de *re* et *guigner : a* facilite la prononciation du *rg*.

> Quant amour sus toi branchie
> Nous *aguignoit* my penché.
>
> (Baïf.)

Arichal, archal (fil d'). Conserve la forme du mot dont il dérive : *aurichalcum*, *orichalque*, cuivre-laiton.

Arland, s. m., commerçant de bas étage, brocanteur, bricoleur, fabricant de riens. Le vieux français a employé *arlot*, gueux, goujat.

Arliquin, s. m., arlequin.

Arména, s. m., almanach.

Arnicot, s. m., hanneton, étourdi. — On dit : *les* ARNICOTS *d'Lametz.*

Aro-ier, v. enrayer, mettre dans la roie, tracer la première roie, avec la charrue, dans le champ qu'on va labourer. Le vieux français disait *enroïer*, mettre en *roïe*. On trouve aussi *aréer*, *aroyer*, entrer dans la voie, commencer, mettre en ordre (arroi). — *L'raboureu(r) dit qu'i va* AROÏER *sa chairue, quand i va coumacie(r) la première roïe.*

A r'oir, au revoir ! à r'(v)oir, chute du *v* devant *oi*.

Arou-iie(r), v. rouiller, garnir de rouille, enrouillé. P. p., *arou-iie. L'verrou est tout* AROUILLIE.

> S'espée ala maintenant querre
> Qui iert *enroillie* et frete (brisée).
>
> (*Rom. de Renart.*)

Au cheves soit couchie
L'espée *enroeillie.*
(*Estillement au vilain.*)

Arou-iie(r) signifie aussi enrouer. Le vieux mot français est *enroïr, enrouir* ; d'où nous avons fait *a-rou-ii(r).*

Car lurs cris et leur noise l'orent fait *enroïr.*
(*Thom. le martyr.*)

Arrachie(r), v. arracher. — P. p., *arrachie.*

Touttefois on eust *arrachie*
Les dens du villain marsouyn.
(*Me Pathelin.*)
Mout tost rompuz et *arachiez*
Les membres du cors vous auront.
(*La charette.*)

Arrangie(r), v. arranger. — P. p., *arrangie.*

Or vous soufrés
Tant que li moine aient mengie
Qui as tables sont *arengie.*
(*Rom. de Renart.*)

Droit en mi le marchié fut la gent *arengie.*
(*Bast. Buillon.*)
Tos ses os a il despoilliez
Que vos véez ci *arengiez.*
(*Castoiement d'un père.*)

Arrie(r), adv., arrière, derrière; en arrière ou par derrière. *Il ai resté lon(g)* ARIE(R). — *Faut rester en* ARIE(R) *dou mur.*

Que ies fosses... fussent retraites *arrier* doudit mur.
(*Arch. adm. de Reims*, 1302.)

Douce dame ie m'otroie
A vous, sans ia trere *arrier.*
(Perrin d'Angecourt.)

Arier est cascuns retornes
Dedens la sale.
(*Flore et Blanchefleur.*)

A cel du val des Escoliers
Li uns avant, les autres *arriers.*
(*Cris de Paris.*)

... La chose a plus grant mestier
Que ele est viez et *ariez* mise.
(*Paiens de Maizières.*)

Arrouser, v. arroser. L'anglais dit : *to arrouze.*

Mès quant ele ot bien *arousé*
De lermes, l'ort vilain housé.
(*Roman de la Rose.*)

Tu *arouseras* mei de ysope.
(*Liv. des Rois.*)
Tu yez la toison *arouzée.*
(Rutebeuf.)

Je racle.... votre cuvier, et puis que je l'*arrouse*...
(*Conte du Cuvier.*)

Arrouzoi(r). s. m., arrosoir.

Arsouille, s., gamin, polisson ; petit bonhomme, sans valeur ni importance, mais farceur ou fanfaron. — *I'm'semb(l)e qu'i tint bin d'la place, c't* ARSOUILLE-*là.*

Arr(ê)ter, v. Voyez areter.

Artichou, s., artichaut.

Artillant, adj., remuant, actif, industrieux, artificieux. Le vieux français disait *artilieus.* La racine du mot est évidemment *art.*

Ge mains avec les orguilleus
Les vesies, les *artilleus*
Qui mondaines honors convoitent.
(*Rom. Rose,* Meung.)

La fame qui fu *artilleuse*
Et de plus avoir convoiteuse.
(Jean de Condé.)

Feme est si *artilleuse,* ge ne sai que ge die,
Quar feme par nature est plaine de boisdie.
(*Chastie-Musard.*)

Artisan, s. m., artison, ver rongeur du drap, des laines.

Artisien, adj. artésien : *puits* ARTISIEN, *cochon* ARTISIEN.

Mais li *Artisiens* tel copot
K'ou ceval tenir ne se pot.
(J. de Condé.)

Jehans Bossus li *Artisiens.*
(Raoul de Houdenc.)

Artis(te), s. m., vétérinaire. *Not' chevaus avot in clou das l'pie(d), il ai fallu aller qu'ri(r) l'artis(te).* Il y avait l'artiste vétérinaire, comme il y a le docteur médecin ; et par suite, on dit l'*artiste* de même que le *docteur.*

Arwaitie(r). Voyez *Awaitie(r)* et *R'waitie(r)*.

Asperges, s. f. pl., tripes apprêtées, à peu près comme à la mode de Caen.

Aspergie(r), v. asperger, envoyer, lancer de l'eau ou un liquide. — P. p., *aspergie*.

Assagi(r), verbe assagir.

Assain-ni(r), v. assainir, rendre sain, en meilleur état. — *On* ASSAIN-NIT *les terres pa(r) l'drain-nage.*

Assaisouner, v. assaisonner.

Assauver (s'), v. s'en sauver, fuir. — *J'm'ai* ASSAUVÉ *bin vite.*

Assa(v)oi(r) [on fait], on fait assavoir. Prononcez a-sa-oi.

Chiers sire, je vous faiz a *savoir* que Madame la Royne....
(Joinville.)

Assenle, assemb(l)e, adv. Ensemble. — On dit par endroits : **Assane** et même **asseune** (eu bref).

Et lie et joious tout *ensanle*
A grant dolor sa ioie asanle.
(Gilles de Chin.)

Li rois et li autre barons fisent .i. parlement *ensamle*.
(*Chr. de Rains.*)

Mais jà bon ne seroit *ensanle* doi contraire.
(*Le roi de Sézile.*)

Adès doit chevaliers avoir
Droiture et loyauté *ensanle*.
(*Ordène de chevalerie.*)

Assenler, v. assembler, réunir (assimu*lare*). Quelquefois **assaner**.

Moult sont bien *asanlé* tout troi.
(Gilles de Chin.)

Se uns gentix hons et une gentix feme *assanlent* ensanle par mariage....
(Beaumanoir.)

Li apostoles *assanla* un grant concille.
(*Chr. de Rains.*)

Quant furent *assanlés* et li papes souspire
En recordant comment Mainfroi les mesatire.
(*Le roi de Sézile.*)

Assez, adv. Se place après le mot ou la phrase dont il doit modifier le sens : *Il est grand* ASSEZ. — *Ais-tu pris des sous* ASSEZ ? — Ainsi parle l'Anglais : *Our friends will be kind* ENOUGH *to.*

Laissez les passer
Ils auront du mal *assez.*
(*Ronde des Lorrains.*)

Je sui beie *assez*
Ce dit la pure.
(*Anon., chans. du XIIIe s.*)

Je vus dunrai or et argent *assez.*
(*Chanson de Roland.*)

Les gens que lievesque avait là envoiet n'estoient mie fort *asseis* por leurs anemis à contresteir.
(Jean de Stavelot.)

Il est jeunes *assez*, par la Vierge honnerée.
(*Chron. du Guesclin.*)

Assiégie(r), v. assiéger. — P. p., *assiégie.*

Quant li baus vit que si grant signeur le venoient *asségier.*
(*Chron. de Rains.*)

Assir, v. asseoir. — J'assie, j'assi-ans, v'assi-ez, il assi-ant ; j'assi-os, j'assi-ains, v'assi-iie(z), il assi-aint. — J'ai *assie* (fém., *assie*). — J'assirai. — J'assiros. — A'n assiant. — ASSIEZ-*v'! Es-tu ben* ASSIE, *ma petite ?* (conjug. de assier). — J'ai entendu dire : ASSISTEZ-*v'là.*

Et si vous *assirai* au païs belle rente.
(*Berte as lons piés.*)

En la chambre s'*assient* tous trois sur des tapis.
(*Id.*)

Les napes metent sergant et despencier ;
Au dois (dais, table) s'*asient* li vaillant chevalier.
(Raoul de Coucy.)

En .i. lit l'*asist* jouste li.
(*Fabliau, Prestre teint.*)

Cliquet, or i wardés
Car il set les dés *asseir.*
(J. Bodel, *S. Nic.*)

Onc nel semondrent de mengier,
Einz l'*asistent* lès le foier.
(*Prestre teint.*)

A pris son oste par le doit
Si la fet delez lui *assir.*
(*Fabliau, Trois avugles.*)

La Raine i va par sa proière
Andeus s'*asient* sor la pierre.
(Marie de France.)

Derrière vous si m'*assserroy*.
(*Mir. de Clovis.*)

Assocener, v. associer (terme de mépris). *I n'sant mi mariés ; i n'sant qu'*ASSOCENÉS. — Le vieux français avait le mot *socon* pour signifier compagnon, associé, camarade ; et *sociene* pour femme associée dans la fournée à cuire le pain.

Assocenage, s., société, association de mauvais aloi. — *Ça fait in drôle d'*ASSOCENAGE *quü ces couleurs-là.*

Assorti(r), v. assortir.

Assoti(r), v. rendre sot, démonter, ennuyer, tracasser. — *Allons ! n'fais pas* ASSOTI(R) *c't afant-là.* Se dit aussi pour : perdre le sens par excès d'amour, d'affection.

Li amour de sa femme tellement l'*asota*.
(*Cygne.*)

Fortune laquelle l'avoit *assoty* par ses victoires.
(Tahureau.)

Il lait tout *assoté* mes sires Hues.
(Froissart.)

Il *assotira* et s'abestira du tout par le droit du jeu.
(*XV joyes de mariage.*)

Assoumer, v. assommer.

Assoupi(r), v. assoupir.

Assujéti(r), v. assujétir.

Asteur, à c't heure, adv., à cette heure, maintenant, à présent (hac hora). — On a écrit **Astheurs**, comme il s'est rencontré **Arsoir** pour *er soir*, hier au soir.

O loup ! j'en ay desja besoin,
Dit le porc epy, tout *asteure*.
(?.....

Madame, tout *à s'teure*... est arrivé Laval.
(*Lettre de François Ier.*)

Sire, *arsoir* reçeuz les lettres qu'il vous a pleu m'escripre.
(Dalebret, *Corr. Mouzon*, 1521.)

Atad(r)e, v. attendre. — *J'l'ai* ATADU *pendant pus d'in' heure.* — Employé aussi pour signifier *entendre* : *J'n'ai rin* ATADU *dü c'qu'il ai dit.*

Atandis, adv. Tandis, pendant, en attendant. — *Mi*, ATANDIS *la messe, j'ai fait ma toitette.* — Pour *entandis*, « interdum ».

Trop demeurez, car il meurt *entendiz*.
(Villon.)

Holofernes qu'occist Judic (et dormoit *entendiz*).
(Id.)

Atanri(r), **aten(d)ri(r)**, v. attendrir.

Quant Calabre l'entent, ly cuers ly *atenry*.
(*Godefroy de Bouillon.*)

Atant, adv. Alors, à ce moment. — *Jusqu'à tant*, jusqu'au moment, jusqu'à ce que. — *J'li r'demanderai* JUSQU'A TANT *qui mü l'rend.*

Et le gardèrent jusques *atant* qu'ele ot eage de marier.
(*Chron. de Rains.*)

Atarzer ou **atarzie(r)**, v. attarder, retarder. C'est l'ancien mot *atargier*, *atergier*, tarder : *Nos gens s'ant* ATARZIES *à boire des chopes.*

Veez ci la paix, ne mies promise, mais tramise ; ne mies *atarzie*, mais doneie.
(*Serm. S. Bernard.*)

Il ne s'oblierat mies en la fin, anz venrat, et si ne s'*atarzerat* mies. (*Id.*)

Au batiel revint, ne s'y veut *atargier*.
(*Cygne.*)

Et li dus de Venise ne s'*atarjas* mie.
(Villehardouin.)

Atassie(r), v. entasser. — P. p., *atassie*.

Et qui tout seul
Autant de gloire et de haut los *atasse*.
(*Complainte d'Hector.*)

Atend(r)e, v. entendre. — *Atendu*, entendu. — Quelquefois *atad(re*.

Atende, s., entente et attente.

Aterrer, v. enterrer. — *Aterré*, enterré.

Aterremat, s. f., enterrement. — *Il avot in' belle* ATERMAT.

Aterzeler, v. arranger en *terziaux* (voy. ce mot). — Le Coutumier général emploie le mot endizeller, mettre en tas de dix, diziaux :

Après que lesdits ablais sont liez et *endizellés*.

Ateur (eu bref), prép. Entre. Et aussi présent indic. de *Atrer*, entrer. — *Il ant partagie la fortune* ATEUR *les cinq afants.* — *Il est toujou(r)s* ATEUR *deux vins.* — ATEUR *zeux tourtous, il ant ramassie cent sous.* — ATEUR *deux bos* (nom de coûture ou lieu-dit, à Thelonne).

Ateurprenre, v. entreprendre. — P. p., *Ateurpris, ateurprins.*

Ateurteni(r), v. entretenir. — P. p., *Ateurténu.*

Atichie, adj., entiché.

Atlie(r), s., atelier, portion de bois à couper, distribuée à un boquillon. — *N'i avot douze* ATLIE(R)S *à la coupe dü çute campagne-ci.*

Atourer, v. entourer.

Atouchie(r), v. attoucher, toucher. — P. p., *atouchie.* — *N'm'*ATOUCHE *mi !* — *Tu n'oseros m'*ATOUCHIE(R). — *Çute bête-là est malade, on ne sait l'*ATOUCHIE(R). — *Aussitôt quü j'l'ai iu* ATOUCHIE.

Morir estuet qui mort *athoche.*
(*Guill. le Maréchal.*)

Tous ceus sanes (guéris) cui tu *atouches.*
(Gautier de Coinsy.)

Car si tost cum li sains pout la terre *atouchier.*
(*Thomas le martyr.*)

Se vous en alès ensi a Saint Jakeme sans *atoucier* à vostre vieille femme.
(*Flore et Jehanne.*)

Souvent me semont d'aprochier
Vers le bouton et d'*atouchier* — au rosier.
(*R. de la Rose.*)

Mès garde toi de *atochier* à la fille le Roi.
(*Amis et Amile.*)

— Et ce... il a si eslevé seur son chief, qu'il n'y ose *atouchier.*
(*Mireour du Monde.*)

La Biauté de près approchai
Mais onques a li n'*atouchai.*
(Watriquet de Couvin.)

Atout, s. m., coup, accident. — *Ah ! c'ai té in rude* ATOUT *pour loue.*

Atrer, v. entrer. — J'ateurs, t'ateurs, il ateurt, j'atrans, v'atrez, il atrant ; j'atros, j'atrains ; j'ai *atré* ; j'ateurrai, t'ateurrais, il ateurrai, j'ateurrans, v'ateurrez, il ateurrant ; j'ateurros ; a'n atrant. (Voy. Entrer.)

Atruchie(r), v. Voy. *Etruquer*.

Attachie(r), v. attacher. — P. p., *attachie*.

Les planches de la net estoient *atachies*.
(Joinville.)

Et portoit .III. ausnes de toile *atachies* sour une lanche.
(*Chron. de Rains*.)

Lors jetèrent leur ancre et leur grans cros d'achier.
Dont ils fisent ensamble leur vaissiaus *attachier*.
(*Baud. de Sebourc*.)

C'est assavoir un glaive tout doré, où est *attachie* une banniere vermeille.
(Guillebert de Metz.)

s'Attauler, v. s'attabler, se mettre à table et y rester pour boire, manger ou jouer. — *Il ant pourtant restés* ATTAULÉS *à leu(r)s cartes jusqu'à min-nuit.*

Attenri(r), v. attendrir. Voy. *atanrir* : *Ça li ai* ATTENRI *le cœur.*

Rolant l'entend, li cuers li atenrie.
(*Roncisvals.*)

Attigie(r), **attisie(r)**, v. attiser. — P. p., *attigie*. — *L'fu est-i ben* ATTIGIE ?

Au est parfois la contraction de *à* avec le pronom *le*.

Elles me demandoient ce blet devant dit et disoient que je estoie tenu *au* rendre.
(*Cartul. de Longueau*, 1246.)

Ele dit que ele n'estoit mie tenue *au* paier.
(*Arch. adm. de Reims*, 1255.)

Au, art. contracté, souvent remplacé par **ou**, surtout du côté de la frontière belge.

La lance *ou* poing.
(Joinville.)

Car *ou* visage a tant de plaies.
(Gautier de Coinsy.)

Puis, li mist l'en *ou* col la bride.
(*Rom. de la Rose.*)

D'ire enflamés *ou* tournois rentre.

(Baud. de Condé.)

Et en venrai en l'ommage le conte si tost comme je saurai sa venue *ou* pais.

(*Cart. de Rethel*, 1299.)

Orrez crier :.. Or *ou* miel, Diex vous doinst santé.

(*Cris de Paris.*)

Et *ou* ruissot laviens nos cottes.

(Froissart.)

Aubie(r), s. m., aubier.

Aub(r)e, âb(r)e, s. m., arbre. — *J'étos poursui pa(r) les Prussiens, j'ai monté su(r) in' AUBE. Aube* s'est dit pour aubier, bois blanc.

Lors s'est assis sous l'*aubre* qui verdie.

(*Roncisvals.*)

Voir sor ces *haubres* ces oisellons chanter.

(*Raoul de Cambrai.*)

Ne soit pendus à un *aubre* ramé.

(*Rom. de Gaydon.*)

Li *aubre* despoillent lor branches.

(Rutebeuf.)

Lor robe et totes lor chemises
Estoient desoz une *aubre* mises.

(*Fabliau de Guérin.*)

Fuz qui soient de fin cuer de chaisne, sans *aube* (aubier).

(*Liv. des mestiers.*)

Aumaille, s. f., génisse de plus de douze mois. — De *animalia*, bétail : ce mot, qu'enregistre encore Littré, signifiait jadis, en effet, toutes bêtes à cornes, grosses bêtes. C'était d'abord *almaille*.

Ausi bien et léans marchiez
Vendre vos bleiz et vostre *aumaille*.

(Rutebeuf.)

Mais ne me chaut comment qu'il aille;
J'ai des deniers, j'ai de l'*aumaille*.

(*Rom. Rose.*)

Et dunt vi nent ces berbiz et l'*almaille* dont je oï la noise.

(*Liv. des Rois.*)

Aunie(r), s., ânier, conducteur d'âne. Ce mot, maintenant fort rarement employé, est resté comme nom de lieu-dit : il y a, à Bulson, *l' chemin des Aunie(rs)*. Mais je soupçonne là une corruption, et je crois qu'il faut : *des saunie(rs)*, c'est-à-dire le chemin des contrebandiers, fraudeurs de sel, saulniers. — J'entends

cependant dire à quelques vieux du pays : *Il est têtu comme in'* AUNE *rouge*, et je trouve l'expression suivante :

Garsianis portait l'escu
Dyaspré de vert et de jaune
A une noire teste d'*aune*.
(*Cléomadès.*)

Auques, Iauques, — Aiques, et **Iaiques,** pron. ind. (aliquid). Quelque chose — parfois un peu : *N'i ai ti co* IAUQUES *das l'guernie(r)* ? — *N'i ai mi grand* IAUQUE.. — La signification *un peu* s'est perdue à peu près complètement.

S'uns riche homes a *auques* à donner.
(Jehan de Renty.)

S'il offre font qui *auques* vaille.
(*Partonopeus.*)

Et est aussi come une manière de désespérance d'avoir *auques*.
(*Bestiaire d'amour.*)

Si vous dirai *aikes* de mon avis.
(*Gérars de Viane.*)

Auri-iier, v. garnir d'or, dorer. — P. p., *auri-iie*. — *L'nue(f) calice est mout bin* AURI-IIE.

Le cheval brochet des *ories* esperons.
(*Ch. de Roland.*)

Aurmoire, s. f., armoire. — Le vieux mot est *aumoire, aulmoire, aumaire,* etc.

Il n'a de sens mais qu'une *aulmoire*.
(Villon.)

Austant, adv. autant. C'est la contraction de *aussi-tant. J'a diros ben* AUSTANT. — AUSTANT *qu'i n'i avot de monde !* Le wallon disait *ortant* ; et l'on sait combien souvent *r* se convertit en *s*.

Aut(r)e, autre. — **Aut(r)efois**, autrefois. — On dit : *Il ai venu des* AUT(R)ES *gens*.

Après y alerent des *altres* gens.
(Jean d'Outremeuse.)

Aut(r)es fois (les), adv., autrefois, jadis.

Ses reez (du soleil) p'us ardantes grandement que les *altres fois*.
(Jean d'Outremeuse.)

Autremat, adv., autrement.

Aut(r)ièr(e), s. m., autre hier (alterum heri), expression employée surtout par les enfants pour désigner un jour antérieur à hier. — Vieux mot français.

L'*autrier* chevauchoie delès Paris.
(Richard de Semilly.)

Car bien me manbre encores de l'*atrier*
Kant ma serour.....
(*Gérars de Viane.*)

Fors le Saint Jacques moustier
Qui de nouvel fut fait *laustrier.*
(*Eglises de Paris.*)

J'aloie l'*autre ier* errant
Sans compaignon
Sor mon palefroi.
(Thib. de Champ.)

Auzuré, adj., chargé d'or. De azuré ?

Avachi(r), v. avachir, devenir mou, flasque. — En allemand, *weich* signifie mou : voy. **wachie(r)**.

Avain-ne, s. f., avoine. — Voyez *Aveinne.*

Les fruis, comme bled, *avainne*, vignes, boys.
(*Coust. de Vermandois, XVe siècle.*)

Avaler, dévaler, v. descendre, dégringoler.

Avancie(r), v. avancer. — P. p., *avancie.*

Li dus Rollant se prist à *avancier.*
(*Gérars de Viane.*)

La grant ost trouvèrent, qui s'estoit *avancie.*
(*Chanson des Saisnes.*)

Un des chens s'est *advancis.*
(*Rom. de Renart.*)

Avantageux, adj., qui se met en avant, entreprenant, hardi, vantard, audacieux, présomptueux — aventurier.

Avantagie(r), v. avantager, faire un avantage. — P. p., *Avantagie. Ça n'est mi justie d'*AVANTAGIE(R) *l'pus jeun-ne !*

Avant-baloce, s. m., avantageux, peu circonspect, étourdi. On dit à peu près avec le même sens : *saute-aux-bloces.*

Avant-plu-ie, s. f., côté de la maison tourné du côté d'où vient la pluie.

Avarde, féminin de avare.

Avau, prép., aval, parmi, au milieu de. *Avau-ci, avau-là*, tout à l'entour d'ici, de là, aux environs. — *J'ai perdu ma bourse* AVAU-LA. — *N'i ai des pierres tout* AVAU *les champs.*

Et ont aleit *avaul* le paiis de monsangneur.

(Jean de Stavelot.)

En quel terre avez esté
Qui n'avez rien conquesté ?
— *Aval* la ville.

(Colin Muset.)

Nous vous prenons *aval* les champs comme bestes.

(Joinville.)

Car venus sont de toutes parts
Estranges ouvriers qui espars
Se sont pour gaingnier *ci aval* (avau-ci).

(*Miracle N.-D.*)

Pour faire du merveilleux hoste
Et fouiller *avau* sa maison.

(Coquillart.)

Avé, s. f., l'ouverture de la main étendue, entre le pouce et le petit doigt, servant de mesure au jeu de billes. — Voy. *Pîter.*

Aveind(r)e, v. atteindre, attraper, retirer d'un endroit élevé ou profond. — J'aveindans — j'aveindos — j'ai *aveindu* — j'aveindrai — j'aveindros — a'n aveindant. — *Ma poche est si creuse, quü j'n'ai su* AVEIND(R)E *la clef qu'étot d'das.* Ce mot est encore au dictionnaire, mais il est vieux et inusité; dans notre patois, c'est un terme courant et nullement délaissé.

Avein-ne, **avain-ne**, quelquefois **Avon-ne** (frontière), s. f., avoine.

L'ommage de sa soer Joffrine qui vaut dis wiit sestiers que soille que *avainne.*

(*Cart. de Rethel*, 1322.)

Li cheval ont assès *aveine.*

(*Fabliau, Femme escolliée.*

Et firent pourvéance d'*avainne*, de blanche farine et de carbon de fèvre (forgeron).

(Froissart.)

Avène, foin, paille on lui donne.

(Baif.)

Avelimer, v. envenimer, aigrir une plaie, lui faire prendre un caractère malin. — *Si t'grattes tu'n écorchure, tu vas l'*AVELIMER.

Et peires fu de la menzonge, quant il l'*envelimeie* semence de sa folseteit gitta assi en l'omme.

(*Serm. S. Bernard.*)

Celui ki lo *velin* de détraction me mat davant, quant cil *envelimez* chies qui davant estoit tranchies.

(*Id.*)

Aveni(r), v. advenir, arriver. — Il avint — il ai *avenu* — il avinrai — il avinrot — Signifie aussi seoir, convenir venir (à point). *La toilette li* AVINT *mout bin.*

Un capelet d'or fin qui molt bien li *avint.*

(*Garin le Loherain.*)

Averti(r), v. avertir.

Aveu ! interjection, bien sûr ! certainement ! n'est-ce pas ! Voy. *Awi !* C'est l'ancien *avoi.*

Aveu (eu bref), prép., avec. — *V'prenrez l'petit* AVEU *vous.* — *I resterai* AVEU *zeux.* — *I pourrai v'ni'r)* AVEU *ielle.* — Parmi les anciennes formes de ce mot : *apud*, qui a donné *ave*, assourdi en *ove* ; et s'est adjoint *oc*, *hoc*, cela = *ave-oc*, *aveuc* ; puis en résumé : *o*, *od*, *ove*, *oves*, *avoec*, *aveuc*. — Ces dernières formes rendent assez bien la prononciation de notre préposition, qui se dit, par endroits, *avu*.

Le visconte doit tous les jors aler *ave* ces sergans.

(*Assises Jérus.*)

La fist metre Nicolete en un haut estage, et une vielle *aveuc* li por compaignie.

(*Aucassin et Nicolete.*)

Li Maison de Biaurepaire *aveuc* ses tieres et *aveuc* ses sares et ses eves.

(Taillar, 1219.)

Li gourpix fu *aveuc* alez.

(Marie de France.)

Et a pris *ove* sei du soen (sien, propre).

(*Vie de S. Alexis.*)

Ont l'enfant Richart *ove* sei.

(*Chr. de Norm.*)

Et *aveuc* che, on dit que le pont ronpi.

(*Chron.* Le Fèvre.)

Aveu ne forme jamais d'expression adverbiale comme : *avec bonté*, *avec gloire*, *avec chaleur*. Il demeure préposition et se fait suivre d'un substantif déterminé.

AVEU *d'la bonté, on a vint adebout.*
On n'est mi riche AVEU *d'la gloire.*
*Les pois n'poussant qu'*AVEU *d'la ehaleur.*
On fait le pain d'épices AVEU *d'la farine d'avainne.*

Aveurter, v. avorter.

Avilope, s. f., enveloppe. — Se dit surtout des linges dont les paysans enveloppent leurs pieds avant de se chausser de souliers.

Avironner, v. environner. — *J'sans mout mal* AVIRONNÉS.

La roine estoit à ta destre en vestement doré, *avironné* de divers aornemens.

(*Psautier.*)

La cité, *avironée* de volées parfondes de III partz.

(G. de Tyr.)

Avo-iier. v. envoyer. — P. p., *avo-iie.* — J'avo-ïe, j'avo-ïans — j'avo-ïos — j'ai *avo-iie* — j'avo-ierai — j'avo-ieros — a'n avo-iant.

A Cresson Essart t'*envoïe*,
Chanson, et li di briement
Perrin, qu'il ne laisse mie
A recevoir ce présent.

(Perrin d'Angecourt.)

Et la dame de Gaudestroit
Y ot sa mescine *envo-ïe*
Qui bien connissoit la mesme.

(*Gauvain.*)

Avoler, v. envoler. — *Les pigeons sant* AVOLÉS.

A si haut faict les animaux aelez
De toutes parts y estoient *avolez.*

(Baif.)

Ces beaux oyseaulx icy, une foys *avolez.*

(Rabelais.)

Quand près de nous *avolèrent* 25 ou 30 oiseaux.

(Id.)

Avortron, aveurtron, s., avorton. — Bas-l. avotrones. — Comme ce terme sert d'injure, il est possible que ce soit l'ancien AVOUTRON, AWOTERON, bâtard.

En cas ou ilh avenroit que ons nommast un drois hoirs *awotrons* ou bastars.

(*Stat. de Liège*, 1318.)

Avouloi(r), v. vouloir, en vouloir (*a'n avouloi(r)*. — J'a'n aveux, j'a'n avoulans, ou av'lans, v'a'n avoulez ou av'lez, il a'n avoulant ou av'lant — j'a'n avoulos ou av'los — j'a'n ai avoulu ou

av'lu — j'a'n avaurai. — *Jü 'n n'ai* AV'LU *longta(s) à P... d'la sale farce qu'i m'ai fait.*

A'-vous ? avez-vous ? Ordinairement *avez-'v?* et plus souvent encore *ez-'v ?* — Ez-v' *co dou blé ?*

A' vous mal aux dents, maistre Pierre ?
(*Maître Pathelin.*)

A' vous besoin d'un pelerin ?
(Baïf.)

Avule, adj. et s., aveugle.

Et le conquist li dus de Venise qui estoit *aveules.*
(*Chr. de Rains.*)

Diex a sa lumière avalée
A *avule* dans la valée.
(*Rom. de charité.*)

Or t'en reva là jus au pule (peuple)
Que je voi tout vers moi *avule.*
(*Voie de Paradis.*)

Avuler, v. aveugler.

Retourne-toi, gens *avulée,*
Regarde sur ton destre lez.
(*Rom. de charité.*)

Ensi a *aveulé* le fol.
(J. de Condé.)

Non pourquant si bien les *aveule.*
(Id.)

Si li comon peuple n'astoit si fort obstineis et *aveuleis.*
(*Patron delle Temporaliteit.*)

Awaitie(r). v. regarder. C'est le vieux verbe *agaitier,* ou *agarder,* qui devient *awarder, awairder, awaidie(r).* Du Cange, au mot *avidere,* cite :

Agarde ce larron meurtrier.
Agardez quel oisel !

Et renvoie au mot *regarder.* Voy. *Rewaitie(r).*

Awi, oui interrogatif, ou n'est-ce pas ? Le vieux français avait *awil, avil senz dote,* oui sans doute. — *Vous vinrez chus nous demain,* AWI ? — Il y a eu aussi l'affirmatif *avoy !*

Requiert dont l'awe del ruysel li fontaine niant défaillanz ?
Awil senz dotte.
(*S. S. Bernard.*)

Avoy ! dist-il m'amie quel estat avoient-elles à ceste fête.
(*XV joyes de mariage.*)

Avoy deo ! il ne faisoit rien — Aux dimenches...
(M. Pathelin.)

Awidie(r`, v. envider; mettre en bobine. Contraire de *déwidie(r)*.

(*A suivre.*) N. Goffart.

GÉNÉALOGIE

DES

Jacobé de Goncourt, de Haut, de Naurois, etc.

(1429-1896)

Deuxième rameau cadet de la branche de Pringy-Goncourt.

8e *degré.* — *Louis II Jacobé de Pringy*, Ecuyer, Seigneur de Pringy, Soulanges, la Folie, la Noue, etc.; deuxième fils de Louis et de Anne de Mathé de Dommartin, né le 24 Janvier 1661, Conseiller du Roi, Contrôleur au Grenier à sel de Vitry, marié vers 1696 à *Françoise Aubry de Nuisement*, fille de Jean Aubry de Nuisement et de Louise de Gervaisot. Il fit enregistrer ses armoiries au d'Hozier, le 17 Janvier 1698. Sa femme est morte à Pringy le 22 Décembre 1752, à 78 ans, et a été inhumée dans la chapelle Saint-Nicolas dudit lieu, qui était la sépulture de la famille. Ils eurent :

A. Louis III, qui suit.

B. Marie-Noëlle, née à Pringy le 29 Mars 1699, morte sans alliance à Pringy le 19 Juillet 1781.

C. Françoise, dame de Pringy, née audit lieu le 5 Novembre 1702, morte sans alliance à Pringy le 19 Juillet 1763.

D. Marguerite, née à Pringy le 3 Mai 1705, morte sans alliance le 8 Janvier 1785.

E. Joseph, écuyer, né à Pringy le 5 Octobre 1706, officier commensal de la maison du Roi, mort sans alliance à Pringy le 4 Juin 1796.

F. Elisabeth, née à Pringy le 7 Février 1709, morte sans alliance le 16 Janvier 1802.

G. François-Antoine Jacobé de la Noüe, Seigneur de Pringy, Soulanges, la Folie, etc., né le 6 Juin 1711 à Pringy, receveur général des Aides à Langres, mort sans alliance le 9 Décembre 1796.

H. Anne, née le 9 Mars 1713, morte sans alliance le 26 Mars 1785.

I. Joseph, né à Pringy le 16 Décembre 1700.

1. Voir page 81, tome VIII de la *Revue de Champagne*.

J. Marie-Anne, née à Pringy le 7 Février 1709, morte à Pringy le 16 Avril 1710.

9e *degré.* — *Louis III Jacobé de Pringy*, Ecuyer, Seigneur de Pringy, Soulanges, la Folie, la Noue, Nuisement, avocat au Parlement, qualifié aussi Officier chez le Roi, né à Pringy le 28 Avril 1697, marié à Vitry le 1er Juin 1722, à *Suzanne Warnier de Tournizet*, fille de Louis Warnier de Tournizet et d'Esther Colliveaux. Ils habitaient Pringy, mais sont morts tous deux à Vitry, lui le 27 Août 1775, elle le 18 Novembre 1779. C'est lui qui a érigé la croix posée sur le chemin de Drouilly, en Mai 1768. Ils ont eu :

A. Marie, née en 1724, mariée à Vitry le 9 Janvier 1762, à *Thierry-François le Maistre de Géronville*, fils de François le Maistre de Géronville, Officier chez le Roi, exempt de la Connétablie et Maréchaussée de France, et de Marie-Anne le Vavasseur. Ils moururent sans enfants, lui le 27 Novembre 1782, et elle le 14 Mai 1784, tous deux à Vitry.

B. Elisabeth, née le 2 Avril 1735, mariée le 8 Janvier 1759, à *Nicolas Jacobé de Pringy*, fils de Louis et d'Anne Domyné des Landres. Elle est morte le 26 Février 1836, à 101 ans, et lui le 4 Octobre 1792, à Vitry.

C. Suzanne-Françoise, née le 10 Mars 1737, morte sans alliance le 10 Avril 1783.

D. Louis, qui suit.

E. Marie-Françoise, née à Pringy le 8 Mai 1723, morte enfant.

F. Louis-Joseph, né le 16 Juin 1726, mort enfant.

G. Marie-Louise, née le 11 Mars 1727, morte enfant.

H. Marie-Suzanne, née le 25 Janvier 1730, morte le 15 Septembre 1737.

I. Louise, née le 10 Janvier 1734, morte le 15 Septembre 1737.

10e *degré.* — *Louis IV Jacobé de Pringy*, Ecuyer, Seigneur de Pringy, Soulanges, la Folie, la Noue, etc., né le 3 Août 1739, Avocat au Parlement, Lieutenant en l'Election de Vitry, marié à Montier-en-Der le 19 Novembre 1770, à *Marguerite-Renée de la Marche*, fille de Jean-Baptiste de la Marche, Ecuyer, Lieutenant de la Compagnie du Prévôt général de la Connétablie de France et des camps et armées du Roi, Bailli de Montier-en-Der et des terres et seigneuries qui en dépendent, et de Marie-Marguerite Symon de Bémont. Il mourut le 5 Juillet 1811. Ils eurent pour enfants :

A. Marie-Marguerite-Renée, née le 16 Septembre 1771, morte le 18 Octobre suivant.

B. Suzanne-Victoire, née le 15 Janvier 1773, mariée le 31 Janvier

1796, à *Claude le Febure des Landres*, Seigneur de Luxémont, fils de Claude, Secrétaire en la Cour des Aydes de Paris, et de Marie-Henriette Cousin de Châtillon. Il en eut :

1. Philippe-Louis-Henry Le Febvre de Luxémont, né le 22 Avril 1797, marié le 20 Juin 1825, à *Thérèse-Hermance de Chanlaire de Clomorat*, dont : *a*/ Gabrielle Le Febvre de Luxémont, mariée à Louis-Alexandre, Baron de Klopstein (dont descendance). *b*/ Marie-Philippe-Almire Le Febvre de Luxémont, mort à Vitry sans alliance, le 23 Septembre 1878.

2. Marguerite-Aline Le Febvre de Luxémont, née le 12 Octobre 1799, mariée le 13 Juillet 1818, à *Théodore Boucher de Morlaincourt*, Colonel du Génie, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, dont trois fils et une fille : Charles Boucher de Morlaincourt, lieutenant-colonel, marié à Emma Bertrand ; Henri de Morlaincourt, marié à Marie de Lagabbe ; Louis de Morlaincourt, marié à Julie d'Avon de Collongnes, et Marie de Morlaincourt, mariée à Henry, Marquis de Messey.

C. Magdeleine-Françoise-Henriette-Mélanie Jacobé de Pringy, mariée le 20 Avril 1800 à *Jacques-Claude Le Conte d'Olonde*, Ancien Garde du Roi, dont deux filles :

1. Mathilde.
2. Aglaé.

Troisième branche dite des Mazalins et de Vienne-la-Ville

(Seigneuries des Mazalins, Vienne-la-Ville, Hauzy, Lanenoue, Saint-Martin, de Haut, Trigny, des Clozets, Chassérigcourt, Rambécourt, Arembécourt, La Franchecourt, des Bordes, Maisons-en-Champagne, Brandonvilliers, Montmorency, Villiers-aux-Corneilles, etc., titrée Marquis de Sigy).

6e *degré*. — *Gilles III Jacobé des Mazalins*, troisième fils de Noël Jacobé de Soulanges et de Louise de Joybert ; écuyer. Conseiller du Roi, Esleu en l'Election de Vitry, l'un des Elus de Vitry le 20 Juillet 1614, à l'effet de nommer les Députés pour aller assister aux Etats de la ville de Sens ; Echevin de Vitry en 1627, Député de la même ville pour la représenter aux Etats Généraux d'Orléans en 1649. Il épousa, le 28 Novembre 1614, Geneviève Fagnier, fille de noble homme Claude Fagnier, Conseiller du Roi, Elu en l'Election d'Epernay, et de *Geneviève de Braux*. Elle mourut sans enfants en 1627. Il se remaria, le 13 Juin 1627, à *Loyse de Braux*, fille de Nicolas de Braux, écuyer, Seigneur de Saint-Vallery, Anglure, Etoges, Conseiller du Roi, Elu en l'Election de Châ-

lons. Député aux Etats Généraux de 1614, et de Madeleine Petit, celle-ci fille de Jean Petit, Prévost de Sainte-Menehould, et de Louise du Moulinet.

Gilles mourut à Vitry le 18 Avril 1653. Ils eurent pour enfants :

A. Gilles IV, qui suit.

B. Marguerite, née à Vitry le 16 Décembre 1631.

C. François, né à Vitry le 3 Juillet 1634.

D. Anne, née à Vitry le 18 Septembre 1635, mariée le 1er Juillet 1652, à *Claude de Mathé*, Seigneur de Dommartin, Conseiller du Roi, Elu en l'Election de Sainte-Menehould, fils de Nicolas de Mathé, Seigneur de Dommartin, Faux, Chambly, etc., et de Claudette de Baillet. Ils n'eurent pas d'enfants.

E. Louise, née à Vitry le 15 Mars 1638.

F. Noël, né à Vitry le 4 Septembre 1639, Conseiller du Roi au Bailliage de Sainte-Menehould, marié à *Françoise Poullet*, originaire de Sézanne. Ils eurent : 1. Noël, Chanoine à Sézanne ; 2. Marie ; 3. Françoise, mariée à Paul Michelet, fils de Paul Michelet et de Louise Deu, dont : Paul Michelet, Prémontré à l'abbaye de Moncets, et Marie-Anne Michelet, mariée à M. Huet, à Eclaron.

G. Elisabeth, née à Vitry le 16 Mai 1641.

H. Magdeleine, née à Vitry le 29 Janvier 1643.

I. Jean, auteur d'un rameau, qui suivra après la descendance de son frère aîné.

7e *degré*. — *Gilles IV Jacobé des Mazalins*, Seigneur de Vienne-la-Ville et de Maisons-en-Champagne, Ecuyer, né à Vitry le 4 Novembre 1629, Conseiller du Roi, Grenetier au Grenier à sel de Vitry-le-François, marié le 1er Juillet 1652, à *Marie-Thérèse de Mathé de Dommartin*, fille de Nicolas de Mathé, écuyer, Seigneur de Malmy, Dommartin, Faux, Chambly, etc., Conseiller du Roi, Elu en l'Election de Sainte-Menehould, et de Claude de Baillet, dame des Planches. Il mourut à Vitry le 12 Juin 1677, et sa femme aussi à Vitry le 29 Juillet 1670. Ils eurent :

A. Marguerite, née à Vitry le 11 Septembre 1656, morte le 26 Mars 1705.

B. Gilles, né le 13 Septembre 1658, mort le 22 Octobre 1664.

C. Louis, ne à Vitry le 4 Août 1660, Religieux Minime, fit profession le 16 Septembre 1678, mort à Mézières en 1732.

D. Marie-Magdeleine, née à Vitry le 21 Novembre 1662, morte religieuse à Vitry le 6 Juillet 1716.

E. Anne, née à Vitry le 29 Juin 1665, religieuse, morte à Vitry le 21 Avril 1710.

F. Gilles V, qui suit.

G. Jean, né le 17 Mars 1674, mort jeune.

8e *degré*. — *Gilles V Jacobé de Vienne*, Ecuyer, Seigneur de Vienne-la-Ville, né à Vitry le 14 Mai 1669, Conseiller et Secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France près le Parlement de Dauphiné, par provisions du 6 Juin 1739, Garde des Sceaux au Bailliage et Siège Présidial de Vitry-le-François en 1692, Echevin de Vitry en 1703. Il épousa, le 22 Octobre 1693, *Magdeleine Aubry d'Arancey*, originaire de Dampierre, fille de Simon Aubry d'Arancey, écuyer, l'un des 400 gardes du Corps du Roi, et de Antoinette Maslot. Il mourut à Vitry le 12 Juin 1753, et sa femme le 10 Avril 1706. Il fit enregistrer ses armoiries au d'Hozier (Novembre 1696). Elles portent : d'azur à un fer de moulin d'argent. Il eut pour enfants :

A. Gilles-Joseph I, qui suit.

B. Marie-Magdeleine, née à Vitry le 8 Mars 1697, morte sans alliance à Vitry le 1er Septembre 1706.

C. Anne, née à Vitry le 18 Août 1697, morte sans alliance à Vitry le 17 Juillet 1743.

D. Marie-Antoinette, née à Vitry le 13 Mai 1700.

E. Marie Françoise, née à Vitry le 4 Octobre 1704.

9e *degré*. — *Gilles-Joseph I Jacobé de Vienne*, Seigneur de Vienne-la-Ville, Hauzy, Lanenoue, de Haut, Saint-Martin, etc., Ecuyer, né à Vitry le 3 Mars 1702, Lieutenant-Général de Police à Vitry par provisions du mois de Mai 1729, Subdélégué du Prévôt des Marchands de Paris au Département de Champagne. Marié à Vitry le 12 Mai 1721, à *Marguerite-Thérèse de Saint-Genis*, fille de Denis de Saint-Genis, Seigneur de Belleseaux, Conseiller du Roi, Lieutenant en la Prévosté et Elu en l'Election de Vitry, et de Magdeleine Hocquet. Il mourut à Vitry le 15 Janvier 1783, et sa femme le 5 Novembre 1778, à l'âge de 79 ans. Ils eurent pour enfants :

A. Gilles-Joseph II, qui suit.

B. Magdeleine, née à Vitry le 6 Juillet 1734, mariée à Vitry, le 29 Avril 1756, à Messire *Edme-François-Marcel, Baron de Baussancourt*, Seigneur de la Maison des Champs, du Chanet, Vauchonvilliers, le Valsuzenay, la Ville-au-Bois, le Magny-Fouchard, Bossancourt, Dollancourt, Trannes, Jessaint, etc., Mousquetaire du Roi avec brevet de Capitaine de Cavalerie. Il était fils de Louis-Marcel de Baussancourt, Seigneur du Petit-Mesnil, Chaumesnil, Ferrières, etc., et de Jeanne de Perry, dame du Magny-Fouchard. Dudit mariage vinrent :

1. Louis-Joseph, Baron de Baussancourt, né le 3 Avril 1759.

2. Joseph-Louis, né le 26 Avril 1759, mort le 7 Mai 1759.

3. Marie-Magdeleine-Françoise, née le 31 Janvier 1763, mariée à *Polycarpe Jacobé des Clauzets.*

4. Henry-Charles, Baron de Baussancourt, né le 31 Juillet 1764, marié à N.....

5. Elysée-Philippe, né le 28 Avril 1766.

6. Marie-Louise-Victoire, née le 20 Juin 1770, mariée à M. Guellin de Trécesson.

7. Odard-Marcel, né le 8 Août 1773.

8. Marie-Mélanie, née en 1774, mariée à M. *Bruslé, Baron de Valsuzenay*, Préfet de l'Aube, Conseiller d'Etat, Officier de la Légion d'honneur, auteur des familles de Valsuzenay, de Truchis de Lays, etc.

9. Sophie, mariée à *Louis-Claude de la Lombardière*, morte sans enfants.

10. Julie, mariée à Hercule de Cachard.

C. Anne-Marguerite, née le 16 Avril 1732, morte le 6 Juin 1742.

10e *degré.* — *Gilles-Joseph II Jacobé de Vienne*, Grand-Bailly du Duché de Montmorency, Subdélégué du Prévôt des Marchands de Paris au Département de Vitry, écuyer, Seigneur de Vienne-la-Ville, de Haut, Trigny, les Clozets, Chasséricourt, Rambécourt, Arembécourt, Montmorency, Brandonvilliers, etc., né le 6 Janvier 1722, marié à Montmorency le 27 Mai 1743, à *Catherine Adam du Châtellier*, fille de François Adam du Châtellier, Seigneur du Châtellier, Ormont, Chasséricourt, Rambécourt, etc., Conseiller et Secrétaire du Roi, Grand-Bailly et Lieutenant-Général du Duché de Montmorency, et d'Elisabeth Navelet. Il est mort à Vitry le 6 Juillet 1785, et elle à Montmorency le 28 Septembre 1771. Leurs enfants furent :

A. François-Gilles, qui suit.

B. Pierre-Noël Jacobé de Haut, qui suivra après la descendance de son frère aîné.

C. *Augustin Jean-Baptiste Jacobé de Trigny*, dit le *Général de Trigny*, né le 14 Décembre 1751, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine-Commandant la Compagnie de l'Arquebuse de Vitry en 1789, prit part en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse de la Province de Champagne. Il fut, en 1803, Commandant de l'arrondissement militaire de Cologne et Juliers, Commandeur de la Légion d'honneur, marié à Cologne, à *Catherine-Joséphine Hâmm*, fille de Laurent Hâmm et de Thérèse Kupper. Il mourut à Vitry le 12 Novembre 1814, et elle le 11 Avril 1827. Ils eurent :

1. Hélène-Thérèse-Polycarpe Jacobé de Trigny, mariée, en 1830, à Auguste Janin, dont : Catherine Janin, née en 1832, mariée en 1852 à Frédéric Bajès, Sous-Intendant militaire, et Auguste Janin, né en 1835.

2. Marie-Adèle-Joséphine-Guillemette Jacobé de Trigny, épouse de Charles-François Servier, Chef de bataillon, Chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. D'eux viennent :

1. Charles-Xavier Servier, né le 7 Mai 1832, Lieutenant d'Etat-Major au 1er Voltigeurs de la Garde, Chevalier de la Légion d'honneur, mort au siège de Sébastopol, le 19 Septembre 1855.

2. Mathilde-Louise Servier, née le 11 Décembre 1835, mariée le 20 Mai 1856, à Paul-Louis de Bigault de Casanove, Capitaine de Cuirassiers, Chevalier de la Légion d'honneur, lui mort en 1874 sans postérité.

D. Louis-Thomas Jacobé de la Franchecourt, qui suivra après ses frères aînés.

E. Paraclet Jacobé de Rambécourt, qui suivra après ses frères aînés.

F. *Antoine-Polycarpe Jacobé des Clauzets*, Ecuyer, né à Vitry le 26 Janvier 1761, Lieutenant au Régiment de Beauvaisis, Chevalier de Saint-Louis, servit à l'armée de Condé de 1788 à 1799, et en Russie, de 1799 à 1803. Prit part en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse de la Province de Champagne. Marié, en 1804, à *Marie-Magdeleine Françoise de Bussancourt*, sa cousine, fille d'Edme-François-Marcel et de Magdeleine Jacobé de Vienne. Mort sans enfants à Vitry, le 25 Octobre 1844.

G. *Marguerite-Victoire*, née le 27 Juin 1758, mariée, le 12 Juillet 1796, à *Jean-Baptiste Joseph Bonnescuelle de Surmont*, Officier de Cavalerie, fils de Pierre-Gilles et de Marie-Catherine Jacquinot de Chavanges. Lui est mort à Montmorency le 22 Avril 1826, et elle à Troyes le 26 Novembre 1820, sans enfants.

H. Catherine, née le 4 Juin 1747, morte sans alliance le 16 Septembre 1802.

I. Théodore, née le 9 Novembre 1756, morte sans alliance le 13 Janvier 1833.

J. Catherine-Marguerite, née le 6 Février 1745, morte le 3 Mars suivant.

K. Marie-Catherine, née le 29 Avril 1746, morte le 12 Septembre 1747.

L. Catherine, née le 21 Février 1746, morte le lendemain.

M. Simon-Joseph, né le 10 Janvier 1750, mort à Soudé en Mars 1750.

N. Edmond-François, né le 20 Novembre 1753, mort le lendemain.

O. François-Jean-Baptiste, né le 4 Juin 1755, mort le 27 Décembre 1758.

11e *degré*. — *François-Gilles Jacobé de Vienne*, écuyer, Seigneur de Rambécourt, Arembécourt, Trigny, Montmorency, Brandonvilliers, né à Vitry le 8 Novembre 1748, marié

à Vitry le 23 Avril 1776, à *Marie-Marguerite-Félicité Jourdain*, fille de Pierre-Jacques Jourdain, Conseiller du Roi, Elu en l'Election de Châlons, et de Louise-Barbe de Chanlaire. Prit part à l'Assemblée de la Noblesse en 1789. Il mourut à Vitry le 25 Février 1827, et elle le 1er Août 1835. Leurs enfants furent :

A. Joseph, qui suit.

B. Louis Jacobé de Trigny, né le 26 Février 1785, mort sans alliance à Vitry, le 12 Mai 1869.

C. Gilles-François, né le 13 mars 1777, mort enfant le 7 Avril 1778.

12e *degré*. — *Joseph Jacobé d'Arembécourt*, né à Vitry le 16 Septembre 1779, Capitaine d'Infanterie, Officier de la Légion d'honneur, amputé d'une jambe à la Moskowa. Epousa à Sommevoire, le 19 Décembre 1814, *Catherine Bonnescuelle de Surmont*, fille de Gilles-Joseph Bonnescuelle de Surmont, receveur des Finances à Huy (Belgique), et de Edmée-Victorine Thévenin de Guichaumont. Il mourut à Vitry le 6 Août 1862, et elle au château de Villiers le 19 Juillet 1876. Elle fut inhumée à Montmorency. De ce mariage vinrent :

A. Victoire-Ernestine, née le 20 Décembre 1816, mariée, le 17 Décembre 1839, à *Léon Geoffroy*, dont : Ernest Geoffroy, né le 1er Novembre 1840, marié à Paris le 9 Juin 1887, à Marie-Eugénie de Beaufort, fille de Ernest de Beaufort et de Emmeline Cooper, veuve du Vicomte de la Guérivière.

B. Joseph-Edouard, qui suit.

C. Théodore-Octavie, née le 6 Avril 1821, mariée, le 26 Juillet 1842, à *Raoul du Bois du Tilleul*, fils de Ferdinand du Bois du Tilleul et de Angélique-Eugénie du Rud d'Angles, morte à Vitry le 29 Novembre 1859.

D. Juliette-Aspasie, née le 26 Septembre 1824, mariée à Vitry en 1850, à *Léonce-Martin d'Escriennes*, fils de Alexandre-Ernest Martin d'Escriennes et de Suzanne-Caroline Evrard. Il eut d'elle : Jeanne d'Escriennes, née le 15 Août 1851, mariée, le 20 Octobre 1874, à *Marie-Gabriel-Joseph-René, Comte le Moyne de Margon*, Colonel de Hussards, fils de Joseph-René-Camille, Comte le Moyne de Margon, ancien Officier de marine, Chevalier de la Légion d'honneur, et de Mlle de Kervéguen. D'eux sont venus : Yvonne de Margon, née le 21 Mai 1878 ; Paule, née le 24 Août 1880 ; Renée, née le 25 Juin 1882, et René, né le 4 Mars 1886.

13e *degré*. — *Joseph-Edouard Jacobé d'Arembécourt*, né à Vitry le 23 Juin 1817, Conseiller Général de l'Aube, marié à Troyes le 15 novembre 1860, à *Marie-Alix de Planta-Wil-*

denberg, fille d'Alexis-Rodolphe, Baron de Planta-Wildenberg, et de Mathilde de Valsuzenay. Ils moururent à Paris, lui le 14 Février 1890, et elle le 6 Juin 1888. Leurs enfants furent :

A. Mathilde-Thérèse, née le 29 Février 1866.

B. Marie-Mélanie, née le 9 Mars 1868, morte le 25 Avril 1877.

11e *degré*. — *Pierre-Noël Jacobé de Haut*, Ecuyer, Seigneur de Vienne-la-Ville, de Haut, etc., deuxième fils de Gilles-Joseph et de Catherine Adam du Châtellier, né le 28 Décembre 1750, fut Lieutenant au Régiment Dauphin, quitta le service en 1779, épousa à Montier-en-Der, le 14 Février 1775, sa cousine *Jeanne-Elisabeth-Marie le Clerc de Frédeau*, fille d'Antoine-Didier le Clerc, Chevalier de Frédeau, Capitaine au Régiment de Touraine et Chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Edmée-Magdeleine de Montangon. Ladite Jeanne-Elisabeth-Marie le Clerc de Frédeau, devenue veuve, s'est remariée au *Marquis de Cély*, dont elle n'eut pas d'enfants, et qui lui laissa des propriétés à la Martinique. Il mourut à Londres le 2 Août 1800, et elle pendant la traversée de la Martinique, le 18 Septembre 1811. D'eux vinrent :

A. Antoine-Didier, qui suit.

B. Marie Jacobé de Haut, née en 1779, fut élève du peintre David et posséda un fort beau talent de peintre : elle a laissé de nombreux portraits de sa famille. Elle est morte sans alliance à la Martinique, en 1821.

12e *degré*. — *Antoine-Didier Jacobé de Haut*, né le 20 Octobre 1777, épousa, en 1809, *Anne-Claude-Avoye de Régnier de Guerchy-Nangis*, fille d'Anne-Louis de Régnier, Marquis de Guerchy-Nangis, et de Françoise-Louise du Roux de Sigy, et petite-fille de Claude-Louis-François de Régnier, Comte de Guerchy, Marquis de Nangis, Chevalier des ordres du Roi, Lieutenant-Général de ses armées, Colonel-Lieutenant de son Régiment d'Infanterie, Gouverneur d'Huningue, Ambassadeur en Angleterre, et de Gabrielle-Lydie d'Harcourt, fille de François, Maréchal Duc d'Harcourt. Françoise du Roux de Sigy était sœur de Frédéric-Auguste-René du Roux, Marquis de Sigy, né en 1758, qui, étant mort sans enfants en 1847, a légué la terre et le Marquisat de Sigy à son neveu, Marc Jacobé de Haut, qui avait épousé sa nièce, Clémentine de Bonneuil.

Ces deux époux moururent, lui en 1854, et elle le 7 Février 1873, à 90 ans. Ils eurent :

A Marc-Marie, qui suit.

B. Marie-Ambroisine, née à la Martinique le 7 Avril 1812, morte sans alliance.

C. Marie, née à la Martinique le 4 Septembre 1818, morte à Sigy le 31 Août 1887, sans alliance.

13e *degré*. — *Marc-Marie Jacobé de Haut*, né à la Martinique le 3 Juillet 1814, membre du Conseil Général de Seine-et-Marne, Chevalier de la Légion d'honneur, marié en Avril 1841, à *Anne-Bertille-Clémentine de Chabenat de Bonneuil*, sa cousine germaine, fille d'Etienne de Chabenat, Comte de Bonneuil, et de Lydie de Régnier de Guerchy-Nangis, sœur d'Anne-Claude-Avoye, et, comme elle, fille d'Anne-Louis, Marquis de Guerchy-Nangis, et de Françoise-Louise du Roux de Sigy, petite-fille du Maréchal Duc d'Harcourt. Ils eurent :

A. *Marie-Auguste-Ambroise Jacobé de Haut, Marquis de Sigy* (par décret du 25 Janvier 1873), Chef de bataillon, Chevalier de la Légion d'honneur, marié, le 6 Août 1873, à *Jeanne Tiersonnier*, fille d'Alphonse Tiersonnier et de N... d'Hendecourt. Il mourut à Paris le 1er Mars 1886, sans enfants.

B. *Etienne-Marie Jacobé de Haut*, né le 8 Mai 1843, Chef de bataillon, Officier de la Légion d'honneur, marié, le 17 Février 1891, à *Laurence de la Bourdonnaye-Blossac*, fille du Comte de la Bourdonnaye-Blossac et de N... de Tocqueville ; il est mort au château de Sigy le 31 Décembre 1895, à 52 ans.

C. *Antoine-Marie Jacobé de Haut*, né le 14 Novembre 1844, marié à Paris le 25 Mai 1875, à *Marie Pinard*, fille de Guy Pinard et de N... Cham, fille du Baron Cham et de Mlle de la Maison Rouge ; Mlle Marie Pinard était nièce du ministre de ce nom. Elle mourut à Sigy en 1885, laissant :

1. Pierre-Marc-Henry-Marie, né le 4 Juillet 1876.
2. Guy-Clément-Marie, né le 16 Août 1877.
3. André-René-Marie, né le 15 Septembre 1878.
4. Cécile-Marie, née le 18 Mars 1880.
5. Paul-Stanislas-Marie, né le 7 Juillet 1882.

D. *Marie-Philomène-Félicie Jacobé de Haut*, mariée, le 16 Janvier 1872, à *Paul Marey-Monge*, Chef de bataillon, Chevalier de la Légion d'honneur, maire de Nuits, fils de Ernest Marey-Monge, Officier d'artillerie, et de Mlle Marey de Gassendi. Il mourut le 5 Août 1881, laissant :

1. Marie-Marc-Charles-Claude-Ernest Marey-Monge, né le 17 Novembre 1876, Elève de l'Ecole Polytechnique.

E. *Marguerite-Marie Antoine Jacobé de Haut*, mariée à Paris le 8 Novembre 1877, à *Paul David du Jonquier*, fils de Paul David du Jonquier et de Laure des Nots. Il en eut :

1. *Marc*-Marie-Laurent David du Jonquier, né le 24 Août 1878.

2. Anne-Marguerite-Andrée, née le 20 Septembre 1879.

3. Henri-Marie-Pierre, né le 14 Octobre 1880.

4. Etienne-Marie-Joseph, né en Janvier 1883, mort la même année.

5. Eloïne-Marie-Charlotte-Ambroisine, née le 26 Juin 1884.

F. *Marie-Paul-Bernard Jacobé de Haut*, né le 7 Février 1854, marié, le 11 Décembre 1894, à *Esther de Berny*, fille de N... de Berny et de N... Aussenac, dont : *Marc* Jacobé de Haut, né le 24 Septembre 1895.

11e *degré*. — *Louis-Thomas Jacobé de la Franchecourt*, Ecuyer, né à Vitry le 16 Décembre 1752, Capitaine-Commandant au Régiment de Beauvaisis, Chevalier de Saint-Louis, marié le 8 Mars 1791, à *Victoire-Adélaïde-Geneviève Bourlon d'Arrigny*, fille de Nicolas-Henri Bourlon d'Arrigny, Ecuyer, et de Françoise-Geneviève Jacquinot de Chavanges. Il est mort à Vitry le 12 Août 1817, et sa femme le 26 Juillet 1837. Ils eurent :

A. Henri-Louis, né le 22 Décembre 1791, mort le 23 Mars 1892.

B. Adolphe-Pierre, né le 16 Mars 1794, marié à Sophie Guichard, et qui suit.

12e *degré*. — *Adolphe-Pierre Jacobé de la Franchecourt*, Ecuyer, né le 6 mars 1794, maire de Vitry, Conseiller d'arrondissement, Chevalier de la Légion d'honneur, marié à Vitry le 18 Octobre 1817, à *Elisabeth-Sophie Guichard*, fille d'Edme-Joseph Guichard, Président du Tribunal civil de Vitry, Chevalier de la Légion d'honneur, et d'Antoinette-Eléonore de Braux. Il mourut à Vitry le 11 Avril 1873, et elle le 8 Octobre 1886. Ils eurent pour enfants :

A. *Clotilde-Victoire*, née le 13 Août 1818, mariée le 15 Juin 1840 à Vitry, à *Théobald-Gilbert Barbier de Lalobe de Felcourt*, Vice-Président du Conseil Général de la Marne, Chevalier de la Légion d'honneur, fils de Claude-Etienne Barbier de Lalobe de Felcourt, ancien Officier de Cavalerie, et de Nicole-Françoise-Adélaïde Florion. Il est mort au château de Maisons, le 5 Janvier 1894, et sa femme le 25 Août 1863.

Ils ont eu :

1. *Etienne-Julien de Felcourt*, né à Vitry le 29 Avril 1841, maire de Maisons, Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, marié au château de Coclois (Aube), le 15 Novembre 1876, à *Marie-Camille-Ernestine des Réaulx*, fille d'Armand-Louis, Marquis des Réaulx, et de la Marquise née Charlotte-Aglaé Urguet de Saint-Ouen. Ils ont :

1. Charles-Etienne de Felcourt, né le 3 Février 1878.

2. Sophie-Marie-Louise de Felcourt, née le 2 Mai 1879.

3. Rodolphe-Pierre de Felcourt, né le 3 Avril 1883.

B. *Antoine-Adolphe Jacobé de la Franchecourt*, né le 22 Avril 1820, non marié.

C. Bathilde-Marie, née le 16 Novembre 1822, mariée à Vitry le 28 Octobre 1842, à *Alexandre Barbier de Felcourt*, Auditeur de 1re classe au Conseil d'Etat, Sous-Préfet de Vitry, Chevalier de la Légion d'honneur, fils de Balthazar Barbier de Felcourt et de Louise-Elisabeth Florion. Il mourut à Hyères, le 21 Février 1845, et elle à Vitry, le 8 Janvier 1895, sans enfants.

11e *degré*. — *Paraclet Jacobé de Rambécourt* (quatrième fils de Gilles-Joseph et de Catherine Adam du Châtelier), écuyer, Seigneur des Clozets, né à Vitry le 3 Juin 1759, marié le 6 Octobre 1782, à *Marguerite-Marie-Jeanne Jourdain*, fille de Jean-Baptiste Jourdain, Conseiller au Bailliage de Châlons, et de Marie-Jeanne Montardier. Prit part à l'Assemblée de la Noblesse en 1789. Il mourut à Vitry le 10 Octobre 1807, ayant eu pour enfants :

A. Augustin-Jean-Baptiste-Stanislas, qui suit.

B. *Marie-Josèphe-Rosalie*, née le 3 Mars 1785, mariée, le 23 Février 1813, à *Claude-Henri-Nicolas de Ségault*, maire de Suligny (Côte-d'Or), fils de Jean-Baptiste-Charles-François de Ségault et de Jeanne-Marie de Croix. Il mourut en 1827, et elle le 22 Mai 1851, laissant deux enfants : 1. Edmond de Ségault, né en 1816, marié, en 1842, à Delphine de la Faye, fille de M. de la Faye et de Mlle de Baussancourt (d'eux vint Marie-Philiberte-Louise de Ségault, mariée à Anatole de la Serre). 2. Hortense de Ségault, mariée à Louis Suremain de Saiseray, dont : Maurice, Mathilde, Berthe et Lucile Suremain de Saiseray.

12e *degré*. — *Augustin-Jean-Baptiste-Stanislas Jacobé de Rambécourt*, Ecuyer, né à Châlons le 11 Novembre 1786, marié à Vitry le 23 Juin 1813, à *Louise-Henriette de Salligny*, fille de Louis-Antoine de Salligny, Président Trésorier de France au bureau des Finances de Champagne, et de Marie-Magdeleine le Febvre des Landres. Il mourut à Vitry le 22 Octobre 1864, et elle le 19 Mai 1845. Ils eurent :

A. *Antoinette-Edwige Jacobé de Rambécourt*, née le 1er Avril 1814, mariée, le 2 Juillet 1838, à *Edme-Etienne Chauvel*. Il mourut en son château d'Isles-sur-Marne le 3 Mai 1872, et elle le 9 Novembre 1882. Leurs enfants furent :

1. Louis-René Chauvel, né le 19 Juillet 1839, marié à Troyes le 26 Juin 1864, à *Marie de la Huproye de la Noue*. Il mourut le 14 Janvier 1890, laissant : Marguerite Chauvel de la Huproye, née le 30 Juillet 1865.

2. Marguerite-Marthe Chauvel, née le 21 Juillet 1842, mariée au château d'Isles-sur-Marne, le 15 Janvier 1867, à *Marie-Ludovic-Xavier-Guillaume, Comte de Chavandon*, ancien Zouave Pontifical, fils de Charles-Bernard-Guillaume, Comte de Chavandon de Droupt, et de Marie-Louise de Damoiseau de la Bande ; d'eux vinrent : 1. Marie de Chavandon, née à Isles le 22 Avril 1868, Religieuse de Nazareth. 2. Yvonne de Chavandon, née au Château du Rhuez (Aube) le 11 Avril 1871. 3. Ludovic de Chavandon, né au Rhuez le 5 Août 1875.

3. Louise-Marie-Henriette Chauvel, née à Isles le 7 Octobre 1849, Religieuse de Saint-Joseph à Châlons.

B. *Marie-Magdeleine-Henriette Jacobé de Rambécourt*, née le 25 Août 1819, mariée le 1er Juillet 1844 à *Charles-Albert-Gonsalve Pertusier*, fils du Colonel Pertusier, Chevalier de la Légion d'honneur, et de Marie-Pauline de Montendre. Elle mourut sans enfants le 5 Mai 1845.

M. Pertusier s'est remarié à Mlle Bergasse du Petit-Thouars, cousine germaine de l'Amiral, et a un fils, Léonce, marié en 1888 à Hortense de Frasnois.

(*A suivre.*) A. DE MAUROY.

NÉCROLOGIE

Le samedi 1er février, les habitants de Juniville (Ardennes) célébraient les obsèques d'un vaillant soldat, beau-frère de leur curé doyen, le capitaine Chaillieux, ancien officier au 91e de ligne, chevalier de la Légion d'honneur et commandant le 15e régiment territorial d'infanterie.

En effet, le capitaine Chaillieux, après avoir conquis tous ses grades à la pointe de son épée, s'était surtout distingué au siège de Belfort, où il se trouva, comme sous-lieutenant, chargé d'une compagnie à qui fut assignée la défense d'un plateau qui protégeait la ville.

Pendant des semaines, jour et nuit debout, oubliant même de manger, il le défendit pied à pied contre l'ennemi et, quand enfin celui-ci l'eut cerné et séparé de la ville, par son sang-froid, par son courage, il put se frayer un passage à travers l'ennemi, et rentrer avec la plupart de ses hommes dans la cité assiégée, qu'il défendit avec une incroyable bravoure, sur les remparts, jusqu'au dernier jour du siège.

Ce glorieux fait d'armes et maints autres lui valurent d'être cité à l'ordre du jour par le colonel Denfert-Rochereau, qui s'y connaissait en fait de vaillance.

Bon autant que brave, M. Chaillieux était adoré de ses hommes, estimé de ses chefs, apprécié de ses camarades et de tous dans la ville de Mézières, où il a tenu garnison pendant plus de vingt années.

* * *

Nous apprenons la mort de M. l'abbé Croëse, décédé le lundi 17 février 1896, à Nancy, à la suite d'une courte maladie, à l'âge de 36 ans.

Ordonné prêtre en 1882, M. l'abbé Croëse fut successivement vicaire à Sézanne, curé de Chichey et de Péas, vicaire de la paroisse de Saint-Jean à Châlons, curé de Pringy et de Drouilly, et enfin professeur au Petit-Séminaire de Saint-Memmie.

En 1893, il était retourné dans son diocèse d'origine, à Nancy, où il était, depuis deux ans, vicaire de Bon-Secours et missionnaire diocésain.

Ses funérailles ont eu lieu en l'église de Bon-Secours, au milieu d'une assistance fort nombreuse de prêtres et de fidèles.

* * *

Le 20 février est mort, dans sa 72e année, un de nos concitoyens aussi modeste que méritant, M. Edmond Givelet, manufacturier à Reims.

M. Givelet avait fait naguère partie du Tribunal de Commerce, dont il fut élu président. Son esprit éclairé et sa haute impartialité étaient fort appréciés du monde industriel.

Dans ces derniers temps, M. Givelet était fort souffrant. La mort de son gendre, le capitaine du génie Renaud, décédé le 12, en Algérie, à l'âge de 40 ans, l'avait cruellement affecté.

M. Givelet, dont le nom était attaché à Reims à toutes les œuvres charitables, était le beau-père de notre distingué collaborateur, M. Henri Jadart, bibliothécaire de Reims.

Nous adressons à M. Jadart et à sa famille l'expression de nos plus vives et sympathiques condoléances.

*
* *

Le 28 février ont eu lieu, en l'église Notre-Dame d'Epernay, au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques de M. Alcime Marchand, ancien négociant en vins de Champagne, décédé à Epernay le mardi 25 février, à l'âge de 73 ans.

A l'issue du service, le corps a été transporté à Reims, où l'inhumation a eu lieu au cimetière du Nord.

M. Alcime Marchand, après avoir été pendant de longues années directeur de la maison Kunkelmann, à Epernay, puis conseiller municipal et président de la Société de Secours mutuels des Ateliers du chemin de fer, s'était retiré à Moussy (Marne), où il fut nommé successivement conseiller municipal, adjoint et maire.

Depuis près de deux années, M. Marchand était revenu à Epernay, où une cruelle maladie vient de l'enlever à l'affection de sa famille.

*
* *

On annonce également la mort de M. l'abbé Rouyer, ancien curé de Cherville et d'Athis (Marne), décédé à Rouvroy (Marne), le 4 février, à l'âge de soixante-sept ans ;

— Du commandant Reiset, chef d'escadron au 30e régiment d'artillerie, décédé subitement à Orléans, le 6 février, dans sa quarante-huitième année.

Les obsèques ont eu lieu le 10, à Barbonne-Fayel (Marne);

— De M. Alfred du Bois du Tilleul, maire de Trois-Fontaines (Marne), depuis plus de quarante ans, décédé le 9 février, en sa propriété de Fays, à l'âge de quatre-vingt-un ans ;

— De M. Ragon, conseiller honoraire à la cour d'appel de Nancy, beau-père de M. Georges de Saint-Genis, décédé à Vitry-le-François, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans ;

— De M. l'abbé Chaillé, curé de Vrizy et Condé (Ardennes), décédé le 17 février, dans sa cinquante-troisième année.

Les obsèques ont eu lieu le 20, au milieu d'une grande affluence de fidèles. Trente prêtres, tant du canton de Vouziers que de tout l'arrondissement, figuraient dans le cortège funèbre, qui a parcouru, avant son entrée à l'église, toutes les rues du village dans un profond recueillement.

Mgr Péchenard, vicaire-général, a donné l'absoute, et M. l'archiprêtre Bouché a retracé, en termes éloquents et émus, la carrière religieuse du défunt ;

— De Mme la marquise d'Hugleville, née du Val de Dampierre, fille et petite-fille des généraux de ce nom, décédée en son château d'Hugleville-en-Caux (Seine-Inférieure) ;

— De M. Bellonnet, fils de l'ancien trésorier-payeur général de la Marne, juge au tribunal civil de Cambrai, officier d'académie.

BIBLIOGRAPHIE

Biographie de M. l'abbé Hulot, ancien doyen d'Attigny, vicaire-général de Reims, et étude sur ses œuvres, par l'abbé E. Bigot, curé de Ventelay, membre correspondant de l'Académie de Reims. 1 vol in-8° de 311 pages. Prix : 3 fr. 50 franco.

M. l'abbé Bigot, curé de Ventelay, près Fismes, vient de publier, en un fort volume in-8°, la *Biographie de M. Louis-Henri Hulot, ancien doyen d'Attigny, vicaire-général de Reims.*

Né en 1757 à Avenay (Marne), l'abbé Hulot appartenait à une famille ardennaise, dont plusieurs membres se sont distingués dans le sacerdoce ou dans l'armée.

Par sa naissance, il était de cette génération de prêtres qui, après avoir eu à lutter contre le rationalisme du siècle, se trouvèrent en face des persécutions révolutionnaires. De même qu'il avait, dans les années qui précédèrent la chute de l'ancien régime, combattu par la plume pour la défense de la religion, de même, aux jours du danger, l'abbé Hulot fut de ceux qui affrontèrent la tourmente avec le plus infatigable courage.

Il refusa le serment à la constitution civile du clergé, et lorsqu'un évêque schismatique fut nommé à Reims, il resta fidèle à l'ancien titulaire, Mgr de Talleyrand-Périgord.

Professeur de théologie à l'Université de Reims, M. l'abbé Hulot dut partir pour l'exil le 26 mai 1791. Il se réfugia d'abord à Gand, dont l'évêque le choisit pour vicaire-général, puis en Hollande et en Allemagne, ne cessant, à chacune des étapes de l'exil, de protester par ses écrits contre la situation faite à l'Eglise de France par la Révolution.

A cette époque, les routes de l'étranger se couvraient d'émigrés prêtres ou laïques chassés de France. Le livre de M. l'abbé Bigot cite à ce propos une page intéressante du cardinal Pacca, dans sa *Nonciature de Cologne :*

« En 1791 et dans les deux années suivantes, je fus témoin de la grande émigration du clergé et de la noblesse de France. La plupart des ecclésiastiques, appartenant à la classe vénérable des curés, tinrent une conduite vraiment édifiante et justifièrent pleinement la bonne réputation qui les avait précédés en Belgique et en Allemagne. Quant aux évêques français, on sait que la grande majorité montra le plus grand courage, le plus grand zèle pour défendre l'Eglise, et fut un sujet d'édification pour toute l'Europe.

« A l'émigration du clergé succéda celle de la noblesse, appelée sur le Rhin par les comtes d'Artois et de Provence. Alors on vit

arriver par troupes et les seigneurs de Paris et les nobles des provinces. Les rapports familiers que j'eus avec eux me firent presque perdre l'espoir de voir un terme à tant de maux qui désolaient le malheureux pays de France.

« La plupart de ces nobles, surtout les grands seigneurs de la cour, n'exerçaient aucun acte de religion : bien plus, ils affectaient publiquement une indifférence profonde pour tous principes religieux. Ces exemples d'impiété scandalisèrent d'une manière grave les Allemands et firent beaucoup de mal à la religion catholique en Allemagne. »

L'abbé Hulot rentra en France en 1800 et, après la conclusion du Concordat, fut nommé curé d'Attigny. Il forma alors des élèves ecclésiastiques dignes de lui ; l'un, qui était son neveu, Jean Victor-Basile Hulot, devait lui succéder à la cure d'Attigny, et écrivit en latin la *Vie de M. l'abbé Musart, curé de Sommevesle.*

Un autre était l'abbé Bara, né le 4 juin 1788 ; il fut plus tard Mgr Bara, évêque de Châlons, de vénérable mémoire.

Et puisque le nom de l'abbé Musart est venu sous notre plume, disons que M. l'abbé Hulot, qui l'avait connu à Erfurt, s'occupa de sauver et de conserver les reliques du saint prêtre, mort sur l'échafaud, martyr et confesseur de la foi, en 1796.

Nous ne pouvons que passer rapidement sur les ouvrages d'apologétique de M. l'abbé Hulot, sur son histoire de la ville d'Attigny, qui joua un rôle si considérable pendant le haut moyen-âge. Nous nous bornerons à dire que, vicaire-général sous Mgr de Coucy et Mgr de Latil, il contribua à la réorganisation du diocèse et au réveil des études ecclésiastiques. Il mourut en 1829, à l'âge de soixante-douze ans, laissant le souvenir d'un prêtre sévère dans ses mœurs, dans sa doctrine, d'un défenseur infatigable de l'Eglise, d'un administrateur plein d'autorité et de fermeté. Il avait connu et traversé plusieurs époques bien distinctes : les dernières années de l'Ancien Régime, la Révolution, l'Empire, la Restauration. Et c'est ce qui donne tant d'intérêt à sa biographie.

Pendant qu'il honorait son nom par ses vertus sacerdotales, plusieurs de ses parents s'illustraient par leurs services dans l'armée française.

Nous citerons :

1° Le lieutenant-général baron Hulot, signalé dans les campagnes du Rhin, au siège de Gênes, à Austerlitz, en Prusse, en Pologne, en Espagne, en Saxe, et enfin à Ligny, où il commandait une division d'infanterie sous les ordres du général Gérard ; il ne quitta le service actif qu'en 1842 et mourut en 1850 ; son petit-fils, le capitaine Henri Hulot, est actuellement attaché à l'état-major de la division de cavalerie Duhesme, à Reims. Deux beaux noms du premier Empire se trouvent donc réunis ;

2° Le maréchal de camp d'artillerie baron Hulot, ancien élève

de l'Ecole de Châlons, qui compta 33 années de services militaires, 18 campagnes, 1 blessure ;

3° Le lieutenant-colonel Jean-Gaspard Hulot, né en 1780, mort en 1854, après avoir longtemps servi aux Antilles ;

4° Une branche de la famille Hulot, celle des Hulot d'Ozery, a fourni le général Etienne-Constant Hulot et le contre-amiral Hulot, comte d'Ozery, mort il y a quelques années.

C'est à cette branche qu'appartenait Alexandrine-Eugénie Hulot, qui épousa en 1800 le général Moreau, le futur vainqueur d'Hohenlinden.

On voit combien le livre de l'abbé Bigot contribue à faire connaître une vieille famille ardennaise, aujourd'hui encore honorablement représentée dans l'armée.

« Le style du biographe, sans prétention, disent les *Etudes biographiques des R. P. Jésuites*, a le mérite d'être clair. Le travail est bien documenté. Quelques-uns des documents intéressent même l'histoire générale de l'Eglise. »

Les amateurs de l'histoire générale de la Champagne seront heureux de posséder cet ouvrage dans leur bibliothèque.

*
* *

Sommaire de la *Revue historique*. T. LX. II, mars-avril 1896 :

IMBART DE LA TOUR, *Les paroisses rurales dans l'ancienne France, du IVe au XIe siècle*, p. 241 à 271 (1er art.). — Comte J. DU HAMEL DE BREUL, *Le ministre philosophe, Carvalho, marquis de Pombal*, p. 273 à 306 (3e art. et fin). Les trois articles forment une étude attachante et qui touche intimement à la philosophie de l'histoire générale. Pombal est le type complet du politique à la fois despote, avide, sectaire et anti-religieux. Le récit de toute sa vie fait voir comment les hommes honnêtes et les peuples se laissent tyranniser et décimer par un forcené. — CH.-V. LANGLOIS, *Notices et documents relatifs à l'histoire de France au temps de Philippe le Bel : documents italiens*, p. 307 à 328 (1er art.). — R. DE MAULDE, *Jean-Jacques Trivulce*, p. 329 à 333. Réponse à M. L.-G. Pélissier. — ALFRED STERN, *L'origine du décret de proscription lancé par Napoléon contre Stein* (p. 333-336).

Le Bulletin historique de la *Revue* contient, p. 385 à 390, un assez long article sur le volume publié à propos du Jubilé du Baptême de Clovis. Cette critique est aussi impartiale qu'on peut la demander à un protestant : on la lit avec intérêt.

*
* *

Sommaire de la *Revue historique ardennaise* (mars-avril 1896) :

I. *Bernard de Montgaillard, abbé d'Orval* (1563-1628), par ROGER GRAFFIN.

II. MÉLANGES. — *Les basses justices de Chooz et de Voncq*, par N. ALBOT. — *Deux règlements du Collège municipal de Rethel* (1656-1668), par

Henri Lacaille. — *Etienne-Nicolas de Turenne, pensionnaire du Collège de Sedan* (1623), par N. Goffart. — *Charte d'affranchissement de Nouvion-sur-Meuse* (1290), par N. Hubignon.

III. Variétés révolutionnaires. — *Le premier maire de Reims, originaire de Rocquigny*, par H. Jadart. — *La fête de la Vengeance, à Rethel, en 1793, et l'inscription de l'église de Mézières*, par Paul Laurent (de Rethel).

IV. Bibliographie. — Dr J. Halkins, *Etude historique sur la culture de la vigne en Belgique*. — H. de Radiguès, *Les seigneuries et terres féodales du comté de Namur*.

V. Chronique. — *M. Jadart, nommé conservateur de la Bibliothèque de Reims*. — *Note sur une découverte de sépultures à Lumes*, par Paul Laurent.

VI. Planches. — *Portrait de Bernard de Montgaillard, abbé d'Orval* (photogravure). — *Vue de l'ancienne église paroissiale Saint-Brice et de l'ancien cimetière de Lumes, au XVIIe siècle*.

***

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (mars 1896) :

S. Leroy, *Notice armoriale et généalogique sur la Maison de Bouillon* (suite). — Dr J. Jailliot, *Recherches sur l'abbaye de Chéhéry* (suite).

Bibliographie. — *A travers le Sedan d'hier, notes humoristiques* (tome 2e), par E. Hupin. — *Cartulaire du prieuré de Longueau*, par P. Pellot (avec la collaboration de Dom Albert Noel).

CHRONIQUE

Fouilles archéologiques exécutées autour de Reims. — *Bulletin de janvier 1896.* — Nous continuons nos fouilles dans les nécropoles antiques autour de Reims.

Pour la seconde fois, nous avons quitté le cimetière de la Fosse-Pierre-la-Longe où, du 4 au 17 janvier, nous avons découvert 59 objets, ainsi classés :

Bronzes, 4 ; monnaies en bronze, 3 ; ornements en cuir pour souliers, 3 ; crayon en sanguine, 1 ; garniture en cuivre d'un coffret, 1 ; chevelure de femme, 1 ; poteries diverses, 17 ; verreries, 2 ; étoffe, 1 ; épingles en os, 40 ; rondelle en fer, 1 ; pierre à aiguiser, 1 ; tuiles grandes et petites, 14 ; objets en jais : collier, médaillon et bracelets, 7.

Notons en passant les principaux objets et ceux qui, par leur nature et leur rareté, apportent un document nouveau sur l'art ou l'industrie dans la ville de Reims à ces lointaines époques, époques que nous pouvons dès aujourd'hui fixer, pour le cimetière de la Fosse-Pierre-la-Longe comme pour celui des Trois-Piliers, à la fin du IIIe siècle, sous le règne de l'empereur Probus.

C'est aussi vers cette date que nous devons faire remonter l'existence d'une *maladrerie*, non loin du cimetière Pierre-la Longe, qui était lui-même le cimetière de cette maladrerie ; les fosses communes l'attestent (nous avons trouvé, comme nous l'avons déjà dit, jusqu'à six corps dans la même sépulture).

1° Les ornements en cuir pour souliers de femme sont d'un travail très fini et très soigné et de couleurs diverses très vives ; malheureusement, aussitôt qu'ils ont pris l'air, ils se ternissent et la dessication en amène la destruction complète. Le hasard nous a fait découvrir la marque de l'ouvrier, l'artiste puis-je dire, qui a produit ces petits chefs-d'œuvre. Cette marque existe sur le manche en cuir d'un petit miroir de poche découvert le 8 janvier : M·IVCVNDI·VODADASI.

2° La garniture du coffret, la serrure et surtout la clef dont la tête, en bronze, représente la partie antérieure d'un lion accroupi sur le ventre, la gueule ouverte et les deux pattes appuyées en avant sur une barrette. Ce lion est très finement et très profondément ciselé. C'est presque une œuvre d'art.

3° Le coffre renferme un collier et deux bracelets comprenant 147 pièces en jais, ainsi réparties :

a. Un médaillon camée, diam. 0.04, représentant une tête de femme, profil à droite, coiffée de ses cheveux ondulés et tressés.

b. Un collier, 84 perles tournées.

c. Un bracelet, 29 perles et une aiguillette.

d. Un second bracelet, 31 perles et une aiguillette.

4° Le crayon en sanguine employé comme fard était placé près de la main gauche d'un squelette de femme, ainsi qu'une mince feuille d'argent qui préservait la main du contact de cette pierre colorante.

5° Une chevelure entière de femme, de 0.30 cent. environ, exemple fort rare.

Les Trois-Piliers. — Le 21 janvier, nous revenons au cimetière des Trois-Piliers, que nous avions déjà touché en juin 1894, et où nous avions trouvé l'inscription illisible sur plomb et le *médaillon inédit* d'Hadrien.

Plus heureux cette année, nous y avons recueilli 122 objets en dix jours, dont :

Bronzes, 25 ; monnaies, 55 ; coffret, 1 ; poteries, 17 ; verreries, 9 ; épingles en os, 4 ; pierre à aiguiser ; jais, 2 ; statuettes, 2 ; argent, 2 ; or, 4.

Parmi les monnaies, toutes des petits bronzes (près de moitié sont très frustes), nous en comptons plus de trente de Probus qui sont à fleur de coin et de divers poinçons, dont deux avec couronnes casquées, et toutes de revers différents.

Les principaux objets en bronze sont :

Un miroir de forme ronde ; deux petites coupes, dont une argentée ; deux bracelets et un manche de couteau représentant un lévrier poursuivant un lièvre.

Plusieurs vases en poterie sont intéressants au point de vue de la forme des décorations et inscriptions en barbotine blanche. Nous en avons trois de ce dernier décor ; l'un porte cette inscription : VIVATIS, le deuxième SITIO et le troisième AVE.

Un vase à boire en terre rouge-jaunâtre, très finement lustrée et de la plus élégante forme que nous ayons vue, portant en relief, sur la panse, des feuilles de plantes aquatiques.

Plusieurs autres, à reflets métalliques et à dépressions, et des vases en poterie noire très fine, du potier VASSATIVS.

Deux statuettes : l'une de Lucine, déesse-mère, l'autre d'une déesse qui nous est inconnue, dont la coiffure est fort originale, et qui tient dans sa main gauche, appuyée contre sa poitrine, une sorte de rouleau.

Objets en or. — Une pendeloque ; deux anneaux d'enfant ; une chevalière dont le chaton est orné d'une pierre dure enrichie d'une intaille représentant Apollon jouant de la lyre.

Théophile HABERT.

* * *

Du lieu de naissance de saint Remi. — On a discuté souvent sur la question de savoir si saint Remi, qui tient une grande place dans l'histoire de la civilisation française, était ou non originaire du Laonnois. M. l'abbé Carlier, aumônier du Lycée de Saint-Quentin, vient de jeter quelques clartés nouvelles sur ce point obscur, dans un opuscule qu'il va faire paraître.

Selon lui, Remi est né vers 439, d'Emilius, comte romain ou associé du gouverneur de Soissons, et de Célinie, femme que son esprit de bienveillance et ses œuvres charitables rendirent populaire dans toute la région. Emilius était influent et riche propriétaire de vastes domaines, soit au bas de la montagne de Laon, soit à Lavergny, soit à Cerny. Dans ses villas et métairies travaillaient des serviteurs ayant le rang d'esclaves et d'affranchis.

La naissance de Remi fut, croit-on, prédite à sa mère par l'ermite de Cerny, appelé *Montan*, ou Montain, dont la mémoire est vénérée dans tout le Luxembourg, et dont les reliques sont à La Fère.

On n'est pas fixé sur l'endroit de cette naissance, et les biographes religieux se prononcent, les uns pour Laon, les autres pour Lavergny ou Cerny, où le cadastre signale encore la Cense-Saint-Amile (*Emilius*).

En tout état de cause, c'est la terre laonnoise qui fut la patrie de saint Remi.

C'est Laon qui l'abrita, petit enfant, et le vit grandir. Laon étant la résidence habituelle du comte Emilius et des siens, c'était, en effet, le centre d'où sa vigilance rayonnait sur toute la contrée : c'est là, dans cet oppidum fortifié par la nature, qu'il trouvait un asile sûr contre les surprises des barbares, le fléau de cette époque si tourmentée... Les dévastations et les cruautés de ces « barbares » étaient redoutées justement. A Reims, les Vandales s'étaient signalés par des incendies et des tueries ; et, à peine remis de ce premier effroi, les Gallo-Romains entendent les clameurs féroces des Huns. Bientôt (en 450) ces sauvages vont passer comme une vision sinistre au pied de la montagne de Laon, et pousser leurs chevaux affolés jusqu'à Soissons... Ce ne sera qu'une vision, qu'une terreur d'un moment, car, là-bas, dans les plaines catalauniques, les Huns vont trouver, dans les Romains d'Egidius et dans les Franks de Mérovée, des adversaires dignes d'eux, des vainqueurs.

Selon Hincmar, c'est à Laon que saint Remi étudia et se prépara au sacerdoce. On y voyait encore, au IXe siècle, sa cellule, sa « petite retraite » qui était un objet de curiosité. Laon était, à cette date (450-460), sous la juridiction immédiate de l'évêque Bennade, de Reims ; aussi Remi dut-il entrer maintes fois en rapports avec le clergé de cette ville, qui devait devenir sa ville épiscopale, et où l'une des plus belles églises de France lui est dédiée.

(*Courrier de la Champagne.*)

* * *

Réparation des Tapisseries de Saint-Remi de Reims. — Nous empruntons à la *Chronique des Arts et de la Curiosité* l'intéressant article qui suit :

Plusieurs journaux annoncent qu'une des plus précieuses tapisseries du xvie siècle[1], classée depuis quelques années parmi les monuments historiques, vient d'être complètement restaurée à la manufacture des Gobelins. Nous sommes en mesure de donner quelques détails précis sur cette intéressante opération.

La pièce dont il s'agit appartient à l'église Saint-Remi de Reims et non à la cathédrale de cette ville, comme on l'a dit par erreur. Elle fait partie de la série de dix pièces offertes, en 1531, à l'abbaye de Saint-Remi par l'archevêque Robert de Lenoncourt, qui donnait en même temps à son église cathédrale une *Vie de la Vierge* en dix panneaux. Les armes du donateur sont tissées sur chacune de ces tapisseries, considérées par tous les connaisseurs comme un des chefs-d'œuvre de l'art textile en France à l'époque où il a jeté son plus vif éclat.

La *Vie de la Vierge* a été récemment l'objet de restaurations faites sur place, très habiles et fort heureuses restaurations, mais faites sur des tapisseries d'un fond encore solide ; mais l'autre suite, appartenant à l'abbaye, et représentant la vie de son patron, offrait l'aspect le plus lamentable. Il était difficile de distinguer la forme des personnages sous la couche de poussière et de plâtre qui recouvrait les panneaux, exposés dans la galerie haute de l'église.

Il était même à craindre que complètement rongée par l'action corrosive des matières étrangères qui recouvraient le tissu, la tapisserie tombât en bouillie quand on voudrait la nettoyer.

La Commission des Monuments historiques ayant voté les fonds nécessaires à la restauration d'une des dix pièces, grâce à l'initiative et aux instances de l'inspecteur général adjoint, M. Franz Marcou, le dernier panneau, celui qui renferme le portrait du donateur, admirable figure d'un dessin bien français, et qui porte de plus une longue légende, rappelant la date et l'origine de la tenture, fut expédié à la manufacture des Gobelins.

Le nettoyage du tissu fut entouré des plus minutieuses précautions et donna des résultats inespérés.

La tapisserie avait conservé, sous sa couche de poussière et de plâtre, une intensité de couleur extraordinaire. Mais c'était à l'envers surtout qu'on pouvait apprécier la vivacité des tons primitifs et la hardiesse de nos vieux tapissiers.

1. Le texte de la revue à laquelle nous empruntons cet article dit à tort xve siècle ; la date exacte est 1531.

Commencée au mois de mars 1895, la réparation était terminée en octobre. Il avait fallu remplacer tous les bruns, refaire en entier une robe de moine[1], remplir toutes les lettres des diverses inscriptions, recoudre tous les relais ; mais les têtes avaient été respectées et n'avaient subi que les travaux indispensables de consolidation. La tapisserie ainsi restaurée resta pendant un mois environ dans le musée des Gobelins avant de reprendre la route de Reims. Elle vient d'y être transportée par l'éminent administrateur de la manufacture, M. Guiffrey, qui a désigné la place où elle se présenterait le plus avantageusement et où elle souffrirait le moins de la lumière et de la poussière[2].

Une deuxième pièce va être soumise au même traitement, et on espère un résultat aussi heureux ; mais pour que cette opération soit rapidement conduite, la Commission des Monuments historiques, qui a donné l'impulsion et fait les premières dépenses, attend le concours de la Municipalité rémoise.

Elle compte aussi sur le concours de la fabrique de l'église[3]. Comme cette tenture compte parmi les monuments les plus vantés de l'art national, il faut espérer que l'appel adressé aux autorités locales sera entendu et que, dans quelques années, les tapisseries de Saint-Remi auront retrouvé leur primitif éclat.

Il existe, dans beaucoup d'églises provinciales, des monuments identiques et de la même époque, qui méritent également d'attirer la sollicitude de la Commission des Monuments historiques. La même observation s'appliquerait aux tentures du mobilier national, dont le délabrement inspire un sentiment de pitié quand on les voit montrer leurs blessures béantes aux expositions périodiques des Beaux-Arts et dans les nombreuses circonstances où on les prodigue, sans se préoccuper de leur vétusté et de leur délabrement. Avant peu d'années, si l'on n'y prend garde, une de nos richesses nationales les plus admirées de tous les étrangers sera irrémédiablement détruite. L. S.

* * *

M. Gaston Paris a l'Association des Anciens Élèves du Collège Rollin. — Le 7 février a eu lieu, à l'Hôtel Continental, le banquet annuel des Anciens Élèves du Collège Rollin, réunion très cordiale et très animée, dont M. Gaston Paris, ancien élève, avait bien voulu accepter la présidence.

A l'heure des toasts, M. Gaston Paris a prononcé une allocution exquise d'émotion douce et spirituelle. Le président du Comité,

1. Le moine *Raduins*, qui eut une vision représentée sur la tapisserie.

2. Le bras Nord du transept de Saint-Remi, en face de la porte de la sacristie.

3. Disons plutôt des habitants de Reims, amateurs d'art et fidèles dévoués au culte de saint Remi, car la fabrique de l'église n'a point de ressources applicables à cette dépense.

M. Léon Devin, lui a répondu en termes très heureux, donnant un aperçu des travaux si remarquables de M. Gaston Paris, une de nos plus pures gloires nationales. On sait que l'éminent directeur du Collège de France, déjà membre de l'Institut, se porte, à l'Académie française, candidat au fauteuil de Pasteur.

Faisant allusion à cette élection prochaine — et assurée — M. Jacques Normand a prononcé, pour finir, ces quelques vers humoristiques :

A notre camarade Gaston Paris.

Par notre cher Rollin, par l'Ecole des Chartes,
Je te suis, ô Paris, doublement *labadens* :
Et c'est pourquoi je veux, en quelques vers *badins*,
Te décocher ce toast avant que tu ne partes...
Ainsi faisaient jadis ces vieux gredins de Parthes !

Mon discours n'aura rien des traités de Descartes.
Il sera bref.
Je bois, ô maître très aimé,
Du fond du cœur, à ton élection prochaine
En un certain palais, endroit fort estimé,
Voisin du pont des Arts, sur les bords de la Seine. .
Je n'en dirai pas plus... et ne l'ai point nommé !

Savant doux et subtil, noble écrivain de race
Dont la gloire est si pure et les titres sont tels,
Parmi les plus fameux bientôt tu prendras place
Sous ce dôme massif, casque des Immortels,
Et, paré du laurier double qui le décore,
Ton habit, déjà vert, sera plus vert encore !

De cette élection, amis, ne doutons pas !
Pour notre camarade ils voteront là-bas
Comme un seul... immortel, ayez-en l'assurance,
Inutile vraiment d'engager des paris :
Car, dès qu'on a voté pour Anatole... *France*,
On doit, sans hésiter, nommer Gaston... *Paris !*

* * *

Service commémoratif de l'abbé Miroy, a Reims. — Le 9 février, jour presque anniversaire du crime de lèse-humanité commis le 12 février 1871, en plein armistice, par les Allemands, qui fusillèrent, à Reims, l'abbé Miroy, curé de Cuchery (Marne), diverses sociétés patriotiques de cette ville ont célébré plusieurs cérémonies en l'honneur du prêtre français et martyr, tombé sous les balles des bourreaux prussiens, et en l'honneur de tous les héros inconnus, obscurément morts en défendant le drapeau tricolore dans les diverses guerres soutenues par la France.

A midi, le Comité rémois du Souvenir français faisait célébrer par son président, M. l'abbé Trihidez, une messe de *Requiem* à la Cathédrale.

L'église était décorée de trophées, de drapeaux et d'écussons aux armes de la ville et de la République, avec, au-dessous, des cartouches portant les noms de Madagascar, Dahomey, Crimée, Soudan, Tonkin, Sénégal, Mexique, Tunisie, Algérie, Cochinchine, etc.

Dans la nef était un catafalque très simple, recouvert d'un grand drapeau tricolore.

Indépendamment de la foule considérable que cette cérémonie patriotique avait attirée dans la basilique, on remarquait la présence, aux places réservées, de M. le sénateur Diancourt; M. le général Duhesme, commandant d'armes; M. le général Kessler, commandant la 12e division d'infanterie; M. le général Percin, gouverneur; M. le général commandant la brigade de dragons; MM. les colonels et chefs de corps, et d'un grand nombre d'officiers de la garnison; MM. les magistrats du siège de Reims.

Les nombreuses délégations des sociétés avaient également pris place dans le chœur.

Après la messe, le cardinal Langénieux, qui présidait la cérémonie, a prononcé une allocution dans laquelle il a glorifié la mémoire des héros du devoir, des soldats qui sont morts pour la patrie.

Il a rappelé ensuite la conduite du curé de Cuchery, l'abbé Miroy, qu'il a donné comme un exemple du patriote obscur, mais courageux et dévoué à son pays jusqu'à la mort.

Les autres cérémonies ont eu lieu l'après-midi, au cimetière du Nord. La foule formait la haie sur le passage des sociétés, qui s'avançaient lentement, précédées de leurs drapeaux cravatés de crêpe.

Arrivé à l'endroit historique où mourut le héros de Cuchery, le groupe des manifestants s'arrête, une plaque de marbre que surmonte un trophée de drapeaux est découverte; on y lit, gravée en lettres d'or, l'inscription suivante :

Au patriote
l'abbé
MIROY
curé de Cuchery (Marne)
fusillé en cet endroit par les Prussiens
le 12 février 1871, pendant l'armistice
qui précéda la paix
Don de la Société amicale des anciens
sous-officiers, brigadiers et caporaux
de l'armée de terre
de l'arrondissement de Reims
1896

M. Galantin, président de la Société des Anciens sous-officiers de l'armée de terre, s'avance et prononce une allocution.

Les manifestants, qu'accompagnent M. le sénateur Diancourt, quelques membres de la famille de l'abbé Miroy et une foule

énorme, se rendent ensuite au monument élevé par souscription publique, en 1873, à l'infortunée victime.

Là sont réunis les membres du Comité du Souvenir français, M. l'abbé Trihidez, président, M. Paul Douce, secrétaire général, la sœur de M. Miroy et divers autres membres de la famille.

M. Douce prononce un discours au nom des Anciens Combattants de 1870, et M. Vincent évoque la mémoire du héros modeste dont on glorifie la mémoire.

Avant de se retirer, les sociétés sont allées saluer la tombe du maréchal Drouet-d'Erlon, puis celle de M. Georges Mirambeau, sergent des mobiles de la Marne, tué au combat d'Amiens le 27 novembre 1870.

* * *

Conférence du baron de Baye a l'Académie de Reims. — L'Académie de Reims offrait, le 14 février dernier, à ses membres et à un certain nombre d'invités, la bonne fortune d'entendre un de ses membres correspondants les plus distingués, M. le baron de Baye, de la Société des Antiquaires de France.

M. le baron de Baye, qui vient de parcourir et d'explorer pendant six mois la Russie occidentale et la Sibérie, avait bien voulu réserver à l'Académie de Reims la primeur de la relation de son intéressant voyage.

Le bureau était occupé par M. Gosset, président annuel de l'Académie, ayant à sa droite M. le baron de Baye, et à sa gauche M. le Dr Henri Henrot.

M. Gosset présente M. le baron de Baye et le remercie d'avoir bien voulu consacrer sa soirée à faire connaître aux Rémois les impressions de voyage qu'il a recueillies dans sa récente exploration ; il rappelle incidemment que les premières bases de l'Union franco-russe ont été établies par un Rémois, M. l'abbé Macquart qui, ayant quitté la France en 1792, se réfugia à Saint-Pétersbourg où il fonda le collège français, bientôt fréquenté par les enfants des premières familles russes. Puis M. Gosset donne la parole à M. de Baye.

Appliqué au mur à une assez grande hauteur pour être vu de tout le monde, un croquis de grande dimension, représentant l'itinéraire de M. de Baye, permettait aux auditeurs de le suivre dans son voyage. Sur un vaste écran, à l'aide de fort belles photographies prises sur les lieux mêmes, M. Houlon fils reproduisit tour à tour les plus beaux sites, les monuments les plus curieux des régions parcourues, en projections lumineuses.

M. le baron de Baye a dû se borner forcément à résumer, dans une simple causerie, les incidents de son voyage, au cours duquel il a été l'objet, dans plusieurs villes, d'ovations enthousiastes, en même temps que de chaleureuses réceptions.

Dans son voyage, commencé réellement à Nijni-Nowgorod et

poursuivi jusqu'à l'Irtisch, en passant par Tobolsk, qui fut longtemps la capitale de la Sibérie, dans les villes comme dans les tribus qui vivent encore sous la tente, partout enfin, M. de Baye a été traité en ami. Son retour s'est effectué par le fameux chemin de fer transsibérien, qui est assurément l'entreprise la plus gigantesque qu'on ait jamais essayée.

* * *

Le monument commémoratif de Sedan. — L'*Eclair* du 30 janvier consacre un article au monument commémoratif de Sedan.

« Ce monument, dit-il, est immense, et d'ailleurs nous ne le verrons pas exposé sous sa véritable forme. Le grand socle sur lequel il repose actuellement sera supprimé comme trop encombrant, et, par suite, supprimés aussi deux bas-reliefs très beaux, pleins de vie et de mouvement, représentant, l'un la défense du pont de Bazeilles par l'infanterie de marine, l'autre la charge des chasseurs d'Afrique du général Margueritte.

« Tel qu'il sera exposé, le monument, dont la hauteur est de quatre mètres, sera placé sur un socle provisoire de deux mètres. La hauteur sera donc de six mètres et la largeur de deux mètres. Il représente un soldat blessé qui s'appuie sur un canon brisé, tandis que, planant sur ce canon, la Gloire, aux ailes immenses étendues, vient le couronner.

« Si l'on en croit la complainte que Coquelin cadet fait applaudir dans *Cabotins*, la jolie pièce de Pailleron, tout est peine et misère « au pauvre esculpteur ! » De fait, le monument commémoratif de la défense de Sedan procura plus d'un déboire à son auteur.

« — Je suis originaire de l'Est, nous disait hier M. Croisy, et j'ai vu Bazeilles pendant la guerre, j'étais à pas mal des épisodes fameux. Donc, je me suis mis sur les rangs avec ardeur lorsque la ville de Sedan, en 1891, ouvrit un concours pour ce monument. Mon projet fut adopté et une somme fixe de 54,000 fr. fut convenue, tant pour la main-d'œuvre que pour les autres frais. J'étais sûr de ne pas faire de gros bénéfices dans de pareilles conditions, mais l'œuvre me tentait et j'étais résolu à tout le désintéressement possible.

« Malheureusement, les fonds recueillis par le Comité furent placés dans une banque qui fit faillite et, après liquidation, les créanciers reçurent 50 0/0. Bref, notre somme se trouva réduite de moitié. Il fallut faire des concessions de part et d'autre, et, tandis que je diminuai un peu les proportions du monument projeté d'abord, en en retranchant un personnage, de nouvelles souscriptions furent recueillies. Nous sommes enfin à peu près parvenus aujourd'hui à trouver nos cinquante mille francs.

« Le monument, commencé en 1892, fut achevé en 1894 et figura en plâtre au Salon dernier. Le bronze vient d'en être

achevé ces jours-ci. Le bénéfice qui m'en reviendra sera nul, je pense, et je m'estimerai fort heureux si je rentre dans tous mes déboursés. »

*
* *

Artistes champenois. — A l'exposition artistique annuelle du Cercle Volney, qui s'est ouverte à la fin de janvier, nous avons remarqué deux jolies toiles du peintre Monginot, de Brienne (Aube) : *Au Café*, *Au chaud* ; et deux beaux marbres du statuaire Alfred Boucher, de Nogent-sur-Seine (Aube) : un groupe harmonieusement conçu et très noble, la *Tendresse*, et un torse féminin, d'une grâce délicate et frêle, encore engaîné dans le bloc brut.

A la galerie Durand-Ruel, l'exposition des Orientalistes organisée par le sympathique et zélé conservateur du Musée du Luxembourg, M. Léonce Bénédite, comprenait des œuvres de Louis-Auguste Girardot, ancien pensionnaire de la ville de Troyes, notamment *l'Attente du départ des Aïssaouas, à Tanger*, souvenir du Maroc où nous avons fort goûté le grand paysage nuancé délicatement de roseurs violettes, avec son éparpillement de blancs burnous aux tons de laine floconneuse, vaguement teintés de reflets verdâtres.

*
* *

Inauguration du buste du P. Gratry, a Juilly. — Ces jours derniers, le collège de Juilly (Seine-et-Marne) était en fête. Le soleil, lui aussi, s'était mis de la partie. Une double pensée animait la solennité : la réception de S. Em. le cardinal Perraud, qui visitait le vieux collège dirigé par les Oratoriens, dont il est le supérieur général ; et l'inauguration du buste du Père Gratry, lui aussi de l'Oratoire et membre de l'Académie française, et qui prenait place dans la galerie des ancêtres.

A S. Em. faisaient cortège M. le duc de Broglie, M. de Vogüé, M. Thureau-Dangin, ses confrères à l'Académie ; le général Fay, M. Léon Lefébure, M. Chesnelong, M. Captier, supérieur de Saint-Sulpice ; M. Hertzog, curé de la Madeleine ; M. Barre, le baron A. de Claye, le comte de Lévis-Mirepoix, l'amiral Coulembeaud, M. Antonin Lefèvre-Pontalis. L'Oratoire était représenté par le P. Nouvelle, vicaire-général ; les P. Lesueur, Lemonier, Thédenat, Baudrillart, Largent, etc.

Le P. Olivier, directeur, a souhaité la bienvenue au cardinal, et lui a rappelé tout ce que Juilly lui doit.

Dans la salle des bustes, enguirlandée, des tables ont été ensuite dressées autour desquelles tous les enfants du collège ont pris place.

A l'heure des toasts, le P. Lallemand, dans une poésie vibrante et émue, a développé ce thème :

Juilly sera toujours l'Oratoire vivant ;
Ici, les souvenirs, flottant sous nos ombrages,
Suscitent les grands noms qu'ont transmis les grands âges.

En terminant, il a résumé la vie du cardinal, aumônier militaire à Bazeilles, professeur, orateur.

Puis M. le duc de Broglie a renouvelé au cardinal Perraud l'expression de la joie avec laquelle l'Académie avait salué sa promotion cardinalice.

A deux heures, on se réunissait de nouveau à la *salle des Actes* : le buste du P. Gratry, très vivant et dû au ciseau de M. Sobre, apparaissait.

Et dans un éloge très fouillé, très délicat, de haut vol, écrit dans une langue nuancée et forte à la fois, M. Ollé-Laprune, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, faisait voir la physionomie intellectuelle et morale du P. Gratry.

Et toujours, à chaque orateur, le cardinal répondit, et toujours, avec un à-propos exquis, avec une émotion très vive et contenue, avec cet art discret de bien dire, où se révélait un maître.

*
* *

Découverte de cryptes romanes a Chalons. — On sait, dit le *Journal de la Marne*, que la maison Chauffert, au coin de la rue de Marne et de la rue des Lombards, vient d'être démolie pour être reconstruite sur le nouvel alignement. Les travaux de démolition ont mis à jour la cave, très curieuse, de cette maison.

Cette cave n'est pas seulement remarquable par son étendue, elle l'est surtout par ses voûtes en plein cintre reposant sur des piliers à chapiteaux sculptés.

La construction paraît remonter, pour le moins, au XIe siècle.

Des caves du même genre existent dans cette partie de la ville : rue Chamorin, au n° 1, rue des Lombards, aux nos 6 et 13 ; mais aucune ne paraît aussi ancienne que celle de la maison Chauffert. Tandis que les voûtes de cette dernière sont en plein cintre, les autres caves présentent la forme ogivale qui ne permet pas d'en faire remonter la construction plus haut que le début du XIIIe siècle.

Ces caves ont plus d'une fois attiré l'attention des archéologues. Il y a une cinquantaine d'années, un artiste bien connu, M. Liénard, en faisait l'objet d'une étude fort détaillée et fort complète. MM. Barbat et Grignon en ont parlé à leur tour; MM. Auguste Nicaise et Moignon en ont fait l'objet d'intéressantes lectures à l'une des dernières séances de la Société d'Agriculture de la Marne.

Il est à remarquer que, d'après eux, ces caves, ou plutôt ces souterrains n'avaient pas été, à l'origine, destinés à recevoir du vin. Dans quelques-uns, dit Barbat, « les colonnes sont, à hau-

teur d'appui, luisantes et usées. On a fait ensuite cette remarque que toutes les maisons qui renferment ces caves ont chacune plusieurs issues sur des rues différentes. » On en a inféré, écrit encore Barbat, « que les caves dont nous nous occupons ont dû servir à des réunions secrètes. Dans quel but? pourquoi et à quelle époque ? » Barbat incline à croire qu'au XVIe siècle elles servaient aux réunions secrètes des protestants.

La cave de la maison Chauffert pourra-t-elle être conservée? On ne le croit pas et sa disparition sera regrettable. Des reproductions photographiques en ont été du moins tirées par M. Moignon.

***

Le Monument du président Carnot à Châlons. — Le Comité du monument de Carnot s'est réuni dernièrement à la mairie de Châlons-sur-Marne et a offert la présidence d'honneur au général Hervé, commandant du 6e corps, ainsi qu'à M. Fosse, préfet de la Marne. M. Duphénieux, payeur général, a été nommé trésorier.

L'inauguration du monument aura lieu probablement en juillet prochain.

Les sculpteurs Massoule et Dagonet pourront exposer au Salon de 1896 la reproduction de leur œuvre.

***

Don au Musée de Reims. — La section d'ethnographie du Musée de Reims, partie qui intéresse toujours vivement le public, s'est enrichie, récemment, d'un don fort original, celui d'une habitation maorie, rapportée de Whakarewarewa, sur le lac Rotorna, en Nouvelle-Zélande, île du Nord (région des Lacs Chauds).

Cette façade, très ancienne, est sculptée à la pierre (couteaux de silex, etc.), avec des ornements en relief et une statue au milieu, figurant une divinité tutélaire.

Un cartouche y a été fixé, ces jours derniers, pour faire connaître que la Ville en est redevable à M. Eugène Walbaum, qui l'a acquise au cours d'une exploration, en février 1895, et l'a offerte au Musée à son retour.

***

Le Centenaire de Clovis, à Reims, et M. G. Navlet. — Un artiste châlonnais dont nous avons maintes fois parlé — M. Gustave Navlet, auteur des bas-reliefs qui décorent les parois des caves Pommery, à Reims, — vient, à l'occasion des fêtes du quatorzième centenaire de Clovis, d'exécuter deux bas-reliefs de 0m54 sur 0m37 : la *Conversion de Clovis* et le *Baptême de Clovis* (vingt-deux personnages).

Ces œuvres d'art, qui forment un agréable souvenir local, sont

exposées à Reims et mises en vente par l'auteur au prix de 15 fr. chacune.

***

Une œuvre de M. de Saint-Marceaux au Louvre. — Un lecteur du *Figaro* s'est étonné, dernièrement, de ce que, contrairement à l'usage qui veut que l'œuvre d'un artiste ne puisse entrer au Musée du Louvre que dix ans après sa mort, on ait placé dans ce musée, en haut de l'escalier qui donne accès à la galerie La Caze, le buste de M. Félix Faure par notre compatriote rémois, le statuaire René de Saint-Marceaux.

Ce buste, hâtons-nous de le dire, ne figure point là comme œuvre d'art, quelque magistrale que soit son exécution. Il ne constitue qu'un simple hommage au chef de l'État et a remplacé purement et simplement, sur le socle où il se trouve actuellement, les bustes des précédents présidents de la République.

***

Le général Duchesne et la ville de Sens. — Les habitants de Sens ont offert à leur éminent compatriote, le général Duchesne, commandant en chef de la récente expédition de Madagascar, une magnifique plaque de grand-officier de la Légion d'honneur, qui est toute couverte de pierres fines ; chaque branche de l'étoile se termine par un gros diamant.

***

Les ormes séculaires de Saint-Martin-d'Ablois et de Mareuil-en-Brie. — Tous les Sparnaciens connaissent cette superbe allée d'ormes séculaires bordant la route d'Epernay à Montmirail, le long du parc et de la promenade du Sourdon, depuis les dernières maisons de Saint-Martin-d'Ablois jusqu'au hameau du Sourdon, c'est-à-dire sur une longueur de près d'un kilomètre.

Le parc du château, l'allée d'ormes et la promenade du Sourdon, tout cet ensemble forme l'un des sites du département les plus pittoresques et les plus agréables à visiter, et que bien des villes peuvent envier à ce modeste bourg.

C'est comme une petite Suisse que l'on est tout surpris de rencontrer aux confins des plaines de la Champagne.

A Epernay, toute noce qui se respecte doit venir au complet, le jour ou le lendemain du mariage, vider quelques flûtes de champagne aux sources du Sourdon, sous l'ombrage des vieux ormes, contemporains pour le moins de Louis XIII.

Or, s'il est vrai que rien n'affecte plus un vieillard que la nouvelle disparition d'un de ses compagnons d'enfance, tous ces vétérans ont dû, cet hiver, trembler profondément sur leurs bases. Depuis trois mois ils ont vu, en effet, plusieurs fois par semaine,

passer sous leur branchage et sur des chariots *ad hoc* d'énormes piles d'ormes pour le moins aussi grosses que leurs propres troncs. Certaines de ces piles mesuraient et dépassaient un mètre de diamètre.

Ces arbres gigantesques proviennent du parc du château de Mareuil-en-Brie, dont ils formaient le plus bel ornement. Plusieurs étaient, dit-on, atteints au cœur, et l'un d'eux se serait même abattu au travers de la route. C'est ce qui a décidé leur propriétaire à les faire abattre. Hélas ! les plus belles choses ont une fin.

Ils avaient d'ailleurs au moins trois cents ans d'existence, ayant été plantés sous Henri IV. Qui sait d'ailleurs si ce n'est pas ce roi lui-même ou son ministre Sully qui a ordonné de les placer là ? On sait, en effet, que le château de Mareuil-en-Brie a été habité par Gabrielle d'Estrée, la belle Gabrielle, l'amie préférée du brave roi au cœur large et tendre. On sait aussi que Sully a fait planter une grande quantité d'ormes dont quelques-uns subsistent encore, et sont désignés sous le nom de Rosnys.

* * *

Les religieuses de l'Orphelinat Saint-Joseph, de Reims, viennent de célébrer la soixantième année de vie religieuse de la sœur Saint-François de Sales.

Avant d'avoir été amenée par la diminution de ses forces à l'Orphelinat Saint-Joseph, pendant 46 ans la sœur Saint-François de Sales s'est consacrée à l'enseignement, et en 1870, elle se trouvait à la tête de l'école des filles de Passavant.

A ce poste, la sœur Saint-François fut témoin de la journée du 25 août, si terrible pour ce pauvre village, et elle a fait de cet événement un rapport adressé à ses Supérieures : « Trois jours après le massacre, dit-elle, on trouvait encore des morts dans la forêt. »

La sœur Saint-François se mit alors à parcourir les champs pour voir si elle ne retrouverait pas quelques soldats encore vivants. « Hélas ! écrit-elle dans son rapport, il n'y avait guère que des morts et des mourants et, sur tous les points, des Prussiens tenant en main des sabres rougis par le sang de nos mobiles et cherchant d'autres victimes à massacrer. » La bonne sœur raconte comment elle put retrouver quelques agonisants et, de concert avec le curé, leur assurer les secours de la religion avant leur mort.

Puis elle ajoute : « Quelle effrayante chose à voir, les greniers de la maison commune, la salle du conseil, tout est rempli de blessés, le sang dégoutte partout. Partout on entend des cris plaintifs, mais, ce qui nous afflige le plus, c'est de ne pouvoir donner à chacun ce qui lui manque le plus : il n'y a plus rien dans le pays ! »

Il faudrait pouvoir citer le long rapport dans lequel la sœur flétrit l'ignoble conduite des Prussiens, qu'elle surprit plus d'une fois

dévalisant les morts ; il faudrait surtout l'entendre parler de la désolation des pauvres mères qui venaient visiter leurs enfants, et citer les nombreux témoignages de reconnaissance qui lui furent adressés par les soldats qu'elle avait soignés et ramenés au bien pendant leur convalescence.

* * *

Bénédiction d'une cloche, à Prouilly. — Le dimanche 23 février, à deux heures de l'après-midi, a eu lieu, à Prouilly (Marne), la bénédiction d'une cloche offerte par Mme veuve Charlot-Martin, propriétaire à Villers-Allerand.

* * *

Sépultures gallo-romaines découvertes a Ventelay. — Une intéressante découverte vient d'être faite entre Ventelay et Bouvancourt (Marne).

Une dizaine de cercueils de l'époque gallo-romaine y ont été trouvés. L'un de ces cercueils contenait les restes de cinq corps.

* * *

Inauguration du nouveau sanctuaire d'Aulnay-l'Aitre (Marne). — Le sanctuaire de l'église d'Aulnay, qui s'était écroulé le 15 mars 1876, vient d'être relevé de ses ruines. Aujourd'hui, grâce au concours dévoué du Conseil municipal et d'une généreuse subvention de l'Etat, ce sanctuaire est complètement terminé. Il fait le plus grand honneur à son architecte, M. Jacquesson, qui a su l'exécuter dans le style XIIIe siècle le plus pur. De beaux vitraux ornent les fenêtres du chœur.

Le samedi 22 février a eu lieu la cérémonie d'inauguration. Une messe solennelle a été célébrée à dix heures, au cours de laquelle des artistes ont fait entendre des œuvres de musique sacrée.

* * *

Les caves des Capucins de Charleville. — Le Palais de Justice de Charleville est établi dans l'ancien couvent des Capucins. Un couvent ne va pas sans souterrains. Aussi, au cours de travaux exécutés en ce moment, vient-on de découvrir un souterrain rempli de matières fécales.

Les habitants se souviennent que l'on vida en partie les fosses d'aisances du Palais de Justice pour la première fois il y a environ dix-sept ans. Jamais, avant cette époque, de mémoire de carlopolitain, on n'avait procédé à semblable opération. On s'accordait à dire que la fosse se vidait dans les souterrains construits par les capucins.

Le fameux souterrain vient d'être découvert par des ouvriers ; il est situé sous le greffe du tribunal civil. Les travaux ont été suspendus de crainte d'accident, en attendant l'arrivée de M. Racine, architecte départemental.

*
* *

Le drapeau de l'Infanterie de Marine a Bazeilles. — Le maire de Bazeilles vient d'être avisé, par la municipalité de Toulon, qu'une photographie des débris du drapeau du 4e régiment d'infanterie de marine, qui s'est si vaillamment distingué à Bazeilles, lui était envoyée en souvenir de la défense héroïque de notre malheureux village.

Cette photographie sera exposée dans la grande salle de la mairie de Bazeilles.

En témoignage de reconnaissance, le Conseil municipal de Toulon a donné le nom de boulevard de Bazeilles à l'ancien boulevard de l'Eygoutier.

*
* *

Don a la commune de Saint-Hilaire-le-Grand. — Dans sa séance du mercredi 5 février 1896, le Conseil municipal de la commune de Saint-Hilaire-le-Grand (Marne), sur la proposition de M. Bablot, maire, a pris une mesure qui l'honore hautement.

Afin de perpétuer la mémoire du bon et généreux Stanislas Cousin, qui a légué par testament 47,000 fr., tant à la commune qu'à l'église et au bureau de bienfaisance, il a été décidé que deux plaques de marbre, rappelant les libéralités consenties, seront apposées, l'une à la mairie et l'autre au cimetière.

*
* *

Nominations et distinctions. — M. le baron de Ruble, gendre de feu le baron de Connantre, ancien membre du Conseil général de la Marne, vient d'être nommé membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

M. de Ruble est l'auteur fort estimé de plusieurs études historiques sur le XVIe siècle, parmi lesquelles nous citerons : *Le traité de Cateau-Cambrésis*, *Le Mariage de Jeanne d'Albret*, *Antoine de Bourbon*, etc.

*
* *

Mariages. — M. l'abbé Vallet, curé doyen de Saint-Remy-en-Bouzemont, près Vitry-le-François, a béni, le 15 février, dans sa paroisse, le mariage du baron Georges Didelot, enseigne de vaisseau, aide-de-camp du vice-amiral de Cuverville, avec Mlle Marie-Louise de Bouvet. Les témoins de la mariée étaient : le général Jacquemin et le comte d'Ornano, son oncle ; ceux du marié : le vice-amiral Sallandrouze de Lamornaix et le baron Carl Didelot, lieutenant de vaisseau, son frère.

MÉLANGES

Les habitants de Domremy en Champagne (1429).

> Jeanne d'Arc est sortie du peuple, c'est par les sentiments, par les croyances, par les passions du peuple, qu'elle a été inspirée, soutenue. (Guizot.)

Dans les épisodes champenois qui se rattachent à la mission historique de Jeanne d'Arc, celui de la présence simultanée de ses parents et de ses amis à Châlons et à Reims n'a jamais, croyons-nous, fourni le sujet d'une étude spéciale. On a toujours accepté de confiance les affirmations des écrivains du pays, comme s'il était permis de soustraire à la critique le moindre détail de la vie si courte de la Libératrice nationale.

Sans parler des biographes généraux de la Pucelle d'Orléans, on doit reconnaître que la mauvaise lecture et l'interprétation fantaisiste des textes égarèrent, au XVIIe siècle, sur le séjour imaginaire d'Isabelle *Romée* à Reims, le savant Bergier, quoique Rémois, et l'avocat Du Lis, arrière-petit-neveu de Jeanne d'Arc.

Dans ses *Mémoires historiques sur la Champagne*, publiés en 1721 à Châlons et Paris, le magistrat Baugier, adoptant la tradition locale, confond les deux séjours royaux effectués à Châlons ainsi qu'à Reims (1429-1444, vieux style). Il ajoute encore aux traditions populaires, relatives au passage de Charles VII, et reporte à l'année du sacre (1429) la visite du roi à Notre-Dame de l'Epine, dont le gros œuvre était encore inachevé [1].

Au dix-neuvième siècle, l'allemand Schiller ; la Commission des Archives de Reims, nommée en 1822 ; l'érudit Jollois ; Michaud et Poujoulat, historiens des Croisades ; les auteurs de la Monographie de Notre-Dame de Reims, les écrivains picards et orléanais commettent des méprises dans leurs relations du voyage des parents de Jeanne d'Arc.

Voici quelques textes qui mentionnent le séjour des habitants de Domremy en Champagne.

Bergier, s'inspirant de la vue d'une tapisserie fabriquée au XVIe siècle, et conservée dans l'hôtel familial de Charles Du Lis, avocat général à la Cour des aides, à Paris, Bergier célèbre d'abord l'entrée du cortège royal à Reims, par un

1. Documents inédits sur l'église Notre-Dame de l'Epine, par L. Demaison. *Reims, imp. de l'Académie*, 1895. Br. in-8.

SONNET

sur l'entrée du roy CHARLES VII en la ville de Reims pour y estre sacré, ainsi qu'elle est représentée en une vieille tapisserie du mesme temps.

Haute à cheval, la Françoise Amazone,
Conduit ainsi droit à Reims que tu vois
CHARLES, qui creut l'oracle de sa voix,
Et dont la suite en Noblesse foisonne.

Ainsi le son des trompettes résonne,
Quand Reims, chassant les troupes des Anglois,
Reçoit celuy que Nature et les Lois
Appellent seul au droit de la couronne.

Tu vois après le grand duc d'Alençon,
Empennaché de pareille façon
Qu'y sont les Ducs de Bar et de Lorraine.

De la PUCELLE, au bas d'un petit val,
Tu vois le Père et la Mère, à cheval,
Suivre le Roy d'une face sereine.

Quelques pages après le sonnet explicatif de la gravure d'une « vieille tapisserie » [1], Bergier revient sur le séjour des parents de Jeanne à Reims et s'écrie, en dénommant les personnages figurés sur l'estampe du châlonnais Poinsart :

« Voyez-vous à costé, quelque peu s'escartant,
Une femme, qu'un homme en croupe va portant?
Leur simplette façon, leur habit nous décèle,
Les deux Progéniteurs de JEANNE LA PUCELLE,
Qui desja du renom de leur fille aduertis,
De leur maison rustique ensemble sont partis,
Et viennent droit à Reims pour la voir en son lustre,
Paraissant, à travers de cette bande illustre,
Comme parmy les feux luisans au Firmament
Le Croissant argenté brille plus clairement
Ha ! qu'il ont de plaisirs, la voyant qui devance
Tout l'ost qui doucement vers la ville s'advance. »

Après Bergier, ses compatriotes ont simplement recueilli les traditions locales sans en examiner la valeur. Une gravure de la fameuse tapisserie, que Du Lis prêtait à ses amis, n'offrait-elle pas une garantie, suffisante à leurs yeux, du séjour de la mère de Jeanne d'Arc à Reims ?

Dans une œuvre pleine d'erreurs volontaires, Schiller met en scène à Châlons et à Reims le père de la Pucelle d'Orléans et deux sœurs qu'il nomme Marguerite et Louise !

En 1825, la Commission municipale des Archives rémoises, sur l'invitation du maire Ruinart de Brimont, arrête le texte de l'ins-

1. Il se lit à la page 104 du *Recueil* bien connu, publié en 1628 par Du Lis.

cription gravée sur marbre noir, encastrée dans la façade, de style Louis XIV, de l'hôtel de la *Maison Rouge*, situé place du Parvis Notre-Dame :

L'AN 1429
AU SACRE DE CHARLES VII
DANS CETTE HOTELLERIE,
NOMMÉE ALORS L'ANE RAYE
LE PÈRE ET LA MÈRE DE JEANNE D'ARCQ
ONT ÉTÉ LOGÉS ET DÉFRAYÉS
PAR LE CONSEIL DE VILLE

A l'occasion du sacre de Charles X, l'administration fait ainsi consacrer officiellement deux erreurs historiques : la présence d'Isabelle, dite *Romée*, à Reims, et son séjour dans l'hôtel *moderne* de la Maison-Rouge, bâti, en arrière-corps de l'ancien hôtel de l'*Ane rayé* qui disparut, dans l'élargissement du Parvis Notre-Dame, vers les premières années du seizième siècle.

Suivant Jollois, « la jeune libératrice de la France devait « éprouver à Reims une grande joie. Son oncle Durand Laxart et « son père y arrivèrent presque en même temps qu'elle; ses deux « frères Pierre et Jean d'Arc l'avaient accompagnée dans cette « glorieuse expédition. »

Michaud et Poujoulat écrivent : « Jeanne avait été suivie dans cette expédition de Reims par deux de ses frères, Pierre et Jean ; elle trouva dans cette ville son père Jacques d'Arc et son oncle Durand Laxart. »

Michelet et Henri Martin ne parlent pas de l'entrevue de Jeanne avec ses parents.

M. Wallon constate, incidemment, la présence du mari d'Isabelle Romée à Reims.

Un biographe orléanais, M. Boucher de Molandon, imprime qu'à « Reims, Jeanne victorieuse associait son père, *sa mère*, ses « frères et son oncle Durand Laxart aux honneurs de son triom- « phe. »

Rien n'est moins prouvé que le séjour de cette dernière en Champagne ; les textes contemporains en établissent même l'improbabilité malgré la tradition orale, écrite, gravée sur le marbre, et brodée sur la tapisserie légendaire.

Les habitants de Domremy et des environs, présents au sacre de Charles VII, sont :

1° Jacques d'Arc, père de Jeanne.

2° Pierre d'Arc, dernier frère de la Pucelle.

3° Durand Lassois, dit *Laxart*, cousin germain de Jeanne, par alliance.

4° Husson Lemaître, chaudronnier, vieil ami de la famille d'Arc.

Ces quatre individus sont les seuls dont l'histoire ait retenu les noms.

JACQUES D'ARC, né en 1380, à Ceffonds, près de Montier-en-Der (Haute-Marne), était propriétaire à Domremy : on le trouve cité dans un acte de 1423, avec le titre de doyen, immédiatement après le maire et l'échevin local; puis il figure, comme procureur des habitants, dans un arbitrage terminé le 31 mars 1427, devant Robert de Baudricourt, à Vaucouleurs.

Le caractère absolu de Jacques d'Arc, chef vénéré d'une famille soumise, est apprécié par Jeanne, au cours de l'interrogatoire subi le 12 mars 1431 ; elle raconte que son père ayant rêvé qu'elle partait avec des soldats, ordonna, le cas échéant, de la noyer, ajoutant qu'au besoin *il la noyerait lui-même.*

« Et par espécial doubtoit moult son père, qu'il ne la empes-
« chast de son vèage faire.

« Reprise, dit le procès verbal, si elle croyoit bien faire, rés-
« pondit qu'elle avoit tousjours obéi, excepté de ce partement ;
« mais depuis leur *en a escript* (à ses parents), et luy ont
« pardonné. »

Cette lettre n'a pas été conservée.

Jacques d'Arc, homme de bon sens, positif comme tous ceux qui demandent à la terre une production, toujours aléatoire, dut assister aux fêtes de Reims presque inconscient du rôle de sa fille dans le relèvement de la patrie.

Plébéien, il quitta Domremy avec quelques voisins et parents. Dans l'enquête de réhabilitation, Gérardin d'Epinal raconte qu'il se trouvait à Châlons, « avec quatre habitants de Domremy ».

Ces braves gens rencontrèrent sur la route le délégué de Metz, ville libre, de nombreux volontaires et l'escorte du cardinal duc de Bar, grand-vicaire du diocèse de Reims, ancien évêque de Châlons. Tous les échos criaient la grande nouvelle à la foule enthousiasmée qui se précipitait vers Châlons et Reims. Paysans, chevaliers, manants, bourgeois, se hâtaient d'aller célébrer par leurs acclamations la retraite des garnisons étrangères.

La marche de l'armée royale sur Reims, renouvelant, dans le sens opposé, le mouvement tournant d'Edouard III sur la Champagne, embarrassait les administrations des villes du Nord. En juillet 1429, les échevins de Compiègne envoyèrent aux renseignements Jean Hélart, dit *Petiot*, pour s'enquérir de la reddition de Soissons « et des bonnes villes du pays de Champagne[1] ».

A cette époque, devant la Cathédrale de Reims, *en construction*, la place du Parvis était bornée, à gauche du spectateur qui regardait le portail, par divers bâtiments dont le chapitre était propriétaire et par l'Hôtel-Dieu, vieux refuge hospitalier ouvert

1. Sorel : *Jeanne d'Arc à Compiègne*, in-8°, p. 100.

depuis mille ans à tous les voyageurs en quête d'un gîte. Vis-à-vis, à droite, les *hostelleries* montraient des enseignes alléchantes. Pour la circonstance elles furent, avec le palais archiépiscopal, affectées d'office aux logements militaires et princiers.

Jacques d'Arc dut loger avec son fils et son neveu ; la proximité du local choisi avec l'archevêché, résidence royale, semblerait indiquer pour Jeanne d'Arc la même habitation. Quoi qu'il en soit, c'est à l'Hôtel de *l'Asne rayé* que la fugitive du mois de janvier, l'inspirée Orléanaise vint, avec une simplicité sublime, demander à son père l'oubli et l'excuse de son triomphe. Une eau-forte de Flameng consacre le souvenir de l'entrevue suprême de Jeanne d'Arc avec sa famille.

Présentés à Charles VII, les gens de Domremy assistèrent, le 17 juillet 1429, au sacre ainsi qu'à l'intronisation du roi dans la cathédrale de Reims. L'un d'eux, Durand Lassois, eut, d'après son propre témoignage, une entrevue particulière avec le monarque [1].

Le hasard réunit, ce même jour, sous les voûtes de la cathédrale de Reims, la famille d'Arc et le type achevé du soudard, Guillaume de Flavy, ex-défenseur de Beaumont-en-Argonne, depuis gouverneur de Compiègne. Intime ami et parent éloigné du sire de La Trémoille, ce personnage avait eu pour Mécène l'archevêque de Reims, chancelier du royaume, qu'il accompagna dans quelques ambassades et diverses missions.

Les dépenses du sacre paraissent avoir été réglées par l'Etat et par la ville de Reims en 1429. On lit dans le registre des conclusions de l'échevinage :

« Lundi v^e de septembre MCCCCXXIX, par Anthoine de Hellande, « capitaine, et présens monseigneur de Saint Denis, maistre N. « Syrène ; maistre C. Duguet ; J. Caillart ; C. Hurtaut, eschevins ; « G. Hodierne ; G. Lescot ; maistre L. Chardon ; maistre J. Cabert ; « maistre P. de Montfaulcon ; maistre H. Labarbe et plusieurs « esleus, et autres jusques au nombre de IIII^XX personnes.

« A esté délibéré de païer les dépens du père de la Pucelle et de « lui bailler un cheval pour s'en aller.

« *Item*, d'escripre au roy et à monseigneur de Reims [2] sur les « appatis que font les gens de Poton, estans à Chastel Thierry et « aultres garnisons, et qu'il leur plaise y pourvoir ; et pareille- « ment à la Pucelle et qu'on y pourvoye ».

Un compte des deniers patrimoniaux mentionne le payement fait

« A Alis, vefve feu Raulin Moriau, hotesse de l'Asne rayé, pour

1. Une méprise fait dire à Siméon Luce, éditeur de la *Chronique du Mont Saint-Michel* (tome 1er, page 31, en note), que le roi, « après avoir été fait chevalier par Jean, duc d'Alençon, fut sacré roi de France, en présence de la Pucelle, dans l'église Saint-Denis de Reims !... »

2. Regnault de Chartres, archevêque.

« depens faiz en son hostel pour le père de Jehanne la Pucelle « qui estoit en la compaignie du roy quand il fust sacré en « ceste cité de Reims, ordonné estre payé, des deniers communs « de ladicte ville, la somme de XXIIII l. p. comme il appert plus a « plain par le mandement dudict lieutenant; donné le XXVIIIe jour « du mois de septembre, l'an mil CCCCXXIX, et par quittance « de ladicte Alis escripte au dos d'icelluy mandement... »

Bergier attachait à ce compte une grande valeur historique ; il s'appuie sur lui pour mentionner comme certain le séjour de la *mère* de Jeanne d'Arc à Reims : il donna même une copie fautive du compte à Charles Du Lis et à Peiresc[1]. Des lettres patentes données à Gien, le 22 septembre, rappellent un don royal de soixante livres tournois fait à Jeanne d'Arc pour remettre à son père, à Reims.

Quelle fut la durée du séjour de Jacques en Champagne, après les fêtes du sacre? environ sept semaines. La délibération de l'échevinage rémois (5 septembre), où l'on règle le payement de son écot, avec le don d'un cheval « pour s'en aller », paraît indiquer sa présence dans nos murs après le départ de ses compatriotes[2].

Cependant, une réponse de Jeanne faite, entre les 6 et 10 août 1429, à l'archevêque de Reims, semble impliquer le retour des quatre habitants de Domremy vers les marches champenoises. « Jeanne, dit le prélat, cheminant avec l'armée sur Crespy- « en-Valois, savez-vous quand vous mourrez et en quel lieu ? — « Quand il plaira à Dieu, répondit-elle, car je ne sais pas plus que « vous le temps ni le lieu. Et plût à Dieu, mon créateur, que « je puisse maintenant partir, abandonner les armes, et *retourner* « *près de mes père et mère* garder leurs brebis et bétail, avec ma « sœur et mes frères, qui tant se réjouiraient de me voir. »

La difficulté de conclure et d'accorder les paroles de la Pucelle avec la délibération rémoise est encore augmentée par le silence gardé sur Jacques d'Arc dans la lettre adressée *Aux loyaux François habitans en la ville de Reims*, le 5 août 1429. Donnée en fac-simile dans l'ouvrage de M. Wallon, la missive fournit des renseignements précieux sur la marche générale des affaires ; mais, quoique Jeanne avoue « dicter » ses lettres à des secrétaires, celle-ci ne renferme pas une allusion à la présence de son père à Reims.

Il aurait, d'après M. Fabre, rapporté à ses compatriotes l'ordonnance royale donnée à Chinon, le 31 juillet 1429, portant exemption d'impôt en faveur des habitants de Greux et de Domremy. La promesse d'exemption aurait été faite, paraît-il, dès le lendemain du sacre.

1. Elle figure dans le second volume du recueil manuscrit : *Divers titres et actes* LVII, à la Bibliothèque de Carpentras.

2. *Jeanne d'Arc à Reims*, par M. Henri JADART, Reims, 1887, in-8°.

Si oui, Jacques d'Arc aurait suivi l'armée, attendant l'ordonnance royale. Ce fait est en désaccord avec le dire de sa fille, souhaitant de *retourner* près de ses père, *mère*, sœur et frères. Pour nous, ce petit problème historique est insoluble, quand on épilogue sur la déclaration de Jeanne, dont il faut rejeter ou accepter les dires en bloc.

PIERRE D'ARC, frère cadet de la guerrière, rencontra son père et son ancien compatriote, Husson Lemaître, à Reims. Il avait suivi l'armée, depuis le 31 mai 1429, « armé en blanc » suivant Guy de Laval, qui mentionne l'arrivée de Pierre dans une lettre écrite le 17 juillet 1429. Fait prisonnier à Compiègne, avec sa sœur, il demeura longtemps captif du bâtard de Vergy, ce qui démontre, étant donnés les usages militaires du xve siècle, l'oubli où le tenaient Charles VII et sa cour. Il est certain que les Anglais admirent à rançon les prisonniers de Compiègne. La Chesnaye des Bois rapporte l'exemple d'un noble angevin délivrant sa famille. Jean du Pont, seigneur de La Motte du Pont, la Grange-aux-Moines et Beaupuy, vendit la terre de La Motte « pour payer « la rançon de son père, de Jean, dit *Jacques*, et de *Petit Jean*, deux « de ses frères, qui avaient été faits prisonniers avec Jeanne d'Arc, « dite la Pucelle d'Orléans, au siège de Compiègne, en 1430 ; leur « rançon fut fixée à deux mille angelots. »

Moins heureux, Pierre d'Arc, abandonné à ses seules ressources, dut quêter sa rançon. Elle fut avancée par le chevalier Philibert de Brécy et cautionnée par les habitants de Serqueux, près de Bourbonne. L'ancien prisonnier dut, pour s'acquitter, vendre « les héritages de sa femme ».

Sa créance n'était pas encore réglée, semble-t-il, en 1439.

Rendu à la liberté, il vint habiter Orléans, avec sa mère, Isabelle, dite *Romée*, qui reçut un secours mensuel de la Ville « pour lui aider à vivre », jusqu'à sa mort, arrivée le 29 novembre 1458.

JEAN D'ARC, frère puîné de Jeanne, aurait accompagné sa sœur à Compiègne, où elle entra, écrit M. Sorel, escortée de son écuyer Jean d'Aulon, de ses deux pages, Louis de Contes et Raymond, de Jean de Metz, de Bertrand de Poulangy et du chapelain Paqueret.

DURAND LASSOIS, dit LAXART, vint à Reims en 1429. Cousin, et non pas oncle de l'héroïne orléanaise, il avait épousé Jeanne de Vauseul, fille d'Aveline de Vouthon, sœur d'Isabelle de Vouthon, dite *Romée*.

Ce laboureur habitait Burcy-le-Petit (Meuse), en 1456. Après avoir raconté aux Commissaires enquêteurs du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc les motifs qui le firent accompagner sa cousine à Vaucouleurs et le voyage à Reims, il termine par ces mots significatifs :

« J'ai eu occasion de dire toutes ces particularités au Roi lui-« même, quand je suis allé à Reims voir Jeanne au sacre du Roi ».

Ouverte à Domremy, Vaucouleurs, Orléans, Lyon et Rouen, l'enquête de réhabilitation de Jeanne d'Arc, présidée par l'archevêque de Reims, Jean Juvénal des Ursins, est très incomplète. On y voit, clairement manifestée, l'exclusion systématique des témoignages désagréables. Elle reflète encore les sentiments hostiles d'une partie de l'épiscopat français pour l'illustre suppliciée. Cette enquête est avant tout politique. Elle se trouve close sans que les enquêteurs aient étudié le fond du procès. Les témoins survivants, interrogés pour la forme, racontent ce qu'ils veulent bien dire. On dirige les témoignages vers les sentiments religieux de la défunte, car la raison d'Etat exige la réhabilitation de Jeanne pour laver le roi du soupçon d'hérésie.

Quoique tronquée, l'enquête de 1455 nous fournit une déposition précieuse, celle d'un habitant de Rouen, nommé Husson Lemaître, originaire de Viville, près de Domremy.

« Je demeure à Rouen, déclare cet homme, et j'y exerce la pro-
« fession de chaudronnier. J'ai connu le père et la *mère* de Jeanne
« d'Arc : c'étaient de braves gens qui vivaient chrétiennement.
« Je n'ai pas connu Jeanne d'Arc avant qu'elle vînt pour le cou-
« ronnement du Roi, à Rheims, *où je demeurai alors ;* je l'y ai
« *vue*, ainsi que son père et Pierre son frère : ce dernier nous
« traitait familièrement comme compatriotes : il appelait ma
« femme « ma voisine ».

Pour nous, la déclaration de l'artisan est décisive ; son silence absolu sur Isabelle *Romée* démontre qu'elle ne fit pas le voyage de Domremy à Reims. Pieuse, amie des pèlerinages et du merveilleux, on la voit assister aux fêtes jubilaires de Notre-Dame du Puy-en-Velay, en compagnie des hommes d'armes qui, avec Durand-Lassois, avaient accompagné sa fille : elle rencontre au Puy l'augustin Jean Paquerel, lecteur au couvent de Tours, devenu confesseur de Jeanne d'Arc ; puis Isabelle et ses compagnons habitent Chinon en mars-avril 1429.

Husson Lemaître, qui connaît la famille d'Arc, parle sans ambiguïté : habitant Reims, il *voit* Jacques, mari d'Isabelle *Romée*, vit *familièrement* avec Pierre, frère de Jeanne, dont il a vu la mère *autrefois*, et fait, occasionnellement, la connaissance de la voyante champenoise. Est-ce assez net, assez précis ? le silence des comptes communaux, d'accord avec les témoignages de Lemaître et de Durand Lassois, démontre que la *mère* de la martyre n'a pas séjourné à Reims.

Quoi qu'en disent Bergier, ses copistes anciens et modernes et l'inscription municipale encastrée dans la façade actuelle de la *Maison Rouge*, place du Parvis de la Cathédrale, à Reims, et la fameuse tapisserie chantée par les poètes du XVIIe siècle, la légende séculaire a vécu.

Girardin d'Epinal et Jean Morel, de Greux (Meuse) — un des quatre parrains de Jeanne d'Arc — assistèrent probablement

au sacre de Charles VII. Cependant, Morel n'en parle pas dans sa déposition, reçue le 28 janvier 1456, dans l'enquête de réhabilitation : « J'allais à Châlons, dit-il, au mois de juillet 1429, quand le « bruit se répandit que le Roi marchait sur Reims pour s'y faire « sacrer. Je vis Jeanne qui me fit cadeau d'un vêtement de cou- « leur rouge qu'elle avait porté ».

Cette cotte rouge fournit à plusieurs biographes de Jeanne d'Arc une occasion de vanter sa générosité. Nous n'y voyons, étant donnés les renseiguements connus sur son costume, à son départ de Vaucouleurs, que la remise d'un vêtement hors d'usage, avec invitation de le rapporter au pays natal. A quoi bon chercher le surnaturel dans les moindres actions de Jeanne d'Arc ? N'est-ce pas exagérer l'appréciation respectueuse de sa mission ? Inspirée, sublime, elle reste femme et révèle naïvement ses doutes, ses angoisses, et la faiblesse bien humaine qui caractérise la chrétienne dans les graves actions de sa vie.

Incarnation vivante de la Patrie, Jeanne accueillit ses compatriotes à Châlons « avec autant de bienveillance et de simplicité » qu'elle l'eût pu faire sous le chaume paternel : ces braves gens ne se lassaient pas de la contempler et de la questionner. Comme ils lui demandaient où elle prenait tant de hardiesse et si elle ne craignait pas la mort quand elle allait au combat : « Je ne crains que la trahison », répondit-elle. « Paroles prophétiques, dit encore « Henri Martin, qui attestent que sa candeur n'ôtait rien à sa « pénétration, et qu'elle lisait, avec l'intuition du génie, dans les « âmes perverses qui entouraient le roi ; elle ne conservait d'illu- « sion que sur Charles [1] ».

Presque tous les représentants de la famille d'Arc habitaient le Bassigny et le Rémois à la fin du xve siècle. On trouve, en 1476, un petit cousin de Jeanne, nommé Jehan de Perthes, religieux à l'abbaye de Saint-Memmie-lès-Châlons. Dans le *Traité de la Noblesse*, Delaroque cite une sentence recognitive donnée le 16 août 1585, par le bailli de Vitry-le-François, au profit des descendants de Jean de Vouthon, frère de la mère de Jeanne d'Arc.

L'acte judiciaire vise Etienne Le Fèvre, élu conseiller de ville de Châlons, fils de Jean Le Fèvre, docteur en médecine de l'Université de Reims, et de Jeanne Marquin, fille d'Etienne Marquin et de Marguerite de Perthes, issue de Collet de Perthes, petit-gendre de l'oncle maternel de la Pucelle d'Orléans [2].

Je résume ainsi mon opinion sur le séjour des parents de Jeanne d'Arc en Champagne :

1. On peut consulter ces faits : *Une page d'histoire locale, Jeanne d'Arc à Châlons*, par Alexis Rivière, président de la Société académique. (*Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne*. Châlons, 1895, in 8°.)

2. La famille Lefèvre, encore existante, est représentée par une branche habitant Luxémont (Marne).

La présence, au sacre de Charles VII, de Jacques d'Arc, Pierre d'Arc et de Durand-Lassois, dit *Laxart*, père, frère et cousin, par alliance, de l'héroïne champenoise, est indéniable.

Isabelle de Vouthon, dite *Romée*, mère de Jeanne d'Arc, n'avait pas suivi son mari à Reims. Henri MENU.

* * *

UNE CAUSERIE SUR LA FONTAINE. — M. Lafenestre a écrit sur La Fontaine un de ces jolis livres comme on en écrivait autrefois et dont il faut féliciter la collection « des Grands Ecrivains français » de ramener le goût insensiblement parmi nous. Ce sont des volumes de deux cents pages, comme vous savez, où l'érudition est forcée de ne pas s'étaler, où les théories ambitieuses sont obligées de se contenir, où l'abondance oratoire sent la digue toute proche ; des livres enfin où l'on est presque forcé d'avoir du goût. Le mauvais goût a tant de formes qu'il a bien trouvé moyen de se glisser même dans cette collection préservatrice, sous l'une ou l'autre de ses espèces ; mais la mésaventure n'a pas laissé d'être rare, et la vertu du format, de la direction aussi, a été telle, que ceux qui n'ont pas attrapé le « goût bon » en entrant dans cette collection ont presque réussi à en prendre et en garder les apparences.

M. Lafenestre n'avait besoin d'aucune contrainte, d'aucune direction ni d'aucun exemple pour avoir, là comme ailleurs, le goût exquis d'un vrai artiste, et le plus grand artiste littéraire du XVIIe siècle ne pouvait tomber en meilleures mains qu'en celles d'un de nos plus avisés critiques d'art. Il y a des auteurs qui ont des coquetteries bien aimables. M. Lafenestre, supposant sans doute que la page de titre où est inscrit son nom pouvait se détacher du volume, a tenu à signer son livre aux premières lignes du texte. « Les amateurs de peinture connaissent tous une délicieuse esquisse de Corot, *Château-Thierry*. Sur la droite une route qui monte, en tournant, vers un château ruiné ; à gauche, en contrebas, les clochers aigus, les toitures irrégulières, les cheminées fumantes d'une petite ville ; au fond, à travers des files espacées de peupliers minces, un horizon prochain de plaines légèrement ondulées. Souvenirs confus du passé, familiarités d'une vie paisible dans un milieu bourgeois, voyage attrayant d'une campagne propice aux lentes promenades, se groupent doucement sur la toile comme dans la réalité et s'y laissent embrasser d'un coup d'œil. C'est dans ce modeste coin de terre champenoise que naquit notre poète... »

Je disais bien ; la feuille du titre peut tomber ; on attribuera toujours à M. Georges Lafenestre un livre qui commence ainsi.

Il continue tout aussi bien. M. Lafenestre nous a donné une très exacte et, en même temps, toute charmante biographie de La Fontaine, puis une esquisse très attentive et très sûre de son caractère, puis une analyse très pénétrante des essentiels éléments de son génie.

Je n'ai absolument rien à reprendre à la biographie. Tout y est dit, avec la discrétion commandée par les bienséances, sans que rien pourtant soit dissimulé, ni excusé. Cela trouve le moyen d'être complet sans être lourd, et juste sans être désobligeant. J'exprimerai quelque regret pour ce qui est de l'analyse du caractère de La Fontaine. M. Lafenestre l'a fait un peu trop bon, peut-être, décidément. Certes, ce qui domine dans le caractère de La Fontaine, c'est bien la bonté et la douceur, et, même, bonté et douceur trop faciles à tout venant. Je ne vais pas là contre. Et aussi, on pense bien que M. Lafenestre est trop avisé pour avoir été dupe de la fameuse *bonhomie* de La Fontaine, petite bonhomie sournoise qui n'était, le plus souvent, — et M. Lafenestre le montre très bien, — qu'une enveloppe dont il entourait ses épigrammes, ou un ragoût raffiné dont il les assaisonnait.

Voilà qui va bien ; mais cependant, M. Lafenestre ne nous parle pas, ou ne nous parle pas assez de l'humeur disputeuse de La Fontaine. C'est un trait qu'il ne fallait pas grossir, qu'il ne fallait même pas accuser, mais qu'il ne fallait pas oublier. Il complète l'homme. Oui, « parmi toute sa bonté », La Fontaine tenait ferme dans la dispute et aimait à discuter. On le voit par *Psyché*, on le voit par bien des passages, çà et là dans ses *fables* et ailleurs :

> La dispute est d'un grand secours :
> Sans elle, on dormirait toujours.

Voilà pour le goût de la discussion ; pour l'opiniâtreté dans le débat, tout le monde se rappelle le passage célèbre :

> Je dois tout respect aux Vendômes ;
> Mais j'irais en d'autres royaumes...

Rien que cela !

> S'il leur fallait en ce moment
> Céder d'un ciron seulement.

Il y avait aussi un joli paragraphe à écrire sur les *haines* de La Fontaine. Il a eu ses haines, et c'est précisément parce que la chose est un peu surprenante qu'il est piquant de la relever. Il a détesté les enfants, les professeurs et les critiques. De vous dire pourquoi, cela serait trop long. Mais la chose est sûre et les exemples à l'appui abondent. Et cela fait prendre l'humanité en vénération de songer combien peu elle a de rancune, puisque, cet ennemi des enfants, des professeurs et des critiques, les enfants en sont nourris, les critiques s'en entretiennent avec passion et les professeurs en vivent.

Qu'il entre peu de fiel dans l'âme des dévots de La Fontaine !

Personne, du reste, ne comprend mieux que moi la conduite des professeurs et des critiques en cette affaire. Je les en loue et je les en aime. « Je vous aime, Alidor, de le louer ainsi ». Quant aux enfants, je crois bien que ce n'est pas de leur faute s'ils se nourrissent de La Fontaine. Ils n'y répugnent point ; mais, s'ils étaient

libres de choisir leur nourriture, je soupçonne que ce n'est pas celle-là qu'ils choisiraient d'eux-mêmes. Je les ai consultés, du reste. La plupart aiment mieux Florian. Et ils n'ont pas tort. La Fontaine n'est guère à la portée des enfants. Il est, bien souvent, d'une intelligence trop difficile, et il a une conception de la vie qui ne leur plaît pas beaucoup et qui doit ne pas leur plaire. Florian, à la bonne heure ! En voilà un qui est de plain-pied avec les enfants, à son ordinaire, et qui est compris par eux sans effort ! Florian, c'est La Fontaine des innocents.

Sur les Fables de La Fontaine, M. Lafenestre a dit des choses excellentes, et je vous assure, qui trouvent, en étant justes, le moyen d'être neuves. C'est ainsi qu'il a répondu très bien à une question de M. Jules Lemaître, demeurée sans réponse. C'était une question qui ne laissait pas d'être embarrassante. Cela nous a été rapporté dans une chronique de notre aimable et spirituel confrère, M. Hugues Le Roux. Dans sa classe, au Havre (ah ! que c'est loin, et comme c'était le bon temps, tout de même, n'est-ce pas ?) M. Lemaître interrogeait ses élèves sur leurs préférences littéraires. C'était un moyen de les examiner sur leur caractère. Il est bien clair que celui qui aurait répondu : « Boileau ! » eût été noté immédiatement, sur le carnet intime du professeur, de la mention : « Menteur et flagorneur. » A moi, jadis, le vénérable M. Caboche fit la même question ; je répondis : « La Bruyère. » Il me riposta : « Vous ne serez jamais un bon fonctionnaire. » Ce que j'avais manqué mon « examen moral ! »

Donc M. Jules Lemaître interrogeait ses élèves sur leurs goûts particuliers en littérature. L'un répondit : « Moi, j'adore La Fontaine ! — « La Fontaine ! murmura le professeur, La Fontaine. Oui... grand poète... oh !.., Mais pourquoi a-t-il fait des fables ? »

Oui, en effet, pourquoi ? Un si grand homme dans un si petit genre... Pourquoi ?

Eh bien, M. Lafenestre a répondu, et il a montré que c'est bien par choix que La Fontaine a adopté ce genre. Car, notez que tous les autres genres qu'il a adoptés, c'est toujours par nonchalance qu'il s'y rangeait, pour céder aux instances de quelqu'un. L'opéra, c'était pour plaire à Lulli, qui l'a récompensé, Dieu sait comme ! Les *Contes*, c'était pour être agréable à la duchesse de Bouillon : le *Quinquina* lui-même (et notez qu'il y a des vers admirables dans ce quinquina), c'était encore pour le service de la duchesse ; les *Ballades*, c'était pour Fouquet ; les *Comédies*, c'était pour Champmêlé, parce que, quand on est amoureux de la femme, on fait toujours quelque chose pour le mari. Champmêlé était le plus heureux des... on n'a jamais su le nombre. Enfin, c'est toujours sur sollicitation que La Fontaine a écrit tous ses ouvrages.

Sauf les fables ! Des fables, personne ne lui en demandait. Tout au contraire, on l'invitait plutôt à n'en pas faire. Il en fit cependant. Il en fit qu'il garda longtemps en portefeuille, qu'il tirait

des ténèbres de temps en temps pour leur donner une nouvelle façon. Enfin, il était bien dûment amoureux de la fable. C'était bien une vocation. Il était né « fablier ». Pourquoi ?

M. Lafenestre répond très bien : à cause précisément de la petitesse du genre. La Fontaine est avant tout un poète personnel, un élégiaque, si l'on veut, qui aime à s'épancher lui-même sur le papier. C'est un poète, non du même ordre, mais de la même famille que Musset. Or, en son temps... d'une part... d'autre part...

D'une part, l'élégie proprement dite est peu de mode, et il y a précisément une répugnance, mille fois remarquée, contre la poésie, qui est l'expression des sentiments personnels, des sentiments intimes de l'auteur. Voilà l'élégie proprement dite à peu près fermée à notre ami.

D'autre part, faire entrer subrepticement et tortueusement l'élégie dans un des genres adoptés, c'est possible : Racine l'a fait souvent ; mais c'est difficile. Ces genres sont trop « constitués », trop arrêtés dans leurs lignes consacrées. Ce serait les déformer qu'y faire entrer trop souvent l'expression des sentiments personnels de l'auteur. On ne peut pas causer dans une tragédie, dans une comédie, dans un poème héroïque. On le peut dans une épître, et aussi La Fontaine en a écrit quelques-unes, et, quand on relit « l'Epître à Huet », on regrette qu'il n'en ait pas écrit davantage. Mais dans la *Fable*, on le peut très bien aussi, comme dans le *Conte*. La fameuse « moralité » est une réflexion. Cette réflexion, on peut l'étendre, la diversifier, en faire un entretien, et c'est à quoi La Fontaine n'a pas manqué.

De plus, la fable est un genre, mais non pas un « grand genre », comme on disait alors ; on peut en prendre à l'aise avec elle, la couper de remarques, de parenthèses, de digressions et de boutades, faire des citations, des rapprochements, s'échapper de tous côtés, toujours avec discrétion et avec goût, sans qu'une fable ni même un conte devienne jamais quelque chose comme *Vamouna*, mais cependant tout à fait, au fond, dans la même manière, dans le même goût, sinon dans la même mesure, de fantaisie libre et de caprice aimable.

Voilà *surtout* pourquoi La Fontaine a aimé les *Fables* et aussi les *Contes*. Il a aimé les genres qu'il pouvait, en les touchant, déformer sans trop de scandale. Du reste, faites un peu réflexion, et vous verrez que toutes les fois qu'un homme de génie s'empare d'un genre il le déforme. Il est bien entendu que ces déformations sont des métamorphoses. Elles rendent seulement le genre en question difficile pour les successeurs. C'est ce que Molière a fait pour la comédie, Racine pour la tragédie, La Fontaine pour la *Fable*, et même — M. Lafenestre l'a très bien remarqué — pour le *Conte*.

Et à ce propos, pourquoi M. Lafenestre est-il si sévère pour les

contes de La Fontaine ? Foin de toute bégueulerie ! Je reconnais que les contes ont cela contre eux qu'ils ne peuvent plaire aux femmes. Même les moins vertueuses en sont choquées. Je reconnais encore qu'il y a plus d'inégalité dans les contes que dans les fables. Quelques-uns sont bien franchement mauvais. Pendant que je suis en train de reconnaître, je concéderai encore que même les bons sont un peu diffus. Ici La Fontaine, délicieux bavard, décidément bavarde un peu trop. Mais encore est-il qu'il y a là des chefs-d'œuvre. « Ah ! si j'avais seulement écrit les *Souvenirs du peuple*, dit M. Coppée, je serais tranquille du côté de la postérité. » Si La Fontaine n'avait écrit que *le Faucon*, *la Courtisane amoureuse* et *l'Oraison de saint Julien*, il aurait pu mourir tranquille sur son salut littéraire. « C'est le modèle des bons contes. » La Bruyère, qui était grave, a très bien dit cela de La Fontaine dans ses *Caractères*. Il semble n'avoir pas osé le dire à l'Académie ; on pourrait oser le dire dans la collection des « Grands Ecrivains français ».

Mais M. Lafenestre, avec son goût qui est exquis et son esprit qui est des plus fins, a quelquefois je ne sais quelles timidités. Il dira, par exemple : « Ce n'est point faire injure sans doute à Sully-Prudhomme, Alphonse Daudet, André Theuriet, François Coppée, André Lemoyne, Paul Arène, de leur dire qu'il sont, eux aussi, des petits-fils de La Fontaine. » Non, rassurons-nous, ne tremblons pas ; n'ayons pas peur de les offenser cruellement ; ce n'est pas assurément leur faire injure.

(*Débats.*) Emile Faguet.

* * *

Jean-François Mignot. — Encore un glorieux débris de la vieille garde, un des derniers et rares survivants de l'Epopée qui vient de disparaître, presque centenaire, inconnu, oublié dans un coin perdu de la frontière de l'Est, et auquel je voudrais consacrer quelques lignes de souvenir en guise de brins de laurier.

Grand, six pieds au moins, large comme une porte, des mains noueuses, énormes, la démarche assurée, une pipe de terre noire comme une face de Dahoméen au coin de la bouche, un sourire vaguement goguenard animant ses pommettes saillantes, striées de rides, le sommet du crâne dénudé, la barbe blanche et longue, tel m'apparut, il y a une vingtaine d'années, Jean-François Mignot, le bûcheron du bois des Coudrettes, en pleine forêt d'Argonne, non loin du fameux moulin de Valmy, où se dressait son chalet recouvert de paille et de terre battue.

Bien qu'octogénaire, le père Jean-François, comme on l'appelait familièrement, trimait ferme encore, étonnant par sa vigueur inlassable, sa prodigieuse endurance, les jeunes bûcherons les plus robustes, les charbonniers trapus et musclés de la Forêt-Noire, qui avaient fui la « schlitte » et leurs baraques de sapin

après l'invasion allemande, préférant gagner leur pain en terre française.

Pendant les heures de repos, par les temps frais et clairs de septembre, propices à l'abattage des hautes futaies, le vieux bûcheron, entouré d'un cercle d'auditeurs attentifs, causait volontiers tout en humant à petits coups de sa gourde de cuir un vin des côtes de la Meuse, rose et mousseux, traître en diable, qui l'excitait aux joyeux propos, aux facéties d'ancien garnisaire, le poussait à en conter de « bien bonnes », et par surcroît, animait sa face tannée aux tons de brique trop cuite, faisait flamber ses petits yeux gris en trous de vrille, pétillants de malice.

Cette année-là, le bois des Coudrettes me vit une grande partie des vacances.

Des journées entières, un livre à la main par contenance, j'admirais le père Jean-François à la besogne, intéressé, captivé par ce spectacle banal cependant de la lourde cognée lancée par deux bras puissants, entrant en sifflant dans le bois vert, faisant geindre le colosse de la forêt comme une bête blessée, minant les hêtres géants à la frondaison immense, qu'une simple poussée couchait ensuite sur le sol avec un bruit d'avalanche.

Mais ce qui me retenait le plus, c'était le moment, attendu avec l'impatience de mes quinze printemps, des récits pittoresques de la sieste, l'heure des histoires, des anecdotes, des narrations d'homériques batailles, de luttes surhumaines où, invariablement, les soldats français taillaient en pièces des ennemis dix fois supérieurs en nombre.

Je me souviens surtout de certain épisode de la bataille de Montmirail, dont la conclusion a laissé dans mon esprit un souvenir ineffaçable :

— Vois-tu, mon enfant, me dit le père Jean-François, pour être bon soldat, retiens cela pour quand tu seras grand, il faut d'abord être dur à la fatigue. Ainsi, moi, je n'étais jamais fatigué, même après les plus longues marches et les plus rudes combats.

« Cependant, un jour, il m'est arrivé d'être bien las et de craindre un moment d'être obligé de rester en route.

« C'était à Montmirail. Engagé à dix-sept ans, j'étais tapin aux grenadiers, aspirant, à cause de ma taille, à la canne de tambour-major, mon bâton de maréchal. La journée avait commencé chaudement. Colson, notre colonel, Lorrain aussi, un dur-à cuire comme on n'en fait plus, qui resta quatre heures à cheval avec deux balles dans le corps, nous avait lancés deux fois à la baïonnette sur l'ennemi, retranché fortement et appuyé par du canon.

« Mon tambour emporté per un boulet qui faillit me couper les jambes, je ramassai un fusil et, à la troisième charge, je fonçai dans le tas, tapant comme un sourd, trouant une poitrine ou écrasant une tête.

« Cette fois, les alliés cédèrent et se mirent à battre en retraite sur toute la ligne.

« Comme notre régiment avait perdu pas mal de monde, on décida qu'il passerait en réserve et céderait la place à des troupes fraîches.

« La nuit était venue, noire. Nous avions une demi-lieue à faire pour gagner le cantonnement qui nous était assigné.

« Pour la première fois de ma vie je me sentais mal à l'aise, fatigué, fourbu. Le fusil me pesait comme à l'épaule d'un conscrit ; je trébuchais à chaque pas comme un homme ivre, les jambes refusant leur service.

« Enfin, je parvins tant bien que mal à suivre la colonne. Nous arrivons. Il n'était que temps, car j'étais à bout de forces. On forme les faisceaux.

« Comme les camarades, je me hâte de déposer mon fusil et, que vois-je ?... j'avais oublié un Prussien au bout de ma baïonnette ! »

Blessé grièvement à Waterloo, le père Jean-François vint se faire soigner au pays et reprit sa cognée qu'il ne quitta plus.

Durant la dernière guerre, à la tête d'une poignée de francs-tireurs, bûcherons comme lui, il fit beaucoup de mal à l'ennemi, à ce point que sa tête fut mise à prix. Mais chercher un homme dans l'immense forêt de l'Argonne, autant chercher un grain de mil dans le désert ! Et le père Jean-François échappa au terrible châtiment que lui réservaient les Allemands.

La lutte terminée, il suspendit son chassepot de commandement au-dessus de sa cheminée. Sur la crosse brillaient, disposés en losange, vingt-sept clous à tête de cuivre. Comme je lui demandais la raison de cet ornement inusité, il me répondit avec un triste sourire : « J'étais vieux en 70. Je n'étais plus d'âge à faire campagne. Seulement, quand j'ai vu les Prussiens fusiller le maire de Charny, mon vieil ami Violard, mon sang n'a fait qu'un tour et j'ai juré de venger cette innocente victime de la barbarie allemande. Ces clous représentent les vingt-sept ennemis que les balles de mon fusil ont fait passer de vie à trépas. »

Il y a quelques semaines, le père Jean-François prit froid en portant secours à une fillette qui se noyait dans une mare. Une pneumonie l'a emporté.

Il était écrit que ce vieux héros, ce type d'une vaillante et forte race qui aura disparu avec le siècle, n'aurait pas une fin banale.

(*Gaulois.* TOUT-PARIS.

* * *

APRÈS UN QUART DE SIÈCLE (ÉPHÉMÉRIDES DE L'ANNÉE TERRIBLE). — I. *1er janvier 1871 — Capitulation de Mézières.* — La place de Mézières avait reçu, au début de la guerre, une garnison de deux

mille hommes, placés sous le commandement du général Mazel ; elle était armée de cent trente canons.

A la suite de la capitulation de Sedan, Mézières avait profité d'un armistice particulier qui, conclu tout d'abord pour huit jours, fut prolongé jusqu'au 20 octobre. Cet armistice avait pour but de permettre le ravitaillement en vivres des prisonniers français campés dans la presqu'île d'Iges, et la libre évacuation, par Mézières et la Belgique, des trains de blessés.

Après la prise de Montmédy, le 13 décembre, la division prussienne Kamecke vint assiéger Mézières. Le 31 décembre, 98 pièces, dont 68 de gros calibre, entamèrent un bombardement très violent. Le lendemain, 1er janvier, la ville était presque entièrement détruite, et le général commandant la place signait la capitulation.

II. *5 janvier 1871 — Capitulation de Rocroy.* — Le 4 janvier, la 14e division prussienne, commandée par le général de Kamecke, qui allait renforcer, après avoir fait capituler Mézières, les troupes allemandes opérant sur la Loire, s'arrêta devant Rocroy, qu'elle bombarda le 4 et le 5 avec ses pièces de campagne. La place avait une garnison de trois cents hommes, disposant d'un armement de soixante-douze pièces de canon de vieux modèles.

Dans la soirée du 5 janvier, le général de Kamecke, persuadé qu'il ne pourrait obtenir un résultat immédiat, et pressé de continuer son mouvement vers le sud, se remit en marche, après avoir toutefois envoyé un parlementaire au chef de bataillon Melin, commandant la place.

Le commandant Melin, qui ignorait le mouvement de retraite de l'ennemi, et ne croyait pas pouvoir opposer une longue résistance, entra en pourparlers et signa la capitulation de la place. L'arrière-garde allemande fit alors demi-tour pour venir prendre possession de Rocroy. (*Petit Journal.*)

* * *

A la suite de son édition de la Chronique de Richard Lescot, publiée par la Société de l'Histoire de France, M. Jean Lemoine a réuni quelques pièces justificatives, parmi lesquelles deux concernant la Champagne.

D'abord dans les itinéraires du roi Edouard III, pendant ses expéditions en France, nous notons que le 26 décembre 1359, le 1er et le 5 janvier 1360, il séjourna à Verzy, les 18, 19 et 26 janvier à Pogny.

Ensuite nous mentionnons un compte de la prévôté de Montéclair, un vidimus de la prévôté de Paris, des lettres patentes du régent, datées du 17 octobre 1359, desquelles il résulte que « à la prière des seigneurs hauts justiciers, échevins et bourgeois de la cité de Rheims, il établit son ami et féal, Mre Gaucher de Châtillon, chevalier, seigneur de la Ferté-en-Ponthieu, capitaine de

ladite cité et des environs, avec pouvoir de faire assemblée de gens d'armes pour résister à l'ennemi, du pénultième decembre 1358, en vertu desquelles ledit Gaucher de Châtillon, de l'avis desdits nobles et bourgeois, ordonne que Mre Pierre d'Haraucourt, chevalier jadis et tous ses adhérens et complices, qui sont notoirement robeurs et malfaiteurs envers les personnes de ladite cité, soyent pris pour être châtiés et ramenés en ladite ville de Rheims, ce qui a été accompli et ledit Pierre et une partie de ses complices punis de mort; item que les forteresses du châtel de Liory, de la maison d'Auvillier, de l'abbaye de Saint-Thierry et de la maison de Maupas soient abattues, afin que l'ennemi ne puisse pas s'y loger; item qu'au retour d'un assaut donné à la forteresse de Mareul-sur-Marne, on a pris plusieurs vivres en la ville d'Avenés, dont on manquoit et dont une partie n'a pas été payée; item qu'il a fait démolir et mettre hors d'état de pouvoir s'y loger plusieurs maisons en la ville de Taissy appartenant à Me Fretel de Saulx et à Me Olivier de Juvigny, dans la crainte que l'ennemi ne s'y logeât et parce qu'elles n'étoient pas garnies de gens, vivres et artilleries; item, qu'on abatteroit plusieurs maisons situées près et hors des murs de la cité de Rheims qui nuieroient à sa défense, telles que celles de noble homme Ferry Pastelz, celle du bâtard des Fossez ».

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

Archidiaconé de Margerie.

HISTOIRE DE GIGNY-AUX-BOIS

CHAPITRE I

Nom, origines, étymologie, territoire.

Gigny-aux-Bois et Bussy-aux-Bois, deux villages voisins, ainsi nommés à cause de leur proximité de la forêt, sont situés dans l'arrondissement de Vitry-le-François, canton de Saint-Remy-en-Bouzemont. Ils faisaient partie, avant 1789, du diocèse de Troyes, de l'archidiaconé de Margerie, du bailliage de Chaumont et de l'élection de Vitry. Ils sont aujourd'hui du département de la Marne et du diocèse de Châlons.

Tous deux sont adossés aux collines crayeuses qui limitent à l'est la Champagne du Perthois. Bâtis à la lisière de bois marécageux, ils ont sans doute pour origine quelques cabanes élevées près d'une fontaine, sur la propriété d'un riche gallo-romain, par des bûcherons, des serfs agriculteurs qui ont, par le feu et la hache, entamé cette grande forêt du Der et ont détaché sur ses flancs ces parcelles de bois et broussailles qui justifient encore aujourd'hui l'épithète accolée à leurs noms.

On comptait à Gigny, en 1784[1], 92 feux et 275 communiants : il y a aujourd'hui 304 habitants. Le terroir : « à froment de difficile culture » (Courtalon) comprend aujourd'hui 1,136 hectares 92 ares 24 centiares.

Trois localités nommées Gigny sont situées dans cette partie de la Champagne rapprochée de Brienne ; l'une est notre Gigny-aux-Bois, la deuxième est Gigny, aujourd'hui faubourg de Saint-Dizier, mais anciennement village distinct, et la troisième est Gigny, simple fief, jadis ferme, sur le territoire de la Rothière, canton de Soulaines et à 8 kilomètres à peine de Brienne.

1. Courtalon : *Topographie de la ville et du diocèse de Troyes*, III, 345.

Le nom de Gigny remonte à l'époque gauloise ou gallo-romaine et dérive du nom d'homme *Ginnius ;* avec la finale *acus*, qui indique la propriété, on a fait au moyen-âge *Gengiacus*, puis *Gygneium*, mais, de bonne heure, le peuple a prononcé *Gigny* (1167, Arch. de la Marne, fd. de Haute-Fontaine), et écrit indifféremment *Gygny*, *Ginni*, *Gini*.

Bien qu'on ait trouvé plusieurs haches polies en silex ou diorite dans la contrée dite *Beaulet*, à Gigny, nous pensons que ces pays, comme toute la forêt du Der et la partie nord du département de l'Aube arrosée par la Voire, n'ont pas été habités à l'époque celtique. Ces instruments, du reste, ont été conservés plus longtemps qu'on ne le pense généralement, comme armes ou comme souvenirs et talismans.

Les traces d'habitations gallo-romaines et franques sont indéniables. Deux cimetières gallo-romains ont été signalés sur le territoire de Gigny, un entre la ferme de La Malmaison et La Verpillière, dans la contrée dite Cerceuil, l'autre près du village, sur le chemin de Gigny à Brandonvillers.

Sur le chemin de Gigny à Drosnay, un cantonnier a exhumé une sépulture mérovingienne dans laquelle on a trouvé avec des ossements un superbe scramasaxe et une riche boucle de ceinturon ciselée[1]. Le pays était donc habité à l'époque franque et à l'époque gallo-romaine. Pourrait-on considérer comme un chemin très ancien, peut-être romain, la voie surélevée qui, descendant du Meixtiercelin, traverse le territoire de Somsois et, arrivant près du moulin à vent de Gigny, se dirige vers le Bocage par les flancs du Caumont (*calvus mons*)? M. l'abbé Barré, chanoine de l'église cathédrale de Châlons, né à Gigny, et dont on ne peut mettre en doute l'érudition et la perspicacité, n'est pas éloigné de le penser. Cette voie secondaire se serait embranchée au Meixtiercelin, sur la grande voie romaine de Bar-sur-Aube à Reims. En tout cas, elle a servi aux populations du moyen-âge pour l'exploitation des forêts du Der. C'était peut-être par ce vieux chemin que les moines de Clairvaux, qui exploitaient en 1230 la ferme des Fenus, entre Trouan et Saint-Ouen, venaient chercher, avec leur char à deux chevaux, le bois que leur avait donné Gauthier d'Arzillières, seigneur de Gigny, dans ses bois batais de Gigny.

1. La contrée se nomme Favrils. Les objets découverts sont au musée de la ville de Vitry-le-François.

CHAPITRE II

Paroisse, communauté, cure et curés.

En 1789, Gigny était de temps immémorial une paroisse succursale dont relevait Bussy comme annexe. Mais à quelle époque remonte l'érection de Gigny en cure ? Comment percer les ténèbres qui couvrent cette période de l'évangélisation de la contrée ? A quelle date remonte la construction de la première église à Gigny ? Qui lui a donné Sainte-Julienne pour vocable ?

En face de l'impossibilité où nous sommes de répondre à ces questions, contentons-nous d'étudier les plus anciens documents qui nous parlent de cette paroisse.

Dans le *Polyptique de Montiérender*, ou dénombrement des biens de cette abbaye, rédigé vers l'an 800, il est question d'un *Gegiacum* (probablement mauvaise transcription pour *Gengiacum*), où les moines possèdent : « un domaine seigneu- « ria qui, pour être ensemencé chaque année, demande 25 « muids de grains ; une vigne qui rapporte 3 muids ; on y « doit deux enceintes[1] de culture, deux corvées et des béné- « fices. Il y a là cinq manses complètement cultivées et un et « demi qui ne l'est pas entièrement. Pour les bassaux, chaque « manse paie 20 deniers, fait du bois un jour ou paie 4 « deniers ; pour les hôtes il paie 10 deniers ; on fait 8 jours [de « corvées ?] ou on paye 3 deniers. Chacun doit un bélier ou 6 « deniers, 3 poules avec leurs œufs. La terre qui n'est pas « complètement cultivée rapporte 12 deniers. Pour le pâturage « chacun paye un muid d'orge : ils payent la dîme en com- « mun. La chevauchée rapporte 5 sols : toutes les redevances « doivent être conduites au monastère[2]. »

A laquelle des trois localités nommées Gigny se rapporte ce texte ? Dans l'édition que l'abbé Lalore a donnée du polyptique séparément (Paris, Menu, 1878, page 35), il est dit qu'il est question ici de Gigny-aux-Bois. Dans l'édition publiée dans son tome IV des Cartulaires du diocèse de Troyes (1878. Introduction. IX), Gigny-aux-Bois est également désigné. Mais dans les tables de ce volume, rédigées, comme on le sait,

1. Le mot latin *ansinga* désignerait une mesure de terre, généralement entourée de haies vives ou non.

2. *Polyptique de Montiérender*, édité par l'abbé Lalore. Paris, Menu. — Collect. des cartulaires du diocèse de Troyes, IV, 107.

par Léon Pigeotte, ce *Gegiacum* est marqué comme étant Gigny-Saint-Dizier, mais toutefois avec un point d'interrogation. L'identification est donc douteuse. Mais, bien qu'il soit question dans ce document de pâturage — il y a le paquis à Gigny-aux-Bois ; de vigne — il y avait des vignes à Gigny — nous n'hésitons pas à déclarer que ce texte concerne Gigny, faubourg de Saint-Dizier. Ce qui nous détermine, c'est que dans la suite des temps, on ne voit aucun droit exercé à Gigny-aux-Bois par Montiérender. De plus, quelques années plus tard, ou même à une époque contemporaine, la paroisse de Gigny-aux-Bois était possédée, quant à la présentation à la cure, par l'abbaye de Montier-la-Celle ou par celle de Montiéramey.

En effet, dans un diplôme antérieur de peu à l'année 854, Charles-le-Chauve, énumérant les biens de l'abbaye de Montier-la-Celle, cite les biens et les serfs possédés à *Gengiacum*, dans le pagus de Brienne[1].

Il ne peut être question ici de Gigny-Saint-Dizier, situé dans le Perthois[2]. Restent donc en présence Gigny-aux-Bois et le fief de Saint-Dizier, près de la Rothière et Dienville, et relevant en dernier lieu de cette baronnie. Boutiot (*Etudes sur la Géographie ancienne appliquée au département de l'Aube*)[3], Boutiot et Socard (*Dictionnaire topographique de l'Aube*, 1874), ont identifié le Gengiacum du diplôme de Charles-le-Chauve avec ce petit fief de Gigny. Mais ce lieu, qui consistait jadis en une simple ferme, dont l'emplacement serait même incertain, n'a jamais eu, croyons-nous, assez d'importance, même au IXe siècle, pour être, dans un diplôme royal, l'objet d'une distinction particulière. L'abbé Lalore n'a pas hésité, du reste, à identifier avec Gigny-aux-Bois[4] ce Gengiacum qu'on a, dit-il en note, traduit à tort par Dienville. Nous suivrons donc cette fois-ci le sentiment du savant abbé. Mais tout en admettant cette identification et en présumant que c'est bien à Gigny-aux-Bois que l'abbaye de Montier-la-Celle possédait des biens et des serfs vers l'an 854, nous nous demandons pourquoi, en 1137, comme nous

1. *Res et Mancipia* : Cart. Lalore, VI, n° 187, f° 193.

2. Montier-la-Celle aurait cependant, en 1188, possédé à Gigny, près Saint-Dizier, une part des dîmes du vin. Voyez Cart. Lalore, VI, n° 200, f° 229.

3. *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 1861, page 126.

4. Cart. IV. Introduction. IX.

allons le voir, c'était Montiéramey qui nommait à la cure de Gigny-aux-Bois ?

Dans une bulle du 5 février 1137, le pape Innocent II, énumérant les bénéfices appartenant à l'abbaye de Montiéramey, cite l'autel, c'est-à-dire les revenus de la paroisse Sainte-Julie de Gigny : *Apud Gigneium altare in honore Sancte Julie*[1].

Montier-la-Celle a pu établir à Gigny un prieuré avec trois moines, dont le supérieur était prêtre et curé, le second diacre et le dernier sous-diacre : car nous sommes convaincus que, jusqu'au XIVe siècle au moins, presque partout la messe se célébrait avec diacre et sous-diacre. La résidence de ces moines s'appela monastère, moutiers, et nous verrons qu'en 1366 le seigneur de Gigny appelle moutiers le presbytère de Gigny. De bonne heure toutefois, les moines confièrent à des prêtres séculiers l'obligation de desservir ces paroisses, tout en se réservant une part dans les revenus de la cure.

Telle fut, croyons-nous, l'origine de la cure de Gigny. Erigée vers la fin du IXe siècle, dotée de revenus suffisants et d'une propriété, terres et prés, nommée aleu, d'un titre paroissial, savoir Sainte-Julie ou Julienne, cette cure passa, nous ignorons comment, avant le XIIe siècle, à l'abbaye de Montiéramey, à moins que ce ne soit cette dernière qui l'ait primordialement créée et érigée.

En 1205, le curé de Gigny et de Bussy, nommé Henry « Henricum presbyterum de Gigneio et de Busseio » suscita des difficultés à Montiéramey, au sujet des offrandes faites à l'église, des menues dîmes[2] des terres de la cure et du revenu ou cens du cimetière[3], « super oblationibus et minutis decimis de alodio et censu de cimiterio. » Un procès s'engagea. Les juges délégués pour trancher le différend furent B....., doyen, R...., maître de la maison-Dieu et G....., prieur du Mont de Bar-sur-Aube. Le curé reconnut devant les juges qu'au moment où il avait été investi de la cure de Gigny et de Bussy par l'évêque Garnier (1193-1205), il avait été convenu que Montiéramey prendrait un quart dans les offrandes et dans les menues dîmes de l'aleu et tous les droits de cens du cimetière. Toutefois, si la part revenant à Montiéramey, y compris le

1. Cart. Lalore VII, n° 28, f° 50.

2. Les menues dîmes étaient celles de tous les produits agricoles, excepté le blé, le seigle, l'orge et l'avoine.

3. Le cens du cimetière, nommé aussi *census atrii*, était une redevance perçue pour le droit d'inhumation dans les cimetières avant le XIIIe siècle.

cens du cimetière dépassait 5 sols, le surplus devait appartenir au curé ; de même que si l'abbaye chargeait le curé de percevoir lui-même ses revenus sur ces différents objets, le curé n'était tenu qu'à lui verser 5 sols. Cette transaction devait durer 20 ans, au bout desquels Montiéramey devait rentrer de plein droit dans la possession du quart de tous les revenus sans diminution. Pendant ces 20 ans également, Montiéramey était dispensé de payer à l'évêque de Troyes les droits de visite (*circadæ*), de logement (*paratæ*) et autres droits accoutumés qui restaient à la charge du curé[1].

Il est probable que les juges rappelèrent le curé à l'observation du traité et que l'affaire en resta là. Il est donc évident que l'abbaye de Montiéramey était premier curé de Gigny et qu'elle avait droit de présentation. En 1238, l'évêque Nicolas, sans autre formalité, nomma à cette cure un titulaire qui toutefois était capable. L'abbé de Montiéramey, non consulté, réclama. L'évêque retira les pouvoirs au curé ; mais, afin que cet ecclésiastique ne reste point sans bénéfice, il reconnaît qu'on peut le lui présenter pour cette cure, lui ou un autre[2].

Est-ce à la suite des désastres causés par les guerres des Anglais et qui auraient affaibli les revenus de la cure ou diminué la population, que nous trouvons dans le Pouillé de 1405 la cure de Gigny unie à celle de Joncreuil[3]? Dans ce document, ces deux cures sont déclarées unies alternativement. Or, le curé de Joncreuil devait en outre desservir Bailly et Outines, ses annexes, et comme Gigny avait également une annexe, Bussy, le curé, d'après le pouillé de 1405, devait desservir cinq églises. Nous aimons à croire qu'il avait des vicaires. Toutefois, en 1515, Gigny avait un curé résidant. L'abbaye de Montiéramey conserva jusqu'à la Révolution et sans contestation de la part de l'évêque, le droit de lui présenter un prêtre pour la cure de Gigny et de Bussy.

Nous n'avons aucun renseignement sur le revenu de la cure de Gigny avant 1405. A cause de son peu d'importance sans doute, ce revenu n'avait pas été taxé en 1381, quand le clergé de France accorda une aide au roi Charles VI. En 1405, le revenu de la cure de Gigny était évalué 80 livres[4]. En 1457,

1. Lalore, VII, n° 217.

2. Cart. Lalore, VII, n° 372.

3. Pouillé du diocèse de Troyes, par D'Arbois de Jubainville, n° 472. *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 1853.

4. Pouillé du diocèse de Troyes. D'Arbois.

la paroisse de Gigny, pour la défense contre les Turcs, fut taxée à 15 sols[1]. Dans une déclaration de 1754, il est dit que la cure de Gigny vaut 700 livres de revenu[2].

D'après la déclaration du curé Picard, du 15 mars 1756, le curé de Gigny jouissait :

1° Du tiers des dîmes de Bussy, affermées 10 pistoles ;

2° Des dîmes de Gigny ;

3° Du casuel des deux paroisses, par fondation de fixe, 40 livres. Le casuel non fixé peut être évalué 12 livres[3].

Vaveray, dans son Election de Vitry, dit que les dîmes seules de Gigny valaient à son époque (vers 1756) la somme de 1,000 livres[4].

Le revenu de la cure de Gigny n'était donc pas un des moindres de l'archidiaconé de Margerie, dans les derniers temps. Nous avons vu qu'après la guerre de Cent ans, la cure avait été réunie à celle de Joncreuil. En 1567, le curé Jean Haillot, prévenu par les commissaires d'une surtaxe sur les bénéfices ecclésiastiques accordée par le pape au roi de France, répond qu'il n'entre pas dans les vues de la chambre ecclésiastique pour cet agrandissement de « décimes, *vu le peu de « revenu* dudit lieu sur les dîmes. Le curé n'en a que le tiers, « sur lequel l'abbé de Boulancourt a droit de prendre 12 « setiers par moitié froment et avoine ». Le commissaire consigna les doléances du curé, mais on passa outre[5]. Le 30 mai 1598, Edme Tisserand, curé de Gigny, demande à la chambre ecclésiastique qu'il lui soit alloué pour sa portion congrue la somme de cent écus, *vu qu'il n'a pas le moyen d'entretenir trois prêtres.* (On voit qu'à cette époque il y avait encore diacre et sous-diacre.) Ses prédécesseurs, continue-t-il, ont été condamnés à payer, pour la dîme due à Boulancourt, 40 setiers de grains. Cette redevance a été réduite à 12 boisseaux (plus haut il est dit 12 setiers !) Ce procès avec Boulancourt durait du reste depuis quelques années[6].

Le village eut beaucoup à souffrir durant les guerres de la Fronde, et nous ne pouvons mieux faire que de transcrire ici

1. Pouillé du diocèse de Troyes. D'Arbois.

2. *Item.*

3. Archives de l'Aube. G. 654.

4. De Vaveray : *Election de Vitry.*

5. Archives de l'Aube. G. 654.

6. Cartulaire de Boulancourt, chez M. l'abbé Bouillevaux, à Montiérender, n° 831.

le procès-verbal, qui raconte avec de navrants détails les vexations infligées par ces bandes indisciplinées de soldats aux habitants et au curé de Gigny.

« Aujourd'hui seizieme decembre mil six cent cinquante six « par devant nous J. Grognet, lieutenant en la justice de « Bussy-aux-Bois, et Claude Chapperon, ancien praticien en « la justice de Gigny-aux-Bois en l'absence des juges ordi- « naires en la dite justice, est comparu en personne Mre Louis « Bertrand, pretre curé des dits lieux lequel nous a requis « qu'eussions à luy faire expédier les procès-verbaux cy- « devant dits en notre justice du désordre arrivé par les loge- « ments et pillages tant des troupes françoises qu'estrangères, « sans estapes ny ordres, affin de s'en servir où il sera « besoin, de quoy ne pouvant le satisfaire à cause que les « dits procès-verbaux ont estez envoyez à Monseigneur l'in- « tendant de la province de Champagne par les habitants des « dits lieuz de Gigny et de Bussy pour faire veoir au dit sei- « gneur les pertes par eux souffertes et etre considerez aux « departements des garnisons et aux remises que les rece- « veurs? des tailles dès l'année derniere qu'ils n'ont peu et ne « peuvent payer. Et si pourquoi et affin que le dit sieur Ber- « trand puisser montrer par les dites pertes et desordres, « avons fait assembler les dits habitants desquels comparant « en général, nous nous sommes informez des logements « qu'ils ont soufferts depuis l'année mil six cent quarante neuf « jusques à la présente année, des vols, pillages, incendies et « autres desordres desquels d'une voix seule après serment par « eux fait ont dit que les regiments de La Ferté Seineterre, « de Nettancourt, Montbeillard, Bussy, La Metz, Gamache, « Paluaux, Mesancourt, Dampierre-soubz-Moivre ? de Son Emi- « nence[1], de Bellecourt, Bourlemont, Royal, Grandpré, de « Joyeuse, Paleseau, La Guillotiere, Saint-Mort, Rose Vor- « mier, Stref, Bouillon, Chacq, Dampierre, Franciere, La Ferté « Imbos, La Vieuville, Dixel, cavalerie et infanterie, Man- « chiny, Le Marni? Conty, Bourlemont cavalerie et infanterie, « gendarmes de Son Eminence commandés par Saint-Hilaire et « chevau-legers de Son Eminence, tous lesquels logements « ont estez reiterez par plusieurs fois avec sejour les uns de « vingt jours comme le regiment de Bellecourt, celuy de Net- « tancourt de dix sept jours et les autres de mesme ou plus ou « moins ce qui a fait tel desordre qu'il n'est pas resté es dits

1. Le cardinal Mazarin.

« lieuz la moitié des maisons, encore n'y a-t-il pas des habi-
« tants pour les occuper, les dites maisons ayant estez bruleez
« ou abattues par les dites troupes et par les pilleurs des
« armées commandées par Monseigneur le marechal du Ples-
« sis-Praslin, lorsqu'elles camperent au Pertois distant des
« dits lieuz de Gigny et Bussy de deux lieues, par Monsei-
« gneur de Turenne, La Ferté, d'Elbœuf, Daumont, Delam-
« bont? et autres notamment par les lanciers de Vitambergs
« qui ont pillé les chasteaux des dits lieuz plus de vingt fois
« sans y laisser aucun meuble ny bestial aux dits habitants
« qui depuis un an en ça ont perdu celui qu'ils avaient racheté
« par le vol des dits lanciers fait par d'Estimard? partisan, de
« façon que le finage des ditz lieuz est presque inculte et ne
« peut estre labouré faute d'habitants et de chevaux, et se
« depuis longtemps il a esté tellement affligé par la stérilité
« causée par la gelée, les inondations et miellure et par la
« gresle arrivée en la presente année que tous les dits habi-
« tants sont reduits a mandicité ce qui est notoirement connu
« et que les eglises des dits lieuz ont plusieurs fois servi
« d'écuries aux chevaux des dites troupes, particulièrement
« des Allemands qui ont pris les ornements et desmoli la mai-
« son presbyterale qui ne peut estre restablie a cause de la
« pauvreté de ses habitants lesquels attestent d'abondant
« que pendant lesquels desordres leur curé a esté contrainct
« la plupart du temps s'absenter estant resté sans aucune
« messe durant plus de six semaines pour un coup, n'osant
« paraistre que la nuit pour enterrer les corps de ceux qui
« mouraient de disette et incommodité. Dont nous avons
« octroyé acte au dit Bertrand et plus attestons que ce que
« dessus est veritable pour en avoir eue parfaite connais-
« sance. En foy de quoy avons signé le présent procès verbal
« avec nos greffiers et les habitants qui ont signé. »

Signé : Grongnet, Chapperon, Nocqueret, Bellard? Renaut, Hugot, P. Poupon, E. Varnier, V. Guydon, etc., Bertrand et Duré, greffier[1].

Nous n'avons rien à ajouter à ce procès-verbal, qui en dit plus long que tous les commentaires.

Le presbytère de Gigny, qui fut, d'après ce document, démoli par ces bandes de soldats, était situé, dit une déclaration faite en 1366, qui lui donne le nom de moustiers, près d'une maison appartenant à Ogier de Saint-Chéron, seigneur

1. Archives de l'Aube. G. 654.

de Gigny[1]. Nous ignorons s'il fut rebâti après 1654, mais vers 1763 il était totalement rasé et le curé Henry Picard était logé aux frais des communautés de Gigny pour deux tiers et de Bussy pour l'autre tiers, dans la maison de Jean Lambert de Gigny[2].

A sa mort, arrivée dans les derniers jours du mois de mars 1764, les habitants de Gigny et de Bussy intentèrent procès à Jeanne Gratien, sa légataire universelle. Les marguilliers de Bussy lui réclamaient différentes sommes pour du bois, du fil, du chanvre et le loyer d'une ferme dues à la fabrique de Bussy. Les habitants de Gigny réclamaient de leur côté le loyer du terrain de l'ancien presbytère, estimé 12 livres de revenu par an et 10 livres que le curé aurait reçues en trop chaque année pour le loyer de la maison Jean Lambert, car on lui donnait (les deux communes) 50 livres, et les règlements ? ne lui en attribuaient que 40. Gigny demandait aussi à être remboursé des frais de visite faits pour la reconstruction du presbytère, sous prétexte que ce presbytère, rebâti en 1764, sur les plans de Battelier, de Vitry, ne l'avait pas été du temps du curé Picard. La plainte est du 4 avril 1764[3]. La note : « deboutez » mise en marge nous indique les décisions prises par l'intendant de Champagne au sujet de ces réclamations, dont les unes étaient sans doute mal fondées et dont les autres sont ridicules. Elles avaient peut-être pour instigateur un nommé François Lallemant, greffier de la justice de Gigny, que le subdélégué de Vitry représente en 1778 comme ayant depuis nombre d'années fort embrouillé tout dans Gigny par ses dénonciations mensongères, ses exagérations manifestes. Il demande donc à l'intendant que François Lallemant soit rayé de la liste des notables, révoqué sans pouvoir être à l'avenir syndic ou quoi que ce soit. L'intendant paraît avoir apaisé son subordonné par de belles paroles, et Lallemant fut laissé tranquille, mais sans doute surveillé[4].

Le presbytère de Gigny, qui était loin d'être un palais, bâti en bois et mauvais torchis comme toutes les maisons du village, fut, à la Révolution, déclaré bien national et vendu, le 18

1. Archives nationales, K. K. 1080 : « item une maison ensemble le jardin séant empres le moustier de la dite ville et peut valoir 30 sols. »

2. Archives de la Marne, C. 541. « Paiement du loyer de la maison curiale, la maison Jean Lambert, un tiers aux frais de Bussy, 66 livres 13 sols 4 deniers dus pour 4 années 31 août 1765. »

3. Archives de la Marne. C. 605.

4. *Item* C. 541.

messidor an IV (7 juillet 1796), à Gilles-Bernard Bourlon d'Arrigny[1], pour la somme de 2,160 livres, y compris le terrain attenant, et qui est ainsi désigné : « La totalité du terrain « fermé de haies vives dans la plus grande partie, y compris « un corps de bâtiment et 48 perches d'aisance du côté du « midi et 2 perches au nord, le tout comprenant un journel 54 « perches, le journel valant 480 perches de 8 pieds 4 pouces, « le pied valant 12 pouces, le pouce 12 lignes. L'aspect de la « maison est au nord et donne sur une aisance communale, au « levant sur le citoyen Chieza[2], au midi sur plusieurs et au « couchant sur le citoyen Lacour. La dite maison consiste en « un vestibule dont l'entrée est sur l'aisance qui conduit au « cimetière ; à droite est une cuisine, un cabinet ensuite ; « à gauche deux chambres à feu et un cabinet ; un autre « cabinet à côté de l'entrée donnant sur l'aisance dans laquelle « est l'entrée d'une cave voûtée, laquelle peut contenir 10 à « 12 pièces de vin, et enfin un grenier sur le tout. Cette mai- « son était estimée 120 livres de revenu. »

La commune réclamait 4 denrées de terrain faisant partie du jardin et d'une petite ruelle en dehors, qui donnait sur le cimetière et se rendait dans la grande rue. Car, dit la réclamation, il y a 30 ans, quand on bâtit le presbytère, les principaux habitants ayant constaté que le jardin de l'ancien presbytère était insuffisant, avaient échangé avec le citoyen Chieza 4 denrées de bois en nature contre ces 4 denrées de terrain. Nous ignorons s'il fut fait droit à cette revendication.

D'après les désignations ci-dessus, il est hors de doute que le presbytère se trouvait à peu près en face de l'église, au levant, de l'autre côté de la ruelle qui longe le cimetière.

Il est temps que nous disions un mot des curés de Gigny et que nous fassions connaître les prêtres qui avant la Révolution ont occupé ce poste.

Girard était curé (*sacerdos*) de Gigny en 1173, année où il est témoin d'une charte de l'évêque de Troyes Mathieu, en faveur de l'abbaye de La Chapelle-aux-Planches[3].

Il figure encore en 1189, dans une charte par laquelle Gautier (I) d'Arzillières, seigneur de Gigny, lègue à cette même

1. Vente des biens nationaux, Gigny. Archives de la Marne.

2. Le citoyen Chieza était François-Claude de Chieza, seigneur de Gigny.

3. Cart. IV. Lalore, n° 22.

abbaye un terrage qu'il percevait sur la grange de l'abbaye nommée Bouverie[1].

Henry était curé (*presbyter*) de Gigny en 1205 et avant. A cette date, il était en contestation avec l'abbaye de Montiéramey, comme nous l'avons dit ci-dessus.

Perrenot-Me.....? (1441-1442), mort intestat. 20 sous à l'évêque. (G. 330-332. Archives de l'Aube.)

Simon de la Vefve, qui appartenait sans doute à la famille de la Vefve, qui a possédé les seigneuries de Somsois, Lignon, etc., était curé en 1515.

Lejeune, curé de Somsois et de Gigny en 1550.

Jean Haillot, en 1567[2].

Edme Tisserand, dit *Daulphique*, en 1598.

Claude Berton, 1614 et après.

Millot, 1652.

Bonaventure Guily passe à la cure de Saint-Utin en 1654.

Louis Bertrand, précédemment curé de Saint-Utin, permute avec le précédent. Il meurt à Gigny le 14 juillet 1690, à l'âge de 65 ans[3].

Pron, curé de 1690 à 1704.

Claude Thévenot, de 1704 à 1741. Il meurt à Gigny le 3 octobre 1741, à l'âge de 65 ans. Il est enterré

Charles-Louis Lefébure, de 1741 à 1748. Il meurt à Gigny le 11 décembre 1748, peu avancé en âge. Il était fils de Charles-François Lefebure, qui mourut au presbytère de Gigny le 13 novembre 1741, un mois à peine après l'installation de son fils. A la mort de l'abbé Lefébure, il y eut un intérim fait par les Minimes de Vassy.

Henry Picard, licencié en Sorbonne, fut curé de Gigny de 1748 à 1763. Il mourut au commencement de l'année, âgé de 65 ans, et fut inhumé dans le chœur de l'église. Il eut pour vicaire l'abbé Mosle.

Pierre Fagment, nommé en 1764 ; il fut nommé doyen rural de Margerie après l'abbé Pesme, curé de Drosnay, en 1777. Ce fut l'abbé Fagment qui bénit en 1781 l'église nouvellement restaurée de Chassericourt. Il signe son dernier acte

1. Cart. IV. Lalore, n° 34.

2. Voyez plus haut sa déclaration au sujet des impôts.

3. Les registres paroissiaux les plus anciens conservés à la mairie de Gigny sont signés par lui en 1669.

de ministère sacerdotal en septembre 1792. Il est à peu près certain qu'il prêta serment. En tout cas, il continua d'habiter le presbytère et, comme citoyen, le 24 novembre 1793, il a sa part dans les lots de bois communaux. A cette date on trouve sur une feuille d'enquête envoyée à la mairie par le représentant du peuple la mention *néant* à la demande : Liste des prêtres réfractaires[1]. Ce qui indique bien que l'abbé Fagment n'en était pas un. Du reste, il essaie de se concilier l'estime des hommes du gouvernement d'alors, il souscrit aux dons patriotiques destinés aux armées et, le 4 ventôse an IV (2 mars 1794), on voit le citoyen Pierre Fagment offrir deux couvertures de laine. Malgré ces sacrifices, l'abbé Fagment dut partir de Gigny peu après ; la tradition dit qu'il fut arrêté et emmené. La mort lui épargna la peine de la déportation. Car, à la date du IX germinal an II (30 mars 1794), on lit sur le registre des délibérations municipales : « Claude Leidier, « marchand-épicier, neveu du citoyen Fagment, lequel fait la « reconnaissance des scellés par nous apposés sur les effets « mobiliers et papiers du citoyen Fagment. »

Les habitants de Gigny restèrent sans curé et furent privés, au moins extérieurement, des secours de la religion jusqu'au mois d'octobre 1795. A cette date, le 27 vendémiaire an IV (20 octobre 1795), on lit sur le registre des délibérations du Conseil : « Est comparu Joseph-Hector Mâlot, habitant de « Lignon, desservant et ministre du culte de la commune de « Gigny-aux-Bois, lequel a fait la déclaration dont la teneur « suit : Je reconnais que l'universalité des citoyens français « est le Souverain et je promets soumission et obéissance aux « lois de la République. Nous lui avons donné acte de cette « déclaration et a signé avec nous. »

Les cérémonies du culte se faisaient alors dans « la ci-devant « église comme n'ayant pas d'autre local plus facile (*sic*)[2]. »

Cet abbé Mâlot était sans doute un parent de l'abbé David Mâlot, ancien curé de Somsois et de Dienville (Aube), où il prêta serment. Il revint à Brandonvillers pendant la Terreur, mais il y fut assassiné par un de ses débiteurs.

Le presbytère ayant été vendu le 7 juillet 1796, l'abbé

1. A la demande ainsi conçue : « Les cordonniers travaillent-ils pour la République ? » il est répondu : Oui. — Archives de la mairie, registre des délibérations, f° 2.

2. Voyez : *Semaine religieuse du diocèse de Châlons*, 10e année 201 (1892).

Mâlot, si jamais il l'habita, dut chercher un autre logement. Lui ou un autre curé intrus faisait le service religieux à Gigny et à Bussy, car, dans les billets de partage des lots de bois ou usages du 11 novembre 1800, on voit figurer *M. le Curé* pour un lot et *l'église* ou fabrique pour un autre lot[1].

A la restauration du culte, l'abbé Mâlot reçut sans doute une autre destination, et l'administration diocésaine de Châlons nomma à la cure de Gigny dom Grossard, ancien moine de Hautvillers, qui arriva à Gigny le samedi saint 9 avril 1803[2], et le lendemain, jour de Pâques, chanta la messe dans l'église rendue cette fois au culte orthodoxe.

Dom Grossard, que la tradition nous représente comme ayant toujours gardé son vêtement monacal, habita d'abord une maison de location ; mais la commune ayant acheté le 10 juillet 1805 l'ancien château, on disposa un presbytère dans une partie des bâtiments. C'est là que vint s'installer dom Grossard, et où il resta jusqu'à son départ de Gigny en 1818.

Il avait, en sortant de son abbaye de Hautvillers, dérobé, avec l'aide d'un autre moine, le corps de l'impératrice sainte Hélène et plusieurs autres reliques dont nous donnons la liste.

Dom Grossard emporta avec lui ces précieuses reliques à Montiérender, son pays natal, où il passa la période révolutionnaire. Ses compatriotes de Montiérender l'avaient désigné pour remplir certaines fonctions municipales qui répugnaient à sa conscience et qui l'exposèrent à des tracasseries telles qu'il fut même traîné en prison à Joinville. Il en sortit bientôt, grâce à une plaisanterie[3]. Il avait mis en lieu sûr, chez l'abbé Montjoie, curé de Ceffonds, le corps de sainte Hélène, qui échappa ainsi au pillage. Mais bientôt le curé de Ceffonds, lui aussi, fut conduit en prison, et la relique ne put être sauvée que grâce au dévouement d'un habitant de Ceffonds qui, au péril de sa vie, enleva la nuit le corps de sainte Hélène et le cacha dans sa maison, où il resta jusqu'à la fin de la tourmente.

1. Registre des délibérations, f° 33, v°.

2. J.-B. Grossard, né à Montiérender le 27 février 1749, avait alors 54 ans. Il était procureur de l'abbaye d'Hautvillers.

3. Dans la perquisition faite à son domicile, on trouva un sac de grains, plus qu'il n'en devait avoir d'après la loi. Interrogé sur sa destination, il répondit que c'était du blé étranger qu'on semait en mai et qu'on récoltait la même année. La populace voulut qu'on relâchât un citoyen qui s'intéressait tant aux progrès de l'agriculture.

Dom Grossard, nommé curé de Gigny, y apporta le corps précieux, et quand il fut installé dans l'ancien château[1], il le déposa dans un des placards de l'ancienne salle à manger ou dans un cabinet ouvrant sur cette salle à manger.

« Durant les seize années du pastorat de dom Grossard « à Gigny-aux-Bois, le bon religieux se plaisait à montrer en « diverses circonstances[2] ou comme encouragement à la piété « le saint corps de l'impératrice. Certains de ses paroissiens ou « de ses élèves[3] — car dom Grossard avait un pensionnat très « fréquenté — avaient parfois la permission de le toucher, « d'emporter quelques parcelles de la chair momifiée, et nous « tenons de la bouche d'un de ses élèves privilégiés, originaire « d'Hautvillers, M. Pierre Lallement-Geoffroy, qu'il fut un « jour chargé lui-même, à l'aide du couteau traditionnel, de « couper de la chair embaumée de la sainte pour la remettre « au curé doyen de Saint-Remy-en-Bouzemont, M. l'abbé « Petit, qui désirait en posséder[4]. »

On coupait la chair du corps de sainte Hélène à l'aide d'un couteau à manche de bois noir orné de moulures en zig-zag, connu à Gigny sous le nom de couteau de la relique et qui, après le départ de dom Grossard, servit longtemps à Gigny à découper le pain bénit[5].

On sait que le corps de sainte Hélène, emmené par dom Grossard quand il fut nommé curé de Planrupt en 1818, avec l'aide de l'abbé Drioux, curé dudit lieu, et qui vint à Gigny pour recevoir ce précieux dépôt, fut enfin cédé par dom Grossard, en 1820, aux chevaliers du Saint-Sépulchre, et déposé dans l'église Saint-Leu, à Paris, où il est encore, après avoir échappé comme par miracle aux incendies et aux pillages de la Commune en 1871.

1. C'est à tort qu'il est dit dans l'*Histoire de l'abbaye et du village d'Hautvillers*, par l'abbé Manceaux, tome III, p. 423, que dom Grossard s'installa dans l'ancien château des *Vavray* et des Chieza. A la place des De Vavray, il faut dire des De Remigny. M. de Chieza acheta le château de Gigny à M. de Remigny.

2. Surtout au moment des premières communions.

3. M. le chanoine Barré, de Châlons-sur-Marne, né à Gigny en 1826, en a une parcelle avec l'authentique signé de dom Grossard, du 7 mai 1810.

4. Ce détail est emprunté textuellement à l'ouvrage déjà cité : *Histoire de l'abbaye et du village d'Hautvillers*, par l'abbé Manceaux, tome III, p. 423. On trouve dans cet ouvrage, tout au long, ce que l'on peut désirer savoir sur le corps de sainte Hélène et ses diverses translations. Nous empruntons à cet ouvrage plusieurs détails.

5. Lettre de M. le chanoine Barré à l'auteur.

Dom Grossard eut-il l'intention de laisser à l'église de Gigny une relique tirée du corps de sainte Hélène? Nous ne le croyons pas. L'abbé Manceaux, dans son *Histoire d'Hautvillers*, dit qu'on voit dans l'église de Gigny une statuette en bois, sculptée aux frais de dom Grossard, représentant sainte Hélène, la croix à la main gauche et soutenant de la droite la couronne d'épines qu'elle contemple avec amour. « Une cavité « circulaire, pratiquée en forme de reliquaire dans le socle de « cette statuette, était destinée à recevoir une portion de la « riche étoffe brodée, dite Suaire de sainte Hélène, que dom « Grossard avait confiée dans ce but à l'abbé Musquin, son « successeur immédiat[1]. »

Dom Grossard destinait donc à l'église de Gigny, non pas une parcelle du corps, mais simplement une partie du suaire, d'une étoffe qui daterait du XIe siècle, et une de celles qui, au nombre de quatorze, enveloppent ce corps saint. Les intentions du religieux d'Hautvillers ne furent point remplies. « Cet « objet, non moins précieux sous le rapport archéologique que « vénérable aux yeux de la piété, a été emporté à Vitry-le « François en 1874, avec le mobilier de M. Musquin.... qui « décéda dans cette ville le 2 août 1874, chez une de ses « nièces, Mme Delacour, qu'il institua sa légataire univer- « selle. Depuis, sur les instances et réclamations de l'évêché « de Châlons, Mme veuve Delacour se décida à se dessaisir de « ce suaire et de tous les papiers de Dom Grossard en faveur « d'un ancien vicaire de Vitry-le-François, M. Lambert, « devenu curé de la paroisse Saint-Jean de Châlons. C'est là, « dans cette église, que se voit majeure partie du Suaire de « sainte Hélène[2]... »

L'église de Gigny eût été fière de montrer cette pieuse étoffe et l'eût gardée religieusement : en dédommagement, elle possède une parcelle du corps de sainte Hélène ainsi que plusieurs autres reliques, enlevées également par dom Grossard à l'abbaye d'Hautvillers à son départ, en 1791. Malheureusement, jusqu'à présent du moins, le défaut d'authenticité et de reconnaissance par l'autorité épiscopale empêche de les exposer à la vénération des fidèles. En effet, avant son départ de Gigny, dom Grossard avait déposé au-dessus de l'armoire

1. Ouvrage cité, tome III, p. 424.

2. Une autre partie du Suaire de sainte Hélène fut donnée à l'église de Montiérender par dom Grossard, en 1820. Les deux morceaux, celui de Saint-Jean de Châlons et celui de Montiérender forment à peine moitié du suaire. Le reste a disparu.

de la sacristie une sorte de reliquaire en bois renfermant ces reliques. Avait-il l'intention de les reprendre dans la suite? Voulait-il les laisser à son successeur? à l'église de Gigny? Les a-t-il oubliées au moment de son départ? On l'ignore. Toujours est-il que c'est là, au-dessus d'un bahut, reléguées dans la poussière et avec les araignées, qu'une main curieuse les découvrit. Ces reliques, étiquetées de la main de dom Grossard lui-même, qui y a joint les billets, la plupart en parchemin, dont elles étaient accompagnées, possèdent des caractères d'authenticité aussi solides qu'à l'abbaye même d'Hautvillers. En voici la liste telle que nous l'avons relevée à Gigny même, chez M. Masset, curé de la paroisse, en 1893[1].

1° De la couronne d'épines.
2° Du pain de Notre-Seigneur[2].
3° Du Suaire de la B. Vierge Marie.
4° De saint Jacques, apôtre.
5° De saint Barthélemy, apôtre.
6° De saint Paul, apôtre.
7° De saint Etienne, premier martyr.
8° De saint Laurent, diacre et martyr.
9° De saint Sévère, martyr.
10° De sainte Cécile, vierge et martyre[3].
11° De saint Berchaire, martyr[4].
12° De sainte Agathe, vierge et martyre.
13° De saint Cyrien, diacre et martyr.
14° De saint Thomas Becket.
15° De saint Vincent, martyr.
16° Du corps de sainte Hélène.
17° D'un martyr de la légion thébaine.
18° De saint Nivard, archevêque de Reims.
19° De sainte Geneviève, vierge.
20° De saint Amand, archevêque de Reims.
21° De saint Eloy, évêque de Noyon.
22° De sainte Phare, abbesse.
23° De sainte Scolastique.

1. L'abbé Manceaux qui, dans son Histoire déjà citée, donne la liste de ces reliques, les avait vues chez M. le chanoine Barré, pensant que l'abbé Barré les léguerait à sa mort à l'évêché de Châlons. M. le chanoine Barré, qui avait seulement ces reliques en dépôt, les a rendues à l'église de Gigny.

2. Sans doute du pain qui restait après une des multiplications.

3. Cette relique est accompagnée d'un authentique.

4. Cette relique, importante par son volume, est une relique insigne et accompagnée d'un authentique.

Disons en terminant que J.-B. Grossard qui, en échange du corps de sainte Hélène, avait reçu la croix et le titre de Grand-Commandeur de l'ordre royal des Chevaliers du Saint-Sépulcre de Jérusalem [1], mourut à Montiérender le 11 septembre 1825, à l'âge de 76 ans, et fut inhumé, sur sa demande, à Planrupt.

(*A suivre.*) Abbé MILLARD.

1. Cet ordre fut supprimé par ordonnance en 1824, et défense faite d'en porter toute décoration. Dom Grossard fut bien récompensé !

Glossaire du Mouzonnais*

B

Babette, s. f., bavarde, babillarde, qui cause trop facilement, qui taille des *bavettes* (b = v).

Babéter, v. bavarder, babiller, tailler une bavette. — Le vieux français employait *Barbeter* pour marmotter.

Babine, s. f., lèvre, mais plutôt joue, bas de la joue. — *A v'là ieün qui s'porte bin ! il a'n ai des* BABINES !

Baboche, s. f., babouche, savate, mauvaise chaussure.

Bachai, s. m., vase, bac, baquet, boisseau. — On trouve *Bachelle* dans les anciens dialectes.

Bachie(r), v. Voy. *Baissie(r)*. — *L'pauv' vius, i n'sait pus* S'BACHIE(R).

Paien i *bassent* lur chiefs et lur mentuns.
(*Ch. de Roland.*)

Bacin, s. m., instrument sonore avec lequel on fait les annonces.

Anciennement, quant la lune failloit, les femmes et les enfans couroient parmi la ville à *bacins* et à sonnettes, faisans grans sons, si comme l'on fait orendroit au chalivalis.
(Bercheure.)

Baciner, v. frapper sur un bacin ou tout autre ustensile sonore : casserole, poêle, pelle à feu, etc., pour faire une annonce et attirer des auditeurs. — *L'percepteur ai fait* BACINER *qu'il allot percoir les contributions.*

Lesdits chaudreliers ne puellent vendre.... après que le *bacin* soit sonnez.
(*Reglt des 7 corps des March., Reims*, 1400.)

Aucuns barbiers ne doivent *baciner* en allant par les rues.
(Ducange.)

* Voir page 161, tome VIII de la *Revue de Champagne*.

Bacon, s. m., jeune porc. — Anciennement : quartier de lard. Le mot est resté aussi en anglais, où il désigne spécialement le lard de poitrine, entremêlé de maigre. — Au jeu de cartes, l'une des cartes sans figure qu'on appelle *chitrous, chinette* (chiennette, carte de rien), prend le non de *bacon* (cochonnet, carte sans valeur).

Chascuns *bacons* doit obole de tonlieu.
(*Liv. des métiers.*)

S'en est au fumiez droit alez
Où li *bacons* estoit boulez.
(*Le segretain moine.*)

Diex ! qui ore eüst du *bacon*
Te taïen, bien venist à point !
(*Robin et Marion.*)

Bacoulette, s. f., belette. — On trouve *bacoule* dans les vieux auteurs.

Bacule, s. f. Coup de genou donné au derrière (bas, cul), en guise de récompense dans certains jeux. — *J'tu dois trois* BACULES.

Là jouoit à la *bacule.*
(Rabelais.)

Baculer, v. Donner des bacules. — Le mot est vieux et signifiait primitivement donner des coups de bâton (*baculus*). Chez nous il est devenu une sorte de calembour ou jeu de mot.

Et si enfin il n'en reçoit
Ou plus bas d'enfer son payment
Qu'on me *bacule* hardement.
(*Deablerie.*)

Baer, v. Voy. *Bawer.*

Baffe, s., soufflet, gifle, coup de poing. C'est le vieux mot *bufe, buffe,* dont il reste *rebuffade.*

Et il li demanda duquel il li anuieroit plus, se on lui donnoit une *bufe,* ou de li ou de son fils.
(Joinville.)

Je conseille qu'on donne une *buffe* à la joue de son valet.
(Montaigne.)

Baffer, v. gifler, donner des baffes. — Anglais : *to baffle.*

Bagnole, s. f., maisonnette, baraque (où primitivement on se rendait pour « bagnier » ?). — *Le père Chose rest' là, das 'n petite* BAGNOLE, *à la frontiere.*

Bagnie(r), v. baigner. — P. p., *bagnie*. On dit : *J'irai* BAGNIE(R) pour j'irai me baigner ; et *J'm'ai* BAGNIE *l'ziu* ou *J'ai* BAGNIE *m'ziu* pour je me suis baigné, mouillé l'œil (malade).

Adont si pores venir *bagnier* en sa cambre.
(*Flore et Jehanne.*)

Maint et maint vont *bagnier* à la fontainne.
(*Gerars de Valenciennes.*)

Ça, pendant que nous *bagnerons*.
(Baïf.)

A Fonteniele fu *bagnies*
Laves, tondus et roegnies.
(Ph. Mouskes.)

Bai, adj. Voy. *biau*.

Baijie(r), v. Voy. *Baisie(r)*.

Baillie(r), **bauilllie(r)**, v. donner. — J'baille, j'ai *baillie* (quelquefois *baillu*) ; j'bailllerai ou baurai ; j'bailleros ou bauros. — L'emploi de ce vieux mot est maintenant rare : *I n'ai pont v'lu m'*BAILLIER *d'pain* — *J'li a* BAUROS *bin si j'voulos*.

Prince, regarde a qui *baillie* tu as
Toute la charge de la noble maison.
(Coquillart.)

Baisecu, **baijecu**, subst. propre (?), désignant, à un curieux importun, quelqu'un qu'on ne veut pas nommer : *M'man! qu'est-ce qu'est venu taleur? C'est persoune, c'est* BAIJECU.

Baisie(r), **baijie(r)**, v. baiser. — P. p, *baisie*, *baijie*.

Les undes de mer eslevans
Font les flots as nues *baisier*.
(*Rom. de la Rose.*)

Et que je l'aie une seule fois *baisie*.
(*Aucassin et Nicolette.*)

Baissie(r), **bachie(r)**, v. baisser. — P. p., *baissie*, *bachie*. — *J'ai mau les reins ; jü n'sais pus m'*BACHIE(R).

Quant li cuens oi parler Salehadin, si fist *bassier* s'enseigne.
(*Chron. de Rains.*)

Et tint la lance *baissie*.
(*Id.*)

Baisure, **baijure**, s. f. Endroit par où un pain en touche un autre dans le four : *La* BAIJURE *n'est mi si dure que la croûte*.

Balançon, s. m., paquet, ensemble des effets et autres objets que l'on possède : *Allons, apougne tout t'*BALANÇON *et fout moi l'camp d'ici.*

Bali-ette, petit balai.

Bali-iie(r), v. balayer. (Voy. *Ramon*). D'après le Dictionnaire de Trévoux, *balier* était autrefois plus usité que *balayer*.

Employer plus de temps à BALIER *la maison.*
(Olivier de Serres.)

Bali-iures, s. f. pl., ordures ramassées avec le balai.

Balisiau, s. m., baliveau,

Ballant, s. m., hésitation, indécision. — Serait peut-être mieux écrit *Balant,* comme provenant de balance, balancer : *Je sos sus l'*BALANT : *jü n'sais s'i faut quü j'm'a va ou quü j'reste.* C'est aussi le participe présent du verbe BALLER : *C'grand paresseux-là s'a vü pourtant les bras* BALLANTS, c'est-à-dire les bras pendants et oscillants, par conséquent vides, sans rien porter.

Baller, v. flotter, pendre, faire la balle. — Au figuré, on dit que *le commerce balle*, lorsqu'il est indécis, hésitant, incertain, qu'on ne fait pas d'affaires. — Dans le vieux français, *baler* signifiait danser, tourner, et a donné notre mot bal ; il est resté dans notre expression : *Jü n'sais sus quel pie(d)* BALER,

Pour *baler*, ne pour jouer
Ce me font li mal d'aimer.
(Perrin d'Angecourt.)

Baloce, bloce, s. f., grosse prune.

Nefles entées ou framboises
Beloces d'Avesnes, jarroises
Raisins noviaux lor envoies.
(*Rom. de la Rose.*)

Ballosse, s. f., balle, pelote pour le jeu. — *J'vans jouer à la* BALLOSSE *a couri(r).*

Balziner, v. hésiter, ne pas se résoudre. — Et aussi ; se dandiner, marcher sans résolution et sans but.

Banaule, adj., banal, banale. — Lieudit : *la côte banaule.*

Item la rivière *bannaule* dès les Vies Pons.
(*Cartul. de Rethel*, 1322.)

Banette, s. f., espèce de tablier grossier.

Un pied et demy de voire pour une *banette*.
(*Comptes de Valenciennes.*)

Banliue, s. f., banlieue.

Item dedens la *banliue* de Rains.
(*Arch. adm. Reims*, 1291.)

Baptizarée, s. f., la fête du baptême, la cérémonie du baptême. On dit quelquefois **Batijaurée**.

Baptizie(r), v. baptiser. — P. p., *baptizie*.

... Si Dex li donet vie, qu'il le porteroient *baptizier* à Rome.
(*Amis et Amile.*)

Moult fut grande la feste dedens l'ost *baptisie*.
(*Bastars de Buillon.*)

... La gens fust toute levée et *baptisie*.
(*Bueves de Commarchis.*)

Bâque, babâque, s. m., ordure, saleté. Terme enfantin : *N'touchez pas ça, c'est du* BABAQUE.

Barbizette, s. f., barbiche, petite touffe de poils au menton.

Barbouillie(r), v. barbouiller. — P. p., *barbouillie*.

Barguignie(r), v. barguigner, hésiter, ne savoir pas se décider. — Aussi : marchander : *Tu m'*BARGUIGNES *pou(r) deux sous*.

Car li senescaus de la ville
L'avoit bien *barghegnié* sans ghille
Pour le roy.
(*Richard li biaus.*)

Lesquelz atargèrent pour ledit poutrain *barguignier* et aviser.
(Du Cange, Littré.)

Barou, s. m., brouette avec caisse, tombereau. — Quelquefois *Barue* et *Bareu*.

X muids de caulx (chaux) et XX *barrolz* de savelon (sablon.)
(*Constr. Cathédr. Noyon.*)

Item chaulx six muys et XIj *bareulx* de sablon VI livres.
(*Répar. id.* 1459.)

Barouette, bérouette, s. f., petit barou, brouette.

Barrique, s. f., toute espèce de caisse ou coffre, et non tonneau. — *J'vauros bin a(v)oi(r) des* BARRIQUES *à savon.*

Basane, s. f., le ventre, la bedaine ; — terme injurieux ou méprisant. — *J'li ai lancie des coups de pie(d) das la* BASANE.

Bassahaut, s., individu qui parle fort et haut.

Basse, s. f., abatis d'arbres et de taillis, pratiqué en ligne droite, pour délimiter une coupe de bois.

Bastringue, s. m., bruit, tapage, remue-ménage. — Reproches bruyants. — *Jü n'sais c'qu'elle avot fait, mais s'père li faisot in rude* BASTRINGUE !

Bat'lie(r), s. m., batelier.

Batiau, batias, batai, s. m., bateau.

> En deus *batiaus* les fist Saine passer.
> (Raoul de Cambrai.)
>
> Et Luxure va le *batel* trainant.
> (Thibaut.)
>
> En .j. *batel* se sont en Sainne mis.
> (Raoul de Cambrai.)

Bati-iie(r), v. battre, frapper (un arbre, un noyer, spécialement), avec une gaule pour en faire tomber les fruits. — S'applique surtout à la récolte des noix : *Dümain, on* BATIERAI *les caïets.*

Bâti(r), v. bâtir.

Bâtisson, s., bâtisse ; le fait, la durée de la construction. — *C'est pendant la* BATISSON *d'not' grange qu'il ai 'té tuié.*

> Avis fust qu'ele avoit
> Enfanté un grant tison.
> Ardent, qui la *bastisson*
> De la ville toute ardoit.
> (Chr. de Pisan.)

Batte à lissive, s. f., sorte de battoir en bois, formée d'une planche en demi-cercle munie d'un manche, dont se servent les laveuses pour taper sur le linge mouillé et savonné.

Batterole, batrole, s. f., baratte, instrument pour battre, c'est-à-dire faire le beurre. — On dit plus souvent **Batterelle.**

Batteu(r), s. m., batteur (en grange).

Battise, s. f., babeurre, lait de beurre, liquide de goût âpre et acide qui reste quand le beurre est battu, c'est-à-dire formé dans la « batterelle ».

Batt(r)e, v. battre. — *batt(r)e sa faux*, marteler le tranchant, pour le rendre coupant.

Bauche, s. f., bauge, bac du cochon, auge où l'on place la nourriture de cet animal.

Bauchelle, s. f., jeune fille, servante (canton de Carignan). Le vieux français disait *Baisselle*, *baisselette*, de *Bachelette*, de *Bacheler*, jeune homme. — *J'avans trois vallets et dous* BAUCHELLES.

La *baissele* esveillie fu.
(*Conte du Foteor.*)

Faut en vostre granges deux varlés et une *baisselle.*
(*Archev. Reims, charges*, 1375.)

Nous sommes chi .ij. *baisselettes.*
(*Just. de Robin et Marion.*)

Baüet, Ba-wet, s. m., sorte de nœud coulant.

Baüette, bauhette, bawette, s. f., ouverture pour prendre jour, porte pour les poules, les chats. — Lucarne, poste d'observation ; analogue à *bauquette*. Voy. *Bawer*.

Si un propriétaire veut en sa maison faire ériger quelque fenestre, fente ou *bahotte*.
(*Coutume d'Orchies.*)

Bau-iie(r), v. — 1° Bâiller en ouvrant la bouche ou par ennui, ou par envie de dormir. — 2° Crier, appeler à grosse voix, à grands cris. — 3° Gronder, semoncer. — 4° Donner. Voy. bailie(r). — *J'va aller couchie(r), v'la quü j'*BAUÏE. — BAUÏE *à t'frère qu'i s'dépêche. — Si jü n'rateurre mi d'boune heure, p'pa m'*BAUÏERAI. — *Diu v'l'*ERBAUÏE (Dieu vous l'rende).

Bauïeu(r), s., crieur, spécialement crieur public. — Celui qui bauïe (qui a envie de dormir). — *Le* BAUIEU(R) *d'Mouzon, qu'étot toujous sus l'Terme, accourot a* BAUIANT *aux armes, quant i voïot les soldats Bourguignons qui s'approchaint pou(r) attaquer la ville.*

Bauquer, v., regarder par un trou ou par une ouverture de petite dimension, derrière un battant de porte, comme en cachette

et pour n'être pas vu. — *J'ai* BAUQUÉ *in bon moment au coin don mur ; mais j'n'ai pus rin vu.*

Bauquette, s. fr., trou, lucarne par où l'on épie sans être vu ; c'est par-là qu'on « bauque ».

Baut, baud, adj., gai, allègre, joyeux. — Entièrement inusité, sauf dans l'expression « tout baud », « faites le baud », qui s'adresse à un chien pour l'appeler ou l'exciter à des mouvements joyeux. — L'expression reste dans *ébaudir* ; et il y avait le substantif *baudor*, *baldor*.

Bauton, s. m., bâton.

Baverette, baveron, s., bavette, espèce de petit tablier qu'on met sur la poitrine des enfants.

> Leurs guimples, *baverettes*, collerettes.... et tout autre linge y devint plus noir.
>
> (Rabelais.)

Bawer, v. s'ouvrir, bâiller, entrebâiller. — C'est l'ancien verbe *baer*, *béer* : *ta braïette* BAWE, *mets les boutons !* — *Mets in piquet cont(r)e la porte pou(r) l'empêchie(r) d'*BAWER.

> Pinabel ont saisi, qui gist goule *baée*.
>
> (*Roncisval.*)

Bawet, s., voy. baüet.

Bawette, s. f., l'ouverture résultant de ce qui « bawe ». Voy. baüette.

Bawi-iie(r), v. aboyer. — P. p., *bawi-iie(r)*. — Transposition de son, *a* substitué à *oy* et réciproquement. — *L'chin* BAWIE, *les chins* BAWI-IANT.

> Li quien s'engressent de *baier*.
>
> (Beaumanoir.)

Bawierie, s. f., aboiement : *Qu'est c' qu'i n'i ai don(o) ? Les chins faisant d'drôles dü* BAWIERIES.

Beaucoup, ne s'emploie pas, sauf à la frontière, où on dit *Baicop* (bel. coup). — On fait usage de *Trop bin, treubin, trébin*, qui doit nous rappeler que *trop* est ici pour *très, beaucoup*.

> Las ! se j'eusse charge de gens
> Comme *belcop* d'autres ares.
>
> (*Prophécie de Ch. VIII.*)

Bec dü cane, s. m., bassinet, renoncule des prés.

Béchebos, s. m., pic ; oiseau qui arrache, pique le bois à coups de bec. — Littré enregistre *Bequebois*, nom vulgaire de la sittelle, grimpeur qu'il appelle aussi perce-pot.

Béchie(r) [é bref], v. frapper, piquer, prendre avec le bec ; becqueter. — P. p., *béchie*.

C'est Pierrot Lurot
Qui fait lamour à not' co(q)
Not' co(q) l'ai *béchie*.
I s'ai sauvé cachie(r)
Drie(r) s' femie(r).
(*Dicton.*)

Il me venoient pooillier
Et entre les jambes *béchier*.
(*Rom. de Renart.*)

Quant friant tu te penchois
Beccant mon âme égarée.
(Baïf.)

Bêchie(r), v. bêcher ; travailler, labourer la terre avec la bêche. — P. p., *bêchie*. — *Not' jaurdin est* BÊCHIE *d'puis longtas*.

Becquée, s. f., petite quantité, comparable au contenu d'un bec. — *J'n'ai mangie qu'ine* BECQUÉE *d'soupe*.

Bégui-iie(r), v. bégayer. — P. p., *bégui-iie*. — J'bégui-ie ; j'bégui-ios ; j'béguierai ; j'béguieros ; a bégui-iant.

Beigne, s. f., gifle, soufflet, tape : le résultat, bosse, enflure au visage qui se disait jadis *bugne*, *buigne*.

Mais se leva seulement en la place dudit cop une enflure et *buigne*.
(*Lettres de rémission*, 1395.)

Beigner, v. donner une beigne.

Bel et bin, adv., assez, beaucoup. — *N'i ai ti des canadas? Oui, n'i a'n ai* BEL ET BIN.

Belle fois, comme on dit beau coup ou bon coup. — *Ah! j'ans co ri 'n* BELLE FOIS !

Belle mère, s. f., désignait au siècle dernier la sage-femme dans le pays de Mouzon.

Eglise Saint-Victor, à Autrecourt : Jean Simonet, curé ; Jean Loupeau, m^re^ d'eschole, Nicolas Colin et Jean Colson coustres. Il n'y a point de *belle mère*.
(*Reg. des visites épisc., sept.* 1663.)

Eglise Sainte-Geneviève (faub.)... la *belle mère* est celle de Mouzon.

(*Id.*)

Belzamine, s. f., balsamine.

B(i)en, bin, adv. ou subst., bien. — En composition : *binfait*, *binvenue*, etc.

Pur nostre rei devum nus *ben* murir.

(*Ch. de Roland.*)

Tüit clerc ne sevent pas *ben* chanter, ne *ben* lire.

(*Thom. le martyr.*)

De *ben* chanter se ennoye l'on.

(*Prov. de France*, Lincy.)

Et enmenèrent le *ben* courant destrier.

(*Garin le Loherain.*)

Bénaise, binaise, binaije, adj., bien aise, content, heureux, dans le bien-être.

Bénaisitude, **Bénaijitude**, s. f., état de celui qui est heureux, content, bénaise. — Bien-être.

Ben ou **bindisant,** adj., qui dit, qui a l'habitude de dire du bien d'autrui ; qui parle congrûment.

Ben ou **binfait,** s. m., bienfait. — **Binfaisant,** adj., bienfaisant.

Bénheureux, **binheureux** (pron. reuil), adj., bienheureux. — Le vieux mot *eür* signifiait sort, fortune, réussite. (Joie d'amour si bon *eür* mi maine, Chat. de Coucy.)

Béni(r), v. bénir.

Ben ou **bintôt**, adv. bientôt.

Béquillie(r), v. promener sa cuillère ou sa fourchette, en remuant la nourriture de l'assiette, dont on semble dégoûté.

Berbis, s. f., brebis (*vervex*).

Trouvai pastore gardant *berbis*.

(Richard de Semilly.)

Diex est li paistres ; li leus est li Dyables ; les *berbis* sont li crestiien.

(*S.* de Maurice de Sully.)

Vaiches et buefs, *berbis* et pors.
(*Guerre de Metz.*)

Car aus autres ne vaut noient
K'il n'entendent plus que *berbis.*
(*Ordene de chevalerie.*)

Manger sans beivre est a *berbis.*
(*Prov. de France*, Lincy.)

Berbisette, s. f., petite brebis. — Se dit encore dans un jeu : *J'tü vends ma* BERBISETTE.

Mes moutons et mes *brebisettes*,
Si je les perds, je sui honni.
(Froissart.)

(Ly clergie) chest nostre paistre et nous summes ses *berbisottes.*
(*Li Patron delle Temporaliteit.*)

Berdouille, Berdouillette, s. f., ventre, bedaine (terme enfantin).

Bergie(r) quelquefois **bregie(r)** — **Bergière** (pron. ièrr), s. berger, bergère.

Il ne luy chault, pour abrégier
Non plus d'un roy que d'un *bergier.*
(*Le Pas de la mort.*)

Tant menèrent leur degraz
Li *bergiers* et la *bergière*
Qu'il chaïrent bras a braz.
(Moniot de Paris.)

Berlafe, s. f., gifle, soufflet. — De *balafre.*

Berlan, s. m. Au jeune, groupe de joueurs : *J'sans d'trop, je vans faire deux* BERLANS.

Berlander, v. aller de ci, de là, sans but — se dandiner. — Travailler sans suite. — Par la première acception paraît être *brelander*, courir les brelands, lieux où l'on joue. La seconde nous rappelle que la clochette, la campanule se dit aussi *Berlande,* et par conséquent marque le balancement de la cloche.

Berlée, s. f., petite ondée. — *Il ai chu 'n bonne* BERLÉE.

Berlic-berloc, adv., à l'aventure, sans ordre, tout de travers ; tantôt bien, tantôt mal.

Berline, s. f., voiture grossière traînée par les ouvriers, maçons ou charpentiers spécialement.

Berloque, s. f., breloque. — *Batt' la* BERLOQUE, aller irrégulièrement et mal.

Berloqueus, s. m., qui travaille mal, irrégulièrement — indécis, barguigneur — qui change facilement de besogne.

Berne, s. f., fossé le long d'une route, d'un chemin, d'une rue; berge.

Bertelle, s. f., bretelle.

Berwette, **bérouette**, s. f., brouette,

Renart le cheron et Symon le *berweteur*.
(*Chron. de Stavelot.*)

Besougne, s. f., besogne, ouvrage.

Se nouvielle terre y *besougne*.
(Jean de Condé.)

Besougneux, adj., qui réclame du travail, de l'attention, du soin. — *J'cultiverains bin des lisettes, mais c'est si* BESOUGNEUX !

Bêtard, **bêtarde**, adj., bêta, niais, imbécile, maladroit. Diminutif de bête, adoucissement amical de sa signification.

Bête-aux-pouïes, s. f., oiseau de proie (bri-iie(r) qui s'attaque aux volailles.

Bêtes-blanches, s. f., les moutons.

Bêtiaud, comme *bêtard*.

Beuse, s. f., résidu plus ou moins grillé et de couleur brune qui surnage sur le beurre qu'on vient de fondre. — Est-ce à titre de « bren de beurre » qu'il est employé dans l'apostrophe insultante :

Par mon chief, je vous en dis *beuse (?)*.
(*Fab. Dame Anieuse.*)

Beveu(r), s. m., buveur. — Reste du verbe *boivre, beivre, bevre*.

Or me di, le quel pèche plus ? Ce sont les *beveurs*.
(*Mireour du Monde.*)

Biau, quelquefois **bai** (bè(l), adj., beau, bien habillé, bien mis. — Biaus et bel sont les deux déclinaisons anciennes du mot. — On

retrouve la place de la première forme, cas sujet singulier, dans les expressions : *Il est* BIAUS-*et-blanc ; c'est* BIAUS-*et-bon*, souvent employées.

J'aim plus *biau* de vous et mult melz après.
(Richard de Semilly.)

Et fist errer son ost dusques à .i. castiel qui moult estoit *biaus*.
(*Chans. de Roland.*)

Vous avez robes et joiaux
Des plus riches et des plus *biaux*.
(*Mir. Notre Dame.*)

Cil est bons, cil est *biaus*
Cil porta l'escu point.
(*Chastie Musart.*)

Et li chevaliers fu mult *biaus*.
(*Gauvain.*)

Taisiés, *beais* fis, ons ne puet faire ensi.
(Jean d'Outremeuse.)

Philippe le roy de France que ons appeloit le *beais* roy.
(Id.)

Quant li *biax* estez repère.
(Perrin d'Angecourt.)

Li jours fu *biaus* et clers.
(*Berte.*)

Son cheval qui estoit *beaux* et bons.
(Jean de Stavelot.)

Biauté, s. f., beauté.

Trouver cruauté
Où rien ne faut ne bien ne de *biauté*.
(Perrin d'Angecourt.)

De grant *biauté* est garnie
De sens et d'eneur ensement.
(Perrin d'Angecourt.)

De sa *biauté* li palais resplandi.
(*Girars de Viane.*)

Puisque te maine
Veoir de *biauté* la fontaine.
(Watriquet de Couvin.)

Bicards, bicots, s. m. pl., dents du petit enfant. — *Montrez vos biaus* BICARDS, *mon p'tit gueux !*

Bichet, s. m., vase, et aussi mesure pour les grains.

Et me doy chascune nef ung *bichet* de sel dont les six font un septier.
(*Aveu de Mutry*, 1369, *à Mouzon.*)

Bicoter, bécoter, v. embrasser fréquemment (à la façon d'oiseaux qui se becquètent).

Bîcoue, bûcoue, s. m., sorte de seringue faite d'une tige de sureau dépouillée de sa moëlle, dont se servent les enfants pour lancer des balles de chanvre mâché, par la pression de l'air : à l'expulsion de la balle, il y a détente de l'air et explosion, *ça buque* (*buquoir*).

Bidain-ne, s. f., bedaine, ventre, gros ventre.

Bidet, s. m., le numéro un, à la conscription, au jeu de lotos, etc. — *L'pauv' verrat ! i' ramein-ne* BIDET *au tirage : il est sûr dü s'n affaire, i va iêt' marsouin.*

Biers, s. m., berceau, barcelonette (*berciolum*). — Le vieux français employait *bers* : nous avons mouillé l'*e*, comme cela arrive fréquemment.

Nis li petit enfant i sunt en *bers* porté.
(*Thomas le martyr.*)

Si sires fut mort avec enfant
Petit en *bers* et alaitant.
(Marie de France, *Lai du Frêne.*)

Le *bers* fasce devant
Ainz que naisse l'enfant.
(*Estitlement au vilain.*)

... à Jehan Parchet, peintre, pour deux *biers* à berser.
(Laborde, *Glossaire.*)

Biersie(r), v. bercer. — P. p., *biersie.*

Là estoit li bers ou Diex fu *bierces* en s'enfance.
(*Chr.* d'Ernoul.)

Bihot, s. m., voy. buhot, *buiot.*

Bi-iie(r), s. m., bélier.

Bi-ion, s. m., billon ou bille de bois pendue au cou des vaches par une corde ou une chaîne, et traînant entre leurs jambes de devant, de manière à entraver la marche, et surtout la course désordonnée ou l'emballement. — Voy. *biser.*

Biler, v. fouler, entasser avec les pieds pour serrer la terre (sur les graines qu'on vient d'enfouir ou autour du pied d'une plante). — Comprimer des objets quelconques dans un récipient : *Les chevaux ant* BILÉ *tous nos canadas* (ont foulé le champ de pommes de terre).

Bîleux, adj., bilieux.

Bîlot, s. m., fil de la vierge, sorte de fil blanc un peu semblable aux fils de la toile d'araignée, qui vole au moment des semailles d'automne. C'est un proverbe que les *bîlots annonçant l'waïen*. — L'insecte qui produit ce fil s'appelle quelquefois *Tisserand d'automne*.

Ce nom de BILOT s'applique aussi aux petits de l'oie et du canard, que l'on attire en criant : *Bîlot ! Bîlot !*

Biloue, s. m., instrument, planche ou pierre plate pour biler (bilouer).

Bin ou **ben**, adv. et subst., bien.

> Et puis poignèrent leurs chevaulx par la praerie si *bin* et si gentement.
>
> (*Perceforest.*)
>
> On puet *bin* le rente deman leir.
>
> (*Li Paweilhars.*)
>
> Quant al regiment delle ditte citeit tochant li *bin* comon.
>
> (*Li Patron delle Temporaliteit.*)

Binette, s. f., figure, visage, apparence. Expression très familière ou ironique.

C'est aussi le nom d'un instrument de jardinage désigné autrement *serfouette*, avec lequel on *bine*, on ôte les mauvaises herbes, on desserre les pousses (de deux, bis, on ôte l'une).

Binvenue, s. f., bienvenue, bon accueil. — Tiré du verbe **Binveni(r)**, bien accueillir, considérer : *Taüche dü t'faire* BINVENI(R) *d'tes camarades : paie-le(r) la* BINVENUE.

Bique, s. f., chèvre. Appellation ironique, désobligeante adressée à une femme bête, niaise, mal mise. — *Elle n'est pas maline, qué grande* BIQUE !

Bique et bouc, s. m., Brehaigne, hermaphrodite, « qui ot nature d'ome et de fame. » (*Liv. de Plet.*)

Biquet ou **Biquot**, s. m., chevreau.

Biquette, s. f., chevrette.

Bisagu-ïe, s. f., instrument de charpentier, à deux tranchants.

Celz resemble li *besaguz* :
De .ij. pars trenche et est aguz.
(Rutebeuf.)

Le suppliant frappa sa *bisague* ou ventre d'icelluy prestre entre l'aine et la budine.
(*Lettres de rémission*, 1475.)

Bisaille, s. f., mélange de diverses graines papilionacées, pois, vesces, lentilles, etc., à écorce coriace.

Bise (faire), v. se moquer, en frottant les deux index et prononçant *b'z b'z !* de même qu'on excite les chiens en faisant *c's, c's !* — *I manque sü coup, j'li fais* BISE *! ça l'met das 'n colère terribe (!).*

Biser, v. Se dit d'un projectile qui traverse l'air en produisant le sifflement *b'z !* (bise). — *J'ai avoiie ma chique* BISER *à in quart d'heure* (de distance).

Se dit également des bêtes à cornes qui, excitées par les piqûres des mouches, prennent une course rapide, en levant la queue en l'air et la remuant comme un fouet : *I faisot si chaud anout, qu'nos vaches ant* BISÉ *tourtoutes.*

Le mot, qui est d'origine allemande (*biso*), grosse mouche, taon), se trouve dans les anciens dictionnaires : Nicot, Ménage, Trévoux.

Bisquer, v. pester, rager, se dépiter. — *J'vas li dire iauques qui l'frai* BISQUER.

Bistouille, s. f., frime, farce, insanité, raisonnement saugrenu. — *I' n'raconte qu'ü des* BISTOUILLES.

Blanc-cu(l), s. m., oiseau à la queue blanche, appelé aussi *Jean le Blanc.*

Blanches-bêtes, s. f. pl., les moutons.

Blanchi(r), v. blanchir.

Blauche, s. f., motte de terre soulevée par la charrue. — Dans le vieux français on trouve, pour désigner le même objet, *blotte, blostre, bloustre.*

Blaude, s. f., blouse, sarrau. — C'est un reste du *bliaut*, qu'on trouve parmi les vêtements de dessus, usités au moyen-âge.

Et sun *blialt* li a tut détrenchiet.
(*Chans. de Roland.*)

Vestu ot un *bliaut* par desus sa chemise.
(*Berte aus grans piés.*)

Il ert vestus comme envoisiés
D'un frès *bliaut*, qui est entailliés.
(*Amadas et Ydoine.*)

Blavie(r), s. m., cultivateur de blé. — Inusité aujourd'hui, mais demeuré comme nom propre.

Defendons que nuls marchands de grains, *blaviers*...
(*Coutumier général.*)

Et estoient desous les .II. enfants de le femme, assavoir Gile et Colar, et Desier le *blavier*.
(Jean de Stavelot.)

Blecie(r), v. blesser. — P. p., *blecie*.

Et mout i en ot de *blecies* et de navres.
(Villehardouin.)

Estes vous moult *blecie?* Nel ne me devez celer.
(*Berte as grans piés.*)

Bletti(r), v. blettir, devenir blet.

Bleuïe, adj., bleu. — Le vieux mot est *bloi*, *bloe*, *bloïe*, qui parfois signifiait blond.

El' cors li met tute l'enseigne *bloïe*.
(*Chans. de Roland.*)

Blo(c), s. m., bloc. — *In* BLO *d'pierre*. — Désigne plus ordinairement un billot de bois servant au boucher, au charcutier.

Bloquette, s. f., jeu de billes ou chiques.

Blosse, s. f., beloce, prune, voy. *baloce*.

Blossie(r), s. m., prunier, arbre qui porte les blosses.

Blouque, s. f., boucle.

... IIII onces dorés fin vermeil par lui mis et emploié ès *blouques* et mordans.
(De La Borde, *Comptes* 1387.)

La grande espée de parement du roy, dont le pommeau, la croix, la *blouque*, le morgant et la bouterolle de la gaine.
(Monstrelet, Littré.)

Blouquie(r), s. m., fabricant de boucles.

Bochet, Bochetiau, s. m., bosquet, petit bois, bocqueteau. — *J'crois qu'lü liév(r)e est ratré das c'*BOCHET-*là.*

Robert de Mont Saint Remi avoue tenir.... le vivier c'on dist de Eranbaut et le *bochetiaul* qui est emmi ledit vivier.
(*Cartul. de Rethel*, 1324.)

Bo-iai, boiau, s. m., boyau. — Boiel, boiaus, formes anciennes des cas régime et sujet singuliers. — Dicton : *Chaumounie* (hab. de Chaumont), *panse d'acier, Tribou-iai, long boiai, panse dü pourçai.*

Iot maint foie percé et coupé maint *boel.*
(*Bueves de C.*)

Les antrailles et les *boelles* des bestes.
(*Ben. de Sainte-More-Troie.*)

Boïaus, s. pl., les Belges (les Boïes ?). Ce surnom est méprisant.

Boire, v. — J'bois, j'bevans, v'bevez, i bevant — j'bevos, j'bevins, v'bevie(z), i bevaint — j'ai *bu* ou *beu* — j'boirai, j'boirans — j'boiros. — A'bevant. — La vieille forme est *boivre, beivre, bevre*, dont la conjugaison coïncide sensiblement avec la nôtre.

Se il ont a mangier et à *boivre.*
(Maurice de Sully.)

Fors vins li fet *boivre* sovent.
(*Dolopathos.*)

Toutes les fois que vos *bevés*
Vostre bouche bien essuiés.
(*Chastoiement des Dames.*)

Gesez en vostre lict, ne *bevez* ne mengiez.
(*Rom. de la Rose.*)

Mes il *beveit* por poison.
(*Vie de S. Alexis.*)

A son plaisir ele a mangié et *beu.*
(*Berte as grans piés*)

Car cil qui plus en vont *bevant.*
(*Rom. de la Rose.*)

Sire cortois, *bevez !*
(*Fabliau, Dame qui se venja.*)

Or ça, *beuvons !*
(Rabelais.)

Bon. On dit : i fait bons et chaud, en faisant sonner l's de bon. — C'est le reste de l'ancienne orthographe *bons* (*bonus*). — Voy. *biaus.*

Bonne, s. f., borne. — Le vieux français disait aussi *bonde* (anglais, *bound*). Aujourd'hui le mot n'est conservé que dans

les lieuxdits : la *Bonne Brûlée*, à Bulson. Il est vrai qu'on prononce la *Banne*, et qu'on prétend qu'il s'agit d'une banne de charbon incendiée en cet endroit, venant du bois d'Haye.

Et d'enqui, de *bonne* en *bonne*, ainssi comme les pierres i sont jusques à la *bonne* qui est sour la fontaine de la Pomele.

(*Cartul. de Rethel*, 1258.)

De la *bonne* de Vauponfosse à la *bonne* desous Vileir.

(*Charte de Maisoncelles*, 1235.)

Les terres meismes partirent
Et au partir *bones* i mirent.

(*Roman de la Rose.*)

Le flun qui avoit non Cobar, qui est *bonne* du règne de Perse.

(*Guill. de Tyr.*)

Bontément, adv., bonnement, avec bonté, simplement, sans précaution : *J'li dis* BONTÉMENT *qu'i n'sü presse mie, mais j'l'en fiche, i n'est mi v'nu don tout.* — Adverbe mal fait, car il est tiré d'un substantif.

Boquetie(r), s. m., pommier sauvage.

Boquette, s. f., pomme sauvage, produit du boquetier.

Boquillon, s. m., bûcheron. Ce mot est encore couramment employé ; en outre devenu nom propre.

Se *boquillon* apporte fouée à revenir du bos.

(*Ordonn. de Reims*, 1378.)

Bordée, s. f., débauche de boisson. — *Qué sale individu! i tire des* BORDÉES *à chaque instant.* — Le vieux français avait *border, behorder, behord, behourdie*, joûte, querelle, jeux, bruit.

Borno--iie(r), v. cligner, fermer fréquemment un œil (borgne) — loucher.

Ele ne regardoit noient
Fors de travers en *borgnoiant.*

(*Rom. de la Rose.*)

Bos, s. m., bois (*boscum*).

La forest d'Ardane .i. *bos* grant e plenier,

(*Les quatre fils Aymon.*)

Et puis raloit au *bos.*

(*Cygne.*)

Li pastorel jetèrent lor bestes entre le *bos* et la rivière.

(*Aucassin et Nicolette.*)

... Que tos li *bos* en retenti.

(*Gauvain.*)

Sa part dou four et des terrages de Saus, et des rentes et dou *bos* de se dicte ville et dou terroir.

(*Cartul. de Rethel*, 1322.)

Bossiau, s. m., boisseau. Inusité actuellement, mais resté nom propre.

Bossi-iie(r), v. bossuer, faire des bosses à un objet de métal, déformer, cabosser. — Il a existé un verbe *bossoyer*, qui est à *bossi-iie(r)*, ce que *nettoyer* est à *netti-iie(r)*.

Bouche-à-fou(r), s. f., plaque de tôle qui ferme la gueule, l'entrée du four.

Bouchette (*donner la*), donner un baiser. — *Dounez-li 'n belle* BOUCHETTE, *mon gueux !* — Mot câlin désignant une petite bouche. (*Puis se baisèrent es* BUCHES *et es viz*, *Chans. de Roland.*)

En sospirant li besa
La *bouchete* et le vis cler.

(*Colars li Boutillier.*)

Bouchie, s. f., bouchée.

Bouchie(r), v. boucher, fermer. — P. p., *bouchie*. — *Est-c' qu'on ai* BOUCHIE *la trawée qu'i n'i avot das la haüe ?*

I saigna tant de sanc, *bouchier* ne pot sa plaie.

(*Girart de Rossillon*, Littré.)

Bouchie(r), s. boucher, qui tue les bœufs. — Le féminin se prononce **Bouchière**, avec *ier* comme dans fier (acide).

La place de l'Escorcherie où demeurent les *bouchiers*.

(*Guerre de Metz.*)

Item la belle saunière, la belle *bouchière*, la belle charpentière et autres dames et damoiselles.

(*Guerre de Metz.*)

Ne parlerai de pelletiers
Ne de vilains ne de *bouchiers*.

(*Roman de Thèbes.*)

Prince, je ne suy pas *bouchier*
Pour ce coups de haiche emploier.

(Eust. Deschamps.)

Bouchot, s. m., mal, croûte qui vient sur les lèvres, aux commissures de la bouche : *C'est dégoûtant, c'tafant-là, il ai toujou(r)s plein d'*BOUCHOTS.

Bouchoufflé, adj., boursouflé.

Quant ma robe fut descirée
J'oi la char toute *boussoufflée.*
(*Dict.* Littré.)

Bouchoufflure, s. f., boursouflure.

Boudine, s. f., nombril. — Par ext. bedaine.

Des genous jusk'à la *boudine.*
(Jean de Condé.)

Adonc la prinst par la poitrine
Et mist ses mains sur sa *boudine.*
(*Fabliau de Guérin.*)

Entre en l'eau jusques à la *boudine.*
(Froissart.)

Pis (poitrine) durs et poignans
Boutine soulevans.
(Adam de la Hale.)

Quant il luy couvroit la *boudaine.*
(Coquillart.)

Boudrule, s. f., nombril, le nœud ombilical. En bas latin, *Bourbalia.*

Bouffer et **Bouffeter,** v. souffler; répondre. Ne s'emploie guère que négativement et sous la forme qui suit : *I n'ai mi* BOUFFETÉ *in mot.*

Bougie(r), v. bouger. — P. p., *bougie.*

De là ne povoie *bougier*
Là fu-je trois jours sans mengier.
(*Mir. N. Dame.*)

Issiez, fausse merdaille, vous n'osez *bougier.*
(*Hre de Charles VI.*)

Bouille, s. f., bulle, cloque, ampoule, qui se forme sur la peau par suite de travail ou de brûlure (*bulla*).

Boulangie(r), s., boulanger. — Aussi verbe. — P. p., *boulangie.*

Il en vendroit plus que ke li doi meillour *boulengier* de la ville.
(*Flore et Jehanne.*)

Johan Lalman le *bolengier.*
(*Chron. de Stavelot.*)

Des costumes qu'estoient levées
... Seur taverniers, seur *boulangiers.*
(*Chron. de S. Magloire.*)

Boûle, boûlie(r), s. m., bouleau.

Lors me prendront branches et rains
De *boules* d'osières ou d'orties.
(*Mir. de S. Geneviève.*)

Or y faut fourche et fléau,
Balai de *bou* et grant et bau.
(*Choses qui faillent en ménage*)

A la frontière, *Boule* signifie aussi *boue* et explique peut-être notre verbe *Bouler*, qui suit.

Bouler, v. prendre l'eau ou la boue liquide par ses chaussures. — *Jü n'faisos mi attention, j'ai marchie das 'n glôïe, et j'ai* BOULÉ.

Bouli, s. m., bouilli, viande de bœuf bouillie ayant servi à faire le « pot-au-feu ». — *J'ainme mius l'*BOULI *quü l'rôti.*

Boulie, s. f., bouillie ; lait et farine cuits ensemble. Voy. *chouffler la boulie.*

Ceste l'alaita de son lait
N'ot autre *boulie* à li pestre.
(*Rom. de la Rose.*)

Li quens Renaus a brasset ceste *boulie* (tromperie), pour le descort du conte de Sainct Pol.
(*Chron. de Rains.*)

Trop a honeur dépérie
Et brassé povre *boulie.*
(Eust. Deschamps, *Lay de vaillance.*)

Bouli(r), v. bouillir. — Je bous, j'boulans — j'boulos — j'ai *boulu* ou *bouli* — j'boûrai — j'bouros. — On dit : *Je mangeans d'la soupe* BOULUE, *don lait* BOULU ou BOULI, *des canadas* BOULIS.

Dieux ! comme il a *boulant* le chief
Et comme les temples li batent.
(*Mir. N. Dame.*)

Mettez les noix *boulir* en miel.
(*Ménagier.*)

Li plusour d'aus les jugent à *boulir* en chaudière.
(*Bueves de Comarchis.*)

Mol com une tripe qui aura ung jour entier *boully* au feu.
(*Garin de Montglane.*)

Puis face une grant cuve emplir de plomb fondu, si qu'il soit chault et *boullant.*
(*Id.*)

J'avois adont, de cuir *bouli*
Un coffinet bel et poli.
(Froissart.)

Et esgardèrent cele chaudière qui *bouloit*.
(*Rom. des 7 Sages.*)

Ung enfer où dampnez sont *boulluz*.
(Villon.)

L'eau qui a esté *boulie* est plus subiecte à geler.
(B. Palissy, *Séjour en Ardennes.*)

Boune, adj., bonne, féminin de bon.

Ha ! sire, il a molt de *bounes* dames aval le pays
Ke vous ne counisiez pas toutes.
(*Flore et Jehanne.*)

Adont pense, com *boune* drue.
(*Amadas et Ydoine.*)

Celonc les bons us et les *bounes* coustumes dou royaume de Jérusalem et de Chypre.
(*Assises de Jérusalem.*)

S'en vait.... véer son pere.... sa *boune* mère è sa serur.
(Marie de France.)

Et soit as siens de *boune* part.
(Jean de Condé.)

Bounet, s. m., bonnet.

Bounet d'prêt(r)e, s. m., fusain (*evonymus*).

Bounheur, s. m., bonheur.

Bounhoume, s. m., bonhomme. — *Les gamins faisant, à l'hiver, des* JEANBOUNHOUMES *aveu(c) d'la neige.*

Bouniquer, v. arranger, construire, composer, bricoler. — *Jü n'sais c'qu'il ant* BOUNIQUÉ (comploté) *asambe pou(r) leu(r) voïage.*

Bouquaî, s. m., nuage, ondée courte, passagère. — *C'n'est rin, c'n'est qu'in* BOUQUAI.

Bouquet, s., petit morceau : *in* BOUQUET *de pain, de viande* — *in* BOUQUET *de bos* peut signifier un bout de bois, une bille de bois ou une touffe d'arbres, un petit bosquet.

Bourgoin, s. m., Bourguignon. — Inusité, resté nom propre.

Li rois li mande et li *Borgoins* i vint.
(*Mort de Garin.*)

Verités fu..... Que je blasmai le *Borgoing* Auberi.
(*Id.*)

Bourlie(r), bourrelie(r), s. m., bourrelier.

Bourricot, s. m., bourrique, âne. — On dit : *les bourricots de Saint-Menges*, en parlant ironiquement des habitants de ce village.

Bout (sus), debout, levé. — *Je croïos le trouver au lit : il étot d'jà* SUS BOUT. — *J'ans 'té* SUS BOUT *toute la nuit.*

Bouter, v. mettre, poser, placer, pousser. — Conservé dans le canton de Carignan.

Boutique, bouticle, s. f., barrique, huge à poisson.

Et cuidiens que ce fust une somme ou une *bouticle.*
(Joinville.)

Bouton d'or, s. m., renoncule à tête d'or.

Boutounière, s. f., boutonnière.

Bouzin, s. m., mauvais lieu, lieu de debauche.

Boxon, s. m., voy. *bouzin.*

Brachie(r), v. prendre ou donner une direction, un bras (brachium) différent. — Analogue au *brasser* du marin. — *Quand v'serez arrivé là, v'*BRACHEREZ *à gauche.*

Bracie, brassie, s. f., brassée, plein les bras, quantité.

Sa bonne perrière, qui abatoit.... une grant *brachie* de mur.
(*Chron. de Rains.*)

Bráïe, Brauïe, s. f., braie, langes, linges avec lesquels on enveloppe les petits enfants.

Ces demoisseles font fresials
Braiels, coroies, dras de soie.
(*Gauvain.*)

Braïette, s. f., braguette, partie de la braie ou culotte située à la fourchure des jambes. — *Froume la* BRAÏETTE !

Je ne sai s'Ydain vit ses *braies.*
(*Gauvain.*)

Braïeu(r), s. m., pleureur, pleurnicheur.

Braire, v. pleurer, pousser des cris en pleurant. — J'brais,

j'braïans — j'braïos, j'braïains — j'ai *brai* — j'brairai — j'brairos — a braïant.

Pour ce s'en vont fuiant ; l'un *brait*, l'autre crie.
(*Baudouin de Sebourc.*)

Toudis, rede-il ou cante ou *brait*.
(Adam de la Hale.)

Quant Eve vit qu'ele a perdue
Sa brebis, s'ele n'a aïue
Bret et crie forment.
(*Rom. de Renart.*)

Convoitise y *brait* moult et pleure.
(Watriquet, *III Vertus.*)

Si troi chien
Hulent et *braient* comme fuissent enragie.
(*Garin le Loherain.*)

Atant evos (voici) venir la mère....
.. *Bréant* comme beste effrée.
(*Vie de S. Alexis.*)

Le petit *brait* et nuict et jour.
(Olivier Basselin.)

Je suis certain qu'il viendra *braire*
Pour avoir argent promptement.
(*Pathelin.*)

Pendant que le cercueil charrie
Torches devant, l'un *brait* et crie.
(Martial d'Auvergne.)

Ces bonnes gens chians des yeux
Jutoient a qui *brairoit* le mieux.
(*Ovide Bouffon.*)

Brairie, s. f., pleurs, cris. — *I faisant des* BRAIRIES *à n'pus s'atend(r)e.*

Si ce n'eust esté la *brairie*
De nos gens qui crioient trestous...
(Villon.)

Braits, s. m., pleurs, cris. — *A faisant-ti des* BRAITS ? *et pou rin(!).*

Et il i a raison, fors qu'en cris et en *brais*
Puisque c'est vos plaissirs.
(*Brun de la Montagne.*)

Ne ià pour cri ne pour *brait*
Ne s'en laira desconfire.
(Eustache Deschamps.)

Donc recommencent et li *brait* et li cri.
(*Mort de Garin.*)

Brâmat, braumat, adv., bravement, tranquillement, posément. — *Va t'a* BRAUMAT, *sans couri(r) : t'arriverais toujou(r)s assez vite.*

Brame, s. f., poisson, brème.

Bran, bras, bren de Judas, s. m., taches de rousseur. Voy. Tavelures. — Remarquez que *bren* signifiait *son* (du blé), et que l'on dit parfois : des *taches de son* pour les éphélides.

Brandi-iie(r), v. brandir, faire voltiger. — *Si t'avos vu comme i* BRANDI-IOT *sa lance.*

Branzie(r), s. m., sorbier.

Bras (*Abracie(r) à grands*). — Embrasser en mettant les deux bras autour du cou, ce que Rabelais exprimait : *Accoler à double rebras.*

Brasseu(r), s. m., brasseur, qui confectionne la bière, jadis appelée *brasse.*

Brassie(r), v. brasser, faire la bière. — P. p., *brassie.* — *Elle nous ai* BRASSIE *don café qui n'vaut mi chierr.*

Vostre aiol Robert de Faleise
Soleit mult bien *bracier* cervoise.
(*Chron. ducs de Norm.*)

Brassin, s. m., ce que l'on fait de bière en une fois.

Brassine, bressine, s. f., brasserie, usine où on fabrique la bière.

Toute le voie jusques alle *bressine* c'on dist Valyaul devant.
(*Chron. de Stavelot.*)

Braux, s. m. pl., orge broyée ayant servi à confectionner la bière. Le vieux français disait *brais, bray,* du bas latin *brasium,* qui nous a laissé *brasser, brassin...* et avec ce dernier sens, l'allemand dit *Brauen, brau,* qui est le terme primitif.

Ons vendra le moy (muy) de *brais* XL deniers.
(*Chron. de Stavelot.*)

Brazi, s. m., brasier, plutôt braise et braise rouge.

Bregie(r), s., berger.

Queus est amours d'un *bregier.*
Qui ne set fors que mengier
Et garder porciaus.
(Jehans Erars.)

L'autr'ier vi *bregier* et bregière.

(Froissart.)

La *Brégière*, qui fu fière
Durement s'esfroie.

(*Ernous li viel.*)

Brêle (corde à), s. f., le système de la corde et de la perche qui sert à brêler.

Brêler, v. fixer à l'aide d'une perche et d'une corde la charge de gerbes ou de foin mise sur une voiture.

Brelles, s. f., tiges de cive, civette.

Brette, s. f., terme de mépris : se dit d'une femme grande, mince, plutôt mal attifée, que l'on compare à une épée (brette) en mauvais état. — *N'i ai rin à faire dû çûte grande* BRETTE-*là*.

Bretter, v. se battre, comme à l'escrime, avec des armes faisant l'office d'épées telles que bâtons, ou même avec les bras seuls.

Brèze, s. f., bonne amie, maîtresse, fiancée, promise. — *J'irai (v)oir ma* BRÈZE *dimanche*.

Brichelande, s. f., mélange de liquides, peu ragoûtant. — Lavage malpropre. — *S'café ! c'est 'n vraie* BRICHELANDE.

Brichelander, v. faire de la brichelande. — Barbotter. — Quelquefois **Brichauder**.

Brichelandeu(r), adj., qui brichelande, qui barbotte, fait des compositions liquides de goût douteux.

Bricole, s. f., ouvrage insignifiant, fait ici et là, sans ordre ni suite. — Commerce d'objets de très peu de valeur, vieux, dépareillés, etc., brocante. — Collier avec lequel on tend au lièvre ou au lapin.

Et cuidoit user de *bricolles* afin d'attraper et de mordre.

(Coquillart, *N. Droits.*)

Bricoler, faire de la bricole, tendre au gibier.

Bricoleu(r), **bricolie(r)**, s. m., qui bricole.

Bri-iie(r), s. m., oiseau de proie, buse ou duc, qui fond sur les poules, poulets, alouettes ; épervier. — Appelé aussi la *Bête-aux-pouïes*.

Nos avons chaiens . | . *bréhier* (ou bruhier).
(*Fab. de la Veuve.*)

Bri-iie(r), v. briller. — P. p., *bri-iie*. — *On n'ai su faire* BRIIIE(R) *les fiches.*

Brisaque, s. m., qui brise, casse, déchire. — *On n'croirot jamais com' c'tafant-là est* BRISAQUE ! *il est toujou(r)s à ferloques.*

Brochette, s. f., menu morceau de bois, de branche, brindille, baguette (petite broche). — *Les pauv(r)es ant le droit d'aller das les bos ramassie(r) les* BROCHETTES *qui che-ïant des branches mortes.*

Broïe, s. f., broie, instrument pour broyer (le chanvre principalement).

Bro-iie(r), v. broyer. — Je broïe, j'broïans — j'broïos, j'broïains — j'ai bro-iie — j'broïerai — a broïant.

Si l'a au pomel de s'espée
Broïïe et d'auwe destrempée.
(*Blanche et Jehanne.*)

Broïe-sé(l), s. m., égrugeoir pour écraser le sel.

Broïeu(r), broïeuse, s., celui, celle qui manie la broïe.

Bro-ioue, s. m., broie, broyoir.

Bronchie(r), v. broncher, bouger, se démener. — P. p., *bronchie.*

Brondi-iie(r), v. bourdonner, gronder (onomatopée). — On trouve le vieux *Brondir*, bourdonner, siffler, retentir. — *La pierre qu'i m'ai lancie aveu sa fronde est passée a* BRONDI-IANT *delez mes oreilles.*

Brosquin, s. m., brodequin, sorte de soulier. C'est le mot flamand.

Brouand, s. m., crécelle ; sorte de moulin en bois, où une planche à ressort saute d'une dent à l'autre de la roue cannelée, en faisant un bruit plus ou moins strident.

Brouander, v. faire sonner le brouand. Les enfants de chœur brouandent pendant la semaine sainte pour annoncer les offices : les cloches sont alors muettes ou absentes, suivant la croyance des enfants, qui les disent parties à Rome.

Brouche, s. f., brosse. — Le vieux mot *brousse*, dont la signification est restée dans *broussailles*, indique que notre instrumen était primitivement fait de brindilles de bois, comme la *brouche dü chindent* actuelle, faites des racines de chiendent.

Broucheu r), s. m., plafonneur, plutôt blanchisseur qui applique le blanc au plafond à l'aide d'une « brouche ».

Brouchie(r), v. brosser. — P. p., *brouchie*. — *M'gilet est mout mal* BROUCHIE ; *il est co tout niche*.

Brouillards (*il est das les*), il est gris, il a trop bu.

Brou-iie(r), v. brouiller. — P. p., *brou-iie*. — *Jü n'sais c'qui les ai* BROU-IIES, *mais i n'sü parlant pus*.

Brousets, s. m. pl., maux, croûtes qui poussent sur la tête des jeunes enfants, et que les bonnes femmes prétendent utiles à leur santé.

Brouts, s. m., jeunes branches, brindilles vertes, mais plus spécialement la clématite ou rampe. De là le verbe *brouter* : *Nos cabes vant mangie(r) des* BROUTS *da(n)s les haüies*.

Brûlot, s. m., eau-de-vie, avec du sucre, en train de brûler ; punch.

Brun (café au), café noir, sans lait.

Brune, s. f., bruine, ergot, maladie des grains : ce dépôt de poudre noire sur les céréales est peut-être une conséquence de la chute prolongée de la **brune**, pluie fine, brouillard. C'est cette chute que l'on accuse par l'expression **I brune**, il bruine, il tombe du brouillard.

Brunir, v. brunir, devenir ou rendre brun.

Buc, s. m., but, point de départ ou d'arrivée. — *Le premie(r) qu'arriverai au* BUC *arai droit à cinq points*.

Buchie(r), v. bûcher, travailler fort. — Frapper, cogner, rosser, de l'allemand *buschen*, qui avait donné le vieux français *buisser*, *buxher*, *buquer*, signifiant heurter, chopper. Et c'est en ce dernier sens qu'on dit : *M'chevaus* BUCHE.

Buchon, quelquefois **bouchon**, s. m., buisson ; enseigne d'auberge.

Mesir Robers fu ars en un *busson*.

(*Chron. de Stavelot.*)

Buder, buter, v. aboutir. — *Terre* BUDANT *à Pierre Tobie.* Le vieux mot français *Bode* signifie frontière, bord, limite.

Bue, s. m., bœuf.

> Si gaaingnèrent assès *bues* et vaches.
>
> (Villehardouin.)
>
> Là va li chars devant li *bues*.
>
> (*Fabliau du XII*e *s.*)
>
> Et je li dis que je gardoie
> Vaques et *bues*, en la forest.
>
> (*Gauvain.*)

> Il menoient avec eus toute leur chose, leur sers, leur baiasses (femmes de service), leurs iveries (haras), *bues* et vaches et berbiz.
>
> (Guillaume de Tyr.)

Buiée, s. f., buée, lessive. — *Faire, couler, tord(r)e la* BU-IÉE.

> Il demeuroit bien souvent à coucher, à cause de faire la *buyée*, un, deux jours.
>
> (Louis XI, *nouv.*)

Buhot, buïot. bihot, s. m., vase que le faucheur porte accroché à sa ceinture, et qui contient de l'eau acidulée avec la pierre à aiguiser la faux. — S'appelle ailleurs un *coffin.* — Littré explique que *buiot*, petite *buie,* est un vase à mettre de l'eau.

Buire, s. m., amas, monceau de bois auquel on met le feu le jour des Brandons ; c'est donc un feu de joie, la *Fête des buires :* on y *saude.* — Dérive peut-être de *bruire*, brûler.

Buirette, s. f., petit buire ; tas de foin que fait le faneur lorsque l'herbe est sèche et bonne à rentrer au fenil. — *On va mett(r)e lü regain à* BUIRETTES.

Bulsounie(r), s. m., habitant de Bulson.

Buquer, v. cogner, frapper (allemand, *buschen*), heurter, faire le bruit sec et court de l'arme à feu. — *J'ai in fusi(l) qui* BUQUE *trop fort. — I veut dire mea culpa, mais il avoi les deux mains prinses ; i dit à Colas :* « BUQUE *sus m'vate.* »

> Quant il ouyt ainsi *bucquer* à l'huys, si pensa bien que c'estoient les ennemis.
>
> (*Perceforest.*)

Bûquoue, s. m., instrument qui buque et qu'on trouve dans Froissart sous la forme *buquoir.* — Voy. *Bîcoue.*

Buriau, s. m. tas de foin plus gros que la buirette, moindre que le buire. — *S'i plût, i faurai s'dépêchie(r) d'mett' la luzerne à (en)* BURIAUS.

Le terrage de la Neuville à Maire consiste en quatorze gerbes et quatorze *burcaulz* de foin.

(*Arch. comm.*, 1513.)

Burler, v. hurler, mugir, beugler. — *L'leuriau* BURLE.

Bûrre, s. m., beurre (à la frontière) : de *butyrum*.

Dou *burre*, vieil ou fresc, ou dee prendre de dreiture le disme.

(*Assises de Jérusalem.*)

Offrirent à David.. e miel è *bure* e oeille e gras veels.

(*Liv. des Rois.*)

De lait, de *bure* et de peison
(Li Alain) Vivent et de veneison.

(*Chr. ducs de Norm.*)

Or i a fromage de Brie
Au *bure* fres n'oubliez mie.

(*Cris de Paris.*)

Buse, s. f., tuyau, conduit.

Busiaus, s. m., plumes naissantes. — On trouve ce mot synonyme de *Boyaux* dans « Godefroi de Bouillon ». C'est le cas sujet de *busiel* (régime), qui signifiait tuyau.

Buson, s. m., barre transversale d'une échelle, d'une chaise. Diminutif de buse. — *N'mets pas tes pie(ds) sus les* BUSONS *d'la chaise.*

Busquer, v. embusquer, regarder en cachette, à peu près comme *bauquer*.

Anuit par nuit, vient *buskant* à no porte
L'arme (âme) de li qu'emportoit un mauffez (diable).

(J. Baillehaut.)

But, s. m., margelle d'un puits.

Bûtie(r), s. m., Conducteur de bœufs. — Parmi les lieuxdits, on trouve le *Chemin des Bûtie(r)s.*

Buveu(r), s. m., buveur. — Souvent : Beveu(r).

Si donc le *beuveur* n'avoit demourez pour un aultre.

(*Loy de Beaumont.*)

(*A suivre.*) N. GOFFART.

NÉCROLOGIE

Le 27 février ont eu lieu, en l'église d'Heiltz-le-Hutier (Marne), les obsèques de M. l'abbé Millet, décédé dans sa 75e année, après 38 ans d'exercice de son ministère dans la même paroisse.

M. le curé-doyen de Sermaize a prononcé, en un langage à la fois simple et élevé, l'éloge du défunt. Un missionnaire de l'Aube a remercié l'assistance, au nom de la famille, et a parlé de l'enfance et de la vocation de M. l'abbé Millet. Enfin, M. le maire d'Heiltz-le-Hutier a adressé sur la tombe, au nom du Conseil municipal et des habitants, les derniers adieux au prêtre vénérable et aimé, à l'homme de devoir qui les quittait.

* * *

On annonce la mort de M. Dubois-Leclerc, ancien notaire à Epernay, de 1852 à 1872, décédé le 1er mars, dans sa soixante-quinzième année.

Les obsèques ont eu lieu à Epernay, le 4 mars, au milieu d'une affluence nombreuse.

Les cordons du poële étaient tenus par MM. Pol Roger, Leplâtre, notaire, Siret, président du Tribunal civil, et Robert, avoué.

Après un discours de M. Leplâtre, le corps du défunt a été transporté à Damery (Marne), pour y être inhumé dans un caveau de famille.

* * *

M. de la Chevardière de la Grandville, capitaine breveté au 106e régiment d'infanterie en garnison au Camp de Châlons, est mort le 7 mars, emporté en quelques jours par une bronchite capillaire ; il avait à peine 39 ans.

Ce jeune officier, devant qui s'ouvrait un bel avenir, avait épousé en 1884 Mlle Marie-Thérèse de Saint-Genis, de Vitry-le-François.

Il était le fils de l'intendant-général de la Grandville, ancien intendant en chef du 6e corps.

Le corps de M. de la Grandville, après un service funèbre en l'église de Mourmelon-le-Grand, célébré le 10 mars, a été transporté à Mézières (Ardennes), où s'est faite l'inhumation.

* * *

Nous apprenons la mort de M. André d'Audeville, d'Andecy (Marne).

M. d'Audeville était un des plus savants et des plus expérimentés pisciculteurs de France. Après avoir fondé, il y a une dizaine d'années, l'établissement de pisciculture modèle d'Andecy, il avait créé le journal *Etangs et Rivières*, dont il conserva la direction jusqu'à sa mort. C'est à son infatigable propagande qu'est due l'importance qu'a prise en France le développement de la culture de la truite arc-en-ciel, un des poissons les plus précieux de nos cours d'eau.

* * *

Le 26 mars ont été célébrées à Paris, en l'église Saint-Augustin, les obsèques de M. Hippolyte Tézenas, sénateur de l'Aube, colonel du génie en retraite.

Les honneurs militaires ont été rendus, au domicile du défunt, par un bataillon du 36e de ligne, avec drapeau et musique.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Scheurer-Kestner, vice-président du Sénat ; Gayot, questeur ; Saint-Prix, sénateur, et Castillard, député de l'Aube.

Le ministre de la guerre s'était fait représenter par le général Mensier, directeur du génie au ministère de la guerre.

Le deuil était conduit par MM. Paul, Georges, Léon Tézenas, fils du défunt ; Maurice Tézenas, Peschart d'Ambly, ses neveux. Beaucoup d'officiers généraux figuraient dans le cortège.

Après le service religieux, le corps a été transporté à Bourg-la-Reine.

* * *

Une touchante cérémonie a été célébrée dans les premiers jours d'avril, à Viels-Maisons (Aisne), pour les funérailles de M. Guillaume, régisseur, pendant 53 ans, du domaine du baron de Ladoucette.

La belle église, dont le chœur était orné de draperies noires à lames d'argent, contenait une assistance fort nombreuse venue des communes limitrophes de l'Aisne, de Seine-et-Marne et de la Marne. Elle avait tenu à rendre un dernier hommage à cet homme de bien auquel la Société des Agriculteurs de France a récemment décerné, dans une séance solennelle, une médaille d'honneur, en récompense des remarquables travaux que le défunt avait dirigés pour le compte de son maître dans la grande forêt et les terres de Viels-Maisons.

Le deuil était conduit par M. Guillaume fils, ingénieur à Saint-Quentin.

Au cimetière, le baron de Ladoucette a rappelé, d'une voix éloquente, les mérites de M. Guillaume, qu'il a cité comme un modèle d'honneur, de bienveillance et de savoir dans l'accomplissement éclairé de sa mission.

***

On annonce également la mort, à Chaource (Aube), de M. Ambroise Cheurlin, médaillé de Sainte-Hélène, décédé à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans et neuf mois.

— Du docteur Paul Maillard, de Villedommange (Marne), décédé à Néris (Allier), le 6 mars 1896, à l'âge de 54 ans.

— De Mme Lagroue, née Gouin de Roumilly, dernière descendante de notre grand fabuliste La Fontaine, décédée à Saacy (Seine-et-Marne).

— De M. Félix-Louis Bitsch, docteur en droit, avocat, ancien avoué près le tribunal de Vitry-le-François, qui a succombé, le 13 mars, dans sa 52e année, à une longue et cruelle maladie, et dont les obsèques ont eu lieu le 16, en l'église Notre-Dame de Vitry.

M. Bitsch était le fils de M. F.-V. Bitsch, fondateur et ancien propriétaire de l'*Echo de la Marne*.

— De M. Alfred Danelle, de Vitry-le-François, maître de forges, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à l'âge de 71 ans, à Paris.

M. Danelle était le père de M. Joseph Danelle, gendre de M. Marcel Périn.

Les frères du défunt sont M. F. Danelle, sénateur de la Haute-Marne, et M. P. Danelle, propriétaire des moulins d'Allichamps.

— De M. Louis-Sébastien Quittat, ancien instituteur, décédé à Matougues (Marne).

M. Quittat était le père de M. l'abbé Quittat, archiprêtre d'Epernay.

— De M. Edouard-Alexis Desforges, maire de Saint-Fargeau-Ponthierry (Seine-et-Marne), décédé le 31 mars dernier, à l'âge de 75 ans.

Les obsèques ont eu lieu le samedi 4 avril en la chapelle de Ponthierry, sa paroisse, au milieu d'une affluence nombreuse de parents et d'amis du regretté défunt.

Au cimetière, M. Edouard Clémançon, ancien conseiller général, a retracé en termes émus la belle vie de l'honorable maire de Saint-Fargeau.

BIBLIOGRAPHIE

Gustave Fagniez, *Le Père Joseph et Richelieu* (1577-1638) ; Paris, Hachette et Cie, 1894, 2 vol. grand in-8°, avec 2 portraits, 1 vue et 3 fac-simile.

Cette œuvre capitale, à laquelle l'auteur a consacré dix années de sa vie, et qui reconstitue à nos yeux pour la première fois dans son rôle exact et son activité féconde la personnalité, obscure et indécise jusque-là, du collaborateur de Richelieu, est assurément, avec le *Richelieu* de M. Gabriel Hanotaux, la plus remarquable contribution apportée, de nos jours, à l'histoire de cette époque.

La tâche était des plus ardues ; malgré la popularité du héros, dont le nom, devenu proverbial, a défrayé longtemps l'imagination des écrivains et des artistes, le sujet avait de quoi rebuter la patience de maint érudit, par les difficultés mêmes que présentaient surtout l'examen et la critique des sources.

M. Gustave Fagniez aura l'honneur d'avoir démêlé le premier l'écheveau si compliqué de ces intrigues politiques, de ces mémoires et de ces instructions sans nombre sortis du cabinet du grand cardinal. Pour s'aider au cours de son pénible labeur, l'historien a eu à sa disposition des biographies inédites du P. Joseph, laissées par des contemporains, et les précieuses archives du château du Tremblay, près Montfort-l'Amaury, berceau du futur capucin, demeurées intactes, par un merveilleux hasard, en dépit des révolutions des temps et du voisinage de la capitale. Grâce à tous ces documents, nous voyons se dégager nettement enfin la curieuse physionomie du personnage, mystique et entreprenant tout ensemble, dont une sorte de légende tendait à immatérialiser les traits et dissimuler les contours.

On a pu non sans raison rapprocher la jeunesse du P. Joseph de celle de Richelieu. L'un et l'autre étaient issus de familles parlementaires, et débutèrent dans la vie par la même éducation de gentilhommes. Elève du collège de Boncourt, à Paris, le jeune François Le Clerc y eut pour condisciple Pierre de Bérulle, qu'il devait retrouver un peu plus tard, à son retour d'Angleterre, où il accompagna l'ambassadeur Hurault de Maisse en 1597 ; il avait alors 20 ans. Deux ans plus tard, François Le Clerc, entraîné par une impérieuse vocation, entrait au noviciat des capucins de Saint-Jean-le-Blanc, près Orléans, et ses succès de prédicateur, son habile intervention dans les troubles de la cour, décidaient bientôt de sa haute fortune. Attaché dès 1616 à la personne de Richelieu, il acquiert sur lui un ascendant plus grand encore après

l'arrivée du jeune prélat au pouvoir, et dès lors commence à donner suite aux vastes projets dont il avait dès longtemps caressé la réalisation : les missions réformatrices en Poitou, la croisade contre les Turcs, la fondation de l'ordre des religieuses du Calvaire.

Nous n'entreprendrons pas de suivre, dans les détails de sa laborieuse carrière, l'apôtre ardent et le politique infatigable dont M. G. Fagniez nous a si bien retracé les résultats inespérés. Le cadre de cette revue nous oblige à nous restreindre aux menus faits qui ont quelque rapport avec l'histoire particulière de notre province. Telles furent, en 1616, les relations du P. Joseph avec Charles de Gonzague, duc de Nevers, gouverneur de Champagne et fondateur de Charleville, au sujet de l'expédition projetée en faveur de l'affranchissement de la Morée, et pour laquelle il y eut des négociations suivies avec le Saint-Siège et les puissances catholiques d'Espagne, d'Allemagne et de Pologne ; — les nouvelles relations qu'il entretint avec Bérulle, au moment des affaires de la Valteline (1625) et de la succession de Mantoue (1628) ; — l'organisation des missions de capucins, qui mentionne notamment la création d'un séminaire irlandais à Charleville en 1619, et, parmi les religieux envoyés en Angleterre, le P. Basile, de Reims, et le frère lai Sébastien, de Bar-sur-Seine.

C'est dans le chapitre sur les missions d'Orient que nous rencontrons les plus intéressants renseignements concernant quelques moines champenois qui y eurent une part active. Au nombre des adversaires résolus des Jésuites, à Constantinople, figurent le P. Pacifique, de Provins, dont le rôle fut remarquable en Levant, et le P. Evangéliste, de Reims (1622-1626). Originaire de Suippes (Marne), ce dernier devint supérieur du couvent des capucins de Smyrne, où les PP. Pacifique de Provins, Potel et Mathias, de Reims, vinrent le rejoindre en 1628. Fondateur du collège oriental d'Alep et de la mission de Chypre, le P. Pacifique de Provins, en dépit des difficultés que lui suscitait le gouvernement de la Porte, entreprit en 1628 d'étendre ses conquêtes et fonda des maisons de son ordre à Bagdad et à Ispahan ; puis de retour en France, il alla finir ses jours obscurément aux Antilles. Si éphémères que durent être les résultats acquis par ces lointains établissements, il n'y en eut pas moins là une heureuse tentative d'influence française dont l'honneur revient au P. Joseph et à ses dévoués collaborateurs.

La grande œuvre de la défense de l'orthodoxie et de la réforme disciplinaire de l'Eglise gallicane, la direction spirituelle donnée à la congrégation des Calvairiennes, la lutte ouverte contre la maison d'Autriche remplissent le second volume du livre de M. Fagniez comme elles occupèrent en effet les dernières années de son héros. Désigné manifestement pour la succession politique de Richelieu, présenté lui-même au cardinalat, le P. Joseph meurt soudainement en plein triomphe, au moment où la prise de Bri-

sach assurait à la France la possesssion de l'Alsace et couronnait brillamment la campagne menée à l'instigation du modeste capucin.

Le livre se clot par un appendice fort intéressant, et qui contient nombre de pièces justificatives, parmi lesquelles figurent quelques poésies du P. Joseph, qui cultivait agréablement les lettres, et laissa un poème épique, la *Turciade,* inspiré par ses rêves obstinés de cosmopolitisme chrétien. Il est assez piquant de trouver dans le P. Joseph un précurseur inattendu du chantre des *Orientales* et de celui des *Messéniennes.* A. T.-R.

***

Mémoires de Madame de Chastenay, publiés par Alphonse Roserot. — Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, un vol. in-8, avec deux portraits. Prix : 7 fr. 50.

Chaque jour nous apporte un document nouveau pour servir à l'histoire définitive de la Révolution et de l'Empire. Nous possédions déjà la déposition des principaux acteurs : hommes politiques, militaires, diplomates. Aujourd'hui c'est le simple récit d'un témoin qui se présente à nous avec une grâce inaccoutumée, avec une qualité exceptionnelle, car ce témoin est une femme.

Douée d'une intelligence supérieure, d'un cœur compatissant à toutes les infortunes, d'un rare esprit d'observation, d'un jugement droit, l'auteur de ces Mémoires, Mme la comtesse de Chastenay-Lanty, issue d'une famille noble de la Bourgogne, chanoinesse à 14 ans, fille d'un député de la noblesse aux Etats généraux, se trouva, au moment de la Révolution, en situation de bien voir le monde ancien prêt à disparaître et le monde nouveau qui allait le remplacer. Victime des excès révolutionnaires, elle nous trace un tableau, saisissant par sa simplicité, de la vie en province sous la Terreur, à Rouen, à Châtillon-sur-Seine, à Dijon. Plus tard des circonstances très diverses l'amènent à connaître particulièrement un grand nombre d'hommes politiques, Réal, Fouché, Tallien, Barras, Treilhard, Lebrun, etc.; des savants et des littérateurs, l'abbé Delille, Marie-Joseph Chénier, La Harpe, Grétry, etc.; elle fréquente les salons des directeurs, puis des consuls, de Joséphine, de Mme de Staël. Au milieu de tous ces personnages, qu'elle peint d'une touche élégante et sûre, apparaît avec un puissant relief la figure du général Bonaparte.

Ecrits avec une aimable facilité et une distinction contenue, ces Mémoires seront goûtés à la fois par ceux qui recherchent les lectures attrayantes et par les curieux d'histoire, qui y trouveront d'importants renseignement inédits.

* * *

Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (t. LVIII de la collection, et XXXI de la 3e série, année 1894) — Troyes, P. Nouel, 1896, in-8° de 409 pages.

Nous mentionnerons, parmi les travaux les plus intéressants contenus dans ce nouveau recueil, *Un Portail de cathédrale au moyen âge* (cathédrale de Troyes), par M. l'abbé Ch. Nioré; une spirituelle *Chronique rimée*, de M. J.-B.-Camille Arnould; le *Catalogue des herbiers du musée de la ville de Troyes, ou Liste des plantes qu'ils contiennent*, par M. Briard; *La Cathédrale de Troyes avant le XIIIe siècle*, par M. l'abbé Garnier; une importante étude de M. Charles des Guerrois sur *la Poésie populaire en Angleterre*; une *Dissertation sur l'œuvre de Michel Pacher, d'après l'étude qu'en a faite M. Auguste Marguillier*, par M. Hector Pron; des *Notes sur la commanderie de Thors et la seigneurie de Vernonfays*, par M. H. Labourasse; *Le pays de Jeanne d'Arc*, par M. l'abbé Ch. Nioré; une *Note sur le cimetière antique de Granges-sur-Aube* (*Marne*), par M. l'abbé J. Diette; etc. A. T.-R.

* * *

Une œuvre de P. P. Rubens. La Visitation découverte à Reims, par Alvin-Beaumont, officier d'Académie. — *Paris, E. Bernard*, 1896. Brochure grand in-8° avec 4 planches en photogravure.

M. Alvin-Beaumont, artiste-peintre à Reims, expert et connaisseur très habile en tableaux anciens, nous offre dans cette publication un curieux exemple de ce que peut obtenir de succès, dans l'étude des beaux-arts, un esprit observateur et pénétrant comme le sien. En 1894, il acquit d'une marchande de Reims un tableau, méconnu de tous, dont il devina d'abord le sujet, *La Visitation*, et qu'il attribua de suite à Rubens par l'analogie des groupes et du coloris. En vain la marchande réclama-t-elle judiciairement le tableau dont elle avait ignoré la valeur : un jugement du tribunal de Reims, après d'instructifs débats, au mois d'août 1895, donna gain de cause à l'artiste acquéreur.

Ce n'était point assez pour M. Alvin-Beaumont. Il voulut étudier et approfondir l'œuvre de l'illustre maître, et il nous en donne aujourd'hui, en français et en anglais, une notice comparative du plus vif intérêt. H. J.

* * *

Annuaire du département de la Marne pour l'année 1896. — Châlons, imprimerie de l'*Union Républicaine*, 27, rue d'Orfeuil; in-12 de plus de 700 pages. Prix : 2 fr. 50; franco, 3 fr.

Cet ouvrage important comprend, — outre des renseignements généraux sur l'organisation politique et gouvernementale, les détails les plus complets sur toutes les administrations du dépar-

tement, des sous-préfectures, des mairies, sur l'organisation judiciaire, les administrations financières, les corps constitués et enseignants, les sociétés de toutes natures, les services départementaux de la Marne, etc., etc., — une intéressante partie historique où nous rencontrons *Une Page d'Histoire locale*, souvenirs d'un vieux Châlonnais ; une relation sur l'*Expédition de la tête de l'Amiral Coligny à Rome* (septembre 1572), par M. Henri Menu ; des *Ephémérides Châlonnaises et départementales*, etc.

CHRONIQUE

Société littéraire et historique de la Brie (*Procès-verbal de la séance du jeudi 13 février 1896*). — Présidence de M. Gassies, vice-président.

M. le vice-président dépose sur le bureau comme dons faits à la Société :

1° Par M. P. Du Chatellier, membre correspondant, un opuscule dont il est l'auteur et qui a pour titre :

De quelques monuments préhistoriques dans le Finistère. Quelques mots sur leur exploration. (Extrait des Mémoires de l'Association bretonne. — Session de 1895.)

2° Par M. Lemarié, la *Petite Gazette de Dammartin.*

M. Gassies continue sa lecture sur La Ferté-Milon. Il s'attache cette fois à la forteresse construite par le duc d'Orléans entre 1393 et 1407. Tout en rendant hommage aux travaux érudits de MM. Médéric Lecomte (Histoire de La Ferté-Milon), Maurice Lecomte (récente notice sur La Ferté-Milon) et Frédéric Henriet, M. Gassies constate qu'au point de vue de l'histoire de l'art, l'étude du château de La Ferté-Milon et des sculptures qui le décorent est encore à faire.

Procédant d'après les indications fournies par M. Viollet-le-Duc, dans son *Cours d'Architecture* et dans ses *Entretiens*, et s'aidant de nombreuses photographies prises par lui-même et de recherches consciencieuses faites au Musée du Trocadéro, M. Gassies explique :

1° La disposition des tours et de la porte, au point de vue de l'architecture militaire du moyen-âge (rapprochement avec la porte Narbonnaise de l'enceinte de Carcassonne).

2° Il étudie le bas-relief important, le « tableau » qui surmonte l'entrée de la forteresse, ainsi que les statues des quatre preuses, placées dans les niches au flanc de chacune des quatre tours. Il paraît évident à M. Gassies que Louis d'Orléans ayant fait exécuter, à Pierrefonds, les neuf preux, avait eu l'idée à la même époque de posséder, à La Ferté-Milon, les neuf preuses.

En ce qui touche le style de toutes ces sculptures, M. Gassies a été d'abord frappé des rapports qui existent entre ces œuvres et les statues qu'on voit encore à la Chartreuse de Champ-Mol, près de Dijon. A l'aide de documents fournis par les comptes des ducs de Bourgogne, d'Orléans, de la Chambre de Blois, par différents articles du Glossaire archéologique de M. de Laborde, et par le Catalogue du Musée du Trocadéro, dû à M. Courajod, M. Gassies établit d'une façon assez plausible que l'auteur des sculptures de La

Ferté-Milon, comme peut-être aussi de Pierrefonds, serait un certain Jean de Liège, mais non pas le Jean de Liège qu'on cite communément et qui travailla à Rouen, à Paris, où il sculpta les statues de Charles V et de Jeanne de Bourbon, à Senlis, où il décora le tombeau de Thévenin de Saint-Léger, dans l'église Saint-Maurice. La concordance des dates et le style des statues paraissent plus vraisemblablement accorder la paternité des bas reliefs de La Ferté-Milon au Jean de Liège mentionné entre 1390, 1391 et 1399 dans les comptes de Philippe le Hardi, comme travaillant à la Chartreuse de Champ-Mol, près de Dijon. En effet, ce Jean de Liège travaillait aussi pour le duc Louis d'Orléans en 1399 et en 1401, dates qui sont tout à fait celles de la construction de La Ferté-Milon.

Il y aurait donc eu confusion entre deux artistes du même nom, et M. Gassies établit nettement l'identité du sien.

* * *

Société académique de l'Aube (*Séance du 20 mars 1896*). — Présidence de M. Albert Babeau, président.

M. Babeau, dans un discours des plus applaudis, fait l'éloge de M. Félix Fontaine, président sortant, et dit que s'il ne peut le remplacer complètement, le choix de M. Dufour-Bouquot, comme vice-président, continuera à maintenir la Société dans la voie de prospérité où depuis longtemps elle est entrée, prospérité qu'elle doit au zèle de tous ses membres et particulièrement de son dévoué archiviste, M. Leclert.

Elle a été secondée dans sa tâche par l'État, par le département, par la ville et par de généreux donateurs, à qui elle doit son installation actuelle, le développement incessant de son Musée et l'ouverture du Musée des arts décoratifs, dont M. Piat, enfant du pays comme M. Joseph Audiffred, également sympathique et dévoué, a assuré le succès par le don de quelques-unes de ses plus belles œuvres. L'administrateur de la manufacture nationale de Sèvres, M. Baumgart, qui est aussi de Troyes, vient d'annoncer l'envoi, pour ce Musée, de trente-huit spécimens de porcelaines des plus intéressants.

M. Babeau termine en faisant honneur à la Société d'avoir entretenu sans défaillance, dans la ville où elle réside, le feu sacré du travail de l'esprit, le culte désintéressé du vrai et du beau, en dehors des agitations de la politique et des affaires.

Ouvrages offerts

Par M. Labourasse : Le Bon père Hautcolas, curé de Vadonville, 1657-1709.

Par M. Philippe Salmon : Dénombrement et types des crânes néolithiques de la Gaule. Il y est fait mention des dolmens qui existent dans le département de l'Aube.

ÉLECTION

M. Gabriel Forest, enseigne de vaisseau, présenté à la dernière séance, est élu membre correspondant.

* * *

CONFÉRENCE DU BARON DE BAYE A L'ACADÉMIE DE REIMS. — Le vendredi soir 13 mars, dans l'une des salles du palais de l'Archevêché de Reims, et sous les auspices de l'Académie, le baron de Baye a donné une nouvelle conférence fort intéressante sur les peintres modernes de la Russie.

M. Alphonse Gosset, qui présidait, a présenté le conférencier à l'auditoire nombreux et choisi qui remplissait la salle, et l'éminent conférencier a pris aussitôt la parole. Le sujet ne pouvait être mieux choisi ; nous connaissons fort peu en France les peintres étrangers modernes ; ils figurent peu dans nos expositions et ne sont guère représentés dans nos Musées.

A part le peintre hongrois Munckaczy, qui a presque acquis droit de cité à Paris, les peintres étrangers semblent indifférents aux masses, parce qu'on les ignore trop : nous ne pouvons donc que nous réjouir du sujet choisi par M. de Baye et traité par lui de main de maître.

Les nombreux voyages faits en Russie par M. de Baye, son goût éclairé pour tout ce qui concerne les arts aussi bien de nos jours que dans les temps anciens, lui permettaient d'aborder l'examen critique de la peinture moderne en Russie, ce qu'il a fait de la façon la plus intéressante, malgré l'apparente aridité du sujet.

De nombreuses projections faites par M. Houlon ont fait passer sous les yeux des auditeurs charmés un certain nombre de reproductions de tableaux des peintres russes Siemiradzki, Wasnetzoff, etc.

* * *

CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE A NOISIEL-SUR-MARNE. — Le dimanche 8 mars, à midi, a eu lieu à Noisiel (Seine-et-Marne) la cérémonie de la translation des cendres des soldats morts à l'ambulance en 1870-1871.

Le Gouvernement avait délégué pour le représenter M. Grégoire, sous-préfet de Meaux, et M. Bosc, commandant au 4e hussards. Un attaché de l'ambassade d'Allemagne, le lieutenant-colonel de Schwarzkoppen, assistait à la cérémonie au nom de son gouvernement.

L'armée était représentée par un peloton du 4e hussards, de Meaux, sous les ordres d'un lieutenant.

Les restes des treize soldats français avaient été réunis dans deux cercueils, ceux de cent six Allemands, dans dix.

La levée des corps a été faite en présence de M. Gaston Menier, conseiller général, de M. Henri Menier, maire, de la municipalité

de Noisiel et d'un grand nombre de délégations. Citons notamment celles des anciens mobiles et combattants de 1870, de la Société du Souvenir français, etc.

De l'ancien cimetière, le cortège, précédé par la musique de l'usine et entouré des hussards et des pompiers qui faisaient la haie, s'est rendu au nouveau, où devait avoir lieu la réinhumation.

Lorsque les cercueils ont été descendus dans leurs fosses respectives, M. Grégoire, sous-préfet, s'est avancé et a prononcé une allocution émue dans laquelle il a glorifié ceux qui font le sacrifice de leur vie pour leur patrie.

Après lui, M. de Schwarzkoppen a remercié le gouvernement français de ce qu'il perpétuait par de semblables cérémonies le souvenir de ceux qui sont morts au champ d'honneur. Il a rendu hommage au courage français.

Enfin M. Gaston Menier, conseiller général, en quelques paroroles, a remercié les personnes qui avaient bien voulu rehausser l'éclat de cette solennité par leur présence.

Après que les troupes ont eu défilé devant les tombes, les autorités se sont rendues à la mairie où a été signé un procès-verbal de la cérémonie.

* * *

La statue de Jeanne d'Arc a Reims. — Une lettre de M. Frémiet, l'éminent auteur de la Jeanne d'Arc de la place des Pyramides, et le mandataire de M. Paul Dubois auprès du Comité rémois, annonçait récemment aux souscripteurs la réussite complète de la fonte du monument.

Le bronze est, paraît-il, la reproduction absolue de la cire, et la couleur naturelle du métal sans patine artificielle est celle du vieil argent.

Il a fallu dix pleines années pour voir aboutir le vœu formulé en premier lieu par le regretté Auguste Leseur, dans une séance publique de l'Académie de Reims, le 23 juillet 1885. Le rapport lu ensuite par lui, le 19 mars 1886, au nom de la Commission chargée d'examiner le projet, concluait à l'adoption de la place du Parvis, et l'on s'arrêtait, peu de temps après, au choix de la maquette présentée par M. Paul Dubois.

La statue a été fondue le 9 mars 1896, exactement dix ans après que la souscription avait été résolue. Il convenait, à l'occasion de cet anniversaire, de rappeler ici le nom de Leseur, l'honorable avocat rémois auquel on doit la première pensée du monument de Jeanne d'Arc.

On trouvera ci-dessous, dans les deux lettres adressées au directeur du *Courrier de la Champagne*, M. E. Bugg, par son correspondant parisien, d'intéressants détails sur la fonte de la statue, heureusement accomplie en dépit des énormes difficultés qu'elle présentait.

Paris, ce 10 mars.

Mon cher Directeur,

La fonte très émouvante, très dramatique, de la statue de Jeanne d'Arc s'est effectuée hier, rue des Plantes, dans les ateliers de M. Bingen qu'a remplis toute la journée un véritable branle-bas de combat. Un mot du maître fondeur m'avait avisé que le moment précis de la coulée se présenterait vers deux heures. Aussi, dès une heure, je me suis rendu à Montrouge où j'ai trouvé le vaste local que je vous ai décrit transformé en fournaise.

Depuis huit heures du matin, la batterie des creusets était en pleine activité : une puissante machine à vapeur envoyait douze courants d'air à ses douze brasiers dont les flammes formaient de magnifiques panaches roses. M. Bingen, que j'ai pu aborder, m'a paru plein de confiance dans la réussite de l'opération. Mais différentes circonstances l'ont retardée et reculée jusqu'à la nuit. Elle n'en a été que plus impressionnante.

Les ouvriers n'avaient pas encore achevé, à deux heures, le battage des terres qui entouraient le moule toujours installé dans la profonde cavité où, sous l'action d'un feu intense, la cire de la statue s'était évaporée et consommée en septembre dernier.

Il fallait, de plus, chauffer la longue rigole de fer recouverte de terre qui passait devant chaque creuset, ainsi que le large bassin de fonte garni de terre durcie où devaient se réunir les 6,000 kilog. de bronze en fusion avant de se précipiter dans le moule.

Ce chauffage était nécessaire pour éviter tout refroidissement de la coulée. Des masses de charbons enflammés furent donc répandues sur toute la longueur du chenal que le bronze avait à parcourir, de même que dans le récipient où ce chenal aboutissait. Cela demanda beaucoup de temps.

Les fumées grises qui, flottant au-dessus des fourneaux, indiquent que l'ébullition du bronze est à point, ne commencèrent d'ailleurs à se montrer qu'à sept heures. La chaleur des creusets prêts à verser s'élevait alors de 1,800 à 2,000 degrés. Ces chiffres vous donnent une idée de l'infernale atmosphère que nous respirions à vingt mètres de la terrible batterie.

Mais malgré la chaleur, les regards des assistants ne pouvaient se détacher de ce fantastique spectacle. Jamais dans Montrouge on n'avait vu pareil feu d'enfer. Une paroi du hall avait dû être éventrée pour donner passage aux gaz qui eussent asphyxié les douze fondeurs chargés de la manœuvre autour des brasiers.

Ces fondeurs étaient admirables d'audace ; ils s'élançaient comme des démons au milieu des flammes et, armés de longues barres, ils sondaient les creusets, les mains, l'avant-bras, la poitrine et les jambes protégées par des toiles mouillées. De temps en temps, ils se tournaient vers la muraille pour respirer un peu, puis ils revenaient, la cigarette éteinte aux lèvres, pencher leur face grimaçante sur le bronze incandescent

Les reflets de la fonte les éclairaient parfois de lueurs blafardes et, avec leur bonnet de coton, on les aurait pris pour de fantomatiques Pierrots. Lorsqu'ils ajoutaient du combustible aux brasiers, le soufre du charbon, qui se volatilisait brusquement, les colorait en vert.

Ces feux de Bengale, les divers incidents des manœuvres, les travaux des forgerons battant le fer, les opérations des trois ou quatre photographes accourus pour fixer sur leurs plaques les péripéties de cette fonte unique, ne nous ont pas permis de trouver trop lente la fuite des heures.

A sept heures seulement, on pressentit que la fin de l'effroyable labeur

approchait. On vit alors les douze fondeurs, les douze preux, s'acharner à leur besogne, rejetant les scories des creusets, éloignant les charbons, faisant les derniers préparatifs pour le lâchez-tout suprême.

Quittant leur estrade, ils s'armèrent de longs harpons dont ils adaptèrent les crochets aux lances des fourneaux, afin de faire basculer ceux-ci au signal du maître. Ce signal fut donné à huit heures. Les énormes creusets, semblables à des mortiers de siège, se penchèrent vers nous et nous présentèrent leurs gueules béantes, d'où tombaient des torrents de feu.

C'était d'une grandeur indicible ; la matière en fusion, si hardiment domptée, courut docilement le long du chenal et se précipita en bruissant dans le bassin. Mais au milieu de celui-ci se dressait une lourde quille de fer revêtue de terre qui bouchait hermétiquement l'entrée du moule et empêchait la fonte de s'y écouler.

Il y eut un instant de vive angoisse, lorsque l'on remarqua qu'un des fourneaux refusait d'obéir au mouvement de bascule qui lui était imprimé par une équipe de plusieurs hommes suspendus au harpon. Il ne put se vider qu'à moitié ; mais un fourneau de réserve, chauffé à l'écart, fut aussitôt, à l'aide d'une grue, suspendu au-dessus du bassin, où il versa sa fonte étincelante. Le danger était écarté.

Une seconde grue amena ensuite au-dessus du bassin un levier qui s'engagea dans la bouche de l'énorme quille et enleva celle-ci d'un coup. C'était le moment psychologique. Le métal allait prendre une âme. La pensée du statuaire allait se traduire en un bronze inaltérable. Sous nos pieds, dans le moule d'argile, Jeanne d'Arc allait retrouver son radieux visage d'inspirée pour le montrer aux « bons et loyaux Français » rassemblés comme jadis sur la place du Parvis de Reims.

D'un coup, par le passage devenu libre, toute la fonte s'engouffre dans le moule. Cela dura une minute. On ne respirait pas, je vous assure, en cette minute solennelle. Une émotion étreignait tout le monde. On ne vit plus dans le bassin que des scories. Mais un sourd grondement souterrain dénonçait la marche du bronze dans les méandres du moule.

C'était fini.

Je n'ai pu parler à M. Bingen et lui demander son impression ; il s'est éloigné, horriblement fatigué par cette grande journée d'épreuve. Il doit commencer aujourd'hui l'œuvre du dépouillement. On ne saura probablement que d'ici à trois jours si la fonte a pleinement réussi. Plusieurs sculpteurs de l'entourage de M. Dubois, que j'ai rencontrés ces jours derniers, m'ont dit qu'ils ne croyaient pas à un succès, tant étaient grandes les difficultés d'une si prodigieuse entreprise. Espérons qu'ils se trompent.

H. F.

Paris, ce 17 mars.

Mon cher Directeur,

La statue de Jeanne d'Arc est maintenant dégagée de son moule, qui a été brisé, et l'on peut affirmer que la fonte en a pleinement réussi.

Hier, l'œuvre a été extraite de la fosse où elle a subi victorieusement la redoutable épreuve. Mais, bien que vivante, elle est encore, comme Lazare ressuscité, entourée de ses bandelettes. Une puissante armature de fer la soutient et l'enserre par le bras, tandis que la tête de la statue descend le réseau compliqué de tuyaux à travers lequel le métal en fusion circula pour aller atteindre les parties les plus éloignées du moule. Ces tuyaux adducteurs, en argile durcie, se sont remplis de bronze en même temps que le moule avec lequel ils faisaient corps et qu'ils devaient alimenter.

Aujourd'hui, toute l'enveloppe d'argile ayant été enlevée, ils demeurent liés à l'œuvre qu'ils ont nourrie. Ils ont formé le système artériel du moule, amenant sur toutes ses surfaces le torrent circulatoire. Ils ne disparaîtront que lorsqu'un patient travail à la lime aura eu raison de leurs points d'attache.

Il serait à désirer qu'une photographie fût prise de la statue ainsi enfermée dans sa cage de fer et de bronze, car rien ne donne mieux l'idée de ce qu'a été la confection de ce moule colossal et des curieuses précautions qu'elle a exigées.

La coulée, je vous l'ai dit, s'est glissée dans le moule par une ouverture ménagée au-dessus de la tête de Jeanne. C'est de cet entonnoir que partaient huit ou dix tuyaux, de trois ou quatre centimètres de large, allant rejoindre extérieurement soit les sabots du cheval, le poitrail, la queue, soit certaines parties des étriers, soit encore la plinthe sur laquelle la statue est posée.

Il importait, notamment, que la plinthe et que les deux jambes du cheval sur lesquelles porte tout le poids de l'œuvre — car il n'y en a que deux qui touchent le sol — fussent directement atteintes par la fonte. Par surcroît de prudence, les tuyaux adducteurs s'élargissaient en certains endroits en réceptacles arrondis (nommés « masselottes » en argot d'atelier) d'un diamètre de dix centimètres, de manière à pouvoir livrer passage à une plus grande quantité de fonte là où se rencontraient les vides les plus considérables du moule.

Un détail qui fera comprendre la minutie du travail auquel s'est livré le maître fondeur : des petits tuyaux adducteurs, détachés des grands, atteignaient ici et là des points aigus ou délicats comme l'extrémité des oreilles du cheval, l'attache des étriers, les parties minces de l'armure, etc. En d'autres places, de petits fils de fer étaient insérés dans l'argile du moule afin de soutenir celui-ci là où la délicatesse du travail en cire indiquait un endroit fragile.

Aussi la statue sera-t-elle d'un fini extraordinaire. Les yeux du cheval ont été l'objet d'une telle étude de la part du sculpteur qu'ils seront à eux seuls dignes d'attention ; les crins de la queue flottent ; le harnachement est orné de petits clous qu'une fonte ordinaire au sable n'aurait pu rendre, pas plus que la cotte de mailles qui recouvre les bras de Jeanne. Ces petits clous, modelés dans la cire, portaient l'empreinte des doigts du sculpteur. Chose étonnante, on retrouve dans le bronze ces minuscules linéaments.

Deux parties de l'œuvre seulement n'ont pas été comprises dans la fonte : les rênes et l'épée, mais celle-ci, fondue par avance isolément, a été placée dans le moule et ne fait qu'un avec le poing fermé de Jeanne d'Arc.

J'ai parlé des tuyaux adducteurs ; je dois dire un mot des tuyaux de dégorgement adaptés au moule dans tous les endroits où la cire pouvait s'amasser et laisser un résidu qui aurait fait manquer la fonte. Ce sont de petits tuyaux de cuivre que l'on voit encore attachés à quelques parties de la statue ; il y en a à l'extrémité du fourreau de l'épée, à la pointe des étriers et des angles du harnachement, partout enfin où un dépôt de matière aurait pu se produire pendant la fonte de la cire. Ces tuyaux ont favorisé la disparition de celle-ci ; ils traversaient toute l'épaisseur du moule.

Mais n'avait-on pas à craindre une fuite de la formidable coulée de bronze par ces dégorgeoirs ainsi aménagés ? Non, car dans le calcul de M. Bingen, ils devaient s'obturer sous l'action du métal en fusion, de

façon à paralyser toute fuite. C'est ce qui est arrivé, en effet ; ils ont ainsi pu empêcher tout coulage, coulage qui aurait entraîné la perte de l'œuvre entière.

M. Bingen n'était toutefois pas sans inquiétude. Les dégorgeoirs de la plinthe lui paraissaient particulièrement dangereux. Si le bronze y avait trouvé une issue, sous la tombée des six mille kilogrammes, c'en était fait de la Jeanne d'Arc de Reims. Aussi a-t-il barricadé avec un soin particulier le passage qu'offraient ces inquiétants tuyaux.

Elles sont infinies, les précautions que le courageux fondeur a prises ; il a tout prévu et il a vaincu les difficultés inouïes que bravait une telle fonte. Je n'ai pas revu sans émotion le grand bassin qui a servi à la fantastique coulée et dans lequel se sont refroidis les six ou sept cents kilogrammes de bronze qu'il y avait en trop. La quille à moitié brisée gisait à côté, ainsi que le puissant levier qui avait permis de l'enlever au moment de la coulée.

— C'est étonnant ce que c'est lourd à enlever, une quille de ce genre, retenue par six mille kilogrammes de bronze en fusion, me disait M. Bingen. Et le moindre retard compromettait tout. J'ai dû faire forger ce levier spécial.

Quille, levier, bassin sont des instruments qui ne resserviront plus. On ne refera pas de longtemps un travail pareil. Si la fonte de la Jeanne d'Arc avait été faite par fragments, elle n'aurait pas coûté plus de dix mille francs et aurait été très facile. Mais une statue dont les différentes parties doivent être ajustées n'a plus la même valeur. Fondue en bloc, d'autre part, l'œuvre a exigé d'énormes sacrifices d'argent et de peine. M. Bingen, très éprouvé, s'est bien promis de ne pas recommencer.

Il est néanmoins satisfait, comme bien l'on pense, d'une réussite qui le classe au premier rang de nos ouvriers d'art et parle avec enthousiasme de cette œuvre de M. Paul Dubois qui est sortie de ses mains :

— Les Rémois, m'a-t-il dit, auront la plus belle œuvre artistique qui ait été faite en ce siècle. Ça enrichit une ville, un bibelot comme ça ! On ira en pèlerinage à Reims pour le voir !

Une réduction de la Jeanne d'Arc, qui a été exposée au Palais de l'Industrie, est préparée en ce moment chez M. Barbedienne. Elle mesure, je crois, soixante centimètres de hauteur. Une dizaine de commandes en ont été faites. L'un des exemplaires de cette réduction sera fondu en argent ; il est destiné à un de nos sportmen.

Mais c'est la réduction de la Jeanne d'Arc à cire perdue qu'il faudrait avoir. Or, celle-ci n'est pas faisable et c'est bien une statue unique, inimitable, qui ne se verra que là, que les habitants de Reims posséderont devant leur majectueuse cathédrale. H. F.

P.-S. — M. Henrot, maire de Reims, est allé chez Bingen pour voir la statue, mais elle n'était pas encore débarrassée du moule.

* * *

Le Musée lapidaire rémois au cloître de l'Hôtel-Dieu. — Les collections d'antiquités lapidaires étaient jusqu'à présent dispersées à Reims entre trois locaux, à l'Hôtel de Ville, dans une écurie de Clairmarais et dans la crypte ou chapelle basse de l'Archevê-

ché. Cette chapelle devant être rendue au culte à l'occasion du XIVe centenaire du Baptême de Clovis, la Ville dut chercher un autre endroit pour abriter le plus bel ensemble de ses collections antiques. Le Conseil municipal, d'accord avec l'Administration des Hospices, fit choix du vaste cloître de l'Hôtel-Dieu, ancienne abbaye de Saint-Remi.

C'est dans cet endroit, historique à tant d'égards, qu'au mois de mars 1896 ont pris place tous les débris archéologiques entassés dans la crypte de l'Archevêché depuis 1865. Aux stèles, aux inscriptions, aux chapiteaux de tous les âges, aux cheminées gothiques et de la Renaissance, un grand jour et un libre accès sont ménagés sous ces hautes travées d'un cloître de style Louis XIV. Le célèbre tombeau de Jovin, transféré de Saint-Nicaise à la cathédrale en 1799, va revenir à l'ombre d'une autre abbaye bénédictine, dans un emplacement plus favorable et où l'admireront les savants du monde entier. H. J.

***

Le legs Brunette au Musée de Reims. — M. Brunette père, architecte honoraire de la Ville de Reims, décédé en 1895, a voulu que son nom survécut avec honneur dans les collections municipales. Il disposa en faveur du Musée de la grande toile : *Marius assis sur les ruines de Carthage*, œuvre très étudiée de Germain, peintre rémois, exposée à Paris en 1817.

Il laissa en même temps au Musée lapidaire une série de six chapiteaux provenant de monuments détruits à Reims pendant la Révolution. Ces remarquables spécimens de la sculpture à différents âges depuis l'antiquité sont tous d'une fort belle conservation. Il en est, dans le nombre, en marbre et en granit. Deux sont authentiquement attribués à l'époque chrétienne, et sont sans doute les seuls débris survivants des basiliques célèbres dans les récits de Flodoard et d'Hincmar. H. J.

***

Assemblée générale annuelle de l'Association des anciens élèves du Lycée de Reims. — L'Association des anciens élèves du Lycée de Reims a tenu, le samedi 28 mars, à quatre heures, dans la salle des Actes, son assemblée générale. La réunion était fort nombreuse, et composée d'anciens élèves de tout âge, parmi lesquels on remarquait, outre le président et ses assesseurs, — M. Diancourt et MM. F. Benoist et Henri Thuillier, — les docteurs Bienfait, Luton, H. Henrot et Gallois, MM. Lhotelain, Charles Marteau, Alf. et Ed. Walbaum, E. Clignet et mainte autre notabilité rémoise.

M. Diancourt a ouvert la séance en donnant lecture d'une lettre par laquelle M. Eugène Courmeaux s'excusait de sa mauvaise

santé qui le privait d'assister à la réunion. Il a exposé ensuite l'état prospère de l'Association, donnant la nomenclature des membres décédés au cours de l'année, et dont la perte douloureuse se trouve atténuée par l'admission de 150 adhérents nouveaux.

M. Benoist présente un aperçu de la situation financière, puis une fête enfantine est donnée par les élèves du petit Lycée, en l'honneur de l'Association.

Le soir, un banquet réunissait encore les nombreux sociétaires à la salle Bernardin, où des toasts chaleureux et un brillant concert terminèrent joyeusement cette réunion toute cordiale.

***

Carte des vignobles champenois au Lycée de Reims. — La Salle des Actes du Lycée de Reims, où s'est réunie, le 28 mars, l'Association amicale des anciens élèves du Lycée, vient de recevoir, grâce à la générosité du Syndicat des Vins de Champagne, la décoration d'un grand panneau de plus de 30 mètres de superficie sur lequel est peinte la carte des vignobles de la Champagne.

Cette belle carte, qui a été admirée à l'Exposition universelle de 1889, vient de trouver au Lycée une place définitive digne d'elle, de ceux qui l'ont donnée et de l'important établissement qui lui a offert l'hospitalité.

Nous croyons savoir, d'autre part, que le panneau correspondant de la même Salle des Actes recevra, dans quelques mois, le don d'un artiste rémois qui représentera, dans un riche encadrement emprunté à des sujets locaux, le Génie glorifiant les Lettres, les Sciences et les Arts, et réalisant cette maxime chère au vieux Collège des Bons-Enfants : « *Sequitur fortuna laborem.* — Le succès couronne le travail. »

Grâce à ce complément de décoration, le Lycée, qui a déjà fait une large part au développement du goût artistique parmi ses élèves, n'aura rien à envier aux autres établissements similaires de la région.

***

Inauguration du nouveau cimetière à Fontaine-Denis. — Le dimanche 15 mars, M. l'archiprêtre de Sézanne, assisté de MM. les curés de Bethon et de Barbonne, bénissait solennellement un nouveau cimetière à Fontaine-Denis (Marne).

Répondant à l'appel du curé, la population de Fontaine-Denis se pressait en foule sous les voûtes de sa belle église.

Après les vêpres, on se rendit processionnellement au nouvel enclos funèbre, où l'archiprêtre de Sézanne adressa de sincères félicitations à la municipalité de Fontaine-Denis pour l'empressement qu'elle avait mis à la création d'un nouveau cimetière, et, s'inspirant des circonstances, fit comprendre à tous, dans une

allocution religieusement écoutée, ce qu'est le cimetière et pour les vivants et pour les morts.

* * *

Dons au Musée de Chalons. — Le buste en marbre du maréchal de Joyeuse, œuvre de M. Guglielmo-Lange, artiste sculpteur à Paris, attribué par M. le Ministre des Beaux-Arts au Musée de Châlons, sur la demande du président du Comité châlonnais du Souvenir Français, vient d'être exposé dans la galerie de sculpture.

M. Riffaud, de Châlons, a fait don au Musée de la ville de deux pierres tombales avec inscriptions des XVe et XVIe siècles ; ces deux pierres proviennent de l'ancien cimetière des Dominicains.

Le même Musée vient également de s'enrichir d'un fragment d'architecture antérieur au XIIe siècle ; ce fragment a certainement appartenu à une des premières constructions de l'antique cité. Il se compose d'une partie de colonne monolithe de 0m44 de diamètre ; d'un chapiteau de 0.50 × 0.50 et 0.33 de hauteur, portant astragale ; d'un tailloir ou abaque de 0.55 × 0.55 et 0.25 de hauteur, et d'une assise de retombée d'arcs doubleaux et diagonaux de travée de voûtes.

Ce fragment, provenant de l'ancienne maison de commerce *A l'Y*, a été offert gracieusement au Musée de la ville par M. Chauffert.

* * *

Le prochain centenaire du pape Urbain II, a Saintes. — On prépare en ce moment, dans la cathédrale de Saintes, des fêtes solennelles pour le centenaire du pape Urbain II, qui vint y présider les offices du jour de Pâques en 1096.

Ces fêtes seront présidées par Mgr Bonnefoy, évêque de La Rochelle.

* * *

Statue de Jeanne d'Arc a Saint-Nicolas. — Le *Journal de la Meurthe et des Vosges* annonce que le lundi de Pâques, 6 avril prochain, sera inaugurée solennellement sur la grande place, à Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle), la statue en pied de Jeanne d'Arc. Cette statue, œuvre de M. Pierson, de Vaucouleurs, sera érigée au-dessus d'une fontaine monumentale restaurée par la Municipalité.

Le même jour, une autre statue du même artiste sera inaugurée dans la cour des Écoles en même temps qu'un superbe étendard commémoratif de Jeanne d'Arc, et destiné aux écoliers.

***

Le général Duchesne a Sens. — La réception qui a été faite, le 7 mars, au général Duchesne dans sa ville natale, par ses concitoyens, a été des plus imposantes.

Les rues principales étaient pavoisées et décorées comme aux grands jours de fête. Le général était descendu chez son ami intime M. Perrot. C'est de là qu'il s'est rendu à la mairie en landau.

A l'entrée de la ville, rue de la République, un arc de triomphe avait été construit. On y lisait ces mots :

HONNEUR AU GÉNÉRAL DUCHESNE
FORMOSE — TONKIN — MADAGASCAR
ITALIE — ALGÉRIE

Un autre arc de triomphe avait été élevé à l'entrée de la ville, en face de la demeure du général.

A deux heures précises, le général fait son entrée à la mairie. La compagnie de pompiers rend les honneurs et les Sociétés musicales exécutent un pas redoublé.

La remise de la plaque de grand-officier au général Duchesne se fait ensuite dans le grand salon de l'Hôtel de Ville où ont pris place les notabilités civiles et militaires, les corps constitués, les fonctionnaires de l'État et de la Ville.

Le maire prononce un discours fréquemment applaudi, auquel le général répond tout ému. Ensuite Mme la présidente des Femmes de France offre un superbe bouquet au général qui, à son tour, lui adresse ses remerciements. Puis le colonel Mathieu, dans une éloquente improvisation, complimente le vainqueur de Tananarive et lui remet l'écrin contenant la plaque de grand-officier, objet principal de cette cordiale cérémonie.

Le général remercie et dit que ce don, dû à une souscription populaire, est la plus belle de toutes les récompenses qu'on ait pu lui donner.

M. Chantereau, au nom de l'Association amicale des anciens élèves du Collège et du Lycée de Sens, complimente le général.

La cérémonie se termine par l'exécution de la *Marseillaise* et le général reçoit ensuite tous les invités, trouvant pour chacun d'eux un mot aimable.

En sortant de la Mairie, il est acclamé par toute la population, accourue sur son passage pour le saluer.

Cette fête s'est terminée par un punch offert par souscription au général dans la vaste salle du palais synodal, tandis que, le soir, les maisons particulières et les édifices publics étaient brillamment illuminés.

***

Les nouvelles casernes de cavalerie d'Épernay. — L'époque fixée pour l'arrivée, à Épernay, du 31e régiment de dragons

approche et les derniers préparatifs s'achèvent ; on peut même dire qu'ils sont à peu près terminés.

La nouvelle caserne sera superbe : située sur une hauteur qui domine entièrement la ville et la charmante vallée du Cubry, elle sera pour ses nouveaux habitants un séjour agréable et hygiénique tout à la fois. On y respirera un air excessivement salubre que ne viendra troubler aucune émanation suspecte.

Les voies d'accès sont terminées dans tout le voisinage de la caserne et en rendent l'abord très facile et très commode. La rue ou mieux le boulevard qui passe devant l'hôpital Auban-Moët a été prolongée au-delà de la caserne, elle est empierrée et bordée de larges trottoirs plantés d'arbres ; l'avenue Paul-Bert terminée, nivelée, bordee également de trottoirs garnis d'arbres, forme maintenant une voie magnifique entre l'hôpital et le faubourg de Grandpierre.

La rue Marie-Louise se prolonge également jusqu'à la caserne ; une voie nouvelle va de l'entrée principale de la caserne jusqu'au pavillon militaire qui va être établi dans un terrain attenant à l'hôpital, auquel il sera rattaché pour les besoins du service. De cette façon, on accèdera aussi commodément que possible de la caserne à l'hôpital, mais grâce à la bonne installation de nos soldats, tout fait espérer qu'on n'aura point à abuser de cette facilité.

La caserne est orientée de telle façon qu'elle fait face au nord ; l'entrée principale donne sur une large voie qui, se détachant du boulevard remplaçant aujourd'hui l'ancien chemin de Vertus, passe devant la caserne pour se diriger vers le champ de tir.

De chaque côté de l'entrée sont deux pavillons qui, selon l'usage à peu près général, sont destinés l'un au poste de police, l'autre aux salles de rapport ; à droite et à gauche, des bâtiments servant aux écuries et deux vastes manèges couverts.

Les écuries sont vastes, aérées et spacieuses ; la charpente est en bois et fer. Nous l'aurions préférée en fer complètement, mais on ne nous a pas consulté, et nous nous inclinons devant la compétence de l'autorité militaire.

Chaque écurie contient quarante boxes ; elles sont accolées, dans deux bâtiments par trois et dans deux autres par six.

Les trois pavillons destinés au logement des troupes sont situés au fond de l'immense cour d'honneur dont ils occupent le quatrième côté en face de l'entrée ; ils sont fort élégants, munis au centre d'un avant-corps faisant un peu saillie et un peu plus élevé que le reste du bâtiment. Chaque pavillon compte deux étages au dessus du rez-de-chaussée, les avant-corps en comptent trois ; des caves et des celliers assainissent le tout.

Entre ces pavillons et l'entrée, la cour est occupée par deux grandes pistes rectangulaires, aux coins arrondis et garnies de chaque côté d'une rangée d'arbres.

Derrière les bâtiments servant au logement des hommes, dans la cour du fond, sont toutes les installations accessoires qu'on trouve dans les quartiers de cavalerie : forges, cantines, etc., etc.

Il ne manque plus que le mobilier ; les conduites d'eau et de gaz sont posées. Le 25 mars prochain, le 5e escadron du 31e dragons arrivera à Épernay pour procéder à la dernière installation et faire tous les aménagements techniques qui ne sont plus du ressort de l'entrepreneur.

Le reste du régiment arrivera vers le 15 avril : la plupart des officiers ont déjà retenu leurs logements ; on s'occupe de l'emplacement du Cercle militaire ; enfin tout va être prêt.

Nos dragons sont assurés de trouver à Épernay le meilleur accueil, et si quelques esprits pointilleux ont éprouvé quelque mauvaise humeur à propos d'un récent incident dont nous ne voulons pas parler davantage, nous avons la certitude qu'ils ont oublié et qu'ils se joindront à la population tout entière pour faire au 31e dragons, qui va vivre de notre vie, partager nos joies et nos peines, une chaleureuse réception.

(Courrier de la Champagne.)

***

Projet de cirque monumental pour la Ville de Châlons. — M. Roussel, président de la Commission d'études, a récemment exposé au Conseil municipal de Châlons que la construction d'un cirque est nécessitée par l'augmentation de la population et par l'exiguïté de la salle du théâtre. Il demande que la ville donne le terrain ainsi qu'une subvention annuelle de 3,000 francs.

Ce cirque coûterait environ 150.000 francs et serait complété par une annexe dans laquelle seraient installées les écuries. Au premier étage on aurait une salle servant aux réunions et pouvant contenir 1,500 personnes.

Ce cirque deviendrait la propriété de la Ville après l'amortissement de l'emprunt. Les lots numéros 1 et 2 des anciens jardins Coyon, près de la porte Sainte-Croix, seraient très propices à cette construction.

Le plan soumis au Conseil est l'œuvre de M. Gillet, architecte départemental. Ce cirque contiendrait en tout 1,508 places.

Le Conseil, à la majorité, a voté le principe de la construction d'un cirque, avec cette restriction que les terrains Coyon ne serviront pas à cette destination. Une Commission spéciale de cinq membres est élue pour étudier la question.

M. Herveux propose, à l'occasion de l'inauguration du monument de Carnot, d'organiser dans les salons de l'Hôtel de Ville une exposition d'œuvres d'art, limitée aux artistes champenois.

Les frais seraient payés par les entrées payantes et par une tombola. L'entrée serait gratuite les dimanches et les jeudis, et l'exposition durerait un mois.

On peut déjà compter sur le concours de plusieurs artistes de la Champagne.

M. Herveux demande qu'une Commission de trois membres soit nommée pour organiser cette manifestation artistique, avec le concours d'une douzaine de personnes compétentes, choisies en dehors du Conseil.

Cette proposition est adoptée et MM. Herveux, Thuveny et Granthil sont nommés commissaires.

* * *

Service anniversaire du cardinal Meignan a Tours. — Son Éminence le Cardinal Langénieux, archevêque de Reims, a présidé, le 5 mars, le service solennel qui a été célébré, en l'église cathédrale de Tours, pour le repos de l'âme du cardinal Meignan, ancien évêque de Châlons, mort archevêque de Tours.

Mgr Sourrieu, archevêque de Rouen, également ancien évêque de Châlons, officiait pontificalement.

L'oraison funèbre a été prononcée par Mgr Williez, évêque d'Arras, ancien vicaire général de Tours.

* * *

Découverte d'ossements humains a Mardeuil. — Dans les vignes de Mardeuil (Marne), à peu près à égale distance du village et de la grande route, on aperçoit un petit jardin qui forme terrasse. C'est contre ce jardin, sur la lisière du chemin de traverse, que M. Louis, propriétaire, se fait construire une petite maison.

En creusant, pour y établir les fondations, ce sol qui depuis bien des années est cultivé en vignes, les ouvriers ont mis à découvert, à 1m20 de profondeur environ, un important gisement d'ossements humains.

La disposition des cadavres exhumés indique que ce n'est point là un ancien cimetière ; les squelettes, fort bien conservés, sont alignés, l'un tout près de l'autre, tournés uniformément vers le même horizon — au soleil levant. Peut-être pourrait-on rapporter à l'époque du siège d'Épernay (1592) la date de cette inhumation sommaire.

* * *

Nominations et distinctions. — Nous apprenons avec plaisir que M. l'abbé Mailfait, ancien professeur au Collège Notre-Dame de Rethel, vient de passer sa licence, à Poitiers, avec un brillant succès.

Le studieux abbé ne s'en tient pas là. Il se prépare au doctorat sans prendre le temps de se reposer sur ses lauriers. Nul doute que le diocèse de Reims ne compte bientôt un docteur de plus.

S'il y a dans la famille Mailfait d'excellents professeurs de musique, on y compte également des lettrés émérites,

***

Un de nos compatriotes, M. Eugène Rouyer, l'architecte parisien bien connu, a reçu le 28 février dernier, des mains de M. le Président de la République, la croix de chevalier de la Légion d'honneur, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle mairie du Xe arrondissement de Paris.

Le talent de M. Eugène Rouyer, qui est originaire de La Neuville-au-Pont (Marne), est fort apprécié depuis longtemps. C'est lui qui disputa, il y a quelque vingt ans, à M. Ballue, la tâche de la réédification de l'Hôtel de Ville de Paris; son projet eut le numéro 2, et on laisse entendre qu'il méritait d'obtenir le premier rang.

***

Un de nos jeunes concitoyens rémois, M. Georges Langlet, vient de remporter une médaille, au concours d'archéologie entre tous les ateliers de l'École nationale des Beaux-Arts.

Nous lui adressons nos vives félicitations.

D'autre part, M. Gustave Pierre, ancien élève de l'École des Arts industriels de Reims, admis en juillet 1894 à l'École nationale des Beaux-Arts de Paris (section de peinture), a été classé, à la suite du concours de février 1896, avec le n° 1, sur toutes les parties de l'examen : dessin, anatomie, modelage, architecture et histoire ancienne et moderne.

Ce beau succès le fait admettre élève à titre définitif, dispensé des examens semestriels.

***

Nous apprenons que le Comité de la section héraldique (Exposition cynégétique franco-russe, Paris, 1895) a décerné un diplôme de médaille d'argent à notre collaborateur M. Paul Pellot, de Rethel, membre de l'Académie de Reims, pour son concours en qualité d'exposant et pour l'ensemble de ses travaux généalogiques.

***

Les vins de la Marne au concours général de Paris. — Les vins de la Marne ont figuré en grand nombre au dernier concours agricole de Paris. Cette année, les exposants marnais atteignaient presque le chiffre de cent. Voici les résultats de ce concours, en ce qui concerne la région :

Groupe I. — *Vins rouges :* MM. Jules Mailliet, Petit-Duverger, de Mardeuil ; Marmot-Camus, de Damery : médailles d'argent.

Delorme-Laforce, Hanin-Blanc, Théophile Hanin, de Damery : médailles de bronze.

Groupe II. — *Vins blancs* : MM. Rogé-Rousselot, d'Ay ; Nivelle-Remy, de Chouilly : médailles d'or ;

Léon Barbier, Hâton-Grandjean, Jacquot-Gauché, Alfred Meslin-Hémart, Auguste Mignon-Duval, Emile Pérardel, Petit-Mengin-Devavey, Alexandre Testard-Duprée, Jules Trinquelle, Paul Weiller, Lebœuf, d'Ay ; Narcisse Canot, de Binson ; Lelarge-Godart, de Cumières ; Firmin Mannebarth, Marmot-Camus, Yvonnet-Marseille, de Damery ; Achille Debossu, de Dizy ; Anatole-Guillaume Mangin, Leclerc-Masson, de Mardeuil ; Didier-Giraux, Pierre de Saint-Juan, du Mesnil-sur-Oger ; Remy Vincent, de Vandières ; Bériche-Labatte, Ernest Quenardel, Mme veuve Pillet-Gaillard, de Verzenay : médailles d'argent ;

Languet-Braillon, Mignon-Brugny, Émile Naudé, Neveux-Hémart, Alfred Savoye, d'Ay ; Hanin-Guyot, de Damery ; Bournon-Fierfort, Louis Bournon, Louis Charpentier, Mary-Mothé, Petit-Duverger, de Mardeuil ; Dehours-Norget, Marlier-Lemanche, de Vandières ; Paul Périn, de Villers-Marmery : médailles de bronze.

* * *

Une centenaire. — Mme Hermand, domiciliée à Francheville (Marne), née le 5 germinal an IV, vient d'accomplir sa centième année.

Cette dame a conservé jusqu'à ce jour l'usage de toutes ses facultés.

* * *

Noces d'or. — Ces jours derniers, le 1er mars, deux honorables habitants de Vitry-le-François, M. Thévenet-Thierry, ancien conducteur des travaux, actuellement âgé de 77 ans, et Mme Thévenet, âgée de 75 ans, célébraient leurs noces d'or.

A cette occasion, M. et Mme Thévenet avaient réuni leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, et la journée du 1er mars s'est passée en joyeux repas de famille pendant lequel on a sablé largement le vin de Champagne d'Épernay.

M. Thévenet, entrepreneur de travaux publics, maire de Dizy-Magenta (Marne), le fils des deux excellents vieillards, a bu à leurs noces de diamants.

* * *

Mariage. — Le 10 mars a eu lieu, au Temple protestant de Reims, le mariage de Mlle Aline Wenz, fille du sympathique industriel rémois, avec M. Édouard Courtois, capitaine-commandant au 16e dragons.

MÉLANGES

Jeanne d'Arc et les prophéties de Merlin. — Nous avons vu comment les prophéties de Merlin étaient devenues populaires en France et en Angleterre dans les noires années de la querelle des Lancastre et des Valois. Familières et redoutables aux Anglais autant qu'aux Français, avons-nous dit, elles se levaient alors sur les deux camps, comme une hache dont le tranchant était tantôt du côté de la Croix-Blanche, tantôt du côté de la Croix-Rouge. C'est Merlin qui, du fond de sa tombe prophétique, avait effrayé les amis du malheureux roi Richard en promettant la couronne d'Angleterre à la maison de Lancastre. (Cf. Mary Darmesteter. *Froissart*, p. 142.)

Plus tard, quand Arthur, comte de Richemont, fut pris par les Anglais et mené au roi Henri, celui-ci laissa éclater sa joie et tint la prise de ce seigneur pour heureuse entre toutes. Car il avait vu un sanglier sur les armes du comte. Or il était assuré, comme tout Anglais, sur la foi de Merlin, qu'un prince, nommé Arthur, né de la Bretagne armoricaine et portant un sanglier sur ses enseignes, devait conquérir l'Angleterre, en débouter la génération des Anglais et la repeupler toute du lignage breton. « La joie de Henri V était grande de tenir dans sa main l'ennemi redoutable annoncé par Merlin l'Enchanteur. » Vivant, il ne lâcha jamais Richemont.

Et, sans prétendre que la prophétie du sanglier soutînt seule la résolution de l'inflexible Henri, on peut croire qu'elle y contribua, tant il en était frappé.

Merlin était aussi connu et estimé chez les Français, grâce aux poètes et aux conteurs qui avaient tant embelli son histoire. Il n'était point de province où l'on ne sût au moins quelqu'une de ces belles vaticinations qui avaient été mises en langue vulgaire, et en rimes, pour être plus facilement retenues, car le vers aide la mémoire ; et c'était en ce temps-là son premier mérite.

Dans les pays de Lorraine et de Champagne, on savait de Merlin plus d'une parole.

Or, parmi les endroits du texte latin souvent cités, se trouvait celui-ci :

Descendet Virgo.. — Une vierge descendra sur le dos de l'archer et cachera les fleurs virginales.

Et cet endroit encore :

Ex urbe canuti nemoris... — De la ville du bois chenu sortira une pucelle pour donner ses soins à la guérison ; laquelle, après

avoir forcé toutes les citadelles, desséchera de son souffle toutes les fontaines... Elle se répandra en pleurs misérables et remplira l'île d'une clameur horrible. Le cerf à dix corps la tuera.

Par leur étincelante obscurité, ces paroles frappaient les imaginations. Ces images éclatant sur un fond ténébreux offraient l'attrait puissant d'une apocalypse.

Quand Jeanne les connut-elle ? Quand en fut-elle frappée ? On ne sait. Mais il est certain qu'elle les connut. Il est certain qu'un jour, les yeux tournés vers le Bois-Chenu, elle pensa : « Celle qui ne vient pas, — la vierge qui doit chevaucher sur le dos des archers, — si c'était moi ? »

Voici qui va nous ôter tout doute à cet égard :

Lorsque enfin, entraînée par sa belle folie plus sage que la sagesse et par l'infinie bonté de son cœur ignorant, Jeanne la Pucelle alla dans la ville de Vaucouleurs et fut trouver le sire de Baudricourt pour qu'il la conduisît au Dauphin, elle logea dans la maison des époux Le Charron, où elle resta trois semaines. Sire Robert n'était pas du tout disposé à se faire l'écuyer de cette fille douce et entêtée qui portait la robe rouge des pauvres paysannes et filait chaque jour sa quenouillée de laine. Elle comptait les jours et le temps lui pesait comme à une femme enceinte. Pourtant elle avait confiance. Il lui souvenait de la prophétie fameuse : « Une vierge descendra sur le dos de l'archer », et la promesse de l'antique Merlin soutenait son courage. Car, après un refus du capitaine, elle dit à Catherine, son hôtesse :

— Bon gré, mal gré, il faut que j'aille où est le dauphin. Ne savez-vous pas qu'il a été prophétisé que la France serait perdue par une femme et qu'elle serait rétablie par une pucelle des marches de Lorraine ?

A ces mots, Catherine qui, comme tout le monde, connaissait la prophétie, demeura stupéfaite. Et, à compter de ce moment, elle crut en Jeanne. « Dès lors, dit cette femme, bien d'autres et moi nous eûmes foi en elle. »

Jeanne, il est vrai, ne citait point le texte de Merlin, qu'elle ne connaissait que vaguement, et par ouï-dire, ou plutôt dont elle ne savait qu'une leçon appropriée aux circonstances présentes. L'opposition entre la femme mauvaise et la vierge bonne avait été certainement inspirée par la trahison de la reine Ysabeau qui, dans la ville de Troyes, avait vendu les lys au léopard. Pour réparer le mal causé par la femme dissolue viendrait une vierge. Telle était la forme la plus nouvelle et la plus vive de la prophétie. Mais il est évident que, dans la pensée de Jeanne, le Bois-Chenu restait le signe de sa mission.

C'est bien ainsi qu'on l'entendit à Poitiers. Lorsque Jeanne, en habit d'homme, arriva à Poitiers avec sa petite troupe et qu'on apprit qu'elle venait du Bois-Chenu, elle reçut bon accueil de diverses personnes, sur la foi de Merlin.

Le confesseur du roi, Gérard Machet, mystique par la doctrine et, de fait, rompu aux affaires, soit qu'il inclinât par mysticisme aux concordances merveilleuses, soit qu'il connût, en bon politique, la force d'une croyance générale, se montra bien disposé pour Jeanne d'Arc, en considération de ce qu'il avait lu dans un livre qu'une pucelle viendrait, destinée à porter aide au roi de France.

Gérard Machet tenait le sort de Jeanne dans sa main. Il pouvait ou la faire brûler comme sorcière ou la faire armer comme une guerrière angélique. Le roi, à ce sujet, n'aurait pas contrarié son confesseur, habile homme et grand théologien. La prophétie bretonne fit incliner Machet en faveur de la Pucelle.

La bonne Christine de Pisan, qui achevait alors sa longue vie dans un couvent, près de Paris, écrivit, au premier bruit des victoires de la Pucelle, des stances où elle se réjouissait, avant de mourir, que le royaume fût sauvé, et qu'il le fût par une vierge. Cette dame avait toujours beaucoup aimé le royaume de France et beaucoup prisé les femmes fortes. Elle n'hésita pas à reconnaître en Jeanne celle que Merlin avait annoncée, en compagnie du vénérable Bède et de la sibylle de Cumes.

Ses vers sont obscurs et présentent de grandes difficultés aux interprètes. Mais l'enchanteur breton y est clairement désigné :

Car Merlin et Sebile et Bede,
Plus de vingt ans a la veïrent
En esperit, et pour remède
A France en leurs escripz la mirent ;
Et leurs prophécies en firent,
Disans qu'el pourteroit bannière
Es guerres françoises ; et dirent
De son fait toute la manière.

Il n'est guère possible d'en douter. Le Bois-Chenu dont parlaient les vieilles prophéties fut le signe par lequel Jeanne se reconnut elle-même et se fit reconnaître. Il est vrai qu'on ne songeait guère auprès du roi à la traiter comme une sorcière. On était plutôt disposé à l'essayer ainsi que tant d'autres voyantes. On n'y risquait rien, et l'essai n'était pas à beaucoup près aussi singulier qu'il nous semble aujourd'hui. Les voyants et les voyantes suivaient les armées par troupes. On lança plusieurs femmes visionnaires qui donnaient peu de marques d'un pouvoir surnaturel. Jeanne, une fois reçue par le roi et examinée par les docteurs et les matrones, avait chance d'être employée. Le conseil du roi n'en conçut d'abord ni crainte ni espoir. C'était pour les politiques une bien petite affaire. Mais bientôt on vit que cette fille prenait le cœur du peuple. Elle dut ses meilleurs succès à son bon cœur, à sa sainteté, à toutes ses vertus douces et fortes. Mais il lui fallut avant tout inspirer la foi au peuple du royaume, et sans doute elle n'y serait pas parvenue sans un signe visible de sa mission. En cela, certes, la prophétie de Merlin lui assura un inappréciable avantage.

Les hommes, en ces sombres jours, étaient d'une excessive crédulité. L'enchaînement fatal des crimes qu'ils voyaient, les morts violentes, les ravages et les pillages quotidiens leur troublaient l'esprit. Faibles comme des enfants, ils étaient peureux comme des enfants. Jamais le prophétisme n'avait attiré et séduit les âmes comme en ces années scélérates qui suivirent le crime maladroit du pont de Montereau.

Chez les grands, la superstition prenait les formes savantes de l'astrologie. A la naissance d'un prince, un astrologue muni d'un instrument propre à prendre la position des astres dressait le thème de nativité. Les horoscopes tirés, dans les contes de Ma Mère l'Oie, sur le berceau des fils et des filles de rois, ne sont que le souvenir d'une coutume ancienne. Un astrologue était attaché à la personne de tout seigneur assez riche pour l'entretenir. Le duc de Bourgogne était constamment accompagné d'un devin juif, nommé maître Mousque. Le jour dont il ne devait pas voir la fin, comme il se rendait au pont de Montereau, maître Mousque lui conseilla de ne point aller plus avant, lui pronostiquant qu'il n'en reviendrait pas. Le duc passa outre et fut tué.

Ces croyances, comme tant d'autres, étaient communes aux Français et aux Anglais. Henri V s'efforçait de conformer ses actions aux conseils des devins. Il avait lui-même, du temps qu'il étudiait à Oxford, appris les règles de la divination par les astres. Il gardait dans ses coffres, pour son usage particulier, deux astrolabes, l'un d'argent et l'autre d'or. Quand sa femme, Catherine de France, fut près d'accoucher, lui-même il opéra l'élection, à la fois sidérale et topique, relative à la venue de l'enfant dans le monde. Et comme, d'ailleurs, une prophétie courait l'Angleterre, disant que Windsor perdrait ce que Monmouth avait gagné, il défendit à la reine de faire ses couches à Windsor. Mais on ne peut éviter sa destinée. L'enfant royal naquit à Windsor. Son père était en France quand il en apprit la nouvelle. Il en conçut de funestes présages et fit venir Jean Halbourd, de Troyes, « excellent en astrologie », qui, ayant dressé le thème de nativité, ne put qu'enfoncer le roi dans ses noirs pressentiments.

L'idée que la science mène à la découverte de l'avenir était alors universellement admise, et la foi aux prophéties était si forte que, bien souvent, elle en produisait l'accomplissement. Rien ne la détruisait. Les divinations trompeuses s'oubliaient et celle qui, d'aventure, se trouvait véritable, frappait tous les esprits.

(*Echo de Paris.*) Anatole France.

***

Le roman d'un pioupiou. — C'est, en effet, un vrai roman que l'histoire du soldat Massiault, et qui mérite d'être fixé en quelques mots.

Fils d'une très honorable famille des Ardennes, le jeune Massiault s'engage, en 1882, au 91e régiment de ligne, à Mézières.

Excellent sujet, très estimé de ses supérieurs, il devient successivement caporal, sergent, sergent-major et adjudant. En 1888, il est élève à l'Ecole d'administration et sur le point d'être nommé quand, pour son malheur, il fait la connaissance d'une femme merveilleusement belle dont il s'éprend si follement qu'il déserte, au grand étonnement de tous, et passe avec elle en Belgique. Mais, quelques mois plus tard, pris de remords, il revient se constituer prisonnier à Mézières, et passe devant le Conseil de guerre qui le condamne à quatre années de travaux publics et le casse de son grade pour désertion à l'étranger.

Une loi d'amnistie, promulguée en 1889, lui fait remise de sa peine, et il est alors versé comme simple soldat au 100e de ligne, en garnison à Narbonne. L'administration militaire voulait-elle, en l'envoyant à l'autre bout de la France, éloigner ce brave soldat de la femme qui l'avait perdu ? C'est possible, mais la précaution fut vaine, car dès qu'elle apprit que Massiault était réincorporé à Narbonne, cette femme s'y rendit à son tour, et si grande était sa puissance sur ce pauvre garçon qu'elle le fit déserter à nouveau et passa avec lui en Espagne.

Cette fois, la désertion s'aggravait d'emport d'armes et d'effets militaires. Alors, n'osant rentrer en France pour se constituer prisonnier, bien qu'il en eût encore l'ardent désir, il traîna par delà les Pyrénées une existence misérable qu'il eut le courage de supporter pendant dix-huit mois. Enfin, n'y tenant plus, il se rend à Marseille, et là, sous le nom de Stoock, contracte un engagement de cinq ans dans la légion étrangère. Envoyé immédiatement au Tonkin, il redevient le bon soldat d'autrefois, se fait remarquer par un dévouement absolu, se couvre de gloire, et regagne rapidement ses galons de caporal, sergent et sergent-major.

Cependant, le souvenir de sa désertion l'obsédait, son nom d'emprunt lui pesait ; et puis, il y avait sept ans qu'il n'avait pas vu ses vieux parents et ses chères Ardennes. Son bataillon étant revenu à Sidi-bel-Abbès et son engagement devant expirer bientôt, il entre un beau matin, le 22 juillet 1895, chez son colonel, lui dévoile son véritable nom, raconte son odyssée et fait sa déclaration de déserteur. Ramené à Narbonne, puis à Montpellier où siège le Conseil de guerre devant lequel il devait être traduit, Massiault s'entendit solennellement acquitter, et quand lecture lui fut donnée de cette décision devant la garde assemblée sous les armes, la foule accourue pour suivre les débats de cette passionnante affaire lui fit comprendre par ses acclamations qu'elle le tenait, en dépit de ses faiblesses, pour un honnête et bon soldat de France.

Pourtant, ce brave eut le chagrin de perdre encore ses galons ; car le sergent-major Stoock n'existait plus ; le Conseil de guerre ayant acquitté le soldat Massiault du fait de désertion, Massiault

est redevenu simple pioupiou. D'actives démarches sont faites actuellement pour qu'on lui rende ses galons au 100e régiment de ligne ou à la légion étrangère, et M. le ministre de la guerre s'honorerait infiniment en faisant droit à la requête des officiers supérieurs de ce brave qui, pendant qu'on le croyait déserteur, servait sa patrie.

Un dernier détail pour finir : Massiault n'a pas voulu retourner dans sa famille sans ses galons, et son père, dangereusement malade, est sur le point de mourir. Ne vous semble-t-il pas qu'il serait juste qu'on mît le comble à ses vœux en le réintégrant dans son grade, et qu'on lui permît d'aller embrasser son père une dernière fois ?

L'homme qui a vingt fois exposé sa vie au service de la patrie pour racheter son honneur mérite bien une telle faveur.

(*Figaro.*) Charles Joly.

L'Imprimeur-Gérant,

Léon FRÉMONT.

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

L'ÉGLISE DE RUMILLY-LES-VAUDES

(AUBE)

ARCHITECTURE — SCULPTURE

PROLÉGOMÈNES

Il est question de l'église Saint-Martin de Rumilly dans les ouvrages suivants :

1° Courtalon-Delaistre (*op. cit.*).
2° Grosley, *Œuvres inédites* (*op. cit.*).
3° A.-F. Arnaud (*op. cit.*).
4° Aufauvre et Fichot (*op. cit.*).
5° H. d'Arbois de Jubainville (*op. cit.*).
6° Emile Socart (*op. cit.*).
7° Abbé Ch. Lalore (*op. cit.*).

C'est à Courtalon [1] et à Grosley que les auteurs que nous nommons ici après eux (M. d'Arbois excepté), ont emprunté la majeure partie des indications qu'ils nous donnent sur la construction de Saint-Martin.

L'abbé Lalore, toutefois, a le mérite d'avoir corrigé une erreur de Grosley et une autre de Courtalon [2]. Nous citerons presque intégralement la notice de Grosley :

« Collet (Jean), licencié en droit civil et canonique, dit-il, était né à Rumilly-les-Vaudes, dont le domaine est indivis entre le roi

1. Mais il commet une erreur en disant que l'église est dédiée à saint Barthélemy ; elle est dédiée à saint Martin.

2. Courtalon prétend que l'église primitive était dédiée à saint Barthélemy : l'abbé Lalore combat cette hypothèse, invraisemblable en effet.

et les religieux de Vauluisant. Il avait fait ses études au collège de Navarre, où il professa ensuite. Dans l'histoire de ce collège, de Launoi fait mention de lui sous l'année 1500[1]. De retour à Troyes en 1519, Guillaume Parvi[2] le fit curé d'Aix, vicaire général et official. Il fut en 1523 chanoine de la Cathédrale, et curé d'Esternay en 1524, par permutation d'une chapelle au collège de Navarre. Curé d'Esclavolle en 1525, il permuta cette cure pour un canonicat de Bar-sur-Aube. L'année suivante le vit curé de Pouan, de Thil et de Premierfait, chanoine de Plancy, curé de Nosai, et enfin de Rumilly, sa patrie. C'était où tendaient ses vœux. Il avait projeté de décorer le lieu de sa naissance d'une église aussi belle que vaste, dont il avait arrêté le plan et dont il jeta les premiers fondements en 1527. Il pourvut aux fonds qui lui manquèrent, en parcourant chaque hiver quelqu'une des provinces de France, et employant l'été à la bâtisse d'une travée ou d'un pilier sur lequel est encore aujourd'hui le nom de la province qui en a fait les frais. Tant fut voyagé et maçonné qu'en 1549 l'église, ornée au dehors de tours, et au dedans de statues, fut entièrement terminée. Afin de pourvoir à l'entretien de cet édifice, il obtint une bulle d'indulgence en faveur de ceux qui la visiteraient. N'ayant plus d'occupation à Rumilly, il reprit son cours de bénéfices, en permutant sa cure pour un diaconat d'office alors en titre en l'Eglise de Troyes, appelée Notre-Dame-aux-Nonains. Il fut ensuite curé de Massey, de Villadin, de Courcemain, et mourut le 12 juin 1552. Il fut inhumé dans son église de Rumilly, auprès de ses père et mère. On y voit, derrière le chœur, les inscriptions suivantes :

Parce, Deus, famulo, rectori Johanni Coleto
Plebs colat œthereum Rumiliana polum[3].

—

Icy dessoubs, assez profond en terre
l'an M. V^c. et vingt et sept, assise
A la fin d'aoust fut la première pierre
Des fondemens : Dieu parfasse l'église.

Dans la bâtisse de cette église, Collet s'était procuré pour adjudant le célèbre François Gentil, qui en a exécuté les statues et les ornements intérieurs. Suivant la tradition, il passa plusieurs années au château de Rumilly, où il avait transféré son atelier... Jean Collet a laissé un Commentaire sur nos statuts synodaux publiés en 1530 par l'évêque Hennequin... »

(Suit une notice sur Claude Colet, poète, frère de Jean Colet.) Nous montrerons plus loin que la première inscription qui se trouve au bas du retable est inexactement rapportée par

1. Nous avons en vain cherché cette mention dans de Launoi.

2. G. Petit, évêque de Troyes.

3. Cette inscription est au bas du retable, et l'autre au chevet de l'église extérieurement.

Grosley. — Nous aurons aussi à discuter la valeur de l'attribution à Gentil de toutes les sculptures intérieures de l'église. — Nous ne discuterons pas ici la question de savoir si Jean Colet fut successivement curé de plusieurs pays ou s'il le fut en même temps, ces cures étant desservies par des vicaires, cela nous entraînerait hors de notre sujet. Toutefois nous relèverons une erreur capitale de Grosley; et nous dirons avec l'abbé Lalore que ce fut *Jacques Colet* qui obtint la bulle d'indulgences (bulle cardinalice en date du 12 janvier 1493); cette bulle est aujourd'hui encore conservée à l'église de Rumilly ; l'abbé Lalore en cite un fragment. — En voici le texte entier. Il nous a été obligeamment communiqué par M. l'abbé Payen, curé de Rumilly-les-Vaudes, qui l'a reproduit d'après une copie faite autrefois par l'abbé Lalore [1].

« Gregorius Sabiniensis, Joannes Portuensis, Georgius Alba-
« nensis, et Jeronymus Prenestinensis episcopi. Paulus tituli Sancti
« Sixti, Johannes tituli Sancti Vitalis, Johannes Jacobus, tituli Sancti
« Stephani in Cœlio monte ; Laurentius tituli Sancti Marci et Aidicinus
« tituli Sanctorum Johannis et Pauli presbyteri. Johannes Sancte
« Marie in Aquilino, Baptista Sancte Marie Nove et Johannes Sancte
« Marie in dominica diaconi, miseratione divina sacrosancte Ro-
« mane ecclesie Cardinales

« Universis et singulis Christi fidelibus prœsentes has inspecturis,
« salutem in Domino sempiternam. Quanto frequentius fidelium
« mentes ad opera caritatis inducimus, tanto salubrius animarum
« suarum saluti providemus. Cupientes igitur ut *parochialis*
« *ecclesia Sancti Martini de Rumilly* Trecensis diocesis, ad quam,
« sicut accepimus venerabilis vir dominus Jacobus Colet, dicte
« parochialis ecclesie Rector, singularem gerit devotionem, congruis
« frequentetur honoribus, et a Christi fidelibus jugiter veneretur,
« ac in suis structuris et edificiis debite reparetur, conservetur et
« manu teneatur, nec non luminaribus, libris, calicibus, et aliis
« ecclesiasticis ornamentis divino cultui necessariis decoretur, et
« decenter muniatur, in ea quoque cultus augmentetur divinus, ut
« que Christi fideles ipsi eo libentius devotionis causa confluant ad
« eamdem quo ex hoc ibidem dono cœlestis gratie uberius conspe-
« xerint se refectos, de omnipotentis Dei misericordia ac beatorum,
« Petri et Pauli, Apostolorum ejus, auctoritate confisi, omnibus et
« singulis utriusque sexus Christi fidelibus, vere penitentibus et
« confessis qui dictam Ecclesiam in singulis videlicet Nativitatis et
« Resurrectionis Domini Nostri Jesu Christi, et Penthecostes ac
« Omnium Sanctorum, nec non ipsius Ecclesie Dedicationis (cum

1. N'ayant pas vu l'original, nous ne pouvons être sûr du texte de l'abbé Lalore, nous le verrons bientôt.

« dedicata fuerit) festivitatibus et diebus a primis vesperis usque « ad secundas vesperas inclusive, devote visitaverint, annuatim ac « ad reparationem, conservationem, munitionem, augmentatio- « nem, et ad alia opera premissa, manus porrexerint adjutrices, « nos Cardinales proefati, videlicet qui libet nostrum per se, pro « singulis festivitatibus et diebus prœfatis centium dies de injunc- « tis eis pœnitentiis nunc in Domino relaxamus, præsentibus perpe- « tuis futuris temporibus duraturis. In quorum omnium promisso- « rum et singulorum fidem presentes has fieri nostrorumque sigillo- « rum jussimus et fecimus suspensione communiri. Datum Rome in « domibus nostris sub anno a Nativitate Domini, millesimo quadrin- « gentesimo nonagesimo tertio, die vero duodecima mensis Januarii, « pontificatus Sanctissimi in Christo Patris et Domini nostri « domini Alexandri divina providentia Papa Sexti anno primo ».

Voici encore une pièce concernant Jacques Colet et tirée des Archives de l'Aube, à laquelle l'abbé Lalore renvoie le lecteur dans sa notice. — Cette pièce nous a été communiquée par M. Francisque André, archiviste de l'Aube :

« De la cure de Rumilly-lez-Vaudes (*sic*), mise en la main dudit « Reverend le jour du Senne mil IIII^c IIIIXX, à cause que le curé « d'icelle n'a point comparu audit grant Senne, laquelle a esté des- « servye des ledit jour jusques au XVIe jour du mois de novembre, « auquel jour messire Jaques Colet, nouveau curé d'icelle, a prins « possession ; pour ce, cy IIII l. t. » (Arch. Aube, G. 312, fol. 22, v°.)

Existait-il des rapports de parenté, entre Jacques et Jean Colet, comme le dit sans le prouver l'abbé Lalore ? — Nous croyons être en mesure de répondre positivement qu'ils étaient frères.

D'après une pièce des Archives de l'Aube (C. 1284, fol. 69, v°) citée par l'abbé Lalore, Jean Colet mourut le 27 juillet 1552. Nous trouvons d'autre part dans les œuvres de Claude Colet, poète, de Rumilly aussi, et que les auteurs s'accordent à donner comme un frère de Jean Colet [1], la pièce suivante insérée dans un recueil imprimé en 1548 — (*l'Oraison de Mars aux dames de la Court*).

1. Il est certain qu'ils étaient parents. L'exemplaire d'où nous tirons notre citation, se trouve à la bibliothèque de Troyes : au dernier feuillet sont gravées les armes de Claude Colet et la devise : « Tuto per il meglio ». Ces armoiries, dont les émaux ne sont pas indiqués, sont identiques de figure à celles de Jean Colet.

« *Epitaphe d'un sien frère C. de Rumilly.*

La mort, la terre et le ciel délectable
Ont eu longtemps un merveilleux discord,
Pour mettre hors du monde misérable
Cil qui estoit des vertueux le port ;
A la parfin ont faict un tel accord,
C'est que la mort lui a osté la vie ;
La terre a eu, pour sa part, le corps mort,
Et le hault ciel l'âme lui a ravie.

Aultre par lequel le defunct prie de ne se douloir de sa mort.

De quoy vous sert ma mort tant déplorer,
Veu que par elle ay le souverain bien ?
De quoy vous sert le gémir et plorer,
Veu que cela ne peult servir de rien ?
Ces choses font le iuif et le payen,
Et autres gens remplis de cécité.
Plorez plustost à la nativité,
Lorsque l'homme entre en misère profonde,
Et soyez tous en joie et gaieté
Quand la mort vient pour l'oster de ce monde.

La lettre C nous semble bien vouloir dire *Curé*. A première vue il semblerait que cela pût signifier Colet. Mais Claude Colet étant de Rumilly, et désigné comme tel à la première page [1], ne désignerait pas son frère par le nom de Colet de Rumilly. Il est donc fort probable que cette épitaphe a été composée à l'occasion de la mort de Jacques Colet.

Nous nous bornerons maintenant, pour compléter ces renseignements sur les Colet, à rapporter l'inscription du grand vitrail qui se trouve au transept de Rumilly :

MAISTRE JEHAN COLET PBRE LICENTIE ES DROICTZ CHANOIE ET OFFICIAL DE TROYES NA (tif) ET CURE DE REMILLY-SUR-VAUL (des) DONA CESTE VERRIERE AU MOYS DAPVRIL 1548 (ancien style) DEVAT PASQUES PRIEZ SIL VOUS PLAICT DIEU POUR LUY.

De chaque côté de cette inscription sont les armes de Jean Colet. — D'un côté, l'écu est accompagné de la devise : *Sovent a conseil*, de l'autre de la prière : *Nos evincla theos*, anagrammes de Jo(*h*)annes Coletus. C'est à cette dernière particularité, dont personne ne s'est aperçu avant nous, semble-t-il, que fait allusion cette inscription d'un autre vitrail [2] :

1. Le titre porte : par Claude Collet (*sic*) de Rumilly.

2. Le mot grec *theos* introduit dans une phrase latine nous avait paru bizarre, et c'est lui qui nous a donné l'idée que cette devise était un anagramme, avant même que nous ayons lu l'inscription rapportée ici.

« Du donneur as l'oraison et divise
Si de son nom les lettres bien advise. »

CHAPITRE PREMIER

Nous voilà donc renseignés tant bien que mal sur les circonstances qui ont précédé la construction de l'église. Nous connaissons à peu près les hommes à qui nous devons l'initiative de l'entreprise. Mais nous ignorons le principal pour nous : le nom de l'architecte, du « maistre maçon ». Malheureusement il nous sera impossible de rien préciser à ce sujet.

Suivant la même méthode que nous emploierons à la fin de notre travail, lorsqu'il s'agira de l'auteur du retable, nous nous efforcerons seulement de classer l'église de Rumilly dans une catégorie d'œuvres analogues de caractère, *mais nous nous garderons de tirer de cette étude une conclusion trop rigoureuse.*

Sans entrer dans de longs détails descriptifs (les photogravures y suppléent excellemment) — disons que l'église de Rumilly a la forme d'une croix latine; elle est composée de trois nefs et ne possède qu'une tour. — Cette tour était primitivement surmontée d'une flèche de charpente, renversée par un orage en 1739 [1].

Toute notre attention sera retenue par le portail, et c'est dans la composition de ce portail que nous trouverons quelques rares et vagues indications de l'ordre que nous venons d'indiquer. — Nous sommes obligés aussi d'anticiper quelque peu sur notre seconde partie et de parler dès maintenant de l'ornementation architecturale du retable. Au-dessus de chacun des trois bas-reliefs qui le composent règne une sorte de baldaquin de pierre ajourée formant une petite arcature de trois arceaux ; ces arceaux, au nombre de neuf par conséquent, sont de deux modes, alternativement. Nous donnons ici une figure schématique de chacun de ces modes. Pour plus de clarté, nous les désignerons par des lettres. Cela nous évitera d'ailleurs de fastidieuses descriptions, très difficiles à faire.

1. Voir : Abbé Lalore, *op. cit.* L'église subit aussi un incendie le 11 avril 1796. La charpente ne fut refaite qu'en 1799 (V. Arnaud). Sans doute le pignon de la façade principale fut détruit alors. Celui qui existe aujourd'hui est trop bas comme l'est d'ailleurs la toiture. Il est très récent : MM. Aufauvre et Fichot donnent (1852) une vue de l'église avant la reconstruction du pignon.

Nous retrouvons le motif A dans les niches du portail, quoique là plus allongé et, dans le pilier central de la porte, ce que nous pourrions appeler une *variété* du mode B. Dans le dais qui surmonte le Saint-Martin (nous en dirons un mot tout à l'heure) nous voyons un autre motif presque semblable au motif A et que nous désignerons par la lettre *a*.

Il y a encore dans l'ornementation du portail d'autres motifs de « même famille » et que l'on remarquera sur la photographie jointe à cette notice.

Cette combinaison de ligne du motif *a* ou d'autres presque semblables sont en somme assez fréquentes dans l'ornementation architecturale de la dernière période gothique.

La figure même du gâble du portail de Rumilly en est une reproduction à grande échelle [1]. Mais nulle part à notre connaissance le mode A pur et le mode B ne sont employés avec autant de franchise et de prédilection qu'à l'église de Rumilly, au petit portail du cimetière de Sainte-Madeleine, à Troyes (où se trouve le type A), et enfin à la cathédrale où une grande rangée de niches, qui attendent encore des statues, sont toutes surmontées d'un dais peu saillant formé essentiellement d'un ornement du mode A. Le mode B à son tour se voit sur les contre-forts placés aux deux extrémités de la façade de cette cathédrale. — Nous ne saurions trop insister sur la présence du petit cordon *cc'* très apparent et qui coupe d'assez étrange manière le petit gâble et le vient solidifier. — C'est une des caractéristiques de plusieurs monuments de cette époque, à Troyes, même quand y sont employés de petits arceaux d'une forme plus simple (une ogive se terminant en accolade).

D'ailleurs lorsque l'on compare avec soin le portail de l'église de Rumilly et la façade de Saint-Pierre de Troyes, il est impossible de ne pas remarquer certaines analogies. C'est tout d'abord dans tout ce qui touche à la rose de Troyes que l'on trouvera comme un air de parenté avec le portail de Rumilly. Même la rose de Rumilly n'est en somme que la simplification plus ou moins habile de cette même rose. — Enfin la porte de Rumilly se trouve identique à chacun des trois portails de Troyes [2]. — Cette porte, d'une forme très caractéristique,

1. Cf. le portail de l'église de Saint-Riquier (Somme).

2. Nous voulons éviter que le lecteur nous accuse de prendre pour caractères particuliers des églises en question ce qui n'est que caractères généraux de l'architecture gothique de cette époque. — Aussi prévenons-nous l'objection ; nous prions le lecteur d'examiner la forme des portes : à Rouen,

consiste en deux ouvertures, séparées par un étroit trumeau et s'arrondissant en deux anses de panier, surmonté d'un ornement en arc de cercle qui vient relier les extrémités desdites anses de panier de manière à en former une plus grande les enveloppant toutes deux (planche 2).

Or, la façade de Saint-Pierre de Troyes a été exécutée d'après les plans de Martin Cambiche — *aliàs* Chambiges. Il nous sera donc indispensable de donner des détails sur Martin Chambiges et des élèves. Tout d'abord voici le titre d'un certain nombre d'ouvrages où l'on trouvera des renseignements sur cet artiste et son école :

1° Assier (*op. cit.*)[1] : ouvrage commode, mais sans critique et dont en conséquence il se faut servir avec circonspection.

2° L. Pigeotte (*op. cit.*).

3° Quantin, archiviste de l'Yonne (*op. cit.*).

4° Gustave Desjardins (*op. cit.*).

5° E. Woillez (*op. cit.*).

6° Lance (*op. cit.*).

7° Louis Gonse (*op. cit.*).

Au XVIe siècle, trois grands travaux furent exécutés sous la direction et l'inspiration plus ou moins immédiate de Martin Chambiges[2].

1° Le transept de la cathédrale de Sens. Que l'on nous permette de citer à ce sujet M. Quantin (archiviste de l'Yonne en 1842).

« Depuis longtemps, dit-il, le Chapitre de la Cathédrale de Sens mettait en réserve, chaque année, au haut trésor quelque somme prélevée sur les produits de la quête générale qu'apportaient les curés le jour du Synode et des quêtes de la Confrérie Saint-Etienne, et de plus une portion des offrandes versées dans les troncs de l'église. C'était tantôt 100 livres, tantôt 150 livres chaque année. Enfin, en 1489, il y avait 1500 livres d'économies.

Abbeville, Saint-Riquier, Anvers, etc., etc. Nous verrons tout à l'heure que si d'autres monuments ont un air de parenté très marqué avec l'église de Troyes, c'est qu'en effet cette parenté existe.

1. Voir l'Index bibliographique.

2. En dehors de la Tour Saint-Jacques la Boucherie à Paris, qui est également de lui, d'après M. Gonse. M. Gonse dit aussi : « On reconnaît la main du grand architecte Martin Chambige, et la trace de son style hardi et souple dans la plupart des constructions de la région parisienne. » Nous verrons bientôt qu'il en est de même pour le pays avoisinant Troyes. D'après M. Gonse, Chambige est probablement encore l'auteur de la façade de l'église Saint-Maclou de Pontoise, de l'église de Chaumont-en-Vexin, enfin de celle de Gisors.

Le Chapitre fit alors imprimer, à Paris, des brefs pour annoncer la construction des transepts ; on en tira 1600 exemplaires pour être envoyés aux curés du diocèse. Il fit en même temps venir de cette ville maître Martin Chambiges avec un compagnon « pour doner le devys de la croisée ». Ce personnage reçut pour ce travail 7 livres d'honoraires, et fut chargé, à son départ, d'acheter à Saint-Loup ou Saint-Leu près de Paris, 131 tonneaux de pierres à 14 sous le tonneau, et 300 pieds de pierres d'Yvri, à 2 sous le pied . . . . . Maître Martin Chambiges, maçon qualifié maître de l'œuvre, commença le croisillon[1] du transept du côté du palais archiépiscopal, le lundi 8 nov. 1490, avec ses compagnons, au nombre de huit au plus . . . . . .

En 1491-92 on s'occupe déjà de la sculpture des statues qui doivent orner le portail. . . . .

Dans le mois de juillet 1495, maître Martin Chambiges quitte l'atelier et retourne à Paris.

Il y est remplacé par un homme qui, à en juger par ses œuvres, était digne de lui succéder[2]. Cet homme que nous verrons élever le portail d'Abraham sur le plan de maître Martin se nommait Hugues Cuvelier ».

2° Le transept de la cathédrale de Beauvais. Nous citerons sur ce sujet un passage de Woillez (page 5) :

« La nef transversale (la croisée) ne fut commencée que sous l'épiscopat de Villiers de-l'Isle-Adam, 77e évêque (1487-1521) qui en posa la première pierre en grande cérémonie le 21 mai 1500.

Il y consacra chaque année, pendant 21 ans, huit cents livres parisis de ses revenus, et un arrêt du Parlement, du 28 novembre 1512, ordonna au Chapitre de contribuer aussi annuellement pour la même somme dans les réparations de la cathédrale. Cette nef était en partie terminée en 1555, mais les voûtes ne furent totalement achevées qu'en 1578, sous Nicolas Fumée, 82e évêque (1575-1592).

On confia la direction des travaux à Martin Chambiges *de Cambrai*[3], que l'on fit venir, disent les registres du Chapitre, « a longinquis partibus », et à Jean Vast, de Beauvais. »

M. Woillez nous apprend encore (page 6) que Martin Chambiges étant mort, *le* 29 *août* 1532, fut remplacé, le 5 novembre suivant, par *Michel Lalye*, qui *termina* le portail

1. Le texte porte par erreur : croison.

2. Nous ferons observer, avec tout le respect dû à la mémoire de M. Quantin, qu'il est impossible de juger s'il était digne de Martin Chambiges, puisque, ce qu'il a exécuté là, il le faisait sur les plans dudit Chambiges.

3. Nous n'avons pu encore contrôler cette affirmation de M. Woillez, sur laquelle il insiste et dont on comprend toute l'importance.

sud, dit toujours M. Woillez[1], et fut l'auteur de la fameuse flèche qui, malheureusement, s'écroula peu d'années après sa construction.

Quant à la façade nord, toujours d'après le même auteur, elle fut exécutée de 1530 à 1537. — Chambiges n'en put donc surveiller l'exécution, au moins jusqu'à l'achèvement.

3° La façade de Saint-Pierre de Troyes, exécutée sur les plans et sous la direction de Martin Chambiges, puis sous la direction de Jean de Damas, gendre de Martin Chambiges, puis enfin de Jean Bailly[2], gendre de celui-ci.

Nous ne pouvons entrer ici dans les détails de la construction de la façade de Saint-Pierre de Troyes. Disons seulement que Chambiges, appelé à Troyes à grands frais, dressa un plan dès 1500 ou 1501. (Assier, p. 121.) Il semblerait qu'un autre artiste, Jehan Gualde, auteur du jubé de Sainte-Madeleine, eût déposé un projet en 1506[3].

En tout cas, ce fut Martin Chambiges qui fut chargé de l'œuvre, et la première pierre fut posée le 3 mai 1507.

Nous devons dire encore que d'après M. Pigeotte (*op. cit.*),

1. M. Palustre, dans son *Histoire de la Renaissance*, fait observer que M. Desjardins (*op. cit.*) se trompe en attribuant le portail méridional à Michel Lelye ; il devrait dire, avec M. Woillez, qu'il le termina seulement.

2. Chambiges n'a pas construit les tours de Troyes au-dessus du portail, comme le pourrait faire croire M. Bauchal (*op. cit.*) ; la cathédrale de Troyes n'a jamais eu ses deux tours ; celle qui existe est d'ailleurs postérieure à la direction de Martin Chambiges.

3. C'est du moins dans ce sens que l'on a d'ordinaire interprété la pièce suivante, rapportée par Assier, page 122 :

« A Grant Jehan le maçon, Jehançon Garnache, Jehan Bailly, aussi maçons, Jehan Charbonnier et Jehan de Dijon charpentiers, auxquels ledit Grant Jehan monstra en chappitre le jour Sainte Croix en septembre (1506) une plate forme qu'il avoit faicte des deux tours qu'on veut faire en ladicte église, je baille pour aller desjeuner ensemble apres que ladicte plate-forme fut veue..... V s. »

« Audict Grand Jehan Gay, maçon, pour avoir faict ladicte plate-forme et pourtraict desdites tours par luy monstrés et exhibés, baillé pour ses peines et salaires..... VII l. »

Nous nous demandons si le texte que nous venons de rapporter est aussi décisif qu'on l'a cru, et si Jean Gualde n'a pas simplement fait une *copie du plan* de Martin Chambiges. C'est là une simple hypothèse peu étayée, nous le savons, mais nous tenons à faire cette remarque : pour nous le doute est permis. Cela serait d'autant plus possible qu'un texte cité avant par Assier prouve que Chambiges avait laissé ses plans à Troyes ; on les montre à deux maîtres maçons Lorrains qui séjournent une journée avec leurs femmes et deux chevaulx.

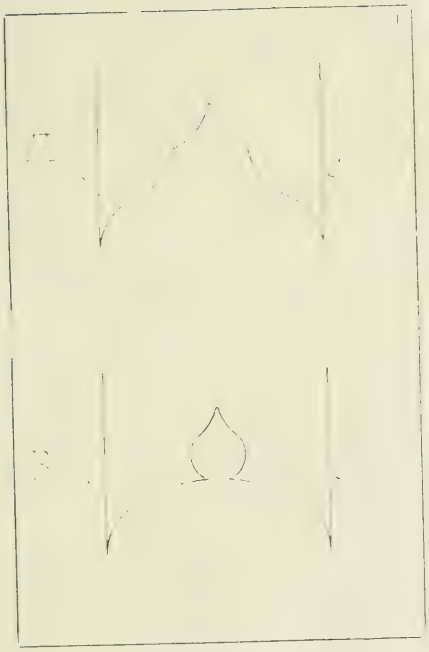

Fig. 1.

en 1527, tout le rez-de-chaussée du grand portail et des tours devait être fait jusqu'aux premières galeries.

Il ne semble pas, d'autre part, que la rose ait été terminée avant 1546, puisque la verrière qu'on y va poser est mentionnée dans les comptes de 1546-1547. Partant, toute l'ornementation de la baie qui la renferme ne peut être bien antérieure. C'est un point qu'il nous importait d'établir.

Si nous examinons avec soin les photographies, placées les unes à côté des autres, des trois monuments que nous venons d'indiquer *comme exécutés par Martin Chambiges ou ses élèves*, nous sommes absolument frappés des analogies nombreuses qu'on peut y relever.

1° Les trois portes de Saint-Pierre de Troyes ;

2° Les deux portes de transept de Beauvais ;

3° La porte du portail nord de Sens, nous présentent la disposition ornementale que nous avons remarquée à Rumilly, les deux anses de panier surmontées d'une plus grande [1] ; la rose de Troyes est presque exactement semblable à la rose du portail méridional de Beauvais, et la rose de Rumilly, en somme, comme nous l'avons déjà fait remarquer, n'est qu'une simplification de la rose de Troyes. La rose du portail sud de Sens, quoique de cinq pétales, est semblable de principe. Enfin, une dernière remarque que nous avons à faire est assez importante; à Sens, à Beauvais (quoique moins fréquemment dans ce dernier monument), nous trouvons des ornements du mode que nous signalions plus haut en dernier lieu (une ogive se terminant en accolade) avec le cordon *cc'* caractéristique.

Nous serions donc assez tentés de voir dans cette disposition ornementale, sinon une création de Chambiges, au moins un de ses motifs préférés et, jusqu'à un certain point, une manifestation de sa personnalité. N'oublions pas que le projet conçu par Chambiges pour l'église de Troyes fut le dernier de la triple série de travaux dont nous avons parlé ; Chambiges put, en conséquence, être amené à chercher du nouveau et à employer la combinaison A et la combinaison B, plus compliquées que cette combinaison employée par lui précédemment. Car nous ne pensons pas, en effet, vu la grande dimension de ces motifs A et B à la cathédrale de Troyes, leur grande

1. Faisons remarquer que le portail nord de Beauvais, le portail sud de Sens et les trois portails de Troyes, tels qu'ils étaient primitivement (voir *Breviarium Trecense*, MDCCXVIII, gravure au frontispice, de Herluyson), présentent une décoration de leur tympan (formée de lignes verticales encadrant des statues) identique de principe.

importance dans l'ornementation de ce monument, que ce soit là de simples variantes introduites par ceux qui exécutèrent les plans de Chambiges, très exactement sans doute, puisque jusque dans les détails le même caractère se retrouve très nettement dans toutes les œuvres où il mit la main. Mais, outre les travaux que nous venons d'énumérer et dont nous avons donné un historique succinct, nous voyons que Pierre Chambiges (fils de Martin) et Jean Dizieult [1] travaillent, dès 1522, au portail méridional du transept de la cathédrale de Senlis (celui du nord qui, dans ses grandes lignes, en est la copie, fut exécuté par Jean Dizieult, plus tard). Ici, nous ne retrouvons plus au-dessus des deux anses de panier de la porte la grande courbe les unissant, mais nous avons une rose presque identique à celle de Troyes [2], de chaque côté du portail une colonne torse du même style que celle de Rumilly, un tympan ajouré en verrière, divisé par des meneaux plus riches et plus compliqués sans doute, mais très analogues aux meneaux du tympan de Rumilly [3]; enfin, une dernière ana-

1. Abbé Muller, *op. cit.*, p. 15.

2. Nous trouvons donc, dans les monuments dus à Chambiges et les siens, quatre roses identiques. *Toutefois, il ne faudrait pas voir dans ce dessin de rose une création de Martin Chambiges.* Nous retrouvons une rose identique à la Sainte-Chapelle de Paris. Cette dernière rose, qui fut refaite au xve siècle, sous le règne de Charles VII, ne peut être de Martin Chambiges. D'ailleurs, cette rose elle-même, comme le fait observer Viollet-le-Duc, est « petite-fille de celle que Libergier a construite au xve siècle à Saint-Nicaise de Reims. » Donc, disons simplement que cette rose fut le modèle préféré de Chambiges, et si, comme le dit Viollet-le-Duc, le système de Libergier paraît avoir prévalu aux xve et xvie siècles, c'est pour la plus grande partie à Chambiges qu'on le doit. Il ne faudrait pas croire non plus que le type adopté par Chambiges, et avant lui, par l'architecte anonyme de la Sainte-Chapelle (six pétales), soit unique alors en France, nos remarques à ce sujet tomberaient alors d'elles-mêmes ; nous prions le lecteur qui pourrait douter de notre affirmation, de voir la rose de l'église d'Abbeville qui s'en éloigne *très sensiblement.* A Rouen *, le type adopté par l'architecte de la façade est bien également dans son principe, sa reproduction plus ou moins altérée du système de Libergier, mais elle s'éloigne du type de la Sainte-Chapelle et de Chambiges, parce qu'elle a huit pétales, ce qui modifie absolument l'effet et aussi parce que les rayons viennent se joindre perpendiculairement à l'*anneau central.* Cette rose se rapproche même plus du type de Libergier. A Amiens, même remarque.

3. Enfin la rose de Senlis, au lieu de présenter à sa périphérie six ogives comme la rose de Troyes, présente, comme celle de Rumilly, six portions de cercle. Une rose semblable à celle de Senlis a été construite à Dunkerque il y a quelques années.

* Le grand portail de Rouen et la rose qui le surmonte sont l'œuvre de Jacques Leroux. Les fondations en furent commencées le 18 juin 1505, dit l'abbé Loth (*op. cit.*, p. 152).

Planche I.

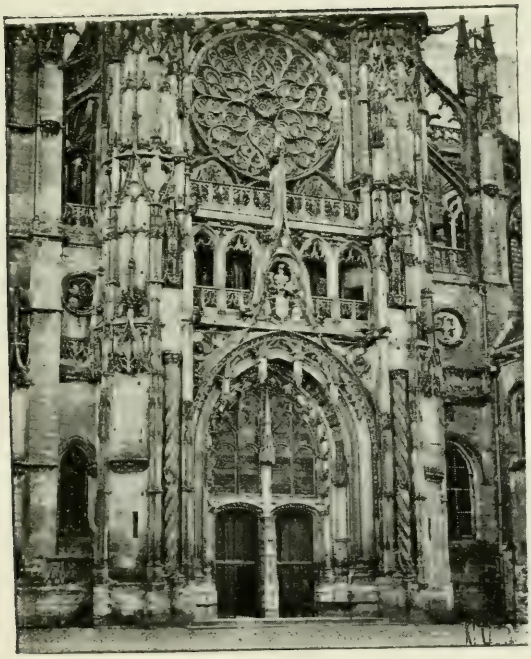

Portail de Senlis par Pierre Chambiges.

Planche II.

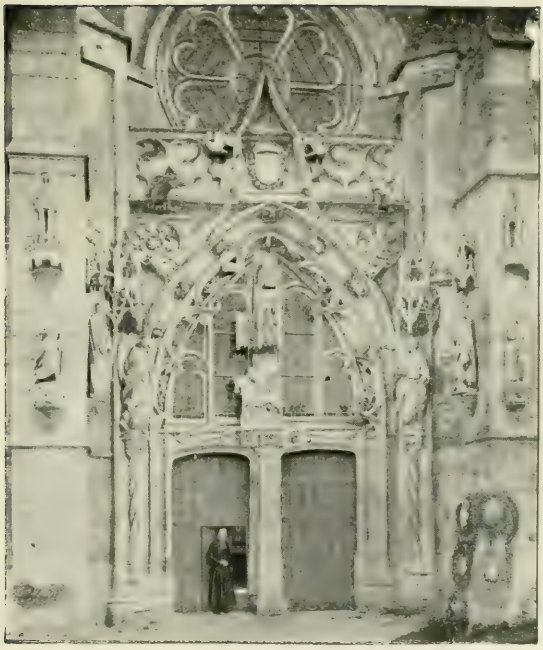

Portail de Saint-Martin de Rumilly.

logie des plus caractéristiques doit arrêter toute notre attention.

Si, à Senlis, les voussures du portail sont très différentes dans leur caractère général des voussures du portail de Rumilly, nous y retrouvons pourtant certains crochets grêles, enroulés en volutes, d'un effet peu heureux qui nous ont toujours choqués à Rumilly. Nous ne connaissons un semblable détail ainsi placé qu'à Rumilly et à Senlis [1]. C'est la complète décadence de l'*ornementation* gothique, il semble que les architectes aient perdu déjà le véritable sentiment de l'art national. On parle souvent de la décadence de l'art gothique au XVIe siècle et de la nécessité qui en découla pour nos artistes de renouveler l'esthétique de notre pays. Pour être juste, il faut dire que cette décadence de l'art gothique fut causée en grande partie par l'introduction de l'art italien en France. La Renaissance fut une cause autant qu'une conséquence de la décadence de notre style national. De jour en jour, nos architectes, nos statuaires et nos ornemanistes oublièrent désormais les traditions de leur pays, et lors de la demi-renaissance de notre style national qui suivit l'époque romantique, les créateurs de ce mouvement en faveur de l'art gothique rencontrèrent une des principales difficultés de l'œuvre, dans la composition et l'exécution des ornements secondaires : tels que les feuillages des frises, les niches ouvragées, les crochets des gâbles.

Quelle conclusion tirerons-nous des analogies constatées plus haut ? Notre attention n'a été attirée sur le portail de Senlis qu'après l'étude faite du style de Chambiges et de ses élèves, à Troyes, à Sens et à Beauvais. Jusque-là, nous étions disposés à supposer que les analogies qui existent entre la façade de Saint-Pierre de Troyes et celle de Saint-Martin de Rumilly étaient dues à une imitation de la part de l'architecte de ce dernier monument. Et dans ce cas, le nom de cet architecte était à chercher parmi ceux des artistes locaux, de Troyes ou des environs ; il n'était pas forcément de la famille ni des élèves de Chambiges [2].

1. Toutefois, nous devons dire que dans le sommet de la tourelle de l'escalier, à la tour de Saint-Jacques-la-Boucherie à Paris, il y a des ornements, en volutes, d'un caractère analogue, mais d'un meilleur effet.

2. Toutefois, nous devons rappeler que la rose de Troyes fut terminée probablement (comme nous l'avons vu plus haut), en 1546 ou plus tôt, et que l'église de Rumilly ne fut commencée qu'en 1527 et finie en 1549 ; donc, pour que la rose de Rumilly et toute la partie architecturale qui l'avoisine soient imitées de la rose de Troyes, il faudrait, ou que l'architecte de Saint-Martin

Depuis que nous connaissons le portail méridional de Senlis, notre opinion s'est un peu modifiée. En effet, si la ressemblance des roses de Saint-Martin de Rumilly et de Notre-Dame de Senlis n'est pas un fait absolument concluant; au contraire, les ressemblances étroites qui existent entre les détails de la façade, due à Pierre Chambiges, et le portail de notre église champenoise, ressemblances étrangères aux caractères communs de Saint-Pierre de Troyes et de Saint-Martin de Rumilly précédemment constatés, ne peuvent s'expliquer, eux, que par l'un des deux faits suivants :

Ou bien Saint-Martin est l'œuvre d'un maître-maçon, qui tenait de très près aux Chambiges; partant, les analogies qui existent entre cette église et celle de Troyes tiennent à ce fait même probablement, plutôt qu'à une imitation spéciale de ce dernier monument.

Ou bien c'est l'œuvre d'un maître-maçon qui connaissait Senlis ? Et alors la plupart des caractères de l'architecture de Saint-Pierre de Troyes se retrouvant à Senlis, l'hypothèse d'une imitation directe de la cathédrale troyenne se trouve encore une fois presque entièrement écartée.

Si l'on admettait la première hypothèse, le nom de Pierre Chambiges se présenterait tout naturellement; Pierre Chambiges, outre les portails de Senlis, absolument gothiques, est l'auteur du château de Saint-Germain-en-Laye (commencé en 1539), et qui est, au contraire, une des œuvres de la Renaissance où l'on se soit le plus efforcé de s'écarter des caractères de cette architecture (terrasses au lieu de toitures). (Il travailla aussi à Fontainebleau, à la Muette, à Palluau [1].) Il mourut en 1544, comme le prouve l'épitaphe qui se voyait autrefois dans l'église Saint-Gervais, à Paris. (V. Assier, *Pierre Chambiges* [2].)

Ainsi donc, si Martin Chambiges fut l'auteur de l'église de

eût connu les plans et projets de Chambiges préparés pour cette cathédrale, ou que le plan primitif de Saint-Martin eût été modifié lorsqu'on en arriva à l'exécution de la façade et du portail; deux hypothèses, d'ailleurs, qui n'ont rien d'invraisemblable.

1. Voir Palustre, *op. cit.*, p, 171 et *passim*.

2. Dès 1500, d'après M. Assier, il travaillait à la cathédrale en qualité de tailleur de pierres (cette expression désigne sans doute un artiste occupé à sculpter les ornements et non un appareilleur). Jean Gualde, quand il fit le jubé de Sainte-Madeleine, à Troyes, en fut à la fois l'architecte et le sculpteur ornemaniste; il n'eut recours à un tailleur d'images que pour la statuaire.

-en-Laye (commencé en

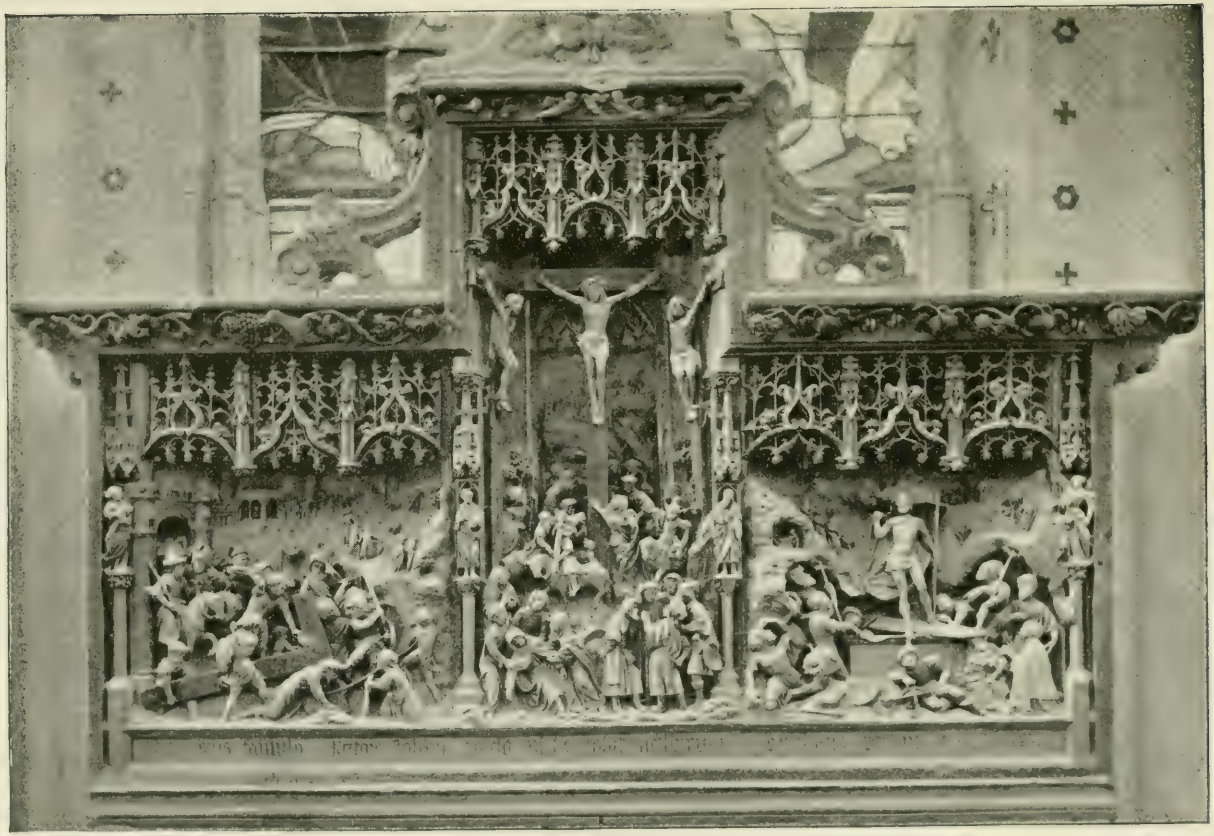

Le Retable de Rumilly-les-Vaudes

Pierre peinte et sculptée).

Rumilly, il mourut plusieurs années avant son achèvement ; cela ne saurait y être un empêchement.

Nous ne voyons qu'une seule objection sérieuse à l'adoption de cette hypothèse. Le portail de Rumilly, malgré ses qualités, est inférieur, selon nous, aux portails de Senlis et, en général, au talent de Pierre Chambiges. Et encore cette objection est-elle loin d'être un obstacle infranchissable.

Pierre Chambiges mort, les continuateurs de son œuvre ont pu y faire certaines modifications malheureuses, exécuter son projet plus ou moins fidèlement [1].

Si l'on admettait une autre hypothèse possible, c'est-à-dire que l'église de Rumilly fût simplement d'un maître-maçon qui connaissait l'église de Senlis, c'est le nom de Martin de Vaux ou celui de son fils, Jean de Vaux, qui se présenteraient comme les plus vraisemblables.

« Martin de Vaux, élève de Jean Gualde, dit M. Assier, travaille au jubé de Sainte-Madeleine dès 1510, à Saint-Pantaléon en 1520, et donne son avis pour le jubé de Saint-Etienne. Devenu maître maçon de Sainte-Madeleine, sa paroisse, il préside aux fondations de la tour, travaille à la reconstruction du chœur, des bas-côtés et des chapelles de Saint-Jean, et meurt en 1557 [2]. »

On nous fera observer peut-être que le jubé de la Madeleine diffère entièrement, par son style, de l'église de Rumilly ; mais là, Martin de Vaux travaillait sous la direction [3] de Gualde, qui, sans doute, lui faisait exécuter exactement ses dessins à

1. Les balustrades, par exemple, ont dû être prévues ajourées par l'architecte. Cependant, nous ne présentons cette attribution et la suivante que sous la forme la plus dubitative, et si un document venait nous démontrer que nous nous sommes trompés, pour l'une et l'autre hypothèse, nous en prendrions très bien notre parti, sans que notre amour-propre en soit autrement blessé. Privé de tout document écrit, réduit à chercher des points de repère dans les caractères de l'œuvre même et à une époque où, comme le dit très bien M. Courajod, « on voyageait beaucoup plus qu'on ne le croit communément », où partant des imitations, improbables à première vue, peuvent se rencontrer, nous courons gros risque de nous tromper en effet. Nous avons suivi consciencieusement la seule méthode d'investigation qui nous fût permise et nous donnons sans prétention le modeste résultat de nos recherches.

2. Son fils, Jean de Vaux, qui, d'après M. Assier, travaillait à Saint-Pierre dès 1531, fit même l'année suivante un voyage en « son pays de Picardie ». Mais cette date ne permet pas de supposer que, passant alors par Senlis, il ait pu en rapporter un dessin du portail de Notre-Dame.

3. Probablement aux sculptures ; les architectes de ce temps étaient sculpteurs, semble-t-il.

lui. S'il était prouvé que Martin de Vaux fût le maître de l'œuvre de Saint-Martin, cela expliquerait la grande analogie qui existe entre l'ornementation du portail de Rumilly et celle du petit portail du cimetière de Sainte-Madeleine. Et ce fait même est une des raisons qui pourraient donner quelque vraisemblance à cette hypothèse. Ce portail du cimetière dut être fait lorsque Martin de Vaux était maître de l'œuvre de l'église Sainte-Madeleine.

En résumé, deux faits restent acquis :

1° L'église de Rumilly appartient à l'école de Martin Chambiges ;

2° Elle offre les plus grandes analogies, quant à son portail, avec celui que fit Pierre Chambiges à Senlis.

Quoi qu'il en soit, la façade de Rumilly a été sévèrement jugée et, en somme, non sans raison, car on y rencontre des fautes de goût ; il semble qu'on ait accumulé l'ornementation sur le portail pour lui donner un air de magnificence, auquel on n'est guère parvenu; il est juste pourtant de dire que cette impression[1] est augmentée par les dégâts que subit la façade et aussi par l'exécution imparfaite des balustrades qui devraient être évidées. D'autre part, le gâble du portail n'est pas d'une forme heureuse[2]. Les deux croix, en forme de T, qui se dressent aux côtés de ce gâble, sont d'un effet malheureux.

Mais ces critiques une fois faites, on peut reconnaître que l'église de Rumilly est d'un ensemble agréable, à l'intérieur comme à l'extérieur, où l'architecte a tiré bon parti des matériaux que lui fournissait le pays.

1. Les églises suivantes, possédant le type de porte que montre notre figure 2, peuvent également être considérées comme appartenant à l'école de Martin Chambiges : église de Pont-Sainte-Marie, église d'Arcis-sur-Aube, église de Lhuistre (façade principale, type un peu modifié toutefois) — église Saint-Laurent de Nogent-sur-Seine.

2. Analogue de lignes à celui de Senlis, il lui est très inférieur au point de vue de l'harmonie des proportions. — L'architecture gothique n'a pas de Vignole qui fixe les proportions de ses divers éléments : si dans l'art classique, un homme médiocre peut construire un monument qui ne choque pas, grâce à des manuels ; dans l'art gothique, le coup d'œil de l'artiste est tout.

Or, ici, ce coup d'œil l'a mal servi, et c'est la grande objection à l'hypothèse qui verrait dans Chambiges le maître de l'œuvre de Saint-Martin.

CHAPITRE II

« Ils ne se tourmentaient pas d'idéal, mais ils
« croyaient au Paradis, à son Dieu, à ses Vierges
« et à ses Saints. »

(Un peintre paysan.) Jules BRETON.

L'église de Rumilly contient une œuvre d'art qui lui est très supérieure : ce retable de pierre, sculpté en trois tableaux, dont nous donnons trois photographies. Nous l'examinerons à un triple point de vue.

Nous en ferons d'abord l'interprétation.

Nous donnerons l'explication des scènes qui s'y trouvent représentées et dont les sources sont loin de se circonscrire aux Evangiles.

Nous examinerons et traduirons l'inscription qui se trouve au bas du retable. En second lieu, nous nous efforcerons d'en montrer les qualités et les défauts.

Enfin, nous nous poserons cette question dans notre ch. III : quel est l'auteur du retable de Rumilly ? Malheureusement, là encore, il nous sera impossible de répondre d'une façon précise. Pourtant, nous dirons à qui, selon nous, il ne faut pas l'attribuer ; et dans quelle école il est permis (toujours à notre avis) de le ranger, grâce à une comparaison très minutieuse que nous essaierons d'en faire avec un certain nombre d'œuvres qui ont avec lui de significatives analogies.

Tout d'abord, voyons, en ce qui concerne spécialement ce retable, où en est la question. Où nos devanciers l'ont-il laissée ?

Grosley, nous l'avons vu plus haut, attribue en bloc les sculptures intérieures de l'église à François Gentil. Il ne parle pas du retable et nous donne, inexactement, d'ailleurs, l'inscription. Il a, en outre, nous l'avons remarqué, le tort de ne pas nous indiquer ses sources[1].

Arnaud donne une description sommaire du retable. Comme son prédécesseur, et d'après lui, il rapporte inexactement l'inscription et l'accompagne d'une traduction forcément mauvaise.

Aufauvre (*op. cit.*) donne à son tour une description sommaire du retable, et rapporte l'inscription comme Grosley et Arnaud ; d'ailleurs, sa notice, très brève, est très élogieuse.

1. La lettre inédite, que nous publierons plus loin, nous les donne en partie.

M. d'Arbois de Jubainville donne au retable la date fausse de 1523 (l'inscription porte 1533), mais il rapporte exactement les deux vers latins de cette inscription.

L'abbé Lalore, lui aussi, donne une description sommaire du retable, mais, comme ses devanciers, sans donner aucune explication iconographique; il rapporte l'inscription comme Grosley, Aufauvre et Arnaud, et en donne une traduction nouvelle ; il ne dit rien de l'auteur des sculptures.

Maintenant que nous connaissons l'état de la question, à notre tour d'interroger le retable. Examinons d'abord, la signification des scènes qui s'y trouvent représentées.

*
* *

« Et il fut transfiguré devant eux (Matth. XXVIII-2).
« Et je suis avec vous pour toujours, jusqu'à la consommation des siècles (Matth. XXVIII-20).
Ev.

Nous lisons dans l'*Histoire de l'Art allemand*, de M. W. Lübke, les lignes suivantes, qui ont trait aux retables sculptés des xve et xvie siècles allemands : « Incontestablement, nous voyons dans ces représentations de libres reproductions des *mystères* qui, sur le théâtre du moyen âge montraient au peuple l'histoire sacrée et surtout la Passion du Christ » ; cette remarque s'appliquerait aussi justement aux retables français et flamands, et tout particulièrement à celui de Rumilly-les-Vaudes.

C'est donc dans les mystères de la même époque [1] que nous pourrons trouver l'explication de nos sculptures; c'est par eux que nous comprendrons la raison d'être de certaines particularités bizarres, choquantes même de prime abord au point de vue artistique, que nous relèverons au cours de cette analyse.

« On connaîtrait mal l'esprit du moyen-âge, dit M. James de Rothschild (édition du *Mystère du Vieil Testament*), en supposant

1. « La Passion, dit M. Petit de Julleville (*les Mystères*), fut jouée au mois de mai 1490, à Troyes. On se servit du texte conservé dans un manuscrit qui appartenait autrefois aux Archives de cette Ville et maintenant se trouve à la bibliothèque municipale. » (N° 2282.) — (Voir Boutiot, *Recherches*, etc., an. 1410.) La partie contenant la Passion fait défaut, mais le texte de Troyes reproduit presque intégralement la Passion de *Gréban*. Nous nous servirons ici du texte de Jean Michel, remaniement et amplification des livres II et III de Gréban.

La Passion fut jouée encore à Troyes, en 1497, en 1506, et enfin à l'entrée de Louis XII en 1510.

que les auteurs anonymes des mystères se sont inspirés directement du texte sacré. Les versions de la Bible en latin et en langue vulgaire étaient réservées aux docteurs et aux théologiens de profession, la masse des fidèles ne connaissait les Ecritures que par la liturgie et par un certain nombre d'ouvrages populaires qui offraient l'avantage de présenter une narration suivie des histoires de la Bible, sans soulever de controverses sur le dogme ou sur le fond même de la religion. »

Si cette opinion de M. de Rothschild est des plus discutables quand il s'agit des mystères et si, avec raison, M. Petit de Julleville lui objecte que les mystères étaient rédigés par de « très éloquentes et scientifiques personnes » qui connaissaient sans aucun doute les livres saints, canoniques ou apocryphes, en outre des compilations contemporaines, — transportée dans le domaine de l'art, cette remarque nous semblerait au contraire dans sa portée générale absolument justifiée ; bien plus, notre sculpteur ne connut même pas, peut-être, ces compilations dont parle M. de Rothschild (telles que la *Légende dorée*).

Selon nous, comme les auteurs des œuvres similaires, il n'a puisé qu'à une seule source en dehors des mystères dont nous venons de parler : les œuvres de sculpture exécutées avant lui et les œuvres d'art de toutes sortes représentant la vie du Christ [2].

Une fois le sens des scènes en présence desquelles nous nous trouverons expliqué, grâce à une juxtaposition des mystères et du retable, nous arrêterons-nous ? — Il nous semble que l'explication serait incomplète, illusoire même. — Nous montrerons donc en quoi la tradition admise par le sculpteur s'écarte de l'Evangile ; nous indiquerons autant que possible l'origine, la source première des particularités extra-évangéliques que nous aurons à signaler ; nous rechercherons où les « scientifiques personnes » ont puisé les détails du récit de la

1. En 1839 Didron découvrit au mont Athos le manuscrit du manuel de la peinture de Denys d'Agrapha (voir à l'Index : Baillet que nous résumons ici). Ce traité comprend d'abord des recettes techniques, puis une partie *qui n'existe pas dans les ouvrages sur la peinture publiés en Occident au moyen âge ou à la Renaissance :* c'est un traité d'iconographie qui indique comment on doit représenter chacune des scènes principales de l'histoire sacrée. — A quelle époque vivait le moine Denys? Peut-être au XVIIIe siècle seulement. En tous cas des livres analogues au sien étaient sans doute depuis longtemps en usage dans les ateliers byzantins. « Si Denys a vécu au siècle dernier, dit M. Baillet, je le considérerais volontiers comme une sorte d'éditeur qui a voulu coordonner ces manuels. »

2. L'abbé Jean Colet a pu aussi lui donner des conseils, comme nous le faisait remarquer M. l'abbé Payen.

Passion, récit augmenté de siècle en siècle, enrichi par les compilateurs, les mystiques, les littérateurs, et à cette époque arrivé à son summum de richesses. — A partir de la Renaissance, sous l'influence de ce développement de l'esprit critique et de l'érudition qui contribua pour une large part à amener la Réforme, la légende se désagrégea et tendit de plus en plus par de successives épurations vers un retour à la simplicité primitive.

Nous aurons à citer :

1° Les *Évangiles* canoniques (c'est-à-dire Marc, Mathieu, Luc, Jean) ; nous nous servirons du texte latin de la Vulgate et de la traduction de Lamennais.

2° *Les Actes des apôtres.*

3° *L'Evangile apocryphe de Nicodème.* — Il existe de ce dernier ouvrage différentes versions en grec ou en latin, une seule en copte, la plus ancienne [1], dont nous citerons une traduction latine de M. Peyron. — La version copte date du vᵉ siècle environ; nous emprunterons nos citations grecques de cet ouvrage au texte critique de Tischendorff où nous avons également trouvé les fragments de la traduction latine du texte copte.

4° Un drame du IVᵉ siècle intitulé Χριστος πασχων (le Christ souffrant, c'est-à-dire la Passion du Christ). — Nous emprunterons les fragments de cet ouvrage à la *Sainte-Vierge* de Rohault de Fleury.

5° La *Légende dorée* de Jacques de Voragine (XIIIᵉ s.); la plupart du temps nous citerons la traduction française qu'en fit au XVIᵉ siècle frère Jean de Vignay à la requête de Jeanne de Bourgogne.

6° La *Vie de Jésus-Christ*, de Ludolphe de Saxe (ouvrage écrit en latin) ; nous citerons presque toujours la traduction de Le Menand (XVIᵉ s.).

7° Le *Mystère de la Passion*, de maître Jean Michel ; nous emprunterons nos citations au texte donné par L. Paris (*op. cit.*).

8° La Passion, d'Olivier Maillard (*op. cit.*).

***

Nous réduirons autant que possible la part de la description. Il est inutile de nous en embarrasser, les photogravures qui

1. Voir l'abbé Variot (*op. cit.*).

accompagnent cette étude y suppléent avantageusement, sauf pour la couleur toutefois, car le retable est peint et d'une façon inimitable.

Remarquons seulement que, dans les ornements qui l'encadrent, le retable de Rumilly n'appartient pas au style de la Renaissance, mais au style qu'on est convenu d'appeler gothique. — Dans le troisième chapitre de ce travail nous aurons quelques remarques à faire à ce sujet. Dans son ensemble, le retable consiste en trois bas-reliefs dont le tableau central est plus haut et plus étroit que les deux autres.

La Passion se déroule devant le spectateur, de sa gauche à sa droite. — En dehors du sujet, d'abord les quatre petites figures qui font partie du cadre des tableaux, un ange à chaque extrémité, dont l'un tient la navette et l'autre l'encensoir ; enfin, à droite et à gauche du sujet central, saint Pierre et saint Paul. — En dehors encore du sujet, dans le dernier tableau, la figure de Jean Colet et celle de saint Jean-Baptiste, son patron, avec l'agneau symbolique.

Le premier tableau réunit deux épisodes de la Passion. — Dans son ensemble, il nous montre le Portement de croix et, comme sujet secondaire, la Flagellation.

Le paysage représente à main gauche les murs de Jérusalem traités en bas-relief ; à droite le Calvaire ; dans le fond, peint seulement, le mont des Oliviers. — Au premier plan, une porte fortifiée, flanquée de deux tours ; au-dessus de la porte en plein cintre, des armoiries : un griffon sur champ de gueules ; supports : deux griffons. — Tout à fait dans le lointain, en arrière-plan, une autre porte semblable ; entre les deux portes, des courtines, des tours dessinées de manière à laisser voir dans toute sa hauteur un palais à fronton antique. Dans une salle de ce palais, nous apercevons, par des baies largement ouvertes, la Scène de la flagellation.

— Jésus, presqu'entièrement nu, est attaché et adossé à une colonne. Ces données sont conformes au mystère de Jean Michel comme à de très anciens monuments peints ou sculptés (voir l'Evangile de Rohault de Fleury) ; toutefois les Evangiles canoniques pas plus que les apocryphes du Nouveau Testament ne sont aussi précis. Voici le texte de saint Jean (chap. XIX, v. 1). — « Tunc ergo apprehendit Pilatus Jesum, et flagellavit. » — (La relique que l'Eglise catholique reconnaît pour la colonne authentique de la Flagellation est une espèce de borne ; — notre maître anonyme se trouve donc sur ce point en contradiction avec la Cour de Rome.)

Au premier plan nous voyons le Portement de croix : plusieurs cavaliers sortent de la porte de la ville et les croupes de leurs chevaux sont encore engagées sous la voûte. Deux de ces cavaliers sont reconnaissables à leur costume. L'un d'eux, imberbe et coiffé d'une mitre d'or posée en travers sur une longue chevelure : c'est Caïphe, le grand-prêtre, l' « évêque des Juifs[1] ».

L'autre, à longue barbe noire, nez busqué, type oriental, et coiffé d'un bonnet élevé, d'une espèce de tiare entourée d'un turban blanc ; il est au premier plan et se montre tout entier ; vêtu d'une ample robe orientale, il tient un sceptre d'or de la main droite : c'est Hérode, le tétrarque, le « roi Hérode ».

Un troisième cavalier dont on ne voit que la tête représente Pilate, sans doute. — La présence de Pilate, d'Hérode et de Caïphe au moment de la Crucifixion n'est pas constatée d'une manière précise par les Evangiles canoniques qui parlent seulement des « princes des prêtres et des anciens du peuple » ; on pourrait induire cependant de l'évangile de saint Jean que Pilate se trouvait là (ch. XIX, v. 19) :

« Scripsit autem et titulum Pilatus, et posuit super crucem. Erat autem scriptum : Jesus Nazarenus, rex Judæorum. »

Mais nous avons vu tout à l'heure, « apprehendit et flagellavit » signifier : il le fit saisir et flageller. — En tout cas le mystère est plus explicite, et il est bien naturel que les auteurs des Mystères aient admis cette hypothèse qui prêtait à un plus grand effet dramatique tout en simplifiant la mise en scène par l'unification de lieu de l'action. Jésus est condamné :

« *Icy lui baillent la croix sur le dos*[2] » :

PILATE.

Trompète, sonne la buccine
Bien haultement à voix effrée
Afin que ceux de la contrée,
Officiers, tous en général
Montent prestement à cheval
Pour s'en venir à la justice[3].

1. C'est ainsi que l'appelle la traduction de Ludolphe de Saxe (IVe partie, chap. LX, feuillet 36 vo).

2. Louis Paris (*op. cit.*), p. 523.

3. Olivier Maillard (*op. cit.*) : p. 50. « Lors sonna la trompette ; fut cryé à haulte voix : qui vouldra veoir Jhésus de Nazareth, le faux prophète, crucifier, si s'avance de monter. — Si y monta cent quatre vingtz mille personnes, selon maistre François Chimenes, patriarche de Jérusalem, en son livre des Anges. »

« Icy sonne la trompète et commence à cheminer Jésus portant sa croix sur les épaules au meilleu des deux larrons ; et est à noter que une partie des bourraulx de Anne et de Caïphe vont devant et derrière, après luy, Anne, Cayphe, Pilate, les Pharisiens et les Scribes et tout le peuple ; et tantost arrive Centurion et les femmes. »

Dans le bas-relief, Jésus tombe sous le poids de sa croix. Les soldats le frappent à coups de bâton ; — l'équipement de ces soldats rappelle dans les grandes lignes le costume militaire des Romains.

Jésus est vêtu de sa longue tunique traditionnelle, il porte la couronne d'épines.

En ce qui concerne la tunique, le récit canonique est respecté (Marc, chap. XV, vers. 20, et Matth., chap. XXVII, vers. 31 ; *non item* Luc et Jean). — Mais les Evangiles ne parlent pas de la couronne d'épines. — D'après l'apocryphe de Nicodème, les bourreaux ne l'auraient mise à Jésus qu'au moment de le crucifier ; mais Nicodème ne sait rien de la scène du Prétoire. — Nous lisons d'autre part dans l'Histoire de la Passion de Jésus-Christ, d'Olivier Maillard (*op. cit.*), page 50) :

« Car maistre Jehan Gerson dict qu'ilz le firent rebatre, revestir de pourpre et recouronner d'espines, et comme devant adorer par mocquerie, cependant que les sergens crioient par les rues que chacun se rendist en la montagne de Calvaire pour le voir crucifier, et qu'on quéroit ce qu'il failloit. Et après que ils le eurent à leur vouloir mocqué, luy devestirent la pourpre affin que on le congneut, et le découronnèrent, et lui vestirent ses vestements et le *recouronnerent.* »

Nous ne savons trop quel sentiment poussait les hommes du moyen âge à compliquer outre mesure le récit des tortures du Christ.

Nous voici maintenant en présence d'une difficulté : derrière Jésus, un homme, un genou à terre, porte sous le bras droit l'arbre de la croix. L'Evangile de saint Luc (et il ne diffère presque pas des trois autres, dans ses expressions) nous dit :

Luc, ch. XXIII, v. 26. — « Et quum ducerent eum, apprehenderunt Simonem quemdam Cyrenensem, venientem de villa, et imposuerunt illi crucem portare post Jesum. » « Comme ils l'emmenaient, ils prirent un certain Simon, de Cyrène, qui revenait des champs, et le forcèrent de porter la croix derrière Jésus. »

C'est-à-dire, selon l'interprétation ordinaire, qu'il en portait une partie et Jésus l'autre. — D'une chute de Jésus sous le poids de sa croix il n'est nullement question dans les Evangiles canoniques ou apocryphes : sans doute on aura pensé que si les Evangiles racontent que l'on dut réquisitionner un homme pour porter la croix, c'est que Jésus pliait sous le faix. D'ailleurs c'est une tradition admise par l'Eglise. Simon est sans aucun doute représenté par ce personnage qui, un genou en terre, soulève l'arbre de la croix. Mais alors qu'est-ce donc que celui qui, la main sur un des bras de la croix, semble vouloir écarter les soldats ? Nous ne serions pas éloignés de croire à un dédoublement du personnage de Simon, le Cyrénéen, dû à une méprise de l'artiste.

Devant Jésus tombé, celle que l'on appelle d'ordinaire sainte Véronique, présente le linge sur lequel s'empreindront les traits sacrés.

« Icy, — dit l'indication scénique du mystère, — approche Véronne, un couvre-chef sur la face de Jésus, et la Véronique y demeure. »

Constatons que, dans tout le bas-relief, Véronique est la seule femme qui n'ait pas une espèce de voile sur la tête; c'est donc bien son couvre-chef qu'elle a ôté et qu'elle approche de la face de Jésus. Il n'est pas question de Véronique dans les Evangiles canoniques. (V. le P. Cahier.) Il y aurait long à dire sur sa légende[1]; Guill. Grimm a traité cette question à fond dans un opuscule qui n'est pas encore traduit en français et que nous comptons traduire quelque jour. Nous ne pouvons intercaler ici une semblable notice, l'original allemand comptant 60 pages in-4°.

Nous ne ferons ici aucune remarque sur la forme et la dimension de la croix. Nous nous en occuperons en étudiant la composition centrale.

Dans ce même tableau du portement de croix, en arrière-plan, plus près du Calvaire où déjà sont dressées les croix des deux larrons, ceux-ci sont conduits les mains derrière le dos, par un soldat.

Luc, ch. XXIII, v. 32. — « On conduisait avec lui deux [malfaiteurs] pour les faire mourir. » — « Ducebantur autem et alii duo nequam cum eo, ut interficerentur. »

1. Il est bien entendu que l'étymologie « Vera iconica », donnée par Nicot dans son Trésor, n'a pas l'ombre de la vraisemblance.

On est étonné de la retrouver dans beaucoup de livres élémentaires.

On remarquera l'invraisemblance des deux croix déjà fichées en terre ; il eût été plus logique de les représenter portées dans le cortège. Cette convention a toutefois l'avantage de fixer pour le spectateur le lieu de l'exécution.

Non loin du Calvaire, un groupe où nous reconnaissons, en avant, saint Jean et la sainte Vierge. D'après la tradition, Marie alla en effet à la rencontre du cortège des condamnés et se laissa tomber pour ainsi dire de douleur à la vue de son fils [1].

Du haut de la porte crénelée de Jérusalem des hommes regardent la scène.

Le tableau central représente le Christ en croix entre les deux larrons.

Dans le fond, traitée en bas-relief, la ville de Jérusalem, des murailles crénelées, de hautes tours, une église qui sans doute veut représenter le temple de Salomon. Sur une hauteur : un moulin à vent à peu près semblable à ceux que l'on voit de nos jours dans différents pays. Nous avons trouvé également un moulin dans les toiles peintes de Reims (Voir Louis Paris, *op. cit.*). Il est figuré dans le fond d'une composition représentant le portement de croix. Nous nous demandons si cette analogie entre les deux œuvres en question (d'ailleurs très différentes de style) est un hasard, et, sinon, quelle est la raison d'être de ce moulin.

La croix de Jésus est haute, en forme de T. Pour nous rendre compte de l'idée qu'on pouvait se faire alors de la croix, nous aurons recours à la *Vita Christi* de Ludolphe le Chartreux,

IVe partie, chap. LXIII, folio 63, col. de droite. — « A parler « à la lettre est à noter, dit-il, que la croix estoit tellement « faicte qu'elle n'avoit que trois bras, et pour ce Pylate mist « une grant cheville sur le pied droit de la croix et à ceste che- « ville estoit attachée la table où le tiltre estoit, et fist le quart « bras. On croit que la croix avoit quinze piedz et demy de

1. Roh. de Fl., page 192 et seq., p. 194.

« Saint Bernardin, de Sienne, déclare avoir lu dans une histoire digne « de foi que la sainte Vierge, ayant rencontré son fils chargé de l'instrument « de son supplice, se laissa tomber de douleur, et que dans la suite, pour « consacrer le souvenir de cette affligeante rencontre, on éleva sur ce lieu « même une chapelle qui prit le nom de Sainte-Marie du Spasme.....

Suit une discussion sur la question de savoir si l'on peut admettre une telle faiblesse de la part de la mère de Jésus-Christ.

« long et de hault, et la table qui estoit en hault avoit pied et « demy. »

Notre retable répond bien à cette description, la hauteur de la croix y est bien vraisemblablement de 15 pieds pour le Christ qui y est cloué. Le tableau seul sur lequel se trouve d'ordinaire, en trois langues : Jésus de Nazareth, roi des Juifs, fait défaut.

Cette omission est extraordinaire. Il ne semble pas pourtant qu'elle soit le fait d'une mutilation.

Jésus est attaché nu sur la croix, ceint cependant d'un linge selon la tradition ; il porte la couronne d'épines. Cela est conforme à l'évangile de Nicodème qui s'exprime ainsi :

« [1] Et Jésus sortit du prétoire et les deux larrons avec lui. Et « lorsqu'il fut arrivé au lieu [qui s'appelle Golgotha], les sol- « dats le dépouillèrent de ses vêtements et le ceignirent d'un « linge, et ils mirent sur sa tête une couronne d'épines, et ils « placèrent un roseau dans ses mains. Et ils crucifièrent éga- « lement les deux larrons . . . . . .
« Καὶ ἐξῆλθεν ὁ Ἰησοῦς εκ τοῦ πραιτωρίου και ὁι δὺο κακοῦργοι σὺν αὐτῷ. « καὶ ὁτέ ἀπῆλθαν ἐπὶ τὸν τόπον, ἐξέδνσαν αὐτὸν τὰ ἱμάτια αὐτοῦ καὶ « περιέξωσαν αὐτὸν λέντιον, καὶ στέφανον ἐξ ἀκανθῶν περιέθηκαν αὐτῶ περὶ « τὴν κεφαλήν, ὁμόιως καὶ τοὺς δὺο κακούργους ἐκρέμασαν[2].... »[3]

D'après le mystère de J. Michel comme d'après Ludolphe de Saxe, ce serait Marie qui aurait ceint Jésus du linge qu'il porte dans toutes les représentations peintes ou sculptées depuis l'époque où on a cessé de le représenter habillé sur la croix[4].

« Et quant tout fut prest, dit Ludolphe, les bourreaulx et les chevaliers de Pylate despouillèrent Jésus de ses vêtemens... Elle (la Vierge) avoit souverainement grande tristesse quand elle le voyoit ainsi... et elle s'approcha de son filz pour ceindre autour de luy le voille de son chef... Et en telle douleur estoit ceste dame qu'elle n'eust pu dire mot. » Faisons remarquer que le retable s'écarte de la donnée théâtrale (ce fait n'est pas sans importance) pour se rapprocher du texte de

1. Traduction empruntée à la troisième et dernière encyclopédie théologique, tome XXIII, Migne, édit., 1856, év. de Nicod., ch. X.

2. Copt. add., l'un à droite, l'autre à gauche.

3. *Evangelia apocrypha* de Const. de Tischendorf, page 247, dans la traduction de l'enc.

4. Lud. Sax. (*op. cit.*), IVe partie, chap. LXII, fol. 60, verso, col. de droite.

Nicodème : la Vierge ici étant coiffée de son couvre-chef n'a pu en couvrir son fils.

Le Christ est dans une position assez raide : ne nous hâtons pas de blâmer à ce sujet le « tailleur d'images ». Voici encore un passage de Ludolphe de Saxe qui lui donne raison. *Le mystère d'ailleurs suit absolument la même donnée* [*également indiquée dans Olivier Maillard, op. cit., page* 54], mais il est moins long de citer les quelques lignes de Ludolphe :

« Et, dit-on [1], qu'ilz firent le pertuys en la croix pour ficher ses mains et ses piedz et quant ilz l'eurent estendu sur icelle tout vif, pour ce que ses bras ne pouvoient venir jusques aux pertuys ne aussi les piedz, ilz lyèrent les deux bras et les piedz de grosses et roides cordes, et tiroient tant et si fort qu'ilz firent les dictz bras et jambes assez longs pour venir respondre jusques aus dictz pertuys de la croix pour ficher les cloux en ses mains et piedz, et l'estendirent comme la peau d'ung tabourin tellement que ainsi que dist le psalmiste : tous ses os furent nombrez. »

Il y a un seul clou aux pieds du Christ, c'est encore un point sur lequel Ludolphe nous renseigne :

« Et aucuns dient que aux pieds il n'y avoit que ung clou qu'ils avoient mis les piedz l'ung sur l'aultre et percèrent les pieds ensemble, combien que Guillaume de Tours dit que en chacun y avoit ung clou. »

Les deux larrons sont placés, de chaque côté de Jésus, sur des croix semblables, mais plus basses auxquelles ils sont liés seulement et non cloués.

Luc, ch. XXIII, v. 33. — « Et arrivés au lieu appelé Calvaire, ils le crucifièrent et les voleurs aussi, l'un à sa droite et l'autre à sa gauche. » — « Et postquam venerunt in locum qui vocatur Calvariæ, ibi crucifixerunt eum, et latrones, unum a dextris et alterum a sinistris [Dismas à sa droite, Gestas à sa gauche, disent certaines versions de l'év. de Nicodème].

L'évangile de saint Luc est le seul évangile canonique qui parle de la conversion du voleur. Dismas [2] est le bon voleur : Il se penche vers Jésus, comme apitoyé et oubliant sa propre douleur ; Gestas, au contraire, à gauche, se raidit en détournant la tête de Jésus.

1. Lud. Sax. (*op. cit.*), IVe partie, chap. LXIII, fol. 61, col. gauche.

2. Sur saint Dismas, patron des condamnés à mort. (Voir le P. Cahier, *Caractéristique des Saints*.)

Luc, ch. XXIII, v. 39. — « Un des voleurs suspendus en croix le blasphémait disant : Si tu es le Christ, sauve-toi et sauve-nous.

40. — Mais l'autre le reprenait, disant : Ne crains-tu point Dieu, toi non plus, qui subis la même condamnation.

41. — Et pour nous justement, car nous recevons ce que nos actions méritent ; mais celui-ci n'a rien fait de mal.

42. — Et il disait à Jésus : Seigneur, souvenez-vous de moi, quand vous viendrez en votre royaume.

43. — Et Jésus lui dit : En vérité je vous le dis, aujourd'hui vous serez avec moi dans le paradis.

. . . . . .

47. — Le Centurion, voyant ce qui était arrivé, glorifia Dieu, disant : « Certainement cet homme était juste. »

— 39. — Unus autem de his qui pendebant latronibus, blasphemabat eum dicens : Si tu es Christus, salvum fac temetipsum, et nos.

40. — Respondens autem alter increpabat eum, dicens : Neque tu times Deum, quod in eadem damnatione es.

41. — Et nos quidem juste, nam digna factis recipimus ; hic vero nihil mali gessit.

42. — Et dicebat ad Jesum : Domine, memento mei, quum veneris in regnum tuum.

43. — Et dixit illi Jesus : Amen dico tibi, hodie mecum eris in paradiso.

. . . . . .

47. — Videns autem centurio quod factum fuerat, glorificavit Deum dicens : « Vere hic homo justus erat. »

Au pied de la croix, derrrière elle, entre elle-même et le fond traité en bas-relief, un groupe d'hommes, dont quatre jouant aux dés.

Joh., ch. XIX, v. 23. — « Les soldats, après l'avoir crucifié, prirent ses vêtements, et ils en firent quatre parts, à chaque soldat une part, et sa tunique, c'était une tunique sans couture, tissée d'en haut jusqu'en bas.

24. — Ils se dirent entre eux : « Ne la divisons point, mais tirons au sort à qui elle sera..... Cela firent les soldats. »

« Milites ergo quum crucifixissent eum, acceperunt vestimenta ejus (et fecerunt quatuor partes, unicuique militi partem) et tunicam. Erat autem tunica inconsutilis, desuper contexta per totum.

24. — Dixerunt ergo ad invicem : Non scindamus eam, sed sortiamur de illa cujus sit..... Et milites quidem hoc fecerunt. »

Dans le mystère, les soldats ne voulant point la tirer à la courte paille, mais voulant « quelque jeu nouveau », chargent l'un d'eux, Griffon, de l'imaginer. Griffon va justement à la ville chercher des « doulouers » pour briser les os des condamnés; sur la route, il rencontre le diable qui a pris la forme et l'apparence d'un passant quelconque. Le diable montre des dés à Griffon, lui apprend à s'en servir. Griffon s'informe de l'inventeur d'un si joli passe-temps, à quoi le diable répond :

« Dy que sans fable
« L'inventeur des dez, c'est le diable :
« De cela point ne mentiras. »

Griffon s'en revient tout content, il bat les autres qui sont furieux et maugréent contre le joueur et contre l'inventeur des dés. Cela va plus mal encore dans le retable de Rumilly. Un mauvais joueur renverse ce pauvre diable de Griffon et le menace d'un poignard.

Une femme embrasse le pied de la croix, c'est Madeleine, sans aucun doute. Mais nous ne voyons pas bien ce qui a pu donner lieu à cette représentation traditionnelle[1].

D'ailleurs, un soldat, placé à droite un peu en arrière de la croix, tient droite une longue canne posée le pied à terre comme une lance et au bout de laquelle est fichée l'éponge.

Marc, ch. XV, v. 36. — Jésus a crié Eli, Eli, lamma sabacthani. « Un d'eux, dit saint Marc, courant et emplissant de vinaigre une éponge, et la mettant au bout d'un roseau, la lui présenta pour boire, disant : « Laissez, voyons si Elie viendra le délivrer. »

« Currens autem unus, et implens spongiam aceto, circum ponensque calamo, potum dabat ei, dicens : Sinite, videamus nos si veniat Elias ad deponendum eum. »

A droite aussi, mais plus en avant, deux cavaliers s'efforcent de percer le flanc de Jésus, maniant ensemble une seule lance ; l'un d'eux regarde en l'air dans la direction du fer, l'autre, vieux, à grande barbe, paraît sans regard. A première vue, on serait tenté encore une fois d'accuser le « tailleur d'images »

1. Dans d'autres représentations plus anciennes, c'est un ange qui est au pied de la croix. C'est peut-être cette figure d'ange que par la suite on a prise pour la Madeleine.

d'avoir placé ce personnage dans une position invraisemblable : il ne fait pas bien ce qu'il fait. Nous allons avoir l'explication de cette invraisemblance apparente. Rapportons tout de suite le passage de saint Jean, qui a trait à cet épisode :

Joh., ch. XIX, v. 31. — « Or, ce jour étant celui de la Pré-
« paration, afin que les corps ne demeurassent pas en croix
« durant le Sabbat, car ce jour de Sabbat était grand, les Juifs
« prièrent Pilate qu'on leur rompît les jambes et qu'on les
« enlevât de là.

32. — « Les soldats vinrent donc, et ils rompirent les
« jambes du premier et de l'autre qui avait été crucifié avec
« lui.

33. — « Etant venus à Jésus, et le voyant déjà mort, ils ne
« lui rompirent point les jambes.

34. — « Mais un des soldats lui ouvrit le côté avec une
« lance, et aussitôt il en sortit du sang et de l'eau. »

— « Judei ergo (quoniam Parasceve erat), ut non remanerent
« in cruce corpora Sabbato (erat enim magnus dies ille Sab-
« bati) rogaverunt

32. — « Pilatum ut frangerentur eorum crura, et tolle-
« rentur. Venerunt ergo milites ; et primi quidem fregerunt
« crura, et alterius qui crucifixus est cum eo.

33. — « Ad Jesum autem quum venissent, ut viderunt eum
« jam mortuum, non fregerunt ejus crura.

34. — « Sed unus militum lancea latus ejus aperuit : et con-
« tinuo exivit sanguis et aqua. »

Le nom légendaire de ce soldat, nous le trouvons dans certains textes grecs de l'évangile de Nicodème (voir Tischendorf (*op. cit.*), 247).

« Καὶ λαβὼν Λογγῖνος ὁ στρατιώτης λόγχην ἔμυξεν αὐτοῦ τὴν πλευρὰν,
« καὶ ἐξῆλθεν αἷμα καὶ ὕδωρ. »

« Et le soldat Longin, prenant sa lance, lui perça le côté et il en sortit du sang et de l'eau. »

Le texte copte (le plus ancien [1]), donne bien le nom des deux larrons : [fragment de la traduction latine de M. Peyron]. (Voir abbé Variot, p. 97.)

« Similiter duos latrones suspenderunt, Dismam a dextra, Gestam a sinistra. »

Mais le texte copte ne parle pas du coup de lance ni de

1. « Folia papyracea coptica sœculi fere V », la feuille de papyrus coptes, à peu près du ve siècle, dit Tischendorf, page LXXIII.

Longin. Ce nom [1], nous le retrouvons dans la Légende dorée, accompagné du récit que voici : « Longin, qui fut chevalier puissant qui, avec les autres chevaliers du commandement Pilate, estoit den costé nostre Seigneur, et le feri d'une lance ou costé; et quant il vit les miracles, comment le soleil se deffist et grans crollemens de terre estoit quant Jhesus-christ souffri mort et passion en l'arbre de la croix, adont crut il en Jhesu-christ, meismement pour ce aussi[2] que les aucuns dient que quant il feri nostre Seigneur le precieulx sang descendi aval la lance sur ses mains et d'aventure de ses mains ses yeulx toucha, et tantost lui qui aveugle estoit vid clerement; parquoy il renfecha (pour renoncha ?) à toute chevalerie et avec les apostres demoura, desquelz il fut appris et cristienné. »

Nous ne résistons pas au plaisir de citer le texte pittoresque de Ludolphe de Saxe :

« Un chevalier, nommé Longin, mauvais et orgueilleux et après fut sainct homme et martyr glorieux, print une lance et la fischa au costé dextre de Jesus..... Ce Longin estoit moult bel homme et grant. Et tellement que par sa vieillesse voyoit peu. Et perça le costé de nostre Seigneur, et ignoramment du sang qui couroit sur ses mains, lava et toucha ses yeulx et tantost veit clerement et creut en Jhesuchrist et fut enseigné en la foy par les apostres..... »

Cette tradition paraît extrêmement ancienne. En effet, nous lisons dans le Χριστος πασχων (emprunté à Rohault de Fleury). (La Vierge voit donner le coup de lance) :

« Ah ! ah ! ah ! jeunes filles, je vois un des satellites briser les jambes du larron et diriger sa lance sur la poitrine de mon fils..... »

. . . . . .

Et plus loin : « Celui qui l'a frappé, s'écrie : Vraiment cet homme est le fils de Dieu, et se prosterne au pied de la croix ; il frappe sa poitrine et se roule à terre, et, prenant de ses

1. Etymologie : λογγινος — λογχη ?

2. Cette double tradition ou plutôt cette confusion entre l'histoire de Longin et celle du Centurion (*vel* Centenier), dont il sera parlé plus loin, a donné lieu à la croyance de deux Longins :

1° Longin, le soldat, ou plutôt saint Longin qui, d'après Baillet, n'est pas reconnu par les Grecs.

2° Longin le Centenier (voir Ad. Baillet, mort en 1706). *Les vies des Saints et l'histoire des festes et des mystères de l'Eglise.*)

mains le sang qui jaillit du côté, il s'en frotte les yeux, sans doute pour les purifier[1]. »

Ces textes lus, on devine l'explication des attitudes singulières que nous avons signalées.

Mais le mystère de Jehan Michel nous éclaire complètement.

Longin s'appelle ici Longis, c'est une légère modification de son nom que l'on trouve assez souvent.

Longis ne connaît pas Jésus personnellement, d'ailleurs Jésus est déjà mort ; n'importe, le « mauvais et orgueilleux » chevalier demande comme une grâce qu'on l'aide à lui donner quelque mauvais coup :

LONGIS[2]

« Que quelqu'un me baille une lance
Et que l'un d'entre vous m'avance,
De la mettre bien au droit
Contre son corps en quelqu'endroit
Affin que le puisse percer.

« Ici luy baille Brayart une lance, et luy aide à la mettre contre le costé de Jésus.

BRAYART

Je t'aideray à y ouvrer :
Ne l'épargne point, boute farme,
Donne dedans ! hardy gendarme,
Ta lance est au droit costé !

LONGIS boute la lance

Esse-la fermement bouté ?
Y pert-il ? Ay je fait plaie ?
Ou c'est la lance qui ploie,
Car il me semble qu'elle y entre !

C'est exactement la scène que représente le retable de Rumilly.

Ce personnage de Longin prend ici une valeur symbolique, dont les auteurs du mystère semblent avoir eu parfaitement conscience. Longin, c'est la foule aveugle qui aboie avec les insulteurs, qui frappe avec les bourreaux sans savoir pourquoi.

Longin et son compagnon qui, dans le drame, répond comme on l'a vu à l'aimable nom de Brayart, sont habillés à peu près comme des chevaliers du XVIe siècle. Leur lance est de l'époque

1. On remarque ici la même confusion entre les deux Longins ; un tableau italien du Louvre représente la scène *conformément* à ce récit.

2. Louis Paris (*op. cit.*), p. 563.

aussi. Le tailleur d'images a voulu sans doute donner au spectateur l'idée que c'était-là des *chevaliers* — comme le disent au XVIe siècle les éditions françaises des Evangiles où l'on a traduit ainsi le mot *miles* (milice, *militia*)[1]. A droite, sur le même plan que Longin et Brayart, un autre chevalier armé d'une hache d'armes montre le Christ de son bras droit (mutilé, malheureusement), l'air ironique, comme un acteur qui parle au public. C'est sans doute à ce verset de saint Matthieu qu'il répond :

MATTH., ch. XXVII, v. 41. — « Les princes des prêtres aussi et les scribes et les anciens, disaient avec moquerie :

42. — « Il a sauvé les autres et il ne peut se sauver lui-même, etc. »

42. — « Similiter et principes sacerdotum illudentes cum scribis et senioribus dicebant :

42. — Alias salvos fecit, seipsum non potest salvum facere, etc. »

Au premier plan, à main gauche, la sainte Vierge tombe évanouie dans les bras de saint Jean : *Les saintes femmes qui l'accompagnent sont trois.*

Saint Matthieu, dans le récit de la passion, dit encore :

55. — « Il y avait là aussi, loin de la croix, plusieurs femmes qui, de la Galilée, avaient suivi Jésus pour le servir.

56. — Parmi elles étaient Marie-Magdeleine, et Marie, mère de Jacques et de Joseph, et la mère des fils de Zébédée. »

Saint Marc (XV, 40) : « Il y avait aussi des femmes qui regardaient de loin : Parmi lesquelles étaient Marie-Magdeleine, et Marie, mère de Jacques le Mineur et de Joseph, et Salomé. »

Saint Luc ne parle pas de la présence des Saintes femmes sur le calvaire.

Saint Jean, d'autre part (XIX : 25), s'exprime ainsi :

25. — « Debout près de la croix de Jésus, était sa mère et la sœur de sa mère, Marie, femme de Cléophas, et Marie-Madeleine.

26. — « Jésus ayant vu sa mère et, debout près d'elle, le disciple qu'il aimait, dit à sa mère : Femme, voilà votre fils.

27. — « Et ensuite au disciple : Voilà ta mère. Et depuis cette heure-là, le disciple la prit chez lui. »

1. Voir le manuscrit de la bibl. de Lille, dit la *Grosse Légende*.

Nous voyons donc deux évangiles identiques citer *Marie-Madeleine, Marie* (femme de Cléophas, sœur de la Vierge et mère de Jacques le Mineur et de Joseph), et enfin *Salomé,* mère des fils de Zébédée, c'est-à-dire Jacques-le-Majeur et Jean ; un évangile se tait, un seul cite *la sainte Vierge* et *saint Jean.* L'exégèse canonique, juxtaposant les deux récits, en conclut que Marie-Madeleine, Marie Cléophas, Salomé et enfin Marie, mère de Jésus [1], assistaient au supplice du Christ ; cela fait quatre personnes, plus saint Jean. Nous avons signalé tout à l'heure la présence de Madeleine au pied de la croix. Nous nous trouvons-là, sans doute, en présence d'un dédoublement du personnage de Madeleine. L'artiste a représenté ensemble deux épisodes du drame, à moins que Marthe ne figure ici parmi les Saintes Femmes présentes au moment de l'agonie du Christ, contrairement au récit évangélique.

(*A suivre.*) Émile GAVELLE.

1. Marie-Madeleine, Marie, mère de saint Jacques le Mineur et Salomé, appelée par les Provençaux Marie Salomé, furent, d'après la légende, abandonnées sur la mer par les Juifs avec Marthe, Lazare, Maximin, Cléon, Trophime, Saturnin, Marcelle, Eutrope, Martial, Sidonie, Joseph d'Arimathie.

Dans *Mirèio* de Mistral, les « Saintes Maries » content à Mireille leur histoire et comment Sara, leur servante, vint les rejoindre dans leur barque, au milieu de la mer, portée par le voile de Salomé comme par un radeau.

De la mar lou souléu mountavo
E dins la mar se recatavo ;
E toujour emplana sus la vasto aigo-sau,
Courrian toujour la bello eisservo.
Mai dis estèu Diéu nous preservo,
Car dins si visto nous reservo
Pèr adurre à sa léi li pople provençau.

citer *Ma*

juxtaposant les deux récits,

ouie, Joseph d'Ari-

Planche IV.

La Vierge, les saintes Femmes et saint Jean.

LOEIUM (La Cassine)

A notre connaissance, c'est dom Ganneron qui, le premier, a identifié *Loeium*, lieu désigné dans une charte de Manassès, comte de Rethel, en 977. Le texte de ce document est imprimé p. 405 de l'édition de Flodoard donnée par Sirmond en 1611. On y lit que : « Manassès, miles,.... dedit.... Aliam autem villam nomine Loeium, in qua continentur mansi vij et dimidius, et quarta una, excepto in dominicato manso, et quarta pars Ecclesiæ, pratum, molendinus, et sylva cum mancipiis utriusque sexus numero lxxi, *in comitatu* CASTRICENSI *super fluvium Bair*, sed et in villa, quæ dicitur Escleis, duas partes de Ecclesia, etc... » Le docte chartreux interprète *Loeium* par *Loisy*, village situé près de Voncq. Mais si *Loeium* est une bonne lecture, *Loisy* est une traduction grammaticalement incorrecte, et il faut retrouver *Loey*, *Loué*, *Loy*, *Louy* ou *Luy*. Et nous devons ajouter que l'équivalence des suffixes ethniques *eium* et *iacum* nous permet de supposer l'existence du vocable *Loiacum*, *Louiacum*, *Luoiacum*, *Luiacum*.

M. Longnon, dans ses « *Pagi* du diocèse de Reims », déclare n'avoir pu découvrir aucune localité dont le nom se rapporte à celui de Loeium. Se basant sur ce que le village en question devait avoir au xe siècle une certaine importance, et admettant que ledit village avait pu quitter son nom pour prendre celui du saint, patron de la paroisse, le savant académicien se décide pour faire de Loeium, *Saint-Aignan*, posé sur la rive droite et dans une boucle de la Bar, à petite distance de Donchery, tout aussi près de Vendresse qui figure en première place parmi les échanges que fait Manassès avec le Chapitre de Notre-Dame de Reims. Saint-Aignan était du doyenné de Mouzon, et apparemment du *pagus Mosomensis* : c'est une objection qu'a prévue M. Longnon.

Dans l'édition qu'il a donnée des « Centuries du pays des Essuens de dom Ganneron », M. Paul Laurent, archiviste des Ardennes, adoptant une idée de M. Numa Albot, exprime l'opinion qu'il faut chercher *Loeium* plus au sud de Saint-Aignan et sur la rive gauche de la Bar. Il trouve un Champ *Louel* et un chemin du *Luet*, entre Vendresse et Omicourt, qui pourraient bien, la découverte faite de restes d'un

champ d'inhumation venant à l'appui, rappeler l'existence de l'ancien *Loeium*. Ici, du moins, la traduction française est sensiblement correcte et acceptable. Nous pensons toutefois qu'il faut pousser la générosité un peu plus loin, et remonter la Bar jusqu'à la Cassine ; et donner ainsi raison à M. Desnoyers contre M. Longnon, qui a écrit : « une connaissance insuffisante de cette charte (de Manassès) a fait dire à M. Desnoyers — Topog. ecclés. de la France, p. 119 — que le *pagus Castricensis* s'étendait dans la vallée de la Bar, vers le sud, *au moins jusqu'à* VENDRESSE. »

Vendresse et Omicourt, secours de Malmy, Malmy lui-même, sont sur la rive gauche de la Bar. Ils faisaient partie du doyenné de Mouzon : mais il ne s'ensuit pas qu'ils n'aient pu appartenir au *pagus Castricensis*. Et l'on imagine aisément, au contraire, que la ligne séparative des doyennés de Mézières et du Châtelet partant de Poix et passant entre Omont et Vendresse, doive se prolonger naturellement jusqu'à la Bar, en laissant au nord la Cassine, sur le territoire qui avait dû être le *Castricium*.

Il ne s'agit plus que de retrouver *Loeium* dans l'histoire de la Cassine.

Dom Ganneron nous raconte qu' « il y avait un petit chasteau appelé *Lury*, situé dans la forest d'Omont, entre Vendresse et Sauville, qui estoit assez gay et agréable, mais trop petit pour loger ung tel prince (Louis de Gonzague) et sa court. Il le fit abattre — l'an 1579 — et édifier au lieu mesme le beau chasteau de la Cassine .... » (Centuries, éd. P. Laurent, p. 489.)

Le P. Fulgence, sous l'année 1595 de sa « Chronique manuscrite de Mouzon », rapporte, à propos de la mort de Louis de Gonzague, que « ce fut lui qui fit bâtir le château de la Cassine dans l'endroit de l'ancien petit château appelé *Laurice* ».

A la date de 1574, dans son « Histoire chronologique de Sedan », le P. Norbert écrit : « Louis de Gonzague et Henriette de Clèves font bâtir le château de la Cassine pour servir de maison de plaisance pendant les séjours qu'ils feront dans leur comté de Rethel. Ce château existait avant et portait le nom de *Luriace* (*Luriacum castrum*). »

Plus tard, relatant en 1595 la mort du duc de Rethel, il répète : « Il avait fait construire, comme on l'a déjà dit, le château de la Cassine, sur la rivière de Bar et sur les débris d'un

vieux château, dit de *Lorry* ou *Lure* (*Louriacum*). » Le copiste de notre manuscrit avait d'abord écrit *Luiacum*, il a ensuite surchargé. Mais cette forme est probablement la normale et s'accorde mieux, en tous cas, avec celle donnée en premier lieu. Malheureusement, nous ne savons pas à quelles sources a puisé notre chroniqueur de Sedan ; et nous ne nous expliquons d'autre part les traductions *Lury*, *Lory*, *Laurice* qu'à l'aide de la forme refaite et douteuse *Louriacum* ou *Lauriacum*. Quoi qu'il en soit, il est bien clair que nos écrivains se sont copiés, et que la forme française que nous cherchons, ils nous l'offrent altérée : le seul dom Ganneron, presque contemporain de l'édification de la Cassine, a pu rappeler, pour l'avoir connu, ou du moins entendu prononcer, le nom exact que portait au XVIe siècle l'ancien château. Dans ce cas, il est peut-être l'auteur de la déformation du mot *Luy* en *Lury ;* ou bien celle-ci résulte du cours des temps. Nous allons voir, en effet, qu'il a bien existé une « *ville de* LUY ». Voici un aveu du 8 octobre 1322 inséré au Cartulaire de Rethel :

« C'est ce que je Jehans, sires de Saint-Sonne, chevaliers, cognois à tenir en fief et en hommage de tres haute dame noble et poissant ma chère dame la comtesse de Rethest : Premiers, *la ville de Luy* et les appertenances, en justice haute et basse, les bourgois et les bourgoises, les hommes et les femmes de condition qui a moy pueent appertenir. Item le four, liquels est bannex et le molin et l'estanc tenant audit molin. Item les terrages..... et tout ce que on me puet devoir de rentes en la dicte ville et en terroir.... Item les fiefs qui appertiennent a la dicte ville, c'est assavoir Henris de Courbon, escuiers,..... ; item l'ommage le Griffon de Terron.....; item l'hommage de Thoumas de la Male maison..... ; item l'ommage de Engombrin de Maignimont, escuiers..... »

Un autre aveu, du 1er décembre 1323, fait par Henri de Suzanne, est ainsi conçu : « ..... Ves ci les hommes fievés et les femmes qui tiennent en fief et en hommage de Henri de Suzainne : Premiers, Jehan le Moigne de Maire, damoiselle Jehanne du Mont Dieu, qui fu femme Jehan de Bainne, Jehans de Virsi ;.... Robert de Viller ;.... Jehannos de Louvis ;..... Quatre hommes que femmes qui sont à *Luy*..... »

S'il n'y a pas de mention expresse que Luy soit la Cassine. du moins le détail topographique des fiefs nous autorise à affirmer que cela est pourtant ainsi : on voit clairement que notre ville est aux environs de Terron et Vendresse, non loin de Villers, de la Male Maison et de Raucourt, tout près de

Maire et du Mont-Dieu. On trouverait même que « Royne de la Morte Eauwe », près Vendresse, doit hommage à Henri de Corbon, et que Maignimont ou Mainilmont est du territoire de Donchery.

Il nous paraît bien démontré que le séjour choisi et choyé des comtes et ducs de Rethel était le *Loeium* de Manassès.

N. Goffart.

Archidiaconé de Margerie*.

HISTOIRE DE GIGNY-AUX-BOIS

CHAPITRE III

L'église et la fabrique.

L'église de Gigny-aux-Bois, dans sa partie la plus ancienne, le chœur, date seulement du XVIe siècle. Tout vestige d'une église antérieure a disparu.

Il est question de la reconstruction de l'église dans une transaction de 1543, entre le seigneur et les habitants, à propos du droit d'usage dans les bois. Le sanctuaire est bien de cette époque ; il est petit, écrasé ; la voûte en est peu élevée. Il était éclairé de cinq belles fenêtres géminées avec rosace ; mais les deux premières sont murées, par économie peut-être. La voûte présente une ramification gracieuse de nervures ; à la jonction des liernes et des tiercerets, les maçons de l'époque ont sculpté des roses avec des monogrammes et des devises que de consciencieux badigeonnages à la chaux ont empâtés et rendus indéchiffrables.

A l'extérieur, on remarque sur les contreforts du sanctuaire quelques sculptures ou fleurons non sans élégance.

Nous ne pouvons rien dire de la nef du XVIe siècle. Elle a disparu sans laisser de traces. Cette construction fut faite assez légèrement, sans fondations suffisantes, et on dut, vers 1770, démolir la nef qui, dit-on, était voûtée, pour la refaire à neuf. Cette reconstruction sans caractère, avec simple plancher, présente quelque analogie avec la nef de l'église de Chassericourt, qui lui est contemporaine. La bénédiction de la nouvelle église eut lieu le 15 novembre 1770, par l'abbé Nicolas Mâlot, curé de Somsois, doyen rural de Margerie.

La longueur totale de l'église est de 20 mètres ; la largeur avec les collatéraux est de $12^{m}20$. Le sanctuaire a $5^{m}50$ de

* Voir page 241, tome VIII de la *Revue de Champagne*.

profondeur, 4m85 de largeur. La hauteur sous voûte n'est que de 4m60.

L'église de Gigny avait été décorée au XVIe siècle de vitraux assez remarquables. Dans la fenêtre derrière l'autel, se trouvait le crucifiement ; il n'en restait plus, en 1874, que le soleil et la lune. Dans la fenêtre au-dessus de la porte de la sacristie, dans le lobe au-dessus du meneau, on peut admirer une sainte à genoux sur un dragon vaincu par la vertu de la croix, qu'elle tient entre les mains jointes. Nous reconnaissons là, avec M. le chanoine Barré, la représentation de sainte Julienne, patronne de la paroisse.

Nous avons vu que, par une bulle de 1137, l'abbaye de Montieramey possédait l'autel Sainte-Julie de Gigny. Le vocable de l'église n'a donc pas changé, car il faut reconnaître sainte Julienne dans la sainte Julie de la bulle pontificale. On célèbre la fête de sainte Julienne, vierge et martyre de Nicomédie, le 16 février[1].

A la Révolution, un membre de la Société populaire, en relations avec le Comité de Salut public de Paris, eut la mission peu enviable de dévaster l'église et de briser les statues : deux seulement échappèrent, grâce au courage de pieux fidèles qui les dérobèrent à temps. Une en pierre représente sainte Julienne couronnée, lisant pieusement le volume à fermoir que supporte sa main gauche, en même temps que de la droite elle conduit le dragon enchaîné à ses pieds. Cette statue, trapue, massive, est dans l'abside, vis-à-vis une autre non moins massive de la Vierge tenant l'Enfant-Jésus sur ses bras. Ces deux statues, toutes deux du XVIe siècle, sont d'un style bien médiocre.

Le maître-autel et le tabernacle avaient été bénis le 17 avril 1777, par David Mâlot, docteur ès-lois, prieur de Loiselet[2], curé de Somsois et de Dienville[3], doyen de Margerie[4]. Ils disparurent à la Révolution, car on lit dans une délibération du Conseil de fabrique du 11 juin 1809 : « Le Conseil « arrête qu'il fallait un maître-autel avec un tabernacle conve-

1. Il y a, dans les bois usagers de Gigny, près de La Maison-aux-Bois, une fontaine où, le 16 février, avant la Révolution, on se rendait en pèlerinage et en procession. C'était la fontaine Sainte-Julienne. On lui attribuait la vertu d'éloigner les fièvres épidémiques.

2. Loiselet, prieuré situé sur la paroisse de Chapelaine-Vassimont.

3. Dienville (Aube), canton de Brienne.

4. Registre des actes de baptêmes, etc., de Gigny.

« nable à la dite église, n'y en ayant qu'un petit d'emprunt ? « que l'on y a mis en attendant ; que les deux petits autels « qui existent n'étant que de papier, il en fallait deux autres « en bois. »

Les cloches sont modernes. On lit dans une autre délibération du Conseil de fabrique du 11 juin 1809 : « L'église étant « au bout du village, le plus souvent on n'entend point sonner « les offices ; il serait nécessaire d'avoir une seconde cloche « plus grosse que celle qui existe, pesant à peine 160 livres[1]. »

En 1817, les trois cloches pesant ensemble 1,300 livres de métal ont été fondues. Elles ont été bénites le 19 novembre 1818. En 1846, nouvelle refonte et bénédiction d'une autre cloche pesant 415 kilos. En 1850, autre bénédiction d'une autre cloche pesant 516 kilos. C'est la plus grosse, qui existe encore. Enfin, en 1892, la cloche bénite en 1846 ayant été détériorée, on a procédé à sa refonte. Elle fut bénite le 15 mai 1892, par M. le chanoine Barré.

La fabrique de l'église de Gigny n'a jamais, du reste, disposé de grandes ressources[2]. Son mobilier fut toujours restreint et assez pauvre. Il nous en est resté la déclaration suivante, datant du milieu du XVIe siècle environ, et que nous transcrivons intégralement :

« Déclaration des rentes et revenus de l'église de Gigny « avec les ornements d'icelle que baillent et présentent Jean « Boncorp et Edmond S....., margliers.

« Il y a en la dite église un calice d'argent valant 28 livres ; « item aussi il y a une chape de casmellot fort usée ; item il « y a deux chasubles, l'une de velours noir assez usée, l'autre « de satin de Bourges ;

« Item une autre chasuble d'ostade blanc avec deux « tuniques.

« En la dite église un autre calice d'esteins ; quant à la « banyere et croys ne valent pas assez ;

« Item la dite église a de rente de pré la somme de .... (illi- « sible).... chargée d'une messe que l'église est subjecte à « faire pour ceux qui l'ont donnée.

« Plus huict denrées de pré valant par an de rente la somme « de 19 livres, laquelle n'est que.... (illisible ?) Lesquelles

1. Registre des délibérations du Conseil de fabrique de Gigny.

2. On voit aujourd'hui dans l'église de Gigny un fort beau chemin de Croix, peint à l'huile, qui est l'œuvre et le don de M. le chanoine Barré.

« rentes avec les revenus ne peuvent parfaire au luminaire « d'icelle. » (1550 ?)

Signé : Lejeune, curé[1].

D'après la déclaration du curé Picard (1756), la fabrique de Gigny jouissait alors de 4 danrées de terre chargées d'obits dont le revenu ne suffisait point à acquitter les charges : « attendu qu'on a laissé par ci-devant perdre des fonds[2]. »

Les biens de la fabrique, dit de Vaveray[3], consistent en 14 journels de terre loués 49 livres, et 46 fauchées de prés et 2 journels de broussailles.

Louis Prin, marguillier, rendit ses comptes le 6 janvier 1794, pour les années 1781, 1782 et 1783, d'après ce qui avait été réglé par l'archidiacre de Margerie, l'abbé de Matignon.

En recettes, il y avait pour quêtes et pain bénit 37 livres 15 sols, et 100 livres 18 sols en argent qui se trouvaient dans le coffre de la sacristie. En dépenses ou compte 3 livres pour les lessives du linge ; 6 livres payées à l'archidiacre pour trois visites faites à l'église, et 8 livres à François Cappé pour son *chantuaire* des messes d'obits, soit en résumé un excédent de recettes de 17 livres[4].

Sur le compte de 1790-1791, rendu par François Crognet, marguillier, le 6 janvier 1792, les recettes se montaient à 225 livres, les dépenses à 216 livres.

Le compte de 1792 accuse en recettes 62 livres 2 sols : on voit que le marguillier a reçu 9 livres 12 sols pour le bâton de sainte Julienne. Les dépenses s'élevaient à 66 livres 2 sols; d'où un déficit de 4 livres.

Les terres et prés appartenant à la fabrique, savoir 18 journels de terre et 4 fauchées de pré furent vendus le 25 avril 1793, à Nicolas Copinet, marchand à Vitry, pour la somme de 18,000 livres. (*Archives de la Marne.*)

1. Archives Aube, G. 654.
2. Archives de l'Aube, G. 654.
3. De Vaveray : *Election.*
4. Registre des délibérations. Mairie de Gigny, f°s 3 et 7.

CHAPITRE IV

Dîmes; four banal; abbayes de La Chapelle-aux-Planches, de Boulancourt; hôpital de Saint-Dizier; fabrique de Drosnay.

Les dîmes de Gigny appartenaient au curé. Mais les seigneurs en possédaient une partie sans que nous puissions, faute de documents, préciser en quoi consistait leur droit.

En 1234, Gautier d'Arzillières, seigneur de Gigny, constate que Poincellus de Saint-Genest et Sibille, sa femme, ont vendu au chapitre de Vitry[-le-Brûlé] 8 setiers de grains, moitié froment, moitié avoine à prendre sur la dîme de Gigny (Guigniyo[1]?).

Au mois de février 1225 (v. s.), le même Gautier d'Arzillières donne à l'abbaye de Boulancourt un tiers de la dîme de toutes les terres nouvellement défrichées et de celles qui le seront à l'avenir sur les territoires de Gigny et de Bussy[2]. Cette libéralité a de quoi surprendre, car d'après la législation qui ne semble pas avoir varié, cette dîme, nommée dîme des novales, appartenait de droit au curé. Après tout, le puissant baron d'Arzillières a bien pu donner ce qui ne lui appartenait pas.

Dans le compte des recettes de la seigneurie de Gigny de l'année 1499, on lit ce qui suit : « Des grosses dîmes de Gigny « esquelles mon dit seigneur (Claude de Ragny) prend 8 setiers « par moitié froment et avoine il n'en reçoit rien de longtemps « pour aussi grandes charges que l'abbé de La Chapelle-aux-« Planches a sur les dites dîmes. » Ce chiffre de 8 setiers froment et avoine donnerait à croire que le seigneur d'Arzillières avait racheté aux chanoines de Vitry ce qui leur avait été vendu en 1234.

Les moines de La Chapelle-aux-Planches, dont il est parlé également dans cet article, possédaient un droit de terrage sur Gigny, en vertu d'une donation qui leur avait été faite avant 1260. On trouve en effet à cette date : « Homologation par Gau-« tier [II] d'Arzillières de XI setiers moitié froment, moitié « avoine aux moines de La Chapelle-aux-Planches par

1. Archives de la Marne, papiers de Torcy, F. 6, art. Gigny.

2. Cartulaire de Boulancourt, chez M. l'abbé Bouillevaux, à Montiérender, n° 299.

« Hugues de Pontel ?, sa mère et ses frères sur les terrages de « Gigny[1]. »

C'est la seule donation faite à La Chapelle-aux-Planches, sur Gigny, que nous connaissions. Or, d'un côté, dans ce titre de 1260, il est question de *terrages*, dans le document de 1499, il est question de *dîmes*. Ces deux redevances étaient donc identiques. Quoi qu'il en soit, les terres étaient, au XIIIe siècle, suffisamment cultivées pour que et La Chapelle-aux-Planches et le seigneur d'Arzillières puissent avoir ce qui leur revenait, mais en 1499, ces dîmes au total, et cela de longtemps, ne produisaient même plus 19 setiers, du moins dans cette part de dîmes ou terrages.

Les dîmes, du reste, étaient la pierre d'achoppement des abbayes, toujours en procès avec les curés des paroisses en temps ordinaire, mais quand survenaient les mauvaises récoltes ou le pillage par les gens de guerre, les réclamations arrivaient de tous côtés.

Les curés de Gigny trouvèrent que la part des dîmes novales octroyées à Boulancourt en 1235, par Gautier d'Arzillières, était trop considérable, et de bonne heure ils entrèrent en procès avec cette abbaye au sujet de ce droit. En 1598, Edme Tisserand, curé de Gigny, déclare que ses prédécesseurs ont été condamnés à payer à Boulancourt 40 setiers de grains par an. Cette redevance s'abaissa jusqu'à 12 boisseaux à la suite de longues plaidoiries qui durèrent quelques années[2].

On levait la dîme à Gigny à la seizième gerbe et, en 1750 environ, de Vaveray évaluait la part du curé 1,000 livres de revenu annuel.

Le curé possédait aussi la dîme de charnage (porcs, oisons, etc.), mais il se garde bien d'en parler dans ses déclarations.

Il y avait à Gigny un four banal appartenant au seigneur. Le chapelain de la chapelle Saint-Pierre du château de Gigny avait droit de prendre 9 livres chaque année sur les revenus de ce four ; Ogier de Saint-Chéron le reconnut en 1355. Nous le dirons plus loin. En 1372, ce four existait encore, comme on le constate d'après la charte d'érection de la chapelle Sainte-Marguerite du château, où mention est faite de *la maison dou four*.

Mais ce four, d'après les comptes de la seigneurie, était en totale ruine en 1499. L'emplacement nous en est inconnu.

1. Archives Marne, fonds de Torcy, F. 8.

2. Cartulaire de Boulaucourt, n° 831.

L'abbaye de Boulancourt, outre le droit qu'elle possédait sur les dîmes, jouissait encore, d'après un bail du 17 janvier 1566, du droit de prendre un muid de vin sur les dîmes de Gigny. (Lalore : *Cart. Boulancourt*, 177, dans les *Mémoires de la Société académique de l'Aube.*)

L'hôpital de Saint-Dizier possédait à Gigny, d'après de Vaveray (*Election*), 2/3 d'une maison, 53 journels 2 denrées de terre, 10 fauchées de prés, 4 journels de broussailles *pour* 2/3 *en* 13 *paires* pour moitié froment et avoine (*sic*) ?

Nous n'avons point trouvé de renseignements sur cette propriété.

La fabrique de l'église de Drosnay possédait également d'après de Vaveray (*item*), 4 journels de terre, 1 fauchée de pré, le tout loué 12 livres.

Le 11 novembre 1794 (19 frimaire an III), on vendit à J.-B. Royer, boulanger à Vitry, 6 journels de terre appartenant à la dite fabrique, pour 6,625 livres. (*Archives de la Marne.*)

Les seigneurs d'Arzillières, qui furent seigneurs de Gigny, ne conservèrent à Gigny qu'un petit gagnage ou ferme qui, en 1569, était louée 18 setiers de blé, sur lequel le chapelain d'Arzillières prenait moitié[1].

(*A suivre.*) Abbé MILLARD.

1. E. de Barthélemy : *Revue de Champagne*, XXIII, 369.

NÉCROLOGIE

Le 27 mars 1896, est décédée à Rethel, dans sa 72e année, Mme Alexandre Chonet de Bollemont, née Du Boys, veuve de M. Chonet de Bollemont, décédé en 1885, juge honoraire au tribunal de cette ville. Originaire de Rethel et fidèle gardienne des traditions de courtoisie et de charité des anciennes familles, Mme de Bollemont représentait l'une des figures les plus aimables de la bonne société d'autrefois. Trouvant tout son charme dans l'horizon du pays natal, elle y conservait les habitudes d'union sociale et d'assistance personnelle des malheureux, qui étaient l'un des traits distinctifs de la bourgeoisie des petites villes.

En outre, Mme de Bollemont, qui ne quittait point son foyer, s'était créé, par la lecture et par la plume, des relations littéraires. Désireuse de participer à la publication d'ouvrages utiles aux mœurs, elle a souvent écrit, sous le pseudonyme de *Henri de Croizy*, plusieurs livres dont nous devons citer quelques titres : *Récit d'Henri aux jeunes gens* (*Paris*, *Lévy*, 1868, in-12 de 297 pp.) ; — *La Famille Danglas* (*Paris*, *Oudin*, 1877, in-12 de 314 pp.) ; — et *Christian*, *Etude de bonheur* (*Paris*, *Lecène*, 1891, in-12 de 275 pp.). H. J.

* * *

On annonce la mort de M. Demaison, président de chambre à la Cour d'appel de Rouen, décédé subitement dans cette ville le 2 avril, des suites d'une congestion cérébrale, à l'âge de cinquante-et-un ans.

Substitut à Nogent-sur-Seine, le 21 décembre 1874 ; à Châlons-sur-Marne, le 1er avril 1879 ; procureur à Arcis-sur-Aube, le 17 juillet 1880 ; à Epernay, le 14 octobre 1882 ; président dans cette même ville, le 23 septembre 1883 ; juge à Paris, le 7 février 1890 ; il appartenait, depuis le 20 juillet 1892, à la Cour de Rouen, où il ne comptait que des amis.

* * *

M. Eugène Poiffaut, sous-préfet de Reims, est mort dans cette ville le 5 avril, à l'âge de quarante-six ans.

Originaire de Dôle (Jura), il avait été successivement sous-préfet de Calvi (11 mai 1877), de Pontarlier (30 décembre 1877), de Gray (22 mai 1885) ; secrétaire-général du département de la Corse (31 mai 1885), sous-préfet d'Epernay (22 mai 1886), de Verdun (7 janvier 1891), et enfin de Reims, le 17 mars 1893.

M. Poiffaut s'était rapidement acquis, par sa bienveillance et son urbanité, la considération et l'estime de tous ; aussi laisse-t-il

à Reims, avec la réputation d'un excellent administrateur, d'unanimes regrets.

Les obsèques ont eu lieu le 7, à la cathédrale de Reims, en présence de toutes les autorités de la ville et d'un grand concours de peuple.

A la gare, d'où le corps a été transporté pour être inhumé à Dôle dans un caveau de famille, des discours ont été prononcés par M. l'archiprêtre de Notre-Dame ; par M. Fosse, préfet de la Marne ; par M. Maillet-Valser, adjoint, au nom de l'administration municipale ; par M. Habert, sous-préfet d'Epernay ; par M. Marlier, président du Conseil d'arrondissement, et par M. Lhotelain, au nom du Comice agricole de l'arrondissement de Reims.

***

Le samedi 11 avril ont eu lieu, à Epernay, les obsèques de M. Drouet, juge de paix. Né à Bar-le-Duc en 1849, il avait été tour à tour commissaire-priseur à Châlons, juge de paix à Dormans (1889) et à Epernay (13 novembre 1894).

Après le service religieux, quelques paroles émues ont été prononcées par M. Kioes, procureur de la République.

L'inhumation a eu lieu le jour même à Châlons.

***

L'Académie de Reims vient de perdre l'un de ses membres titulaires et ancien président, M. le docteur Alfred Luton, directeur de l'Ecole de Médecine. Des éloges profondément vrais, et unanimes comme les regrets de ses concitoyens, ont été prononcés à la cérémonie très imposante de ses obsèques, qui ont eu lieu à Reims le lundi 20 avril 1896. Ils ont été publiés dans les journaux de Reims du lendemain, comme un témoignage de reconnaissance envers sa mémoire.

M. Cornet, inspecteur d'académie, a pris la parole au nom de l'Université ; M. le Dr Decès, au nom de l'Ecole de Médecine ; M. le Dr Pitoy, au nom de la Société médicale ; M. Guénard, au nom des étudiants.

Alfred Luton était né à Reims en 1830. Ancien interne des hôpitaux de Paris (reçu le second en 1854), il était nommé professeur suppléant à l'Ecole de Médecine de Reims dès 1858. Il fut ensuite désigné comme professeur de clinique en 1871, et comme directeur de l'Ecole en 1881.

Ses longs et excellents services lui valurent la rosette d'officier de l'Instruction publique et, tout dernièrement, la croix de la Légion d'honneur.

Le docteur Luton a publié de nombreux travaux de médecine, parmi lesquels il convient de citer spécialement ses articles du

Dictionnaire de Jaccoud, son *Traité des injections cutanées à effet local*, ses *Etudes de thérapeutique générale et spéciale*, ses notes sur le *Traitement de la tuberculose par les sels de cuivre*.

Tous ces travaux étaient fort appréciés dans le monde médical et avaient valu au docteur A. Luton une grande et honorable notoriété.

Nous adressons à la famille de M. Luton, et tout particulièrement à son fils, M. le docteur Ernest Luton, l'expression de nos plus sympathiques condoléances.

***

L'Académie de Reims a fait une autre perte, celle de l'un de ses membres correspondants qui l'honoraient le plus, M. Léon Say, membre de l'Académie Française et de l'Académie des Sciences morales et politiques. Décédé à Paris le 21 avril 1896, sa mort a été vivement ressentie dans le monde savant comme dans le monde politique.

Le lien qui unissait M. Léon Say à l'Académie de Reims remontait à près d'un demi-siècle. Il lui consacra en 1847 sa première œuvre d'économie politique et sociale, l'*Histoire de l'ancienne Caisse d'escompte* (1776-1793), suivie de calculs financiers sur les opérations de cet établissement. Cette étude fut publiée dans le tome VIII des *Travaux de l'Académie*, et le nom de l'auteur, devenu célèbre bien ailleurs, figura dès lors sur la liste des correspondants. H. J.

***

La ville de Rethel vient de faire une très grande perte en la personne de M. Gustave Bruxelle, juge au tribunal, décédé dans sa 68e année, après une courte maladie, entouré de l'estime et des regrets universels. Sa carrière judiciaire s'est écoulée, calme et honorable, au tribunal de sa ville natale, près duquel son père avait exercé les fonctions d'avoué, et auquel il siégea lui-même pendant près de quarante ans, d'abord comme juge suppléant, puis comme juge. Cet exemple d'attachement et de dévouement continu à ses fonctions et à son pays mérite d'être signalé et loué au point de vue de la dignité de notre magistrature provinciale.

H. J.

***

On annonce également la mort de Mme Eugénie-Marie-Sophie Chevrillon, née Taine, décédée à Paris le 20 mars 1896, à l'âge de soixante ans.

Mme Chevrillon était la sœur de notre illustre et regretté compatriote, Hippolyte Taine, et la mère de M. André Chevrillon, le très distingué collaborateur de la *Revue de Paris* et de la *Revue des Deux-Mondes* ;

— De M. l'abbé Félix-Alexandre Bourgeois, ancien curé de Margerie, curé d'Arzillières (Marne), décédé le 2 avril, à l'âge de soixante-deux ans ;

— De M. Léon Pierrard, adjoint au maire de Sedan, décédé le 10 avril ;

— De M. l'abbé Coyon, curé de Huiron (Marne) depuis 1870, décédé le 10 avril, à l'âge de soixante-dix-sept ans ;

— De M. l'abbé Joseph Chariot, ancien curé de Giffaumont (Marne), décédé à Châlons le 13 avril, dans sa quatre-vingt-quatorzième année ;

— De M. l'abbé Rouillaux, curé de Saint-Broingt-le-Bois (Haute-Marne), décédé le 14 avril, à l'âge de quarante-cinq ans ;

— De M. Georges-Maurice Philippe, lieutenant au 104e régiment d'infanterie de ligne, décédé à Bordeaux, dans sa vingt-sixième année. Le lieutenant Philippe était l'un des fils, tous deux lieutenants, de notre compatriote châlonnais le général Philippe, gouverneur de Bayonne.

Les funérailles ont eu lieu à Châlons, en l'église Notre-Dame, le samedi 11 avril, au milieu d'une assistance nombreuse et émue ;

— De M. l'abbé François-Nicolas Barrois, né à Cheminon (Marne) en 1822, ancien curé de Thaas, près de Courgivaux, décédé à Ancerville (Meuse), le 21 avril ;

— De M. Michel Thierry, conseiller municipal de Sainte-Menehould, décédé le 24 avril, à l'âge de quatre-vingt-deux ans ;

— De M. Bertrand, ancien notaire à Baye (Marne), décédé à Paris, le 30 avril, dans sa soixante-sixième année ;

— De M. le capitaine d'état-major Grand, officier d'ordonnance du général Vosseur, décédé à Nantes, des suites d'une chute de cheval, à l'âge de trente-neuf ans.

Les funérailles ont eu lieu à Dienville (Aube).

BIBLIOGRAPHIE

L'abbé A. Haudecœur. *Saint Remi, évêque de Reims, apôtre des Francs*, 436-532. Ouvrage publié avec la haute approbation de Son Em. le Cardinal Langénieux. — *Reims, H. Lépargneur*, 1896. In-8° de xv-253 p., avec planches en phototypie, reproductions d'anciennes estampes, etc.

Il était naturel que la célébration du xive centenaire du baptême de Clovis par saint Remi fît éclore de nombreuses études sur la vie si populaire de l'Apôtre des Francs. Celle-ci a le grand mérite d'un style limpide et d'une composition personnelle fort étudiée. On sent que l'auteur a en mains toutes les données critiques de son œuvre, et qu'il n'a cependant édité qu'un travail de vulgarisation bien compris. Tel était son but actuel ; il l'a rempli dans toutes les parties essentielles, introduction, vie, légendes et miracles, culte, reliques, etc. L'entreprise est méritoire jusque dans son illustration, qui fait revivre divers anciens types et des documents hagiographiques oubliés. H. J.

* * *

Description de la Basilique Saint-Remi de Reims à l'usage des Visiteurs (par M. le chanoine Bussenot.) (Se vend au profit de la nouvelle châsse de saint Remi.) — *Reims, Imprimerie Coopérative, s. d.* (1896). In-18 de 60 pages, illustré de sept vues du monument. Couverture également illustrée, avec les armes de l'abbaye de Saint-Remi au revers. Prix : 1 fr.

Il y avait longtemps que l'on désirait un *vade-mecum* pour le visiteur de l'église Saint-Remi, comme il en existait un si remarquable de longue date pour la cathédrale. Ce vœu vient d'être comblé par la publication que nous recommandons pour sa commodité, sa clarté descriptive et son illustration.

Il s'y trouve quelques erreurs de détail, notamment pour une mosaïque de Venise toute récente, que l'auteur date du xve siècle (p. 42). Ce sera l'occasion d'une révision de ces détails, facile à exécuter pour la réédition sans doute prochaine de l'œuvre.

H. J.

* * *

A. Parmentier. *Album historique*, publié sous la direction de M. Ernest Lavisse, t. I. *Le moyen-âge*, habitation, vêtement, alimentation, mobilier, etc., du ive siècle à la fin du xiiie siècle. 1 vol. in-4° avec 2,000 gravures. *Paris, Armand Colin*, 1895.

Cet ouvrage, d'instructive et très heureuse composition, est l'œuvre d'un jeune et actif professeur agrégé d'histoire de l'Université, actuellement à Paris, précédemment à Troyes. Il est le fils de M. Parmentier, dessinateur rémois, qui dirigea longtemps les cours de dessin du Lycée de Reims. Souhaitons bonne suite et fin à son recueil déjà apprécié des érudits, comme nous l'apprend la *Revue archéologique*, janvier-février 1896, pp. 127-128.

***

Frédéric Henriet. *De Reims à Paris par la Ferté-Milon.* — *Reims, Imp. et Lithographie Matot-Braine*, 1896. In-18 de 88 pages, avec vues gravées dans le texte.

Extrait de l'*Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes pour 1895*, ce petit guide est un charmant itinéraire de la nouvelle voie qui relie Reims à la capitale par la vallée de l'Ourcq. Dire qu'il est l'œuvre de l'auteur des *Campagnes d'un paysagiste*, c'est en dévoiler tout le mérite littéraire et artistique. Descriptions précieuses et fidèles, dessins originaux et exacts, voilà son contenu. C'est la stricte vérité que j'énonce, et le public compétent ne s'y trompe pas. On lira le Guide de M. Frédéric Henriet avec l'empressement, la curiosité et l'intérêt que provoquent dans les journaux et les revues toutes ses publications d'art.

Entrons un peu dans le détail, sans le poursuivre toutefois bien loin, car on serait entraîné de station en station, surtout quand se présentent les ruines de Fère-en-Tardenois, le donjon de La Ferté-Milon, les églises d'Oulchy et de Neuilly-Saint-Front. Bornons-nous à la simple exploration des Rémois vers Fismes, Bazoches et le Mont-Notre-Dame. Quel joli coin de vallons, de paysages et de ruines ! La petite ville si prospère qui s'étale aux confins du Rémois et du Soissonnais, les remparts d'un village, le profil d'une collégiale imposante dans sa mutilation, cet ensemble nous suffit quand nous l'avons vu et revu en compagnie de M. Frédéric Henriet. H. J.

***

Le Vin de Champagne, par N.-E. Legrand, secrétaire-archiviste du Syndicat du Commerce des Vins de Champagne, publiciste. Dessins de E. Kalas. — *Reims, Matot-Braine*, 1896. In-12 de 76 pages, avec dessins dans le texte et carte des Vignobles de la Champagne. Il a été tiré 150 exemplaires sur papier du Japon.

Voici une publication essentiellement champenoise et digne d'être connue partout où l'on boit le vin de Champagne, c'est-à-dire dans le monde entier, pour y favoriser la prospérité et l'avenir du commerce dont elle offre l'historique. Œuvre personnelle du secrétaire du Syndicat des négociants en vins de Champagne, écrite par lui avec compétence, originalité et finesse, elle est en même temps l'écho des renseignements de toute nature recueillis par ce Syndicat depuis sa création. On y rencontre, par conséquent, des documents officiels sur la contrefaçon et sa répression, sur la concurrence étrangère, sur les droits de douane, les conventions internationales, etc., etc. En même temps, l'on y trouvera des descriptions précises de la manutention des vins et des opérations diverses depuis l'entrée en cave jusqu'à l'art de boire le vin de Champagne. Enfin, on lira les jugements et arrêts concernant ce commerce, avec la liste des maisons associées au Syndicat.

Mentionnons les dessins répandus avec art dans le texte, dus au crayon d'un architecte rémois, M. Kalas, et l'écusson de la province de Champagne, qu'il a placé si fièrement en tête, avec la devise des anciens comtes : *Passe avant li meillor.*

H. J.

* * *

Sommaire de la *Revue historique*. Tome LXI, 1re partie, mai-juin 1896 :

M.-A. Royer, *Chronologie du règne de Postumus*, p. 1 à 9. — P. Imbart de la Tour, *Les paroisses rurales dans l'ancienne France, du IVe au XIe siècle* (suite), p. 13 à 44. — J. Lemoine, *Du Guesclin à Jersey*, p. 45 à 61. — E. Wertheimer, *Un projet de divorce entre Louis-Bonaparte et la reine Hortense*, p. 62 à 71.

* * *

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (avril 1896) :

P. Collinet : Excursions : *Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, Walcourt.* — Dr J. Jailliot, *Recherches sur l'abbaye de Chéhéry* (suite). — S. Leroy, *Tableaux généalogiques de la Notice armoriale et généalogique sur la Maison de Bouillon.*

Chronique. — I. *Monnaies ardennaises trouvées dans les remparts de Vitry-le-François.* — II. *L'inscription du portail de Mézières.*

Bibliographie. — *Journaux et revues* (Le Courrier des Ardennes, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine).

Phototypie (hors texte) : *Vue de l'abbaye de Chéhéry en* 1630, d'après une peinture du château de Cornay.

* * *

Sommaire de la *Revue historique ardennaise* (mai-juin 1896) :

I. *Les paroisses du doyenné de Carignan, d'après un registre de visite de* 1570, par Dom Albert Noel.

II. Mélanges. — *Les localités ardennaises disparues : Warigny*, par le Dr H. Vincent ; — *Boulençon et Montchouet*, par le Dr O. Guelliot. *Un nouveau document sur le général Berton*, par Arthur Chuquet.

Affranchissement de Mohon en 1360, *par Jean de Guignicourt*, par N. Hubignon.

Notes sur Mont-Otran (1133-1243), par Roger Graffin.

La famille d'Espinoy, par Paul Pellot.

Quelques inscriptions inédites de l'église de Novy, par Al. Baudon.

III. Bibliographie. — Ch. Clair et H. Dussart, *Notices sur saint Berthauld, apôtre et patron de Chaumont-Porcien* (A. Haudecœur). — D. Boizet, *Histoire d'Ecordal* (Paul Laurent).

IV. Planche. — *Pierre tombale du XIIIe siècle, trouvée à Warigny.*

CHRONIQUE

Liste des dons faits au Musée de Troyes (*pendant le premier trimestre de l'année 1896*) :

Archéologie.

M. et Mme de Champeaux. — Un vase à boire. Cette remarquable poterie, d'origine et de style grecs, venant de Pompeï, a fait partie du cabinet de M. le vicomte de Fontenay, ambassadeur à Rome en 1830, père de Mme de Champeaux.

Le Maire et le Conseil municipal de Troyes. — Plusieurs débris de sculptures rencontrés dans les fouilles pratiquées dans l'intérieur de la ville, pour la pose des nouvelles conduites d'eau, en 1895.

M. Loiselet. — Plusieurs petits carreaux émaillés ayant servi de revêtement, et paraissant dater du XVIIIe siècle.

M. Edmond Moret. — Une mesure ancienne à l'usage des chapeliers ; une plaque gravée ayant servi à l'impression de cartes-réclames.

M. Mazurier, antiquaire. — Un morceau de carton portant les armes de Champagne, sous un chef sur lequel on lit la date de 1516 ; le tout découpé à jour. Ce calibre ayant servi à marquer certains objets, a été découvert dans les démolitions de la maison que M. Mazurier fait reconstruire en ce moment, à l'angle au couchant de la rue Pithou et de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Numismatique.

Mme veuve Bordier. — Une monnaie de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, billon ; deux jetons en cuivre : le premier, à l'effigie de Louis III, le deuxième, de Louis XVI.

Edmond Moret. — Une médaille en argent, la Vaccine, décernée en 1825 à M. Dubourg, chirurgien à Troyes.

Ray, lieutenant-colonel d'artillerie territoriale. — Quatre médailles en bronze.

Griffon, maire des Maisons. — Un jeton en cuivre à l'effigie de Louis XIV.

Minéralogie.

Adrien de Mauroy, membre résidant. — Une plaque fer météorique, trouvée à Kenton, Kentucky (Etats-Unis), pesant 82 grammes, polie, et l'une des faces gravée aux acides pour montrer les figures de Widmannstædter.

Bibliothèque du Musée.

L'Etat. — *La Peinture en Europe : Florence.*

Musée des Arts décoratifs.

L'Etat. — 38 pièces remarquables, vases et groupes en biscuit, provenant de la Manufacture nationale de Sèvres. — Une collection technologique comprenant 59 pièces.

***

La Chasse de saint Remi, a Reims. — Le *Bulletin du Centenaire* donne, sur la châsse de saint Remi qui va disparaître et sur celle qu'on prépare, les renseignements suivants :

« ... La châsse actuelle a été fondue et décorée, de 1806 à 1810, par François-Louis Braquehaye, fondeur, doreur et argenteur à Reims, moyennant le prix de 1,800 francs. Bien qu'elle eût été transportée à Saint-Remi dès le 19 octobre 1810, elle ne reçut les reliques que le 17 décembre 1824, par la translation que fit Mgr de Latil, archevêque de Reims.

La châsse est en cuivre argenté. A l'entour on a placé, non plus les pairs de France, mais les douze apôtres. Ni la forme, ni la matière n'ont rien de recommandable, et déjà, après quatre-vingts ans seulement, les ornements se détachent.

L'année 1896, avec le glorieux centenaire qu'elle ramène, semblait offrir l'occasion la plus favorable de donner un reliquaire plus digne à l'apôtre de la France.

Au mois d'avril 1895, M. l'abbé Baye, le zélé curé de Saint-Remi, faisait appel à la générosité des fidèles et bientôt commençait la réalisation de son projet. Encore une fois c'est un rémois qui aura la gloire d'exécuter le reliquaire de saint Remi. L'œuvre a été confiée à M. Ch. Wéry-Mennesson, ciseleur et graveur, dont le talent et la compétence sont irrécusables pour un travail de ce genre.

La nouvelle châsse, sans égaler la splendeur de celle de Dom Oudard Bourgeois, la fera cependant revivre sous nos yeux ; elle en reproduira le style, les colonnes,, les niches abritant les apôtres à la place de celles des pairs ; le double étage, les galeries ajourées ; des émaux retraceront les principaux faits de la vie de saint Remi, la bataille de Tolbiac, le baptême de Clovis.

Telle est l'œuvre qui s'élabore ; elle sera digne de la piété des Rémois et des pèlerins de la France entière, digne du grand saint, l'une des plus pures gloires de notre patrie et son puissant protecteur.

***

Fêtes du Centenaire du baptême de Clovis, a Reims. — *Ouverture du Jubilé.* — La voix mélodieusement grave du bourdon de la cathédrale de Reims, qui n'a guère chômé depuis quelques jours, conviait le lundi 13 avril les fidèles à une solennité religieuse qui avait aussi le caractère et l'attrait d'une solennité musicale. Les Fêtes du Centenaire étaient inaugurées par l'ouverture du Jubilé.

A dix heures et demie, arrive à l'autel l'officiant, avec toute la pompe et l'éclat qui cararactérisent la messe pontificale. Tout le chapitre et les grands dignitaires entourent le prélat, Mgr Duval, évêque de Soissons, qui, en sa qualité de premier suffragant de l'archevêché de Reims, officie à la place de Son Em. le cardinal Langénieux, encore indisposé.

Voici la liste des personnages qui ont assisté à la cathédrale, et plus tard à Saint-Remi, aux solennités d'ouverture du Centenaire :

MM.

Wallon, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Schlumberger, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Le comte Delaborde, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.

Le Comte de Mas-Latrie, de l'Institut.

Le comte de Ruble, de l'Institut.

Anatole de Barthélemy, de l'Institut.

Emile Senart, de l'Institut.

Le comte Boullay de la Meurthe.

Marius Sépet.

Tavernier, de l'Université.

M. Théodore Dubois s'est fait excuser à la dernière heure, en exprimant tous ses regrets.

Un puissant attrait de la cérémonie de la cathédrale, c'était l'exécution de la messe du Sacré-Cœur, de Gounod, sous la direction du zélé et habile maître de chapelle, M. P. Dazy ; cette exécution a été magnifique et d'un remarquable effet.

L'interprétation consciencieuse et la fidèle observation de toutes les nuances, font le plus grand honneur à M. Paul Dazy, qui a fortement relevé le niveau des études musicales à la maîtrise de Reims, et lui a rendu cette prééminence qu'elle possédait autrefois.

Le plain-chant était chanté par les élèves du grand Séminaire, placés dans l'abside. Le grand orgue était tenu par M. Edmond Petit, en l'absence de M. Grison, indisposé ; et ce jeune musicien y a fait preuve d'une connaissance complète des ressources de l'instrument et d'une magistrale virtuosité.

Dès avant trois heures, l'église Saint-Remi était remplie par la foule des fidèles, la châsse de saint Remi ayant été exposée pour la cérémonie.

A son arrivée, Mgr Duval, entouré de ses vicaires généraux et des chanoines de Soissons et de Reims, est reçu et complimenté à l'entrée de l'église par M. le curé de Saint-Remi, accompagné de son clergé.

Puis, après avoir adressé quelques mots de remerciements à M. le curé, Mgr Duval fait son entrée dans la basilique et les vêpres commencent.

Mgr Péchenard, à l'occasion de l'ouverture du Jubilé, prononce un sermon qui fait sur l'assistance la plus profonde impression.

Un salut solennel avec procession termine la cérémonie.

*
* *

L'autel et les reliques du Centenaire de Clovis, dans la cathédrale de Reims. — On a voulu qu'il y eût, dans la cathédrale, un autel spécialement consacré aux dévotions des pèlerins que le jubilé du Centenaire amènera et amène déjà à Reims. L'autel choisi est celui du fond du sanctuaire, connu chez nous sous le nom « d'autel du Cardinal ». Déjà, comme nous l'avons dit, les piliers qui l'entourent portent les écussons des douze évêchés suffragants de l'ancienne province ecclésiastique, et appelés dans l'histoire « les douze étoiles de Reims ». Aux jours des solennités, on y reverra les crépines rouges bordées d'or qui entouraient les grilles pour l'ouverture du jubilé.

Derrière l'autel, se dresse la figure de saint Remi recevant la sainte Ampoule après le baptême de Clovis. A ses pieds, se tient le roi nouvellement baptisé, et la reine Clotilde portant la couronne.

Mais cette décoration, purement matérielle, n'est qu'un signe extérieur destiné à appeler l'attention des Rémois et à provoquer leur dévotion.

Ce qui excitera la piété des fidèles et appellera la prière, c'est la réunion vraiment unique des reliques de tous les saints qui ont eu une part quelconque à l'événement dont nous fêtons la commémoration, et qui sembleront être venues là pour attendre les reliques de saint Remi au jour de leur entrée dans la cathédrale, et leur faire cortège.

Rien, peut-être, ne prouve mieux le caractère catholique et français du Centenaire, que la réunion de ces reliques, dont plusieurs, et des plus considérables, ont été confiées à l'église de Reims pour tout le temps des fêtes par les évêques des diocèses qui les possèdent.

Voici la liste des reliques que les fidèles pourront vénérer dans quelques jours :

Reliques de saint Vaast, catéchiste de Clovis, confiées par Mgr l'évêque d'Arras ;

De sainte Clotilde, confiées par Mgr l'évêque de Soissons ;

De sainte Cilinie, mère de saint Remi.

De saint Principe, évêque de Soissons, frère de saint Remi, confiées par Mgr l'évêque de Soissons ;

De sainte Geneviève.

On espère exposer aussi le reliquaire de la sainte Ampoule et le calice dit *de saint Remi*, fait, dit-on, avec les débris du fameux vase de Soissons.

*
* *

Le Pèlerinage de Saint-Basle, a Verzy (Marne). — Le dimanche 19 avril, s'est ouvert le pèlerinage de Saint-Basle à Verzy. Le samedi 18, vers le soir, la châsse de l'illustre prieur dont Verzy s'honore d'être la patrie d'adoption a été descendue de la place qu'elle occupe ordinairement dans l'église, au-dessus de l'autel latéral de gauche, et les reliques du saint ont été exposées à la vénération des fidèles pendant neuf jours. C'est la neuvaine de saint Basle. Le dimanche, en l'honneur du pèlerinage, une cérémonie imposante avait été organisée. On devait porter processionnellement la châsse à la petite chapelle que Mgr Juillet, un enfant de Verzy, a fait ériger, il y a deux ans, sur une partie de l'emplacement occupé autrefois par l'abbaye fondée par saint Basle. Déjà, l'an passé, pareille fête devait avoir lieu, mais le temps avait été si mauvais qu'on avait dû y renoncer. Cette fois, la procession a eu lieu avec un éclat extraordinaire. Après une grand'messe chantée en l'église de Verzy, le cortège s'est formé et s'est dirigé lentement vers l'ancien prieuré, par la route pittoresque qui longe la forêt et s'élève — en dominant Verzy ainsi que l'immense plaine s'étendant à perte de vue — jusqu'au sommet de la montagne où se trouve la chapelle.

Là, comme en bien des endroits, on peut remarquer que les religieux d'autrefois savaient admirablement choisir l'emplacement de leurs établissements : il n'est guère de sites plus pittoresques et plus enchanteurs que celui au milieu duquel était construit l'ancien prieuré : on y accède par une route ravissante et on y jouit d'une vue splendide.

Rien n'était plus émouvant que de voir cette longue suite de fidèles gravissant, aux graves accents des chants religieux, la pente qui conduit à la chapelle.

Mgr Juillet et Mgr Péchenard, accompagnés de M. l'abbé Collignon, archiprêtre de Notre-Dame, étaient venus de Reims tout exprès pour la cérémonie, ainsi que la plupart des prêtres du canton de Verzy. La châsse est portée par six hommes qui se relaient de temps en temps et sont remplacés par d'autres porteurs, car le trajet est long et la châsse est lourde. On sait qu'elle a été presque refaite entièrement par les soins de Mgr l'archevêque Thomas Gousset, en 1853 ou 1854. Plus d'un millier de personnes suivent la procession.

A la chapelle, une messe basse est dite, et le R. P. Ravenez, dont l'éloquence est très appréciée à Reims, où il a souvent prêché, prend la parole en présence de la foule massée au pied de la chapelle. Prenant texte de la vie de saint Basle, qui n'hésita pas à quitter une situation des plus brillantes pour se donner tout entier

à la religion, l'orateur a prononcé un discours qui impressionna vivement les auditeurs.

Au retour, la procession s'arrête non loin de la gare, et Mgr Péchenard, montant sur un tertre, prend la parole à son tour. S'autorisant de quelques paroles prononcées par le R. P. Ravenez, il invite toute la population de Verzy à assister aux fêtes du Centenaire, qui vont se succéder à Reims pendant la plus grande partie de l'année.

A midi la procession était rentrée.

Toute la journée, du reste, la plus grande animation n'a cessé de régner dans Verzy, dont c'était la fête patronale : le chemin de fer de banlieue arrivait avec des trains bondés de voyageurs.

L'après-midi, la Société musicale a donné une sérénade en présence d'une foule considérable. Et tandis que la jeunesse s'amusait aux plaisirs de la fête, les gens d'humeur plus paisible faisaient de longues promenades dans la forêt, si agréable en cette saison.

Les Faux, les célèbres Faux ont reçu de nombreux visiteurs ; ils en recevront plus encore quand les Rémois seront enfin convaincus qu'ils ont à leurs portes des sites délicieux et des parties de forêt admirables.

* * *

Le Tombeau de Jovin. — Le mercredi 1er avril 1896, le tombeau de Jovin a été installé dans le nouveau Musée lapidaire du cloître de l'Hôtel-Dieu de Reims. Son transfert, de la chapelle basse de l'Archevêché à cet endroit, a demandé un travail de dix jours consécutifs. Il a été amené sur un solide massif de la place qu'il occupait au niveau de la cour de l'Archevêché, et de là monté sur un camion attelé de cinq chevaux. L'opération s'est faite sous la surveillance de M. Brunette, architecte de la ville, par l'équipe du chantier de M. Noël, entrepreneur. H. J.

* * *

Inauguration du Monument de François Augé, a Cormontreuil (Marne). — Sur la proposition de l'abbé Trihidez, l'un de ses plus zélés fondateurs, le Comité rémois du *Souvenir français* a voulu perpétuer la mémoire d'un malheureux ouvrier teinturier de Reims, François Augé, dit *Barbe-Bleue*, fusillé par les Allemands, à leur entrée à Reims, en septembre 1870.

A l'endroit même où Augé tomba sous les balles allemandes, près de Cormontreuil, à gauche de la route et cinquante mètres environ avant d'arriver au moulin de M. Montlaurent, au milieu d'une plantation de peupliers, il a fait ériger un monument.

C'est une haute pyramide en pierre blanche, reposant sur un socle quadrangulaire et surmontée d'une croix. Sur la façade, au-dessous d'une palme, on lit l'inscription suivante :

A FRANÇOIS AUGÉ
ANCIEN TEINTURIER
FUSILLÉ EN CET ENDROIT
LE 7 SEPTEMBRE 1870
A L'AGE DE 60 ANS

Sur les côtés sont gravés ces mots :

LE SOUVENIR FRANÇAIS
AUX VICTIMES DE LA GUERRE 1870-71

Enfin, le socle porte :

ÉRIGÉ PAR LE COMITÉ RÉMOIS
DU SOUVENIR FRANÇAIS

Une clôture très simple entoure ce monument, dû à M. Brunette, architecte de la Ville de Reims.

Le terrain sur lequel s'élève le tout fait partie de la propriété de M. Montlaurent et a été offert gracieusement par lui au comité du *Souvenir Français*.

Le 25 avril a eu lieu, en présence d'une foule considérable, l'inauguration du monument ; une grande quantité de Rémois, auxquels s'étaient joints à peu près tous les habitants de Cormontreuil, assistaient à la cérémonie.

Tandis que la musique exécute une marche funèbre, M. l'abbé Trihidez bénit le monument, puis les clairons sonnent, les bannières groupées à l'entour s'inclinent et toutes les têtes se découvrent.

M. le Maire de Cormontreuil remercie d'abord le Comité d'avoir bien voulu associer à la manifestation la municipalité et toute la population de Cormontreuil, qui s'y sont jointes de grand cœur.

M. l'abbé Trihidez, debout sur les degrés, rappelle, dans un éloquent discours, les circonstances du drame.

« ... Le dimanche 4 septembre, vers une heure de l'après-midi — à la stupéfaction de tous, puisque tous ignoraient le désastre de Sedan, — l'armée allemande pénétrait dans Reims par la porte Mars et la porte Cérès.

Aux premiers instants du défilé, qui se prolongea — inoubliable vision — une partie de l'après-midi, les trottoirs furent occupés par la foule qui, comprenant bientôt que le sentiment de la dignité devait l'emporter sur la curiosité, fit le vide autour de l'envahisseur.

Les maisons se fermèrent comme par un coup de magie. Les rues devinrent désertes.

Un incident à peu près inaperçu s'était passé au coin de la rue Colbert et de la place Royale. Au moment où paraissait l'artillerie, François Augé, assis sur le trottoir, déjeunait d'un morceau de pain, tenant d'une main un mauvais couteau de poche, quand, son pain étant tombé à terre, il se baissa pour le ramasser.

Immédiatement saisi et battu de coups de sabre, il fut emmené à Cormontreuil où allait camper l'escadron, et jugé le soir même.

Le mercredi 7 septembre, à cinq heures du matin, après deux jours passés au pain et à l'eau, il demandait le vénérable abbé Gainet, curé de Cormontreuil, et faisait virilement le sacrifice de sa vie à Dieu, à la Patrie.

A sept heures, il traversait le chemin de son calvaire, les mains derrière le dos, le pas assuré, la tête haute, bien que meurtrie à coups de crosses de revolvers.

Quelques minutes après, il tombait en chrétien et en patriote, e tson sang, son pur sang français rougissait et glorifiait ce sol... »

M. Vincent, secrétaire du *Souvenir Français*, fait entendre à son tour quelques paroles patriotiques, et l'un des membres de la famille Augé, M. Dupont, médaillé du Tonkin, exprime sa reconnaissance pour le *Souvenir Français*. Dans la foule plus ou moins attentive, on écoute curieusement plusieurs habitants de Cormontreuil qui retracent avec émotion les divers épisodes du supplice d'Augé, dont ils ont été plus ou moins témoins : tristes souvenirs qu'on ne peut pas encore évoquer, après plus de vingt-cinq ans, sans une douloureuse émotion.

Mais les clairons font entendre une dernière sonnerie, la cérémonie est terminée ; le cortège se reforme et reprend aux sons de la musique le chemin de la mairie.

***

Conférence du baron de Baye a la Société de Géographie, a Paris. — Le 10 avril, à 8 heures 1/2 du soir, M. le baron de Baye a présenté, dans la séance publique de la Société de Géographie, à Paris, le compte-rendu fort intéressant de sa dernière mission en Russie, de la Volga jusqu'à l'Irtisch, à travers les populations primitives, si curieuses au point de vue ethnographique, des Ostiaks, des Kirghis, des Baschkirs, etc.

De belles projections à la lumière oxydrique, par M. Molteni, mettaient sous les yeux des nombreux spectateurs les sites pittoresques, les monuments archéologiques, les types caractéristiques rencontrés par le voyageur sur son long parcours durant lequel il a reçu partout l'accueil le plus sympathique.

Dans quelques jours, les magnifiques collections rapportées par le baron de Baye seront exposées dans une salle du Musée Guimet, et nous nous réservons de revenir alors sur les précieux renseignements qu'elles fournissent à l'étude de ces régions trop peu connues. A. T.-R.

***

Fête de la Croix-Rouge a Chalons-sur-Marne. — Le 19 avril, le Comité départemental de la Marne de la Société de la Croix-

Rouge française a donné une grande soirée de bienfaisance, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville de Châlons-sur-Marne, brillamment illuminés.

M. le général Hervé, commandant en chef le 6e corps d'armée, qui était rentré le matin même de son voyage dans l'Est avec le Président de la République, assistait à cette soirée, accompagné de Mme Hervé.

A l'arrivée du général en chef, la musique du 106e régiment d'infanterie a joué la *Marseillaise*.

M. Emile Dagonet, president de la Croix-Rouge, et M. le colonel Joppé, vice-président, entourés des membres du Comité départemental, ont reçu le général Hervé, qui était escorté des généraux Le Bègue de Germiny, Decharme, Joly, Hartschmidt, Moinot-Werly ; de l'intendant Pérou ; des officiers de son état-major, et d'un très grand nombre d'officiers de tous grades, appartenant à tous les corps et services de la place de Châlons et des garnisons voisines.

Le maire de Châlons, M. Bourdon ; le secrétaire général de la Marne, M. Surugue ; le président du Tribunal civil, M. Charles des Etangs ; M. Ardouin, bâtonnier des avocats ; M. Alfred Lequeux, président du Comice agricole de Châlons ; Mme Eugène Chanoine, présidente du Comité de la Croix-Rouge de Châlons ; Mme Aubert-Lécureux, présidente du Comité des dames d'Avize, ainsi qu'un très grand nombre de notabilités, assistaient à cette magnifique fête de la bienfaisance.

***

Découverte de Monnaies du XIIIe siècle, a Isles-sur-Suippe. — Pendant que se continuent, au château de Temesvar, les recherches du trésor enfoui par le dernier pacha de Hongrie, on vient d'en découvrir un à Isles-sur-Suippe (Marne). Un brasseur, en faisant creuser sa cave, a mis au jour un vase en terre renfermant une assez grande quantité de monnaies d'or et d'argent du temps de Louis IX.

***

Réunion de la Société amicale de la Marne, a Paris. — Les Marnais de Paris ont fêté le 23 avril, sous la présidence de M. Person, la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de notre compatriote, M. Rouyer, architecte de la Mairie du 10e arrondissement.

M. Bunel, architecte en chef de la Préfecture de police, a fait l'éloge de M. Rouyer en rappelant les grandes lignes de sa carrière. Il s'est défendu de faire un discours, car, a-t-il dit en rappelant les paroles du regretté M. Alphand, les architectes ne savent pas parler ; il s'est contenté de lire les états de service, d'ailleurs fort brillants, du nouveau décoré.

M. Hinzelin, professeur au collège Chaptal, a bien voulu, au pied levé, donner une conférence sur quelques parties inédites de l'œuvre de Henri Heine : *Le Pain de mon cœur. — Le tambour Legrand. — Les dernières œuvres de Beethoven.*

***

Exposition des Artistes champenois a Chalons-sur-Marne. — A l'occasion de la prochaine inauguration du monument commémoratif du président Carnot, la municipalité de Châlons a décidé l'organisation d'une exposition des œuvres des artistes champenois, nés dans les départements formés avec le territoire de l'ancienne province de Champagne.

Cette exposition sera ouverte vers la fin du mois de juillet 1896 ; elle sera installée dans les locaux de l'Hôtel-de-Ville et durera un mois.

Beaucoup de peintres et sculpteurs champenois ont déjà promis leur concours.

***

Monument commémoratif du président Carnot a Matignicourt-Goncourt. — La commission du monument de Carnot, qui doit être élevé en souvenir de la célèbre revue de 1891, sur le territoire des communes de Matignicourt et Goncourt (Marne), s'est rendue ces jours derniers dans ces localités, à l'effet de fixer l'emplacement définitif.

L'endroit choisi est situé sur le finage de Goncourt et de Matignicourt.

L'inauguration du monument aura lieu le 26 août prochain.

***

La Jeanne d'Arc de P. Dubois, a Reims. — Lors de sa dernière lettre, que nous avons publiée dans la livraison d'avril dernier, le correspondant parisien du *Courrier de la Champagne* disait quelle œuvre admirable serait la Jeanne d'Arc de M. Paul Dubois, fondue à cire perdue par les soins de M. Bingen.

Il l'avait vue, entourée encore de la charpente métallique qui soutenait le moule et de tout le curieux système de tuyaux, « véritable réseau artériel », qui avait amené dans le moule la fonte et la vie.

Il exprimait le regret qu'un photographe ne se fût pas trouvé là en ce moment pour reproduire la statue dans cet état de chrysalide, d'où elle va sortir dans toute sa splendeur, et donner ainsi une idée du travail prodigieux de M. Bingen.

Qu'il calme ses alarmes, le photographe était là, et a pu prendre avec son instantané deux vues de la statue qui sont très bien réussies.

L'une représente la Jeanne d'Arc encore entourée de toute la charpente métallique du moule.

L'autre la montre avec tout l'assemblage des tuyaux qui ont servi à la fonte et qui sont encore soudés au bronze. On remarque tout en haut l'entonnoir par lequel entrait la matière en fusion ; il est encore rempli de bronze solidifié.

Ces deux photographies, du plus grand intérêt, complètent et expliquent parfaitement la description si détaillée et si précise du correspondant du journal rémois.

— On a commencé à entourer d'une clôture en planches l'emplacement sur lequel va s'élever dans quelque temps, devant la Cathédrale, la statue de Jeanne d'Arc : incessamment on va se mettre aux travaux du piédestal.

La statue sera dans l'axe de la Cathédrale et de la rue Libergier, mais dans un coin de la place, tout près de la succursale de la photographie Trompette.

Jamais on n'aura mieux apprécié la nécessité de terminer les dégagements de la place du Parvis.

— On parle du 17 juillet pour l'inauguration de la statue. Le jeudi 16 juillet ne serait-il pas mieux choisi, puisque c'est le 16 de ce mois, en l'année 1429, que l'héroïne fit son entrée à Reims ?

C. Cerf.

* * *

Nominations et distinctions. — Le *Moniteur de l'Empire* annonce que notre éminent compatriote, M. Gaston Paris, membre de l'Institut de France, vient d'être élu par l'Académie des sciences de Berlin membre correspondant dans la classe de philosophie et d'histoire.

* * *

M. Henri Jadart, secrétaire général de l'Académie nationale de Reims, correspondant du ministère de l'instruction publique, vient d'être nommé officier de l'instruction publique.

Les membres de l'Académie de Reims, comme toutes les personnes à même d'apprécier le savoir et le zèle avec lesquels M. Jadart remplit ses fonctions, applaudiront à la distinction méritée dont vient d'être l'objet notre distingué collaborateur et compatriote.

* * *

M. l'abbé Bonno, curé de Chenoise, près Provins, secrétaire de la Société historique et archéologique de Provins, correspondant du ministère de l'Instruction publique, vient d'être décoré des palmes académiques. Nous avons eu, et nous aurons encore fréquemment occasion de parler des savants travaux de l'érudit abbé.

***

M. le comte Gaston Chandon de Briailles, d'Epernay, vient d'être nommé président d'honneur d'une des plus importantes Sociétés d'horticulture d'Anvers.

Tout le monde applaudira comme nous au choix de la Société d'Anvers : c'est un nouvel hommage rendu au mérite du si dévoué président de la Société d'horticulture et de viticulture d'Epernay.

***

M. Gilbert, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Inférieure, vient d'être nommé sous-préfet de Reims, en remplacement de M. Poiffaut, décédé.

***

Dans la liste des nouveaux généraux, nous remarquons deux noms bien connus dans la Marne, ceux de MM. Kirgener de Planta et Geffrier.

M. Kirgener de Planta est le petif-fils du général Kirgener, qui fut tué en 1813 par le même boulet qui tua le général Duroc, et le petit-neveu du maréchal Lannes de Montebello. Sa carrière, en Afrique et dans la guerre de France, l'a montré digne de ces grands souvenirs militaires.

M. de Geffrier, sorti de l'ancien corps d'état-major, a fait partie de l'état-major du regretté général Douay à l'organisation du 6e corps. Il compte également plusieurs campagnes de guerre. Il a épousé la fille de l'honorable docteur Titon, de Châlons-sur-Marne.

***

M. le colonel Moinot-Werly, commandant le 106e régiment d'infanterie à Châlons, vient d'être aussi promu au grade de général de brigade.

M. Moinot-Werly est né à Bar-le-Duc (Meuse), le 30 octobre 1839.

Entré à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr en 1859, il en sortit en 1861 comme sous-lieutenant au 63e de ligne.

Il se trouvait avec ce régiment en Algérie lors de la grande insurrection de 1864 ; il prit part à plusieurs combats meurtriers, notamment celui du 1er mai 1865, à Takitount, où le général Périgot le porta à l'ordre du jour.

Proposé au choix pour lieutenant, il était promu à ce grade le 17 juillet 1867, sans changer de corps.

Au moment de la déclaration de guerre de 1870, le 63e régiment d'infanterie, qui se trouvait alors au camp de Châlons, partit un des premiers pour la frontière ; il servit à composer la division Laveaucoupet du 2e corps (Frossard).

M. Moinot-Werly était blessé d'un coup de feu à la cuisse gauche à la bataille de Forbach, au moment où il se portait en avant de l'Eperon de Spickeren, dont la défense avait été confiée au 63e de ligne.

En récompense de sa belle conduite dans cette chaude journée, M. Moinot-Werly était nommé, le 9 août, capitaine au choix.

A peine guéri de sa blessure, le jeune capitaine reprit sa place dans les rangs, et se signala dans plusieurs engagements d'avant-postes. Fait prisonnier de guerre à la capitulation de Metz, M. Moinot-Werly refusa de signer le revers et fut interné en Allemagne ; il y resta jusqu'au 20 mars 1871.

Aussitôt rentré en France, il se rend à Versailles. Incorporé au 1er régiment provisoire, il prend part aux opérations du second siège de Paris, et notamment à l'attaque des forts d'Issy et de Vanves.

Cité à l'ordre du jour pour sa belle conduite, M. le capitaine Moinot-Werly reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

En 1880, il fut nommé chef de bataillon au 88e, puis au 69e et au 10e bataillon de chasseurs à pied à Saint-Dié. Le 9 juillet 1888, il devenait lieutenant-colonel dans le régiment où il avait débuté comme sous-lieutenant. La croix d'officier de la Légion d'honneur lui fut accordée le 12 juillet 1890. Enfin le 28 décembre 1892, il remplaçait comme colonel au 106e le regretté colonel de Groulard.

* * *

M. Lucien Herment, colonel commandant le 37e d'artillerie, vient d'être également nommé général de brigade par décret du 30 mars 1896.

Le nouveau titulaire de ce haut grade est né à Vitry en juillet 1837 et a toujours été considéré comme un des officiers les plus distingués de l'armée. Son père, connu de tous les anciens Vitryats, était un peintre de talent.

* * *

Par décret du 8 avril 1896, M. le commandant d'artillerie Rousseau, de Launois (Marne), a été nommé lieutenant-colonel du 8e régiment, commandant l'artillerie de la 1re division à Remiremont, en remplacement du lieutenant-colonel Pistor, nommé colonel du 8e à Nancy.

* * *

Enfin M. Cornet, lieutenant au 132e, a été nommé capitaine au corps.

M. Cornet, fils de M. l'Inspecteur d'Académie de la Marne, est, en même temps qu'un brillant officier, un excellent artiste. La

Société philharmonique de Reims a déjà exécuté quelques-unes de ses compositions pour orchestre.

***

M. Albert Brugnon, fils de M. Stanislas Brugnon, régisseur de M. le marquis d'Havraincourt, à Nanteuil-la-Fosse (Marne), vient d'être promu au grade de lieutenant de vaisseau.

***

Les Noces d'or d'un Avocat. — Le samedi 18 avril, les membres du barreau de Reims offraient un banquet à M. Henri Paris, leur confrère, en l'honneur du cinquantième anniversaire de son inscription au barreau de cette ville.

La réunion, qui a eu lieu au Lion d'Or, quoique tout intime et peut-être à cause de cela, a été empreinte de la plus franche cordialité, ce qui n'étonnera personne, car tout le monde sait que les meilleures relations ont toujours régné parmi les membres du barreau rémois.

Etaient seuls invités, en dehors des avocats, MM. le Président et le Vice-Président du Tribunal civil, M. le Procureur de la République, MM. V. Duchâteaux et Hurault, anciens membre de l'Ordre, et MM. les Avoués.

Au dessert, les toasts les plus fraternels ont été échangés. Une voix autorisée a rappelé, aux applaudissements de tous, les longs et brillants éclats de service de l'honorable M. Paris qui, à ce juste hommage rendu à son mérite, n'a pu dissimuler son émotion.

***

Une Centenaire. — Le lundi 6 avril toute la commune de Francheville (Marne) célébrait le centenaire de Mme veuve Hermant, née à La Chaussée (Marne), le 17 germinal an IV (6 avril 1796), qui accomplissait ce jour-là sa centième année.

La centenaire, escortée de sa nombreuse famille, fut conduite à l'église et une grand'messe fut chantée en son honneur. Mme veuve Hermant, qui a vécu jusqu'ici sans infirmités, s'est rendue d'elle-même à l'offrande. A la fin de la messe, M. le curé, en termes émus, complimenta la famille de l'heureuse idée qu'elle avait eue de se réunir autour de l'aïeule vénérée. La messe finit avec le *Te Deum*, et, à la sortie de la messe, les cloches carillonnèrent et force coups de fusil furent tirés grâce à la généreuse initiative des enfants du pays.

Toute la famille se réunit ensuite autour de la table dressée dans la chambre de la centenaire. Au commencement du repas, un gentil compliment et un bouquet lui furent offerts par une de ses arrière-petites filles.

Après le repas assaisonné par la bonne humeur des convives, un autre compliment fut lu par un de ses petits-enfants. Se faisant l'interprète de toute la famille, il en retraça le bonheur, raconta en quelques mots l'histoire du siècle écoulé, du siècle des révolutions, comme l'appellera l'histoire, et termina en souhaitant encore à son aïeule de nombreux jours.

Le soir, toute la famille se sépara heureuse d'une si belle et si rare cérémonie qui laissera dans le pays un excellent souvenir.

***

Mariages. — Le mardi 7 avril a été célébré, dans l'église de Sévigny-la-Forêt (Ardennes), le mariage de Mlle Thérèse Sommé, fille de M. Sommé, ancien notaire à Rosnay (Marne), avec M. Hubert Lebas, officier d'administration à Caen.

Mlle Sommé est la petite-fille de M. Monard, ancien directeur des Contributions indirectes à Chaumont (Haute-Marne), auparavant inspecteur de la même administration à Charleville.

***

Le mariage de notre compatriote, le docteur Paul Déhu, de Reims, avec Mlle Thérèse Bessaignet, nièce du docteur Dieulafoy, professeur à la Faculté de médecine, a été célébré le 16 avril dans l'église Saint-Pierre-de-Chaillot, à Paris, au milieu d'une brillante assistance.

Les témoins du fiancé étaient : le docteur Guyon, professeur à la Faculté de médecine, membre de l'Institut, et M. Nicolas Hourblin ; ceux de la fiancée : le docteur Dieulafoy, son oncle, et M. Paul Paullentru.

***

Le 21 avril a eu lieu, en l'église de Sainte-Menehould, le mariage religieux de M. le docteur Bucquet, de Ville-sur-Tourbe (Marne), avec Mlle Juliette Gandon, de Sainte-Menehould, fille adoptive de l'honorable M. Gandon, inspecteur général de l'Université en retraite, ancien chef du personnel de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique.

Le mariage civil avait eu lieu, le matin même, à l'Hôtel-de-Ville, par les soins de M. Lallement, premier adjoint.

La cérémonie réligieuse était présidée par M. le chanoine Florion, vicaire général du diocèse, assisté de M. le curé de Ville-sur-Tourbe et de M. l'archiprêtre de Sainte-Menehould.

***

Mgr Duval, évêque de Soissons, a béni le samedi 25 avril, en l'église Saint-Philippe-du-Roule, à Paris, le mariage du vicomte

Werlé, fils du comte Werlé et de la comtesse, née Lannes de Montebello, avec Mlle Thérèse Deviolaine, fille de M. Paul Deviolaine et de Mme Deviolaine, née Sohier.

Les témoins étaient pour le marié, le comte de Montebello, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, son oncle, et le comte Daru, lieutenant-colonel d'artillerie, son cousin ; pour la mariée, M. Sohier, ancien préfet de la Marne, son grand-père, et M. Georges Deviolaine, son frère.

— A l'occasion du mariage de son fils avec Mlle Deviolaine, M. le comte Werlé a fait remettre, pour être distribuée aux pauvres de la ville, une somme de 5,000 fr., dont 500 fr. au bureau de bienfaisance et 500 fr. à chacun des curés des neuf paroisses de Reims.

Le souverain pontife avait envoyé sa bénédiction aux jeunes époux.

Parmi les nombreux cadeaux, on remarquait une splendide corbeille en argent massif, offerte par le personnel et les ouvriers de la maison « Veuve Cliquot-Ponsardin », dont le comte Werlé est propriétaire, et le livre d'heures de la mariée, donné par les femmes et les jeunes filles de la verrerie de Vauxrot, qui appartient à la famille Deviolaine.

MÉLANGES

Le Baptême de Clovis. — Nous empruntons au *Temps* le curieux article suivant — que nous publions à titre de document :

Reims, 5 avril.

Clovis a-t-il été baptisé à Reims?

A Noël prochain, la cathédrale de Reims célébrera le quatorzième centenaire du jour où Clovis, se prosternant devant l'évêque Remi, « adora ce qu'il avait brûlé, brûla ce qu'il avait adoré », suivant les paroles légendaires que Grégoire de Tours prête au pontife dans l'exhortation faite au roi néophyte conformément aux prescriptions du rituel.

Cependant les fêtes commémoratives sont dès maintenant ouvertes, Léon XIII ayant autorisé une période jubilaire qui commence aujourd'hui, lundi de Pâques, pour se clôturer le 26 décembre.

« C'est un noble dessein — écrivit le Pape au cardinal Langénieu, — que celui dont vous avez pris l'initiative, de convier la France entière à célébrer solennellement, cette année, après quatorze siècles, l'anniversaire du baptême de Clovis, roi des Francs saliens.

« Aussi, nous accueillons avec une particulière satisfaction le désir que vous nous avez exprimé de nous associer à cette sainte et patriotique entreprise, en accordant à votre pays que nous aimons, la faveur unique d'un jubilé national. »

Et Léon XIII ajoutait :

« Au déclin de ce siècle et à l'aurore de celui qui s'annonce, en ces temps difficiles qui mettent en mouvement tous les peuples et tous les éléments du corps social, il faut que le baptême de Clovis et de ses guerriers se renouvelle en esprit et reproduise, à quatorze siècles de distance, les fruits merveilleux d'autrefois : l'union sociale sous un pouvoir sage, respecté, et la fidélité sincère envers l'Eglise catholique. »

L'approche de cette date historique qui va donner lieu à une longue série de fêtes, de cérémonies et de réunions, rappelle les disputes des érudits sur cette question : « Clovis a-t-il été baptisé à Reims? »

Il y a longtemps que l'on a contesté que l'église dédiée par l'évêque saint Nicaise à la Vierge et sur l'emplacement de laquelle s'élève Notre-Dame de Reims, ait vu le baptême de Clovis.

Mais ceux qui lui retiraient cet honneur restaient d'avis que la conversion du « fier Sicambre » avait eu pour théâtre un autre édifice de la même ville.

Depuis, des doutes furent émis sur Reims et enfin des savants d'outre-Rhin affirmèrent que la vieille cité s'attribue injustement la gloire d'être le berceau du christianisme français et que Clovis fut baptisé dans la basilique Saint-Martin, à Tours.

Telle est la thèse soutenue par M. Krusch dans un travail sur la *Vie de Saint Vaast* composée vers le milieu du septième siècle par un certain abbé Jonas de Bobbio.

« Le baptême eut lieu à Reims », dit cet auteur, et Frédégaire fournit la même indication. Ce sont d'ailleurs les seuls. Mais! replique M. Krusch, ce sont là des sources tardives et légendaires :

« C'est chose désormais prouvée que la vie de saint Vaast est de la même époque que Frédégaire et ne mérite pas plus de confiance. Il faut donc abandonner une fois pour toutes l'opinion d'après laquelle Clovis aurait été baptisé à Reims. »

C'est manifestement d'après le rôle attribué par Grégoire de Tours, dans le drame du baptême, à Remi, l'évêque de Reims, que les deux auteurs, garants de l'opinion, ont conclu en faveur de cette ville.

Malheureusement, déclare M. Krusch, une expression du récit de Tours s'oppose à cette conclusion.

Que dit donc Grégoire de Tours dans le trente-et-unième chapitre du livre second de son *Histoire des Francs*?

Il raconte — et cette partie de son œuvre est acceptée par tous les critiques comme offrant une haute valeur historique — il raconte comment au retour de sa campagne contre les Alamans, Clovis apprit à Clotilde qu'il avait remporté la victoire en invoquant le nom du Christ.

« Alors, poursuit Grégoire de Tours, la reine donna l'ordre de faire venir en secret saint Remi, évêque de Reims, le priant d'insinuer au roi la parole du salut.

« *Tum regina arcessire clam sanctum Remigium Remensis urbis episcopum jubet, etc.....* »

La reine fait venir l'évêque de Reims, *arcessire jubet;* en quel endroit Clotilde convoquait-elle donc saint Remi? En quelle résidence se trouvait donc Clovis auprès de sa jeune épouse?

Le texte de Grégoire de Tours indique bien que ce n'était pas Reims, dit M. Krusch, et il tire de là son argument contre la tradition qui place à Reims le baptême de Clovis, d'autant plus que Grégoire ne nomme pas l'endroit où se passa cet événement considérable.

Les adversaires de l'érudit allemand, notamment le jésuite Jubaru, dans une récente étude que nous mettons ici à contribution, répliquent :

« Grégoire n'a pas mentionné Reims d'une manière explicite ; comme l'ont démontré Junghans et M. Kurth, il tirait son récit

d'une ancienne *Vie de saint Remi*, dont l'auteur, un Rémois, écrivant dans la cité pleine encore des témoins du fait, n'a même pas dû penser qu'il fallût nommer la ville où l'évêque de Reims avait droit de donner ses ordres pour le baptême royal. »

D'un autre côté, le P. Jubaru, se fondant sur un épisode de cette *Vie de saint Vaast* qu'il reproche à M. Krusch de rejeter tout entière, et qui renferme, dit-il, des passages très sérieux, établit qu'en revenant par la cité de Toul, Clovis, au lieu de suivre la voie romaine qui le conduisait directement par Bar-le-Duc à Reims, dans le Soissonnais, remonta vers le nord, en restant sur la rive droite de l'Aisne, qu'il traversa au point de croisement de cette rivière avec la route de Trèves à Reims, à Rilly.

Or, à une lieue de Rilly, se trouvait la villa d'Attigny, un des séjours favoris des rois mérovingiens, où l'on peut fort bien admettre que le roi venait rejoindre Clotilde.

Attigny — où il est à noter comme rapprochement qu'a eu lieu en 785 le baptême de Witikind — dépendait précisément du diocèse de Reims, et c'est là, dans cette résidence royale, que Clotilde fit mander secrètement, *arcessire jubet*, l'évêque auquel elle devait tout naturellement penser, le chef du diocèse dans les limites duquel elle habitait avec le roi.

*
* *

L'arbre, la fontaine et les fées. — Du Rhin à l'Océan, au bord des sombres forêts, qui recouvraient d'ombre et d'horreur la Gaule barbare, s'élevaient de toutes parts, au milieu d'une clairière, dans le voisinage des bourgs et des villas, ces arbres sacrés qui portaient suspendues à leurs rameaux des images et des tablettes votives, des armes et des fleurs.

On leur brûlait des chandelles ; on les priait pour la santé des maîtres, des enfants, des serviteurs, pour la conservation des maisons, pour la prospérité des récoltes. Le peuple gardait un tel respect à la divinité de ces arbres, qu'il n'osait ni couper une branche, ni arracher un rejeton, ni trancher une racine.

Il y avait partout aussi, en Gaule et en Germanie, des fontaines et des pierres auxquelles on faisait des sacrifices et l'on acquittait des vœux.

L'Eglise fut de tout temps l'ennemie de ces divinités naturelles. Les premiers apôtres de l'Occident s'attaquèrent surtout aux arbres adorés. En Germanie, saint Boniface les abattait et, de leur bois, bâtissait des chapelles, afin que l'idole elle-même confessât la vérité. Saint Amator faisait arracher et brûler le poirier d'Auxerre, auquel les chasseurs suspendaient les têtes des animaux sauvages qu'ils avaient tués. Saint Gualaric ou Valery, apôtre du Vimeu, frappa de sa cognée un arbre vénérable, chargé de ces figures d'argile chères à la piété antique.

Ainsi faisaient, au péril de leur vie, ces hommes forts. Mais leur courage ne prévalut pas contre la divinité éternelle des bois, des rochers, des eaux et des montagnes. L'adoration des arbres et des sources tenait si profondément au cœur du Celte et du Germain, que l'Eglise chrétienne, avec toutes ses foudres, ne parvint pas à l'en déraciner.

Vainement l'anathème et l'excommunication frappèrent ces païens ignorants et simples. Une âme antique était en eux, qui les ramenait à leurs amours. La France christianisée resta encore à demi païenne dans les villages. Le souvenir des derniers druides et des dernières prêtresses gauloises se conservait vaguement chez les paysans. Ces bonnes gens avaient gardé la vieille idolâtrie et n'avaient guères pris de la religion chrétienne que ce qu'elle contenait d'idolâtrie nouvelle; en sorte que le culte de Notre-Dame et des saints s'unissait, dans leur âme obscure, à la croyance aux fées et aux enchanteurs. Religion dont il fallait bien que s'accommodât, après tout, la simplicité des prêtres de campagne.

Pas plus que leurs paroissiens, les curés ne doutaient de l'existence des fées; mais ils les tenaient pour des démons. A leur sentiment, les diables pullulaient alors sur la terre, plus nombreux que les grains de sable et que les brins d'herbe. Le bon curé les chassait en leur jetant de l'eau bénite. Quant aux fées, il essayait de s'en défaire en leur récitant l'Evangile de saint Jean. Peut-être cela les fâchait-il un peu. Pourtant elles ne quittaient pas la place et se moquaient du prêtre et de l'Evangile.

Il faut bien le reconnaître : elles avaient pour elles des droits qui se perdaient dans la nuit des âges. Ces dames avaient été jadis des divinités vénérées et redoutables à l'égal des Parques latines. Elles s'étaient nommées les Fatales aux temps immémoriaux où les lutins, leurs compagnons, étaient les Lares, les génies familiers du Gallo-Romain. Elles se trouvaient maintenant en relations intimes avec les anciens druides et les bardes devenus des enchanteurs.

Elles formaient avec eux et avec les lutins une aimable société surnaturelle, qui peuplait les bois. Ce monde de féerie avait, comme la société féodale, ses princes et ses princesses. Les fées de haut lignage tenaient, dans les forêts enchantées de Brocéliande et des Ardennes, leur cour d'amour, qui n'était ni moins gracieuse ni moins brillante que la cour céleste. Et vraiment l'enchanteur Merlin, Viviane et Mélusine en chapeau de fleurs faisaient bonne figure, même à côté de saint Michel en armes et de Mesdames sainte Catherine et sainte Marguerite portant des couronnes. Ces Mélusine et ces Viviane étaient célébrées à l'envi par les clercs, qui remplissaient de leurs aventures charmantes les romans de chevalerie et les fabliaux. Une société qui se plaisait à exalter la femme sous les symboles les plus divers rendait à ces dames enchantées plus d'honneurs qu'elles n'en avaient jamais reçus. Les fées de village ne prétendaient pas sans doute à tant de gloire.

Elles étaient aussi simples que les gens près desquelles elles vivaient. Les trouvères ne les chantaient pas. L'on ne faisait d'elles que des contes, et ma Mère l'Oie en savait sur elles plus long que personne. C'était grand hasard si leurs amours étaient mises en roman, comme celles de Mélusine.

Elles vivaient familièrement avec le paysan, ainsi que de très vieilles connaissances. On les invitait aux baptêmes et on mettait leur couvert dans la chambre attenant à celle de l'accouchée. A ces festins, elles mangeaient seules, entraient, sortaient sans qu'on le sût ; il ne fallait pas trop les épier, de peur de leur déplaire. C'est l'usage des personnes divines d'aller et de venir mystérieusement. Elles faisaient des dons au nouveau-né. Il y en avait de très bonnes. Mais pour la plupart, sans être méchantes, elles se montraient irritables, capricieuses, jalouses, et si on les offensait, même par mégarde, elles jetaient des sorts.

Elles laissaient voir parfois, à d'inexplicables préférences, qu'elles étaient femmes. Plus d'une prenait pour ami un chevalier ou un rustre, et, le plus souvent, ces belles amours finissaient mal. Enfin, terribles ou douces, elles étaient encore les Fatales, elles étaient toujours les Destinées.

Or donc, les fées avaient, à moins d'une demi-lieue du village de Domrémy, un arbre et une fontaine. Le bois de chênes qui couvrait la colline, le bois Chesnu, comme on disait alors, était lui-même enchanté. Enfin il y avait près de l'arbre, sous un coudrier, une mandragore qui promettait l'amour et les richesses à quiconque, la nuit, selon les rites, n'ayant peur ni de l'entendre crier, ni de voir le sang dégoutter de son petit corps humain et de ses pieds fourchus, l'arracherait de terre.

Toutes les magies rustiques étaient réunies dans ce coin de verdure que Jeanne d'Arc découvrait du seuil de la maison paternelle. Un paganisme vieux comme le monde y renaissait sans cesse avec les feuilles et les fleurs.

Aussi les habitants de Domrémy étaient-ils suspects de diablerie. Thomas de Courcelles, grand théologien et fort méchant homme, dit en propres termes que « le pays est connu pour le grand nombre de ses habitants qui usent de maléfices ». Jeanne elle-même ne doutait point qu'il n'y eût des fées ; elle pensait qu'il y en avait de bonnes et de mauvaises ; et, dans le fond de son cœur, elle pensait surtout aux bonnes fées. Il lui semblait bien qu'elle en avait vu quelqu'une, non pas sous l'arbre enchanté, mais ailleurs, dans la campagne.

Elle n'en eût point juré, parce qu'il est mal de jurer, et que les fées sont fuyantes de leur nature : on ne les reconnaît que quand elles ont déjà disparu. Mais était il besoin de les dévisager ? C'étaient des voisines ; elles étaient du village.

Jeanne, selon la coutume du temps, avait plusieurs marraines. L'une se nommait Agnès, une autre Sibylle, une autre Béatrix

une quatrième et une cinquième Jeanne, et il y en avait d'autres encore, à ce qu'elle avait ouï dire à sa mère. Or, une de ces marraines, Jeanne, femme du maire Aubery, avait vu les fées sous l'arbre. Elle les avait vues de ses yeux; elle l'avait dit à sa filleule, qui l'en avait crue, car la femme du maire Aubery était réputée bonne et prude femme, non devineresse ni sorcière Comment ne pas croire aux fées, quand on a une marraine qui les a vues? A vrai dire, beaucoup de paganisme se mêlait à la religion de Jeanne, qui ne savait que ce que lui avait enseigné sa mère, et dont l'ignorance faisait frémir les théologiens. A Rouen, ses juges ne purent jamais lui faire dire que les fées étaient de mauvais esprits.

Elle était bien sûre, par exemple, que les fées avaient mis une vertu dans la fontaine des Groseilliers, en s'y baignant ; car elle voyait les pauvres gens qui grelottaient la fièvre s'en aller boire l'eau merveilleuse. Et il fallait bien que cette eau eût le don de guérir les maladies, puisque les convalescents y retournaient comme pour acquitter une dette de reconnaissance.

Cette autre marraine de Jeanne, la vieille Béatrix, femme d'un laboureur nommé Estellin, disait innocemment :

« J'ai ouï conter que les fées venaient sous l'arbre, dans l'ancien temps. Mais, pour nos péchés, elles n'y viennent plus. »

Pourtant les Dames de la fontaine, les Dames fées se montraient encore aux jeunes filles au temps de la bonne femme Béatrix. Elles avaient leur jour d'audience. Quand on voulait leur parler en secret, on allait le jeudi à la fontaine. C'est Jeanne elle-même qui nous l'apprend. Elle en savait sur les fées plus qu'elle n'en voulait dire.

(*Echo de Paris.*) Anatole France.

* * *

Le général Saussier. — Le *Soir* publie sur le général Saussier, nommé de nouveau généralissime, un article très documenté signé : « Un vieux Criméen » et dont nous extrayons l'anecdote suivante :

C'était en 1854, au mois d'octobre, devant Sébastopol. Le général Canrobert commandait en chef les assiégeants. Les obus et les balles sifflaient dans l'air obscurci de fumée. On entendait les sabres qui s'abattaient sur les casques, les cuirasses et les têtes avec un bruit mat ; les cliquetis des baïonnettes couvraient les notes aiguës des clairons, et les hommes tombaient par files, foudroyés par les biscaïens.

A un moment, les ennemis réussirent à s'emparer de la première tranchée et ils avancent vers la seconde. La mêlée roule.

Tout à coup, on aperçoit un jeune lieutenant de la légion étrangère qui, tête nue, sabre de droite et de gauche. Les assaillants tombent autour de lui. Les cadavres qui l'entourent lui servent de

rempart. Mais voilà qu'un coup de feu l'atteint. Il tombe au milieu des morts.

Quelques minutes après, les troupes françaises avaient le dessus, l'ennemi se repliait en désordre.

La fusillade a cessé. On n'entend plus que le râle des mourants et le hennissement des chevaux éventrés par la mitraille.

Le général Canrobert, monté sur son cheval blanc, parcourt le champ de bataille entouré de son état-major.

A quelques mètres d'un endroit où les morts forment un amoncellement horrible, il s'arrête.

— On s'est bravement battu ici. Un lieutenant de la légion étrangère s'est particulièrement distingué. Je veux le voir.

— Il doit être mort, mon général, répond un soldat dont la main droite est mutilée et qui de son moignon ensanglanté esquisse un salut.

— Le voici, général, dit un officier désignant un homme étendu à terre dans une mare de sang.

Canrobert descend de cheval, s'approche du blessé et lui prend sa main.

Le malheureux veut parler. Il ne peut articuler que ces mots : « Ils sont battus, hein ? »

— Oui, mon ami, ils sont battus et bien battus, et vous, vous vous êtes conduit en héros.

L'officier essaie de se soulever, mais sa tête retombe lourdement sur le sol.

— Comment vous appelez-vous ? demande Canrobert.

— Félix Saussier, balbutie le lieutenant.

Alors le commandant en chef fait ranger les troupes et commande : « Présentez armes ! ouvrez le ban ! »

Et tandis que les caisses font entendre un long roulement, Canrobert détache la croix qu'il porte sur sa poitrine et la place sur celle du lieutenant Saussier en disant : « Voilà la récompense décernée aux braves. Portez-la avec orgueil, car vous l'avez bien méritée.

« Tambours, fermez le ban !... »

Et le nouveau légionnaire s'évanouit.

On l'emporte à l'ambulance.

Quelques mois après, le grade de capitaine le récompensait d'un nouveau fait d'armes.

* * *

Chapu et le buste d'Alexandre Dumas. — Le 17 mars, M. Jules Claretie a pris livraison du buste d'Alexandre Dumas fils, l'admirable marbre de Carpeaux, que le maître a légué, par testament, à la Comédie-Française, et, vite, on a placé dans le vestibule

d'entrée, à la place d'honneur, le buste du fils en face de celui du père. Mais voilà que le buste de l'auteur de la *Dame aux Camélias*, bien que d'une belle grandeur, — un peu plus que nature — a paru tout petit, par comparaison avec celui de l'auteur des *Trois Mousquetaires*, et l'administrateur général a eu beau s'éloigner, se rapprocher, prendre la perspective de tous côtés, la disproportion était trop grande ; impossible, comme l'on dit, de « faire le pendant ».

Alors, il a regardé avec désespoir l'énorme buste de Dumas père, avec son envolée de cheveux crépus qui le grossit et le grandit encore, il a levé au ciel ses bras désespérés, en s'écriant : « Mais c'est un géant !!! »

Le connaissez-vous, ce buste géant, d'une admirable ressemblance et si vivant, dans son marbre, que lorsqu'on le regarde, il semble que ses lèvres vont s'entr'ouvrir pour laisser échapper un de ces récits comme en savait dire l'admirable conteur ? Eh ! bien, ce chef-d'œuvre, la Comédie-Française n'en a qu'une copie, car l'original, celui qui fut façonné par la main de ce grand artiste qui s'appelait Henri Chapu, celui qui fut la coulée de sa première inspiration, c'est l'Odéon qui le possède, et vous pouvez m'en croire, car je l'ai vu faire, et voici son histoire.

En 1875, le directeur de l'Odéon, — c'était alors notre collaboteur et ami Félix Duquesnel, — se dit que les murs du second Théâtre-Français étaient nus et tristes, alors que ceux de la Comédie-Française étaient couverts de tableaux, ornés de bustes et de statues ; il s'adressa donc à l'administration des beaux-arts, qui lui répondit par un *non possumus*. En ce temps-là, le budget, qui depuis... s'enlisait déjà, et notre homme, qu'on ne décourageait pas facilement, résolut de faire par lui-même, sans le secours de personne, ce que ne voulait pas faire l'administration des beaux-arts, et bâton en main, comme un curé de village qui quête pour relever le clocher de son église, il alla frapper de porte en porte, chez les artistes ses amis, et les amis de ses amis, tant et si bien, qu'en l'espace de deux années, il avait réalisé ce tour de force de former un véritable musée dans le foyer de l'Odéon, et n'ayant rien reçu de l'Etat, de lui faire don, au contraire, d'une vingtaine de tableaux de maîtres et d'une trentaine de bustes des premiers de nos auteurs dramatiques, par les premiers sculpteurs de l'époque.

Or, lorsque toutes les commandes furent faites, on s'aperçut, comme toujours, qu'on avait oublié le principal, sinon le premier de tous, Alexandre Dumas. — Dame ! Il vous souvient que lorsque Balzac fit construire la maison des Jardies, il n'avait oublié qu'un détail... l'escalier ! — Tout le monde avait sa commande, à qui demander Alexandre Dumas ? On en causait, un soir, entre amis, dans le cabinet du directeur de l'Odéon, tout en fumant des cigarettes et en buvant des bocks. — Quelqu'un dit :

— Il n'y a qu'un homme qui puisse faire le buste de Dumas.

— Qui donc ?

— Chapu.

Le lendemain, à 10 heures du matin, Duquesnel sonnait à l'atelier de Chapu, situé rue Notre-Dame-des-Champs, au coin de la rue du Mont-Parnasse. Il ne connaissait pas l'auteur du monument de Regnault, il le voyait pour la première fois, mais en dix minutes, la connaissance était faite, et on était devenu les meilleurs amis du monde, on avait des relations communes, on se plaisait, on se comprenait ; à onze heures, on allait déjeuner chez Magny, rue Mazet, — ci-devant contrescarpe Dauphine — Magny, le dernier restaurant où on a pu manger un pot-au-feu fait avec du bœuf et des légumes — rien du Professor Liebig ! — au dessert, Duquesnel dit à Chapu :

— Ça n'est pas tout ça, j'ai un grand service à vous demander.

— Quoi donc ? dit Chapu intrigué.

— Il faudrait que vous me fassiez le buste d'Alexandre Dumas père pour le foyer de l'Odéon.

— Ah !... diable !... Mais c'est que je ne le connais pas, je ne l'ai jamais vu.

— Tant mieux ! Vous n'aurez pas de souvenirs inexacts, vous le ferez sans parti pris, impartialement...

Et de rire... Chapu hésita un moment...

— Il y a des photographies ?

— Parbleu !

— Alors, c'est convenu.

Le lendemain, Duquesnel était chez Dumas fils, avenue de Villiers, pour chercher des portraits, des photographies, tous les documents nécessaires.

— Vous savez, dit-il à Dumas, qui va faire le buste de votre père ?

— Non, Carpeaux ?

— Pas Carpeaux...

— Tant pis, car c'est un rude artiste, tenez, venez voir mon buste, dont il vient de terminer le marbre.

Et il souleva la toile qui le recouvrait, pour le protéger contre la poussière, pendant qu'on faisait l'escalier. Il était admirable ce buste, qui représentait le maître, à mi-corps, dans toute la force de la cinquantième année, en face, de trois quarts, l'œil franc, grand ouvert, la tête fièrement rejetée en arrière.

— Il est vraiment beau, dit Duquesnel.

— Il faut qu'il fasse mon père, dit Dumas ; je vais le voir, il ne refusera pas.

— Oui, mais c'est trop tard, la commande est faite à Henri Chapu.

— Chapu ! — dit Dumas, — c'est différent ; ce sera une autre manière, mais c'est un si grand artiste qu'il n'y a pas à choisir entre les deux.

— Il va masser son buste ; dès que la masse sera faite, je viendrai vous chercher, nous irons voir cela ensemble.

Muni des photographies, aidé de quelques conseils, de quelques souvenirs des uns et des autres, Chapu massa son buste, poussant assez loin son ébauche ; toutefois, un point l'embarrassait : comment habiller son personnage ? Le costume moderne est si peu favorable à l'art du statuaire ; le *peplum* ou le manteau drapé, pour le père Dumas, cela n'allait guère ; et pas plus la robe de moine de Balzac.

— Comment l'avez-vous connu, — dit-il à Duquesnel, — que vous donne votre souvenir ?

— Mon souvenir, il n'est pas compliqué ; chez lui, je l'ai toujours vu avec des pantoufles rouges, un pantalon à pied et en bras de chemise, une chemise à grand col rabattu, largement ouverte ; il étouffait toujours, il avait toujours trop chaud...

— En chemise... voilà l'affaire... c'est parfait, en chemise, c'est le seul vêtement avec lequel on puisse concevoir cette tête de colosse.

Et Chapu, l'ébauchoir en main, s'escrimait sur la glaise, râclant, égalisant, retouchant du pouce, donnant de l'air, broyant des plis... Le soir l'ébauche était achevée, mais, sans le vouloir, presque sans s'en douter, l'artiste emporté par l'ampleur des personnages lui avait donné des proportions énormes, bien plus grandes que nature. Il en était ennuyé, se demandant, dans sa modestie, — ce grand artiste était d'une douceur d'enfant et d'une adorable modestie, — ce que Dumas fils allait penser de son œuvre un peu faite au hasard, et sur la foi de documents posthumes.

Le lendemain, il eut réponse à la question, qu'il se posait anxieusement ; Alexandre Dumas vint à l'atelier, et quand on eut découvert la glaise, il serra nerveusement les mains de Chapu, et deux grosses larmes coulèrent de ses yeux, qui pourtant n'avaient pas les pleurs faciles.

— C'est admirable ! c'est admirable !! — fit-il à plusieurs reprises, ne trouvant rien autre à ajouter.

Et comme Chapu, ému lui aussi, lui demandait s'il n'y avait pas quelques retouches à faire :

— Rien, rien, — dit-il, — gardez-vous d'y rien toucher, c'est un pur chef-d'œuvre, c'est une ressemblance prodigieuse ; puis il se mit à sourire. Tout est bien, ajouta-t-il, même la chemise ; c'est une idée excellente de l'avoir drapé ainsi, car c'est ainsi que le voient tous ceux qui l'ont connu. Je me souviens, moi, quand j'étais jeune homme, il me mena, un soir, au bal à l'Hotel-de-Ville ; il étouffait dans les salons, il descendit dans la cour pour

prendre l'air, et là, les pieds dans la neige, en décembre, il se promenait en manches de chemise, son habit sous le bras... Non, ne retouchez rien, rien ; ce n'est pas une ébauche, c'est un chef-d'œuvre... Mon buste par Carpeaux est une admirable chose, mais je ne sais lequel des deux est le plus beau, et vous êtes, l'un et l'autre, de grands artistes !

C'est l'ébauche retouchée de détail, affinée, ciselée, qui devint la terre cuite du foyer de l'Odéon ; le marbre fut fait une dizaine d'années plus tard pour le péristyle du Théâtre-Français, où il s'étale aujourd'hui dans sa masse vivante, si imposante, si colossale, mais si expressive dans sa réalité, que jamais on ne s'était aperçu qu'elle était presque au double de la nature, et il a fallu la comparaison d'avant-hier, pour que Jules Claretie se soit écrié : « Mais c'est un géant ! »

(*Gaulois.*) TOUT-PARIS.

* * *

LE CHAMPAGNE AU BRÉSIL. — On écrit au *Moniteur vinicole :*

Au point de vue des affaires, il n'y a rien de bien nouveau à signaler. Nous en profiterons pour donner les extraits suivants du rapport de notre consul à Saint-Paul du Brésil, lesquels ne manqueront pas d'intéresser notre commerce d'exportation.

« En raison des goûts des Brésiliens, le champagne, boisson de luxe par excellence, trouve naturellement dans ce pays un débouché considérable, débouché qui a été, il y a quelques années, beaucoup plus considérable encore, lorsque la crise financière et commerciale qui sévit actuellement sur la plupart des Etats sud-américains ne s'était pas fait sentir encore au Brésil.

En outre de cette crise qui a réduit quelque peu la consommation et, par conséquent, ralenti les commandes, deux graves circonstances pèsent sur le commerce des champagnes français et entravent son essor dans ma circonscription consulaire. Ce sont d'abord l'élévation excessive des droits de douane qui frappent cet article. Par le tarif de 1890, ces droits étaient modérés, 4,300 reis par bouteille soit, au change d'alors, environ 2 fr. Mais depuis une série de droits addititionnels ont été décrétés et le champagne, comme article de luxe, a été particulièrement atteint.

C'est ainsi que la bouteille payait, en plus du droit primitif de 1,300 reis, 50 0/0 d'augmentation dudit droit, soit 650 reis, et 30 0/0 de majoration de la première augmentation de 50 0/0 additionnés du droit primitif, soit 585 reis, ce qui représente un total de 2,535 reis, auxquels il faudrait joindre 1 0/0 *ad valorem* de frais de capatazies et 2 ou 3 0/0 de frais de dédouanement, de main-d'œuvre ou de magasinage dans les ports ou entrepôts.

Enfin, une loi en date du 30 décembre 1895 a porté à 3,600 reis par bouteille le droit de douane sur les vins mousseux, soit au pair, 10 fr. 08.

Dans ces conditions, la moindre caisse de champagne est appélée à payer de 30 à 35,000 reis de droits divers (environ 30 à 35 fr.). La base des droits étant spécifique, c'est-à-dire portant sur le poids de l'article (emballage non compris) et non sur sa valeur, il convient de signaler que, d'après le tarif brésilien, les champagnes chers sont favorisés, puisque étant donné leur prix beaucoup plus élevé, ils ne paient pas plus — c'est-à-dire moins en la circonstance — que les champagnes bon marché et que les tisanes de champagne.

Aussi ce sont généralement les grands crus connus qui sont les plus recherchés sur la place, ainsi que quelques marques fantaisistes d'exportation, inconnues à Reims ou à Epernay. C'est, du reste, le champagne sec, dry extra dry qui convient presque exclusivement au goût de la consommation locale.

La seconde circonstance qui nuit, et dans des propositions alarmantes, est la contrefaçon.

Le champagne revient sur place, vendu chez le négociant, de 100 à 150 milreis (100 à 150 fr.) la caisse et de 12 à 15,000 reis la bouteille, pour les bonnes marques courantes. Quelques marques ordinaires se livrent à 90,000 reis (90 fr.). Il est à craindre que ces prix n'augmentent encore d'une façon très fâcheuse pour l'écoulement du produit, au cas où les nouveaux droits additionnels de 30 0/0 en or (soit 71 0/0 environ, en monnaie actuelle), votés déjà par la Chambre brésilienne, viennent à être adoptés par le Sénat. Dans ce cas, le champagne montera à des prix presque inabordables, et le coût de la caisse sera doublé (280 à 250 milreis), 280 à 250 fr. »

(*Courrier de la Champagne.*)

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

GÉNÉALOGIE

DES

Jacobé de Goncourt, de Haut, de Naurois, etc.

(1129-1896)

Rameau cadet de la Branche qui précède.

7e *degré*. — *Jean Jacobé des Mazalins* (fils de Gilles et de Louise de Braux), né à Vitry le 29 Janvier 1645, marié à Vitry le 26 Novembre 1665 à *Marie Tisserand de Luxémont*, fille d'Edmond Tisserand, Sr de Luxémont, Elu à Vitry, et de Marie Nolin. Il en eut :

A. Marguerite, née le 5 Novembre 1666, morte fille le 24 Mars 1765.

B. Jean-Baptiste, qui suit.

C. Marie-Anne, née le 21 Décembre 1675, morte fille le 4 Janvier 1706.

D. Barbe, née le 28 Septembre 1669, morte le 11 Octobre suivant.

E. Marie-Louise, née le 13 Juin 1672, morte le 23 suivant.

F. Claude, né le 4 Novembre 1674, mort le 23 suivant.

G. Nicolas, né le 15 Mai 1678.

8e *degré*. — *Jean-Baptiste Jacobé des Mazalins*, né le 14 Juin 1668, marié en 1694 à *Françoise de Cadioux*, fille de Nicolas de Cadioux, de Sézanne, et de Françoise Bourjot. Il mourut le 1er Mai 1723 et elle le 13 Juillet 1723. Ils eurent pour enfants :

A. Jean-Antoine, qui suit.

B. Gilles, né le 10 Janvier 1700.

9e *degré*. — *Jean-Antoine Jacobé des Mazalins*, Sr des Bordes, Conseiller du Roi, Lieutenant de Police à Vitry, marié le 26 Avril 1724 à *Anne Bidault*, fille de Nicolas Bidault et de

1. Voir page 187, tome VIII de la *Revue de Champagne*.

Françoise Savannes. Elle mourut le 14 Mars 1776. Ils eurent pour enfants :

A. François Michel, né le 27 Septembre 1729, marié à Marie-Angélique Bardot. Il mourut le 27 Mars 1780.

B. Marie-Anne-Catherine, née le 27 Mars 1732, mariée à M. Obriot.

C. Joseph, né le 22 Septembre 1733, marié à Vitry le 16 Juillet 1765, à Jeanne des Portes.

Et 7 autres enfants morts jeunes ou sans postérité, qui sont :

D. Jacques-Antoine, né le 19 Janvier 1725, mort le 8 Février 1727.

E. Anne-Marguerite, née le 19 Octobre 1726.

F. Pierre-François, né le 5 Mars 1728, mort le 30 Octobre 1729.

G. François-Noël, né le 23 Décembre 1735.

H. Claude-Nicolas, né le 15 Août 1737, mort le 16 Mai 1738.

I. Antoinette, née le 26 Décembre 1738.

J. Marie-Henriette, née le 14 Août 1740, morte le 2 Novembre 1740.

QUATRIÈME BRANCHE DITE DE FARÉMONT

Avec son Rameau de FRÉMONT et COUVROT, et son second Rameau dit aussi de FARÉMONT

(Seigneuries de Couvrot, Champagne, Naurois, Ablancourt, Decourt, Le Fresne, Le Beauchet, Villotte, Luxémont, Domremy, Savonnières, Farémont et Frémont).

5e *degré*. — *Gilles II Jacobé de Farémont*, deuxième fils de Gilles Ier et de Magdeleine Millet, Ecuyer, Seigneur de Couvrot et Farémont, Avocat au Parlement, Echevin de Vitry en 1627, né le 26 Août 1567, époux de *Catherine de Godet*, fille de Philbert, Vicomte de Godet[1] et de Louise de Tartevelle. Il

1. La famille de Godet, transplantée, au xve siècle, de Bourgogne en Champagne, a, pendant deux siècles et demi, occupé la première place dans le diocèse de Châlons, par le nombre de ses branches, ses alliances et ses charges, le nombre de ses seigneuries, ses grades militaires. Elle a formé les branches de Renneville, de Farémont, de Soudé, de Crouy, de Saint-Hilaire, de Tilloy, de Champaulain, de Saint-Hilairement. Philbert de Godet, Sr de Saint-Martin-aux-Champs et de Farémont, Vicomte de Godet, époux de Louise de Tartevelle, eut 4 enfants : 1. Catherine de Godet, mariée à Gilles Jacobé de Farémont ; 2. Charles de Godet, Grand Prieur d'Aquitaine de l'Ordre de Malte ; 3. Demoiselle de Godet, épouse de N. Chevalier de Nazelles ; 4. Demoiselle de Godet, épouse de Messire de Montmorency-Bouteville.

mourut le 30 Août 1651 et elle le 4 Août 1641 ; ils furent enterrés dans la nef des R. P. Minimes de Vitry-le-François, sépulture de leur famille. Ils eurent pour enfants :

A. Jacques, qui suit.

B. Louis, Chanoine de Saint-Etienne à Châlons.

C. Gilles, Religieux Minime.

D. Noël, Religieux Minime.

E. Louise, morte fille.

F. Marie, mariée à Claude Guyot, Conseiller du Roi en la Prévôté de Vitry, dont :

1. Huguette Guyot, née le 18 Octobre 1626 à Vitry, mariée à Etienne de Lalain, fils d'Etienne de Lalain Echevin en 1528, qui fut député pour marquer l'emplacement de l'église de Vitry-le-François et en faire dresser le plan ;

2. Jean Guyot, Conseiller du Roi en la Prévôté de Vitry, marié à Geneviève Hocquet ;

Et 3. Marie Guyot, mariée à Jean Meunier.

G. Magdeleine, épouse de Nicolas Gillet, Conseiller en la Prévôté de Vitry, dont : 1. Nicolas Gillet, né le 6 Juillet 1646 ; 2. Marie Gillet, née le 26 Mars 1652 ; 3. Louis Gillet, Conseiller en la Prévôté de Vitry, né en 1643, marié à Marguerite de Mauparty, le 16 Juillet 1659.

H. Jean Jacobé de Farémont, marié le 18 Janvier 1633 à Magdeleine Gillet, fille de Claude Gillet, Procureur à Vitry, et de Marie Gillet, dont : Hugues Jacobé de Farémont, Avocat au Parlement, Greffier en la Prévôté de Vitry, né le 24 Avril 1635 et mort non marié.

6e *degré*. — *Jacques Ier Jacobé de Farémont*, Seigneur de Couvrot, Farémont, Domremy et Savonnières, Echevin de Vitry en 1626, Président en la Cour Souveraine de Commercy pour Mgr le Cardinal de Retz, épousa *Marie Chaperon*, fille de Guillaume Chaperon et de Jeanne Thénart, qui bâtirent la Chapelle Saint-François chez les R. P. Minimes de Vitry. Jacques mourut à Vitry le 17 Avril 1665, et sa femme le 24 Mars 1669. Ils furent inhumés en ladite Chapelle Saint-François. Leurs enfants furent :

A. François, qui suit.

B. Magdeleine, née à Vitry le 28 Octobre 1627, mariée à Vitry le 30 Avril 1647, à Nicolas de Saint-Genis, Seigneur de Belleseaux, Conseiller du Roi et Elu en l'Election de Vitry, fils de François de Saint-Genis, Conseiller du Roi, Président au Grenier à sel de Vitry, et de Huguette Guyot. Elle mourut à Vitry le 19 Septembre 1676. Leurs enfants furent : 1. François de Saint-Genis, né à Vitry le 19 Février 1648, Conseiller du Roi, Elu en l'Election de Vitry, marié le 19 Juin 1676 à Eléonore le Gras, fille de Jacques le Gras, seigneur de Moram-

bert, et de Louise Bauldot ; 2. Jacques, né le 13 Septembre 1649 ; 3. Marie, née le 30 Novembre 1650 ; 4. Pierre, né le 2 Août 1653 ; 5. Françoise, née le 13 Septembre 1655 ; 6. Denis, né le 30 Septembre 1657 ; il fut Seigneur de Bellescaux, marié le 12 Mai 1694 à Magdeleine Hocquet ; 7. Nicolas, né le 15 Avril 1659, marié à Marie-Henriette d'Origny et mort sans enfants ; 8. Madeleine, née le 4 Septembre 1660, mariée le 22 Septembre 1681 à Claude du Chesne, Sr de Couvrot, le Montoy, Ecriennes, Conseiller au Bailliage et Siège Présidial de Vitry, Echevin en 1687, fils de Claude et de Nicole de Chanlaire ; 9. Antoine, né le 7 Mars 1662 ; 10. Joseph, né le 3 Février 1665, Avocat au Parlement, marié le 11 Janvier 1689 à Marguerite de Morel-Vindé, fille de François de Morel-Vindé, Conseiller du Roi et Commissaire des Guerres, et de Françoise Humbert ; 11. Antoine, né le 19 Mars 1666, marié à Charlotte Rouillon ; 12. Antoine, né le 17 Août 1667 ; 13. Louis, Conseiller du Roi, Président du Grenier à sel de Vitry, marié à Marie Cappé, fille de Michel et d'Elisabeth le Goux ; 14. Marie-Françoise, née le 26 Janvier 1671, mariée en 1694 à Jean-Baptiste Labbé de Morambert, Conseiller du Roi, Lieutenant-Assesseur au Bailliage et Siège Présidial de Vitry.

C. Barbe, née le 2 Juillet 1634 à Vitry, mariée le 27 Avril 1660 à Jean Tisserand de Luxémont, Conseiller du Roi, Président au Grenier à sel de Montmorency, Greffier en Chef de l'Election de Vitry, fils d'Edmond Tisserand, Sr de Luxémont, et de Demoiselle Poupot. Il mourut le 10 octobre 1705. Ils eurent pour enfants : Françoise, mariée en Décembre 1685 à Joseph de Torcy ; 2. Marie, née le 16 Mars 1672, mariée à Joseph Jacobé de Pringy, Greffier en Chef de l'Election de Vitry ; 3. Barbe-Marguerite, née le 22 Février 1669, mariée le 1er Mai 1696 à Louis Hoccart, Procureur du Roi au Bailliage de Sainte-Menehould ; 4, Magdeleine, née le 2 Mai 1673, mariée le 12 Juin 1696 à Louis-Samuel de Vavray de Viaspres ; 5. Jean, né le 15 Septembre 1667 ; 6. Marie-Anne, née le 3 Novembre 1674 ; 7. François, né le 23 Décembre 1675, mort le 5 mai 1677 ; 8. Léonore-Thérèse, née le 15 Octobre 1677.

D. Jacques, né le 4 Avril 1630, mort jeune.

E. Suzanne, née le 21 Octobre 1626, morte jeune.

F. Loyse, née le 8 Mars 1637, mariée le 1er Mai 1663 à Claude Nyel, Conseiller du Roi au Bailliage et Siège Présidial de Vitry. Il mourut le 15 Septembre 1691 et elle le 23 Décembre 1689. Ils eurent pour enfants : 1. François Nyel, Conseiller du Roi au Bailliage et Siège Présidial de Vitry, né le 16 Juillet 1665, marié le 8 Janvier 1695 à Louise Labbé ; 2. Catherine, née le 18 Juillet 1664 à Vitry ; 3. Claude Nyel, né en 1668, Bailli de Sommevoire, marié à Anne le Blanc du Chatellier, fille de François le Blanc, Sr du Chatellier et d'Attancourt, et d'Anne Beguin, dame de Suzemont. Il mourut en 1709 et elle en 1700, sans enfants. Marié en secondes noces à Nicolle du Four ; il eut : 4. Armand-Jean, né en 1670, Jésuite, missionnaire en Chine, et depuis Grand Pénitencier à Saint-Pierre de Rome, Confesseur du Roi d'Espagne,

Philippe V, et Précepteur des Infants d'Espagne. (On conserve au château de Goncourt une remarquable relique de la vraie croix, qui vient de lui) ; 5. Jean-Baptiste Nyel, né en Mars 1676, Avocat au Parlement, marié à Jeanne Barbier le 17 Mai 1701. Il mourut le 8 Juin 1701.

7e *degré.* — *François Ier Jacobé de Farémont*, Sr de Couvrot, Villotte, Luxémont, Ecuyer, né en 1621, Conseiller du Roi et Procureur aux Traites foraines ; il succéda à son père dans sa charge de Président en la Cour Souveraine des Grands Jours de Commercy pour Mgr le Cardinal de Retz ; il épousa *Françoise Jourdain de Chantereine*, fille de Jean Jourdain de Chantereine, de Châlons. Il fut maintenu dans sa noblesse et dans ses armes le 2 Novembre 1697. Il mourut le 17 Janvier 1705 et elle le 2 Juin 1680. Leur épitaphe se voyait en la Chapelle Saint-François des Pères Minimes de Vitry. Ils eurent pour enfants :

A. Jacques II, qui suit.

B. Louis, auteur d'un rameau qui suivra après la descendance de son frère aîné.

C. Jean, auteur d'un second rameau qui suivra après celui de son frère Louis.

D. Marie, née le 3 Décembre 1647, Supérieure du Couvent de Sainte-Marie à Vitry.

E. Françoise, née le 30 Juin 1646, Religieuse au même Couvent, morte le 25 Août 1669.

F. François, né le 8 Août 1654, Officier, mort au service du Roi, sans alliance.

G. Magdeleine, née le 17 Décembre 1650, morte le 27 suivant.

H. Nicolas, né le 5 Mars 1656, mort le 8 Janvier 1661.

I. Marie-Magdeleine, née le 1er Août 1657, morte le 3 Août suivant.

J. Joseph, né le 21 Juin 1665.

K. Jean-Baptiste, né le 21 Février 1667.

L. Magdeleine, née le 16 Mars 1670.

8e *degré.* — *Jacques II Jacobé de Farémont*, Seigneur de Farémont, Naurois, Decourt, Luxémont, Villotte, etc., Conseiller du Roi, Lieutenant particulier au Bailliage et Siège Présidial de Vitry, Procureur du Roi en l'Election de Vitry, épousa, le 8 Septembre 1680, *Catherine d'Origny*, sa cousine, fille de Pierre d'Origny, Elu en l'Election de Sainte-Menehould, et de Magdeleine de Corvisier. Il fit enregistrer ses armoiries au d'Hozier en 1697. Il mourut le 17 Octobre 1721 et elle le 4 Février 1729. Il en eut :

A. François II, qui suit.

B. Louis-Jacques, né le 12 Juin 1688.

C. Pierre, ne le 16 Mai 1690.

D. Jacques, né le 7 Octobre 1691.

E. Marie-Catherine, née le 7 Janvier 1693.

F. Louis, né le 27 Janvier 1696.

9e *degré.* — *François II Jacobé de Farémont*, Seigneur de Farémont, Naurois, Fresne, le Beauchet, Villotte, Luxémont, Ecuyer, né le 2 Janvier 1682, Conseiller du Roi, Echevin en 1729, Premier Président au Bailliage et Siège Présidial de Vitry. Il présida aux solennités de la Paix d'Utrecht en 1713, et assista aux Etats de 1714[1]. Il épousa, le 24 Février 1710, *Marie-Scholastique de Villiers*, fille du Président de Villiers, Sr de la Motte, Conseiller du Roi, Elu en l'Election de Sézannes, et de Nicolle Ricard, et sœur de l'Intendant du Prince Charles. Il mourut le 8 Janvier 1774 et elle le 23 Février 1739, sans enfants; ils furent inhumés dans l'église des Révérends Pères Minimes de Vitry.

1er Rameau de la Branche de Farémont dit de Frémont et Couvrot.

8e *degré.* — *Louis Ier Jacobé de Frémont*, Sr de Couvrot, deuxième fils de François et de Françoise Jourdain de Chantereine, Ecuyer, né le 18 Mars 1659, fut Conseiller du Roi au Bailliage et Siège Présidial de Vitry ; il épousa en premières noces, à Vitry, le 3 Mars 1688, *Marie-Charlotte Châlons*, fille de Charles Châlons, Conseiller au Présidial de Chaumont, et de Charlotte de Rénusson ; elle mourut le 2 Juillet 1693 ; puis en secondes noces, le 6 Juillet 1699, *Anne Domyné des Landres*, fille de Jean et de Suzanne Jacobé de Naurois. Ses armes furent enregistrées par d'Hozier en 1697. Il mourut le 11 Décembre 1728, ayant eu du premier lit :

A. François-Jacques, qui suit.

B. Charles, né le 20 Mai 1691.

1. Le Président Jacobé de Farémont fut le premier Président à Vitry ; jusqu'à lui, le Lieutenant Général avait eu ce titre. L'office de Président fut aboli en 1764 dans tous les Bailliages et Présidiaux.

C. Jacques, né le 28 Avril 1693.

Et du second lit :

D. Anne-Marie, née le 20 Mars 1700, mariée le 10 Janvier 1719 à Remy Gillet du Fresnes, Avocat au Parlement.

E. Jeanne-Catherine, née le 26 Décembre 1709, morte le 12 Août 1725.

F. Suzanne, née en 1717, morte le 2 Septembre 1734.

G. Jacques, né le 27 Novembre 1716, mort le 7 Mai 1725.

9e *degré*. — *François Jacques Jacobé de Frémont*, Ecuyer, Seigneur dudit lieu et de Couvrot, Ablancourt, Luxémont, Villotte, etc., né à Vitry le 3 Avril 1689, Conseiller du Roi, Président-Prévôt royal en la Prévôté de Vitry, Subdélégué de l'Intendant de Champagne à Vitry ; il épousa, le 28 Septembre 1711, *Marguerite Jacobé de Naurois*, fille de Louis, Conseiller du Roi, Président-Trésorier de France en la Généralité de Champagne, et de Jeanne de Mauclerc. Il mourut le 30 décembre 1757, ayant eu pour enfants :

A. Louis-François Jacobé de Couvrot, reçu Cadet Gentilhomme en 1728, à la Compagnie de la Citadelle de Metz, suivant certificats attestant qu'il est de la même famille que Jean et Jérémie Jacobé, maintenus nobles en 1668, et comme eux de noble race. Il était né le 7 Mars 1713 et mourut à Metz, à 17 ans, en 1729.

B. Louis II, qui suit.

C. Marie-Henriette, née le 3 Juillet 1715, mariée à François de Saint-Genis, Avocat au Parlement, Prévôt royal de Vitry, le 7 Janvier 1738. Il mourut le 18 Juin 1785 et elle le 20 Août 1780, ayant eu pour enfants : 1. Marie-Françoise de Saint-Genis, mariée à Vitry le 2 Mai 1764 à Nicolas-Louis de Salligny, Avocat-Général au Conseil Souverain établi à Châlons, et depuis Membre du Corps législatif ; 2. Antoinette-Françoise, née à Vitry le 19 Décembre 1738, non mariée ; 3. Louis-Clair de Saint-Genis, né le 7 Mars 1740, Président en l'Election, marié à Jeanne de Mongeot, desquels descendent tous les de Saint-Genis de Champagne ; 4. Auguste-Nicolas de Saint-Genis de Luxémont, né le 3 Février 1741, Auditeur en la Chambre des Comptes, marié à Mlle le Tellier de Louvois, fille du Marquis de Louvois, sans postérité ; 5. Françoise, née le 18 Octobre 1742, mariée à Paris, paroisse Saint-Séverin, le 27 Septembre 1787, à René-François de Louaisel, Ecuyer, Garde du Corps du Roi, et depuis Maréchal de Camp, Chevalier de Saint-Louis ; 6. Henriette-Louise, née le 19 Décembre 1743, morte le 23 suivant.

D. Daniel, né le 28 Juillet 1716, mort en Janvier 1725.

E. Marie-Scholastique, dite Mlle d'Ablancourt, née le 6 Juillet 1718, morte fille le 6 Décembre 1795.

Et trois autres enfants morts en bas âge.

F. Jacques, né le 19 Mars 1714, frère jumeau de Louis.

G. Charles, né le 18 Mai 1722, mort le 9 Juillet suivant.

H. François, né le 4 Décembre 1723.

10e *degré.* — *Louis II Jacobé de Frémont*, Chevalier, Seigneur d'Ablancourt, Frémont et Couvrot, né le 19 Mars 1714, Capitaine de Grenadiers au Régiment de Noailles, puis à ceux de Custines et de Saint-Chamond, Chevalier de Saint-Louis, se trouva au siège de Philisbourg; marié le 7 Janvier 1741 à *Marie-Anne de Salligny*, fille de Louis de Salligny, Conseiller du Roi, Avocat du Roi au Bailliage et Siège Présidial de Vitry, et de Marie-Anne Dombasle. Elle mourut le 23 Avril 1785. Leurs enfants furent :

A. Anne-Marie, née le 21 Novembre 1744, morte le 10 Décembre suivant.

B. Louis, né le 18 Août 1748, mort le 18 Décembre 1749.

C. Marie-Louise Scholastique, née le 29 Juin 1750, mariée, le 15 Avril 1771, à Louis-Suzanne le Dieu d'Aulnizeux, Chr, Sr d'Aulnizeux, la Chapelle, Frignicourt, le Canal, deuxième fils de Philippe le Dieu de Ville et d'Elisabeth de Brunetot de Sainte-Suzanne. Elle mourut le 6 Février 1810, ayant eu pour enfants : 1. Louis-François-Philippe le Dieu d'Aulnizeux, né le 21 Mai 1773, marié à Louise-Victoire le Dieu de Ville, et mort à Vitry le 6 Août 1837 ; sa femme y mourut le 11 Août 1817 ; 2. Jeanne-Marie-Anne le Dieu d'Aulnizeux, née à Couvrot le 16 Février 1776, mariée, le 16 Septembre 1800, à François-Charles de Leysenne ; il mourut à Blacy et elle à Vitry le 6 Mars 1836 ; 3. Marie-Louise-Marguerite, née en 1779, mariée, en 1802, à François-Claude de Brunetot de Sainte-Suzanne, Page de Louis XVI et de Madame de Provence, plus tard Inspecteur des Eaux et Forêts, fils de Louis-Gilles de Brunetot de Sainte-Suzanne, Sr du Mesnil, le Mothé, Sainte-Suzanne, et de Françoise de la Mothe d'Hancourt. Il mourut le 19 Janvier 1824, à Frignicourt, et elle le 23 Décembre 1838 ; 4. Demoiselle le Dieu d'Aulnizeux, mariée à M. de Bigault de Grandrupt.

D. Marie-Antoinette, née le 21 Octobre 1751, morte le 16 Juin 1752.

E. Marc-Henri-Louis, né le 1er Novembre 1752, mort le 4 Février 1754.

F. Jeanne Jacobé de Frémont, née le 5 Juin 1754, mariée le 9 Septembre 1776 à Roch-Eléonore-Joseph de Parchappe, Chevalier, Sr de Domprot, Brandonvilliers, Soulanges, Souain, etc., Capitaine de Cavalerie, Garde du Corps du Roi, de la Compagnie de Villeroy, fils de Messire Jacques de Parchappe de Morambert, Seigneur de Soulanges, Souain, et de Françoise de Brunetot de Sainte-Suzanne. Il mourut le 10 Août 1801, ayant eu pour enfants : 1. Louise-Françoise-Eléonore de Parchappe, née à Vitry le 3 Juin 1777 ; elle y mourut le 26 Septembre suivant ; 2. Jean-Baptiste, né le 9 Juin 1778 ; 3. Jeanne-

Eléonore de Parchappe, née à Domprot le 12 Juillet 1786, mariée le 1er Janvier 1807 à Alexandre-Nicolas, Baron Peschart d'Ambly, fils de Nicolas-René, Baron Peschart d'Ambly, Major d'Infanterie, Seigneur de Saint-Benoît-sur-Vannes, et de Marie-Jeanne-Louise-Pomponne de Vienne. Il y eut 10 enfants de ce mariage, d'où descend toute la famille Peschart d'Ambly.

G. Louis-François, qui suit.

H. Augustin, mort jeune.

I. Jean, mort jeune.

11e *degré.* — *Louis-François Jacobé de Frémont*, Seigneur de Frémont, Couvrot et Ablancourt, né à Vitry le 5 Septembre 1756, Capitaine au Régiment de Beauvoisis, Conseiller du Roi en ses Cour de Parlement, Chambre des Comptes et Cour des Aides réunies à Metz, marié le 10 Septembre 1781 à *Marie-Anne de Salligny*, sa cousine-germaine, fille de Louis-Antoine de Salligny, Sr de Montilleu, Conseiller du Roi, Président-Trésorier de France au Bureau des Finances de Champagne, et de Jeanne de Saint-Genis. Il mourut à Vitry le 16 mai 1825 et elle le 28 Décembre 1836. Ils eurent pour enfants :

A. Louis-Roch, qui suit.

B. Antoine-Louis, né le 2 Juillet 1786, curé de Couvrot puis de Blacy, mort à Vitry le 18 Janvier 1870.

C. Anne-Julie, née le 18 Mars 1789, mariée le 1er Juillet 1816 à Paraclet-Michelet, Colonel d'Artillerie, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'Honneur, fils de Jacques-François Michelet, Juge au Tribunal civil de Vitry, et de Catherine-Elisabeth-Auguste Domyné du Fays. D'eux vinrent : 1. Alexis-Amédée Michelet, né le 3 Octobre 1818, mort en Afrique, Capitaine du Génie, et : 2. Louis-Léon Michelet, né le 21 Février 1820, marié à Alix Angenoust, fille d'Odard-Adolphe Angenoust, Général de Brigade, et d'Anne-Louise de Noël de Buchères. Il est mort à Vitry le 7 Décembre 1891, laissant : Amédée Michelet, marié à Mlle Métairie ; Berthe Michelet, mariée à André de la Fournière, et Antoinette Michelet. 3. Caroline-Julie, née le 2 Avril 1817, morte non mariée le 5 février 1895.

D. Marie-Caroline, née le 19 Septembre 1797, mariée le 23 Novembre 1817 à Louis de Normandie, Chef d'Escadron au 1er Carabiniers, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'Honneur, fils de Louis-Valentin de Normandie, Procureur en la Chambre des Comptes, et d'Elisabeth Labbé de Morambert. Elle mourut le 22 Juin 1878 et lui le 30 Juin 1847, sans enfants.

12e *degré.* — *Louis-Roch Jacobé de Frémont*, né le 3 Septembre 1784, Capitaine des Grenadiers de la Garde du Roi d'Espagne, Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre Royal des Deux-Siciles. Il fit les campagnes de 1802 en Hel-

vétie, celles de 1805 et 1806 à la Grande Armée en Autriche, Prusse et Pologne, celles de 1807 et 1808 à l'armée de Naples, celles de 1809 et 1810 en Espagne ; Capitaine des Grenadiers de la Garde royale d'Espagne le 20 Décembre 1809, demissionnaire en 1810, nommé Lieutenant-Colonel de la Garde Nationale de Vitry en 1834, marié à Vitry le 27 septembre 1812 à *Elisabeth Jacobé de Pringy de Goncourt*, fille de Louis Jacobé de Pringy de Goncourt et de Magdeleine-Memmie Turpin. Lui mort à Vitry le 27 Avril 1850, elle à Paris le 8 Décembre 1863. Sans postérité.

2e Rameau de la Branche de FARÉMONT, dit aussi de Farémont.

8e *degré*. — *Jean Jacobé de Farémont* (troisième fils de François et de Françoise Jourdain de Chantereine), Ecuyer, Seigneur de Champagne et Farémont, né à Vitry le 30 Novembre 1660, Gentilhomme de la Vènerie du Roi, Conseiller et Procureur du Roi en l'Election de Vitry, et depuis Conseiller au Bailliage de Châlons. Il épousa, le 27 Mars 1697, *Louise-Catherine Cachapt de Champagne*, fille de Claude Cachapt de Champagne, Officier chez le Roi, Piqueur au vol dans la Grande Fauconnerie, et de Bonaventure le Philipponat. Il mourut en 1739 et elle en 1759, ayant eu :

A. Claude-François, qui suit.

B. Marie, née le 4 Octobre 1702, morte fille.

C. Anne, née à Châlons le 24 Octobre 1706, morte fille à Châlons le 18 Janvier 1790.

D. Jeanne-Claire, née le 11 Mai 1708, mariée en 1735 à Pierre-André de la Fournière, Seigneur de la Héronnière et Champagne en partie, Conseiller au Bailliage et Siège Présidial de Châlons, Lieutenant particulier audit Siège, Gouverneur-Echevin de Châlons, mort le 2 Janvier 1789 et elle le 2 Avril 1792. Il en eut : 1. une fille morte jeune ; 2. Pierre-Louis-Memmie de la Fournière, Avocat au Parlement de Paris et Membre du Conseil de l'Archevêque de Paris, mort à Châlons sans alliance, le 16 Avril 1818 ; 3. Marie-Anne, née le 27 Février 1741, morte sans alliance, à Châlons, le 19 Février 1821 ; 4. N. de la Fournière d'Aubercy, Garde du Corps, mort sans postérité ; 5. N. de la Fournière de la Court, mort garçon ; 6. Claire-Françoise, née à Châlons en 1742, morte fille à Châlons le 17 Décembre 1813 ; 7. Marie-Anne-Scholastique, née à Châlons le 15 Août 1747, mariée à Châlons le 6 Juillet 1779, à François Soulier de

Lortal, Seigneur de Lortal, la Vermondie et Bubsacq, Ecuyer, Garde du Corps du Roi, Compagnie Villeroy, puis Capitaine de Cavalerie et Chevalier de Saint-Louis, qui eut : (A) Anne-François-Pierre de Lortal, né à Châlons le 18 Octobre 1782, marié en 1807 à Mlle Chansaulme de Fonrose, et qui mourut le 16 Février 1833 sans postérité ; (B) Jeanne-Antoinette de Lortal, mariée à M. de la Giberti ; (C) Marie, mariée à Pierre-Bazile de Chamorin, Maire et Député de Châlons, veuf de Mlle de Cappy et aïeul du Comte de Sainte-Suzanne, de la Comtesse de Riocour et de la Baronne Ludovic de la Tullaye.

E. Jean-Baptiste-Bonaventure, né le 12 Mai 1710, Religieux Minime, mort le 17 Août 1728.

F. Pierre, né le 26 Décembre 1712, Prieur de la Rouelle en Basse-Normandie.

G. Marie-Scholastique, née le 15 Janvier 1714, morte fille à Ay le 18 Octobre 1748.

H. Louis-Paraclet, né le 30 Mai 1716, Docteur en Sorbonne, Curé de N.-D. de Vitry, Chanoine régulier de Sainte-Geneviève, mort Prieur de Favresse.

I. Pierre-Jacques Jacobé de Farémont, Seigneur de Champagne, né le 1er Mai 1719, Capitaine au Régiment Dauphin-Infanterie, Chevalier de Saint-Louis, marié le 25 Novembre 1743 à Claude-Laurence de Maupas de Saint-Martin, fille de Jean-Baptiste de Maupas, Ecuyer, Seigneur de Saint-Martin-aux-Champs, et de Marie-Anne de Bar. Lu mort à Châlons le 19 Juin 1788, elle le 6 Mars 1780, sans enfants.

J. Françoise, née le 23 Janvier 1698, morte en bas âge.

K. Philippe, né le 12 Mai 1710, mort en bas âge.

9e *degré.* — *Claude-François Jacobé de Farémont*, Seigneur de Champagne, Ecuyer, né à Châlons le 16 Mai 1700, Capitaine de Grenadiers au Régiment Dauphin-Infanterie. Chevalier de Saint-Louis, marié le 3 Décembre 1745 à *Claude-Marie-Nicolle le Gentil*, fille de François le Gentil, Conseiller du Roi, Receveur des Tailles à Epernay, et de Marie-Jeanne Fagnier de Livry[1]. Il mourut le 22 Mai 1747, tué par une bombe au siège de Berg-op-Zoom, laissant un fils unique :

A. Antoine-Marie-Augustin, qui suit.

(*A suivre.*) A. DE MAUROY.

1. La veuve de Claude-François a épousé en deuxièmes noces, en Septembre 1751, Philippe-Alexis Bureau de Sérandé, Receveur Général de la Généralité de Bourgogne, dont une fille unique, Antoinette-Maurice de Sérandé, mariée en 1771 à *Jean-Louis Millon d'Ainval*, Receveur Général de la Généralité de Lyon. Mme de Sérandé est morte en 1780.

Archidiaconé de Margerie*.

HISTOIRE DE GIGNY-AUX-BOIS

CHAPITRE V

Seigneurs de Gigny.

§ 1. — Famille d'Arzillières.

Les premiers seigneurs connus de Gigny-aux-Bois sont les sires d'Arzillières. A la fin du XIIe siècle, Gigny et Bussy-aux-Bois font partie de leurs domaines, et il est probable qu'il en était de même au Xe siècle.

Gigny, du reste, était alors un simple alleu, possédé directement par le sire d'Arzillières. Ce fut seulement au milieu du XIIIe siècle, vers 1250, que moitié de la terre de Gigny environ, savoir le village et le château, fut mise en fief, relevant du comte de Champagne, par Gautier II d'Arzillières. Cette partie mouvante du châtelain de Vitry en 1250 relevait, en 1366, du comte de Vertus et de Rosnay, sans que nous puissions dire à quelle date eut lieu cette mutation. L'autre partie de Gigny, dite « Seigneurie hors les corps », c'est-à-dire tout le reste du territoire, a toujours relevé d'Arzillières quand Gigny eut des seigneurs particuliers.

Les origines de la seigneurie d'Arzillières sont fort obscures. Un peu de jour semble toutefois s'être fait depuis la publication, par l'abbé Lalore, du *Cartulaire de Montiérender*. Les événements racontés dans une des chartes ont du reste déjà été mis en lumière par le comte E. de Barthélemy, qui a, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, sous ce titre : *Les seigneurs et la seigneurie d'Arzillières*, rectifié ce qu'il en avait écrit dans l'ouvrage intitulé : *Le Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*. Son dernier travail, croyons-nous, n'est pas encore le dernier mot de la question, au moins pour ce qui a trait aux difficultés généalogiques. Le seigneur d'Arzillières,

* Voir page 359, tome VIII de la *Revue de Champagne*.

le premier dont on puisse parler, aurait épousé, avant 1078, Egecinde, sœur de Gui à la Barbe et de Hugues à la Barbe, fondateurs de l'abbaye de Huiron et seigneurs de la Vallée, où posaient les uns près des autres les villages et hameaux de Huiron, Saint-Hilaire, Henruel, Les Rivières, Le Martroy, Jumerel, Saint-Louvent, Glannes, Courdemange, Champillon, Chatel-Raould. La rivière sur les rives de laquelle étaient bâtis ces villages se nomme la Guenelle, l'Isson et même la Chéronne, parce qu'elle prend sa source à Saint-Chéron. E. de Barthélemy suppose que Herbert à la Barbe, mentionné le 21 novembre dans le nécrologe de Huiron, était le père de Guy, de Hugues à la Barbe et de Egecinde[1]. Dom Baillet dit, en parlant de Herbert à la Barbe : « Je ne sais s'il est de la même famille que les précédents[2]. »

M. le docteur Mougin, qui a édité la *Chronique de Dom Baillet*, dit que Guy à la Barbe descendait selon toute probabilité de Herman, comte de Verdun, fils de Geoffroy à la Barbe, comte d'Ardennes et duc de Lorraine. Mais Dom Baillet, après avoir rapporté l'opinion de ceux qui, sans fondement selon lui, font Gui et Hugues à la Barbe comtes et ducs d'Alsace, ajoute : « D'autres croient que nos fondateurs sont les sei-« gneurs d'Arzillières. »

Quoi qu'il en soit, de ce fait que les seigneurs d'Arzillières et l'abbaye de Huiron demeurèrent toujours seigneurs en commun de la Vallée, on admit comme vraisemblable que le seigneur d'Arzillières ne put devenir possesseur de cette seigneurie que par une alliance matrimoniale avec la sœur des fondateurs de l'abbaye. Ce mariage est considéré comme réel par E. de Barthélemy et M. Mougin qui, après avoir fixé à l'année 1078 les commencements de l'abbaye, ajoute : « Depuis cinq ans environ, 1073 à 1078, Egecinde était mariée « au seigneur d'Arzillières, auquel elle avait apporté en dot « une partie de Huiron, de Glannes et de Courdemanges. » Mais si le seigneur d'Arzillières vivait encore en 1078, pourquoi ne figure-t-il point comme bienfaiteur et fondateur de Huiron avec sa femme Egecinde et ses beaux-frères Gui et Hugues ?

Admettons cependant ce mariage antérieur à l'année 1078, date de la fondation de Huiron.

Vers la même époque, un chevalier nommé Hugues avait

1. *Revue de Champagne et de Brie*, septembre 1887, p. 165.
2. *Chronique de l'abbaye Saint-Martin de Huiron*, Introduction, p. XII.

demandé d'être associé aux prières de l'abbaye de Montiérender, et en échange il avait promis de laisser à l'abbaye son alleu de Hancourt. Quelques années après, ce chevalier fut vaincu dans une guerre et fait prisonnier par le seigneur de Beaufort. Il eut recours à l'abbé de Montiérender, le pria de l'accepter comme moine, de payer sa rançon, et en échange il abandonna sa terre de Hancourt. Mais deux chevaliers, l'un nommé Pierre d'Arzillières, neveu du chevalier Hugues, l'autre nommé Eudes ou Odon, gendre de Pierre, réclamèrent à l'abbé de Montiérender cette terre de Hancourt. Montiérender, pour avoir la paix, finit par céder cette terre, mais à titre viager seulement, à ces deux personnages qu'il fallait sans doute ménager. L'acte de cession, document très précieux, fut dressé vers l'année 1088[1].

Or, Hugues à la Barbe — qu'on prétend avoir été le beau-frère du chevalier d'Arzillières — et Hugues le chevalier-moine étaient contemporains. En faire un seul et même personnage n'était pas difficile. Ce fut fait avec un certain degré de probabilité, il faut l'avouer, puisque d'un côté, Hugues le chevalier-moine avait un neveu nommé Pierre d'Arzillières, et que de l'autre, Hugues à la Barbe avait une sœur, Egecinde, mariée, selon les probabilités, au seigneur d'Arzillières.

Mais en admettant ce système, il faut dire que le mariage d'Egecinde avec le seigneur d'Arzillières était de beaucoup antérieur à la fondation de Huiron, puisque ce seigneur d'Arzillières avait, en 1088, un fils nommé Pierre, lequel avait déjà une fille mariée à Eudes. Ce mariage avait donc eu lieu, non pas cinq ans avant la fondation de Huiron, mais bien cinquante ans environ auparavant.

E. de Barthélemy pense apporter à l'appui de l'identification susdite une preuve irréfutable, en faisant remarquer que Hancourt est dans le voisinage de Beaufort — ce qui ne peut être contesté — et que, en 1189, Gautier I d'Arzillières fit ratifier par le seigneur de Beaufort une donation qu'il faisait à l'abbaye de La Chapelle-aux-Planches, preuve, dit-il, que « les seigneurs d'Arzillières, descendants de la sœur de « Hugues à la Barbe, possédaient encore, à la fin du XIIe « siècle, des domaines sous la suzeraineté des seigneurs « de Beaufort, comme en avait eus Hugues, moine du Der[2]. »

1. Lalore : *Cartulaire* IV, n° 57, page 187.

Hancourt, aujourd'hui réuni à Margerie, canton de Saint-Remy-en-Bouzemont.

2. *Revue de Champagne et de Brie*, ibidem, p. 167.

Cette preuve ne nous paraît pas péremptoire. Hancourt relevait postérieurement du sire de Beaufort, auquel il appartenait, même pour la plus grande partie, mais le terrage cédé par Gautier d'Arzillières à La Chapelle-aux-Planches pouvait relever, en 1189, du sire de Beaufort, sans avoir, un siècle auparavant, été possédé par le seigneur d'Arzillières.

Quoi qu'il en soit, le premier seigneur d'Arzillières connu aurait été le père de Pierre d'Arzillières, le mari d'Egecinde, d'après l'opinion énoncée plus haut, le beau-frère de Hugues le chevalier-moine. Il était mort avant 1088 et même avant 1078, car s'il eût été encore vivant à l'époque de la fondation de Huiron, on ne voit pas pourquoi il n'eût point figuré parmi les bienfaiteurs de l'abbaye.

Pierre d'Arzillières — en admettant qu'il ait été seigneur d'Arzillières, car la charte de Montiérender ne lui donne pas la qualification de *dominus*, seigneur — vivait en 1088. Il était déjà d'un certain âge, car il a à cette date un gendre, Eudes ou Odon, qui agit alors comme un personnage important. Il ne paraît pas qu'il ait eu des fils. Après lui, en effet, le seigneur d'Arzillières se nomme Eudes, qu'on identifie avec le gendre de Pierre.

Eudes d'Arzillières, s'il est bien le gendre de Pierre, aurait donc épousé, avant 1088, l'unique héritière d'une vieille famille féodale qui aurait possédé le domaine d'Arzillières. Il est lui-même la souche d'une nouvelle dynastie. Il nous est connu par un acte compris entre les années 1142-1145, par lequel il entre en accord avec le chapitre de Saint-Etienne de Châlons, en présence de l'évêque Guy et du consentement de sa femme, de ses fils et de ses filles[1]. Il est fait mention, dans des actes de cette époque, de Gautier d'Arzillières (1109), de Foulques, de Renard d'Arzillières et de Pierre, neveu de ces deux derniers (1135-1142), sans qu'on puisse dire leur degré de parenté avec Eudes. Ce que l'on sait, c'est qu'il avait des fils ; un de ceux-ci fut sans doute Guillaume d'Arzillières, qui suit.

Nous supposons que ces seigneurs d'Arzillières possédaient la terre de Gigny. Aucun acte ne parle jusqu'alors du seigneur de Gigny. Toutefois, il est fait mention, vers 1147, d'un Raoul de Gigny (*Radulfus de Ginni*) qui, de concert avec Bonneau de Soudé (*Bonellus de Soldi*) et Guy de Saint-Ouen, donne à

1. E. de Barthélemy : *Revue*, septembre 1887, 167.
Archives de la Marne, fonds du Chapitre.

l'abbaye de La Chapelle-aux-Planches une terre située au-delà de La Maxenne (Le Puits), près de Brebant. Ce Raoul de Gigny devait être noble, car il est dit qu'il avait épousé la sœur de *Waraldus*, chevalier[1]. Rien ne nous autorise à voir dans ce Raoul un seigneur de Gigny, terre que nous savons avoir été alors un alleu, non un fief. Raoul de Gigny, personnage de petite noblesse, habitait à Gigny, devait le service militaire au seigneur d'Arzillières, dont il était un des écuyers, possédait peut-être quelques terres ou bois en fief dans le voisinage, mais ne nous paraît pas devoir prendre le titre de seigneur de Gigny.

Guillaume d'Arzillières nous est seulement connu par un acte compris entre les années 1161-1191, où il est parlé d'un de ses trois fils, Gautier, qui suit :

Gautier I d'Arzillières, dans l'acte cité ci-dessus, passé en présence de l'évêque de Châlons Gui de Joinville (1161-1191), choisit sa sépulture dans le cimetière de Cheminon, du consentement de sa femme, Elisabeth, et de ses frères, Henri et Guillaume. Dans cet acte il est dit fils aîné de Guillaume[2]. Selon nous, ce Gautier d'Arzillières était sûrement seigneur de Gigny, car l'acte par lequel il cède à La Chapelle-aux-Planches un terrage sur la grange de La Bouverie en 1189 est signé par *Gérard, prêtre de Gigny*[3]. Ce n'est pas là une preuve irréfutable, mais quoi de plus naturel que de voir le curé ratifier une largesse de son seigneur ? Gautier figure, vers 1172, au *Livre des Vassaux* du comte de Champagne, pour des fiefs situés dans le comté de Rosnay ; il est dit tenir dans cette châtellenie la moitié de Saint-Etienne et la justice, Brandonvillers et Juilly « et albanes et les hommes des Seinz »[4], c'est-à-dire les étrangers et les hommes des monastères. Pourquoi Gigny ne figure-t-il pas dans cette énumération ? C'est parce que Gigny n'était pas encore inféodé : c'était un alleu.

Gautier d'Arzillières prit la croix vers 1189, au moment de la troisième croisade. Le 27 juillet 1190 il était sous les murs de Saint-Jean-d'Acre. Il ne revint pas de la Terre-Sainte et dut périr vers la fin de l'année, soit de la famine, soit de maladie, au siège de cette ville[5]. Il ne paraît pas avoir laissé d'en-

1. Lalore : *Cart.* IV, n° 5.
2. E. de Barthélemy : *Cartulaire de Cheminon.*
3. Lalore : *Cartulaire* IV, n.os 34-36.
4. Longnon : *Livre des Vassaux*, 1523, 2202.
5. D'Arbois : *Histoire des Comtes de Champagne*, IV, 30.

fants, et la baronnie d'Arzillières passa à son frère Henri. *Henri* d'Arzillières, d'abord seigneur de Coole, fief qui lui fut donné par son père, sans doute au moment de son mariage, puis seigneur d'Arzillières, de Gigny, de Bussy, quand la mort de son père fut connue en Champagne, vers 1191, prit lui aussi la croix au tournoi d'Ecly, à la fin de novembre 1199. Dans deux actes de l'année 1202 il prend la qualification de croisé[1].

Nous ignorons comment il paraît en 1200 comme seigneur de Beaufort, à moins que ce ne soit comme bailliste. Dans un acte du 4 mai 1200, Henri, seigneur d'Arzillières et de Beaufort, de concert avec Agnès sa femme, et Guillaume, son fils, abandonne les prétentions qu'il avait élevées contre l'abbaye de Boulancourt et délimite la propriété des moines[2].

Ce fut encore avant de partir pour la croisade, selon E. de Barthélemy, qu'il aurait fondé dans son château de Gigny la chapelle Saint-Pierre[3]. Enfin vers la Pentecôte de l'année 1202, il partit pour la Terre-Sainte et, avec Renard II de Dampierre, qui avait été son suzerain comme châtelain de Vitry pendant la minorité du fils de Henri de Rethel, ayant su que le projet de la majorité des croisés, entraînés par les Vénitiens, était d'attaquer Constantinople, se séparant du gros de l'armée, ils s'embarquèrent dans un port de l'Adriatique et gagnèrent Antioche. C'était vers la fin de l'année 1202. Nous savons que peu après, Renard de Dampierre, à la tête d'une troupe de 80 chevaliers, tomba dans une embuscade où ils furent, dit Geoffroy de Villehardouin, tous pris ou tués[4]. Quelques-uns échappèrent, comme Gilles de Trazegnies[5]. Renard resta 29 ans en captivité à Alep ; mais, soit que le sire d'Arzillières n'ait point fait partie de cette expédition, ou qu'il se soit échappé ou qu'il ait payé sa rançon, il revint en France. Il figure, entre les années 1214 et 1222, au *Livre des Vassaux* des comtes de Champagne[6]. De sa femme Agnès, il aurait eu trois enfants : Gautier II, qui suit, Guillaume, nommé en 1200, et la dame de Fayel, citée dans une charte de 1231. (E. de Barthélemy : *Revue*, 169).

1. E. de Barthélemy : *Revue*, septembre 1887, tome XXIII, 169.
2. Lalore : *Cart. de Boulancourt, Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 1869, 110.
3. E. de Barthélemy : *Revue*, item.
4. Geoffroy de Villehardouin S° L.
5. A. de Barthélemy : *Revue de Champagne*, tome XXIV, 414.
6. Longnon : *Livre des Vassaux*, 1720.

Gautier II d'Arzillières est connu par de nombreux actes dès 1209. Il prit aussi la croix et se trouvait en Terre-Sainte en 1222. Il était le troisième des seigneurs d'Arzillières qui allait en Palestine, et ces trois voyages d'outre-mer avaient épuisé ses finances. Gautier d'Arzillières contracta avec des marchands lucquois différents emprunts. Il était de retour en 1225. Des actes de cette année et de 1226 nous le montrent seigneur de Coole, de Jouy et du Mesnil, villages détruits près de cette paroisse. Des donations faites aux abbayes de Cheminon en 1225 et de Boulancourt en 1226, mentionnent son épouse, Isabelle de Grandpré[1].

Si les finances des barons d'Arzillières avaient été, par suite des croisades, fortement ébranlées, il est à croire que la situation des vassaux de la seigneurie avait par contre-coup été singulièrement aggravée. Il y eut du reste à cette époque un mouvement d'émancipation, et les seigneurs durent accorder aux hommes de leurs seigneuries des chartes réglant leurs devoirs, mais les garantissant contre l'arbitraire. C'est ainsi que nous voyons le sire d'Arzillières accorder à ses vassaux une charte d'assencement où il fixe leurs droits et leurs devoirs. Cette charte est datée du mois de septembre 1230. En voici la traduction extraite des papiers de Torcy :

« Je Gautier seigneur d'Arzillières fais savoir a tous que du consentement d'Ysabelle mon épouse j'ai assencé[2] les hommes d'Arzillières, de Bussy, de Gigny, de Blaise et de Cloyes et mes hommes de Saint-Remy et tous les autres hommes dependant de la chatellenie d'Arzillières, sans préjudice aux droits et coutumes que j'avais déjà auparavant dans les dites villes de la manière qui s'en suit : c'est à savoir que :

1° Celui qui aura un cheval de trait payera tous les ans au jour de fête de Saint-Remy 5 sols et 2 setiers de blé, un de froment et un d'avoine à la mesure d'Arzillières ;

2° Celui qui aura deux vaches de trait, deux bœufs, deux godines ou deux ânes payera de même que pour un cheval ;

3° Pour chaque vache qui ne tirera pas on payera à Pâques 12 deniers ;

1. E. de Barthélemy : *Revue* citée, 171 ; Lalore : *Boulancourt*, 154.

2. *Assensucrit homines*, soumis à un cens, les hommes et non *burgenses*, les bourgeois.

Nous ne savons s'il faut prendre au sérieux une note insérée dans le fonds de Torcy (*Archives de la Marne*, F. 8), où il est dit que Gautier d'Arzillières a donné une charte aux hommes d'Arzillières, Bussy, Gigny, Blaise, Cloyes, en 1228 — deux ans avant le document que nous traduisons.

4° Pour un veau d'un an, 6 deniers ;

5° Pour un poulain d'un an, 6 deniers ;

6° Pour un cheval qui ne tirera pas, 12 deniers ;

7° Pour un autre animal, savoir pour une brebis, bélier ou mouton ou porc et une chèvre d'un an, 1 denier. Et tous ces deniers se payeront le lendemain de Pâques ;

8° Si quelqu'un tient des bêtes d'à moitié, comme des brebis, des béliers, des vaches, des moutons, des porcs, des chèvres, il me payera la moitié du trécens ; et si quelqu'un tenait à moitié des bêtes d'un autre qui les aurait déjà à moitié, il me payera pareillement la moitié du trécens et si l'on ne payait point le trécens de l'animal tel qu'il soit, ledit animal m'appartiendra ;

9° Celui qui n'ayant point de cheval, labourerait avec ses mains, payera tous les ans 3 sols, 2 sols à la fête de Saint-Remy et 12 deniers à Pâques ;

10° Si j'ai des fils, chacun d'eux quand il deviendra chevalier recevra dix livres des hommes de chacune des villes cy-dessus mentionnées, savoir d'Arzillières, de Bussy, de Gigny, de Saint-Remy, de Blaise et de Cloyes ;

11° Mais si j'ai des filles, chacune d'elles quand elle se mariera recevra pareillement 10 livres ;

12° Chaque maison habitée me payera tous les ans à Pâques une poule ;

13° De plus, chacun par an me fera trois corvées avec ses chevaux, ses bœufs de trait et ses chars, la première fois à Pâques de façon qu'ils aillent en un jour et qu'ils reviennent l'autre ; la seconde fois à la fête de Saint-Jean-Baptiste, de même qu'à Pâques, et la troisième fois à la fête de Saint-Remy, depuis Arzillières jusqu'à Sézanne ou aussi loin ;

14° Chacun travaillera dans les fossés d'Arzillières ou d'une autre façon pour la sûreté de la ville à ses propres dépens pendant une semaine dans l'année, laquelle semaine se prendra depuis la fête de Saint-Remy jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste.

Si par hasard j'ai la guerre, ceux qui viendront à mon secours, déduction faite de ce que j'aurai dépensé selon l'arbitre des jurés, recevront des hommes des susdites villes ce dont ils auront besoin ;

15° Toutes les fois que j'aurai des hôtes, le plus ancien des susdites villes fera donner aux chevaux l'hospice et le fourrage, excepté le foin et l'avoine ;

16° Si quelqu'un en frappe un autre dans l'enceinte des murs[1] ou dans les villes où il n'y aura point d'enceinte jusqu'au sang, le corps et tous les biens de celui qui aura frappé seront à ma volonté ;

Celui qui aura frappé jusqu'au sang dans le finage payera 30 sols, mais celui qui n'aura point répandu de sang ne payera que 2 sols et demi ;

17° Chacun aura des armes selon sa faculté à l'arbitrage des jurés ; quiconque n'aura point d'armes payera 2 sols et demi ;

18° Celui qui aura fait un vol, une trahison, un meurtre, un rapt, son corps et tous ses biens seront à ma disposition ;

19° La guerre commencée chacun payera 7 sols et demi, au second jour 15 sols ; au troisième 30 sols ; au quatrième 60 sols ; et si on fait quelque grande alliance ou la guerre, 9 livres et un denier ; on prendra les armes, je l'ordonnerai, pour venir à mon secours chacun à ses dépens pendant un jour moi y étant, et après un jour à mes dépens ;

20° Et si par hasard il arrivait que messire Guillaume de Dampierre, messire Ogier de Saint-Chéron, messire Olivier de Drosnay et messire Jean de Norroye, aient besoin desdits hommes, ils iront à leur secours par tout le comté de Champagne avec eux ou avec leurs gens pendant un jour seulement ; toutefois chacun des susdits seigneurs pourra mener lesdits hommes par tout le comté de Champagne au-delà de l'espace d'un jour, aux dépens néanmoins de celui qui les conduira, mais lesdits seigneurs ne pourront mener lesdits hommes hors du comté de Champagne sans leur consentement ;

21° Si quelqu'un arrêtait un de ces hommes pour une dette que j'aurai, je suis obligé de le délivrer, et dans le cas où je ne le ferai pas, la ville le délivrerait de mon trécens ;

22° Personne ne prendra une femme d'un autre seigneur sans mon consentement ;

23° De plus, dans chacune des susdites villes, je mettrai selon mon plaisir un sergent pour mes affaires et les susdits hommes mettront dans chacune des susdites villes à leur volonté deux échevins, et ces échevins prêteront serment que de bonne foi et en conscience ils conserveront mes droits et ceux des hommes des susdites villes, et ces deux échevins seront exempts du trécens pendant le temps de leur échevinage, et les deux que j'empêcherai (suivant le droit que j'ai

1. *Intra firmitatem.*

d'en exempter deux) d'être établis échevins, seront soumis au trécens desdites villes comme les autres ;

24° Les susdits hommes ne pourront se mettre sous la domination d'un autre seigneur.

Pour confirmer les choses susdites, leur donner de la force et les rendre immuables, moi Gauthier, Ysabelle mon épouse et Messire Olivier de Drosnay avons juré de les observer, en foi de quoi du consentement d'Ysabel mon épouse j'ai apposé mon sceau à ces présentes. Fait l'an de Notre Seigneur mil deux cent trente au mois de septembre[1]. »

Il est incontestable qu'avant cette charte il y en avait déjà une autre. Les mentions : « Sans préjudice aux droits et coutumes que j'avais déjà auparavant », et plus loin l'observation que le seigneur d'Arzillières fait de son droit d'exempter ou d'empêcher deux hommes d'être échevins, indiquent que peut-être déjà depuis quelque temps les communautés avaient reçu une charte conçue probablement dans un sens moins libéral.

Mais Gautier d'Arzillières, pas plus que son fils Guillaume, en 1268, n'entendent concéder aux habitants le droit de bourgeoisie ; il est formellement dit dans la revision de 1268 que ni les hommes ni les femmes quelles qu'elles soient ne pourront faire aucune bourgeoisie : « Nec ipsi nec femine supradicte quœcumque burgesiam aliquam non potuerunt facere. »

L'élection d'un sergent ou prévôt par le seigneur, et la nomination de deux échevins par la communauté, font rentrer la charte d'Arzillières dans une catégorie intermédiaire entre celles dites coutumes de Loris et la loi de Beaumont[2].

1. *Archives de la Marne, fonds de Torcy*, F. 8.

Cette charte fut renouvelée une première fois au mois de juillet 1244, par maître Courald, chanoine et official de la cour de Châlons. Au nombre des villes énoncées : Arzillières, Bussy, Gigny, Blaise, Cloyes, Saint-Remy se trouvent ajoutés : « De même que les hommes de la rivière du Martroy ? » Au n° 24 se trouve en plus : « Les susdits hommes se sont engagés et sont tombés d'accord par serment que s'ils allaient dans un autre domaine, ledit seigneur Gauthier pourrait les poursuivre. — Lesdits hommes se sont soumis à la juridiction de la cour de Châlons partout où ils demeureraient. »

Enfin, au mois de mars 1268, cette charte fut renouvelée par Guillaume d'Arzillières, fils de Gauthier. Cette nouvelle charte a été publiée en latin par E. de Barthélemy. (*Revue de Champagne et de Brie*, octobre 1887, p. 480 et suivantes.)

On y lit plusieurs additions concernant le droit de formariage, mais il n'y a aucune modification au texte que nous donnons.

2. D'Arbois : *Histoire des ducs et comtes de Champagne*, t. V, 707. Le

Cette charte, du reste, reçut dans le cours des siècles des modifications. Nous n'avons vu nulle part le fonctionnement de l'échevinage, qui paraît avoir peu duré.

Les sires de Saint-Chéron, qui devinrent seigneurs de Gigny après les d'Arzillières, augmentèrent certaines redevances, comme on le verra par l'aveu de 1366, que nous donnerons plus loin.

Ainsi, ceux qui ont des chevaux, au lieu de payer 5 sols, 3 corvées et 2 setiers de grain (1230), payent, en 1366, 5 sols, 4 corvées et seulement 2 mines de grains ; chaque feu ou maison habitée, qui payait une poule en 1230, paye, en 1366, 4 sols, 6 deniers, 2 poules et 2 corvées.

Du reste, ces modifications seront signalées au cours du travail.

Au mois d'août 1231, il accorde aux moines de Clairvaux, qui possédaient, sur le territoire de Dosnon, la grange des Fenus, le droit de prendre dans ses bois de Gigny ce dont ils avaient besoin[1]. Au mois de mai 1232, il donne aux mêmes moines 10 arpents de bois en propriété[2]. Au mois de février 1235, il confirme à Boulancourt sa donation de 1226 et il accorde en plus à cette abbaye un tiers de la dîme de tous les essarts faits et à faire sur les territoires de Gigny et de Bussy[3]. Dans cette dernière charte, on voit qu'il était remarié avec Béatrix de Trie-Chatel. Au mois de février 1243 (v. s.), il reconnaît tenir de Thibaut, comte de Champagne, ce qu'il possède à Blaise[4].

Le rôle des fiefs (1250) de ce comte renferme sur Gautier d'Arzillières les articles suivants qui nous intéressent particulièrement :

« Gautier d'Arzillières tient du château de Vitry la moitié « de Gigny (art. 1249). Le sire d'Arzillières tient du château « de Vitry son château-fort d'Arzillières et Blaise, et doit pour « ce fief 3 mois (de garde) et la *maison de Gigny* et la moitié « de la ville qu'il tient en alleu et l'a mise en fief, ainsi que la

comte Thibaut IV accorda également, au mois de septembre 1230, une charte de commune à la ville de Troyes : le maire et les échevins sont nommés par le seigneur. — *Item*, 722.

1. Bibliothèque de Troyes : *Cartulaire de Clairvaux*.

2. *Ibidem*.

3. *Cartulaire de Boulancourt*, chez M. l'abbé Bouillevaux, Montiérender. N° 299.

4. D'Arbois : Catal. art. 2668.

« ville de Bussy. Il tient la terre de Robert de Sailly, sauf « l'hommage de Robert de Cloyes, qui devait un an de garde « et le roi lui a concédé qu'il aurait retrait de 50 arpents de « terre et 30 setiers de blé qu'il a vendus aux moines de « Trois-Fontaines et les pâturages de Gigny il les tient en « fief et le tout forme un fief, parce que le roi lui a quitté la « garde pour le fief de Cloyes. » (Art. 1294.) On voit par cet article que la terre de Gigny était en alleu, et que c'est seulement peu avant la rédaction de ce rôle que moitié de Gigny fut mise en fief.

Dans les *Rôles* de Thibaut-le-Jeune, comte de Champagne, et compris entre les années 1253-1270, on lit encore que le seigneur d'Arzillières tient du châtelain de Vitry la moitié de Thiéblemont et la moitié de Gigny.

Gautier, au mois de septembre 1251, approuve une donation faite à l'abbaye de Huiron. En 1260, il homologue une donation faite par Hugues de *Pontel* à l'abbaye de la Chapelle-aux-Planches sur les terrages de Gigny. Enfin il vivait encore en 1263, car il est mentionné comme présent au mariage de son fils Guillaume.

Il fut marié deux fois : 1° à Ysabelle ou Elisabeth de Grandpré, citée en 1225 et 1226, et 2° à Béatrix de Trie-Chatel. Il laissa trois enfants connus : 1° Guillaume II, qui fut seigneur d'Arzillières ; il sera question de lui et de ses successeurs dans l'*Histoire de Bussy* ; 2° Henry, qui suit, et 3° Béatrix, mariée à Guillaume de Saint-Chéron, à qui elle apporta en mariage la terre de Blaise-sous-Arzillières. Nous croyons devoir, pour l'intelligence de ce qui va suivre, donner ici sommairement la liste des seigneurs d'Arzillières jusqu'à la Révolution :

Guillaume II (1259 à 1289).
Gauthier III (1290 à 1314).
Guillaume III (1314 à 1342).
Gauthier IV (1342 à 1404).
René de Hangest (1404 à 1409).
Aubert de Hangest (1409 à 1417).
Guillaume de Hangest (1417 à ?).
Claude de Hangest (? à 1441).
Guillaume II de Hangest (1441 à 1503).
Jacques de Grandpré (1503 à 1519).
Louise de Hangest (1519 à 1563).
Madeleine de Grandpré (1540 à 1565).
Le duc de Guise (1565 à 1598).
Robert de la Vieuville (1598 à 1608).

Charles de la Vieuville (1608 à 1685).
Charles-Emmanuel de la Vieuville (1685 à 1689).
Charles-Louis-Joseph de la Vieuville (1689 à 1734).
René-Jean-Baptiste de la Vieuville (1734 à 1761).
Anne de la Vieuville (1761 à 1781 ?)
Renée d'Alpozzo (1780 à 1834).

Henry d'Arzillières, seigneur de Gigny, par donation paternelle au moment de son mariage, sans doute, eut encore avec cette terre : Meixtiercelin, Brandonvillers en partie, et probablement Domprot, que son père avait réunis à ses domaines. Il épousa, quelques années avant (1249-1252), Hélissende, fille de Garnier IV de Traînel, seigneur de Marigny et de Hélissende de Rethel. Nous disons quelques années avant 1249-1252, car les *Rôles* du comte de Champagne, rédigés vers ces années, renferment l'indication suivante : « Henry, fils du seigneur d'Arzillières, tient de la part de sa femme, fille du seigneur Garnier de Marigny, la ville de Maraie avec toutes ses dépendances[1]. »

Nous avions émis, dans notre *Histoire du Meixtiercelin*, l'opinion que Hélissende, femme de Henry d'Arzillières, était fille du seigneur du Meixtiercelin. C'était une erreur, on le voit. E. de Barthélemy pensait que Henry d'Arzillières, cadet de Gauthier, mort avant 1268, avait eu la seigneurie de Gigny par sa femme, fille de Garnier de Marigny. C'est aussi une erreur. Gigny était possédé depuis des siècles par les sires d'Arzillières.

Henry d'Arzillières, seigneur de Gigny, mourut jeune, soit à la fin de l'année 1267, soit dans les premiers mois de l'année 1268. Il fut inhumé à l'abbaye de Moncetz.

Hélissende, sa veuve, nous est connue par plusieurs actes.

1. On trouve encore : « 1248. Lettres de ce que Messire Garnier de Traignel, sire de Marigny, donne à Helissant, sa fille, mariée à Jean (lisez Henry) d'Arzillières. »

Archives de la Marne, Fonds de Torcy, F. 8.

Voyez, sur les de Traînel, un travail de l'abbé Lalore, dans les *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 1870, p. 190. Notre Hélissende ne figure point dans cette généalogie.

Hélissende de Rethel, la mère de notre Hélissende, était fille de Hugues II, seigneur de Beaufort et de Félicité de Broyes, dame de Beaufort. Elle avait épousé, en premières noces, Thomas, comte du Perche, mort en 1217. Elle s'était remariée, en 1226, avec Garnier IV de Marigny. Hélissende de Traînel avait un frère nommé Garnier, qui ne laissa que des filles.

Maraie-en-Othe (Aube), canton de Aix-en-Othe.

Au mois de juin 1268, Hélissende, qui s'intitule dame de Gigny, donne à Constant de Vaucogne, prévôt de Dampierre, les *hochis* de Paimbraut[1].

Hélissende était restée veuve avec trois enfants : Jean, qui avait peut-être 14 ans en 1268, Gauthier et Béatrix. Leur mère, Hélizans, comme on écrivait alors, paraît avoir eu quelque peine à leur conserver l'intégralité de la terre de Gigny. Il est probable que le partage définitif de la baronnie d'Arzillières n'était point encore terminé, et que Guillaume II, seigneur d'Arzillières, ne se pressait point d'asseoir irrévocablement sur les terres du domaine la dot de sa sœur Béatrix[2], mariée au sire de Saint-Chéron, ni ce qui avait été promis à son frère Henry, sire de Gigny. Hélissende, veuve de Henry et le sire de Saint-Chéron réclamèrent. Il fut convenu, en 1268, que Hélissende aurait *Gigny*, les *granges* et *ce qui est dans les fossés*, et qu'en outre on lui assignerait 400 livrées de terres sur le reste de la terre de Gigny, les bois et les étangs probablement[3]. Guillaume d'Arzillières essaya de faire révoquer cet arrangement, car nous trouvons mention d'un autre accord, daté aussi de 1268, par lequel il est dit que : « pour « l'assiette de ces 400 livrées de terres, il est laissé à Hélis- « sende et à ses enfants : Jehan, Gautier et Béatrix, la maison « de Coole et tous les héritages, *assiz sur la terre de Gigny* « *auparavant*[4]. »

Gigny resta à Hélissende et Coole eut pour seigneur le seigneur d'Arzillières, puisque au mois d'octobre 1268, Henri, abbé de Huiron, consent à la fondation d'une chapelle à Coole, par Guillaume, seigneur d'Arzillières, pour le repos de l'âme de son père[5].

En 1271, Hélissende, dame de Gigny, ratifie la réunion de l'hospice du Meixtiercelin à l'hospice Saint-Nicolas de Troyes[6]. En 1272, Hélissende, de concert avec son fils cadet Gauthier

1. E. de Barthélemy : *Chartes de l'abbaye de La Charmoye*, p. 52.

Paimbraut ou Puisberaut, ferme sur Sompuis, appartenait aux seigneurs de Domprot.

2. Accord avec Guillaume, seigneur de Saint-Chéron, et Guillaume, seigneur d'Arzillières, pour 100 livrées de terres promises à Béatrix, épouse du dit seigneur de Saint-Chéron. — *Archives Marne*, inventaire E. 245, n° 275.

3. *Archives de la Marne*, inventaire E. 245.

4. *Ibidem.*

5. *Archives de la Marne*, E. 248-269.

6. Voyez notre *Histoire du Meixtiercelin* (*Revue de Champagne et de Brie*).

et sa fille Béatrix, donne à l'abbaye de Moncetz 100 sols à percevoir sur le péage du Meixtiercelin, pour le repos de l'âme de son fils Jean et de son époux Henry[1]. Elle mourut elle-même peu après.

On voit que son fils aîné Jean était mort à la fleur de l'âge, en 1272. La terre de Gigny passa à Gauthier, deuxième fils de Henry d'Arzillières. Quant à Béatrix, elle épousa Guillaume de Saint-Vrain qui, au mois de novembre 1282, reconnut que sa femme avait légué à Moncetz 40 sols sur le péage du Meixtiercelin[2].

Gauthier III d'Arzillières, seigneur de Gigny, Meixtiercelin, Somsois, Brandonvillers, Domprot, nous est connu par l'acte de 1272 cité plus haut et par un autre de l'année 1275, par lequel il déclara publiquement, dans l'église de Saint-Remy-en-Bouzemont, qu'il devait à l'église de Moncetz une rente de sept vingt livres tournois et quinze (155) assises sur le péage du Meixtiercelin[3].

Nous ignorons la date de sa mort, mais il laissa certainement une fille appelée Jeanne de Gigny, qui épousa Ogier V de Saint-Chéron, et à qui elle apporta en mariage les biens paternels.

§ 2. — Famille de Saint-Chéron.

A deux lieues à peine de Gigny, au nord, du côté de la Champagne, se trouve le petit village de Saint-Chéron, qui a donné son nom à la vieille famille féodale dont nous avons à parler. Il y avait là, dès le commencement du XIIe siècle, un château qui, après diverses vicissitudes ne fut démoli entièrement que dans les premières années de ce siècle. Il n'en reste plus aucun vestige[4].

La seigneurie de Saint-Chéron ne fut jamais bien importante ; elle était, du reste, trop près d'Arzillières, dont les seigneurs étaient incontestablement les premiers de la région. Toutefois la vieille famille de Saint-Chéron a sa gloire particu-

1. Voyez notre *Histoire du Meixtiercelin* (*Revue de Champagne et de Brie*).

2. *Ibidem.*

3. *Ibidem.*

4. En 1540, François de Toulonjeon, seigneur de Traves et de Saint-Chéron, avait à Saint-Chéron un haras et un dépôt d'étalons confiés à la garde de Guillaume de Perthes, qui s'intitulait capitaine du château de Saint-Chéron (*Archives municipales de Vitry*. Papiers Chorez de Toulonjeon),

lière, puisqu'elle fut la souche des sires d'Anglure, célèbres par une fameuse légende que nous avons racontée ailleurs[1].

Nous ne savons à quelle famille on peut rattacher primitivement les seigneurs de Saint-Chéron. Leurs armes, qui sont d'argent — certains disent d'or — à la croix ancrée de sable, ne permettent point de voir en eux un rameau des d'Arzillières, qui portaient autrefois un écu chargé d'une fasce[2]. La famille de Saint-Chéron est peut-être aussi ancienne que celle d'Arzillières.

Le premier membre connu de cette famille serait Gautier de Saint-Chéron qui, à Piney, le 20 juin 1136, fut témoin de la visite d'une place choisie par Gautier, comte de Brienne, pour bâtir les moulins de Sainte-Thuise, appartenant à l'abbaye de Montiéramey[3].

Vient ensuite Liébaut, *Liebaz de Senchenon*, qui, vers 1147, est témoin à Donnement d'une charte en faveur de La Chapelle-aux-Planches[4]. Le même *Leobaldus de Sancto Carauno* est témoin d'une autre charte en 1153, en faveur de la même abbaye[5].

Puis nous trouvons Ogier I de Saint-Chéron, nom souvent répété par les jongleurs, qui alors chantaient les exploits des héros carolingiens, parmi lesquels figure en bonne place Ogier le Danois ; mais ce nom est si peu usité dans les provinces septentrionales de la France, que le seigneur de Saint-Chéron ne comptait aucun homonyme parmi les deux mille trente vassaux de son suzerain, le comte de Champagne, Henri-le-Libéral[6].

Ogier I avait un oncle nommé Guillaume ou Gilles, qui figure au *Livre des Vassaux* pour un fief dans la châtellenie de Rosnay (n° 2139 en 1172), et le 4 mai 1200, dans la délimitation des propriétés de l'abbaye de Boulancourt par Henri d'Arzillières[7]. C'est également dans le *Livre des Vassaux* que

1. Voyez notre *Histoire de Somsois*. Arcis-sur-Aube, Frémont, 1885, p. 34, et l'*Histoire de Chapelaine*. Châlons, Denis, 1885, p. 5 et suivantes.

2. Voyez E. de Barthélemy : *Revue de Champagne*, 1887, p. 169.

3. Cart. Lalore VI, n° 26.

4. Cart. Lalore VI, n°s 8 et 12.

5. *Ibidem*.

6. *Le Saint Voyage de Jérusalem du seigneur d'Anglure*, par F. Bonnard et A. Longnon. Notice historique et généalogique, XXX. Cette notice importante renferme plusieurs documents que nous avons utilisés.

7. *Cart. de Boulancourt*, n° 132. — *Mémoires de la Société, Aube*, 1869, p. 110.

figure pour la première fois Ogier I de Saint-Chéron, à cause de fiefs qu'il possédait dans la châtellenie de Rosnay, et pour lesquels il devait 6 semaines de garde (n° 2138).

Ogier I possédait aussi un fief dans la châtellenie de Vertus (n° 2586). Ce fief était différent de Chapelaine-Vassimont, qu'il ne posséda qu'après 1181. On lit en effet, dans le *Livre des Vassaux* (n° 2499) : « Guillaume li mareschax. Ogier « de Saint-Kaurin liges et II mois de garde, la chastellerie de « Chaplaignes et quanqu'il a à Sézanne et à Codes (Queudes) « et à Angleure. » Mais il est incontestable que la mention d'Ogier de Saint-Chéron après Guillaume le Maréchal est une addition au texte primitif et indique le possesseur du fief de Guillaume à une date postérieure à 1172. Nous dirons plus loin la raison de cette addition.

Avant 1172, Ogier de Saint-Chéron eut, par échange avec G.... de Montgivroux (canton de Sézanne), un fief situé à Drosnay (*Livre des Vassaux*, n° 2213).

Ogier I de Saint-Chéron étendait ses droits seigneuriaux sur Yèvre (Aube, canton de Chavanges), car Gilles de Donnement ayant restitué à l'abbaye de Montiérender les dîmes de Yèvre, Manassès, évêque de Troyes (1185-1190), fait savoir qu'il faudra, pour que la restitution soit valable, l'approbation d'Ogier *de Senchenon* et de ses frères[1].

Ogier était un des conseillers de la comtesse Marie de Champagne ; il était à Troyes quand il approuva la charte par laquelle Marie et Henri, comte de Champagne, son fils, firent savoir qu'Erard d'Aulnay étant mort excommunié, sa femme Helvide, ses frères et ses parents avaient abandonné à l'église Saint-Etienne de Châlons des biens situés à Saint-Amand[2]. (21 avril 1185 ou 12 avril 1186.)

En 1189, Ogier I de Saint-Chéron, pour indemniser l'église Saint-Etienne de Châlons des torts qu'il avait causés à ses hommes, lui abandonne la dîme de Soudé [N. D.], et cela du consentement de Villaine sa femme, de ses frères Albéric, Guillaume, Angobrand et de son beau-frère Gautier de Vienne[3].

1. Cart. Lalore IV, n° 93.

2. D'Arbois : Catal. acte, 342. — *Archives de la Marne, Papiers de Torcy*. Les témoins de cette charte sont : Henri, son fils (d'Erard), Odard et Villain, ses frères, Mathilde, sa sœur, Guy de Dampierre, cousin, Jean d'Arcis, frère, Geoffroy de Villehardouin, oncle, Milon de Nogent, Ogier de Saint-Chéron, parents.

3. *Saint Voyage de Jérusalem*, item XXXIII. *Arch. Marne*, G. 712.

La même année, il est témoin d'une donation faite à l'abbaye de Cheminon par Guy, seigneur de Dampierre[1].

Ogier de Saint-Chéron prit la croix au commencement de l'année 1190. Vers le mois de juin, il était à Sézanne avec le comte Henri de Champagne, où il lui jura avec d'autres barons que s'il ne revenait pas de la croisade, ils lui reconnaîtraient pour successeur son frère Thibaut[2].

Ogier de Saint-Chéron resta plusieurs années en Palestine, auprès du comte Henri, devenu roi de Jérusalem, et c'est assurément à lui qu'il faut attribuer la fameuse légende selon laquelle un seigneur d'Anglure, prisonnier de Saladin et hors d'état de payer sa rançon, aurait été mis en liberté à condition de porter pour armoiries des croissants et de donner aux aînés de la famille le nom de Saladin.

Rentré en France sans doute après la mort du comte Henri (10 septembre 1197), il éprouva encore une fois le désir de retourner en Terre-Sainte. Il prit une seconde fois la croix au tournoi d'Ecry, le mercredi des Cendres (23 février 1200). Mais les intérêts de la Palestine ne lui faisaient point négliger les siens. Au mois de mars 1200 (1201), à Nogent-sur-Seine, il transige avec l'Hôtel-Dieu le comte de Troyes, au sujet de 30 muids d'avoine que le comte de Champagne lui avait donnés en fief à Somsois[3]. Les croisés ne se mirent en marche que dans les derniers mois de l'année 1202. Nous avons vu plus haut que le seigneur d'Arzillières, le voisin du sire de Saint-Chéron, n'avait point accompagné le gros de l'armée sur Constantinople. Ogier de Saint-Chéron, au contraire, suivit les chefs de cette croisade, et au témoignage de Geoffroy de Villehardouin, il acquit, dans cette lutte contre les Grecs, une certaine renommée[4]. Il était rentré dans ses domaines en 1205. Il figure cette année dans le *Livre des Vassaux*, pour des fiefs situés dans la châtellenie de Rosnay (n° 2231). Le 5 avril 1205 (v. s.), il décide Clérembaut de Chappes à faire une donation à l'abbaye de Larrivour[5]. En 1206, pour récompenser l'abbaye de La Chapelle-aux-Planches, qui lui cède la grange de Chamjoie (Ceinjoire), un moulin et 2 setiers d'avoine sur

1. E. de Barthélemy : *Recueil des Chartes de Cheminon*, p. 65.
2. D'Arbois : *Histoire*, IV, p. 24-94-120.
3. Voyez notre *Histoire de Somsois*, p. 37.
4. Villehardouin : édit. Firmin-Didot, § 8, p. 138.
5. Camusat : *Promptuarium*, f° 320, r°.

Brébant et Saint-Ouen, il lui fait don de un quart dans les dîmes de Saint-Chéron[1].

Au mois de mai 1211, Ogier I de Saint-Chéron, qui s'intitule le Vieux, parce qu'alors il avait un fils qui portait ce nom d'Ogier, règle un différend entre l'église Saint-Etienne de Châlons, les habitants de Pogny, son fils Ogier, dit le Jeune et les habitants de Vouciennes, de l'approbation de son fils Ogier, de Béatrix, femme de ce dernier, d'Eblon, son gendre, marié à sa fille Helvis et de Henri, fils de sa femme[2]. Au mois de novembre 1211, Ogier I de Saint-Chéron et Odard d'Aulnay sont choisis comme arbitres par la comtesse Blanche de Champagne[3]. En 1212, il est un des barons qui publient les ordonnances de Blanche sur les successions des nobles[4]. Au mois d'octobre 1213, à Troyes, il atteste, devant le légat Robert, qu'étant en Palestine, le comte de Champagne Henri avait épousé la reine de Chypre, et qu'avant de partir il avait, à Sézanne, juré de reconnaître Thibaut comte de Champagne[5]. En 1215, il est un des six conseillers choisis par Blanche[6]. Enfin en 1215, il lègue à l'abbaye de Clairvaux une vigne à Bar-sur-Aube, lieudit « Puerengeval », don confirmé par Blanche et approuvé par Ogier de Saint-Chéron le jeune, son fils, Helvide, sa fille, et Heuleius (?), mari d'Helvide[7].

Il nous reste à parler des mariages d'Ogier I de Saint-Chéron. On a vu que, dans un titre de 1189, il est parlé de sa femme nommée Villaine. Les auteurs de la notice historique et généalogique qui précède l'édition du *Saint Voyage de Jérusalem* disent qu'on ne sait rien de positif sur l'origine de la femme d'Ogier I, mais que, d'après deux articles du *Feoda Campanie*, on peut supposer avec quasi certitude qu'elle était fille de Guillaume Roy, maréchal de Champagne[8].

Dans l'édition du *Livre des Vassaux*, M. Longnon, constatant que les fiefs possédés par Guillaume Roy[9] dans les châ-

1. Cart. Lalore, IV, n° 42.
2. *Saint Voyage à Jérusalem*, XXXIV. *Archives de la Marne*, G. 624.
3. D'Arbois : Catal. n° 784.
4. D'Arbois : Catal. n° 815.
5. *Recueil des Historiens des Gaules*, XIX, p. 583 584.
6. D'Arbois : *Histoire*, IV, p. 561.
7. *Archives de l'Aube : Cart. Clairvaux*, f° 236.
8. *Saint Voyage, item*, XXXIII.
9. Guillaume Roy, maréchal du comte de Champagne Henri-le-Libéral, c'est-à-dire chargé de surveiller les écuries et de conduire l'avant-garde dans

tellenies de Vertus et de Sézanne avaient été possédés par Ogier de Saint-Chéron, se demandait si ce dernier n'était pas le gendre de Guillaume Roy. Cette supposition était fausse.

Comme nous l'avons déjà exposé dans notre *Histoire de Chapelaine-sous-Margerie*, Ogier de Saint-Chéron avait épousé, non la fille de Guillaume Roy, mais sa veuve. Une charte du *Cartulaire de Clairvaux* nous a donné la solution de la difficulté. Par cette charte, Ysabelle de Chapelaine[-Vassimont] donne à l'abbaye de Clairvaux sa grange des Fenus (Aube, commune de Dosnon), du consentement de Henri son fils, de sa fille de Chouilly, Elisenz et Ysabelle, « qui lui sont nés de Guillaume le maréchal, et de l'approbation de Ogier et de Elvis, qui lui sont nés de Ogier de Saint-Chéron, son second mari, et de Guillaume, fils de Milon, son premier-né. Fait l'an 1204[1].

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que si Ogier ne figure point dans cette charte, c'est qu'il n'était point encore revenu de la croisade[2].

les batailles, était peut-être originaire des Flandres ; deux de ses fils ont joint à leur nom celui de Brebant. Guillaume Roy, connu dès 1158, figure dans 128 chartes du comte de Champagne. Outre les fiefs qu'il dut à la générosité de son suzerain, il devint, par sa femme, seigneur de Chapelaine-Vassimont et des terres qui relevaient de cette baronnie. Il accompagna le comte Henri à la croisade et dut périr en revenant dans les gorges de l'Asie-Mineure, le 24 mai 1181. Nous savons qu'il possédait en fief des biens à Sézanne, à Queudes, à Anglure et à Provins.

Il avait un frère Mathieu de *Muceris*, et il laissa, de la dame Ysabelle, Milon le Breban, Jean le Breban, Fromond le Borgne, Henri, Elissende, mariée au sire de Chouilly, et Ysabelle. (Voyez *Livre des Vassaux*. Longnon, Table, art. Guillaume Roy). Milon le Breban eut deux fils, Milon II et Guillaume, dont il est question plus bas dans la charte de 1204.

1. *Archives Aube : Cart. Clairvaux*. 3, 4, 9, f°, § Fenis, première pièce.

2. Tel est l'ensemble des actes que nous attribuons avec certitude à Ogier I. Il tint un rang distingué à la cour des comtes de Champagne, joua dans les croisades un rôle assez important. La légende en fait foi, et il figure en bonne place au milieu de la noblesse champenoise.

Dans le *Saint Voyage de Jérusalem*, il est dit que Ogier I eut deux enfants : « un fils qu'une charte de 1211 nomme Ogier le jeune pour le dis« tinguer de son frère. » Il fallait écrire : de son *père*, car aucune charte ne parle de ce frère. Ogier *Senior* de 1211 parle de Henri *privignus natus*, son beau-fils, fils d'Ysabelle et de Guillaume Roy ; la charte de 1204 le cite également ; donc Ogier de 1211 et Ogier de 1204 sont bien le même personnage. D'un autre côté, Ogier, de l'enquête de 1213, est bien le même que celui qui était à Sézanne en 1190 et qui, en 1189, parle de sa femme Vilaine, de ses frères, mais ne parle pas de ses enfants, sans doute parce qu'il n'en avait pas.

Il y avait, du reste, d'autres Ogier de Saint-Chéron. Nous avons dit que Ogier I cite en 1189 Aubry parmi ses frères. Or, en 1209, Aubry de Saint-

Ogier I eut donc deux femmes : Villaine, dont il est parlé dans la charte de 1189 et Ysabelle de Chapelaine. Qu'on veuille bien se reporter à cette charte de 1189. On constate que Ogier parle de sa femme Villaine ; il cite les noms de ses frères, mais il ne parle pas de ses enfants, d'où nous concluons que Villaine mourut jeune encore sans donner d'héritiers au sire de Saint-Chéron[1].

Devenu veuf vers 1190, il jeta les yeux sur la dame de Chapelaine, veuve aussi depuis 10 ans environ, mais qui avait des enfants déjà grands, puisque l'un d'eux, Milon, avait déjà un fils nommé Guillaume en 1204. A cette dernière date, Ysabelle avait déjà eu deux enfants d'Ogier, un nommé comme son père, Ogier, mais qui fut appelé le jeune, « *Junior* » (1201), et une fille nommée Helvide. Ogier, le mari d'Ysabelle, prend lui-même le nom de *Vieux*, « *Senior* », dans cette charte de 1201.

(*A suivre.*) Abbé MILLARD.

Chéron remet à l'abbaye de Boulancourt 20 setiers de grains qu'il percevait sur la grange de Froide-Fontaine, et cela du consentement d'Ogier, son fils, et de Pierre de Valentigny et d'Ysabeau, sa femme. (*Mémoires de la Société académique de l'Aube*, Lalore, 1869, p. 153). Cet Ogier, que nous pensons avoir été seigneur de Yèvre (Aube), aurait eu pour fils Symon de Humbeauville et un autre Ogier de Saint-Chéron, qui de concert donnent à Montiérender, en 1233, la dîme de Yèvre (*Cart. Lalore*, IV, n° 113). Cet Ogier était chanoine de Saint-Etienne de Troyes. Il figure, au mois d'août 1236, comme arbitre entre l'abbé de Montiérender et les habitants de Giffaumont (Marne). *Archives Marne*, Fonds de Torcy, F. 9. (Voyez notre *Histoire de Humbeauville*, p. 14.)

1. Cette Villaine, première femme d'Ogier de Saint-Chéron, était peut-être, d'après les conjectures que l'on peut faire sur la charte de 1185-1186, fille de Odard d'Aulnay.

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

L'ÉGLISE DE RUMILLY-LES-VAUDES*

(AUBE)

ARCHITECTURE — SCULPTURE

Maintenant, nous devons examiner le groupe des Saintes Femmes et de saint Jean à un autre point de vue : quelle est l'origine de cette scène?...

Nous avons vu plus haut un premier évanouissement. Nous avons dit un mot de la discussion dogmatique à laquelle a donné lieu cette représentation. A ce sujet, nous avons cité un passage de M. Rohault de Fleury, où il cite une décision du maître du Sacré-Palais à Rome, décision visant particulièrement la représentation dont nous nous occupons en ce moment même. Nous n'y reviendrons donc pas. Nous ne voyons de mention de cet évanouissement de la Vierge au pied de la croix dans aucun de nos monuments anciens (V. *Apocr.*, etc.). Nous croyons bien que c'est à l'imagination même des artistes que la tradition iconographique en est redevable [1].

Quoi qu'il en soit, nous voyons cette scène dans le mystère de Jean Michel :

« O mon fils (dit la Vierge), où est ton doux œil,
« Dont en gracieux accueil
« Maintefoys m'avois regardée...
« — Icy chet comme pasmée. — »

(Elle tombe dans les bras de saint Jean et des saintes Femmes.)

Nous ferons remarquer que la situation du groupe en question est conforme aux données exégétiques de l'époque.

* Voir page 321, tome VIII de la *Revue de Champagne*.

1. Le limaçon qui est au pied de la Vierge a-t-il un sens quelconque ?

Ludolphe de Saxe dit :

« La croix[1] désigne les quatre parties du monde, car elle « estoit toute droite à terre ; l'une des parties reguardoit vers « Orient, l'autre vers Occident, l'autre vers Aquillon et l'autre « vers Septentrion ou Midi (*sic*).

« ... Et çaichez que la Vierge Marie n'estoit pas dessoubs la croix[2], reguardant vers Aquilon comme l'an (*sic*) la met en painture, mais estoit contre la face de son fils vers Occident. »

« Regardant vers » doit être traduit ici par « du côté de », comme l'indique le mot *ad* employé dans le texte latin que voici :

« ..... Non stetit[3] sub cruce ad aquilonem ut quidam fabu- « lantur et sicut in picturis ponitur, sed contra faciem filii ad « *occidentem* aliquantulum indeclinans ad austrum... »

« Nostre Seigneur[4] doncques estant en la croix avoit la face vers Occident, et la Vierge Marie et Sainct Jehan avoient les leurs vers Orient, car ils regardoient continuellement la face de Jesuchrist en grant habondance de larmes. »

Si le groupe, par suite d'une nécessité de composition facile à comprendre, regarde du côté du spectateur, sa position est bien d'ailleurs absolument conforme aux indications de l'auteur que nous venons de citer.

A droite de ce groupe, en pendant avec lui, cinq soldats paraissent causer avec animation ; ils sont vêtus de longues tuniques tombant jusqu'aux jarrets ou jusqu'à la cheville, à manches courtes et évasées, et qui rappellent assez exactement, par leur forme, les tuniques que portent encore aujourd'hui certains Orientaux. L'une de ces tuniques est rayée horizontalement d'or et de couleur dans le goût des

1. Lud. Sax., *op. cit.*, IVe partie, ch. LXIII, fol. 63, col. de droite.

2. Que le lecteur ne se méprenne pas ; encore une fois, notre « tailleur d'images » n'a probablement jamais entendu parler de Ludolphe. Mais l'auteur du mystère qui, lui, le connaissait, ou Olivier Maillard ou autres auteurs analogues et les sources mêmes peut-être où ceux-ci ont puisé, ces auteurs de mystères devaient disposer leur mise en scène conformément à la tradition la plus *orthodoxe* et, partant, le sculpteur qui devait reproduire le mystère assez exactement, était amené à se conformer à cette tradition. Et, d'ailleurs, pouvait-il faire autrement ? La Vierge est à la place qu'indiquent les auteurs, parce que le Christ ayant, d'après une tradition constante, la tête penchée à droite, le groupe de la Sainte-Vierge doit être placé de manière à être vu de lui et à lui parler.

3. Texte latin de 1529, à la bibliothèque de Lille. Ch. « De situ Marie « sub cruce. »

4. Lud. Sax., IVe partie, ch. LXIII, fol. 66, verso, col. de droite.

Planche V.

Longin le Centenier et les Soldats.

étoffes que nous appelons algériennes ; ils ont des espèces de bottes molles. Deux autres, dont on voit les pieds, sont chaussés de pantoufles arrondies, imitées sans aucun doute des sandales arabes ou marocaines. Trois sont coiffés de turbans entourant, pour l'un d'eux, un casque conique d'un caractère passablement « *sarrazinois* ». Celui-là porte, en outre, un cimeterre et un bouclier, sur lequel est peint une date 1536, d'un an postérieure à celle que nous donnera l'inscription gravée au bas du retable. Cette date de 1536 indique sans doute l'année où fut exécutée la peinture dont nous vantions le mérite au début de cette étude. Un de ces soldats porte une lance (mutilée à sa partie supérieure), un autre une masse d'armes haute comme une hallebarde et tout hérissée de pointes, qui lui servira peut-être à briser les jambes des larrons. L'homme au casque pointu parle, la main droite en avant, les autres l'écoutent avec un vif intérêt, avec inquiétude même; certainement, c'est le centurion[1] qui, d'après Marc et Matthieu, dit, en voyant les prodiges qui accompagnèrent la mort de Jésus : « Cet homme était vraiment le fils de Dieu », et si nous écoutions parler ces cinq hommes, voici ce que nous entendrions :

CENTURION (ils en ont fait un nom propre).

... Cet homme cy en mourant,
En qui force humaine deffault,
A crié ung cry si très haut
Qu'il est à pur homme impossible
Jamais faire cry si terrible
Sans avoir puissance divine !

RUBION.

Veu et regardé chacun signe
Et tout vray considéré,
Qui esse, Centurion ?

CENTURION.

Vere
Filius Dei erat iste.
Et croy qu'en sa mort et son nom
Acquerrons gloire pardurable.

Voulant suivre chronologiquement le récit de la Passion dans la description des bas-reliefs, nous avons, dans le troisième tableau, à étudier d'abord deux groupes secondaires de ce tableau qui, plus que les autres, comprend des épisodes différents en un même cadre. A main gauche donc, nous

1. C'est ce centurion qui, d'après la légende, se serait aussi appelé Longin. (Voir plus haut.)

voyons la grotte sépulcrale taillée dans le roc et deux hommes y sont occupés à placer le corps de Jésus dans le tombeau.

Joh., chap. XIX, v. 38. — « Après cela, Joseph d'Arimathie, qui était disciple de Jésus, mais en secret par crainte des Juifs, pria Pilate de le laisser prendre le corps de Jésus et Pilate le permit. Il vint donc et prit le corps de Jésus.

39. — Nicodème, qui était venu premièrement trouver Jésus de nuit, vint aussi, apportant une composition de myrrhe et d'aloès, environ cent livres.

40. — Au lieu où il avait été crucifié, il y avait un jardin, et dans le jardin un sépulcre neuf, où nul encore n'avait été mis.

42. — Là donc, à cause de la Parasceve des Juifs, et que le sépulcre était proche, ils mirent Jésus. »

— 38. — « Post hæc autem rogavit Pilatum Joseph ab Arimathæa (eo quod esset discipulus Jesu, occultus autem propter metum Judæorum) ut tolleret corpus Jesu. Et permisit Pilatus. Venit ergo et tulit corpus Jesu.

39. — Venit autem et Nicodemus, qui venerat ad Jesum nocte primum, ferens mixturam myrrhæ et aloës, quasi libras centum.

40. — Acceperunt ergo corpus Jesu, et ligaverunt illud linteis cum aromatibus, sicut mos est Judæis sepelire.

41. — Erat autem in loco, ubi crucifixus est, hortus, et in horto monumentum novum, in quo nondum quisquam positus erat.

42. — Ibi ergo propter Parasceven Judæorum, quia juxta erat monumentum, posuerunt Jesum. »

Ce fragment de l'Evangile selon saint Jean explique suffisamment le groupe dont nous parlons pour que nous n'ayons rien à ajouter.

Le sujet principal représente la Résurrection. Jésus sort du tombeau [1] : il est presque nu, vêtu seulement d'un linceul que le vent fait flotter largement, tenant de la main gauche un « labarum », attribut traditionnel de Jésus ressuscité. Il est debout, dans une pose un peu affectée, un pied sur le couvercle déplacé, un pied sur le rebord même de la tombe

1. Dont le couvercle est dérangé, bien que les auteurs exégétiques prétendent que Jésus est sorti du tombeau sans en déplacer le couvercle. Dürer, dans la « Grande Passion », s'était religieusement conformé à cette indication : le tombeau est même *scellé* visiblement avec des bandes de parchemin.

et le bras droit levé dans un geste de bénédiction. Autour du tombeau, les soldats, dont les équipements rappellent, dans leurs grandes lignes, le costume militaire des Romains, malgré des marteaux d'armes et une arbalète modernes. Quelques-uns dorment ; l'un de ceux-ci, au premier plan, le dos appuyé contre le sarcophage, ronfle, la bouche ouverte.

Il est à remarquer que ce personnage se retrouve dans toutes les résurrections, peintes, gravées ou sculptées, aux xve et xvie siècles. Dürer, dans la « Grande Passion », l'a admirablement traité et son personnage n'est pas sans rapport avec celui de Rumilly. Toutes ces scènes de la vie du Christ étaient réglées traditionnellement, jusque dans leurs plus petits détails ; on n'avait pas l'idée de les représenter autrement. D'autres soldats paraissent réveillés en sursaut et, terrifiés, tombent à la renverse. Les Evangiles ne décrivent pas la Résurrection. Saint Matthieu parle seulement de l'effroi des gardes en voyant l'ange qui « descendit du ciel et, s'approchant, roula la pierre et s'assit dessus. » (Matth., XXVIII-2, 3, 4.) Mais il est pourtant de tradition de représenter les soldats éblouis, renversés, comme foudroyés, et cette tradition est de très ancienne origine, puisque nous lisons dans le Χριστος πασχων le récit suivant, que les soldats sont censés faire aux anciens du peuple :

« Il faut cependant[1] que vous sachiez que l'homme qui était enseveli ne nous paraissait pas inférieur à Dieu, si nous regardons les miracles qu'il vient de faire, en sortant du tombeau fermé par une pierre, *sans rompre les sceaux*, et trompant les gardes qui l'entouraient. Il a tout illuminé et nous-mêmes et nous renversa comme morts et frappés de terreur. »

Marc, ch. XVI, v. 1. — « Lorsque le sabbat fut passé, Marie-Madeleine et Marie, mère de Jacques, et Salomé, achetèrent des parfums pour venir embaumer Jésus.

2. — Et de grand matin, le jour d'après le sabbat, elles vinrent au sépulcre et y arrivèrent le soleil étant déjà levé.

3. — Elles disaient entre elles : Qui nous ôtera la pierre de devant l'entrée du sépulcre?

4. — Mais regardant, elles virent que la pierre, qui était très grande, avait été ôtée.

5. — Et, en entrant dans le sépulcre, elles virent un jeune homme, assis à droite, vêtu d'une robe blanche ; l'ange du

1. Roh. de Fleury, t. I, p. 208. Voir aussi pour le Χριστος πασχων, les Mystères inédits d'Ach. Jubinal, vol. II, p. VII.

Seigneur, dit saint Matthieu (ch. XXVIII, v. 2), roula la pierre et s'assit dessus, et elles furent prises de frayeur. »

— 1. — « Et quum transisset sabbatum, Maria Magdalene, et Maria Jacobi, et Salome, emerunt aromata ut venientes ungerent Jesum.

2. — Et valde mane una sabbatorum, veniunt ad monumentum, orto jam sole.

3. — Et dicebant ad invicem : Quis revolvet nobis lapidem ab ostio monumenti?

4. — Et respicientes viderunt revolutum lapidem. Erat quippe magnus valde.

5. — Et introeuntes in monumentum, viderunt juvenem sedentem in dextris, coopertum stola candida, et obstupuerunt. »

Cet ange du Seigneur, nous l'apercevons entre les jambes du Christ, il est assis conformément à l'Ecriture, vêtu de blanc, et il porte le bâton entouré d'un phylactère, qui est le signe ordinaire de l'ange Gabriel dans l'iconographie médiévale. Nous voyons aussi les « trois Maries » qui s'avancent dans le fond du tableau, portant des vases de parfums.

A droite, en arrière-plan, la première apparition de Jésus après la résurrection.

Marc, ch. XVI, v. 9. — « Etant ressuscité le matin du premier jour après le sabbat, il apparut[1] premièrement à Marie-Madeleine, de qui il avait chassé sept démons. »

Le sculpteur a mis dans les mains de Jésus le labarum au lieu de le représenter la bêche à la main, sous l'apparence d'un jardinier, comme on le fit souvent au moyen âge, par suite d'une interprétation un peu étrange du texte de saint Jean[2] (XX-14) : « ... Conversa est retrorsum, et vidit Jesum stantem, et non sciebat quia Jesus est.

15. — ... Illa existimans quia hortulanus esset, dicit ei... »

Tout à fait dans le fond, à droite, trois petits personnages, représentant Jésus et les pèlerins d'Emmaüs, épisode ainsi raconté par l'Evangile de saint Luc, ch. XXIV, v. 13 : « Or, deux d'entre eux (les disciples) allaient ce même jour à un village nommé Emmaüs, distant de 60 stades de Jérusalem.

1. V. 9. — « Surgens autem mane, prima sabbati, apparuit primo Mariæ-Magdalene de qua ejecerat septem dæmonia. »

2. Voir Courajod et F. Marcou, Catalogue du Musée du Trocadéro,

14. — Et ils parlaient ensemble de tout ce qui s'était passé.

15. — Et il arriva que pendant qu'ils s'entretenaient et conféraient là-dessus ensemble, Jésus lui-même s'étant approché, marchait avec eux.

16. — Mais quelque chose empêchait que leurs yeux le reconnussent.

17. — Et il leur dit : De quoi vous entretenez-vous ainsi tout tristes en marchant ? »

— 13. — « Et ecce duo ex illis ibant ipsa die in castellum[1] quod erat in spatio stadiorum sexaginta ad Jerusalem, nomine Emmaüs.

14. — Et ipsi loquebantur ad invicem de his omnibus quæ acciderant.

15. — Et factum est, dum fabularentur, et secum quærerent, et ipse Jesus appropinquans ibat cum illis.

16. — Oculi autem illorum tenebantur ne eum agnoscerent.

17. — Et ait ad illos : Qui sunt hi sermones quos confertis ad invicem ambulantes, et estis tristes ? »

***

Il nous resterait maintenant, pour achever la description du retable, à parler du portrait de Jean Colet qui, accompagné de son patron saint Jean-Baptiste, figure à droite du dernier des bas-reliefs.

Nous nous en occuperons tout à l'heure ; nous allons seulement dire quelques mots de l'inscription gravée au bas du retable et nous examinerons ensuite le bas-relief au double point de vue de sa valeur artistique et de son origine, de son auteur.

Au bas du retable se lit l'inscription suivante :

PARCE, DEUS, FAMULO · RECTORE JOHANE COLETO · PLEBS COLAT ÆTHEREUM · ROMILIANA POLUM ·

Comme nous l'avons dit plus haut, M. d'Arbois de Jubainville (*op. cit.*), seul avant nous, donne exactement cette inscription, qu'il dispose ainsi :

Parce, Deus, famulo, Rectore Johanne Coleto
Plebs colat æthereum Romiliana polum.

Il n'en donne pas la traduction. C'est en effet un distique

1. Notons l'exactitude de notre bas-relief qui représente des remparts.

latin (un hexamètre et un pentamètre), ce qui eût dû empêcher le lettré qu'était Grosley, et d'autres après lui, de rapporter l'inscription dans une forme que la prosodie ne permet pas. Grosley l'a donc reproduite comme nous l'avons vu ci-dessus (v. page 00). Il n'en donne pas de traduction. Après lui, Arnaud copie son texte et donne la traduction suivante :

« Seigneur, épargnez votre serviteur Jean Colet ; que le peuple de Rumilly *honore* le pôle éthéré. » (Il s'est donc abstenu de traduire le mot « rectore ».) — Aufauvre (*op. cit.*) donne la même version latine. — L'abbé Lalore copie, à son tour, le texte de Grosley, mais il risque la traduction que voici :

« Seigneur, pardonnez à votre serviteur Jean Colet Curé [de Rumilly]; que tous les paroissiens de Rumilly habitent un jour le paradis. »

Mais une fois le texte authentique rétabli, les traductions d'Arnaud et de l'abbé Lalore ne sont plus possibles : Nous devons, semble-t-il, nous comprendre :

« Mon Dieu, ayez pitié de votre serviteur ; que Jean Colet étant curé, le peuple de Rumilly habite le Paradis. » (C'est-à-dire que tous ceux qui sont les paroissiens de Jean Colet habitent un jour le paradis.)

Remarquons enfin[1] que, dans l'hexamètre, qui se scande ainsi :

Parce, De-us famu-lo, rec-tore Jo-hanne Co-leto

la syllabe *o*, à la césure qui, d'ailleurs, est suivie d'un point, rime avec la dernière du vers : *to*, et que, dans le pentamètre :

Plebs colat-æthere-um-Romili-ana po-lum.

les deux syllabes isolées *um* et *lum* riment aussi ; c'est une recherche fréquente dans lès vers latins du moyen âge.

(*A suivre.*) Émile Gavelle.

1. Nous sommes également les premiers à faire cette remarque.

NÉCROLOGIE

Le général de Job, commandant la 7e brigade de dragons, est décédé le 27 avril, au camp de Châlons, à l'âge de 55 ans. Né à Agen le 13 septembre 1840, il avait été admis en 1859 à l'Ecole polytechnique, d'où il était sorti comme sous-lieutenant d'artillerie le 1er octobre 1861.

Il avait été promu successivement lieutenant le 1er octobre 1863, capitaine le 2 avril 1870, chef d'escadron le 7 juin 1879, lieutenant-colonel le 8 juillet 1886, colonel le 27 octobre 1890, et général de brigade le 9 octobre 1894.

Nommé chevalier de la Légion d'honneur le 31 décembre 1872, il avait été promu officier le 28 décembre 1888.

Les obsèques du général de Job ont eu lieu le 30 avril, à Mourmelon-le-Grand (Marne).

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. les généraux Decharme, commandant l'artillerie du secteur nord ; de Germiny, chef d'état-major du 6e corps ; de Benoist, commandant la 1re brigade de chasseurs ; Jolly, commandant le génie du 6e corps.

Dans l'assistance, on remarquait : MM. les généraux Hervé, Menessier de la Lance, Lafouge, Kessler, Hartschmidt, Hartung, Percin ; MM. les colonels de Salignac-Fénelon, du 29e dragons ; de Lamerville, du 31e dragons ; de Broissia, du 1er chasseurs ; Ducos, du 161e ; Rolet, du 106e ; de Bellaing, du 14e dragons ; de Villars, du 16e dragons ; les lieutenants-colonels Courtès-Lapeyrat, du 15e chasseurs ; le lieutenant-colonel du 132e ; L'Héritier de Chézelles, du 6e escadron du train.

Les troupes, commandées par le colonel Durand, se composaient d'un bataillon du 106e, en grande tenue ; un bataillon du 161e, en tenue de campagne ; une batterie à cheval et une batterie montée du 25e d'artillerie, en grande tenue.

Après le service religieux, le corps a été placé devant le portail de l'église. Deux discours ont été prononcés : le premier, par M. de Salignac-Fénelon, colonel du 29e dragons, le second, par M. le général Menessier de la Lance. Les troupes ont ensuite défilé devant le cercueil qui, aussitôt après, a été placé dans l'église en attendant son transport à Villars-Fontaine (Côte-d'Or).

***

Le 28 avril est décédé à Bourbonne (Haute-Marne), à l'âge de 82 ans, un vieux soldat dont la ville a le droit d'être fière.

Engagé volontaire à 18 ans, en 1832, Victor Menez prit part au siège de Constantine, où il fut blessé d'un éclat d'obus dans les tranchées.

L'année suivante, il fut cité à l'ordre de l'armée pour un fait d'armes magnifique : à la tête de 30 hommes, qu'il commandait comme sergent, il sauva un convoi de 95 blessés attaqué par plus de 400 Arabes.

Au siège de Roge, en 1848, il reçut une balle dans la cuisse.

Décoré de la médaille militaire, chevalier de la Légion d'honneur, il termina ses trente-cinq années de service dans la garde de Paris, où il était brigadier.

Il prit sa retraite en 1864 ; il avait obtenu un emploi de receveur buraliste à Serqueux, puis l'administration des Thermes de Bourbonne l'avait nommé gardien du parc de l'établissement.

Une assistance nombreuse a accompagné cet honnête citoyen à sa dernière demeure.

* * *

Mme la comtesse douairière de Lambertye, née Claire de Saint-Chamans, est morte le 2 mai à Versailles, chez son fils, M. le comte Paul de Lambertye, à l'âge de 85 ans.

Les obsèques ont été célébrées à Versailles, le 4 mai, au milieu d'une nombreuse assistance.

L'inhumation a eu lieu à Chaltrait (Marne), le 12 mai, dans le caveau de la famille de Saint-Chamans.

Le deuil était conduit par M. Paul de Lambertye, fils de la défunte ; le comte L. de Lambertye ; le comte de Gourcy ; le vicomte de Lambertye ; le vicomte d'Aubeterre et M. de Saint-Pair, ses neveux et petits-neveux.

Mme de Lambertye était la veuve du regretté fondateur de la Société d'horticulture d'Epernay, M. Léonce de Lambertye, décédé en 1887.

* * *

Nous apprenons avec regret la mort de M. Paul Cottrez, banquier, membre du conseil municipal, trésorier du *Souvenir français* et de la Société musicale *Les Amis Réunis*, décédé à Sainte-Menehould, le 3 mai, à l'âge de 51 ans.

M. Paul Cottrez était né le 11 décembre 1845 à Sainte-Menehould.

Les obsèques ont eu lieu en l'église paroissiale de Sainte-Menehould, le 5 mai.

* * *

Le vicomte Charles-Edmond Ruinart de Brimont, issu d'une vieille famille rémoise, est décédé à Paris, le 5 mai, à l'âge de soixante-et-onze ans.

Les obsèques ont eu lieu le 8, à l'église Saint-Honoré d'Eylau.

Le deuil était conduit par le vicomte André Ruinart de Brimont, fils du défunt ; MM. Maurice Mertian et Auguste Ouizille, ses gendres ; M. Bernard Mertian, son petit-fils ; le comte d'Infreville et M. Hennessy, ses beaux-frères ; le comte de Mareuil, son oncle.

Dans le cortège, on remarquait, entre autres notabilités : le duc de Trévise ; le général de Biré ; le comte Fernand de Montebello ; le comte de Salverte ; le vicomte du Pontavice ; le comte Werlé ; le comte de Sachs, etc.

L'inhumation a eu lieu à Reims le 13 mai, après un service funèbre célébré en l'église Notre-Dame.

***

M. le contre-amiral Marie-Eugène Des Portes, officier de la Légion d'honneur, major général de la marine à Lorient, est décédé à Paris le 18 mai, à l'âge de 56 ans.

Entré au service en 1855, promu aspirant le 1er août 1857, il était nommé enseigne de vaisseau le 2 septembre 1861, lieutenant de vaisseau le 2 décembre 1886, puis désigné comme chef d'état-major à l'escadre du Nord.

Marié à l'une des trois filles du feu général de Villemereuil, l'amiral Des Portes faisait chaque annnée, du domaine de Placard, commune de Verdey, près Sézanne, sa résidence temporaire, avec ses deux fils et leur mère.

Les obsèques du contre-amiral Des Portes ont été célébrées le 21 mai, à midi, en l'église Saint-François-Xavier.

Les honneurs militaires étaient rendus par le 130e régiment de ligne, un escadron du 1er cuirassiers et une batterie du 13e d'artillerie.

Les cordons du poële étaient tenus par le général Godin et les contre-amiraux de la Bédollière, Maréchal et Courrejolles. Le président de la République s'était fait représenter par le commandant Moreau, et le ministre de la marine par le lieutenant de vaisseau Tracou.

Le deuil était conduit par les deux fils du défunt : MM. Robert Des Portes, élève à l'Ecole navale, et Jean Des Portes, élève au collège Stanislas.

Le contre-amiral Des Portes étant mort en activité, les troupes ont accompagné le corps à l'église Saint-François-Xavier, où a été célébré le service funèbre, puis à la gare de l'Est où a eu lieu le défilé.

L'inhumation a eu lieu le lendemain à Sézanne.

***

Nous apprenons avec regret la mort de M. Pierre-Cyrille Leriche, ancien banquier, décédé à Vitry-le-François le 22 mai 1896, dans

sa 87e année. Il laisse un fils, M. Eugène Leriche, qui dirige aujourd'hui sa maison de banque. Il était grand-père par alliance de M. Pol Brouchot, récemment encore substitut à Reims, qui exerce aujourd'hui les mêmes fonctions près le tribunal de la Seine.

* * *

La ville de Reims vient de perdre un sculpteur de grande valeur, trop modeste, aimé de tous ceux qui l'ont connu : nous voulons parler de M. Wendling, né à Luzy, près de Stenay, le 20 septembre 1815, de Michel Wendling, capitaine au 7e cuirassiers du premier Empire, décoré de l'ordre de la Légion d'honneur.

Elève de l'Ecole des Beaux-Arts vers 1836, M. Wendling vint à Reims où il se maria. En 1839, il entra comme sculpteur dans l'atelier de M. Combette, chargé des travaux de restauration de la cathédrale. Il devint titulaire en 1852 et ne cessa de travailler qu'en 1894, époque à laquelle son fils — artiste non moins méritant et non moins modeste — lui succéda.

Toujours à son poste, ne quittant jamais l'atelier, il put exécuter des travaux en grand nombre. Il a tenu presque toutes les pierres de Notre-Dame, qu'il aimait avec passion.

Il a travaillé au Louvre, avec M. Dubois, à la restauration du Salon carré et à la façade du bord de l'eau et des Jardins de l'Infante ; il a travaillé également à Saint-Vincent-de-Paul.

A Reims, il a été chargé des travaux de sculpture des églises de Saint-Thomas ; de Saint-Remy, dont il a exécuté le tombeau et les autels ; de Saint-André ; de l'Hôtel de Ville ; du Palais de Justice ; des communautés de l'Enfant-Jésus ; des Carmélites ; du Petit-Séminaire, du Théâtre, du Lycée, etc.

Il a entrepris, en dehors de cela, d'autres œuvres d'art : l'autel de Saint-Jacques, les tombeaux — au cimetière du Nord — du Chapitre, de M. Buirette, de son ami M. Polliart; le monument de M. l'abbé Aubert, à Saint-Remi.

M. Arveuf, l'éminent architecte, avait une grande confiance en M. Wendling ; il appréciait tellement son talent consciencieux, qu'il lui confia de nombreux travaux au château de Boursault.

M. Wendling était un admirateur de la cathédrale ; il n'entreprenait rien sans étudier minutieusement, auparavant, l'objet qu'il avait à restaurer ; il était esclave du style et ne faisait jamais de réparations que n'auraient pas admises les vieux sculpteurs de l'édifice.

Son fils, avons-nous dit, a hérité de son talent et de son amour pour la cathédrale ; il est entouré d'artistes de valeur qui sauront le seconder dans les travaux dont il a la haute et intelligente direction. Nous lui adressons ici l'expression de nos bien vives et sympathiques condoléances.

H. J.

***

L'abbé Puiseux, historien et littérateur, chanoine honoraire de Châlons-sur-Marne, membre distingué de la Société académique du département, est mort d'une insolation à Jérusalem, pendant le pèlerinage.

M. l'abbé Puiseux, aumônier du collège de Châlons et de la prison militaire, ancien curé de Festigny, de Bussy-le-Château et de Coolus, était né en 1845, à Suippes. Il avait été ordonné prêtre en 1869. Partout il avait su faire apprécier les qualités qui font le saint prêtre ; on aimait surtout en lui la douceur et l'aménité des relations.

Le diocèse de Châlons fait en M. Puiseux une grande perte ; avec lui disparaît un écrivain érudit qui a apporté une large contribution à l'histoire de notre province de Champagne.

Le 3 juin a été célébré, en l'église Notre-Dame, le service pour le repos de l'âme de M. l'abbé Puiseux.

Dans le chœur avait été dressé un catafalque portant les insignes du défunt, et autour duquel se tenaient quatre prêtres, ses collaborateurs et amis.

Dans le sanctuaire de l'église, un grand nombre d'ecclésiastiques, au premier rang desquels M. l'abbé Florion, vicaire général.

Le deuil était conduit par M. l'abbé Pannet, doyen du chapitre. Dans les stalles du chœur avaient pris place, d'un côté, M. Pélicier, président, et MM. les membres de la Société d'agriculture ; de l'autre, M. l'Inspecteur d'Académie, M. le Principal et les fonctionnaires du collège de Châlons.

L'église était remplie d'une assistance nombreuse ; on y remarquait les élèves du collège municipal et de la pension de Raucourt.

Après l'offrande, M. le curé de Notre-Dame est monté en chaire et a prononcé l'éloge funèbre du défunt. Contemporain et ami de M. Puiseux, son condisciple au séminaire, nul mieux que lui ne pouvait redire ses mérites, son intelligence si vive et si prompte, sa facilité de travail, et surtout la douceur, la modestie et la bonté qui le distinguaient. Dieu avait orné de talents l'âme de M. Puiseux ; comme le bon serviteur de l'Evangile, il sut les faire fructifier pour la plus grande gloire de l'Eglise.

L'orateur présenta une ingénieuse énumération des principales œuvres de M. l'abbé Puiseux, qui, à sa mort, lui donnent au ciel de puissants protecteurs : c'est l'abbé Musart, le prêtre martyr ; c'est Mgr de Prilly, le saint évêque ; c'est Notre-Dame de Lépine, dont ses écrits ont revivifié le culte ; c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, dont il a retracé la vie terrestre.

Enfin, M. le curé de Notre-Dame a parlé de la dernière messe dite par M. Puiseux ; ce fut à Nazareth, et dans le mot écrit au crayon qu'il adressait à ses amis, M. Puiseux en exprimait sa joie

suprême et disait qu'il avait été heureux de prier là pour ses parents, à la mémoire desquels il manifestait toute sa reconnaissance pour les bienfaits qu'il en avait reçus.

* * *

Nous apprenons la mort d'un de nos plus distingués compatriotes, M. Raulin, doyen de la Faculté des sciences de Lyon, décédé dans cette ville, le 26 mai.

Il était fils de M. Raulin, ancien inspecteur primaire à Mézières, établi, depuis sa retraite, à Montcy-Saint-Pierre (Ardennes).

M. Raulin, qui vient de mourir, était un savant; depuis vingt ans, il professait la chimie à Lyon. Ses travaux sur la chimie appliquée à l'agriculture ont rendu de grands services à l'industrie et à l'agronomie.

* * *

On annonce également la mort :

De M. l'abbé Detrau, curé de Remilly (Ardennes), décédé le 15 avril 1896, à l'âge de 48 ans ;

— De M. Louis-Marie-Emile Gillier, juge de paix du canton de Marson, décédé à Pogny (Marne), le 1er mai 1896, à l'âge de 73 ans ;

— De M. l'abbé Guyot, vicaire de l'église-cathédrale de Châlons, décédé le 29 avril, dans sa 28e année.

Les funérailles ont eu lieu le 2 mai, en l'église de Minecourt (Marne) ;

— De M. le capitaine Songy, de Sompuis (Marne), décédé à Verdun (Meuse) ;

— De M. Senet, ancien commandant des francs-tireurs de l'Aube en 1870, décédé à Romilly (Aube) ;

— De Mme Louis de la Fournière, née de Saint-Genis, décédée à Vitry-le-François, à l'âge de 30 ans ;

— De M. Hanonnet de la Grange, conseiller général des Ardennes, de 1848 à 1895 ;

— Du commandant Lhuillier, chevalier de la Légion d'honneur, directeur de la *Croix des Ardennes*, décédé le 12 mai, à Montcy-Saint-Pierre (Ardennes), à l'âge de 49 ans ;

— De l'abbé Jacques-Eugène Mauclert, curé de Charmontois-l'Abbé (Marne), décédé le 21 mai, dans sa 67e année. Il était originaire de Somme-Suippe (Marne) ;

— De Mme Delmas, née Marie-Louise-Amélie Bonfils, épouse de notre compatriote M. René Delmas, en littérature René de Pontjest.

BIBLIOGRAPHIE

Les Bénédictins de Saint-Maur à Saint-Germain des Prés (1630-1792). — *Nécrologe des religieux de la Congrégation de Saint-Maur décédés à l'abbaye de Saint-Germain des Prés*, publié avec introduction, suppléments et appendices par M. l'abbé J.-B. Vanel, chanoine honoraire, membre de plusieurs Sociétés savantes. — Paris, H. Champion, 1896. in-4° de LXIII-412 pp.

Le précieux nécrologe dont M. l'abbé Vanel vient très heureusement de nous donner une édition à la fois luxueuse et soignée est conservé au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, sous le numéro 16.861 du Fonds français. Composé de 268 notices, plus ou moins étendues selon l'importance des personnages qu'elles concernent, et datées, la première, du 28 mai 1632, la dernière, du 18 mai 1792, ce manuscrit embrasse la totalité de la longue période comprise entre l'introduction de la réforme de Saint-Maur dans l'abbaye de Saint-Germain des Prés, et l'expulsion des religieux au début de la Révolution. Vingt-sept bénédictins différents semblent avoir collaboré à ce pieux recueil, tâche anonyme d'ailleurs, pour l'identification de laquelle l'éditeur n'a eu d'autres guides que les caractères de l'écriture et leur comparaison avec d'autres relations particulières, authentiquement paraphées. Au nombre des rédacteurs figurent deux de nos gloires provinciales, Dom Louis Lécuyer et Dom Ruinart, que l'on retrouvera plus loin, eux-mêmes, au cours du nécrologe.

On sait l'œuvre considérable entreprise dans le champ immense de l'érudition par la Congrégation de Saint-Maur, dans le cours des deux derniers siècles de l'ancien régime. Demeurée fatalement inachevée, en raison de l'amplitude même de la tâche autant que par la gravité des événements, cette œuvre gigantesque a enrichi de ses innombrables débris, matériaux et documents de toute nature, nos grands dépôts publics de Paris et de la province, et même diverses collections privées. La Bibliothèque nationale, à elle seule, ne compte pas moins de huit à neuf cents volumes constitués avec les manuscrits laissés par les savants bénédictins de Saint-Maur.

M. l'abbé Vanel n'a pas manqué de nous faire connaître et apprécier, dans une substantielle introduction qu'on lira avec intérêt et avec fruit, même après les remarquables travaux de M. A. Dantier et du prince Emmanuel de Broglie, l'organisation puissante et les richesses accumulées à travers les siècles par ces moines laborieux de Saint-Benoît, dont le XVIIIe siècle consacra la grandeur et l'apogée.

Dans cette besogne considérable de l'histoire des provinces de France, notamment, celle de la Champagne et de la Brie avait été confiée aux mains de Dom Rousseau, de Dom Taillandier et de Dom Baussonet. Les éléments en sont restés malheureusement épars et inédits jusqu'à ce jour, au grand dam de notre région, moins favorisée que sa voisine la Bourgogne, étudiée par Dom Plancher, et que le Languedoc surtout, attribué à Dom Vaissette, dont le premier volume, impatiemment réclamé par les Etats, parut dès 1730, et conduit vaillamment jusqu'à sa fin. La Bretagne avait eu pour historiens Dom Lobineau, une autre illustration rémoise, puis Dom Morice. Ainsi chaque province, dans cette répartition à peu près complète, retrouvait le plus souvent dans un de ses enfants un chroniqueur attentif et zélé.

Il ne nous appartient pas ici de pousser plus loin l'examen du livre qui nous occupe. Quiconque s'intéresse à notre histoire nationale et à la biographie de ses plus érudits narrateurs tiendra à honneur de le posséder et de le lire. Nous avons pensé toutefois qu'il ne serait pas inutile de relever les noms des bénédictins champenois et briards qui y figurent, en renvoyant au volume même les lecteurs curieux de plus de détails.

1. Frère Augustin-Léon Bonnestraine, né à Reims, mort à Paris le 28 mars 1646, à l'âge de 28 ans. D'abord novice à l'abbaye de Saint-Remy de Reims, venu à Saint-Germain des Prés pour y continuer ses études, il était diacre et profès depuis huit ans. Il fut inhumé dans la chapelle Notre-Dame, à main droite en face du petit autel, sous une pierre carrée portant, suivant l'humble coutume de ces religieux, la simple date latine du décès.

2. Dom Jean Faveret, né à Suippes (Marne), fit profession à l'abbaye de Saint-Remi de Reims, et mourut prêtre et religieux de Saint-Médard de Soissons, le 3 juin 1646, à Paris, âgé de 54 ans.

3. Dom Jean-Philippe de Romagny, né en 1615 à Boult-sur-Suippe (Marne), prit l'habit à Saint-Remi le 30 avril 1638, fut secrétaire du chapitre, du 24 septembre 1646 au mois de juillet 1649, et mourut le 23 mars 1653.

4. Frère Edmond-Laurent Beauvallet, né à la Ferté-sur-Aube (Haute-Marne) en 1604, fit ses vœux aux Blancs-Manteaux le 6 mai 1624, convers profès, mort le 19 avril 1667.

5. Dom Pierre-Arsène Lambert, né à Vitry-le-François, prononça ses vœux à l'âge de 28 ans, à Saint-Remi, le 24 juillet 1635, et mourut le 3 octobre 1675.

6. Dom Jean Jessenet, né à Reims, fit son noviciat et sa profession à Saint-Remi ; prononça ses vœux le 20 juin 1670. Secrétaire auxiliaire de Mabillon, il donnait les plus belles espérances, quand il fut enlevé prématurément, le 5 novembre 1680, à l'âge de 29 ans.

7. Dom Gilles Pichotel, né à Châlons-sur-Marne, fit profession à Saint-Augustin de Limoges, la première abbaye de la Congréga-

tion, le 31 janvier 1640, à l'âge de 26 ans. Il mourut le 10 décembre 1682, dans sa soixante-neuvième année.

8. Dom Gaspard Martinet, né à Montier-en-Der (Haute-Marne), fit profession à Saint-Remi le 7 septembre 1654, en même temps que Mabillon ; était prieur de Moutier-en-Vic et docteur de Sorbonne quand il entra dans la Congrégation ; fut ensuite sous-prieur de Saint-Germain-des-Prés (1657-1660), puis prieur de Saint-Vincent de Laon (1663) et de Notre-Dame des Blancs-Manteaux (1669) ; mort le 2 mars 1683.

9. Dom Antoine Durban, né à Mouzon (Ardennes), reçut l'habit et fit profession à Saint-Remi le 22 août 1646. Prieur de Saint-Pierre de Corbie en 1669, le chapitre de 1672 l'envoya remplacer à Rome Dom Gabriel Flambart, comme procureur général de Saint-Maur. Son influence parut bientôt suspecte au P. de la Chaise, qui exigea son rappel. L'assemblée capitulaire de 1681 désigna pour le remplacer son prédécesseur même, qui consentit à retourner au Vatican, et le nomma prieur de Saint-Lomer de Blois. Il fut ensuite visiteur de la province de Bourgogne, puis de celle de France. Enfin, de 1690 à 1696, il remplit les fonctions d'assistant général près du R. P. Général, Dom Claude Boistard.

Dom Durban mourut le 18 octobre 1697.

10. Dom Jean Mabillon, né le 23 novembre 1632, à Saint-Pierremont (Ardennes), étudia au collège de l'Université de Reims avec un rare succès, reçut l'habit à Saint-Remi en 1653, fit profession l'année suivante.

La carrière scientifique de ce bénédictin est trop connue pour que nous reprenions ici l'énumération de ses travaux. Il mourut le 27 décembre 1707. L'exhumation solennelle de ses restes et leur translation dans une nouvelle tombe, d'abord dans le cloître du musée des Petits-Augustins, puis derechef dans l'église de Saint-Germain des Prés, eurent lieu les 24 septembre 1799 et 26 février 1819. Tous les détails en ont été naguère publiés par M. Henri Jadart, dans son beau travail sur l'érudit bénédictin.

11. Dom Jean Prou, né à l'Epine, diocèse de Soissons ; fit profession à Saint-Remi le 31 mars 1648, à l'âge de 22 ans environ ; mort le 27 avril 1708.

12. Dom Thierry Ruinart, né à Reims, mort dans l'abbaye de Saint-Pierre de Hautvillers, de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Vanne, le 27 septembre 1709. Il avait pris l'habit à Saint-Remi, en octobre 1674, et fit profession le 29 octobre de l'année suivante, dans l'abbaye de Saint-Faron de Meaux, où le noviciat avait été transféré. Ses travaux sont trop connus pour qu'il y ait lieu d'insister, et il suffit de renvoyer le lecteur à l'excellent livre de M. Jadart.

13. Dom Jean Barré, né à Lagny-sur-Marne, embrassa l'état religieux à l'âge de 21 ans et fit son noviciat à l'abbaye de Ven-

dôme. Ayant fait profession un an après, il passa deux années de séminaire, puis vint continuer ses études à Paris, où il remplit divers emplois dans l'abbaye, et mourut le 1er mai 1716, à l'âge de 90 ans.

14. Dom Henry Bouzenet, né à Reims, entra dans la Congrégation à l'âge de 18 ans ; fit son noviciat à Saint-Faron de Meaux, et sa profession le 8 novembre 1679. Quelque temps après, on l'envoya professer la philosophie à Saint-Nicaise de Reims ; de 1694 à 1696, il y enseigna la théologie. Il fut ensuite prieur de Lagny, de Saint-Valéry et d'Orbais. Un an après qu'il eut quitté ce dernier monastère, la place de sous-prieur venant à vaquer à Saint-Germain des Prés, il y fut nommé (1710) et la remplit jusqu'à sa mort, arrivée le 23 mars 1719.

15. Frère Louis Couturier, né à Dammartin-en-Goële, au diocèse de Meaux, fit profession dans le monastère de Saint-Taurin d'Evreux, le 24 septembre 1669, à l'âge de 27 ans, et mourut le 29 septembre 1719.

16. Dom Claude Guénié, né à Dijon, au diocèse de Langres, fit profession à Saint-Faron de Meaux le 17 février 1669, à l'âge de 22 ans. Prieur de Tyron (1681), déchargé sur sa demande, en 1684, puis nommé prieur de Saint-Nicaise de Reims (1693), il fut nommé sous-prieur à Saint-Remi, où il demeura peu de temps. Il mourut le 21 octobre 1722.

17. Dom Simon Mopinot, né à Reims, entra dans la Congrégation en 1702, à l'âge de 17 ans. Le 18 février 1703, il fit profession à Saint-Faron de Meaux, puis alla enseigner la rhétorique à Pontlevoy. Dom Pierre Constant se le fit adjoindre bientôt comme collaborateur à sa nouvelle édition des *Décrétales*, dont il continua seul la préparation après la mort de Dom Constant. Il mourut le 11 octobre 1724.

18. Dom Jean Gellé, né au Chêne-Populeux en Champagne, entra dans la Congrégation à 20 ans, fit profession à Saint-Remi le 23 septembre 1666. Après ses études de philosophie et de théologie, il enseigna ces mêmes sciences dans les abbayes du Mont-Saint-Michel et de Saint-Denis. Successivement prieur du Tréport et de Saint-Quentin-en-l'Isle, sous-prieur de Saint-Médard de Soissons, il fit imprimer à Paris, en 1705, une nouvelle édition du dictionnaire géographique de Baudrand. Il est mort le 6 juillet 1725.

19. Dom Henry Charlier, né à Charleville ou dans les environs, se rattachait à la famille du célèbre Jean Charlier, dit Gerson, qui fut recteur de l'Université et assista au concile de Constance, et de Gilles Charlier, doyen de Cambrai, qui prit part au concile de Bâle. Après des études chez les Jésuites de Charleville, il entra au noviciat de Saint-Remi, à l'âge de 20 ans, et fit profession le 9 septembre 1665. Après ses études à Saint-Germain des Prés, il fut zélateur à Saint-Faron de Meaux, puis sous-prieur à Saint-Thierry

et à Saint-Remy ; il tint ensuite pendant six années les fonctions de sous-prieur à Saint-Denis, et devint en 1681 prieur de Saint-Lucien de Beauvais. Prédicateur distingué, il mourut le 12 octobre 1727.

20. Dom Pierre Cordier, né à Reims et profès de Saint-Faron de Meaux, le 1er octobre 1679, à l'âge de 23 ans, enseigna la philosophie et la théologie à Saint-Germain des Prés, de juillet 1687 à la fin de 1696. Tour à tour supérieur des monastères de Saint-Riquier, de Corbie, de Saint-Vincent de Laon, visiteur de Bourgogne, prieur de Fécamp et visiteur de Chelles, il mourut le 17 avril 1729.

21. Dom Michel Joly, né à Montvigneult, au diocèse de Sens, profès de l'abbaye de Notre-Dame de la Lyre, avait vingt-neuf ans lorsqu'il prononça ses vœux, le 30 septembre 1693. Procureur de Saint-Corneille de Compiègne, il mourut le 20 mai 1731.

22. Frère Claude Fagnier, né à Reims, fit profession à Saint-Remy le 7 août 1726. Religieux diacre, il mourut à l'âge de vingt-cinq ans, le 19 mars 1732.

23. Dom Jean-Baptiste Alaydon, né à Rethel, entra dans la Congrégation à dix-neuf ans, au noviciat de Saint-Faron de Meaux. Refusé en 1690, il alla se jeter aux pieds du P. Général, à Paris, et obtint de recommencer les épreuves du noviciat à Marmoutiers, où il fit profession le 5 octobre 1691. Sous-prieur à Cormery, puis à Saint-Julien de Tours, où il enseigna en même temps la philosophie et la théologie, il vint professer ensuite à Reims et à Laon. Nommé prieur d'Argenteuil en 1705, en 1711 il fut transféré à Compiègne, et six ans après, aux Blancs-Manteaux. Trois ans plus tard, on l'envoyait à Corbie, où il séjourna trois nouvelles années. En 1726, visiteur de Bretagne, il fut enfin élu général de la Congrégation, le 7 juin 1729. Il mourut le 6 juin 1733.

24. Frère Michel Le Fricque, né à Reims, entra dans la Congrégation le 7 août 1726, à vingt ans, dans l'abbaye de Saint-Remy ; il mourut le 23 juin 1733.

25. Paul Des Champs, serviteur perpétuel, né à Vitry-le-François, avait trente-quatre ans quand il entra dans la Congrégation, par contrat de stabilité, à Saint-Germain des Prés, le 30 juillet 1725. Il mourut le 16 novembre 1737.

26. Dom François-Guillaume Le Sueur, né à Mézières, fit son noviciat et sa profession à Jumièges, le 14 août 1715. Ami et compagnon d'études de Dom Vincent Thuillier, il lui survécut douze ans et continua après lui la rédaction de l'*Histoire de la Constitution*, qui n'a jamais paru. Attaché à la personne du cardinal de Rohan, qu'il accompagna à Strasbourg et à Saverne, il a laissé une intéressante correspondance conservée dans le Fonds Français de la Bibliothèque nationale, sous le numéro 19.670. Dom Le Sueur est mort le 7 février 1748.

27. Jean-Baptiste Wathier, commis, était né à Corbeny (Aisne),

et fut reçu à Saint-Faron de Meaux le 24 juillet 1690. Il mourut le 7 avril 1750.

28. Blaise Aleaume, commis, né à Meaux, mort le 9 mars 1775, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

29. Dom Gérard Le Duc, né à Aire (?), diocèse de Reims, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 10 février 1762, à l'âge de 21 ans ; il mourut à Aire le 11 décembre 1781.

30. Dom Pierre Henry, prêtre, né à Sermiers (Marne) en 1707, fit profession à Saint-Remy le 7 mars 1725. En 1733, il enseignait la rhétorique à Saint-Lucien de Beauvais, et vint, l'année suivante, professer la philosophie, puis la théologie, à Saint-Germain des Prés. Il travailla, en 1741, à l'édition de *Tertullien*, commencée par Dom Duret, et, en 1756, succéda à Dom Brice dans la préparation du nouveau *Gallia Christiana*. Il mourut le 10 février 1782.

41. Dom Protais Buiron, prêtre, né à Reims en 1725, profès de l'abbaye de Saint-Faron de Meaux, où il avait prononcé ses vœux à l'âge de 18 ans, le 27 novembre 1743. Il mourut le 27 novembre 1786.

En appendice sont données ensuite d'importantes notices sur les sept abbés commendataires qui se succédèrent à Saint-Germain des-Prés depuis l'introduction de la réforme de Saint-Maur. On y remarque le cardinal Henry de Bissy, successeur de Bossuet au siège de Meaux (1704), nommé abbé de Saint-Germain le 28 décembre 1714, mort le 18 juillet 1737, et le cardinal Charles-Antoine de la Roche-Aymon, archevêque de Reims (1763), intronisé le 22 mars 1772, mort le 27 octobre 1777.

Viennent en dernier lieu des listes des supérieurs généraux de la Congrégation, des prieurs, des sous-prieurs et des religieux de l'abbaye de Saint-Germain des Prés à diverses époques.

Au nombre des prieurs figurent :

32. Firmin Rainssant, né à Suippes (Marne), qui fit profession à Saint-Vanne, le 21 avril 1613, à l'âge de 17 ans. Tour à tour visiteur de la province de France, prieur de Saint-Martin des Champs en 1636, supérieur du collège de Cluny à Paris, il fut élu prieur de Saint-Germain par le chapitre réuni à Vendôme, le 21 juin 1645, poste qu'il garda jusqu'au 23 uin 1648. Il fut ensuite visiteur de la province de Bretagne et mourut à Saint-Magloire de Léon, le 8 novembre 1651.

Parmi les religieux, nous rencontrons :

33. Nicolas-Etienne Poncelet, de Reims, profès, à l'âge de 25 ans, de Jumièges, le 19 mars 1629, mort à Saint-Eloi de Noyon, le 4 février 1669.

34. Jean-Joachim de l'Isle, de Châlons-sur-Marne, profès du Bec à 23 ans, le 23 ovembre 1621. La date de sa mort est inconnue.

Ces listes ne sont évidemment pas complètes. Entre celles pré-

cédemment publiées, il en faut citer une donnée par M. Auguste Longnon, à la fin de son édition nouvelle du *Polyptique d'Irminon*, pour la Société d'Histoire de France ; elle contient 212 noms. A la fin du IXe siècle, les religieux n'atteignaient déjà plus la centaine. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, ils étaient seulement 60 à 70.

Notre collaborateur M. Henri Jadart, qui a déjà consacré plusieurs excellentes études aux bénédictins de Champagne, a publié dans la *Revue* (t. V, année 1878, p. 97) une notice sur les *Ecrivains champenois de la Congrégation de Saint-Maur*, d'après la liste donnée par Dom Tassin, dans son *Histoire littéraire*. Plus récemment, Dom Albert Noël a fait paraître, dans les *Travaux de l'Académie de Reims* (vol. 97, années 1894-95, t. I, p. 178), une longue liste des *Bénédictins champenois de la Congrégation de Saint-Maur originaires de l'ancien diocèse de Reims*, formée à l'aide des tables matricules conservées à la bibliothèque de Reims et provenant d'anciennes abbayes bénédictines de la région.

Les derniers jours et les derniers moines de l'abbaye forment encore l'objet d'une intéressante étude qui termine le livre. Là encore se retrouvent quelques noms champenois plus ou moins connus :

35. Dom Charles-Marie HEULLAND, né à Châlons-sur-Marne, le 17 janvier 1708, avait prononcé ses vœux le 12 janvier 1727. Il remplissait les fonctions de curé de la paroisse de Saint-Symphorien dans l'enclos de l'abbaye, quand la Révolution vint l'expulser.

36. Dom Nicolas LAMBELINOT, né à Langres, le 21 février 1722, fit profession à la Trinité de Vendôme, le 3 juillet 1739.

Il a collaboré à l'*Art de vérifier les dates*, à l'*Histoire des Conciles*, etc. Lors de la fermeture de l'abbaye, il se retira à Langres, puis à Fayl-Billot (Haute-Marne), et enfin à Chaumont, où il mourut le 3 février 1802.

37. Dom Jean-Pierre POTHÉ, né à Reims, le 26 avril 1765, diacre, avait prononcé ses vœux à Saint-Remy, le 19 mai 1786, déclara vouloir rester fidèle à ses engagements.

La déclaration des biens meubles et immeubles de l'abbaye, d'après les pièces conservées à la Bibliothèque nationale et aux Archives nationales, complète, avec des tables sommaires, l'ensemble de ce livre, si plein de documents instructifs et curieux.

A. T.-R.

* * *

Histoire de Lavannes (Marne), depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par COUSIN-HENRAT, ancien adjoint au maire. Publication honorée d'une médaille d'argent par l'Académie nationale de Reims. — *Reims, Matot-Braine*, 1896. Grand in-8° orné de 9 vues en phototypie. En vente chez l'auteur, à Lavannes, par Witry-les-Reims (Marne).

L'épigraphe du titre redit toute l'inspiration de l'auteur : *Le pays natal est la patrie dans la grande patrie française*. C'est

une étude conduite avec précision et enrichie d'une grande abondance de renseignements rétrospectifs et contemporains. Les sources locales sont très minutieusement fouillées, ainsi que les Archives de Reims. La description de l'église, monument très important pour un village et fort remarquable par sa belle conservation, fournit matière à plusieurs curieux chapitres. La description du village en lui-même, de la mairie, des écoles, la série des lieuxdits du terroir, les calculs de statistique sur les produits du pays, tous ces éléments bien groupés donnent à l'ensemble une réelle utilité. Des vues fort nettes ornent l'ouvrage édité avec le bon goût que sait donner la maison Matot-Braine à toutes ses productions. H. J.

* * *

Curiosités du pays de Champagne. La Maison Couvert, à Rheims. — *S. l. n. d.* (*Reims, Imprimerie coopérative*, 1896), in-18 de 28 pages, avec vues et planche.

Cet opuscule, illustré avec beaucoup de goût et d'art, fait connaître l'un des plus intéressants hôtels de la Renaissance qui existent en France, le plus remarquable assurément qui survive à Reims, rue du Marc, n° 1. On a pu le nommer l'*Hôtel du Bourg-théroulde* de notre vieille cité. Acquis récemment par un négociant en vins de Champagne, qui possède la marque de l'ancienne *Maison Couvert*, M. D. Belleau, il vient d'être restauré par ses soins, sous la conduite de M. Thiérot, architecte. — On y admire une salle gothique, éclairée par de grandes baies en arc brisé, et recouverte d'un plafond sculpté de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe, travail d'une grande finesse et d'une étonnante conservation. Dans la cour, on remarque une suite de scènes de tournois sculptées en relief ; l'une d'elle porte la devise peu intelligible : *Glace le sur ou rien*, qui est l'anagramme du nom du noble rémois qui fit construire l'hôtel, Nicolas Le Vergeur.

H. J.

* * *

Saint Vincent de Paul et ses œuvres dans le diocèse de Troyes, par M. l'abbé Prévost, membre associé de l'Académie de l'Aube, curé de Rouilly-Sacey ; in-12 de 275 pp., avec gravures et portraits.

Parmi les grandes figures de saints personnages et d'hommes illustres des règnes de Louis XIII et de son fils, celle de Saint-Vincent de Paul brille d'un éclat particulier.

Si les raffinés, les savants, les gens de cour applaudissaient l'éloquent Bossuet, le peuple des villes et les paysans des campagnes célébraient les louanges, rendaient actions de grâces à l'incomparable charité de Vincent de Paul.

Dans ce modeste volume, consacré, comme son nom l'indique, exclusivement à une étude d'histoire locale, M. l'abbé Prévost raconte la fondation des nombreux établissements de charité dont

le grand saint se plut à doter les paroisses rurales de l'ancien diocèse de Troyes, dont une partie sont aujourd'hui placées sous la juridiction des évêques de Châlons et de Langres : confréries des Dames de la Charité, écoles des Sœurs grises, multipliées à Chennegy, Brienne, Arcis, Sézanne, Pont-sur-Seine, Rosnay, Chaource, Villiers-Herbisse, Troyes, etc., missions, séminaires, etc.

Des gravures, des portraits d'une exécution assez soignée ajoutent encore à l'intérêt de cette utile contribution à l'histoire locale.

* * *

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (mai-juin 1896) :

H. Jadart et P. Laurent. *Epigraphie campanaire ardennaise : Les cloches du canton d'Asfeld.* — S. Leroy, *Notice armoriale et généalogique sur la Maison de Bouillon* (suite) ; additions et corrections. — Dr J. Jailliot, *Recherches sur l'abbaye de Chéhéry* (suite).

Variétés. — H. Bourguignat, *Le Chêne dit Les Quatre fils Aymon.*

Planche hors texte : *Vue du clocher d'Asfeld.*

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube (*Séance du 15 mai 1896*).

Ouvrages offerts

Par M. le baron J. de Baye, membre correspondant : *Sépulture du Xe siècle à Kiev.*

Par M. l'abbé Diette, membre associé : *Vie de saint Victor, prêtre et ermite.*

Par M. Labourasse, membre associé : *La vérité vraie sur la plantation et le revenu des pins dans les terres crayeuses de l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube et de la Champagne.*

Par M. l'abbé Prévost, membre associé : *Saint-Vincent de Paul et ses œuvres dans le diocèse de Troyes.*

Par M. de la Boullaye : *Notice sur le général de Dampierre.*

Travaux des Sociétés savantes

Académie nationale de Reims : *Travaux sur Notre-Dame de l'Epine, près Châlons-sur-Marne. — Etude sur Jeanne d'Arc dans la littérature et l'opinion, en Angleterre*, par M. l'abbé Haudecœur.

L'auteur nous montre d'abord Jeanne d'Arc considérée, en Angleterre, pendant deux siècles, comme une fille de rien, une possédée du diable et une sorcière, dont le supplice n'avait été qu'une juste punition de ses maléfices et de ses crimes. Puis il dépeint le mouvement de réaction qui se produisit peu à peu, dans le cours du XVIIIe siècle, sur l'opinion publique, pour aboutir, de nos jours, à une réhabilitation complète. L'auteur en cite, comme preuve, de nombreux passages des historiens, poètes, romanciers, auteurs dramatiques. Il termine en montrant Jeanne d'Arc devenue, à notre époque, aussi populaire de l'autre côté de la Manche qu'elle l'est chez nous.

Lectures et Communications des Membres

M. Tenting lit un rapport sur un nouveau volume de poésies de M. Des Guerrois, intitulé : *Entre ciel et terre.* Ce volume est le vingt-et-unième qui soit sorti de la plume infatigable de M. Des Guerrois.

M. l'abbé Nioré lit un rapport sur l'*Histoire de Spoy*, par M. l'abbé Braux, ancien curé de Spoy. L'auteur a voulu faire surtout une œuvre de vulgarisation, et il a eu principalement en vue, dans son travail, les habitants du pays. La partie descriptive est très complète ; l'auteur promène le lecteur dans la vallée du Landion, qu'il connaît si bien. Puis vient une étude historique sur les

anciens seigneurs de Spoy, où l'on trouve des détails intéressants sur l'organisation de l'ancien régime et sur cette époque, si différente de la nôtre, qui a précédé la Révolution de 1789.

L'auteur avoue que son travail n'a pas été fait avec des documents inédits, mais qu'il en a puisé les éléments à des sources connues. Le rapporteur conclut à ce que le manuscrit de M. Braux soit déposé aux archives, où les travailleurs pourront le consulter utilement. En terminant, il lit quelques notes de M. l'abbé Braux sur une fontaine qui ne coule que très rarement, et seulement pendant 24 heures ; sur une carrière de lumachelles ; sur les divertissements du carnaval ; sur l'état des redevances seigneuriales ; sur les réclamations des habitants de Fravaux à l'Assemblée nationale. L'auteur constate qu'il y avait autrefois, à Spoy, beaucoup de protestants.

M. l'abbé d'Antessanty analyse une lettre fort intéressante qui lui a été adressée par M. Berthier, instituteur à Plessis-Gâtebled (Aube), de laquelle il résulte que le grand-père de Paul-Louis Courier, le célèbre pamphlétaire, était procureur fiscal à Plessis-Gâtebled en 1725. Il eut sept enfants, dont le père de Paul-Louis, Jean-Paul, né le 3 novembre 1722.

M. Berthier transcrit ensuite plusieurs actes de naissance des ancêtres de Paul-Louis Courier, et conclut que c'est par erreur que, dans l'acte de décès de son père, mort à Cinq-Mars (Indre-et-Loire), on dit que celui-ci est né à Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes.

***

Société littéraire et historique de la Brie. — *Procès-verbal de la séance du jeudi 21 mai 1896.* — Présidence de M. Droz, avocat à la cour, vice-président du Conseil général de Seine-et-Marne, président.

M. le président ouvre la séance par une allocution.

Il remercie ses collègues de l'honneur qu'ils viennent de lui faire en le nommant président de la Société littéraire et historique de la Brie.

Il dépose ensuite sur le bureau, comme dons faits à la Société :

1° Un manuscrit de M. Mélaye, géomètre-expert à Dammartin, ayant pour titre : *Les voies romaines de Seine-et-Marne.*

2° Différents exemplaires de la *Petite Gazette de Dammartin*, par M. Lemarié.

L'ordre du jour appelle une lecture de M. Guérin sur les ducs et duché de Valois.

Après avoir indiqué les limites et l'importance du duché de Valois, dont l'étude se rattache à celle de notre pays de Brie, M. Guérin aborde les points d'histoire locale, qui font partie à cette époque de l'histoire générale de la France.

Il parcourt ainsi la période qui va de la lieutenance de Louis d'Orléans jusqu'à la fin de la captivité de Charles, son fils, le prince poète, fait prisonnier à la bataille d'Azincourt.

Le Valois fut érigé en duché-pairie par lettres-patentes du roi, en 1404.

Cette faveur fut une des causes de la colère de Jean-sans-Peur, qui fit assassiner Louis d'Orléans à Paris, en 1407.

Charles d'Orléans, qui lui succédait comme duc de Valois, se ligua contre le duc de Bourgogne avec le comte d'Armagnac.

Pendant plusieurs années, Paris, le Valois et les pays voisins subirent toutes les horreurs de la guerre civile.

La défaite d'Azincourt (1415) mit le comble aux malheurs du pays et de toute la France. Le duc de Bourgogne retiré à Lagny, attendait les événements : ce qui le fit nommer « Jean de Lagny, qui n'a point hâte ».

Après l'assassinat du duc de Bourgogne à Montereau et le honteux traité de Troyes, les Anglais occupèrent une partie de la Brie et la vallée de l'Ourcq ; Meaux assiégé capitula ; l'abbé de Saint-Faron fut fait prisonnier en combattant, avec trois religieux.

Le dauphin (Charles VII) apprit dans le Berri la mort de son père (1422). Saintrailles et le sire de Gamaches, frère de l'abbé de Saint-Faron, soutinrent ses droits dans le Valois.

C'est alors qu'apparut Jeanne d'Arc.

Les troupes royales chassèrent les Anglais d'Orléans, occupèrent Troyes, Châlons, Reims, où le roi fut sacré ; et bientôt Soissons, Crépy, Château-Thierry, Provins, Coulommiers, Crépy-en-Brie reconnurent son autorité.

La journée de Senlis (Montépilloy), à laquelle assistaient Charles VII et Jeanne d'Arc fut sans résultat.

Après l'inutile attaque de Paris par la porte Saint-Honoré, Jeanne d'Arc revint à Compiègne, où elle fut prise par Jean de Luxembourg, ce fléau de la France et du Valois, qui la vendit aux Anglais.

Les Bourguignons et les Anglais ne purent prendre Compiègne, mais pendant cinq à six ans, le Valois, les confins de la Picardie et de l'Ile-de-France furent désertés, saccagés, pillés. Crépy, la capitale du Valois, fut détruit avec un acharnement sans exemple.

Le 16 décembre 1431, le roi d'Angleterre Henri V se fit sacrer à Notre-Dame, comme roi de France.

Le traité d'Arras (1435) réconcilia heureusement le roi de France avec le duc de Bourgogne.

Notre malheureuse contrée n'en continuait pas moins à être ravagée par des bandes de toutes sortes, Gascons, Ecossais, Ecorcheurs, Retondeurs.

Le connétable de Richemont put cependant reprendre Com-

piègne et Meaux, position importante qui avait coûté neuf mois de siège aux Anglais quelques années auparavant.

Depuis Azincourt, le duc d'Orléans, Charles de Valois, était toujours prisonnier des Anglais. Grâce au bâtard d'Orléans et à la duchesse de Bourgogne, le malheureux prince, après vingt-cinq ans de captivité, put enfin recouvrer la liberté.

Revenu à Crépy, le duc de Valois fit tout ce qu'il put pour réparer les maux de la guerre, fit mettre en ordre les archives du Valois et s'occupa des meilleurs moyens de rendre la justice aux habitants.

M. Guérin suspend ici son intéressante lecture.

M. Gassies étudie les vestiges gallo-romains trouvés dans les déblaiements de l'ancien palais des comtes de Champagne, à Meaux.

Les pierres exhumées sont au nombre de six : 1° un bas-relief grossier représentant deux figures nues debout, de face ; 2° un second bas-relief représentant un Hercule dont la massue et la peau de lion sont facilement reconnaissables ; 3° une sorte de stèle à quatre faces sculptées, dont la figure principale est un guerrier portant lance et bouclier ; 4° un fragment d'ornementation de feuilles imbriquées ; 5° une base quadrangulaire de colonne ou de stèle ; 6° une pierre décorée de feuilles imbriquées très frustes.

M. Gassies communique à ses collègues des vignettes et différentes photographies prises par lui pour servir de commentaires à sa consciencieuse étude, qui ne soulève aucune objection de la part des archéologues présents.

* * *

Nous recevons les deux communications suivantes .

Unienville, 1er mai 1896.

Mon cher Monsieur Frémont,

La *Revue de Champagne et de Brie* a publié[1] une analyse de M. l'abbé Misset sur une *Etude critique de Jeanne d'Arc*[2]. Dans ce travail, « que l'on ne saurait trop louer », dit M. l'abbé Nioré[3], il y a pourtant une petite erreur que nous nous permettons de signaler, à propos de *Bar-sur-Seine*.

M. l'abbé Misset prétend « qu'on appelait Barrois, à l'époque mérovingienne et à l'époque carolingienne, un *pagus* qui contenait à la fois Bar-sur-Aube, *Bar-sur-Seine*, Arc-en-Barrois, etc.[4] » Or, ni à l'époque mérovingienne, ni à l'époque carolingienne, *Bar-sur-Seine* n'a jamais appartenu au comté du Barrois. Il a toujours fait partie de la *Montagne* et du comté du *Laçois*.

Après l'invasion des Burgondes et l'établissement de la monarchie fran-

1. Juin-juillet 1895. *Mélanges*, p. 509.
2. *Jeanne d'Arc champenoise*, 1895.
3. *Mém. de la Société acad. de l'Aube*, année 1894, p. 310, note 1.
4. *Ibid.*, p. 57, note 3.

çaise, le pays de la *Montagne*, duquel dépendait *Bar-sur-Seine*, fit partie de l'ancien royaume de Bourgogne ; mais ce royaume ayant été démembré par les enfants de Louis-le-Débonnaire, en 842, *Bar-sur-Seine* fut compris dans la Basse-Bourgogne, appelée le *duché*, qui fut uni au royaume de France, et que Charles-le-Chauve eut en partage[1].

Sous Charles-le-Chauve, la *Montagne* forma trois comtés : 1° le comté de Duesmois ; 2° le comté de Mesmont ; 3° le comté du *Laçois*. Bar-sur-Seine fut rattaché à ce dernier[2].

Jusqu'au XIIe siècle, dit M. Delamotte, Bar-sur-Seine a toujours fait partie du Laçois. Et en effet, 1° un très vieux manuscrit de l'abbaye de Pothières nous assure que *Bourguignon* et la *Chapelle d'Oze* sont dans le *Laçois* ; ces deux villages sont entre Bar-sur-Seine et Troyes ; 2° dans ce même manuscrit, Fontette, Essoyes, Giey, les Riceys, Baigneux-la-Fosse, Molesmes, Villedieu, Griselles, etc., sont aussi placés *in pago Laticensi* ; comment donc Bar-sur-Seine aurait-il appartenu au Barrois ? 3° Avant le XIIe siècle, le Laçois était très étendu. Mais alors le Tonnerrois s'agrandit aux dépens du Laçois, et le comté de Bar-sur-Seine fut formé du Tonnerrois. Les comtes du Laçois étaient de la même maison que ceux de Tonnerre, et ceux de Tonnerre de la même maison que ceux de Bar-sur-Seine. L'abbaye de Molesmes fut fondée, en 1075, par saint Robert, dans le *Laçois*. Jully-les-Nonnains, qui en dépendait, était aussi dans le *Laçois*. Il en est de même de l'abbaye de Mores, de la commanderie d'Avalleurs. Outre les prieurés de Merey, de Viviers, de *Bar-sur-Seine*, de Lantage ou Chapelle d'Oze, de la Gloire-Dieu, de Vanvœvre, de Faux ou de l'Isle à Ricey, il y avait encore, au *bailliage de la Montagne*, le grand prieuré chef d'ordre du Val-des-Choux. Ainsi donc, avant le XIIe siècle, Bar-sur-Seine n'a pas cessé d'appartenir au pays de la Montagne et au comté du Laçois[3]. Au XIIe siècle, le Laçois était borné au nord par le pays de Bar-sur-Seine, qui en dépendait ; au nord-est par le pays de Bar-sur-Aube ; au midi par le pays de Duesmois ; à l'est par le pays de Duesmois, le pays d'Autun et le pays de Langres ; enfin, au couchant par le pays de Tonnerre et le pays de Sens[4].

Plus tard, les comtés de Mesmont, de Duesmois et du *Barrois* ont été réunis en partie au comté du *Laçois*. Quant à la partie du *Barrois*, il paraît que cette réunion fut la suite d'un échange fait dans le XIIIe siècle, entre un duc de Bourgogne et un comte de Bar-le-Duc.

La ville et le marquisat *d'Arc-en-Barrois* ressortissent au bailliage de la *Montagne* jusqu'en 1703, époque où ils en furent distraits pour former le duché-pairie de Châteauvillain, en faveur du comte de Toulouse[5].

En même temps que *Bar-sur-Seine* relevait du comté du *Laçois*, il relevait aussi de l'archidiaconé du même nom, qui avait les mêmes limites. Car, comme le remarque la *Gallia Christiana*[6], dans l'évêché de Langres, tous les anciens comtés ont formé autant d'archidiaconés, et le motif de cette

1. Delamotte, *manuscrit*, Bibl. de Châtillon, p. 6 et 7.

2. Ce manuscrit, qui a plus de 700 ans d'existence, et qui renferme un protocole en vers qui lui lui est antérieur au moins de 400 ans, s'exprime ainsi : « In villa Burgondione et Ausâ *in pago Laticensi*. »

3. Delamotte, p. 365 et 431.

4. Delamotte, chap. XIII et *passim*.

5. *Ibid.*, p. 1-2-3.

6. Tome I, p. 508.

disposition semblé se trouver dans les Capitulaires (liv. V, fol. 110, édit. de Pithou, an 138).

Vers la fin du XIIe siècle, les comtes de Champagne commencèrent à reculer les bornes de leur territoire aux dépens des ducs de Bourgogne. Par suite de diverses concessions que leur firent ces derniers, et en particulier Eudes III, gendre de Thibaut-le-Grand, en 1143 et 1189[1], ils prirent pied dans le Laçois et devinrent possesseurs de toutes les terres et seigneuries depuis Bar-sur-Seine jusqu'à Mussy inclusivement. Il en résulta le démembrement du *Laçois* au profit des comtes de Champagne, et la création, dans cette province, d'un nouveau comté dont *Bar-sur-Seine* fut le chef-lieu, parce que c'était la ville la plus populeuse et la plus centrale. Il est probable que le *doyenné* fut formé peu de temps après le comté et qu'il eut les mêmes limites. Toutefois, ce doyenné n'en continua pas moins d'appartenir à l'archidiaconé du *Laçois*, pour que, comme le dit fort bien l'auteur des anciens pouillés jusqu'à la Révolution, les deux doyennés de *Châtillon* et de *Bar-sur-Seine* furent constamment unis pour former ensemble l'archidiaconé du *Laçois*[2].

Daignez agréer, etc.

P. Chauvet,
Curé d'Unieuville.

—

Pontoise, le 21 juin 1896.

Monsieur,

Voulez-vous permettre à un Champenois, amateur d'histoire locale, la pratiquant même dans ses rares loisirs, de relever ce qui me paraît être une erreur dans la notice de M. L. Moulé, l'*Arrondissement de Vitry-le-François avant l'an mil*, parue dans la livraison de février de la *Revue de Champagne et de Brie*?

Il s'agit du diplôme de Charles-le-Chauve du 26 octobre 863 (7 des calendes de novembre), relatif à une donation faite à l'abbaye de Saint-Urbain.

M. Moulé relatant ce diplôme, pense que les mots *in villa quæ vocatur Witriniacus* s'appliquent à la ville de Vitry. L'orthographe du nom fait, il est vrai, hésiter M. Moulé, mais il ne trouve, dit-il, dans le *pagus Pertensis*, aucun nom de lieu autre que Vitry qui puisse se rapprocher du mot latin *Witriniacus*; il en conclut que tout lui fait supposer que *Witriniacus* est Vitry-en-Perthois.

M. Moulé, historien consciencieux, fait bien de ne hasarder qu'une supposition, car, à mon avis, le *Witriniacus* en question n'est pas Vitry, mais *Watrignéville*, bourg aujourd'hui disparu qui s'élevait près du village actuel de Saint-Urbain (Haute-Marne, canton de Doulaincourt), jadis *in pago Pertensi*.

La lecture du diplôme de Charles-le-Chauve lève à cet égard, selon moi, toute incertitude. Ce diplôme paraît être, en effet, l'acte même de fondation de l'abbaye de Saint-Urbain.

Que dit Charles-le-Chauve ?

Que, cédant aux saines exhortations de sa femme et à la prière d'Erchen-

1. Ces traités furent renouvelés en 1245 et 1247. — Voir dom Plancher, tome I, p. 334 ; Brunel, tome I, p. 344.

2. L'abbé Lalore : *Les anciens pouillés*, p. 18 à 23.

rais, il s'est préoccupé depuis peu de *construire* pour l'absolution de ses péchés et en l'honneur de la Sainte-Trinité, un édifice religieux consacré à recevoir des moines, dans lequel sera déposé avec les honneurs convenables le corps du pontife romain, saint Urbain. (*Tractavimus ædificare pariter in honore sanctæ Trinitatis de novo monasterium sub religione monastica consecrandum, in quo corpus sancti Urbani romani pontificis cum honore congruo reconditum veneretur ad salutem....*) A cette fin, le roi concède des biens qui lui appartiennent dans le Perthois (*in villa quæ vocatur Witriniacus*), que je traduis par : *dans un domaine appelé Watrignéville.*

Pour la traduction du mot *villa* par *domaine*, je me borne à renvoyer à ce qu'a écrit M. Fustel de Coulanges dans l'*Alleu et le domaine rural pendant la période mérovingienne.*

C'est donc en vue de la construction d'un monastère qu'est faite la donation, et cette donation comprend l'emplacement même de la nouvelle abbaye.

Or, c'est précisément dans ce domaine de Watrignéville que fut construite l'abbaye de Saint-Urbain.

Ce qui confirme en outre ma manière de voir sur l'application du mot *Watriniacus*, c'est la situation même des biens donnés qui concernent des localités voisines ou relativement peu éloignées de Watrignéville ; par exemple, des biens dépendant du fisc de Thonnances (*ex fisco nostro Touanica*), Thonnances-lès-Joinville, d'autres situés à Sommerupt (Sombreuil), *Summus rivus*, *in Piscione* (à Poissons), à Gudmont, *Guidonis montem*, etc., etc.

Quant à la charte de 866 que mentionne M. Moulé, j'ai le regret de ne pas la connaître (et si M. Moulé en a le texte, je le prierai de vouloir bien me le communiquer); mais, ou je me trompe fort, ou les observations que je viens de présenter s'appliquent à cette charte.

Le mot *Tonantia* désigne *Thounances*, et les mots *Piscione villa*, le domaine de Poissons (Haute-Marne, chef-lieu de canton), non pas *Pisciouville*, qui me paraît inconnue.

En 870, il est intervenu, entre Charles-le-Chauve et le comte Gérard, un échange aux termes duquel le roi donne au comte Gérard des biens situés aux *pagi* du Perthois et du Barrois, et reçoit en compensation des biens situés au *pagus* de Changy. Il n'est pas question, dans cet acte, du nom de *Witriniacus*.

La charte de 866 citée par M. Moulé ne peut évidemment pas être celle de 870.

Telles sont, Monsieur, les observations que je me permets de soumettre à l'appréciation de M. Moulé, dont je serais heureux d'avoir l'opinion sur la matière.

J'y suis (pourquoi le taire) un peu personnellement intéressé, car, depuis déjà un certain temps, je réunis les matériaux nécessaires à une histoire de l'abbaye de Saint-Urbain.

Veuillez agréer, etc.

E. Mallet.

* * *

Le Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale vient d'acheter à la vente des collections d'art de feu M. Destailleur, architecte, un document de haute valeur et du plus grand prix pour les souvenirs rémois.

Il s'agit de l'*Album de Pierre Jacques*, le célèbre sculpteur, mort à Reims en 1596, après avoir séjourné à Rome et y avoir composé un recueil des dessins qu'il prit sur les chefs-d'œuvre de la statuaire antique. Ce recueil, qu'avait déjà fait connaître le regretté M. Geffroy, directeur de l'Ecole française de Rome, va pouvoir être étudié par les amis des arts et les antiquaires français. Il était très convoité à Berlin ; grâce à M. Duplessis et à M. Léopold Delisle, il restera à Paris.

Il eût été glorieux pour Reims d'acquérir un si précieux souvenir de l'un de ses enfants. Le prix d'évaluation (4,000 fr.) était trop élevé pour y songer ; félicitons-nous que, du moins, la France ait pu le garder.

* * *

Le Maréchal Drouet d'Erlon. — Depuis longtemps on se demandait au canton de Marle — et le centenaire de Reims renouvelle le problème — s'il fallait attribuer à notre Erlon marlois le titre que porte à Reims la place de la statue dite de *Drouet d'Erlon*.

Eh bien ! oui, le titre nous appartient, c'est bien de notre Erlon dont il s'agit, bien que Drouet soit Rémois.

Nous avions déjà trouvé, de ce fait, quelques indices, mais nous en avons maintenant la certitude. Grâce, d'une part, à M. Marcq, instituteur très érudit d'Erlon, en ces années dernières, de Vailly actuellement, et grâce aussi à un important et très intelligent propriétaire, M. Ernest Lesur, de Ribemont.

M. Marcq a découvert, dans les archives communales d'Erlon, que le maréchal Drouet, dans les premières années de l'Empire, était propriétaire d'un ancien domaine, de près de deux cents hectares, dit de Saint-Vincent.

De fait, l'abbaye de Saint-Vincent, en même temps que l'abbaye de Saint-Jean de Laon, avait à Erlon des propriétés importantes, que nous avons vu mentionnées en un cartulaire échoué à Marle. Echappées, on ne sait comment, du gouffre de 1793, elles furent données par Napoléon au maréchal Drouet *pour lui constituer son titre de comte.*

D'autre part, ayant vu que la famille Lesur, de Ribemont, était actuellement propriétaire du domaine *Saint-Vincent d'Erlon*, nous nous en sommes renseignés près de M. Ernest Lesur, lequel a bien voulu nous apprendre que son père, ancien notaire à Ribemont (de l'ancienne famille des Lesur, notaires à Etréaupont pendant 200 ans), avait acquis de *l'héritière du maréchal Drouet*, l'ancien domaine de Saint-Vincent, à Erlon.

(*Journal de l'Aisne.*)

* * *

Un instantané : Le Comte de Montebello. — Il s'agit du portrait, promptement esquissé, de notre ambassadeur en Russie, M. le comte Gus-

tave de Montebello. Le distingué diplomate tient par des liens trop étroits au département de la Marne, pour que nous ne nous fassions pas un plaisir de reproduire ces quelques lignes justement élogieuses.

Le comte de Montebello doit à ses hautes fonctions d'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg d'être actuellement, avec le général de Boisdeffre, l'homme du jour.

Cinquante-cinq ans environ ; taille au-dessus de la moyenne, abondante chevelure et barbe en éventail où le chatain tire sur le poivre et sel. Allures jeunes et élégantes, physionomie ouverte et engageante, avec, dans l'expression, ce je ne sais quoi de gaulois et de fin qui caractérise le visage d'Henri IV.

Col droit très diplomatique ; mais rien de gourmé dans la démarche.

Petit-fils du maréchal Lannes, duc de Montebello, neveu du regretté Léon Say, gendre de Guillemin, du *Journal des Economistes*, le comte de Montebello est un causeur brillant et un élégant convive.

A conquis toutes les sympathies de l'empereur Nicolas II par son nom historique, ses parentés et ses longs services diplomatiques, qui l'ont conduit de l'Extrême-Orient à Munich, à Bruxelles, Constantinople et Pétersbourg.

Fut longtemps conseiller municipal à l'Isle-Adam, où il passait ses congés à tirer la perdrix, quelquefois même en haut-de-forme gris. A un fils de dix-huit ans, actuellement major de l'Ecole de Saint-Cyr, pour commencer.

Dans les grandes occasions, beaucoup de décision et d'énergie.

(*Gaulois.*)

* * *

La glorification de Jeanne d'Arc. — Les *Annales religieuses* publient l'avis suivant, au sujet de la glorification de Jeanne d'Arc, qui doit précéder la béatification et la canonisation subséquentes :

« Le procès de *non cultu* étant conclu dans un sens favorable, le procès apostolique *de fama sanctitatis in genere* pourra s'instruire à Orléans, aussitôt qu'il plaira au Souverain-Pontife. »

L'Eglise, en effet, n'admet pas le plébiscite en matière de hiérarchisation céleste, et s'il était prouvé que l'on a rendu à Jeanne d'Arc, avant l'accomplissement des formalités, un culte de *dulie*, ce serait un cas de nullité, sauf les accommodements que comporte la nécessité de concilier les droits du chef de l'Eglise avec la clameur publique qui proclame la sainteté, puisqu'il faut que la procédure constate que le futur saint a fait des miracles.

L'instruction de la canonisation de saint Louis, commencée en 1273, sous Grégoire X, ne fut terminée que le 6 août 1297, sous Boniface VIII, qui disait de l'information faite sur les miracles opérés par l'intercession de l'aïeul de Philippe le Bel, qu'elle était plus lourde, *quam unus asinus possit portare.*

Cet énorme dossier, pour lequel le notaire apostolique, Arthur de Florence, reçut 200 livres d'honoraires, fut brûlé en 1527, lors du sac de Rome, à la suite de l'expédition d'un petit-fils de saint Louis, le connétable de Bourbon. Ajoutons que le premier autel placé sous l'invocation de saint Louis fut celui que l'on voit dans l'église de Garches, et qui sera l'objet d'un prochain centenaire.

***

La véritable armure de Jeanne d'Arc. — S'il faut en croire le *Gaulois*, on aurait retrouvé l'armure de Jeanne d'Arc :

L'armure de Jeanne d'Arc, dit-il, se trouve au château de La Tour de Pinon, dans l'Aisne.

En 1830, le marquis de Courval, propriétaire de ce château, fit élever une tour gothique et y rassembla un curieux musée d'armes anciennes.

C'est dans l'une de ces salles que figure l'armure de Jeanne d'Arc — armure dont l'authenticité paraît établie par la tradition.

Jeanne la reçut à Bourges, de Charles VII, qui l'avait commandée exprès pour elle.

Aussi la cuirasse diffère-t-elle des pièces analogues datant de la même époque ; le bombement particulier de la partie destinée à recouvrir la poitrine indique que l'armure était destinée à une femme.

Les pièces sont en acier poli et ressemblent à celles qui figurent dans les œuvres de Viollet-le-Duc, et qui ne font que reproduire des enluminures du moyen-âge.

Le château de La Tour de Pinon appartient actuellement à la fille de M. de Courval, Mme la princesse de Poix.

***

La fête de Jeanne d'Arc, a Paris. — La fête de Jeanne d'Arc a été célébrée solennellement le dimanche 10 mai, en l'église Notre-Dame de Paris, à quatre heures, sous la présidence du cardinal Richard, et le panégyrique a été prononcé par le R. P. Monsabré.

A cette occasion, la maîtrise exécutait pour la première fois l'*Hymne à la France*, de M. Geispitz, maître de chapelle de la cathédrale.

***

La statue de Jeanne d'Arc, a Reims. — On a commencé, à environ vingt-cinq mètres du portail de la cathédrale de Reims, des fouilles pour la pose d'un socle destiné à recevoir la statue de Jeanne d'Arc.

Il est probable que cette statue sera inaugurée le 16 juillet, jour anniversaire de l'entrée de Jeanne d'Arc dans la ville de saint Remi (16 juillet 1429).

***

Banquet annuel des anciens élèves de Juilly. — Le dimanche 17 mai a eu lieu, au collège de Juilly (Seine-et-Marne), le 67e banquet annuel de l'Association amicale des anciens élèves, sous la présidence de M. René Stourm, professeur à l'Ecole des sciences politiques.

Au dessert, le Père Olivier, directeur du collège, a salué le président et les anciens élèves, accourus si nombreux. Il a rappelé que si, il y a quelques années, on a célébré le deux cent cinquantième anniversaire de la fondation du collège, c'est en 1796 que, après avoir fermé ses portes trois ans à peine, pendant la Terreur, le premier de tous les collèges libres, Juilly les rouvrait. Parmi les nouveaux de cette rentrée, on compte des noms illustres, entre autres Jérôme Bonaparte, et Berryer, âgé de sept ans.

Dans un discours où il met tout son cœur, toute l'émotion des souvenirs de sa jeunesse, M. Stourm parle de sa vie à Juilly et de ses rêves d'écolier ; il termine en conseillant aux jeunes de placer haut, très haut leurs espérances et leurs nobles ambitions, pour être un jour des hommes de bien et d'action.

M. Denys Cochin, hôte aimé du collège, s'unit, par une allocution charmante et pleine d'à-propos, à la famille juliacienne.

Un grand succès pour l'amiral Humann : avec la crânerie d'un marin qui ne doute de rien, il monte à l'abordage du directeur :

« Nous célébrons un centenaire, avez-vous dit ; un centenaire ne doit pas passer inaperçu : trois jours de congé, en raison de l'anniversaire ! »

Les élèves applaudissent avec l'entrain qu'on peut imaginer ; le directeur fait un peu la moue, mais comment refuser ? Il accorde.

Le soleil, qui s'était dérobé le matin, a, dans l'après-midi, envoyé ses plus beaux rayons, pour sourire, sous les grands arbres du parc, aux enfants d'autrefois.

***

Inauguration du grand orgue, au temple neuf de Sedan. — Le lundi 27 avril, au temple neuf de Sedan, a eu lieu la séance de réception du grand orgue par la commission nommée à cet effet. Cette commission se composait de MM. Mailfait, organiste de la basilique de Saint-Remi, à Reims ; Trapp, filateur à Reims ; les pasteurs Loux, de Sedan ; Schaffner, de Paris ; et Courtois, de Laon ; Bonhôtal, organiste du temple.

L'instrument, œuvre de la célèbre maison Mercklin, de Paris, à laquelle nous devons les orgues de Saint-Eustache, de Saint-Jacques du Haut-Pas, de Fribourg, etc., a dépassé les espérances et les exigences de la commission, tant au point de vue de l'art de la construction qu'à celui de la finesse artistique des jeux.

Sous les doigts habiles de M. Mailfait, la commission a pu appré-

cier la valeur de la facture dans ses moindres détails et le soin apporté au mécanisme, à la soufflerie, aux transmissions, à la parfaite égalité et douceur des claviers, comme à l'harmonisation excellente des différents registres.

* * *

M. James Tissot et le Cardinal Langénieux. — Le peintre de la *Vie de Jésus*, cette magnifique suite si splendidement éditée par la maison Lemercier, a rapporté de Terre-Sainte les éléments d'un grand tableau dont la commande lui a été faite par M. le comte Chandon de Briailles, qui se propose d'en faire hommage au cardinal archevêque de Reims.

Cette toile, de proportions considérables, puisqu'elle doit mesurer six mètres de long sur trois mètres cinquante de large, représentera l'entrée solennelle du cardinal Langénieux, légat apostolique du Saint-Siège, à Jérusalem.

* * *

Service funèbre en mémoire des soldats morts aux colonies, a Charleville. — Le 24 mai, à onze heures et demie, un service solennel a été célébré en l'église paroissiale de Charleville, pour honorer la mémoire des soldats français morts aux colonies.

Dans la très nombreuse assistance qui a suivi cette cérémonie organisée par les soins de l'Association des anciens soldats des colonies, on remarquait le général Rau, le maire, les membres de la Société des combattants de 1870-1871, ainsi que de nombreuses autorités civiles et militaires.

A l'issue du service, un imposant cortège s'est formé ; l'Association coloniale, accompagnée de plusieurs Sociétés de la ville, est allée déposer une superbe couronne sur le monument élevé au bas de la promenade des Allées, à la mémoire des Ardennais morts pour la patrie.

* * *

Nominations et distinctions. — *Election de M. Gaston Paris à l'Académie française.* — Le jeudi 28 mai, notre très distingué compatriote, M. Gaston Paris, a été élu membre de l'Académie française, en remplacement de l'illustre Pasteur, décédé. Les conditions de cette élection sont des plus flatteuses pour M. Gaston Paris : il a obtenu, au premier tour, 28 voix sur 33 votants.

M. Gaston Paris, fils du célèbre érudit Paulin Paris, mort en 1881, est né à Avenay le 9 août 1839.

Ancien élève de l'Ecole des Chartes, il suivit en même temps les cours de la Faculté de droit et se fit recevoir docteur ès-lettres en 1865.

Professeur de grammaire française aux cours libres de la rue Gerson, répétiteur puis directeur des conférences de langues

romanes à l'Ecole pratique des hautes études, il suppléa son père en 1866 et en 1869 au Collège de France, et lui succéda comme titulaire, le 26 juillet 1872.

En 1895, il fut nommé administrateur du Collège de France, en remplacement de M. Gaston Boissier, qui succéda à Camille Doucet en qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Il a été élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1876.

M. Gaston Paris a publié, outre de nombreux ouvrages de philologie, la traduction, avec MM. Brachet et Morel-Fatio, de la Grammaire des langues romanes de Frédéric Diez (1874-1878).

Ajoutons encore qu'il a été un des fondateurs de la *Revue critique* (1865), de la *Romania* (1872), et de la *Revue historique*.

L'article du *Gaulois*, que nous reproduisons plus loin, met en lumière l'éminent mérite et le haut caractère du nouvel élu.

***

M. Théodore Dubois, directeur du Conservatoire. — M. Massenet ayant refusé de prendre la direction du Conservatoire national de musique et de déclamation, le Président de la République, sur la proposition du ministre de l'Instruction publique, a signé, le 6 mai, le décret aux termes duquel M. Théodore Dubois, membre de l'Institut, est nommé pour cinq années consécutives directeur du Conservatoire, en remplacement de M. Ambroise Thomas.

On sait que Théodore Dubois fut un des plus brillants élèves du regretté maître auquel il succède. En 1861, âgé de vingt-quatre ans à peine, il obtint le grand-prix de Rome avec sa cantate *Atala*. Dix ans plus tard, il était nommé professeur d'harmonie au Conservatoire. Dans la suite, il recueillit la succession de Delibes comme professeur de composition et fut désigné pour le poste d'inspecteur des écoles de musique du département.

Les œuvres les plus connues du compositeur sont : l'oratorio des *Sept paroles du Christ*, la *Marche orientale*, la *Marche de Jeanne d'Arc* ; un opéra-comique en un acte, la *Guzla de l'Emir* ; le ballet la *Farandole*, qui est au répertoire de l'Opéra ; un drame lyrique, *Aben-Hamet*, joué aux Italiens, et un opéra en trois actes, *Xavière*, tiré d'un roman de M. Fabre, représenté à l'Opéra-Comique l'hiver dernier.

On sait que M. Théodore Dubois, né à Rosnay, près Reims, en 1837, fit ses premières études musicales sous la direction de M. L.-S. Fanart, l'excellent professeur rémois qui forma tant de bons artistes.

Bientôt mis en relations avec le célèbre Marmonte, professeur de piano au Conservatoire, puis autorisé à suivre ses cours comme auditeur, le jeune Dubois fut accepté, à la fin de 1854, comme élève titulaire dans la classe d'harmonie de F. Bazin. L'année sui-

vante, il entre dans la classe d'orgue de Benoist, dans celle de piano de Laurent et dans celle de composition d'Ambroise Thomas. Il y eut pour camarades d'étude Bourgault-Ducoudray, Lenepveu, Charles Lefebvre, etc.

En 1855, il obtient le premier accessit d'harmonie et d'accompagnement ; en 1856, il a le premier prix. En 1857, c'est le second accessit de piano, le premier accessit d'orgue et le premier prix de fugue ; en 1858 et 1859, le second, puis le premier prix d'orgue.

Entre temps, le lauréat du Conservatoire, qui s'était créé des relations, fut nommé organiste à l'église des Invalides, puis à Sainte Clotilde. Il concourut pour la première fois, en 1859, pour le prix de Rome, et remporta le second prix. Guiraud fut le vainqueur, à l'unanimité.

L'année suivante (1860), Dubois se présente de nouveau et échoue ; mais en 1861, il a le prix avec sa cantate d'*Atala*.

Revenu de Rome en 1866, il fut successivement maître de chapelle à Sainte-Clotilde et à la Madeleine ; professeur d'harmonie au Conservatoire (1871), et prit en 1894 la succession de Gounod à l'Institut.

Telle a été la carrière du nouveau directeur de notre Conservatoire de musique.

***

M. l'abbé Denis Millet, curé de Grenelle, chanoine honoraire de Troyes et de Monaco, vient d'être nommé chanoine titulaire de Notre-Dame de Paris, par le cardinal Richard. M. l'abbé Millet, originaire d'Arcis-sur-Aube, est le neveu de M. Millet, fondateur du Bon-Secours de Troyes.

***

Par décret en date du 11 mai 1896, a été nommé au grade de chevalier dans la Légion d'Honneur, M. Henri Dubernet de Garros, chef de gare à Châlons-sur-Marne depuis 1866 (5 ans de services militaires, 38 ans de services à la Compagnie des Chemins de fer de l'Est). M. Dubernet a rendu de très grands services à l'armée, particulièrement pendant la guerre de 1870.

***

Parmi les principaux ouvrages couronnés par l'Académie française (prix Montyon), nous remarquons la *Guerre de forteresse*, par le capitaine Danrit, ce roman militaire qui a eu un si légitime succès.

C'est de cet anagramme, pseudonyme littéraire transparent, que notre distingué compatriote, M. Emile Driant, de Nouvion (Aisne), capitaine-instructeur à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, signe ses intéressantes publications militaires, historiques et géographiques.

* * *

Dans sa séance du 17 avril dernier, la Société académique du département de l'Aube a décerné un prix de 200 fr. à notre collaborateur, M. l'abbé Millard, curé de Dommartin-Lettrée, pour ses travaux historiques sur l'archidiaconé de Margerie.

On sait d'ailleurs que M. Millard, historien érudit, est connu depuis longtemps pour les minutieuses et nombreuses recherches qu'il a faites et qu'il poursuit encore sur l'ancienne province de Champagne.

* * *

Une centenaire. — On écrit au *Journal de la Marne* :

« Vendredi 22 mai dernier, M. Liébault, marchand de porcs à La Neuville-au-Pont (Marne), se trouvait à Louvercy, chez un de ses confrères, M. Debroies, avec lequel il traitait un marché assez important. Les deux négociants n'étaient pas d'accord, l'on discutait sur une misérable somme de 20 francs, et le susdit marché n'aurait probablement pas abouti sans l'intervention de la grand'-mère de M. Debroies, âgée de 104 ans, qui d'un mot vint mettre l'accord entre les deux parties.

« *Coupez la paille en deux*, mes enfants, dit la bonne vieille. »

« Eh bien ! c'est entendu, grand'mère, dit M. Debroies. — Je consens, pour vous faire plaisir, conclut M. Liébault. » La grand'-mère de M. Debroies est née le 22 septembre 1792, le jour même de la bataille de Valmy ; elle aura par conséquent 104 ans le 22 septembre prochain. »

* * *

Mariages. — Le mariage religieux de Mlle Geneviève Taine, fille du célèbre écrivain, notre compatriote, avec M. Paul Dubois, fils aîné du membre de l'Institut, a été béni le mercredi 5 mai, à midi, en l'église Saint-Pierre-de-Chaillot, par Mgr Mathieu, évêque d'Angers.

Les témoins du marié étaient : MM. le comte Henri Delaborde, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, et le vice-amiral Besnard, ancien ministre de la marine.

Ceux de la mariée : MM. Boutmy, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des sciences politiques, et le vicomte E.-M. de Vogüé, de l'Académie française.

* * *

Le même jour a été célébré, à Paris, en l'église Saint-Sulpice, le mariage de M. Henri Jouan de Kervenoel, lieutenant au 14e régiment de dragons, fils de l'intendant militaire de la 6e région à Châlons, officier de la Légion d'Honneur, avec Mlle Louise-Marie de La Lande de Calan, fille de M. de La Lande de Calan, conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

M. l'abbé de Cabanous, curé de Saint-Thomas-d'Aquin, a donné la bénédiction nuptiale.

* * *

Le samedi 9 mai a eu lieu, à Charleville, le mariage de Mlle David, fille du premier adjoint au maire, avec un fils de M. Camion, industriel à Vivier-au-Court (Ardennes).

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'archiprêtre, en présence d'une assistance nombreuse et sympathique.

MÉLANGES

Un nouvel Académicien : M. G. Paris. — Le successeur de Pasteur à l'Académie française sera élu demain sans concurrent, comme sans discussion. C'est ainsi que les choses devraient toujours se passer, toutes les fois qu'on se trouve en présence de titres incontestables. Or, le nom de Gaston Paris est à l'heure qu'il est un des noms qui méritent le plus d'être honorés en France, un de ceux qu'on prononce à l'étranger avec le plus de respect. Si je m'adressais à des lecteurs allemands ou finlandais, j'aurais quelque scrupule à les entretenir d'une carrière et d'une œuvre que, suivant les apparences, ils connaissent mieux que moi. Mais j'écris pour des Français. Il y a donc lieu d'esquisser à leur usage une physionomie avec laquelle plusieurs d'entre eux ne sont pas très familiers.

Pour l'avoir aperçu et causé avec lui quelques instants, on peut dire, sinon qu'on connaît M. Paris, du moins qu'on se fait de lui une idée juste ; car la séduction qui se dégage de sa personne vient pour une bonne part de ce qu'on devine en lui la simplicité de la vie, l'élévation de l'esprit, la droiture et la sûreté du caractère. Il faut le voir dans l'encadrement du cabinet de travail, aux murs tapissés de livres, où il reçoit ses élèves et ses amis au Collège de France. La taille est haute, le front large, les cheveux et la barbe ont la blancheur de l'argent, bien que le maître n'ait guère dépassé cinquante-cinq ans. Tout l'extérieur a la gravité de l'homme de pensée, l'énergie de l'homme de puissant labeur. Les yeux, fatigués par la lecture des vieux manuscrits, distinguent mal le nouvel arrivant. De là, l'apparente froideur du premier abord. Elle est vite corrigée par le sourire, et les traits si distingués, si fins, prennent l'expression de charmante amabilité qui leur est habituelle. Ce mélange de gravité, de haute élégance et de douceur, c'est aussi bien ce qui caractérise l'homme qu'est M. Gaston Paris.

Ses goûts ont été tout naturellement déterminés, et il n'a eu qu'à suivre la route grande ouverte devant lui. Il s'est trouvé « médiéviste » par droit de naissance et héritage de famille. Son père, Paulin Paris, fut chez nous un des promoteurs de l'étude de la langue et de la littérature du moyen-âge. Tout enfant, il connaissait Roland, Berthe aux grands pieds et le bon cheval Bayard, aussi bien que Barbe-Bleue ou Cendrillon. Leurs merveilleuses aventures, qu'il avait entendu conter, avaient laissé dans son imagination une impression de grandeur héroïque. Il ne s'est plus

séparé des héros qui avaient enchanté son âme enfantine. Il étudia d'abord à l'école des Chartes, puis en Allemagne, à Bonn, où il eut pour professeur l'illustre Diez, et succéda à son père dans cette chaire du Collège de France, où il n'a pas cessé d'enseigner jusqu'aujourd'hui. Cet enseignement poursuivi sans défaillance avec la méthode la plus sévère et la plus sûre, est le titre de gloire de M. Paris. Il n'y a pas eu chez nous d'enseignement plus solide ni plus fécond.

Le premier devoir d'un maître est apparemment de former des élèves. Ceux qu'a formés M. Paris ne sont pas seulement nombreux ; ils sont, en outre, devenus à leur tour des savants de grand mérite. C'est qu'il ne s'est pas efforcé de leur imposer ses idées, en laissant à chacun le soin de développer son originalité. En France, on retrouverait dans les chaires de la Sorbonne, de l'Ecole normale, de l'Ecole des hautes études, des Facultés de province, les meilleurs de ses élèves. Hors de France, ils sont légion. De tous les coins de l'Europe, ceux qu'attirent les études romanes viennent se ranger sous sa discipline. Par la suite et de retour chez eux, ils appliquent ses méthodes et donnent à son enseignement une large diffusion. En Allemagne, en Suisse, en Hollande, en Russie, je pourrais citer les noms des maîtres qui le tiennent pour leur maître. L'Amérique, où se sont, en ces derniers temps, formés des centres d'études à New-York, à Boston, à Baltimore, lui envoie chaque année des auditeurs et des auditrices. C'est ainsi que tandis que notre attention est accaparée par des renommées bruyantes et sans portée, la pensée d'un des nôtres rayonne au loin. Cela fait assez comprendre de combien nous sommes redevables au maître qui, pour sa part et dans le champ de ses études, a tant fait pour maintenir en face des rivalités étrangères notre suprématie intellectuelle.

Grâce au mouvement de recherches qu'il a provoqué, toute une littérature enfouie dans la poussière des bibliothèques, ensevelie sous le dédain et l'oubli de trois siècles, revient peu à peu au jour. Il y avait ici tout à faire. L'abondance et la confusion des textes, la longueur des œuvres, leur enchevêtrement, l'incertitude des dates, la difficulté des attributions, tout rendait le travail ingrat et pénible. Il fallait s'avancer pas à pas et se frayer un chemin à travers d'inextricables broussailles. Œuvre laborieuse où l'on devait se contenter d'abord de résultats partiels et lentement acquis, mais où l'on était soutenu par la grandeur du but.

Que vaut, en effet, au point de vue de l'art, cette littérature du Moyen-Age ? Il n'y a pas lieu de le discuter ici, et on pourrait, au surplus, en discuter librement avec M. Paris. Il n'en méconnaît ni les lacunes ni les faiblesses. Il est tout à fait exempt de fanatisme. Il n'est pas de ceux qui croient qu'on fait tort à la *Chanson de Roland* si on la met au-dessous de l'*Iliade*. Il n'est pas de ceux qui ne se consolent pas que la Renaissance soit venue

imposer à notre littérature classique le goût de l'antiquité. Mais aussi comment contester que cette énorme production du vieil esprit français mérite d'être étudiée et connue chaque jour d'une façon plus précise? Il y a eu jadis chez nous une merveilleuse éclosion de poésie épique. Sur notre sol des légendes gracieuses ou touchantes sont nées, qui ont fait ensuite leur chemin par le monde, et que plus tard, quand elles sont revenues sur leur terre d'origine, notre ignorance n'a pas reconnues.

Notre esprit de raillerie et de malice avisée a pris forme dans une multitude de contes satiriques. Les événements de l'histoire, les conquêtes et les défaites, les souffrances des individus, leur plainte sous l'oppression, leur effort vers la liberté, leur espoir d'un monde meilleur, le long rêve des siècles s'est inscrit dans les poèmes, dans les chansons, dans les tableaux, dans les romans. Comment refuser de recueillir ces voix lointaines et d'entendre tant de choses qu'elles nous content d'un passé qui est notre cher passé? Elles nous disent au prix de quels efforts s'est faite peu à peu l'unité de la nation, et s'est déterminé le caractère de la race. Elles nous disent des choses douloureuses et douces d'autrefois. Et de prêter l'oreille à ces confidences, un peu lentes et obscures parfois, que nous font les aïeux, n'est-ce pas pour nous, les petits-fils, un devoir de piété?

Le savant ne laisse pas percer son émotion. Il veut être tout au charme austère de la recherche, et n'aimer la vérité que pour elle-même. Pourtant, sans qu'il l'avoue mais aussi peut-être sans qu'il l'ignore, ce qui vivifie son travail, active ses recherches, donne à sa parole une sorte d'éloquence contenue, c'est la conscience qu'il a de retrouver à travers ces parchemins surannés les titres mêmes de l'esprit français et de travailler à une œuvre nationale.

Il ne serait pas nécessaire d'en dire davantage pour établir que l'académicien de demain a bien mérité des lettres françaises. Mais il y a dans la physionomie de ce savant un trait bien caractéristique et qu'on ne saurait omettre. Cet érudit est dans toute la force du terme un lettré. Le style de ses livres, sobre et nerveux, le prouverait assez. Mais, en outre, si M. Paris a un domaine spécial, il n'a jamais consenti à s'y enfermer. Le culte du passé ne s'est pas changé chez lui en dédain pour le présent. Bien au contraire. Et puisque ses études lui ont révélé la vitalité de l'esprit français, il envisage donc son avenir avec confiance. Nul n'est plus que lui curieux du mouvement intellectuel, nul n'est plus au courant de la littérature contemporaine, de la plus nouvelle, de celle qui se fait.

Il a tout lu, jusqu'au roman qui vient de paraître et aux derniers des vers symbolistes. Les audaces et les excentricités elles-mêmes des chercheurs de nouveau ne l'effrayent pas. Il sait trop bien que c'est pour les littératures une condition d'existence que

de se renouveler sans cesse. Si l'on s'engoue autour de lui du roman russe ou italien, du drame norvégien ou espagnol, il ne traite pas cette curiosité de snobisme. Il est de ceux qui ont constamment poussé à ce mouvement qui nous porte aujourd'hui à nous enrichir d'emprunts faits à la littérature de toute l'Europe. Pour les écrivains d'aujourd'hui, M. Paris est un juge d'un goût large et sûr. Et à travers tous ses jugements perce une élévation morale qui leur donne une singulière autorité.

Aussi est-ce un plaisir autant qu'un profit d'approcher de ce libre esprit. M. Paris a eu d'illustres amitiés. Taine, pour ne citer que lui, n'a pas eu d'ami qui fût plus près de sa pensée et de son cœur. On se groupe autour de lui. Ses réceptions du dimanche attirent le tout-Paris intellectuel. Son cabinet de travail transformé en « salon » est l'un des centres les plus intéressants que nous ayons.

Des hommes politiques s'y rencontrent avec des savants, des poètes, des penseurs, des historiens qui s'appellent Boissier et Perrot, Hérédia et Sully-Prudhomme, Vogüé, Sorel, Vandal. On y cause de toutes choses, à loisir et à l'aise. On ne cherche pas à faire montre d'esprit et on serait mal venu à essayer d'étonner la galerie. On est en confiance et les opinions les plus contradictoires s'échangent, sans violence, sans heurt, comme il convient entre hommes de pensée hardie, de parole mesurée et courtoise. Nulle affectation, rien de dogmatique et de guindé. L'attrait de ces entretiens est si réel que, tandis qu'ailleurs on est vite lassé d'une conversation même brillante, même légère, on s'attarde sans s'en apercevoir chez M. Paris. Les heures passent rapides, dans cette libre et familière causerie.

Nous nous faisons volontiers de l'érudit une image rébarbative que justifient, il est vrai, beaucoup d'érudits et où se complaît notre fatuité d'ignorants. Le savant, tel qu'il nous apparaît sous les traits de M. Gaston Paris, est tout autre. Il a consacré tout ce qu'il y avait de forces en lui à la recherche de la vérité. Il s'est donné tout entier à un labeur désintéressé. Il lui a suffi de la certitude qu'il faisait une œuvre utile et dont les résultats seraient durables. Par là, il a échappé à nos inquiétudes, à notre goût pour ce qui est passager et ce qui trompe. Il s'est élevé aux régions de la sérénité indulgente. C'est pourquoi il est juste que nous applaudissions tous, fût-ce de loin, à l'honneur qui va lui être fait et qu'il a si bien mérité. Et c'est un plaisir pour nous de faire trêve aux agitations médiocres qui usent notre vie, à nos luttes stériles, à nos rivalités méchantes, pour lui envoyer notre hommage et nous incliner devant cette figure où tant de charme s'allie à tant de noblesse.

(*Gaulois.*) René Doumic.

* * *

Les Panégyristes de Jeanne d'Arc. — Orléans vient de célébrer le 468e anniversaire de sa délivrance par Jeanne d'Arc, et pour la quarante-cinquième fois en ce siècle un prédicateur est monté dans la chaire de la cathédrale de Sainte-Croix pour exalter l'héroïne et pour exciter les innombrables fidèles à aimer comme elle, d'un égal amour, l'Eglise et la Patrie.

A-t-on réfléchi aux difficultés d'un tel panégyrique s'adressant à des auditeurs dont la plupart ont conservé le souvenir des éloges que, précédemment, ils écoutèrent en cette même église, au milieu des pompes de solennités toutes pareilles, et à l'apparente impossibilité de dire des choses neuves à ce peuple qui ne se lasse pas d'entendre parler de sa douce libératrice?

L'obstacle cependant n'est pas insurmontable puisqu'il est vaincu tous les ans. Mais la mission de le vaincre n'est jamais confiée qu'à des orateurs que l'on s'accorde à saluer comme des maîtres de l'éloquence sacrée, et la liste des panégyristes dont nous parlons constitue vraiment le livre d'or de la chaire chrétienne au dix-neuvième siècle.

L'un des premiers noms que nous voyons figurer sur cette liste est celui de l'abbé Frayssinous, qui prononça, en 1819, le panégyrique de Jeanne d'Arc à Orléans, et qui devait mourir évêque d'Hermopolis. Ses volumes de conférences, quoique le style en soit aujourd'hui un peu démodé, sont encore entre les mains de tous les jeunes prêtres avides de se perfectionner dans l'art de bien dire.

En 1828, ce fut l'abbé Gaspard Deguerry, alors aumônier du 6e régiment de la garde royale, plus tard curé de la Madeleine et fusillé comme otage en 1871 par les communards. Le panégyrique qu'il donna en 1828, âgé à peine de trente-et-un ans, laissa une impression si profonde que, vingt-huit années plus tard, l'évêque d'Orléans dut céder aux instances de ses diocésains et inviter l'ancien aumônier, qui venait d'être placé à la tête de la première paroisse de la capitale, à remonter dans la chaire de Sainte-Croix pour y louer de nouveau l'héroïne.

Entre les deux éloges de Jeanne d'Arc, prononcés par le futur martyr de la Commune, comment ne pas citer celui qui fut donné en 1844 par l'abbé Pie, alors vicaire général de Chartres, mort, il y a quelques années, évêque et cardinal?

Puis encore les admirables panégyriques de 1855 et de 1869 par Mgr Dupanloup ?

Et ceux de 1860 et de 1867, par l'abbé Freppel, qui était alors simple professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne et devait rendre comme député tant de services à son pays, en même temps qu'il illustrait le siège épiscopal d'Angers !

Et celui de 1863, par l'abbé Mermillod, recteur de Notre-Dame de Genève, plus tard évêque de Genève, dont la parole ardente

fut acclamée en France dans maintes cathédrales — entre autres dans la cathédrale de Reims — et dont la mort arracha des larmes de regret à Léon XIII !

Enfin, nous trouvons dans la liste des panégyristes de Jeanne d'Arc, en ces trente dernières années, les évêques, les prélats, les religieux, les prêtres qui ont honoré ou qui honorent le plus l'Eglise par leurs talents et leurs vertus.

Nommons seulement, car il faut se borner — aussi bien le simple appel des noms qui vont suivre suffirait-il à évoquer chez les catholiques d'impérissables souvenirs.

L'abbé Bougaud (1865), vicaire général d'Orléans, mort évêque de Laval ; l'abbé Lagrange (1866), vicaire général d'Orléans, mort évêque de Chartres ; le Père Perraud (1872), de la congrégation de l'Oratoire, aujourd'hui évêque d'Autun et prince de l'Eglise ; Mgr d'Hulst (1876), vicaire général de Paris ; le Père Monsabré (1877), qui jeta un tel éclat sur la chaire de Notre-Dame, dont il reprendra possession dimanche prochain, ainsi que nous l'avons annoncé, pour y prononcer justement un nouveau discours en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Mgr Turinaz (1879) évêque de Tarentaise, devenu évêque de Nancy ; Mgr Besson (1880), que les mérites de son successeur sur le siège épiscopal de Nîmes, Mgr Gilly, n'ont pu faire oublier ; l'abbé Planus (1881), l'éloquent vicaire général d'Autun ; Mgr Germain (1882), évêque de Coutances, qu'une assemblée d'élite eut, il y a deux ans, la joie d'applaudir, à Paris, lors de la réunion des évêques fondateurs et protecteurs de l'Institut catholique ; l'abbé Laroche (1883), professeur au petit séminaire d'Orléans, mort évêque de Nantes. Mgr Langénieux (1885), archevêque de Reims, où il devait recevoir l'année suivante la pourpre cardinalice ; Mgr Gonindard (1888), coadjuteur, puis archevêque de Rennes ; Mgr de Cabrières (1889), évêque de Montpellier ; l'abbé Le Nordez (1892), ancien chapelain de Sainte-Geneviève, depuis chanoine et vicaire général de Verdun, directeur général de l'Œuvre nationale de Jeanne d'Arc ; le cardinal Lecot (1894), archevêque de Bordeaux, et l'abbé Gasnier (1895), du clergé d'Orléans.

On sait, d'autre part, que, cette année, Mgr Touchet a voulu se charger en personne du panégyrique de Jeanne d'Arc. L'évêque d'Orléans a un talent d'orateur des plus remarquables. Il excelle à présenter sous une forme nouvelle et originale les thèmes mêmes les plus rebattus. *Non nova, sed nove.*

Mais Jeanne d'Arc n'a pas délivré qu'Orléans. Elle sauva véritablement le pays tout entier de l'invasion étrangère.

Deux fois, en 1894 et en 1895, l'éloge de Jeanne d'Arc retentit sous les voûtes de Notre-Dame de Paris. La première fois, ce fut le Père Feuillette — l'orateur si distingué qui prêcha le ca-

rême l'an dernier à Reims — qui glorifia en elle tour à tour, en son académique et magnifique langage, la vierge, la guerrière, la martyre.

Le second panégyrique de Jeanne d'Arc à la cathédrale de Paris fut confié par le cardinal Richard à un autre fils de saint Dominique, le Père Gardet, non moins habile que le Père Feuillette à parer la théologie de tous les charmes de l'éloquence.

Et c'est encore un dominicain, le plus célèbre de tous, le Père Monsabré, qui louera cette année Jeanne d'Arc à Notre-Dame de Paris. Ce triple choix est-il un hommage lointain à ce frère Martin l'Advenu qui accompagna Jeanne jusqu'au bûcher, et, sans souci des quolibets de la foule, élevant devant la victime l'image du crucifié, lui permit de contempler jusqu'à la fin les traits de son Dieu ? Ou bien Mgr Richard a-t-il pensé, simplement, que les sentiments à la fois religieux et patriotiques qui sommeillent parfois, mais que l'on trouve toujours, dans le cœur du peuple, ne pouvaient être mieux évoqués, excités, exaltés, que par les héritiers et les continuateurs de Lacordaire ?

Il ne faudrait pas croire, toutefois, que les autres ordres, notamment l'Institut des Jésuites, aient négligé de payer leur tribut d'éloquence à la gloire de Jeanne d'Arc.

Mais nous devons conclure : bornons-nous donc à citer, parmi les fils de saint Ignace qui ont, avec le plus d'enthousiasme, de talent et de succès, glorifié Jeanne d'Arc dans la chaire chrétienne, le R. P. Coubé, de la résidence de la rue de Sèvres, qui, l'an passé, dans une ville importante du Midi, au sortir d'une église dans laquelle il venait de faire entendre un panégyrique de l'humble bergère de Domremy, fut acclamé et porté en triomphe par la foule.

(Courrier de la Champagne.) A. Divès.

***

La Maison de Convalescence, établie à Reims. — Depuis un demi-siècle, il s'est édifié, au nord et à l'est de Reims, aux faubourgs de Cérès et de Mars, une ville nouvelle pour abriter l'afflux de population produit par le chemin de fer d'abord, puis, après la guerre, par l'immigration des Alsaciens-Lorrains, et aussi par le grand essor que prit à cette époque l'industrie des matières textiles. Mais il s'est trouvé qu'en creusant les fondations des maisons à construire, on a mis au jour de nombreux vestiges d'habitations, prouvant que la plupart de ces terrains, alors en friche ou en culture, avaient été compris jadis dans le périmètre de la ville de Reims.

Quoi qu'il en soit, parmi les constructions de date récente, qui changent complètement l'aspect de l'extrémité Nord-Est de la ville, nous citerons la Maison de Convalescence, qu'achève en ce

moment d'édifier M. Louis Fossier, architecte, et dont notre correspondant parisien, chargé des compte-rendus du Salon des Champs-Elysées, louait, d'après les plans exposés, l'aspect général, d'une élégante simplicité.

Cette construction en effet, d'une architecture moderne de très bon goût et d'une physionomie fort agréable à l'œil, est déjà bien avancée, puisqu'il est question d'en faire l'inauguration à la fin du mois prochain. Nous avons eu la curiosité de la visiter, il y a quelques jours, et nous avons été surpris de l'aspect plaisant de cet édifice, qui n'est au demeurant qu'une succursale de l'hôpital, mais où partout se révèle un aménagement à la fois ingénieux et prévoyant.

Cet établissement se compose d'un corps principal de bâtiment, surmonté d'un joli clocheton, et bordé extérieurement de promenoirs ou préaux couverts. En face s'étend une vaste cour, où bientôt verdoieront des pelouses émaillées de massifs de fleurs. Elle est encadrée par les deux ailes de l'édifice, perpendiculaires au bâtiment principal. L'entrée est fermée par une grille, avec des pavillons à droite et à gauche, l'un pour le concierge, l'autre pour les bureaux du directeur. Par derrière s'étend un vaste jardin, partagé en deux parties symétriques, comme tout le reste de l'établissement : côté des hommes, côté des femmes.

Les ailes latérales sont surtout consacrées aux divers services de la maison : cuisines, réfectoires, lavabos, infirmeries, salles de bains, logement des Sœurs infirmières, etc. Le rez-de-chaussée et le premier étage comprennent de vastes salles, bien aérées, bien éclairées, chauffées par un calorifère (radiateur Bundy), d'un système aussi nouveau qu'ingénieux. La vapeur d'eau, produite par des chaudières installées dans les sous-sols, circule à travers des tubes en fonte, groupés comme des tuyaux d'orgue dans chaque chambre, et dont le nombre s'augmente ou se réduit à volonté, selon la surface de chauffe et par suite le degré de température qu'on veut obtenir, et avec ce précieux avantage que les chambres peuvent se chauffer isolément.

On aborde le bâtiment principal par un bel escalier surmonté d'un spacieux perron, donnant entrée dans une vaste salle de réunion. De chaque côté sont les dortoirs, très spacieux aussi, très élevés, éclairés par huit larges fenêtres, et disposés pour recevoir huit lits de chaque côté, ou seize par dortoirs, et comme il y en a deux au rez-de-chaussée et deux au premier, l'établissement est actuellement aménagé pour recevoir soixante-quatre pensionnaires. Des sous-sols, pratiqués sous l'ensemble des bâtiments, en augmentent la salubrité, en même temps que leur agencement décèle une appropriation très étudiée.

Ainsi va donc disparaître un *desideratum* depuis longtemps signalé dans notre assistance publique, et s'ouvrir pour les convalescents cette bienfaisante hôtellerie, pour la fondation de laquelle

M. le vicomte Edgard de Brimont d'abord, et Mme veuve Pommery ensuite, avaient légué des sommes considérables. Après une assez longue période de gestation, le projet est entré dans celle d'exécution. Les terrains ont été définitivement choisis il y a trois ans; les travaux, commencés au printemps de l'an dernier, ont été activement dirigés et poussés par M. L. Fossier, et dans six semaines vraisemblablement notre nouvelle municipalité viendra faire l'inauguration solennelle de l'édifice.

Ajoutons en finissant que de chaque côté de la maison de convalescence vont s'élever deux autres édifices, la succursale de Saint-Marcoul et l'Hôpital militaire.

(*Courrier de la Champagne.*)

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

LOUIS COURAJOD

Louis-Charles-Léon Courajod est mort à Paris le 26 juin 1896 ; il était né dans cette ville le 22 février 1841. Entré à l'Ecole des chartes en 1864, il en sortit à la tête de sa promotion, le 14 janvier 1867, après avoir soutenu brillamment une thèse intitulée : *Les Villes neuves en France, du XIe au XIVe siècle*. Nommé employé au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, il occupa ce poste jusqu'au 1er mars 1874. A partir de cette époque, sa carrière s'écoula toute entière au Musée du Louvre. Pendant cinq années, il resta attaché à la conservation des objets d'art du Moyen-âge et de la Renaissance et à la Sculpture moderne. Promu conservateur-adjoint le 1er mars 1879, il devint, le 24 juin 1893, conservateur du nouveau département de la Sculpture du Moyen-âge, de la Renaissance et des temps modernes.

Personne ne connaissait mieux que lui l'art français, personne ne l'aimait davantage. On lui avait confié à l'Ecole du Louvre l'enseignement de l'*Histoire de la sculpture française ;* il mettait à accomplir cette tâche toute son ardeur et toutes ses forces. Les nombreux auditeurs, réunis autour de sa chaire, accueillaient sa parole enflammée avec un respectueux empressement ; Courajod leur communiquait sa foi d'apôtre et leur faisait partager ses convictions ardentes. Sa plus grande ambition était de faciliter à ses élèves l'étude des riches collections dont il avait la garde et d'ajouter toujours à ces richesses quelque nouveau chef-d'œuvre. Il voulait reconstituer au Louvre le Musée des monuments français créé par Alexandre Lenoir et dispersé sous la Restauration. Son infatigable activité lui permit de réunir un nombre considérable des sculptures qui avaient composé ce musée et d'y joindre d'autres œuvres importantes dont la trace était perdue depuis la Révolution. Grâce à lui, les plus célèbres productions de notre art national ont trouvé au Louvre un asile assuré. Son ami et son collaborateur, M. André Michel, devenu aujourd'hui son successeur, continuera pieusement cette tâche patriotique.

Louis Courajod appartenait à la province de Brie. Son enfance s'était écoulée à l'ombre des murs gothiques de l'église d'Orbais-en-Brie, sur les bords verdoyants de ce Surmelin dont il a été l'historien patient et convaincu. Sincèrement attaché à son pays, il en défendit les intérêts avec un talent et une ardeur remarquables qui portèrent d'heureux fruits. Il sut forcer la Ville de Paris à renoncer à ses projets de dérivation sur le Surmelin ; il eut ainsi la gloire d'assurer à la commune d'Orbais, il y a déjà près de trente ans, la paisible jouissance de son cours d'eau. Cette bataille, gagnée contre les puissants du jour, contre le préfet de la Seine qui était alors le baron Haussmann, lui rendit sa province encore plus chère et, sans prendre pourtant lui-même une part active à la lutte électorale, il s'y intéressa si vivement que, au mois de juillet 1870, à la veille de la funeste guerre contre l'Allemagne, il ne craignit pas d'exprimer publiquement, dans un journal d'Epernay, son avis sur le résultat des élections.

Cette incursion dans le domaine de la politique fut de courte durée ; les devoirs et les obligations de sa carrière l'absorbèrent bientôt tout entier. Chaque année, ses travaux le retenaient longtemps à Paris ; mais dès qu'il avait quelques jours de vacances, il les employait à visiter les musées de l'Allemagne ou de l'Italie ; il nouait dans ces deux pays des relations et des amitiés scientifiques qui ont été la joie et la consolation de sa vie. L'histoire de l'art à toutes les époques, dans ses manifestations les plus variées, était devenue l'objet constant de ses pensées. Il revenait de ses voyages avec des carnets chargés de notes et d'observations, les mains pleines de documents nouveaux qu'il utilisait à loisir dans ses écrits. Ceux qui ont connu sa nature vive et passionnée, la puissance et la fécondité de son intelligence, son ardeur que rien ne pouvait abattre, savent tout ce qu'il a donné à la science par un labeur incessant de trente années.

La place de Louis Courajod était marquée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; ses amis et ses disciples s'étonnaient de ne pas l'y voir ; tout le monde le sentait digne de cette haute récompense. Lui-même désirait faire partie de la savante Compagnie dont il sollicita les suffrages à plusieurs reprises ; mais il ne parvint pas à réunir le nombre de voix nécessaires pour être admis. Sans lui tenir compte de sa persévérance, l'Académie lui préféra, lors de sa dernière tentative, un candidat plus jeune et mieux appuyé. C'était lui fermer les portes à tout jamais ! Il en conçut un chagrin profond ; sa

nature sensible et vive s'irrita de ces échecs immérités ; cette exclusion, qu'il considérait comme une injustice, assombrit les dernières années de sa vie. En vain lui disait-on que son maître, Jules Quicherat, avait subi le même sort, que le plus puissant des sculpteurs modernes, François Rude, n'avait pas été jugé digne de s'asseoir à l'Académie des Beaux-Arts, il ne s'en consola pas. La mort d'une mère qu'il n'avait jamais quittée et qui lui tenait lieu de tout, acheva de briser ce cœur tendre et aimant en lui faisant sentir les amertumes de la solitude à un âge où il ne pouvait plus la supporter.

Absorbé par des travaux incessants, il ne pouvait donner à la *Revue de Champagne et de Brie* une collaboration très active, mais sa pensée était constamment avec nous ; il s'intéressait vivement à notre publication ; il nous aidait de ses conseils, de son expérience, de sa vaste érudition. Son travail sur le *Rétable de Mareuil-en-Brie*, publié dans cette revue en 1878, peut servir à démontrer, comme il le disait lui-même, que les plus modestes recherches provinciales fournissent quelquefois à l'histoire générale un appoint très appréciable et d'indispensables suppléments d'information. Au milieu de ses nombreuses occupations, il n'oublia jamais sa province. Comprenant que le temps lui manquait, il confia à l'un de ses plus chers amis le manuscrit de l'*Histoire de l'abbaye d'Orbais-en-Brie*, dont lui-même avait autrefois commencé la publication dans le *Vigneron champenois*. Reprise et achevée par les soins de M. Etienne Héron de Villefosse, cette publication forme aujourd'hui un volume précédé d'une intéressante préface dans laquelle L. Courajod a déterminé avec beaucoup de sagacité la date du manuscrit et le nom de son auteur[1].

Une liste des publications de L. Courajod a été insérée dans le *Polybiblion*. Nous la reproduisons plus loin avec quelques additions. Quoique forcément incomplète, elle apprendra du moins à ceux qui pourraient l'ignorer, quelle fut l'activité de notre ami, combien de questions intéressantes il a traitées et résolues, quels services il a rendus à la cause de l'art et en particulier à celle de l'art français. A cette liste il faudrait ajouter le détail des communications, lectures, mémoires et rapports

1. Parmi les autres travaux de Louis Courajod relatifs à la Champagne et à la Brie, il faut citer : 1° *Recherches sur l'histoire de l'industrie dans la vallée du Surmelin*, 1868, in-8° ; 2° *Lettre à M. Noël Boucart sur la restauration de la flèche d'Orbais en juillet et août* 1869 ; 3° *Le pavage de l'église d'Orbais*, 1876, in-8° ; 4° *Les armoiries des comtes de Champagne au XIIIe siècle*, 1874, in-8°.

faits par lui à la Société nationale des antiquaires de France depuis le 5 mai 1875, date à laquelle il avait été nommé membre résidant de cette Société[1], et y joindre également le relevé de ses travaux comme membre du Comité archéologique des travaux historiques, dont il faisait partie depuis 1883[2].

Le nom de Louis Courajod était inscrit en tête de cette revue, dont il avait accepté d'être un des patrons. Ce nom était le symbole du talent, de la probité scientifique, du désintéressement, du dévouement sans limites. Louis Courajod a été pour nous, ce qui vaut mieux que tout le reste, un ami généreux et fidèle, toujours étranger aux calculs de l'intérêt, ignorant des hésitations de l'égoïsme.

Art. Héron de Villefosse.

I.

Liste des principaux travaux de Louis Courajod, classés par ordre chronologique.

1. *Jus romanum : De castrensi peculio. — Droit français : De la puissance paternelle.* Thèses pour la licence en droit (1864, in-4).

2. *Les Sépultures des Plantagenets à Fontevrault* (Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, 186-, gr. in-8).

3. *Recherches sur l'histoire de l'industrie dans la vallée du Surmelin* (Extrait de l'*Echo Sparnacien*, 1868, in-8).

4. *Mabillon à l'Académie des Inscriptions* (dans l'*Amateur d'autographes*, nos 153 et 154, 1er et 16 mai 1868).

5. *Etudes iconographiques sur la topographie ecclésiastique de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles. Le Monasticon gallicanum* (1869, in-fol.).

6. *Lettre à M. Noël Boucart sur la restauration de la flèche d'Orbais, en juillet et août* 1869 (Extrait de l'*Echo Sparnacien*, 1869) (Epernay, 1869, in 8).

7. *Le Trésor de la cathédrale d'Auxerre en* 1567, *et documents sur le trésor de l'abbaye de Saint-Germain des Prés au XVIe siècle* (Extrait de la *Revue archéologique*, 1869, in-8).

1. On trouvera la liste détaillée de ces travaux, pour la période de 1875 à 1889, dans l'excellente table des publications de la Société des antiquaires de France, dressée par M. Maurice Prou et, pour la période de 1890 à 1896, dans les tables annuelles du Bulletin.

2. Voir les tables publiées chaque année à la suite du Bulletin archéologique du Comité.

8. *Le résultat des élections aux Conseils des départements* (dans l'*Echo Sparnacien* du 2 juillet 1870).

9. *Livre-Journal de Lazare Duvaux, marchand-bijoutier ordinaire du Roy*, 1748-1758, précédé d'une étude sur le goût et sur le commerce des objets d'art au milieu du XVIIIe siècle, et accompagné d'une table alphabétique des noms d'hommes, de lieux et d'objets mentionnés dans le Journal et dans l'introduction ; édition publiée pour la Société des Bibliophiles français et tirée à 360 exemplaires (1873, 2 vol. in-8).

10. *Les Estampes attribuées à Bramante aux points de vue iconographique et architectonique*, en collaboration avec Henri de Geymüller (1874, in-4).

11. *Histoire de l'enseignement des arts du dessin au XVIIIe siècle ; l'Ecole royale des élèves protégés*, précédée d'une Etude sur le caractère de l'enseignement de l'art français aux différentes époques de son histoire, et suivie de documents sur l'Ecole royale gratuite de dessin fondée par Bachelier (1874, in-8).

12. *Les Armoiries des comtes de Champagne au XIIIe siècle* (Extrait du tome XXXIV des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1874, in-8).

13. *Un Email de Léonard Limosin*, exposé dans la galerie d'Apollon au Musée du Louvre (Extrait du *Musée archéologique*, 1875, in-4).

14. *Exposition rétrospective de Milan en* 1874, lettre au directeur de la *Gazette des Beaux-Arts* (Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts* du 1er avril 1875, gr. in-8).

15. *Une statue de Louis XV exécutée par J.-B. Lemoyne, pour la ville de Rouen* (Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts* de juillet 1875 ; 1875, in-4).

16. *Le Pavage de l'église d'Orbais* (Extrait de la *Revue archéologique*, 1876, in-8).

17. *Un Bas-relief de Mino da Fiesole* (Extrait du *Musée archéologique*, 1876, in-4).

18. *Sculptures de Gérard van Obstal, conservées au Musée du Louvre* (Extrait du *Cabinet historique*, tome XXII ; 1876, in-8).

19. *Notice sur un faux portrait de Philibert Delorme* (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, tome XXXVII, 1877, in-8).

20. *Un Portrait de Michel Le Tellier au Musée du Louvre* (Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, octobre 1876, gr. in-8).

21. *Conjectures à propos d'un buste en marbre de Béatrix d'Este au Musée du Louvre*, en collaboration avec Charles Ravaisson-Mollien (Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, octobre 1877, gr. in-8).

22. *Communication à la Société nationale des Antiquaires de France sur les objets d'art tirés du château et des jardins de la Malmaison et*

entrés au Musée du Louvre (11 avril 1877); Nogent-le-Rotrou, 1877, in-8).

23. *Fragments des mausolées du comte de Caylus et du marquis du Terrail, conservés au Musée du Louvre* (Extrait du journal l'*Art*, n° 209; 1878, in-8).

24. *Germain Pilon et le tombeau de Birague, par devant notaires* (Extrait du journal l'*Art*, 1878, in-8).

25. *Deux Épaves de la chapelle funéraire des Valois, à Saint-Denis, aujourd'hui au Musée du Louvre* (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, tome XXXVIII, 1878, in-8).

26. *Le Retable de l'église de Mareuil-en-Brie* (Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*, 1878, in-8).

27. *Etudes sur les collections du Moyen-âge, de la Renaissance et des Temps modernes, au Musée du Louvre* (Extrait de la *Chronique des arts* du 16 juin 1877; 1878, in-8).

28. *Alexandre Lenoir, son journal et le Musée des monuments français* (1878-1887, 3 vol. in-8).

29. *Léonard de Vinci et la statue de Francesco Sforza* (1879, in-8).

30. *La Cheminée de la salle des caryatides au Musée du Louvre* (Extrait du tome VII des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1880, in-8).

31. *Les Chandeliers de la chapelle du château d'Ecouen au Musée du Louvre* (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, tome XL, 1880, in-8).

32. *Observations sur deux dessins attribués à Raphaël et conservés à l'Académie des Beaux-Arts de Venise* (Extrait du journal l'*Art*, 1880, in-8).

33. *Une œuvre inédite de Jean Bullant ou de son école* (Extrait du journal l'*Art*, numéro du 11 juillet 1880, in-8).

34. *Supplément au mémoire intitulé : Deux épaves de la chapelle des Valois à Saint-Denis* (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, tome XLI, 1881, in-8).

35. *Acquisitions du musée de la sculpture moderne au Louvre en 1880* (Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, mars 1881, gr. in-8).

36. *Jean Warin, ses œuvres de sculpture et le buste de Louis XIII au Musée du Louvre* (Extrait de la revue l'*Art*, 25 septembre et 2 octobre 1881, in-8).

37. *Un Fragment du tombeau de l'amiral Chabot, égaré à l'Ecole des Beaux-Arts* (Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, octobre 1882, gr. in-8).

38. *Deux Fragments des constructions de Pie II à Saint-Pierre de Rome, aujourd'hui au Musée du Louvre* (Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, septembre 1882, gr. in-8).

39. *Quelques sculptures vicentines, à propos du bas relief donné au Musée du Louvre par M. Ch. Timbal* (Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, février 1882, gr. in-8).

40. *Quelques monuments de la sculpture funéraire des XVe et XVIe siècles* (Extrait des *Procès-verbaux de la Société nationale des Antiquaires de France*, février et mai 1882 ; Nogent-le-Rotrou, 1882, in-8°).

41. *Le Portrait de sainte Catherine de Sienne de la collection Timbal, au Musée du Louvre* (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, tome XLIII ; Nogent-le-Rotrou, 1883, in-8).

42. *La statue de Robert Malatesta, autrefois à Saint-Pierre de Rome, aujourd'hui au Musée du Louvre* (Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, mars 1883, gr. in-8).

43. *Observations sur deux bustes du musée de sculpture de la Renaissance au Louvre* (Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, juillet 1883, gr. in-8).

44. *Le Buste de Jean d'Alesso au Musée du Louvre* (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, tome XLIII ; Nogent-le-Rotrou, 1883, in-8).

45. *Une Edition avec variantes des bas-reliefs de bronze de l'armoire de Saint-Pierre-aux-Liens, au Musée du Louvre et au South Kensington Museum* (Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, février 1883, gr. in-8).

46. *Le baron Charles Davillier et la collection léguée par lui au Musée du Louvre* (Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, septembre 1883 ; 1884, gr. in-8).

47. *Le Buste de Pierre Mignard du Musée du Louvre* (Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, février 1884, gr. in-8).

48. *La Collection des médaillons de cire du Musée des antiquités silésiennes à Breslau* (Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, mars 1884, gr. in-8).

49. *Antoine Coyzevox et son dernier historien* (Extrait du *Bulletin critique*, 1884).

50. *Donation du baron Charles Davillier. Catalogue des objets exposés au Musée du Louvre*, en collaboration avec Emile Molinier (1885, in-4).

51. *Le Tombeau de Michel de Marolles, autrefois dans l'église Saint-Sulpice, aujourd'hui au Musée du Louvre* (Extrait des *Procès-verbaux de la Société nationale des Antiquaires de France*, séance du 25 juin 1884 ; Nogent-le-Rotrou, 1885, in-8).

52. *La Diane de bronze du château de Fontainebleau* (1885, in-8).

53. *Jacques Morel, sculpteur bourguignon* (Extrait de la *Gazette archéologique* de 1885, in-fol.).

54. *Les Débris du tombeau de Nicolas Braque et de l'une de ses deux femmes* (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, tome XLV ; Nogent-le-Rotrou, 1885, in-8).

55. *Germain Pilon et les monuments de la chapelle de Birague à Sainte-Catherine du Val-des-Ecoliers* (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, tome XLV; Nogent-le-Rotrou, 1885, in-8).

56. *Les Débris du Musée des Monuments français à l'Ecole des Beaux-Arts* (Extrait du *Bulletin monumental*, 51e vol., 1885; Caen, 1885, in-8).

57. *La Part de l'art italien dans quelques monuments de sculpture de la première renaissance française* (Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, juin et septembre 1884; 1885, gr. in-8).

58. *Documents sur l'histoire des arts et des artistes à Crémone aux XVe et XVIe siècles* (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, tome XLV; Nogent-le-Rotrou, 1885, in-8).

59. *Discours prononcé dans la séance du 6 janvier 1886, à la Société nationale des Antiquaires de France* (Nogent-le-Rotrou, 1886, in-8).

60. *La Collection Révoil du Musée du Louvre* (Extrait du *Bulletin monumental*, 1886, tome LII; Caen, 1886, in-8).

61. *L'Imitation et la contrefaçon des objets d'art antiques aux XVe et XVIe siècles* (Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, 1887, gr. in-8).

62. *Les Origines de la Renaissance en France au XIVe et au XVe siècles*, leçon d'ouverture du cours d'histoire de la sculpture du Moyen-âge et de la Renaissance à l'Ecole du Louvre, le 2 février 1887; 1888, in-8).

63. *La Collection Durand et ses séries du Moyen-âge et de la Renaissance au Musée du Louvre* (Extrait du *Bulletin monumental*; Caen, 1888, in-8).

64. *La Polychromie dans la statuaire du Moyen-âge et de la Renaissance* (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, tome XLVIII; Nogent-le-Rotrou, 1888, in-8).

65. *La Part de la France du Nord dans l'œuvre de la Renaissance*, conférence faite à l'exposition universelle internationale de 1889 (1890, gr. in-8).

66. *Récents enrichissements du Musée de la sculpture moderne au Louvre* (Extrait du *Bulletin des Musées*, 15 juin 1890, in-8).

67. *La Sculpture française avant la Renaissance classique*, leçon d'ouverture du cours de l'histoire de la sculpture française professée à l'Ecole du Louvre le 11 décembre 1889 (1891, gr. in-8).

68. *Musée de sculpture comparée (moulages). Palais du Trocadéro. Catalogue raisonné publié sous les auspices de la commission des monuments historiques. XIVe et XVe siècles*, en collaboration avec P.-Frantz Marcou (1892, gr. in-8).

69. *La sculpture à Dijon; l'école bourguignonne à la fin du XIVe et pendant le XVe siècle*, conférence faite à Dijon le 10 juillet 1892 (1892, in-8).

70. *Les Origines de l'art gothique*, leçon d'ouverture du cours

d'histoire de la sculpture française, 10 décembre 1890 (Extrait du *Bulletin monumental*, janvier et février 1891; 1892, in-8).

71. *Les Origines de l'art gothique (premiers temps romans)*. leçon d'ouverture du cours d'histoire de la sculpture du Moyen-âge, de la Renaissance et des temps modernes (Extrait du *Bulletin des Musées*, novembre-décembre 1892, in-8).

72. *Les Origines de l'art gothique (les sources du style roman du VIIIe au XIe siècle)*, leçon d'ouverture du cours d'histoire de la sculpture du Moyen-âge et de la Renaissance (Extrait du *Bulletin des Musées*, décembre 1891-janvier 1892, in-8).

73. *Histoire du département de la sculpture moderne au Musée du Louvre* (Petite bibliothèque d'art et d'archéologie, publiée sous la direction de M. Kaempfen, XIV; 1874, in-18).

74. *Les Origines de l'art moderne*, leçon d'ouverture du cours d'histoire de la sculpture du moyen-âge, de la Renaissance et des temps modernes (à l'Ecole du Louvre), 6 décembre 1893; 1894, in-8).

75. *Les Origines de l'art moderne, l'école académique* (leçon d'ouverture du cours d'histoire de la sculpture du Moyen-âge, de la Renaissance et des temps modernes, à l'Ecole du Louvre, le 5 décembre 1894; 1895, in-8).

(Polybiblion.)

2.

Funérailles de Louis Courajod.

Le 29 juin, les amis et les disciples de Louis Courajod l'accompagnaient à sa dernière demeure. Dans cette foule consternée et recueillie, chacun sentait la perte immense que la science française venait de faire, et les larmes se mêlaient aux regrets. Il repose maintenant en paix, celui qui n'avait pas encore connu le repos! il est près de sa mère bien-aimée à laquelle il ne pouvait survivre. Le soir même de ses funérailles, le *Journal des Débats* (daté du 30 juin) faisait paraître quelques lignes pleines de cœur que nous reproduisons ici. M. André Michel y indiquait rapidement les services rendus à la science par l'ami dont nous pleurions la mort soudaine et prématurée; il y rappelait en même temps, dans un langage ému et vibrant, l'activité dévorante et le dévouement passionné de Louis Courajod dans son double rôle de professeur et de conservateur :

« Le grand public sait-il assez tout ce que la science et le pays viennent de perdre en un tel homme?... Depuis trois jours que le dernier souffle s'est exhalé de sa vaillante poitrine et que son âme ardente et inquiète pour la première fois est entrée dans la paix, tous ceux qui l'ont connu, entendu, vu à l'œuvre, les témoins et les confidents de sa vie scientifique, ses

collègues, ses élèves, ses collaborateurs demeurent comme frappés de stupeur ; au moment de lui rendre les suprêmes devoirs, ils ne peuvent encore se résigner à croire qu'il les ait quittés et que cette grande force qui était en lui, cet intense foyer de vie, de travail, de passion soient à jamais éteints. Je ne saurais en ce moment parler de lui comme il convient ; j'essayerai, plus tard, de dire ailleurs, avec les développements nécessaires qui ne pourraient trouver place ici, ce que nous lui devons comme érudit, archéologue, historien de l'art français, quelles idées il défendit et avec quel emportement de conviction passionnée, la trace ineffaçable qu'il laissera au Musée du Louvre où, reprenant la pensée du marquis de Laborde, il voulut reconstituer le musée des monuments français, « ce cours vivant d'histoire de la sculpture nationale ». Il consacra à cette œuvre, dont l'avenir lui fera honneur, toutes les forces de sa volonté, toute la combativité de son caractère à la fois impétueux et tenace, toutes les admirables ressources de l'érudition la plus riche, la mieux armée, alimentée sans cesse par un labeur surhumain. Du jour où il eut entrevu le but à atteindre, il y courut avec une fougue qui n'excluait pas la méthode. Il fallait d'abord reconstituer l'état civil de tant de monuments épars ; la publication du *Journal de Lenoir* et les admirables travaux où cette publication l'entraîna en fournirent les éléments et les moyens ; puis, il fallait « faire rentrer au bercail les brebis égarées », recueillir sur tous les points du territoire, dans tous les dépôts publics les œuvres ou les fragments désaffectés, défigurés, dilapidés, ou oubliés, réunir les débris dispersés. Que de trouvailles il a faites ! Il fallait le voir, dans nos promenades archéologiques à travers les chantiers ou les « magasins », tomber en arrêt devant quelque fragment à demi enfoui sous la poussière ou les gravois !... C'est peut-être à ces heures de « chasse » qu'il a connu les meilleures joies de sa vie.

Je me trompe : c'est dans sa chaire de professeur à l'Ecole du Louvre. Il n'avait pas répondu sans hésitation à l'appel de M. de Ronchaud, qui lui confia le plus bel enseignement : l'histoire de la sculpture française. Mais à peine installé, obligé de coordonner et de synthétiser pour professer, il vit l'horizon s'élargir devant lui, ses idées se préciser et s'animer : il se jeta tout entier dans cette carrière nouvelle et son « cours » devint la grande affaire de sa vie. Chacune de ses leçons était comme un drame ; il la portait pendant huit jours, il en souffrait, mais avec une sorte d'intime volupté ; il réunissait dans la fièvre et

l'angoisse ses documents et ses textes ; il passait des nuits entières à composer et à classer ses « dossiers » ; — le mercredi était le jour de la « délivrance ». La vue de son auditoire, toujours plus nombreux et fidèle, le mettait en joie ; il ne lui suffisait pas de sa leçon du matin ; il recommençait l'après-midi, tantôt dans la salle des cours, tantôt dans les galeries du Louvre, — et le soir, épuisé et joyeux, il me disait tout rayonnant : « Ça va mieux ! » — Et c'est ainsi qu'il s'est tué..... Dès le premier jour de la maladie qui l'a terrassé, il a vu venir la mort et il disait — de quel accent ! — à ceux qui le soignaient : « Laissez-moi mourir ! j'ai tant besoin de repos ! » Pour la première fois, en effet, il se repose ; et à le voir sur son lit de mort, si beau dans l'apaisement de son dernier sommeil, on se prenait à répéter le mot de Luther dans un cimetière : *Beati mortui, quia quiescunt !*... Reposez-vous, cher maître, cher ami. Votre œuvre durera ; ce que vous avez aimé d'un amour passionné, cherché et voulu dans l'inquiétude et d'un effort souvent douloureux, témoignera pour vous ; votre mémoire vivra dans des cœurs fidèles, et la postérité vous rendra cette justice que vous vous plaigniez quelquefois, aux heures de lassitude, de ne pas obtenir de vos contemporains. »

André MICHEL.

(*Journal des Débats*, 30 juin 1896.)

Dans la même journée, quatre discours avaient été prononcés au cimetière du Père La Chaise, devant la tombe entr'ouverte de Louis Courajod, au nom du Musée du Louvre, de la Société de l'Ecole des chartes, de la Société des antiquaires de France et de la Commission des Monuments historiques :

Discours de M. Kaempfen, directeur des Musées nationaux.

« Ce n'est pas seulement comme directeur des Musées nationaux et de l'Ecole du Louvre que je viens rendre à celui qui les a si grandement honorés l'hommage auquel il a droit. Le ministre des Beaux-Arts ne pouvait manquer de s'associer à notre deuil, et c'est en son nom comme au nôtre, mes chers collaborateurs, que j'ai mission d'adresser à Louis Courajod le dernier adieu. On ne peut croire qu'on les a perdus, ceux qui vous sont brusquement enlevés : hier encore, leur visage nous souriait, nous entendions leur voix, nous pressions leur main, et puis soudain, disparus, plus rien d'eux, pour nous qui les avons aimés, qu'ils ont aimés, qu'un souvenir ! Notre esprit, notre cœur se refusent à la désolante

vérité. Comme nous le sentons en ce moment ! Il était, celui qui nous a quittés, si vivant par l'intelligence, par la pensée, par la parole, son âme était un foyer si débordant au dehors de chaleur communicative !

« Nulle existence, d'ailleurs, plus simple, plus unie que la sienne, toute vouée à la science, toute enfermée dans l'étude. Peu d'événements l'ont marquée ; elle se résume en quelques mots. Après le collège, il fait son droit. Ni le barreau, ni la magistrature, ni l'administration ne l'attirent. Il entre à l'Ecole des chartes, et, tout de suite, il est au premier rang. Attaché à la Bibliothèque nationale, il y passe plusieurs années au Cabinet des estampes. En 1874, il est au Louvre, à sa vraie place. En 1887, il est nommé professeur à l'Ecole qui est devenue l'annexe du Musée. Voilà toute son histoire.

« Avec quelle prodigalité il a donné, durant plus de vingt années, à ce Louvre qui lui était si cher, ses forces, son activité, sa vaste érudition, qu'attestaient tant d'écrits si exacts et si sûrs. Comme il s'est dépensé pour lui, sans compter ! Ce que lui doit le département dont il était, il y a quelques jours, le chef, est inappréciable. S'il n'eut pas la première pensée d'un musée du Moyen-âge français à côté des collections des marbres et des bronzes antiques, on peut dire qu'il en fut vraiment le fondateur. Il rêvait d'y rendre visible aux yeux les moins ouverts ou les plus prévenus le génie de ces vieux maîtres qu'il aimait d'un si fervent amour, et qu'on ne pouvait, suivant lui, méconnaître sans commettre un crime de lèse-patrie. Et c'était avec un zèle infatigable qu'il travaillait à faire de son rêve une éclatante et triomphante réalité, recueillant avec piété les reliques de notre art national, parcourant chaque année nos provinces pour le mieux pénétrer, pour le mieux faire comprendre, et dans l'espoir d'en rapporter quelque noble épave injustement dédaignée.

« Dans ses leçons suivies par des auditeurs empressés et sympathiques qui entourent aujourd'hui la tombe du maître dont la bouche est désormais muette, il ne se lassait pas de montrer la grandeur ou la grâce naïve, l'originale saveur des créations de ce passé lointain. Il en parlait avec une tendresse jalouse ; il fallait les aimer comme lui, et il maudissait les influences étrangères qui, à un moment donné, avaient détourné l'art français de sa voie. En les signalant, il s'emportait : son langage devenait violent. User de ménagements, de périphrases, de précautions oratoires, lui eût semblé un renîment de sa conscience et de sa religion. C'était la sainte colère que l'on pardonne aux hommes de foi ardente et de nature passionnée. Courajod était de ceux-là. Hâtons-nous de dire, d'ailleurs, que chez cet intolérant il y avait un sentiment si vif, une adoration si sincère du beau, qu'en face d'une œuvre supérieure, quelle que fût l'esthétique dont elle procédât, l'école à laquelle elle se rattachât, il ne songeait qu'à l'ad-

mirer et à lui conquérir des admirateurs, à en décrire avec enthousiasme les perfections, à en exalter la puissance ou le charme vainqueur. La science a perdu en Louis Courajod une force ; le Louvre, le plus dévoué des serviteurs. Ce n'est pas seulement le collaborateur éminent que nous pleurons, c'est l'homme honnête, loyal et bon. Nous le chercherons souvent dans ce musée qui fut son souci et sa joie. Nos regards ne l'y rencontreront plus, hélas ! mais nous y sentirons sa présence ; il y a mis une si grande part de lui-même, de sa pensée, de sa volonté, de son cœur ! Tout cela y demeurera, et, lorsque ce qu'il a commencé se sera développé et accru, son nom ne sera point oublié.

« Il a été, devant la mort, très courageux, très résigné, très doux. Pas une plainte, pas un murmure. La voyant venir, il dit : « J'ai bien besoin de me reposer. » Et il s'est endormi avant l'heure, sans avoir pu achever sa tâche. Mais il a bien employé les jours qui lui ont été accordés, le vaillant travailleur, et son œuvre lui survivra.

« Adieu, cher ami, adieu ; notre affection te sera fidèle ! »

Discours de M. E. Babelon, président de la Société de l'Ecole des chartes.

« C'est au nom de la Société de l'Ecole des chartes que je viens, à mon tour, apporter l'hommage d'une émotion douloureuse et sympathique sur la tombe du confrère si prématurément enlevé à notre affection.

« Louis Courajod paraissait robuste et d'une vigueur peu commune ; il était d'une activité physique et intellectuelle peu ordinaire ; beaucoup d'entre nous ont appris sa maladie par la nouvelle de sa mort. Dans ces derniers mois pourtant, depuis le jour où il avait conduit sa mère à sa dernière demeure, il se plaignait de l'état de sa santé. Cette perte cruelle, ce deuil intime l'avaient accablé, désorienté ; il en était comme éperdu : ce fut le coup qui devait l'abattre lui-même. Ce fils de 55 ans aimait sa mère avec la tendresse d'un tout jeune enfant : il n'en avait jamais été séparé ; il ne put lui survivre longtemps. Je ne connais rien dans le monde de plus touchant et de plus beau que ces affections que ne saurait dominer la froide raison, que ces déchirements du cœur qui consument et font mourir.

« Louis Courajod nous est enlevé dans la pleine maturité de son talent et de son activité scientifique, au moment où, après trente années de recherches, de voyages, de notes accumulées, il condensait son œuvre et commençait à formuler sa doctrine qui pourrait se résumer d'un mot : l'apologie, la réhabilitation historique de l'ancien art français. C'est vers cette grande et noble idée que convergent tous ses travaux, même ceux qui paraissent plus

particulièrement glorifier la Renaissance italienne ou flamande : c'est celle dont il avait fait le pivot de ses leçons à l'Ecole du Louvre.

« En 1867, en sortant de l'Ecole des chartes, où il avait constamment occupé le premier rang de sa promotion, il obtint le diplôme d'archiviste-paléographe avec une thèse très remarquée sur l'institution et l'organisation des *Villes neuves* en France, du XIe au XIVe siècle. A peine entré au département des estampes de la Bibliothèque nationale, et tout entier à ses fonctions, l'histoire de l'art le séduisit ; elle le retint, dès lors, sans partage. Au Musée du Louvre comme à la Bibliothèque, il trouva, dans les séries confiées à sa garde, des sujets d'études en conformité avec ses goûts. On le vit dès lors, travailleur infatigable, publier sans relâche des ouvrages de longue haleine comme le *Journal d'Alexandre Lenoir*, des catalogues de collections artistiques, des monographies de monuments, des biographies d'artistes, des mémoires et des dissertations insérés, soit dans la *Gazette des Beaux-Arts*, dont il fut l'un des collaborateurs les plus féconds et les plus goûtés, soit dans les *Mémoires* et dans le *Bulletin* de la Société des Antiquaires, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* et dans vingt autres recueils. La bibliographie de Louis Courajod serait longue ; peu d'érudits ont été, au même degré, épris de leur carrière et ont eu leurs fonctions plus à cœur ; toujours actif, on eût dit qu'il avait choisi pour devise de sa vie ces deux mots : écrire et agir.

« Ses travaux portent l'empreinte d'une originalité qui le place parmi ceux que leur flair archéologique, leur talent et leurs aptitudes naturelles ont mis en possession de la grande méthode historique, celle qui ose deviner ce que ne sauraient dire les monuments, celle qui sait reconstruire un édifice, et non pas seulement rassembler des matériaux, celle qui fait revivre les hommes au milieu de leurs œuvres.

« Avec quelle ardeur il parlait des sculpteurs du Moyen-âge ou des temps plus modernes, dont il avait découvert les œuvres ou les noms ; avec quel patriotique enthousiasme on l'entendait revendiquer pour des artistes français des innovations ou des progrès dans l'art ; avec quelle indignation il s'élevait contre les préjugés qui attribuaient à des écoles étrangères ce qui appartient historiquement à des écoles françaises. Homme de principes, il écrivait, il luttait pour une idée, pour la faire jaillir et triompher, toujours se plaçant au-dessus des mesquines questions de personnes ; entraîneur ardent et convaincu, il cherchait des prosélytes avec le zèle d'un apôtre ; sa chaude parole donnait un relief particulier à nos réunions de la *Société des Antiquaires* ou à celles du *Comité des Travaux historiques et archéologiques*, dont il fut un des membres les plus écoutés et les plus dévoués.

« La fougue de son tempérament se reflète dans chaque page de

ses écrits ; un souffle de foi et de généreuse passion les anime ; j'ajouterai que l'élévation et la distinction de l'idée y sont rehaussées par un style coloré et abondant, par le prestige charmant de la forme.

« Si la mort inspire toujours d'amers regrets, combien plus cruelle ne paraît-elle pas lorsqu'elle moissonne à la fleur de l'âge un savant dont l'œuvre passée faisait concevoir encore de si grandes espérances pour l'avenir. Cette carrière qui se termine si vite et si brusquement n'en est pas moins des mieux remplies. Louis Courajod ne suivait pas les chemins battus ; il agita des idées neuves et fécondes, et il laisse après lui des travaux solides et durables ; il laisse aussi des notes nombreuses et d'importants manuscrits ; les privilégiés qui le fréquentaient souvent, qui assistaient à ses entretiens ou qui suivaient ses leçons, se chargeront, je l'espère, en en tirant parti, de montrer que le temps seul lui a manqué pour prendre rang parmi les plus illustres chefs d'école.

« Mais, ce que j'ai mission de rapporter surtout, c'est que son souvenir, parmi ses confrères de l'Ecole des chartes, est aussi impérissable que son œuvre scientifique. Il avait pour l'Ecole où il s'est formé à l'érudition, un culte filial ; aussi avions-nous été fiers, il y a peu d'années, de le choisir comme président de notre association. Nous l'aimions pour son entrain juvénile, pour la chaleur de son âme communicative, pour l'expression de son visage tout épanoui de franche cordialité. Toujours accueillant pour ses confrères, il aidait les jeunes de ses conseils, de son expérience et du fruit de ses propres recherches. Cette nature un peu inquiète, cet esprit indépendant et primesautier, passionné pour le bien comme pour la science, impatient de trouver la vérité lumineuse, nous plaisait, nous charmait parfois. Il allait son chemin droit sans regarder de côté, et nul moins que lui n'a connu les détours, les faux-fuyants, les habiletés. Ce savant sans pédantisme, original sans forfanterie, est une des gloires de l'Ecole des chartes : il nous est aussi un exemple par la dignité de sa vie, la bonté de son cœur et la droiture de son caractère. »

Discours de M. l'abbé Thédenat, vice-président de la Société des antiquaires de France.

« Il appartient à d'autres de vous parler du brillant élève sorti le premier de l'Ecole des chartes, après en avoir été, pendant trois ans, pensionnaire ; du conservateur, du professeur à l'Ecole du Louvre. Pour moi, je dois adresser à notre confrère, au nom de la Société nationale des antiquaires de France, un triste et dernier adieu.

« Louis Courajod fut élu membre résidant de notre Société le 5 mai 1875, à la même séance qu'Eugène de Rozière, à qui nous rendions, il y a huit jours à peine, les suprêmes devoirs. En 1878,

il en fut secrétaire ; il la présida pendant l'année 1885 ; depuis 1889, il était membre de la Commission des impressions. Très attaché à notre Compagnie, il était assidu aux séances. Il a enrichi nos recueils de mémoires et de nombreuses communications.

« Notre *Bulletin*, toutefois, donnerait une idée peu exacte de ce que furent ces communications. Même quand il les avait soigneusement préparées, Louis Courajod, entraîné par la richesse de son érudition, par l'ardeur de sa nature, par la force de sa conviction, était bientôt en pleine improvisation. Et alors quel charme de l'entendre ! Comme les idées neuves, les rapprochements ingénieux, les arguments persuasifs se pressaient ! Comme la pensée jaillissait, originale et spontanée, et, avec elle, l'expression primesautière et pittoresque, faite, pour ainsi dire, sur mesure. Qui, jamais mieux que lui, dans un fragment informe pour des yeux peu exercés, sut retrouver le coup de ciseau oublié par le temps, la ligne aux trois quarts effacée, où se révélait cependant la qualité maîtresse de l'artiste, où vivait quelque chose de l'immatérielle beauté qui avait animé l'œuvre entière ? Quelle joie pour lui et pour nous aussi, quand il pouvait nous présenter un fragment, jusque-là ignoré, de la sculpture française du XIVe siècle, cette époque qu'il avait pris à tâche de venger d'un injuste oubli ! Alors il aimait à reprendre, chaque fois avec une passion et des arguments renouvelés, la thèse chère à son cœur, que, à cette époque, un grand souffle artistique passa sur la France, que, sous des influences flamandes et bourguignonnes, la Renaissance venait d'éclore dans notre pays, qu'elle eût été française si les malheurs de la guerre contre les Anglais n'en avaient, dès le début, brisé l'élan. Quelquefois il nous apportait un débris du Musée des monuments français, patiemment cherché, reconnu grâce à d'habiles rapprochements, souvent conquis de haute lutte : il nous parlait alors du Journal de Lenoir et des salles nouvelles qu'il voulait ouvrir à la sculpture française. Il nous communiquait aussi des pages détachées de ses carnets de voyage : des découvertes, des observations recueillies dans les musées et dans les collections de l'étranger, en Italie, en Autriche, en Allemagne, en Hollande, en Angleterre ; là il était aussi connu que parmi nous, et la France n'est pas seule à le pleurer. D'autres fois il nous faisait connaître les acquisitions nouvelles de son département. Puis, le plus fréquemment, il remettait à notre secrétaire une note contenant, sous la forme la plus brève, ses conclusions.

« Par leur nombre et dans leur ensemble, ces notes offrent cependant un intérêt exceptionnel : l'émotion des découvertes récentes, les ouvrages projetés par notre confrère, ses théories personnelles, les mémoires même destinés à d'autres recueils que les nôtres, tout cela y a laissé une trace. On peut, pendant plus de vingt ans, y suivre, dans l'ordre chronologique, ses études et ses préoccupations scientifiques si variées. C'est l'esquisse d'une histoire de cette active et puissante intelligence :

« Œuvres jusque-là anonymes restituées à leurs auteurs; bustes et statues retrouvant un nom ou dépouillés de celui qu'ils portaient indûment; monuments reconstitués à l'aide de quelques fragments rapprochés d'un dessin ou d'une estampe; études sur l'art du moyen-âge, sur la Renaissance en Italie et en France et sur ses ancêtres; maîtres et œuvres de la sculpture française aux XVIe et XVIIe siècles; architecture, peintures, bronzes, médaillons, bois sculptés; ivoires, stucs, émaux, orfévrerie; céramique et terres cuites; manuscrits et miniatures, son activité scientifique explora tout le domaine des arts; puis, au coup d'œil du critique qui apprécie les œuvres, ajoutez l'érudition de l'archiviste qui poursuit dans les documents écrits l'histoire de leurs origines, l'expérience du savant qui connaît ou recherche la technique et les procédés des artistes du passé, voilà ce que, de 1875 à 1896, on trouve presqu'à chaque page de notre *Bulletin* et dans nos *Mémoires*, sous le nom de Louis Courajod.

« Quel magnifique monument eût élevé notre confrère, si le temps lui avait été laissé! Mais à peine en a-t-il jeté les fondements, en pleine force, en plein talent, avant qu'il ait pu recevoir toutes les récompenses auxquelles il a droit, la mort l'enlève à la science, à l'art, à la France, à ses amis. N'en cherchons pas bien loin la cause. Il y a un an, Louis Courajod vivait encore à côté de sa mère dont il n'avait jamais été séparé. Chaque soir, il trouvait, près de cette âme aimante et douce, l'apaisement dont avait besoin son ardente nature. De quelle sollicitude tendre et prévoyante elle entourait ce grand enfant, un peu turbulent, dont elle était justement fière, et qu'elle savait si complètement ignorant des détails pratiques de la vie matérielle! Aussi, quand, cédant à la seule force qui pût être supérieure à son amour maternel, à la mort, elle dut le quitter sans qu'il eût jamais songé à se créer un foyer, nous tous, les amis de Louis Courajod, nous eûmes la prévision qu'il ne lui survivrait pas longtemps. Triste prévision, hélas! trop justifiée aujourd'hui.

« Qu'il repose donc en paix à côté d'elle. Que son esprit, qui chercha toujours le beau et le vrai avec une passion inquiète et tourmentée, comme aiguillonné par le pressentiment que la fin serait prématurée et qu'il fallait se hâter, que son âme loyale et généreuse, souvent trop sensible aux heurts et aux froissements inévitables dans la mêlée humaine, trouvent enfin le calme et le repos près de Dieu à qui, jusqu'en sa dernière maladie, il fut spontanément fidèle. Ici-bas, l'oubli tombe sans cesse et couvre bientôt d'une couche uniforme les débris de ce qui n'est plus; mais la mémoire de Louis Courajod peut hardiment affronter l'épreuve du temps. Il fut un semeur d'idées; dans ses travaux et dans son enseignement, il a jeté trop de théories personnelles, trop d'aperçus nouveaux, pour que, même après lui, le travail de sa pensée ne continue pas son œuvre, comme ces rayons lumineux

qui, dit-on, survivent longtemps encore à l'astre disparu d'où ils sont émanés. Plusieurs de ses théories seront définitives; plus tard, des livres paraîtront, qui ne porteront pas son nom, mais qui seront pleins de sa doctrine et de ses idées.

« Pleurons-le donc, mais ne le plaignons pas ; ses hautes facultés n'auront pas connu l'affaiblissement des années. Il se survivra à lui-même, mais en laissant au cœur de ses amis un impérissable souvenir, en léguant au patrimoine général de l'esprit humain quelque chose de son intelligence et de sa pensée. »

Discours de M. Lisch, membre de la Commission des Monuments historiques.

« C'est au nom de la Commission des Monuments historiques que je viens, sur cette tombe prématurément ouverte, dire un dernier adieu à notre cher collègue et ami Louis Courajod, que la mort nous a si rapidement enlevé.

« Entré à la Commission en 1885, Courajod prit tout de suite une place importante parmi nous ; membre assidu de nos réunions, il s'intéressait vivement à nos travaux, et il ne se passait guère de séance où nous ne le vissions se lancer dans une discussion vive et même souvent passionnée, espérant toujours, par son ardeur et par sa ténacité, faire jaillir de la lutte la lumière et la vérité.

« D'une droiture et d'une honnêteté à toute épreuve, Courajod s'était épris de notre art si vrai, si franc, du moyen-âge. Grand admirateur de Vitet, de Quicherat, de Lassus et de Viollet-le-Duc, il poursuivait comme ses illustres prédécesseurs, la recherche des origines de notre architecture nationale, et lorsqu'il fut nommé, en 1887, professeur à l'Ecole du Louvre, il put développer ses théories qui, toujours basées sur des observations précises, ont souvent ouvert de nouveaux horizons.

« Ses fonctions de Conservateur des Musées nationaux lui ayant permis d'acquérir une grande compétence dans toutes les questions se rattachant à la statuaire française, Courajod donna un précieux concours à la Commission des Monuments historiques pour la création du Musée de sculpture du Trocadéro, dont il fut un des organisateurs. Homme de cœur autant qu'homme de science, Courajod consacra toute sa vie à la recherche du bien et de la vérité, et l'on peut dire que si l'on trouvait quelquefois en lui un adversaire redoutable, on ne rencontrait jamais un ennemi.

« Adieu, mon bon Courajod, repose en paix, toi qui as si bien défendu notre bel art français. Tu peux être assuré que ton nom restera toujours respecté et que nous n'oublierons jamais le vaillant collègue que nous avons sincèrement aimé. »

3.

Nous reproduisons enfin la notice si complète, si touchante et si vraie que M. André Michel a voulu consacrer dans la *Gazette des Beaux-Arts* du 1er septembre 1896 au maître éminent dont il continuera l'œuvre au Musée du Louvre, et dont il est appelé également à enseigner la doctrine.

Notice sur Louis Courajod.

« On ne peut croire qu'on les a perdus, ceux qui vous sont brusquement enlevés. Hier encore, leur visage nous souriait, nous entendions leur voix, nous pressions leur main ; et puis soudain, disparus, plus rien d'eux, pour nous qui les avons aimés, qu'ils ont aimés, qu'un souvenir ! Notre esprit, notre cœur se refusent à la désolante vérité. Comme nous le sentons en ce moment ! Il était, celui qui nous a quittés, si vivant par l'intelligence, par la pensée, par la parole ; son âme était un foyer si débordant au dehors de chaleur communicative !... » Ces paroles, que M. Kæmpfen, directeur des Musées nationaux et de l'Ecole du Louvre, prononçait, voici déjà deux mois, sur la tombe de Louis Courajod, nous ne pouvons que les répéter aujourd'hui. La catastrophe a été si imprévue et soudaine; la mort, stupide et brutale, a fait si sournoisement son œuvre de destruction, que notre ami reste encore devant nos yeux, vivant et vaillant, comme nous l'avons connu et aimé ; nous ne pouvons nous résigner à croire que tant de force, de passion, de science et d'honneur nous ait été à jamais et d'un seul coup ravi...

La *Gazette des Beaux-Arts*, qui lui fut toujours hospitalière et qui conserve en sa collection la trace féconde de toutes les recherches où se dépensa son activité scientifique, l'expression vibrante de tant d'idées qui, dans cet esprit original et hardi, riche d'une belle spontanéité et d'une sensibilité frémissante, jaillirent une à une du groupement et de la compa-

raison des monuments et des faits, — la *Gazette* veut aussi lui payer sa dette de reconnaissance pour une collaboration si longue et si brillante. En acceptant d'être ici son porte-parole, j'ai moins consulté mes forces que les sentiments dont mon cœur est plein pour ce maître et cet ami fidèlement aimé. J'essaierai donc, à propos des articles dont il a enrichi notre recueil, d'indiquer les services qu'il a rendus à l'histoire de l'art et au Louvre ; mais je ne saurais prétendre à dresser aujourd'hui l'inventaire complet de son œuvre. C'est à l'Ecole du Louvre qu'il conviendra de parler du professeur et de dire la place qu'avait prise dans sa pensée et dans sa vie cet enseignement qu'on lui avait presque imposé et auquel il consacra, dans ses dernières années, toutes les énergies de sa volonté, de son âme inquiète et ardente.

Louis Courajod était né à Paris en 1841. Après de brillantes études au lycée Charlemagne, où s'était déjà signalée cette extraordinaire puissance de travail qui devait faire de lui un des grands érudits de notre temps, il entra à l'Ecole de droit. Le hasard d'un procès éveilla sa vocation historique. Il passait chaque année les vacances à Orbais, dans une propriété que possédait depuis longtemps sa famille, au bord du Surmelin, un des affluents de la Marne. La ville de Paris, qui déjà manquait d'eau, avait projeté de capter les sources de cette rivière et ses ingénieurs sillonnaient le pays. Un comité de résistance se forma ; Courajod, dont l'extraordinaire combativité n'attendait qu'une occasion, en devint bientôt l'âme. Pour s'opposer aux prétentions de la capitale et maintenir les droits des riverains, il entreprit, dans les archives locales et notariales, une enquête qui le conduisit bientôt au grand dépôt des archives, alors impériales. Il y trouva bien mieux que ses arguments décisifs contre Haussmann, et les éléments d'une remarquable brochure, publiée un peu plus tard[1]. Comme Michelet, au Musée des Monuments français, au contact des « grands dormeurs de pierre » avait « pris l'étincelle historique, l'intérêt des grands souvenirs, le vague désir de remonter les âges », Courajod sentit, à manier les dossiers exhumés des cartons, frémir sous ses doigts comme les molécules éparses et toujours vivantes du passé. Il laissa là pour jamais la procédure et la chicane ; il se voua tout entier à l'histoire. Dans le palais même où sont abritées nos archives, l'Ecole des chartes

1. *Recherches sur l'histoire de l'industrie dans la vallée du Surmelin* (Epernay, 1868).

lui donna l'initiation méthodique dont il avait besoin. Il passa avec succès les examens d'entrée et bientôt il fut au premier rang. Il en sortit trois ans après, avec le titre d'archiviste-paléographe que lui valait une thèse remarquée sur les *Villes neuves au XVe siècle*. Il devait aller un peu plus tard compléter sa préparation scientifique dans la conférence que dirigeait, à l'Ecole des Hautes Etudes, un jeune maître, plus jeune que beaucoup de ses élèves et qui, sur tous, a exercé une influence bienfaisante, M. Gabriel Monod.

Mais déjà son esprit s'était orienté du côté de l'histoire de l'art. Entre toutes les œuvres de l'esprit humain qui jalonnent sa route et marquent les étapes de notre passage sur la terre, nulle ne lui paraissait plus digne de l'étude d'un savant que celles où la matière a reçu l'empreinte de la pensée, du rêve et des croyances des hommes qui vécurent avant nous ; les yeux et la réflexion, l'imagination et le cœur y sont sollicités et intéressés ; elles nous prennent tout entiers. Il avait commencé d'en apprendre la langue au cours de Quicherat, et c'est à un travail de son maître, la *Restitution de la basilique de Saint-Martin de Tours* (1869) qu'il consacrait, en 1870, un de ses premiers articles dans la *Gazette*. Il allait continuer son éducation pratique au Cabinet des estampes, sous la direction d'un autre maître, à qui il garda jusqu'au dernier jour un inviolable souvenir de respectueuse et reconnaissante affection, M. le comte Delaborde.

Ses débuts à la *Gazette* datent de son entrée au Cabinet des estampes (1867). Son premier article fut une excellente étude sur les *Sépultures des Plantagenets, à Fontevrault*. Il était là au cœur du Moyen-âge, qui devait rester l'objet préféré de ses recherches, et auquel il ne cessa de penser, même quand il parut s'en écarter momentanément. Il avait alors entrepris de préparer une édition réduite, avec commentaire critique, des planches du *Monasticon Gallicanum*, resté inachevé, de Dom Michel Germain, le collaborateur de Mabillon. De ce grand travail, interrompu à la suite de différends dont je ne connais pas le détail et auxquels fait allusion une note imprimée par Courajod lui-même, il ne reste que la préface[1]. A voir comme il parle de Dom Germain, ce jeune savant enthousiaste, « prenant

1. *Etudes iconographiques sur la topographie ecclésiastique de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles. Le Monasticon Gallicanum*, par Louis Courajod. Paris, mai 1869, in-folio. — L'année d'avant avaient paru les *Lettres sur la restauration de la flèche d'Orbais* (1868), que devait suivre, en 1876, un mémoire sur le *Pavage de l'église d'Orbais*.

d'assaut les bibliothèques », dépouillant des manuscrits sans nombre, « buvant avec délice la poussière qu'ils exhalent, se laissant emporter par l'ardeur de la découverte comme le soldat surexcité par le combat », en qui respiraient à un si haut degré « la vie, l'activité, la hardiesse françaises », on comprend l'intime sympathie qui l'unissait à travers les siècles à ce frère spirituel.

Si Dom Germain et Mabillon l'avaient introduit dans le XVIIe et même le XVIIIe siècle, ils ne l'avaient pourtant pas préparé au travail que nous le voyons publier en 1873 : le *Livre-Journal de Lazare Duvaux, précédé d'une étude sur le goût et le commerce des objets d'art au milieu du XVIIIe siècle* (2 vol. in-8°), travail que ses fonctions et ses relations au Cabinet des estampes, l'amenèrent à entreprendre... Quelle que fût la matière de son étude, il voulait l'épuiser et la renouveler. Comme il disait ici même, un jour, du baron Davillier, « il estimait que ce n'est pas en savoir assez que de ne pas pouvoir ajouter à la science des autres, et il aimait les sujets où tout fût à découvrir ». Il se jeta donc à corps perdu dans le dépouillement des catalogues de vente, des archives, des documents gravés, manuscrits et imprimés de ce XVIIIe siècle, pour lequel il eut dans la suite des anathèmes terribles, mais dont la grâce et l'esprit l'avaient tout de même touché. Son inquiète curiosité, ses scrupules scientifiques, sa crainte de laisser quelque coin inexploré n'étaient jamais apaisés ; à tout ce qu'il a fait, il a mêlé sa propre substance, et, pendant tout le temps qu'il s'occupait d'un sujet, il y mettait sa vie tout entière. Les recherches provoquées par l'édition du *Livre-Journal de Lazare Duvaux* l'ayant amené à explorer les archives de la maison du Roi, cette précieuse série O[1] qui semble inépuisable, il en rapporta pour la *Gazette* un travail alors tout nouveau, sur l'*Administration des Beaux-Arts au milieu du XVIIIe siècle et la restauration des tableaux du Roi*, — et, bientôt après, l'histoire de l'*Ecole royale des élèves protégés*, suivie de documents sur l'école gratuite de dessin fondée par Bachelier (Paris, 1874, in-8°). Mais ce n'était pas assez pour lui de faire connaître dans le plus minutieux détail l'organisation et le fonctionnement d'un des établissements pédagogiques de l'ancienne monarchie. Il y avait, chez cet érudit passionné d'exactitude, le goût le plus vif et le besoin des idées générales ; toutes ses analyses tendaient à s'ordonner en une vivante synthèse. Il voulut rattacher l'histoire de l'Ecole royale des élèves protégés à celle de toute la pédagogie artistique de

l'ancienne France, marquer sa place dans l'évolution de l'enseignement des arts du dessin considérés aux différentes époques de son histoire, — et il écrivit cette préface, tour à tour éloquente, érudite, violente, où il jeta tant d'idées — dont il devait plus tard regretter hautement et condamner quelques-unes avec une courageuse et impitoyable sévérité.

J'ai si souvent recueilli de sa bouche l'expression des amers regrets que lui causait cette « erreur de sa jeunesse » qu'il eût voulu pouvoir « mettre au pilon », que j'hésite au moment d'en parler, comme si j'allais renouveler dans le cœur de l'ami disparu le chagrin dont tant de fois je fus le confident..... Mais ce serait manquer envers sa mémoire de cette loyauté à laquelle il fut toujours jalousement fidèle, que de reculer devant l'aveu des contradictions radicales que l'on peut remarquer entre la doctrine de ses premiers travaux et celle des dernières années de sa vie. Sans entrer ici dans un examen qui trouvera plus tard et ailleurs sa place naturelle, il suffira de rappeler que Courajod suivit et professa d'abord les théories qu'il avait reçues de ses maîtres et, en vérité, je me demande qui oserait lui faire un crime d'avoir changé par la suite. La noblesse et le charme de cette nature entière et ardente, n'était-ce pas cette impétuosité intransigeante qu'il apporta toujours à la défense de la vérité, telle que sa conscience scientifique la lui imposa aux divers moments de son développement?... Quand il eut été amené, par une étude plus approfondie et plus personnelle de l'histoire, par une orientation différente de sa pensée, à se réfuter lui-même, il le fit avec la même franchise, les mêmes saintes colères, on pourrait dire la même violence qu'il mettait à la réfutation de ses adversaires — et ses auditeurs de l'Ecole du Louvre se rappellent tous la confession de ses « péchés » par laquelle il ouvrit son cours de cette année.

Quand donc il écrivait ici son article sur la *Restitution de Saint-Martin de Tours* d'après Quicherat, il n'en était pas encore à déplorer, comme il fit plus tard, « l'ardeur » avec laquelle la Gaule — « la plus romaine des provinces » — adopta et s'assimila les lettres et les arts romains, ni à chercher dans les monuments mérovingiens la survivance des éléments gaulois ou celtiques, les influences barbares, l'apport oriental et byzantin. Quand il écrivit la préface de son histoire de l'*Ecole royale des élèves protégés*, il n'avait pas encore commencé la guerre sainte qu'il devait mener à la fin de sa vie contre toutes les formes de l'académisme ; il aimait à voir,

dans l'organisation des études sous la tutelle de l'ancienne Académie royale, dans le principe d'autorité traditionnelle s'appuyant sur l'art antique, un contrepoids nécessaire aux dangers et aux excès de l'individualisme...

En 1874 il entra au Louvre, comme attaché au département de la sculpture du Moyen-âge, de la Renaissance et des temps modernes. Alors commença pour lui une nouvelle vie. Son plus cher désir étant satisfait, il eût dû être et il eût été pleinement heureux si sa destinée ne l'avait condamné à garder toujours au cœur une inapaisable inquiétude et à troubler sans cesse le présent par l'impatient désir ou la crainte obsédante d'un avenir meilleur ou pire. Du jour où il fut chargé, pour sa part d'attaché, de la conservation d'un des plus beaux départements du Louvre, il se traça à lui-même comme la liste des multiples devoirs qu'il avait assumés avec ses fonctions nouvelles. Ces monuments, que les bouleversements sociaux et les cahots de l'histoire avaient de tant de points différents de l'espace et du temps poussés, comme des épaves, dans les salles du Musée, il voulut autant que possible en connaître l'histoire, l'origine, les provenances et fortunes diverses, en suivre à travers les événements et les mutations la piste, en dresser l'état civil, réviser les attributions traditionnelles trop souvent acceptées aveuglément par la routine ou la paresse, « conserver le vrai, faire table rase du faux » ; — enfin, il se promit d'aider par tous les moyens à l'enrichissement d'un Musée qui, pour rester digne de son passé et de la France, doit être à l'affût de toutes les occasions. Il avait voué au grand érudit qui, partout où il a passé dans l'histoire de l'art comme dans l'administration des musées, a laissé des traces ineffaçables, au marquis Léon de Laborde, une grande et légitime admiration. C'est de son exemple qu'il voulut s'inspirer ; il s'imposa comme un devoir de suivre ses traces, de reprendre ses idées dont les événements et la sottise des hommes avaient arrêté ou compromis l'exécution, de remplir le programme dont il avait tracé les grandes lignes avec une netteté décisive, et dont sa correspondance et ses notes administratives, déposées aux archives du Louvre, conservaient l'indication... A toutes ces parties de la tâche entrevue, Courajod est resté pieusement fidèle ; on peut dire qu'il en a étendu encore les limites et agrandi le plan et la portée... Pour le suivre dans cette œuvre multiple, pour se donner une idée de ce qu'il y mit non seulement d'érudition, mais aussi de volonté, de chaleur d'âme, d'impétuosité à la fois et de ténacité, il suffirait de feuilleter

la collection de la *Gazette des Beaux-Arts*, avec celle du *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*.

Son premier soin fut de soumettre à un examen critique, minutieux et pénétrant, un certain nombre de monuments qui, dans la confusion des dépôts révolutionnaires ou à la suite de la dispersion du Musée des Monuments français, avaient reçu des attributions ou des baptêmes fantaisistes. Il commença, à cet effet, par reconnaître, si l'on peut dire, la topographie des différents groupes de pièces d'origine commune, des divers *fonds*, qui étaient venus se mêler dans les collections du musée. Il entreprit donc le dépouillement de nos archives et des papiers révolutionnaires et, comme l'étude directe des monuments eux-mêmes occupait ses journées, c'est pendant la nuit qu'il se livrait à ce travail. On dressa un lit dans son cabinet du Louvre et, chaque soir, souvent jusqu'au matin, sa lampe studieuse veillait sous les combles du vieux palais. Il évoquait les morts, il leur parlait ; il rapprochait des monuments les documents et poursuivait, dans une sorte de fièvre divinatrice, ce travail aride de révision, rempli pour lui d'infinies voluptés. Il y apportait, avec sa connaissance approfondie des sources, une sensibilité artistique qui, trop souvent, a manqué à d'illustres archivistes et à d'éminents compilateurs. Pour lui, l'œuvre d'art était une personne vivante ; elle avait reçu en dépôt, au plus intime de sa substance, un peu du génie d'un temps, d'une race et d'une âme d'artiste ; par tous les détails de la facture, cette âme se manifeste à qui sait comprendre son langage — et, plus que les « documents » qu'il faut toujours connaître, mais dont il faut pouvoir se passer, c'est elle qui livre aux interrogations passionnées de l'archéologue les confidences les plus révélatrices et les plus intimes secrets. Courajod ne reculait pas devant les « hypothèses raisonnées et hardies ». « C'est, disait-il un jour, comme un coup de sonde jeté dans l'inconnu » et, plus d'une fois, il eut la joie de voir la découverte postérieure d'un document d'archive venir confirmer ce que l'étude du monument lui-même lui avait suggéré.

Faut-il rappeler quelques-unes de ces « enquêtes » que nos lecteurs connaissent pour les avoir lues ici même, et qui ont été réunies dans les tomes II et III du *Journal* de Lenoir[1]?... Jusqu'en 1877, dans l'ancienne salle des Anguier, le bronze

1. *Alexandre Lenoir, son journal et le Musée des Monuments français*, par Louis Courajod, 3 vol. in-8°. Paris, 1878-1887.

admirable où revit Louis II de Bourbon, « le grand Condé », était resté sans attribution d'auteur. Cette vivante et vibrante image avait tout de suite occupé Courajod ; il est évident, disait-il, qu'elle n'est pas contemporaine des monuments qui l'entourent. « Si l'on regarde attentivement la puissance et la souplesse du modelé, l'intelligence qui rayonne de ce front, la vie qui palpite sous ce masque énergique ; si l'on étudie la manière large et profondément personnelle qui a disposé la chevelure, je devrais dire la crinière de ce lion, et drapé le torse du héros, on ne peut hésiter un seul instant à reconnaître dans ce portrait la griffe d'un maître et la main de Coyzevox. » D'ailleurs, les griffons affrontés qui ornent la cuirasse, et que l'on retrouve tout pareils sur la cuirasse de Louis XIV, comme sur celle de la statue équestre commandée par les Etats de Bretagne, apportaient à ces arguments de sentiment un commencement de preuve archéologique. Mais ce n'était pas assez aux yeux des critiques exigeants... Il fallut que le hasard d'une vente de documents historiques apportât le *Mémoire d'un buste de Monseigneur le prince de Condé, fondu en bronze sous la conduite de M. Mansart, premier architecte de Sa Majesté, et posé dans l'hôtel de Conty... par Cozvox, sculpteur, en l'année* 1688, — l'ordonnance de payement délivrée le 21 septembre de la même année par François-Louis de Bourbon et, enfin, la quittance signée le 12 mai 1689 par Coyzev[o]x lui-même... Les bustes de Michel Le Tellier, de Pierre Mignard, du chancelier Séguier, de Charles IX, de Louis XIII, de Jean de Bologne, de Jean d'Alesso, le prétendu portrait de Philibert Delorme, les bas-reliefs de Gaillon et ceux de la salle des Cariatides, les figures provenant de la chapelle des Valois, le médaillon de Michel de Marolles, plusieurs bustes de la Renaissance classés comme antiques, la statue équestre de Robert Malatesta, le buste de Béatrix d'Este, l'écusson aux armes de René d'Anjou et de Jeanne de Laval, la statue de Louis XV, le petit bas-relief de bronze imité des portes de l'armoire de l'église de Saint-Pierre-aux-Liens, etc., firent successivement l'objet de mémoires qui resteront comme des modèles de critique originale, pénétrante et féconde. Mais ce n'était là qu'une faible partie de l'œuvre à accomplir ; à mesure qu'il avançait dans ses recherches (au cours desquelles il publiait les inventaires des collections Révoil et Durand, entrées au Louvre, la première en 1818, la seconde en 1824), une ambition plus grande naissait et se développait au cœur de Courajod.

Soit qu'il dépouillât les inventaires et les archives, soit qu'il étudiât les monuments épars dans les dépôts de Saint-Denis, dans les résidences nationales, à Versailles, ou dans la cour de l'Ecole des Beaux-Arts, il était à chaque fois ramené à ce grand fonds commun de l'époque révolutionnaire, le Musée des Monuments français. Reconstituer autant qu'il était possible, sans toucher à aucune organisation essentielle, cet incomparable « cours vivant d'histoire de la sculpture française », devint pour lui une pensée obsédante, un devoir impérieux. « La France, disait-il, a été de tout temps la patrie privilégiée des sculpteurs. La sculpture française doit donc occuper chez elle, c'est-à-dire sur le sol qui l'a vue naître et dans les musées destinés à l'abriter, une place proportionnelle à son importance dans le développement des facultés artistes de notre pays. Le Louvre, à cet égard, a une grande tâche à accomplir et connaît tous ses devoirs. Mais, héritier naturel et légitime de tous ceux des monuments mobilisés par la Révolution qui, recueillis momentanément par Lenoir, puis abandonnés ensuite, n'ont pas encore reconquis une place définitive dans leur domicile originel, le Louvre est dans la situation d'un fils de famille sans ressources qui se console de sa pauvreté momentanée par ses grandes espérances. Il est facile de prévoir qu'avant peu le Musée des Monuments français sera reconstitué sur une base scientifique, dans la mesure du possible et en respectant tout ce qu'il faudra respecter. Il y a des œuvres patriotiques qui s'imposent à des époques et des besoins publics contre lesquels d'étroites convenances personnelles et le parti pris des bureaucraties obstinées ne sauraient prévaloir... »

Qu'on se rappelle ce qu'était, il y a quelques années encore, le musée du Moyen-âge français au Louvre, cet étroit couloir, sans lumière, où la Vierge de Maisoncelles et le Childebert se morfondaient dans l'ombre et comme en pénitence, à la manière de ces catéchumènes ou de ces pécheurs exclus des sacrements et relégués à la porte du temple, et qu'on veuille bien comparer cette humiliante installation aux salles nouvelles, certes bien insuffisantes encore pour témoigner de la grandeur et de la fécondité de l'art national, mais qui sont déjà mieux qu'une promesse et une espérance ! Voilà l'œuvre et l'éternel honneur de Courajod. La postérité lui saura gré de l'acharnement patriotique qu'il a apporté à cette campagne ; il a été l'apôtre de l'art de la vieille France ; il a compris qu'un peuple abdique quand il renie une partie de son patrimoine,

qu'il importe à l'intégrité de la conscience nationale que rien de son passé ne soit sacrifié et que, dans ce passé, ce qu'il faut surtout défendre contre l'ignorance et l'oubli, c'est cette partie, française entre toutes, où le génie de la race tira de son propre fonds la floraison la plus riche, la plus charmante et la plus spontanée. Il ne s'agit donc pas, comme on l'a dit fort injustement, de « dépouiller la province », mais, au contraire, de lui donner le sentiment qui trop souvent lui manque de l'inestimable valeur de son art local, en réservant, au chef-lieu des Musées nationaux, une place pour les œuvres des écoles régionales, dont personne plus que lui ne souhaitait voir s'organiser sur tous les points de la France des collections bien classées.

Mais ce n'est pas seulement au Moyen-âge qu'il pensait en travaillant à reconstituer le Musée des Monuments français. Grâce à lui — et les lecteurs de la *Gazette* savent après quelles campagnes, — les tronçons épars d'œuvres disloquées se sont enfin rejoints : le président de Thou a pu de nouveau s'agenouiller sur le sarcophage et entre les deux femmes qui lui tenaient compagnie dans la chapelle funéraire de Saint-André-des-Arts ; Roberte Legendre, *insignis gemma pudicitiæ*, a vu se grouper autour de son admirable statue tout ce que le temps et les hommes avaient laissé subsister du monument sous lequel elle reposait, à Saint-Germain-l'Auxerrois, auprès de son époux ; Jeanne, comtesse de Penthièvre, fille de Philippe de Comynes, a retrouvé ses parents, et le public se demande pourquoi les débris de leur chapelle funéraire ne sont pas encore rapprochés de leurs statues, pourquoi l'amiral Chabot attend toujours qu'on lui rende le lion héraldique sur lequel, pendant trois cents ans, il appuya ses pieds... Si l'on ne consultait, en pareille matière, que le bon sens et l'intérêt public, on n'aurait même pas à poser de pareilles questions.

Si Courajod consacra au développement du Musée français son principal effort, on ne saurait l'accuser d'avoir perdu de vue l'enrichissement des séries italiennes de nos collections. L'art du « quatrocento » occupa toujours dans ses études et dans son cœur une grande place ; il suffirait, pour en témoigner, des articles qu'il publia ici ou dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires* et la *Gazette archéologique*, sur le buste de *Saint Jean-Baptiste* et le bas-relief de Mino da Fiesole, sur les *Imitations et contrefaçons d'antiques aux XVe et XVIe siècles*, sur l'admirable bas-relief peint et doré de la *Madone avec l'Enfant*, qu'il fit entrer de haute lutte au

Louvre, grâce à l'intervention décisive de Gambetta, sur la *Part de l'art italien dans quelques monuments de la première renaissance française*, sur la *Statue de Francesco Sforza*, dont un dessin, découvert par lui à Munich et reproduit dans la *Gazette*, éclaira d'un jour tout nouveau la genèse et l'histoire, sur le *Buste de Béatrix d'Este*, sur l'*Histoire des arts et des artistes à Crémone aux XVe et XVIe siècles*, sur *Quelques monuments de la sculpture funéraire aux XVe et XVIe siècles*, sur *Quelques sculptures en bronze de Filarète*, sur la *Porte du tabernacle de la cuve baptismale de Sienne*, etc., enfin, sur la série des stucs qu'il contribua, l'un des premiers, à remettre en honneur, dont il montra l'importance pour l'histoire de la sculpture italienne, et dont il fit entrer au Musée plusieurs pièces importantes. Sa dernière joie a été l'acquisition de la grande *Madone* en bois peint, qu'il installa dans l'encadrement de la porte de Crémone, vis-à-vis de l'autre Madone qu'il avait commentée ici dans une de ses pages les plus éloquentes et les plus émues.

Depuis quelques années, il ne sortait plus guère de France. Appelé, au mois de février 1887, à professer au Louvre le cours d'Histoire de la sculpture française, il s'était consacré, avec une sorte d'enthousiasme religieux, à cette tâche nouvelle, devant laquelle il avait d'abord hésité, et qui était bientôt devenue pour lui un véritable apostolat. Pour préparer son cours, il accomplissait chaque année de longs et fatigants voyages ; il « prenait le bâton du pèlerin » et partait, à travers les provinces, à la découverte. Pendant des semaines, il vivait loin des préoccupations obsédantes qui, à Paris, hantaient et troublaient sa pensée. Tout entier à ses « emballements », comme il disait dans une lettre familière, « à ses acharnées parties d'échecs avec le sphinx scientifique », il vivait dans une sorte de griserie spirituelle et archéologique, mêlant vraiment son âme à celle des vieilles pierres qu'il interrogeait une à une. « Je viens de faire, m'écrivait-il de Saumur, le 29 août 1889, une tournée à travers le Dunois, une partie de la Touraine, l'Orléanais et le Berri. Je bats le pays, village par village ; j'ai rencontré des merveilles ; je suis enthousiasmé par ce que j'ai vu dans les vallées de la Loire, de la Creuse, de l'Indre et du Thouet. Dieu ! qu'elle est grande notre école romane archaïque d'architecture. Je l'étudie à genoux ! »

Ce n'est pourtant pas par l'art roman qu'il voulut inaugurer son enseignement. Tandis qu'il s'occupait de faire entrer au Louvre la série des monuments funéraires qui sont aujour-

d'hui groupés dans la salle d'André Beauneveu, il avait conçu, sur l'évolution de la sculpture française après le déclin de la grande école idéaliste du XIIIe siècle, sur le rôle du réalisme septentrional, introduit en France par les artistes flamands groupés autour de Charles V, dans le renouvellement de l'art international, des idées qui le décidèrent à porter de ce côté son premier effort. Il donna dans la *Gazette* comme un résumé de sa doctrine, dans un article sur les *Véritables origines de la Renaissance*... C'est un vrai malheur qu'il n'ait pas écouté les objurgations de ses amis, et que ses leçons du Louvre n'aient pas été réunies par lui et condensées dans une œuvre définitive. Que de fois nous l'avons supplié de faire ce travail qu'il ajournait toujours et qu'à vrai dire, il n'aurait sans doute jamais voulu s'imposer! Quand il avait poussé hardiment sa pointe, mené à l'assaut de quelque théorie adverse l'armée formidable des arguments et des faits patiemment formée par lui et conduite avec une irrésistible *furia*, — commenté, souvent avec de singuliers bonheurs d'expressions inventées et des éclats de jaillissante éloquence, les monuments qu'il faisait défiler sous les yeux de ses élèves et les textes qu'avait réunis sa vaste érudition, il estimait sa tâche accomplie. Le reste, l'écriture méthodique et ordonnée, était à son gré une besogne inférieure; il avait eu l'émotion de la bataille, la joie de la découverte; il laissait à d'autres le soin de rédiger les bulletins ou les procès-verbaux. Sera-t-il possible, en réunissant les notes de ses auditeurs et les matériaux qu'il avait accumulés pour ses cours, de faire revivre et de rendre à la science tout ce trésor?... Nous voulons l'espérer; il faudra en tout cas le tenter. Il serait coupable de laisser se perdre le fruit de tant d'années de prodigieux et génial labeur.

Pour le moment, il ne reste que ces leçons d'ouverture toujours si pleines d'idées, si passionnées, si suggestives, simples brochures distribuées à ses auditeurs, qui ne furent même pas mises dans le commerce, et auxquelles il faudra assurer une publicité plus durable et plus large. Si restreinte qu'en ait été la propagation, elles ont pourtant rapidement fait leur chemin dans le monde, et l'on peut dire qu'un mouvement d'idées est sorti de ce cours de l'Ecole du Louvre, dont on a déjà pu retrouver la trace dans plus d'un livre en France et à l'étranger.

J'ai indiqué en commençant qu'il convenait de réserver à l'Ecole du Louvre tout ce qui doit être dit sur l'enseignement de Courajod. Qu'il me suffise donc de rappeler qu'après avoir, pendant trois ans, bataillé contre la théorie étroite et tradi-

tionnelle qui ne voyait dans la Renaissance qu'un « retour aux formes et aux idées de l'antiquité », montré l'influence prépondérante du réalisme franco-flamand dans le rajeunissement et la transformation de l'art européen au XIVe et au XVe siècles, puis reconnu et tracé la route d'invasion des influences italiennes dans notre école française, il se transporta brusquement plusieurs siècles en arrière et consacra trois autres années à l'étude des éléments constitutifs de notre art roman et gothique. Quelle part faut-il faire à chacun des éléments jetés, depuis la conquête romaine jusqu'à la fin des invasions barbares, aux temps carolingiens, dans le creuset de l'histoire, et qui entrèrent dans la composition de la matière plastique d'où devait sortir l'art français ? Tel est le problème à la solution duquel il apporta, avec une passion croissante, les merveilleuses ressources d'une immense érudition et l'ardeur d'une conviction intransigeante. Contre les partisans exclusifs des influences latines et romaines, il défendit et il démontra les droits des éléments barbares, byzantins, arabes, et même du vieux fonds celtique ou gaulois. « C'est une mauvaise plaisanterie, m'écrivait-il au cours d'un de ces voyages d'où il rapportait à son « arsenal » tant de documents, c'est une mauvaise plaisanterie que de nier en matière d'art l'évidence d'un tempérament barbare, quand on est obligé de reconnaître l'influence et la pénétration de ce tempérament dans la littérature (chansons de geste), et dans le droit public et privé... » De l'étude des origines, il passa brusquement, laissant de côté les XIIe et XIIIe siècles, à l'autre extrémité de l'histoire de l'art et fit le procès des influences latines et romaines, à l'heure de leur triomphe dans l'art académique des XVIIe et XVIIIe siècles. Que, dans l'ardente bataille qu'était chacune de ses leçons, il ne se soit pas laissé emporter à des exagérations de langage que ses meilleurs amis et les partisans les plus décidés de ses idées étaient d'ailleurs les premiers à lui reprocher, ce n'est pas moi qui voudrais le prétendre. Le moindre défaut de ses emportements était de mettre en défiance les hésitants et de retarder plutôt que de servir le triomphe de sa cause. Mais quelle courageuse franchise, quelle belle vaillance dans ses attaques ! Comme il offrait largement à l'ennemi sa robuste poitrine ! Comme il marchait droit à l'adversaire et, jusque dans les écarts qu'il fallait bien blâmer, que de raison d'estimer et d'aimer davantage ce cœur si brave et si français ! Et aussi et surtout, sous cette apparente rudesse, que de véritable et exquise bonté ; sous l'armure du combattant, quelle âme déli-

cate, par endroits presque féminine — et que de tendresse et de candeur dans son sourire et son regard, quand s'était apaisée l'ardeur de la bataille !

En ces derniers temps, son irritabilité était devenue comme plus douloureuse ; sa sensibilité toujours si vive, son âme si prompte à se torturer étaient en quelque sorte à vif. Beaucoup s'en étonnaient, quelques-uns s'en plaignirent ; ses amis s'en attristaient... Bien peu en connurent la cause véritable : l'incurable et secrète blessure que la mort de sa vieille mère avait faite au cœur de ce fils, resté un grand enfant avec sa barbe blanche. Cette mère admirable avait si entièrement fondu sa vie dans celle de son fils que, lorsqu'il eut perdu cet appui, cette confidente et cette gardienne, il se sentit comme découvert et désarmé devant la vie et la douleur. Je pourrais citer de cette intime souffrance beaucoup de preuves. Qu'on lise seulement ces fragments de lettres...

« 19 janvier 1896.

« ... La mort de ma mère m'a jeté, depuis le 12 octobre 1895, dans un désarroi moral et intellectuel impossible à décrire. A vous, madame, je n'ai pas osé mentir ni écrire une lettre banale comme j'ai été obligé d'en envoyer beaucoup trop. Il m'aurait répugné de ne pas tout dire à qui avait si gracieusement prêté l'oreille aux confidences de mes chagrins anticipés et de mon calvaire d'avance entrevu. Mais d'autre part, être sincère, dire la vérité, crier au secours, tendre ma pauvre blessure saignante vers le pansement désiré, montrer le vide énorme qui s'était fait dans mon cœur, demander à des cœurs amis de m'aider à combler ce vide... dont je souffre et dont je meurs... je n'ai pas voulu le faire par discrétion. Je pense à mes amis tendrement, mais je les fuis. J'ai peur de moi pour eux. Je me suis caché comme je voudrais pouvoir me cacher encore.

« Je me décide, madame, à vous écrire parce que je me sens malade. Mon malaise physique, mais de source morale, peut empirer et, pendant que je suis encore debout, je désire que les motifs de mon silence vous soient parfaitement expliqués... Mon cœur est bien gros depuis que Dieu m'a enlevé la confidente et la collaboratrice qu'il m'avait donnée dans ma sainte mère. Je commence à étrangler de ce mutisme obstiné auquel je me condamne dans mon farouche isolement !... »

« Cette, 10 avril 1896.

« Les voyages qui autrefois m'étaient si agréables, parce qu'ils n'étaient qu'une envolée momentanée hors du nid dont la tiédeur m'attendait au retour, ne sont plus que la continuation d'une vie sans foyer avec la menace, au bout, d'une rentrée sans accueil... »

« Comme il est admirable, n'est-ce pas ? ce cirque des Alpes qui entoure et couronne Vérone ! Quelle grandeur et quelle majesté dans le lac de Garde ! Tout cela est bon et rassérénant à regarder, surtout quand on sent près de soi des mains frémissantes de la même émotion... Goûtez, savourez ce paysage incomparable que ce cuistre de Winckelmann n'a pas su comprendre. Un de mes plus grands griefs contre lui et sa bande de sectateurs, c'est la méconnaissance des grâces du Tyrol et de l'Italie commençante... »

« 23 mai 1896.

« ... Je réfléchis que c'est demain la Pentecôte, que la Pentecôte a un lundi férié, que je vais être deux jours sans l'obligation de quitter la maison vide, deux jours en face de murs sans échos, deux jours en face d'une chaise inoccupée ; je fuis lâchement devant cette menace de solitude et je cours au chemin de fer avant le départ du dernier train de grande ligne. Que les grands bois là-bas doivent être apaisants ! Je vais leur demander du calme et quelques heures de somnolence et de bercement. »

Un mois après il était mort et, pour la première fois, il goûtait le repos !

Il ne laisse pas de gros livres — et l'on peut dire pourtant que bien peu d'érudits et d'historiens de l'art auront exercé de notre temps autant d'influence que Louis Courajod. Ce n'est pas au poids que se jugent les écrits ; les pages volantes qu'il a disposées au cours de sa carrière trop tôt interrompue, contiennent des germes de vie qui lèveront dans beaucoup d'esprits et fructifieront après lui. L'œuvre qu'il a accomplie ne périra pas. Ceux qui l'ont approché, entendu, compris et aimé resteront fidèles à sa mémoire, et l'avenir lui rendra cette justice qu'aux heures de découragement et de lassitude il se plaignait quelquefois de ne pas obtenir de ses contemporains.

André Michel.

(*Gazette des Beaux-Arts*, 1er septembre 1896.)

Note sur trois personnages du nom de Boson

MENTIONNÉS EN CHAMPAGNE, AUX IXe ET Xe SIÈCLES

Lue le 27 Mai 1896 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Le nom de Boson paraît à plusieurs reprises dans l'histoire de la Champagne, au IXe et au Xe siècles. Des auteurs très autorisés admettent que Boson, fils de Thierry, comte d'Autun, qui fut duc de Lombardie en 876 et roi de Provence de 879 à 887, aurait eu des biens dans le Pertois et en aurait disposé en faveur de l'abbaye de Montiérender. Ils fondent leur opinion sur deux textes conservés dans le Cartulaire de cette abbaye.

Un autre Boson, frère du roi Raoul, posséda aussi Vitry-en-Pertois dans le premier tiers du Xe siècle : une charte du même Cartulaire en donne la preuve (f° 38).

L'étude attentive des deux actes qui concernent le premier de ces personnages m'a paru offrir certaines difficultés que j'ai tenté d'éclaircir.

Au f° 21 du Cartulaire, on lit un testament, ou, pour parler plus exactement, une donation entre vifs [1], faite à Montiérender par un Boson qui ne prend aucune qualification et qui abandonne tout ce qu'il a *in pago Pertense*. Cet acte est ainsi daté : *Actum Pertense ad basilicam Sancti Desiderii ubi vocabulum est Olunna. vico publico. Datum est hoc testamentum octavo idus octobris anno XXXVI regnante domino nostro Karolo rege sive imperatore.*

Dans ce Charles, l'auteur du Cartulaire a cru reconnaître Charles le Chauve et a mis en note la date de 876.

A cela on peut faire une objection sérieuse, c'est qu'au folio suivant on trouve la transcription d'un diplôme royal d'un roi Charles, confirmant les biens à l'abbaye ainsi que la donation de Boson et daté ainsi : *Data IX Kalendas*

1. A cette époque et jusqu'au XIIe siècle, il ne faut pas oublier que le mot *testamentum* était employé comme le mot *chirographum* pour indiquer un acte privé, sans que ce fut un acte de dernière volonté.

februarii, indictione II, in anno XVIII, regnante Karolo gloriosissimo rege. Actum Carisiaco palatio (f° 22). En marge, on a encore indiqué la date 876.

Si c'est Charles le Chauve qui figure dans ces deux textes, la confirmation de la libéralité de Boson serait antérieure de dix-huit années à l'acte lui-même. La présence de Pardulf, évêque de Laon, dans le second ne peut pas le placer plus haut que 858. Comment expliquer cette impossibilité en quelque sorte mathématique ?

Le seul moyen est d'attribuer les trente-six années de l'acte de donation, indiquées au règne d'un Charles, roi et empereur, à Charlemagne, c'est-à-dire de proposer 804 ou 807, selon l'année du commencement du règne. Dès lors, le Boson en question serait un personnage différent de son homonyme le roi de Provence, qui mourut en 887 et ne put accomplir une aussi longue carrière.

Mais alors qu'était ce Boson ?

Nous le voyons en 804 disposer de ses biens du Pertois en faveur de Montiérender, sans prendre aucune qualification. Vers 858, il n'existait plus. Charles le Chauve s'exprime ainsi en rappelant sa libéralité : *Quondam Boso comes palatinus noster*. Plus tard, en 966, le comte Herbert (f° 27) parle de la donation faite par *Karolo imperatore augusto et Bosone quondam ejusdem Karoli imperatoris conspalatio*.

Il me semble que si mes calculs sont exacts, on doit reconnaître l'existence de trois Boson.

Le premier, mort avant 858, qui était le bienfaiteur de l'abbaye de Montiérender.

Le second, fils de Thierry, comte d'Autun, roi de Provence, mort en 887, à qui on doit attribuer les libéralités faites en 877 à Montier-la-Celle et en 879 à Montiéramey.

Le troisième, frère du roi Raoul, qui posséda le comté de Vitry dans le premier tiers du xe siècle, et qui paraît dans le Cartulaire de Montiérender au f° 38.

Peut-être, en compulsant les diplômes carolingiens contemporains de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, trouvera-t-on des mentions de ce premier Boson, qui était comte du palais sous Charles le Chauve ; le diplôme de ce roi s'exprime ainsi : « Quondam Boso comes palatinus « noster » ; et le comte Herbert, en rappelant un siècle plus tard la donation que je date entre 804 et 807 et qui fut reconnue par Charles le Chauve en 858, peut très bien faire

allusion, non à Charlemagne, mais à son petit-fils, mort en 877, roi et empereur, et dont Boson aurait été comte du palais.

De ces observations, il résulterait que le premier Boson, peut-être comte du Pertois sous Charlemagne et comte du palais sous Charles le Chauve, aurait fait un don important à Montiérender, au lieudit *Olunna* qui devint la ville de Saint-Dizier.

Que le second Boson, qui mourut roi de Provence, était possesseur dans le diocèse de Troyes où il se montra bienfaiteur des abbayes de Montier-la-Celle et de Montiéramey.

Que le troisième Boson fut, sans contestation, comte de Vitry, qui représentait alors l'ancien comté de Pertois.

A. DE B.

Le lieu de naissance du Pape Martin IV

Dans un article de la *Revue de Champagne et de Brie*, qui n'a pu passer inaperçu, t. IV (1878), pp. 15-30, M. Ern. Chouillier a cherché à résumer et à discuter ce que l'on sait de la vie du pape Martin IV, surtout avant la date de son élévation au trône pontifical (1281). En ce qui concerne le lieu de sa naissance, l'auteur de l'article le considère comme étant de Mainpincien, paroisse d'Andrezel-en-Brie, près de Donnemarie-en-Montois, et ses conjectures sont basées sur des preuves historiques que d'autres avaient ignorées ou négligées. Le doute avait jusque-là régné en effet sur ce point.

Un nouveau document, tout à fait probant, vient confirmer les assertions de M. Choullier et donner définitivement à la Brie un illustre enfant de plus. En effet, dans une chronique récemment mise au jour, par les soins de M. J. Lemoine, pour la Société de l'Histoire de France (*Chronique de Richard Lescot, religieux de Saint-Denis et sa continuation, de* 1328 *à* 1364)[1], on lit très clairement :

Anno Domini M° CC° LXXXI°, in die cathedre Sancti Petri, Martinus, nacione Gallicus, de Monpincien in Bria, Symon antedictus, eligitur in Papam.

Il n'y a donc qu'à enregistrer ce nouveau document, qui vient à l'appui du dire de M. Choullier, tout en regrettant que l'éditeur du texte, M. Lemoine, n'ait pas jugé à propos de faire une note à ce sujet et n'ait pas songé non plus à identifier le « Monpincien » fourni par son texte du XIVe siècle.

H. S.

1. Paris, Laurens, 1896, 1 vol. in-8° (page 189).

NÉCROLOGIE

Le 26 mai 1896 est décédée à Sauville (Ardennes), Mme veuve Jacques Tuot, née Boizet, à l'âge de cent trois ans et sept mois. Marie-Louise Boizet était née le 18 octobre 1792, à la ferme de la Morteau, commune de Vendresse (Ardennes). Jusqu'à ses derniers moments, la vénérable centenaire a gardé la plénitude de ses facultés.

***

Les obsèques de M. Victor-Arsène-Alexandre Nouvion, manufacturier, ancien maire de Bétheniville, administrateur du chemin de fer de la vallée de la Suippe, décédé le 13 juin à Bétheniville (Marne), dans sa cinquante-et-unième année, ont eu lieu le 16, en l'église paroissiale de cette commune, au milieu d'une assistance nombreuse et émue.

Au cimetière, des discours ont été prononcés par MM. Raynaud, maire de Bétheniville ; Gallois, directeur de la fabrique ; Georgin, sous-chef de l'*Harmonie* de Bétheniville, fondée par le défunt ; Fontaine, lieutenant des Sapeurs-pompiers ; Dr Decès, au nom de la Croix-Rouge ; Jonathan Holden, au nom des manufacturiers de la région, et Charles Marteau, au nom des amis de la famille.

***

Le même jour, à Tagnon (Ardennes), avaient lieu les obsèques de M. Simon, notaire honoraire, conseiller général du canton de Juniville (Ardennes), chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 14, dans sa 85e année.

Elu conseiller général en 1856, M. Simon, notaire à Tagnon, était sorti de l'assemblée départementale en 1870 pour y rentrer en 1878. Il avait été réélu sans concurrent en 1883, en 1889 et en 1895. Il a donc siégé comme conseiller général pendant quarante-deux années. Il avait reçu la croix de la Légion d'honneur en 1894.

Dans la nombreuse assistance, figuraient MM. Tirman, sénateur, président du Conseil général ; Drumel, sénateur, conseiller général de Novion-Porcien ; Gustave Gailly, sénateur ; A. de Wignacourt, député et conseiller général du canton de Flize ; Henri Dunaime, député et conseiller général de Fumay ; Lambert-Hettier, secrétaire général de la préfecture, représentant le préfet ; Delaporte, sous-préfet de Rethel ; Davaux, le nouveau doyen d'âge du Conseil général ; Ch. Mialaret, maire de Mézières, etc., etc,

Au cimetière, quelques paroles émues ont été prononcées par M. Vaillant, maire de Tagnon.

***

Le 23 juin, a été trouvé mort dans son wagon, à l'arrivée à Brienne-le-Château du train de Troyes, Mgr Robin, vicaire général du diocèse de Troyes, protonotaire apostolique.

L'abbé Ambroise-Thomas Robin était né à Ervy (Aube), le 31 mai 1812. Successivement chargé de l'enseignement de l'Ecriture sainte au Grand Séminaire de Troyes, de 1833 à 1835; desservant de Lignières en 1835, de Brienne-la-Vieille en 1849; procuré d'Essoyes en 1854, et curé de Ramerupt la même année, il fut nommé supérieur du Grand Séminaire en 1858, vicaire-général honoraire en 1859 et vicaire-général titulaire en 1867, fonctions importantes qu'il a conservées jusqu'à sa mort.

***

L'honorable directeur du *Courrier de la Champagne*, M. E. Bügg, vient d'être atteint dans ses plus chères affections. Son vénérable père, M. Gustave-Adolphe-Jules Bügg, instituteur en retraite, est décédé à Verzy (Marne), le 26 juin 1896, à l'âge de 79 ans.

Les obsèques ont été célébrées à Verzy, le 29 juin.

***

On annonce également la mort de M. le Dr Grosjean, ancien médecin-major du 106e régiment de ligne, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Nancy, à l'âge de quarante-neuf ans.

M. le Dr Grosjean avait laissé à Châlons, qu'il habita pendant de longues années, le meilleur souvenir;

Et de M. Gustave Pinel, peintre de talent, décédé à Paris, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Né aux Riceys (Aube), cet artiste fort distingué s'était acquis une réputation méritée d'orientaliste par les belles toiles qu'il avait rapportées de ses nombreux voyages en Algérie et en Tunisie, et qui obtenaient un légitime succès aux divers Salons des Champs-Elysées.

Ses obsèques ont eu lieu le 28 juin, en l'église Saint-Michel des Batignolles.

BIBLIOGRAPHIE

Notice sur l'abbaye de Longwé, canton du Chesne (Ardennes), par l'abbé R. C. Haizeaux, curé de Guincourt ; imprimée par lui-même. Année 1896, propriété réservée. In-8° de 84 pages.

Nous avons déjà signalé une notice sur la commune et l'église de Saint-Loup-aux-Bois (Ardennes), imprimée par M. l'abbé Alexandre, curé du lieu. Voici une autre publication historique, tirée à petit nombre et également mise au jour par l'auteur. Elle relate les faits et tous les documents recueillis par lui sur une abbaye de Prémontrés, peu connue des historiens et entièrement disparue comme vestiges matériels. M. l'abbé Haizeaux a consulté les archives des Ardennes, les pièces locales et les souvenirs des vieillards ; il a parcouru les anciennes dépendances du monastère, étudié les vieux plans pour restituer l'état des bâtiments, et a su procurer ainsi une résurrection de l'abbaye. — Une table, bien en ordre, met à même de connaître d'un coup d'œil le texte, les notes et les pièces justificatives allant du XIIe siècle à la Révolution.

H. J.

* * *

Souvenir du XIVe Centenaire du Baptême de Clovis. — Vie de saint Remi, archevêque de Reims, apôtre de la France, par l'abbé Ch. Cerf, chanoine titulaire. Reims, Imprimerie coopérative, 1896, in-8° de 48 pages.

La célébration si solennelle du 14e Centenaire du Baptême de Clovis à Reims a donné naissance à toute une littérature hagiographique parmi laquelle nous avons déjà signalé diverses productions d'une réelle valeur.

Au moment où paraissent tant de travaux divers sur l'époque chrétienne à Reims, et notamment sur la vie de saint Remi, il était indispensable que le doyen des chroniqueurs et des archéologues rémois fournît son contingent fidèle, sa gerbe d'or à la moisson.

Cette nouvelle vie de saint Remi n'est point, d'ailleurs, une œuvre de pure érudition qu'il faille discuter et approfondir avec des textes et citations. C'est une œuvre de vulgarisation très claire, relatant les principaux traits de la mission et du rôle de l'apôtre des Francs. On y retrouve les récits et les légendes qui ont rendu sa mémoire si populaire et si vénérée. L'auteur signale ses sources et s'abstient de toute controverse.

Il faut remercier M. le chanoine Cerf de ce recueil composé par lui sur un sujet de prédilection, car après la Cathédrale dont il a

écrit l'histoire, c'est vers l'église Saint-Remi qu'il a le plus volontiers porté ses regards.

* * *

Sommaire de la *Revue historique ardennaise* (juillet-août 1896) :

I. *L'Ecole du Génie de Mézières, en* 1792, d'après les *Mémoires* inédits du général de Montfort, par ARTHUR CHUQUET.

II. MÉLANGES. — *La date de la mort de Robert I de la Marck*, par N. ALBOT.
Notes historiques sur Hargnies, par C.-G. ROLAND.
Affranchissement de serfs, à Seuil, en 1561, par HENRI JADART.
La famille Thibault de Cordemoy, par PAUL PELLOT.
Les étalages à Rethel, au XVIIe siècle, par AL. BAUDON.
Une enquête nobiliaire, à Givonne, en 1662, par ERNEST HENRY.
Les papiers de la seigneurie de Neufmanil, par PAUL LAURENT.
Une notice inédite sur saint Remi, par DOM GANNERON, chartreux du Mont-Dieu.

III. BIBLIOGRAPHIE. — BAUDON, *La Cloche de l'église de Doux*. — HENRY ROUY, *Jacques-Augustin Déliars, juge au tribunal du district de Sedan* (H. JADART). — Mme CARUEL, *Neiges d'antan, étude de mœurs du XIe siècle* (C.-G. ROLAND). — LAHAYE, *Le livre des fiefs de la prévôté de Poilvache* (DOM ALBERT NOEL). — ROBINET DE CLÉRY, *Les francs-tireurs sous Louis XIII, à Remilly*. — ROGER GRAFFIN, *Le domaine privé de la commune*. — H. JADART et H. LACAILLE, *Les Arquebusiers de Rethel*. — PAUL PELLOT, *Inventaire sommaire des chartes de l'abbaye de Chartreuve*. — *Notice sur l'origine de la famille de Caruel*.

IV. CHRONIQUE. — *Objets mobiliers des églises d'Amblimont et de Brienne, classés parmi les monuments historiques*.

* * *

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (juillet-août 1896) :

H. JADART et PAUL LAURENT, *Epigraphie campanaire ardennaise : Les cloches du canton d'Asfeld* (suite).

S. LEROY, *Notice armoriale et généalogique sur la maison de Bouillon* (suite et fin).

GRAVURES. — I. *Vue du clocher d'Asfeld* (phototypie hors texte).
II. *Patron, légende et marque du fondeur rémois Pierre Deschamps* (1570).

CHRONIQUE

Congrès des Sociétés savantes, a Paris. — Le Congrès annuel des Sociétés savantes s'est tenu à Paris, du 7 au 11 avril.

Au nombre des communications intéressant particulièrement notre région, nous citerons celle de *M. Pierre*, de la Société académique du Centre, qui présente *une bulle de Grégoire IX*, découverte à Anvers en 1890, datée du 2 janvier 1223 et adressée à l'archevêque de Reims et aux prélats de la province de Reims, pour leur enjoindre d'excommunier ceux qui portent atteinte aux droits du monastère cistercien de Beaupré, au diocèse de Cambrai. Ce monastère de femmes avait été fondé en 1221 par les avoués de Béthune, sur le territoire de Lestrem, aujourd'hui commune du Pas-de-Calais, arrondissement de Béthune. On trouvera dans la *Gallia Christiana* une courte notice sur cette maison, t. III, col. 538.

Cette pièce, admirable de conservation, porte, appendu par des lacs de soie rouge et jaune, le sceau en plomb du pontife. Et si l'on rapproche ces reliefs grossiers des beaux types de monnaies romaines, ils démontrent une fois de plus à quel point l'art du graveur en médailles s'était abaissé en Italie depuis les premiers temps de notre ère, et combien il était encore barbare dans la première moitié de ce treizième siècle, qui cependant ne devait pas s'écouler sans ramener cette sorte de gravure dans une belle et large voie.

M. E. Chatel entretient les membres de la même section d'histoire et de philologie du *de Spirituum probatione*, que Gerson composa à propos des visions et révélations de sainte Brigitte, qu'il eût fait condamner sans la protection du cardinal Torquemada, leur apologiste.

C'est à la suite de ce traité que se trouve le traité dit *de Discretione spirituum et de modo tentationes superandi*, qui fait surtout l'objet de la communication de M. E. Chatel. Il énumère rapidement les principales sources des erreurs auxquelles fait allusion Gerson, qui eut à lutter toute sa vie, de 1363 à 1429, durant cette période de troubles sociaux, politiques et religieux.

Les citations qu'il fait de fragments des douze chapitres de ce traité lui suggèrent des rapprochements entre les idées de Gerson et les sentences de l'*Imitation de Jésus-Christ*, ainsi qu'avec les idées similaires de saint François de Sales et de Bossuet. Tous les trois noms offrent l'exemple d'une haute raison au service d'une grande loi, tous trois combattent l'hérésie et emploient leur bon

sens à faire justice des superstitieuses insanités de ceux et celles qui prétendent dans leurs extases pénétrer les mystères.

M. E. Chatel communique un manuscrit de la première moitié du quinzième siècle, contenant dix-huit petits traités, lettres et sermons de Gerson, tous empreints du caractère essentiellement pastoral qui inspira toutes les pensées et dirigea tous les actes de la vie du chancelier de l'Université de Paris.

Parmi ces dix-huit opuscules, M. E. Chatel signale :

1° L'*Opus tripartitum*, véritable catéchisme inséré dans les rituels de vingt évêques ; entre autres, ceux de Paris, de Lyon, de Beauvais, de Chartres, de Metz, de Malines et de Genève, du temps de saint François de Sales, qui a beaucoup profité des œuvres de Gerson ;

2° Les *Documenta pro devotis simplicibus*, comme corollaire au susdit catéchisme pour les humbles d'esprit ;

3° Le *Tractatus de remediis contra pusillanimitatem et scrupulositatem*, pour rassurer les âmes timorées ;

4° Le *de Laude scriptorum* ;

5° Le *Triologium astrologie theologisate*, contre les abus de l'astrologie ; puis divers traités contre les superstitions des innocents et des ignorants ;

6° Les *Sex lectiones de vita animæ et morte et aigretudine spiritus.*

A la section d'archéologie, *M. de Marsy* donne lecture d'un travail de M. le chanoine Cerf, de Reims, sur les représentations d'instruments de métiers que l'on rencontre à la cathédrale de Reims, dans les sculptures des diverses parties du portail de ce fameux édifice. On y remarque en particulier les travaux des mois, et les instruments que tiennent les personnages figurés dans ces scènes offrent une assez grande analogie avec les outils usités de nos jours.

A la section de géographie historique et descriptive, *M. Edgar Denancy*, d'Avize (Marne), membre de la Société académique indo-chinoise, communique un travail intitulé : *La Civilisation en Extrême-Orient, le Cambodge.* C'est un résumé rapide de l'histoire du peuple khimer, précédé de notions sommaires sur les monuments qu'il a laissés, et en particulier sur ceux d'Angkôr. L'auteur termine son mémoire par quelques considérations générales sur le commerce et l'industrie cambodgiennes, qui lui paraissent appelés à se développer largement à mesure que s'amélioreront les voies de communication.

Dans la section des Beaux-Arts, parole est donnée à *M. Lhuillier* (*Th.*), correspondant du comité à Melun, pour sa communication : *Un chapitre de l'histoire du théâtre dans la Brie au dix-huitième siècle.* Cette étude renferme le tableau circonstancié des représentations dramatiques ou lyriques données pendant cent ans dans les

châteaux ou les villes de la Brie. De curieux détails sur Vaux-Villars sont, pour ainsi parler, le prolongement des récits de Pellisson et de La Fontaine sur Vaux-le-Vicomte.

Il faut savoir gré à l'écrivain de s'être circonscrit dans une période d'années moins connue que l'époque précédente. M. Lhuillier, qui aurait pu parler avec pleine compétence de Molière et de Fouquet, a préféré entretenir son auditoire des acteurs quelque peu charlatans, Gille Feydeau, Margastaud, de la Lauze, Jean Robert, qui prenaient le titre pompeux « d'opérateurs du roi ». Ce n'étaient là que des baladins. Le château de Fouquet, devenu Vaux-Villars, vit paraître sur son théâtre un acteur bien inattendu. Nous voulons parler du marquis de Villars, fils du maréchal, qui avait la prétention de rivaliser avec Lekain. Au château de Coubert, Samuel Bernard savait attirer Pécourt, maître de ballets, et Mme Fontaine, fille de Dancourt. Au monastère des Bénédictines de Chelles, on jouait les pièces de Racine, sous la direction de l'abbesse, Mme d'Orléans, fille du régent. Mme de Maintenon n'eût pas mieux fait. Nous n'en finirions pas si nous voulions suivre Lekain, Molé, Brizard, Dugazon et Bellecour dans leurs apparitions à Fontainebleau. Il faudrait nommer aussi Sophie Arnould, la Guimard, et Vestris, et Raucourt. Certaines pages du travail de M. Lhuillier font songer au *Roman comique*. Les acteurs sans renommée sont en butte à toutes les vexations, tandis que les chefs d'emploi, les artistes en vogue ne rencontrent que flatterie de la part des châtelains briards. C'est l'éternelle histoire. Mais on ne se lasse pas de la relire lorsqu'elle est écrite par un homme bien informé.

Dans la section d'histoire, le mercredi 8, *M. l'abbé Bonno*, de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins, correspondant du ministère, communique au congrès six livres de mémoire ou de raison rédigés au siècle dernier et au commencement du siècle présent, parmi lesquels figurent ceux d'une mère de famille de Provins, Gabrielle Marchant, femme de Paul Lelorgne, qui mit au monde dix-huit enfants en dix-sept années de mariage ;

D'un paysan de Vieux-Champagne (arrondissement de Provins), Denis Bourgeois, petit-fils de Gabrielle Marchant ;

Ces deux livres de mémoire sont écrits dans un volume ayant appartenu, en 1662, à leur ancêtre Gabriel Marchant, huissier royal à Provins. La reliure porte, avec l'écusson de France, la devise de Henri III : *Spes mea Deus*.

Le livre de mémoire d'un soldat de l'empire, Laurent Verrier, de Savins (arrondissement de Provins).

Dans la section d'archéologie, divers mémoires d'un haut intérêt pour l'histoire des arts dans notre province ont été lus tour à tour.

Le secrétaire présente, au nom de M. le chanoine Cerf, de Reims,

un travail sur le Costume en Champagne, d'après la sculpture et le mobilier de la cathédrale de Notre-Dame de Reims.

L'auteur décrit successivement les costumes ecclésiastiques, militaires et civils des principales statues. Il signale une chasuble du XIIIe siècle, conservée dans le trésor, les reliquaires, les calices, etc. Les sculpteurs ont représenté des autels, des meubles, des instruments dans les bas-reliefs des portails, les vertus et les vices, le jugement dernier et même des scènes de la vie civile, telles que le procès d'un marchand drapier accusé d'avoir vendu à fausse mesure.

M. Pilloy communique au congrès une étude sur les objets découverts dans le tombeau de Childéric Ier, trouvé à Tournai en 1653. L'archéologue Chifflet a décrit, au XVIIe siècle, les objets renfermés dans cette tombe. Depuis, l'abbé Cochet a étudié les mêmes pièces dans un livre bien connu; enfin, en 1889, M. Lindenschmidt s'est occupé de cette curieuse découverte, et M. Pilloy rappelle toutes les circonstances des fouilles de Tournai. Il compare cette trouvaille à celle d'une sépulture du même genre trouvée à Pouan (Aube). Il s'en autorise pour corriger certaines inexactitudes de Chifflet. Ainsi, l'épée du roi n'avait pas deux tranchants, mais un seul. Elle était dépourvue de pommeau, contrairement au dessin figuré par Chifflet, et ne se trouvait pas suspendue à un baudrier, mais à une ceinture richement ornée. M. Pilloy compare l'épée de Pouan avec celle de Childéric, pour montrer les inexactitudes des dessins de Chifflet, où l'on voit des garnitures qui n'appartenaient pas à l'épée, mais bien au fourreau, dont l'entrée était décorée de grenats. Labarte ne croyait pas cette arme franque; il l'attribuait à un artiste byzantin. Au contraire, M. Pilloy montre que les artistes francs fabriquaient des épées du même genre, et fait remarquer que l'épée de Pouan avait exactement la même longueur.

Le scramasaxe de Childéric n'était pas garni de rainures, suivant l'habitude constante du VIIe siècle. Ce n'était pas un véritable scramasaxe, mais un long coutelas.

La fibule de Childéric a été mal représentée par le dessinateur de Chifflet. Elle n'appartient pas à l'art franc, mais à l'art romain, et les légionnaires en portaient de semblables au IVe siècle. On a trouvé dans la tombe de Childéric un assez grand nombre de boucles. M. Pilloy explique quel en devait être l'usage. Un second corps, de petite taille, a été découvert à côté de celui du roi. Chifflet a supposé que c'était un jeune serviteur du roi qui avait été inhumé avec lui. Il est bien plus vraisemblable que c'était une femme. A Pouan, de même, on a trouvé deux corps, dont l'un devait être celui d'une femme. Il n'est pas invraisemblable que c'est le corps de la reine Basine, qui aura été ensevelie, à sa mort, dans la même tombe que son mari. Une partie des bijoux attribués à Childéric doit donc être restituée avec grande vraisemblance à la compagne du roi.

M. l'abbé Puiseux communique au congrès une notice sur l'église de Notre-Dame-de-l'Epine, près de Châlons-sur-Marne. Au XVIIIe siècle, on attribua la construction de l'église à un architecte anglais nommé Patrice ; mais c'est une légende inventée par Beaugier et reproduite par une foule d'auteurs modernes. L'église fut commencée entre 1405 et 1410, mais on n'y retrouve aucun caractère du style gothique anglais. Il est évident que le portail est moins ancien que la nef. En 1459, l'édifice n'était pas encore terminé. Charles VII avait donné une somme d'argent pour élever les clochers en 1445. L'auteur a retrouvé un inventaire du XVIIe siècle qui reproduit l'analyse d'un document de 1453 et qui mentionne le nom d'Etienne Poutrise, maçon à Châlons. Cet artiste avait travaillé à la construction de l'église de l'Epine ; c'est évidemment lui dont le nom, défiguré en celui de Patrice, par suite d'une faute de lecture, a donné lieu à la légende d'un architecte anglais.

A la section de géologie, *M. l'abbé Bonno*, de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins, correspondant du ministère, lit une étude sur l'âge du creusement des vallées dans la contrée qui compose le département de Seine-et-Marne. (Réponse à la 6e question du programme.)

Après avoir donné un aperçu général de la géologie des vallées de la Seine, de la Marne et de leurs affluents, M. l'abbé Bonno prouve que l'érosion n'a pu se produire ni durant la formation du terrain secondaire, ni durant la formation du terrain tertiaire.

Passant ensuite à l'étude du terrain quaternaire, M. l'abbé Bonno y distingue deux couches distinctes formées à des époques différentes : 1° celle de la base, qui renferme les silex chelléens et acheuléens, lesquels silex prouvent avec évidence que l'homme a habité cette première couche avant la formation quaternaire supérieure ; or, puisque les hauts graviers qui gisent au-dessus du fond actuel des vallées renferment, eux aussi, des silex chelléens et acheuléens, il en résulte que ces silex de gisements différents sont synchroniques ; que la formation de la couche géologique inférieure du quaternaire est synchronique avec le dépôt de ces graviers ; que ces graviers, par conséquent, donnent l'âge du creusement « initial » des vallées. M. l'abbé Bonno dit « initial », car il est évident que le creusement tel qu'il est aujourd'hui eut lieu après la fin de l'industrie chelléenne ou acheuléenne. 2° La couche supérieure, qui renferme à sa base les silex moustériens. Cette couche supérieure comprend, à la surface du sol, les limons fixes, puis, en descendant, des argiles rouges ou grises dans lesquelles sont empâtés des blocs et des callots de grès, des silex concassés naturellement, des rognons de silex de provenance crétacée, etc., le tout ayant l'aspect d'un dépôt provenant d'une mer de boue qui, pendant le cataclysme qui l'a déchaînée, a percé la couche d'anciens graviers et a creusé les vallées telles, ou à peu près, que nous les voyons aujourd'hui. L'aspect de la terre n'a guère changé depuis.

L'abbé Bonno attache le nom de moustérien à l'âge du creusement final des vallées, et, après avoir fait passer sous les yeux des membres du bureau les différents outils de l'industrie chelléenne, acheuléenne et moustérienne, il résume ainsi son étude : le creusement initial des vallées de la région formant le département de Seine-et-Marne a pour âge la première formation quaternaire, celle qui correspond à l'époque anthropologique chelléenne ou acheuléenne, et le creusement final a pour âge la deuxième formation quaternaire, celle qui correspond à l'époque anthropologique moustérienne.

M. l'abbé Parat, de la Société des Sciences de l'Yonne, présente la suite de ses études sur les grottes de la Cure (Yonne), avec les plans, coupes et échantillons à l'appui. Il rappelle d'abord les premières grottes fouillées : 1° le Mammouth, à faune de rhinocéros, ours et hyène des cavernes, éléphants, et à mobilier de Chelles et du Moustier ; 2° les Hommes, grotte voisine, à faune identique, sauf l'absence du rhinocéros et l'abondance relative du renne, et à mobilier de lames, burins, grattoirs, râcloirs, poinçons en os et coquilles percées. Dans un caveau naturel, un amas d'os humains reposait dans le plancher de stalagmite. Il s'est trouvé trois crânes posés sur des endroits élevés et calés avec des dalles. Des charbons, des éclats de silex, sans poterie, y étaient mêlés, le tout enveloppé de concrétion très dure. Ces circonstances du dépôt font penser à une sépulture paléolithique.

Trois nouvelles grottes s'y ajoutent : 3° les Blaireaux, assez semblable à la grotte des Hommes ; à signaler dans son mobilier un grattoir latéral double de type moustérien ; 4° les Vipères, belle fente de 55 mètres, mais déserte ; 5° le Trou de la Marmotte, puits de 6 mètres de profondeur, avec un niveau supérieur néolithique dans le limon brun, et un niveau inférieur dans l'argile calcaire, avec faune de renne sans trace des animaux anciens. Mobilier de silex : lames, burins, grattoirs, pointes, perçoirs ; d'os travaillés : poinçons, lissoirs, pointes de sagaie ; l'une d'elles est en schiste ardoisier avec dessin de lignes.

Le classement de ces différentes populations est fait d'après les données géologiques qui sont une partie importante des fouilles, d'après les résultats de la faune et de l'industrie. Comparaison est faite de ces grottes entre elles et avec celles des autres régions. Ces découvertes établissent déjà une série préhistorique des primitifs de la Cure.

A la section d'hygiène, notre collaborateur, *M. Moulé*, délégué de la Société des Sciences de Vitry-le-François, fait une communication sur quelques cas de septicémie observés sur des cerfs. Il montre qu'il s'agissait bien de la septicémie classique, de la septicémie de Pasteur, qu'il ne croit pas avoir été déjà mentionnée sur les animaux du genre *cervus*. Il fait voir les dangers qui peuvent résulter de la présence des vibrions septiques dans certaines

altérations du gibier, non seulement par suite de l'ingestion des matières alimentaires, mais surtout à cause des nombreuses manipulations auxquelles ces animaux sont soumis, dépouillage, dépeçage, etc., etc., et qui exposent à des accidents, souvent mortels, ceux qui en sont chargés.

Aux Beaux-Arts, l'ordre du jour appelle la communication de notre collaborateur, *M. Henri Jadart*, correspondant du comité à Reims, intitulée : *A travers l'Exposition rétrospective de Reims en 1895.*

On a dit des expositions qu'elles sont des « musées d'un jour ». M. Jadart semble avoir eu l'intuition des instants rapides que le visiteur consacre à des collections trop riches pour être justement appréciées en quelques heures. C'est dans ce but qu'il a voulu procéder par voie de sélection. Les pièces de choix qu'il met en lumière, peintures ou broderies, sont décrites avec soin et vraiment dignes d'intérêt.

Un autre de nos collaborateurs, *M. Léon Maxe-Werly*, correspondant du comité à Bar-le-Duc, donne lecture de ses *Notes et documents pour servir à l'histoire de l'art et des artistes dans le Barrois.* A la vérité, cette étude — qui est un préambule — renferme peu de noms d'artistes. En revanche, les châteaux du Barrois, dont la splendeur ancienne atteste le goût d'une région, Louppy, Nonsart, Bouconville, etc., sont l'objet, de la part de M. Maxe-Werly, de descriptions circonstanciées. Ainsi se trouve délimité le théâtre sur lequel l'auteur fera mouvoir ultérieurement les peintres, les sculpteurs, les tapissiers, les orfèvres, etc., de sa province.

Le jeudi 9, dans la section d'archéologie, *M. Julliot*, président de la Société archéologique de Sens, lit un travail sur le musée archéologique de Sens. Ce musée contient de nombreux et beaux débris gallo-romains. La ville renfermait deux temples, un théâtre, un aqueduc et des thermes dont il reste encore des bases de colonnes. M. Julliot donne une description de ce dernier monument à l'aide des débris recueillis au musée. Ces précieux restes avaient été utilisés dans les fondations de l'enceinte gallo-romaine déjà construite en 356. L'auteur présente un exemplaire du dernier fascicule de sa publication sur le musée lapidaire de Sens. Ce travail est accompagné d'héliogravures qui reproduisent les plus belles sculptures du musée et les inscriptions récemment découvertes.

M. l'abbé Bonno lit une note sur les monnaies gauloises trouvées dans l'arrondissement de Provins. Six monnaies en potin peuvent être attribuées aux Sénons, sept aux Leuques. Elles sont au type du sanglier. L'auteur communique une monnaie d'or décorée d'un marteau et découverte à Jouy-le-Châtel (Seine-et-Marne), qui présente un type très rare.

A la section des Beaux-Arts, la parole est donnée à *M. Henry*

Brocard, correspondant du comité à Langres, qui lit une communication sur le sculpteur Antoine Besançon, de Langres (1734-1811). C'est une monographie complète et très documentée que M. Brocard a voulu consacrer à un artiste provincial. Encore que le sculpteur dont a parlé l'historien ne soit pas un maître de premier ordre, il a tenu sa place et joué son rôle dans sa ville natale. Il était juste que l'on conservât trace de son œuvre.

Le vendredi 10, dans la section des Sciences économiques et sociales, *M. H. Libois*, de Reims, archiviste du Jura et membre de la Société d'émulation du Jura, a la parole pour lire son rapport sur l'*Instruction primaire du Jura pendant la Révolution*. Ce rapport constitue une étude très détaillée des efforts faits sous la période révolutionnaire dans cette région, et qui furent malheureusement infructueux. Le manque de finances fut décisif. Toutefois, ce n'est là qu'une étude locale. Une vue d'ensemble modifierait peut-être les résultats des rapports analysés.

Dans la section de zoologie, *M. le docteur Lemoine*, de l'Académie nationale de Reims, présente le résultat de ses recherches sur la biologie et l'anatomie des fourmis. Il commence par adresser des remerciements tout spéciaux à son collègue M. Janet, de Beauvais, qui a bien voulu lui fournir des spécimens vivants pour ces études. Il met sous les yeux des membres de la section une série de photographies et de dessins relatifs aux fourmilières artificielles qu'il a employées, à la conformation extérieure et aux détails anatomiques concernant les fourmis, à leurs divers âges et dans les diverses phases de leur évolution (larves, nymphes, imago ou état parfait).

Dans la section de géographie historique et descriptive, *M. l'abbé Bonno*, secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins, correspondant du ministère, présente la carte des ateliers, des stations de l'âge de la pierre polie et de l'âge du bronze qui se rencontrent dans les cantons de Lizy-sur-Ourcq, de Provins, de Donnemarie, de Bray-sur-Seine, de Nangis et de Villiers-Saint-Georges. (Réponse à la 14e question du programme.)

1° Des vingt-neuf cantons qui constituent le département de Seine-et-Marne, le plus riche en ateliers et en stations de l'âge de la pierre polie est celui de Lizy-sur-Ourcq. Le plateau de Cocherel est un immense atelier.

2° Le canton de Provins possède, entre autres, les ateliers de l'âge de la pierre polie de Sennetru, du Breuil, de Champigny (lieux dits de Chenoise); et les stations de Mortery, de Cucharmoy et de Comble.

L'âge du bronze est représenté à Mortery, à Champigny, et surtout à Sennetru.

3° Le canton de Bray ne recèle, comme stations de la pierre

polie, que Jaulnes, Chalmaison et Alvigny. Chalmaison et Jaulnes sont d'anciennes stations de l'âge du bronze.

4° Le canton de Nangis donne quatre stations de l'âge de la pierre polie : celles de Vieux-Champagne, de Maisonrouge, de la Croix-en-Brie et de Châteaubleau (*Riobe* de la carte de Peutinger). Châteaubleau est une station très intéressante de l'âge du bronze.

5° Le canton de Donnemarie n'offre que des stations de l'âge de la pierre polie : à Donnemarie, Mons, Cessoy, Meigneux, Sognolles, Paroy, Lizines et Chalautre-la-Reposte.

Montigny-Lencoup, Chalautre-la-Reposte, Preuilly, Sognolles, Cessoy sont des stations de l'âge de bronze.

6° Le canton de Villiers-Saint-Georges présente les stations de l'âge de la pierre polie à Montceaux-les-Provins, aux Mardelles de Montferrat, à la Houssaye et à Villiers-Saint-Georges.

Angers (*Abiodurum*) est une station remarquable de l'âge du bronze.

M. l'abbé Bonno fait passer sous les yeux des membres de la section les plus beaux spécimens des deux époques trouvés dans les différents ateliers et stations qu'il mentionne.

Enfin, dans la section des Beaux-Arts, notre compatriote et collaborateur, *M. Léonce Lex*, archiviste de Saône-et Loire, correspondant du comité à Mâcon, lit une notice sur Claude Le Bault, peintre ordinaire du roi (1665-1726).

Cet artiste, si modeste qu'il soit, avait été l'objet des assertions les plus fausses. On le faisait vivre sous Louis XVI. M. Lex a rectifié ses devanciers et suivi pas à pas le peintre Le Bault, dont la biographie est désormais dégagée de toute légende.

Ouvrez le catalogue du musée de Dijon, édition de 1883, vous y verrez que Claude Le Bault, peintre ordinaire du roi, fixé dans le Mâconnais, aurait signé une toile en 1770. M. Lex ne s'est point demandé si cette assertion pouvait flatter le peintre, mais, compulsant les actes de l'état civil de la paroisse d'Allerey, dans l'arrondissement de Chalon-sur-Saône, il a établi péremptoirement que Le Bault, né en 1665, est mort en 1726. Que devient, après ces constatations, la signature authentique de 1770 ? Le Bault ne fut pas un grand peintre, mais sa personne intéresse. Il se rend à Rome à l'âge de vingt ans. Deux ans plus tard, il est à Paris. En 1689, on le retrouve à Naples, puis à Venise. Plus tard, il passe en Espagne, puis en Portugal, où il devient peintre de la cour. Il rentre en France en 1703, en compagnie de notre ambassadeur, le président Rouillé, et de la princesse des Ursins. Son plan est de se rendre à Paris, où il compte se faire un nom. Une grave maladie le retient à Lyon. Convalescent, il gagne son bourg natal d'Allerey. Son frère est curé de la paroisse. Claude Le Bault ne résiste pas aux instances fraternelles. Il sera désormais le peintre en titre de l'église d'Allerey, et mourra sans regret près du toit

modeste où il a vu le jour. La simplicité de ses goûts devrait être citée en exemple. M. Lex a eu raison de tirer de l'oubli le profil aimable et sans ressaut de ce peintre provincial.

* * *

Société académique de l'Aube (*Séance du 19 juin 1896*). — Présidence de M. Albert Babeau, président.

Ouvrages offerts

Par Mlle Hermance Millot, d'Aix-en-Othe : Notice sur ses frères, MM. *le docteur Millot*, décédé membre associé de la Société Académique, et *Ernest Millot*, explorateur au Tonkin, par Arsène Thévenot.

Par M. Degrange-Touzin : Notice nécrologique sur *Gustave Cotteau*, membre correspondant de la Société.

Par M. Julliot, président de la Société archéologique de Sens : Diverses notices sur l'épigraphie sénonaise, le musée gallo-romain de Sens, les ponts de l'Yonne à Sens.

M. Truelle-Saint-Evron, membre correspondant, présent à la séance, apporte à la Société les précieux manuscrits intéressant la ville de Troyes et le département, et dont il avait annoncé le prochain envoi.

Lectures et Communications des Membres

Rapport de M. l'abbé Nioré sur l'ouvrage de M. l'abbé Pétel : *Essoyes pendant la Révolution*. L'auteur a recueilli, dans les archives de la commune et du département, les matériaux de tout un volume où il n'y a vraiment que de l'histoire locale, et son livre, malgré la surabondance des détails, reste d'un bout à l'autre extrêmement instructif et intéressant. Les extraits qu'en donne M. l'abbé Nioré font ressortir l'intérêt de ces monographies, dont tous les éléments sont puisés aux sources les plus authentiques.

M. Det lit une notice sur Jean-Auguste Millard, de Troyes, ancien représentant du peuple, et père de M. le docteur Millard (1802-1885). M. Det fait ressortir, avec un sentiment de gratitude pour le bienfaiteur de la Bibliothèque, la droiture et la dignité de cette vie consacrée au bien public. M. le président passe sous silence qu'il a rédigé, avec sa compétence habituelle, le catalogue de l'importante collection donnée à la Bibliothèque par M. le docteur Millard.

M. de la Boullaye rend compte de la visite faite à Troyes par des membres de la Société archéologique de Sens. Il fait connaître que M. Julliot, président de cette Société, a fait don au Musée d'un moulage de l'inscription gallo-romaine existant au Musée de Sens et qui intéresse la ville de Troyes. M. Le Clert attend, pour le remercier, les éclaircissements promis par M. Julliot.

Présentation

M. Picault, sculpteur, officier d'académie, 22, rue Dareau, à

Paris, donateur d'un bas-relief pour le Musée Piat, est présenté comme membre correspondant.

*
* *

Société littéraire et historique de la Brie (*Séance du jeudi 11 juin 1896*). — Présidence de M. Muller, vice-président.

M. le président dépose sur le bureau comme dons faits à la Société :

1° Par M. Gassies, de la part de M. le chanoine honoraire. Eugène Muller, vice-président du Comité archéologique de Senlis, six brochures dont la désignation suit :

1° *Signes lapidaires découverts à Notre-Dame de Senlis*, extrait du *Bulletin du Comité archéologique de Senlis.*

2° *Essai sur les sources hagiographiques de la vie de saint Lucien, apôtre, évêque et patron du diocese de Beauvais.*

3° *Vingt-neuf chartes originales concernant l'abbaye de Chaalis* (1155-1299).

4° *Course archéologique à travers les cantons de Clermont, Saint-Just, Maignelay, Froissy, Crèvecœur et Ressons-sur-Metz.*

5° *Prieuré de Saint-Maurice de Senlis, quatre chartes inédites* (1263-1265).

6° *Notice sur quelques églises romano-auvergnates, Gannat, Mozat, Clermont-Ferrand, Saint-Nectaire, etc.*

Par M. Maurice Lecomte, licencié en droit, membre de la Société d'archéologie de Provins et du Comité archéologique de Senlis :

Un opuscule ayant pour titre : *Destruction de Riobe et origine gallo-franque de Chateaubleau* ; *Appendice-note sur le nom de Fontainebleau* ; *Notes et documents pour servir de contribution à l'histoire des Cornu.*

Par M. Lemarié : *La Petite Gazette de Dammartin.*

Par M. Barigny : quatre pièces de monnaie de Louis XIV.

M. le président donne ensuite la parole à M. Delacour pour sa lecture : *Le Procès des Sorciers de la Brie en 1682.*

Vers 1687, la province de Brie et notamment les environs de Melun furent terrorisés par des bergers sorciers, qui tuaient les troupeaux et extorquaient de l'argent aux fermiers. Pour plus de 300,000 livres de bestiaux périrent. Sâacy fut particulièrement éprouvé, parce que c'est là que demeurait Pierre Hocque, le chef des sorciers ; condamné aux galères, il mourut d'une mort terrible et mystérieuse. Lorsqu'un autre sorcier, Bras-de-Fer, voulut lever le sort, les complices de Pierre Hocque avouèrent qu'ils composaient des charges d'empoisonnement au moyen d'hosties consacrées et de billets écrits avec du sang ; l'un d'entre eux les accusa même de s'être vendus au diable et de partager des hosties. L'af-

faire se termina en 1691 par le supplice des sorciers Diaule et Lavaud de Tournan, et on ne leur appliqua pas la torture de peur qu'ils ne révélassent des complices trop haut placés, qui avaient eu part à leur sorcellerie.

M. Guérin prend ensuite la parole pour continuer sa lecture sur *le duché et les ducs de Valois.*

Louis XI, voulant prévenir les effets de la ligue du Bien public, convoqua à Tours tous les princes du royaume ; le vieux duc Charles de Valois se rendit à cette réunion, mais fut traité avec tant de dureté par le roi qu'il en mourut trois jours après à Amboise, âgé de 70 ans, laissant un fils, Louis d'Orléans, âgé de 3 ans, qui fut Louis XII, et deux filles.

Le jeune prince, confié à sa mère, Marie de Clèves, vint en diverses circonstances avec elle à Crépy, et il n'avait que onze ans quand Louis XI lui fit épouser sa seconde fille, Jeanne, qui n'en avait que neuf ; elle était pieuse comme une sainte, mais petite, maigre, noire, voûtée et détestée de son père, devant lequel elle n'osait se présenter.

Avant de mourir (1483), Louis XI, après avoir recommandé au dauphin Charles de gouverner selon l'équité et la politique la plus loyale, fit jurer à son gendre, Louis d'Orléans, duc de Valois, sur les saints évangiles, sur la damnation de son âme et son honneur, de servir loyalement son beau-frère.

Deux hommes de lettres illustrèrent alors le Valois : Monstrelet, dont la famille possédait de nombreux biens entre Crépy et Verberie, et qui dut passer une partie de sa vie dans les environs.

Robert Gaguin, ministre des Trinitaires, à Verberie, qui habita longtemps Cerfond, près Crouy, composa divers ouvrages, notamment une histoire de France ; il fut l'un des confidents de Louis XI.

Quelque temps après la mort du roi Louis XI, le duc d'Orléans vint prendre possession de son duché de Valois et fit son entrée solennelle à Crépy avec tous les honneurs dus à son rang. Révolté contre Anne de Beaujeu, régente, il fut fait prisonnier à Saint-Aubin-du-Cormier (1488), et ne dut sa liberté qu'à la promesse de favoriser le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, qu'il aimait et espérait épouser plus tard. Quittant peu la cour après ce mariage, Louis d'Orléans, soit pauvreté, soit misère de ses possessions, vivant cependant fort simplement, partageant parfois le lit du comte d'Angoulême, n'oubliait pas le Valois en réorganisant les importantes foires de Crépy, et en créant de nouvelles. Louis d'Orléans prit une part active à la guerre d'Italie. convoitant le duché de Milan, héritage de son aïeul, mais dut capituler.

La mort de Charles VIII (1498) le fit monter sur le trône, et il épousa bientôt sa veuve. Après son divorce avec Jeanne de France, le duché de Valois se trouva de nouveau réuni à la couronne et ensuite donné en apanage au comte François, qui le conserva jus-

qu'à son avènement au trône : sa mère et tutrice, Louise de Savoie, prit dans quelques actes le titre de duchesse de Valois.

***

Liste des dons faits au Musée de Troyes pendant le deuxième trimestre de l'année 1896.

Peinture

MM. Alexandre Regnault, rue Saint-Remi, à Sainte-Savine : *Camusat de Vaugourdon*, portrait à mi-corps, peinture à l'huile, sans nom d'auteur, attribué à M. Arnaud. — Camusat de Vaugourdon est un des bienfaiteurs de la Société académique, à laquelle il a laissé de remarquables collections numismatiques et archéologiques.

Sculpture

Berty, boulanger, rue de la Grande-Tannerie, à Troyes : Une *Pieta*, en pierre polychromée, datant du XVIe siècle.

L'abbé Nioré, membre résidant : Un saint Antoine, statuette en bois, datant du XVIe siècle, en assez mauvais état de conservation.

Archéologie

Julliot, président, et MM. les membres de la Société archéologique de Sens : 1° Un moulage de l'inscription lapidaire du musée gallo-romain de Sens, dans laquelle figure le nom des habitants de Troyes (M... *onimentum... is Tricassium*) ; 2° Un moulage d'une section de la corniche qui surmonte la pierre portant la dite inscription. — M. l'abbé Garnier a consacré quelques pages à l'étude de ce monument dans le tome LVII, page 57, année 1893, des Mémoires de la Société académique de l'Aube.

Louis Olivier, à Lhuître (par l'intermédiaire de M. A. Thévenot, membre associé) : Une épingle en bronze trouvée dans la gravière, entre Le Chêne et Vinets, emplacement d'un ancien cimetière.

Mme veuve Audiffred et l'administration des hospices de Troyes : 1° Une grande amphore en terre blanche, à deux anses, portant sur le côté l'empreinte d'un cachet rond, avec les lettres A E liées ; 2° Plusieurs fragments de poteries rouges, blanches et noires : l'un d'eux en terre lustrée, dite terre de Samos, porte la marque MARCINVS F. Le tout a été trouvé dans les fouilles pratiquées dernièrement sur l'emplacement de l'ancien prieuré de Saint-Jean-en-Châtel (nommé aussi prieuré de Saint-Blaise), pour asseoir les fondations de l'hôpital Audiffred.

Vincent Festuot, cultivateur à Creney (Aube) : Un boulet en fer, trouvé sur l'emplacement des fondations de sa maison, située près de l'ancienne avenue du château de Creney.

Jules Guérin, propriétaire, 70, rue Notre-Dame, à Troyes : Une plaque de garde portant en relief, sous un chapeau d'évêque et une couronne fleuronnée, un écu aux armes de Mgr Charles-Marie

Rafelis de Saint-Sauveur, évêque et vicomte de Tulle, dernier abbé de Montiéramey (1771 à 1791). Il portait : d'or à la croix d'azur alaisée et recroisettée.

Le maire et le Conseil municipal de Troyes : La plaque commémorative de la pose de la première pierre de la Halle-aux-Grains de Troyes, construite en 1836 et démolie en 1896.

Maclin, à L'abbaye-sous-Plancy (Aube) : Une clef en fer datant du XIIe siècle.

L'abbé Nioré : Douze carreaux incrustés et vernissés paraissant venir en grande partie de la tuilerie de Chantemerle et dater du XIVe siècle.

Dauptain, négociant, rue Notre-Dame, à Troyes : Un carreau émaillé, faïence de Nevers, portant un écu armorié : d'azur à 3 chandeliers d'église d..., placés 2 et 1, sous un chef cousu de gueules à 3 glands d... Au-dessus de l'écu est un casque taré de face, accompagné de ses lambrequins.

Mme de Champeaux, née de Fontenay, propriétaire à Troyes: Un mouchoir brodé au plumetis, avec applications en guipure ou filet brodé ancien. Cet objet, délicatement travaillé, provient d'un couvent de Parthenay (Deux-Sèvres).

Numismatique

L'abbé Diette, curé de Boulages (Aube) : Une monnaie gauloise des *Leuci* (type du sanglier enseigne), trouvée dans la tourbière de Boulages, lieudit Près-du-Moulin, contrée du Grand-Marais.

L'abbé Froment, vicaire de Saint-Pantaléon, à Troyes : Une monnaie gauloise des *Senones* (type du cheval accompagné de trois globules), trouvée sur le finage de Trancault (Aube).

Arsène Grégoire, à Auxon : Deux monnaies françaises en billon ; un jeton en cuivre portant le nom de Kilianus Kock, de Nuremberg, et une médaille en bronze frappée en commémoration de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc.

Le maire et le Conseil municipal de Troyes : Une pièce de 20 fr. or ; une pièce de 5 fr. argent ; une pièce de 1 fr. argent ; une pièce de 1/2 franc argent ; deux pièces de 1/4 de franc argent. Ces monnaies étaient placées sous la plaque commémorative de la pose de la première pierre de la Halle-aux-Grains, et elles portent toutes le millésime de 1837.

E. Forgeot, rue Neuve-Popincourt, 4, à Paris : Un poids en cuivre jaune, époque Louis XIII.

Histoire naturelle

Victor Bourguignon, rue Simart, 3, à Troyes : Une paire de cornes de bœuf hongrois.

Paul Thévenot, meunier à Lhuître : Une plaque de sapin offrant un curieux spécimen d'érosion produite par la chute du grain dans un élévateur au moulin de Lhuître,

Musée des Arts décoratifs

E. Picault, sculpteur, rue Dareau, 22, à Paris : *La Famille* (Joies et Peines). Bas-relief. Plâtre. Œuvre du donateur. A figuré à l'Exposition des Beaux-Arts de 1894.

* * *

Le Congrès des architectes a Reims. — Le Congrès des architectes a pris le 18 juin une pleine journée de vacances. Coupant, par un heureux intermède, l'intéressante mais pénible série de ses visites aux constructions modernes de Paris, il s'est transporté à Reims, où la municipalité, de concert avec la Société des architectes de la Marne, lui a fait un accueil aussi empressé que cordial.

A huit heures vingt, les membres du congrès, au nombre de cent quinze, dirigés par un de leurs vice-présidents, l'aimable et savant M. Corroyer, prenaient le train à la gare de l'Est. Deux heures plus tard, ils débarquaient à Reims, où les attendait un banquet commandé par leurs confrères de la Marne et présidé, en l'absence du maire, par un de ses adjoints.

Grâce aux soins des architectes rémois, les crus les plus fins du terroir figuraient sur la table. Ils n'ont pas peu contribué à faire régner, pendant toute la durée du repas, la gaieté la plus franche. Les allocutions prononcées tour à tour par le président des architectes de la Marne, M. Lamy, par le représentant de la municipalité, M. Aubert, et par M. Corroyer, ont été chaleureusement applaudies; on a décidé, d'un commun accord, d'envoyer au président du congrès, M. Charles Garnier, retenu par une indisposition grave à Paris, un télégramme exprimant les vœux de prompt rétablissement formés par tous les membres du congrès et l'on s'est mis en route à une heure pour faire la visite projetée aux curiosités archéologiques de Reims.

Après avoir rendu à l'arc triomphal élevé par les Rémois en l'honneur de César et d'Auguste, au temps où Agrippa gouvernait les Gaules, l'hommage que son antiquité méritait, on s'est dirigé vers l'hôtel de ville.

Parmi les édifices civils de Reims, celui-ci est de beaucoup le plus remarquable. La belle ordonnance de sa façade principale, construite en 1627, avec ses pavillons d'angle à haut comble et son entrée principale surmontée d'un fronton où s'encadre, entre deux colonnes torses, la statue équestre de Louis XIII, a vivement frappé l'assistance. On a beaucoup admiré, dans le cabinet du maire, les magnifiques boiseries qui le revêtent et, dans la bibliothèque, un superbe plafond. Après quoi, le cortège s'est rendu, par la rue du Tambour, la place des Marchés, la place Royale et la rue Carnot, jusqu'à la cathédrale.

Deux haltes à des maisons anciennes ont coupé cette première

partie de la promenade. La maison des Musiciens, avec sa façade du XIVe siècle ornée de niches où des ménétriers de grandeur nature sont assis et jouent de toutes sortes d'instruments, et surtout la maison Couvert, rue du Marc, ont excité une curiosité des plus vives.

La maison Couvert est un ancien hôtel Renaissance, bâti sous François Ier, et dont les façades intérieures ont grand style. On y admire de délicats médaillons, de vivants bas-reliefs où des chevaliers bardés de fer courent l'un sur l'autre, au galop de leurs chevaux, pour se transpercer de leurs lances, où des hommes à pied, en costume italien ou allemand, bataillent à grands coups de hallebarde ou d'épée. Plusieurs de ces détails rappellent la cour du fameux hôtel Bourgthéroulde, à Rouen. Mais le grand intérêt de la maison réside en d'admirables plafonds dont les poutres apparentes sont ornées de curieuses sculptures, et dont les solives ouvragées, d'un admirable travail, sont de simples merveilles. Une très belle cheminée en pierre, dont le profil est encore celui des cheminées Louis XII, n'offre pas un moindre intérêt. Elle garnit une intéressante petite pièce dont le plafond est, comme celui de la grande salle, un chef-d'œuvre de menuiserie.

La cathédrale et l'église de Saint-Remi, où le cortège, au courant de l'après-midi, s'est successivement rendu, mériteraient une longue description, dans laquelle, par malheur, nous n'avons pas le temps d'entrer. Qu'il nous suffise de dire que M. Darcy, architecte diocésain, et ses confrères, MM. Thiérot et Margottin, ont été pour les congressistes, dans cette double visite, des guides aussi captivants qu'éclairés.

La journée s'est achevée par une visite à la maison Pommery, dont M. Vanier a fait au congrès les honneurs avec une bonne grâce charmante. On a parcouru en détail les admirables caves, taillées à 25 et 30 mètres de profondeur dans le sous-sol crayeux de la région, et suivi avec intérêt toutes les opérations par lesquelles passe le vin mousseux avant de commencer son voyage aux quatre coins du monde pour y porter, avec son pétillement, sa gaieté.

Des caves de la maison Pommery on est revenu, de l'autre côté de la ville, admirer la collection de tableaux que M. Vanier a formée avec autant d'éclectisme que de bon goût. Les Corot, les Daubigny, les Millet, les Théodore Rousseau, les Diaz y abondent, et tous sont de première marque. Elle comprend enfin un Delacroix d'une beauté unique, tant il réunit à haute dose à toutes les qualités de la couleur celles plus rares du dessin, une Marion de Lorme implorant de Richelieu la grâce de son amant.

Après un dîner rapidement servi, et qu'une vibrante allocution de M. Boileau a suivi, les congressistes ont repris à la gare le train de huit heures et demie qui les a déposés, un peu fatigués sans doute, mais ravis de leur journée, à Paris, à onze heures dix-sept.

(*Temps.*)

* * *

Dubois-Crancé, l'organisateur des armées révolutionnaires, et sa statue a Rethel. — Le général Iung verra peut-être bientôt se réaliser le vœu qu'il avait, avec un grand enthousiasme, formulé à la fin d'une de ces études historiques qui le reposaient de ses fonctions militaires.

Il avait écrit, il y a douze ans, en deux volumes, l'histoire ou plutôt l'éloge de Dubois-Crancé, le conventionnel qui fut le véritable créateur des armées révolutionnaires. Il réclamait pour son héros une statue réparatrice de l'oubli où il était peu à peu tombé ; et le général Iung indiquait même les mentions que le socle pourrait porter.

La statue sera sans doute prochainement érigée. A Rethel, où Dubois-Crancé est mort en 1814, au moment même de l'invasion, un comité s'est constitué qui s'occupe activement de réunir les fonds nécessaires.

Dubois-Crancé était entré par faveur spéciale, à quatorze ans et demi, aux mousquetaires, en 1762 ; il avait été réformé en 1775, lors de la suppression de deux compagnies de mousquetaires ; il ne reprit effectivement du service qu'en 1791 ; mais sa mise à la réforme en 1775 portait qu'il était considéré comme en activité jusqu'à son remplacement ; et lorsqu'en 1795, il réclama une pension de retraite, il fut en désaccord avec les autorités militaires pour le compte de ses années de service. La chose aujourd'hui encore n'est pas éclaircie. Un érudit fort au courant des choses de la Révolution, M. Brette, concluait, il y a quelques semaines, au doute.

Dès 1789, Dubois-Crancé, qui était député aux Etats-Généraux, insistait pour l'établissement du devoir militaire obligatoire pour tous. « Il faut, s'écriait-il dans le style enflammé de l'époque, il faut une conscription nationale qui comprenne la seconde tête de l'empire et le dernier citoyen actif. Il faut que chaque homme, dès que la patrie sera en danger, soit prêt à marcher. Si vous tolérez une fois les avoués, les remplacements, tout est perdu ; de proche en proche, tous les riches voudront se soustraire au service personnel et les pauvres resteront seuls chargés de cette fonction si noble pour un peuple libre. »

Il attaqua avec la dernière vivacité le corps des officiers ; et l'on eut un incident comme il s'en produit plusieurs de nos jours. Les officiers de quelques régiments protestèrent ; des séances orageuses eurent lieu à l'Assemblée. Il fallut que Dubois-Crancé expliquât les raisons de ses attaques.

Il n'en continua pas moins sa campagne, ne cessant de proclamer, comme nous dit le général Iung, que « tout citoyen doit être soldat et tout soldat citoyen ».

C'était lier fort habilement la parité des devoirs et des droits de

citoyen. Il finit par l'obtenir ; et cette armée qu'il contribua à donner à la France, il sut l'organiser.

C'est à lui en effet que revient l'honneur d'avoir songé à fondre les gardes nationales dans les troupes de ligne. On appela cette fusion l'*amalgame* ; elle permit de multiplier les armées révolutionnaires et de couvrir toutes les frontières à la fois.

D'ailleurs, son rôle ne se limite pas à cette œuvre déjà si considérable. Il fit consacrer ce principe que tout esclave qui toucherait le sol français acquerrait par cela même la liberté.

Il s'occupa de la réforme de l'impôt, et il peut être considéré comme le précurseur de ceux qui veulent surimposer les célibataires.

Il tenait les célibataires en piètre estime, les jugeant indignes des fonctions politiques.

Il vota la mort du roi ; mais, envoyé en 1793 contre Lyon révolté, il fut arrêté comme suspect de modération. Aussi, dès qu'il fut libre, se tourna-t-il contre le parti de Robespierre.

Il était ministre de la guerre au 18 Brumaire. Il n'était pas des amis de Bonaparte, qu'il aurait volontiers envoyé à l'armée d'Italie, sinon en prison ; mais il fut impuissant devant les complaisances des uns et l'indifférence des autres. Le succès du coup d'Etat marqua la fin de sa carrière.

Lorsqu'il mourut, à Rethel, ses amis voulurent lui élever un monument funéraire. Mais les Bourbons étaient revenus : le curé de la ville s'y opposa et obtint gain de cause.

L'heure de la réparation sonne enfin pour Dubois-Crancé. Le général Iung propose que l'on grave sur le socle de sa statue différentes formules empruntées à ses discours ; par exemple, celle-ci : « Ma mission est de tous les pays comme apôtre de la liberté. »

Un tel homme d'action peut se passer de la caution de cette phraséologie. Ne suffirait-il pas d'écrire au-dessous de son nom ces mots : « Il organisa les armées de la République. » Carnot a peut-être assez de gloire pour rendre à Dubois-Crancé la part qui lui revient. (*Eclair.*)

* * *

Incendie de l'église de Beaumont-en-Beine. — Un incendie allumé par la malveillance a détruit récemment, en plein jour, l'église de Beaumont-en-Beine (Aisne), monument archéologique des plus intéressants. Le feu, mis à la charpente de l'édifice par une main criminelle, en a fait en quelques heures un amas de débris, malgré les secours empressés des pompiers et des habitants.

Cette église était l'antique chapelle sépulcrale des seigneurs de Beaumont, qui la plupart ont rempli d'importantes fonctions dans les armées.

Elle renfermait, à ce titre, des souvenirs historiques et héraldiques d'un grand intérêt.

Les habitants avaient pris à cœur de la restaurer dans ces derniers temps, et ils y avaient apporté un empressement des plus louables, sous la direction d'un habile entrepreneur de Reims.

Le propriétaire actuel du château, M. le docteur Dodeuil, s'était vivement intéressé à cette restauration, à laquelle il avait imprimé ses goûts d'archéologue et d'artiste.

Il ne reste aucun vestige des magnifiques vitraux qui représentaient les scènes de la vie de la Sainte-Vierge, patronne de la paroisse.

Les pierres tombales des anciens seigneurs de Beaumont, des comtes d'Hervilly, du marquis de Genlis, du comte de Brion, sont calcinées et détruites. On ne distingue plus que quelques lettres des inscriptions et quelques fragments des armoiries.

Le maître-autel, en pierre finement sculptée, est profondément dévasté dans ses détails les plus remarquables.

Les fonts baptismaux, morceau curieux de sculpture antique, sont brisés.

La cloche est entièrement fondue.

Quelques statues et plusieurs tableaux d'une réelle valeur, solidement fixés aux murs, n'ont pu être enlevés et ont été la proie des flammes.

On a pu sauver seulement les vases sacrés, les ornements d'autel, les chasubles, les tapis, l'harmonium et quelques autres objets.

La grande sécheresse qui régnait depuis plusieurs semaines avait desséché les puits. L'eau fut d'abord fournie par celui du presbytère, qui ne tarda pas à être à sec. Alors les pompes furent placées dans le parc du château, où une citerne bien remplie put les alimenter.

Malgré cette lutte désespérée contre le fléau, le feu continua son œuvre. La charpente de l'église et celle du clocher s'effondrèrent ; le feu se communiqua aux boiseries et aux bancs qui s'allumèrent avec intensité et rendirent tous les efforts inutiles.

On ne peut imaginer de spectacle plus navrant que celui des ruines fumantes de cette église.

Le cimetière qui l'entoure est jonché de débris sous lesquels les tombes disparaissent. Et l'on aperçoit comme cadre les grands arbres du parc voisin, rôtis par l'ardeur des flammes.

Les habitants de Beaumont sont dans la consternation.

Une arrestation a été opérée aussitôt par ordre de M. le juge de paix.

Le lendemain, le parquet de Laon s'est rendu à Beaumont pour l'enquête.

* * *

Don a l'Ecole de Médecine de Reims. — L'*Union médicale du*

Nord-Est nous apprend qne M. Th. Maldan vient d'offrir à l'Ecole de médecine de Reims le vieux coffre en bois de chêne que le docteur Pasté, originaire de Rethel, donna en 1577 à la Faculté de médecine, dont il était un des trois premiers professeurs.

Ce ne fut pas, du reste, la seule largesse qu'il fit à la Faculté naissante. En 1579, il lui laissa par testament « un surcens de quarante sols annuel et perpétuel assis sur la maison de la Bannière de France, sise rue Neuve, vis-à-vis les murs du jardin de Saint-Remi », et une masse d'argent « faite en triangle, pesant 4 marcs, en laquelle sont les figures de Mgr Charles, cardinal de Lorraine, premier fondateur de ladite Université, de Madame Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre, mes bons seigneur et dame, et de moy, testateur. » Cette masse était portée dans toutes les cérémonies par l'un des bedeaux de la Faculté ; au moment de la Révolution, elle était entre les mains de H. Caqué, l'un des derniers doyens, qui dut, sur réquisition, la remettre à l'archiviste du district.

Le coffre, déposé aujourd'hui à la bibliothèque de l'Ecole de médecine, porte l'inscription suivante :

P. PASTEZ RETHELIEN-
SIS DOCTOR MEDICVS
ME FACVLTATI DONAVIT
ANNO DNI 1577.

***

La statue de Jeanne d'Arc, a Reims. — Le piédestal destiné à recevoir la statue de Jeanne d'Arc, sur la place du Parvis de la Cathédrale de Reims, est à peu près terminé, et l'inauguration du monument est toute prochaine.

***

Les monuments du président Carnot, a Matignicourt et a Chalons. — Le Comité du monument de Carnot s'est réuni le vendredi 5 juin, à Châlons, et a pris les décisions suivantes :

Le monument commémoratif de la revue de Vitry sera composé d'une grande pyramide en pierre d'Euville (Meuse).

Cette pyramide reposera sur un socle. Sur la face antérieure de la colonne sera placé un bas-relief représentant une scène de la revue de Vitry ; sur la face droite sera placé le médaillon du président Carnot entouré de drapeaux tricolores, et sur la face gauche sera campé un soldat d'infanterie en tenue de campagne. Ce soldat, qui sera coulé en bronze, est l'œuvre de M. Dagonet.

Le Comité laisse le soin au sous-Comité de Vitry de choisir une date définitive d'inauguration qui sera le dimanche 13 ou le dimanche 20 septembre prochain.

La colonne sera édifiée sur le terrain même de la revue, à Matignicourt, à quelque distance du chemin de Luxémont à Matignicourt, parallèle au canal de la Haute-Marne.

Le monument portera l'inscription suivante :

« A la gloire de l'Armée, en souvenir de la revue de Vitry, passée, le 17 septembre 1891, en ces plaines, par le président Carnot », et sera remis en toute propriété à la commune de Matignicourt, qui se chargera des frais d'entretien.

Le terrain sur lequel sera élevée la colonne, et le chemin d'accès sont offerts gracieusement par M. de Goncourt. C'est la commune de Matignicourt qui en deviendra propriétaire.

Le sous-Comité de Vitry est ainsi composé :

M. Noël, sous-préfet; MM. les Conseillers généraux de l'arrondissement et MM. les Maires de Vitry et de Matignicourt.

M. Camille Ecoutin, vice-président du Comité central, est élu président du sous-Comité de Vitry, et M. Collet, maire de Vitry, est nommé vice-président.

M. Gérasime Bellois est choisi par le Comité pour entreprendre la construction du monument.

Les traités passés avec le directeur des carrières d'Euville sont approuvés.

La commune de Matignicourt fera les frais d'inauguration, dont le programme sera fixé par le sous-Comité de Vitry.

La partie officielle de l'inauguration du monument de Carnot, à Châlons, le 16 août, sera exempte de toute manifestation bruyante pouvant gêner la famille Carnot.

Il y aura dans la soirée une fête publique organisée par la ville de Châlons, qui a voté un crédit de dix mille francs pour cette destination.

* * *

La floraison des peupliers dans la vallée de l'Aube. — Est-ce un effet de la longue période de sécheresse que nous venons de traverser ? Mais, ce qui est certain, c'est que jamais, de mémoire d'homme, on n'avait vu les peupliers dits cotonneux donner d'aussi monstrueuses et magnifiques fleurs que cette année ; quelques-unes atteignent vingt centimètres de longueur et ont un diamètre de six à huit centimètres, ce qui les fait ressembler à de véritables panaches.

C'est surtout dans la vallée de l'Aube, aux environs d'Anglure (Marne), vers Bagneux et Saint-Just, que plus nombreux sont les peupliers chargés de cette floraison, et c'est particulièrement le peuplier dit « bleu de Suisse » qui fournit cette abondante production qui, autrefois et d'après les anciens, ne ne trouvait que sur le peuplier dit « français », mais dont les fleurs étaient beaucoup plus petites, le duvet moins fourni et surtout moins blanc.

Sur une branche de la grosseur du poignet et ses rameaux, on a compté jusqu'à deux cents grappes fleuries dont la matière de chacune aurait pu être évaluée à deux ou trois grammes.

L'industrie ne pourrait-elle pas tirer parti de ce textile d'une blancheur sans pareille ? En ce cas, il y aurait peut-être là, par une culture spéciale, une nouvelle ressource à tirer de notre sol.

* * *

La sauvegarde des monuments de Reims. — Le *Courrier de la Champagne* s'est élevé à bon droit, à maintes reprises, contre le défaut de surveillance qui, à Reims, laisse les admirables monuments de la cité en proie aux dégradations des enfants de la rue. Les conséquences inouïes de cette coupable négligence de la municipalité rémoise ont été signalées dans la presse par un concert unanime de plaintes qui, malheureusement, ne semblent pas avoir amené jusqu'ici de grands résultats.

La fontaine commémorative du chanoine Godinot, bienfaiteur de la ville par l'établissement d'un château-d'eau et diverses fondations philanthropiques, encore qu'elle n'offre par elle-même qu'un médiocre intérêt artistique, est maintenant dans un état d'abandon vraiment déplorable. Les enfants, dans leurs ébats indûment tolérés, en brisent les ornements de bronze, y accumulent toutes les ordures.

Les merveilleux portails de l'incomparable cathédrale, avec leur peuple de statues, servent quotidiennement de cible aux pierres de tous les polissons du quartier, qui agissent avec une audace et une liberté dont on ne saurait se faire aucune idée. Il n'est pas de ville en France où de pareils faits puissent se produire avec la même impunité, et il serait à souhaiter, pour l'honneur de l'édilité rémoise, que des mesures sérieuses fussent prises pour réprimer de tels abus à l'avenir.

* * *

Souvenirs des fêtes de Moscou, a Reims. — Plusieurs curieux souvenirs des fêtes de Moscou viennent de nous être envoyés par le baron de Baye, et se trouvent exposés temporairement dans la salle de lecture de la bibliothèque de Reims. Ce sont :

1° Deux foulards avec encadrements, légendes et vues de monuments russes ;

2° Les portraits de l'Empereur et de l'Impératrice, avec écussons en couleur ;

3° Deux albums reproduisant la décoration des édifices et des cortèges dans les rues de Moscou.

* * *

Découverte d'une sépulture gauloise a Somme-Tourbe. — M. Louis Topin vient de faire, sur le territoire de Saint-Jean-sur-Tourbe

(Marne), une magnifique découverte dans une sépulture gauloise qu'il a rencontrée avec sa sonde ; il y a recueilli successivement :

Un collier en bronze orné de dessins en forme de tête d'oiseau, avec les gros boutons qui le terminent ; une paire de bracelets de même métal, dont l'un est ciselé et orné de quatre têtes de serpent ; une fibule en bronze ; un couteau en fer, et trois vases en terre.

Ce n'est pas la première fois que ce zélé fouilleur fait de pareilles trouvailles, comme en font foi la médaille que lui a accordée la Société éduenne le 14 décembre 1882, et celle que lui a donnée le Congrès de Vannes en 1881.

Espérons que de nouvelles récompenses exciteront son zèle archéologique.

* * *

Un survivant du sacre de Charles X, a Reims. — On vient de célébrer, à Montréal (Canada), le soixante-dixième anniversaire de la prêtrise d'un Français, le Père Point, jésuite, qui officia, comme diacre d'honneur, à la cérémonie du sacre de Charles X, à Reims.

Le Père Point est né en 1802, à Rocroy. Il avait vingt-trois ans lors de cette date, inoubliable pour lui, du 29 mai 1825. C'était l'archevêque de Reims qui présidait au sacre, entouré du cardinal de Clermont-Tonnerre, du cardinal de La Fare, du vicomte de Latour-Maubourg, du duc d'Aumont, de MM. de Polignac, de Lauriston, de Brissac, Jourdan, de La Rochefoucauld, des maréchaux de Trévise et de Dalmatie, du prince de Talleyrand, du duc d'Avaray, de MM. de Brézé, de Saint-Félix, de Boisjelin, du duc d'Uzès, du duc de Conegliano, etc.

L'ancien diacre de 1825 vint, comme missionnaire jésuite, au Canada, en 1843. Il y est resté et il doit, maintenant, à la fin de ce siècle expirant, faire des évocations et des comparaisons intéressantes. (*Gaulois.*)

* * *

Bénédiction de l'église restaurée d'Esternay. — La bénédiction solennelle de l'église restaurée d'Esternay a eu lieu le dimanche 21 juin, en présence d'une foule extraordinaire qu'un temps magnifique avait pu, de toutes parts, réunir autour de Mgr l'évêque de Châlons, assisté d'un nombreux clergé et environné de toutes les autorités du chef-lieu du canton.

L'historique éloquent de cette laborieuse restauration, due au zèle infatigable de M. le curé-doyen, puissamment secondé par M. Poirrier, sénateur et maire de cette ville, ne pouvait qu'être prononcé par l'initiateur de cette œuvre considérable, qui fait en même temps le plus grand honneur, non seulement à la population, dont les généreuses souscriptions ont permis de la poursuivre, mais aussi aux entrepreneurs et ouvriers, qui ont su la conduire à si excellente fin.

Avant la bénédiction, Mgr Latty, par une pieuse et brillante allocution, a donné le plus émouvant caractère à cette mémorable solennité.

* * *

Une œuvre nouvelle de M. René de Saint-Marceaux. — Le mercredi 24 juin, une intéressante cérémonie avait lieu au Père-Lachaise : l'inauguration du monument élevé à la mémoire de M. Tirard.

Le sculpteur Saint-Marceaux a composé un fort beau monument.

Une figure assise, de grandeur naturelle, représente le Devoir. A ses pieds, une couronne de chêne. Derrière la statue, un encadrement de pierre sur lequel est gravée cette inscription :

« A Pierre Tirard — 1827-1893 — Ses amis. »

Sur le socle, assez élevé, un médaillon représentant les traits du défunt.

La cérémonie a eu lieu à dix heures et demie, en présence d'un grand nombre de notabilités politiques, parmi lesquelles nous avons reconnu MM. Méline, président du Conseil, accompagné de M. Marcel, son chef de cabinet, Cochery, Loubet, Brisson, Magnin, vice-président du Sénat.

Le Président de la République s'était fait représenter par le commandant de La Garenne.

* * *

Nominations et distinctions. — M. Chanzy, chef de bataillon breveté au 102e de ligne, à Mayenne, rapatrié de Madagascar, vient de passer au 150e de la même arme, à Verdun.

Le commandant Chanzy, qui vient de faire la campagne de Madagascar, est le fils du regretté général de ce nom. Il a habité Reims alors qu'il était aide-de-camp du général Voisin.

* * *

Noces de diamant. — Les époux Orre-Péchiné viennent de célébrer leurs noces de diamant à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne). Ils se sont mariés le 13 juin 1836. Les deux vieillards se portent à merveille. (*Figaro.*)

* * *

Mariage. — Le samedi 13 juin a été célébré, à Charleville, le mariage de M. Maurice Christin, lieutenant au 14e régiment de dragons, en garnison à Reims, avec Mlle Monique de Cramayel.

Les témoins étaient, pour le marié : le colonel du 14e dragons et M. de Barbe de La Barthe, capitaine au 120e d'infanterie, beau-

frère de M. Christin : pour la mariée : son beau-frère, M. Ringensen, capitaine au 26e de ligne, actuellement détaché au ministère de la guerre, et son cousin, M. Charles Gailly.

L'église était ornée d'oriflammes bleues et blanches, l'autel était illuminé. M. l'archiprêtre Gillet officiait.

L'assistance, considérable, comprenait la plupart des notabilités civiles et militaires, parmi lesquelles nous citerons le général Rau, le colonel Lachasse, etc.

Le lieutenant Christin est originaire de Sedan ; il appartient par sa mère à l'honorable famille Cunin-Gridaine.

MÉLANGES

Jeanne d'Arc et les saintes Catherine et Marguerite. — Un jour saint Michel dit à Jeannette, fille d'Isabelle Romée :

— Sainte Catherine et sainte Marguerite viendront à toi. Agis par leurs conseils ; car elles sont ordonnées pour te conduire et te conseiller en ce que tu auras à faire, et tu les croiras en ce qu'elles te diront. Et ces choses s'accomplissent par le commandement de Notre-Seigneur.

L'archange ne l'avait pas trompée. Jeanne vit sainte Catherine et sainte Marguerite. Elle en eut une grande joie, car elle les aimait bien, et, comme toutes les filles de la campagne, elle savait leur histoire, que voici :

La bienheureuse Marguerite naquit à Antioche. Son père, Théodose, était prêtre des gentils. Elle fut mise en nourrice et baptisée secrètement.

Un jour de sa quinzième année, comme elle gardait les brebis de sa nourrice, le gouverneur Olibrius la vit et, frappé de sa beauté, il conçut pour elle une grande passion. C'est pourquoi il dit à ses serviteurs :

— Allez, et amenez-moi cette fille, afin que je l'épouse, si elle est de condition libre, ou que je la prenne pour servante, si elle est esclave.

Et lorsqu'elle lui fut amenée, il lui demanda son pays, son nom et sa religion. Elle répondit qu'elle se nommait Marguerite et qu'elle était chrétienne.

Et Olibrius lui dit :

— Comment une fille noble et belle comme toi peut-elle adorer Jésus le Crucifié ?

Et, parce qu'elle répondit que Jésus-Christ vivait éternellement, le gouverneur irrité la fit mettre en prison.

Le lendemain, il la manda à son tribunal et lui dit :

— Malheureuse fille, aie pitié de ta propre beauté et adore nos dieux, afin d'en retirer avantage. Mais si tu persistes dans ton aveuglement, je ferai déchirer ton corps.

Et Marguerite répondit :

— Jésus s'est livré à la mort pour moi, et moi, je désire mourir pour lui.

Alors le gouverneur donna l'ordre de la suspendre sur le chevalet, de la fouetter de verges et de lui déchirer les chairs avec des ongles de fer.

Et le sang coula de la vierge, comme d'une source très pure.

Les assistants pleuraient et le gouverneur se couvrit le visage de son manteau, pour ne pas voir le sang. Et il ordonna de la détacher et de la reconduire dans sa prison.

Elle y fut tentée par l'Esprit, et elle pria le Seigneur de lui faire voir l'ennemi qu'elle avait à combattre. Et voici qu'un énorme dragon, se montrant devant elle, s'élança pour la dévorer. Mais elle fit le signe de la croix et il disparut. Alors le diable emprunta, pour la séduire, l'aspect d'un homme. Il vint doucement à elle, lui prit les mains et dit :

— Marguerite, c'est assez de ce que tu as fait.

Mais elle le saisit par les cheveux, le jeta à terre, lui mit le pied droit sur la tête et s'écria :

— Tremble, ennemi superbe ! Tu gis sous le pied d'une femme !

Le lendemain, en présence du peuple, elle fut amenée devant le juge, qui lui ordonna de sacrifier aux idoles. Et, comme elle s'y refusa, il lui fit brûler le corps avec des torches ardentes.

Mais elle semblait n'éprouver aucun mal. Et de peur que, frappé de ce miracle, le peuple ne se convertît en foule, Olibrius ordonna de décapiter la bienheureuse Marguerite.

Elle dit au bourreau :

— Frère, prends ton glaive et frappe-moi.

Tout épouvanté, il lui abattit la tête d'un seul coup. L'âme s'envola au ciel sous la forme d'une colombe.

A grant paour l'a décollée ;
La vie s'en est au ciel allée,
En guise d'une colombelle
Blanche, gracieuse et belle.

Cette histoire avait été mise en chansons et en mystères. Elle était si connue que le nom du gouverneur, avili par la raillerie, devenu plus ridicule qu'odieux, se donnait communément aux fanfarons et aux glorieux, et qu'on disait d'un sot qui fait le méchant garçon : « C'est un olibrius ! »

On trouve dans un conte de Bonaventure Desperriers : « Mon mary, passez votre colère, et au lieu de faire ainsy l'*olibrius*, remerciez maître Itace ».

On connaît aussi ces vers de l'*Etourdi* :

Mettons flamberge au vent et bravoure en campagne,
Faisons l'*olibrius*, l'occiseur d'innocens.

Très aimée en France, la bienheureuse Marguerite assistait spécialement les femmes en couches et protégeait les paysans au labour. Elle avait sous son patronage les liniers, les recommanderesses, les mégissiers et les blanchisseurs de laine.

Cette clientèle, à la longue, la compromit un peu, surtout dans

les villes. Les lettrés, au XVIe siècle, se moquaient des bonnes femmes qui se mettaient comme emplâtre, sur le ventre, l'oraison de sainte Marguerite.

Mais, au temps de Jeanne d'Arc, elle avait gardé son éclat charmant. On lui était dévot en Champagne et en Lorraine autant qu'en aucun pays chrétien. Des prêtres y promenaient à dos de mulet, par les villes et les villages, la châsse contenant ses reliques.

Jeanne d'Arc voyait chaque jour à l'église, contre un pilier de la nef, bien taillée et peinte, Madame sainte Marguerite, un goupillon à la main, le pied sur la tête du dragon. Elle était donc préparée à la visite de cette sainte.

Sainte Catherine, que l'archange avait annoncée en même temps que sainte Marguerite, n'était pas non plus pour Jeanne une étrangère. En Champagne, les jeunes paysans chantaient cette ronde :

Sainte Catherine
Etait fille de roi,
Son père était payen,
Sa mère ne l'était pas.
Ave Maria, sancta Catharina !

Nous avons conté, dans un précédent article, l'histoire de cette sainte telle que Jeanne d'Arc pouvait la connaître, c'est-à-dire dépouillée du pédantisme byzantin qui subsiste dans la version bourguignonne de J. Miclot. (Voir la belle édition donnée par un archiviste de grand mérite, M. Marius Sepet.)

La bienheureuse Catherine gardait sous sa protection spéciale les jeunes filles, et particulièrement les servantes et les fileuses. Les orateurs et les philosophes avaient pris aussi pour patronne la pucelle qui avait confondu les cinquante docteurs et triomphé des mages de l'Orient.

Sortie tout entière d'un récit grec du Xe siècle, cette sainte avait gardé de son origine la subtilité grecque et la science pédante d'une Anne Comnène. Quand sa vie était contée par quelque clerc très savant lui-même, comme ce Jean Miclot, secrétaire du duc de Bourgogne, ce pédantisme devenait insupportable. L'on entendait la vierge d'Alexandrie « réprouver les subtils arguments d'Homère, les syllogismes d'Aristote, les très sages raisons d'Esculape et de Galien, médecins renommés », et disputer sans fin selon les règles de la plus sévère dialectique.

Ce n'est pas assurément cette espèce d'éloquence ni la pratique des sept arts libéraux qui rendirent sainte Catherine admirable et chère à Jeanne d'Arc. La paysanne de Domrémy ne pouvait être sensible à ces belles choses, qu'elle ne soupçonna jamais. Elle connaissait l'histoire de sainte Catherine par des récits populaires, par des sermons de curé, par quelque vie rimée, comme il en courait tant à cette époque, et sans doute par quelque oraison comme

celle-ci, que je trouve précisément dans un manuscrit originaire des bords de la Meuse :

Ave, très sainte Catherine,
Vierge pucelle, nette et fine, etc.

(*Bibliothèque Mazarine*, ms. 515 (806), f° 55.)

Ce que Jeanne aimait en ses deux saintes, c'était l'innocence héroïque, et elle se nourrissait de leurs belles aventures, des beaux exemples qu'elle avait donnés de foi, de zèle, d'amour et de pureté.

L'histoire d'une sainte Catherine et d'une sainte Marguerite contentaient à souhait l'instinct de cette âme ignorante et poète.

Sainte Catherine surtout correspondait merveilleusement à ce vague sentiment de chevalerie qui naissait déjà dans l'âme de la petite paysanne lorraine. Celle-là fut sa préférée. Elle était presque du pays et de la famille, cette belle dame qui avait son église à Maxey, sur l'autre bord de la Meuse, et dont le nom était porté par une sœur de Jeanne.

La jeune fille et les deux saintes nouèrent bientôt des relations familières. Les dames venaient tous les jours du paradis au village, et souvent plusieurs fois le jour. En les voyant paraître dans cette clarté qu'elles apportaient du ciel, charmantes, en habit de reines, le front ceint d'une couronne d'or et de pierreries bien fine et bien précieuse, la villageoise se signait dévotement et leur faisait une profonde révérence. Et, comme elles étaient des dames bien nées, elles lui rendaient son salut. Chacune avait sa façon particulière de saluer, et, mieux qu'aux traits de leur visage, c'était à leur manière de faire la révérence que Jeannette les distinguait l'une de l'autre. Elle le déclara formellement. Et il est peu croyable, en effet, qu'elle pût se représenter avec quelque précision ces figures célestes. Une apparition de cette nature n'est jamais qu'un ressouvenir inconscient. Elles reproduisaient, à ce qu'on a pu croire, quelque image déjà vue dans une église ou montrée dans la rue par des porteurs de reliques. Jeanne vivait dans un pays très pauvre en œuvres d'art ; encore avait-elle vu quelques-unes de ces statues de bois que les imagiers d'alors taillaient avec beaucoup d'adresse et de grâce, et qui, fraîchement peintes de vives couleurs, dorées et chargées de pierreries, exprimaient clairement la joie et la gloire des bienheureux. Elle avait pour le moins vénéré l'image de Madame sainte Catherine à Maxey. Mais pour des yeux aussi peu exercés que les siens, le souvenir de ces formes savantes devait être bien confus.

On ne peut guère supposer à Jeanne l'espèce d'imagination nécessaire pour revoir une statue absente, l'animer, lui donner le mouvement, la parole et la vie. Elle n'était pas artiste de cette façon.

Il lui était moins difficile sans doute de prêter instinctivement à

ses saintes les traits et la démarche de quelque dame noble, aperçue autrefois. Pourtant il semble qu'elle n'en fit rien et que Mesdames sainte Catherine et sainte Marguerite lui apparurent comme des paysannes, en habit du dimanche et portant des couronnes ; au reste, de manière et de façons semblables à elle-même.

Révérences et discours, tout en ces dames sentait le village.

Elles parlaient d'une voix humble, à ce qu'il semblait à Jeannette. Cet humble parler était un peu bien rustique pour l'enfant du prêtre Théodose et pour la fille du roi Cossus et de la reine Sabinelle. Mais Jeanne avait ouï dire à ses père et mère qu'une fille doit parler humblement, et elle n'était point surprise que les deux saintes pucelles fussent éduquées aussi bien, pour le moins, que les plus honnêtes filles de Domrémy.

Point fières, elles se laissaient toucher volontiers par leur amie terrestre, qui embrassait leurs genoux et baisait le bas de leur robe.

C'est seulement, à vrai dire, par la bonne odeur exhalée d'elles qu'elles trahissaient leur origine céleste. Elles fleuraient bon. Aussi bien lisait-on dans son histoire que sainte Catherine était bien odorante. Quand l'impératrice et Porphyre entrèrent dans la prison où la sainte était renfermée, une odeur merveilleusement suave se répandit, qui les réconforta et leur donna bon espoir.

Les saintes appelaient la pauvre fille, fille de Dieu. Elle ne s'en étonnait pas. Elle n'était pas surprise que deux très grandes saintes fussent si assidues à la venir voir. Elle croyait sans doute que le paradis était situé au-dessus de Domrémy, parmi les étoiles vers lesquelles montent le son des cloches et le parfum des encensoirs, et que ce n'était pas faire un grand voyage que d'en descendre pour se promener dans les prairies fleuries de marguerites que baigne la Meuse.

Sans avoir des choses très nouvelles à lui dire, puisqu'elles venaient lui parler tous les jours, elles lui tenaient des propos qui la remplissaient de joie, et, après qu'elles avaient disparu, Jeannette pressait ardemment de ses lèvres la terre où elles avaient mis le pied.

Les saintes, dans leurs visitations, ne parlaient point du royaume de France.

(*Echo de Paris.*) Anatole France.

* * *

Les Chevaliers-Gardes russes a Fère-Champenoise (1814). — On annonçait récemment que le général Tournier avait offert, au nom du président de la République, au régiment des chevaliers-gardes russes, la copie d'un tableau se trouvant à l'Elysée et qui rappelle un épisode de la campagne de 1814, où cette cavalerie a joué un rôle historique.

La toile dont il s'agit est du peintre Leblant ; elle a pour sujet

le *Combat de Fère-Champenoise*, défaite, il est vrai, mais des plus glorieuses, et où, suivant les paroles du général Delort, un des héros de cette journée, jamais le malheur n'a été honoré par plus d'énergie et d'intrépidité. Retraçons brièvement cette page d'histoire trop peu connue.

Le 25 mars 1814, deux divisions du 7e corps, celles des généraux Pacthod et Amey, comptant 6.000 hommes dont 4,000 gardes nationaux, marchaient de Sézanne (en Champagne) sur Vatry, où elles devaient se réunir aux corps de Marmont et Mortier, puis à la Grande Armée.

Vers onze heures du matin, les troupes, alors au repos sur la route, furent subitement attaquées par la cavalerie de l'armée de Silésie, les chevaliers-gardes russes en tête. Ils exécutèrent trois charges successives, toutes intrépidement repoussées par un bataillon du 54e de ligne et les gardes nationaux de la Sarthe, du Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire, qui voyaient le feu pour la première fois.

Les divisions formées en carrés, le général Pacthod ordonne de battre en retraite dans la direction de Fère-Champenoise : on s'avance donc au milieu d'une plaine immense, sans bois, sans accident de terrain qui peut donner quelques avantages à de l'infanterie contre la cavalerie.

L'artillerie russe se démasque bientôt et tire à mitraille sur cette masse d'hommes groupés autour de leurs généraux ; l'armée de Silésie tout entière, commandée par l'empereur Alexandre, presse les deux divisions en tête, en queue et sur les flancs.

Pendant seize kilomètres, cette poignée de braves continue son mouvement de retraite, battue par la mitraille, décimée par la fusillade, chargée tous les quarts d'heure par les chevaliers-gardes que conduit en personne le grand-duc Constantin. Plus de vingt fois, la cavalerie alliée se jette sur nos carrés impénétrables et s'y brise.

Cette retraite durait depuis sept heures ; le cercle des ennemis allait se fermer ; tout espoir de retraite était perdu. Le tsar dépêcha au général Pacthod le colonel de Thiele qui vint le sommer de se rendre. « Rendez-vous, mon général, je vous en supplie, lui cria-t-il ; vous êtes cerné de toutes parts. »

— « Je ne parlemente pas sous le feu des batteries, répondit Pacthod ; faites cesser votre feu, je ferai cesser le mien. »

Cependant, l'empereur Alexandre, saisi d'admiration devant le spectacle de ces soldats qui, sachant qu'ils allaient mourir, défiaient la mort d'une si tranquille audace, et n'écoutant que son généreux caractère, voulut se porter lui-même jusque dans la mêlée pour mettre fin à cette lutte désespérée : « Laissez, je veux sauver ces braves », dit-il.

Enfin, le feu cesse, et Pacthod, blessé lui-même dangereusement, consentit à se rendre et à remettre son épée au tsar. — En

cette bataille, 3,500 gardes nationaux avaient péri, 1,500 soldats environ et 6 généraux furent faits prisonniers.

Au simple récit d'un pareil fait d'armes, qu'ajouteraient les commentaires? Le général Delort, qui commandait une brigade de la division Pacthod, a fait des troupes cet éloge : « Je ne saurais trouver d'expression à mon gré pour rendre témoignage aux gardes nationales sous mes ordres ; l'épithète de brave, d'héroïque, dont tout le monde s'honore, est sans valeur, sans force, sans énergie, pour donner une idée juste et précise de leur conduite. »

L'officier qui a dit ces paroles avait commandé les vieux soldats de la Grande Armée et s'y connaissait en bravoure !

S'il est vrai qu'il y a des défaites plus glorieuses que des victoires, le souvenir de Fère-Champenoise méritait à ce titre d'être rappelé.

Au banquet que les chevaliers-gardes ont offert à notre ambassade extraordinaire, Français et Russes ont pu à ce propos se rendre un mutuel témoignage de leur valeur ; car, dans cette journée où l'héroïsme des Français n'a eu d'égale que la conduite magnanime du tsar Alexandre, il n'y a eu vraiment ni vainqueurs ni vaincus. (*Journal de la Marne.*)

***

Le défenseur de Bazeilles. — La peinture, l'image, même le papier à cigarettes, l'avaient popularisé ; l'Histoire, déjà, lui avait fait une belle couronne de laurier d'or, et cependant qui donc, dans le public, connaissait le général Lambert ? qui pouvait dire s'il était de ceux qu'il faut regretter ou de ceux en qui se résolvent nos espérances?... Brusquement, deux lignes de ce morose et parfois éloquent et tragique *Journal Officiel* sont venues réveiller les échos endormis de son nom ; mais les mots qui rappellent son souvenir sont en même temps un adieu au héros de Bazeilles. Le général Lambert, atteint par la limite d'âge, est en effet mis à la retraite. Il quitte l'armée magnifiquement, puisqu'on le fait grand-officier de la Légion d'honneur, mais il la quitte, et l'on peut regretter que des états de service comme les siens, et, entre tant d'autres dans sa vie remplie, une journée de bravoure comme celle de Bazeilles — étoile au manteau de gloire de la France — n'aient pas déterminé M. le ministre de la guerre à donner à ce valeureux chef le grade de divisionnaire qui l'eût conservé à l'armée. Les règlements le permettaient, et, puisqu'ils le permettaient, ils l'exigeaient.

Ici et là, depuis deux jours, des récits ont paru de la vie de ce vaillant soldat et de la journée de Bazeilles. Mais, en pareil cas, rien ne vaut le témoignage authentique, officiel, du principal personnage ; c'est ce témoignage que je suis allé lui demander. J'ai vu le général Lambert, et je me borne ici à résumer la copieuse et

palpitante conversation qu'il a bien voulu avoir avec moi. Il porte ses soixante-trois ans avec une jeunesse surprenante. Avec sa tête vigoureuse, toute en saillies, sa courte barbiche, ses cheveux drus, sa moustache grise, avec ses yeux énergiques et bienveillants, il apparaît comme un fort, et l'on se demande si vraiment la limite d'âge était faite pour cet homme-là. Accrochés aux murs de son salon, des tableaux militaires, des portraits de lui, l'un par Feyen-Perrin, l'autre par de Neuville et, près de la cheminée, une vieille pochade de l'intérieur de la maison des « Dernières Cartouches », par de Neuville.

Le général Lambert est Breton. Sorti de Saint-Cyr en 1856, il choisit l'infanterie de marine. Trois ans après, il part au Sénégal. Faidherbe le remarque pour son esprit décidé et pour son sang-froid, et, en 1860, après des explorations heureuses, il l'envoie dans le Fouta-Djalon, où le jeune officier est assez habile pour conclure avec l'Almamy un traité qui n'a pas cessé d'être en vigueur. Il plante, sans tirer un coup de fusil, le drapeau français dans la Rivière du Sud. Bref, en 1869, à trente-quatre ans, par un brillant avancement, il était chef de bataillon, et, à la déclaration de guerre, le général de Vassoigne, général en chef de l'infanterie de marine, le prenait comme sous-chef d'état-major.

Nous voici à la veille de Sedan. Le 31 août, à trois heures du soir, la brigade d'infanterie de marine s'empare, sans coup férir, du village de Bazeilles. L'élan de nos admirables marsouins est si impétueux, l'épouvante des Bavarois est telle, qu'ils prennent le village dans une course effrénée, sans un seul coup de fusil, le nez aux talons des Bavarois qui fuient dans un affolement incroyable. Cinq ou six cents d'entre eux, moins agiles que leurs camarades, sont faits prisonniers. Et, sur la grande place, le général de Vassoigne, obligé de porter ses soins ailleurs, confie alors au commandant Lambert la garde et la défense de Bazeilles nettoyé.

Lambert avait, en tout et pour tout, huit compagnies, auxquelles vinrent s'adjoindre, dans la soirée, quatre compagnies de renfort, soit au total douze cents hommes. Mais quels hommes! Des soldats habitués à la guerre, amoureux de la bataille, et tous formés sur les terres lointaines à l'école des héros. Les 1,200 marsouins de Lambert tinrent tête, une journée entière, à toute une armée! Le 1er septembre, dès 4 h. 20 du matin, les Bavarois attaquaient à nouveau. Ils avaient, pendant la nuit, reformé leurs bataillons épars, et ils se présentaient à toutes les issues du village avec des forces considérables. Débordée, une compagnie de marsouins est refoulée ; Lambert accourt à la tête de cent cinquante hommes, et il force les Bavarois à reculer à leur tour. Nos soldats sont admirables. Ils se précipitent furieusement, en criant, à travers la grande rue, parmi le claquement sec des balles qui s'écrasent sur les murs : « A la fourchette ! A la fourchette ! »

Et toute la journée ce fut ainsi. A trois reprises, les Bavarois,

innombrables et exaspérés par la sublime folie de cette poignée de héros, assaillent le village, tour à tour victorieux et vaincus. Bazeilles, pris trois fois, est délivré trois fois.

— Je ramassai deux cents hommes, me dit le général Lambert, je les lançai en avant. Nous repoussions les Bavarois, mais, à chaque pas, ma troupe fondait. Chemin faisant, il me fallait bien faire occuper des maisons, des chemins, par ceux qui n'étaient pas tombés. Et, arrivés au bout de la rue, nous n'étions plus que huit ou dix. Il fallait revenir en arrière, former une nouvelle troupe, au hasard des hommes rencontrés, repartir en avant. Et c'est dans ce mouvement de va-et-vient, qui faisait les Bavarois et nous alternativement maîtres du village, que se passa la première partie de la journée, jusqu'à onze heures.

Enfin nos troupes égrenées, décimées, durent chercher un refuge. On avait déjà tenté la défense de la villa Beurmann, mais il avait fallu l'abandonner, et, vers onze heures, une centaine d'hommes, sous la conduite du commandant Lambert, occupaient la maison Bourgerie. C'était une pauvre maison, de quinze mètres de façade environ sur six de largeur, deux pièces en bas, deux pièces au premier étage et, au-dessus, un grenier. Derrière les murs de cette frêle habitation, embusqués aux fenêtres barricadées de matelas, aux ouvertures qu'ils avaient faites, assiégés par la foule des Bavarois écumants de fureur, ces braves tinrent plus de quatre heures. La défense était grave et silencieuse. Le commandant allait de la cave au grenier, donnant des ordres. On chargeait et l'on tirait encore. De temps en temps, un bruit mat sur un mur ou un cri de douleur dans les chambres : c'étaient les balles qui faisaient leur œuvre. Un fracas terrible ébranla la maison : le grenier venait d'être éventré par un obus. Pour toutes paroles, on entendait des : « Attrape ! » des : « Ah ! c'est bien fait ! Sale Prussien !... Vas-tu me fiche la paix avec ton flingot ?... Tiens, canaille !... » Et, comme il fallait bien rire un peu tout de même, un lieutenant, qui était Parisien, cria tout à coup :

— Je donnerais bien six sous pour être sur l'impériale de Madeleine-Bastille !

A deux heures, on n'avait plus de cartouches. Pendant une heure, on demeura ainsi, silencieux, devant la fusillade allemande, et, enfin, lorsqu'il entendit venir l'artillerie qu'on allait charger de jeter bas l'infernale maison, le commandant Lambert, soucieux de la vie de ses hommes, et malgré eux-mêmes qui voulaient mourir en se jetant à la baïonnette sur les Bavarois, résolut de se rendre.

Depuis le matin, blessé par une balle au talon (et non pas à la cuisse, comme on l'a dit, et comme de Neuville l'a indiqué pour les besoins de la composition de son tableau), le commandant avait montré un admirable courage. Avant de se retirer dans la maison Bourgerie, il avait voulu rester seul, renvoyer ses hommes ; mais

ils avaient refusé le salut. Il ouvrit la porte et se présenta droit à l'ennemi, son pied saignant à nu. Deux Bavarois se précipitèrent la baïonnette en avant, mais un officier, le capitaine bavarois Lissignuola intervint et reçut son épée. Les marsouins sortirent alors à leur tour, la rage au cœur. Ils eurent la vie sauve. Mais un peu plus loin, deux officiers et dix-sept hommes, qui s'étaient rendus de la même manière, étaient immédiatement fusillés, contre toutes les lois de la guerre.

Le commandant Lambert fut emmené en captivité à Neubourg. Il revint pour prendre part à la répression de la Commune, et par une inconcevable injustice, on lui fit attendre dix ans le grade de lieutenant-colonel. Plus tard, en 1886, on le vit commandant militaire au Sénat, sans qu'il l'ait sollicité, et, en 1890, on lui donnait enfin les étoiles de général de brigade.

— Quand je revis ces heures douloureuses, nous dit le général, j'ai le cœur serré. En revoyant, après la guerre, cette petite maison de Bazeilles, d'où nous ne sommes sortis que par miracle, j'ai été certainement plus ému que dans cette journée du 1er septembre, où les Bavarois nous assiégeaient. C'est un spectacle horrible ; les murs sont criblés de balles ; comment avons-nous pu tenir là pendant quatre heures ?

Le général Lambert, muet par discipline, ne discute pas la décision de M. le ministre de la guerre. Mais il est de ceux à qui la patrie doit des compensations, et il se pourrait bien, à en croire ses amis, que le Sénat, où il est un peu chez lui, le reçût à nouveau quelque jour. Ma foi ! le défenseur de Bazeilles a bien gagné un fauteuil rouge !

(*Figaro.*) Georges Béhenne.

* * *

Henri Pille. — Il y a quelques jours, le *Figaro* publiait une notice humoristique sur l'un des peintres les plus originaux de notre époque, M. Henri Pille. Cet incomparable artiste, né à Essommes (Aisne), fit au Collège de Château-Thierry ses premières études de dessin. Voici ce qu'en dit un spirituel collaborateur du *Figaro*, M. Lucien Puech :

Henri Pille est, sans contredit, le peintre le plus extraordinaire de Montmartre..., de Paris même !

D'une mise plus que négligée — est-ce un genre? — on le prendrait volontiers pour un mendiant de Pelez.

Je me souviens de l'avoir rencontré un soir dans un music-hall à la mode. On l'entourait presque et l'on se poussait du coude en se demandant : « Quel est donc ce bonhomme-là ?... D'ou sort-il ? » Ce bonhomme-là n'était autre qu'Henri Pille, qui ne paraissait aucunement s'apercevoir de la curiosité dont il était l'objet.

A Montmartre, il n'étonne plus personne. C'est à peine si l'on se retourne pour dire : « Tiens, voilà Pille ! » Aussi ne se gêne-t-il

pas pour se promener sur les boulevards extérieurs, en pantoufles et sans chapeau !

Il fait ses commissions lui-même, et, si son charbonnier est occupé, il n'hésitera pas une minute à mettre un sac de charbon sur son dos et à regagner ainsi son domicile.

Ses repas ? Il les prend chez le « chand de vins » qui fait le coin du boulevard Rochechouart et de la place où se trouve le collège Rollin. Heureux « chand de vins », car le maître lui fait l'honneur de le portraicturer, en ce moment, dans l'exercice de ses fonctions, en tablier, un plateau à la main. On aperçoit, au fond, le comptoir et la rangée des liqueurs et des litres à seize.

Quand un peintre de ses amis vient le voir, il est rare que Pille ne lui offre pas de « venir prendre un verre au coin ». N'importe où il se trouve, le fécond dessinateur ne peut rester cinq minutes sans sortir de sa poche une feuille de papier qu'il couvre de dessins. L'an dernier, quand il faisait partie du jury d'admission du Salon des Champs-Elysées, il s'amusait à croquer, très joliment d'ailleurs, la tête de ses confrères.

Ce paysan du Danube est d'un esprit très délié, très observateur. De plus, sa joie est de faire des farces de gamin !

Au moment de l'admission des tableaux, c'était chez lui une procession de gens venant lui recommander de jeunes peintres.

Pille, qui n'aime pas qu'on le dérange, était horripilé ; aussi, quand la sonnette retentissait, laissait-il tomber un amas de ferraille. Lors, le visiteur descendait quatre à quatre l'escalier, croyant avoir fait choir la sonnette !

Je le répète : Henri Pille est unique en son genre. Et son atelier !... un véritable magasin de bric-à-brac. Il y a de tout : des bahuts, des livres, des casques, le squelette d'une tête de cheval, voire un petit navire !... sans compter la poussière, qui est là comme chez elle.

Au milieu de cette immense pièce, une table chargée de paperasses. C'est sur elle que le maître dessine du matin au soir, accroupi sur sa chaise, comme un singe.

Tandis qu'il vous parle, il ne cesse de travailler. Peu bavard, d'ailleurs. Il faut lui arracher parole par parole.

— Mes débuts ?... Eh bien ! mes débuts... je ne sais pas. J'ai dessiné au collège, ensuite dans un atelier. Voilà tout.

— Mais quel est le tableau qui vous a fait connaître ?

— Connaître ?... Mais je ne suis point connu !... J'ai d'abord fait des tableaux qui étaient mauvais, ensuite d'autres qui étaient moins mauvais, peut-être... et encore, c'est pas sûr... je ne suis point connu.

— Vous me permettrez, mon cher maître, de n'être pas de votre avis. La meilleure preuve, c'est d'abord que vous avez été membre du jury...

— C'est point une raison !

— Ensuite, vous êtes décoré.

— On m'a donné la décoration... je ne pouvais pas la refuser.

Telles sont les paroles qu'a bien voulu nous dire Henri Pille durant les trois quarts d'heure que nous sommes restés chez lui..., et sa plume de marcher toujours, faisant de petits traits.

Très curieuse, sa façon de travailler. Il commence par dessiner un plumet, ensuite vient le casque, sous lequel il met la figure, puis le corps, et ainsi de suite jusqu'aux souliers. Le pompier est terminé — quelquefois, c'est par les souliers qu'il commence et le plumet qu'il finit ! Jamais sa main ne s'arrête hésitante, tellement il est sûr de lui.

Maintenant, je vous étonnerai peut-être en vous disant que Pille est le propriétaire de la jolie maison qu'il habite boulevard Rochechouart.

S'il est bohême, c'est donc par vocation !

* * *

L'œuvre posthume de Taine. — On a dit qu'une œuvre posthume de Taine allait bientôt paraître.

Hélas ! l'œuvre posthume de Taine, qui eût été vraiment précieuse à posséder, c'était la dernière partie des *Origines*... Mais nous ne l'aurons jamais !

La seule œuvre complète que Taine ait laissée est une œuvre de sa maturité. Il avait toujours songé à la publier, et le seul soin de hâter les *Origines* l'en avait empêché. Ce sont des *Notes sur la France*, qui rappelleront les *Notes sur l'Angleterre* et le *Voyage en Italie*.

Ces notes datent en effet de la même époque que ce dernier ouvrage, qui fut écrit en 1864. Seulement le volume, encore inédit, au lieu d'avoir été refait et d'avoir pris sa forme définitive, paraîtra avec toute la fraîcheur des impressions vives, la vigueur du premier jet.

C'est de 1863 à 1866 que Taine en composa les différentes parties.

Il était examinateur pour l'Ecole Saint-Cyr, et ses fonctions consistaient à aller de ville en ville, dans toute la France, interroger les candidats.

Pendant trois ans, il fit ainsi tout le tour de la France. Il ne pénétra pourtant jamais dans le centre. Bretagne, Charentes, Bordelais, Pyrénées, Provence, Lyonnais, Franche-Comté, Ardennes et Flandre furent ses étapes. Et les descriptions de monuments, avec les sensations qu'ils évoquent ; les méditations devant quelque vieille toile d'un pauvre musée, et les traits de mœurs, tout cela se mêle, ressuscitant à nos yeux toute une France d'art et d'idéal, comme il aurait aimé à la connaître si la philosophie des *Origines* le lui avait permis.

Car, ne l'oublions pas, c'est peu d'années avant d'entreprendre les *Origines* que Taine fit ce voyage. Des impressions qu'il ressentit, se constitua un état moral et philosophique qui reçut son dernier coup, sa dernière empreinte, de la guerre de 1870. Mais ce qu'il avait vu, ce dont il avait jugé, formait déjà un fond solide et tout de réflexion et d'étude. Les *Notes sur la France* seront, quand on voudra étudier les *Origines*, une admirable préface à cette œuvre. Et des impressions qu'elles nous auront révélées naîtra spontanément la philosophie de l'ouvrage.

En dehors de ce volume, M. Taine a laissé quelques notes et fragments. Il a laissé surtout sa correspondance, ses lettres de jeunesse à Prévost-Paradol (elles appartenaient à M. Ludovic Halévy, qui les a échangées avec Mme Taine contre celles de Prévost-Paradol), Sainte-Beuve, Ernest Havet, Ernest Renan, M. Ribot, etc.

De ces fragments et de ces lettres, Mme Taine a songé à faire faire par M. André Chevrillon, neveu et disciple aimé de Taine, une biographie à la mode anglaise, comme la biographie de Macaulay, c'est-à-dire, selon l'expression de Taine : une biographie intellectuelle, l'histoire des idées, avec preuves à l'appui, notes, lettres, manifestes, pensées, etc., etc., se rapportant à toutes les époques de la vie et à leur date.

Et c'est ainsi que dans cette biographie, qui comprend deux ou trois volumes, nous pourrons lire un admirable *Examen intellectuel* que Taine écrivit lorsqu'il terminait l'*Histoire de la Littérature anglaise. Examen intellectuel,* c'est ce que Renan a appelé son *Examen de conscience*, et nous avons là toute la différence des deux esprits.

(*Figaro.*) André Maurel.

* * *

La soie artificielle. — Les villes de Reims et Fismes vont être dotées d'une fabrique de soie artificielle.

Plusieurs de nos lecteurs nous ont demandé des renseignements sur cette découverte. Nous ne sommes pas dans le secret des nouveaux fabricants, ni de leur manière d'opérer ; mais nous avons sous les yeux un journal qui nous permet de satisfaire nos lecteurs en ce qui concerne la soie artificielle, dite soie Chardonnet, du nom de l'inventeur.

Voici l'explication :

« Comment opère le ver à soie ? Il mange de la feuille de mûrier, et à la suite d'un travail mystérieux qui s'opère dans son estomac, il rend par la bouche un fil extrêmement ténu, avec lequel il file son cocon. Ce fil, c'est la soie.

« Comment opère-t-on artificiellement ? De même que pour la soie naturelle, la première matière employée est le bois — une feuille de mûrier est, en effet, l'équivalent du bois. Le bois est

réduit en pâte et la pâte est plongée dans de l'acide nitrique et de l'acide sulfurique. Elle est ensuite séchée ; puis on la fait tremper dans de l'éther et dans de l'alcbol à 90 degrés.

« Il y a transformation et l'on obtient une sorte de glu, du collodion si on veut.

« On a ainsi accompli toute la besogne préparatoire. Maintenant, il s'agit de produire la soie.

« Le collodion est introduit dans de solides cylindres en métal et soumis à une forte pression ; il s'engage dans des tuyaux de la grosseur des tuyaux à gaz ordinaires. Ces tuyaux sont disposés horizontalement, comme la rampe qui éclaire la scène dans les théâtres, et, autre analogie, de petits robinets de sortie sont disposés le long de la rampe. En résumé, imaginez une rampe de théâtre avec ses becs de gaz, et vous aurez la représentation du dispositif.

« Une ouvrière tourne un robinet, et alors on voit sortir par un tube de verre un fil extrêmement fin. C'est le collodion chassé par la pression. Le petit tube de verre remplace ici la bouche du ver à soie.

« Pour faire comprendre à quel point le fil sortant du tube est ténu, il faut dire que l'ouvrière en réunit six qui sont tordus avant de s'enrouler sur la bobine. La soie ainsi faite subit un dernier traitement pour supprimer l'inflammabilité. Les écheveaux sont plongés dans un bain ammoniacal neutralisant l'acide sulfurique ; c'est ce qu'on appelle dénitrater le produit.

« Désormais, il n'est pas plus combustible que la soie naturelle. »

La soie dite soie Chardonnet a obtenu deux grands prix à l'Exposition de Lyon. Le rapport du jury ne tarit pas d'éloges sur les mérites de cette invention qui est appelée à prendre une large place dans l'industrie textile.

Espérons que bientôt nos fabricants de Reims et de Fismes obtiendront les mêmes résultats, pour leur satisfaction personnelle et aussi pour le bien-être des ouvriers.

(*Courrier de la Champagne.*) D.

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

L'ANCIENNE BARONNIE

DU THOUR EN CHAMPAGNE

D'après un Aveu de 1660, comparé au Cadastre

De minimis curat historia.

Dans un vieux pays comme la France, les ressources de l'historien sont indéfinies et pleines de séductions jusque dans les moindres localités. On ne s'en doute pas généralement. Voyez cependant combien de précieux éléments pour l'étude se trouvent conservés en tous lieux. Il n'est pas une commune rurale, si dépourvue soit-elle d'archives, qui ne possède quelques anciens registres paroissiaux, quelques délibérations municipales remontant aux temps de la Révolution ou du premier Empire ; et, si ces documents font défaut, elle a au moins le cadastre, ce relevé, gigantesque comme la carte de l'Etat-major, qui s'exécuta aux paisibles époques de la Restauration et du Gouvernement de Juillet. Le prochain siècle verra sans doute renouveler ce travail sur de nouvelles bases, plus modernes, plus scientifiques, mais le chercheur local ne négligera de longtemps le grand atlas d'assemblage, dressé et colorié par des géomètres experts, entourés et assistés eux-mêmes des notables de la commune, bien au fait des traditions d'autrefois, connaissant les lieux dits du terroir, la direction des chemins ruraux[1], l'emplacement des localités disparues, les mutations de toutes sortes opérées par le changement de l'ancien régime au nouveau.

Sans doute, on peut relever au cadastre bien des erreurs de topographie historique, comme on constate des lacunes dans les listes chronologiques de la *Gallia Christiana* et des grandes œuvres d'érudition. Toutefois, nous avons là une base assurée

1. On a une tendance déplorable, en beaucoup d'endroits, à supprimer en fait par la culture ces chemins ruraux, si commodes pour les promeneurs fatigués de la poussière des routes, et par dessus tout si intéressants pour l'étude des voies de communications depuis les Gaulois et les Romains jusqu'au moyen âge et aux temps modernes.

pour l'étude raisonnée et minutieuse de nos anciennes limites féodales, communales ou judiciaires, et spécialement pour l'étude des lieux dits, ces désignations si pittoresques et si vivantes des moindres recoins de nos terroirs.

Que l'on conserve donc partout le vieux cadastre, si un jour l'on en reconstitue un nouveau, et que l'on n'oblige pas les érudits ou les propriétaires à recourir aux Archives départementales pour un renseignement de bornage ou la recherche d'un sentier. Nous sommes partisan du maintien sur place du plus grand nombre possible de nos titres historiques, tout en exigeant des détenteurs le bon ordre de classement et la communication obligeante. Les Archives communales peuvent être le point de départ et le stimulant des travaux les plus étendus, poursuivis et terminés aux Archives nationales ; elles peuvent ouvrir la voie aux découvertes les plus sérieuses, et assurer en tout cas le maintien des traditions et des souvenirs les plus respectables. Il en est de même des vieilles minutes des notaires, dont on devrait exiger et surveiller la conservation intelligente dans les plus petites études, autant par la persuasion que par des instructions administratives [1]. Il en est de même aussi des papiers de famille, dont on devrait à l'école primaire démontrer l'intérêt et la curiosité, pour en perpétuer la sauvegarde de génération en génération.

Rien ne devrait donc être dispersé sans motif, ni transporté ailleurs de ce qui a sa raison d'être dans son lieu d'origine. C'est un principe de droit public qu'il faudrait respecter, surtout à notre époque de centralisation et de concentration à outrance, sinon l'on reviendrait à cette utopie désastreuse que prétendit réaliser Napoléon en faisant transférer à Paris les musées et les archives de l'Europe entière.

Mais revenons à notre village, à son cadastre et aux lieux dits de son terroir. Nous voudrions en comparer l'état et les vocables

1. Les notaires subissent un examen professionnel ; pourquoi ne pas y comprendre des données générales sur l'histoire du notariat et sur la garde des minutes et papiers anciens ? La concentration de ces minutes au dépôt départemental priverait les travailleurs locaux de leurs instruments de travail. On a de la place dans les études rurales pour loger quelques cartons ; du moins, pourrait-on ne faire qu'annexer leurs minutes aux archives de la commune. Il en est autrement dans les grandes villes, où les études sont encombrées. Mais, là encore, ne pourrait-on assurer la conservation des minutes à la Chambre des Notaires, sous la garde d'un archiviste pour les dépôts les plus considérables ? Au chef-lieu du département se trouverait le service central de surveillance, qui serait confié naturellement à l'archiviste de la préfecture.

à travers les âges, dans un ressort féodal champenois resté à peu près le même depuis le XIVe siècle jusqu'à la Révolution. Il s'agit de la baronnie du Thour. Les traces de la féodalité n'ont rien de redoutable en elles-mêmes, et nous pensons, en l'étudiant, n'évoquer ni son terrible fantôme, ni ses abus à jamais détruits. Cessons d'équivoquer sur des mots. Il vaut mieux reporter l'attention sur l'état vrai de siècles trop peu connus, sur les mœurs et les coutumes populaires, sur les vestiges d'habitations disparues, sur le langage et les vocables de nos ancêtres encore vivants dans leurs chartes et jusque dans nos désignations courantes. Quel charme, en effet, dans ces noms de lieux dits, inséparables les uns des autres, se ressemblant un peu partout, variés néanmoins par leurs transformations et leur diversité d'orthographe ! On peut dire que toutes les circonstances naturelles, tous les événements historiques, toutes les singularités, tous les caprices ont servi à dénommer nos coteaux, nos vallons, nos hameaux, nos bois, nos plaines et nos champs. L'historien, le topographe, l'archéologue, le philologue et le folkloriste lui-même y trouveront à glaner chacun une abondante moisson [1].

Si l'on veut étudier à fond nos terroirs ruraux et pénétrer le sens des noms répandus à travers leur étendue depuis des siècles, il ne faut pas se borner à l'examen du cadastre ; il faut, en outre, comparer les anciens titres aux nouveaux, parcourir les vieux contrats de vente des particuliers, les échanges, les papiers terriers des domaines, et surtout les aveux et dénombrements des seigneuries aux diverses époques. C'est ce que nous nous sommes efforcé de faire en ce qui concerne la baronnie du Thour en Champagne, dont nous parlions plus haut comme d'un champ d'investigation pour une recherche de ce genre. Nous avons été assez heureux pour obtenir aux Archives nationales un aveu de Jean de Châtillon, remontant à 1390, et transcrit par notre collaborateur avec un soin dont nous le remercions profondément, dans le riche dépôt dont il pénètre tous les secrets [2]. Un aveu de 1616, conservé en copie

1. De tous côtés, on se livre à des recherches de ce genre : *Des origines des noms de lieux, villages et hameaux dans les Ardennes*, par J. Turquin, dans le journal *Les Ardennes*, de Charleville, nos du 20 avril et suivants.

2. L'inventaire des Archives hospitalières de Paris contient les mentions suivantes sur les aveux qui y étaient conservés en copie et qui ont péri dans les incendies de la Commune : « Actes de foi et hommage, aveux et dénombrements fournis au roi, à cause de la baronnie du Thour.... par Jean de

dans un registre local[1], est venu s'ajouter à notre aperçu pour la période ancienne[2]. Il était facile ensuite de reproduire et d'annoter les renseignements contemporains, fournis principalement par le cadastre des six communes comprises dans les limites de ce domaine féodal.

Nous donnerons, bien entendu, ces aveux dans leur texte intégral parce qu'ils offrent des matériaux de toute nature pour l'histoire locale, mais auparavant il est indispensable de les analyser, d'en éclaircir le sens et de le rendre visible dans les limites de la petite région dont ils détaillent la vie intime, les mœurs et l'organisation. Quelle était l'étendue de cette seigneurie du Thour en Champagne? Combien dura-t-elle, et quels en furent les principaux possesseurs? Telle est l'indispensable entrée en matière, qui va se présenter sous la forme la plus succincte que nous pourrons trouver.

Châtillon (1390), Charles Cauchon, Renée de la Rue, héritière d'Anne de la Rue, dame de Rocquencourt (1572), Gabrielle de Raynier (1616), et l'Hôtel-Dieu. » T. I, p. 266, n° 3407, liasse 727. — Il faut aujourd'hui recourir aux originaux de la plupart de ces aveux, déposés aux Archives nationales. Pour l'aveu de 1390, nous n'avons eu qu'à annoter la copie obligeamment fournie par M. Léon Le Grand, archiviste aux Archives nationales. — Archives de la Chambre des Comptes ; — Aveux de Champagne ; — Registre P 1832, cotes XIII^C LIX et XIII^C LIX *bis*. Cet aveu occupe les quatre derniers feuillets du volume. Il porte la date du 1er décembre 1390.

1. *Manuscrit pour servir de receuille de ce qui s'est passée en la commune du Thour depuis 1616, tant par des papiers à la connoissance et à la preuve sur les choses y contenues*, par Jacques Méhault, habitant du Thour. — Ces copies, faites par lui vers la fin du XVIIIe siècle et le commencement du XIXe, sont conservées par M. Courty, propriétaire au Thour, qui nous en a donné très obligeamment communication.

2. Cet aperçu aurait pu être complété dans de bien autres proportions, si le fonds de la baronnie du Thour, aux Archives de l'Assistance publique à Paris, n'avait pas été incendié en 1871 par les ordres de la Commune. Voir ce que disait M. Brièle, archiviste de ce dépôt, des titres brûlés en 1871, dans un récolement qu'il fit paraître sous ce titre : *Les Archives hospitalières de Paris*, par H. Bordier et L. Brièle, Paris, 1877, in-8°. On y lit à la page 41 : « Les liasses 438 à 863 n'existent plus, les titres de ces liasses étaient relatifs aux biens ruraux de l'Hôtel-Dieu ; ils ont été analysés dans le t. I. de l'Inventaire imprimé, p. 151 à 325... » Or, les liasses relatives au Thour sont précisément comprises dans cette série. Heureusement, les originaux de plusieurs aveux se trouvent aux Archives nationales. En outre, les registres des délibérations du bureau de l'Hôtel-Dieu conservent d'abondantes notes sur la baronnie du Thour.

§ 1. — Situation et étendue de la baronnie du Thour en Champagne.

A la limite de la Champagne et de la Picardie, comme des diocèses de Reims et de Laon, à l'extrémité du Porcien et aux confins de la Thiérache, se forma au moyen âge, vers le XIe siècle, un domaine féodal qui paraît avoir été démembré du comté de Porcien, et dont les possessions conservèrent un ensemble sous le titre de baronnie du Thour, jusqu'à la fin de l'ancien régime[1]. De nos jours encore, jusqu'en 1862, le noyau des terres primitives de la seigneurie resta la propriété de la famille de Virieu et ne fut morcelé que depuis cette date. C'est là le sort fatal de la plupart des anciens domaines que la Révolution avait épargnés. Le morcellement est leur destinée en notre siècle, de même que leur conservation avait été le but des institutions et l'objet des efforts séculaires des familles dans les âges précédents. Mais, avant 1789, que de diminutions et de transformations avaient déjà subies ces domaines réellement féodaux à l'origine dans l'immense variété de leurs droits, et réduits petit à petit à l'état de simples propriétés selon le droit moderne !

A l'origine, la baronnie du Thour formait un ressort compact s'étendant sur six villages et paroisses d'un groupement assez homogène, pays de culture et de pâturage comme il l'est encore aujourd'hui. Le centre se trouvait au village du Thour, qui n'eut jamais d'autre prééminence que celle de chef-lieu, à cause de son château, ou plutôt de sa forteresse, bâtie au bord d'un ruisseau par les premiers seigneurs, et démantelée au XVe siècle sans avoir été relevée[2]. En outre du groupe principal, des droits étaient perçus et la justice exercée par les barons du Thour sur cinq villages séparés.

1. L'ancienne forme du nom est en latin, *Turris*, *Turrum*, *Turnum*, et en français, *Le Tur*, *Le Tour*, du XIIe siècle au XIVe. La forme *Thour* est plus récente. — L'étymologie pourrait être *Turris*, nom transformé et changé de genre en latin comme en français. Voir le *Cartulaire du comté de Rethel*, notice par Léopold Delisle, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1887, 2e partie, pp. 12 et 117 ; — et l'*Histoire généalogique de la maison de Rumigny*, par l'abbé Roland, dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, 1889, t. XIX, pp. 142-144.

2. Extrait d'une *Déclaration de la baronnie du Thour au XVe siècle*, passage décrivant le château primitif, à propos de la maison basse reconstruite à sa place : « ..... Quant à la maison seigneurialle actuelle, c'est une maison basse, bastye en la cour dudict vieil chasteau où sont les prisons de ladicte baronnye ; l'assiette duquel (vieux) chasteau est si belle et en si beau

Les vilages groupés étaient les communes actuelles du Thour, de Villers-devant-le-Thour, sans le domaine du Tremblot, de Juzancourt et de Saint-Germainmont (canton d'Asfeld, Ardennes), celles de Bannogne et de Hannogne, sans le domaine de Bray (canton de Château-Porcien). — Les villages séparés, et sur lesquels ne s'exerçaient qu'une justice partielle ou des droits plus ou moins importants selon les temps, étaient les communes d'Amagne (canton de Rethel), de Grandchamp (canton de Novion-Porcien), de Saint-Fergeux, d'Herpy et de Son[1] (canton de Château-Porcien).

Le groupe principal est resté à peu près complet jusqu'à la fin, avec une étendue de quatre à cinq lieues en longueur, et de trois à quatre en largeur. Il comprenait une superficie de huit à neuf mille hectares. Il représentait une population d'environ 575 feux au milieu du XVIIIe siècle (1735), et de 3.550 habitants vers la fin du XIXe (recensement de 1876), savoir :

Bannogne.....	58	562	1.901
Hannogne.....	110	560	1.808
Saint-Germainmont.....	125	979	1.568
Juzancourt.....	47	201	440
Le Thour.....	94	610	1.661
Villers-devant-le-Thour..	141	638	1.649
	575 feux.	3.550 habit.	8.127 hect.

Des actes constants de juridiction indiquent la persistance du ressort pour ces six villages réunis, même pour Juzancourt qui était morcelé entre plusieurs seigneuries[2]. Quant aux vil-

lieu qu'on sçauroit désirer pour faire bastir au lieu d'iceluy une fort belle forteresse et à peu de fraiz, d'autant qu'elle est toute environnée d'eau vive et y est encore toute la pierre dudict vieil chasteau, ou peu s'en fault, tant aux masures qu'aux caves d'icelles. Et pour bien comprendre l'assiette dudict chasteau fault noter qu'il passe audict lieu du Thour une fort belle petite rivière composée d'eaue vive, laquelle faict tout joignant ledict village ung fort bel estang dedans et au meilleu duquel y a une grosse et haulte motte de terre, laquelle commande à tout le village, au sommet de laquelle motte estoit basty ledict chasteau, au lieu duquel on pourroit faire bastir ladicte forteresse, laquelle seroit tousjours toute entourée d'eaue vive, de telle profondeur qu'on vouldroit.... » *Inventaire des Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, t. I, p. 271 (liasse 742).

1. Ces deux dernières communes, non citées par Etienne Durand, figuraient dans l'aveu de 1390. Il était dû à Herpy un droit de sauvement, et à Son deux parts de dîmes inféodées. Il y eut en outre quelques menus droits à percevoir à Gomont, canton d'Asfeld, d'après l'aveu de 1616, droits dont l'aveu de 1390 ne parlait pas.

2. Juzancourt — 2 décembre 1725. — « Commandement à Mme de Vil-

lages situés en dehors de ces limites, les liens primitivement très étroits se relâchèrent. Ainsi, pour la moitié de Saint-Fergeux, l'aveu de 1390 indiquait une part considérable[1], et celui de 1616 est muet sur ce point. Pour Amagne de même, le domaine s'était finalement restreint à la basse justice[2]. Quant à Grandchamp, les relations furent permanentes, même au XVIIIe siècle[3], mais la levée des droits avait baissé dans de notables proportions : ils n'étaient plus estimés qu'à trente-six livres pour chacun des seigneurs indivis dans l'aveu de 1616.

Estienne Durand, dans son commentaire sur les *Coutumes de Vitry* (1722), donne l'indice de tous les lieux régis par ces coutumes, distingués et divisés par juridiction. Voici la description de la baronnie du Tour, p. 616 :

LE TOUR,

Est un village et baronnie, situé à trois lieües de Château-Portien vers le septentrion. Son ressort a été annexé à Sainte-Menehould, dont le bailliage connoit des appels qui lui sont portés et ce privativement à la prévôté. Il est et ses dépendances du diocèse de Rheims.

Banogne, village paroisse.
Bethancourt[5], ham. du Thour.
Briquemont, cense de Saint-Germainmont.
La Rouge-Maison, cense[4].
La Saulx, cense du Thour.
Le Moulin de Brières[6].
Les Barres[7], cense de Saint-

liers, à Mr d'Ecordal, Me de Vigneux (?), pour avoir à payer les droits seigneuriaux dus aux seigneurs du Thour, en diligence de Nicolas Prillieux, leur procureur fiscal. » (*Papiers Prillieux*, à Villers-devant-le-Thour.)

1. *Saint-Fergeux* : « Toute la justice de la ville et du terroir, haute, moyenne et basse, par devers le Thour, ainsi comme la rivière qui vient par devers Chaudion et les fontaines de Plarmez ce portent en alant vers Condé. » *Aveu de* 1390, voir à l'Appendice.

2. *Amagne* : « La forteresse d'Amaingne, les fossez.... la justice foncière que il a en la ville d'Amaingne et on terroir.... certains cens, etc.... » *Aveu de* 1390, voir à l'Appendice.

3. 1er avril 1727. — Bail par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris, pour la moitié indivise de la baronnie du Thour et les portions appartenant audit Hôtel-Dieu en la terre et seigneurie de Villers-devant-le-Thour, plus ce qui lui appartient en qualité de seigneur de Granchamp, moyennant un fermage annuel de 3.200 livres, consenti à Jean Prillieux, laboureur à Béthancourt. (*Papiers de la famille Prillieux, à Villers*.)

4. Localité inconnue.

5. A tort *Bertaucourt*.

6. Egalement inconnu, peut-être mal écrit.

7. A tort *Les Bannes*.

Gerzicourt, cense du Thour.
Grand-Champ en partie, l'autre à Château-Portien, V. P.
Hanogne, V. P.
Juzancourt, V. Paroisse de Villers-devant-le-Thour.
La Basse Justice d'Amagne près Rethel, V. P.
La Carrière, cense du Thour.
La Croix, cense du Thour.
Germainmont et de Juzancourt.
Le Tour, chef-lieu, V. P.
Recouvrance, hameau de la paroisse d'Hanogne.
Saint-Ferjeu, V. P. en partie, l'autre à Château-Portien.
Saint-Germainmont et ses dépendances, V. P.
Villers-devant-le-Tour, V. P.

En résumé, la baronnie du Thour n'eut un vrai ressort de justice et un territoire bien fixe qu'autour du chef-lieu, et là même les droits féodaux allèrent en s'abaissant et en se transformant peu à peu, par suite de la non résidence des seigneurs et de l'incurie des fermiers, en de simples droits de propriété bien avant la fin de l'ancien régime[1].

§ 2. — Principales familles qui ont possédé la baronnie du Thour.

Il faudrait une monographie véritable pour retracer les annales de cette seigneurie depuis le XIIe siècle, et pour dresser la généalogie des familles qui l'ont tour à tour possédée, transmise, cédée ou vendue. Quant aux temps antérieurs et à l'existence en ce lieu d'une *villa* carolingienne, nous n'aborderons pas ces points qui restent très obscurs[2]. Les premiers seigneurs, ou sires du Thour, sont les descendants d'une souche toute locale, connue sous le nom de maison du Thour : on signale pour en être issus trois personnages du nom de

1. Voir la requête présentée au bailli du Thour par Jacques Lenoir, notaire à Paris, acquéreur de la baronnie en 1773, et constatant que les fermiers en disposaient à titre de sous-location, laissaient opérer des dégradations, etc. (*Copie en notre possession.*)

2. *Le Tour*, maison royale où Charles le Simple résidait quelquefois. — Voir sur ce lieu la *Diplomatique* de Mabillon, livre IV, p, 332. Cité par Dom Le Long, *Histoire du Diocèse de Laon*, p. 189. — Signalons la découverte d'une sépulture, probablement antique, faite en 1838 dans la carrière au-dessus de l'Allemagne, et signalée par M. Sirebeau, président du tribunal de Reims, qui avait une résidence au Thour. Cfr. *Chronique de Champagne*, t. IV, p. 63 à 64. — Aucune preuve n'est donnée sur l'existence de la villa royale du Thour, ni dans la *Diplomatique* de Mabillon, livre IV, p. 332, où le nom seul de *Tournu* est mis en marge pour indiquer un renvoi à un ouvrage de Chifflet ; — ni dans la *Biographie ardennaise* de l'abbé Bouillot, t. II, p. 159, note. Il faudrait d'autres preuves ou de nouvelles découvertes.

Raoul, qui figurent dans des actes divers, de l'an 1134 à l'an 1189, pour des donations aux monastères, des ventes, des comparutions et aveux comme vassaux du comte de Champagne.

A partir du XIIIe siècle, ce sont des alliances avec les maisons voisines qui perpétuent la dynastie des seigneurs primitifs. En effet, Raoul du Thour mourut en Terre-Sainte en 1191, sans postérité mâle, et sa fille Agnès porta la terre du Thour dans la maison de Chimay par son mariage avec Roger de Chimay. Leurs deux fils moururent aussi sans postérité, et c'est encore une fille, Marie de Chimay, dame du Thour[1], qui transféra dans une autre famille le domaine du Thour en épousant vers 1230 Jean, comte de Soissons, qui fit partie de la première croisade de saint Louis et mourut en 1270.

Le château du Thour était en rapport avec la puissance et les alliances de ses possesseurs ; son aspect était grandiose, ses fossés profonds et alimentés d'eau vive[2].

L'établissement d'une forteresse au Thour fut certainement l'œuvre des premiers sires du lieu, car ils furent en réalité les seuls dont la résidence fut effective, mais la forteresse resta debout aussi longtemps que la féodalité garda son caractère défensif local ; elle ne fut abattue en 1432 que par l'invasion étrangère provoquée par la guerre de Cent ans, et ses débris seuls rappelèrent désormais sa puissance[3]. L'église du Thour,

1. Cette dame nous a laissé un curieux testament en langue vulgaire, daté de 1240, contenant des legs aux pauvres et aux églises des environs, notamment à l'abbaye de La Valroy. Le texte de ce testament a été reproduit et annoté par M. Natalis de Wailly dans la magnifique publication in-fo des plus anciens textes français, éditée en 1878 à l'occasion de l'Exposition universelle. Cfr. l'*Inventaire-Sommaire des Archives départementales des Ardennes*, Fonds de l'abbaye de La Valroy, série H, 261, p. 96.

2. *Extrait d'une Note sur la baronnie du Thour, attribuée au XVe siècle* : « ... Le chasteau est de grande estoffe et fait en forme d'une tour à l'environ de laquelle y a ung circuit de haultes murailles et espesses contetenant 64 toises de tour, toutes garnyes de tours, tourelles et eschauguettes, le tout fait en forme de tour à huit pans ; toutefloys la couverture et charpenterye du logis est bruslée et fut ce fait du temps des dernières guerres de Haynault, ainssy qu'il est fait mention en la cronicque de Monstrellet où ledit chasteau est nommé.... Toutefloys la place du logis se pourroit rabiller attendu la bonté des murailles, et est ledit chasteau tout environné d'eaulx vives qui sourdent dedans les fossés larges et profonds merveilleusement. » *Inventaire des Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, t. I, p. 270, no 3451 (liasse 742).

3. Une relation locale fixe la destruction des derniers restes du château féodal vers 1720, époque où la tour voisine du pont fut abattue et remplacée

ruinée avec le donjon, comme nous l'indiquerons plus loin, conserve des travées gothiques et des débris d'architecture dans des chapelles latérales, qui reportent sa construction au XIIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque où les comtes de Soissons avaient hérité de la baronnie[1].

Il y eut quatre comtes de Soissons qui furent sires du Thour : Jean, dont nous venons de parler, son fils, Raoul de Soissons[2], et un second Jean, frère du précédent, enfin le fils de ce dernier, Hugues, dont la fille, Marguerite, épousa Jean d'Avesnes, comte de Dampierre ; la fille de ceux-ci, Marguerite de Dampierre, s'unit à Gaucher II, comte de Portien.

Ce furent des seigneurs du nom de Châtillon qui conservèrent le domaine durant tout le XIVe siècle. A Gaucher II succéda Gaucher III, et vinrent ensuite Jean I et Jean II, dont nous ferons plus longuement mention en publiant l'aveu et dénombrement que ce dernier présenta au roi pour sa terre du Thour en 1390. Un lien particulier les attachait à cette seigneurie, car elle ne fut pas comprise dans la vente du comté de Portien consentie en 1400 au duc Louis d'Orléans. Marguerite de Châtillon, fille de Jean I de Châtillon, épousa Guillaume de Fayel, qui devint ainsi baron du Thour.

Jean de Fayel, fils de ce dernier, hérita des domaines de sa mère, mais il mourut sans enfants en 1420. Sa sœur, Marie de Fayel, épousa Renaud de Nanteuil, seigneur d'Acy ; ils n'eurent qu'une fille, Marguerite de Nanteuil, qui porta la terre du Thour dans la maison de Chabannes, par son mariage avec Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, en 1439[3]. Ce

par une élévation entourée d'ormes et surmontée d'un calvaire, aux frais des seigneurs et par les soins de leur régisseur nommé Bévière. En 1796, des pierres considérables provenant de ce fort en indiquaient encore l'emplacement resté aujourd'hui sans la moindre trace de son passé.

1. Voir une description de l'église du Thour publiée en 1850 par M. Jean Hubert dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XVII. — Cet édifice a été restauré depuis et se trouve entretenu, autant que possible, avec les traces de son architecture primitive. On y remarque dans le chœur une grande toile de Wilbault, *La Prédication de Saint Berthaud, apôtre de Porcien*, qui provient de l'abbaye de la Piscine. Quelques autres tableaux et une belle grille du serrurier Reneuf décorent aussi l'intérieur. L'extérieur est sans caractère.

2. Ce fut lui qui se croisa en 1270 à la seconde expédition de saint Louis, et qui fit le curieux testament donné par Michaud dans la *Bibliothèque des Croisades*, Paris, 1829, t. I, pp. 432-34.

3. Voir sa généalogie dans le *Dictionnaire historique* de Moréri, 1732, t. II, p. 682, *verbo* Chabannes. — Voir surtout l'*Histoire de la Maison de Chastillon-sur-Marne*, par André du Chesne, 1621, in-f°, pp. 357 à 376.

dernier portait encore en 1466 le titre de baron du Thour[1] ; il mourut en 1488, laissant à son fils Jean ses diverses seigneuries. Jean de Chabannes était mort en 1503, et nous ignorons à laquelle de ses filles fut attribuée la terre du Thour, et en quelles mains elle tomba ensuite jusqu'au milieu du XVIe siècle. Soit par achat, soit par alliance, elle aurait appartenu jusqu'en 1517 à Jean Robineau, trésorier de France, d'après les termes de son épitaphe récemment publiée[2]. La famille de Bossut détint aussi plus tard la baronnie et ses dépendances[3].

Pour retrouver avec certitude la trace des barons du Thour, il faut arriver à l'époque où la famille Cauchon, si répandue et si puissante en Champagne, implanta une de ses branches dans l'ancien domaine des Châtillon. La terre du Thour ne lui appartint cependant pas tout entière ; elle était tenue pour moitié en 1572 par dame Anne de la Rue, veuve de messire André Blondel, contrôleur général, et pour l'autre moitié « par la veuve du sieur Cauchon, en son vivant baron du Thour[4] ». Deux ans après, le 14 décembre 1574, apparaît encore le baron du Thour, disputant au duc de Rethélois la mouvance d'Amagne, et leur querelle se termina par une sentence rendue aux requêtes du Palais, le 21 mars 1580, qui reconnut les droits de basse justice à Amagne, comme barons du Thour par indivis, de la même « dame Anne de la Rue, veuve Blondel », et de « Charles Cauchon de Maupas, écuyer[5] ».

1. Le 25 octobre 1466, Jean de Suzanne, bailli de Rethélois, lui rendit hommage pour les fiefs qu'il possédait à Amagne relevant de la baronnie du Thour. *Archives de la maison de Chabrillan*, au château de Thugny, près Rethel. Cfr. le journal l'*Espoir*, de Rethel, du 2 décembre 1852.

2. Ancien cimetière des Innocents, à Paris. Epitaphe de Jean Robineau, en son vivant conseiller du roi et trésorier de France, seigneur et baron du Thour en Champagne, décédé le 1er septembre 1517. Texte donné, d'après un épitaphier parisien, par H. Menu dans les *Mélanges d'épigraphie ardennaise*, article du *Bulletin monumental*, t. LVIII, p. 33.

3. *Mouvance d'Amagne*, 1569-73. Maximilien, comte de Bossut, et Charlotte de Merchut, sa femme, vendent le 30 juin 1569, par acte passé à Bruxelles, les deux tiers d'Amagne à Sébastien de Montguyon, écuyer. *Archives du château de Thugny*, comme ci-dessus.

4. Aveu du 16 décembre 1572, rendu par Anne de la Rue, veuve de Messire André Blondel, en son vivant chevalier, notaire et secrétaire du roi et contrôleur général de ses finances, seigneur de Rocquencourt, dame et baronne par moitié de lad. baronnie du Thour, icelle tenant par indivis avec Charles Cauchon, écuyer, sieur de Maupas. *Archives nationales*, P 184[3], cote XV XI.

5. *Mêmes archives de Thugny*, 14 décembre 1574, 21 mars 1580 et 17 juillet 1627, arrêt du Parlement.

Si l'on examine la généalogie de la famille Cauchon, branche du Thour, Cosson et Maupas, on reconnaît que moitié de la baronnie du Thour lui était échue par alliance[1]. Le chef de la branche du Thour fut Thierry Cauchon, capitaine de Reims, époux d'Adrienne de Bossut, fille de Lancelot de Bossut, seigneur de Lierval, morte en 1537. A Thierry Cauchon, succéda son fils, Nicolas Cauchon, et à ce dernier succéda également son fils, Charles Cauchon, mentionné plus haut comme baron du Thour en 1580. Ce personnage, né à Reims en 1566, resta connu sous ce titre, et il l'illustra par ses talents et sa valeur au service de Henri IV, dont il fut l'ambassadeur à Londres en 1591, puis au service du duc de Lorraine[2]. Il avait épousé Anne de Gondy, et mourut à Nancy le 28 août 1629, laissant son héritage à Jean-Baptiste Cauchon, son fils, lieutenant-colonel du régiment de La Meilleraye[3], qui le transmit lui-même à son fils Charles-Armand, lequel mourut bravement au siège de Dunkerque en 1648. Ce fut la sœur de ce dernier, Anne-Nicole de Maupas, morte en 1683, qui porta la baronnie du Thour à son mari Jean, comte de Coligny, mort en 1686.

Avant de poursuivre la lignée des Coligny comme barons du Thour, il faut rappeler que la moitié indivise de cette terre appartenait, dans le premier tiers du XVIIe siècle, à la famille de Régnier du Doré[4], et que la donation en fut faite à l'Hôtel-Dieu de Paris, le 8 novembre 1641, par D^elle Gabrielle de Régnier, ou du Reynier, dame du Doré, sous certaines clauses et fondations qui profitent encore aujourd'hui aux communes du Thour et de Bannogne pour l'instruction de la jeunesse[5].

Les droits utiles honorifiques de la seigneurie furent donc exercés pour moitié par l'Hôtel-Dieu de Paris jusqu'à la Révo-

1. Généalogie donnée par le comte Ed. de Barthélemy dans les *Mélanges d'histoire nobiliaire et d'archéologie héraldique*, in-8°, Paris, 1882, pp. 207 à 325.

2. Voir le recueil des poésies du baron du Thour, publié avec son portrait par Georges Baussonnet, *Reims*, 1638 ; — et le *Remensiana*, par Louis Paris, 1845, p. 315.

3. Aveu rendu le 23 avril 1630, par J.-B. de Maupas, chevalier, baron pour moitié de ladite baronnie du Tour.... icelle tenant par indivis avec dame Gabrielle du Reynier, dame du Doré. *Archives nationales*, P 209, cote XIX.

4. Cette famille a possédé plusieurs seigneuries dans des localités du département de l'Aisne, ainsi que l'indique le *Dictionnaire historique* de ce département, par Melleville, t. I, pp. 342, 460, et t. II, pp. 451, 329, 446.

5. *Les traditions de charité dans le Rethélois*, par H. Jadart, *Rethel*, 1878, pp. 19 et 34.

lution, et l'on peut signaler la générosité dont firent preuve les administrateurs en remettant les fermages et redevances lors des fléaux qui assaillirent les villages de leurs dépendances durant les guerres de la Fronde[1]. Le domaine resta longtemps indivis entre l'Hôtel-Dieu et les familles Cauchon, de Coligny et de Nassau ; il fut enfin partagé, une part demeura intacte entre les mains du grand établissement charitable, qui la fit arpenter le 19 avril 1806, en fit dresser un plan et en vendit les parcelles de 1832 à 1835[2].

Revenons à la famille de Coligny, qui succéda à la famille Cauchon de Maupas dans une moitié de la terre du Thour. Deux de ses membres la possédèrent : Jean de Coligny, gouverneur d'Autun, homme de guerre de haute valeur[3], puis son fils, Gaspard de Coligny, qui mourut à Reims en 1694, à l'âge de vingt-neuf ans, sans postérité[4]. Une sœur de ce dernier, Marie de Coligny, épouse de Louis de Mailly, marquis de Nesle, laissait une fille, Charlotte de Mailly, qui hérita de la terre du Thour et la porta en 1711 dans la maison de Nassau-Siegen par son mariage avec le prince Emmanuel de Nassau. Le fils unique de Charlotte de Mailly, Maximilien de Nassau, épousa Amicie de Monchy-Sénarpont, et de leur union naquit en 1745 le fameux prince Charles de Nassau-Siegen, surnommé le Paladin du XVIIIe siècle, dont le marquis d'Aragon

1. *Les Guerres de la Fronde dans la baronnie du Thour en Champagne*, 1649-1657, par H. Jadart, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, octobre 1885, t. XIX, pp. 270 à 288.

2. 19 avril 1806. Plan des terres appartenant à l'Hôtel-Dieu de Paris, situées sur les terroirs du Thour, Recouvrance, Bannogne, Villers et Lor, dressé par Etienne-Antoine Rivière, géomètre forestier des Hospices civils de Paris. — Total des contenances : 119 hectares 18 ares 19 centiares. — *Papiers de l'Etude de M. Arthur Voiron, arpenteur à Juzancourt.*

3. Notice généalogique fort bien dressée de la maison de Coligny, avec mention des barons du Thour, au cours d'une *Etude sur Semur-en-Brionnais*, par M. l'abbé Cucherat, publiée dans les *Mémoires de la Société Eduenne*, Autun, 1888, t. XIV, pp. 160-64.

4. Extrait du registre de la paroisse Saint-Etienne de Reims, année 1694, f° 9 recto. Mort. — Le quartorziesme jour du mois de may est decedé Messire Gaspart Alexandre, comte de Coligny, baron de la Motte S. Jean, du Tours et autres lieux, Colonel de cavalerie au Regiment de Condé, etc., mari de Dame Marie Constance de faide de Madaillan, marquize de Lassay, lequel estoit agé de vingt neuf ans ou environ, et qui a esté inhumé dans l'église de l'abbaye St-Denis, où nous l'avons conduis avec les ceremonies accoustumées, en foy de quoy j'ay signé. — (Signé) LHERMITE — J. FAVART CHAN. DE REIMS. — (*Archives de Reims, Etat civil.*)

vient de publier la correspondance[1]. Valeureux sur tous les champs de bataille, mais prodigue à l'excès, il dut vendre la baronnie du Thour le 27 octobre 1773, à Jacques Le Noir, notaire à Paris, lequel tendit uniquement à en faire une terre de rapport dont la Révolution allait bientôt anéantir les droits féodaux.

Toutefois les droits de propriété subsistèrent entre les mains de l'acquéreur, qui n'avait point émigré, et la veuve de Jacques Le Noir, légataire de son mari, put vendre en 1825 ce qui subsistait du domaine au vicomte de Virieu-Beauvoir[2], qui avait épousé sa nièce, née de Lostange. La Révolution de 1830 ayant privé le vicomte de ses charges à la cour, il vint habiter sa terre du Thour jusqu'en 1850, époque où elle fut partagée entre ses enfants, qui morcelèrent et vendirent définitivement, vers 1862, l'héritage des anciens seigneurs. Nous n'avons donné ici qu'un simple aperçu, un abrégé chronologique des barons du Thour, en attendant qu'une biographie détaillée fasse revivre quelques traits des plus saillants personnages, et précise dans toute son étendue leur curieuse généalogie.

§ 3. — Aveu de la seigneurie du Thour en 1390 par Jean de Châtillon.

C'est maintenant sur l'état de la seigneurie du Thour à la fin du XIVe siècle que va se concentrer notre attention, à l'aide du document qui forme l'objet principal de notre travail pour la recherche et l'étude des lieux dits.

1. *Le prince Charles de Nassau-Siegen d'après sa correspondance originale inédite de* 1784 *à* 1789, Paris, Plon, 1893. In-8° avec portrait. Il n'est pas question dans cet ouvrage de la baronnie du Thour, mais les détails biographiques sont du plus vif intérêt. Cfr. *Revue historique*, mars-avril 1894, 353 ; et *Revue des Questions historiques*, 1er janvier 1894, p. 334. — Voir aussi dans *Le Correspondant*, 10 novembre 1893, l'article de M. d'Hugues, sur *Un Français russophile au XVIIIe siècle* (le prince de Nassau-Siegen).

2. Loup-Gustave-Alexandre, vicomte de Virieu-Beauvoir, maréchal de camp, sous-aide-major général de la Garde Royale, gentilhomme de la Chambre de Charles X, chevalier de Saint-Louis, de Saint-Ferdinand d'Espagne, de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la Légion d'Honneur, mort à Paris le 20 avril 1864, dans sa 85e année. Il portait *de gueules à 3 cures ou annelets d'argent l'un dans l'autre.* — Cfr *Dictionnaire de la Noblesse*, par de la Chesnaye-Desbois, t. XIX, p. 882. — *Une famille autunoise aux XVIe et XVIIe siècles*, notice publiée dans les *Mémoires de la Société Eduenne*, 1892, t. XX, p. 1 et 58.

Ce document, qui paraîtrait d'une lecture fastidieuse pour ses énumérations presque toujours semblables de droits féodaux, offre cependant une grande variété en ce qui concerne l'étude des noms de familles et de localités. A cet égard, il est d'une extrême richesse, car nous y avons relevé, pour les huit villages composant l'ancienne seigneurie, plus de 300 noms divers, dont une cinquantaine de seigneurs tenant fief, une centaine d'habitants censiers et tenanciers, le reste de lieux dits encore connus ou abolis de longue date[1]. Nous allons énumérer tous ces différents noms par ordre de village. Ils en formeront comme le recensement à la fin du XIVe siècle, et apporteront un petit contingent au futur et si désirable *Dictionnaire topographique du département des Ardennes*.

Le Thour, chef-lieu de la baronnie, 1390.

1. — *Seigneurs, possesseurs de fiefs et habitants.*

Jehan du Sollier.
Monseigneur Aubry de Longny.
Feu Bouloingne.
Cléron.
Louis Pouillon.
Jehan de Saint-Martin.
Jehan Le Moinne
Thiébaut Brachet et Agnès sa femme.
Gérart du Glaigeon et demoiselle Jehanne sa femme.
Monseigneur de Saint-Nichaise.
Monseigneur de Loon.
Graillet de Loon.
Monseigneur du Thour.
Renier Lonteul.
Colart Cayer, dit ailleurs Colars Cahiers, et Jeanne sa femme.
Joffroi de Chevrières, escuier.
Jehan de Rosoy, chevalier.
Pierrart Chellet et Jehanne sa femme.
Les hoirs Gérart de Vendy.
Les hoirs Marie de Hardoye.
Les hoirs Jehan Sotel.
Les hoirs la Bernarde.
Les hoirs Jehan le Convers, de Nisy.
Les hoirs Henry La Housse.
Les hoirs Thierry et Gobert de Saincourt.
Les hoirs Martin Tonsut.
Les hoirs Houdion.
Guillaume de Bricoingne, escuier[2].
Colart Andrieu, dit le Petit.
Jacquet de Vientais.

1. Ceux qui subsistent encore figurent aux tableaux des lieux dits actuels du Cadastre, donnés en appendice, nos III à VIII.

2. Guy de Bricogne est cité dans les *Archives législatives de Reims* par P. Varin, *Statuts*, t. I, p. 104, et Robert de la Bricogne dans le même recueil, *Archives administratives*, t. II, p. 544. — *La Bricoingne* ou *La Bricogne* est le nom d'une ancienne localité des environs de Reims, dont nous n'avons pu découvrir encore l'emplacement exact. Elle figurait dans la liste des villages soumis aux droits de *poictures* envers l'archevêque de Reims en 1457. On y lit : « Labricongne à longo tempore vacat, pour ce icy néant. » La destruction de ce village remonte donc probablement au

Hervieu le Bouchier.
Jehan Petit de Lor.
Les religieux de Signy.
Les hoirs de Champy.
Les religieux de Vaucler.
Raulet Briet.
Guiot de Bienlieu.
La fille Topart.
Aubelet.
Herment Barbriquet.
Regnaut Houdion.
Aubinot Leconte.
Feu Ludet Le Lièvre.
Ponceles Houdion.
Feu Jehan Potet.
Raoulet de La Saulx.
Gerard Cuignart.
Jehan de Haussoy, escuier, et Jehanne de Sainte-Geneviève, sa femme.
Jacques de Beaufort, chevalier.
Henry Ancel.
Li Alemens d'Arrensort, dit ailleurs Li Alemans d'Avrensort.

2. — *Lieux dits du terroir et dépendances.*

Le boz du Chesnoy.
Grande voye du Chesnoy.
Petite voye du Chesnoy.
La voye de Chastel.
La voye de Saint-Germainmont.
A la voye de Nisy.
Coste Jupitel.
Nueve chaussie.
Ylez de Couet.
Pré à la Fontaine.
A la Chaussée.
Bethaincourt, Bestaincourt[1].
Ville de Basencourt.
En Boscheri.
Au boz Guillaume.
Fontaine de la Cousture.
Mairie de la Cousture et l'autre mairie.
En Marchié.
La Maladrerie.
La Maison Dieu.
Au fossé Piart.
A la Croix.
La maison de la Tournelle.
La Tournelle de Bethaincourt.
A la Crois Thiebert.
En Orenseval.
Au sentier d'Orenseval.
La Couture la Damme.
Vignes de Saint-Simon.
Le Mont Hermant.
Dessous la Crois.
Vignes de l'Alemaigne.
Molin à vent.
En Wybis.
Au Mont de Bannoingne.
Dessoulz les Ourmes.
A la Croisette.
Devant Chastillon.
Terres de la Maladerie.
Au Pommeruel.
En Vermont.
Valée de Bury.
L'Ormière.
En Fontenoy.
A la Terrière.

XIVe siècle, au début de la guerre de Cent ans. *Archives communales de Reims*, Diverses matières, Lods et Ventes, liasse 41, n° 2, *Compte du temporel de l'arceveschie de Reims pour lan mil IIII cinquante sept*, f° 13 à 16.

1. Signalons ici un lieudit fort ancien et aujourd'hui inconnu aux environs de ce hameau, dit *Alodium de Hairimare* dans une charte de 1160, situé entre le ruisseau de Saint-Quentin-le-Petit et Béthancourt, qui était une dépendance du prieuré de l'abbaye de Saint-Hubert à Evergnicourt, et fut cédé à l'abbaye de Saint-Nicaise. (*Bibliothèque de Reims*, cartulaire de Saint-Nicaise, fol. 14 r° ; « allodio *Hairimoreit* », dans une charte de 1174, Archives de Reims, fonds de Saint-Nicaise, liasse de Saint-Germainmont.)

L'aubre Billon.
Centier de Renceval.
Greizicourt.
Le Priier que on dit au Viez Monstier.
En Taillepiet.
En la Vaul le Roy.
Aux Jardins.
Fourches de Rouysseloy.
Aux buissons Raoul.
Terres de Chastillon.
En Lonmetz.
La vallée d'Orgeval.
Priier à Wylli.
Sentier du Priier.
A la Cavrette.
Voie de Saint-Simon.
Sur les quartiers.
Dessoulz les fontaines.
Fontaines de Alaincourt.
Mont de la vallée de Saint-Fergeul.
A Longue Roye.
Le Val Huon.
La Buire Robert.
La demie lieue.
En Croierelles.
En viez mont.
En Basencourt.
Cens d'Ebfroyval.

Villers-devant-le-Thour, 1390.

1. — *Seigneurs, possesseurs de fiefs et habitants, rentes féodales.*

Mauvinet de Suzainne, escuier, seigneur de Criévecuer et de Villers devant le Thour en partie, à cause de d^elle^ Marie sa femme.
Monseigneur de Mondigeulx.
Gérart de Chauvency, chevalier.
Li Alemans de Vrensort.
Jehan de la Motte, escuier, d^elle^ Katherine sa femme.
Messire Werris de Herbignis.
Gérars de Grez, seigneur de Soisse.
Raulin et Pierre Haton, tenant fiefs.
Henry Morart.
Oudart Le Barrois.
Adam li Portiers.
Jehan Baudet.
Jehan de Vaulx.
Raulin Loubret.
Jehan le Boucheriau.
La femme de feu Joffroy de Bercy.
Jehan Croulez.
Rente Simon et Jehan.
Rente de Haudrecy.
Rente que on dit le Frisson.
Rente que on dist Cornay.
Rente de Cochier.
Le Frizon, fief.

2. — *Lieux dits du terroir et du village.*

A la senfe des vignes.
Emmy la ville.
Maison du Four banal.

Juzancourt, 1390.

1. — *Seigneurs du lieu et rentes féodales.*

Gérart de Lor, seigneur de Chauvency.
Rente de Cornay.
Rente de Juzannecourt.
Olivier d'Escannevele (?), chevalier, et Marguerite de Rumigny, dame de Gerondelle, sa femme.

2. — *Lieux dits du terroir.*

Le Petit Marez.
A la Chaussée.
Moulin en avalx.
Dessous le moulin.
Le Fourson.
Chemin de la praelle.

Bannogne, 1390.

1. — *Seigneurs et habitants.*

Jehan de Chevrières.
Monsieur de Lor.
Raoul de Bannoingne.
Enfans Buleteit ou Buletez.
Jehan Crauchon.
Bertrand Chante Rainne.
Joffroi de Chevrières.
Les hoirs Guillaume de la Bricoingne.
Feu Renault Vilain, escuier.
Perin de la Bricoingne.
Pierre Chollet.

2. — *Lieux dits du terroir et du village.*

Maison de Bannoingne qui siet au lez devers Rousseloit.
Au Wez Gosset.
A la Cousture.
Voie des Ribaulx.
Fourches dessous Ruisselois.
Aux Orgières.
Boz de Banoingne.
Le Prier à Wybis.
La Quarière.
Sente de Saint-Quentin.
La Perriere.
Voie de Rousseloit.
Au Priier.
La Cloperie.
Louvières.
Valée de Bury.

Hannogne, 1390.

1. — *Seigneurs et habitants.*

Messire Gaucher de Muttry, chevalier.
Messire Henry de Hans, chevalier.
Jehan de Rosoy, chevalier.
Colars de Prouvais, escuier, tuteur des enfans de feu Gauthier de la Mallemaison.

2. — *Lieux dits du terroir et du village.*

Grange du terrage.
Le Bois de Har.

Sévigny-Waleppe, 1390.

Lieu dit du terroir.

Preit en Hamesis.

Saint-Fergeux, 1390.

1. — *Seigneurs et habitants.*

Jehanne de Vendières, dame de Versainnez.
Katherine de Nantouillet, dame de Saint-Fergeux.
Jehan Baillart.
Henry Lenoir.
Jehan Lenoir.
Jehan Rance.

2. — *Lieux dits du terroir et du village.*

La grande maison du lieu.
Chaudion.
Fontaines de Plarmez, devers Condé.

Saint-Germainmont, 1390.

1. — *Noms de seigneurs.*

Messire Hanry de Hans, chevalier, seigneur.
Jehan d'Artaize, escuier.
Guillaume de Champy, escuier.
Femme messire Olivier de Stammel.

2. — *Lieux dits du terroir.*

Maison forte.
Les Barres.
Le Moulin.

Herpy, 1390.

Rente féodale.

Joffrois de l'Eschielle, chevalier.

Son, 1390.

Dîmes inféodées.

Jehan de Saulx, sire de Matignicourt, escuier, à cause de Jacqueline de Reims, sa femme.

Amagne, 1390.

1. — *Seigneurs, tenanciers et habitants.*

Gobert de Suzanne, écuier.
Le sire de la ville.
Madame de Chacin.
Jehan de Vendy, écuier.
Couillot.
Femme Larget Huart de Semony.
Les hoirs le Pertoys.
Gérondellot.
Husson le Charpentier.
Les hoirs Jehan Bonnet.
Les hoirs Thierri de Vendi.
Lefèvre de Pergny.
Colart du Chênes.
Mavinet.
Messire Gérars de Barbenchon, chevalier, seigneur de Inemont, à cause de Isabelle sa femme.
Madame de Monthaulon.
Monseigneur Jehan Rivert, ou Rivet.
Thiébaut Le vial.
Les hoirs Thomas d'Escourda.
Guillaume Batillier.
Jeannotin ou Jehotin.
Delle Marguerite, femme de feu Guillemin Batillier.
Mabille, jadis femme Forton.
Jehan de Pertes.

2. — *Lieux dits du terroir et du village.*

Forteresse d'Amaingne.
Moulin d'Ameigne.
Aux Seriziers.
A la Moussemer.

Le Boz de Grusin.
A l'Ourmez.
Au Tranlez.
Au Pommeruel.
A la Corvée.
En Meriagines.
Au Chesnez.
A la Tranloye.
Au Suzin.
A la Caure.
A la Harbes.
En Convellez ou Conmellez.
A l'Espine Baiart.
En Conmez.
A la Grève.
Fontaine à la Saulx.
Jardin Gobert.
Au Ponth à la Saulx,
En Clau.
En Bronny, ou Bronis.
Au Champ à la porte.
En Pellevassez, ou Pellevasse.
Sur la mer.
Ez ars Huet.
Ez ars Jehan.

En outre de ces noms de personnes et de lieux, l'aveu de 1390 apporte beaucoup d'éclaircissements sur les mesures de grains et de terres alors en usage, sur les dates d'échéance et sur certains droits féodaux, cens, rentes, dîmes inféodées, etc[1]. Au point de vue de la topographie, il fixe l'emplacement des maisons fortes de Saint-Germainmont, de Saint-Fergeux et d'Amagne ; il révèle l'existence, au XVIe siècle, d'une *ville de Basencourt* voisine du Thour. Enfin, il précise les variétés de noms de beaucoup de villages, hameaux ou domaines encore existants.

§ 4. — Aveu de la baronnie de Thour en 1616, par D^elle Gabrielle de Régnier.

Cet aveu est beaucoup moins complet que celui de 1390, comme étendue de droits et comme terroir de juridiction. Huit villages seulement sont mentionnés : Le Thour, Villers-devant-le-Thour, Grandchamp, Herpy, Saint-Germainmont, Gomont, Juzancourt et Hannogne, et dans chacun d'eux les redevances féodales sont réduites considérablement.

L'aveu indique d'abord que le domaine est indivis dans toutes ses parties avec Charles Cauchon de Maupas, co-seigneur et baron. Le château figure comme ruiné, n'offrant plus sur son emplacement qu'une petite maison louée six livres et un colombier de nulle valeur. On sent que, de longue date, personne ne réside plus dans l'ancienne forteresse démantelée. La justice haute et basse, les appels aux assises du bailli, le scel et tabellionnage, la taille, le terrage, etc., tous ces pro-

1. Notamment les droits de *Tenche*, *Txavers*, *Masnage*, *Estellage*, *Afforrage*, *Explois*, *Sauvement*, etc., etc.

duits sont évalués à très bas prix. Le four banal est fondu. Trois fiefs sont ensuite signalés au Thour : celui de *la Clochette*, celui de *Guiot Gerauz* et celui de *Guyot Noault*, qui ne répondent à aucune désignation actuelle. La Grande Cense était en ruine en 1616, les étangs en partie disparus, mais le bois du Chesnois subsistait encore avec sa contenance de quatre-vingts hectares.

A Villers-devant-le-Thour, la seigneurie est entièrement dévolue aux barons du Thour. Les droits sur le vin sont énoncés avec les deux pressoirs banaux, puis la grande et la petite cense, et le moulin à vent.

A Grandchamp, les droits sont abaissés à trente-six livres, et à Herpy à cinquante sols, redevance, dit-on, difficile à percevoir.

A Saint-Germainmont, les noms des seigneurs sont donnés, ce sont : Pierre de Constant, Henriette de la Viéville, François Rogier et autres co-seigneurs. Aucun de ces personnages ne réside, car on signale seulement « la place où étoit par ci devant la maison seigneuriale. » Le four banal est également démoli. Les produits réels sont de rentes en grain perçues sur des moulins, censes, vignes prairies, etc. Aucun lieudit nouveau n'est indiqué dans cette pièce.

A Gomont, où l'aveu de 1390 ne faisait valoir aucun droit, l'aveu de 1616 en revendique plusieurs dont il ne donne même pas l'évaluation. — A Juzancourt, la maison de la baronnie est ruinée et son emplacement vendu par un tiers.

Il subsistait davantage de possessions à Hannogne, où, avec la justice, les barons du Thour conservaient deux censes avec leurs dépendances. Ils exposent, en outre, qu'il leur appartient un droit à une rente de vingt-trois muids de froment que l'on ne paye plus depuis la remise qu'en avait faite pour trente ans un précédent seigneur, Henri de Grandpré, lors des guerres du xve siècle.

Il résulte donc de l'examen des deux aveux que, depuis le xive siècle, la seigneurie du Thour avait été en déclinant comme source de revenus féodaux. Au xviie siècle, il ne restait déjà plus de véritable rapport que celui des droits de propriété directe sur des censes ou fermes tenues par des laboureurs comme fermiers. Les châteaux détruits, les fours banaux anéantis, les droits de justice estimés à des droits insignifiants, les rentes de chapons et de poules déclarées irrécouvrables, les cens abaissés, tout cela indiquait non seulement

la suite des désastres de la guerre de Cent ans et des Guerres de religion, mais encore un abaissement forcé dans la perception des taxes féodales. Le seigneur non résidant ne rendait plus de services à ses vassaux, ne les protégeait plus, et ceux-ci, d'une manière ou d'une autre, directement ou indirectement, cessaient de lui solder le prix de cette protection et de cette sauvegarde promises lors de l'établissement du régime féodal. Le contrat perdait sa raison d'être : il allait s'anéantir.

§ 5. — Lieux dits du cadastre des communes comprises dans l'ancienne baronnie du Thour.

Notre examen du passé serait incomplet sans un regard sur l'état présent des terroirs, qui peut seul fixer les résultats de nos investigations dans les anciens titres. Rien de plus facile d'ailleurs, et de plus utile à beaucoup d'égards, que de publier le relevé des lieux dits du cadastre à la fin de notre siècle. Le prochain siècle en verra beaucoup disparaître et s'oublier ; nos efforts doivent tendre à maintenir leurs traces à titre de documents historiques.

Nous produirons donc en appendice, à la suite des aveux de 1390 et de 1616, la liste annotée de tous les lieux dits actuels des communes de Bannogne, Hannogne, Juzancourt, Saint-Germainmont, Villers-devant-le-Thour et Le Thour. Ces six communes groupées donnent un ensemble très varié de désignations pleines d'intérêt pour l'histoire, l'archéologie et la topographie. Nous ne hasarderons, autant que possible, aucune explication qui serait douteuse et de nature à induire en erreur. L'interprétation des noms de lieux est fertile en bévues, et c'est bien de ce travail que l'on peut dire : *Opus aggredior opimum casibus.* Que l'on excuse les fautes que nous pourrions commettre, en tenant compte de l'aveu de notre impuissance à tout expliquer et de notre désir de ne pas le tenter ! Un seul point nous rassure, c'est le service que peut rendre une seule indication prise sur les lieux et exactement rapportée d'après de consciencieux renseignements[1]. L'érudition vit de détails et ne néglige aucune source pure d'informations.

1. Nous remercions à ce sujet nos collaborateurs si fidèles et si obligeants, MM. Jules Prillieux, de Villers-devant-le-Thour, Courty père, du Thour, et Jules Carlier, de Hannogne. Ajoutons le nom de M. P. Laurent, juge de paix de Rethel, qui va nous procurer le relevé des lieux dits du terroir d'Amagne.

C'est pour rester fidèle à ce programme de réserve et de prudence que nous jugeons qu'il n'y a pas lieu pour nous d'entrer dans le détail à l'avance, ni de chercher à établir ici une revue comparative de tant de noms et de locutions diverses. Leur nombre, leur forme, leur origine récente ou reculée, leur situation respective, tous ces points nécessaires à l'étude ne peuvent être fixés qu'en parcourant la liste dans toute son étendue et pour ainsi dire sur le terrain. Les vrais érudits savent que les relevés d'ensemble et les conclusions générales ne s'improvisent pas. Seuls, les savants qui dressent nos Dictionnaires topographiques départementaux ont le devoir de résumer et de conclure ; leur compétence et leurs longues recherches leur en donnent le droit. Ils le font avec la précision et la sûreté des vrais philologues. Nous leur donnons simplement ici matière à examen dans un tableau rétrospectif et contemporain, mais d'un domaine restreint et sur une petite échelle. N'importe son étroitesse, la carte de France peut bénéficier de ce modeste apport, puisqu'aucune parcelle du sol de la patrie n'est étrangère à son histoire, et que la plus minime contribution témoigne de l'attachement que nous portons à ce sol sacré.

(*A suivre.*) Henri JADART.

Villers-devant-le-Thour (Ardennes), le 22 septembre 1896.

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

L'ÉGLISE DE RUMILLY-LES-VAUDES*

(AUBE)

ARCHITECTURE — SCULPTURE

Voici le moment de formuler un jugement sur l'œuvre que nous venons d'analyser au point de vue iconographique. Nous allons donc maintenant l'examiner au point de vue esthétique. Nous sommes assez embarrassé, nous l'avouons, nous craignons de nous laisser entraîner par l'affection que l'on porte naturellement à l'objet d'une étude un peu approfondie. Pour nous prémunir contre cette faiblesse et aussi pour qu'aucune objection sérieuse ne puisse naître d'elle-même dans l'esprit du lecteur, lorsque nous en viendrons à louer sans restriction, nous signalerons tout de suite les défauts absolus ; nous verrons après les défauts relatifs, réservant pour la fin l'examen de qualités hors ligne selon nous. De la composition, de la disposition d'ensemble du retable, nous n'avons rien à dire ; elle est conforme aux habitudes de l'époque [1].

Le tableau du portement de croix est un peu confus peut-être ; celui de la résurrection est, dans son ensemble, mal composé, cela est encore incontestable : nous reconnaissons aussi que les personnages sont souvent imparfaitement dessinés et mal proportionnés. Tels sont les seuls défauts absolus que nous ayons remarqués.

Nous ferons mention seulement de deux particularités que l'esthétique d'alors permettait et que notre goût modifié, sinon épuré, interdirait aujourd'hui. Nous voulons parler de

* Voir page 433, tome VIII de la *Revue de Champagne*.

1. Inutile de signaler les ornements modernes ajoutés à la composition primitive (têtes d'anges, volutes).

cette réunion d'épisodes divers en un seul tableau, et aussi de la présence (dans le fond des bas-reliefs) des petits piliers à demi-engagés dans la pierre et qui sont censés supporter la voûte que figure la cavité où se détache le bas-relief[1].

Mais il est un reproche, beaucoup plus sérieux en apparence, que le premier venu ferait au retable de Rumilly, reproche qui, s'il se trouvait fondé, serait des plus graves puisqu'il déshonorerait le bas-relief central, le plus important et le meilleur des trois. Les personnages en effet y sont sans proportions relatives entre eux, et, pour commencer par l'observation en ce sens la plus importante, il est facile de voir que le Christ en croix est beaucoup plus grand que les personnages qui sont au premier plan, de six ou huit mètres en avant peut-être. Il est plus grand même que les deux larrons attachés à ses côtés et un peu en avant de lui. Au risque de faire sourire certaines « personnes de notre temps », nous avouons que c'est là une convention qui nous paraît très raisonnable. Nous espérons même convaincre tout le monde par les considérations suivantes : Quelles eussent été les conséquences d'un scrupule de cette nature chez le sculpteur ?

Pour conserver la vraisemblance de la perspective, il fallait, ou bien faire le Christ tout petit, beaucoup trop petit sous tous rapports (convenance décorative, convenance morale), — ou bien, au contraire, les personnages du premier plan énormes, dépassant de beaucoup l'importance qui moralement leur appartient et que, pratiquement, il était possible de leur donner, — ou bien encore il fallait mettre moins de monde au pied de la croix et supposer les personnages tout à fait contre elle. Deux conditions contraires aux données du sujet.

Ce soi-disant défaut expliqué, on nous reprochera une autre invraisemblance du même ordre. Au pied de la croix se trouvent la Madeleine, et tout contre, derrière l'arbre de la croix, les soldats qui jouent aux dés. Tous ces personnages sont dans un rapport à peu près vraisemblable, et avec ceux du premier plan et entre eux. Mais les trois cavaliers sont beaucoup trop petits !

Même réponse ! Si l'on élève ces cavaliers à des dimensions vraisemblables, ils encombreront la composition et nuiront à l'effet décoratif de l'ensemble. Il y avait un moyen de les maintenir avec vraisemblance dans cette dimension, en suppo-

1. On serait presque tenté d'y trouver des piliers d'église, entre lesquels seraient tendues des toiles de fond pour la représentation d'un mystère.

sant le pied de la croix plus loin des premiers plans; mais alors il fallait diminuer la Madeleine, qui devenait beaucoup trop petite, ridiculement petite, de même les soldats, qui devenaient indistincts, inintelligibles[1]. Notre conclusion est donc celle-ci : La composition étant agréable ainsi dans son ensemble et possédant bien d'autres qualités (nous le verrons tout à l'heure), on aurait tort de reprocher au sculpteur les disproportions que nous venons d'indiquer. Elles font partie intégrante de la composition ; elles sont, pour ainsi dire, indispensables. Maintenant, est-ce naïveté de la part du sculpteur, est-ce voulu, est-ce raisonné? Il n'est guère facile de répondre. Pourtant, il y a là les apparences d'un parti pris si net, qu'il nous semble bien que nous soyons en présence d'une convention intentionnellement admise. Eh puis, on a bien abusé de ce mot : la naïveté de nos ancêtres. Ils ne manquaient ni d'intelligence ni de finesse, et cet artiste même, en particulier : l'expression qu'il a su donner à ses petites figures, en est la preuve. Ils n'étaient pas naïfs au point de penser qu'ils représentaient exactement la nature; seulement, ils admettaient des conventions que nous n'admettons plus : nous en admettons bien d'autres, d'ailleurs.

Les critiques sérieuses admises, les autres repoussées, nous avons des qualités de premier ordre à relever. Les costumes, tout d'abord, méritent des éloges particuliers. En dehors de ceux du Christ, de la Vierge, des Saintes Femmes et de Saint Jean, qui sont conformes à l'ancienne tradition, comme nous l'avons dit plus haut, les autres, comme nous le faisons également remarquer, dénotent des préoccupations archéologiques, un goût marqué pour la couleur locale; mais ils sont joliment composés, d'un style original, et si un rapprochement pareil ne paraissait pas exagéré, nous dirions que ces équipements bizarres, parmi lesquels nous trouvons des armes pseudo-romaines, des robes opulentes de l'Orient, des turbans, des cimeterres recourbés, mêlés à des pièces de l'habillement contemporain, nous font penser aux costumes des scènes bibliques de Rembrandt, scènes et costumes, dont la composition demeure si profondément personnelle et hollandaise, malgré l'utilisation de tout ce merveilleux bric-à-brac exotique qu'il avait, à grands frais, accumulé dans son atelier d'Amsterdam. Ainsi font les grands maîtres : « Rembrandt,

1. D'ailleurs, la disproportion entre la Madeleine et ceux-ci d'une part, et le Christ d'autre part, était singulièrement augmentée.

comme Delacroix, dit Th. Gautier, a son architecture, son vestiaire, son arsenal, son musée d'antiques, ses types et ses armes..., etc. » (*Hist. du Romantisme.*)

Rien n'est plus juste que cette remarque, applicable à d'autres encore, et rien plus que cette archéologie n'est différent de l'archéologie, telle que malheureusement on la comprend trop souvent aujourd'hui. Sans doute, les artistes de nos jours ne pourraient se permettre certains écarts de fantaisie, certains anachronismes qui, du temps de Delacroix même, ne choquaient pas ; mais ce n'est pas sans un vif sentiment de regret que l'on peut considérer ces œuvres d'autrefois, où chaque costume est une composition de l'artiste, où meubles, architecture, tout est création de son génie. Il est vraiment fâcheux de voir un public mépriser, condamner un tableau historique, parce que telle voûte qui s'y trouve représentée n'est pas « du temps », si ce tableau est magistral d'ailleurs. Si nous avons trouvé dans notre retable de remarquables qualités pittoresques, c'est surtout l'expression, le caractère des figures que nous admirons sans réserve, et ce sont des qualités de cet ordre qui, à notre avis, font du retable de Rumilly une œuvre hors pair. Il est impossible, en effet, de ne pas être émerveillé de l'habileté technique et de l'esprit d'observation qui ont permis à l'auteur anonyme de donner à des figures si petites et taillées dans une matière grossière, tant de vie et de sentiment obtenus par une exécution nécessairement très large et simplifiée. Les personnages du sujet central méritent surtout les plus grands éloges. Les moins remarquables d'entre eux sont en général les soldats, placés très en arrière-plan et derrière la croix ; et là encore pourtant, un homme barbu, en turban, est merveilleusement observé, il suit les péripéties de la partie de dés avec l'attention la plus naturelle, avec passion, le cou tendu, les mains sur l'épaule d'un joueur accroupi.

La physionomie de Longin est spirituellement rendue, le cavalier de droite est parfait de grossièreté et d'ironie.

Mais à eux seuls, les deux groupes du premier plan suffiraient pour placer le retable de Rumilly, très au-dessus des œuvres similaires et tout à fait au premier rang des œuvres sculpturales de l'époque ; et s'il brille, c'est précisément par des qualités que l'art des pays du Nord n'a pas eu à emprunter au Midi.

Sans doute un Italien eût sculpté les scènes de la Passion en donnant à ses figures des proportions plus élégantes et aussi plus justes, mais *sûrement* il n'eût pas atteint la même vérité

d'expression, malgré sa technique plus savante et ses connaissances scientifiques plus approfondies ; il eût fait des personnages anatomiquement plus *vrais*, mais infiniment moins vivants, *moins vraisemblables*. En aucun tableau peut-être, l'évanouissement de la Vierge n'a été rendu avec un sentiment plus poignant et cela le plus simplement du monde, sans geste théâtral ; elle tombe comme une masse (que l'on nous pardonne ce mot trivial mais expressif), sans souci des poses gracieuses, et l'émotion naît tout naturellement dans l'âme du spectateur qui, brusquement, se trouve reporté aux scènes analogues qu'il a pu voir dans la vie réelle.

Et ce colloque des soldats ! Si l'on a lu avec attention le passage du mystère qui le concerne, on sera vraiment saisi d'admiration (l'expression n'est point trop forte) devant ces visages inquiets, interrogateurs, dont les plus grands artistes de nos jours pourraient être fiers. Que l'on compare cette scène avec les estampes de la Grande Passion, d'Albert Dürer ; pour nous, le retable de Rumilly (s'il est permis de comparer la sculpture à la gravure) l'emporte sur l'œuvre célèbre du grand nürembergeois. A ce sujet, nous ferons même une remarque, remarque qui augmente l'intérêt d'un semblable parallèle. Il y a la plus grande analogie dans la disposition du groupe de la Vierge à Rumilly et dans Dürer, disposition qui se trouve reproduite à peu près dans des œuvres de la même époque ; mais là surtout, le rapprochement s'impose : il n'est pas impossible, en somme, que le tailleur d'images ait eu en sa possession les estampes de Dürer.

Une polychromie heureuse, nous l'avons dit, vient rehausser les qualités du retable. Il y aurait donc tout un ordre de recherches à aborder, que nous avons dû laisser de côté pour le moment. Le retable a-t-il été peint et sculpté par la même main ? C'est une question qui est moins facile à résoudre qu'on ne le pourrait croire ; il est même impossible de rien affirmer *à priori*, car les spécimens similaires tantôt sont peints par le sculpteur lui-même, tantôt par un autre artiste.

CHAPITRE III

Nous avons analysé le retable de Rumilly au point de vue iconographique ; nous nous sommes efforcé d'en montrer les défauts et les qualités. Il faudrait maintenant pouvoir en nommer l'auteur. Malheureusement, il nous sera impossible de

répondre positivement à une semblable question, et c'est avec moins de précision encore que pour le portail que nous pourrons donner quelques indications sur ce point particulier.

Tout d'abord, il est indispensable de nous écarter momentanément de notre sujet, de l'étendre plutôt et de jeter un coup d'œil d'ensemble sur la statuaire de Troyes et des environs, au XVIe siècle.

Il n'existe pas d'ouvrage d'ensemble sur la sculpture troyenne à cette époque ; néanmoins, on trouvera d'intéressantes considérations générales sur ce sujet dans un travail de M. Albert Babeau, publié dans *l'Annuaire de l'Aube* en 1879, et intitulé : « Les Prédécesseurs de François Gentil. »

Nous allons donc, mais sans prétendre donner une classification générale ni définitive, indiquer quelques groupes distincts parmi la statuaire troyenne, dont l'observation, tant au cours de promenades dans le pays, que dans l'étude des documents photographiés et gravés, nous a révélé l'existence. D'ailleurs, M Babeau, avant nous, constate les traces d'influences allemandes, italiennes, flamandes, et la lecture de ses ouvrages est venue confirmer nos observations.

1° Un premier groupe, celui dont l'origine est sans doute la plus ancienne, présente des caractères extrêmement définis, et dans le type féminin représenté et dans l'habillement des Saintes [1], qui est très riche et présente un grand luxe de larges bordures brodées. Quant au type, c'est une figure ovale, un peu plate, le nez un peu relevé, les pommettes saillantes et les yeux en amande, à fleur de tête et un peu bridés et relevés. Ce type a quelque chose de hiératique et essentiellement médiéval. Telle est la statue de sainte Madeleine, conservée à Saint-Pantaléon de Troyes et dont parle M. A. Babeau. M. Babeau reconnaît dans ce groupe une influence flamande et allemande ; nous y verrions volontiers surtout une manifestation du génie artistique autochtone, qui, sans doute, s'était approprié, en les modifiant profondément, ces éléments étrangers.

Le type féminin que nous venons de dépeindre est, en tout cas, très français ; il se retrouve à peu près dans cette Vierge de l'école de la Loire (Musée du Louvre), dont M. Babeau constate l'analogie avec les sculptures troyennes en question.

1. Si nous parlons des saintes et non des saints, c'est que les exemples que nous connaissons de cette statuaire du XVIe siècle sont des figures féminines en général.

On peut ranger dans cette même catégorie la Vierge classée dans l'école champenoise au musée du Louvre ; la Visitation, qui se trouve à Saint-Jean-au-Marché de Troyes, une statue de Sainte Barbe, sans grande valeur d'ailleurs, qui se trouve dans l'église de Chaource (Aube).

2° D'autres œuvres trahissent une influence allemande au contraire. Nous voulons parler des bas-reliefs de marbre de Saint-Jean-au-Marché de Troyes, reproduits en moulages au Musée du Trocadéro. Il y a là, par endroits, une outrance de mimique (scène de Judas rapportant les pièces d'argent), et partout une telle minutie de détails que l'on serait tenté d'attribuer cette œuvre importante à une main allemande. Les types, d'ailleurs, sont tout germaniques [1]. Mais l'art allemand que nous voyons là est un art allemand transformé, qui a subi la Renaissance, ce n'est plus l'art sympathique et cordial, « herzlich », d'Adam Krafft ; à travers la facture allemande, on entrevoit ici une imitation de Michel-Ange dans certains personnages, comme par exemple ce guerrier en cuirassé à la romaine, qui se voit à droite de l'un des deux plus petits bas-reliefs [2].

3° Un troisième groupe est franchement italien. Il représente sûrement Dominique-le-Florentin (Domenico del Barbiere) et son école.

On trouvera des renseignements sur cet artiste dans un travail de M. Babeau et dans l'édition de Vasari de Gaetano Milanesi. Dans ce groupe se rangent les bas-reliefs de l'église

1. Par ex. la femme qui, dans le tableau dont nous venons de parler, tient un enfant dans ses bras.

2. M. Le Brun-Dalbanne, dans l'ouvrage cité à l'index bibliographique, croyait établir ceci : Les comptes de Saint-Jean signalent en telle année (XVIe siècle) telle somme payée à Gentil pour deux statues pour la chapelle de la Vierge ; il en concluait, sans hésiter, que ces deux statues étaient le groupe de la Visitation — conclusion qu'il est à peu près impossible d'admettre pour des raisons chronologiques. — Il affirmait ensuite que ces deux statues étaient identiques de caractère aux trois bas-reliefs en question, qu'il attribuait pour cette raison à Gentil. Cela ne tient pas debout ; rien n'est plus faux que cette prétendue analogie.

Il est une objection assez grave que l'on peut faire à l'hypothèse, d'après laquelle un Allemand serait l'auteur de ces trois bas-reliefs : on ne trouve pas à cette époque de nom allemand parmi ceux des sculpteurs établis à Troyes. Ce n'est pas pourtant une cause d'impossibilité. Les bas-reliefs ont pu être *exécutés en Allemagne* et transportés à Troyes. Et, en effet, ces types allemands, que nous signalions plus haut, pourraient faire supposer que l'auteur était entouré de semblables modèles.

de Bar-sur-Seine, par Dominique lui-même (l'Adoration des Mages, moulée au Trocadéro, statue de Saint-Pantaléon, etc.).

4° Un certain nombre d'œuvres[1] appartiennent à l'esprit général de la renaissance française.

5° Enfin, il nous reste à classer un dernier groupe, que nous formerons de trois œuvres remarquables, dont la première est très peu connue.

A. — Le Saint Sépulcre de Chaource (pierre grandeur naturelle. Peint.).

B. — La Sainte Marthe, dont le moulage est au Trocadéro.

C. — Le retable de Rumilly-les-Vaudes.

On s'étonnera peut-être de nous voir réunir en un seul groupe et attribuer à une même influence[2] trois œuvres si dissemblables à certains points de vue. Nous allons donc indiquer leurs points de ressemblance, nous efforçant ensuite de découvrir l'origine ethnique de chacun de ces caractères communs. Et tout d'abord, c'est dans le costume féminin que nous trouverons des analogies. Cela nous amène à dire un mot de l'habillement des personnages de l'Histoire sacrée dans la sculpture du moyen âge et de la renaissance.

Le costume que porte la Vierge dans beaucoup de représentations médiévales a pour origine incontestable le costume antique : ce n'est pas un habillement que les artistes copiaient dans leur entourage, c'est un habillement traditionnel ; les premières données s'en retrouvent dans les mosaïques des catacombes (voir l'*Art italien*, de J. Lafenestre), les Byzantins s'en écartèrent peu et, sans doute, le type de leurs Vierges eut une influence sur celui qu'adoptèrent les sculpteurs occidentaux. Depuis cette époque lointaine, le costume fut presque constamment conservé, au moins dans ses grandes lignes, jusqu'au xve siècle. Mais au xve siècle, dans le Nord surtout (Flandres), on le modifia entièrement. Dans la plupart des représentations (on habillait alors les saints de vêtements opulents), la Vierge est vêtue en grande dame. Un des exemples les plus frappants en est justement le groupe de la Visitation de Saint-Jean-au-Marché, à Troyes ; cependant, on trouve, dans l'arrangement de ces costumes, comme une intention de rappeler l'ancienne tradition. Il ne nous semble pas, en effet, que

1. Nous ne voulons nullement établir une classification chronologique rigoureuse, nous le répétons.

2. Nous ne disons pas à un même auteur.

la coiffure de la Vierge soit absolument celle d'une dame du xve siècle [1].

D'ailleurs cet abandon de l'ancienne tradition ne fut ni absolu, ni général. Dans certaines scènes (celle de la crucifixion, par exemple), cette tradition fut presque toujours respectée (voir cependant, entr'autres exceptions, les retables flamands du musée de Cluny). D'ailleurs, cette grande richesse, cette grande fantaisie apportées dans la composition des costumes de l'Histoire-Sainte ne devaient pas durer ; la Renaissance fut le signal, là aussi, d'un retour à la simplicité traditionnelle et à la convention ancienne. Désormais, le costume de la Vierge fut calqué sur celui des madones de la Renaissance italienne. Dans notre retable, la Vierge, les Saintes Femmes portent des costumes rien moins que contemporains, — costume qui, d'ailleurs, se retrouve au sépulcre de Chaource et également dans cette belle statue de Sainte Marthe, reproduite au Trocadéro. — Ce costume est-il copié de l'art italien ? Il peut en être inspiré dans une certaine mesure : les pieds nus en seraient un indice ; mais dans son ensemble il est plus lourd et rappelle, au point de vue de la forme, de la coupe, sinon de la facture, ces amples et épais vêtements de la Vierge flamande en bois (de Nivelle), qui se trouve au musée du Louvre ; une œuvre qui, celle-là, ne se ressent nullement de l'esthétique importée du Midi (là, les pieds sont chaussés). Mais un détail particulier mérite d'attirer notre attention :

1° L'une des Saintes Femmes de Rumilly porte une manche serrée au poignet, à petit pli, avec un parement d'une certaine largeur. Nous retrouvons une manche semblable :

2° Dans la statue de Sainte Marthe, dont il vient d'être parlé ;

3° Au sépulcre de Chaource (chez l'un des deux personnages tenant le suaire) ;

4° Enfin au Saint Jean de bois, qui fait pendant, au musée du Louvre, à la Vierge dont nous venons de parler. Nous ne voyons nulle part une manche *identique* dans les costumes des personnages de l'Histoire sacrée ; cela nous paraît donc un détail purement flamand.

Un autre ressemblance frappante entre les trois œuvres en

1. Voir aussi les statues de l'église de Saint-Vulfran, d'Abbeville, dont plusieurs, malgré leur naïveté un peu barbare, présentent un si beau caractère.

La Mise au Tombeau de l'église de Chaource (Aube)
(Groupe pierre peinte).

question consiste dans l'emploi du même type féminin, au nez légèrement busqué et prolongeant le front, aux lèvres aux coins abaissés, qui donnent aux figures des Saintes Femmes de Chaource et de Rumilly, comme à la Sainte Marthe du Trocadéro, une expression triste et mélancolique. On pourrait objecter que cette ressemblance tient à l'emploi d'un même procédé pour exprimer la douleur. Si nous n'étions en présence que du sépulcre de Chaource et du retable de Rumilly, cela serait admissible dans une certaine mesure, mais nous ne voyons pas pourquoi, intentionnellement, l'auteur de la Sainte Marthe allant au-devant de la Tarasque, son vase d'eau bénite à la main, lui aurait donné un air de tristesse et de mélancolie emprunté à quelque *cahier d'expressions* d'alors.

Autre ressemblance, qui n'existe qu'entre le retable de Rumilly et le sépulcre de Chaource : les personnages habillés sont très bas sur jambes. Les Christs nus seuls sont un peu plus élégants. Et là encore, nous rencontrons une objection à notre thèse de la communauté d'école de ces trois œuvres : la Sainte Marthe est, au contraire, très élancée. Nous venons déjà de constater que la proportion disgracieuse dont il a été parlé n'est pas absolument générale à Chaource et à Rumilly et, d'ailleurs, l'on peut citer des artistes qui ne se sont pas conformés dans toutes leurs œuvres au même « canon ». Peter Vischer, en Allemagne, en est un exemple. (Voir les figures de Lübke, *op. cit.*)

Autre rapprochement à établir entre le retable et le sépulcre : les soldats, de grandeur naturelle, qui gardent ce sépulcre, sont équipés et habillés d'armes et de costumes qui se rapprochent beaucoup des costumes des guerriers de Rumilly [1], costume dont nous avons remarqué l'originalité. Et ces types, la façon dont ce costume est compris, nous font encore penser à la Flandre.

Maintenant, si nous examinons le retable isolément, voici quelques raisons encore qui pourraient nous engager à lui attribuer une origine flamande :

1° La grande animation de la composition, cette vie intense et réaliste ;

2° Une certaine absence d'élégance, de finesse dans les types assez éloignés par là du génie français ;

1. Il y a même à Chaource une espèce de grotesque qui n'est pas sans analogie avec celui qui, à Rumilly, tire la corde devant le Christ.

3° La façon dont le nu est compris dans la figure du Christ sortant du tombeau et qui rappelle les « académies » de Jean Bellegambe. (Voir dans l'ouvrage de Mgr Dehaisnes, *le Jugement dernier*.)

4° Le caractère des petits anges thuriféraires, aux petites ailes relevées, aux amples chevelures ébouriffées. (Cf. encore J. Bellegambe, même tableau.)

Ces caractères flamands une fois constatés, attribuerons-nous le retable de Rumilly à une main flamande? Il est difficile de rien affirmer[1]; il est très possible qu'il soit seulement d'un artiste très imprégné de l'esthétique des Flandres.

En tous cas, s'il est d'un Flamand, c'est sans doute d'un Flamand de la Flandre française.

Il nous reste maintenant à dire un mot de l'attribution par Grosley de toute la sculpture intérieure de l'église de Rumilly à François Gentil. Rien de moins connu, de plus obscur que la biographie de François Gentil; on ne sait rien de positif sur lui, il est impossible de lui attribuer aucune statue d'une façon certaine. Les attributions de Grosley sont faites avec la légèreté ordinaire; quoique cela nous écarte de notre sujet, nous citerons de Grosley, presque intégralement, une lettre qui, croyons-nous, n'a pas encore été publiée, et qui montrera dans quelle mesure on peut avoir confiance en cet auteur. Cette lettre fait partie des papiers de Lévesque de La Ravallière (Bibl. nat.).

« ... Je vous conseille de ne pas compter beaucoup sur le témoignage de Pourvoyeur dont vous m'avez fait passer un mémoire sur Gentil, que je vous renvoye. J'ai puisé ce que je dis sur ce célèbre sculpteur (note à la page 203, deuxième volume), dans les mémoires de mon père qui étoit très curieux de ces anecdotes, qui avoit passé sa jeunesse et son enfance dans la rue du Bois, sous les yeux de mon bisayeul, qui aurait actuellement plus de 120 ans, qui était lié avec M. Sorin, sculpteur, mort il y a plus de 20 ans, âgé de plus de 80 ans, et qui, malgré tout cela, a laissé dans ses mémoires que j'ai sur Troyes, que Fr. Gentil était contemporain de Dominique, et que l'un et l'autre vivoit vers la fin du règne de François Ier, et sous les règnes de Henri II et de ses enfants. Les lumières que j'ai tirées des mémoires de mon père ont été fortifiées par l'étude

1. En tous cas, formé de deux assises, sculpté dans la même pierre que le reste de l'édifice, il fut, sans aucun doute, exécuté en France.

que j'ai faite moi-même des morceaux qui nous restent de ces habiles gens. Je me suis convaincu par cette étude que tous ces morceaux de leur main, qu'il est aisé de reconnaître et dont plusieurs portent une date, ne passent pas l'année 1580. Ils ont laissé des élèves qui travailloient vers le commencement du siècle suivant. Plusieurs statues à Saint-Martin-lès-Aires sont de ces élèves, et ces morceaux, quoique fort beaux pour la plupart, n'ont point cette hardiesse et cette fermeté que Gentil et Dominique imprimoient à tout ce qui sortoit de leurs mains. Quant à ce que j'ai dit dans la note sur les antiques qu'ils copioient, qu'il me suffise de vous citer le Saint Sébastien de Saint-Pantaléon ; ce saint est une copie du *Germanicus* antique, et, des deux bourreaux qui l'accollent, l'un est la coppie de l'*Annibal* et l'autre du *Jules César*. Vous avez aux Thuileries deux semblables coppies des deux derniers qui semblent jettées dans le même moule. Le Saint Martin ou au moins son cheval est une excellente coppie de la statue équestre du *Marc-Aurèle*, etc., et toutes ces pièces sont d'autant plus belles qu'elles ne sont point des coppies serviles pour les airs et les attitudes : c'est seulement l'idée que les artistes en ont prise[1].

J'ai vu l'original du marché fait par Dominique avec le chapitre de Saint-Etienne, pour la construction du jubé. Le surnom de Dominique n'y est pas lisible, mais, à la marge, une main postérieure a ajouté : *Giunti*, qu'il faut conférer avec le *Riconucci* du manuscrit de Champ-Gobert.

C'est sur cette indication que je l'ai appelé *Giunti* dans ma note ; note qui ne m'a été ni fournie ni suggérée, et que j'ai puisée dans les sources que je viens de vous indiquer...

. . . . . etc.

Tuus ex animo,

GROSLEY. »

Cette lettre, outre qu'elle nous dévoile les moyens d'investigation historique de Grosley et son absolue incompétence, nous apprend toutefois qu'une tradition constante considérait Gentil comme un pur sectateur de la Renaissance, et comme appartenant à l'école de Domenico del Barbiere. Une tradition, qui ne saurait guère être prise au sérieux, prétend même qu'ils travaillèrent souvent ensemble[2]. Tout ce qu'il est permis de dire

1. Inutile de faire remarquer la singularité des théories de Grosley.

2. Nous sommes étonné de voir M. Palustre se faire sans contrôle l'écho de cette légende.

sur Gentil, c'est qu'il dut mourir en 1582 (v. Babeau). En tous cas, les dates s'opposent à ce que le retable soit de Gentil. Pour ce qui est des douze statues d'apôtres accolées aux piliers de l'église, nous ne pouvons les croire de la même main que le bas-relief ; il y a un abîme entre lui et ces statues. Nous nous trouvons ici en présence d'un style de la Renaissance des mieux caractérisés ; cette figure[1], — ces statues, en général, ne sont pas sans valeur, certaines têtes pourtant sont d'une déplorable banalité. D'autres, au contraire, présentent un caractère remarquable d'individualisme. Parmi celles-ci, il faut citer, en première ligne, la statue de saint Jean l'Evangéliste, au dernier pilier, à main droite du chœur. Tout de suite, nous avions été frappé par l'originalité de ce masque énergique, très différent du type ordinaire et traditionnel que la statuaire médiévale comme celle du XVIe siècle attribue d'ordinaire au disciple bien-aimé. Les lèvres ici sont serrées, les joues imberbes (conformément d'ailleurs à la tradition) sont creusées de rides, de fossettes, rien moins qu'idéales et conventionnelles, et qui font un assez singulier visage pour un saint Jean. Puis nous sommes en présence d'un homme d'une cinquantaine d'années : saint Jean est d'ordinaire beaucoup plus jeune. C'est sans doute un portrait. Si maintenant nous comparons cette tête de saint Jean avec le portrait de Jean Colet qui se trouve dans le retable lui-même (tableau de la résurrection), nous constatons une ressemblance indéniable entre les deux têtes : même énergie dans le menton, fossettes identiques, mêmes lèvres serrées. Il est donc, selon nous, presque certain que la statue de saint Jean évangéliste, est un portrait de J. Colet[2]. Nous avons dit que d'autres statues présentaient des traits originaux, pleins de caractère, d'autres une banalité déplorable. Comment expliquer ce fait ? Est-ce que plusieurs des statues sont des portraits ? Est-ce qu'elles sont de plusieurs mains ? Certaines têtes aussi n'auraient-elles pas été refaites ? Nous n'avons pas examiné ces statues avec assez de soin, et d'autre part notre souvenir n'est pas assez précis pour qu'il nous soit possible de répondre à ces questions. Il est inutile, nous semble-t-il, d'insister sur l'intérêt qu'il y aurait à pouvoir prouver que ces apôtres

1. Je sais bien que des artistes ont parfois modifié du tout au tout leur manière. Exemple, Peter Vischer.

2. A différentes époques, il arrivait souvent qu'on représentât un saint sous les traits d'un personnage connu (ex., à Saint-Vulfran d'Abbeville, au XVIIe siècle). — (V. Emile Delignières, *Saint-Vulfran*.)

sont de Gentil. Cette attribution, d'ailleurs, nous semble une des moins invraisemblables parmi celles dont il est [illegible] nous a dire quelques mots sur la statuaire extérieure qui n'a pas été non plus l'objet d'une étude approfondie. Une des gargouilles, qui [illegible] aux armes de Jean Colet, mérite une mention particulière. Au portail, deux statues, placées sur des colonnes torses, représentent l'Annonciation ; elles sont d'un style analogue aux statues des apôtres, et ont subi d'importantes restaurations. Sur les grands contreforts qui se trouvent à droite et à gauche du portail, le même sujet se trouve répété. Contre des contreforts également, mais sur une face perpendiculaire à la façade des deux côtés du portail, deux statues : un saint ou abbé qui n'est pas à sa place primitive comme le démontre son socle carré débordant la console (il a été peint), en pendant à une sainte qui n'est pas sans valeur ; au-dessus du trumeau de la porte, sous un dais richement ornementé, une statue de saint Martin. L'église, comme l'indique la pierre scellée intérieurement à ce même trumeau, n'a été inaugurée qu'en 1549 ; elle n'a donc pas été terminée bien longtemps avant cette date. Le Saint Martin[1], dont nous nous occupons, est donc antérieur à la construction du portail, puisqu'il porte le costume des règnes de Louis XII — ou de François Ier. Il provient sans doute de l'église primitive. Ailleurs, un autre groupe représente saint Martin, le mendiant, Jean Colet[2] et un quatrième personnage en habit de seigneur, semble-t-il, dont il est difficile de comprendre le rôle. Contre la tourelle d'escalier, un groupe probablement relatif à la légende de sainte Barbe.

Emile Gavelle.

1. Son cheval montre quelques vagues traits d'une inspiration italienne.
2. Décapité malheureusement.

Archidiaconé de Margerie*.

HISTOIRE DE GIGNY-AUX-BOIS

Ogier II de Saint-Chéron, fils d'Ogier I et de Ysabelle de Chapelaine, fut seigneur de Saint-Chéron, Somsois, Donnement. Sa mère cite son approbation dans la charte de 1204 ; il avait à peine 13 à 14 ans. Il était marié en 1211. Il figure, avant 1222, comme plège du rachat d'un fief tenu par Clémence d'Argenteuil (*Livre des Vassaux*, n° 2666). Il était un des chevaliers bannerets du temps de Philippe-Auguste[1]. En 1230, il figure comme un des hommes de Gautier d'Arzillières dans la charte où il règle les devoirs de ses vassaux (voyez plus haut). En 1231, il avait en mains les moulins de Saint-Etienne-au-Temple, appartenant à Henri de La Ferté[2]. En 1232, il donne sa part des dîmes de Heiltz-le-Hutier à l'abbaye de Trois-Fontaines[3].

Il était mort en 1238, mais depuis peu, car, avant de mourir, il légua à l'abbaye de Clairvaux une rente de 10 livres en argent sur les dîmes de Somsois. Cette dîme relevait en fief de Gautier d'Arzillières, qui approuve cette donation au mois de juin 1238, et donne à Ogier II de Saint-Chéron la qualification élogieuse qu'il était de bonne mémoire[4].

Il avait épousé avant 1211 Béatrix de Rethel, fille de Henri, châtelain de Vitry[5], et de Helwide.

En 1239, au mois d'avril, Béatrix, dame de Saint-Chéron, veuve de Ogier II, vendit à l'église de la Trinité de Châlons un

* Voir page 412, tome VIII de la *Revue de Champagne*.

1. D'Arbois : *Histoire*, IV, 561, note.

D'Arbois : *Cartul.*, acte 2666.

E. de Barthélemy : *Diplomat.*, II, 327.

4. *Cartulaire de Clairvaux, Archives Aube*, 3, H. 9, f° 98.

5. Henri, fils de Gautier de Rethel, châtelain de Vitry, épousa Helwide, qui se remaria avec Renard II de Dampierre-en-Estenois. Béatrix avait un frère, Hugues, qui fut châtelain de Vitry. Le cousin germain de Béatrix, Hugues, devint seigneur de Beaufort par son mariage avec Félicité, fille de Simon de Broyes, seigneur de Beaufort.

sixième des grosses dîmes de Cheppes pour la somme de 90 livres forts de Champagne, et l'obligation de célébrer son anniversaire et celui de son mari chaque année[1]. Cette vente fut ratifiée par ses enfants, Ogier, chevalier, Guillaume et Geoffroy, hommes d'armes. Elle fut approuvée aussi par Aubert du Plessis et Aelidis, son épouse, et par Hugues, châtelain de Vitry et Aelidis, sa femme ; Hugues dit que la vente fut faite par Béatrix, sa sœur, dame de Saint-Chéron, 1239, le mardi après la fête de Saint-Georges.

Béatrix figure dans les *Rôles des fiefs* du comte de Champagne (1249-1252), comme tenant du châtelain de Vitry, des fiefs à Drouilly, Vitry, Pringy, Saint-Martin, Heiltz-le-Hutier et Somsois. (Longnon, nos 1249-1297.)

Elle était morte en 1254, car, le 27 octobre de cette année, Robert, sire de Sommevesle, châtelain de Vitry, son neveu, constate le don de 5 muids de vin sur les dîmes de Pringy, légués à N.-D. de Vinetz de Châlons par sa tante Béatrix, jadis dame de Saint-Chéron[2].

Ogier II eut de son mariage avec Béatrix :

Ogier III, dont nous allons parler ;

Guillaume, qui eut en partage la terre et seigneurie de Saint-Remy-en-Bouzemont (nous ignorons comment cette terre était venue à la famille), des biens situés près de Brebant, nommés Ceinjoire, que Ogier Ier avait acquis en 1206 de l'abbaye de La Chapelle-aux-Planches. (*Rôles des fiefs*, Longnon, n° 1289.) Il possédait aussi des biens à Vanault (n° 1299, *item*). Mais au moment de la confection de ces rôles (1252), Guillaume était en Palestine comme croisé avec le roi saint Louis, et la déclaration de ses fiefs fut faite par son frère Anselme. Guillaume périt dans cette malheureuse croisade, et sa veuve, Agnès, qui figure aux *Rôles des fiefs* (n° 1298) pour la maison de Saint-Remy-[en-Bouzemont] et la maison de Ceinjoire avec le fermage et un étang, était remariée, d'après les *Rôles* de Thibaut le jeune (1253-1273, n° 178), avec Garnier de Nonsart.

Anselme, le troisième fils de Ogier II, continua la postérité et forma la branche dite de Saint-Chéron. Nous en parlerons plus loin.

Geoffroy de Saint-Chéron ne nous est connu que par la

1. *Archives Marne*, E. 548.
2. E. de Barthélemy : *Diocèse ancien de Châlons*, II, 443.

mention qui est faite de lui dans l'acte de vente des dîmes de Cheppes en 1239.

Helwide de Saint-Chéron, fille de Ogier II et de Béatrix, épousa Geoffroy Tesse, qui, de par sa femme, possédait des biens à Thiéblemont et à Orconte (*Rôles* de Thibaut-le-Jeune, 1253-1273, n° 177).

Ogier III de Saint-Chéron porte dans plusieurs titres l'épithète de *d'Anglure*. Il paraît n'avoir conservé en sa main qu'une partie des anciens domaines de la famille. Le nom d'Anglure accolé à son nom indique qu'il eut cette terre en partage et qu'il semble avoir préférée au berceau de ses ancêtres. Le château d'Anglure, qui avait peut-être été bâti par Ogier Ier, était sans doute fortifié et au centre d'un domaine plus considérable que Saint-Chéron. Il épousa Helwide, que les généalogistes ont considérée jusqu'à présent comme l'héritière de la seigneurie d'Anglure, terre qu'elle aurait apportée en dot au sire de Saint-Chéron. Mais un article du *Livre des Vassaux* dit formellement que Ogier Ier possédait un fief à Anglure venant de Guillaume Roi, lequel tenait ce fief de la libéralité du comte de Champagne, qui avait peut-être bien dépossédé l'évêque de Troyes. Quoi qu'il en soit, Ogier III trouva Anglure parmi les biens paternels ; il en fit sa résidence et il en prit le nom. Dans le *Rôle des fiefs*, Ogier III figure comme vassal du comte de Champagne pour des fiefs à Anglure, Marsangis, Vouarces, Nuisy et Beaudement (*Rôles des fiefs*, Longnon, n° 1066).

Un article de ce rôle, rédigé, comme nous l'avons dit, vers 1249-1253, devient particulièrement intéressant. On lit au n° 1136 : « Le seigneur Oger de Englure tient pour son épouse à « Bettancourt et à Veral[1] et doit un mois de garde. » Nous ne savons si nous nous faisons illusion, mais il nous semble d'après cet article qu'on doit chercher la famille de la femme d'Ogier III non à Anglure, mais aux environs de Vitry. Or, à quelle famille appartenaient les seigneuries de Bettancourt et de Vroil ? Par une charte du mois de mai 1200, Blanche, comtesse de Champagne, certifie que Gobert de Montchablon l'a associée à prendre et à recevoir des rentes et des revenus seigneuriaux sur les villages de Bettancourt et de Vroil à lui appartenant. (E. de Barthélemy : *Diocèse*, II, 225.)

Les Gobert de Montchablon, dont la généalogie a été faite

1. Bettancourt-la-Longue, Vroil (Marne), arrondissement de Vitry-le-François, canton d'Heiltz-le-Maurupt.

par A. Duchesne, et qu'il a rattachés aux Châtillon (*Histoire de la Maison de Châtillon*, 718), étaient aussi seigneurs de Bouconville[1].

Gobert I de Montchablon, qui vivait encore en 1243, fut père d'un Gobert II, dont le fils Gobert III, épousa Mahaut, héritière de Ville-sur-Tourbe. Or, le fils de ce Gobert III, Beraud dit de la Bove, est nommé dans un arrêt du 6 avril 1320 avec Beauduin de Clacy, vidame de Laonnois, et Guillaume de Saint-Chéron. Nous pensons qu'il y a là un indice suffisant pour affirmer, avec la preuve énoncée plus haut, que la femme d'Ogier III était fille de Gobert de Montchablon, seigneur de Bouconville, Bettancourt et Vroil, et que Guillaume de Saint-Chéron, dont nous dirons plus loin quelques mots, était le cousin germain de Beraud dit de la Bove.

Ogier III eut de son mariage avec Helwide de Montchablon, plusieurs enfants, entre autres Ogier IV et Jean. Ogier IV eut en partage Anglure et une partie des seigneuries voisines, Bettancourt et une partie de Somsois. Au mois de juillet 1302, Ogier de Saint-Chéron, sire d'Anglure, et Mahaut, sa femme, vendent au chapitre de la cathédrale de Châlons leurs dîmes de Vésigneul-[sur-Coole], relevant de l'évêque, et 4/9 des menues dîmes, relevant de Béatrix, femme jadis de Simon du Fraisne. Le curé de Saint-Germain-[la-Ville] prenait sur ces derniers 16 agneaux, 16 oisons, 9 fromages, 16 livres de laine et 27 deniers[2]. Le 24 avril 1303, Ogier d'Anglure, seigneur de Somsois, intervient seul, pour régler avec l'abbaye de Boulancourt un différend au sujet du four banal de Somsois[3].

Il mourut sans enfants, et sa succession passa à son frère Jean, seigneur d'Anglure, dont les descendants fort nombreux se partagèrent en plusieurs branches, dont nous n'avons pas à parler. Laissant donc de côté la branche aînée des Saint-Chéron dits d'Anglure, dont nous avons parlé dans notre *Histoire de Chapelaine-sous-Margerie*, et qui ne s'éteignirent qu'au milieu du XVIIe siècle, nous revenons en arrière pour parler exclusivement des seigneurs de Saint-Chéron[4], tige des seigneurs de Gigny.

1. Bouconville (Ardennes), arrondissement de Vouziers, canton de Monthois.

2. *Archives Marne*, G. 690.

3. Voyez notre *Histoire de Somsois*, page 49.

4. La terre de Saint-Chéron, à laquelle étaient rattachés les domaines de Heuruel et Les Rivières, était à cette époque partagée entre la branche des

Anselme de Saint-Chéron, deuxième fils d'Ogier II et de Béatrix, mentionné comme homme d'armes en 1239, dans la vente des dîmes de Cheppes (voyez plus haut), fit en 1252 la déclaration des fiefs possédés par son frère Guillaume, alors croisé. En 1275, il est dit posséder la maison de Saint-Chéron, une partie de Somsois, savoir : la seigneurie d'Anglure[1], 15 livrées de terre à Chapelaine-[sous-Margerie]; de par sa femme, 20 livrées de terre à Pars (Aube, canton de Chavanges), et 40 livrées à Chamarandes (Haute-Marne, près de Chaumont). (*Archives nationales*, J. 202-45.) Nous pensons que cette dernière terre lui fut apportée en mariage par sa femme, nommée Nicole dans un acte de 1269 par lequel tous deux lèguent leurs dîmes de Heiltz-le-Hutier à l'abbaye de Trois-Fontaines. (E. de Barthélemy : *Diocèse*, I, 337.)

Nous connaissons deux fils à Anselme I de Saint-Chéron :

Guillaume, qui suit, et Anselme II qui, en 1304, fut convoqué par Philippe le Bel comme les autres nobles de Champagne, pour se trouver à Lagny avec l'armée de Flandre. (*Recueil des Historiens des Gaules*, XXIII, 798.) Il eut sans doute pour fils Anselme III, chevalier, seigneur de Heiltz-le-Hutier qui, en 1343, vendit à Guillaume de la Motte, chanoine de Châlons, une redevance à Clamanges. (*Archives Marne*, G. 579.) En 1366, Colard du Buisson, seigneur de Drosnay, était remarié avec Nicole de Sainte-Livière, veuve de Anselme

Saint-Chéron-Anglure et les Saint-Chéron-Gigny. Ce qui était possédé par Ogier III d'Anglure resta dans sa famille jusqu'au commencement du XVIe siècle. Marguerite d'Anglure, huitième descendante de Jean d'Anglure, fille de Guillaume et de Jeanne de Vergy, porta à son mari, Guillaume de Chaumont, cette portion de la terre de Saint-Chéron. Leur descendant, Paul-Philippe de Chaumont, évêque de Dax, la vendit le 22 août 1698 pour 47,000 livres, à Nicolas Le Blanc de Cloyes. (*Archives Marne*, E. 451.)

En 1750, le seigneur de Saint-Chéron était M. Baudenet (*Procès-verbal de la Visite des doyennés du diocese de Châlons*. E. de Barthélemy, fol. 2). Au commencement de ce siècle, le domaine de Saint-Chéron était possédé par la famille Guérin-Brulart.

1. La terre de Somsois était partagée en deux lots au XIIIe siècle. La partie principale, y compris un tiers des dîmes inféodées relevant du seigneur d'Arzillières, appartenait en 1274 à Ogier IV d'Anglure. On lit en effet dans un rôle des fiefs : « C'est ce que Messire Ogiers d'Angleure tient de fié... « *Item* que il a a Somsois et quan qu'il a a Bestoncourt. » (*Archives nationales*, J. 205-31 bis). L'autre partie était possédée par Anselme de Saint-Cheron, d'après les rôles de 1274, comme nous l'avons dit plus haut. Cette dernière partie devait être celle faisant l'objet de la donation faite en 1200 par le comte de Champagne à Ogier I. Aussi cette partie était-elle nommée seigneurie d'Anglure.

de Heiltz-[le-Hutier], dont étaient nés Guyot et Jean de Heiltz. Ces derniers étaient seigneurs de Chapelaine-Vassimont, terre jadis possédée par Ogier I de Saint-Chéron. (*Archives nationales*, KK. 1080, fol. 59.)

Guillaume de Saint-Chéron, seigneur de Saint-Chéron, Somsois, paraît avoir été un personnage important de la région. En 1284, il fit un accord avec Guillaume d'Arzillières, dont il avait épousé la sœur, nommée Béatrix, et à laquelle 100 livrées de terre avaient été promises en mariage[1]. Nous en avons parlé plus haut. En 1287, au mois de mars, Guillaume d'Arzillières et Guillaume de Saint-Chéron font un accord au sujet de la délimitation de leurs justices, du moulin d'Henruel : « et de la place devant le dit moulin qui va jusques au chemin « de Jumerel et de l'aisance de panre terre, pierre et créon en « la dite terre que mes sires Anciau sires de Saint-Chenon que « fu, acheta au Rouz de Jumerel[2]... »

On lit dans la *Chronique de Huiron*[3] qu'en l'année 1293, le bailli de Vitry, Jean de Saint-Vrain, fit une enquête pour savoir si cette abbaye avait droit à la rente Saint-Louvent : « il me fut commandé, dit le sergent Bertrans, que je appe- « lasse avec moy noble homme et sage Monseigneur Guil- « laume, chevalier, seigneur de Saint-Chéron. »

En 1314, Guillaume de Saint-Chéron est un des barons qui se liguent pour le maintien des franchises champenoises contre les prétentions de Philippe-le-Bel[4].

Nous le voyons convoqué parmi les nobles de Champagne au bailliage de Chaumont, en 1317[5].

Enfin il paraît, le 6 avril 1320, dans un arrêt avec Beraud, fils de Gobert de Montchablon[6]. C'est le dernier acte où figure Guillaume de Saint-Chéron. Il eut probablement pour enfants :

Oger V, qui suit.

Gérard de Saint-Chéron, cité plus bas.

Béatrix, qui aurait épousé Jean de Nantouillet et Jeanne,

1. *Archives Marne*, Fonds Arzillières, E. 245, n° 275.

2. E. de Barthélemy (*Revue de Champagne*, sept. 1887, fol. 173), qui a confondu deux chartes et dit Béatrix alors *veuve* du sire de Saint-Chéron. L'acte de 1287 fut accordé par Jean, sire de Cernon et Hues Chauderons, chevalier.

3. Mougin : *Chronique de Huiron*, 71.

4. D'Arbois : *Histoire* II, appendice CCXXVII. CCXXVIII.

5. *Recueil des Historiens des Gaules*, XXIII, 812.

6. A. Duchesne : *Maison de Châtillon*, 718.

veuve, en 1343, de Hugues de Conflans, seigneur de Sommevesle, puisque le 4 avril de cette année, elle donne, conjointement avec Pierre de Tiercelieue, seigneur en partie de Somsois, des lettres d'amortissement à l'Hôtel-Dieu le-Comte de Troyes pour la grange de Somsois[1].

Ogier V, dit le Grand seigneur de Saint-Chéron, est qualifié seigneur de Gigny en 1343, dans une charte où il reconnaît qu'il n'a aucun droit de dîme dans une contrée du Meixtiercelin appartenant au chapitre de la cathédrale de Troyes[2]. C'est le prévôt de Yèvre qui scella la charte. Nous avons vu plus haut que cette terre de Yèvre appartenait jadis aux anciens sires de Saint-Chéron.

Le 15 mars 1320, il reconnaît avoir obligé Aubert de Humbeauville et Gaucher, son beau-frère, à payer aux chanoines de Vitry une redevance due sur le four de ce lieu et léguée autrefois par Simon de Humbeauville, leur ancêtre[3].

En sa qualité d'aîné de la famille, il se mit en possession de Saint-Chéron, mais ce ne fut pas sans réclamations de la part de ses frères et sœurs. Car l'inventaire des titres d'Arzillières renferme la mention d'un accord : « entre Ogier de Saint-Chéron, seigneur de Gigny, Monseigneur Hues de Conflans, à « cause de dame Jehanne sa femme, Monseigneur Jehan de « Nantouillet, à cause de dame Béatrix sa femme, tous chevaliers, et Gérard de Saint-Chéron, écuyer, sur la forte maison « de Saint-Chéron et de toute la terre que le dit Ogier disoyt « lui appartenir[4]. »

Cet accord, dont la date ne nous est point parvenue, a dû intervenir avant 1243, puisque Hugues de Conflans était mort à cette date. Gérard de Saint-Chéron, connu par cette seule indication, est probablement le frère d'Ogier V. Il est cité en dernier lieu parce qu'il n'est encore que simple écuyer.

En 1326 et 1344, Ogier V fait des échanges de serfs demeurant au Meixtiercelin avec le chapitre Saint-Pierre de Troyes[5].

En 1342, il transige avec les religieux de La Chapelle-aux-Planches, au sujet des dîmes de Donnement[6].

Tels sont les actes qui nous sont parvenus où figure ce noble

1. *Archives Aube*, H. 126, pièce CCLXIV.
2. *Archives Aube*, G. 1244.
3. Joinval : *Archives Marne*, Fonds chanoines de Vitry.
4. *Archives Marne*, inventaire E. 245-173.
5. *Archives Aube*, G. 2622-3046.
6. Lalore : Cartulaire IV, n° 83.

seigneur, qu'un document, qui lui est de peu postérieur, et que nous donnerons plus loin, nomme le Grand seigneur de Saint-Chéron. Il est incontestable qu'il possédait le château et partie de la terre de Saint-Chéron, le château et la terre de Gigny, Meixtiercelin, Somsois, Brandonvillers, Domprot, Donnement et d'autres biens aux environs.

Nous devons revenir en arrière et entrer dans quelques explications au sujet de la réunion des terres de Gigny et ses annexes, Meixtiercelin, Somsois, etc., aux domaines des sires de Saint-Chéron.

Vaveray, dans l'*Election de Vitry*, indiquant la succession des seigneurs du Meixtiercelin, dit qu'en 1275 : « Gauthier « dit d'Arzillières était seigneur de Gigny et du Meixtiercelin. En .... Oger III de Gigny, *fils du précédent*. En 1406 « et avant Oger II (IV ?) deuxième fils du précédent. »

Il est incontestable que le président de Vaveray a eu entre les mains les anciens titres de la seigneurie du Meixtiercelin. Mais a-t-il eu des preuves que Oger III était fils de Gautier de Gigny ?

E. de Barthélemy le suit et le complète en disant que Gautier de Gigny épousa Jeanne de Saint-Chéron : « dont on « voyait la tombe dans l'église de Moncetz, dernière représen- « tante de la maison, car son fils, comme son petit-fils portent « le nom d'Ogier (Ogier), fils de Gautier, aura été substitué à « cette maison à cause de sa mère[1]. »

Il revient encore plus loin sur cette descendance : « Nous « avons vu que Henri, fils cadet de Gauthier d'Arzillières, « mort avant 1268, avait eu la seigneurie de Gigny par sa « femme, fille de Garnier de Marigny. Oger (qui vivait en « 1355) était son petit-fils[2] ! » La phrase est vraie en partie, s'il admet que Gauthier de Gigny, fils d'Henry, a laissé une fille, Jeanne de Gigny, mariée à Ogier V de Saint-Chéron. Ogier VI, fils d'Ogier V, était le petit-fils de Gauthier de Gigny. La phrase est fausse s'il pense que Gauthier de Gigny eut pour fils Ogier V, ce qu'il avait écrit plus haut, d'après de Vaveray.

Or, ces suppositions sont fausses. Nous voyons antérieurement à 1343 intervenir dans un accord Ogier V de Saint-Chéron, Gérard de Saint-Chéron et leurs beaux frères, Hugues de

1. *Revue de Champagne et de Brie*, XXIII, 171.
2. *Revue de Champagne et de Brie*, XXIII, 374.

Conflans et Jean de Nantouillet. Ogier V de Saint-Chéron est dit seigneur de Gigny en 1319, quand Guillaume de Saint-Chéron vivait encore[1]; enfin, une preuve convaincante, c'est que A. Duchesne, dans son *Histoire de la maison de Châtillon* (folio 715), dit que Ogier de Saint-Chéron, qui épousa Jeanne de Châlons, celui dont nous allons parler, qui était mort avant 1404, est dit fils d'Ogier de Saint-Chéron et de *Jeanne de Gigny*. Or, Jeanne de Gigny ne pouvait être que la fille de Gauthier de Gigny dit d'Arzillières, seigneur de Gigny, Meixtiercelin, Domprot et Brandonvillers en partie, comme nous l'avons dit plus haut.

De son mariage avec Jeanne de Gigny, Ogier V le Grand eut *Ogier VI*, qui suit ; *Jeanne*, qui épousa Jean de Thourotte, seigneur du Châtelier, fils de Géard de Thourotte. Elle était veuve en 1361 et possédait en douaire ou usufruit les terres de Chavanges, Chassericourt, Brandonvillers, Outines, Joncreuil et La Brau[2] ; et *Béatrix*, mariée à Renaud de Nantouillet, fils de Jean, chambellan du roi Charles VI. Elle était veuve en 1402 et possédait Humbeauville, La Breuille, etc[3]. Mais Béatrix était-elle fille aussi de Jeanne de Gigny ? C'est ce que nous examinerons dans notre *Histoire de Bussy-aux-Bois*.

Ogier VI de Saint-Chéron, seigneur de Gigny, Saint-Chéron, Blaise, Somsois, Meixtiercelin, Brandonvillers, figure en 1351 dans un accord où il est qualifié chevalier, avec le seigneur d'Arzillières, patron de la chapelle Saint-Pierre de Gigny. Il reconnaît que le chapelain a droit de prendre une rente de 9 setiers d'avoine sur le four de Gigny[4].

Le 4 juillet 1359, Gauthier V d'Arzillières, qui était encore dans la force de l'âge et n'avait peut-être point encore d'enfants de sa femme Ysabelle de Mello, fit son testament. Il avait un frère nommé Jacques qui, à cette date, n'était point encore marié. Or, dans son testament, Gauthier d'Arzillières inséra le vœu suivant : « Je veux et ordonne que s'il est vu et

1. La famille de Saint-Chéron n'était donc point éteinte, et nous ne voyons pas la nécessité de confondre Jeanne de Chéron, *dont on voyait la tombe dans l'église de Moncetz* (d'après de Vaveray, Election Meixtiercelin), avec la femme de Gauthier de Gigny. Nous avouons toutefois que la généalogie des sires de Chéron n'est point clairement établie.

2. *Archives nationales*, K. 155-32.

3. Joinval : *Archives Marne*, Fonds Chanoines de Vitry. Voyez notre *Histoire de Humbeauville*.

4. E. de Barthélemy : *Revue de Champagne*, XXIII, 374.

« regardé par Messire Jean, seigneur de Plancy, Messire « Ogier, seigneur d'Anglure, Messire Ogier de Saint-Chéron, « seigneur de Gigny, et Messire Pierre du Plessis, seigneur de « Thiéblemont, tous ensemble mes cousins et les siens (ceux « de Jacques son frère), qu'il soit bon en temps à venir de « marier mon dit frère..... qu'ils soient bien informés pre- « mièrement de la personne, de la gouvernance, de la vie du « père, du lignage et de la chevance d'icelle femme et de tout « ce que je charge la conscience de mes devant dits cousins... » Il donne à son frère 400 livres de terre qui passeront à ses enfants s'il se marie selon ses volontés, sinon il en jouira seulement sa vie durant. Il nomme exécuteurs testamentaires Ysabeau de Mello, sa femme, et ses aimés cousins, Ogier de Saint-Chéron, seigneur de Gigny, Pierre du Plessis, seigneur de Thiéblemont, et ses très chers et bons amis, Jean de Coole, sous-chantre de Châlons et Guillaume d'Isles, curé de Hauteville. Ce fut fait en présence de Ysabeau, Ogier de Saint-Cheron, Pierre du Plessis, Gilles Pery, de l'abbaye de Moncetz, Clément, curé de Blaise, Guillaume d'Isles, curé de Hauteville et Collet de Saint-Marc, le jeudi 4 juillet 1359[1].

En 1366, Ogier de Saint-Chéron fournit aveu et dénombrement au comté de Vertus pour ses terres et seigneuries de Gigny, Saint-Chéron, Henruel, Domprot, Meixtiercelin, Donnement et Somsois. Voici le passage qui concerne Gigny : il déclare : « Ma maison forte de Gigny, le pourpris, et peut « valoir en tout XX livrées de terre ; *item* la vigne de Gigny « dès La Fontaine de la dite vigne jusques au chief de la dite « maison et tout ce qu'il y a dedans les fossés.

« Et en ce même lieu et y peut y avoir huit maignies que « hommes que femmes et doit chacun feu 4 sols 6 deniers par « an, 2 gelines et 2 corvées et les corvées à faucher les prés et « s'ils ont vaches doivent 12 deniers et peut y avoir 6 vaches « et sont les dites maignies mainmortables de meuble et for- « mariage et se ils tiennent aucunes brebis elles doivent *item*, « et pour les chevaux une grande mine de froment et une « d'avoine et 5 sols et 4 corvées rapportant le tout 8 livres.

« Plus 12 deniers de cens ; un setier d'avoine dû à la Saint « Remy sur plusieurs maisons et 2 gelines ; 4 sols de coutume « à Noël ;

« *Item* une maison ensemble le jardin seant emprés le « moustier de ladite ville et peut valoir 30 sols ;

1. *Archives Marne*, F° 8.

« *Item* la justice haute, moyenne et basse[1] »

Cette déclaration, malgré son laconisme, est un document très curieux pour l'histoire de la seigneurie de Gigny. La maison d'Ogier est un château-fort avec pont-levis, enceinte fortifiée, fossoyée, tours et murailles crénelées. Autour de la maison se trouve un enclos, un pourpris. Le tout est environné d'une première enceinte de fossés qu'on reconnaît encore aujourd'hui. Devant le château depuis l'entrée, le *chief*, jusqu'à la Fontaine, se trouve une vigne. Aujourd'hui encore, quelques ceps grimpent et sont suspendus aux arbres ; des berceaux de vigne montrent que le sol a conservé les qualités fertiles qu'il possédait au XIVe siècle. Ces vieilles souches de vigne sont peut-être celles qui fournissaient déjà du vin au sire de Gigny en 1366. Enfin, le tout était clos d'une seconde enceinte de fossés, encore visibles aujourd'hui. Nous avons vu que ces fossés existaient déjà en 1268.

Ogier ne donne ici, de la seigneurie de Gigny, que ce qui relevait en fief de Rosnay, c'est-à-dire la seigneurie entre les ceps ou entre les corps, c'est-à-dire le château et le village : ce qui, habituellement, était limité par des chemins ; le reste de la seigneurie dite hors les ceps, hors les haies, relevait du seigneur d'Arzillières. Un aveu de 1392 nous dit que cette part de seigneurie hors les ceps consistant en gagnage — une ferme, probablement la Maison-aux-Bois ? un moulin (il y a encore l'étang du Moulinet), des prés, des terres, des bois communs — nous reviendrons sur cette dénomination, — valait environ 300 livres. On voit que la valeur de la seigneurie de Gigny était assez modique.

En tout cas, ces huit menages qui se trouvaient sur la partie relevant de Rosnay sont des ménages de serfs. Il y eût eu des ménages de nobles, des clercs, qu'Ogier n'en eût pas parlé. Ces serfs doivent chacun an 4 sols, 6 deniers, 2 poules ou gelines et 2 [jours de] corvées à faucher les prés du seigneur. Ces serfs sont de condition mainmortable, c'est-à-dire que s'ils meurent sans héritiers, leurs biens appartiennent au seigneur. Ils sont aussi de formariage ; leurs enfants ne peuvent épouser que des hommes ou des femmes de la seigneurie, ou s'ils font autrement, c'est avec le consentement du seigneur et en lui payant un droit. L'état de fortune de ces huit ménages ne paraît pas brillant : ils ont en tout 6 vaches. Cette triste situation est, on le devine, le résultat de la guerre des Anglais en

1. *Archives nationales :* Prisée du comté de Vertus, KK. 1080.

1358. Ce *moustier* dont il est parlé ne peut être que le presbytère où résidait le curé avec ses diacre et sous-diacre.

Le 17 mars 1372, Ogier de Saint-Chéron et Jeanne de Châlons, sa femme, étant dans leur château de Gigny, y fondent la chapelle Sainte-Marguerite. L'acte dressé à cette occasion sera donné en entier plus loin.

En 1374, le 23 novembre, Ogier VI donne à une de ses serves, Ysabelle, fille de feu Dommanget de la Rivière, la permission d'épouser Guiot Dentan, homme de corps du seigneur d'Arzillières, « son cousin[1]. »

Le 20 mars 1380, dans un acte où il se dit seigneur de Blaise, il fait un partage d'hommes et de femmes de corps avec le même Gautier d'Arzillières, son cousin[2]. En octobre 1380, il reçoit l'aveu de Guy, seigneur de Neuville[3].

Le 21 septembre 1392, Gauthier IV d'Arzillières, dans son aveu et dénombrement au roi, déclare : « Le fief que tient « messire Ogier de Saint-Chéron, dehors les ceps de la dite « ville, gagnage, moulin, prés, terres, bois communs, le tout « peut valoir 300 livres[4]. » C'était le valeur approximative de la partie de seigneurie de Gigny qui relevait d'Arzillières.

Ogier VI vivait encore en 1395, car on lit dans un contrat de vente faite par Jean de Bazoche à Louis d'Orléans, cette année même : « Item un fié que tient du dit vidame Monsieur Ogire « (lisez Ogier) de Saint-Chéron à cause de Madame sa femme « à Ecury-le-Chetif qui se prend sur la grande taille de « Matougues et sur plusieurs terres, terrages, rente de gelines, « corvées de chevaux, justice du dit Ecury[5].

Ogier de Saint-Chéron avait épousé Jeanne de Châlons, que A. Duchesne, dans son *Histoire de la Maison de Châtillon*, dit fille de Gérard de Châlons, mais qu'un document plus authentique (l'acte d'érection de la chapelle Sainte-Marguerite du château de Gigny) dit fille de Guillaume de Châlons. Il se peut que Gérard ou Guillaume soit le même personnage. Gérard était fils de Hugues III de Châlons, vidame de Châlons, et de Jeanne de Bailleux[6]. Gérard épousa successivement

1. Archives Marne, E. 252.
2. Archives Marne. *Fonds de Torcy*, F. 8
3. Archives Marne, E. 231.
4. Archives Marne. *Fonds de Torcy*, F. 9.
5. Archives Marne. *Fonds. Vidamé.*
6. A. Duchesne : *Châtillon*, 715.

Ysabeau de Conflans, Jeanne de Sergines et Jeanne de Garlande ; nous ignorons laquelle de ces trois femmes fut mère de Jeanne, épouse d'Ogier VI. Elle lui apporta en dot une part de la seigneurie de Matougues, comme on l'a vu plus haut. Ogier de Saint-Chéron était mort, d'après A. Duchesne, en 1402. Sa veuve est citée, en 1406, comme dame de Longsols et, en 1408, comme dame de Bussy-aux-Bois[1]. Cette dame de Longsols est bien la veuve d'Ogier de Saint-Chéron, car on trouve un acte par lequel Andry Félix acheta une place : « pour y édifier le dit « molin de Madame de Longsols et dame de Saincheron lez et « près d'Arzillières[2]. » Nous ignorons comment le sire de Saint-Chéron était devenu seigneur de Longsols[3].

Le 10 septembre 1408, Jeanne de Châlons présenta son aveu et dénombrement de Bussy et de Gigny au seigneur d'Arzillières. Elle déclare 20 journels de terre arable[4]. Ogier VI de Saint-Chéron était aussi seigneur de Songy, car de Vaveray dit formellement que, avant 1406, Ogier de Saint-Chéron était fils d'Ogier de Saint-Chéron, seigneur du Meixtiercelin et de Songy. (Election, 334). La seigneurie de Songy était cependant possédée en 1327, au mois de janvier, par Guillaume de Vergy qui, dans un acte de cette année passé avec le chapitre de Châlons, au sujet de terres situées à Songy[5], s'intitule seigneur de Mirebel et de Songy[6].

Ogier VI eut, de Jeanne de Châlons, Ogier VII et Jean de Saint-Chéron, dont il va être question. Mais il résulte de plusieurs autres documents que Ogier VI aurait eu encore une fille nommée Béatrix, mariée à Antoine de Toulonjeon, seigneur de Châtelier, et à qui elle aurait apporté en mariage une partie de Saint-Chéron, avec le château, un fief à Bussy, des terres à Saint-Remy, Donnement et autres lieux ; nous en parlerons plus au long dans l'*Histoire de Bussy*. Mais il est dit que cette Béatrix était fille du seigneur de Saint-Chéron et d'une demoiselle de Choiseul, fille ou descendante de Renaud de Choiseul, seigneur de Traves[7]. Ogier VI était donc veuf quand il épousa Jeanne de Châlons avant 1372.

1. Courtalon. III, 415 et 346.
2. Archives Aube, G. 3015.
3. Longsols (Aube), canton de Ramerupt.
4. E. de Barthélemy : *Diocèse*, II, 334. — De Vaveray : *Election* art. *Meixtiercelin.*
5. Archives Marne, G. 150.
6. Songy (Marne), canton de Vitry-le-François.
7. P. Anselme, IV, 813. *Continuation Pothier de Courcy*, X. *Généalogie des Choiseul.*

Ogier VII de Saint-Chéron, seigneur de Gigny, était petit-fils d'Ogier V le Grand et fils d'Ogier VI. Sa tante Béatrix, dame de Nantouillet et Humbeauville, déclare en 1402 que Ogier le Grand était : « le taion (ou le grand-père) du dernier seigneur de Saint-Chéron, dernier trépassé en Hongrie[1]. » Descendant de vieux croisés et jaloux de la gloire de ses ancêtres, il voulut, lui aussi, aller combattre les Turcs qui menaçaient alors l'Europe. Il fit partie de la malheureuse expédition dirigée contre Bajazet par le duc de Bourgogne, et périt à Nicopolis le 30 septembre 1395, sept ou huit ans avant son père. Nous pensons qu'il n'était pas marié et ses domaines passèrent à Jean de Saint-Chéron, qui était probablement son frère.

Jean de Saint-Chéron avait eu d'abord la seigneurie de Songy. Vers 1403, il devint seigneur de Gigny et des autres terres possédées par Ogier VII. Il est fait mention, dans un inventaire des titres d'Arzillières, d'une prisée de la terre de Gigny faite en 1410[2]. Ce document, intéressant pour la seigneurie de Gigny, ne nous est point parvenu.

Les Anglo-Bourguignons commençaient de nouveau à ravager le pays. Vers 1417, Jean de Vergy, avec plusieurs centaines d'hommes, tenait les environs d'Arzillières, poursuivant sans relâche Aubert de Hangest, seigneur d'Arzillières, pillant ses terres, rançonnant ses vassaux, au point que Aubert de Hangest n'osait mettre le pied dehors[3]. Mais il fut secouru par ses voisins et d'autres chevaliers, partisans du Dauphin. Jean de Saint-Chéron faisait partie de cette expédition, au cours de laquelle, antérieurement à 1421, ces seigneurs reprirent le château de Saint-Chéron, car un document de l'époque constate que Jean de Saint-Chéron, seigneur de Songy, Ferry de Chardoigne, seigneur de Rizaucourt et Aubert de Hangest n'ont fait aucune violence à la maison de Jean de l'Or, seigneur de Resson, à Saint-Chéron, encore qu'ils y soient entrés en temps de guerre et que ce qu'ils ont fait n'était que pour la garder[4]. On voit que Aubert de Hangest avait repris l'offensive.

Pendant ces luttes, Jean de Saint-Chéron avait négligé de

1. Voyez notre *Histoire d'Humbeauville.*

2. Archives Marne, E. 244.

3. E. de Barthélemy : *Revue de Champagne et de Brie,* octobre 1887, 271.

4. Archives Marne, E. 245.

faire au seigneur d'Arzillières son aveu et dénombrement : Aubert de Hangest fit saisir féodalement la terre de Gigny en 1417. Jean de Saint-Chéron s'exécuta, mais il mourut peu après ; peut-être fut-il tué dans les guerres de l'époque. En tout cas, sa veuve était remariée en 1421.

Jean de Saint-Chéron avait épousé à Fouvent-le-Châtel[1], le 19 septembre 1406, Jeanne de Vergy, fille de Guillaume, qui avait, lui aussi, péri à Nicopolis, comme Ogier VII de Saint-Cheron, et de Ysabeau de Ribeaupière. Leur contrat de mariage fut signé le lendemain, en présence de Gauthier de Thorotte, seigneur du Châtelier, parent et voisin de Jean de Saint-Chéron, de Renaud du Châtelet, Erard du Four et autres. Jeanne de Vergy eut en mariage 5,000 écus d'or, mais à la condition de renoncer à toute succession directe et collatérale[2]. Nous verrons plus loin que cette clause ne fut point observée.

Jeanne de Vergy, qui avait eu de Jean de Saint-Chéron une fille nommée Béatrix, la maria avant 1424 à Jean de Vienne, dont il sera question plus loin. Elle-même était remariée dès 1421, avec Jean de Blamont, seigneur de Vallezon, comme on l'apprend d'un compromis du 1er mai 1421, dans lequel Jean de Blamont, traitant avec Jean de Vergy, prend le titre de seigneur de Songy[3]. Le 28 août 1424, on trouve un acte par lequel Jean de Blamont, seigneur d'Oiricourt, se portant fort pour Jean de Vienne et son épouse, Béatrix de Saint-Chéron, dame de Songy et de Gigny, « fille de notre amée compagne Jeanne de Vergy », confesse que Jeanne de Nantouillet s'est dessaisie du fief de La Breuille et de Humbeauville[4].

La guerre continuait toujours. Les Anglo-Bourguignons, commandés par Thibaut, bâtard de Neuchâtel, fils du seigneur de Blaigny, vinrent assiéger Arzillières, qui fut pris après un mois de siège, malgré les efforts de la garnison du château de Vitry, commandée par La Hire[5]. Il est probable que le château de Gigny ne fut point épargné.

Jean de Blamont et Jeanne de Vergy vivaient encore en 1435, année où tous deux, revenant sur les conventions matri-

1. Fouvent-le-Haut, où on voit encore les ruines d'un vaste château (Haute-Saône, canton de Champlitte).

2. A. Duchesne : *Maison de Vergy*, 201.

3. *Item*, 201.

4. Voyez notre *Histoire de Humbeauville*.

5. Archives Marne. Fonds de Torcy, F. 8.

moniales de 1406, cherchaient à avoir une part de la succession du grand-père de Jeanne, Jean de Vergy, seigneur de Champlitte[1].

De son second mariage, elle eut une fille nommée Claude de Blamont, qui épousa Jean de Toulonjeon, seigneur de Traves, fils de Antoine de Toulonjeon et de Béatrix de Saint-Chéron. Nous en parlerons dans l'*Histoire de Bussy*.

Béatrix de Saint-Chéron[2], fille de Jean de Saint-Chéron et de Jeanne de Vergy, avait épousé avant 1424, lorsqu'elle pouvait à peine avoir 16 ou 18 ans, Jean de Vienne, seigneur de Chamigny, près de Dijon. Il appartenait à la noble famille bourguignonne des de Vienne, de la branche des seigneurs de Rollans, et était fils de Philippe de Vienne, mort en 1413, et de Philiberte de Maubec. Il ne nous est rien resté de lui comme seigneur de Gigny ; il paraît avoir eu un rôle assez effacé, disparaissant devant Jean de Blamont, remarié à Jeanne de Vergy. Il mourut le 25 avril 1440, le jour de la Saint-Marc, ne laissant à Béatrix de Saint-Chéron que trois filles : Jeannette, sur laquelle nous ne savons rien ; Guillemette, qui hérita des biens paternels en Bourgogne, et Jeanne, qui eut les terres de Champagne, qu'elle porta à son mari Eudes de Ragny.

Béatrix de Saint-Cheron prit aussi une seconde alliance avec Guillaume de Rochefort, seigneur de Châtillon-en-Bazois, de Rollans et de Chouz.

Comme seigneur de Gigny par sa femme, il fournit aveu et dénombrement pour Gigny au seigneur d'Arzillières en 1446 et en 1461. Béatrix de Saint-Chéron avait fourni aveu au seigneur d'Arzillières pour plusieurs héritages à Gigny, le 6 avril 1440.

Il déclare en 1446 tenir :

« Gigny et l'étang du moulin près de Gigny ;

« Le grand étang, l'étang Barnot-sur-Saulx, une fauchée de pré aux petites garennes ;

« 10 fauchées de prés aux prés dessous la ville, le pré de Pont-Buisson, 3 fauchées ès Ranaynes, 10 fauchées ès prés de Bies ?

« 110 arpents de terre desquelles moitié est en fief de « Madame la comtesse de Vertus à cause de Rosnay ;

1. A. Duchesne : *Vergy*. Preuves, 274.

2. Victrice de Saint-Chéron, dame de Pougy et de Longsols en 1477, d'après Courtalon (III, 415), était peut-être la sœur de Béatrix de Saint-Cheron. Nous n'avons rien trouvé à son sujet que cette mention.

« *Item* ce qui appartient au dit sieur de Gigny depuis a « ruelle Janebert et en deça ;

« *Item* la part des dîmes de Bussy-aux-Bois, les terrages du « dit Bussy ;

« Le Four, le Pâquis, la justice moyenne et basse sur 110 « arpents de bois, soit 100 aux bois près la Maison et 10 aux « grandes garennes, une pièce de 40 arpents de bois et une « autre de 18 arpents[1]. »

En marge de ce dénombrement, une main postérieure a écrit : « Nota que Nicolas Chalons et Charles Buat ont passé « le contrat de mariage de la fille du seigneur de Gigny avec « le sieur de Valentigny, par lequel sont assignées à la dite « fille 10,000 livres sur la dite terre rachetables. Donc il y a « eu rachat. »

Ainsi un sieur de Valentigny avait épousé à une date antérieure à l'année 1446 la fille d'un Ogier de Saint-Chéron, à laquelle on avait donné en dot 10,000 livres rachetables sur la terre de Gigny. Un receveur de la seigneurie de Gigny, constatant par cet aveu que la terre de Gigny n'était grevée d'aucune hypothèque, en a conclu que cette rente avait été rachetée. Nous ne pouvons qu'être de son avis, quoique cette alliance, qui paraît récente, nous soit inconnue[2].

Le 20 février 1457, Guillaume de Rochefort, seigneur de Châtillon, Gigny et Songy, reçut l'aveu et dénombrement de la terre de La Breuille, présenté par le seigneur Jean de Torcenay[3]. Il vivait encore en 1461, date à laquelle il fit aveu pour Gigny au seigneur d'Arzillières. Il déclare posséder Gigny hors les ceps, le gagnage, le moulin, les prés, les terres et les bois communs, ce qui soulait valoir 300 livrées de terre et à présent ne vaut qu'environ 70 livres[4].

Béatrix de Saint-Chéron, la dernière de cette vieille famille dans la région, mourut, dit de Vaveray (Election. Saint-Cheron) en 1457. Nous ignorons si elle eut des enfants de Guillaume de Rochefort, mais elle laissait de Jean de Vienne trois filles, comme nous avons vu : l'une, Jeanne, épousa Eudes de Ragny, qui devint par-là seigneur de Gigny et autres lieux.

1. Archives Marne, E. 245 : *Vassalitez d'Arzillières*, f° 126.

2. Il est seulement question en 1209 de l'approbation donnée par Pierre de Valentigny et Ysabeau, sa femme, à l'abandon fait par Aubry de Saint-Chéron et Ogier son fils, d'une rente de 20 setiers de grains à l'abbaye de Boulancourt. Mais Aubry n'était pas seigneur de Gigny.

3. Archives Marne, E. 487.

4. Archives Marne. Fonds de Torcy, F. 9.

§ 3. — Famille de Ragny (1470? à 1499).

Eudes de Ragny, qui appartenait à une noble famille de Bourgogne dont nous avons retracé la filiation dans notre *Histoire du Meixtiercelin*, p. 31-32, était fils de Pierre de Ragny, seigneur de Ragny[1] et d'Alix de Beauvoir. Eudes de Ragny, seigneur de Gigny, Songy, Somsois, Meixtiercelin, Matougues, donna en 1482 commandement à son fils Claude de se transporter au Meixtiercelin pour examiner le droit qu'avaient les religieux de Toussaints de Châlons de rebâtir un mur et de faire un étang[2]. Il n'est plus parlé de lui après 1482. De son mariage, contracté avant 1463, il eut un fils et une fille, tous deux nommés Claude. La fille épousa Guillaume de Parthenay ; nous en parlerons ci-après.

Claude de Ragny et sa mère, Jeanne de Vienne, ont droit à la reconnaissance des habitants de Gigny, car ce sont eux qui, par acte du 14 décembre 1491, abandonnèrent aux habitants de Gigny droit d'usage dans leurs bois moyennant une redevance de 2 sols 6 deniers par ménage, payables annuellement. Nous parlerons plus loin de ce droit d'usage. Jeanne de Vienne mourut peu après cette libéralité qui fut comme son testament. Elle était morte en 1499.

Claude de Ragny, son fils, eut de nombreux démêlés avec l'abbaye de Clairvaux, au sujet de la rente de 10 livres en argent léguée en 1238 par Ogier de Saint-Cheron, sur les dîmes de Somsois. (Voyez notre *Histoire de Somsois*, pages 75 et suivantes). Il paraît avoir fait peu de cas de ses domaines champenois. En 1499, il abandonna à son beau-frère, Guillaume de Parthenay, et à sa sœur, Claude de Ragny, tout ce qu'il possédait en Champagne, pour conserver Ragny et fiefs voisins en Auxois.

§ 4. — Famille de Parthenay (1499 à 1504).

Guillaume de Parthenay[3], sur lequel nous avons peu de détails et dont nous avons parlé dans notre *Histoire du Meixtiercelin*, fournit aveu et dénombrement pour Gigny au seigneur d'Arzillières peu après son arrangement avec son beau-frère. Il déclare posséder :

1. Ragny-en-Auxois (Yonne), canton de Guillon, hameau de Savigny, relevant de Semur.

2. Archives Marne. Fonds de Toussaints.

3. Guillaume de Parthenay était seigneur de Poinchy (Yonne), près de Chablis.

Les droits de justice, payables à la Saint-Georges et admodiés 6 livres tournois et 4 livres de cire ;

Les grosses amendes, droits de formariage, mortemains, profits de fiefs : néant ;

Plusieurs cens sur des heritages..... (incomplet).

Dans un autre aveu de peu postérieur, il déclare :

« Le moulin à vent ;

« Le gagnage de la basse-cour ;

« La ferme de la Maison-aux-Bois ;

« Pour les usages, 2 sols 6 deniers (par ménage) ;

« Le four banal, sur lequel le chapelain de la chapelle du « château prend 9 setiers d'avoine. »

Le receveur de ses terres et seigneuries de Champagne était Jean Gauthier, que nous croyons être un habitant de Somsois, et dont la famille compte quelques membres se qualifiant nobles.

Guillaume de Parthenay, mort avant 1504, n'eut, de son mariage avec Claude de Ragny, qu'une fille nommée Louise, mariée à Guillaume de Remigny.

§ 5. — Famille de Remigny (1504-1738).

La terre de Gigny qui, depuis 50 ans avait, par mariages et remariages, passé successivement de Jean de Saint-Chéron à Jean de Blamont, à Guillaume de Rochefort, puis aux de Ragny et à Guillaume de Parthenay, va enfin rester près de trois siècles dans la famille de Remigny. Le château de Gigny, toutefois, avait cessé depuis plusieurs années d'être la demeure habituelle des seigneurs, qui n'y faisaient que de courtes apparitions. La situation ne changera point avec ces nouveaux maîtres ; les vieux créneaux tomberont en ruines, les murs se lézarderont et le vieux château, restauré quelquefois, finira par disparaître pour faire place à une moderne habitation sans tours ni tourelles.

Guillaume de Remigny, qui appartenait à une ancienne famille du Nivernais, était seigneur de Joux-le-Châtel[1], relevant du comté de Noyers. Il fit aveu pour Meixtiercelin en 1508. Le 12 mai 1520, il était au château de Gigny, où Jean Gauthier, son homme d'affaires, lui rendit ses comptes pour

1. De Remigny porte : *D'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois étoiles du même.*

les années 1518 et 1519. La terre de Gigny lui rapportait 143 setiers de blé ;

158 setiers de seigle ;

54 d'orge, 254 d'avoine ;

112 livres de cire ;

50 gelines (poules) ;

2 chapons et 2 oisons. Chaque feu payait une poule et 3 deniers.

Un passage de ce compte nous montre Guillaume de Remigny sous un jour assez défavorable. Son receveur, Jean Gauthier, qui était originaire de Somsois, lui exposait dans son compte que ceux qui n'avaient ni chevaux ni bêtes *trayants* à Somsois ne voulaient pas payer la taxe à laquelle ils étaient obligés depuis des siècles. Guillaume de Remigny écrivit de sa main en marge de l'article : *Soient nobles redevables et responsables.* Il eût été plus juste de forcer directement les récalcitrants, que de faire retomber l'impôt sur des innocents. Après tout, le seigneur savait peut-être à quoi s'en tenir. Il était mort en 1524. De son mariage avec Louise de Parthenay, il eut trois enfants :

Jean de Remigny, qui fut seigneur de Gigny et continua la postérité ;

Nicolle, qui épousa en premières noces Claude de l'Isle, et en secondes noces Claude de Mertrus, seigneur de Saint-Ouen. Elle eut en partage les terres du Meixtiercelin et de Domprot ;

Edmonne, mariée d'abord à François du Brouillard, seigneur de Coursan, et ensuite à Jean Cottin, écuyer. Elle hérita des terres de Somsois et de Brandonvillers en partie.

Toutes ces seigneuries qui étaient, depuis plus de deux siècles, réunies en la main des seigneurs de Gigny, furent ainsi séparées. C'était la dislocation de la grande seigneurie des Ogier de Saint-Chéron.

(*A suivre.*) Abbé Millard.

Glossaire du Mouzonnais*

C

Ca ! interjection de regret, de crainte. — *C'est in rude malheur*, CA ! — Il semble que cette syllabe soit *car* : comme si l'on voulait donner une explication, un pourquoi. — Est aussi un péjoratif et se place devant les adjectifs : *Mon Diu cabiau qu'il est!*, combien beau, il est !

Cabochard, adj., entêté, têtu.

Cabou-iie, adj., marqué de couleurs diverses et discordantes ; enduit de souillure, de boue (*ca*, péjoratif, et *boue?*) — *Il ai la figure toute* CABOU-IIE, elle est plaquée de taches de rousseur, ou de marques de la petite vérole. On pourrait y voir une altération du vieux mot *camoié*.

> Le dict calice *camoié* de blanc par dehors.
>
> (*Glossaire* de Laborde)

Cabou-iie(r), v. rendre cabou-iie, barbouiller, souiller, enduire de boue. — *Est-ce qu'i n's'amuse mi à* CABOUIIE(R) *toute la porte dü d'vant?*

Caboulée, s. f., repas du porc, consistant en un mélange de pommes de terre, légumes, son, etc., cuits ensemble sous forme de bouillie (*Ca*, péjoratif, *boulie*). — On trouve dans l'ancien français : *cabouler*, *cambouler*, qui signifiait casser, démolir, cabosser (faire des bosses à la tête, caput).

Cabrai, cabri, s. m., chevreau, petit de la chèvre.

Cabre, cabe, s. f., chèvre (capra).

> Sang de les *cabres!* si bon vous semble.
>
> (Rabelais)

Cabrette, s. f., chevrette, petite chèvre. — C'est aussi un instrument dont se servent les scieurs de bois.

* Voir page 259, tome VIII de la *Revue de Champagne*.

Cabriole, s. f., mouvement désordonné comme en ferait une cabre. — Se dit pour cabriolet, voiture : *J'tü mein-nerai das ma* CABRIOLE.

Et luy fit faire de travers
Une *capriolle* aux enfers.

(Ovide bouffon)

Cabus, s. m., sorte de chou : s'emploie trivialement pour désigner la tête (caput). — *Méfies-tu, j'vas t'taper sus l'*CABUS. — Les habitants du Fond-de-Givonne, qui sont en majorité jardiniers, ont reçu le surnom de *cabus*.

Cache-minottes et **cache-pattes**, s. m., nom donné au houx, parce que les enfants jouent à se piquer les mains avec ses feuilles, et l'on évite la piqûre en cachant ses... menottes ou ses pattes.

Cachie(r), v. cacher. — P. p., *cachie*.

Cadot, s. m., les sabots du cochon. — Par extension et trivialement : les pieds. — *Méfies-tu, j'vas t'marchie(r) sus les* CADOTS.

Cafus, s. m., réforme, objet réformé, rebut — *Ces bouteilles-là n'sant bounes qu'à mett(r)e au* CAFUS.

Cafuter, v. jeter au cafus, au rebut.

Cahourde, s. f., grosse bouteille de grès, petite bonbonne.

Cahossie(r), v. cahoter, secouer. P. p., *cahossie*. — De *ca*, péjoratif, hossie(r), hocier, branler. — *Ecoute donc! comme les ues* CAHOSSANT *das m'panie(r)*.

Câilles, s. f. pl., morceaux d'assiettes, de pots en faïence, etc., dont les enfants font des joujoux pour jouer au ménage.

Caillet, caïet, caïot, s. m., noix. — Chez nos voisins de la Thiérache, on dit ga-ïe, d'où vient aisément ga-ïet, et par suite ca-ïet.

Caillétuïe, caïétuïe, caïétie(r), caïotie(r), caïue, s. m., noyer. Le dernier est venu directement du vieux français *gaillie(r)*.

En celle année XIIII^c et XLVI.... furent en paiis de Liége et jusques à Paris.... toutes les vingnes, les *gailliers*, les chaynes.... engaillés (gelés).

(Jean de Stavelot)

Caioté, adj., tacheté noir et blanc. — *In' belle pouïe caïotée.*

Caland(r)e ou alouette dü bos, s. f., calendre.

Lors s'esvertue et lors s'envoise
Li papegaus et la *kalandre.*
(*Rom. de la Rose*)

Et il ot la *calandre* et le chant des mauvis.
(Baudouin de Sebourc)

Calemberdain, s. m., homme peu sensé, indécis, peu sûr, susceptible de faire des calembredaines.

Caler, v. céder, faiblir, fuir. — Appartient au vieux français. On disait d'abord *caler la voile.* — On dit aujourd'hui, en français familier, *caner* : *Mettons-nous en grève, il faudra que le patron* CANE.

Caliborgne, adj. et subst., qui a de mauvais yeux, bigle, louche — laid à cause de la vue.

Calonner, calouner, v. lancer des projectiles à la main. — *J'nous ans* CALOUNÉS *à coups d'boulets de neige.* — *Calos* était un trognon de chou, avec lequel on faisait volontiers la bataille.

Calot, s. m., grosse bille de jeu, en pierre, grès ou verre. — Désigne aussi le trou dans lequel on cherche à placer les billes ou la balle dans les jeux de billes ou de balles : *la balle au* CALOT.

Camamine, s. f., camomille, melampyrum.

Cambré, adj., formé en creux, cave. — *In chevau* CAMBRRÉ, à l'échine fortement courbée de manière que le dos est creusé.

Camère. s. f., femme belge, voy. *capère.*

Camouffe, chandelle, luminaire. *Chouffelle la* CAMOUFFE !

Camoussé, camoussie, adj., moisi, couvert d'une mousse champignonneuse. — *L'troisième jou(r) d'la fête, la galette et les michots coumaçant à ïète* CAMOUSSIES. — Peut-on voir ici le péjoratif *ca* et *mousse ?* On rencontre dans le vieux français *camoissé,* meurtri, couvert de plaies, de taches ; et *camois* voulait dire boue, souillure. — A Jersey, l'adjectif *can'si,* du latin *canescere,* signifie blanc de moisissure.

Si not' pain d'orge est *can'si*
I n'y aira pus de r'vasy.
(*Poésies patoises*)

Car li hiaumes et li haubers
Orent tant fait qu'il en ot pers
Le viaire, et tout *kamoissié* (marqué de trous et de bosses,
[et diversement coloré).
(*Cléomadès*)

Camoussie(r), v. se couvrir de camoussure, de moisissure. — *L'froumage va bintôt* CAMOUSSIE(R).

Camoussure, s. f., moisissure, mousse qui couvre les comestibles qui se gâtent, et même d'autres objets : planches, étoffes, atteints d'humidité. — *Mes solei(r)s sant pleins d'*CAMOUSSURE.

Campagne, s. f. Ce mot est souvent employé pour désigner, au point de vue du travail et des récoltes, la durée d'une année. — *Jü n'gangnerans mi grant chose cute* CAMPAGNE-*ci*. — *J'ans moult perdu, la* CAMPAGNE *dü la guerre !*

Campousse, poursuite, chasse. — Donner (f...) une campousse, poursuivre en chassant devant soi et menaçant de coups, pousser aux champs (campos).

Campoussie(r), v. donner la campousse, courir après (sus), poursuivre, pourchasser. — *N'i avot 'n bande dü gamins à nos cerises, j'les ai* CAMPOUSSIES *pus d'in quart d'heure.*

Camp volant, s., vagabond, bohème, qui vit en troupe sur les routes et dans les champs, loge dans une charrette.

Canada, s. m., pomme de terre (importée du Canada).

Caneçon, s. m., caleçon.

Caner, v. (latin cacare); terme enfantin, faire caca. — *M'man, j'ai envie d'*CANER *!*

Caniche, adj., crépu et frisé comme certains chiens (canis).

Canilie(r), v. tortiller, serpenter, à la façon du chien (canis). — *Not' chin est content : i* CANIE *sa queue. — Waite donc ! comme i s'*CANIE *c'ti-là ! s'croit-i assez biaus !* — On peut aussi remarquer que le vieux français possédait le verbe *coniller*, aller comme un *conil* (lapin), c'est-à-dire en lacets, par mille détours, et par suite, user de ruses, d'artifices, de détours.

Canle, s. f., terme injurieux et méprisant : pratique, individu

peu scrupuleux, immoral, très peu respectable, propre à rien. — *Tous ces gens-là, c'est des* CANLES ! *i n'sant bons qu'à faire des mauvais coups.*

Canon, tube de fer servant à souffler, activer le feu.

Cantibert, s. m., se dit d'un individu, et même d'un morceau de bois tortu, de travers.

Capai, s. m., chapeau (chapel).

Capère, camère, s., compère, commère. — Se disent surtout d'un homme, d'une femme d'origine belge. — *C'est in* CAPÈRE, *savez-v' ! n'i ai qu'à l'atad(r)e parler.*

Capoute (il est), il est mort. — Souvenir des occupations allemandes.

Caque, s. m., tonneau d'environ cent litres. — *Jü remettans in* CAQUE *dü bière tous les mois.*

Caquot, s. m., petite caque, un quart de caque.

Un *caquin* de cervoise.

(Ducange)

Câquetter, cauquetter,, v. bavarder, caqueter, raconter vite, parler en imitation du ramage des poules. — Surtout parler de façon médisante.

Tel *caquette* des autres.

(*Montluc*, Littré)

Elles se prindrent si fort à *quaqueter* ensemble, qu'elles n'eurent regart à mon département.

(*Evangile des Quenouilles*)

Câqui-iie(r), cauqui-iie(r), conqui-iie(r), v. bavarder inconsidérément, mal parler, un peu comme câquetter, avec l'idée d'injure ou de mauvaise parole. — P. p., *caqui-iie.*

C'est vilains jeus, on i *cunkie.*

(*Adam le bossu*)

Orgueil tous biens *conchie* et *soille.*

(Rutebeuf)

Tels dit : Je vous aim
Qui point et *cunchie* derriere.

(Pierre de la Broche)

Cariset, s. m., petite poire acide, dont on fait une sorte de cidre, poiré ou piquette.

Carlet, s. m., grande aiguille longue et ronde, qui a pris son nom du carrelet du bourrelier.

Carmusson, s. m., escargot, colimaçon. Le vieux français disait *colimeçon, calimeçon, corimaçon.*

Carnabot, s. m., pièce conique qui forme l'éteignoir. — Iron. le nez.

Carouée, s. f., prestation en nature, corvée, pour l'entretien des chemins (où se font les charrois. *Cinqente chars li faites caroier.* — Roncisv.) Anciennement redevance d'une attelée de charrue, *carrucata.*

> Tuit cil qui tiennent cevaux, qu'il metent en chans pour traire, doient la *corouée* trois foys l'an, en waïn, en mars et en versère.
>
> (*Cartul. de Rethel*, 1322)

> Jou ai quité de toute *corowée* tous les homes de Goy.
>
> (*Recueil de Taillar*, 1228)

> Cilz qui demoureront ne payeront nuls des *quarouez* en la ville de Mouhon.
>
> (*Charte de Mohon*, 1360)

Carouler, v. rouler, dégringoler une pente. — *Ca*, péjoratif, et *rouler*. Dans le vieux français, *caroler* signifie danser en rond. Et un danseur vigoureux dit parfois : *J'ai fait* CAROULER *la Marie prop'mat.*

> Toute nuit fist li rois danser et *caroler*.
>
> (*Cygne*)

> (Je) Estoie forment goulousans
> De veoir danses et *carolles*.
>
> (Froissart)

Carpendu, s. m., capendu, court-pendu. Nom d'une espèce de pomme verte, juteuse, de bonne conservation.

Carrer (se), v. pron. Se placer à son aise, en personnage important et content de son sort, trôner. — Le vieux mot *carre* signifiait dimension, et l'on dit encore, même au figuré, qu'un homme a de la carrure, c'est-à-dire de l'importance, il tient de la place.

Carrieu(r), s. m., carrier, ouvrier de carrière. On trouve *quarrieur* en vieux français.

Carte, s. f., cartonnier, gibecière propre aux écoliers.

Caruche, s. f., prison. — Devenu un terme enfantin : *Si tu brais co, on t'mettrai en* CARUCHE.

Cas (*i n'est pas dans l'*), expr. il n'est pas capable, il n'est pas assez fort ou en mesure : *Fais porter c'sac-là pa(r) Jules !* — *Mais non*, I N'EST MI DANS LE CAS.

Câsse, s. f., sorte de gobelet large ou de petite marmite en cuivre, emmanchée d'une longue tige, servant à puiser l'eau dans les seaux.

Casmat, s. m., pâte liquide préparée pour faire des gaufres.

Cassine, s. f., baraqué, méchante petite maison. — Souvent nom de lieu : *la Cassine*, château des Gonzague ; le *faubourg de la Cassine*, à Sedan. — Désignait autrefois une maison de plaisance, hors la ville.

Cassot, s. m., tessons de poteries, débris de vaisselle ; objets de ménage, plutôt en faïence, ébréchés, en mauvais état. — *Quant t'arais fini de r'laver tous tes* CASSOTS !

Catherinette, s. f., petit coléoptère aux ailes rouges pointées de noir.

Catouilleus, adj., chatouilleux.

Catouillie(r), v. chatouiller. — P. p., *catouillie*.

Quant dedans fu, mon cuer vait esveiller
Et tellement le print à *catoillier*.
(Charles d'Orléans)

Resgars atraians
Catillaus et frians.
(*Adam de la Halle*)

Douz moz, qui font cuer *gatoiller*.
Et resjoir et saoler.
(*Chanson de Thibaut*)

Cau, s. m., coup. Voyez *coup*, *cop*.

Si s'entredonent moult granz *caus*.
(*Fabliau de Dame anieuse*)

Si estoit dolereus des *caus* que il avoit eu en la bataille le jour devant.
(*Chron. d'Ernoul*)

Cau, s. m., cou, col. — *J'l'ai prins pa(r) l'*CAU.

A lor *cos* pendent les escus de quartier.
(Huon de Bordeaux)

Cauderlie(r), chauderlot, s. m., chaudronnier. — Inusité, mais se rencontre comme nom propre.

Cauper, v. couper. Vieux français *colper*.

Sain Pou (Paul) — Qui por Deu ot *copei* la teste.
(Rutebeuf)

Et on m'eust ore pendu
Ou on m'eust *caupé* le teste.
(*Adam de la Haile*)

Sont ci mi anemi mortel qui ja me *cauperont* le teste ; et puis que j'arai le teste *caupée*....
(*Aucassin et Nicolette*)

Au carrefour *Guillori* estoit le pillori
Où l'on *coppoit* les oreilles.
(*Guerre de Metz*)

Caupon, s. m., coupon, morceau de bois en partie brûlé qui est sur les chenets. — *Avance les* CAUPONS.

Une piece ou un *coppon* d'eaue dormante.
(*Charte de Rethel*, 1387)

Caure (m. et f.), **caurie(r)**, **cauru-ïe**, s. m., noisetier, coudrier. Vieux français *coudre* (corylus). — *On fait des éclisses à ramons aveu l'écorce dü la* CAURE. — *On embèle les* CAURU-IES *pou(r) cueud(r)e les nougettes.*

Cume de chevrefoil estoit
Ki a la *codre* se pernoit.
(Marie de France)

Et si avoit pendu encor
Une arbaleste faict de *cor*.
(*Cléomadès*)

J'aporte bones nois de *coudre*.
(*Cris de Paris*)

Li menuz pueple corroient par les buissons et par les haies querre *coudres* et autres verges por fere les cloies.
(Guill. de Tyr)

Là, prend d'un *coudre*, une branche.
(Baïf)

Cauriette, s. f., courette, coursière ; espace étroit, sorte de corridor entre murs, ou haies, ou taillis. — *La* CAURIETTE *dü Villers* (dans les bois de Bouillon).

Cavai, caviau, s. m., caveau, excavation d'où sort l'eau.

Caviste, s. m., celui qui a soin de la cave, qui va y prendre la boisson.

Ce, adj. dém., employé souvent pour *cette* devant un nom commençant par une consonne. — *Tire ça dü d'ssus c'tab'-là. — J'ai pai-ïie c'coupe-là mille francs.*

De sous de *ce* roce (roche) ù il ert...
Batait la mers noire et enuble.
(*Gauvain*)

Cementière, cimitière, s. f., cimetière.

Nus hom ne peut ne ne doit avoir *cementire* en son hostel, fors à Sainte Iglize et puis qu'il font *cementire* de loir maison, ci doit estre desormais de l'Iglise de la cité.
(*Assises de Jérusalem*)

Par un *cimentire* passoit
Com aventure le menoit.
(*Castoiement*)

Et m'eust fureur mené à mon *cymentière.*
(*Complainte d'Hector*)

Près de la *cimetière* l'en commença à faire le marchié.
(Guillebert de Metz)

Et fu li cors aportés... à St-Denis, où il fu enfouis en *cimetière* comune.
(*Chron. de Rains*)

A cele tans estoient conte
Doi *cimentere* en dignité.
(Ph. Mouskès)

C'en dessus d'zous, expr. adv. *Ce* (qui était) *en dessus* (est mis en) *dessous.* — On dit à présent en français, mais illogiquement : *sens dessus dessous.*

C'en devant drie(r), expr. adv. *Ce* (qui devrait être) *en devant* (est placé par) *derrière.* — On dit illogiquement en français : *sens devant derriere.*

Bien me deüst trestorner
Amors, de *ce devant darrière.*
(*Chansons de Thibaut*)

Et si fist amener une anesse, si le (Audronic) fist torner *ïou devant deriere* et tenir le keue en se main.
(*Chron d'Ernoul*)

Cendrée, s. f., menthe, plante très odorante dont la feuille est couleur gris de cendre. On l'appelle aussi *langue de chat*, à cause de sa forme et des piquants qui la rendent râpeuse.

Cendrie(r), s. m., pièce de toile enveloppant les cendres avec lesquelles on fait la lessive. — Tout objet servant à retenir les cendres.

Cense, s. f., ferme. — Rarement employé aujourd'hui, sinon dans les noms de lieux.

Cerciaus, s. m., cerceau.

Cerciaus de bois vendre volons.
(*Cris de Paris*)

On fera tonnaux à VI *cerciaulx* en chef.
(*Ord. de Reims*, 1379)

Cerciaus ne doivent rien, se il n'i en a cent ou plus.
(*Liv. des mestiers*)

Cerisie(r), s. m., cerisier. Quelques-uns prononcent *cerige* et *cerigie(r)*.

Cervoise, s. f., ancien nom de la bière, à peu près inconnu aujourd'hui, mais que nous retrouvons souvent dans les vieux actes.

Pour chascun brassin de *servoise* brassé ou non à Maisières.
(*Tonlieu à Mézières, au XIVe siècle*)

Je prens de chacune bressine un septier de *cervoise*.
(*Aveu de Rob. de la March, à Mouzon*, 1477)

Cesse, s. f., merise, petite cerise des bois.

C'est mon, particule affirmative, oui, bien certainement, c'est vrai. — *Ais-tu prins ta part? Ben ma foi*, C'EST MON !

Menti ai-je, ma foi *c'est mon*.
(*Gauvain*)

Mult i ot mès ; voire *c'est mon*.
(*Id.*)

Je voi la — Ce me samble Robin venant
C'est mon, et si vient tout balant (dansant).
(Robin et Marion)

Que vous en semble il d'icelluy ?
C'est il, *c'est mon* (est-ce votre avis, c'est le mien).
(Coquillart)

Cetí-là, cetell'là, pron. sti, stel ; celui-là, celle-là. De *icest* = *césti* (cas régime). — Il y a aussi *c'ti-ci*.

Et faisant *cestuy-ci* (petit livret) tout neuf.
(*Antiquités de Paris*)

Apres *cesti* vint charitez.
(*Voie de Paradis*)

Cil ki selonc *cesti-ci* sunt nient atemprez affierent molt à blasmer.
(*Li ars d'amour*)

Que je croi c'onques nus n'oy
Si diverse estoire comme *cesti*.
(*Cléomadès*)

Chablis, s. m., grand bois, entre le baliveau et l'arbre.

Chablouquie(r), v. se couvrir de taches, de moisissures, se gâter, se pourrir, surtout à la suite du lavage : se dit principalement du linge. — P. p , *chablouquie*. — *Ah ! waite donc in peu, mes chemises sant toutes* CHABLOUQUIES.

Chain-ne, s. f., chaîne.

Chaichet, chaicrai, s., maigriot, malingre, petit, souffreteux.

Chair, châr, chaur, s. f., viande (caro).

J'ai mangie avec aus grant foison de diver mès de *char*.
(Joinville)

Commanda qu'il portast à malade dou pain et de la *char*.
(*Amis et Amile*)

Prist berbiz, boes et veal, si en ocist à terre, et manjad la *char* od le sanc.
(*Liv. des Rois*)

Se ne lor puet on pas deffendre
Qu'eles n'aient de la *char* tandre.
(Rutebeuf)

De la *char* salee recroy (je me lasse).
(Eust. Deschamps)

La halle à la *chair*.
(*Les Bouchers de Mézieres, XVIe siècle*)

Chair, chèr, s. m., char, chariot.

Cil batirent les sergenz Ami et le trébuchèrent dou *cher* en quoi on le portoit.
(*Amis et Amile*)

Chers et charettes ont emplies.

(*Guerre de Metz*)

La veïssiez — Et le charroi et les *chers* acoillir.

(*Mort de Garin*)

Chairbounée, s. f., charbonnée : filet de porc destiné à être grillé sur le charbon et qu'on donne aux amis le jour où on tue le cochon annuel.

Chaire, s. f., chaise (à la frontière). C'est le vrai mot, dont la prononciation s'est corrompue au XVIe siècle.

Chairée, **chèrée**, s. f., le contenu d'un char.

Dois *charaies* de vin.

(Jean de Stavelot)

Et pour ce je ay de la *charrée* de carbon un jaloit.

(*Cartul. de Rethel*, 1322)

Pour ce je dois payer au mayeur des corvisiers une *charrée* de bûches.

(*Aveu de R. de la March, à Mouzon*)

Et tous les trois jours avoit dois *chereeies* de fors vin blain et vermelle.

(Jean de Stavelot)

Chairetée, **chéretée**, s. f., charretée.

VII^s II^d pour III journées de *cherretés*.

(*Arch. adm. Reims*, 1289)

* **Chairette**, **chêrette**, s. f., charrette.

Et prendrat ons le cachaige auz chars, auz *cherettes*...

(*Paix des Clercs*, 1287, *Liège*)

Chairge, s. f., charge, quantité. — *J'a'n ai ramassé 'n boune* CHAIRGE.

Le bailli d'Amiens eut *cherge* d'aller au pais de Boullenois.

(*Chron.* de J. Le Fèvre)

Chairgie(r), v. charger. — P. p., *chairgie*.

A cele fin que lesdites maisons ne fussent *chergies* chascun an de surcens.

(*Arch. adm. Reims*, 1298)

IX ou X jonnes galants déguisés... tout *chairgies* de clochantes et de bixattes.

(*Gloss.* de Laborde)

N'y laissent rien c'on puisse *chergier*.
(*Guerre de Metz*)

Viendront ces paillars qui *chergeront* tout.
(Gerson)

Et si avoient bien xij mille chariots *chergies* d'armures.
(*Chr.* de Jean Le Fèvre)

Chairière, chérière, adj. Route *chairière*, pour les chars.

Charrière est par quoi l'on puet amener char ou charette.
(*Digeste*)

Chairi-iie(r), chéri-iie(r), v. charrier, voiturer, transporter. — P. p., *chairi-iie*. On dit à quelqu'un : *Chairie droit*, pour : agis convenablement, honnêtement, comporte-toi bien.

Chairiot chériiot, s. m., chariot.

Chairoi, chéroi, s. m., charroi.

Chairpie, s. f., charpie.

Chairue, chêrue, s. f., charrue.

Il en devoit avoir le moytiet pour sa *cherue*.
(Paweilhars)

Ilh avoit les terres ahannez de sa *cheruwe*.
(Id.)

Chairu-iage, chéru-iage, s. m. Anciennement droit, aujourd'hui rétribution d'un labourage.

L'ainnez l'aura.... et les *charuages* et les prez.
(Id.)

Chairu-iée, s. f., attelée, durée d'une attelée de charrue.

Chairu-iie(r), v. travailler à la charrue, labourer.

Se on *cherue* et seme hiretaige a cui que ce soit.
(Paweilhars, *Liège*)

Chis qui le terre avoit *cheruweit* dist qu'il en devoit avoir le moytiet pour sa cherue.
(Id.)

Chamberler, v. osciller, pencher, mal tenir, n'être pas d'aplomb. — *Je crois qu'Jules ai in peu bu, waite donc comme i*

Chambrière, s. f., ustensile en bois, sorte de claie qu'on plante sur le panneau du devant d'un lit pour retenir la couverture... et les dormeurs.

Chameau, s. m., nuage.

Champiaus, s. m. pl., prés situés aux champs par opposition à ceux du bord de la rivière. — N'est plus usité que comme nom de lieudit.

> Près de la cimetière (les Innocents) l'en commença a faire le marchié. Et l'appela l'en *Champiaus*, pour ce que c'estoit tous champs (les Halles actuelles).
>
> (Guillebert de Metz)

> Les trais des *Champiaus* deseur Connage jusques à la rivière de Muese, en l'yauwe de Bar, fors dou ban de Cavoge (Cheveuges).
>
> (*Cartul. de Rethel*)

Champoulain, s. m., arum commun, gouet ; et aussi *Pied de veau.*

Chandlie(r), s. m., chandelier.

Changie(r), chaingie(r), v. changer. — P. p., *changie.*

> Celui que i'aim et aor
> A tel seignorie
> Que tost m'aura ma dolor
> En ioie *changie.*
>
> ((Perrin d'Angecourt)

> Mais or *changie* m'ai.
>
> (Jehans Erars)

> Mult seroit la chose *changie*
> Et lor seignorie estrangie.
>
> (Rutebeuf)

> On ne le vit onques *changier* une heure.
>
> (Froissart)

> Bien fut sa grant amor *chaingie.*
>
> (Dolopathos)

> Car voulenté d'ami ne doit estre *changie.*
>
> (*Brun de la Montagne*)

Chanteu(r), s. m., chanteur.

Chanve, s. f., chanvre.

> Or fault du lin et de la *chanvre.*
>
> (Eust. Deschamps)

Chanveus, adj., tout en fil, filandreux, ligneux.

Chanvie(r), s. m., ouvrier qui peigne le chanvre.

Eswars sur les *chanviers* et goherliers.
(*Mézières*, 1564)

Chanvière, s. f., chennevière, champ sur lequel on cultive le chanvre.

Chapiau, **chapai**, **chépai** et même **capai**, s. m., chapeau, chapel, capel (Hugues Capet s'appelait aussi Hues Capel).

... Où fesoit *chapiaus* de flors.
(Perrin d'Angecourt)

S'il vous ert bel
Por vo *chapel*
Vostre devendrai.
(Id.)

Il alla vers les Sarrazins... son *chapel* de fer sur la teste.
L'autre crie : *chapiaus*, *chapiaus*.
(*Cris de Paris*)

Chapoter, v. chipoter, clapoter, remuer des liquides — toucher indiscrètement et sans précautions un objet qu'on risque de salir. — Vétiller, marchander.

Chaque, **chac**, onomatopée. Bruit que fait une arme à feu qui rate. — *M'fusi ai fait* CHAC !

Charamouniat, s. m., ramoneur de cheminées ; individu enduit de suie ou de charbon.

Charbounée, **chairbounée**, s. f., morceau de porc pour la grillade (sur le charbon), qui se donne comme en étrennes aux parents et amis, le jour où on tue le cochon annuel. — Rabelais a employé le mot carbonnade pour désigner une tranche de viande grillée sur le charbon.

Commande c'on voist au bacon
Et apoice on des *charbonées*.
(*Flabel d'Aloul*)

Et si vos comant
Que m'aporteiz, sans demorée,
De chascun (pendu) une *charbonée*.
(Dolopathos)

Unes grosses lèvres plus rouges qu'une *carbounée*, et uns grans dens gaunes et lais.
(*Aucassin et Nicolette*)

Charchie(r), chairchie(r), v. chercher, quérir, prendre. — *Va t'a* CHARCHIE(R) *in siau d'iaue.* (Voy. cherchie(r).

Chardronnet, s. m., chardonneret ; mange la graine de « chardrons, échardrons ».

... Le long des buissonnets
Allois cherchant les nidz des *chardonnets.*
(Marot)

Chardronnette, s. f., plante, le caille-lait. C'est la fleur d'une espèce d'artichaut sauvage qui possède la propriété de faire cailler le lait.

S'il crachoit, c'estoient panerées de *chardonnette.*
(Rabelais)

Chargie(r), v. charger. — P. p., *chargie.*

Leurs nés (navires) *chargies* de dras et de viandes.
(Villehardouin)

Sous une ente de fruits *chargie*
S'assist lez moi par compaignie.
(Watriquet, *dit de l'iraigne*)

Et s'en sentoient grandement *chargie* en conscience.
(Froissart)

Et disons tout ensemble que.... au conseil de *chargier* le jugement fumes nous.
(*Cart. de Rethel*, 1312)

Charlie(r), s. m., charron. — Ne sert plus que comme nom propre : Charlier et Carlier.

Tous chartons qui amenront chars chargiers d'escorses, bauches et mairiens quarres, ouvrage de *charlier...*
(*Statutz de Mezières, XIV*e *s.*)

Chasseu(r), s. m., chasseur. — *V'là les* CHASSEUX *qui r'vénant.*

Chat-brûlé, le jeu de Colin-Maillard. — *J'vans jouer à* CHAT-BRULÉ.

Chatiau, chétai, s. m., château, châtel. — *A c't heure, c'est 'n ferme qu'est das l'*CHÉTAI (à Auflance).

Et se il avoit entre aus quatre *chastiaus,* li puiné averoit lou quart *chastel.*
(*Règlement de* 1224, Thibaut IV le Grand)

Cléomadès vit .i. *chastel*
En costé .i. plain très fort. ..

Mout fu li *chastiaus* bien séans.
La façon dou *chastel* déisse,...
(*Cléomadès*)

Chatris, s. m., mouton et en général tout animal coupé, châtre.

Je fesois acheter ma bergerie de mes *chastris*.
(Joinville)

D'un *chétry*, boucq, ou chèvre, demy pattars.
(*Ordonn. de Bouillon*, 1582)

Chaud. — On dit : *J'ai* CHAUD *la tête*, j'ai la tête chaude, brûlante, fiévreuse. — *J'ai* CHAUD *les pie(d)s*, j'ai les pieds chauds.

Chaud'mat, adv., chaudement. — *Pendant toute l'hiver, j'nous ans tenus bin* CHAUD'MAT, *chus nous.*

Chaugnard, s. m., fuyard, qui s'en va en maugréant, comme chien en grommelant. — Fureteur en cachette, méchant.

Chaugnie(r), v. faire le chaugnard, se rebeller en maugréant tout bas, en regardant à la dérobée.

Chaumounie(r), s. m., habitant de Chaumont.

Chaussie(r), v. chausser. P. p., *chaussie*. — *C'est toujou(r)s les cordounie(r)s les pus mal* CHAUSSIES.

Il avoit tout despendu le sien en bevre et en mengier et en vestures et en *chaucier* lui et la pécheresse.
(*Assises de Jérusalem*)

La povre gent souvent *chaucie* et revestue.
(*Berte aus grans piés*)

Me doit bailler le Roy les esperons qu'il a *chaussies*.
(*Aveu Mutry à Mouzon*, 1369)

Les corvisiers qui vendent soulliers en la halle de Mouzon me doient souliers pour *chaussier* deux de mes varlets et une de mes chamberières.
(*Aveu de la Mark à Mouzon*, 1477)

Chautrer, v. châtrer.

Chautreu(r), s. m., châtreur, hongreur. — *P'froume ta culotte, m'p'tit, v'là l'*CHAUTREU(R) *qui passe !*

Chécun, chécune, pron. indéf., chacun, chacune.

Ains vuet *checun* soun ben.
(*Prouerbes del vilain*, Lincy)

La raine le entent et ot
E ben ad noté *chescun* mot.
(Tristan)

Et *chescun* dit qu'il disoit voir.
(Prince Noir)

Et bouter de *chescune* part.
(Id.)

Cheminon, cheminaus — Chumnon, chumnaus, s. m., chenêts.

En la grant salle, II grant *cheminons*.
(*Invent. Rich. Picque*, 1389)

Et renversa les busches en la cheminée sur les *cheminaus*.
(Froissart)

Chen, voy. *chin*.

Chénée, s. f., cheneau, conduit pour l'eau des toits. Le vieux français disait *chanel, chenel* pour canal. Rabelais emploie *aschenaux* pour notre *chénée*.

Avoir mys à la toiture d'icelluy moulin une *chesné*.
(*Comptes châtellenie Mouzon*, 1515)

Chénevote, s. f., fragment de la tige du chanvre qui tombe après les opérations du broyage et du teillage.

Chenu, pron. ch'nu, adj. et s., beau, joli, riche, de valeur, chic. Est dans Littré. — *T'ais 'n mout belle robe, Louise! ah! ça, c'est dû* CH'NU !

Cher ou **chair.** — Voyez les mots commençant par *chair* : cher, cherbounée, cherée, chéretée, chérette, chêrgier, chérière, cheri-ier, chériot, chéroi, cherpie, chérue, chéru-iage, chéru-iée, chéru-ier.

Cherber, v. esherber, ôter les mauvaises herbes, sarcler, biner. — *Nous v'là partis* CHERBER *nos carottes.*

Cherbette, s. f., instrument pour cherber.

Cherbounie(r), s. m., charbonnier.

Pour le vin et despens des *cherbonniers*.
(*Comptes de Reims*, 1352)

Cherchie(r), chairchie(r), charchie(r), v. chercher, quérir. — P. p., *cherchie*. Le normand dit et disait *charcher*, qui s'est conservé dans l'anglais *to sharche, search*.

Chessie(r), v. chasser, renvoyer. — P. p., *chessie*.

L'on devroit por S. Gille
Chacier hors de la ville.
(*Chastie Musart*)

Et pour les papillons *chacier*.
(Froissart)

Cheus, chûs, cies, prép., chez (casis).

Si print cent les plus beaux barons de *cheux* le Roy.
(Jehan de Paris)

Chevalie(r), s. m., le gardien des chevaux en pâture. On prononce : *lü chfalie.*

Chevaus, s. sing. et pluriel, cheval, chevaux. Oe prononce : *chfau.* On dit : *aller à chevaus, monter à chevaus. Chevaus,* sujet singulier et régime pluriel, avait *cheval* comme régime singulier dans l'ancienne langue.

Uns *chevaus* vit herbe qui crut — Dedenz un pré.
(Marie de France)

Si s'armèrent et montèrent as *chevaus.*
(Froissart)

Chevée, s. f., cavée, chemin creux. — La *chevée* ou chemin de Remilly à Bulson.

Chevégie(r), chevéju, s. m., habitant de Cheveuges.

Chevenne, s. f., chevanne, poisson. — Prononcez la *chfenne.*

Cheveus, chevus (Prononcez *chfeu, chefus*), s. m., cheveux. On dit d'une femme non coiffée, sans bonnet ni chapeau, qu'*elle est en cheveus* (chief, chef, tête).

Fille en *chief* ou femme coeffée.
(Villon)

Chevillie(r), v. cheviller. — P. p., *chevillie.*

Chevriaus, s. m., chevreuil (cas sujet sing.), — Inusité aujourd'hui, mais resté nom propre d'homme.

Si a tant de cers et de pors
Dains et *chevriaus,* qu'il n'est depors.
Ne dedui qui ou pays faille.
(Watriquet, *Tournoi des Dames*)

De la chèvre et ses *chevriax.*
(*Fable de Marie de France*)

Chicaneu(r), chicanard, adj., chicanier, qui chicane, triche, dispute. — Rabelais employait *chicanous.*

Chiche, s. f., pomme ou poire séchée au four.

Chier, adj., cher, chère. L'è est ouvert et l'on prononce brièvement l'r : *chièrr*. — *Les canadas sant bin* CHIERS *c't année-ci*. — *C'est* CHIER *pai-iie*. — Ne s'emploie guère qu'avec ce sens matériel d'avoir du prix.

Ils les vendent plus *chier* que il ne feroient en un marché.
(*Miroir du Monde*)

Lor lectuaire sont moult *chier*.
(*Bible Guiot*)

Pour ce furent li tonel *chier*.
(*Chron. de S. Magloire*)

Que aucuns boulengiers ne puist faire pain blanc le plus *chier* que de deux deniers.
(*Ordonn. de Reims*, 1389)

Las ! trop l'achèterai *chiere* — S'amor....
(Gautier de Soignies)

Comme mes *chiers* pères, Manissiers,.... et Madame Ysabeau ma *chière* mère.
(*Cartul. Rethel*, 1274)

Quant cele point ne m'a *chier*
Qui tant aim et désir.
(Perrin d'Angecourt)

Bonté. .. Est trop malement *chier* vendue.
(*Rom. de la Rose*)

Chieries, chîries, s. f. pl., façons, manières, pose. — *A fait-i, des* CHIERIES ! Le fait-il, le renchéri !

Chiermat, adv., chèrement.

Son maltalent *chièrement* li vendit.
(*Mort de Garin*)

Et il les achetoient moult voulentiers et *chièrement*.
(Joinville)

Doulx souvenir, *chièrement* je vous pry.
(Ch. d'Orléans)

(*A suivre.*) N. GOFFART.

NÉCROLOGIE

Le mardi 30 juin 1896 est décédé à Reims, dans sa soixante-deuxième année, M. Jules-Edmond Lantiome, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, ancien conseiller général de la Marne, membre de l'Académie nationale de Reims.

Avocat de talent, esprit cultivé, ami des lettres et des arts, sa verve enjouée et intarissable en faisait l'âme de toutes les réunions ; aussi sa perte laisse-t-elle dans le barreau de Reims de sincères et unanimes regrets.

Les obsèques de M. Lantiome ont été célébrées le 2 juillet, en l'église Notre-Dame de Reims, au milieu d'une assistance nombreuse ; à l'issue du service, le cortège funèbre s'est dirigé vers la gare, où MM. Henri Paris, bâtonnier de l'ordre des avocats ; Jallenque, président du tribunal civil ; Corbet, délégué de la compagnie des huissiers, et Eugène Gosset, ami de la famille, ont successivement porté la parole.

L'inhumation a eu lieu le lendemain, à Vitry-le-François, où, devant la tombe, MM. Brissart, au nom des avocats de Reims, et Brouchot, substitut au tribunal civil de la Seine, ancien substitut à Reims, ont adressé au défunt les derniers adieux.

* * *

Le même jour 30 juin, mourait également à Reims M. Jules Grison, organiste de la cathédrale depuis 1864. Fils et frère d'organistes distingués, il avait fait ses études musicales à la maîtrise de Notre-Dame, où bien des talents se sont révélés et formés.

* * *

Nous apprenons la mort de Mme Marie-Louise-Célestine Perrier, veuve de M. Louis-Eugène Papelart, décédée à Epernay, le 8 juillet 1896, dans sa soixante-dix-huitième année.

Sœur de M. Charles Perrier, Mme veuve Papelart était la mère de Mmes Vassart, Fouchet et de Venoge.

Les obsèques ont eu lieu le 10, en l'église Notre-Dame d'Epernay.

Par son testament, la regrettée défunte laisse dix mille francs à la communauté des Sœurs de Sainte-Chrétienne, pour l'établissement d'un orphelinat à Epernay, et cinq mille francs à la fabrique de l'église d'Epernay.

* * *

M. Jules Guichard, sénateur de l'Yonne, président du Conseil

d'administration de la Compagnie du canal de Suez, est mort subitement dans la nuit du 16 au 17 juillet, en son château de Forges, près Montereau (Seine-et-Marne).

Il était né à Jouancy, près Sens, le 10 novembre 1827. Son père, Victor Guichard, avait fait partie de l'Assemblée constituante de 1848, du Corps législatif, de l'Assemblée nationale de 1871 et de la Chambre des députés, dont il fut le doyen. Enfin, il fut sénateur de l'Yonne de 1871 à 1881.

Dès 1861, M. Jules Guichard, qui s'était tout d'abord consacré à l'agriculture, devint l'un des principaux collaborateurs de M. Ferdinand de Lesseps ; il fut notamment chargé de mettre en valeur, en Egypte, les terres longeant le canal depuis l'Ouady jusqu'à Suez ; plus tard, il fut appelé à organiser le service du transit et de la navigation de la Compagnie.

M. Jules Guichard revint à Paris au moment de la déclaration de guerre à l'Allemagne ; il fut chef d'escadron dans l'état-major de la garde nationale. En 1872, il se fixa définitivement en France, et devint, en 1878, membre du Conseil général de l'Yonne.

Vice-président, puis président de cette assemblée, il fut élu, en 1885, sénateur de l'Yonne et prit place au Sénat dans les rangs de la gauche modérée.

M. Guichard était âgé de soixante-neuf ans ; il avait été longtemps vice-président du Conseil d'administration du canal de Suez, et il avait été nommé président de cette importante Société lorsque des événements bien connus mirent M. Ferdinand de Lesseps dans l'obligation de donner sa démission.

Il fut beaucoup question de M. Guichard pour le poste de gouverneur de l'Algérie, il y a une quinzaine d'années, lorsque M. Albert Grévy dut quitter l'Algérie.

Le président du Conseil d'administration de Suez était possesseur d'une très grosse fortune ; il avait hérité jadis de M. Dubochet, qui passait pour l'un des plus gros propriétaires d'actions du Gaz, et qui laissa une dizaine de millions. M. Guichard avait de nombreuses propriétés dans l'Yonne, en Seine-et-Marne et ailleurs.

M. Jules Guichard était frère de Mme Arnaud de l'Ariège.

Les funérailles de M. Guichard ont eu lieu le 20 juillet, à Sens, au milieu d'une foule énorme dont faisaient partie les autorités civiles et militaires et un grand nombre de délégations. Le char était précédé d'une immense couronne offerte par le personnel de la Compagnie de Suez.

Des discours ont été prononcés avant l'inhumation par le pasteur de l'Eglise réformée, le préfet, le député Flandin, le général Stokes et le prince d'Arenberg, administrateurs anglais et français de la Compagnie de Suez, et le maire de Sens.

***

M. Louis Jouve, bibliothécaire à l'Arsenal, est récemment décédé à Auteuil, à l'âge de 82 ans.

Originaire de Vitry-le-François, M. Louis Jouve fut élevé à Epinal et remplit, en 1848, les fonctions de commissaire du gouvernement dans le département des Vosges.

M. Jouve, qui était officier de l'Instruction publique, a publié un grand nombre de poésies et de brochures historiques.

***

Nous apprenons la mort de M. Guérin de Vaux, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, décédé dans sa propriété de Chablis (Yonne), à l'âge de 88 ans.

M. Guérin de Vaux avait fourni une longue carrière dans le ressort de la Cour, ayant successivement rempli les fonctions de procureur à Auxerre, à Reims, à Versailles, puis celles de vice-président au Tribunal de première instance de la Seine et de Conseiller à la Cour.

D'une nature particulièrement simple, affable, bienveillante, il sut partout se faire aimer autant qu'estimer.

Il avait été, pendant de longues années, membre du Conseil général de l'Yonne.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

***

Le 29 juillet ont été célébrées, à la Harazée, commune de Vienne-le-Château (Marne), les obsèques de M. Falot, officier de la Légion d'honneur, lieutenant-colonel en retraite.

Les cordons du poële étaient tenus par M. Joly, ancien maire de Vienne-le-Château et conseiller d'arrondissement, et par MM. de Granrut, Richart et Georges Legrand, amis personnels du défunt.

Né le 14 février 1828, à la Harazée, Joseph-Jules Falot avait commencé par être professeur à l'Ecole normale primaire de Châlons. En avril 1848, il s'engagea dans le 24e régiment d'infanterie légère, en garnison à Langres, et prit part aux campagnes d'Afrique (1855-1859), d'Italie (1859), du Mexique (1862), où il gagna les galons de capitaine, et obtint, au retour, la croix de la Légion d'honneur.

En 1870, Falot se distingue au combat de Reischoffen et reçoit la rosette d'officier de la Légion d'honneur. Fait prisonnier à Sedan, il est emmené en captivité à Wiesbaden, d'où il revient pour prendre part à la répression de 1871. Chef de bataillon au 58e de ligne, le 17 septembre 1873, puis major au 106e le 22 juin 1874, Falot prit sa retraite le 17 mai 1880, après plus de trente-deux années de services actifs. Nommé lieutenant-colonel du 48e régiment territorial d'infanterie, il s'acquitta avec zèle et dévouement de ces fonctions jusqu'au 1er février 1888.

* * *

Le vendredi 31 juillet est décédé à Paris, à l'âge de 58 ans, le docteur Nicaise, membre de l'Académie de médecine, chirurgien en chef de l'hôpital Laënnec, commandeur de la Légion d'honneur.

Né au Port-à-Binson (Marne), il avait fait ses premières études au Lycée et à l'Ecole de médecine de Reims.

Les obsèques ont eu lieu le lundi 3 août, en l'église de la Madeleine.

Les cordons du poële étaient tenus par MM. les docteurs Brouardel, doyen de la Faculté de médecine ; Bergeron, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine ; Peyron, directeur de l'Assistance publique ; Terrier, Deluns et Delbet.

Derrière la famille, marchaient une délégation de la Faculté de médecine en grand costume, un grand nombre de membres de l'Académie de médecine et une délégation du personnel de l'hôpital Laënnec.

Une magnifique couronne de roses était portée derrière le corbillard par les garçons de service de l'hôpital Laënnec.

Au cimetière de Montmartre, où a eu lieu l'inhumation, trois discours ont été prononcés par MM. Bergeron, au nom de l'Académie de médecine, Deluns et Delbet.

* * *

Le 5 août ont eu lieu à Reims les funérailles de M. Ernest Irroy, négociant en vins de Champagne, vice-consul d'Espagne, commandeur de l'ordre royal d'Isabelle la Catholique, administrateur de la Banque de France, de la Société Générale, etc., décédé à Reims, le dimanche 2 août, dans sa soixante-sixième année.

Esprit droit, affable, conciliant, il laisse d'unanimes regrets dans cette ville où, bien que n'ayant jamais rempli aucune fonction publique, il tenait une place des plus considérables. Ouvert à toutes les idées libérales, artistiques et littéraires, il était toujours prêt à s'associer aux œuvres utiles, aux manifestations du progrès, et à y concourir avec largesse. Son activité fut féconde, sa charité abondante et discrète.

Aux obsèques, les coins du poële étaient tenus par MM. Davillier, Wenz, Burchard, président du Syndicat du Commerce du vin de Champagne, et Hébert, directeur de la Banque de France.

Dix-sept délégations portant d'immenses couronnes suivaient le char funèbre. On remarquait dans l'assistance : MM. le comte Werlé, consul de Russie ; Henri Heidsieck, Henrot, de Bary, Ferdinand Kunkelmann, Fernand de Montebello, Audierne, etc.

Au cimetière, un discours a été prononcé par M. du Belley, consul des Etats-Unis.

***

M. le baron de Pinteville de Cernon vient de mourir en son hôtel à Dijon. Il était né au château de Cernon (Marne), le 27 août 1797 ; il allait donc entrer dans sa centième année. Son père avait représenté le département de la Marne comme député aux Etats-Généraux en 1789, et avait été maire de Châlons.

Officier de la Maison du Roi sous Louis XVIII, plusieurs fois le baron de Pinteville de Cernon accompagna la duchesse de Berry dans ses déplacements.

De son mariage avec Mlle de Torcy, il laisse un fils et trois filles. Cette mort met en deuil les familles Le Couteulx de Provinlieux, d'Arbois de Jubainville, de Roton, de Jouy, de Jotemps, de Torcy, de Massiac, de Guinaumont.

***

Nous apprenons avec regret la mort de M. Auban-Moët, bienfaiteur d'Epernay, décédé dans cette ville, le lundi 10 août 1896, dans sa soixante-cinquième année.

M. Camille-Victor Auban, issu d'une famille du Midi, était neveu de M. Moët. Il épousa, en septembre 1858, sa cousine, Mlle Rachel Moët, et devint ainsi associé de la maison Moët et Chandon. Cette association ne prit fin qu'en 1882.

M. Auban-Moët a doté la ville d'Epernay de plusieurs établissements de charité qui portent son nom. Il y a quelques années, il fonda, avec un capital princier, un hospice digne des plus grandes villes, que rehausse une chapelle d'un beau style gothique. En même temps, il fondait deux crèches qui, placées aujourd'hui aux deux extrémités de la ville d'Epernay, rendent de grands services aux nécessiteux, en ce qu'elles délivrent, durant les heures de travail, les jeunes mères de leurs bébés. Les ouvrières, tranquilles sur le sort de leurs enfants, peuvent se livrer à des travaux fructueux, et coopérer ainsi au bien-être de leurs ménages. Ces crèches portent le nom de *Crèches Rachel.*

M, Auban-Moët a donc droit à la reconnaissance de tous les habitants d'Epernay, et son nom, celui de Mlle Rachel Moët, ainsi que le nom vénéré de sa seconde femme, Mme Auban, née Louise Van Bonberghen Sabbe, resteront dans la mémoire de tous les Sparnaciens comme synonymes de charité.

Les obsèques ont eu lieu le jeudi 13 août, en l'église Notre-Dame d'Epernay.

Par une disposition spéciale, ni fleurs ni couronnes ne devaient être déposées sur le cercueil.

Les cordons du poële étaient tenus par MM. Henri Gallice, Pol

Roger, le docteur Pellot, le docteur Véron, Luquet, président de la Commission administrative de l'hospice, et Fleuricourt, maire d'Epernay.

MM. Thomas, gendre du défunt ; Fauchier, son beau-frère ; les familles Chandon de Briailles, de Massiac et de Maigret, alliées du défunt, conduisaient le deuil.

Dans l'assistance, très nombreuse et sympathiquement émue, on remarquait : MM. Adrien de Montebello, député ; le général de Salignac-Fénelon ; le colonel et les officiers du 31e dragons ; le général de Geffrier ; le comte Werlé, etc.

Avant de donner l'absoute, Mgr Latty, évêque de Châlons, qui présidait la cérémonie religieuse, a prononcé en chaire l'éloge funèbre du défunt.

Le convoi s'est ensuite dirigé vers la chapelle de l'hôpital où, selon la volonté suprême de M. Auban-Moët, le corps a été déposé dans la crypte ménagée à cet effet sous le maître-autel.

Sous le porche de la chapelle, M. Fleuricourt a fait entendre des paroles pleines d'émotion et de sentiment, s'exprimant au nom de la ville d'Epernay, si profondément atteinte par la perte de cet homme de bien.

* * *

Le vendredi 14 août ont eu lieu à Guignicourt (Aisne), les obsèques du marquis du Cauzé de Nazelle, maire de Guignicourt.

Le deuil était conduit par MM. le comte Erard de Nazelle, capitaine instructeur au 5e dragons ; Ferdinand et René de Nazelle, fils du défunt ; le baron de Trétaigne, conseiller général de l'Aisne, son gendre ; Frank de Nazelle, son frère ; le baron d'Aubilly, frère de Mme de Nazelle.

* * *

Une triste nouvelle nous parvient de Madagascar : M. Maxime-Frédéric-Moreau, capitaine au 1er tirailleurs algériens (hors cadre), vient de succomber à Madagascar.

Né le 5 octobre 1865, entré à Saint-Cyr le 30 octobre 1885, sous-lieutenant le 1er octobre 1887, lieutenant le 15 avril 1891, M. Maxime Moreau, qui était au 67e régiment d'infanterie, en garnison à Soissons, où il a laissé d'excellents souvenirs, était passé au 1er tirailleurs algériens et avait fait la campagne de Madagascar à la suite de laquelle il fut promu capitaine le 6 avril dernier.

Cette mort prématurée produira une douloureuse émotion dans toute la région, où sa famille est si justement estimée.

Le défunt est, en effet, le petit-fils du vénérable M. Frédéric Moreau, bien connu par ses travaux archéologiques, âgé aujourd'hui de 96 ans, et le cousin de l'honorable M. Auguste Moreau, membre du Conseil général de l'Aisne pour le canton de Fère-en-Tardenois.

***

Le 29 août 1896, avaient lieu à Reims, dans l'église Saint-Jacques, les obsèques de M. Emile Payard, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur des Cristalleries de Baccarat, décédé en cette ville le 26, dans sa 49e année. Cette mort prématurée cause partout les plus vifs regrets, et laissera un vide profond dans la famille honorable de Reims à laquelle appartenait le défunt.

Originaire de cette ville, devenu par son travail et les plus sérieuses études un chef apprécié dans la haute industrie, M. Emile Payard était, en outre, un antiquaire et un numismatiste aussi fervent que le lui permettaient ses devoirs professionnels. Associé-correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, membre correspondant de l'Académie de Reims, il ne cessa de se rendre utile à ses confrères et de leur signaler ses découvertes archéologiques. Il avait acquis de précieux objets trouvés dans les fouilles à Reims et dans la Meurthe. Il publia dans les *Travaux de l'Académie de Reims* une notice sur un vase antique en verre peint. L'avenir nous réservait en lui un émule des Duquénelle et des Loriquet. Sa perte est donc des plus sensibles et des plus douloureuses. H. J.

***

On annonce également la mort de M. Julien Gréau, ancien magistrat, conseiller général de Seine-et-Marne, décédé à l'âge de 44 ans ;

— De M. Peignot, notaire, maire de Marcilly-sur-Seine, conseiller général de la Marne pour le canton d'Anglure ;

— Du marquis de Murat de l'Estang, décédé à l'âge de 81 ans, au château de Rosnay (Marne), chez son neveu, le vicomte de Breuil ;

— De Mme Rosalie Millot, en religion Sœur Arsène, née à Vendeuvre (Aube), supérieure des religieuses de Bon-Secours de Vitry-le-François depuis trente-et-un ans, décédée le 8 juillet, à l'âge de 53 ans ;

— De M. Eugène Desteuque, ancien adjoint au maire de Reims, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Villers-Allerand (Marne), dans sa quatre-vingtième année ;

— De M. Degois, notaire à Sézanne (Marne), décédé à Provins à l'âge de 61 ans ;

— De M. Perrier, fils de feu M. Paul Perrier, et petit-fils du regretté M. Eugène Perrier, ancien député de la Marne, ancien maire de Châlons, décédé à Rouen, à l'âge de 22 ans.

— De M. l'abbé Adolphe Thiébault, curé de Rigny-la-Nonneuse (Aube), décédé à l'âge de soixante-seize ans, et qui desservait cette commune depuis 51 ans ;

— De M. Frédéric Glaesel, ancien médecin-major de première

classe, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Reims, à l'âge de 81 ans. M. le Dr Weill, médecin principal en retraite, a rappelé, au cimetière, les services du défunt ;

— De M. Emmanuel Mathieu, correspondant du *Figaro* à Sens, décédé dans cette ville à l'âge de 79 ans ;

— De M. Sarazin, ancien négociant à Reims ;

— De M. Paul Demaret, capitaine de cavalerie hors cadre, attaché à l'état-major du 10e corps d'armée à Rennes.

Les funérailles ont eu lieu à Reims, le 29 août ;

— De M. Louis Dervin, négociant à Reims ;

— Du lieutenant-colonel en retraite Guéguin, décédé à Sedan, à l'age de 61 ans.

BIBLIOGRAPHIE

Hans Olrik, *Deux documents de 1230, concernant des privilèges accordés aux moines de Clairvaux par le roi Valdemar II*, étude traduite par M. E. Beauvois, Copenhague, 1895, in-8°; extrait des *Mém. de la Société royale des Antiquaires du Nord.*

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres s'est occupée, dans sa séance du 14 février 1896, de cette intéressante publication sur un sujet qui avait été précédemment étudié par M. d'Arbois de Jubainville. Ce dernier avait signalé jadis la présence, dans les archives de l'Aube, d'un double exemplaire d'un privilège accordé aux moines de Clairvaux par Valdemar II, roi de Danemark. L'un de ces exemplaires fut cédé, en 1894, aux Archives nationales de Danemark, en échange d'une reproduction galvanoplastique du grand vase d'argent de Gundestrup, offerte au musée de Saint-Germain.

Le mémoire de M. Olrik est consacré à un examen fort approfondi de ces deux exemplaires du diplôme. Le texte est le même, mais les sceaux sont différents. La conclusion de l'érudit danois est que les deux diplômes, également datés de Vordingborg, le 27 janvier 1230, émanent, l'un (celui des archives de l'Aube), du roi Valdemar II, qui régna de 1202 à 1241 ; l'autre (celui des archives de Danemark), du fils de Valdemar II, Valdemar le jeune, couronné à Sleswig en 1218, du vivant de son père, et mort le 28 novembre 1231.

C'est là une rectification précieuse de la date qu'on avait assignée à tort jusqu'ici à ces deux documents, sur une erreur de lecture, en les supposant du 1er février 1236. Le texte porte en effet : *Anno... M° CC° XXX° VI° Kl. februarii.— Anno... millesimo duocentesimo tricesimo. VI. Kl. februarii*, mais Valdemar le jeune, qui a scellé le second diplôme, étant mort en 1231, la date ne saurait être que celle du 27 janvier 1230.

* * *

Marius Sepet, *En Congé, promenades et séjours*, Paris, P. Tèque, in-18 de 388 pages.

Le nom de M. Sepet est bien connu des lecteurs de la *Revue de Champagne* ; nous avons déjà, à plusieurs reprises, eu occasion de parler de ses publications. Le volume dont le titre est transcrit plus haut contient les souvenirs personnels de l'auteur recueillis à la suite des excursions faites par lui pendant les vacances annuelles qui lui permettent d'abandonner quelques jours le fauteuil où l'on

aime à le voir à la Bibliothèque nationale. Il nous conduit aux environs de Paris, en Vendée, en Poitou, en Bretagne, où il aime revenir, en Provence, son pays d'origine, enfin à Reims, et c'est ce chapitre qui nous intéresse spécialement.

Partout où il passe, M. Sepet voit, écoute, prend des notes, puis, revenu au logis, il met celles-ci en ordre et les présente sous une forme, parfois humoristique, dans laquelle ses amis le reconnaissent à la seconde ligne et croient l'entendre parler.

Je n'ai jamais été en Provence, mais de longs séjours en Poitou et en Bretagne m'ont permis de constater que M. Sepet voit très juste et comprend le caractère des provinces parcourues. J'insiste sur ce qu'il dit de Reims, où l'inauguration du Jubilé national l'avait amené. Sa collaboration à la *France chrétienne dans l'histoire* justifiait sa présence officielle. Pour ceux qui assistaient à cette magnifique cérémonie, le récit de M. Sepet est curieux à lire ; on est en présence d'un historiographe ému de cet enthousiasme partagé par les assistants, même ceux qui, par préjugés ou différence de croyances, ne peuvent apprécier qu'incomplètement d'aussi solennelles manifestations. A. DE B.

* * *

Mémoires du cardinal Consalvi. Mémoire inédit sur le Concile national de 1811 ; texte italien et français, publié par l'abbé Rance-Bourrey, docteur en théologie, professeur honoraire de Faculté. Paris, 1896, gr. in-8° de 98 pp., Maison de la Bonne Presse.

M. l'abbé A. Rance-Bourrey vient de faire paraître cet intéressant fragment, demeuré inédit jusque-là, des fameux mémoires du cardinal Consalvi, qui donne des renseignements curieux sur les principaux personnages qui jouèrent un rôle dans le Concile national tenu en 1811. Des gravures sur bois, assez bien venues, accompagnent le texte et reproduisent les traits des principaux acteurs du drame.

En un court avertissement, M. l'abbé Rance-Bourrey nous fournit de précieuses explications sur les circonstances dans lesquelles ces pages furent écrites, et c'est là que réside pour nous l'attrait particulier du livre. Il nous apprend, en effet, que le document a été rédigé à Reims, vers la fin de cette même année 1811, par le vénérable prélat qui s'y trouvait alors exilé avec son collègue Cesare Brancadoro. A mesure que le manuscrit se composait, sur des informations venues de Paris, le cardinal se hâtait de mettre son travail en lieu sûr, afin de le dérober aux visites domiciliaires auxquelles l'illustre exilé se trouvait exposé.

Reims a gardé quelques souvenirs du passage du cardinal Consalvi dans ses murs. Le trésor de la cathédrale conserve, entre autres reliques précieuses, un anneau pastoral qui a appartenu au digne prélat. A. T.-R.

*
* *

Le Livre d'or des actes de dévouement et de générosité qui se sont produits dans le diocèse de Reims durant l'invasion allemande, 1870-71, par M. l'abbé Cerf, illustré de 18 gravures. — *Lille, Société de Saint-Augustin*, 1896, in-8° de 248 pages. Chez tous les libraires de la Marne et des Ardennes. Prix : 2 fr.; franco, 2 fr. 60.

L'avant-propos explique comment l'auteur a recueilli, au moment même de cette terrible invasion, les documents qui lui permettraient d'en écrire un jour le récit bien fidèle pour le champ qu'il s'était tracé, celui du diocèse et du clergé : « Ce travail, dit-il, est dans nos cartons depuis vingt-cinq ans. Aujourd'hui, nous croyons bien faire en l'éditant. » Le public ne désavouera pas le vénérable chanoine, qui lui offre un livre rempli de faits douloureux et édifiants avec toute la garantie de son caractère et de son zèle d'historien.

Il s'en faut d'ailleurs que M. l'abbé Cerf se confine dans ses seuls renseignements ; il fait de fréquents emprunts aux relations contemporaines et aux publications postérieures, notamment au livre maintenant épuisé et d'autant plus recherché, *Les Allemands à Reims*, par M. Diancourt. Les documents et les récits qu'il abrège ont déjà été ailleurs pleinement mis en lumière.

Le but principal de l'ouvrage étant de grouper les actes de dévouement et d'héroïsme du clergé rémois, des religieux, des citoyens du diocèse de Reims, beaucoup de faits particuliers y sont détaillés pour la première fois. Les actes de dévouement sont d'abord groupés sous trois chapitres : secours en argent et en nature, ambulances, ôtages. Puis les noms et les actes des victimes des Prussiens sont mis en relief dans autant de monographies distinctes par localités. Viennent ensuite les monuments commémoratifs, les actes de réparations et de relèvement, les prières pour les morts, les services publics et les oraisons funèbres.

C'est à travers ces grandes lignes que sont précisés les faits relatifs à Mgr Landriot, archevêque de Reims, et aux curés de Bazeilles, de Cuchery, de Balan, d'Aubigny, de Vaux-Vilaine, de Sévigny-la-Forêt, de Jandun, de Clavy, etc., etc.

Les épisodes sont éclaircis et les témoignages exactement relatés par rapport à chacune de ces victimes d'odieuses représailles ou de sanglantes cruautés. Nous n'insistons pas sur tous les traits dont l'ensemble forme un tableau saisissant et instructif. Ajoutons seulement que bien des faits relatifs à des administrateurs ou à des particuliers se trouvent forcément mais heureusement mêlés aux récits concernant le clergé. L'auteur est loin de vouloir être exclusif : il rend au contraire justice à tous. C'est ainsi que le nom du maire de Reims, le courageux et regretté M. Simon Dauphinot, est souvent cité ; son portrait est même reproduit, comme il conviendrait qu'il le fût dans tous les ouvrages de ce genre et à

la mairie de Reims. La ville de Sedan est aussi mise en honneur.

Les illustrations ajoutent un grand charme de souvenir à ces terribles récits et en adoucissent jusqu'à un certain point l'amertume. On y voit apparaître d'énergiques physionomies à côté de douces figures, de nobles et fiers monuments comme celui de l'abbé Miroy, au cimetière du Nord, près de simples tombes, comme celles qui restent éparses sur les champs de bataille. La croix y est gravée partout, donnant aux uns et aux autres un gage de consolation, un signe d'espérance religieuse qui se confond avec l'amour de la patrie. H. J.

P.-S. — Son Em. le Cardinal a écrit à l'auteur, le félicitant en ces termes :

Le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, remercie son excellent et infatigable chanoine. C'est une bonne œuvre que de recueillir ainsi les gloires du clergé diocésain et de procurer, dans des récits émouvants, des preuves de l'héroïsme de quelques saints prêtres et du dévouement de tous.

Soyez béni, cher chanoine, et que vos lecteurs soient nombreux !

* * *

Le numéro d'août de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* publie une série d'articles, dus à M. le président J. Trévédy, sur les seigneuries de Bretagne situées hors de cette province. Cette fois il consacre quelques pages au comté de Vertus depuis son érection, en 1360, jusqu'en 1792. De 1485 à 1787, le comté de Vertus appartint à des princes de la maison de Bretagne, puis à des Rohan. M. Trévédy cite un *Prisage des terres de Vertus, Rosnay et la Ferté-sur-Aube*, conservé aux Archives du département de la Loire-Inférieure ; Nantes, E. 33.

* * *

Sommaires de la *Revue historique*. Tome LXI, juillet-août 1896 :

Louis Batiffol, *Le Châtelet de Paris vers* 1400, p. 225-264. — H. Hauser, *Etude critique sur la Rebeine de Lyon*, 1529, p. 265-307. — H. Hueffer, *L'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt*, p. 307-321.

Tome LXII (septembre-octobre 1896) :

Henri Marmonier, *La question de la Maddalena*, p. 1-41.— G. Dupont-Ferrier, *La captivité de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême*, p. 42-74.

Signalons parmi les comptes-rendus trois articles relatifs à des ouvrages publiés sur Jeanne d'Arc ; deux de M. Molinier, relatifs aux livres de MM. Colas de la Noue, *Jeanne d'Arc au siège d'Orléans*, et J.-E. Coussy, *Jeanne d'Arc, sa vraie mission* ; un de M. J. Lemoine sur la *Joan of Arc*, de Fr. C. Lowell.

***

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (septembre-octobre 1896) :

P. Collinet et J. Bourguignon, *La sépulture mérovingienne de Chooz.* — E. Langlois, *Les chansons de Perrin d'Angecourt.* — H. Bourguignat et P. Collinet, *Inscription récemment découverte et relative à la construction du pont de Meuse à Sedan* (1692). — Dr J. Jailliot, *Recherches sur l'abbaye de Chéhéry* (suite).

Poésie. — G. Deleau, *Rondeau du Bois maudit.*

Variétés. — I. H. B., *Découverte de poteries anciennes à Charleville.* — II. P. Collinet, *Médaille inédite de Jacotin, arpenteur royal à Condé-lès-Vouziers* (1788). — III. H. Bourouignat, *Le nouveau temple protestant de Sedan ; le Synode : Conférence de M. Weiss.* — IV. Abbé Jaunay, *Mort d'une centenaire à Sauville.* — V. P. C., *Note sur une* maison de Sedan.

Bibliographie. — *Revue des périodiques.*

Gravure. — *Médaille de Jacotin, arpenteur royal à Condé-lès-Vouziers* (1788).

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube (*Séance du 17 juillet 1896*). — Présidence de M. le Préfet, président d'honneur.

M. le Préfet, en quelques paroles dites avec cette facilité et cette bonne grâce qui le caractérisent, assure la Société de toute sa bienveillance. M. Dufour-Bouquot, vice-président, lui adresse les remerciements de la Société.

Correspondance

M. le Préfet informe la Société que M. le Ministre de l'Agriculture vient de lui accorder une subvention de 300 francs, et fait connaître les conditions qui devront être remplies pour l'attribution de cette subvention.

M. l'abbé Millard, membre correspondant, remercie la Société du prix de 200 francs qu'elle lui a décerné pour sa *Statistique du canton de Rosnay* et son *Histoire de l'Archidiaconé de Margerie.*

M. Charles Baltet communique une note sur la création de *Routes fruitières.* Il exprime le désir qu'on plante les routes en arbres fruitiers, plutôt qu'en arbres forestiers. M. le Préfet dit que cette proposition a été discutée au Conseil général, qui ne s'y est pas montré favorable. Il fait remarquer que les cas de pillage des fruits produits par les arbres des routes sont beaucoup moins nombreux qu'on ne le pense. La pratique a constaté que l'opération donne de bons résultats. En Allemagne, en Bavière rhénane, à Gap, ce mode de plantation est entré dans la pratique. M. Charles Baltet dit que, dans beaucoup de régions de la France, il en est également ainsi. M. le Préfet pense qu'il y aurait une expérience à faire. M. de la Boullaye dit que, dans les environs de Ramerupt et sur d'autres points du département, il existe des merisiers à kirsch en arbres de haute tige, mais que presque partout on néglige d'en récolter les fruits ; il semblerait donc préférable de planter d'autres espèces d'arbres fruitiers.

M. Piette, membre correspondant, adresse une très curieuse étude d'ethnographie préhistorique, dans laquelle il décrit des vestiges de fruits trouvés dans les assises à galets coloriés et à escargots. Il a recueilli, dans ces assises, des glands de chêne, des noyaux d'aubépine, de prunellier, de noisetier et de prunier ; ses recherches lui permettent d'écrire l'histoire de nos arbres fruitiers, du prunier, par exemple. M. Charles Baltet fait, à cette occasion, des observations sur l'espèce et la variété.

Ouvrages offerts

Par M. Ménétrier, membre associé : *La fontaine de Saint-Bernard et le premier établissement de Clairvaux.*

Lectures et Communications des Membres

M. Le Clert donne lecture des dons faits au Musée pendant le dernier trimestre.

M. Charles Baltet annonce que le Conseil municipal de Troyes a décidé l'acquisition de deux statues dues au talent distingué de M. Briden, de la Chapelle-aux-Planches (Aube).

M. l'abbé d'Antessanty, dans une note intitulée : *Une nécropole dans le creux d'un saule*, signale la découverte faite par un de ses élèves, Pierre Duchat, dans un saule creux, à Saint-Lyé, d'une grande quantité de crânes de petits mammifères. Il pense que ces crânes ont été ainsi amoncelés par quelque rapace nocturne qui avait élu domicile dans le saule et y cachait les débris de ses fructueuses chasses.

Election et Présentation

M. Picault, statuaire à Paris, est élu membre correspondant.

M. Depautaine, ancien magistrat, à Prez-sous-la-Fauche, est présenté comme membre correspondant.

***

Séance publique annuelle de l'Académie nationale de Reims. — L'Académie nationale de Reims a tenu, le jeudi 16 juillet 1896, sa séance publique annuelle dans la grande salle du palais archiépiscopal.

Siégeaient au bureau : Son Eminence le cardinal Langénieux, président d'honneur ; MM. A. Gosset, président actif ; Jadart, secrétaire-général ; Demaison, secrétaire-archiviste ; Ed. Lamy, trésorier. Vingt-cinq ou trente académiciens étaient présents, ainsi que quelques invités, entre autres M. Poullot, président de la Chambre de Commerce ; Alf. Walbaum, président du Tribunal de Commerce ; M. le Président du Tribunal civil et M. Louis Pommery.

Sur les murs sont exposées de très intéressantes reproductions photographiques des richesses archéologiques et lapidaires de la cité, œuvres du non moins dévoué qu'habile M. Rothier ; et deux des plus belles tapisseries de la Cathédrale.

M. Alph. Gosset déclare la séance ouverte et donne lecture du discours suivant :

Eminence, Mesdames, Messieurs,

Chaque année, en vous retrouvant empressés à son appel, l'Académie est toujours heureuse de vous en exprimer ses remerciements.

Aujourd'hui, ce plaisir est une grande joie, car elle vient d'accomplir une tâche patriotique qui lui tenait fort à cœur, l'hommage à Jeanne d'Arc.

Après une longue attente, après bien des péripéties, elle a terminé son œuvre par la touchante cérémonie d'hier.

Le chef-d'œuvre unique d'un grand artiste, qu'elle a offert à la Ville au nom des souscripteurs, en rappelant toutes les hautes vertus de l'héroïne, redira aussi son initiative et prouvera son action dans la cité,

Le public qui l'ignorait la connaîtra, elle et sa devise, et il la considérera comme un organe de la vie de toute grande ville, contre laquelle les plaisants qui aimaient à faire de l'esprit ne pourront plus lancer le trait mordant décoché par Voltaire à l'Académie de Soissons : « Ah ! oui, cette fille si sage, qui n'a jamais fait parler d'elle. »

Sans doute, l'Académie de Reims est une fille sage, elle a cinquante-cinq ans, mais, heureusement pour tous, elle fait parler d'elle par ses travaux, par ses élus, par ses œuvres.

Les premiers, en recherchant, au seul point de vue rétrospectif, les preuves des hauts faits de notre histoire locale, en les expliquant, en les commentant, entretiennent les traditions qui ont fait la grandeur, la prospérité de notre antique et noble cité. En les mettant en relief, ils les enseignent à la jeunesse et les lui présentent comme un stimulant, en tout cas, comme une obligation de ne pas déchoir. Ses travaux contribuent donc à maintenir le prestige de l'héritage transmis, et provoquent de nouveaux efforts, dans toutes les branches de la culture intellectuelle, pour en faire éclore de nouveaux fleurons.

Les seconds, en travaillant à en augmenter le nombre, continuent par leur action personnelle l'œuvre interminable du perfectionnement, la rendent ainsi féconde, et maintiennent le niveau des études indispensables à la tenue générale, sans laquelle la civilisation est plus apparente que réelle.

Enfin, les œuvres inspirées chez elle par le culte désintéressé de la science et de l'art contribuent à l'entretien de la gloire de la cité, l'enrichissent sans cesse, pendant que l'Académie, en suscitant les uns, en publiant les autres, remplit sa mission bienfaisante.

Combien partis de son sein, dans les sciences, dans les lettres, dans les arts, ont pu se produire ensuite avec succès sur une scène plus haute et arriver même à l'Institut !

Elle peut donc être fière de ses œuvres, et vous lui permettrez de rappeler, entre autres, ses apports à la cité rémoise : il y a quarante ans, la statue de Colbert, et hier, celle plus belle encore que nous venons d'inaugurer en grande pompe.

Oui, Mesdames et Messieurs, votre présence en est une preuve, l'entretien des souvenirs et des gloires par l'Académie est aussi une œuvre de patriotisme local.

Sans doute, c'est le sentiment religieux qui, cette année, amène à Reims ces longs cortèges de pèlerins recueillis, c'est la religion qui les inspire et qui les conduit. Mais ne croyez-vous pas qu'il y a aussi, dans cette poussée vers Reims, le souvenir du grand rôle qu'elle a joué dans notre histoire, le prestige de ses monuments ?

On en a entendu parler, on veut la connaître ; on veut voir, on veut contempler notre splendide Cathédrale, où se sont agenouillés tant et tant de personnages illustres qui ont fait l'histoire de la France, et quelquefois aussi celle de l'Europe.

On veut voir celle qui fut la Cité Sainte, le but de la mission de Jeanne d'Arc, alors qu'elle inspirait aux Français le même respect que Moscou à nos amis les Russes.

On veut voir notre antique Basilique de Saint-Remi, sur l'emplacement de laquelle le grand Saint a eu un oratoire.

On veut voir le pays où sont nés, où ont reçu les premières impressions

de l'enfance, où ont vécu tous ces hommes d'action et de direction qui ont eu une part, si souvent prépondérante, dans tant d'événements.

Ce n'est effectivement pas sans raison que la critique moderne aime à attribuer une partie de l'esprit des uns, du talent des autres, du génie de quelques-uns, aux influences de naissance, de milieu, de culture.

Il faut donc, pour le bon fonctionnement de cette théorie, en définitive fortifiante et consolante pour la pratique du bien, que les grandes traditions, les hauts faits soient souvent rappelés ; il faut, afin qu'ils soient toujours de bon exemple et efficaces, que leur culte soit entretenu.

Or, à qui peut incomber le soin d'entretien et de rappel, si ce n'est aux corps savants, stables par leur constitution et renouvelés dans leurs membres, comme les académies ?

Dans les pays régis par des pouvoirs souvent renouvelés, on se préoccupe des effets possibles sur les mœurs, sur la littérature, sur les arts, de la précarité de la puissance publique, qui peut faire, défaire et refaire des choses de nature à modifier la forme et le fond du caractère national, à influer sur son génie propre.

C'est une préoccupation qui mérite de fixer l'attention de tous ceux qui ont souci du lendemain, c'est-à-dire qui, ayant à songer à ceux qu'ils laissent, doivent s'inquiéter de la continuité du fond.

Ne trouveront-ils pas celle-ci dans la permanence des corps savants, depuis l'Institut de France jusqu'aux académies locales ?

Par le fait de leur prolongement indéfini, seuls les corps savants peuvent cultiver une philosophie, une esthétique, sans lesquelles il n'y a dans les arts et dans les lettres ni style, ni perfectionnement, par conséquent pas de réelle beauté.

Ce fut le grand rôle exercé au XVIIe et au XVIIIe siècle par l'Académie française, l'Académie des sciences et celle des beaux-arts.

L'esthétique de la France ayant toujours été basée sur la logique, sur la clarté, sur la finesse de goût, en un mot sur le Beau, entendu suivant la définition de Platon, « la splendeur du vrai », son maintien importe à la civilisation contre l'assaut des fantaisies du « *moi* » orgueilleux, afin de conserver à l'esprit français sa force, sa grâce héréditaire et, par suite, son charme pénétrant, sa puissance d'expansion, qui plusieurs fois lui ont fait conquérir le monde, notamment surtout par les arts au XIIIe et au XVIIIe siècle.

L'influence qui, dans cette dernière période, était partie de la Capitale, était venue, au XIIIe siècle, de l'Ecole de Champagne, alors florissante et même triomphante, dans l'invention comme dans le perfectionnement.

Aussi, dans la rivalité des villes de France qui élèvent à l'envi des cathédrales, c'est Reims qui l'emporte de beaucoup, c'est elle qui tient *le record !* dirait-on aujourd'hui.

Or, ce succès, elle le doit, non seulement à la générosité et à la continuité des efforts de sa population, mais surtout au talent de ses architectes, sortis de cette forte Ecole de Champagne, dont le foyer devait être ici, au siège de l'influence.

Lorsque l'incendie de la cathédrale d'Hincmar vint lui causer une si grande perte, elle eut heureusement à sa tête l'homme le plus capable, non seulement de faire oublier le désastre, mais encore de le réparer en inaugurant une ère nouvelle.

L'archevêque Albéric de Humbert, prélat de grande intelligence, avait

entre autres qualités le dévouement et le courage nécessaires à l'exercice de la prévoyance. Sans s'attarder dans les regrets, il entreprit courageusement de rebâtir sa cathédrale, plus vaste, plus magnifique, afin de la rendre digne d'être la Basilique de France par excellence.

Pénétré des devoirs de la Ville du Sacre, il sut en convaincre aussi ses habitants, les relever et les entraîner à plus haute et plus grande œuvre.

Ce dut être une tâche laborieuse qui lui attira quelques luttes. Plus d'une fois ses concitoyens durent dire, en voyant tant de belles pierres : « Monseigneur est un saint, mais il ne sait pas compter. »

En fait de comptes, leurs héritiers doivent reconnaître la justesse des prévisions de leur pasteur.

Pour réaliser son programme, Albéric de Humbert sut choisir l'architecte le plus capable de le comprendre, de concevoir un beau plan, de l'exécuter ; il lui donna sa confiance et le laissa maître de l'œuvre.

Celle-ci a dépassé toutes les espérances ; elle a provoqué toutes les admirations, à ce point que le plan fut trouvé si harmonieux que, fait unique, il fut suivi pendant deux siècles, sauf dans le caractère des détails, qui durent reproduire dans la sculpture le goût dominant de l'époque.

C'est cette harmonie si visible qui l'a sauvé, au XVIIe et au XVIIIe siècles, du dédain des beaux-esprits ; c'est elle qui frappe le plus le visiteur et excite toujours une admiration constante.

Grand succès pour notre ville, qu'elle doit à ces deux hommes d'élite qui surent si bien travailler pour la postérité, et auxquels, il faut bien l'avouer, elle n'a pas encore payé sa dette de reconnaissance.

Lorsque l'étranger, émerveillé du prodige accompli alors par une ville restreinte, dont le commerce et l'industrie ne pouvaient s'étendre aussi loin qu'aujourd'hui, demande les noms de ceux auxquels Reims en doit le bénéfice, il faut le renvoyer consulter les monographies, alors qu'il serait si naturel de le conduire devant un édicule commémoratif, un souvenir, une simple inscription qui, en consacrant la mémoire de ces bienfaiteurs, affirmerait la reconnaissance de ceux pour lesquels ils ont travaillé. A en juger par la foule qui, cette année encore, s'y presse, ils leur en doivent une grande.

Réparons cet oubli.

La France, disait il y a cinquante ans un ministre, « est assez riche pour payer sa gloire » ; celle de Reims est grande, et elle n'a pas coûté de sang ; elle n'a fait que des heureux, que des bénéficiaires. Acquittons-la donc.

Elevons sur un point quelconque de notre chef-d'œuvre au moins un souvenir à l'archevêque Albéric de Humbert et à son architecte Jean d'Orbais.

L'Académie, qui vient d'accomplir si brillamment le vœu qu'elle avait formé il y a dix ans, de rappeler ici le triomphe de Jeanne d'Arc.

L'Académie, qui a rappelé dans d'autres monuments les mémoires de Gerson, de Dom Marlot, de Dom Ruinart, etc., peut enfin songer à ces deux grands hommes et leur élever, dans leur propre monument, une inscription commémorative.

Il ne s'agit plus maintenant que d'une dépense minime ; en remplissant cette lacune, elle montrera qu'honorer les bienfaiteurs et le souvenir de ceux qui ont rendu des services n'est pas seulement un devoir, mais aussi une semence pour l'avenir.

M. Jadart, l'infatigable et érudit secrétaire, donne le compte-rendu des travaux de l'année 1895-1896.

La parole est ensuite donnée à M. Henri Paris, pour une lecture sur Jeanne d'Arc, où l'éminent doyen de l'Académie a mis son talent et tout son cœur.

M. Balteau donne ensuite lecture du rapport sur le concours d'histoire, œuvre d'excellente critique historique.

Puis c'est le tour de M. Piéton, chargé cette année de faire le rapport du concours de poésie.

M. Demaison termine la séance, agréablement coupée par divers morceaux de musique et de chant, par la lecture des prix décernés par l'Académie.

Poésie

1. — Une médaille de vermeil est décernée à M. Camille Schwingrouber, à Reims, pour sa pièce : *Un livre merveilleux*.

2. — Une médaille d'argent grand module à Mme la baronne de Baye, à Paris, pour ses pièces : *Le Kremlin*, *L'Eventail*, etc.

3. — Une médaille d'argent à Mlle B. Thorel, à Gaillon (Eure), pour ses pièces : *Le Beau*, *Mon Avenir*, etc.

4. — Une médaille de bronze à M. Paul Ouagne, à Bornet (Nièvre), pour ses pièces : *Veillées d'hiver*, *Parias*, etc.

5. — Une médaille de bronze à M. L.-A. Mourot, au Val-d'Osne (Haute-Marne), pour sa pièce : *Pour l'Absent*.

Histoire

1. — Une médaille d'or grand module est décernée à M. l'abbé L. Péchenart, membre correspondant, à Maubert-Fontaine, pour sa monographie de *Château-Regnault* (Ardennes).

2. — Une médaille d'argent grand module à M. E. Thellier, commis principal des postes et télégraphes à Paris, pour sa monographie du *Canton de Flize* (Ardennes).

Art et Industrie

Une médaille d'argent grand module est décernée à M. F. Rothier, photographe à Reims, pour l'ensemble de ses reproductions de l'*Eglise Saint-Remi* et du *Musée lapidaire rémois*.

Comité de la statue de Jeanne d'Arc

A titre exceptionnel et hors concours, sur la proposition du Comité, l'Académie décerne une médaille commémorative de vermeil à M. Jules Minet, de Reims, pour son poème : *La statue de Jeanne d'Arc à Reims*, lu en séance publique.

* * *

Compte-rendu des travaux de l'Académie de Reims pendant l'année 1895-1896, lu dans la séance publique du 16 juillet 1896 par M. Henri Jadart, secrétaire général :

Messieurs,

Les années se suivent et se ressemblent, unies qu'elles sont par des travaux variés et successifs, mais nécessitant la même somme d'activité. L'an dernier, c'était l'Exposition rétrospective qui sollicitait tous vos soins ; cette

année, ce fut l'achèvement d'une tâche patriotique assumée ici même, dans la séance publique du 23 juillet 1885, sous l'effet de l'entraînant discours prononcé par notre regretté confrère, M. Leseur, président annuel.

L'érection de la statue de Jeanne d'Arc sur la place du Parvis, entrevue alors comme un projet tout à l'honneur de la ville et commandé par notre propre devoir, est devenue une réalité. Un Comité formé dans votre sein, mais agrandi et rendu puissant par la présence des plus hautes notabilités de la région, a terminé en dix ans son importante mission. Il a trouvé les ressources nécessaires dans le cœur et dans l'âme de nos compatriotes. Il a trouvé surtout dans le génie d'un grand artiste, M. Paul Dubois, la plus belle, la plus vivante incarnation de sa pensée, le plus durable hommage à l'héroïne nationale, à la Libératrice de la France, qui fut aussi, au jour de son triomphe, la Libératrice de Reims.

En effet, nous fêtons aujourd'hui même le 467e anniversaire de la libération de notre ville du joug anglais, qui s'accomplit le 16 juillet 1429, jour de l'entrée de Jeanne d'Arc à Reims.

Désormais un monument redira cette date à nos descendants, et perpétuera le témoignage de notre reconnaissance. Le nom de l'Académie est gravé sur le piédestal de la statue, comme étant l'initiatrice de l'œuvre :

A
JEANNE D'ARC
REIMS
LA FRANCE
SOUSCRIPTION NATIONALE
OUVERTE PAR L'ACADÉMIE DE REIMS
1886-1896

C'était justice, mais c'est justice aussi que l'Académie reporte toute sa gratitude pour l'exécution de son projet, d'abord au président du Comité, M. Alph. Gosset, qui, dévoué, actif et énergique, ne recula devant aucune responsabilité, et fit face à toutes les difficultés dans l'intérêt commun ; — puis au trésorier, M. Douce, qui, ferme et habile dans la gestion des finances, recueillit cette somme énorme de cent soixante-et-un mille francs par minimes portions, et en fit l'emploi exact à l'heure voulue, avec l'esprit de suite qu'il met en toutes choses.

Au dernier terme de la longue attente de nos souscripteurs, et afin que vous n'ignoriez aucune phase de l'entreprise, M. Henri Paris, l'un des membres les plus dévoués du Comité, vous en a retracé les efforts persévérants dans un historique animé, instructif et plein de renseignements pour l'avenir. — Enfin, M. Douce, pour obtenir une allocation digne de la Ville, a résumé dans un mémoire concis et pénétrant les difficultés de toute nature qui ont retardé l'inauguration de l'œuvre de l'éminent statuaire, et ne la rendent que plus glorieuse pour notre cité.

Ce n'était point là, Messieurs, votre seule préoccupation, et vous n'avez rien négligé de vos travaux intérieurs, ni des responsabilités de vos concours. Les séances de quinzaine ont été fréquentées plus que jamais et fructueuses par leurs multiples communications, non moins que par les discussions suscitées ou entretenues sur les sujets les plus divers, par notre zélé président.

Sciences

La question des Eaux à Reims est toujours d'actualité ; aussi vous avez entendu avec intérêt M. Laurent résumer ses recherches sur l'origine des

sources de Fléchambault qui alimentent nos réservoirs. Il place cette origine dans les coteaux voisins qui absorbent les eaux de pluie d'alentour. M. le docteur Seuvre énonça à son point de vue la théorie bien connue qui rattache les eaux de Reims à celles de la Montagne, et les fait déverser par une nappe souterraine, parallèle au lit du *Rouillat*, trop souvent à sec à notre époque. M. Laurent nous promet de tenter des investigations nouvelles en faveur de son hypothèse.

Le même membre a ouvert la voie à ces questions si récentes de géologie et de géographie comparées, dont M. Balteau s'est fait ici l'interprète autorisé en nous entretenant de l'état ancien et moderne du cours de la Marne et de l'appauvrissement de la Meuse. Notre confrère honoraire, M. de Lapparent, est l'auteur d'un important ouvrage sur cette matière qui commence à faire école en France et ici même. Cette science nouvelle se nomme la *Géomorphologie*, c'est-à-dire l'étude des changements de la terre.

C'est aussi de géologie que nous a entretenus M. Emile Lefèvre, membre correspondant, en nous retraçant l'œuvre de Joachim Barrande, paléontologiste célèbre du milieu du siècle, et déjà, trouve-t-il, trop oublié de nos jours. Ses études sur les terrains du centre de la Bohême, surtout ses atlas d'un détail infini, sont des publications gigantesques bien connues encore à l'Université de Louvain. et qu'il faut parfois rappeler aux chercheurs en France.

Belles-Lettres

La lecture de M. Bourdel, notre correspondant à Reims, professeur de philosophie au lycée, sur la philosophie des tragiques latins et d'Ennius, vous a donné la preuve d'un concours dévoué et d'une collaboration très fructueuse pour nos Mémoires. Depuis longtemps nous n'avions entendu un travail aussi approfondi sur la philosophie antique. Voici les conclusions de notre confrère, qui me dispensent d'entrer plus avant dans son sujet :

« Les tragiques latins n'ont pas de philosophie proprement dite, mais ils ont un caractère, et ce caractère se trouve être celui d'une philosophie morale, de la morale stoïcienne. Indifférents à toute spéculation pure, ils sont éclectiques, mais épris des formules et de la prédication morale, ils sont romains et stoïciens. »

Ainsi se trouvent annoncés et préparés Cicéron et Sénèque.

Une autre collaboration littéraire nous est venue bien à point de l'un de nos confrères titulaires, M. Brissart, à propos de l'envoi à l'Académie d'un essai de traduction en vers français du poète allemand Adalbert de Chamisso, si apprécié de l'autre côté du Rhin. Originaire de Champagne, né aux portes de Sainte-Menehould à la veille de la Révolution qui le vit émigrer, le célèbre écrivain garda sur la terre étrangère le goût inné des lettres françaises, avec le sens et les traditions de la patrie. Il nous est arrivé récemment de Franche-Comté une première tentative de M. Berdellé, en vue d'une traduction des pièces les plus remarquables de l'œuvre de Chamisso. Ces essais sont méritoires dans le but qui les inspire, car ils tendent à revendiquer pour la France la glorieuse renommée d'un Français d'origine ; mais M. Brissart, au rapport duquel vous avez soumis cet envoi, estime qu'il vaudrait mieux traduire ce poète en prose qu'en vers, et le faire, en tout cas, avec une extrême simplicité de style. Au préalable, l'Académie devrait mettre au concours une étude sur la vie et les poésies d'Adalbert de Chamisso, rappeler ainsi sa figure dans son pays natal, et ensuite vulgariser ses pièces les plus dignes d'éloge, selon la pensée très louable de M. Berdellé.

HISTOIRE

Il était naturel que la célébration du quatorzième centenaire du baptême de Clovis entraînât à Reims les esprits comme les cœurs vers ces événements lointains, offrant matière à de nombreuses discussions sur les détails, mais dont les conséquences restent si considérables dans notre histoire nationale et si glorieux pour notre cité. Le premier point a été traité par notre confrère, M. Demaison : *Le lieu du baptême de Clovis*, à savoir si cette cérémonie fut célébrée à Reims même, et dans quel endroit de la ville. Il résulte clairement de ses recherches érudites que ce fut bien le baptistère de sa cathédrale que saint Remi fit préparer, selon le texte de Grégoire de Tours : « Jussit lavacrum præparari », et que là, aux environs immédiats de la cathédrale actuelle, se fit la cérémonie. Publiée d'abord dans le savant ouvrage de M. Kurth sur Clovis, la dissertation de notre confrère a pris place dans nos *Travaux*, où vous la relirez avec fruit.

En même temps que le *Clovis* de M. Kurth, illustré avec tant de goût, voyait le jour à Tours, un autre ouvrage considérable paraissait à Paris : *La France chrétienne dans l'Histoire*, œuvre collective de trente-cinq écrivains de la plus haute compétence, groupés pour la circonstance sous la direction du R. P. Baudrillart, de l'Oratoire, et sous les auspices de S. Em. le Cardinal Langénieux, archevêque de Reims. Un exemplaire de cette œuvre si remarquable à tous égards a été offert à l'Académie par son président d'honneur, et consulté sur-le-champ par nos plus consciencieux travailleurs.

Comme des échos de ces grandes publications, paraissaient successivement à Reims plusieurs études intéressantes : Une *Vie de saint Remi* en deux éditions, par M. l'abbé Haudecœur, qui a bien voulu nous donner la primeur des premiers chapitres, dont vous avez loué l'esprit d'investigation et la clarté du style ; — une autre *Vie de saint Remi*, par M. le chanoine Cerf, qui nous l'offrait hier, comme la suite de tant d'autres travaux sur l'hagiographie diocésaine ; — enfin, la communication de Mgr Péchenard au sein de l'Académie, sur les causes historiques du Centenaire, et son magistral discours d'ouverture, *Le Jubilé national*, prononcé en l'église Saint-Remi, le 6 avril dernier, dans une fête imposante, en présence de plusieurs membres de l'Institut et des notabilités régionales.

Ce ne fut pas seulement la vie et l'époque de l'Apôtre des Francs que l'on approfondit cette année parmi nous, ce fut aussi la magnifique basilique où son culte s'est perpétué avec tant d'éclat. Le monument entier devint l'objet d'une vaste monographie sous la main énergique de notre président, M. Alphonse Gosset. Il en dessina tous les éléments d'architecture, en reconstitua les œuvres d'art existantes ou détruites, en présenta la structure d'ensemble et les détails sous leurs faces diverses. Il convie ses compatriotes et les amateurs français à lui permettre la publication de ces planches offrant de si consciencieux relevés et des modèles inimitables. Vous avez apprécié ce grand travail qu'il nous a présenté, animé par le zèle le plus convaincu et le plus dévoué.

Après la monographie de l'église, vous avez eu à vous occuper de quelques-unes de ses œuvres d'art. Vous avez admiré plus que jamais la suite des riches tapisseries de la *Vie de saint Remi*, données par Robert de Lenoncourt en 1531, dont la Manufacture nationale des Gobelins va poursuivre la restauration sous la conduite de son éminent directeur, M. Guiffrey, et à l'aide des secours de l'Etat et de la Ville généreusement associés.

Puis, vous avez appris avec intérêt qu'une nouvelle châsse, qui sera ciselée par les soins de M. Wéry-Mennesson sur le modèle de l'ancienne, allait

remplacer celle que M. Ludinart de Vauxelles donna au commencement du siècle. Qu'était cette ancienne châsse, si admirée des contemporains et fondue à la Révolution? MM. Ch. Givelet et Demaison recherchèrent dans nos archives les documents concernant son exécution en 1646, par Antoine Lespicier, orfèvre rémois, aux frais d'Oudard Bourgeois, grand prieur de l'abbaye; et votre secrétaire général condensa ces pièces dans une notice accompagnée d'un essai de restitution. Ce travail sera consulté pour l'histoire de l'art à Reims, et aussi pour le culte des reliques de saint Remi. Il relate, en effet, une première visite secrète des religieux, restée inconnue jusqu'ici, et qui précéda les deux reconnaissances officielles de 1646, constatant l'intégrité du corps dans la châsse d'Hincmar. Cette châsse vénérable ne fut point détruite; elle fut enfermée, en 1650, dans la châsse nouvelle qui formait ainsi un double reliquaire. Sa richesse extérieure consistait surtout dans le travail de l'artiste : *Materiam superabat opus*, — et ses figures ciselées reluisaient, non du ton brillant de l'or, ni du coloris des émaux, mais de l'éclat pur et doux de l'argent.

A propos de l'église Saint-Remi, je ne puis oublier, en terminant, de signaler l'album de vues qui vous a été offert par M. Rothier, photographe. C'est un inventaire des différentes richesses d'art et un classement des principaux aspects de l'édifice. Cet utile recueil, destiné à servir de *memento* aux artistes non moins qu'aux visiteurs, a été honoré par vous d'une médaille d'argent grand module. Le même photographe avait déjà reproduit les trésors accumulés dans l'Exposition rétrospective de l'an dernier, et il vous offre aujourd'hui sous toutes ses faces l'ensemble du Musée lapidaire rémois, dont nous parlerons tout à l'heure.

Jeanne d'Arc devait trouver aussi une place spéciale cette année dans votre sollicitude, et vous avez entendu avec plaisir la sage et judicieuse revendication de M. Froussard en faveur de sa qualité de Française, comme sujette d'une prévôté payant l'impôt au roi de France. Voici sa conclusion : « Jeanne n'a pas été Lorraine, ni Barroise, et si l'on ne peut encore prouver qu'elle a été rigoureusement Champenoise, il est un fait certain, c'est qu'elle était Française, puisqu'elle est née dans le ressort d'une prévôté française, celle d'Andelot. »

Cessant à peine d'être membre titulaire, élu membre honoraire, M. Thirion vous a continué l'envoi de ses travaux sur l'échevinage rémois. Vous avez entendu la lecture de son chapitre sur Guillaume de Champagne et sur la charte nommée de son nom, *La Willelmine*, si célèbre dans l'histoire de la lutte entre l'archevêque et les bourgeois. Successeur, mais non continuateur de Henri de France, il fut sage et politique autant que son prédécesseur avait été conquérant et emporté. Ce dernier n'avait rien fondé durant quinze années de pouvoir, et il suffit de peu de temps au cardinal Guillaume-aux-Blanches-Mains pour rapprocher et pacifier les hommes, doter d'institutions les villes et les campagnes, Reims comme Beaumont-en-Argonne. Vous attendrez la suite et les conclusions d'un travail de si haute importance, que notre confrère se réserve de publier dans son intégrité.

Il y eut des diplomates dans tous les temps, mais la création de la diplomatie dans les rapports internationaux est relativement récente. Une communication de M. Malet, membre correspondant, vous a mis à même de juger de l'organisation du service diplomatique proprement dit en France, sous Louis XIV. A l'imitation des Vénitiens, les nations européennes se constituèrent, à partir du XVIe siècle, des représentants en permanence l'une chez l'autre, et en tirèrent les plus grands avantages. Ce que furent les tradi-

tions, l'esprit de suite et la haute valeur des diplomates français à l'origine, M. Malet vous l'a nettement indiqué, et il a proclamé les immenses services rendus à la patrie par les Père Joseph, les d'Avaux, les Servien, les Chanut, au cours de ces longues et délicates négociations qui agrandirent successivement la France et rendirent son rôle prépondérant en Europe. Vous ne pouviez mieux comprendre ces vérités historiques qu'en écoutant l'auteur d'une *Histoire diplomatique de l'Europe aux XVIIe et XVIIIe siècles*, en cours de publication.

La longue série des bénédictins originaires du diocèse de Reims et appartenant à la congrégation de Saint-Maur vous a été déroulée avec précision par Dom Albert Noël, votre correspondant, lui-même bénédictin et d'origine rémoise. Beaucoup de noms inconnus ou oubliés figurent sur ces listes, mais ils ont tous leur importance et rattachent beaucoup de familles à l'existence de ces monastères bénédictins, si nombreux dans la contrée et encore si vivaces aux derniers siècles. L'histoire littéraire de Dom Tassin et sa continuation par M. Ulysse Robert, vont se compléter de renseignements nouveaux empruntés aux matricules et autres sources les plus sûres.

Il me reste, pour clore le chapitre de l'histoire, à vous parler du *Babysme*, cette secte persane, sorte d'hérésie musulmane ou de société secrète agissante et perfide, qui vient d'immoler le Shah de Perse à ses rancunes et à ses revendications. Fondée par le Bab, vous a dit M. Balteau, cette secte contemporaine prétend arriver au règne de la vérité et de la justice ; elle fut persécutée en 1847, son chef atteint et ses conversions vivement combattues. Mais son influence s'est poursuivie et produit des effets terribles, comme ce récent assassinat dont les causes ont été imparfaitement connues en Europe.

Archéologie

Le grand événement de l'année, en ce qui concerne l'archéologie, c'est la translation du Musée lapidaire, de la crypte de l'Archevêché au cloître de l'Hôtel-Dieu, opérée intégralement et sans aucune avarie, dans le mois de mars 1896.

La chapelle basse du Palais ayant été instamment redemandée par Son Eminence Mgr l'Archevêque, pour être rendue au culte à l'occasion des fêtes du quatorzième centenaire du baptême de Clovis, l'Académie déféra immédiatement à ce désir, en renonçant à continuer dans ce local l'œuvre entreprise par la commission archéologique en 1865. Mais il ne pouvait dépendre de nous de trouver un autre local à bref délai et d'assumer les frais et charges du transport. Il fallut en référer à la Ville, au profit de laquelle ce Musée avait été constitué dès l'origine. Le maire de Reims, alors notre confrère, M. le Dr Henrot, se montra très favorable à cette translation et obtint de l'Administration des Hospices la concession d'une portion du cloître de l'Hôtel-Dieu pour servir de dépôt aux antiquités lapidaires, en même temps qu'il faisait voter au Conseil municipal un crédit de 1,500 fr. pour les y installer. Les débris gallo-romains, les chapiteaux du moyen âge, les enseignes, les cheminées de la Renaissance furent donc démontés pièce à pièce, transportés et remontés, sous l'efficace et directe surveillance de M. Ernest Brunette, notre confrère, architecte de la Ville.

Restait le plus précieux de ces legs du passé, l'incomparable Tombeau de Jovin, dont il fallait achever l'odyssée, en un siècle qui ne sait plus laisser rien en repos[1]. En 1793, le fameux marbre antique était amené de l'église

1. *Odyssée du Tombeau de Jovin*, par L. Monce, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, décembre 1894, pp. 921-929.

Saint-Nicaise à la cathédrale; il y fut successivement changé de place et voilé, puis on le descendit, en 1865, dans cette crypte d'où il fallait maintenant l'exhumer, pour lui faire remonter la colline et retrouver un domicile dans le voisinage de son emplacement primitif. La translation s'opéra à la suite d'une entente entre toutes les parties pouvant avoir des droits à sa propriété ou à sa possession, et d'accord, on réserva tous ces droits[1]. Le lourd cénotaphe fut alors sorti du fond de la crypte à grands renforts de bras, puis monté dans la cour de l'archevêché, placé sur un véhicule, et transporté le 28 mars 1896, au matin, par un solide attelage, au seuil du cloître de l'ancienne abbaye de Saint-Remi. Sa mise en place fut encore féconde en périlleux incidents, dont se tira avec honneur et un vrai succès notre confrère, M. Brunette. Ses efforts aboutirent, comme ceux des secrétaires de l'Académie pour le classement, à la plus favorable installation de l'ensemble du Musée lapidaire.

Lui-même concourut à l'enrichir par le dépôt qu'il y fit de plusieurs précieux chapiteaux légués à la Ville par M. Brunette père, notamment trois chapiteaux en marbre de l'époque chrétienne. — Hier encore, notre concitoyen, M. Sacy, fabricant de tissus, l'enrichissait par le don d'un chapiteau gallo-romain d'une remarquable sculpture, récemment trouvé en construisant une maison en bordure sur la rue Saint-Symphorien. Nos collections lapidaires, fondées par l'Académie, sont donc toujours en voie de progrès et plus accessibles que jamais à nos concitoyens comme aux visiteurs étrangers. Votre sollicitude ne les perdra jamais de vue.

M. le docteur Guelliot vous a présenté l'hommage d'une publication faite en Belgique sur les *Oculistes romains du IIIe siècle*, par un professeur, M. Deneffe, et notre confrère a expliqué son importance pour l'étude des cachets d'oculistes, si fréquemment découverts à Reims.

M. Charles Coyon, membre de la Société française d'archéologie, à Beine, vous a lu sa relation très exacte, et appuyée de nombreux dessins, donnant le résultat des fouilles opérées par lui au domaine des Commelles, terroir de Prunay, lieudit *Montéqueux*. Il y rencontra une nécropole du IIe ou du IIIe siècle avant l'ère chrétienne, qui n'était mélangée d'aucuns vestiges gallo-romains postérieurs. Une seule incinération a été constatée, et dans les sépultures faites dans la craie se trouvaient, avec les ossements, de nombreux objets, armes, bracelets, vases, etc. Examiné par M. Léon Morel et par M. Demaison, le travail de M. Coyon a été jugé remarquable et digne de figurer dans nos Mémoires.

Un autre de nos fidèles archéologues et correspondants, M. l'abbé Chevallier, curé de Montbré, continuait, de son côté, l'exploration de la vallée de l'Ardres, dont il termine cette année la description monumentale, qui formera bientôt un recueil illustré d'un réel intérêt pour tous les édifices et les souvenirs locaux des cantons de Ville-en-Tardenois et de Fismes.

En revenant à Reims, Messieurs, c'est la cathédrale qui nous attira le plus, et nous devons à notre président, M. Gosset, une magnifique coupe transversale du monument à la hauteur du transept, qui n'avait jamais été éditée, et qui forme la maîtresse planche du grand ouvrage illustré qu'il publia l'an dernier.

M. le chanoine Cerf, pour sa part annuelle du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, est entré dans le monde infini des détails de la statuaire, costumes, armures, ornements, qu'il a pu étudier avec toute la préci-

1. Procès-verbal de la réunion tenue le 7 mars 1896, à l'Hôtel de Ville.

tion désirable, grâce aux vues prises par un photographe amateur, doublé d'un artiste, M. Abel Lajoye. L'album qui a passé sous vos yeux est une mine très riche à exploiter, et qui complète certains points de la collection Trompette.

Vous avez voté des remerciements à M. Abel Lajoye, à deux reprises, car c'est aussi lui qui a sauvé, par une reproduction *in extremis*, la fresque si curieuse de l'ancien cartulaire du chapitre, près de l'orgue. Tout ce côté du transept nord subit, au mois de juillet 1895, des restaurations qui anéantirent les dernières traces de cette fresque, dessinée heureusement avec ses couleurs par M. Ch. Givelet, lors de sa découverte, en 1853. Votre secrétaire général, correspondant du Comité des Travaux historiques, n'a point négligé de lui envoyer ces deux reproductions, en y joignant une notice sur les trois personnages qui y figurent. Ce sera, du moins, sauver la trace d'une peinture de la fin du XIIIe siècle, que M. Müntz a jugée des plus intéressantes pour l'art français et pour l'histoire de la cathédrale.

Enfin, Messieurs, notre métropole n'est point seulement un monument matériel; elle a une âme, une vie propre dont les pierres ne sont que le symbole. Quelles en étaient les traditions, comment s'y pratiquaient les cérémonies du culte, en un mot, quelle était sa liturgie à la fin du siècle merveilleux qui vit élever sa gigantesque masse avec sa floraison de sculptures? La réponse est facile, puisque nous possédons, en triple exemplaire, le *Liber ordinarius ecclesiæ Remensis*, contemporain de son achèvement[1]. Il a fallu qu'un visiteur érudit, ami fervent de la bibliographie et des arts, M. le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, vînt nous faire apprécier l'intérêt d'une publication de ce genre. Nous n'avions plus de copiste sur place depuis la perte de M. Duchénoy, il nous en trouva un excellent à notre porte, en la personne de M. l'abbé Bouxin, le récent historien de la cathédrale de Laon. La copie s'achève par ses soins, et M. Ulysse Chevalier en sera l'éditeur. Nous n'aurons donc qu'à ouvrir le livre qu'il nous mettra en mains pour savoir ce qui se passait, jour par jour, dans le chœur de Notre-Dame, sous le règne de saint Louis. C'est un *Ordo* rétrospectif, bien historique celui-là!

Beaux-Arts

J'arrive aux Beaux-Arts proprement dits avec la conférence que notre infatigable confrère, M. le baron de Baye, a bien voulu nous faire sur *La peinture russe moderne*. Déjà il avait instruit l'Académie des curieuses péripéties de son voyage d'exploration des deux côtés de l'Oural, du Volga à l'Irtisch, en Sibérie[2]. Il avait dépeint les mœurs, l'aspect et les antiquités de ces vastes régions où il fait honorer le nom de la France et la science d'un Français, et il voulut, en plus, nous retracer les destinées de l'art en Russie.

Les œuvres de Vasnetzoff furent son point de départ l'an dernier. Cette fois, toujours aidé par les projections si nettes dues à l'obligeante habileté de M. Albert Houlon, il étendit son champ dans le monde de l'art contemporain à Moscou, à Pétersbourg et dans les milieux les plus variés.

Le fruit de cette conférence, très appréciée du public que vous y invitez si volontiers, restera acquis à nos volumes, qui en verront paraître le texte illustré, cette fois encore, par la libéralité de notre aimable confrère.

1. L'*Ordinaire de la cathédrale de Reims*, copié par M. l'abbé Bouxin, date de 1263 à 1298, d'après les noms des personnages qui y figurent. (*Bibliothèque de Reims*, mss., nouveau classement : nos 327, 328 et 329.)

2. *Revue de Champagne et de Brie*, février 1896, p. 214.

Un écho de l'Exposition rétrospective de l'an dernier n'est point déplacé en ce moment où les fêtes succèdent aux fêtes dans ce vieux palais et autour de lui. Il convenait de faire apprécier à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts de cette année, dans sa session d'avril, les efforts de l'Académie et la réussite qui les couronna en 1895. Votre secrétaire général envoya une sorte de revue des plus curieux objets confiés à votre sollicitude : le portrait de Colbert, les reliquaires de Brienne, le siège de Rhodes, etc., qui vont être reproduits aux frais de la Direction des Beaux-Arts, avec le mémoire de votre délégué. Ce délégué, Messieurs, a reçu à cette occasion les palmes d'officier de l'Instruction publique, unissant, là comme ailleurs, sa fortune à la vôtre.

Peu de temps après s'ouvrait une vente de dessins qui restera célèbre[1], aux premiers rangs de laquelle figurait l'*Album de Pierre Jacques*, fait à Rome de 1572 à 1577. Bien des fois vous vous étiez préoccupés du sort de cette précieuse relique de notre grand sculpteur rémois, et vous vous êtes réjouis qu'elle soit entrée au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale. Certes, il eût mieux valu l'acquérir à Reims, mais le taux des enchères nous avait effrayés. Pusillanimes que nous étions ! *Homo modicæ fidei !* Le recueil, estimé plusieurs milliers de francs, fut adjugé pour deux cents francs au Conservateur des Estampes, M. Duplessis, qui nous offrit de suite un favorable accès dans son département, enrichi à bon compte d'un nouveau trésor de l'art français !

Un tableau attribué à Rubens, *La Visitation*, fut découvert à Reims en 1894, par un habile artiste peintre et expert, M. Alvin-Beaumont. Nous n'avons point à rappeler ici le procès qu'il suscita, et que le Tribunal a tranché sans renouveler le jugement de Salomon. C'est à un examen comparatif des différentes scènes de la *Visitation* peintes par Rubens, que nous a conviés notre confrère, M. le Dr Seuvre, en s'inspirant d'un travail de M. Alvin-Beaumont, qu'il commenta et développa en critique d'art érudit. Il voit dans le tableau de Reims une œuvre de la première manière du grand peintre flamand.

Les estampes des frères Varin, graveurs châlonnais du dernier siècle, ne peuvent être indifférentes aux amateurs rémois, pas plus que celles des frères et des neveux Varin de notre siècle. Ces derniers ont l'avantage de travailler sous nos yeux et pour nous, car après avoir reçu de leur burin les portraits de Lévesque de Pouilly et de Victor Duquénelle, nous espérons tenir également d'eux celui de notre doyen, M. Henri Paris, comme souvenir de sa cinquantaine au barreau. En attendant ces productions encore fraîches ou ébauchées, notre correspondant, M. Adolphe Varin, nous adresse le catalogue des œuvres de ses ancêtres ; il en a détaillé tous les titres, les dédicaces, les retouches avant et après la lettre. Nous sommes fiers de retrouver les belles pages historiques des fêtes de l'inauguration du monument de la place Royale, et les grandes vues de Notre-Dame sous toutes ses faces, d'après les dessins des Gentillastre, architectes et restaurateurs de la célèbre basilique.

Envois de correspondants

Déjà nous avons signalé plusieurs travaux publiés par nos membres correspondants ; la liste entière figurera en tête de notre volume annuel. Mais

1. Catalogue de dessins et tableaux provenant de la collection de feu M. Hippolyte Destailleur. — *Paris, Morgand*, 1896, gr. in-8°. — Vente des 19-23 mai 1896.

nous devons particulièrement remercier : MM. le comte de Marsy et Frédéric Henriet, de leurs comptes-rendus de l'Exposition rétrospective de Reims ; — M. Paul Pellot et Dom Noël, de leur *Cartulaire du prieuré de Longueau ;* — M. Ad. Bellevoye, de ses observations d'histoire naturelle ; — M. l'abbé Misset, de ses études relatives à l'origine de Jeanne d'Arc ; — MM. Achille Millien et Arsène Thévenot, de leurs volumes de poésie ; — M. l'abbé Antoine, de sa publication, *La Collégiale de Molhain* ; — M. l'abbé Etienne Georges, de sa notice sur la *Révolution à Troyes,* 1789-1791 ; — M. Léon Germain, de la suite de ses publications d'histoire ou d'archéologie lorraine ; — M. Henri Loriquet, de son *Catalogue de l'Exposition rétrospective d'Arras*, qui est son œuvre admirablement réussie ; — M. le baron de Baye, de ses récits de missions scientifiques en Orient ; — et enfin M. Karousine, de ses œuvres très appréciées sur les arts et la langue de la Russie.

Décès et Elections

Un seul départ s'est produit parmi nos membres titulaires, celui de M. Henri Michaut, ingénieur des Ponts et Chaussées, que d'impérieux devoirs de famille rappelaient en Lorraine. Il a bien voulu nous adresser l'expression de ses regrets en nous quittant, et vous l'avez élu membre honoraire pour le conserver dans nos rangs, à la suite d'une participation de douze ans à nos travaux.

La mort a été autrement impitoyable, car elle a enlevé deux de nos membres titulaires et sept de nos correspondants.

Nous avons perdu en premier lieu l'une des plus hautes notabilités de l'Académie, M. le docteur Alfred Luton, membre titulaire et ancien président, qui tenait à l'Ecole de Médecine et dans la science en général un si haut rang d'écrivain; son nom faisait honneur à notre corps médical, en France comme à l'étranger. Votre haute estime, vos profonds regrets s'adressant à l'homme public et à l'homme privé, ont été exprimés en votre nom sur sa tombe[1]. D'autres voix bien compétentes, celles de M. le Dr Decès et de M. le Dr H. Henrot, ont apprécié et loué les mérites et la valeur du professeur, du savant et du bon citoyen.

Hier vous perdiez un autre confrère, M. Jules Lantiome, membre titulaire depuis 1863, avocat très apprécié pour son activité au barreau, homme du monde d'un caractère loyal et obligeant, lettré d'un goût fin et délicat. Il vous souvient du charme qu'il apporta à notre fête du Cinquantenaire, célébrée sous le toit hospitalier de M. le Dr Decès, quand il nous récita avec une verve incomparable les plus beaux passages d'un poète normand, Louis Bouilhet, qu'il affectionnait particulièrement[2]. Il nous avait promis de faire ici, cette année même, le rapport du concours de poésie. Hélas ! sa mort est survenue trop tôt pour lui avoir permis cette collaboration, mais la sympathie de l'Académie pour son talent et ses vifs regrets ont été traduits par notre doyen, M. Paris, en terminant le discours qu'il prononça comme bâtonnier sur sa tombe[3].

Un hommage de gratitude fut aussi rendu, au nom de l'Académie, sur la

1. *Travaux de l'Académie*, t. XCIX.

2. *Louis Bouilhet*, littérateur français né à Cany (Seine-Inférieure), en 1824, mort à Rouen, le 19 juillet 1869, bibliothécaire de la ville de Rouen, auteur de plusieurs pièces dramatiques, notamment *La Conjuration d'Amboise,* 1866.

3. *Courrier de la Champagne* du 3 juillet 1896.

tombe de M. le baron Charles Remy, membre correspondant, dont les travaux persévérants sur la biographie et l'archéologie rémoises ont tracé un sillon qui ne s'effacera pas[1]. Le nombre est considérable des notabilités locales dont notre confrère a retracé l'existence, et son grand mérite est d'avoir toujours eu en vue les traditions d'honneur, de religion et de vertu, d'amour du bien public, héréditaires dans sa famille.

Au dehors, nous avons appris le décès de plusieurs de nos vétérans. Au mois d'octobre 1895, s'éteignait à Saint-Jean-d'Angély le respectable M. J.-B. Buzy, qui était maître répétiteur au Lycée de Reims, et lauréat de nos concours en 1853[2]. Il publia plusieurs volumes. Pendant quarante-trois ans il correspondit avec nous, par l'entremise de son ami, M. Prosper Soullié, et vous n'étiez indifférent à aucun de ses envois. — Puis, au mois de mars, vous appreniez la mort de M. Fialon, membre honoraire de l'Académie, ancien professeur de rhétorique au Lycée de Reims, qui avait pris sa retraite comme professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble[3]. Durant les six années qu'il passa au milieu de vous (1864-1870), ses lectures furent fréquentes sur des sujets de littérature et d'histoire, notamment sur les Pères de l'Eglise ; il fut aussi rapporteur de plusieurs concours, et son souvenir amical était resté présent à tous ceux qui l'avaient connu. — Au mois d'avril, c'était l'une des plus remarquables figures du Parlement et de l'Institut qui disparaissait à son tour, M. Léon Say, économiste et orateur si estimé, qui laisse dans nos Mémoires le premier jet de sa plume et de sa merveilleuse intelligence des affaires de finance[4].

On pouvait croire ce nécrologe terminé, quand, tout récemment, nous avons connu trois autres pertes non moins sensibles : celle de M. l'abbé Puiseux, originaire de Vouziers, aumônier du Collège de Châlons, si apprécié par la distinction de son esprit et l'affabilité de ses manières au sein de la Société d'Agriculture de la Marne dont il était secrétaire, éditeur des lettres de Mgr de Prilly, auteur d'études très précises sur l'église Notre-Dame de l'Epine, décédé au cours d'un voyage en Palestine ; — et celle de M. le docteur Leroux, notre correspondant à Corbeny depuis 1844, à propos de sa publication sur la chaussée romaine de cette localité, et qui prenait encore part au Congrès de la Société française d'archéologie à Laon, en 1887[5]. — Enfin, le dernier coup, non le moins cruel, fut celui de la mort prématurée de M. Louis Courajod, professeur à l'Ecole du Louvre, conservateur au

1. *Travaux de l'Académie*, t. XCVII, p. 261.

2. Voir sa nécrologie dans la *Revue de Champagne et de Brie*, 1895, p. 876.

3. *Courrier de la Champagne* du lundi 16 mars 1896. — Nécrologie. — M. E. Fialon. — L'ancien professeur du Lycée de Reims est décédé le 28 février 1896, à Saubusse (Landes), âgé de 74 ans. Il était né à Orsay (Seine-et-Oise), et avait suivi une brillante et utile carrière universitaire.

4. Le 21 avril 1895, décès de M. Léon Say, membre de l'Institut, député, etc., qui avait été élu membre correspondant de l'Académie en 1843, et avait publié dans les *Travaux*, t. VIII, l'*Histoire de la Caisse d'Escompte*. — Il était venu à Reims, le 18 décembre 1892, présider la distribution des prix de vertu, sur la demande du maire, M. le docteur H. Henrot, notre confrère.

5. Le Dr Philippe-Agathas Leroux, âgé de 80 ans, décédé à Corbeny, où il exerçait la médecine depuis plus de cinquante ans. — C'était un archéologue distingué ; son cabinet était un véritable musée. Il a publié différentes monographies sur Corbeny et ses environs. *Union médicale du Nord-Est*, 30 juin 1896, p. 193.

Musée du Louvre, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, que tant de liens rattachaient au département de la Marne, et qui appartenait à notre Société depuis 1870. Il rendit alors de véritables services au Musée de Reims, sur la demande de M. Loriquet, en fixant l'attribution des têtes de Cranach et de plusieurs portraits historiques. Il étudiait depuis, dans ses détails, la statuaire de la Cathédrale, s'intéressait à nos collections, à nos entreprises locales, et ne négligeait aucune occasion d'entretenir avec nous les plus affectueuses et les plus utiles relations. Il laissera donc un douloureux vide dans le cœur de ses amis, non moins que dans la science française.

Les places vacantes depuis deux ans n'ont pas été toutes remplies, mais vous avez appelé déjà, Messieurs, d'honorables et dévoués confrères à continuer l'œuvre commune. Vous avez élu membres titulaires : M. Jalenques, président du Tribunal civil, qui avait bien voulu assister à notre séance publique l'an dernier, dès son arrivée à Reims, et qui nous prouve chaque jour combien il est enclin au culte des lettres et des livres ; — M. le docteur Seuvre, qui partage aussi ce culte si reposant des lettres et des arts avec les devoirs d'une profession absorbante ; — puis deux professeurs de notre Lycée, M. Balteau, agrégé d'histoire, déjà notre correspondant, et qui se prête avec une entière faveur à nos recherches d'histoire locale, appartenant lui-même par son origine à notre région, — et M. Laurent, que ses travaux à l'Ecole de Médecine et à la Société des Sciences naturelles rendent si recommandable et si utile parmi nous.

Vous avez également été heureux d'appeler plusieurs autres de nos concitoyens à venir participer à nos séances comme correspondants : deux professeurs du Lycée, M. Bourdel, professeur agrégé de philosophie, et M. Malet, professeur agrégé d'histoire ; — M. l'abbé Charles, licencié d'histoire, professeur de seconde au petit Séminaire ; — M. Léon Margotin, architecte, professeur à l'Ecole régionale des Arts industriels ; — ainsi que M. Adolphe Bellevoye, graveur, membre de l'Académie de Metz, associé à Reims à toutes les études d'histoire naturelle. Le même titre était accordé à M. le docteur Mercier, de Bourbonne-les-Bains, qui réside l'hiver au milieu de nous, et alterne ses occupations professionnelles avec des recherches suivies d'histoire et d'archéologie.

Vos nouveaux correspondants au dehors sont d'anciens lauréats ou des notabilités bien dignes de vos suffrages par leurs services ou leurs ouvrages : M. l'abbé Antoine, curé de Viceux-Molhain : — M. Georges Blondel, agrégé de l'Université, membre de la Société d'Economie sociale ; — M. Frédéric Henriet, artiste peintre et écrivain, à Château-Thierry ; — M. Stéphen Leroy, professeur d'histoire au collège de Gray ; — M. P. Frantz Marcou, inspecteur général adjoint des Monuments historiques ; — M. l'abbé Misset, directeur de l'Ecole Lhomond, à Paris ; — M. le baron Frédéric Seillière, au château de Montaubois (Ardennes) ; — M. Villard, avocat général à la Cour d'appel de Nancy, — et enfin M. Vasnetzof, l'artiste peintre de Moscou, bien connu de vous par les conférences de M. le baron de Baye.

D'ordinaire, Messieurs, vous regrettez que vos ressources ne vous permettent pas de répondre aux demandes de souscription qur vous sont adressées pour des monuments commémoratifs. Cette année vous avez outrepassé les plus sages traditions, à raison des noms que l'on vous proposait d'honorer : Peiresc, à Aix-en-Provence, et Pasteur, à Dole, sa ville natale. Ce ne sera point péché d'habitude, car les lettres françaises et l'humanité ont rarement d'aussi bons génies à fêter.

Vous avez eu deux fois cette année l'occasion de féliciter des compatriotes, membres honoraires de l'Académie, en vous associant à la satisfaction que l'on ressentit partout en France, particulièrement en Champagne, en apprenant l'élection de M. Gaston Paris à l'Académie française, et la nomination de M. Théodore Dubois au poste de Directeur du Conservatoire national de musique. Ces noms et ces titres en disent assez pour affirmer l'honneur qu'ils font à leur pays natal.

***

M. Paul Dubois et la Jeanne d'Arc de Reims. — Le *Gaulois* donne, à propos de l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc de Paul Dubois, à Reims — inauguration dont on trouvera plus loin le compte-rendu, — le portrait suivant du maître sculpteur :

« Hier, à Reims, devant la statue de Jeanne, chef-d'œuvre de son ciseau, M. Paul Dubois a reçu la grand-croix de la Légion d'honneur. Avec Meissonier, Gounod et Ambroise Thomas, c'est le seul artiste qui ait reçu cette suprême distinction.

« Il l'avait bien méritée, celui qui a élevé notre art à la hauteur où l'avaient placé autrefois les Jean Goujon et les Cousin. Il n'appartient pas à l'école de Rude, ni à celle de Pradier, ces deux extrêmes opposés, mais à celle de la Renaissance, et il y a ajouté toute la grandeur de sa pensée.

« Il suffirait pour sa gloire de rappeler le tombeau du général Lamoricière. Peintre et sculpteur, M. Dubois a eu tous les succès, tous les honneurs, et toujours il est resté simple et modeste, maître consciencieux.

« Il est né en 1829. Ce n'est donc plus le beau jeune homme d'autrefois, le front large et pur, l'œil clair et pénétrant, le nez droit, la barbe soyeuse et les cheveux abondants rejetés de côté.

« L'âge, cependant, ne l'a que peu touché, et toute sa physionomie respire encore l'ardeur, l'intelligence et la bonté, avec cette rare distinction de la pensée qui met sa trace au visage et lui donne un doux rayonnement sous les cheveux qui blanchissent. »

Ajoutons, pour compléter les renseignements au sujet du nouveau chef-d'œuvre du grand artiste, que la générosité de la maison Pommery fils et Cie, de Reims, vient de fournir au Comité rémois le reliquat des frais nécessités par l'érection du monument, soit une somme de 32,500 fr. destinée à indemniser complètement le statuaire.

***

Une statuette de Jeanne d'Arc au Musée de Cluny. — Il existe au Musée de Cluny une curieuse statuette de Jeanne d'Arc, découverte par M. Du Sommerard, chez un maître d'école de province.

La statue est en bois peint : le cheval, gris pommelé, est recouvert d'un harnais noir, rehaussé d'or ; l'armure de la guerrière est également noir et or.

Il est assez curieux de rapprocher cette statue primitive de celle qui vient d'être inaugurée à Reims ; la façon gauche dont elle se tient en selle, l'armure particulière dont elle est revêtue, et qui ne ressemble pas aux armures des guerriers de ce temps-là, font supposer que la Pucelle d'Orléans a servi de modèle pour cette statuette qui est fort bien conservée.

Si cette opinion était justifiée par une enquête sérieuse, la statuette du Musée de Cluny serait une véritable relique.

* * *

La statue de Gédéon, a la Cathédrale de Reims. — Les travaux de restauration du portail nord de la Cathédrale de Reims se poursuivent avec activité. On vient de placer dans les clochetons d'angle du fronton, deux statues, dans le style du XVIe siècle, époque du relèvement de cette partie de l'édifice (1506), après l'incendie de 1481.

L'une représente saint Michel terrassant le démon.

L'autre, jusqu'ici sans attribution, nous paraît être la statue de *Gédéon*.

Autour de la Très-Sainte-Vierge, recevant le message céleste, les imagiers plaçaient Moïse dans le buisson ardent, Aaron avec la verge fleurie, Gédéon avec la toison miraculeuse, Daniel et la pierre détachée de la montagne. Aussi, saint Bernard ne craint-il pas d'appeler Marie, *vellus Gedeonis*, la toison de Gédéon.

Gédéon, vaillant guerrier, conjure le Seigneur de lui donner un signe de la victoire qu'il lui promet sur ses ennemis.

« Je mettrai, dit-il, dans l'aire cette toison, et si toute la terre « demeure sèche, la rosée ne tombe que sur la toison, je recon- « naîtrai que vous vous servirez de ma main pour délivrer Israël. »

Gédéon, exaucé, demande un second prodige. « Je vous prie, « Seigneur, que toute la terre soit trempée et que la toison seule « demeure sèche. »

Par deux fois, le Seigneur exauce le guerrier, qui se met à la tête de ses soldats.

Les imagiers ont représenté Gédéon de plusieurs manières, en rapport avec le rôle qu'il remplit : tantôt à genoux, écoutant, auprès de sa toison, comme au grand portail, en haut de la porte intérieure principale ; tantôt sonnant de la trompette, comme dans la voussure du milieu du même portail. Il tient un vase à la main en forme de cloche, il est placé en regard de Moïse et d'Aaron. A Amiens, à Chartres, Gédéon, sous la statue de l'Annonciation, figure avec Moïse, Aaron, Daniel ; à ses pieds se trouve un bélier couché sur le sol.

Nous pourrions multiplier les citations et montrer Gédéon dans la plupart des monuments. Il n'est donc pas téméraire de donner son nom à la statue que nous étudions.

Examinons maintenant celle du fronton en restauration, d'après ses signes distinctifs. Gédéon est debout, jeune, la tête couverte d'une sorte de casque aplati sur le haut, arrondi aux deux angles de devant, la visière relevée, retenue par deux gros boutons; le couvre-nuque est également retroussé par derrière; le corps couvert d'armures; les pieds chaussés de bottines de chevalier. Un animal couvert d'une peau épaisse et frisée est couché sur le sol, à droite du guerrier, qui tient de sa dextre droite une épée, lève l'index de la main gauche et écoute avec une grande attention.

Tous ces caractères intrinsèques conviennent parfaitement à Gédéon, bien plus qu'à saint Georges, que certaines personnes voudraient voir dans la statue que nous étudions.

Ce qui nous porte surtout, en dehors des marques que nous venons de signaler, à considérer Gédéon dans la figure du clocheton, c'est l'exécution simultanée du fronton de la cathédrale et des tapisseries de Robert de Lenoncourt. Ce doit être le même maître qui a dessiné les deux œuvres. Dans la IXe, consacrée à l'*Annonciation*, l'artiste donne en détails l'histoire de Gédéon (Voir Loriquet, *Tapisseries*, Reims, 1876), et il a soin de mettre son nom au bas de la légende :

Et Gédéon, noble juge, receupt
Signe céleste au mondain territoire
Par la pluie ou la rosée qui cheut
Sur la toison en signe de victoire.

On nous objecte que la rosée est tombée sur une toison et non sur un animal. A cela, nous répondrons que l'artiste a bien pu mettre, non pas la partie pour le tout, mais le tout pour la partie. La toison pouvait très bien être encore adhérente à l'animal. Dans tous les cas, Gédéon, à Amiens, est représenté avec un mouton couché sur un tertre, et dans un très ancien missel, c'est un bélier. Ce que l'on voit à Amiens peut se voir à Reims, surtout quand on considère que le fronton de la cathédrale a été refait en 1506, la tapisserie de Lenoncourt exécutée en 1503, les stalles d'Amiens en 1508. Les artistes, en ces dix années, ont pu s'inspirer aux mêmes sources. Le 27 mai 1886, M. Ruprich-Robert, architecte du Gouvernement, acceptait cette interprétation.

(*Courrier de la Champagne*) Ch. Cerf

***

Le journal du duc de Croy et le sacre de Louis XVI a Reims. — De ce que nos amis les Russes éprouvent un vif plaisir à voir sacrer un empereur, est-ce une raison pour que, nous autres Français, nous ne puissions nous remémorer pareille cérémonie au temps où nous avions des rois ?

Justement, nous avons sous les yeux le Journal du duc de Croy racontant ses impressions de témoin du sacre de Louis XVI à

Reims, et ces détails sont bien curieux, ne serait-ce que par comparaison avec ce qui se fait en ce moment à Moscou.

Le duc s'extasie sur la beauté de la cathédrale de Reims, mais il trouve la décoration en vue du sacre un peu trop théâtrale, « un petit morceau de carton doré dans un grand édifice ». Il se plaint aussi de la rapacité des aubergistes. Celui du *Moulinet* a demandé quarante livres d'une chambre qu'il n'a cédée qu'à vingt et après de longs marchandages. Mais ce qui a coûté le plus cher au narrateur, c'est son manteau de l'ordre, qu'il paya huit mille francs alors que, ajoute-t-il avec amertume, « j'aurais pu éviter cette dépense si j'avais su que le prince de Tingry ne se servirait pas de celui de Pirac, qu'il m'envoya, en sorte que j'en avais deux ».

Le 11 juin, dimanche de la Trinité, fut le grand jour du sacre. A six heures du matin, tout le monde était placé. D'abord les six princes représentant les trois anciens ducs (Bourgogne, Normandie, Bretagne) et les trois anciens comtes du royaume.

A sept heures et demie, « on fut chercher le Roi qui, selon l'étiquette, attendait couché, habillé en veste longue de dentelles d'argent dans le lit de Louis XIII. Les prélats l'amenèrent, le soutenant sous les bras, et cette entrée, où l'archevêque et le clergé vont au-devant du souverain, est très noble ».

Puis défilèrent les cérémonies dans leur suite, la prestation du double serment fait par le Roi, serment au Saint-Esprit et celui de saint Louis, consécration, bénédiction des gants et de l'anneau, couronnement, intronisation, communion, pose de la « couronne éclatante de seize à dix-huit millions » placée par Monsieur sur la tête du Roi. Enfin, sortie de l'église et grand festin servi par les officiers municipaux et échevins de Reims, auquel prend part le Roi...

Plus près de notre époque a eu lieu le sacre de Charles X. Nous en avons parlé ici. (*Courrier de la Champagne*)

***

La fonte du monument du président Carnot, a Sermaize. — Le 13 juillet, à Sermaize (Marne), a eu lieu la coulée de la *France militaire* de M. Dagonet, l'une des statues devant entourer le socle du monument de Carnot, à Châlons.

Les membres du Comité, sous la conduite du préfet, accompagnés de quelques dames, dont la présence ajoutait une nouvelle attraction au programme de la journée, s'étaient réunis à la gare de Châlons, où un wagon de 2e classe avait été gracieusement réservé par la Compagnie de l'Est.

Le train, parti de Châlons à 8 h. 05 du matin, s'arrêtait à Vitry-le-François pour y prendre MM. Noël, sous-préfet; Collet, maire de Vitry; Marcel Périn et Perroche, conseillers généraux, et Lambert, ingénieur.

A l'arrivée à Sermaize, à 9 h. 29, le Comité et ses invités étaient reçus par M. Lombart, maire de Sermaize ; MM. Capitain-Gény et Salin, propriétaires des fonderies d'art de Sermaize ; Denonvillers et Gilardoni, de Pargny-sur-Saulx.

Après une première visite aux ateliers de l'établissement, où les membres du Comité ont pu admirer le groupe : *La France et le Souvenir*, de M. Massoule, déjà monté en bronze, les invités sont montés en voiture pour se rendre à l'établissement thermal, dont les honneurs ont été faits par M. Maujan, directeur général.

Pendant cette intéressante visite, l'orchestre du Casino, sous l'habile direction de M. Radoux, s'est fait entendre plusieurs fois.

Les travaux de restauration de l'établissement thermal sont à peu près terminés ; le parc est aménagé d'une façon charmante, et la visite de l'ensemble, ainsi que de la forêt attenante, est à elle seule un but de promenade pour la colonie des baigneurs.

Un excellent déjeuner, auquel ont pris part quarante-trois convives, a été servi à l'hôtel de la Source, dirigé par M. Varnier, propriétaire.

Pendant le repas, l'orchestre du Casino a joué quelques morceaux de son répertoire.

A trois heures, les invités sont remontés en voiture pour retourner aux usines de Sermaize, pour assister à la coulée de la figure de *La France militaire*, de M. Dagonet.

M. Belley, directeur de la fonderie, se tenait à l'entrée des ateliers, entouré des ouvriers en tenue de travail.

A l'arrivée du cortège, M. Salin, l'un des propriétaires de l'établissement, a souhaité la bienvenue à M. le Préfet et aux membres du Comité.

M. le Préfet a remercié les propriétaires de l'établissement et les ouvriers de l'accueil très aimable qu'ils faisaient aux invités ; puis M. Belley a donné l'ordre de préparer la coulée.

Six creusets, renfermant environ six cents kilogrammes de bronze en fusion, ont été versés dans un grand bassin suspendu à une grue actionnée par plusieurs hommes.

Au moyen d'une rotation de la grue, le bassin rempli de métal en fusion a été amené au-dessus du moule de la figure ; puis, des ouvriers, au moyen de crochets, ont fait basculer le récipient, dont le contenu — tel un ruisseau de lave — s'est répandu dans toutes les parties creuses du moule pour s'y figer et reproduire l'œuvre du sculpteur.

Ces différentes phases du travail de la coulée ont présenté un réel intérêt.

Pendant que le métal refroidissait, les invités ont parcouru les différents ateliers de l'usine et ont admiré les moules ayant servi à la coulée du *monument des Girondins*, à Bordeaux ; des *statues*

de Jules Ferry et de Dussoubs; des *monuments de Lafayette, à Washington*, et de la *Réunion du comté de Nice à la France.*

On a particulièrement remarqué le médaillon du regretté *Président Carnot*, entouré d'un trophée de drapeaux, et destiné au monument de Matignicourt.

Cette visite achevée, les propriétaires de l'usine, MM. Capitain-Gény et Salin, ont offert aux invités un magnifique lunch, dans un atelier transformé en salle de banquet, au moyen de feuillages artistement disposés.

M. le Préfet a levé sa coupe de champagne en l'honneur de MM. Capitain-Gény et Salin, qu'il a remerciés pour leur accueil si hospitalier, et a bu à la prospérité de l'usine.

M. Capitain-Gény, oncle de M. Salin, son associé, a répondu en remerciant le Comité d'avoir bien voulu accepter leur invitation.

En traversant de nouveau la fonderie pour quitter l'usine, les directeurs ont fait voir aux invités le chignon, les bras et l'épée de la statue qui avait été coulée sous leurs yeux. Ces différentes pièces, débarrassées du sable qui les entourait, étaient absolument réussies.

Après avoir pris congé de leurs hôtes et de leur famille, les membres du Comité Carnot ont regagné la gare où ils ont pris le train de 5 h. 10, pour rentrer à Châlons à 6 h. 18.

— Des ouvriers de la fonderie de Sermaize ont installé depuis, à Châlons, le groupe de M. Massoulle, *La France et le Génie du Souvenir.*

Le buste en marbre blanc du regretté président, ainsi que les autres figures de MM. Massoulle et Dagonet sont installées également, et le monument était entièrement terminé le 16 août.

* * *

Le père des Goncourt. — La mort d'Edmond de Goncourt, dont on connaît les attaches champenoises, rappelle au *Figaro* les souvenirs suivants :

On sait que le grand-père des Goncourt, Jean-Antoine Huot de Goncourt, avocat à Bourmont (Haute-Marne), fut élu, le 1er avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage du Bassigny-Barrois, qu'il habita à Paris l'hôtel de Boulogne, rue du Bac, 43, qu'il siégea à l'Assemblée nationale en 1790 et 1791, enfin qu'il se retira à Neufchâteau dans les Vosges, où il mourut le 18 septembre 1832.

Moins connu, leur père, Pierre-Antoine-Victor Huot de Goncourt, mérite de l'être davantage.

Entré à l'Ecole polytechnique en 1799, il passa en 1801 à l'Ecole d'artillerie de Châlons et fut nommé en 1802 sous-lieutenant au 5e

régiment d'artillerie à pied. Jusqu'en 1811, cet officier prit part à toutes les campagnes de la Grande Armée : il était au siège de Dantzig, à la bataille de Wagram.

Il reçut la croix des mains de l'Empereur, le 13 août 1809. Deux ans plus tard, il quittait l'armée avec le grade de capitaine et était nommé entrepositaire des tabacs à Neufchâteau. Mais, en 1814, les alliés approchant, il court à Metz et reprend du service.

Les Bourbons destituèrent M. Huot de Goncourt qui, en 1830, fut acclamé par ses concitoyens commandant de la garde nationale. En 1848 et 1849, le département des Vosges l'envoya à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative.

Le père des Goncourt, qui était rentré dans la vie privée en 1851, est mort à Neufchâteau le 11 juillet 1857.

* * *

Le monument commémoratif des morts de 1870, a Sedan. — Le lundi 6 juillet, est arrivé à Sedan le groupe en bronze *Pour la Patrie*, du monument qui vient d'être exposé pendant deux mois aux Champs-Elysées, et qui est l'œuvre du statuaire ardennais Croisy.

Par les soins obligeants de la municipalité, il a été déposé dans la cour de l'asile de la place d'Alsace-Lorraine, où il est demeuré caché aux regards indiscrets jusqu'au jour où il a été hissé sur son piédestal.

Il nous a été donné de contempler ce chef-d'œuvre que nous avions admiré à l'Exposition, et qui est digne en tous points et du génie de l'artiste et de la grandeur du sujet.

* * *

Le monument commémoratif de la revue de 1891, a Vitry-le-François. — Le Comité du monument Carnot, réuni dans la mairie de Châlons-sur-Marne, a décidé, dans sa séance du 25 juillet, que la colonne rappelant la Grande Revue de 1891, qui devait primitivement être élevée dans la plaine de Matignicourt, serait érigée à Vitry-le-François.

* * *

Inauguration du monument de Carnot a Chalons-sur-Marne. — M. Rambaud, ministre de l'instruction publique, a présidé le 16 août, à Châlons, l'inauguration du monument érigé à la mémoire du président Carnot.

Après un déjeuner qui a réuni à l'hôtel de la préfecture les sénateurs et députés de la Marne ; le général Hervé, commandant le 6e corps d'armée ; le capitaine Carnot, représentant la famille, et les autorités civiles et militaires, le ministre a reçu officiellement et distribué au cours des réceptions un certain nombre de palmes académiques et de croix du Mérite agricole.

Les réceptions terminées, on se rend sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où se dresse un superbe monument dû à MM. Massoulle et Dagonet.

Placé en avant de l'hôtel de ville, dans le prolongement de la rue principale de la cité, il a un aspect vraiment imposant. Sur la face principale, à côté de la Marne, qui présente la palme d'honneur au président, la France, la figure tournée vers le buste, la main gauche campée sur son épée, enlace du bras droit le génie rêveur du Souvenir, et semble murmurer ces paroles inscrites sur le cartouche, et qui résument l'idée entière du monument : Souvenir, Avenir.

Sur l'autre face, au pied de la stèle, la triste évocation de l'année terrible : notre drapeau et nos armes mutilés par la mitraille.

Au-dessus d'un bas-relief non encore terminé qui représente un épisode de la revue de Vitry, l'âme de la Patrie qui, sous forme d'une femme revenant à la vie, s'élève en faisant flotter au-dessus de sa tête un nouveau drapeau.

M. Lagout, président du Comité, après avoir adressé des félicitations à MM. Massoulle et Dagonet et à M. Gillet, architecte du monument, en fait la remise au maire de la ville. M. Bourdon, maire de Châlons, répond à M. Lagout, puis M. Rambaud prend la parole.

Le ministre retrace la vie politique de Carnot. Le passage suivant de son discours est plus particulièrement applaudi :

« Cette confiance que Carnot inspirait à tous les Français, il l'inspira aussi aux nations étrangères. Il vint à bout des derniers scrupules qui, pendant de si longues années, malgré les sympathies réciproques et l'évidente communauté des intérêts, retenaient loin de nous le puissant empire de l'Est. Le cœur du souverain pacifique de Russie, de l'Empereur de la paix, comme on l'appelait, comprit le cœur du Président pacifique de la France. A l'étonnement de l'univers, l'union se fit entre la plus forte des autocraties et la démocratie la plus égalitaire qu'il y ait au monde.

« Alexandre III et le président Carnot, qui devaient se suivre de si près dans la mort, étaient faits pour se comprendre. »

Après l'inauguration, les troupes, les sapeurs-pompiers et les enfants des écoles défilent devant le monument.

Le ministre va ensuite inaugurer à l'hôtel de ville l'exposition régionale des Beaux-Arts, et présider le soir, au théâtre municipal, un grand banquet offert par la ville de Châlons.

Dans l'après-midi, courses de vélocipèdes à l'esplanade Saint-Jacques. Le soir, illuminations générales, concerts dans les jardins publics, et la fête se termine par un grand bal au kiosque du Jard.

* * *

Le Christ de Pierre Jacques dans l'église Saint-Jacques de Reims. — L'église Saint-Jacques de Reims possède un superbe

Christ en bois, sculpté par le grand artiste rémois Pierre Jacques, dont la Bibliothèque nationale vient d'acquérir l'Album des dessins faits à Rome au XVIe siècle. Ce Christ, transporté vers 1850 en face de la chaire, vient de reprendre sa place ancienne et traditionnelle à l'arc triomphal. Il s'y trouve placé sur la poutre d'honneur (*trabes doxalis*), et accompagné des statues nouvelles de la Vierge et de saint Jean. L'effet est des plus heureux, l'exemple serait à imiter partout où l'on conserve d'autres Christs à remettre en belle lumière à l'entrée du chœur. Le travail a été exécuté, aux frais de M. l'abbé Butot, curé-doyen de Saint-Jacques, sur les plans de MM. Thiérot et Margotin, architectes à Reims; le sculpteur a été M. Wary, et le peintre décorateur M. Vernachet, tous deux artistes rémois dont l'éloge n'est plus à faire. H. J.

* * *

Le Christ du prétoire d'Asfeld (Ardennes). — Une singularité historique et allégorique se trouvait, il y a un demi-siècle, dans la justice de paix de ce chef-lieu de canton. C'était un tableau d'assez grandes dimensions offrant le Christ en croix, accompagné de deux figures sur les côtés, personnifiant la *Justice* et la *Paix* avec leurs attributs. Au bas, se trouvaient, en or et couleurs, les armoiries du comte d'Avaux, de la famille de Mesmes, si célèbre au Parlement de Paris. Ce curieux tableau avait été retiré de son cadre et relégué au grenier lors de réparations à la mairie, puis abandonné à un particulier qui le sauva d'une destruction imminente à la suite de tant d'incurie. Par les soins de M. Laurent, ancien juge de paix du canton d'Asfeld, ce tableau va être restauré pour figurer dans le prétoire d'une autre justice de paix ou être déposé plus tard, selon les circonstances, dans un musée. On ne peut que louer cette sollicitude, qui préservera une œuvre originale et caractéristique d'anciens usages disparus. H. J.

* * *

Dons au Musée de Châlons. — Le Musée de Châlons vient de recevoir, du ministère des Beaux-Arts, deux statues en plâtre, de grandeur naturelle, l'une représentant un cavalier appuyé sur son sabre, l'autre un fantassin en faction près du poteau-frontière.

M. Alfred Lequeux, consul du Nicaragua, vient de faire également don au Musée de Châlons d'une collection complète de timbres-poste du Nicaragua, qu'il avait reçue du directeur général des postes de ce pays à titre de cadeau.

* * *

La flèche de l'église de Mareuil-le-Port. — La jolie église de Mareuil-le-Port (Marne) vient d'échapper providentiellement à un véritable désastre.

Le 10 août, à quatre heures du soir, un orage des plus violents a éclaté sur cette commune.

La foudre est tombée sur la flèche de l'église, élégante construction du XIIIe siècle, et seulement comparable à l'ancienne flèche de l'abside abbatiale d'Orbais ; elle a arraché les ardoises sur les deux tiers de la longueur de la flèche, brisé un des arêtiers, dont divers débris et des lattes retrouvés dans le cimetière portent les traces d'un commencement de carbonisation.

Sans la pluie torrentielle qui tombait à ce moment, nul doute qu'un désastre encore plus grand fût survenu et que le clocher et l'église tout entiers eussent été la proie des flammes.

Les dégâts s'élèvent à plusieurs milliers de francs et sont heureusement couverts par une assurance.

* * *

Inscription du XIIIe siècle a Avenay. — On vient d'encastrer avec soin, dans la façade d'une nouvelle construction, la pierre portant l'inscription très curieuse de l'ancien hôpital d'Avenay. Les caractères gothiques de la fin du XIIIe siècle sont encore assez lisibles, et voici le texte de ce précieux document en vieux français contemporain de Joinville :

En l'an de grâce mil II cens et quatre vins et IV, laisa Bauduins Hales à l'otel de céans XXV s. de rante, chascun an, à toujours, sor I pré qu'il avoit à Ai, pour acheter dou bos (le bois) *à chaufer poures* (les pauvres). *Pries pour s'âme.*

Il résulte de ce texte si simple qu'en 1284 l'hôpital d'Avenay existait, et se trouvait chargé de pourvoir au chauffage des pauvres gens. On doit louer la sollicitude éclairée qui maintient l'inscription sur l'emplacement de cet antique établissement de charité. H. J.

* * *

Inauguration du monument commémoratif des morts de 1870 a Pontfaverger. — La petite ville de Pontfaverger (Marne) vient d'inaugurer un monument à la mémoire des soldats de la localité tués en 1870. Cette inauguration a réuni de nombreuses Sociétés de la région, d'anciens combattants de 1870, et le caractère de la fête a été imposant. Les discours, prononcés devant le monument par M. Lacomme, maire, et M. de Montebello, député, ont produit une vive impression.

* * *

Mélanges sur Jeanne d'Arc. — *Le procès de canonisation de Jeanne d'Arc.* — Le cardinal Aloïsi-Masella, préfet de la Congrégation des Rites, vient de notifier, dans les termes suivants, à Mgr Touchet, évêque d'Orléans, un décret de Léon XIII, dispensant par autorisation apostolique, de faire le procès de « réputation de sainteté » de Jeanne d'Arc.

« Le renom de sainteté de la Vénérable Jeanne d'Arc était déjà si grand avant le décret d'Urbain VIII, de sainte mémoire, qu'il fut nécessaire, à cette époque, de supprimer les marques nombreuses du culte qui lui était rendu. Cependant, ce grand renom de sainteté continuant de se répandre au loin, non seulement n'en a pas été diminué, mais a pris encore un nouvel accroissement, principalement depuis que Notre Saint-Père le Pape Léon XIII a bien voulu autoriser l'introduction de la cause.

« C'est pourquoi le Révérendissime Xavier Hertzog, procureur général de la Compagnie de Saint-Sulpice et postulateur désigné de la cause, a humblement supplié Notre Saint-Père le Pape de vouloir bien accorder pour cette cause la dispense du procès relatif au renom de sainteté en général.

« Sur le rapport que le soussigné, cardinal préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, lui a présenté, Sa Sainteté, accueillant favorablement cette demande, a daigné accorder, par faveur spéciale, la dispense sollicitée, nonobstant toute disposition contraire. »

Un discours de M. Jules Lemaître. — Il y avait grande affluence, dans la matinée du 31 juillet, à la distribution des prix du lycée d'Orléans. La solennité était présidée par M. Jules Lemaître. Après le discours d'usage, prononcé par M. Vacherot, professeur, sur « ce qu'on apprend au lycée », discours où la pureté de la forme relevait les plus hautes considérations morales, l'éminent académicien a fait aux élèves la plus charmante causerie qu'il leur ait été donné d'entendre. Il a parlé simplement, pendant dix minutes, de l'Orléanais et de Jeanne d'Arc.

« La définition de l'Orléanais, de l'esprit *guépin*, a-t-il dit, est modération. Tâchez de ressembler à votre définition. Par le temps qui court, pour être modéré il faut du courage et du désintéressement, car les idées extrêmes ont meilleur air et un profit plus immédiat pour ceux qui les professent. Soyez modérés en toutes choses, excepté dans l'amour du devoir et du pays.

« Nous avons, nous, Orléanais, cette bonne fortune de ne pouvoir distinguer notre petite patrie de la grande. L'Ile de France peut dire : J'ai Paris ; la Lorraine : Je suis frontière ; la Normandie : J'ai conquis l'Angleterre ; la Provence : Je suis fille de Rome. L'Orléanais est le cœur de la France, de la France la plus ancienne. Son histoire ne fait qu'une avec l'histoire de la royauté. Le sort d'Orléans est celui de la France.

« Vous avez le plus délicieux fleuve. La Loire est une femme, elle en a la grâce et les plus terribles caprices. Elle est une reine. Les rois l'ont aimée et couronnée de superbes châteaux. Elle arrose le coin de terre le plus imprégné de souvenirs. Vous avez Jeanne d'Arc !

« Jeanne d'Arc continue son œuvre aujourd'hui parmi vous en travaillant à l'unité française. Le culte de Jeanne d'Arc est le sentiment par lequel l'unité de la France est rendue sensible. »

Après un portrait de l'héroïne, le plus original et le plus délicat, Jules Lemaître a montré qu'en elle les qualités dominantes furent la bonté, la piété et le courage.

« Il ne dépend pas de vous, dit-il aux élèves, d'être de grands savants. Mais il ne tient qu'à vous d'avoir les qualités de Jeanne d'Arc, le courage, la loyauté, la bonté.

« En résumé, vous avez l'esprit guépin ; vous avez la Loire ; vous avez Jeanne d'Arc. Vous êtes de si bonne province, qu'il vous suffit d'être simplement de chez vous pour avoir chance de valoir déjà quelque chose. »

L'esprit guépin dont parle l'orateur est la finesse un peu malicieuse des Orléanais, qui s'appellent eux-mêmes les guépins.

Une tradition rattache l'origine de ce sobriquet à la délivrance de la ville par Jeanne d'Arc. La bonne Lorraine aurait mis en fuite les Anglais en leur faisant vider sur la tête, pendant l'assaut de leurs bastilles, des paniers de mouches à miel.

* * *

Restauration de l'église de Vavray-le-Petit. — Les travaux de restauration de l'église de Vavray-le-Petit (Marne), commencés il y a deux mois, viennent d'être terminés. Aussi est-ce avec plaisir que les habitants ont pu contempler l'embellissement du sanctuaire, datant du XIIIe siècle, et qui, après cette restauration, paraît complètement neuf.

Une personne notable du pays a fait don d'un magnifique vitrail qui représente l'apparition du Sacré-Cœur à la bienheureuse Marguerite-Marie.

L'autel, très ancien, a été restauré et surmonté de deux anges, don de personnes charitables.

On espère que la cérémonie d'inauguration pourra avoir lieu dans le courant de septembre.

La restauration de l'église n'est cependant pas encore terminée, car la chapelle de la Vierge tombe de vétusté et se recommande à la charité des personnes pieuses de la paroisse, la fabrique étant presque dénuée de ressources.

* * *

Don d'étendards russes a la cathédrale de Reims. — Le Conseil municipal de Moscou vient d'offrir à la municipalité de Reims, par l'intermédiaire de notre collaborateur, M. le baron de Baye, qui a visité plusieurs fois Moscou et assisté aux fêtes impériales, les deux étendards qui ont flotté sur la place Rouge lors du couronnement du Tsar. Ces étendards, d'un caractère fort artistique, et sur lesquels est brodée l'image de saint Georges, sont destinés à la cathédrale de Reims, la Moscou française, la ville du sacre, où ils seront précieusement gardés.

* * *

Découverte d'un sarcophage antique, près Reims. — Le 1er août, au lieudit la Maladrerie, sur le terroir de Reims, près du cimetière de l'Est, M. Jules Orblin a découvert un sarcophage en plomb, à l'ouverture duquel il a été procédé ensuite, en présence de M. Habert, le zélé conservateur du musée archéologique.

On a trouvé à l'intérieur le squelette parfaitement conservé d'une jeune femme et des bijoux, bracelets, épingles, etc., remontant à l'époque mérovingienne.

En attendant la construction problématique d'un musée, cette précieuse trouvaille a été remisée dans un des hangars qui abritent çà et là les richesses archéologiques de la cité rémoise.

* * *

Inscription découverte a Pierry. — En faisant des réparations à la maison de Mme veuve J. Goerg, de Châlons, dans sa propriété de la Marquetterie, écart de la commune de Pierry (Marne), les ouvriers ont mis à découvert une feuille de plomb portant l'inscription suivante :

« Marquetterie. C'est M. l'abé Casote qu'il la fait batire en 1730. Dapré reveandue à M. Chédelle et revadue à M. de Lomas et reveandue à M. Goerges de Chaalons-sur-Marne. Ce propriétaire ne fait pas comme les présédant, il ne l'abite pas ; il y a un régiseure qui est Bonnaire qui est cousin germint du côté de la fame à M. Goerges ; et la fame Bonnaire, décédée le 11 novembre 1816, et antéré à Pierry où et la croix du simetière. Par Bonnaire. »

Ce document permet dès lors d'affirmer que la Marquetterie appartint à l'abbé Cazotte, frère de Jacques Cazotte. L'abbé Cazotte, en son vivant, était vicaire général de Mgr de Choiseul, évêque de Châlons.

* * *

Découverte d'un pont antique, près de Vouziers. — Les ouvriers occupés à la nouvelle voie de Vouziers à Raucourt ont mis à découvert, en opérant des fouilles à trois mètres du sol, sur la vieille route de Chestres, les vestiges d'un pont, dont une arche en pierres d'une certaine grandeur est parfaitement conservée. On croit que cette construction remonte à une époque assez éloignée.

Le lit d'un ancien cours d'eau s'accuse en cet endroit par une couche épaisse de gravier.

* * *

Découverte de vases en argent aux Ayvelles. — M. Polaire, habitant les Petites-Ayvelles (Ardennes), faisait recreuser un puits qu'il possède dans son jardin.

Arrivés à une certaine profondeur, les puisatiers trouvèrent trois vases assez volumineux.

Lorsque ces ustensiles furent nettoyés de la terre qui les entourait, on reconnut qu'ils étaient en argent.

On n'a pas encore déterminé la date à laquelle ces vases appartenaient, mais tout fait supposer qu'ils auront été jetés dans ce puits lors du pillage des églises et châteaux, de 1789 à 1793.

* * *

Découverte de monnaies du moyen age, a Somme-Tourbe. — M. Millard, en creusant dernièrement dans sa cour, à Somme-Tourbe (Marne), a trouvé, rangés en cercle, une centaine de deniers recouverts d'une légère couche d'argent, et datant probablement du XIIIe ou du XIVe siècle.

* * *

Inauguration de l'orgue de l'église Notre-Dame de Chalons. — Le 14 juillet a eu lieu, à l'église Notre-Dame de Châlons-sur-Marne, la réception de l'orgue de tribune reconstruit par la maison J. Merklin et Cie.

Les experts étaient, pour la fabrique : MM. Stoltz, organiste de Saint-Germain des Prés, à Paris ; Jecker, organiste de la cathédrale de Châlons ; Dupuy, organiste de Saint-Loup ; Huet, maître de chapelle de Notre-Dame.

Pour les facteurs : MM. le chanoine Ply, curé de Saint-Martin à Laon ; le chanoine Geispitz, maître de chapelle de Notre-Dame de Paris, et Dallier, organiste de Saint-Eustache.

Les experts, après un minutieux examen, ont reconnu à l'unanimité le bon fonctionnement et les qualités admirables du nouvel instrument. Cet orgue a été reconstruit avec l'application des trois systèmes de facture, une partie est mécanique, une autre est pneumatique-tubulaire ; il est relié par un câble à l'orgue de chœur, qui est électrique et qui a été construit, il y a quelques années, également par la maison J. Merklin et Cie.

M. Dallier, l'habile organiste de Saint-Eustache, a fait apprécier des effets de dialogue vraiment remarquables, ainsi que la belle sonorité des deux instruments joués ensemble ou séparément.

* * *

Couronnement d'une rosière a Mareuil-le-Port. — C'était grande fête le 19 juillet à Mareuil-le-Port (Marne). Pour la première fois, on célébrait le couronnement d'une rosière. Il nous faut rappeler que, par testament olographe, M. Pierson-Hubert a légué une rente de 400 fr. pour l'institution d'une cérémonie annuelle destinée à récompenser la plus digne des jeunes filles du pays.

Le couronnement était présidé par M. Blin, maire de la com-

mune, qui est allé chercher la rosière, Mlle Thibault, au domicile de ses parents. Celle-ci, accompagnée de sa marraine, s'est alors rendue à la mairie, escortée d'une partie de la population.

La fanfare de trompettes l'*Espérance*, de Magenta, qui venait de donner une sérénade à Port-à-Binson, prêtait son concours à la fête, et les sapeurs-pompiers rendaient les honneurs.

M. Blin a prononcé une allocution où il a fait l'historique du legs et l'éloge du donateur. La rosière a reçu ensuite des mains de sa marraine une couronne de roses blanches.

Puis la fête a pris fin par des rafraîchissements et une collation offerte gratuitement, grâce à la libéralité de M. Pierson-Hubert.

* * *

Nominations et distinctions. — Parmi les récentes nominations universitaires faites à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, nous remarquons, au nombre des nouveaux officiers de l'instruction publique :

MM. Auguste Longnon, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur à l'Ecole des Hautes-Etudes ; Charles-Arthur Bauer, professeur de philosophie au lucée de Langres ; Antoine-Baptiste Béraud, économe du lycée de Reims ; Alfred-Alexandre Chauffour, professeur de septième au lycée de Chaumont ; Louis-Lysandre Lagache, directeur d'école publique à Reims ; Emile-Jean-Eustache Salé, inspecteur de l'enseignement primaire à Château-Thierry.

Au nombre des officiers d'académie :

MM. Léon-Eugène Chévy, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Reims ; François-Désiré Barrucand, professeur de sixième au collège de Vitry-le-François ; Jules-Frédéric-Raymond Briquet, professeur de neuvième au lycée de Reims ; Georges-Henri Dubrulle, professeur de sciences au collège d'Epernay ; Joseph-Victor Isselé, professeur d'allemand au lycée de Reims ; Alfred Vivié, surveillant général au lycée de Troyes ; François Bathier, instituteur à Charny (Seine-et-Marne) ; Marie-Edouard Barguet, directeur d'école publique à Fismes (Marne) ; Mlle Eugénie-Joséphine-Séverine Bettinger, directrice d'école maternelle à Reims ; Antoine-Sulpice Briquet, directeur d'école publique à Wassy (Haute-Marne) ; Charles-Eugène Destremont, instituteur à Grandpré (Ardennes) ; Félix-Alphonse Lebon, directeur d'école publique à Romilly-sur-Seine (Aube) ; Mlle Marie-Françoise Mathieu, professeur à l'Ecole normale de Charleville ; Mlle Mélanie Métayé, institutrice à Bazancourt (Marne).

Dans les promotions faites dans l'ordre de la Légion d'honneur, nous rencontrons le nom de M. Jean-Constant-Edmond Delaunay, ancien maire de Troyes.

Enfin, nous enregistrons en même temps la nomination, comme général, du colonel d'état-major Doë de Maindreville, commandeur de la Légion d'honneur.

M. Doë de Maindreville, qui s'est distingué dans les campagnes du Mexique, de Tunisie et surtout pendant la guerre de 1870, est le gendre de feu M. le colonel Noché d'Aulnay, directeur du génie, et habite le château de Rhèges (Aube).

Le Conseil municipal de Rhèges, à la suite du banquet populaire du 14 juillet, s'est réuni pour adresser ses félicitations au nouveau promu. Le soir, les habitants ont joint leur feu d'artifice à celui du personnel du château, unissant dans une même pensée et fêtant ainsi la patrie et son dévoué défenseur.

***

Voici la mention publiée par l'*Officiel* sur les services qui ont valu à MM. Neveux et Jolly la croix de chevalier de la Légion d'honneur, lors des fêtes de Jeanne d'Arc à Reims :

M. Neveux (Charles-Jules), conseiller municipal de Reims (Marne).

Elu au Conseil municipal en 1876. Suppléant de la justice de paix. Secrétaire de l'administration du Mont-de-Piété. Vice-président de la Caisse des écoles et de la Commission des hospices. Président de la délégation cantonale.

20 ans de services.

M. Jolly (Albert), adjoint au maire de Reims (Marne).

Elu au Conseil municipal en 1884. Adjoint au maire depuis 1888. Administrateur du bureau de bienfaisance. Délégué cantonal depuis 1882.

14 ans de services.

Services exceptionnels rendus dans l'administration de la ville de Reims.

***

Parmi les importantes promotions faites, dans l'ordre de la Légion d'honneur, à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, nous relevons avec plaisir celle de notre éminent compatriote, M. Paul Dubois, statuaire, l'auteur admiré de la *Jeanne d'Arc* de Reims, élevé à la haute dignité de grand-croix.

***

M. le docteur Nicolas-Auguste Gilbert, médecin-chef de service à l'hôpital Broussais, à Paris, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Interne en 1880, médecin des hôpitaux depuis 1887, ancien médecin de l'hôpital Tenon ; 16 ans de services. Titres exceptionnels : a contracté la diphtérie dans l'exercice de ses fonctions, à

l'hôpital des Enfants-Malades ; auteur de nombreuses publications scientifiques ; lauréat de la Faculté et de l'Académie de médecine.

Le docteur Auguste Gilbert est né à Buzancy (Ardennes), et c'est avec une satisfaction toute particulière que nous enregistrons la distinction si méritée de notre jeune compatriote, récompense de ses rares qualités d'intelligence, de travail et de dévouement.

Le docteur Gilbert a commencé ses études à Vouziers ; il se prépara au baccalauréat à Reims, où déjà il se faisait remarquer au concours académique. A Paris, il ne tarda pas à obtenir le premier rang à l'internat de médecine et la médaille d'or des hôpitaux. Reçu agrégé après une brillante thèse, qui attira l'attention de ses maîtres, il devenait bientôt médecin du bureau central. Travailleur infatigable et doué d'un jugement droit, d'un esprit calme, ses anciens chefs de service voulurent l'avoir pour collaborateur, et le nom de notre jeune compatriote, lauréat de l'Académie des sciences, parut en tête des ouvrages publiés par eux, et à la rédaction desquels il avait largement participé.

***

A la suite de l'inauguration du monument Carnot, à Châlons, MM. Dagonet, statuaire, l'un des auteurs du monument, et Edgard Denancy, publiciste à Avize, viennent d'obtenir les palmes académiques.

***

M. Victor Guerlet, rédacteur à la direction des Consulats, chevalier de la Légion d'honneur, est nommé consul à Milan.

On sait que M. Guerlet, rémois, ancien officier de cavalerie, a épousé une des filles de M. S. Dauphinot, sénateur.

***

Noous relevons, parmi les dernières décisions autorisant le port de décorations étrangères, le nom de notre compatriote, M. Adrien-Charles, marquis de Mauroy, de Wassy, récemment nommé chevalier de l'ordre de Sainte Anne de Russie par S. M. le Tsar. M. Adrien de Mauroy est ancien vice-président de la Société minéralogique de France ; membre honoraire de la Société de minéralogie de Saint-Pétersbourg ; ingénieur breveté de l'Ecole des Mines, sorti le premier de sa promotion ; membre de la Société académique de l'Aube ; lauréat de deux ministères et de diverses Sociétés savantes ; il est l'un de nos premiers minéralogistes. Il s'est en outre fait connaître comme l'un de nos plus savants agriculteurs, en qualité de président du Syndicat des Agriculteurs de l'Aube.

Ajoutons que M. de Mauroy, fixé à Wassy depuis quelques années, a été récemment appelé par ses concitoyens aux fonctions

de conseiller municipal, et qu'il a servi pendant la guerre de 1870 en qualité de lieutenant du génie.

* * *

M. Emile Haguenin, ancien élève du Lycée de Reims, élève de l'Ecole normale supérieure, licencié ès-lettres, vient d'être reçu le *premier* au concours d'agrégation ès-lettres.

Ces brillants succès ne sont que le juste couronnement du travail auquel M. Emile Haguenin se livre depuis des années, et inaugurent remarquablement son entrée dans le professorat universitaire.

* * *

L'Ecole de Médecine de Reims vient d'avoir encore à enregistrer un brillant succès.

M. Mignard, élève en pharmacie de 1re classe, vient d'être reçu le *troisième* sur 222 concurrents, au concours de l'Internat en Pharmacie des Hôpitaux de Paris.

* * *

Le prix que M. Eugène Ferton, le propriétaire actuel des grandes pépinières de Chierry (anciennes pépinières Ferton-Bujot), a remporté au Concours agricole de Soissons, est à la fois un triomphe pour lui et un honneur pour la région.

Le Ministre de l'Agriculture avait mis à la disposition du jury pour la section *d'arboriculture*, un objet d'une valeur de 300 fr. et 1,000 fr. en espèces.

M. Eugène Ferton a obtenu, outre l'objet d'art, 600 fr. sur 1,000, ce qui constitue assurément le plus beau prix du concours.

Cette récompense est de tous points méritée, car ce n'est qu'à force de soins, d'intelligence et de travail que M. Eugène Ferton parvint à remettre les grandes pépinières de Chierry dans l'état de prospérité où les avait laissées son père, le regretté conseiller général de Château-Thierry.

Au début de son exploitation, il eut à lutter contre les gelées et la sécheresse : les conditions climatériques de ces dernières années furent, comme chacun sait, si désastreuses qu'il ne dut qu'à son travail opiniâtre de réussir d'une façon aussi complète qu'inespérée.

* * *

Mariages. — On a célébré récemment, dans l'église Sainte-Clotilde, à Paris, le mariage de Mlle de Villiers avec le baron Robert de Riancey, lieutenant au 12e hussards, dernier fils du comte Henry de Riancey, ancien député aux assemblées nationale et constituante.

Les témoins étaient, pour la mariée : le baron Robert de Villiers, son frère, et le colonel vicomte de La Noue, son beau-frère ; pour le marié : le vicomte de Riancey, son frère, et le vicomte d'Honincthun, son cousin.

La messe a été célébrée par le R. P. de Villiers, frère de la mariée ; la bénédiction donnée par M. le curé de Sainte-Clotilde.

***

Le mardi 7 juillet, en l'église de Saint-Pierre de Chaillot, à Paris, le R. P. du Lac, jésuite, bénissait le mariage de M. Gabriel Donjon de Saint-Martin, lieutenant au 21e dragons, avec Mlle Madeleine Le Vavasseur, fille du colonel vicomte Le Vavasseur, directeur de l'artillerie à Reims, et de la vicomtesse, née d'Hendecourt. Les témoins du marié étaient : le vicomte de Boislecomte, son oncle, et M. Morel, commandant le 21e dragons, son colonel ; ceux de la mariée : le vicomte d'Hendecourt, son oncle, et le général comte de Germiny.

MÉLANGES

Jeanne d'Arc et la Légende de saint Michel. — Jeanne, âgée de treize ans, jouait un matin d'été dans la prairie avec des filles du village, peut-être avec cette Hauviette qui, du temps qu'elles étaient petites toutes deux, passait de longs jours dans la maison du père d'Arc et partageait joyeusement le lit de son amie ; peut-être avec Mengette, sa voisine, qui filait chez elle aux veillées ; peut-être avec la grande Isabellette, si toutefois celle-là n'était pas déjà mariée et soucieuse. Les prés qu'engraisse la Meuse étendaient au loin leurs herbes monotones. Ces jeunes paysannes qui s'exerçaient volontiers entre elles, comme des garçons, à des luttes de force ou d'adresse, cette fois s'amusaient à courir.

Jeanne se livrait à cet exercice avec une ardeur singulière. A chaque course, elle s'échappait d'un tel élan, que les autres filles, demeurées bien loin en arrière, lui criaient :

— Jeannette, as-tu donc des ailes ?

Elle ne les écoutait pas, et, comme ravie et hors de sens, elle se sentait délicieusement voler, tant qu'enfin, hors d'haleine, épuisée, elle s'arrêta, et, les tempes bourdonnantes, entendit une voix qui lui disait :

— Jeannette, va au logis, ta mère a besoin de toi.

Il était midi. Elle rentra à la maison. Ne trouvant personne dans les chambres ni dans le jardin, elle restait surprise et déçue, quand la voix se fit entendre du côté de l'église et dit :

— J'ai pris le moyen de t'éloigner des autres enfants et de te parler à toi seule.

Cette ruse un peu niaise, et sentant le village, ne pouvait pas choquer une fillette de la campagne, fût-elle douée comme celle-ci d'un profond sentiment mystique.

Soixante-dix ans auparavant, à l'une des portes de la ville de Sienne, en Toscane, une voix mystérieuse avait semblablement parlé à la fille encore enfant de Giacomo le Foulon. La voix avait usé du même artifice, qui nous semble ingénu. Et la fille du foulon, Catherine de Sienne, avait par la suite reçu de Dieu une grande mission. Jeanne, très probablement, ne connaissait pas même de nom la sainte des dominicains d'Italie. Mais elle lui ressemblait, du moins par le cœur et par l'imagination.

Elle était d'humble état, comme la fille du foulon siennois. Elle ne l'imitait pas ; elle la revivait.

Aussi peu offensée que Catherine du tour vulgaire que prenait le miracle, Jeanne avait grand'peur. Ce sentiment d'effroi est commun à tous les visionnaires. La voix se borna pour cette fois à des exhortations pieuses d'une extrême simplicité.

— Je viens de Dieu, dit-elle, pour t'aider à te bien conduire. Jeannette, sois bonne, et Dieu t'aidera !

Les jours suivants, la voix se fit entendre de nouveau et répéta :

— Jeannette, sois bonne !

Elle ne savait pas encore de qui venait la voix.

Si l'on fait une étude comparée des visionnaires investis d'une mission, on s'aperçoit que ce n'est pas ici le seul cas où le visiteur céleste tarde à se faire connaître.

En 1623, un paysan d'Auray, Yves Nicolazic, voit une dame vêtue de blanc, qu'il prend pour l'âme de sa mère. C'est à sa troisième apparition que la dame lui apprend qu'elle est sainte Anne, mère de Marie, et qu'elle l'a choisi pour relever une antique chapelle.

En 1697, François Michel, maréchal-ferrant à Salon, voit un spectre tenant à la main un flambeau, qui lui ordonne d'aller trouver le roi. Le spectre ne se nomme pas. François Michel sut plus tard que c'était le spectre de la reine Marie-Thérèse.

Mais on n'a pas la déclaration du visionnaire à ce sujet et quelque doute subsiste.

En 1816, un laboureur de Gallardon, Thomas-Ignace Martin, pendant qu'il travaillait aux champs, voit une apparence d'homme vêtu d'une redingote « blonde », qui lui donne mission d'aller parler au roi. Cette figure apparaît trois fois encore sans se faire connaître et, à sa quatrième apparition, refuse formellement de dire son nom à Martin, qui le lui demande. Plus tard, l'être mystérieux se ravise et dit :

« Je suis l'archange Raphaël. »

Jeanne d'Arc demeura dans l'ignorance pendant un temps qu'on ne peut mesurer et dont elle ignora peut-être elle-même la durée. Elle était fort jeune. Ses impressions étaient confuses, et il semble qu'elle ait toujours manqué de mémoire.

Un jour, enfin, elle vit une belle lumière et reconnut l'archange saint Michel.

Assurément elle le connaissait bien, car il était populaire dans toute la chrétienté et particulièrement en France.

La Légende dorée racontait abondamment ses apparitions étranges. Il se plaisait sur les hauts lieux et voulait que les montagnes lui fussent consacrées.

On l'avait vu une première fois, en l'an trois cent quatre-vingt-dix de Notre-Seigneur, sur le mont Gargan, près de la ville de

Siponte. Il y avait en ce temps-là un homme riche, nommé Gargan, comme la montagne au pied de laquelle il paissait ses troupeaux. Or, un jour que le bouvier ramenait les bœufs à l'étable, Gargan s'aperçut qu'il manquait un taureau.

Il le fit rechercher par ses serviteurs dans tous les pâturages. Mais ce fut en vain ; et le maître du troupeau désespérait de le trouver, quand il le vit tout à coup sur le sommet de la montagne, à l'entrée d'une caverne. Aussitôt, dans le transport d'une fureur incompréhensible, il lance une flèche à la bête échappée. Mais le trait, se retournant avec violence, frappe l'homme et le tue.

En apprenant une si étrange aventure, les habitants de Siponte furent saisis d'effroi. Ils allèrent vers l'évêque et lui demandèrent ce qu'il convenait de faire en cette conjoncture. Il leur ordonna de jeûner durant trois jours et de prier Dieu. Quand ils eurent fait ainsi, saint Michel apparut à l'évêque et lui dit :

— Je suis Michel archange ; je veux honorer cette montagne sur la terre ; c'est pourquoi j'ai fait connaître que j'étais le vigilant gardien du lieu.

Alors l'évêque et les citoyens de la ville allèrent sans tarder, en belle procession, sur le mont Gargan, et, n'osant entrer dans la caverne, ils se mirent en oraison devant l'entrée.

On connut plus tard qu'il se trouvait dans cette caverne trois autels, dont deux étaient tournés vers l'occident. Le troisième, qui regardait l'orient, était couvert de pourpre.

Une autre apparition, mentionnée par les légendaires, fut manifeste en l'an sept cent dix, au lieu nommé le mont Tombe, près de la mer, à six milles de la cité d'Avranches. Saint Michel apparut à l'évêque de ladite ville d'Avranches et lui commanda de construire une église sur le mont Tombe, à l'endroit où l'on trouverait un taureau, que des voleurs y auraient caché, et d'asseoir l'édifice sur toute l'aire foulée par les pas du taureau.

C'est en observation de ce commandement que s'éleva l'abbaye du mont Saint-Michel au péril de la mer.

Ainsi l'on trouve deux fois le bœuf associé à l'archange, qui a bien d'autres soins joint, comme Hermès, la fonction de conducteur des morts.

Cent ans avant l'apparition du mont Tombe, à la fin du dixième siècle, Michel se montra à Rome. La peste dépeuplait la ville. Le pape Grégoire, un jour qu'il priait pour le peuple, vit sur le tombeau d'Adrien, qui s'élève comme une colline au bord du Tibre, l'archange essuyant son épée ensanglantée. Par là, le saint pontife connut que l'exterminateur avait fini son ouvrage. Il consacra à saint Michel le tombeau d'Adrien, qui désormais fut placé sous le vocable du Saint-Ange.

Dans sa légende, formée, en ce haut moyen-âge, avec des débris de mythes plus anciens et des traditions locales, saint Michel prend la physionomie d'un géant terrible, soulevant sans effort des rochers énormes, d'un Gargantua capricieux, bon ou mauvais selon la disposition de son esprit, ici tuant un homme pour punir un méfait imaginaire ; là tirant de l'eau une femme enceinte ; ailleurs semant la peste, puis composant pour les fiévreux une tisane de miel, de vin et de poivre. Son absurde caractère et sa conduite bizarre l'auraient fait exclure à la longue de la mythologie chrétienne, où sa figure semble assez étrange.

Mais il était solidement fixé à l'Eglise par des textes de la Bible. Ces textes, comme les entendaient les théologiens, conféraient à l'archange le commandement des milices célestes et l'exécution des jugements divins. En considération d'une si haute dignité et d'une si redoutable puissance, on ferma les yeux sur les caprices barbares du géant, et l'on s'appliqua à reconnaître en lui le type du bon militaire. En dépit de ses plus fâcheuses aventures passées, il fut tenu pour excellemment sévère et juste. Sa force n'était d'ailleurs point douteuse. On le vit au portail des cathédrales tenant ou l'épée flamboyante, ou les balances égales, dans sa double dignité de soldat et de juge. Le progrès des mœurs aidant, on laissa dans l'ombre ses histoires de bœufs et ses vengeances farouches, dont le récit n'eut plus de crédit que dans le peuple naïf. Encore n'est-il pas sûr que Jeanne d'Arc en ait eu connaissance. Du moins n'ignorait-elle pas que saint Michel pesait les âmes, et peut-être l'avait-elle vu représenté en peinture des balances à la main. Ce qu'elle savait sûrement, par quelque beau sermon de messire Guillaume Frontey, curé de Domremy, c'est que, porte-étendard des milices célestes, saint Michel archange avait remporté une grande victoire sur Lucifer et sur tout l'ost des mauvais anges, précipités par lui dans un air épais et sombre où ils demeureront enfermés jusqu'au jour du jugement.

« Car, disait messire Guillaume Frontey, à peu près en ces termes, il ne leur est pas permis d'habiter le ciel, ni la partie supérieure de l'air, parce que c'est un lieu clair et délectable, ni d'être sur la terre avec nous, parce qu'ils nous tourmenteraient trop ; mais ils sont dans l'air entre le ciel et la terre, afin que lorsqu'ils regardent en haut et qu'ils voient la gloire qu'ils ont perdue, ils en éprouvent une vive douleur, et que, quand ils regardent en bas et voient monter les hommes au ciel dont ils sont eux-mêmes tombés, ils en soient tourmentés d'envie. Souvent, par la permission de Dieu, ils descendent vers nous pour que nous soyons éprouvés. »

C'était là, du temps de Jeanne, de l'histoire et de la cosmographie élémentaires, qu'il n'était permis à personne d'ignorer. La fille de Zabillet Romée se figurait saint Michel sous l'aspect

d'un beau chevalier portant le heaume couronné, la cotte d'armes et la lance, tel que le représentaient les imagiers.

Elle disait elle-même qu'il venait « en habit de prud'homme », c'est-à-dire vêtu comme un sage et digne personnage, de haute naissance et faisant bon service à l'armée.

Cinq cents ans plus tard, ce Thomas-Ignace Martin, dont nous avons déjà parlé, vit l'archange Raphaël portant un chapeau de haute forme, vêtu d'une longue redingote claire, ou, pour parler comme le bonhomme, blonde, chaussé d'escarpins vernis, enfin, habillé des pieds à la tête ainsi qu'un Monsieur. Les deux visions procèdent du même idéal.

(Echo de Paris) Anatole France

* * *

Deu de Montigny (4 mars 1796).

L'épi naissant mûrit de la faux respecté
Sans crainte du pressoir, le pampre tout l'été
Boit les doux présents de l'aurore ;
Et moi, comme lui belle, et jeune comme lui,
Quoi que l'heure présente ait de trouble et d'ennui
Je ne veux pas mourir encore.

(La Jeune Captive)

Dans quelques jours la paroisse de Sommevesle se disposera à célébrer le centenaire de la mort de M. Musart (11 mars). Des historiens de talent ont retracé sa vie ; il faut lire les belles pages dues à la plume de M. l'abbé Puiseux pour être édifié sur les vertus et la mort héroïque de ce bon prêtre. L'infortuné qui partagea son cachot et le précéda de quelques jours dans la tombe a droit, lui aussi, que sa mémoire ne tombe pas dans l'oubli : quelques notes particulières, et probablement inédites, nous ont permis de lui consacrer cette notice.

Louis-Joseph Deu de Montigny (Mme Rouillé d'Orfeuil était une Montigny), naquit à Chavanges (Aube) en 1773, d'une ancienne famille de Champagne, ayant de profondes racines dans le passé et qui a formé les branches de Rapsécourt, de Somme-Vesle, du Mesnil, de Perthes et des comtes de Marson.

Il sortait à peine de l'adolescence lorsque la Révolution éclata ; sa famille, comme la plus grande partie de la noblesse, se jeta dans l'émigration. De Montigny refusa d'aller à l'étranger et il fallut la force pour l'y contraindre : « Je te brûlerai la cervelle, lui dit un de ses oncles en lui appliquant un pistolet sur la gorge, si tu ne viens pas avec moi. » Craignant un scandale, le jeune homme céda ; avant de partir, il dit, les larmes aux yeux, à un ami : « Je m'en vais, mais je m'en vais malgré moi, et si j'en retrouve l'occasion, coûte que coûte, je reviendrai. »

Le jeune émigré ne tarda pas à sentir ce que le pain de l'étranger avait d'amer ; il avait emporté avec lui le cher souvenir de la terre natale, l'amour et l'orgueil du pays. Au-dessus des agita-

tions lointaines des partis, il entendait gronder l'orage menaçant des coalitions qui tonnait autour des frontières françaises et, pour y résister, il voyait le paysan quitter sa charrue pour prendre le fusil, l'ouvrier abandonner l'atelier pour la vie tumultueuse des camps. Comprenant que son devoir était aussi là-bas, il quitte sa famille qui le déshérite et le maudit. Va, Montigny, tu fais bien ; quand la patrie est en danger, ce n'est pas trop de tous ses enfants pour la défendre!

Marchant tout le jour et se reposant à peine, le jeune homme approche du but ; mais ses forces le trahissent; exténué de fatigue, il tombe malade à Arlon, dans le Luxembourg, et est obligé de garder le lit plusieurs semaines, dépassant ainsi, sans le savoir, le délai fixé pour la rentrée des émigrés ; sa maladie a épuisé ses dernières ressources ; aussitôt que son état le permet, il poursuit sa route et contracte un engagement. On l'envoie à l'armée du général Dampierre, dans l'administration des fourrages ; n'ayant pas l'argent nécessaire pour s'acheter un pantalon, un camarade lui en prête un.

Trois ans et demi se passent au milieu des camps ; nous retrouvons le jeune de Montigny adjudant dans l'artillerie ; désormais une brillante carrière s'ouvre devant lui et déjà il entrevoit des jours glorieux. Mais il a oublié le passé : la sécurité dont il jouit n'est que le calme précurseur de la tempête qui doit anéantir ses espérances. La jalousie, qui toujours veille sur le mérite, l'accable de noires calomnies ; il est dénoncé comme émigré, arrêté, conduit à Reims et jeté en prison. Cela ne l'inquiète guère ; mille et une occasions de s'échapper se présentent : la pensée ne lui vient même pas d'en profiter ; son innocence sera proclamée et après une courte détention, grandi par cette épreuve passagère, il reviendra prendre sa place à l'armée.

Il allait avoir pour accusateur un ennemi implacable, le régicide Thuriot, délégué par le Directoire près le tribunal de Reims pour faire exécuter les lois dans toute leur rigueur contre les émigrés et les prêtres déportés.

Le jour du jugement arrive ; pas de jury : des juges craintifs dominés par Thuriot. On lit à l'accusé les listes des émigrés sur lesquelles il a omis de faire rayer son nom : les connaissait-il seulement ? Le jeune homme avoue et explique son émigration forcée, sa maladie qui l'a empêché de rentrer à temps, sa fidélité à servir la République. Six témoins appelés à charge n'ont rien pu dire contre lui et ont reconnu la sincérité de sa déclaration. L'accusateur, sentant que les juges lui sont favorables à cause de sa jeunesse et de sa loyauté, lui reproche de ne servir la République que pour mieux la trahir ; il refuse ses preuves relativement à sa maladie et, pour l'accabler et le perdre dans l'esprit des juges lui lit une lettre de sa mère l'abreuvant d'outrages, lettre barbare que cette malheureuse, affolée peut-être par la peur, aurait écrite

pour se sauver avec son autre enfant en faisant porter toutes les charges sur celui qui est sous les verrous. On a prétendu que cette lettre était une infâme calomnie inventée par l'accusation : ce chef-d'œuvre d'atrocité surpasserait tout ce que les Robespierristes avaient imaginé en fait de raffinement de cruauté.

De Montigny est condamné à mort, et la peine exécutoire dans les 24 heures.

Le président Gombault lui lut le jugement d'une voix éteinte qui décelait l'impression douloureuse qu'il faisait sur son âme ; les mots *condamné à mort* furent à peine articulés dans un sanglot et le condamné ne les entendit ou ne les comprit pas, car, se voyant emmené par les gardes, il leur demanda : « Suis-je condamné ? » Trois juges pleuraient, et, sauf Thuriot et le substitut habitués à pareil spectacle, il n'était pas, dans l'auditoire, une seule figure qui ne fût mouillée de larmes.

L'infortuné, ramené dans sa prison, s'abandonne à son désespoir ; ne comprenant rien aux lois qui le frappent, il maudit ses juges en se voyant moissonné à la fleur de l'âge, en pleine sève intellectuelle. La Providence, qui n'abandonne jamais les malheureux, a pitié de lui : elle lui donne pour compagnons de captivité deux hommes de dévouement : l'abbé Loriquet et l'abbé Musart qui attendent, eux aussi, qu'on décide de leur sort. Le premier moment d'exaspération passé, les deux amis s'efforcent de le calmer et de le préparer à mourir ; ils y réussissent à ce point que M de Montigny se confesse, pardonne à ses bourreaux et regarde la mort en face sans défaillance.

Le lendemain matin il écrit à sa sœur la touchante lettre que voici, qu'on peut considérer comme son testament :

Rheims, ce 4 mars 1796 (V. S.)

Ma bonne amie,

Après avoir été interrogé trois fois et avoir toujours persisté à dire la vérité, j'ai, hier troisième jour de mars, subi mon dernier jugement, qui me condamne, après avoir entendu six témoins qui n'ont prouvé que ce que j'ai toujours dit, à la peine de mort, à être expédié 24 heures après mon jugement. On ne m'a pas donné le temps de me justifier : si bien donc que j'étais jugé et condamné avant que d'être entendu ; cependant, j'ai demandé un délai de 15 jours afin de faire venir un certificat, qui constate l'impossibilité dans laquelle j'étais de rentrer au mois de mai, sur ma maladie à Arlon. Il m'était aussi facile d'avoir cette pièce que de prouver mon service (pour la République) depuis trois ans et demi. Ma tendre sœur, ma bonne amie, ce qui a fait mon malheur, c'est cette lettre, écrite ou supposée (ou substituée) de ma mère ; cette lettre disait que j'étais un très mauvais sujet, menant une vie errante et vagabonde, depuis fort longtemps, enfin le plus grand scélérat de la terre. O ma mère ! s'il en est ainsi, je vous le pardonne !

A peine l'arrêt de mort était-il lancé contre moi, je voulus parler ; peine perdue ! et la grâce qu'on m'accorda fut d'être reconduit par un piquet de chasseurs et autres troupes, dans une prison plus obscure que celle que je venais de quitter ; d'où je ne fus retiré, que lorsque je me rappelai que

j'étais chrétien, et que si je m'étais écarté, depuis ma sortie du collège, de mes premiers principes, c'est Dieu qui me punissait. Voulant mourir en bon chrétien, je demandai un confesseur qui me fut accordé. Alors, il me remit dans un chemin duquel, malheureusement, je m'étais trop écarté et que je n'abandonnerai qu'à la mort. Je n'ai pu trop reconnaître les soins et les attentions du geôlier qu'en lui laissant le peu de butin qui me restait. Tout Rheims connaît mon innocence et gémit de ma destinée malheureuse... Adieu, adieu, ma chère amie : oubliez, comme moi, tous ceux qui nous ont voulu du mal; jusqu'à même Turiot qui a prononcé mon arrêt de mort aussi facilement qu'il aurait pu, sans se compromettre, me rendre à la liberté.

Cependant, je ne lui en veux point, je lui pardonne ma mort !

Adieu, à tous mes amis, je n'ai pas d'ennemis.

Signé : Deu de Montigny.

Les préparatifs du supplice qui devait avoir lieu sur la place de la Couture (place Drouet-d'Erlon) furent lents ; il fallut presque forcer les exécuteurs, tellement cette exécution répugnait à tout le monde et c'est seulement 26 heures après le jugement qu'on vint le chercher pour mourir. Il refusa de monter en voiture, et cette grâce, qui devait être refusée à M. Musart, lui fut accordée. Il mourut, dit l'abbé Loriquet, avec la résignation d'un chrétien et le courage d'un héros. Il n'avait que 23 ans.

Nous avons emprunté beaucoup de ces détails à la *Feuille Rhémoise*, le seul journal qui s'imprimât à Reims à cette époque ; il était rédigé par le citoyen Delloye, comédien. Républicain convaincu et ardent, il ose, malgré le danger, prendre la défense des victimes et flétrir en termes énergiques l'accusateur; il s'élève avec véhémence contre la manière sommaire de juger et contre les lois sanguinaires qui déshonorent cette époque. En voici quelques extraits :

« Honte, s'écrie-t-il après l'exécution de Montigny, à qui me « contesterait le devoir de ne parler des morts qu'en bien. *De mor-* « *tuis nihil nisi bonum !* Et de tous les devoirs d'un feuilliste « républicain, le premier est irrévocablement de mettre en évi- « dence les erreurs, les torts, les abus des autorités constituées, « afin d'en prévenir le retour. La pure vérité n'avilit jamais que « les coupables. »

Parlant de son attitude devant la mort, le journal dit que le peuple se plaisait à l'opposer à celle des deux scélérats exécutés l'année précédente comme septembriseurs : « La sérénité stoïque, « la paix de l'âme, la force d'esprit, le ton, les manières honnêtes, « sans affectation ni bravade, tout ce qu'on a observé et admiré « en prison, et pendant qu'il marchait à la mort et jusqu'à son « dernier moment, voilà pour les personnes qui ont bien étudié « le cœur humain et les dehors des malheureux; voilà des témoi- « gnages indubitables que de Montigny n'était point criminel. « Thuriot ! pour savoir mourir en républicain, il faut avoir vécu « comme tel ! »

Après la mort de M. Musart, le libre-penseur Delloye donne au prêtre, un témoignage de sympathie et proteste encore :

« Et toujours du sang ! dit-il, serions-nous encore loin du compte « jacobin de Marat ? 60,000 têtes !... L'établissement du Tribunal « Criminel vient d'attirer dans Rheims plus d'une fatalité déso- « lante. L'interdiction du spectacle de la guillotine paraît moins « prochaine que souhaitée par les bons citoyens. Chez les Rhémois « une sensibilité naturelle n'a cessé de se manifester aussi répu- « blicainement que leur soumission à la loi et leur amour de « l'ordre social. Aux supplices qui viennent de se succéder, d'une « semaine à l'autre, pas un de ces cris de joie cannibale, qui ren- « dirent si exécrable la populace parisienne, pas une de ces piail- « leries forcenées ne s'est fait entendre ici. Un silence morne, « l'effroi, la consternation sur les physionomies, la pâleur de « l'humanité souffrante, les yeux baignés de larmes, toutes les « expressions des cœurs navrés ; voilà ce que j'ai bien observé. »

Parlant de M. Musart : « Il a vécu !... sa résignation philoso- « phique et sa persuasion catholique, dont un scélérat n'a pas la « moindre idée, ont intéressé les honnêtes gens. On a vu que la « mort n'est pas aussi terrible que nous l'imaginons, c'est un « spectre qui nous épouvante à une certaine distance et qui dispa- « raît alors qu'on vient à en approcher de bien près. »

Dans un autre numéro : « Le refus cruel qu'on lui a fait, malgré « ses vives instances au sortir de la prison, d'aller à pied jusqu'à « l'échafaud comme on y avait laissé aller Montigny ! L'égalité lui « avait fait espérer cette satisfaction ; mêmes prérogatives et « mêmes humiliations ! Les Droits de l'homme disent que : « Tout « traitement, qui aggrave la peine déterminée par la loi, est un « crime. Ce qui n'est pas défendu ne peut être empêché. Nul ne « peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas. » Où donc « est la loi en vertu de laquelle on a contraint le second et non le « premier à être traîné la tête nue et sur la charrette de honte ? « Certain réquisitoire que diverses versions attribuent à Thuriot « ne peut être autorisé à ces détails de supplice, s'il n'est fondé « sur d'autres lois révolutionnaires des Fouquier, Chaumette et « compagnie, d'effroyable mémoire. »

L'éloge d'un adversaire se passe de commentaires.

(*Journal de la Marne*) O. LALLEMENT

* * *

LE COMTE DE MONTEBELLO A MOSCOU. — Le *Figaro* a publié, sous la signature de son correspondant à Moscou, M. Hugues Le Roux, le compte-rendu suivant de la fête donnée à l'occasion du sacre de Nicolas II par notre ambassadeur, dont on sait les origines champenoises.

Voici la formule de l'invitation que l'ambassade de France envoyait, ces jours-ci, à quelques élus :

« Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice, daignant honorer de leur présence le bal qui aura lieu à l'ambassade de France le 18/30 mai, l'ambassadeur et la comtessse de Montebello prient M*** de leur faire l'honneur d'y assister. »

Depuis plusieurs mois, la possession d'un de ces petits cartons est devenue une grave préoccupation pour des milliers de personnes. On s'attendait à des merveilles de goût ; on voulait assister, coûte que coûte, à cette soirée historique. S'il avait fallu satisfaire tous ces désirs, il ne restait plus à l'ambassade de France qu'à donner son bal sur la plus grande place du Kremlin. Il s'est fait ici une incroyable dépense de diplomatie. Ceux qui ignorent le tracas de ces organisations et qui les tiennent pour futiles devraient bien, pour leur châtiment, être un peu condamnés à les subir. Après cela ils parleraient moins légèrement de ces choses graves.

Nous sommes tous émerveillés de la grâce que Mme la comtesse de Montebello a prodiguée dans cette occasion. Ceux à qui on n'a pu accorder leurs demandes et ceux à qui il a fallu dire « non » sont partis également enchantés de l'accueil.

Depuis des jours et des jours, grands-ducs, princes étrangers, diplomates, pétersbourgeois et moscovites ont passé par le salon de l'ambassadrice. Tous ont subi le charme qui donne une âme à cette demeure improvisée et qui en fait une maison vraiment française par les nuances exquises de la politesse, l'éclat de la beauté et de l'esprit.

C'est sûrement une heureuse fortune pour notre pays d'être représenté en Russie par l'alliance solide d'un homme et d'une femme dont les qualités s'harmonisent et se complètent. Ceux qui sont jaloux de la haute situation que le comte de Montebello occupe à Saint-Pétersbourg — la première dans le milieu diplomatique — disent volontiers : « C'est un homme heureux ! » Et en effet, à Londres, à Bruxelles, à Pétersbourg, à Constantinople, partout où l'ambassadeur a passé, son souvenir est resté vivant. Hier encore, le Sultan le priait de venir, avec Mme de Montebello, vivre quelques semaines de vacances dans un palais du Bosphore. Ceux qui se souviennent par qui fut déjouée la combinaison Drummond-Wolf pensent qu'en effet l'extraordinaire sang-froid de l'ambassadeur, son flegme militaire, sont un heureux don de nature.

Le nom de l'ambassadeur est singulièrement honoré en Russie, en souvenir d'un passé qui vit dans toutes les mémoires. On n'a pas oublié à Pétersbourg l'ambassade du duc, fils aîné du maréchal Lannes, qui, en 1832, au moment de la grande insurrection de Pologne, se tira à son honneur de difficultés où un autre aurait succombé. D'autre part, son oncle, le général de Montebello, se trouvait, par son mariage avec Mlle de Villeneuve-Bargemont, le petit-fils du duc de Vicence, le premier ambassadeur envoyé par Napoléon Ier en Russie, après la paix de Tilsitt.

La demeure qui a été louée pour abriter l'ambassade française et la mission extraordinaire est un palais dans le style russe, bas, amplement développé avec une entrée large, un péristyle à colonnade, le tout peint en rose, à la mode d'ici. Le propriétaire de l'immeuble est toujours le prince Chémérétieff, mais il louait, depuis des années, au Club des Chasseurs. On a refait toute la maison en vue des réceptions et du fameux bal. Il ne reste presque point de place, dans ce palais, pour y loger M. et Mme de Montebello, le général de Boisdeffre et son officier d'ordonnance, le commandant de Saint-Morel. Le reste de la mission et le personnel de l'ambassade habitent tout à côté, dans un couvent de demoiselles... presque un gymnase de jeunes filles.

Cette maison Peripalkine, où j'écris ces lignes, est le meilleur collège de Moscou. On a profité des vacances de ces demoiselles pour installer dans leurs dortoirs nos officiers et nos jeunes attachés. J'ai là sous les yeux des aquarelles qui nous regardent avec des regards un peu étonnés ; un tableau d'honneur où sont écrits les noms des jeunes gloires de la maison... Qu'adviendrait-il pourtant du gymnase Peripalkine, si les rêves, comme les mythologies l'imaginèrent, étaient des génies ailés qui nichent dans les corniches des plafonds ?

J'ai déjà donné les noms des dix personnes qui composent la mission militaire de M. le général de Boisdeffre : M. l'amiral Sallandrouze de La Mornaix, les généraux Tournier et Jeannerod, le lieutenant-colonel Ménétrez, le commandant de Saint-Morel, les capitaines Hély d'Oissel, de Labry, Carnot, M. Mollard.

La petite cour de l'ambassade de France est formée par le comte de Vauvineux, MM. les premier, second et troisième secrétaires Bapst, Guillemin, Fernand Prévost ; M. de Seynes, attaché ; M. le colonel Moulin, attaché militaire, qui est si fêté ici ; M. le commandant Hautefeuille, attaché naval. Quelques personnes amies du comte et de la comtesse de Montebello sont venues les aider à faire les honneurs de la maison. D'abord le frère et la belle-sœur de l'ambassadeur, le comte et la comtesse Fernand de Montebello (de Mareuil-sur-Ay) ; une sœur de Mme de Montebello, Mme Hope Vere ; Mme Moulin ; le comte de Turenne ; le comte de Villeneuve, qui fut attaché militaire à Vienne ; le comte de Carayon La Tour ; le comte de Cossé-Brissac ; le comte Maurice de Montebello ; le baron et la baronne Merlin ; le capitaine N. Magne (neveu de M. le comte Werlé).

Ce qu'aura coûté cette installation princière, le Gouvernement de la République le sait déjà, mais je gagerais que M. de Montebello l'ignore encore. Il y a, dans un des salons qui s'ouvrent entre la salle à manger et la salle de bal, une admirable tapisserie du temps de Louis XIII, qui représente quelque aménagement royal pour la réception d'un ambassadeur extraordinaire d'Espagne. C'est le symbole excellent de la vie que l'on a menée,

depuis trois semaines, au palais Chérémétieff. L'ancien théâtre s'est transformé, comme par miracle, en salle de bal lambrissée de marbre; les uniques tapisseries du Garde-Meuble, qui racontent l'histoire de Don Quichotte, se sont déployées sur les murs. Deux fauteuils de Beauvais, où s'asseoiront l'Empereur et l'Impératrice pendant le souper, se sont alignés contre la muraille avec un air d'intimité ancienne.

C'est la merveille de cette installation, l'objet d'étonnement plus miraculeux que le jaillissement de cette fontaine lumineuse qui sort, au fond d'un des salons, d'un jardin d'hiver et se répercute à l'infini dans l'enfilade des glaces, c'est, dis-je, la merveille, le miracle d'un goût féminin singulièrement sûr de soi. Nul ne s'aviserait que ceci est un décor improvisé. La petite table qui porte quelques bibelots : un porte-cigarettes étoilé de brillants, un portrait de l'empereur Nicolas, signé d'une écriture élégante, un peu féminine, vient à propos pour donner l'air habité à cette vaste demeure où d'autres se seraient contentés de camper dans l'or et la richesse.

L'ensemble de ce splendide ameublement, entièrement français, cela va sans dire, a été composé par les soins de Mme de Montebello, de la façon la plus heureuse. Indépendamment des grandes et somptueuses tapisseries des Gobelins, qui font sensation, le mobilier des salons de réception est en imitation de tapisserie, jouant l'ancien à s'y méprendre ; les meubles, ornés de bronze ciselé, sont des reproductions absolument artistiques. Il me paraît juste de constater que c'est la maison Krieger, de Paris, qui a été chargée de ce travail.

Les cadeaux qui seront offerts aux souverains sont marqués du même caractère de goût. Le Tsar a demandé qu'on lui présentât hier le *Réveil des Fées*, la magnifique composition de Mazerolles, que M. le Président de la République lui envoie. M. de Montebello m'a montré d'autre part l'éventail qui sera offert à l'Impératrice. C'est une délicieuse miniature de Leloir, une barcarolle de jeunes mariés, en gondole, suivis d'une autre barque où jouent les musiciens ; un « régal », comme on disait jadis. Aux deux coins, dans des cartouches discrets, le Kremlin et une vue de la Seine sous les ponts.

Ce qu'a été la fête dans un tel décor, on l'imagine. Nous avions les yeux éblouis par les magnificences du bal de la Cour et de la représentation de gala. Ici, le mot rouge ne signifie pas seulement la couleur qui éclate, il est un synonyme de beau : une fille rouge, c'est une belle fille ; l'escalier rouge, c'est le bel escalier. Un officier de la garde qui m'indique cette nuance ajoute :

« Nous avons en russe ce proverbe, qui est de circonstance ce soir : « Si les murs de la maison ne sont pas rouges, l'hospitalité « est rouge. »

Il me semble que les femmes doivent préférer ces délicatesses de Gobelins, ces voisinages, ici et là, d'habits noirs à l'éclat des

ors qui tuent tout l'effet de leurs ajustements. Les merveilleuses toilettes qui entourent la robe rose pâle de Mme de Montebello étaient perdues l'autre jour dans les rutilances de la salle du Trône et, au théâtre, dans le feu d'artifice des loges.

Précédées de tous les grands-ducs, des grandes-duchesses et de tous les princes étrangers, Leurs Majestés sont arrivées exactement à dix heures et demie : l'Impératrice en robe d'un jaune mourant, l'Empereur avec le grand-cordon de la Légion d'honneur, dans l'uniforme de colonel du régiment de Préobrajensky, premier régiment de la garde. Ceci est un détail qui chez nous touchera beaucoup de cœurs. Quand S. M. l'empereur Alexandre III mourut, le Tsarevitch était colonel. Aussitôt les peintres d'images officielles et populaires se hâtèrent de représenter le jeune Empereur dans des uniformes de général, mais, par ordre, toutes ces entreprises furent arrêtées. Le tsar Nicolas déclara : « Je veux conserver le grade que je tiens de mon père ! » C'est en uniforme de colonel qu'il a fait son entrée dans Moscou, qu'il s'est présenté dans l'église le jour du sacre ; c'est encore en uniforme de colonel que, après le couronnement, nous l'avons retrouvé aujourd'hui. Ces délicatesses respectueuses du souvenir ajoutent une poésie à la jeunesse de cet autocrate de vingt-huit ans qui, ce soir, a voulu être l'hôte de la France.

L'Empereur et l'Impératrice ont été reçus à l'entrée du palais par le comte, la comtesse de Montebello et le général de Boisdeffre, suivis des membres de leurs ambassades.

L'Impératrice a pris le bras de M. le comte de Montebello, et l'Empereur celui de Mme de Montebello, et sont passés immédiatement dans la salle de bal en traversant le beau salon de l'ambassadrice. Le bal a commencé aussitôt.

L'Empereur a dansé avec Mme de Montebello ; l'Impératrice avec le comte de Montebello ; au second quadrille, l'Impératrice a dansé avec le général de Boisdeffre.

Vers minuit, l'Empereur et l'Impératrice se sont retirés dans les salons réservés, où le thé a été servi. Après le thé, Mme de Montebello a présenté à Leurs Majestés les dames françaises de distinction, puis on a dansé une mazurka entrecoupée de figures de cotillon.

Le souper a été servi après une heure. Quatre tables ont été dressées dans le grand salon impérial. L'Empereur, conduisant Mme de Montebello, présidait une table, et l'Impératrice, conduite par le général de Boisdeffre, une autre ; les deux autres tables étaient occupées par les princes.

Les invités ont soupé par tables rondes, couvertes des fleurs les plus rares.

Veut-on, pour terminer ces détails, le menu du souper qui a été servi dans cette splendide soirée ?

Consommé froid
Truite à la Souveraine
Filets mignons Parisienne
Poularde du Mans La Vallière
Salade de laitue à la crème
Asperges d'Argenteuil sauce mousseline
Biscuit glacé Princesse
Gaufrettes
Champagne Montebello, Crémant

Le champagne Montebello a coulé à flots, est-il besoin de l'ajouter? Le menu était délicatement peint par Gervex.

L'Empereur et l'Impératrice se sont retirés émerveillés de la somptueuse hospitalité française.

La façade du palais de l'ambassade ainsi que les jardins étaient brillamment illuminés. Cette merveilleuse fête a dépassé, on peut le dire, tous les rêves.

* * *

Li-Hung-Tchang au chateau de Mareuil-sur-Ay. — Durant un des dîners officiels qui furent offerts par le comte de Montebello, notre sympathique ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à l'occasion du couronnement du Tsar, dîner auquel assistaient les hautes personnalités de toutes les puissances, Li-Hung-Tchang offrit son bras à la comtesse Fernand de Montebello, de Mareuil-sur-Ay, pour la conduire à table.

Durant le repas, la conversation tomba sur le vin de Champagne, et le vice-roi de Petchili fut heureux d'apprendre à sa voisine qu'il connaissait le *Montebello* pour l'avoir sablé maintes fois dans son pays. A la suite de cette conversation, Li-Hung-Tchang fut invité à venir visiter le magnifique domaine que le comte Fernand de Montebello possède à Mareuil-sur-Ay.

Il est bien difficile de résister à une invitation, surtout lorsqu'elle est faite par une charmante femme ; aussi promit-il d'accéder à un désir aussi aimablement formulé.

Li-Hung-Tchang est un homme de parole, et son premier soin, dès son arrivée en France, fut d'avertir la comtesse qu'il se rendrait à Mareuil-sur-Ay le 23 juillet.

Parti de Paris par l'express de 8 h. 10 du matin, il arrivait à 10 heures à la gare d'Oiry, où l'attendait le comte F. de Montebello, dont le frère, député, avait tenu à accompagner le vice-roi depuis Paris.

Ce dernier avait à sa suite un de ses interprètes, Ling-You, qui a fait ses études en France et parle très correctement, traduisant, avec une grande rapidité, la pensée de ses interlocuteurs; trois membres de la légation : Huang-Kin-Wei, Sieh-Pan-Po et Tschang-Liu, complétant, avec deux domestiques, les représentants du Céleste-Empire.

L'élément français comprenait : MM. de Bernières, commissaire des douanes chinoises, attaché, par décret impérial, à l'ambassadeur extraordinaire ; le commandant d'Amade, officier d'état-major du 18e de ligne, et le capitaine Meillet, du génie, qui tous deux, ayant habité la Chine, ont été attachés par le gouvernement français à la personne du vice-roi. Un des médecins de Li-Hung-Tchang, le docteur Irwin, ainsi que M. James Hart, commissaire des douanes chinoises pour l'Angleterre, et son frère, M. Robert Hart, organisateur de ces douanes, étaient aussi du voyage.

Comme on le pense, la nouvelle du voyage de l'illustre Chinois avait amené à la gare d'Oiry une foule énorme qui accueillit par des applaudissements l'arrivée de Li-Hung-Tchang; celui-ci répondit en saluant à diverses reprises.

A la sortie du wagon, M. Fernand de Montebello souhaite la bienvenue à son illustre hôte et l'aide à s'installer dans une chaise roulante ; puis le cortège, distribué dans cinq landaus envoyés par M. de Montebello, se met en marche pour Mareuil au milieu d'un cortège de curieux dont le nombre augmente à chaque pas.

La comtesse de Montebello attend son hôte sur le perron et le reçoit avec sa grâce habituelle.

Après les premières présentations, on apporte à Li-Hung-Tchang le narghilé dont il fait un fréquent usage.

Une demi-heure après l'arrivée du cortège, le prince chinois a commencé la visite des caves, qui sont d'une très grande étendue. S. Exc. Li-Hung-Tchang, dans sa chaise, était roulé par deux tonneliers de la maison. M. Fernand de Montebello donnait, au moyen d'un interprète, des renseignements minutieux sur le travail des vins de Champagne, renseignements qui ont fort intéressé Son Excellence.

Les caves avaient été brillamment illuminées ; mais ce qui a surtout émerveillé le visiteur, ce sont les murailles de bouteilles entre lesquelles sa voiture défila une demi-heure durant, sans qu'il en vît la fin.

Dans le vaste cellier où sont les pressoirs, on fit un simulacre de pressurage.

On avait aussi organisé, près des grands foudres de la maison, un atelier de rinçage de bouteilles et de tirage, qui a fonctionné merveilleusement et avec un grand entrain.

M. de Montebello a fait déboucher une bouteille de vin brut pour expliquer le travail de la mousse, et Li-Hung Tchang a été émerveillé de ce phénomène tout nouveau pour lui.

La mise sur pointe et le remuage ont également intéressé le noble étranger ; puis on a visité les ateliers de dégorgement et de bouchage, sur lesquels l'illustre hôte s'est fait donner des explications détaillées que M. de Montebello s'est empressé de lui fournir.

La visite a pris fin par l'atelier d'emballage et d'expédition, où

les bouteilles, après avoir été ornées de leurs étiquettes et coiffées d'or et d'argent, attendent, rangées en bataille, le moment d'être emballées et expédiées aux quatre coins du monde.

A la vue de ces bouteilles, Li-Hung-Tchang fit un signe de satisfaction manifeste et expliqua qu'il en avait vu souvent de semblables dans son pays.

A la suite de cette intéressante visite, qui a fort satisfait l'hôte qui en était l'objet, a eu lieu un déjeuner de vingt-sept couverts.

On remarquait dans l'assistance : MM. Adrien et Stany de Montebello ; Mlle Alice de Montebello ; le baron de Candé ; Mlle de Candé ; le comte Ludovic de Mieulle ; le général de Salignac-Fénélon ; le colonel de Lammerville ; le baron de l'Espée ; le lieutenant de la Roche-Hulon ; le capitaine de Galembert.

Par une délicate attention, la comtesse Fernand de Montebello avait fait aménager la salle à manger à la chinoise, avec les murs tendus d'étoffes de soie de couleur, de plantes rares, sans oublier ces mille bibelots qui ont pu faire croire un instant à Li-Hung-Tchang qu'il était retourné en Chine.

Le déjeuner fut exquis, et les Chinois de la suite du vice-roi y firent le plus grand honneur. Durant tout le repas, la fanfare du 31e dragons a fait entendre les plus beaux morceaux de son répertoire.

Malgré les difficultés d'interprétation, la conversation, grâce à l'amabilité et à l'entrain de Mme Fernand de Montebello, n'a pas tari et a été des plus intéressantes.

Le déjeuner a pris fin sur un toast de M. Fernand de Montebello, à la santé de Li-Hung-Tchang.

Au même moment, une dépêche arrive de Saint-Pétersbourg : c'est M. Gustave de Montebello qui souhaite la bienvenue à l'ambassadeur de Chine dans sa famille. Li-Hung-Tchang riposte immédiatement par une réponse portant l'assurance de sa sympathie.

Au salon où l'on se rendit ensuite, Li-Hung-Tchang a spontanément offert d'écrire quelque chose sur l'album des dames, ce qu'il fit de main ferme, à l'encre de Chine. C'est ainsi qu'après la traduction des petites arabesques tracées par le prince chinois, Mlles de Montebello et de Candé purent constater que de fort gracieuses choses avaient été écrites par l'aimable Chinois à leur intention.

Son Excellence s'est encore prêtée de la meilleure grâce du monde au désir de M. Stany de Montebello, qui a pris d'excellents clichés photographiques des principaux incidents de cette mémorable journée.

Après une sieste d'une demi-heure, Li-Hung-Tchang et sa suite sont allés visiter l'important vignoble de la maison de Montebello.

Là, comme dans les caves, cette visite a été pour l'illustre hôte l'objet d'une foule d'observations de sa part sur la multiplicité des ceps, leur aspect luxuriant et surtout le système spécial de culture

qui permet d'obtenir, sur un sol de quelques centimètres d'épaisseur, des produits abondants dont la réputation est universelle.

Li-Hung-Tchang a demandé une foule d'explications que M. Fernand de Montebello s'est empressé de lui donner avec la compétence qu'on lui connaît. A la suite de cette petite excursion viticole, Son Excellence a pris congé de la comtesse de Montebello, et le cortége, suivi d'une foule énorme, s'est acheminé vers la gare d'Oiry, accompagné de M. Fernand de Montebello, qui n'a quitté son hôte que lorsque le sifflet, à 3 h. 40, a annoncé le départ.

M. Adrien de Montebello est monté dans le train pour accompagner Li-Hung-Tchang jusqu'à Paris, où l'on est arrivé à 6 heures.

A Epernay, au passage du train, S. E. a été l'objet d'une ovation de la part de centaines de personnes qui avaient demandé à pénétrer sur le quai.

Durant cette journée, chacun a pu voir tout à son aise Li-Hung-Tchang. C'est un vieillard de 74 ans, de haute taille, à l'œil vif. Son vêtement est riche et composé d'une superbe robe de soie brodée de couleur jaune — la couleur impériale que peuvent seuls porter les hauts dignitaires du Céleste-Empire ; — il a les épaules couvertes d'un long camail bleu plus richement brodé encore que la robe. Sa coiffure, la calotte classique, est ornée d'un énorme bouton de diamant surmonté d'une perle fine grosse comme une noisette ; à sa main droite brille un diamant d'une dimension peu commune.

Un domestique se tient à ses côtés, lui présentant à chaque instant une pipe qu'il fume dans des conditions toutes particulières. Cette pipe, longue d'environ cinquante centimètres, est une sorte de narghilé portatif dont la fumée traverse une couche d'eau.

Le voyage de Li-Hung-Tchang à Mareuil-sur-Ay laissera chez les ouvriers tonneliers et cavistes de la maison de Montebello un ineffaçable souvenir ; ils se rappelleront toujours l'intérêt très vif qu'a paru prendre l'éminent homme d'Etat à la manipulation du vin de Champagne. Les habitants de Mareuil-sur-Ay et des environs se souviendront aussi de cette bonne fortune qui leur a permis de contempler l'un des plus hauts dignitaires du Céleste-Empire, et dont la visite est due, nous le répétons, à l'initiative de la comtesse de Montebello, qui partage avec M. Fernand de Montebello, son mari, la sympathie bien méritée des habitants de Mareuil et de toute la contrée environnante.

(*Vigneron champenois*) Raphaël Bonnedame

* * *

Etudes et croquis champenois : le caractère, les mœurs et le langage. — Les anciennes provinces françaises, qui furent autrefois des petits Etats indépendants, différant de mœurs, de langage et d'origine, conservèrent longtemps encore, après leur incorporation à la France, leur caractère, leurs usages, leur idiome, et

jusqu'à leur costume particulier, qui ont même persisté en partie jusqu'à nos jours dans plusieurs contrées, notamment dans la Flandre, la Picardie, la Bretagne, le Languedoc, le Béarn et la Provence.

Mais depuis que la Révolution de 1789 a étendu son niveau égalitaire et administratif sur toutes les provinces, en les dépeçant par départements, arrondissements et cantons; depuis, surtout, que les moyens de communications sont devenus plus faciles et plus rapides, en même temps que le goût des voyages s'est répandu davantage, toutes ces divergences tendent à disparaître peu à peu, pour se fondre dans la grande unité nationale de gouvernement, de langue et de caractère. Elles ne sont même plus apparentes dans les villes, tandis que l'on en trouve encore les traces, parfois bien accusées, dans les campagnes, où la population est moins flottante et reste plus fidèlement attachée à ses traditions et à ses usages.

A l'époque de la féodalité, quand les ducs et les comtes qui gouvernaient souverainement leurs provinces étaient souvent en guerre les uns contre les autres, les belligérants, comme les héros d'Homère, tenaient naturellement toutes sortes de mauvais propos sur leur compte, en attaquant la bravoure et la loyauté de leurs adversaires, ou en tournant ceux-ci en dérision. De là ces expressions fantaisistes, ou tout au moins exagérées, de hâbleur comme un Gascon, menteur comme un Normand, querelleur comme un Picard, et, ajoutons, naïf comme un Champenois.

On connaît, en effet, le fameux dicton : *Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes.* Mais ce qui prouve la fausseté de ce proverbe, c'est son origine même, que tout le monde connaît aussi, et que nous devons néanmoins rappeler ici.

La Champagne, en raison de ses immenses plaines crayeuses et plus ou moins gazonneuses, est très favorable au parcours des moutons. Aussi a-t-elle toujours été un pays d'élevage pour la race ovine, dont la laine alimente les fabriques de draps et autres tissus de Reims, tandis que la viande est expédiée à Paris.

Or, autrefois, les troupeaux de moutons étaient conduits vivants, à pied, par le berger qui, à l'entrée de la ville, devait payer un droit d'octroi établi à raison de cent têtes de bétail ; toute quantité au-dessous de ce chiffre étant admise en franchise. C'est alors que le conducteur matois, pour éviter de payer la taxe, eut l'idée de ne composer ses troupeaux que de quatre-vingt-dix-neuf têtes. Mais le préposé, vexé de n'avoir rien à percevoir, voulut s'en venger en prétendant compter le berger avec son troupeau. De là le proverbe en question qui, contrairement à son énoncé, prouve que le Champenois n'était pas si bête que ça.

Pour le fond du caractère champenois, voici ce qu'en disait le poète Eustache Deschamps, qui vécut du XIVe au XVe siècle[1] :

Veulz-tu la coignoissance avoir
Des Champenoys et leur nature ?
Plaines gens sont, sans décepvoir
Qui aiment justice et droiture.
Nulz d'eulx grant estat ne procure
Et ne puevent souffri dangier.
S'ilz ont à boire et à mangier,
Contentz sont de vivre en franchise
Et ne se savent avancier :
Toutes gentz n'ont pas ceste guise.

Bien veulent faire leur debvoir
Envers chascune créature,
Servir sans nullui décepvoir
Tous ceulz qui ne leur font injure ;
Mais qui mal leur fait, je vous jure
Qu'ilz veulent leur forfaiz vengier
Pour se mettre à eulz revengier,
Soit séculier ou gens d'église,
Sans la querelle commencer :
Toutes gentz n'ont pas ceste guise.

On lit, d'autre part, dans un ouvrage intitulé : *Description contenant toutes les singularitez des plus célèbres villes et places du royaume de France*, par François des Rues, imprimé à Troyes chez Noël Moreau, dit Lecoq, de 1603 à 1631 :

« La Brie est boscageuse, néant-moins fort fertile et propre au labourage, comme est aussi la Champagne, ayant le ciel serain, l'air doux et tempéré, les rivières grandes, bonnes et fertiles, le peuple soigneux, vigilant et bon ménager, la noblesse gaillarde, courtoise, vaillante et en grand nombre : toutefois ils sont un peu opiniâtres. »

Enfin, voici ce que dit de ses compatriotes l'annaliste Grosley, dans ses *Ephémérides troyennes*, publiées de 1757 à 1770 :

« Le vrai Troyen est franc, peu souple, arrêté dans ses sentiments, opiniâtre dans ses desseins et dans ses goûts. Son esprit plus ingénu que délié, moins brillant que solide, est capable de tout ce qui demande une certaine application. Naïf, aisé, sans apprêt dans le commerce de la société, il aime la plaisanterie, la raillerie et les plaisirs bruyants. Son œil, souvent ouvert sur les défauts et sur les ridicules des autres, ne s'offense que de la fatuité. Plein de mépris pour les compliments, qui sont à ses yeux

1. Né à Vertus (Marne), vers 1350, mort en 1422, fait huissier des rois Charles V et Charles VI, et bailli de Senlis. Il est le créateur de la ballade, dont il a donné les règles. Il fit aussi des fables, mais son principal ouvrage est le « Miroir de la vertu », qui est très hostile aux femmes.

l'affiche de la fausseté ; détestant également la bassesse et la fierté, il souffre la gêne avec impatience ; il est aussi peu fait pour la servitude que pour la galanterie et la fleurette. Ami obligeant, ennemi peu dangereux, il va de soi-même au-devant de la réconciliation. Econome, attentif à ses intérêts, il sait allier le faste même avec l'économie. Capable de travaux, de soins, d'attentions, de détails, il redoute le travail continu : il en est éloigné par une certaine mollesse d'âme, qui le ramène au travail par l'ennui. En général, il est moins propre à acquérir qu'à conserver. Attaché à son pays, à sa ville, à ses foyers, il se livre aux étrangers, dont il est dupe quelquefois. L'ambition, l'intérêt, des vues de fortune (et cela n'arrive pas communément) l'ont-ils dépouillé de son caractère, il devient laborieux, actif, infatigable ; il sait flatter, s'insinuer, s'impatroniser ; on le prendrait pour un Gascon, s'il n'ouvrait jamais la bouche [1].

« Au reste, il est très rare qu'un Troyen ait quitté son pays avec le ferme propos de parvenir, et qu'il ne soit pas parvenu. Or, il n'est donné qu'au mérite et aux talents de fixer la fortune.

« Telles sont les qualités que l'on peut louer ou blâmer dans les habitants de la capitale de la Champagne. Si en général le caractère d'un peuple est bon, dit M. de Montesquieu, qu'importe de quelques défauts qui s'y trouvent ! Un des avantages les plus réels de ceux que je viens de crayonner, c'est que par la force de ce même caractère, un Troyen qui a le malheur d'être sot l'est plus qu'un autre, et il l'est à perpétuité. »

Les Champenois, qui sont d'origine gauloise et franque, n'ont pas, comme les habitants de plusieurs autres provinces, un dialecte ou un patois spécial, bien tranché. Cependant, dans le langage vulgaire, principalement à la campagne, on emploie encore couramment des expressions vieillies et démodées, telles que *moult* (beaucoup), *mes'huy* (désormais), *brâment* (vraiment, dans le sens du doute) ; ainsi qu'un grand nombre d'autres mots, plus ou moins dérivés et déformés du français, et qui varient souvent d'un canton, et même d'un village à l'autre. Il en est de même du ton et de la prononciation, qui se modifient aussi, selon les localités.

On fait généralement sonner fortement les *r*, ce que l'on appelle parler gras, excepté à la fin des infinitifs des verbes de la deuxième conjugaison, où on les supprime totalement, ainsi que dans les prépositions *par* et *pour*, devant une consonne, comme dans cette phrase : *C'est pou l'puni d'n'êt pas v'nu pus tôt pa l'aut chemin.*

On voit aussi, par l'exemple ci-dessus, que l'*e* muet s'élide presque partout. Les *è* ouverts se changent souvent en *é* fermés,

1. Cependant le Gasçon est très loquace.

avec accent tonique allongé ; *péere*, *méere*, *féete*. Du reste, on change souvent aussi les syllabes brèves en syllabes longues : du *bôn* pain, de la *côlle* forte.

Le défaut d'accord des verbes avec leur sujet est également très fréquent et presque général. On dit *j'ons* ou *j'avons*, *j'allons* ou *j'allins*, *j'savons* ou *j'savins*, etc. On élide parfois toute la terminaison du verbe : *A-vous*, pour avez-vous ? *Sa-vous*, pour savez-vous ?

Mais il importe, cependant, de constater que ce langage s'est sensiblement amélioré depuis un demi-siècle, en raison des progrès de l'instruction primaire. Les nouvelles générations parlent un français plus pur que les anciennes, et l'accent est aussi moins tranché chez les jeunes gens que chez les vieillards.

Sous le rapport intellectuel et moral, la population champenoise se divise en deux catégories principales : les cultivateurs, qui forment à peu près les deux tiers des habitants ruraux, et les ouvriers industriels ou artisans, qui comprennent l'autre tiers.

Mais cette division n'a rien d'absolu, car beaucoup de manouvriers, à la campagne, possèdent quelques parcelles de terre, et presque tous, pendant la moisson, quittent le métier ou l'atelier pour se livrer aux travaux des champs.

La population agricole est généralement sobre, très laborieuse, économe parfois jusqu'à la parcimonie, amie de l'ordre, de la paix, de la justice et de la liberté. Elle est très attachée à ses champs et à son foyer, qu'elle quitte rarement pour aller chercher fortune ailleurs, lorsqu'une fois elle est établie. Les émigrations, qui malheureusement ont lieu des campagnes vers les villes, proviennent toujours des jeunes gens non mariés, surtout la classe ouvrière.

Quant à la population industrielle, dont la vie sédentaire et monotone a davantage besoin de distractions extérieures, elle est plus portée à chercher le bruit et les plaisirs et à s'occuper des nouvelles politiques ou autres.

Les femmes, dans les deux classes, sont pour la plupart d'excellentes et actives ménagères qui, non seulement s'occupent avec zèle de tous les soins de la famille, du bétail et de la basse-cour, mais trouvent encore le temps et le moyen d'être les utiles auxiliaires de leurs maris, aux champs, à la grange ou à l'atelier.

Enfin, au point de vue de l'esprit et du tempérament proprement dits, le paysan champenois est fin et réfléchi, mais timide et réservé, ce qui lui donne une apparence d'ignorance et de naïveté. Dans la discussion, il ne s'emballe pas, à moins qu'il ne soit piqué au jeu ou excité par la boisson. S'il n'a pas le talent d'employer des arguments et des raisonnements d'avocat pour soutenir son opinion, il sait du moins l'exprimer nettement, en allant droit au but avec une grande logique, et il conclut souvent par un mot typique qui cloue l'adversaire et clôt le débat. Comme M. Jour-

dain, qui faisait de la prose sans le savoir, il fait quelquefois de la rhétorique à son insu, en employant le dilemme plutôt que le syllogisme.

Nous devons constater, toutefois, en terminant, que l'esprit de société, sinon l'esprit de famille, s'est sensiblement affaibli depuis quelques années, dans la plupart des communes, par suite des divisions politiques, et sans doute aussi en raison de la gêne générale de l'agriculture. Les fêtes villageoises n'ont plus ni animation ni éclat ; on travaille autant et l'on ne sort pas plus le dimanche que les jours ordinaires, et tout le monde semble mettre en pratique l'égoïste devise du chacun chez soi, chacun pour soi.

Cette situation, nous l'espérons, ne sera que transitoire.

(*Courrier de la Champagne*) Arsène Thévenot

* * *

Inauguration de la statue de Jeanne d'Arc, à Reims. — La statue de Jeanne d'Arc, arrivée sur la place du Parvis le 6 juillet, à huit heures et demie du matin, a été aussitôt mise en place.

La veille on avait posé l'énorme bloc de granit qui forme la partie principale du piédestal de la statue. L'opération était assez délicate, car il pèse près de cinq mille kilogrammes. Ce bloc s'est trouvé soudé au socle sans mortier ni ciment, par la simple interposition d'une épaisse plaque de plomb qui, se moulant, par l'effet du poids énorme pesant sur elle, à tous les creux et à toutes les aspérités des pierres formant le socle et le piédestal, ont lié les deux parties du monument d'une façon parfaite et indissoluble.

A quatre heures et demie précises, la statue était définitivement en place.

Un incident touchant avait marqué le passage du convoi à Fismes. En même temps que la statue, arrivaient plusieurs batteries du 17e d'artillerie, se rendant au Camp de Châlons.

Sur la place de l'Esplanade, le commandant a fait placer un piquet de soldats devant Jeanne d'Arc, avec l'étendard du régiment, et les trompettes ont sonné aux champs tandis que la troupe défilait, les officiers saluant de l'épée et les soldats portant les armes.

En quittant Fismes, les conducteurs de la statue ont pris la vallée de l'Ardre par Courville, Crugny, Serzy, Savigny, Faverolles, Treslon, Rosnay, Gueux, et sont venus coucher à Thillois.

Dans tous les villages, la population se pressait sur le passage de la statue, on tirait des coups de fusil, on offrait à boire aux conducteurs, on apportait des fleurs sur le chariot et on prêtait gracieusement des chevaux de renfort pour monter certaines côtes.

Nous citerons, parmi les collaborateurs modestes qui ont contribué à l'érection de la statue : la maison Paul Buttet, qui a entre-

pris le transport de Paris à Reims : la maison Flageollet, marbrier, de Reims, qui a construit le piédestal ; et la maison Prudhon-Revardeaux, de Reims, qui a été chargée enfin de la mise en place.

Le mercredi 15 juillet, dès huit heures du matin, les bourdons, sonnant à toute volée, appelaient à la cathédrale la foule des fidèles qui, répondant à l'invitation de Son Eminence et du Comité de l'Académie, venaient s'associer à la cérémonie religieuse qui ouvrit dignement les fêtes d'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc. Mgr Péchenard officiait, sous la présidence du cardinal Langénieux. Le bel et riche étendard de Jeanne d'Arc était déployé dans le sanctuaire.

L'exécution de cette belle messe de Jeanne d'Arc, que Gounod a en partie composée à Reims, et dont il a lui-même si brillamment dirigé la première exécution dans cette cathédrale, a été remarquablement exécutée par M. Dazy avec sa maîtrise et quelques chanteurs de renfort.

A dix heures et quart, le premier coup de canon se fait entendre, annonçant l'arrivée du train présidentiel.

M. Félix Faure apparaît radieux, portant sous son habit le grand-cordon de la Légion d'honneur ; il est accompagné de MM. Méline, président du Conseil ; le général Billot, ministre de la guerre ; Crozier, directeur du protocole, et de plusieurs officiers de sa maison.

Les présentations faites, M. Faure se dirige vers le salon de réception et rencontre, rangés sur le quai, les employés du chemin de fer auxquels il remet des médailles ; puis il entre dans le salon de réception avec les ministres.

M. Noirot, maire de Reims, à la tête du conseil municipal tout entier, lui souhaite la bienvenue.

Le Président s'avance dans la cour de la gare ; dès qu'il paraît, les clairons sonnent, les tambours battent et la musique des pompiers joue la *Marseillaise*. A dix mètres sont rangés les officiers et soldats, à qui M. Faure remet des décorations.

M. le général Percin, gouverneur de la place de Reims, et M. l'intendant Perron, du 6e corps, sont nommés commandeurs de la Légion d'honneur ; un commandant au 16e dragons ; un capitaine du 3e bataillon d'artillerie de forteresse ; le capitaine Lejaye, du 46e territorial, et le capitaine Royer, du 132e, reçoivent la croix de chevaliers ; M. le Président de la République remet également la médaille militaire à six gendarmes, sous-officiers d'artillerie et soldats d'administration.

Puis on monte en voiture et le cortège se met en marche au milieu des acclamations de la foule, escorté par des dragons armés de la lance.

On remarque au passage les généraux Tournier, Duhesme,

Kessler, de Germiny, de Torcy; les sénateurs Wallon, Poirier, Diancourt; les députés Bourgeois, Mirman, Adrien de Montebello; le préfet de la Marne; les sous-préfets de Reims, Epernay, Sainte-Menehould et Vitry-le-François; le président du Tribunal civil; les conseillers municipaux; les représentants de la presse, etc.

Les curieux sont nombreux; on en voit à toutes les fenêtres et jusque sur les toits. La foule encombre les trottoirs, mais sans le moindre désordre, et la haie de soldats qui est établie de la gare à la sous-préfecture maintient l'ordre sans la moindre difficulté.

Partout, sur le passage, les cris de : Vive le Président! Vive la France! Toute la population se montre heureuse de recevoir le chef de l'Etat.

On remarque beaucoup au passage l'arc de triomphe de la rue Thiers, sur lequel des gymnastes sont groupés d'une façon très pittoresque; puis, à l'entrée de la rue Colbert, le portique en bicyclettes, d'un genre absolument nouveau et encore inédit, construit par la Société du Bicycle-Club Rémois et conçu par son président.

Il est dix heures quarante-cinq minutes quand la tête du cortège arrive à la sous-préfecture, où le Président va déjeuner.

A l'issue du banquet, le Président se rend à l'hôtel de ville, remet à M. Jolly, premier adjoint, la croix de la Légion d'honneur et lui donne l'accolade.

Sont nommés officiers de l'Instruction publique : MM. Béraud, économe du Lycée; Ferré, lieutenant-colonel au 16e dragons; Lagache, directeur d'école publique à Reims; Métréau, chef d'état-major au 12e dragons; Petit (Ambroise), directeur de l'orphéon de *Saint-Remi*.

Officiers d'Académie : MM. Maurice (Abel), rédacteur à l'*Indépendant Rémois;* Benoist (Félix), trésorier de l'Association des anciens élèves du lycée; Mlle Bettinger, directrice d'école maternelle; MM. Blondeau, conseiller général, maire d'Ay; Briquet, professeur au Lycée de Reims; Chatelain, président de la délégation cantonale de Reims; le Dr Chevy, professeur à l'Ecole de médecine de Reims; Fossier, architecte des hospices; Hugueny, professeur à l'Ecole industrielle; Isselé, professeur au Lycée; Joyeux, vétérinaire en 1er au 14e régiment de dragons; Lallement, ingénieur à Reims; Petit, secrétaire à la sous-préfecture; Sarazin, président du Conseil général; Vagnier, professeur à l'Ecole de commerce de Reims; Verrier, professeur à l'Ecole de commerce de Reims; Barguet, directeur de l'école de Fismes; Douce (Paul), secrétaire du Comité de Jeanne d'Arc.

Officier du Mérite agricole : M. Maquerlot.

Chevaliers : MM. Ernest Charbonneaux, trésorier du Comice; Marlier, président du Conseil d'arrondissement; Moreau, horticulteur à La Garenne-de-Gueux; Barreau, sylviculteur; Miltat, sylviculteur.

M. le Président distribue ensuite un grand nombre de médailles d'honneur à divers ouvriers fileurs, tisseurs, caissiers et cavistes des maisons de commerce.

Après avoir adressé quelques bienveillantes paroles aux nouveaux médaillés, le président leur annonce qu'il se promet de revenir à Reims avec moins d'apparat, d'aller les voir dans leur travail et de leur montrer qu'il parle la même langue qu'eux. Cette familière et touchante allocution est fort applaudie.

On remonte en voiture pour se rendre à la Maison de Convalescence. Malgré une pluie fine qui commence à tomber, sur tout le trajet, les rues sont bordées d'une foule acclamant joyeusement le chef de l'Etat. Les illustres visiteurs admirent les belles décorations de l'Esplanade et du faubourg Cérès, et surtout la Porte triomphale de l'agriculture, due particulièrement aux soins de M. Ch. Lhotelain.

A la Maison de Convalescence, M. Neveux en fait les honneurs au Président, indique à quels généreux bienfaiteurs on doit cette remarquable et utile institution, lui présente l'un d'eux, le fils de Mme veuve Pommery, ainsi que l'architecte de l'édifice, M. Louis Fossier.

M. le Président remet à M. Neveux la croix de chevalier de la Légion d'honneur et lui donne l'accolade; puis s'adressant à M. Fossier, il le félicite d'avoir consacré à cet édifice son savoir et son talent, et lui remet les palmes d'officier d'Académie.

On rentre en ville par la rue du Levant, en passant sous un superbe arc de triomphe dont les motifs de décoration sont empruntés à la fabrique de Reims; et après avoir vu avec plaisir les eaux jaillissantes de la fontaine Godinot, on arrive près du Lycée, où le proviseur et ses élèves saluent le Président au passage et lui offrent de magnifiques bouquets, ainsi qu'à toutes les personnes du cortège.

Un peu plus loin, à un autre arc de triomphe, nouveau bouquet, offert cette fois par la *Fraternelle*, dont la porte triomphale, tout particulièrement dédiée à l'ancien président de l'Union des Sociétés de gymnastique, est garnie d'agrès et de gymnastes. Tout en haut de la rue du Barbâtre, le cortège passe sous la porte de la Bière.

On arrive à l'Hôtel-Dieu.

C'est là que M. le Président de la République fait sa visite la plus prolongée. Il pénètre dans les salles, s'arrête près des malades, s'informe de leur maladie, et leur adresse quelques paroles affectueuses et réconfortantes.

De là il est conduit à l'Ecole de Médecine, où il est accueilli par les professeurs et les élèves.

M. le Dr Henrot, directeur de l'Ecole de Médecine, encore alité à la suite d'une grave indisposition, est représenté par M. le Dr Pozzi, secrétaire de l'Ecole.

Le Président donne les palmes d'officier d'Académie au dévoué M. Ferd. Lambert, que lui présente M. le Dr Décès, président du Comité de la Croix-Rouge de Reims.

Le Président remet à M. Neveux une somme de 500 fr. pour ses malades et donne des médailles et brevets aux sœurs Sainte-Marie, Sainte-Julie, Sainte-Eulalie, Sainte-Delphine ; enfin, avisant une bonne vieille, l'interroge, apprend que depuis cinquante-huit ans elle est lingère à l'Hôtel-Dieu, prend son nom : Elise Jaunet, pour lui faire envoyer un brevet, et lui décerne une médaille qui sera gravée à son nom.

Le cortège se dirige alors rapidement vers le parvis Notre-Dame, après avoir jeté un coup d'œil admiratif sur l'arc de triomphe de l'horticulture, rue Gambetta, d'où l'on fait un lâcher de pigeons, moyen de faire connaître au Président de la République l'existence des Sociétés colombophiles rémoises.

Enfin, les voitures s'arrêtent non loin de la statue de Jeanne d'Arc, et le Président, avec son escorte de ministres, généraux, sénateurs, députés et autres dignitaires, prend place dans la tribune d'honneur. Presque aussitôt y arrive Son Eminence le cardinal Langénieux, accompagné de Mgr Péchenard, vicaire général.

Sur le premier rang est M. Félix Faure, ayant à sa droite le président du Conseil, M. Méline ; à sa gauche le général Billot, ministre de la guerre. Derrière eux, le Cardinal, près des généraux Hervé et Tournier. A plusieurs reprises, durant la cérémonie, M. Félix Faure se penche vers le Cardinal et lui adresse la parole.

Après l'exécution de la *Marche héroïque de Jeanne d'Arc*, de M. Th. Dubois, par M. Lefèvre et la Musique municipale, des discours sont successivement prononcés par MM. Alph. Gosset, président de l'Académie ; Noirot, maire de Reims ; le général Billot, ministre de la guerre.

M. Richardot s'avance ensuite et déclame d'une voix vibrante une poésie à Jeanne d'Arc :

Auguste et fier métal qu'à la divinité
Réservaient les sculpteurs d'Athènes et de Rome,
A la taille du dieu, toi qui, grandissant l'homme,
Le drapes du manteau de ton éternité.

Bronze, prodigue-toi — sur nos monts, sur nos places,
A l'ombre de nos tours et dans le ciel serein,
Que surgisse partout, incarné dans l'airain,
L'ange des souvenirs plus que jamais vivaces.

De pieux ex-votos consacrent son chemin,
De ce triomphe, Reims, à Rouen, ce calvaire,
Et que Jeanne nous dicte, avec sa voix sévère,
Par l'exemple d'hier la leçon pour demain.

Montre-la nous, pastoure, apitoyant son rêve
Au râle agonisant de la France aux abois,
Guerrière, brandissant le glaive de Fierbois,
Sainte, sur le bûcher dont la flamme s'élève.

Telle que *la voici* surtout montre-la nous,
Le front auréolé d'un reflet de prodige,
Droite, marchant au but où le Ciel la dirige
Dans l'immense *hosannah* du peuple à ses genoux.
. . . . . .

M. le Président le fait appeler et le félicite vivement.

Il mande ensuite M. Paul Dubois, le complimente d'avoir avec un si beau talent reproduit l'image de l'héroïne de la France : « Le Gouvernement, ajoute-t-il, est heureux de vous nommer grand'croix de la Légion d'honneur. » En même temps, il lui passe l'écharpe rouge en sautoir et l'embrasse au milieu des applaudissements.

Plusieurs orphéons, sous la direction de M. Ambroise Petit, exécutent magistralement la *Cantate à Jeanne d'Arc*, de Pierre Dupont.

Le voile de la statue est enlevé, le canon tonne par intervalles.

Alors a lieu le long défilé des nombreuses Sociétés de toute nature, des pompiers et des troupes de la garnison, défilé qui dure près d'une heure et termine la cérémonie. De là, les nombreux hôtes de la ville de Reims se dirigent vers le théâtre où les attend un somptueux banquet. Le Président prend place à la table d'honneur, ayant à sa droite : M. Noirot, maire ; M. le général Billot, ministre de la guerre ; M. Diancourt, sénateur ; M. le général Hessler, commandant la 12e division ; M. Mirman, député ; M. Paul Dubois, sculpteur ; M. Sarazin, président du Conseil général.

A sa gauche : M. Méline, président du Conseil des ministres ; M. le général Hervé, commandant le 6e corps ; M. Bourgeois, député ; M. le général Duhesme ; M. Fosse, préfet de la Marne ; M. Wallon, sénateur ; M. A. de Montebello, député.

Au dessert, des toasts chaleureux sont portés par M. Noirot, maire, et par M. Félix Faure, visiblement ému de cette belle et mposante manifestation.

Ces deux discours ont été vivement applaudis. Bientôt après, M. le Président de la République donnait le signal du départ, non sans avoir, auparavant, parcouru la salle et distribué de nombreuses et cordiales poignées de mains.

***

Le curé Comballuzier (*Conte pour la Fête-Dieu*). — Le régiment n'avait point recruté cette année-là. Deux engagés volontaires lui arrivèrent isolément, comme des intrus : deux pauvres hères, sans argent et sans protecteurs, le nommé Pitois, un parisien de la place Maub', et votre serviteur, un campagnard.

L'on confia notre instruction militaire au caporal corse Lambertini, porteur de trois chevrons, un de ces durs-à-cuire comme

l'armée n'en possède plus, hargneux et impitoyables pour le conscrit, qui nous en fit voir de toutes les couleurs. Durant des quarts d'heure, il nous tenait, immobiles, à la fatigante position du port d'arme ou dans la décomposition d'un temps, nous agonisait d'injures au moindre geste entaché d'irrégularité.

Nous en étions littéralement abrutis.

Un jour, jour béni, notre tourmenteur tomba malade et fut remplacé, dans ses fonctions d'instructeur, par le caporal Comballuzier.

Ce brave Comballuzier ! il me semble le voir encore, planté correctement à dix pas devant nous, nous montrant l'exemple, en même temps qu'il nous expliquait le principe, avec son immense nez, sa moustache noire énorme, son menton carré, solide comme les assises d'une cathédrale ; et, sur ce mélodramatique bas de figure, un front serein, des yeux gris perle d'une angélique douceur.

Il était de bon goût, alors, d'être terrible avec les bleus. Comballuzier s'efforçait de suivre la mode, s'égosillait après nous lorsque paraissait un officier ; sa voix, amplifiée par le voisinage des deux pavillons qui lui servaient de fosses nasales, avait des sonorités de cor de chasse. Le bonhomme croyait nous terrifier ; mais il se fourrait, jusqu'au coude, le doigt dans l'œil : les mots articulés juraient avec la sérénité du regard. Nous sentions bien que, dans cette vibrante caboche, il n'y avait pas pour deux liards de méchanceté ; les menaces de prison et de salle de police nous laissaient absolument calmes ; le criard ne nous inspirait ni crainte ni haine.

Notre instruction s'acheva sans encombre ; nous passâmes à l'école de peloton, puis à celle de bataillon.

Je fus nommé caporal juste dans la même compagnie que mon ancien instructeur, qui devint mon intime ami ; bientôt j'eus connaissance de tout son passé dont, d'ailleurs, il ne faisait mystère à personne.

Comballuzier, élevé par les frères maristes, s'était, dès son enfance, destiné aux missions étrangères, avait rêvé de jouer un rôle d'apôtre, de porter la bonne parole chez les anthropophages, jusque dans les contrées les plus reculées.

A dix-sept ans, par un coup de tête, il s'était engagé volontairement au 102e de ligne ; mais il ne brûlait point ce qu'il avait adoré, allait à la messe, s'acquittait de ses divers devoirs religieux, et restait en correspondance suivie avec ses anciens professeurs.

Les années de séminaire avaient marqué mon ami d'un stigmate indélébile : il y avait, dans toute sa personne, je ne sais quoi qui révélait son origine : sa capote affectait les allures d'une sou-

tane, et l'on cherchait de l'œil la tonsure quand il se décoiffait. On l'avait surnommé, au 102e, le « curé Comballuzier ».

Ajoutons, pour être complet, que notre curé lampait fort bien son verre de schnick avec les amis, et jurait dru, lorsque les troupiers, le sachant paterne, ne se grouillaient point à son commandement ; mais ses jurons n'appartenaient pas au vocabulaire usité au bataillon, étaient en quelque sorte « canoniques ». Il disait : « sabre de bois », voleur de bonsoir », « coquin de sort », « nom d'une pipe », « mille millions de tonnerres », etc., etc. Dans ses plus grandes colères, il ne prit jamais en vain le nom de l'Eternel.

Il avait rengagé, comptait, au 102e, neuf ans de service et six campagnes, était sur le point de passer sergent, lorsqu'il se décida à se faire exonérer et nous quitta.

Quelques mois après son départ, je reçus de lui une lettre m'annonçant qu'il avait repris son ancien état et venait d'être ordonné prêtre. Jamais plus il ne m'écrivit, et je ne sus point ce qu'il devenait, mais je gardai de mon vieil instructeur et camarade un excellent souvenir.

Au printemps de l'an dernier, je faisais partie d'une commission militaire de recensement, envoyée dans les Cévennes. Le hasard me fit passer par Sainte-Catherine, un village qui possède quelques vestiges de constructions gallo-romaines, dont les remparts et tournelles, datant du moyen-âge, sont encore debout ainsi que le manoir féodal.

Après avoir reçu du maire les renseignements qui m'étaient nécessaires pour la préparation de mon travail, je fus curieux d'avoir quelques détails au sujet des ruines et de l'histoire locale ; mais le magistrat campagnard, peu ferrré en matière d'archéologie, me fit cette réponse :

— Adressez-vous à M. le curé : il est savant, il parle latin, il sait lire les anciens papiers et les inscriptions gravées sur les pierres ; en un mot, il sait tout. Il vous renseignera beaucoup mieux que je ne pourrais le faire sur toutes ces vieilleries ; puis, vous ne serez pas fâché de faire sa connaissance. Vous verrez qu'il vous recevra bien, car c'est un bon vivant et il aime beaucoup les militaires ; il a été soldat lui-même, notre curé Comballuzier.

Comballuzier ! Etait-ce possible ?

A ce nom, j'éprouvai une secousse intérieure, je me sentis rajeunir de vingt ans. Quittant mon interlocuteur sans lui en demander plus long, je courus au presbytère, que j'avais déjà remarqué.

J'arrivai. Un prêtre était sur le seuil, un prêtre à cheveux gris, un peu ventru, un peu lourd, un peu enfoncé dans sa soutane ; il tenait le loquet de sa porte, pour rentrer. Au bruit de mes pas, il se retourna, me fit face,

Je vis surgir l'appendice nasal ! Ce monticule de chair vertébrée semblait former, dans le visage, un personnage à part, un être complet, avec tous ses organes, vivant de sa vie propre. Ce brave nez me regarda tristement, penaud sans doute de se montrer sans la puissante moustache qui faisait sa gloire, jadis, formait son escorte et son piédestal.

Il n'y avait pas d'erreur possible, l'Eglise entière ne possède point deux pitons pareils ! ce prêtre était bien mon vieux caporal. Je prononçai :

— Comment vous portez-vous, monsieur le curé ?

— Très bien. Et vous, commandant ?

— *Moi, bien aussi.* Comment, mon vieux Comballuzier, tu ne me reconnais pas ! J'ai donc bien changé !

— Non, je ne te... je ne vous remets pas... Il me semble pourtant, quand vous parlez, entendre la voix d'un camarade d'autrefois ! Qui êtes-vous, au fait ?

— Devine ?

— Vous êtes... Tu es le jeune caporal Pascal.

— A la bonne heure, au moins, tu ne m'avais pas oublié !

Et, ma foi, nous nous embrassâmes.

Une heure après, nous étions attablés devant le dîner improvisé par le servante Madelon ; nous dégustions à rasades le vin du crû, un picolo qui fort bien se laisse boire et rend expansif. Nous causions du bon vieux temps, des joyeux compagnons d'armes, — quelques-uns restés sur les champs de bataille, d'autres rendus à la vie civile, devenus de bons bourgeois ou de pauvres diables ; d'autres, enfin, n'ayant pas encore quitté le harnais.

Et plus nous causions, plus je regardais mon homme, plus je retrouvais mon vieux copain, dans tous ses détails ; je ne m'apercevais même plus de ses cheveux gris, ni de l'absence de sa moustache. Je le revoyais absolument tel que je l'avais connu, comme si notre séparation datait seulement de quelques jours : sa soutane ressemblait à une capote ; je cherchais sur ses manches les larges galons de laine jaune ; je me figurais que, tout à l'heure, en nous levant pour partir, il allait boucler son ceinturon et mettre son shako.

Il me raconta sa vie depuis son départ du régiment, son séjour à Paris, ses voyages au cœur de l'Afrique, son retour dans la patrie, et, enfin, sa nomination à la cure de Sainte-Catherine, qui était son bâton de maréchal, où il comptait passer le reste de ses jours.

De même qu'autrefois, au 102e, il avait regretté la carrière ecclésiastique, il paraissait, maintenant, regretter le métier de soldat.

— Moi, disait-il, j'étais né pour être militaire et pour arriver aux plus hauts grades ; j'aime les spectacles, les musiques, les

défilés ; j'aurais aussi aimé les batailles, avec leurs subtiles combinaisons stratégiques ; j'ai en moi l'étoffe d'un organisateur. Tu verras comme dans ma paroisse j'ai su utiliser les connaissances acquises au régiment et mes aptitudes spéciales ; tu verras mes jeunes pénitents gris, mes pénitents blancs à cagoule, mes congréganistes noires du rosaire, qui sont les femmes mariées, ma confrérie blanche de la Vierge Marie, formée par les jeunes filles. C'est justement demain la Fête-Dieu ; tu verras, à la procession, comme tout ce monde marche militairement, au doigt et à l'œil. Les processions de Séville ne sont que de la gnognotte à côté des miennes ; là-bas, il y a plus de variété, plus de pittoresque dans les costumes, plus de foule ; mais, quant à l'ordre et à la discipline, je t'en fiche ! Tu verras cette correction dans la tenue, cette cadence dans le pas ; tu remarqueras comme sont bien observées les distances entre les pelotons et les intervalles entre les files ; tu verras !

Dame, j'ai eu du coton pour obtenir l'état de choses actuel, mais avec de la persévérance j'y suis arrivé ; d'abord, j'ai réuni chez moi tous les anciens sous-officiers et caporaux de ma commune et, après leur avoir fait subir un examen, je les ai bombardés capitaines ou lieutenants de manœuvre ; quant à l'élément féminin, j'ai formé moi-même des monitrices auxquelles j'ai enseigné les principes d'assouplissement, les mouvements de tête à droite et à gauche ; les différents pas, les alignements ; les marches de front et de flanc, les conversions de pied ferme et en marchant, les changements de direction par files ; et ces monitrices instruisent maintenant, sous ma haute direction, les nouvelles recrues. Tu verras, tu pourras te rendre compte des résultats obtenus.

Je passai la nuit au presbytère.

Le lendemain dès l'aube, grand branle-bas chez mon hôte et dans tout le village pour les derniers préparatifs de la Fête-Dieu.

Le colonel Comballuzier donnait audience à ses capitaines, hommes et femmes, qui venaient lui rendre compte des dispositions prises et recevoir ses ultimes instructions.

Dans toutes les rues où devait passer la procession, soigneusement balayées et sablées de sable jaune, l'on avait étendu sur des cordes, de chaque côté de la rue, pour masquer les maisons, des draps de lit, bien blancs et bien repassés, auxquels étaient épinglés des bouquets de fleurettes des champs. Sur la grande place et aux divers carrefours, l'on avait construit des reposoirs en gradins, ornés de draperies multicolores, de statuettes, de cierges et de fleurs. On avait aussi élevé, de loin en loin, des arcs-de-triomphe dont les charpentes, habillées de buis, de mousse, de feuilles de lierre, étaient reliées entre elles par des guirlandes en

papier peint. Ce système de décoration primitive rajeunissait le vieux village, lui donnait un cachet pittoresque et gracieux.

Vers dix heures, les cloches sonnèrent à toute volée. Le curé officiait, dans son église bondée de fidèles.

A onze heures, au sortir de la messe, la procession se forma : en tête, les pénitents gris ; derrière eux, le vulgaire, n'appartenant à aucune confrérie ; puis, les femmes toutes de noir vêtues ; puis, celles qui ne se distinguaient que par un simple voile sombre ; ensuite, les jeunes pénitents blancs, sans cagoule ; puis, les jolies congréganistes, Enfants de Marie, toutes en blanc, couvertes entièrement d'un long voile de mousseline ; enfin la phalange des pénitents blancs, à cagoule ; et, tout au bout, fermant la marche de la colonne, le dais, porté par quatre pénitents, le dais, sous lequel se tenait le roi de la fête, « M. le curé Comballuzier ».

Certes, mon vieux caporal était réellement superbe, sous la grande tenue sacerdotale, dans sa chape chamarrée d'or. Il s'avançait d'un pas lent, majestueux et grave, tenant à bout de bras le Saint-Sacrement, entre ses gardes du corps, qui étaient les notables du pays. A quinze pas en avant de lui, marchait en petite colonne serrée une section d'enfants de chœur groupés en quatre escouades de six enfants chacune, les deux plus grands de l'escouade munis d'encensoirs, les autres, porteurs de corbillons de fleurs. De temps à autre, l'escouade de queue faisait demi-tour, marchait droit en arrière vers le dais, les deux chefs de file balançaient l'encensoir et venaient plier le genou jusque sous le nez de M. le curé, pendant que les quatre mômes, derrière eux, semaient des fleurs sur la chaussée ; puis l'escouade se remettant face en avant, venait promptement se placer en tête de colonne. L'avant-dernière escouade, devenue escouade de queue, exécutait à son tour le même mouvement en arrière aussitôt qu'elle était démasquée, et ainsi de suite.

Chaque confrérie avait son porteur de croix ou de bannière et entonnait son cantique spécial.

A chaque reposoir, la procession entière faisait halte ; le prêtre, sortant de dessous le dais, gravissait les marches du piédestal, prononçait des phrases latines, élevait l'ostensoir et faisait des signes de croix de ces mêmes mains qui, jadis, tapaient si bien sur la crosse ; puis, l'on se remettait en route.

Tout allait comme sur des roulettes, c'est-à-dire à merveille ; j'admirais la belle tenue, la discipline, la régularité des divers mouvements de la colonne et, dans mon for intérieur, je rendais justice au mérite de l'organisateur. Le nez de mon ami était plus grand encore que de coutume, ce nez exultait...

Mais voici qu'un incident non prévu au programme se produisit.

Au premier rang des congréganistes, Enfants de Marie, brillait Mlle Thérèse, brunette de dix-huit ans, modeste autant que jolie.

Thérèse avait un amoureux, le gars Micard, un pas grand'chose, un huguenot. Ce Micard possédait un petit chien très déluré, nommé Faraud, lequel assistait aux entrevues des deux jeunes gens, affectionnait Thérésette, aimait beaucoup à gambader avec elle.

Comme nul ne l'ignore, le chien est de sa nature grand amateur de spectacles en plein air ; pas de grande revue, pas de manifestation populaire où l'on ne soit certain de trouver des représentants de la race canine.

Bien que parpaillot, comme son maître, M. Faraud n'avait eu garde de manquer l'exhibition du jour. En compagnie de quelques amis cabots, il regardait tranquillement passer le défilé, quand tout à coup il aperçoit Thérésette ! De la voir si bien attifée, il n'en croit pas ses yeux et pique droit sur elle, va la flairer... plus de doute, c'est bien son amie ! Sa joie éclate ! Il tire le bas de son jupon, saute après elle pour la lécher au visage, exécute cent cabrioles, jappe à s'étrangler.

Thérèse essaie de repousser le loulou, mais lui, qui ne comprend rien à cette réserve insolite, redouble ses frétillements de queue et autres démonstrations amicales, saisit dans sa petite gueule le voile de la congréganiste, le lui arrache, se sauve avec, s'y embarrasse les pattes en courant, ce qui le fait tomber et rouler trois ou quatre fois sur lui-même comme une boule ; il se relève, chiffonne et pelotonne la malencontreuse mousseline, la mord à belles dents en criant comme un possédé.

Le visage de la jeune fille se montre nu dans l'auréole de la coiffe blanche, plus rouge qu'un coquelicot. La pauvre ne sait où se fourrer. Le chant se désagrège, puis cesse tout à fait ; l'on entend des chuchotements, de petits cris étouffés qui, bientôt, se transforment en un chœur d'éclats de rires argentins. La porteuse de croix, personne sérieuse, continue impassible la marche en avant ; mais Thérèse s'est arrêtée et ses compagnes s'arrêtent autour d'elle, la colonne se trouve ainsi coupée en deux tronçons dont le premier poursuit son itinéraire pendant que l'autre n'avance plus.

Pareilles aux ondes d'un fleuve refluant sous la poussée de la mer montante, les dernières files de la procession serrent outre mesure, les unes sur les autres ; les enfants de chœur entassés ne peuvent plus exécuter leur manœuvre ; les pénitents font halte, la garde d'honneur marque le pas.

Le curé Comballuzier se morfond dans cette ridicule immobilité. Son nez s'est contracté. Une sueur froide lui monte aux tempes ; il se sent perdu dans l'esprit de son vieil ami le commandant. Soudain, il écarte les notables qui l'environnent ; s'élance à travers les escouades d'enfants de chœur sans quitter l'ostensoir ;

arrive comme une trombe parmi les Enfants de Marie, au point où s'est produite la solution de continuité.

« Mille millions de bonsoirs, clama sa voix d'olifant, voulez-vous bien serrer, tas de mijaurées ! vous ne voyez pas que la croix est au diable !!! »

MARTIAL-MOULIN

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

GÉNÉALOGIE

DE LA

Famille DE LENHARÉ en Champagne

Armoiries : *d'argent à deux cotices de sable.*

I. — *Edouard de Lenharé*, écuyer, premier du nom. A épousé Sébille de Chanteboc en 1420, dont il a eu Jehan de Lenharé, premier du nom.

II. — *Jean de Lenharé*, premier du nom, écuyer, seigr d'Erbes. A épousé Claude de Larne, fille de Pierre de Larne, écuyer, seigr de Beaucourtois; le mariage a eu lieu à Meaux en novembre 1457, dont il a eu Jean de Lenharé, deuxième du nom.

III. — *Jean de Lenharé*, deuxième du nom, écuyer, seigr de Montceaux. A épousé Marguerite Auger en février 1488, fille de Pierre Auger, écuyer, seigr de Villecresne, dont il a eu : Edouard de Lenharé, deuxième du nom ; Jacques de Lenharé, premier du nom ; Eustache de Lenharé, premier du nom ; Nicolas de Lenharé, premier du nom, marié à Marguerite de Venderck.

IV. — *Jacques de Lenharé*, premier du nom, écuyer, seigr de Tiercelieux, l'un des cent gentilshommes du roi, écuyer de M. le duc de Nivernais [1]. A épousé :

1° En premières noces : Marie Vincent, dont il a eu : Jean de Lenharé, troisième du nom, écuyer, seigr de Tiercelieux ; Christophe de Lenharé, premier du nom, écuyer, seigr de Champfay ; Andrée de Lenharé, mariée à Nicolas de Blois, écuyer, seigr de Daoust en 1566 ; Elisabeth de Lenharé, mariée à Charles de Couvrel ;

1. Jacques de Lenharé se signala à la bataille de Renty, où le roi Henri II l'honora de l'ordre des chevaliers de l'Accolade. Il était âgé d'environ 80 ans lors de la journée de Moncontour, où il fut blessé et mourut de ses blessures quelque temps après.

(Procès-verbal des titres présentés par *César de Lenharé* (petit-fils de Jacques), pour son admission dans l'ordre de Malte.)

2° Marié en secondes noces à Luce de Soissons, en 1553, veuve de François de Briscadiou, seigr de Foissy et de Clermont, dont il a eu : Jacques de Lenharé, deuxième du nom, écuyer, seigr de la Maison-Rouge ; Claude de Lenharé, chevalier de Malte, etc.

A. — Branche de Christophe Ier

V. — *Christophe de Lenharé*, écuyer, seigr de Tiercelieux, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi. A épousé, en 1572, Anne de Dampierre, dame de Lurey, près Villenauxe-en-Brie, fille de feu Jean de Dampierre, écuyer, et de Marguerite de Verneuil, dont il a eu : Mathieu de Lenharé, premier du nom ; Marguerite de Lenharé, mariée à Philippe de Bonneval, écuyer, seigr de Jouy-sur-Morin ; Françoise de Lenharé, mariée en 1610 : 1° à Nicolas de Boubers, seigr de Rieux ; 2° en secondes noces, vers 1628, à Jean de Condé, seigr de Janvilliers[1].

VI. — *Mathieu de Lenharé*, premier du nom, écuyer, seigr de Tiercelieux et de Champfay, l'un des cent gentilshommes du roi. A épousé, en 1613, Renée de Grégoire, fille d'André de Grégoire, seigr de Brunetière, dont il a eu : Christophe de Lenharé, second du nom, écuyer, seigr de Tiercelieux ; Mathieu de Lenharé, deuxième du nom ; François de Lenharé, premier du nom ; Anne de Lenharé ; Marie de Lenharé ; Catherine de Lenharé, mariée à Alexandre de Soisy, chevalier, baron de Soisy ; Claire de Lenharé, morte sans enfants ; Françoise de Lenharé.

Remarque. — Les six derniers ont été baptisés à Paris (paroisse Saint-Gervais, 1617-1626).

VII. — *Christophe de Lenharé*, deuxième du nom, écuyer,

1. Autre alliance entre les familles de Lenharé et de Dampierre : *Catherine de Lenharé* fut mariée à *Antoine Picot*, seigr de Dampierre vers 1545.

« Gilberte de Courtenay, dame d'Arrablay, de l'Espinay, etc., mariée à « François de Champigny, seignr de Briare, l'un des cent gentilshommes « de la maison du roi, gouverneur de Montargis et de Gien, dont elle « resta veuve le 12 mars 1577, vivait encore en 1590. De cette alliance vient « François de Champigny, seignr de Briare, marié à Jeanne Picot, fille « d'Antoine Picot, seigr de Dampierre (Champagne), et de Catherine de Len- « haré dont il eut trois filles. »

(*Histoire généalogique*, par le P. Anselme, augustin déchaussé. — 3e éd. (1726), t. Ier, p. 508.)

seig^r de Tiercelieux. A épousé Claude de Mousseron, fille de messire Etienne de Mousseron, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, seig^r de la Roche, et de dame Suzanne de Blond, sans enfants, en 1677.

B. — Branche de Jacques II

V. — *Jacques de Lenharé*, deuxième du nom, écuyer, seig^r de Tiercelieux et de la Maison-Rouge. A épousé, en 1585, Elisabeth de Bonneval, fille de Pierre de Bonneval, seig^r des Granges et de Jouy-sur-Morin, dont il a eu : Jacques de Lenharé, troisième du nom ; César de Lenharé, premier du nom, chevalier de Malte.

VI. — *Jacques de Lenharé*, troisième du nom, seig^r de la Maison-Rouge et de Connantray. A épousé Judith de Hauldoin en 1617, fille de feu Gédéon de Hauldoin, sieur de Connantray, et de Jeanne de Faultringham, dont il a eu : Nicolas de Lenharé, deuxième du nom, écuyer, seig^r de la Maison-Rouge, lieutenant dans le régiment d'infanterie d'Orléans, dans la compagnie de Bourjoly ; Jean de Lenharé, quatrième du nom, écuyer, seig^r de la Maison-Rouge et du Fresne, mort au Fresne, inhumé le 21 mars 1670 dans l'église de Broussy-le-Petit.

VII. — *Nicolas de Lenharé*, deuxième du nom, sieur de la Maison-Rouge et de Connantray. A épousé Anne de Hénault-de Launay en 1668, etc., dont il a eu : Nicolas de Lenharé, troisième du nom ; Anne de Lenharé ; Marguerite de Lenharé, née à Connantray le 19 juillet 1674.

VIII. — 1° *Nicolas de Lenharé*, troisième du nom, écuyer, seig^r de Connantray, mort sans alliance, septuagénaire. Il eut pour héritiers, en 1754, les enfants de *Anne* et de *Marguerite*, ses sœurs germaines.

2° *Anne de Lenharé*, mariée d'abord à messire Nicolas Linage, chevalier, seig^r de Morains ; puis à messire Jean-Baptiste-François Parchappe, de Broussy-le-Petit, capitaine au régiment de Picardie.

Anne de Lenharé eut deux filles de son premier mariage : Catherine de Linage, mariée le 3 avril 1714 à Claude de Maizière de Maisoncelles ; et Marie-Anne de Linage, qui épouse le 26 février 1718 Claude le Picard d'Ablancourt, fils de

Charles, seig^r de Flavigny, et de Marguerite de Noël du Plessis[1].

3° *Marguerite de Lenharé* a épousé messire Charles d'Aulnay, le 7 février 1701. De ce mariage sont nés deux fils.

T.-P. Brisson,
De Lenharé[2].

1. Bibliothèque nationale (Différents dossiers des pièces originales, etc. *Manuscrits*). Voir *de Lenharé*.

Plusieurs membres de cette famille ont appartenu aux cent gentilshommes de la maison du roi. Et dans l'ordre de Malte, nous voyons cinq chevaliers de Lenharé.

2. Extrait d'une monographie manuscrite pour servir à l'histoire du village de Lenharé, par T.-P. Brisson, de Lenharé.

Archidiaconé de Margerie*.

HISTOIRE DE GIGNY-AUX-BOIS

Devenue veuve, Louise de Parthenay prit une seconde alliance le 2 avril 1525 avec Jacques du Gretz, écuyer tranchant de Madame de Vendôme, veuf de Jeanne de Brie, dame de Mont-Saint-Père[1]. Louise de Parthenay mourut dans le mois de juillet 1534, laissant à ses enfants un procès considérable avec les administrateurs de l'Hôtel-Dieu le Comte de Troyes, au sujet d'une redevance due sur la terre de Somsois.

Jacques du Gretz n'eut point d'enfants de son mariage avec Louise de Parthenay, mais de sa première femme il avait : 1° Jacques du Gretz, qui devint seigneur du Meixtiercelin et continua la postérité : la dernière des du Gretz mourut au château de Somsois le 12 avril 1854 ; 2° Hélène du Gretz, qui épousa Jean de Remigny, fils de Guillaume, seigneur de Gigny. Nous allons en parler.

Jean de Remigny, seigneur de Joux, Poinchy, La Chapelle[2] et Gigny, négligea sans doute de fournir en temps requis son aveu et dénombrement à Madeleine de Grandpré, dame d'Arzillières, qui fit saisir la terre de Gigny. Jean de Remigny s'empressa de fournir l'acte demandé, mais nous n'avons pu découvrir ce document qui est de l'année 1531. En 1533, Jean de Remigny fit pour l'autre partie de Gigny, relevant de Rosnay, l'aveu et dénombrement suivant à François de Bretagne, comte de Vertus. Il déclare posséder :

« La maison forte, La Fontaine, les cens, soit 5 sols tour-
« nois, 2 gelines, deux corvées de bois, une corvée à faire les
« prés, et s'ils ont vache, les habitants doivent 12 deniers ;
« s'ils ont chevaux, une mine de froment, une mine d'avoine,
« 5 sols et 2 corvées ; des cens sur plusieurs héritages soit 12
« deniers et un setier d'avoine. Enfin le fief de la Malmaison

* Voir page 598, tome VIII de la *Revue de Champagne*.

1. Voyez sur les du Gretz notre *Histoire de Somsois*.

2. La Chapelle-Vaupelleteigne, près de Chablis et de Poinchy (Yonne).

« (voyez plus loin) et un fief à Somsois tenu par Jean de Cha-
« vanges, seigneur de Chapelaine, à cause de notre maison de
« Gigny, auquel il y a maison, grange, accin, 12 danrées de
« vigne et six vingt arpents (120) de terre[1]. »

Afin que ses droits soient incontestables, ses possessions délimitées, il fit confectionner un livre terrier qui, commencé en 1537, ne fut terminé qu'en 1541, mais reçut dans le cours du siècle suivant plusieurs additions.

Le 13 juin 1543, il fit une transaction avec les habitants de Gigny, au sujet du droit d'usage dans les bois. Nous en parlerons plus loin.

Le 18 janvier 1547, il fit de nouveau hommage à Madeleine d'Estrac, comtesse de Vertus, pour la partie relevant de Rosnay. Nous n'avons que cette indication. Il eut quelque différend avec les descendants des Ragny, anciens seigneurs de Gigny, car nous avons trouvé mention à la date du 27 décembre 1544, d'un ordre adressé au bailli de Nivernais, pour terminer le différend entre Jean de Remigny et Françoise d'Arnay, veuve de Gilbert de Reugny ou de Ragny. (*Archives de la Noblesse. De Magny.*)

Il vivait encore en janvier 1558, car, ce jour-là, différents

1. Les redevances dues par les mainmortables de Gigny en 1533 sont un peu supérieures à celles qu'ils payaient en 1366, d'après l'aveu que nous avons donné plus haut.

Au lieu de payer par ménage 4 sols 4 deniers 2 gelines et 2 corvées, comme en 1366, ils payent, en 1533, 5 sols, c'est-à-dire 8 deniers de plus ; ils font 3 corvées : 2 au bois, une au pré, au lieu de 2 corvées en 1366.

Ceux qui ont des chevaux payent le même taux, une grande mine de froment, une grande mine d'avoine, 5 sols et 2 corvées.

En l'absence de renseignements locaux, il est difficile de dire la valeur de cette *mine*. C'était partout la moitié du setier. Or, à Chavanges, le setier était de 8 boisseaux de 22 pintes ; la pinte équivalait à 1 litre 165 ; le boisseau valait donc 25 litres, et le setier 200 litres. La mine aurait donc été de 100 litres.

A Troyes, le setier valait 16 boisseaux et le boisseau 16 pintes; la mine eût donc été de 144 litres.

A Paris, le setier valait 156 litres, et la mine équivalait exactement à 78 litres 4 centilitres, ce qui fait 6 boisseaux de 13 litres.

Par un document de 1518, nous voyons que les habitants de Brandonvillers devaient, quand ils avaient chevaux, 5 sols 8 boisseaux de froment et 8 d'avoine.

Pourquoi, dans l'aveu de 1366, est-il dit une grande mine et non pas seulement une mine? Y aurait-il eu la mine de 6 boisseaux et la grande mine de 8 boisseaux, en admettant qu'on payait autant à Brandonvillers qu'à Gigny?

particuliers de Gigny firent leur déclaration pour le livre terrier de la seigneurie. C'est le dernier acte qui nous parle de lui. De son mariage avec Hélène du Gretz, il n'eut qu'un seul fils connu, Edme, qui suit.

Edme de Remigny, seigneur de Joux, Poinchy, Lachapelle et Gigny, suivit le parti des armes. D'après Boutiot (*Histoire de la ville de Troyes*, III, 546), le seigneur de Gigny aurait été fait prisonnier au mois d'octobre 1562, par les reîtres allemands du prince de Condé, avec François Girardin.

Il se maria assez tard, le 28 février 1580, avec Marie d'Armes, d'une famille du Nivernais, qu'il laissa veuve cinq ans après, avec trois enfants en bas âge : Charles, qui suit, et deux filles, Charlotte-Hippolyte, qui fit aveu pour partie de Gigny le 15 avril 1599 au seigneur d'Arzillières et Marguerite de Remigny, qui était morte en 1626, sans alliance. Marie d'Armes était remariée en 1595 avec Isaac de Spifame qui, le 14 décembre 1596, avec sa femme, autorisa les habitants à vendre 15 arpents de bois[1].

Charles de Remigny, qui s'intitule baron de Joux-en-Bourgogne, seigneur de Poinchy, Saint-Franchy-en-Artaize, Bouls, Billy, Semelins (?) du Mont-de-Cizeli, de Patri, de Bouchet, du Mé, de Chatois, du Mont-de-Marigny, de Charencé, de Champagne-en-Nivernois, de la Chapelle, de Vaupelleteigne et de Gigny en Champagne[2].

Il fit plusieurs fois hommage et dénombrement au seigneur d'Arzillières pour la partie de Gigny relevant de cette baronnie. Cette partie de Gigny s'appelait « la seigneurie de Gigny hors les corps ».

Les aveux du 4 août 1612, 16 décembre 1616 et 22 juillet 1626 sont presque identiques. Celui de 1616 fut présenté au seigneur d'Arzillières par Claude Berton, curé de Gigny, fondé de procuration de Charles de Remigny. Il avoue tenir : « La justice, les amendes arbitraires, les censives sur plu- « sieurs héritages portant lods et ventes de 20 deniers par « franc et amende de 60 sols faute de payement dans les 40 « jours. Droit de retenue de vente et devest qui est pour cha- « cun de 5 deniers payables au mayeur et 3 deniers pour « chaque pièce de terre ; la justice dans 5 pièces de bois ;

1. Archives de la Marne, E. 277.

2. *Saint-Franchy* (Nièvre), canton de Saint-Saulge ; *Billy* (Nièvre), canton de Clamecy ; *Charancey* (Nièvre), com. de Saint-Aubin ; *Cizely* (Nièvre), canton de Saint-Bessin-d'Azy.

« le moulin à vent ; les bois, les garennes ; les étangs ; les ter-
« rages et demi-terrages, soit à la 23me gerbe ou 23me mon-
« ceau pour les demi-terrages et au 15me pour les terrages. »

Le seigneur de Gigny possédait encore des cens sur des serfs ou hommes de mainmorte qui habitaient Gigny, Lignon, Brandonvillers, Somsois, Saint-Remy-en-Bouzemont, Usson, Drosnay et Bussy[1].

L'hommage fait le 22 juillet 1626 à Charles, marquis de la Vieuville, baron d'Arzillières, annonce que la terre de Gigny appartient à Charles de Remigny : « tant de son chef que « comme héritier de ses père et mère, comme aussi héritier de « feue demoiselle Marguerite de Remigny sa sœur, que « comme ayant les droits de demoiselle Hippolyte de Remi- « gny aussi sa sœur[2]. »

Charles de Remigny épousa, le 28 mai 1610, Marie-Christine de la Perière, fille de Léonard de la Perière, seigneur de Billy, et d'Antoinette de Pontailler[3]. Il mourut vers 1640, peut-être à Gigny, laissant trois enfants :

Paul Léonard, qui suit ;

Edme, qui eut en partage une partie de Gigny pour laquelle il fit foy et hommage à Rosnay le 15 novembre 1642, à lui échue par le décès de son père et par le partage fait avec son frère Paul Léonard[4] : il était alors capitaine d'une compagnie de chevau-légers ; il décéda avant 1641, probablement sans alliance ;

Claude, qui avait eu aussi une part dans la seigneurie de Gigny, mais il décéda avant son père et sans alliance.

Le partage définitif des biens de Charles de Remigny et de Christine de la Perière, morte avant son mari, ne fut terminé que le 31 mars 1644, en présence de Jacques de Regnier, chevalier, vicomte d'Aunay, et maître Guillaume de Lamoignon, seigneur de Basville, conseiller en parlement, oncle et cousin de Paul Léonard, baron de Joux, qui résidait alors à Saint-Franchy, et d'Edme de Remigny, baron de Billy, demeurant au dit Billy. (*Archives de la Noblesse, item.*)

1. Archives Marne. Fonds Arzillières, E.

2. *Archives de la Noblesse. De Magny.*

3. La Perrière, famille de Bourgogne qui possédait les terres de Billy, Saint-Franchy, le Bouchet. Elle porte : *d'azur à deux moutons affrontés d'argent soutenant entre leurs pattes de devant un soleil d'or et posés sur une terrasse de sinople.*

4. Bibliothèque de Troyes, *Manuscrit*, 342, fol. 1881.

Paul Léonard, marquis et baron de Joux, chevalier, seigneur de Billy, Saint-Franchy, qui était sa résidence habituelle, Patri, Cizely, Le Mont-de-Cizely, Nenteuil, Dunflung, où il séjourna parfois, les Bardières, le Bouchet, Usouneson (paroisse de Reigny), où nous le trouvons en 1672, Charlotte de Frontot, Chassignelle, Charny en partie, la Malmaison, Poinchy, Merry en partie, La Chapelle-Vaupelleteigne, Lensy et autres lieux [1], fut maintenu comme noble à Moulins en 1666, sur preuves remontant à 1503. Mais qu'était pour ce grand seigneur la petite seigneurie de Gigny, noyée dans cette avalanche de domaines presque tous situés dans la Nièvre ? Il fit hommage pour Gigny et la Malmaison au baron d'Arzillières, le samedi 27 janvier 1646, entre les mains de Nicolas Aubry, lieutenant général, et Louis Poitel, greffier ordinaire au bailliage et gruerie d'Arzillières. Il fit aveu et dénombrement pour les mêmes terres le 30 novembre 1672. Il dit qu'il possède ces terres en vertu du testament de son père.

Sa terre et son château de Gigny eurent beaucoup à souffrir pendant les troubles de la Fronde, de 1649 à 1656. On a pu voir, par le procès-verbal dont nous avons donné le texte plus haut, que le château de Gigny fut pillé plus de vingt fois par les Allemands, qui n'y laissèrent ni meubles ni bestial. Les habitants de Gigny paraissent n'avoir pas eu besoin d'être enhardis par la vue de ces pillages pour se permettre certaines tentatives. Nous trouvons en effet, à la date du 17 février 1659, dans une supplique présentée à l'autorité supérieure par Bertrand, bailli de Gigny, que plusieurs particuliers, prenant occasion de l'absence ordinaire du seigneur, pour être hors de province et spécialement lors du décès de Monseigneur son père (1640), ont pris et dérobé les titres, aveux et dénombrements, les transactions, contrats et renseignements sur les droits et le domaine du seigneur dans la maison seigneuriale, où ils seraient entrés par la fenêtre ; comme aussi plusieurs, avec leurs chevaux, vont couper et enlever des bois. Après informations faites, il aurait été avéré que ces particuliers avaient brûlé les papiers. Il est probable que nous avons ici un épisode de la lutte des mainmortables, derniers débris du servage, contre le seigneur. Le but poursuivi est clair : faire disparaître les titres obligeant aux corvées et autres droits seigneuriaux. Paul Léonard de Remigny était trop loin pour

1. Chassignelle (Yonne), cant. de Ancy-le-Franc. Il n'est pas en notre pouvoir de désigner la situation de tous ces fiefs.

venir châtier les coupables, qui paraissent avoir été absous. Il avait été nommé par le roi lieutenant général dans le gouvernement et province de Nivernais et Donzois.

Il épousa, le 2 mars 1644, Jeanne Bolacre, fille de Charles Bolacre et de Marie de Favardie, dont il eut sept enfants :

Jean-Baptiste, qui suit ;

Charles, dont nous ne savons rien ;

Un autre fils mort sans enfants en 1677 ;

Paul-Louis, qui fut marquis de Joux, et dont l'arrière-petite-fille hérita du Meixtiercelin (Voyez notre *Histoire du Meixtiercelin*) ;

Marie-Françoise et Françoise-Marie ;

Charlotte, qui épousa, le 10 juillet 1664, Louis Gouffier, comte de Caravas, fils de Claude Gouffier et de Madeleine de Jaucourt.

Le contrat de partage des biens laissés par Paul Léonard fut fait le 21 décembre 1682 entre Paul-Louis, marquis de Joux, Jean-Baptiste, Françoise-Marie et Marie-Françoise. Ce contrat est une transaction faite entre les parties au sujet des différends qu'elles avaient entre elles sur le partage des successions tant de Paul Léonard, leur père, que de Charles, leur frère, mort depuis son dit père. Il est dit que les biens à partager sont situés : « dans la coutume de Bour-« gogne, dans la coutume locale de Nivernois et dans les châ-« tellenies de Monceaux et Metz et qu'ils consistent entre « autres choses en la terre de *Billy*, les fiefs de *Semelins*, de « *Patri*, de *Nenteuil*, du *Mont-de-Cizely*, en la terre de *Dun-« flung* et de *Cizely* ; en la terre de *Saint-Franchy* et le fief « de *Sancy* ; en la terre de *Gigny*-en-Champagne, coutume de « Chaumont-en-Bassigny avec le fief de *La Malmaison* et « *Maison-aux-Bois ;* en la terre de *Joux-le-Châtel*, dans la « province et coutume de Bourgogne, avec la moitié de la « terre de *Merry* dans la même coutume ; en la terre et sei-« gneurie de *Poinchy* et *La Chapelle-Vaupelleteigne*, dans la « dite province de Champagne, coutume de Troyes ; le fief de « *Champagne* situé en Nivernois, en la terre de *Bouchet*, fief « de *Usouneson* et *Chassignelle*, dans la même coutume de « Nivernois. »

On voit, par cette énumération de vingt domaines ou fiefs, que les Remigny de Joux avaient une grande fortune et que, dans la province de Bourgogne, ils pouvaient occuper un rang assez distingué.

Jean-Baptiste de Remigny, comte de Billy, seigneur de Gigny, la Malmaison, la Maison-au-Bois, fit avec ses frères et sœurs différents arrangements le 24 février 1672, le 6 juin 1678, et enfin le 28 septembre 1682. Ce fut par cette dernière transaction qu'il eut la terre de Gigny. Le château était devenu inhabitable. Il le fit reconstruire. Nous en dirons un mot plus loin. Depuis quelque temps, les seigneurs de Gigny avaient négligé de fournir au baron d'Arzillières les aveux et dénombrements requis et de payer les droits de mouvance. Le 12 décembre 1672, Charles, marquis de la Vieuville, baron d'Arzillières, fit saisir la terre de Gigny et réclama au seigneur 2,500 livres de droits. Après arrangement et accord du 10 mars 1679, Jean-Baptiste fournit l'aveu demandé et paya seulement 1,500 livres pour rentrer en possession de ses biens. Il fournit un nouvel aveu et dénombrement le 18 mars 1684. C'est le plus complet que nous ayons trouvé. Il déclare tenir du baron d'Arzillières :

« 1° La justice haute, moyenne et basse, estimée 12 livres « par an ;

« 2° Les amendes arbitraires, droit d'aubaine, épaves, « mortemains et confiscation, estimé le tout 10 livres ;

« 3° Les censives en argent, poules, chapons, lods et ven- « tes, estimé le tout 10 livres ;

« 4° La justice sur les bois suivants :

« 1° 30 arpents de bois dit Bois Jeanne, appartenant au « sieur de Vaudremont, tenant à Jeanne de Sommyèvre, « femme du sieur de Saint-Belin ;

« 2° 30 arpents de bois dit le Bois Lefebvre, appartenant au « sieur de Vaudremont ;

« 3° 66 arpents de bois dit Bois Jacob de la Grange, appar- « tenant au sieur d'Espina, auparavant au sieur Du Gretz, « seigneur du Meixtiercelin ;

« 4° 40 arpents de bois au sieur d'Espina ;

« 5° 20 arpents de bois au sieur d'Espina ;

« Lesquels sieurs sont propriétaires et peuvent commettre « des gardes forestiers.

« 5° La garenne de Gigny, estimée 3 livres de revenu ;

« 6° La place du moulin à vent de Gigny ;

« 7° Le Bois Dame Jeanne, estimé 28 livres ;

« 8° Le Bois des Garennes ;

« 9° L'étang du Moulinet, de 15 arpents, estimé 30 livres ;

« 10° Le Grand étang et l'étang d'Avignon, estimé 60 « livres ;

« 11° La Noue Allard, estimée 10 livres ;

« 12° L'étang Bardel, de 10 arpents, estimé 10 livres ;

« 13° L'étang des Bois, de 30 arpents, estimé 25 livres ;

« 14° Les terrages, soit 2 grands setiers de froment et « avoine ;

« 15° 15 pièces de terres et terrages.

Il résulte de l'arpentage exécuté le 22 mars 1692, par Louis Gallot, arpenteur à Saint-Remy, que J.-B. de Remigny possédait à Gigny 284 journels 8 denrées de terres et 37 fauchées de prés.

Jean-Baptiste de Remigny mourut au château de Gigny le 13 juillet 1707.

Il avait épousé Madeleine Berbier du Metz, fille de Jacques, seigneur de Saint-Utin, et de Claude-Antoinette de la Vefve, qui lui apporta en mariage la terre de Saint-Utin et les Vallenceaux, ferme située sur le territoire de Chapelaine-sous-Margerie. Il eut de ce mariage deux fils[1] : Jean-Baptiste-Gédéon, qui suit, et Paul-Louis, qui fut seigneur de Saint-Utin et du Meixtiercelin. Ce dernier n'eut qu'un fils de Louise-Gabrielle de Combles, dame du Meixtiercelin, nommé Louis-Paul, lequel mourut sans postérité de Madeleine-Elisabeth de Rosnay de Villers. Madeleine Berbier du Metz, femme de J.-B. de Remigny, était morte cinq ans avant lui, le 1er avril 1702.

Jean-Baptiste-Claude Gédéon de Remigny, baron de Billy, seigneur de Gigny, la Malmaison, les Vallenceaux, fit aveu pour Gigny le 1er avril 1722. Cet aveu est identique à celui de 1684, que nous avons transcrit plus haut. On y voit seulement en plus, après l'article 13e, figurer l'étang de La Maison-aux-Bois, de 6 arpents, estimé 12 livres de revenu.

Le 12 avril 1735, il confère le titre de chapelain de la chapelle Sainte-Marguerite du château de Gigny à l'abbé François Loppin.

Sa carrière militaire nous est peu connue, il devint capi-

1. Il eut un autre fils nommé Louis-Antoine-Marguerite, né au château de Gigny le 1er avril 1698, mort le 4 juillet suivant. Il fut baptisé à Gigny et eut pour parrain Louis Berbier du Metz, protonotaire apostolique, abbé de Huiron, son grand-oncle, et pour marraine Madeleine Le Menestrel, sa cousine, fille probablement de Antoine Le Menestrel, grand audiencier de France, et de Marguerite Berbier du Metz, grand'tante de l'enfant.

taine au régiment Vexin, un des plus beaux de France : Gédéon de Remigny n'y admettait que des soldats de cinq pieds cinq pouces.

Sa fortune était modeste et les cinq mille livres de rente que lui attribuent ses contemporains furent, paraît-il, très vite dissipées. Aussi, à bout de ressources, en 1738, par contrat passé devant Guillemin et Delalain, notaires à Vitry, il vendit à François de Chieza, seigneur d'Outines et de Brandonvillers, tout ce qu'il possédait à Gigny, le château, la terre, les bois, les étangs et les fermes de La Malmaison et de La Maison-aux-Bois.

Il se retira à Vitry, dont le gouverneur, Antoine-Edme de Bourdin, marquis de Villaines, seigneur de Chapelaine-sous-Margerie, qui s'intéressait à son sort, s'occupa de lui trouver quelque emploi. Ces démarches n'aboutirent pas et, en 1742, libre, sans alliance, ruiné et se croyant déshonoré, l'ex-seigneur de Gigny, quoique ancien capitaine, prit un engagement comme simple cavalier, mais en déguisant ses qualités, dans le régiment Montomer, plus tard Beauvillers, qui tenait garnison à Munster en Alsace. Mais au moment de rejoindre, le cœur lui manqua et il refusa de marcher, assurant qu'il était gentilhomme.

Avisé de ce refus par M. de Breteuil, l'intendant de Champagne, Le Pelletier de Beaupré, par lettre du 17 avril 1742, écrivit au subdélégué de Vitry, Jacobé de Gouvrot, de s'assurer de la noblesse du cavalier J.-B. Gédéon *de Rumigny, natif de Guigny-aux-Bois.*

Le subdélégué de Vitry répondit à l'intendant de Châlons, le 1er mai 1742, que les assertions du cavalier de Remigny étaient vraies, et il ajouta : « Je crois que je vous le ferai aisé-« ment connaître en vous disant que M. Gédéon de Remigny « est M. de Billy, dont M. de Chaise [de Chieza] a acheté « la terre de Gigny-aux-Bois, duquel M. le gouverneur de « Vitry vous avait parlé pour lui procurer quelque employ et « que je vous avais proposé pour une compagnie de milice. Il « a été capitaine dans Vexin pendant 10 ans et avait environ « cinq mille livres de rente qu'il a trouvé le secret de manger, « après avoir quitté le service. Le chagrin de sa réduction « l'avait engagé d'entrer dans cette compagnie. Il n'avait osé « déclarer qui il étoit ny prendre les qualités qui luy appar-« tiennent ny les donner à son père et à sa mère, qui estoit « fille du vieux président du Metz de la Chambre des

« Comptes[1], à la charge duquel son fils a succédé qui s'ap-
« pelle Gédéon tout comme son cousin réclamé pour cavalier.
« Il a quitté parce que, selon qu'on en doit juger charitable-
« ment, son frère[2], qui est M. de Joux du Meixtiercelin, luy
« donne du secours. Dans le temps qu'il servait dans Vexin,
« il avoit grand souci de sa compagnie ; elle estoit élevée,
« il ne recevoit point de soldat que cinq pieds cinq pouces. Sa
« compagnie a passé au frère de M. de La Vaux, gendre
« de M. de Saint-Eulien. Si M. de Breteuil lui faisait la cha-
« rité de le faire entrer dans le service par une compagnie de
« milice, en l'envoyant en qualité de *capitaine reformé en*
« *Bohême*, il ferait une bonne œuvre. Vitry, 1er mai 1742. »

Le capitaine Montomer, qui demandait dans une première lettre s'il fallait, après vérification des dires, envoyer le congé au cavalier de Remigny, tout en exigeant le remboursement du prix de l'engagement, expédia le 28 mai suivant le congé demandé. Gédéon de Remigny est dit sur cette pièce âgé de 45 ans ; taille : cinq pieds cinq pouces ; visage plein et long ; portant perruque blonde. Fait à Munster, 28 mai 1742.

La lettre qui accompagne le congé réclame 100 livres d'engagement, 24 livres avancées pour choses absolument nécessaires et 12 livres au nommé Haraucourt, carabinier de la compagnie. De plus, M. de Breteuil avise l'intendant de Châlons que le dit cavalier « est si dérangé et d'une si mauvaise
« conduite, que si vous ne l'obligez de retirer son congé,
« comme il est, par la lettre du ministre, dispensé de rejoindre
« le régiment, il vous le laissera éternellement entre les
« mains. » (*Archives Marne*, C. 345.)

Ces documents nous édifient sur la manière d'agir de Gédéon

1. Il y a là une erreur. Madeleine du Metz, mère de J.-B. Gédéon de Remigny, n'était pas la fille du vieux président de la Chambre des Comptes, Claude Gédéon du Metz, mais sa nièce, fille de Jacques, seigneur de Saint-Utin, frère de Gédéon, comte de Rosnay, mort en 1709. Le fils de Gédéon I du Metz, nommé aussi Gédéon II, fut aussi président de la Chambre des Comptes ; le fils de Gédéon II, Claude Gédéon III, président de la Chambre des Comptes, fut massacré à Paris à la Révolution.

2. M. de Joux du Meixtiercelin était Paul-Louis de Remigny, frère de J.-B. Gédéon de Remigny. Il n'eut qu'un fils, Louis-Paul, mort sans enfants de Madeleine-Elisabeth de Rosnay de Villers. (*Revue de Champagne et de Brie*, I. 1882, 464.) La terre du Meixtiercelin passa à une cousine issue de germaine, Paule-Louise, fille de J.-B. François, marquis de Joux, qui épousa au Meixtiercelin, le 23 août 1760, Claude-Marie, marquis de Feillens, dont la fille, Marie-Louise-Geneviève, possédait Meixtiercelin peu avant la Révolution. (Voyez notre *Histoire du Meixtiercelin*.)

de Remigny. C'était un dissipateur. Nous perdons ensuite sa trace et nous ignorons ce qu'il devint.

Famille de Chieza (1738 à 1801).

Cette famille, que les uns nomment Kiedza, d'autres La Chaise, en francisant le mot, est originaire de l'Italie.

Frédéric de Chieza, comte de Stropôo et Servignasco, était ambassadeur des Etats de Hollande en Espagne. Il se fixa en Champagne par son mariage avec une demoiselle Hoccart[1], dont il eut un fils, François, qui suit.

François de Chieza, lieutenant-colonel de brigadiers, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, épousa en premières noces Marie-Gabrielle de Cardon, dont il était veuf en 1714. A cette date, il est dit habiter sur la paroisse Saint-Didier à Avignon.

Il y avait alors au château de Maisons-en-Champagne ou à celui de Cloyes une jeune veuve, sa cousine. Elle se nommait Elisabeth de Vaveray. Elle était fille de Claude de Vaveray, seigneur d'Outines, ancien bailli de Rosnay, et de Louise Hoccard[2]. Elisabeth de Vaveray avait épousé Jacques Le Blanc, seigneur de Maisons et de Cloyes, qui était mort à Paris le 22 avril 1705. Elle en eut plusieurs enfants, entre autres un fils tué à la bataille de Fontenoy (16 mai 1745), et une fille, Marie, qui épousa son cousin Jacques Le Blanc, seigneur de Maisons.

La famille de Vaveray, qui a pour armes : *de sinople au levrier d'argent qui soutient une tour d'or du pied senestre*, est ancienne en Champagne, puisqu'elle compte des membres habitant à Lignon et à Brandonvillers dès le XIIIe siècle. Différentes sentences de 1445, 1550 et 1548 l'ont confirmée dans sa noblesse. Mais les pièces produites en 1666 et avant, en 1663, au moment de la *Recherche de la Noblesse*, par Samuel de Vaveray, seigneur de Viaspres, parurent très suspectes et attirèrent une condamnation au produisant. La généalogie de cette famille parut inextricable à d'Hozier. Quoi qu'il en soit,

1. E. de Barthélemy : *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, II, 339.

2. Armorial de d'Hozier, VIIIe registre. Louis Hoccart, fils de François Hoccart, seigneur de Felcourt, procureur du roi à Sainte-Menehould, et de Elisabeth de Pinteville, dame de Moncetz et Lucemont, épousa Françoise Boyot, dont il eut Louise, mariée le 17 juillet 1674 à Claude de Vaveray. Et en note il est dit qu'on trouve encore une Marie Hoccart, femme de Nicolas de Vaveray. Ce Nicolas était frère de Claude de Vaveray.

Samuel de Vaveray, gruyer de Larzicourt, fit une très belle fortune comme admodiateur des fermes des jésuites de Reims. Il vivait en 1650. Son fils aîné, Antoine, fut le père de Samuel-Louis, mort en 1738, dont le fils, Jean-Nicolas, écrivit les notes publiées par la Société des Lettres de Vitry, sous le titre : *Election de Vitry*.

Nicolas, deuxième fils de Samuel, épousa une demoiselle Hoccart ; il était subdélégué de l'intendant de Châlons.

Claude de Vaveray, troisième fils de Samuel, fut le père d'Elisabeth. Ils avaient encore pour frères : Jean, qui fut seigneur de Viâpres ; Claude, qui reçut la tonsure le 1er juillet 1645, et une sœur, Anne, qui avait épousé Antoine de Tance, seigneur de La Ville-aux-Bois-lès-Soulaines.

Claude de Vaveray, avocat, conseiller du roy, était bailli et gouverneur de Rosnay. Il avait succédé dans cette charge à Léon de Vaveray, son parent, successeur lui-même de son père, René, seigneur de Presles.

Claude épousa, le 17 juin 1674, Louise Hoccard, fille de Louis, seigneur de Felcourt, et de Françoise Boyot. De ce mariage étaient nés Samuel et Elisabeth, baptisée le 27 mars 1684.

Claude de Vaveray était riche. En 1700, on mit en vente les biens de François de L'Hospital, ancien comte de Rosnay, mort en 1660, et dont l'héritier plus ou moins bénéficiaire était Charles-François de Lorraine, prince de Commercy. Cette succession était grevée de formidables dettes. Les biens mis en vente comprenaient : 1° *Rosnay* et les *droits féodaux* ; ils furent achetés par Claude Gédéon du Metz ; 2° *Chavanges* et *la ferme de Tanières* ; achetés par Jean Jacquinot ; 3° *Le Châtelier*, *Chassericourt* et *N.-D. d'Ormont* ; achetés par Pierre Adam ; 4° *Bailly, Joncreuil* et *La Brau* ; achetés par Gilles Jacquinot, frère de Jean ; enfin 5° *Outines* et *Brandonvillers* en partie, qui furent achetés par Claude de Vaveray. Les domaines achetés par Claude étaient considérables et Elisabeth, sa fille, était fort riche. De plus, elle n'avait qu'un frère non marié, qui probablement ne se marierait jamais et dont elle devait hériter, ce qui arriva, car onze ans après son mariage, elle déclara au bureau de Vitry avoir hérité de son frère pour 55,000 livres de biens-fonds. Riche, elle l'était ; jeune, elle n'avait que 30 ans ; belle, l'histoire ne nous le dit pas, mais nous devons le penser. Le comte de Chieza n'avait, lui, qu'une fortune médiocre, mais ses 42 ans ne l'empêchaient

point de viser encore à la jeunesse. Bref, il fit la cour à Mme Le Blanc et l'épousa, probablement à Vitry-le-François, le 8 janvier 1714. Il devint de ce chef seigneur d'Outines et de Brandonvillers en partie. Il demeurait à Vitry, où il menait fort grand train[1]. En 1738 — était-ce avant ou après la mort de sa femme, décédée le 19 mai 1738? nous ne savons, — il acheta la terre de Gigny-aux-Bois à Jean-Baptiste de Remigny ; il en fit hommage au seigneur d'Arzillières le 19 mai 1738, et mourut à Vitry le 14 mai 1754, à l'âge de 82 ans.

Il avait eu d'Elisabeth de Vaveray six enfants :

1° Jean-Claude, né le 29 octobre 1714. Il fut seigneur de Brandonvillers et mourut sans alliance avant son père, en 1743.

2° Suzanne, née le 6 juillet 1716. Nous ignorons ce qu'elle devint.

3° Marie, née le 22 juin 1717 et morte à Paris.

4° Christophe, né le 9 janvier 1722 et mort à l'âge de 20 mois.

5° Nicolas, qui suit.

6° François, né le 7 avril 1727, qui fut seigneur d'Outines, officier aux Gardes françaises, marié à Marie Racine, dont le fils Nicolas mourut à Beaucamp, près de Chatelraould (Marne), en 1849, le 28 décembre, sans enfants de son mariage avec Louise-Alexandrine de Paillot.

Nicolas de Chieza, comte de Servignasco, seigneur de Gigny, né le 25 avril 1725, capitaine de cavalerie, demeurait ordinairement à Vitry, mais il faisait de longs séjours à Gigny. Il épousa, en 1754, Marguerite Le Clerc, fille de Pierre-Benoist Le Clerc de Morains et de Marie Lallement.

Ce fut lui qui, dans le jardin de château du Gigny, construisit le bassin où se déverse l'eau de la fontaine, dont il est déjà question dans l'aveu de Gigny présenté par Ogier de Saint-Cheron en 1366. L'eau sort d'un petit édicule formant comme un massif de plantes aquatiques sculptées dans la pierre. Le couronnement en paraît brisé, mais on voit encore aujourd'hui deux écussons accolés sculptés au-dessus du linteau. Celui de droite porte les armes des Chieza : *de gueules à une église d'argent, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys*

1. « La noblesse se réunissait dans la maison du sieur de Chaise, maré-« chal des camps et armées du roi. » *La société à Vitry, aux XVII*e *et XVIII*e *siècles*, par Hector Bonhuy, Vitry, Pessez, 1878, p. 37.

d'or. L'autre est celui des Le Clerc. Il est un peu mutilé, mais on y reconnaît trois roses : *d'or à trois roses tigées de sinople*.

En 1757, il fit faire par Claude Henry, arpenteur à Ancerville, l'arpentage général et le plan de la terre de Gigny. Nous pensions y relever le plan du château, mais il ne s'y trouve point. Entre autres choses, on y voit figurer six étangs : l'étang du Moulinet, 29 journels 5 denrées 68 perches ; le grand étang, 121 journels 5 denrées 32 perches ; l'étang des Bois, 47 journels 1 denrée 40 perches ; le petit étang, 18 journels 2 denrées 5 perches ; l'étang Bardot, 14 journels 4 denrées, et l'étang de La Vaux, 21 journels. Il s'intitulait comte de Servignasco, chevalier, seigneur de Gigny, La Malmaison, La Côte Saint-Pierre, fief de Morains, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de la reine.

Nous ne lui connaissons qu'un fils nommé François-Claude. *François-Claude de Chieza*, chevalier de Saint Maurice et de Saint-Lazare, chevalier de Saint-Hubert, seigneur de Gigny, la Malmaison, naquit à Vitry en 1755.

Il épousa, vers 1770, Catherine Bourlon d'Arrigny, fille de Nicolas-Henry Bourlon, seigneur d'Arrigny, et de Marie-Françoise Jacquinot de Chavanges.

La Revolution le trouva plus préoccupé de ses plaisirs que de la politique. Il n'émigra point et résidait tantôt à Vitry, tantôt à Gigny. Le 22 juin 1795 (3 messidor III), il assiste au mariage de son cousin Nicolas avec Mlle de Paillot, à Vitry-le-François. Le 27 vendémiaire an IV (19 octobre 1795), il se présente à la municipalité de Gigny et déclare vouloir y résider. Sa femme, la *citoyenne Catherine-Agathe-Geneviève Bourlon*, fit la même déclaration le 21 pluviôse an IV (11 janvier 1796). François de Chieza était encore à Gigny le 11 novembre 1800 (19 brumaire an IX). Mais le 13 brumaire an X (5 novembre 1801), s'est présentée à la municipalité Anne Guillemin, qui déclare demeurer en la dite commune *où restait le citoyen François Chieza*. L'ex-seigneur de Gigny venait en effet de vendre tous ses biens de Gigny et la Malmaison. Il se retira lui aussi à Vitry, avec une fortune des plus médiocres. La tradition dit même qu'il se créait quelques ressources en donnant des leçons de flûte.

Catherine Bourlon mourut à Vitry le 18 avril 1824, à l'âge de 63 ans, et François de Chieza y décéda également le 5 mai 1829. Ils n'avaient pas eu d'enfant de leur mariage. Leur

cousin Nicolas ne mourut qu'en 1849 et en lui s'éteignit la famille des Chieza.

Quant au château de Gigny, il fut rétrocédé à la commune de Gigny par son propriétaire, Anne Guillemin, le 10 février 1805 (20 pluviôse an XIII), pour la somme de 11,000 francs.

(*A suivre.*) Abbé Millard.

GÉNÉALOGIE*

DES

Jacobé de Goncourt, de Haut, de Naurois, etc.

(1429-1896)

10e *degré.* — *Antoine-Marie-Augustin Jacobé de Farémont*, Chevalier, né le 7 Novembre 1746, Receveur des Tailles à Châlons, marié à Paris le 21 Septembre 1789 à *Julie-Julienne-Joséphine Rouleau de la Roussière*, fille de Marie-César-Louis-Rouleau de la Roussière, Commissaire-Général des Saisies réelles au Parlement de Paris, Trésorier de France en la Généralité de Tours, et de Louise-Julie d'Ansermond, celle-ci fille du Président au Parlement de Paris de ce nom et de Marie-Julie d'Amnon; il mourut en son château de la Vallière (Touraine) le 26 Mai 1821, et elle à Séez le 21 Janvier 1855. Ils eurent :

A. Augustin Jacobé de Farémont, né le 20 Novembre 1790 au château de la Vallière, Lieutenant au Régiment de la Reine; fait plus tard prisonnier en Espagne et mis sur les pontons en Angleterre. Rentré en France en 1814. Marié à Alençon en 1817 à Mademoiselle du Rocher, dont :

1. Marie-Julie-Joséphine-Fanny, née le 27 Mai 1823.

2. Louise-Amélie-Adeline, née le 25 Août 1829, morte en 1855.

3. Louis-Auguste-Emile-Alfred, né en 1831.

Ces trois enfants morts sans alliance.

B. Marie-Antoine-Jules, qui suit.

C. Emile, né le 29 Juillet 1794, Capitaine dans la Légion de l'Isère, blessé à Leipzig, mort à Toulouse en 1823, sans alliance.

D. Henri, né le 27 Décembre 1800, mort à 20 ans, étant Sous-Officier.

E. Augustine-Antoinette-Caroline, née le 22 Janvier 1804, mariée à Mortagne le 14 Septembre 1835 à Charles-André de Brix, Chevalier de la Légion d'honneur, Conseiller à la Cour d'appel de Lyon. Il mourut le 16 Mars 1873, et elle à Lyon le 20 Février 1874. Il en eut : Charles-Camille de Brix, magistrat, marié à Louise Locard de Noël,

1. Voir page 401, tome VIII de la *Revue de Champagne.*

desquels vinrent : 1. Antoinette-Augustine-Perrette-Alexandrine-Geneviève, née le 28 Octobre 1872 ; 2. Jules-André-Eugène-Robert, né le 25 Janvier 1874 ; 3. Arthur-Marie-Augustin-André, né le 15 Juin 1877.

F. Fanny Jacobé de Farémont, née le 10 Mai 1805, mariée le 25 Novembre 1828 à Charles-François de Brunet de la Jubaudière, Capitaine de Dragons, fils de Jean-Jacques de Brunet de la Jubaudière, Officier au Régiment de Bretagne, et d'Elisabeth-Claire-Aubry, dont : Marie-Julie-Alix de Brunet de la Jubaudière, Religieuse de la Providence à Alençon.

G. Aglaé Jacobé de Farémont, née le 8 Juin 1807, mariée en Juin 1836 à Charles-François de Brunet de la Jubaudière, veuf de sa sœur Fanny, Colonel de Cuirassiers, Commandeur de la Légion d'honneur, décoré de la Croix d'or de Saint-Ferdinand. Il mourut à Alençon le 24 Mai 1872, et elle le 26 Mars 1854. Ils eurent pour enfants : 1. Marie-Julienne-Françoise, née le 18 Mai 1839, non mariée ; 2. Charles-Marie, né le 9 Décembre 1840, Officier de Spahis ; 3. Eugénie-Maria, née le 1er Octobre 1846, Religieuse Augustine à Vitré.

H. Elisa, née le .. Mai 1806, morte en Juillet 1818.

I. Julie, née en 1798, morte en 1801.

11e *degré.* — *Marie-Antoine-Jules Jacobé de Farémont*, Chevalier, né au château de la Vallière le 29 Janvier 1792, Capitaine dans la Garde Royale, Chevalier de la Légion d'Honneur à 23 ans, avait fait la campagne de Russie, fut blessé à la Bérésina et prisonnier à Stettin. Marié au château d'Essey, près Alençon, à *Victoire-Elisabeth-Henriette de Chabot*, fille du Vicomte Gérard-Henri-Louis-Joseph de Chabot, Baron de Retz, Aide de Camp du Général Comte de Frotté, son cousin, pendant les guerres de Vendée, et de Renée-Françoise de Guéroust de Boisgervais. Elle mourut le 2 Mars 1849 et lui le 5 Septembre 1879, à Alençon. Ils eurent pour enfants :

A. Joséphine-Louise-Victorine Jacobé de Farémont, née le 14 Février 1823, mariée le 25 Avril 1843 à Edmond de Mallevoue, fils de Jean-François de Mallevoue, Chef d'Escadron, Chevalier de Saint-Louis, et d'Aglaé Berthelot de Mézeray, celle-ci petite-nièce de l'historien de ce nom et de son frère le Père Eudes, fondateur des Eudistes. Il en eut :

1. Marie-Albert de Mallevoue, né le 3 Novembre 1844, Capitaine, marié le 12 Janvier 1880 à Hélène-Elisabeth de Perthuis de Laillevault, fille d'Edmond, Comte de Perthuis de Laillevault, et de Louise-Marie Pérétié, desquels est venu Jean-Eudes de Mallevoue, né le 27 Juillet 1887 ; 2. Marie-Fernand de Mallevoue, Chevalier de la Légion d'honneur, né le 14 Décembre 1849, marié le 10 Octobre 1876 à Clémence-Augusta-Marie-Laure le Borne, fille d'Emile-Benjamin-Joseph le Borne, Colonel d'Artillerie, Directeur de l'Artillerie à Besançon,

Commandeur de la Légion d'honneur, et d'Augusta-Marie-Clémence de Tardy de Montravel. Il en eut Robert de Mallevoue, né le 15 Août 1877, et Marie-Blanche de Mallevoue, née le 8 Août 1881.

B. Mélina-Tony Jacobé de Farémont, née le 24 Juillet 1826, mariée le 17 Juin 1856 à Charles-Armand, Comte de la Boullaye d'Emanville, fils de Louis-Michel-Bernard-Lucien, Comte de la Boullaye d'Emanville, Chef d'Escadron, Chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Rosalie Thiboust de Montgeron. Mort le 19 Septembre 1884, ayant eu pour fils :

1. Camille-René, Comte de la Boullaye d'Emanville, né le 21 Août 1852, Officier de Cavalerie, marié le 20 Novembre 1877 à Françoise le Bault de la Morinière, fille de Charles-François-Emmanuel, Comte le Bault de la Morinière, et de Camille-Marie-Mélanie de la Forest d'Armaillé. Il en eut : Germaine, née le 11 Septembre 1878, et Sabine de la Boullaye d'Emanville, cette dernière née le 9 Octobre 1883.

C. Henry-Charles-Paul Jacobé de Farémont, né à Mortagne le 25 Décembre 1831, non marié.

1er Rameau détaché de la première Branche.

4e *degré.* — *Jean III Jacobé* (enfant de Noël Jacobé et de Claude le Petit de la Chaussée ; une ancienne généalogie le qualifie Colonel d'un régiment de pied), marié vers 1560 à *Marie Wiriot*, puis vers 1569 à Simonne Raulet. Il eut, du premier lit :

A. Marie Jacobé, née le 25 Mars 1562, mariée le 4 Février 1585 à Daniel de Mauclerc, Conseiller du Roi, Elu en l'Election de Vitry. Elle mourut en Mai 1602, ayant eu pour enfants : 1. Daniel de Mauclerc, marié à Judith de Roussel ; 2. Suzanne, mariée à Honoré de Campdomer ; 3. Marie, mariée le 17 Juin 1618 à Jean Pasquet ; 4. Anne, mariée le 28 Avril 1619 à Philémon Cadet.

Et du deuxième lit :

B. Magdeleine, née le 7 Décembre 1569, mariée à Claude Gillet, et morte sans enfants.

C. Suzanne, née le 16 Janvier 1572, mariée à Jean Boyot de la Court, Avocat au Parlement, dont : 1. Françoise Boyot de la Court, née le 8 Février 1615, mariée à Jean Jacobé de Soulanges ; 2. Hiérosme, Conseiller au Bailliage de Sainte-Menehould, marié à N. le Gay ; 3. Pierre, Procureur du Roi, marié à Catherine Adam.

D. Claude, qui suit.

E. Anne, née le 11 Janvier 1577, mariée à Ambroise le Blanc de

Cloyes, Conseiller en la Prévosté, dont : Henry le Blanc de Cloyes, Conseiller en la Prévosté, marié à Jacquette Burganon.

F. Jean, né le 7 Décembre 1579.

5e *degré.* — *Claude Jacobé*, né le 27 Août 1574, marié à *Edmée le Bel*, dont :

A. Jean IV, qui suit.

B. Magdeleine, épouse de Hiérosme Payen, Conseiller au Bailliage et Siège Présidial de Vitry, dont elle eut 6 enfants.

C. Marie, née le 2 Février 1624.

D. Jeanne, née le 28 Avril 1628.

E. Suzanne, née le 14 Mai 1630.

6e *degré.* — *Jean IV Jacobé*, né le 6 Mai 1626, Avocat au Parlement, marié à *Marie d'Orbais*. Il mourut en 1704 et elle le 20 Septembre 1711. Ils eurent pour enfants :

A. Jean, né le 19 Septembre 1655, Avocat au Parlement, mort non marié.

B. Jacques, Avocat au Parlement, non marié.

C. Marie, née le 7 Novembre 1659, morte fille.

D. Suzanne, née le 2 Mai 1665, mariée à Louis Forby du Sorton, fils de Lonis Forby du Sorton et d'Anne Dez de la Fontaine. Il en eut 3 enfants.

E. Jean, né le 3 Juin 1654, mort jeune.

F. Claude, né le 22 Février 1661, mort jeune.

G. Claude, né le 20 Juillet 1662, mort jeune.

H. Marie, née le 3 Mai 1664, morte jeune.

I. Madeleine, née le 30 Septembre 1666, morte jeune.

J. Claude, né le 27 Juin 1669, morte jeune.

K. Anne, née le 8 Août 1671, morte jeune.

2e Rameau de la première Branche.

4e *degré.* — *Nicolas Jacobé* (5me enfant de Noël et de Claude le Petit de la Chaussée), épousa *Françoise le Boucherat*, fille de N. le Boucherat, Seigneur d'Athis et Pringy, de la famille du Chancelier le Boucherat. Il en eut :

A. Jacques I, qui suit.

B. Daniel, Greffier en la Prévôté de Vitry, marié à Léa Jacobé, fille de Jean et d'Hélène Aubelin, puis en secondes noces, le 26 Octobre

1625, à Elisabeth de Marolles, fille de Thierry de Marolles, Avocat au Parlement, à Sainte-Menehould, et de Marie Jacobé de Naurois. Ils n'eurent pas d'enfants.

C. Marie, née le 13 Mars 1575, mariée à Jean Hémart.

D. Magdeleine, née le 31 Janvier 1573.

5e *degré.* — *Jacques Ier Jacobé*, marié à *Jeanne d'Origny*. Il mourut avant 1645, laissant :

A. Jacques II, qui suit.

B. Nicolas, Conseiller en la Prévôté de Vitry, marié en 1626 à Marie Millet, dont : Jeanne Jacobé, mariée à Philibert de Marolles, demeurant à Sainte-Menehould.

C. Jeanne, née le 20 Décembre 1598, mariée le 16 Mai 1619 à Pierre de Marolles, Avocat au Parlement, à Sainte-Menehould, fils de Pierre et de Marie de L'Escarnolot ; il en eut trois filles.

D. Anne, née le 8 Octobre 1600, mariée le 29 Janvier 1623 à Robert Roussel, dont une fille nommée Anne.

E. Marie, mariée à Henri de Gomer, Avocat en la Souveraineté de Sedan. Il mourut avant 1645, et elle en 1633, ayant eu pour enfants : Jérémie, né en 1631, et Rachel, née en 1632, morte en Décembre 1639.

6e *degré.* — *Jacques II Jacobé*, Avocat, marié le 24 Avril 1622 à *Elisabeth de Marolles*, fille de Pierre de Marolles, Avocat à Sainte-Menehould, et de Marie de l'Escarnolot. Il en eut :

A. Robert, qui suit.

B. Jeanne, mariée en 1665 à Abraham Roussel. Elle mourut en 1710.

C. Elisabeth, née le 28 Juillet 1631, mariée en 1658 à Jean de Beaufort, dont une fille.

D. Suzanne, née le 21 Octobre 1626, mariée à N. de la Fuye, né à la Ferté-sur-Marne.

7e *degré.* — *Robert Jacobé* (dit Robichon), né le 13 Mai 1646, marié à *Marie Formey de Richecourt*, mort à Berlin en 1709, dont :

A. Marie Jacobé, née à Berlin, mariée en 1715 à Paul Sébille, d'où viennent les Sébille de Bajacourt.

CINQUIÈME BRANCHE DITE DE NAUROIS

(MARQUIS DE NAUROIS, Srs DE LUXÉMONT, NAUROIS, ABLANCOURT, FRÉMONT, GONCOURT, BLUMERET, LES MARQUETS, VILLERS-SAINT-PAUL).

3e *degré.* — *Nicolas III Jacobé* (2me enfant de Jean II et de Guillemette de Roussel) épousa *Agnès de Roussel.* dont il eut :

A. Nicolas IV, qui suit.

B. Jean III, qui suivra après son frère (auteur de la branche de Montvaux).

C. Claudine, mariée à Christophe Domyné, petit-fils du Gouverneur de Vitry qui, en qualité de Député de cette ville, assista au sacre de Charles VII, dont :

1. Guyot Domyné, marié à Claude Jacobé, fille d'Edmond et de Jeanne de Mauclerc.

2. Ysabeau, mariée à Léon Morel.

3. Marguerite, mariée 1° à Etienne Lorain, 2° à Jean Cousin.

4. Anne, mariée à Blaise de Gervaisot.

5. Marie, mariée à Jacques de Marolles ; elle mourut en 1612, et lui en 1611.

D. Sébastienne, mariée à Jean de Mauparty, Sr de Saint-Lumier, dont : 1° Françoise de Mauparty, mariée à Jean Billet, Sr de Fagnières, Farémont, Receveur Général des Tailles en Champagne, Echevin de Châlons en 1595 et 1604. Elle décéda le 8 Juillet 1595. Leur tombe est dans l'église Saint-Loup à Châlons ; elle porte aux quatre angles les armes des Billet et des Mauparty. Ces deux époux eurent un fils, Pierre Billet, Procureur Général au Parlement de Metz. Elle mourut le 8 Juillet 1595 ; 2° Marie de Mauparty, mariée à Germain de Godet, Sr de Renneville, Montreuil, et Baron de Boncourt, Gentilhomme ordinaire du Roi Henri III et Gouverneur de Sainte-Menehould, où il joua un grand rôle. De ce mariage vinrent : 1. Germain de Godet, Ecuyer, Sr de Renneville, Sivry, Baron d'Elize et Boncourt, Gentilhomme de la Chambre du Roi Henri III, après avoir commandé sous les ordres de son père la Compagnie de Chevau-Légers, levée par celui-ci. Il épousa Jacqueline de Morillon, fille de Jean, Sr de Reims-la-Brûlée, Conseiller au Parlement, et d'Odette Le Gras, dame de Vaubercy, dont une fille : Marie de Godet, dite Mlle de Renneville, fille d'honneur de la Reine, et morte sans alliance ; 2. Philberte de Godet, mariée en 1600 à Maximilien de Beauveau, Sr de Bignipont, près Sainte-Menehould.

4e *degré.* — *Nicolas IV Jacobé*, écuyer, licencié ès lois,

Avocat au Parlement, Conseiller du Roi, Elu en l'Election de Vitry, marié le 30 Août 1541 à *Nicolle de Mauclerc*. Il est mort le 22 Mars 1575 et elle le 6 Mai 1558. Ils eurent pour enfants :

A. Louis, né le 16 Septembre 1545, mort garçon le 8 Octobre 1568.

B. Robert, né le 31 Mai 1548, marié le 30 Avril 1573 à Marie le Glaive, fille de Philbert le Glaive et de Marguerite Marguyn, fille d'Etienne Marguyn et de Marguerite Jacobé, et parente de Jeanne d'Arc. Il en eut :

1. Suzanne, née le 20 Janvier 1574, mariée à Isaac de Florigny.

2. Marie, mariée à Jean Millet.

3. Marguerite, née le 29 Mars 1575.

4. Pierre.

C. Nicolas V, qui suit.

D. Marie, née le 1er Juillet 1553, mariée le 22 Avril 1573 à Thierry de Marolles, Avocat à Sainte-Menehould, bailly de Jameth. Il mourut en 1615. Ils eurent :

1. Jean, né le 10 Février 1574.

2. Marie, épouse de Jean Burgeat.

3. Anne, mariée à Samuel de Gervaisot, Sr de la Folie.

4. Suzanne, mariée à Pierre Platel.

5. Judith, née en 1578, mariée le 23 Juillet 1628 à Philippe le Febvre, Sr de Blacy et la Bordette, ledit Philippe le Febvre, né à Sedan en 1680, attaché à Henry, Prince de Condé, veuf en premières noces de Marie de Roussel, descendante au neuvième degré de N. de Vouthon, aïeul de Jeanne d'Arc. Judith mourut le 28 Octobre 1640, et son mari le 6 Novembre 1653.

6. Elisabeth, mariée le 26 Octobre 1625 à Daniel Jacobé ; sans enfants.

7. Barthélemy, époux de Marie l'Estache, dont sept enfants.

8. Thierry.

E. Jean, qui suivra après le septième degré issu de son frère Nicolas, et continue la branche.

5e *degré*. — *Nicolas V Jacobé*, né le 6 Juin 1550, marié à *Edmée de Pleurre*. Elle mourut le 8 Décembre 1596. Ils eurent :

A. Daniel, qui suit.

B. Magdeleine, née le 15 Novembre 1577, mariée à Nicolas Pérard.

C. Nicolas, né le 19 Décembre 1585.

6e *degré*. — *Daniel Jacobé*, marié le 4 Mars 1612 à *Marie Jacobé*, fille de Charles et de Marie le Duchat. Ils eurent :

A. Charles.

B. Marie, mariée le 26 Avril 1636 à Etienne Varnier, fils de Moïse Varnier et de Magdeleine Morel ; il en eut : le Père Varnier, Jésuite, et Geneviève Varnier.

C. Suzanne, mariée le 9 Mars 1655 à Abraham de Bescheler, fils de Jacob et de Magdeleine Herbin, et morte sans enfants.

D. Louise, mariée à Jean de Grandidier, originaire de Metz.

7e *degré*. — *Charles Jacobé*, marié le 20 Mai 1659 à *Elisabeth Garnichat*, fille de Daniel et de Marie de Beaune, dont :

A. Marie Jacobé, mariée à Jacques le Febvre.

B. Suzanne.

5e *degré*. — *Jean IV Jacobé*, Écuyer, *Seigneur de Luxémont* (troisième fils de Nicolas et de Nicolle de Mauclerc), né le 15 Janvier 1555, Avocat au Parlement, homme d'une grande distinction et d'un grand mérite. Les notes du temps disent de lui : « Par son savoir, sa probité, il a laissé une réputation qui fera à jamais honneur à sa postérité, dans le sang de laquelle il paraît jusqu'ici qu'il a transmis son mérite. » Il épousa le 24 Juin 1573 *Suzanne Varnier*, fille de Philbert et de Jeanne Ytam. Il mourut le 14 Avril 1606, ayant eu pour enfants :

A. Louis, qui suit.

B. *Jean V Jacobé*, Ecuyer, *Sr de Luxémont, Frémont et Ablancourt*, Officier au Régiment de Corberon en 1614, Lieutenant d'une Compagnie de gens de pied au Régiment de Champagne, Conseiller du Roi, Maître Particulier des Eaux et Forêts, marié le 4 Juin 1618 à *Marie Perrot d'Ablancourt*, sœur du célèbre Nicolas Perrot d'Ablancourt, tant connu par ses belles traductions, et fille de Paul Perrot de la Salle d'Ablancourt et de Anne des Forges ; il en eut :

1. *Jean VI Jacobé de Frémont d'Ablancourt*, né à Vitry le 5 Septembre 1621. Maître d'hôtel ordinaire du Roi, par brevet du 15 Janvier 1650, Aide-de-Camp du Maréchal de Turenne, envoyé par Louis XIV en Portugal, puis à Strasbourg comme Ministre plénipotentiaire, il a beaucoup facilité la reddition de cette importante place. Il est mort non marié, à Amsterdam, le 8 Octobre 1696. Il est auteur de mémoires sur l'histoire du Portugal et autres ouvrages.

2. *Jérémie Jacobé d'Ablancourt*, Sr de Frémont et d'Ablancourt, né le 28 Mai 1629, Cornette au Régiment de Duras, Lieutenant au Régiment de Fabert, marié le 27 Septembre 1660 à *Sarah le Goullon*, fille d'Auguste le Goullon, Ecuyer, Seigneur de Coin, Borny, Cuvry, Gravelotte, Pouilly, et de Marthe Gauvain. Il fut maintenu noble avec son frère Jean, par arrest du Conseil du 18 Juin 1668, et leurs armes furent enregistrées par d'Hozier en 1697 (d'azur au fer de moulin d'argent, accosté de 2 épis de blé d'or). Jérémie mourut en Mai 1698 et sa femme à Metz, le 19 Septembre 1725, à 95 ans, sans enfants. Ces deux frères furent héritiers du fameux Perrot d'Ablancourt, leur

oncle. C'est la succession de Jérémie qui a fait entrer par le mariage de *Marguerite Jacobé de Naurois* avec *François-Jacques Jacobé de Couvrot*, la seigneurie d'Ablancourt et le fief de Frémont dans la branche qui a depuis porté le nom de Frémont, à cause de l'illustration que lui avait donnée Jean Jacobé de Frémont.

3. Marie, mariée le 5 Février 1642 à Christophe le Boucherat, Ecuyer, Seigneur d'Athies et Pringy, de la famille du fameux Chancelier de France de ce nom. Il fut Lieutenant au Régiment de Duras et Capitaine au Régiment de Nanteuil, fils de Jacques le Boucherat et de Marie des Forges ; morts sans enfants.

4. Pierre Jacobé de Luxémont, né le 22 Mai 1626, Officier sous le Maréchal de Turenne, mort sans postérité.

6e *degré.* — *Louis I Jacobé de Luxémont*, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, Conseiller du Roi, Maître particulier des Eaux et Forêts à Vitry, épousa en 1609 *Suzanne de Roussel des Landres*, née en 1592, fille de Paul de Roussel, Ecuyer, Seigneur des hautes et basses Landres, et de Claudine Guillemin de Luxémont. Ledit Paul de Roussel a beaucoup contribué, par ses soins et ses libéralités, à l'établissement du Temple des Protestants à Vitry en 1613. « Il était un homme fort riche et considéré, qui avait mérité l'honneur d'être aimé de Henri IV. Il l'avait même aidé de sa bourse, et ce roi dont le peuple a gardé la mémoire gardait celle des services qu'on lui avait rendus. Paul de Roussel était donc reçu au Louvre, il était borgne et la tradition raconte qu'Henri IV le voyant arriver, allait à lui en disant : « Voilà mon borgne ! » Paul de Roussel avait un cheval blanc avec lequel il faisait le trajet de Vitry à Paris entre deux soleils. Paul de Roussel a eu cinq filles et fit bâtir pour elles cinq maisons aux Landres dont il était Seigneur, dans l'idée de leur ménager un asile ignoré contre les troubles civils dont il prévoyait le retour pour les religionnaires. Ces cinq filles étaient : 1. Jeanne, mariée en 1602 à Jacob Varnier ; 2. Marie, mariée en 1608 à Philippe Le Febvre, Sr de Blacy et la Bordette, attaché à Henri, Prince de Condé, père du grand Condé, et son commensal à service par trimestre ; 3. Suzanne, mariée en 1609 à Louis Jacobé de Luxémont ; 4. Marguerite, mariée en 1615 à Paul Varnier ; 5. Judith, mariée en 1620 à Daniel de Mauclerc. » (Très ancienne note de famille.) Suzanne de Roussel descendait de Jean de Vouthon, oncle maternel de Jeanne d'Arc, et était sa parente au 11e degré. De ce mariage vinrent :

A. Jeanne, née le 13 Février 1615, mariée le 26 Janvier 1640 à Jacques Varnier, Avocat. Il mourut le 10 Juin 1658, et elle le 25

Décembre 1651. D'eux vint : Suzanne Varnier, mariée à David de Beschefer, dont six enfants.

B. *Jean VII Jacobé de Luxémont*, né le 8 Janvier 1618, Avocat au Parlement, Maître Particulier des Eaux et Forêts, marié le 18 Mai 1642 à *Judith Varnier*, fille de Pierre et de Marguerite de Roussel. Devenue veuve de Jean Jacobé de Luxémont, elle se remaria à Jacques Domyné des Landres, dont elle eut Louis Domyné des Landres, marié en 1700 à Elisabeth le Bel. Elle mourut en 1686, ayant eu de son premier mari :

1. Jean, né le 13 Mai 1644, mort non marié le 9 Janvier 1694.

2. Suzanne, née en 1651, mariée le 18 Décembre 1663 à Jean Domyné, Sr des Landres. Elle mourut le 24 Septembre 1696, et lui en 1716.

C. Louis Jacobé de Luxémont, né le 30 Août 1620, mort non marié aux Landres, où il demeurait.

D. Henry, qui suit.

E. Pierre, né le 1er Avril 1625, mort garçon.

7e *degré*. — *Henry Jacobé de Naurois*, Sr de Naurois, Luxémont, Goncourt, Avocat au Parlement, Argentier du Prince de Condé, né le 2 Janvier 1623, marié le 20 Septembre 1648 à *Jeanne de Mauclerc*, fille de Jacques et de Jeanne Varnier. Il en eut :

A. Louis, qui suit.

8e *degré*. — *Louis II Jacobé de Naurois*, Ecuyer, Sr de Naurois, Luxémont et Goncourt en partie, né le 16 Février 1656, Conseiller du Roi, Président Trésorier de France de la Généralité de Champagne en 1711, épousa le 14 Janvier 1685 *Jeanne de Mauclerc*, fille de Daniel de Mauclerc et de Jeanne Eat. Il mourut le 23 Mai 1723. A la Révocation de l'Edit de Nantes, il émigra en Hollande où naquirent tous ses enfants. Ils obtinrent une attestation de noblesse de race de Anne de Joyeuse, Comte de Grandpré, Lieutenant-Général de Champagne et Brie, le 15 Juin 1728. Ses enfants furent :

A. *Jeanne*, née le 30 Octobre 1685, mariée le 29 Septembre 1703 à *Pierre-Benoist Morel, Vicomte de Morel*, Chevalier, Sr de Vindé, la Boucherolle, le Meix, Bricou, Boistiroux, Saint-Esprit et autres lieux, Président en la Cour des Aides de Paris, Conseiller du Roi, né à Charleville le 28 Juillet 1668, mort à Paris le 17 Avril 1735, fils de Marin-Bazile de Boistiroux, Vicomte de Morel-Vindé, Sr des mêmes lieux, Directeur des Domaines de France, et de Dlle Anthoinette Collart. De ce mariage vinrent : 1. Marie-Claire-Célinie-Hélène de Morel de Courtaveau, mariée le 27 Juillet 1728 à René Choppin IV, Sr d'Arnouville, né le 10 Mai 1691, Conseiller au Grand Conseil le 14 Juillet

1713, Maître des Requêtes, Président au Grand Conseil, morte le 23 Août 1767, dont : *a*/ René Choppin d'Arnouville, né le 5 Novembre 1738, Conseiller au Grand Conseil, Maître des Requêtes, marié, le 29 Juillet 1761 à Elisabeth-Marguerite de Chasot, fille de Louis-Bénigne de Chasot, Sr de Congy, ancien Président à mortier au Parlement de Metz, et de Marie-Catherine de Montholon, dont : René Choppin d'Arnouville, né le 16 Août 1764, et une fille : *b*/ Claire-Marie Choppin d'Arnouville, née le 19 Août 1739, mariée en 1745 à Adrien-Louis, Marquis de la Vieuville, Brigadier des Armées du Roi puis Maréchal de camp ; 2. Marie-Anne de Morel de Meix, mariée le 26 Janvier 1730 à Antoine le Febvre de la Malmaison, Conseiller, Commissaire aux Requêtes du Parlement de Paris, mort le 12 Octobre 1730. Elle épousa en secondes noces Jean-Baptiste-Maximilien Gon, Vicomte d'Argenlieu, Chevalier de Saint-Louis, Colonel d'Infanterie, ancien Capitaine aux Gardes Françaises, mort à Paris le 19 Février 1773 ; 3. Louise de Morel des Vigneaux, mariée le 26 Avril 1731 à Augustin le Pileur, Vicomte de Brevannes, Conseiller au Parlement de Paris[1].

B. Marguerite Jacobé de Naurois, née à Amsterdam le 30 Octobre 1685, mariée le 28 Septembre 1711 à François-Jacques Jacobé de Frémont de Couvrot, Sr d'Ablancourt, Luxémont, etc., Conseiller du Roi, fils de Louis et de Marie-Charlotte Châlons.

C. Suzanne Jacobé de Goncourt, née le 22 Mai 1689, mariée à Louis-François de Villiers, Chevalier, Sr de Villiers-en-Lieu et la Robiche, Lieutenant-Colonel du Régiment de Louvigny, dont : Jean, Louis et Suzanne-Louise-Claudette, nés à Saint-Dizier et morts enfants.

D. Marc-Henry Jacobé de Naurois, né le 24 Septembre 1691, Trésorier de France à Châlons puis à Paris, mort non marié.

E. Louis, qui suit.

F. Marie-Magdeleine Jacobé de Naurois, née le 8 Février 1705, mariée le 28 Janvier 1722 à Claude-François de Paul du Bois, Conseiller du Roi, Président et Lieutenant-Général au Bailliage de Saint-Dizier, Subdélégué de l'Intendant de Champagne. Elle mourut le 16 Juin 1726, à Chancenay, et lui à Saint-Dizier, le 18 Septembre 1773, sans enfants.

9e *degré.* — *Louis III Jacobé de Naurois d'Ablancourt*, Ecuyer, Seigneur des dits lieux, de Goncourt et Blumerey, né à Amsterdam le 28 Octobre 1696, Capitaine au Régiment de Meuse, Officier de la Maison du Duc d'Orléans, premier Prince du sang. Il épousa à Saint-Dizier, le 29 Février 1726, *Louise-Dorothée Colin de Morambert*, fille de Pierre-Claude

1. Jeanne Jacobé de Nauroy, Vicomtesse de Morel-Vinde, étant morte le 17 Octobre 1723, Pierre-Benoist, Vicomte de Morel-Vinde, se remaria en Novembre 1726 à Angélique de Lossandières, fille de Louis-Gaston de Lossandières, Conseiller en la Cour des Aydes de Paris, et de Marie-Angélique des Hayettes : il en eut sept enfants.

Colin de Morambert, Sr de Riberpré, Avocat au Parlement de Paris et Prévôt d'Eclaron, et de Marie-Catherine Racine, elle-même fille aînée de Jean Racine, le grand poète. Il mourut le 16 Avril 1749, et elle le 19 Juillet 1767. De cette alliance vinrent :

A. Claude-Louis, qui suit.

B. Louise-Suzanne Jacobé de Naurois d'Ablancourt, née à Norrois le 6 Juin 1728, mariée le 17 Juin 1749 à François-Remy Gillet du Fresne, Receveur Général des Gabelles à Langres, fils de Remy Gillet du Fresne et d'Anne-Marie Jacobé de Frémont. Elle mourut le 11 Avril 1785. Ils eurent : 1. Louise-Félicité, née en 1712, mariée à Georges-François Ballay de Vesoul ; 2. Marie-Victoire, mariée à Antoine-Jean-Baptiste Fourel de Frettes ; 3. Adélaïde-Jeanne, mariée à Etienne-Mammès Leclerc de Vodonnes, Receveur Général des Gabelles à Langres.

C. Marie-Françoise-Dorothée, dite Mlle d'Ablancourt, née le 19 Août 1730, à Norrois, morte fille à Langres le 4 Septembre 1809.

D. Marguerite, née le 21 Décembre 1734.

E. Marie-Julie-Françoise, dite Mlle de Naurois, née le 15 Octobre 1735, morte fille à Langres le 7 Janvier 1788.

F. Françoise-Angélique, née le 2 Avril 1737, mariée à Joseph-Pierre-Salomon Gravet de la Buffière, Sr d'Huisseau, Ecuyer, Trésorier des Finances à Orléans. Elle est morte à Sully, où ils demeuraient.

G. Antoinette-Agathe, née le 25 Janvier 1736, morte à Châlons-sur-Marne le 19 Octobre 1749.

H. Louis, né le 18 Octobre 1738, mort à Langres le 19 Janvier 1740.

I. Louis-Marc, né à Paris le 21 Mars 1727, mort en Juillet suivant.

J. Angélique, née à Paris le 2 Avril 1732, morte enfant.

K. Marguerite, née à Norrois le 30 Décembre 1734, morte le 17 Janvier 1735.

10e *degré*. — *Claude-Louis Jacobé de Naurois*, Ecuyer, Sr de Norrois, des Marquets et de Villers-Saint-Paul, né à Langres le 6 Juin 1741, Administrateur de la Manufacture des Glaces de Saint-Gobain, Député de Paris au Corps Législatif en 1808 ; ancien Membre de l'Assemblée de la Noblesse tenue à Senlis le 11 Mars 1789, confirmé dans sa noblesse de race par arrêt du Conseil du 7 Avril 1778. Il épousa, le 21 Février 1772, *Catherine-Rosalie Guérin de la Marre*, fille de Gérard Guérin de la Marre et de Catherine-Julie le Court. Il est mort à Paris le 10 Novembre 1819, et elle le 22 Octobre 1783 ; il fut enterré au chœur de l'église Sainte-Marguerite. Ils eurent :

A. Gérard-Marie, qui suit.

B. Edme-Louis, né à Paris le 30 Juin 1776, mort le 28 Octobre suivant.

C. Louis, né à Paris le 20 Novembre 1777, mort le 5 Juillet 1783.

11e *degré.* — *Gérard-Marie Jacobé de Naurois*, Ecuyer, Seigneur des Marquets et de Villiers-Saint-Paul, né à Paris le 10 Mai 1773, Officier d'artillerie, puis Ingénieur des Mines, se fixa dans le Languedoc vers 1797. Marié à Blaye (Tarn) le 26 Février 1797 à *Marie-Gabrielle-Rose de Solages*, fille de Messire François Gabriel, vicomte de Solages, et de Jeanne-Elisabeth-Gabrielle de Clary, dont la famille bâtit à Toulouse le célèbre hôtel appelé la *Maison de pierre*, l'une des curiosités de cette ville. Il est mort à Paris le 1er Juin 1824, et elle au château de Saint-Maurice par Villeneuve-sur-Tarn (Haute-Garonne), le 26 Novembre 1864, à l'âge de 90 ans. Ils eurent sept enfants :

A. Auguste-Louis, qui suit.

B. Edouard-Gabriel, né à Blaye le 23 Février 1799, Lieutenant au 5e de Ligne, marié à Bella de Bazire et mort sans postérité.

C. Gabriel-Paulin, qui suivra.

D. Charles-Hippolyte, qui suivra après le précédent.

E. Gabriel Jacobé de Naurois, né à Villemur le 22 Octobre 1809, marié à Paris le 2 Juillet 1859 à Blanche-Claire de Gombault, fille du Vicomte de Gombault, ancien Officier supérieur de Cavalerie, Officier de la Légion d'honneur, et de la Vicomtesse née Arnaud d'Andilly-Bonfin ; elle en eut : 1. Marie-Victoire, mariée en Septembre 1883 à Charles-Pierre de Surville, fils de l'Amiral de Surville, Préfet maritime, Commandeur de la Légion d'honneur, et de Alexandrine Aguilhon, dont : Claire, née en 1884, et Jacques-Gabriel, né en 1888 ; 2. Blanche-Elisabeth-Louise, mariée en Janvier 1885 à Edmond-Paul-Charles, Baron Séré de Rivières, Capitaine au 5e de Ligne, fils du Général de Division de Rivières, Grand-Officier de la Légion d'honneur, et de la Baronne, née Garnier de Saint-Maurice; d'eux vinrent : Raymond, né le 26 Mai 1888 ; Gabriel, né le 24 Juillet 1889, et Ysabelle, née le 15 Septembre 1892.

F. Gabriel-Louis, mort en 1853 sans alliance, était né le 22 Décembre 1815.

G. Elisabeth-Gabrielle-Louise, née à Villemur le 14 Janvier 1813, mariée à Toulouse en Juin 1836, à Théophile de Rivals-Mazères, fils de Maurice-Antoine de Rivals-Mazères et de Victorine de Paulo. Ils ont eu : *Alphonse*-Charles-Marie de Rivals-Mazères, marié à Arras le 4 Septembre 1866 à Marie-Céline-Adélaïde-Rosalie Gottran, dont : 1. *Aymar*-Charles-Louis-Tristan, né à Toulouse le 4 Avril 1868 ; 2. *Elie*-Joseph-Maurice, né à Arras le 27 Juin 1869.

12e *degré.* — *Auguste-Louis Jacobé de Naurois*, né à Blaye le 2 Mars 1803, marié à Toulouse le 15 Juin 1830 à *Marie-Gabrielle de Solages*, sœur consanguine de sa mère, fille de François-Gabriel, Vicomte de Solages, Chevalier des Ordres royaux de la Légion d'Honneur et de Saint-Lazare (veuf de Mlle de Clary), et de Marie-Françoise-Joséphine Corrégée du Tertre, sa seconde femme. Il mourut le 9 Octobre 1885, et elle le 12 Février 1886, au château de Marmande, près Toulouse. Ils eurent pour enfants :

A. Albert-Gabriel-Gérard, qui suit.

B. Gabrielle-Marie Jacobé de Naurois, née le 4 Juillet 1831, mariée à Toulouse le 2 Octobre 1855 à Louis-Joseph-Marcel de Puymirol, Capitaine d'Etat-Major, fils de Joseph-Louis de Puymirol, Officier supérieur d'Artillerie, et de Dlle de Raynal-Montanat. Il eut d'elle : 1. Cécile-Joséphine-Marie de Puymirol, née le 19 Octobre 1856, mariée au château de Sirac, le 16 Juillet 1878, à Marie-Joseph-Jules-Stanislas, Vicomte de Galard-Terraube, fils de Jacques-Etienne-Marie-Firmin-*Hector*, Marquis de Galard-Terraube, et de Catherine-Louise-Adélaïde de Calonne d'Avesne[1]. Ils eurent : *a.* Auguste-*Henry*-Joseph-Marie de Galard-Terraube, né à Toulouse le 4 Septembre 1879 ; *b.* Caroline-Joséphine-Louise-Marie, née le 3 Mai 1881 ; *c.* *Gabrielle*-Joséphine-Marie, née à Toulouse le 4 Décembre 1882 ; *d.* François-Joseph-*Louis*-Marie, né à Toulouse le 4 Octobre 1885 ; *e.* *Marie-Thérèse*-Suzanne, née à Sirac le 2 Novembre 1886 ; *f.* Henriette-Joséphine-Marie-Antoinette, née le 20 Novembre 1896 ; 2. Joséphine-Marie-*Suzanne* de Puymirol, née le 14 Avril 1858 ; 3. Joséphine-Marie-*Marthe*, née le 8 Août 1863, Religieuse Carmélite.

C. Gabrielle-Jeanne Jacobé de Naurois, née le 17 Octobre 1841, mariée le 30 Mai 1864 à Félix-Théodore de Sevin, Officier d'Infanterie, fils de Joseph-Anatole de Sevin (branche des Barons de Ségongnac) et de Marie-Catherine Drégé. Ils eurent : 1. Marie-Joséphine-*Marguerite* de Sevin, née le 20 Mars 1865, Religieuse Bénédictine ; 2. Marie-Auguste-Edouard, né le 3 Octobre 1866, marié le 22 Décembre 1890 à Marie de Tricornot de Rose, sa cousine, fille de Emmanuel, Baron de Tricornot, Marquis de Rose, et de Jeanne de Naurois, dont : *a.* Hubert de Sevin, né le 3 Novembre 1891 ; *b.* Jacques, mort à quelques mois ; *c.* Xavier ; 3. Marie-Anatole-Jean, né le 25 Mai 1870 ; 4. Marie-Joséphine-Albertine, née le 15 Mai 1874 ; 5. Marie-Joseph-Prosper, né le 3 Août 1876.

13e *degré.* — *Albert-Gabriel-Gérard Jacobé de Naurois*,

1. Tous les aînés des Galard portent le nom d'Hector, en mémoire d'Hector de Galard, l'un des familiers du roi de France Charles VII, et celui qui est représenté comme le valet de carreau dans les cartes à jouer, inventées à cette époque pour l'amusement du roi.

né à Toulouse le 29 Janvier 1833, marié le 17 Juin 1867 à *Louise-Paule-Marie-Octavie de Sevin-Lisle*, veuve du Marquis Henri de Mauvesin, et fille de Léon de Sevin-Lisle et d'Elisabeth-Magdeleine-Délie Lisle de Tardieu. Ils n'ont pas d'enfants.

12e *degré.* — *Gabriel-Paulin Jacobé, Comte de Naurois*, né à Blaye le 2 Janvier 1805, ancien Garde du Corps de Charles X, marié à Toulouse le 18 Avril 1838 à *Augustine-Marie-Louise de Cluzel*, fille de Jean-Baptiste de Cluzel et de Scholastique-Joséphine-Antoinette de Martigny. Elle mourut le 16 Février 1875, et lui le 24 Juillet 1892. Ils eurent pour enfants :

A. Ludovic-Paulin, qui suit.

B. Antoinette-Marguerite-Marie Jacobé de Naurois, née le 23 Décembre 1841, mariée en Octobre 1866 à Arthur de la Carte, Vicomte de Fautereau, ancien Officier aux Zouaves Pontificaux, blessé à Castelfidardo, Chevalier de l'Ordre de Pie IX. Il en eut : 1. Marie de Fautereau, née le 21 Avril 1870, mariée le 3 Février 1891 à Gabriel de Lingua de Saint-Blanquat, fils de Michel de Lingua de Saint-Blanquat et de Louise de Laprade, dont : *a.* Michel, né au château de la Bastide-Beauvoir, le 18 Août 1894 ; *b.* Louis ; 2. Nelly de Fautereau, née le 10 Août 1871, mariée le 27 Juin 1893 à Salvat de Gorostarzu, Officier de Cavalerie, fils de Hippolyte de Gorostarzu et de Coralie Darrigan. Ils ont eu : *a.* Paul, né au château de la Pilatière, le 6 Juillet 1894. 3. Jehanne de Fautereau, née le 24 Septembre 1874, mariée le 16 Juillet 1895 au Vicomte Joseph de Bussy, fils du Comte de Bussy et d'Alexandrine de Tricornot.

C. Jeanne-Marie Jacobé de Naurois, née le 29 Septembre 1845, mariée en Juillet 1871 à Emmanuel, Baron de Tricornot, Marquis de Rose, Colonel de Cavalerie, fils de Jean-Baptiste-Laurent, Baron de Tricornot, et d'Anne-Charlotte de Tschudy de Glaris, Baronne du Saint-Empire. D'eux sont venus : 1. Marie de Rose, mariée le 22 Décembre 1890 à Marie-Auguste-Edouard de Sevin, fils de Félix-Théodore de Sevin et de Gabrielle-Jeanne de Naurois ; 2. Adrienne, née le 15 Mai 1874, mariée le 18 Novembre 1895 à Edouard Fabre-Luce ; 3. Louise, née le 10 Mai 1875 ; 4. Charles, né le .. Octobre 1876.

13e *degré.* — *Ludovic-Paulin Jacobé, Comte de Naurois*, né le 25 Avril 1851, marié le 28 Septembre 1876 à *Madeleine-Marie-Louise du Bois de l'Etang*, fille de Joseph-Gustave du Bois de l'Etang, Conseiller-Maître à la Cour des Comptes, Officier de la Légion d'Honneur, et de Marie Turgot, petite-fille du Maréchal de Lobau et arrière-petite-fille du Marquis Turgot, Ministre de Louis XVI.

De ce mariage sont venus :

A. *Pierre*, Paul-Marie, né à Paris le 26 Octobre 1877.

B. *Jean*, Louis-Marie, né à Paris le 31 Janvier 1879.

C. *Jacques*, Auguste-Marie, né à Lacanne (Tarn) le 20 Août 1880.

D. *Etienne*, Marie, né au château de Calmels (Tarn) le 31 Mai 1883.

12e *degré*. — *Charles-Hippolyte Jacobé de Naurois*, né à Blaye le 26 Décembre 1807, marié le 5 Août 1846 à *Pierre-Josèphe-Laurence de la Coste*, fille de M. de la Coste et de Mlle du Lyon. Il mourut le 28 Décembre 1872, et elle le 18 Mars 1864. Ils eurent pour enfants :

A. Gabriel-Gérard, qui suit.

C. Joséphine-Marie-Angèle, née le 1er Juillet 1855, morte sans alliance le 30 Mars 1873.

13e *degré*. — *Gabriel-Gérard Jacobé, Marquis de Naurois*, né le 26 Avril 1848, marié à Paris le 9 Novembre 1874 à *Gabrielle-Marie-Emilie de Nar-Bey*, fille d'Ambroise Calfa de Nar-Bey, Officier des Ordres de Saint-Stanislas de Russie et du Medjidié, et de Marie-Louise le Goupil. Ils eurent pour enfants :

A. *Edouard*-Gérard-Louis, né au château de Sainte-Anne (Tarn) le 6 Août 1875.

B. *Angèle*-Marie-Laure, née le 6 Janvier 1877 à Paris.

C. *Paule*-Marie-Louise, née le 25 Août 1878 à Sainte-Anne.

D. *Edith*-Laure-Marie, née le 29 Avril 1880 à Paris.

E. *Bérengère*-Laure-Marie, née en Mai 1882, morte le 28 Juillet 1882 à Sainte-Anne.

F. *Nadine*-Marie-Laure, née le 22 Mai 1886 à Sainte-Anne.

G. *Laure*-Marie-Paule, née le 6 Décembre 1886 à Sainte-Anne.

H. *Hippolyte*-Marie, né le 1er Septembre 1888 à Sainte-Anne.

I. *Gérald*-Marie, né le 3 Mai 1890 à Sainte-Anne.

SIXIÈME BRANCHE DITE DES BARONS DE MONTVAUX

ETABLIE EN LORRAINE.

4e *degré*. — *Jean VII Jacobé*, Avocat en Parlement (deuxième fils de Nicolas Jacobé et d'Agnès de Roussel), marié à Châlons le 22 Décembre 1555 à *Hélène Aubelin*, fille de noble homme Claude Aubelin, Seigneur de Saulx et Fontaine-sur-Côole, et de Perrette Grossaine. Il en eut :

A. Nicolas III, qui suit.

B. Marie, mariée en 1607 à Jacques Sébille, Procureur ès siège de Rosnay, dont : François, marié à Jeanne Garnier, et Paul, marié à Marie Gillet.

C. Rachel Jacobé, mariée vers 1580 à François de Joybert, Seigneur de Pringy, fils de François de Joybert et de Marguerite des Forges, dont : 1. Jean, marié à Edmée Raulet ; Daniel, marié en 1619 à Madeleine Ostôme ; Rachel, mariée le 15 mai 1616 à Germain Collinet.

D. Léa Jacobé, mariée à Daniel Jacobé, fils de Nicolas et de Françoise le Boucherat.

E. Sarah Jacobé, marié à Blaise de Gervaisot, Seigneur de la Folie.

5e *degré*. — *Nicolas III Jacobé*, *Baron de Montvaux*, marié en premières noces le 18 Novembre 1582 à *Anne Godin*, fille de Claude Godin, et en secondes noces, le 30 Octobre 1594, à *Idon Provost*, veuve d'Israël le Bachellé, morte le 23 Mars 1646. Nicolas mourut le 28 Mai 1826, ayant eu pour enfants du premier lit :

A. Jean, qui suit.

B. Anne, née à Metz le 18 Août 1585, mariée le 19 Janvier 1603 à Gédéon Bancelin.

C. Elisabeth, née à Metz le 22 Janvier 1589, mariée le 6 Décembre 1609 à Jean le Bachellé, Sr de Savigny, fils d'Israël le Bachellé et d'Idon Provost, cette dernière remariée en deuxièmes noces à Nicolas Jacobé.

Et du deuxième lit :

D. Daniel Jacobé de Montvaux, né en 1596, marié le 9 Août 1620 à Jeanne le Goullon, fille de Théophile le Goullon. Il mourut le 19 Décembre 1689, ayant eu : 1. Judith, mariée en 1645 à Adam Roux, Echevin et Conseiller au Présidial de Metz, et morte en 1680 ; 2. Marie, née en 1628, mariée à 54 ans, le 14 Avril 1680, à Philippe de Vigneulles, Seigneur de Mont, Dommengeville et Thury, Avocat au Parlement, dont elle fut la troisième femme.

E. Samuel Jacobé de Montvaux, né en 1608, marié en 1629 à Esther le Goullon.

F. Esther, née en 1606, mariée à Jean Jassoy.

6e *degré*. — *Jean Jacobé*, *Baron de Montvaux*, né à Metz, marié le 15 Septembre 1617 à *Jeanne Gauvin de Montigny*, fille de Jean Gauvin, Seigneur de Montigny-la-Grange. Il mourut à Metz le 16 Décembre 1633, et elle le 2 Novembre 1678. De cette alliance vinrent cinq enfants à nous connus :

A. Paul Jacobé, Sr de Montigny, né en 1625, Lieutenant au Régiment de Turenne, lequel vivait encore en 1669.

B. Charles, qui suit.

C. Pierre, qui suivra.

D. Jeanne, née en 1619, morte fille le 8 Avril 1665.

E. Suzanne, née en 1627, mariée à Metz le 15 Décembre 1675 à David de Vigneulles, dont elle fut la troisième femme et dont elle était veuve en 1694.

7e *degré*. — *Charles Jacobé, Baron de Montvaux*, né en 1628, Lieutenant-Colonel du Régiment de Turenne, marié à Metz le 15 Février 1665 à *Elisabeth de Gray de Malmédy*, veuve de *Charles de Fériet*, Avocat au Parlement, mort le 7 Octobre 1662, fille de Ferry II de Gray, Sr de Malmédy et Flévy, et d'Elisabeth l'Espingal. Il mourut le 31 Décembre 1716. Il fit enregistrer ses armes dans l'Armorial de d'Hozier, en 1697. Porte « d'azur à un fer de moulin d'or, surmonté d'un lambel d'argent ». Il eut :

A. *Jeanne Jacobé de Montvaux*, née en 1691, mariée à *Michel de Saint-Blaise*, Sr de Brandonvilliers, alors Capitaine au Régiment d'Orléans, et depuis Conseiller au Parlement de Metz.

7e *degré*. — *Pierre Jacobé, Baron de Montvaux*, Seigneur de Prayel, épousa à Metz, le 2 Avril 1680, *Sarah Blancbois du Bois*, fille de Zacharie Blancbois du Bois, Sr de Pouy-aux-Archers et Longeville, Lieutenant des Gardes du Gouvernement ; elle mourut à 33 ans, le 14 Juillet 1677 ; d'eux vinrent :

A. Suzanne, née le 28 Octobre 1664, morte fille le 27 Août 1714.

B. Jeanne, née en 1669, mariée le 7 Juin 1700 à Gédéon Blaise, Seigneur de Gravelotte, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel d'Infanterie, Commandant un bataillon de milice.

C. Anne, née en 1670, morte le 15 Août 1680.

D. Elisabeth, née le 12 Mai 1672, morte sans alliance.

E. Marie, née le 13 Juillet 1673, mariée à Metz le 17 Décembre 1704 à Pierre, Comte de Lorichon, Capitaine et Major, puis Lieutenant-Colonel du Régiment de la Reine, Dragons, fils de Pierre, Comte de Lorichon, Conseiller au Parlement, et de Marie de Lévissan. Elle était veuve en 1740.

(Branche éteinte dans les mâles.)

A. de Mauroy.

NECROLOGIE

Nous apprenons la mort de M. Armand-Hippolyte-Louis Fizeau, membre de l'Académie des sciences, décédé à Venteuil, près Jouarre (Seine-et-Marne), le 18 septembre, et dont les obsèques ont eu lieu le 22 septembre, à Jouarre, à onze heures du matin.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Bertrand, Cornu, Lœwy, de l'Institut, et le général André, commandant de l'Ecole polytechnique, à laquelle avait appartenu le défunt. Le deuil était conduit par M. Fizeau fils, maire de Jouarre.

Derrière le char funèbre, marchaient une délégation de l'Ecole polytechnique et toutes les notabilités de la région.

Sous le porche de l'église, M. Cornu, président de l'Académie des Sciences, a parlé au nom de cette Académie et du Bureau des Longitudes, retraçant la vie si bien remplie de Fizeau, « le créateur de l'optique moderne ».

Le défunt, né à Paris, le 23 septembre 1819, était le fils d'un médecin distingué qui, sous la Restauration, avait été professeur à la Faculté de médecine de Paris.

M. Fizeau avait épousé la fille d'Adrien de Jussieu ; élu membre de l'Académie des Sciences le 2 janvier 1860, en remplacement du baron Cagniart de Latour, il avait été nommé membre du Bureau des Longitudes par décret du 31 août 1878, décoré de la Légion d'honneur en novembre 1849, promu officier le 4 août 1875.

Les travaux de ce savant, connu par ses découvertes sur la mesure de la vitesse de la lumière, ont été consignés, pour la plupart, dans les *Annales de physique et de chimie*. Leur grande importance scientifique leur a fait décerner, en 1856, sur le rapport de l'Académie des Sciences, le grand-prix de l'Institut, d'une valeur de dix mille francs. On lui doit, en outre, d'importants mémoires publiés soit séparément, soit dans les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*. G. P.

***

Le Père Louis Lormet, des Pères Blancs d'Afrique, vient de mourir. Il avait fait ses études au Collège Notre-Dame de Rethel et au Grand-Séminaire de Reims.

Quand vint, pour l'abbé Lormet, l'année du service militaire, il ne se réclama pas de la dispense des séminaristes, afin d'être libre de ne pas faire partie, à 26 ans, du clergé paroissial.

Il servit donc trois ans au 132e, où il devint rapidement sous-officier. A son départ du régiment, il fut nommé officier de

réserve et quitta l'armée, ne laissant que des regrets à ses camarades et à ses chefs, dont quelques-uns cherchèrent à le retenir.

Après un nouveau séjour de quatre mois au Grand-Séminaire, il quitta Reims au mois de février 1894, pour s'en aller au noviciat des Pères Blancs.

Au mois de mai dernier, il fut appelé par dépêche et s'embarqua à Marseille pour faire partie d'une caravane de missionnaires qui se rendait aux Grands Lacs de l'intérieur de l'Afrique.

C'est en cours de route qu'il a succombé, avant d'avoir atteint le lieu de sa mission.

* * *

On annonce également la mort de M. l'abbé Enard, chanoine de l'église cathédrale de Châlons, décédé le 1er septembre, à l'âge de soixante-seize ans.

Né en 1820, il avait été longtemps professeur au Petit-Séminaire de Saint-Memmie, puis aumônier de l'Ecole d'Arts et Métiers ;

— De M. Ernest Jacquier, adjoint au maire de Vitry-le-François, décédé le 1er septembre, à l'âge de quarante-cinq ans ;

— De Mme Maurice Joppé, née Louise-Laurence-Noémi Ponsard, épouse du commandant Joppé, décédée à Remiremont (Vosges), le 16 septembre 1896, à l'âge de 36 ans ;

— De M. Etienne Robert, ancien maître de chapelle de la cathédrale de Reims, décédé subitement dans cette ville le 29 septembre 1896, à l'âge de 81 ans.

BIBLIOGRAPHIE

Le domaine des Potées (Ardennes) *ou la donation de saint Remy*, par M. l'abbé L. Péchenart, docteur en théologie et en droit canonique, membre correspondant de l'Académie nationale de Reims, curé de Maubert-Fontaine. — *Reims, Impr. E. Bugg*, 1896. Gr. in-8° de VIII-142 pp., avec une carte des Potées et un portrait de saint Remi.

Un avis, placé en tête du livre, annonce qu'il est remis gratuitement à toute personne qui adressera à l'auteur une offrande pour la restauration de l'église Saint-Nicolas de Maubert-Fontaine. Nous reproduisons volontiers cet avis, qui témoigne du zèle et de la sollicitude de l'auteur pour les intérêts spirituels et temporels confiés à sa garde. Son œuvre est d'ailleurs un essai d'ensemble, qui apporte une contribution à l'étude de dix-sept localités, formant autant d'intéressantes communes du département des Ardennes, pour les cantons de Rocroi et de Rumigny. On y trouvera donc des renseignements et des indications anciennes ou modernes d'une réelle utilité. Une table des noms facilite les recherches.

Mais le point de départ de l'ouvrage nous semble devoir être l'objet d'une réserve formelle. M. l'abbé Péchenart, suivant les traces de précédents commentateurs, voit à tort dans le *Territorium Portense*, de Flodoard, la Terre des Potées, *Terra de Potestatibus*, qui n'apparaît sous ce nom qu'au début du XIIIe siècle. Il faut à cet égard recourir à la dissertation de M. Longnon dans les *Pagi du diocèse de Reims* (1872, pp. 63 à 86), où l'existence et les limites du *Pagus Portensis* sont fixées par des conclusions historiques et philologiques, absolument irrécusables et définitives.

H. J.

* * *

Notice armoriale et généalogique sur la Maison de Bouillon-La Tour, accompagnée de Tableaux généalogiques, par Stéphen Leroy, professeur d'histoire, membre correspondant de l'Académie de Reims. — *Sedan, Librairie E. Jourdan, Imprimerie Jules Laroche*, 1896. Gr. in-8° de 196 pages. Tiré à 100 exemplaires, extrait de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 1895-96.

L'auteur de cette remarquable généalogie historique, ancien professeur au collège de Sedan, a déjà fourni son contingent à l'histoire ardennaise : *Essai sur les institutions de la principauté de Sedan* ; — *Michel de la Huguerye à Sedan* ; — et *Sièges fameux de Bouillon*, études publiées de 1890 à 1892. On ne s'arrête pas en si beau chemin. Les ressources sont infinies et les sujets aussi.

L'étude sur les princes de la Maison de Bouillon, successeurs des La Marck et des La Tour, forme un vaste tableau, précis dans ses formes essentielles, mais varié à l'infini dans ses détails biographiques et anecdotiques. Il y a, en effet, dans la peinture de tant de personnages divers, d'innombrables récits empruntés aux mémoires du temps et aux sources les plus autorisées. La table des matières, que n'accompagne malheureusement pas une table des noms, indique la série des personnages qui se succèdent à travers six siècles.

D'abord viennent les anciens comtes d'Auvergne, puis les seigneurs de La Tour, vicomtes de Turenne, les seigneurs de La Marck, les princes souverains de Sedan, les membres de la famille de Bouillon proprement dite et leurs alliances, au XVIIe et au XVIIIe siècles. Le premier grenadier des armées de la République y trouve sa place. Enfin les documents complètent l'œuvre et garantissent son exactitude irréprochable. H. J.

CHRONIQUE

Séance publique annuelle de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne. — La Société d'Agriculture a tenu, le 18 août, sa séance publique annuelle dans la salle du théâtre.

La séance était présidée par M. Pélicier, président élu, qui avait à ses côtés MM. Surugue, secrétaire général de la préfecture; Léon Bourgeois, député; Marcel Périn, conseiller général; Horguelin, Aug. Nicaise, Armand Bourgeois; le commandant Simon; Marcout, trésorier, et la plupart des membres résidents de la Société.

M. le président a exprimé au nom de tous, les regrets que causait l'absence de M. le docteur Giraux, vice-président, empêché par son état de santé d'assister à la séance.

Le discours de M. Pélicier était consacré à l'éloge des œuvres historiques de M. l'abbé Puiseux, dont la Société académique de la Marne, comme toute la province de Champagne, déplore la perte. Nul n'était mieux qualifié que M. le président de la Société pour rendre justice à l'éminent historien de Mgr de Prilly, au savant auteur des recherches sur Notre-Dame de Lépine.

M. Duckett, secrétaire, a rendu compte des travaux de l'année. Il a rappelé les lettres échangées entre la Société et la ville de Syzrane (Russie orientale), où l'un des membres correspondants, M. le baron de Baye, a fait connaître et aimer notre Champagne. Les drapeaux aux couleurs russes et françaises, et l'écusson de la ville de Châlons, envoyés par le Conseil municipal de Syzrane, ornaient le fond de la salle.

M. Horguelin a donné lecture du rapport sur le concours d'Histoire, et a fait habilement ressortir le mérite de la principale œuvre couronnée, l'*Histoire de Faux-Fresnay*, par M. Guillemot.

M. Redouin était chargé du rapport sur le concours de poésie.

Un Châlonnais illustre du XVIIIe siècle, le chevalier de la Touche, — artiste dont les œuvres ont été recueillies précieusement par un de ses émules du XIXe, M. Adolphe Varin, — a rencontré un biographe attrayant dans M. Armand Bourgeois.

La partie musicale était composée d'une œuvre récente, « Adagio pathétique », du regretté Benjamin Godard, et d'une curieuse page du XVIIe siècle. La musique ancienne, d'une grâce mélodique si captivante, la musique moderne, avec ses aspirations et ses tristesses, y formaient un curieux contraste. Ces œuvres ont été interprétées avec un rare talent, sur le violon et le piano, par Mlles Cécile et Thérèse Huet et par M. Huet.

M. Emile Schmit, l'un des nouveaux membres de la Société, secrétaire perpétuel des Volontaires et Combattants de 1870-1871, a fait ensuite applaudir la poésie que lui a inspirée l'inauguration du monument Carnot.

Il a été procédé à l'appel des lauréats.

CONCOURS DE 1896

Liste des récompenses offertes par M. le Ministre de l'Agriculture, au nom du Gouvernement de la République et par la Société.

1er Concours. — *Histoire et Archéologie.*

Monographie de Faux-Fresnay.

Méd. d'or, M. A. Guillemot, vérificateur des poids et mesures à Châlons.

Monographie de Damery.

Méd. de bronze, M. Fay-Parent, instituteur en retraite à Germaine.

3e Concours. — *Sciences.*

Méd. de vermeil, M. Devauversin, instituteur à Vouarces (Marne), pour son mémoire sur de nouvelles localités de plantes rares dans le département de la Marne.

4e Concours. — *Poésie.*

Méd. de vermeil, M. Ouagne (Paul), homme de lettres à Bornets (Nièvre), pour sa poésie : *De Brumaire à Messidor.*

Méd. d'argent, M. Ely (Nevil), à Laigle (Orne), pour ses poésies : *Le Vanneur. — Stances.*

Mention honorable, Mlle Alméda Wéry, de Châlons, pour ses poésies : *Mistigris. — Adieux à mon vieux piano. — Vœux à une Fiancée.*

Mention honorable, M. Auguste Lagrange, répétiteur au Collège de Périgueux (Dordogne), pour ses poésies : *Le Maudit. — Mes souhaits.*

5e Concours. — *Agriculture.*

Prix offerts au nom du gouvernement de la République par M. le Ministre de l'Agriculture :

CONFÉRENCES AGRICOLES

Médaille de vermeil, M. Mignot, instituteur à Dizy.

Rappel de médaille d'or, M. Horlin, fermier à la Ferme des Forges, près Epernay (médaille d'or en 1895), pour l'ensemble de ses cultures et les améliorations apportées à leur exploitation.

Méd. de vermeil, M. Roger (Gustave), vigneron de M. Lemaître-Fabry, d'Ay, depuis 1885, pour ses plantations et la bonne tenue de ses vignes.

Méd. d'argent, M. Barbieux (Clément), vigneron de Mme veuve Georges, d'Ay, depuis 29 ans, pour la bonne tenue de ses vignes.

SERVITEURS RURAUX

Méd. de vermeil, Mlle Cordier (Marie), servante chez M. Vitry, de Courtisols, depuis 35 ans.

Méd. de vermeil, M. Pelletier (Eugène-Adrien), de Cheminon, serviteur de M. Vincent-Vincent depuis 33 ans.

Méd. d'argent, M. Joannès (Alexandre), serviteur chez M. Giraut-Masson, de Saint-Memmie, depuis 25 ans.

Méd. d'argent, M. Costel (Ferdinand), serviteur chez M. Giraut-Masson, de Saint-Memmie, depuis 20 ans.

Mention honorable, M. Laurent (Etienne-Martin), serviteur chez M. Desanlis (Henri), à Bussy-le-Repos, depuis 14 ans.

8e Concours. — *Entretien des chemins ruraux.*

Diplômes d'honneur.

Commune de Pogny (arrondissement de Châlons). — M. Renaudin, maire.

Commune de Mareuil-le-Port (arrondissement d'Epernay). — M. Blin, maire.

Commune de Ventelay (arrondissement de Reims). — M. Petit-frère, maire.

Commune de Sommepy (arrondissement de Sainte-Menehould). — M. Varenne, maire.

Un diplôme d'honneur est accordé à M. Guyot-Gangand, pour le dévouement et le zèle désintéressés dont il a fait preuve pour la construction et le bon entretien des chemins ruraux de la commune.

Commune de Saint-Amand (arrondissement de Vitry-le-François). — M. Mahout, maire.

11e Concours. — Prix PICOT

Prix de mécanique fondé par M. Ch. Picot.

Médaille de vermeil : M. V. Lambert, de Mognéville (Meuse), pour sa machine à nettoyer le blé.

12e Concours. — Prix SAVEY

Fondation de Mlle Savey en faveur d'une jeune fille de cultivateur qui s'est distinguée par sa bonne conduite, par son intelligence et son goût dans les travaux de l'exploitation agricole :

Mlle Jeanne Biez, de Châlons.

14e Concours

Prix quinquennal, fondé par M. l'abbé Aubert, ancien curé de Juvigny, pour la personne, habitant le département, qui aura obtenu les meilleurs résultats en apiculture :

M. l'abbé Varin, curé de Matougues, pour son rucher modèle.

Voici le discours de M. Pélicier :

Monsieur le Député,
Mesdames,
Messieurs,

En ouvrant cette séance, devant le nombreux et brillant auditoire qui m'environne, ma première pensée, comme mon premier regard, se porte vers la place qu'occupait naguère au milieu de nous notre ancien et distingué secrétaire, M. l'abbé Puiseux. Sa disparition, qui fut un deuil pour tous ceux qui l'ont approché, a été plus particulièrement encore sensible à notre Compagnie, qu'il honorait par son caractère, qu'il servait avec un zèle infatigable, qu'il enrichissait de ses travaux. C'est des travaux de notre regretté collègue que je viens vous entretenir aujourd'hui, de ceux du moins qu'il a insérés dans nos Mémoires : leur simple énumération vous permettra d'apprécier l'étendue et la variété de ses connaissances, et d'estimer, comme il convient, la part qu'il a prise à l'élaboration de notre histoire locale.

Elu membre titulaire le 1er décembre 1880, puis secrétaire de la Société pendant une période de cinq années, M. Puiseux nous a laissé de nombreux témoignages de son activité scientifique. Plusieurs fois rapporteur des concours d'Histoire et d'Archéologie, ses fonctions de secrétaire lui imposaient en outre le laborieux et parfois difficile devoir de présenter en séance solennelle le compte-rendu des travaux de l'année. Difficile en effet, car ce compte-rendu n'est pas toujours, ainsi qu'on pourrait le croire, œuvre banale et lestement enlevée. Enumérer, sans rien omettre, les travaux lus en séance ordinaire et les mémoires présentés au concours, passer de l'un à l'autre par une transition habilement ménagée, faire le départ exact de l'éloge et du blâme, critiquer sans blesser des amours-propres facilement irritables, louer le mérite sans dépasser la mesure légitime, telle est la tâche qui incombe à notre secrétaire, et, si vous prenez la peine de feuilleter nos derniers volumes, vous reconnaîtrez qu'il s'en tirait toujours avec bonheur. Mais ces rapports annuels, inévitable accompagnement de nos séances publiques, n'étaient pour lui qu'un devoir de stricte obligation ; besogne officielle, ou, si vous aimez mieux, menue monnaie d'un zèle qui s'affirmait de temps en temps par des travaux plus personnels, je veux dire par des notices particulières et des mémoires sur divers sujets. Nous avons en effet de lui deux intéressantes notices, la première sur un *Soldat de la Guerre de Sept ans*, *M. de Prilly*, qui fut le père du vénérable évêque de ce diocèse, la seconde sur celui que j'oserai appeler ici le Pausanias, ou, pour parler à la moderne, le Joanne châlonnais, Louis Grignon.

En louant Grignon, M. Puiseux a été bien inspiré, et cela était juste, car la communauté des goûts intellectuels et la nature de leurs études, en rapprochant ces deux hommes, faisaient du secrétaire un juge aussi compétent que sympathique des travaux de notre historiographe local. La Topographie de Châlons, le Pouillé du diocèse en 1405, les Monographies de nos belles églises et divers autres opuscules avaient intéressé vivement le curieux investigateur de notre passé ecclésiastique. M. Puiseux y trouvait un guide toujours sûr, et il aurait puisé dans ces livres de précieux éléments pour un vaste travail qu'il eut un instant la pensée d'entreprendre, c'est-à-dire l'histoire du Diocèse ou plutôt de l'Evêché de Châlons. Cette pensée, il l'abandonna bientôt : il recula, non sans raison, je crois, devant l'étendue et la difficulté de la tâche. Mais s'il ne lui fut pas donné de tenter une œuvre analogue à celle que réalisa au dernier siècle, pour le diocèse de Paris, le savant abbé Lebeuf, du moins quelques études de détail lui permirent d'éclairer certains points obscurs du passé châlonnais, de redresser quelques erreurs, de rappeler au souvenir des épisodes oubliés de la vie scolaire d'au-

trefois. Ces études, vous les connaissez pour les avoir applaudies dans nos séances ou justement goûtées en parcourant nos mémoires : elles s'appellent la *Condition des maîtres d'école au XVIIIe siècle*, l'*Instruction primaire dans le diocèse de Châlons avant* 1789, le *Cahier des doléances du Tiers-Etat rural du bailliage de Châlons-sur-Marne*, enfin le *Théâtre au Collège de Châlons au XVIIe siècle*.

Vous pardonnerez, Messieurs, à un vieux classique comme moi de vous recommander notamment cette dernière étude : elle est pleine d'agrément, de bon sens et de ces réminiscences littéraires qui sont un régal pour tout esprit cultivé. Lisez-la, si vous ne l'avez fait encore, relisez-la si vous l'avez déjà lue, *bis repetita placent*. Vous y apprécierez le jugement que portait M. Puiseux sur les représentations scolaires ; « les maîtres, dit-il, regardaient le drame classique comme un moyen d'éducation. » C'est ainsi qu'en avait jugé Montaigne, et c'est ce qu'en pensait tout récemment encore notre nouveau confrère, le vaillant et habile principal du Collège, lorsqu'il remettait en honneur ces vieux exercices, aux applaudissements des pères de famille surpris et charmés d'entendre leurs fils répéter si bien les vers qu'au temps de ma jeunesse nous tenions à honneur de psalmodier d'un ton si lamentable.

Vous le voyez, Messieurs, ce fut l'histoire, mais l'histoire locale en particulier, qui captiva et passionna notre confrère pendant les meilleures et trop courtes années de sa carrière d'érudit.

Il nous laisse comme double témoignage de cette ardeur à l'étude deux ouvrages de longue haleine : *La Vie et les lettres de Mgr de Prilly*, et l'*Histoire de N.-D. de l'Epine*. Ce dernier livre, non encore paru, était achevé au moment de sa mort. Il l'avait longuement médité ; il en avait donné comme les prémices en deux mémoires insérés dans nos volumes et dans une lecture qu'il fit au dernier Congrès des Sociétés savantes, quelques jours avant de partir pour la Terre-Sainte. Cette œuvre, patiemment étudiée, aura donc été comme son testament scientifique, et assurément l'église de l'Epine méritait bien d'attirer les regards d'un archéologue et d'exercer la critique d'un historien tel que lui.

« Tout à coup, dit quelque part Alexandre Dumas, je vis se lever au milieu de ces grandes et tristes plaines de la Champagne une magnifique fleur de pierre taillée à jour comme un ivoire de Dieppe : c'était la petite église de Notre-Dame de l'Epine.

« Comment cette merveilleuse végétation avait-elle pris racine dans cette craie infertile qui donne à si grand'peine sa maigre moisson[1] ? »

C'était un miracle, ajoute Dumas, et le miracle n'a pas manqué de surgir pour expliquer cette inexplicable floraison artistique. Une légende que vous connaissez fixe aux premières années du XVe siècle l'origine de l'église, mais ici la légende n'est pas nécessaire pour recommander l'édifice aux yeux du voyageur, de l'archéologue et de l'artiste.

Aussi, laissant de côté la mystérieuse pénombre dans laquelle se complait l'imagination populaire, régions vagues où l'œil distingue malaisément le faux du vrai, la réalité de l'apparence, M. Puiseux s'est-il placé dès l'abord sur le solide terrain des faits tangibles et des textes authentiques, seul et incontesté domaine du véritable historien. Pour lui, l'église actuelle, commencée entre 1405 et 1410 sur l'emplacement d'une ancienne chapelle rui-

1. Cité par M. Auguste Nicaise dans *Châlons-sur-Marne et ses environs*, p. 159.

née, construite sur les plans d'un architecte châlonnais et non par l'Anglais Patrice, comme le voulait une autre légende, fut poursuivie et achevée avec les ressources de la fabrique, les dons des pèlerins et la générosité des rois, sans le concours d'aucune autre circonstance extérieure.

M. Puiseux avait à peine mis la dernière main à ce livre, lorsqu'une mort imprévue nous l'a enlevé. N'avais-je pas raison de dire, Messieurs, au commencement de ce discours, que cette mort frappait d'un coup bien sensible et notre Société et l'historiographie régionale, qui espérait beaucoup de lui, car, au nombre et à la valeur des écrits qu'il nous a légués, vous pouvez juger de ceux qu'il aurait pu nous donner encore. Mais si sa carrière est demeurée interrompue, du moins a-t-il laissé œuvre utile et durable, et, de même que l'on ne saurait visiter les églises de notre ville sans avoir un Grignon à la main, de même ne pourra-t-on faire désormais le pèlerinage de l'Epine sans avoir dans la pensée et sur les lèvres le souvenir de l'abbé Puiseux.

* * *

Les Vitraux de l'église de Lhuître. — On se souvient — et l'on se souviendra longtemps encore — du terrible incendie occasionné par la foudre, dans la nuit du 10 au 11 juillet 1874, qui détruisit le clocher et les combles de l'église de Lhuître, en causant de grands dégâts aux autres parties de l'édifice. Les pertes totales s'élevèrent à plus de 200,000 fr.

Depuis cette époque, grâce au zèle actif du regretté abbé Maillot, grâce au généreux concours du Gouvernement, du Conseil général de l'Aube, du Conseil municipal de Lhuître et des nombreux bienfaiteurs étrangers qui vinrent en aide aux habitants de la commune, ce remarquable monument historique, l'un des plus beaux du département de l'Aube, a pu renaître de ses cendres, sinon sous son aspect primitif, avec sa riche couverture de plomb, du moins dans un état qui en assure la solidité et la conservation.

La tour et le clocher ont été reconstruits ; les combles refaits et couverts, partie en ardoises et partie en tuiles ; les murs extérieurs repris en sous-œuvre et parfaitement restaurés ; deux gros piliers reconstruits ; enfin trois belles cloches refondues.

Cependant, pour des causes diverses qu'il est inutile de rappeler ici, les travaux de réfection ne furent pas complètement achevés. Il reste à consolider l'un des gros piliers du chœur qui soutiennent la tour, et dont les premiers travaux partiels ont été mal exécutés : ce qui a obligé de l'étayer à l'aide de poutres et d'étançons, d'un effet déplorable, au milieu de cette belle église qui, malgré toutes ses restaurations, paraît toujours être en ruine.

Mais la restauration la plus urgente, la plus indispensable, celle que doivent avoir à cœur tous les amis des arts et de la conservation des monuments historiques, qui sont à la fois la gloire et la richesse du pays, c'est celle des cinq grandes et magnifiques verrières ornant et éclairant le sanctuaire.

Ces vitraux, qui datent de la première moitié du XVIe siècle,

mesurent 5m50 de hauteur sur 1m80 de largeur. Ils sont géminés par des meneaux en pierre de 0m20 de largeur, bifurqués, à la naissance du tympan, pour former deux arcatures trilobées soutenant un quadrilobe qui termine la fenêtre à baie en ogive.

Quatre de ces vitraux sont en couleurs vives où dominent surtout le bleu, le rouge et le jaune-orange, dans une harmonie parfaite avec les figures de carnation.

Le premier, au nord, représente, en grisaille, l'Histoire de l'Hostie miraculeuse[1] ; le second retrace l'Histoire de Joseph ; le troisième, les Mystères de la Passion ; le quatrième, les Mystères glorieux ; le cinquième, les Huit Béatitudes.

Tous ces vitraux sont d'une grande finesse de dessin et d'une grande pureté de coloris, autant qu'ils sont intéressants et rares par les sujets représentés. Mais tous aussi, malheureusement, sont plus ou moins détériorés et ont besoin d'une restauration intelligente et habile. Des fragments ont disparu ; d'autres ont été transposés et même renversés ; quelques-uns, enfin, ont été rapportés d'autres verrières et forment un non-sens et un anachronisme.

La restauration complète de ces cinq vitraux, avec réfection des meneaux et pose d'un grillage extérieur pour les protéger contre les mutilations provenant des projectiles du dehors, est évaluée à 13,600 fr. ; soit 2,720 fr. par vitrail.

Nous ne pouvons donner ici la description détaillée et technique de ces cinq vitraux, qui seront prochainement l'objet d'une étude plus complète. Qu'il nous suffise d'en donner la nomenclature, avec quelques indications sommaires, en commençant par les derniers, plus endommagés, et qu'il importe de restaurer au plus tôt.

Les Huit Béatitudes

Cette fenêtre renferme huit panneaux symétriques et d'égales dimensions, dont quatre de chaque côté. En voici les sujets.

Dans le quadrilobe du sommet : Père Eternel coiffé d'une tiare et bénissant le monde des deux mains étendues.

1er panneau, en tête à gauche : *Beati mundo corde* ; bienheureux les cœurs purs. Cette béatitude est représentée par trois anges luttant contre trois démons.

Dans le lobe central de l'arcature, au-dessus de ce panneau, est un écusson : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois croix fleuronnées d'argent, qui sont probablement les armes de l'un des donateurs de cette verrière.

2e panneau, au-dessous du précédent : *Beati misericordes* ; bienheureux ceux qui font miséricorde. Plusieurs scènes de la vie de Joseph vendu par ses frères, et leur pardonnant leurs injures.

1. Voir cette histoire dans notre *Notice sur l'Eglise de Lhuître*, page 6 (note), imprimée à Arcis, chez M. Léon Frémont, en 1875.

3e panneau : *Beati qui lugent* ; bienheureux ceux qui pleurent. Martyre de sainte Agnès.

4e panneau : *Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam* ; bienheureux ceux qui ont faim et soif de justice. Evêques et pasteurs implorant la pitié des bourreaux en faveur des victimes conduites au supplice.

5e panneau : *Beati mites* ; bienheureux ceux qui sont doux. Saint Jean-Baptiste prêchant dans le désert et le saint homme Job assis sur son fumier, recevant les consolations de ses amis.

Ce panneau est, comme le premier, surmonté d'un écusson qui est : d'or à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent.

6e panneau : *Beati pauperes spiritu* ; bienheureux ceux qui ont l'esprit d'abnégation et de pauvreté. Les Apôtres appelés par Jésus-Christ et quittant tout pour le suivre.

7e panneau : *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam* ; bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice. Plusieurs martyrs, parmi lesquels on reconnaît saint Laurent, saint Etienne, saint Sébastien et saint Denis.

8e panneau : *Beati pacifici* ; bienheureux les pacifiques. Saint Yves réconciliant deux plaideurs ; puis, à côté, une salle d'auditoire où siège un président assisté de quatre juges, avec deux greffiers, deux huissiers et un avocat plaidant.

Les Mystères glorieux

Dans le quadrilobe, Père Eternel tenant un globe en sa dextre.

Egalement huit panneaux représentant les sujets suivants, que nous indiquons dans leur ordre logique et chronologique. Ce n'est pas exactement celui où ils sont placés :

1° Le donateur de la verrière, agenouillé et priant à mains jointes, assisté de son patron, saint François d'Assise, recevant les Stigmates.

2° Descente de croix, dont il n'existe que la partie supérieure. La moitié inférieure de ce panneau a été remplacée par un morceau plus ancien, provenant d'une autre verrière, et représentant les Rois Mages apportant leurs adorations et leurs présents à la crèche du Sauveur.

3° Descente de Jésus-Christ aux Limbes, où l'on voit une curieuse tête de lion [1] dominant divers personnages parmi lesquels on reconnaît Adam, Ève, Abel et saint Jean-Baptiste ;

4° Résurrection de Jésus-Christ, sortant glorieux de son tombeau ;

5° Visite des Saintes femmes au tombeau vide ;

1. *Libera eas de ore leonis* ; *ne absorbeat eas tartarus* ; délivrez-les de la gueule du lion, que l'enfer ne les engloutisse point. (Offertoire de la messe des Morts.)

6° Apparition de Jésus à saint Thomas ;

7° Ascension de Jésus-Christ ;

8° La Pentecôte, descente du Saint-Esprit sur les Apôtres.

MYSTÈRES DE LA PASSION

Cette fenêtre se compose de dix panneaux renfermant les sujets suivants :

1° La Cène ;

2° Le Lavement des pieds ;

3° La Prière au jardin des Oliviers ;

4° Le Baiser de Judas ;

5° La Condamnation de Jésus chez Caïphe ;

6° L'*Ecce Homo* ;

7°, 8° et 9° Trois tableaux plus anciens provenant d'une autre verrière, et ayant trait à la vie de saint Nicolas ;

10° Saint Fiacre.

VIE DE JOSEPH

Cette fenêtre comprend six grands panneaux avec deux inscriptions au bas, expliquant les sujets représentés de chaque côté. Ces sujets sont :

1° Joseph racontant ses songes à son père et à ses frères ;

2° Joseph jeté dans la citerne ;

3° Joseph vendu par ses frères ;

4° Joseph s'échappant des mains de la femme de Putiphar ;

5° Joseph dans sa prison, expliquant les songes du panetier et de l'échanson ;

6° Joseph devant Pharaon, expliquant les songes de celui-ci.

L'HOSTIE MIRACULEUSE

Fenêtre de huit panneaux représentant :

1° Le marché de la femme avec le juif ;

2° La Communion ;

3° La remise de l'Hostie au juif ;

4° La persécution de l'Hostie frappée d'un poignard puis jetée au feu ;

5° Le repentir de la femme venant reprendre l'Hostie ;

6° Le supplice du juif condamné à être brûlé ;

7° Le triomphe de l'Hostie ;

8° Le baptême de la juive convertie et de son enfant.

Indépendamment des cinq grands vitraux du sanctuaire dont nous venons de parler, l'église de Lhuître est encore éclairée par vingt-six autres fenêtres, dont quatre lancettes et plein cintre ; dix-neuf fenêtres en ogive à meneaux flamboyants ; deux tympans de portail et une rosace de même style.

Tous ces vitraux sont à petits carreaux cloisonnés en plomb ; et la plupart, à l'exception de quatre exclusivement en verre blanc, renferment encore quelques fragments plus ou moins considérables en verre de couleur historié. La perte irréparable des anciens vitraux rend encore plus urgente et plus précieuse la conservation de ceux qui nous restent. C'est pourquoi M. l'abbé Bernard, le zélé curé actuel de Lhuître, voulant poursuivre et achever l'œuvre si bien commencée et continuée par ses dignes prédécesseurs, MM. les abbés Maillot et Lutel, s'occupe activement, en ce moment, de rechercher les moyens de faire restaurer les beaux vitraux de son église, afin de sauver de la ruine ces trésors archéologiques d'un prix inestimable.

Nous espérons, pour l'honneur du pays et de l'art chrétien, que les efforts de M. Bernard seront couronnés de succès, et qu'il rencontrera près du Gouvernement, près du Conseil général de l'Aube et près du Conseil municipal de la commune de Lhuître, spécialement intéressée à cette restauration, comme auprès du public, l'accueil bienveillant et le concours empressé qui n'ont point fait défaut à ses prédécesseurs, et sur lesquels il a également le droit de compter. Arsène Thévenot.

* * *

La nouvelle chasse de saint Remi. — La reconnaissance canonique des reliques de saint Remi a eu lieu le 24 septembre, dans la basilique, en présence d'un petit nombre de témoins, par Son Em. Mgr le Cardinal de Reims.

Voici la description détaillée de la nouvelle châsse de saint Remi — œuvre de haut mérite due à l'habileté d'un artiste très justement apprécié à Reims, M. Ch. Wéry.

Reconstituée d'après les anciennes descriptions, la châsse de saint Remi est de style composite, fin de la Renaissance et commencement de Louis XIII. Les émaux ont été peints par M. Soyer, pnintre-émailleur, sur les dessins de M. Wéry fils, peintre ; ils sont remarquables par la finesse et la richesse des tons, genre Limousin. Composition et émaux ont valu à leurs auteurs les félicitations de M. Jean-Paul Laurens, membre de l'Institut, l'habile illustrateur des « Récits mérovingiens ».

Sept cents pièces environ, soudées ou boulonnées, forment l'ensemble de ce travail. Les principaux motifs composant l'ornementation ont été repoussés et ciselés avec soin et ont servi à la fonte qui, elle-même, a été reciselée à nouveau.

Le corps de cette châsse est entièrement en bronze doré à deux tons. Les figures dont elle est ornée sont dorées au mercure.

Cette pièce d'orfèvrerie, qui est disposée à plan rectangulaire dont les angles sont arrondis, offre à sa base 1m50 de longueur, 0m70 de largeur et 1m40 de hauteur totale.

Elle comprend un soubassement mouluré sur lequel pose la

châsse proprement dite formée d'un entrecolonnement composite décoré de niches, surmontée d'un étage en attique enrichi d'émaux et terminée par une toiture triangulaire ajourée, au sommet de laquelle s'élève un campanile du plus gracieux effet.

La partie inférieure de la châsse comporte latéralement deux rangées de niches en formes d'arcatures semi-sphériques à coquilles ; en façade, deux autres niches identiques mais géminées ; et postérieurement, la porte. Ces niches reçoivent les statuettes des douze apôtres, posées chacune sur une tablette portée par un cul-de-lampe revêtant la forme d'un cartouche et portant les noms des saints.

Sur les faces latérales et entre chaque niche, s'élèvent huit colonnes torses d'ordre composite, entièrement dégagées, dont quatre sont accouplées deux à deux aux extrémités. Les autres faces de la châsse sont ornées de colonnes isolées.

Les colonnes reposent sur un piédestal et reçoivent un entablement de même ordre à ressauts, surmonté d'un ange tenant un des attributs du culte. Les colonnes accouplées seules sont surmontées d'une sorte d'antélix terminée par une croix à quatre branches.

Sur les angles arrondis de la châsse se trouve un motif décoratif au centre duquel est un cartouche ovale portant le monogramme de saint Remi.

De chaque écusson des niches sort une tête de chérubin.

Dans le tympan formé par l'archivolte des deux niches géminées de la face principale, est placé un cartouche sur lequel sont représentées les armes de la ville de Reims. Sur la face postérieure, au-dessus de la porte de la châsse qui est à deux vantaux, à panneaux moulurés, ornés d'une tête d'ange et séparés par une côte découpée, on remarque un écusson portant les armes de Son Eminence le Cardinal-Archevêque. En dessous de cette porte se développe un grand cartouche sur lequel est gravée l'inscription suivante :

ANNO. XPI. M. DCCC. XCVI DIE 1 OCTOB. INTER FESTA. CELEBRATA. OB. XIV^mc SÆCULUM. ELAPSUM. POST. BAPTISMA. REGIS. CLODOVEI. A. S. REMIGIO. EPISC. REM. HOC. CAPSA. CONTINENS. CORPUS. EJUSD. S. REMIGII. RENOVATA. EST. IN. PRISTINAM. ET TRANSLATIO. VENER. RELIQUIAR. FACTA AB. EM^o ET REV^o DD. BENEDICTO MARIA CARD. LANGENIEUX. ARCHIEP. REMENSI.

La partie supérieure de la châsse comprend cinq travées sur chaque côté latéral, séparées par des pilastres moulurés, à la base desquels sont des consoles d'amortissement reliées entre elles par un glacis orné. Dans ces travées sont enchâssés des émaux reproduisant les scènes principales de la vie de saint Remi, dont les cadres ciselés sont surmontés d'un écusson portant le chiffre du saint, soutenu par deux enfants sonnant de la trompette.

Les extrémités de la châsse sont terminées par deux grands frontons triangulaires renfermant deux autres émaux, dont l'un représente la bataille de Tolbiac et l'autre le baptême de Clovis. Deux chutes de fruits tombent de chaque côté du cadre de ces émaux.

En dessous de ceux-ci sont les attributs de l'Eglise. Au-dessus et dans les tympans de ces mêmes frontons, existent deux écus, à droite et à gauche desquels descendent deux cornes d'abondance. Dans l'écu qui domine le baptême de Clovis, figure la colombe apportant la sainte Ampoule. L'un, placé au-dessus de la bataille de Tolbiac, renferme l'inscription ci-après :

SANCTE REMIGI FRANCORUM APOSTOLE
ORA PRO NOBIS

Au sommet des frontons décrits ci-dessus, on voit une antéfixe ornée d'une tête d'ange, à laquelle antéfixe est agrafé un grand cartouche aux armes de la basilique. Au bas, existent deux urnes d'où sortent des flammes.

Aux quatre angles de la châsse sont placées les statues de la Foi, de l'Espérance, de la Charité et de la Justice, assises sur une console rampante contournée et ramenée au-dessus des angles arrondis inférieurs.

La couverture de la châsse est à deux versants ; elle comprend autant de caissons à compartiments divisés en losanges dans lesquels se découpe une fleur de lys, et chaque travée est séparée de l'autre par une ferme motivée au départ du versant du toit par un amortissement mouluré et orné de feuilles d'acanthe, et terminée au faîtage par une crête à quatre crochets.

Le campanile est placé au centre et au sommet de la châsse. Il est formé d'une lanterne circulaire cantonnée de huit colonnettes dégagées et cannelées supportant un entablement évidé et surmonté d'un couronnement ajouré et terminé par une riche fleuron.

Enfin, sous le grand cartouche de la porte, on lit :

D. LUD. BAYE. CAN. HON. PAROCIAM REGENTE
ET OPUS PROMOVENTE

Et sur le côté latéral gauche :

CAROLO WÉRY REMIS OPIFICE

Il convient de vivement féliciter M. l'abbé Baye, curé de Saint-Remi, d'avoir doté notre ville d'une œuvre d'art d'aussi grande valeur. Son culte pour saint Remi, son zèle et son dévouement pour sa chère basilique, lui ont inspiré un projet dont la réalisation ne pouvait être plus heureuse. L'œuvre de M. Ch. Wéry perpétuera glorieusement la mémoire de l'excellent curé de Saint-Remi et celle de l'artiste qui s'est mis à sa disposition avec autant de désintéressement que d'habileté.

*
* *

Prix mis au concours par l'Académie de Reims. — Voici le programme des concours ouverts pour les années 1897 et 1898, par l'Académie nationale de Reims.

Prix à décerner en 1897

HISTOIRE

Histoire de la Maîtrise de Reims depuis ses origines jusqu'à nos jours ; recherches sur ses maîtres et ses élèves. L'enseignement de la musique et du chant à Reims.

(Les documents se trouvent à la Bibliothèque et aux Archives de Reims, ainsi qu'aux Archives de la Fabrique de Notre-Dame.)

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 fr.

Histoire du Collège de Reims, fondé par Guy de Roye en l'Université de Paris ; son existence jusqu'au XVIIIe siècle.

(Les documents pour cette étude se trouvent aux Archives nationales et aux Archives de Reims.)

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 fr.

ÉCONOMIE POLITIQUE

Etudier dans le passé l'influence des différents régimes économiques sur la prospérité du commerce de Reims.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 fr.

SCIENCES

Etude de physique, de chimie ou d'histoire naturelle intéressant particulièrement l'industrie, le commerce ou la région de Reims.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 fr.

POÉSIE

Prix L.-F. Clicquot.

1° Une médaille d'or de 200 fr. sera décernée à l'auteur de la meilleure pièce de cinquante à cent cinquante vers.

(Le genre et le sujet sont laissés au choix des concurrents.)

2° Une médaille d'or de 100 fr. sera décernée à l'auteur de la meilleure fable ou du meilleur conte d'environ trente à quatre-vingts vers.

Prix à décerner en 1898

HISTOIRE

Prix V. Duquénelle.

Histoire des Ecoles de mathématiques et de dessin, fondées par la Ville de Reims, au XVIIIe siècle.

(Les documents se trouvent aux Archives et à la Bibliothèque de Reims.)

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 fr.

Prix à décerner chaque année

1° Monographie d'une commune importante du diocèse de Reims, soit ancien, soit nouveau (Ardennes et Marne).

« A l'histoire des principaux événements dont la commune fut le théâtre depuis son origine jusqu'à nos jours, les auteurs joindront l'étude des institutions qui y furent en vigueur, la seigneurie, la justice, l'impôt, le régime municipal, l'instruction, l'assistance publique, etc., sans négliger les principales industries du pays, les moyens de transport, les usages, les traditions, les changements survenus dans les mœurs, etc.

« Ils éviteront, sur ces divers points, de s'engager dans des considérations générales.

« Ils compléteront l'étude du pays par un aperçu géologique du sol, par l'indication des produits qu'on en tire et des diverses cultures qui y sont distribuées, par celle des chemins et des cours d'eau qui le traversent, des lieuxdits et des points dignes de remarque, par la description des monuments existants ou détruits.

« Les Archives de la ville de Reims, section ecclésiastique, celles du département à Châlons, et celles des Ardennes à Mézières, offrent des documents sur la plupart des communes du diocèse. »

2° Notice historique et descriptive des monuments civils et religieux de l'un des cantons de l'arrondissement de Reims ou du département des Ardennes.

« Les auteurs feront connaître les églises, maisons religieuses, châteaux, camps ou enceintes fortifiés, tumulus, ruines, inscriptions, meubles précieux qui existent dans chaque commune du canton ; les villages, églises, châteaux, aujourd'hui détruits, qui se trouvaient sur son territoire ; les noms qu'ont portés ces localités aux différentes époques de leur histoire ; le tracé des anciennes voies qui les mettaient en communication ; enfin les découvertes d'antiquités qui y ont été faites.

« Ils devront se borner, pour les détails historiques, légendaires ou autres, à un exposé substantiel et sommaire, et, en ce qui concerne les monuments, aux détails rigoureusement nécessaires pour en faire connaître l'époque, le plan et les points véritablement curieux. Ils joindront à leurs notices des dessins ou des photographies des plus remarquables édifices.

« Ils indiqueront en note les sources consultées pour la partie historique du travail, de façon que le lecteur puisse s'y reporter. »

Le prix, pour chacune de ces questions, consiste en une médaille d'or de 200 fr.

L'Académie distribuera aussi chaque année des médailles d'encouragement aux auteurs de travaux qui lui seront soumis en dehors des questions indiquées, et aux auteurs d'œuvres d'art ou d'industrie.

Les prix et médailles seront décernés en séance publique.

Les mémoires devront être inédits et n'avoir été envoyés à aucun concours antérieur. Ils seront adressés (franco) à M. le Secrétaire général, avant le 31 mars 1897, terme de rigueur.

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître ; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un pli cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus.

Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie ; les auteurs ne doivent par en disposer sans son autorisation.

Le Secrétaire général, H. Jadart. — *Le Président annuel,* Gosset.

* * *

Liste des dons faits au Musée de Troyes pendant le troisième trimestre de l'année 1896.

Peinture

Mme Chadenet-Huot, propriétaire à Saint-Julien : *Le matin, à Morimont*, toile, œuvre de la donatrice.

Sculpture

M. Alfred Boucher, statuaire, membre correspondant de la Société académique de l'Aube : *La duchesse de Vicence*, statue couchée, plâtre ; — Etude de torse pour la statue *Le Volubilis*, bas-relief, marbre ; — *M. Jean Casimir-Perier, ancien président de la République*, buste, plâtre ; — *M. Boucher*, père du donateur, buste, plâtre ; — *M. Bertrand, procureur général*, buste, plâtre ; — *Mme Dupuytren*, buste, plâtre ; — *M. Amédée Pichot*, buste, plâtre.

Le maire et le Conseil municipal de la ville de Troyes : *Le baron Taylor*, statue assise, plâtre, par M. Désiré Briden, a figuré au Salon de 1883 ; — *L'Alarme*, statue, plâtre, par le même artiste, a été exposée au Salon de 1894.

Archéologie

L'abbé Berton, membre correspondant à Esternay : Une très belle hache en bronze, à ailerons, trouvée au milieu de décombres, au sommet du côteau sur lequel est bâti le village de Châtillon-sur-Morin (Marne). — Epoque celtique.

M. Denis, architecte à Troyes : Plusieurs fragments de poteries anciennes, parmi lesquelles se trouvent un débris de vase en terre rouge, dite de Samos, et un pied d'amphore, en terre blanche. Ils ont été découverts récemment dans les fouilles pratiquées pour asseoir les fondations de la maison en construction à l'extrémité de la rue Kléber, à droite, en allant au faubourg Saint-Jacques. Cet emplacement fait partie du quartier nommé anciennement « Entre-Deux-Portes », et qui fut enfermé dans l'intérieur des fortifications au commencement du XIIIe siècle. — Epoque gallo-romaine.

Mme Mathieu-Bourlier, rue Saint-Aventin, 15, à Troyes : Une marmotte en tulle brodé, bonnet de femme datant du siècle dernier.

Numismatique

M. Alexandre Larjot, à Bréviandes : Un denier en argent, à l'effigie de Philippe II, roi d'Espagne (1556-1598), comte de Bourgogne, etc., portant le millésime 1563, et ayant été trouvé sur le territoire de Bréviandes, dans le lieudit « Le Pré-au-Seigneur ».

* * *

Découvertes archéologiques a Aussonce (Ardennes). — Notre infatigable collaborateur, M. Gustave Logeart, professeur au Petit Lycée de Reims, continue avec autant de passion que de désintéressement, pendant ses jours de liberté hebdomadaire et ses vacances scolaires, ses recherches archéologiques sur le territoire d'Aussonce (Ardennes), son pays natal.

M. Logeart enrichit ainsi, par ses apports au Musée archéologique de Reims, nos collections dans la section gauloise.

Nous avons à noter aujourd'hui, comme *pièces principales* des nouveaux dons de M. G. Logeart, les objets suivants :

Objets en bronze. — 1° Deux torques ou colliers ; 2° Douze bracelets ; le tout en bon état, finement travaillé et orné.

Objets en fer. — 1° Un fort beau couteau ; 2° un poignard ; 3° deux fers de lance ; 4° deux rasoirs ; 5° une trousse, très probablement de chirurgie, composée de trois petits instruments de huit centimètres de longueur, portant chacun par une belière un anneau en bronze relié à un anneau commun. La partie supérieure (le manche de ces trois instruments) est décorée de dix moulures saillantes pour les mieux tenir en main. L'un se termine par une sorte de petite pochette semblable à un cure-oreilles ; un autre forme une pince qu'on presse au moyen d'un anneau en bronze ; le troisième a l'apparence d'une petite fourche à deux branches dont la jonction est à biseau coupant.

Objets en poterie. — 1° Deux vases à boire dont l'un d'eux est orné de petits losanges formés par des lignes blanchâtres ; l'autre, d'une dimension moindre, est d'une rare élégance ; 2° une fort jolie coupe à piédouche, ornée de divers filets de grecques en creux ; 3° un grand pot, sorte de péliké en poterie brune et roux-jaunâtre, d'une forme très originale encore inconnue de nos collègues et de nous-même. Il est ventru, à goulot étroit pourvu d'un petit couvercle dont la prise est ajourée ; l'écoulement se produit par un conduit-tube, sortant en avant, de douze à quinze centimètres. Son anse, unique, très légère quoique très solide, est fortement penchée dans le sens de l'écoulement du liquide contenu dans le vase.

A rapprocher d'un magnifique vase en bronze de style gallo-grec de la collection de M. Julien Gréau (*Catalogue* de W. Frœhner, *Paris*, 1885, n° 234).

De l'examen des objets que nous venons de décrire, il résulte

pour nous que la peuplade gauloise qui a habité la région d'Aussonce était d'origine grecque. Théophile Habert.

* * *

Le baron de Baye en Russie. — Le baron de Baye, qui vient de parcourir la Russie, a fait d'intéressantes fouilles dans les tumulus des environs de Tomsk.

Ses découvertes se divisent en deux catégories : celles qui remontent à une époque relativement proche, à trois siècles environ, et celles qui datent au moins de sept cents ans. Les tombeaux anciens contiennent une grande quantité de fausses perles, de boucles d'oreilles, de couteaux à manches soigneusement ouvrés, des chaudières de cuivre, des bracelets en argent d'un travail très fin, etc.

Le savant français a également fait une intéressante collection anthropologique de crânes et d'ossements.

* * *

Exposition des Beaux-Arts, a Chalons. — L'Exposition régionale des Beaux-Arts, inaugurée le dimanche 16 août dans les salons de l'Hôtel de Ville de Châlons, a obtenu du public, pendant les mois d'août et de septembre, un très légitime succès. Les nombreux et distingués artistes que compte notre province de Champagne y figuraient à peu près tous en fort bonne place.

Nous citerons, dans la peinture, deux paysagistes rémois bien connus : MM. Emile Barau (vues de *Chenay* et de *Sept-Saulx*) et Armand Guéry (*Les chardons, Matinée d'hiver en Champagne*) ; les *Dindons, en Berry*, et les *Vaches normandes, à Carolles*, de M. Armand Beauvais ; les brillantes et spirituelles fantaisies de M. Charles Monginot, l'excellent animalier et peintre de natures mortes ; un beau portrait, de M. Jules Aviat ; des sites marocains, de M. Louis-Auguste Girardot ; des vues de *Venise*, de M. Amédée Rosier ; des scènes de chasse, de M. Raoul Brinquant ; les *Bords de la Meuse, à Revin*, de M. Frédéric Henriet ; des études fort intéressantes, de Mlle Caroline Bouffay, de MM. Morlot, Prévôt-Valeri, Prinet, Bocquet, Humblot, Delsuc, Paul Simon, Emile Schlumpf, Jules Thiérot, Frédéric Wenz ; des aquarelles, de MM. Barbat, Jacquin et Jules Michel ; de charmantes fleures peintes sur soie par M. Ernest Brisset ; de beaux pastels dus à Mme Esther Huillard.

En sculpture, nous avons également retrouvé avec plaisir des œuvres déjà appréciées aux précédents Salons, et sorties des mains habiles de Mlle Camille Claudel, de MM. René de Saint-Marceaux, Suchetet, Léon Chavalliaud, Ernest Dagonet, Joseph Ascoli, Gusave Navlet, Henri Wendling.

La gravure nous offrait des médailles en bronze de M. Adrien Bellevoye ; des eaux-fortes de MM. Eugène et Pierre Varin.

L'architecture enfin, l'ensemble des remarquables constructions exécutées d'après les plans de M. Alphonse Gosset, à Reims et aux environs, ses patientes études sur les architectures antique, byzantine, musulmane et gothique ; divers relevés artistiques des églises de la Marne, par M. Chalmandrier, etc., etc.

La commission du Conseil municipal, chargée d'acquérir pour le Musée quelques œuvres de l'Exposition régionale des Beaux-Arts, a fixé son choix sur *Les Embrochés*, nature morte, tableau de M. Charles Monginot, et *Rencontre dangereuse* (chien et vipère), plâtre, de Mlle Mathilde Thomas-Loyer, élève de Chapu et Caïn, médaillée du Salon. A. T.-R.

* * *

L'abbé Hortala, curé de Coulonges. — Sait-on combien de récompenses ont été décernées au clergé français, au nom de la République, du 4 septembre 1870 au 31 décembre 1871 ? Soixante ! Et ce n'est pas là un chiffre fantaisiste ; il n'y a, pour en démontrer l'exactitude, qu'à énumérer, par date de promotion, les soixante ecclésiastiques qui ont reçu cette distinction sur la proposition du ministre de la guerre. Le *Gaulois* a fait récemment cette énumération. Mais on se demande pourquoi, dans le tableau d'honneur publié par notre confrère parisisien, on ne voit pas figurer le nom de M. l'abbé Hortala, curé de Coulonges (doyenné de Fère-en-Tardenois). La raison en est bien simple : le décret qui nomme M. Hortala chevalier de la Légion d'honneur porte la date du 12 mars 1872. C'est bien à titre militaire que le vaillant curé a reçu cette distinction. Il avait été attaché, comme aumônier militaire titulaire, à l'armée du Rhin, à la troisième division d'infanterie du 7e corps, — aux armées de la Loire et de l'Est, à la première division d'infanterie du 15e corps, — et comme aumônier volontaire, à l'armée de Versailles, à la première division d'infanterie du 2e corps.

* * *

L'abbé Delaumosne, curé de Nanterre. — Le cardinal Richard a présidé le 24 septembre, à Nanterre, la fête organisée à l'occasion du soixantième anniversaire de l'ordination du curé de cette paroisse, M. l'abbé Delaumosne.

Le vénérable jubilaire a célébré une messe d'action de grâces, à l'issue de laquelle l'archevêque de Paris a, dans une touchante allocution, rappelé les longs et signalés services rendus à l'Eglise par le curé de Nanterre.

Né en 1812, le 18 septembre, à Harricourt (Haute-Marne), M. l'abbé Delaumosne fut d'abord curé de Viéville, dans son diocèse d'origine, puis vicaire à Saint-Laurent de Paris, aumônier à l'hôpital des Enfants-Malades, Sainte-Eugénie, hôpital Lariboi-

sière, curé de Sainte-Marthe, curé des Quatre-Chemins, curé de Pantin-Aubervilliers, enfin curé de Nanterre, poste où il fut nommé le 2 janvier 1881.

Les paroissiens de M. l'abbé Delaumosne assistaient en foule au jubilé de leur curé, à qui ils ont offert une somme de cinq mille francs, qui sera d'ailleurs consacrée, selon sa volonté expresse, à l'embellissement de l'église. (*Gaulois.*)

***

Le lieutenant Dominé. — M. Ernest Dominé, lieutenant d'infanterie de marine, parti il y a deux ans à Madagascar, vient de rentrer en congé de convalescence dans sa famille, qui habite aux Dames-de-Meuse, près de Laifour (Ardennes).

Notre jeune et brave compatriote a pris part à tous les combats livrés dans la grande île africaine, depuis les premiers coups de feu tirés à Diégo-Suarez au mois de décembre 1894, jusqu'à la prise de Tananarive, où il fut blessé par une balle ennemie dès le commencement de la journée. Malgré sa blessure, il continua de combattre et entra un des premiers dans la ville, à la tête du fameux bataillon malgache dont il faisait partie.

Nommé chevalier de la Légion d'honneur le premier janvier dernier, il est actuellement le plus jeune de tous les légionnaires; le lieutenant Dominé n'est âgé que de 23 ans.

***

Une centenaire. — Il existe actuellement dans le département de la Marne une centenaire, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs.

C'est à Louvercy, près du Camp de Châlons, chez ses petits-enfants, que réside Mme veuve Biliek, née Cécile Rolet, originaire de Bétheniville, où elle est née le 22 septembre 1792, jour de la proclamation de la première République.

Elle est actuellement âgée de 104 ans, et sa santé est demeurée excellente. Sa fille elle-même a déjà atteint l'âge de 80 ans.

***

Bénédiction de l'église et de la cloche de Leuvrigny. — Son Em. le cardinal archevêque de Reims a béni le dimanche 30 août, à dix heures du matin, la nouvelle église dont M. Noiret, industriel à Rethel, vient de doter la paroisse de Leuvrigny (Ardennes).

La bénédiction de l'église a été suivie de la bénédiction d'une cloche, due au même bienfaiteur.

***

Le pèlerinage de Saint-Rouin-en-Argonne. — Presque à l'extrémité orientale de la forêt d'Argonne, dépendant du vaste massif

de sombres futaies qui s'étend de Grandpré, à l'ouest, jusqu'à Passavant, à l'est, et de Sainte-Menehould, au midi, à Clermont, au nord, se trouve un lieu mystérieux, nommé Saint-Rouin, ermitage où s'était retiré au VIe siècle un pieux solitaire, fondateur de l'abbaye de Beaulieu, dont les vestiges se voient encore au milieu du village de ce nom, campé sur un sommet élevé, dominant les plaines de la Champagne.

Le petit vallon béni a pris le nom de Saint-Rouin, devenu le patron de l'Argonne.

Le 17 septembre, jour consacré à honorer la mémoire du saint, on voit venir de toutes parts, à pied, dans des chariots, en équipages de luxe, des routes débouchant des Islettes, de Triaucourt, de Brézeaux, de nombreux pèlerins. Cette année, la fête comportait un attrait particulier ; l'abbé Garnier a parlé trois fois : à la messe, aux vêpres et après le salut, dans une conférence publique réservée aux hommes.

L'orateur a convaincu son auditoire qu'il importait à la grandeur, à la prospérité de la France, de prévenir les questions irritantes, les malentendus, qui passionnent et divisent, pour s'unir dans un commun mouvement de charité, de prévoyance, d'association et de secours social.

***

Dons a la ville d'Epernay. — M. Auban-Moët, dont nous avons annoncé la perte récente, après avoir fait verser à diverses reprises, dans les troncs de l'hospice monumental fondé par lui, une somme de 400,000 fr., sous le couvert de l'anonyme, a chargé, par testament, Mme Auban-Moët, de remettre à cet établissement une nouvelle somme de 600,000 fr., destinée à compléter le million dont il voulait doter l'œuvre charitable qui porte son nom.

Le regretté défunt laisse en outre une somme de 100,000 fr. au bureau de bienfaisance d'Epernay, et 10,000 fr. qui ont été distribués aux pauvres de la ville, dans les trois jours qui ont suivi sa mort.

Indépendamment de ces libéralités, plusieurs milliers de francs ont été répartis, par les soins de sa veuve, entre les diverses associations philanthropiques d'Epernay.

En reconnaissance des bienfaits dont M. Auban-Moët s'est plu à combler la ville, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de donner désormais à la place du Marché-au-Blé le nom de place Auban-Moët.

En outre, la commission municipale désignée pour l'érection par souscription publique d'un monument à M. Auban-Moët-Romont, s'est réunie le 1er septembre et a pris les décisions suivantes :

Un buste en bronze, sur socle, avec inscriptions, sera élevé dans la cour d'honneur de l'Hôpital.

Des listes de souscription seront présentées à tous les habitants, dont on recevra les offrandes, si minimes qu'elles soient.

Le maximum de la souscription est fixé à cinquante francs par personne.

***

Nominations et distinctions. — M. Ch. Rivart, consul de Belgique à Reims, ayant demandé au ministre des Affaires étrangères à être relevé de son poste, le Gouvernement belge vient de nommer consul de Belgique à Reims M. Marcel Rivart, fils de l'honorable démissionnaire.

En récompense de ses longs et bons services, M. Charles Rivart, officier de l'ordre royal de Léopold, a été nommé consul honoraire.

***

Nous apprenons la nomination de M. Cama, négociant en bouchons à Reims, comme vice-consul d'Espagne, en remplacement du regretté M. Ernest Irroy.

M. Cama a dû à sa nationalité d'être choisi de préférence à quelques-uns de nos honorables concitoyens, qui avaient sollicité ce poste honorifique. M. Cama, en relations suivies avec la colonie espagnole, est à même, en effet, de rendre de sérieux services à ses compatriotes.

***

Par décret en date du 20 septembre 1896, M. René-Eugène-Gabriel Peltereau-Villeneuve, élève de la section de cavalerie à l'Ecole Saint-Cyr, a été nommé sous-lieutenant au 1er régiment de dragons.

M. Peltereau-Villeneuve est le fils de l'honorable conseiller général du canton de Doulaincourt (Haute-Marne), qui a laissé à Reims de si bons souvenirs et de si fidèles amis.

MÉLANGES

Jeanne d'Arc et l'Épée de sainte Catherine. — En l'an de grâce 1429, dans les premiers jours du mois de mars, après avoir passé la Loire à Gien, Jeanne d'Arc et ses compagnons cheminèrent, sans retard, sur un plateau de terre grasse, semé d'arbres rares et bas, jusqu'aux pentes vertes de Fierbois. C'est là que l'une des deux dames du ciel, qui visitaient familièrement chaque jour la jeune Lorraine, avait son sanctuaire le plus renommé. C'est là que sainte Catherine recevait une foule de pèlerins en reconnaissance des beaux miracles accomplis par sa très sainte intercession.

La créance populaire donnait à son culte en ce lieu une origine nationale et guerrière qui remontait aux plus profondes antiquités françaises. On contait que, vainqueur des Sarrasins à Poitiers, Charles-Martel avait déposé son épée dans l'oratoire de la bienheureuse Catherine. On aurait pu objecter à cela que la vierge d'Alexandrie, qui confondit les docteurs et fut unie à l'enfant Jésus par les liens d'un mariage mystique, n'était point connue en France au temps de Charles-Martel, et que sa légende fut rapportée par les croisés avec d'autres merveilles orientales. Mais personne ne faisait cette remarque. Il fallait bien avouer du moins que, depuis la bataille de Poitiers, l'oratoire de Fierbois avait subi l'injure d'un long abandon. Moins d'un demi-siècle avant la venue de Jeanne d'Arc, ses murs, au fond d'un bois, disparaissaient sous les ronces et les épines. Il n'était pas rare alors que les saints et les saintes, laissés dans un injuste oubli, vinssent eux-mêmes se plaindre à quelque pieuse personne du tort qu'on leur faisait sur la terre. Ils apparaissaient soit à un moine, soit à un paysan ou à un bourgeois, lui dénonçaient en termes pressants, parfois assez vifs, l'impiété des fidèles, et lui donnaient l'ordre de rétablir leur culte et de relever leur sanctuaire.

C'est ce que fit Madame sainte Catherine. En l'an 1375, elle donna mission à un prud'homme du pays de Fierbois, nommé Jean Godefroy, qui était aveugle et paralytique, de rétablir son oratoire dans son éclat et dans sa célébrité, lui promettant guérison s'il faisait neuvaine au lieu où Charles-Martel avait déposé son épée. Jean Godefroy se fit porter à la chapelle abandonnée. Mais il fallut d'abord que ses valets ouvrissent, à force de cognée, un chemin à travers les halliers ; Madame sainte Catherine rendit à Jean Godefroy l'usage de ses membres, et c'est par un bienfait qu'elle rappela au peuple tourangeau sa gloire délaissée. L'oratoire fut réparé, les fidèles en reprirent le chemin, et les miracles furent abondants.

La sainte s'occupa spécialement de tirer des mains des Anglais les prisonniers qui avaient recours à elle. Dans ce beau cœur de la France chrétienne, où elle recevait des honneurs, elle était devenue toute française et du parti des lys. A compter de l'an 1380, on vit nombre de gens d'armes et de bourgeois faire le pèlerinage de Fierbois après avoir été délivrés de captivité par l'intercession de la sainte.

En cette année 1380, le samedi, vigile de la Pentecôte, Perrot Chapon vint rendre grâces à sainte Catherine, sa libératrice. Perrot Chapon, de la paroisse de Saint-Sauveur, près Luzarches, était prisonnier des Anglais et enchaîné depuis un mois. Il se voua à sainte Catherine et promit, s'il pouvait s'échapper, de se rendre à la chapelle de Fierbois. Puis il s'endormit. A son réveil, il se trouva, encore tout enchaîné, dans la salle de sa maison. Son aventure rappelle exactement celle des trois chevaliers d'Eppes, qui furent transportés aussi miraculeusement, avec la belle Ismérie d'Egypte, en Picardie, et celle du grand saint Adjutor, de Vernon. Ces voyages aériens ne sont pas rares dans la légende dorée des croisades. Ce qu'on en dit ici n'est pas pour diminuer les mérites de Madame sainte Catherine de Fierbois. Elle continua à assister les pauvres prisonniers durant les guerres qui mirent une si grande pitié dans le royaume. Les registres tenus par les gouverneurs de sa chapelle en font foi. On ne voit pas qu'elle recommença d'emporter les captifs à travers les airs, comme elle avait fait pour Perrot Chapon, de Saint-Sauveur. Mais elle aidait ceux qui s'aidaient eux-mêmes, et elle favorisait les hardies évasions. Ses miracles étaient simples, naïfs et vigoureux comme les gens d'armes en faveur de qui ils s'accomplissaient. Ses obligés, pour peu qu'ils eussent du cœur, venaient lui offrir leurs chaînes ou leur harnais de guerre, ou bien encore celui de leurs ennemis. Ainsi fit notamment, le 6 juin 1428, le bon Jean du Chastel, qui s'était voué et recommandé dévotement à Madame sainte Catherine dans une terrible occurrence où il y allait de sa vie et de son honneur. C'était lors d'un combat singulier avec un capitaine anglais qui prétendait que ledit Jean du Chastel s'était rendu en lui donnant sa foi et lui avait échappé ensuite par félonie. Jean du Chastel, au contraire, soutenait qu'il n'avait rien juré. L'issue du combat prouva son bon droit, car, avec l'aide de Madame sainte Catherine, il eut la victoire. C'est pourquoi il vint offrir à sa sainte protectrice le harnais de l'Anglais vaincu, en présence du bâtard d'Orléans, de La Hire et de plusieurs autres capitaines.

Jeanne la Pucelle dut prendre grand plaisir à entendre de telles histoires et à voir tant d'armes suspendues aux murs de la chapelle. Aussi bien était-ce un spectacle fait pour réjouir le cœur de la pieuse guerrière. Elle dut être bien contente de voir que sa sainte préférée était si bellement l'amie des pauvres soldats et des paysans, la libératrice des prisonniers mis en huche, en fosse, aux fers et aux ceps par les Goddons.

Elle entendit dévotement trois messes en un jour dans la chapelle de sainte Catherine, dicta une lettre pour le dauphin Charles et alla à Chinon.

Un mois plus tard, quand elle fut envoyée à Tours pour s'équiper, elle se rappela, comme nous l'allons voir, cette chapelle de Fierbois, toute pleine d'armes.

A Tours, où elle vint dans les premiers jours d'avril, la Pucelle logea en l'hôtel d'une dame Lapau, femme d'un très gros bourgeois de la ville, Jean Dupuy, conseiller de la reine de Sicile. Assurément elle y avait été adressée par Madame Yolande elle-même, qui faisait de cette paysanne sa sainte et sa prophétesse. Tours était appelée la seconde Rome, à cause des innombrables pèlerins qu'y attirait le tombeau de saint Martin, apôtre des Gaules. Mais on ne voit point que Jeanne y fût venue pour faire ses dévotions. Elle s'y occupa surtout de son équipement. Au xve siècle, Tours était une des villes les plus industrieuses du royaume. Les habitants y excellaient en toutes sortes de métiers. Ils tissaient des draps de soie, d'or et d'argent. Ils fabriquaient aussi des harnais de guerre pour les armées royales qui se formaient autour de la ville.

Là, un armurier, par ordre du roi, fabriqua sur mesure une armure à la Pucelle. L'habillement de fer battu qu'il fournit se composait, selon l'usage du temps, d'un haumet et d'une cuirasse en quatre pièces avec épaulières, bras, coudières, avant-bras, gantelets, cuissots, genouillères, grèves et solerets. Il est probable qu'en même temps un de ces habiles et renommés drapiers de Tours prit mesure d'une huque, sorte de casaque de drap de soie, d'or et d'argent que les capitaines passaient par-dessus la cuirasse. Ils portaient ainsi huque ou houppelande dans les batailles. Ouverte par devant, la huque, pour avoir bon air, devait être déchiquetée en lambrequins qui flottaient merveilleusement autour du cavalier. On sait que Jeanne d'Arc aimait les belles huques. Ce goût devait lui porter malheur.

Elle avait choisi un cheval dans les écuries du roi. Si certain poète dit vrai, elle avait choisi une bête, illustre assurément par son origine, mais très vieille. C'était un destrier que Pierre de Beauveau, gouverneur d'Anjou et du Maine, avait donné à l'un des deux frères du roi, morts tous deux, l'un depuis déjà treize ans, l'autre depuis douze. Ce destrier dut recevoir aussi son habillement, un chanfrein pour protéger la tête et une de ces selles de bois à pommeau évasé dans lesquelles le cavalier se trouvait parfaitement emboîté.

De l'écu, il n'en put être question. Cette pièce ne se portait plus qu'aux fêtes depuis que les armures de mailles, qui se rompaient sous les coups, étaient remplacées par les armures de plates, que rien n'entamait. Quant à l'épée, la plus noble pièce du

harnais et la plus claire image de la force unie à la loyauté, l'épée qu'elle allait tirer pour la juste cause, Jeanne ne consentit pas à la tenir de l'armurier royal. Elle voulut la recevoir de sainte Catherine elle-même.

On sait qu'à sa venue en France, la *prédestinée* s'était arrêtée à Fierbois et qu'elle avait entendu trois messes dans la chapelle de sainte Catherine. Catherine possédait en ce lieu de Fierbois beaucoup d'épées, sans compter celle que Charles-Martel lui avait donnée, disait-on. Devenue Tourangelle, elle était du parti des Armagnacs ; elle se montrait en toutes rencontres favorable aux hommes d'armes qui tenaient pour le dauphin Charles. Les capitaines et les routiers, qui faisaient la guerre aux Anglais, la sachant bonne Française, l'invoquaient préférablement à toute autre, quand ils se trouvaient en danger de mort. Elle ne les sauvait pas tous ; mais elle en secourait plusieurs qui venaient lui offrir leur harnais de guerre, en sorte que la chapelle de Madame sainte Catherine ressemblait à une salle d'armes. Les murs en étaient hérissés de fer. Et comme les dons affluaient depuis plus de cinquante années, depuis le temps du sage roi Charles V, il est probable que les sacristains décrochaient les anciennes armes pour faire place aux nouvelles, et enfouissaient où ils pouvaient la vieille ferraille.

Sainte Catherine ne pouvait refuser une épée à la jeune fille qu'elle aimait jusqu'à descendre du paradis tous les jours et à toute heure pour la voir et l'entretenir sur terre, et qui à son tour lui avait fait une belle et dévote visite en ce lieu de Fierbois. Car il faut savoir que sainte Catherine, accompagnée de sainte Marguerite, n'avait pas cessé de fréquenter près de Jeanne d'Arc à Chinon ni à Tours. Elle faisait partie de toutes ces assemblées mystiques que Jeanne appelait son Conseil et ses Voix, sans doute parce que ses oreilles et son esprit en étaient encore plus frappés que ses yeux, malgré l'éclat des lumières dont elle était parfois éblouie, et bien qu'elle distinguât des couronnes au front des saintes.

Les Voix désignèrent une épée entre toutes celles qui se trouvaient dans la chapelle de Fierbois.

Messire Richard Kyrthrizian et frère Gilles Lecourt, tous deux prêtres, étaient alors gouverneurs de la chapelle. Tel est le titre qu'ils se donnaient en signant les relations qu'on venait leur faire de très beaux miracles. Jeanne d'Arc, par lettre missive, leur fit demander l'épée dont elle avait eu connaissance par révélation. On la trouvera, disait-elle dans sa lettre, sous terre, pas fort avant et derrière l'autel. C'est du moins toutes les indications qu'elle put donner plus tard ; encore ne lui souvenait-il plus bien si c'était derrière l'autel ou devant. Sut-elle indiquer aux gouverneurs de la chapelle quelques signes auxquels ils reconnussent l'épée ? Un chroniqueur le dit. Mais que ne disent pas les chroniqueurs ? Jeanne n'en souffla mot, et sa lettre est perdue. Ce qui est cer-

tain, c'est qu'elle croyait avoir vu cette épée par révélation et non pas autrement. L'on ne peut douter de sa bonne foi. Mais elle faisait de ses rêves des réalités.

Un armurier de Tours, que Jeanne ne connaissait pas (elle affirma depuis ne l'avoir jamais vu), fut chargé de porter la lettre à Fierbois. Les gouverneurs de la chapelle lui remirent une épée marquée de cinq croix, ou de cinq petites épées sur la lame, assez près de la garde. En quel endroit de la chapelle l'avaient-ils trouvée ? On n'en saura jamais rien. Un contemporain dit que ce fut dans un coffre avec de vieilles ferrailles. Si elle avait été cachée et enfouie, ce n'était pas très anciennement; car il suffit de la frotter un peu pour en ôter la rouille. Les prêtres eurent à cœur de l'offrir très honorablement à la Pucelle, puisqu'ils l'enfermèrent dans un fourreau de velours vermeil semé de fleurs de lys, avant de la remettre à l'armurier qui la venait prendre. Toutefois ils ne firent point mention de ce fait dans leur registre de miracles, qui nous a été conservé.

L'armurier apporta l'épée à Tours. Jeanne, en la recevant, la reconnut pour celle qu'elle avait vue par révélation divine et que les Voix lui avaient promise. Et elle le dit bien haut à tout ce petit monde de moines et de soldats qui vivaient près d'elle à Tours. Cela sembla bien admirable, et signe de victoire. Cette épée merveilleuse et benoîte aux yeux de la Pucelle, parut benoîte et merveilleuse au peuple. Des prêtres de la ville donnèrent, pour protéger l'épée de sainte Catherine, un second fourreau, celui-là de drap noir. L'histoire de cette épée se répandit au loin, grossie de fables étranges. C'était, disait-on, l'épée, longtemps endormie sous terre, du grand Charles-Martel, et tout le monde la tenait bonne et fortunée. Les gens du dauphin prirent bonne espérance qu'elle abattrait les ennemis du royaume.

Cependant les Anglais et les Bourguignons, instruits de cette affaire, eurent soupçon que cette Pucelle avait consulté les démons pour voir ce qui était caché dans la terre, ou qu'elle avait elle-même malicieusement enfoui l'épée à l'endroit par elle désigné, afin de séduire les princes, le clergé et le peuple. Ils se demandaient avec inquiétude si ces cinq croix n'étaient pas des signes diaboliques. Ainsi commençaient à se former les illusions contraires selon lesquelles Jeanne parut sainte ou sorcière.

(*Echo de Paris.*) Anatole France.

***

Historique de la statue de Jeanne d'Arc a Reims. — Lecture faite dans la séance publique annuelle de l'Académie nationale de Reims, par M. Henri Paris.

Messieurs,

Il y a onze ans, en semblable occurrence, et presque jour pour jour, votre président annuel, M. Leseur, de spirituelle mémoire, reprenant un projet

déjà proposé par M. le comte de Mellet, vous conviait à réparer un oubli d'autant plus impardonnable qu'il avait été plus souvent regretté. Dans un langage empreint de cette finesse et de cette douce ironie dont il avait le secret, il plaisantait agréablement notre époque, qu'il appelait *le second âge de bronze*, sur sa manie de placer au rang des dieux tous les héros du jour, *sans attendre que la critique et l'histoire eussent assigné à chacun et sa mesure et sa place.* Il rappelait à cette occasion, en désavouant, bien entendu, toute idée de comparaison, les époques de décadence d'Athènes et de Rome, alors que les vivants ne se reconnaissaient plus au milieu d'un monde de marbre et de bronze.

Le désir d'honorer les contemporains, non sans l'arrière et consolante pensée pour beaucoup d'être honorés à leur tour, fait perdre de vue les anciens, et notre président nous suppliait de ne pas laisser plus longtemps dans l'ombre la grande et immortelle figure de Jeanne d'Arc.

Ce n'est pas que tout ne la rappelât à notre souvenir, tout, jusqu'à nos malheurs récents, qui ne cesseront de le paraître que lorsqu'ils auront été réparés.

Les travaux de l'école historique moderne, l'une des gloires de notre siècle, par la voix des Augustin Thierry, des Barante, des Guizot, des Quicherat, des Wallon, voire des Michelet et des Henri Martin, ont remis la libératrice en pleine lumière et l'ont vengée de l'indifférence des âges précédents et des outrages du dernier siècle. Les Anglais eux-mêmes, détestant le crime de leurs ancêtres, prosternent chaque jour leurs regrets émus et leurs hommages expiatoires devant la grandeur sublime de celle qu'ils appellent la libératrice de la France et de l'Angleterre.

« Si les diadèmes des deux pays, dit lord Mahon, eussent été réunis sur la même tête, on peut se demander laquelle des deux nations aurait eu le plus de raison de le regretter. »

Sans Jeanne d'Arc, dit P. de Quincey, la France était devenue une province de l'Angleterre, et c'eût été pour la ruine des deux pays, si un tel joug eût pu être maintenu.

Vous avez, Messieurs, présente à l'esprit une remarquable étude de notre collègue, M. l'abbé Haudecœur, sur Jeanne d'Arc dans la littérature et devant l'opinion en Angleterre.

Laissez-moi — c'est le plus bel hommage à rendre à notre héroïne — citer quelques passages des ouvrages dont nous entretenait notre savant et laborieux collègue.

Dès 1813, un chansonnier populaire, Thomas Dibdin, chantait dans les tavernes :

« Honte aux chefs qui purent la maltraiter ainsi ! Honte éternelle à ceux qui condamnèrent au feu la Vierge intrépide. »

En 1857, Carlyle, dans son livre l'*Héroïsme dans l'Histoire*, prend la défense de Shakespeare, dont on avait comparé le drame de Henri VI au poème de la Pucelle.

« Pour Voltaire, dit Carlyle, dont le principal métier était de guerroyer contre toute espèce de superstition, cette fille, embrasée d'une ardeur religieuse, n'était qu'une fanatique insensée, et le peuple qui la suivit et crut en elle, un ramassis de lunatiques... Notre illustre Don Juan cache sa tête quand on le compare à la Pucelle de Voltaire : le biographe de Juan, avec tout son zèle, n'est qu'un innocent, un novice à côté de l'archi-railleur. »

En 1858, M. John d'Hagan, juge à la Cour suprême d'Irlande, termine ainsi son *Essai sur Jeanne d'Arc* :

« Il serait intéressant de rappeler les vicissitudes subies par la mémoire de Jeanne, longtemps obscurcie et défigurée par l'oubli et la calomnie..... de quelque chose aussi de cette suprême honte pour la France, de cette composition où la profanation sacrilège le dispute à la débauche et à l'obscénité, et qui porte si dignement le nom de Voltaire. Cet ouvrage était digne du XVIIIe siècle et de son patriarche. Mais le XIXe a d'autres pensées. La France est revenue aux hommages dus à son héroïne. Ceux que leurs principes conduisent à la négation de toute intervention miraculeuse dans les affaires humaines, n'en placent pas moins Jeanne d'Arc au premier rang des plus étonnantes créatures ; et on peut dire qu'il n'est guère de chercheur en qui la foi s'allie à une intelligence élevée, qui n'en soit venu à se déclarer un ferme croyant en la vérité de sa mission divine. »

Dans le dernier chant de son poème, dédié aux *Sœurs de Jeanne d'Arc*, les *Filles de France, que son génie a sauvées, Robert Steggat* (1868) fait une peinture douloureuse de son horrible supplice. Il montre *les flammes enveloppant le corps délicat de la victime, serré dans une tunique de toile grossière, lié au froid poteau par une ceinture de fer, seule, debout, avec une muette prière sur les lèvres, qui brillent comme brille l'extase d'une sainte ravie en Dieu.*

« Appelez-la, s'écrie le poète, appelez-la, Anges du Ciel ! Que ses yeux levés vers la voûte céleste ne voient pas le héraut de la mort... O flammes impures, qui vous élancez pour baiser ses pieds blancs et nus, pour étreindre son corps tremblant dans votre embrassement cruel, que le Ciel vous dérobe votre victime ! Voyez, déjà montent les grises spirales compatissantes qui étouffent les flammes avant leur effroyable étreinte et la prennent doucement dans leurs tournoyants replis et la revêtent, comme d'une robe, d'un nuage d'or, afin que les yeux mortels ne la voient plus !... Mon Dieu ! ce cri perçant, frappant l'air, retentissant et sourd, un cri long, triste, amer, qui demande le repos ! ! Et voici que des hauteurs des cieux tombe le suave écho d'une voix d'ange... et tout est silence après...

« Ainsi s'accomplit le plus damnable des meurtres commis au nom de Dieu : un crime qui fit rougir le Ciel ! Ainsi, dans une rage aveugle, fut jeté au vent tout ce qui restait de sa poussière bénie, pour devenir, dans le monde, parmi les nations éplorées, les germes des victoires sans nombre remportées sur la tyrannie de l'ambition, pour être désormais une partie de l'âme et du pouvoir de la Liberté sur la terre et sur l'Océan et dans l'air que nous respirons ! »

Si ces assauts attendris de la piété tardive des héritiers de Bedford et de Winchester étaient bien faits pour ranimer nos souvenirs endormis, ce fut bien autre chose lorsque les fibres les plus intimes de notre patriotisme furent si cruellement atteintes par les désastres de l'année terrible, et que nos forces abattues se heurtèrent avec rage à l'impuissance de la vengeance.

Le malheur rapproche de Dieu. Les efforts désespérés appellent à leur aide l'intervention divine. L'enfant qui souffre crie à sa mère, c'est la seule qu'il connaisse. Plus tard, la douleur et le désespoir arrachent au libre-penseur, à l'athée même, ce cri suprême : « Ah ! mon Dieu ! »

Jamais, dans le cours de notre longue et belle histoire, ce cri ne fut plus à sa place. C'est qu'en effet, lorsque Jeanne, touchée par *la pitié qu'il y avoit au royaume de France*, en dépit de tous obstacles, à travers tous dangers, dût-elle, comme elle le disait, *user ses jambes jusqu'aux genoux*, se mit en route pour joindre le *gentil Dauphin*, la France était perdue. Dans aucun autre temps sa fortune, abandonnée aux seuls efforts humains, ne fut

plus désespérée. Vaincue, envahie, saccagée, réduite à quelques provinces, son épuisement la livrait à la servitude. Toute la noblesse avait péri dans les champs d'Azincourt, là où le général en chef connétable d'Albret et six princes du sang avaient mordu la poussière. Ceux qui n'y avaient pas trouvé la mort avaient été, comme Charles d'Orléans et le duc de Bourbon, emmenés en captivité à la Tour de Londres. Une reine parjure, une mère dénaturée, répudiant son fils, avait livré au vainqueur, avec sa fille, la couronne tremblante sur la tête affaiblie de Charles VI. Les Anglais, conquis eux-mêmes trois siècles auparavant, usaient de représailles. Leurs succès, secondés par des alliances répétées avec le sang de nos rois, donnaient à leur ambition l'apparence de droits légitimes. Beaucoup, soit calcul, ignorance ou poltronnerie, se prêtaient à cette tromperie. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, issu du sang de Charles V, en se portant du côté des Anglais, ajoutait à l'illusion ; ce Philippe-le-Bon, ainsi surnommé, dit Michelet, parce qu'il était tendre de cœur, surtout aux femmes, et qui versa des torrents de larmes sur la mort de son père, puis, pour le venger, des torrents de sang. Le roi, qu'on appelait alors par dérision le Roi de Bourges, et que l'histoire devait glorifier du surnom de Victorieux, mal retranché derrière la Loire, n'était pas, comme on l'a trop dit, oublieux de ses devoirs, mais il doutait lui-même de ses droits. Il fallut qu'une jeune fille de 18 ans vînt se jeter à ses pieds : « *Gentil Dauphin*, lui dit-elle, *j'ai nom Jehanne la pucelle. Le Roi des Cieux vous mande par moy que vous serez sacré et couronné en la ville de Reims et vous serez lieutenant du Roi des Cieux qui est Roi de France.* »

Et, après ces paroles, quelle merveilleuse épopée ! C'est, dit M. Wallon, le miracle placé au seuil des temps modernes, comme un défi à ceux qui veulent nier le merveilleux.

Avec quelques chefs de bandes composées pour la plupart de gens de sac et de corde, elle entre le 29 avril dans Orléans, assiégé depuis sept mois, et le 8 mai, le siège est levé. Elle quitte Orléans le 11 juin, traverse un pays conquis et occupé par l'ennemi, prend Jargeau le 12, le 15 Beaugency et Meung, le 10 elle bat les Anglais et fait prisonnier Talbot dans la plaine de Patay, que devait illustrer encore de nos jours la valeur française. Le 29, elle part de Gien, entre à Troyes le 10 juillet, le 14 à Châlons, et le 16, les échevins de la ville de Reims apportent au roi les clefs de la ville. Le 17, le roi est sacré par le chancelier de France, l'archevêque Regnault de Chartres, qui était entré la veille pour la première fois dans sa cathédrale.

Deux mois lui avaient suffi pour accomplir cette prophétie qu'elle avait acquise *dans un livre où*, dira-t-elle plus tard dans un de ses interrogatoires, *nul clerc n'a jamais lu.*

Dans quel temps, dans quel pays, dans quelle histoire a-t-on jamais vu rien de pareil !

Lisez le résumé qu'en fait Michelet dans son introduction de l'histoire de Jeanne d'Arc :

« Une enfant de douze ans, une toute jeune fille, confondant la voix de son cœur avec la voix du Ciel, conçoit l'idée étrange, improbable, absurde si l'on veut, d'exécuter la chose que les hommes ne peuvent plus faire, de sauver son pays. Elle couva cette idée pendant six ans sans la confier à personne ; elle n'en dit rien même à sa mère, rien à son confesseur. Sans appui de prêtre ou de parents, elle marche tout ce temps seule avec Dieu dans la solitude de son grand dessein. Elle attend qu'elle ait dix-huit ans, et alors, immuable, elle l'exécute malgré les siens et malgré tout le monde.

. . . . . .

« Elle traverse la France ravagée et déserte, les routes infestées de brigands ; elle s'impose à la cour de Charles VII, se jette dans la guerre ; et dans les camps qu'elle n'a jamais vus, dans les combats, rien ne l'étonne elle plonge intrépide au milieu des épées ; blessée toujours, découragée jamais, elle rassure les vieux soldats, entraîne tout le peuple qui devient soldat avec elle, et personne n'ose plus avoir peur de rien. Tout est sauvé ! La pauvre fille, de sa chair pure et sainte, de ce corps délicat et tendre, a émoussé le fer, brisé l'épée ennemie, couvert de son sein le sein de la France. »

On dirait un récit des temps fabuleux embelli par l'imagination du poète.

« N'est-il pas étrange, disait, dans la séance publique du 23 juillet 1885, notre président annuel, que Jeanne d'Arc n'ait pas encore sa statue parmi nous ? Son épopée, la seule épopée française, contient quatre phases distinctes : son enfance et sa vocation, Domremy a sa statue ; la lutte, Orléans a sa statue ; le martyre, Rouen a sa statue. Reims, le triomphe, seule Reims n'a pas la sienne ! »

Il y a un an à peine, comme membre du Comité de direction, je vous rendais compte des difficultés qui retardaient l'accomplissement de votre œuvre, et, découragé, je vous disais :

Depuis longtemps, Orléans reconnaissant célèbre l'anniversaire de sa délivrance et rappelle chaque année le souvenir glorieux de sa première victoire. Domremy et Rouen viennent d'élever des monuments commémoratifs de sa naissance, de sa vocation et de son martyre. Nancy et toute la Lorraine, pour faire oublier leurs défections passées, rachetées depuis longtemps par les gages éclatants de leur patriotisme, s'efforcent par des hommages répétés d'accréditer l'opinion que Jeanne est vraiment « *la bonne Lorraine* », comme l'appelait par antiphrase le poète de Louis XI. Et Reims ! Reims l'ancienne Athènes des Gaules ! Reims la ville des grands souvenirs historiques ! Reims le berceau de la France qui prend sa source aux fonts baptismaux de Saint-Remi ! Reims la capitale de cette Champagne qui l'a vue naître ! Reims le but de sa mission ! Reims enfin qui a vu son triomphe ! serait la seule à ne pas élever sur une de ses places publiques, à ne pas offrir à l'admiration, au culte reconnaissant de tous, un monument digne d'elle, glorifiant dans les lieux mêmes de son exaltation l'incarnation de la patrie vengée et reconquise !

Ces craintes ne devaient pas se réaliser, et votre projet de 1885 est aujourd'hui accompli.

Nous avons enfin notre statue. C'est bien la nôtre, nul ne peut plus en douter, nul ne peut plus nous la contester.

A peine le projet formé, nous apprenions que le directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, M. Paul Dubois, champenois lui-même, appliquait depuis quelque temps son génie à composer un monument digne de la sublime enfant de Domremy. Notre aimable et obligeant concitoyen, M. Ernest Irroy, ce Mécène aussi éclairé que passionné des arts, se trouvait avoir été le condisciple et être resté l'ami du statuaire. Nous fûmes bien vite mis en rapport avec lui. Et il se trouva que les idées de M. Dubois, sur l'expression et la destination de son œuvre, avaient devancé les nôtres.

Il voulait reproduire comme une synthèse de la vie de Jeanne, la prenant dans l'apogée de son triomphe, étant à l'honneur, après avoir été à la peine, comme elle disait elle-même plus tard en parlant de sa bannière, avec l'expression de sa simplicité, de sa douceur, de sa tenue modeste et naïve et en même temps de sa résolution ferme, calme et confiante, fière du devoir

accompli, éclairée par la lumière de la foi et du patriotisme, rehaussant les faiblesses de son sexe et la gracilité de sa jeunesse par la puissance de l'inspiration divine, traduisant en un mot cette image d'un historien, qui n'est pas toujours si heureux, « l'Ange de la France présidant à la résurrection de la patrie ».

« Exécuter le plaisir de Dieu qui voulait que le gentil roi fût sacré à Reims, pour montrer qu'il étoit le vrai roi auquel devoit appartenir le royaume », telle était, disait Jeanne, sa mission. Elle était accomplie, et cependant Jeanne ne voulait s'arrêter qu'*après avoir bouté l'étranger hors la France.*

Telle la comprenait l'artiste, telle il la représentait au moment où illuminée des rayons mystérieux du sacre, remontée sur son cheval de bataille, elle élevait les yeux au ciel, implorant de nouveau la protection divine et par un geste grandiose ralliant autour d'elle ses compagnons d'armes.

L'artiste fit à l'Académie le plus bienveillant accueil. Il eût semblé qu'il fût notre obligé ; nous lui offrions pour son œuvre, qui ne pouvait être qu'un chef-d'œuvre, le cadre pour lequel son génie inspirait son ciseau. Il nous en faisait en vérité cadeau, en se bornant à demander en échange le remboursement de ses frais.

Son désintéressement, qui n'avait d'égal que son talent, nous comblait de confusion et d'admiration, nous exprimions dans le contrat passé avec lui *notre gratitude envers l'artiste éminent qui voulait bien réserver à la Ville de Reims un chef-d'œuvre qui ne sera réellement payé que par la reconnaissance de ses habitants*[1].

Hier, dans la cérémonie de l'inauguration de la statue, M. le Président du Comité et M. le Maire renouvelaient tous deux l'expression des mêmes sen-

1. Le traité fut passé les 18 et 19 juillet 1888, entre M. P. Dubois, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, et MM. Alph. Gosset, architecte, et P. Douce, notaire, l'un président, l'autre trésorier du Comité de direction, tous deux membres de l'Académie nationale de Reims. L'objet du contrat est ainsi défini :

« La livraison et l'érection, sur la place du Parvis de la Cathédrale de Reims, d'une statue équestre de Jeanne d'Arc. »

Il y est dit :

« M. P. Dubois livrera au Comité la statue de Jeanne d'Arc *qu'il exécute en ce moment*, après l'avoir fait couler suivant le *procédé à cire perdue*, ou suivant le procédé habituel si les essais en fonte à la cire perdue étaient infructueux. Tous les risques de ces opérations seront à sa charge.

« Il ne peut fixer l'époque de la livraison, mais il promet de la hâter autant que possible.

« La remise se fera à Paris dans les ateliers du fondeur, les transports à Reims et les risques du voyage seront à la charge du Comité.

« Le prix de la statue, conformément à la lettre de M. Dubois du 16 mars 1888, est ainsi fixé : 1° 75,000 fr. représentant les déboursés de toute nature et les frais de main-d'œuvre. Cette somme sera diminuée de la valeur du bronze, si le Comité, comme il l'espère, l'obtient gratuitement de l'Etat...

2° Un chiffre d'honoraires à déterminer.

« *Ce chiffre sera fixé par M. P. Dubois lui-même* dans les limites de sa lettre du 16 mars 1888. »

Dans cette lettre, M. Dubois évaluait à 75.000 fr. les déboursés à faire

timents ; en même temps, ils traduisaient l'opinion de tous sur le mérite d'un monument qui restera l'une des plus grandes, sinon l'œuvre capitale de la statuaire du XIXe siècle.

Notre satisfaction a été d'autant plus complète que nous n'avions pas été sans crainte de voir échouer au port notre entreprise.

La statue fut offerte, lors de l'Exposition de 1889, à l'admiration du public. L'auteur crut y remarquer quelques imperfections que les dimensions forcément restreintes de son atelier lui avaient dissimulées. Sa santé retarda les retouches, et ce n'est que trois ans après qu'il remit le modèle au fondeur. Celui-ci, par des retards, paraît-il, calculés et des exigences inacceptables, désespéra l'artiste qui, soucieux de sa parole, au risque de perdre le travail de quatre années, se mit à modeler une nouvelle statue, qu'il nous proposa en échange de celle qu'il préférait abandonner.

On nous a reproché de ne pas avoir accepté cet échange, la nouvelle statue, bien que fondue par les procédés ordinaires, étant supérieure à la première, dont elle se distinguait, d'ailleurs, par des différences sensibles. A notre refus, M. le Ministre des Beaux-Arts l'acheta, et elle figura à l'Exposition de 1895, avec cette mention : *Achetée par l'Etat.*

Qu'elle ne fût pas la reproduction de celle, même retouchée de 1889, nous le croyons sans peine, car on ne reproduit pas ce qui n'a pas encore été produit, et la première, enveloppée dans les appareils de la fusion, n'avait pas encore vu le jour. Mais qu'elle fût différente et supérieure, nous ne pouvons le croire. Elle ne pouvait être supérieure qu'à la condition d'être différente. Or, comment croire qu'une autre, une nouvelle statue, même par un pareil maître, ait pu être composée, exécutée, fondue en si peu de temps, alors que la nôtre a demandé huit années ?

Sans doute, elle est fondue par le procédé ordinaire et non à cire perdue, mais cela ne fait pas que ce soit une autre statue.

La figure de Jeanne, ses traits sont exactement les mêmes ; il en est ainsi de l'expression complexe de sa physionomie, ainsi de son geste, le bras tendu en arrière, brandissant son épée au clair. La cambrure du corps, la main gauche tenant sans efforts les rênes du cheval dont l'impatiente ardeur cède moins à la vigueur du bras qui le retient qu'à la pensée qui l'anime, tout est semblable. Jeanne est posée de même sur la selle, la jambe et le pied tendus en avant, appuyés sur l'étrier comme un cavalier encore au repos, alors ne

jusqu'au complet achèvement de la statue, y compris la fonte. Il demandait le remboursement de ces avances et ajoutait :

« Si la souscription atteint une somme suffisante, le Comité trouvera sans doute équitable d'indemniser l'artiste qui aura consacré à cette œuvre, exclusivement à tout autre travail de sculpture, quatre ou cinq ans de sa vie. Je demanderais en ce cas 25,000 fr. qui, ajoutés à mes déboursés, forment un total de 100,000 fr.

« Néanmoins, cette dernière demande de 25,000 fr. n'est pas une condition, c'est une requête que j'adresse au Comité et que je laisse à son appréciation... »

Le Comité s'empressa de déférer au désir de M. Dubois.

Depuis, des difficultés avec le fondeur occasionnèrent des dépenses supplémentaires à M. Dubois, qui se plaignit d'avoir déboursé 150,000 fr. Le Comité réouvrit la souscription et remit au sculpteur 50,000 fr. en plus des 100,000 fr. convenus et versés.

le buste se redresse légèrement en arrière et que la tête, d'une délicatesse et d'une beauté angéliques, s'élève inspirée vers le ciel. Jamais attitude n'a été plus imposante, expression plus simple et plus touchante à la fois.

Le cheval, que le statuaire, après l'Exposition de 1889, voulait modifier, diffère en effet, mais c'est toujours la même idée qu'il exprime. Ici, il baisse la tête en mordant son frein d'impatience, deux des jambes sont levées, le sabot et le boulet de la jambe de devant retournés et prêts à frapper la terre.

Dans la statue nouvelle, le cheval est plus vigoureux, plus massif, sa tête au lieu de se replier sur elle-même, se redresse, les naseaux aspirent l'air qu'il va fendre. Le mouvement du corps, la position relevée des deux jambes indiquent le même élan, et la tête la même ardeur. Plus d'impatience dans le premier, plus d'emportement dans la seconde. Entre les deux, il y a à peine la distance de quelques secondes, l'un veut partir, l'autre part. Tous deux rappellent ce vers de l'Enéide :

Stat sonipes ac frena ferox spumantia mandit.

Et sous son noble poids, prêt à prendre l'essor,
Contient, fier et soumis, l'ardeur qui le consume
Et mord en frémissant son frein blanchi d'écume.

Le harnachement est différent. Dans le premier, la bride et la selle nous laissent voir dans toute leur élégance les formes nerveuses du cheval. Dans le second, le harnais plus compliqué, imité avec un soin archaïque, rompt sa carrure plantureuse, qui disparaît dans la fougue du départ.

Ces différences accessoires du cheval qui est lui-même, malgré son importance artistique, la partie secondaire de la statue, ne font pas qu'il y ait deux compositions distinctes. Des différences dans la pose, le volume et l'habillement d'un cheval animé d'un même esprit, si on peut dire, reproduisant la même idée, ne font pas que des deux œuvres composées par le même artiste, fouillées par le même ciseau, représentant le même sujet, ne soient l'une l'original, l'autre la copie de l'original retouché.

Eh bien ! l'original, c'est le nôtre et non pas la reproduction un peu prématurée ou les reproductions futures qui en seraient faites. La haute distinction décernée hier, sur la place du Parvis de la Cathédrale de Reims, par M. le Président de la République à M. P. Dubois, est par elle-même décisive.

L'un des chevaux est-il préférable à l'autre ? Le choix hésite. Des officiers de cavalerie, dans une des séances du Comité de direction, préféraient le premier ; un général, le jour de l'inauguration, aurait émis un avis opposé. Pour moi, je vois dans le premier quelque chose de plus contenu qui est d'un grand effet, et comme un moment, non d'hésitation, mais d'arrêt qui laisse aux pensées qu'exprime la figure adorable de Jeanne le temps d'être saisies au passage. Dans le second, il y a plus de furia, la tête un peu plus petite, le corps plus membru et plus puissant. Tous deux, par leur allure, contrastent admirablement avec la sérénité, la douceur, la finesse de traits du cavalier, tout en s'harmonisant avec l'air de décision et d'ardeur que respirent sa posture et son geste. Le second, au premier abord, impressionne, saisit davantage ; lorsqu'on est en face, on se prend à reculer, comme devant certain portrait équestre de Van Dyck qui sort de la toile. Mais d'un autre côté, la croupe du premier est si pleine de race, la courbe du col si gracieuse, les jambes si nerveuses, le développement de la jambe droite qui se lève en se repliant si plein d'harmonie !...

Quoi qu'il en soit, soyons fiers, ne nous plaignons plus d'avoir trop

attendu, l'artiste a tenu plus que ses promesses. Et l'attente a permis que notre ville pût, par un rapprochement comme providentiel, puisque nul n'y avait pensé, célébrer en même temps les deux plus grands événements de notre histoire : le baptême de Clovis et de ses Francs et la délivrance de la France par l'envoyée du *roi Jhésus son droicturier seigneur*, comme elle l'appelle dans sa lettre au duc de Bourgogne après le sacre.

A ceux qui répéteraient qu'une telle œuvre n'eût pas dû quitter Paris, que la gloire de l'artiste appartient à la France, et que la France c'est Paris, répondons fièrement qu'elle n'est à sa place qu'ici, que le parvis de notre merveilleuse cathédrale est son cadre, que Jeanne triomphante ne peut être qu'à Reims, au milieu de *ses chers et bons amis, les bons et loyaux Français de la cité de Reims*, comme elle les appelle dans ses lettres, *sur cette terre où*, disait-elle encore, *elle serait heureuse de finir ses jours et d'être inhumée*.

Paris aura beau multiplier les images de la vaillante champenoise partie des marches de la Lorraine pour chasser l'étranger et maintenir l'intégrité de la patrie française dont elle est l'incarnation populaire, il ne pourra changer l'histoire.

N'est-ce pas après le désastre de Poitiers, où le roi Jean, blessé en plein visage, tomba au pouvoir des Anglais, que le prévôt des marchands *Etienne Marcel*, à la tête des Jacques, leva l'étendard de la révolte contre le dauphin, depuis Charles VI, fit massacrer Jean de Conflans, maréchal de Champagne, en présence et dans la chambre du dauphin. Il allait livrer Paris aux Anglais lorsqu'il fut assommé par Jean Maillard. Cela n'a pas empêché qu'on y élevât une statue à Etienne Marcel.

Après Azincourt, n'est-ce pas un échevin de Paris, Perrinet Leclerc, qui appelle les Bourguignons ? Les archevêques de Reims et de Tours sont immolés, et le jeune dauphin, depuis Charles VII, ne doit son salut qu'à Tanneguy-Duchatel, qui l'emporte caché dans une couverture.

Lorsque la ville de Reims ouvre ses portes à Jeanne d'Arc, Paris occupé par les Bourguignons et les Anglais lui ferme les siennes. Jeanne, après son triomphe à Reims, trouve sous les murs de Paris la première station de son calvaire.

Pour rester dans la vérité historique, il faudrait représenter, à Paris, Jeanne sondant avec sa lance la profondeur des fossés protégeant ses remparts, criant qu'on lui apporte des fascines, et recevant des assiégés le trait qui lui traversa la cuisse, ou bien encore, adossée au bord du premier fossé, perdant son sang et résistant à la douleur pour stimuler l'ardeur de ses troupes à donner l'assaut.

Charles VII avait été sacré à Reims le 17 juillet ; le 17 décembre, le cardinal de Winchester faisait sacrer Henri VI, encore enfant, comme roi de France, dans l'église de Notre-Dame de Paris.

Que serions-nous devenus, si Paris, grâce à la centralisation dont on se plaint toujours sans y remédier, avait pu disposer de nous à son gré comme cela se fait depuis plus d'un siècle ?

Quand l'héroïne de notre histoire, prise au siège de Compiègne par l'imprévoyance coupable, sinon par la trahison du capitaine qui commandait la ville, fut vendue au *chevaleresque fondateur de la Toison d'Or*, puis livrée par ce misérable aux Anglais, ce sont les docteurs de l'Université de Paris qui gourmandent l'évêque de Beauvais des lenteurs de l'instruction ; ce sont eux qui sont consultés sur la forme des procédures à suivre pour arriver plus sûrement au but exécrable qu'on poursuit avec une âpreté sans égale,

et quand la glorieuse enfant va couronner sa mission par le martyre, c'est parmi eux qu'on va recruter les bourreaux.

Après ces lamentables souvenirs, contestera-t-on encore que la véritable place de la statue de Jeanne triomphante ne soit le parvis de notre cathédrale, et ainsi s'explique que la France entière ait été hier de cœur avec nous et que le Chef de l'État et ses ministres se soient associés à l'hommage rendu à la pure et sainte messagère d'en-haut, à celle dont les flammes du bûcher ont éclairé le salut de la patrie et l'aurore de l'affranchissement de la France régénérée par son sacrifice.

Messieurs,

L'honneur de l'initiative de cette restitution revient tout entier à votre Compagnie, comme celui de l'érection de la statue de Colbert. Cette fois, les temps ont permis de donner à cette inauguration tout l'éclat qu'elle comportait.

L'Académie avait une trop juste défiance en ses propres moyens pour n'avoir pas compris que sans de puissants et efficaces concours, il lui serait impossible de mener à bien une pareille entreprise.

Je ne parle pas de l'artiste, dont la célébrité a reçu ici une nouvelle consécration, mais il n'est que juste de rendre l'hommage qui est dû à tous ceux qui ont assuré le succès.

En première ligne,

A notre vénérable et bien-aimé président d'honneur, Son Excellence le Cardinal-Archevêque de Reims, dont nous saluons avec bonheur le retour à la santé, lui qui a donné à l'œuvre l'appui de sa haute et précieuse protection.

A notre collègue, M. le docteur Henrot, qui, comme maire de Reims, a épousé en quelque sorte le projet et l'a fait approuver par le Conseil municipal, qui a compris qu'il ne pouvait rencontrer une plus belle occasion d'honorer la cité.

A M. le Maire nouvellement élu qui, suivant la voie ouverte par son prédécesseur, avec le libéralisme d'un esprit élevé et d'un sincère patriotisme, n'a rien ménagé pour rendre la cérémonie digne de la grande ville, dont après Dieu, on vient de lui confier la garde.

A MM. les Préfets du département qui, en se succédant, ont été également fidèles à la même pensée d'encouragement.

A MM. les représentants les plus élevés de l'armée, dont l'inauguration d'hier était plus particulièrement la fête, car c'est à l'épée victorieuse de Jeanne que s'adressaient ces hommages.

Enfin, à M. le Chef de l'Etat, M. le Président de la République, M. le Président du Conseil des Ministres, M. le Ministre de la guerre, dont la présence indiquait bien que cette solennité, désormais inscrite en lettres d'or dans les annales de la cité rémoise, était une action de grâces patriotique et nationale répondant au sentiment unanime de la Patrie.

Au risque de paraître nous louer nous-même, comment ne pas citer M. Alphonse Gosset, notre président annuel, président du Comité de direction, qui a suivi avec un amour de rémois, d'artiste et de patriote, les négociations souvent difficiles d'une entreprise qui a duré près de neuf années, et où son tact, son dévouement, sa persévérance, que nous, nous ne pouvons oublier, ont seuls triomphé de tous les obstacles.

Enfin, grâces soient rendues à tous nos souscripteurs, *urbi et orbi*, et particulièrement à celui de la dernière heure, qu'on est sûr de rencontrer à toute heure lorsqu'il s'agit des intérêts de la ville et du culte des beaux-

arts, et qui a clos notre souscription par un don vraiment royal ; je me garderai de le nommer, il est ici, ne voulant pas blesser sa modestie égale à sa bienfaisance.

C'est grâce, Messieurs, à ce concours d'efforts réunis dans une pensée généreuse, sympathique et vraiment enthousiaste, que la ville de Reims, remplissant un devoir négligé jusqu'ici, a pu acquitter la dette des générations qui se sont succédé depuis le xve siècle, envers l'immortelle *fille de la Champagne*, à laquelle elles doivent d'être restées françaises, et qui nous a permis de crier hier comme aujourd'hui :

Vive la France! Henri Paris.

* * *

Sedan. — Hier au soir, on jouait l'*Empereur* au théâtre. Le portrait de Napoléon Ier s'étalait sur tous les murs de la ville au milieu d'une grande affiche jaune annonçant le spectacle. Ce matin, je revois les mêmes placards veufs de leur portrait brutalement arraché. C'est un matin d'anniversaire endeuillé de gros nuages noirs. Par les grandes rues vides, bordées de maisons hautes aux volets clos, une bise aigre souffle. Sedan n'a plus de remparts. Du cœur de la ville, au bout des voies droites, c'est le champ de bataille avec son hérissement de côtes, ses vallonnements et ses bois que l'on aperçoit. La ville s'éveille lentement. La garnison, partie aux manœuvres, les sonneries des clairons, les appels des trompettes ne déchirent plus l'air brumeux de septembre. De ci, de là, pourtant, des volets s'ouvrent, un drapeau surgit, cravaté de crêpe, tandis que le carillon des églises annonçant l'office commémoratif invite de sa funèbre voix de bronze les vivants à se souvenir.

Enfin, la ville est debout. Des messieurs passent, graves, en redingote noire, en cravate blanche. Puis des uniformes, des délégations, un, deux drapeaux et des brancardiers gantés de blanc, avec le brassard blanc et la casquette plate. Tout ce monde gagne la place Turenne et y forme de petits groupes noirs. Tout près, la Meuse écume et crache contre les pieux du barrage. L'horloge de l'hôtel de ville marque neuf heures à peine. L'office est pour la demie. Le café de la Comédie s'emplit de monde. Uniformes, paysans, redingotes noires, jambes de bois se pressent. Un tumulte joyeux éclate dans cette salle où, il y a vingt-six ans, un officier d'ordonnance veillait le corps du général Girard, épargné par les balles, la mitraille de Reischoffen, le canon du Hattoy, et qu'un éclat d'obus tuait à deux pas d'ici, sur la place, au milieu du tumulte affreux de la déroute. Des paysans venus pour la cérémonie, des citadins rappellent ce souvenir, commentent la lenteur qu'on apporte à ériger sur la place de l'Alsace-Lorraine le monument que Sedan doit à ses martyrs. Le monument est prêt. Le socle manque. Contre toute attente, il n'a pas été livré. Il faut remettre l'inauguration à l'année prochaine. Pas de garnison. Pas de monument. La fête d'aujourd'hui menace d'être terne.

Devant l'église, un peloton de dragons, l'arme au pied, fait une

garde d'honneur. La foule se presse, attendant l'arrivée du sous-préfet, qui descend d'une lamentable calèche, l'air gauche, avec son épée de parade et son bicorne penché. Le maire de Sedan a une autre allure. Il étale sur son ventre qui bedonne l'écharpe tricolore à franges d'or. Ses conseillers le suivent, un peu béquillards, vêtus d'habits noirs d'une coupe antique. L'église est pleine de femmes en toilettes claires, de soldats et de délégations. L'orgue gronde. Au pied de l'autel, enveloppé de drapeaux tricolores, le catafalque se dresse, gardé par une haie de marsouins et de lignards. Il n'y a rien sous ces étendards froissés et sous ces couronnes, rien qu'un fantôme tenant dans son poing blême une épée rouillée. O souvenir ! spectre qui diminue à mesure que les années croissent, je t'évoque ici tandis que les chantres gémissent, comme j'ai fait hier en montant les coteaux tragiques où l'héroïsme français força l'admiration des barbares ! L'indifférence des uns et des autres t'enveloppe d'un linceul épais, et le morne, le stupide oubli te jette au visage la cendre des jours, si bien que les hommes bientôt cesseront de te reconnaître !... Alors il n'y aura plus de chants liturgiques sous ces voûtes, plus de civière vide, chargée de couronnes, entourée d'une garde d'honneur ; la date héroïque et sanglante n'éveillera plus rien dans la mémoire des hommes. La haine est un fardeau trop lourd pour les vaincus... La messe s'achève et la voix grelottante du curé de Sedan remercie le maire qui préside cette cérémonie. Des femmes pleurent. Un vieux qui arbore deux rangs de médailles sur sa redingote sévèrement boutonnée mâchonne ses moustaches blanches. Une poussée de sang violace ses oreilles. Des petits dragons se le désignent du doigt en chuchotant.

Maintenant tout le monde est sur la place, le sous-préfet, le maire, les officiers se font des politesses froides. On sent, derrière ces saluts guindés et ces sourires de commande, les rivalités sourdes, les intrigues et les jalousies de la politique et de la province. Il n'y a pas d'élan, pas de cohésion. Tous ces gens-là souffraient de se trouver ensemble. Ils ne dissimulent pas la joie qu'ils éprouvent à se tourner le dos. A la synagogue, au temple protestant, on prie, on exhorte les fidèles au culte des morts. Mais que la ville est donc silencieuse, plongée dans une inexplicable torpeur ! Un boutiquier, suffoqué par mon étonnement, me prend en pitié, éclaire ma candeur : « Si ç'avait été dimanche, vous auriez vu autre chose que ça... Le dimanche, vous comprenez, c'est un coup de commerce pour la ville... »

J'ai regagné la place Turenne où se groupent les délégations qui portent leurs couronnes au cimetière, drapeaux en tête. Une centaine d'hommes en tout. Le maire, le sous-préfet sont rentrés chez eux. Si ç'avait été dimanche ?... On se met en route. Dans le faubourg de la Cassine, les usines fument et bruissent. Les métiers des filatures ébranlent les bâtisses noires aux frontons sculptés d'une trépidation joyeusement rythmée. Les badauds regardent

passer le cortège comme ils feraient d'un enterrement quelconque. Le cimetière est en bas de la ville, derrière des remparts, dont il ne subsiste plus que des pans énormes, menaçants encore avec leurs embrasures vides et leurs talus gazonnés qui lentement s'éboulent. On entre, les délégations font cercle devant le monument, qui est au bout de l'allée principale : simple aiguille de pierre posée sur un socle dominant un terrain sablé que parent trois corbeilles. Un vieillard se hisse au pied de la pyramide et rugit un discours, les drapeaux s'inclinent. Des gamins, massés sous les sapins, se bousculent, jouent à la charge, mettent dans le silence du cimetière des cris, des rires, le bruit fou de leur galopade. Et le cortège, reformé, descend vers Sedan de son pas militaire, précédé par deux agents de ville dont l'un boitille et dont l'autre déborde son ceinturon et souffle en allongeant la jambe.

Quelques enragés veulent aller à l'*Ossuaire* de Bazeilles. Je les suis, car, hier, le temps m'a manqué pour cette visite. Il faut traverser la ville, descendre le faubourg de Balan, ce faubourg que Napoléon III parcourut à cheval le matin du 1er septembre, éperdu, cherchant à mourir à la tête de son état-major pour ne pas connaître la honte de la capitulation, les huées des soldats et la suprême humiliation du rire de Bismarck. L'Ossuaire est en haut de Bazeilles, à cent pas de la fameuse maison des *Dernières Cartouches*. Là, il y a un musée. Rien n'est changé, dit la cabaretière. On visite la maison. Des Anglais fourrent leurs doigts dans les blessures des meubles, des murailles, arrachent des lambeaux de papier. En bas, sous les arbres, on trinque, on chante. Les fredons rigoleurs ont remplacé les sifflements de la mitraille.

A l'Ossuaire, du moins trouve-t-on le silence, la paix. On traverse le cimetière de Bazeilles, tout blanc, tout fleuri, avec ses tombeaux de marbre, ses rosiers et ses capucines. Une grille s'ouvre. Je descends quelques marches et je franchis la porte de la crypte.

C'est l'air froid, le flair moisi des caveaux qu'on respire ici. Une allée sépare les deux galeries divisées par chambres où reposent, les uns en face des autres, Français et Allemands. Par les grilles de er, on aperçoit, à la lueur du falot que porte le gardien, ce qui freste des hécatombes des trois journées. On peut le dire, c'est une revue des morts que l'on passe, une revue fantastique ; il n'y manque que le roulement lointain d'un tambour, l'écho mourant d'un clairon.

Alignés sur deux rangs, les crânes se regardent de leurs yeux vides. Les uns, fracassés, montrent les esquilles blanches de leurs débris ; les autres sont percés de trous comme des cribles. J'en vois un que coiffe encore son casque à la crinière à demi mangée. Celui-ci garde la toison frisée de ses cheveux, à cet autre il reste la moustache gauche. Et, derrière cette haie blanche immobile et camarde, c'est le pêle-mêle affreux des torses, des bras et des jambes que le jour gris du soupirail éclaire à peine.

Caveau par caveau, je m'arrête. Un officier de cuirassiers est là, son dolman tient encore par lambeaux à ses côtes brisées. Son casque bossué le coiffe comme à la charge, et sa main décharnée serre encore la poignée rouillée de son sabre. Des tibias émergent de souliers racornis, de bottes déchiquetées et tordues. La poussière du caveau, la terre séchée des anciennes sépultures festonnent d'une chevelure et d'une barbe blême cette invraisemblable armée de squelettes épars, mutilés, disjoints. Dormez, morts héroïques ! les trompettes françaises peuvent sonner sur les hauteurs d'Illy pour de nouvelles chevauchées, — peut-être vaines, — rien ne secouera la fine poudre blanche qui s'accumule sur vos débris ! Les poètes peuvent vous évoquer, debout, frémissants, arrachant les grilles qui vous protègent contre la main sacrilège du passant qui ne respecte rien, le temps qui se rit de leurs cris achève de vous dissoudre.

Une terrasse dallée couronne l'Ossuaire, surmontée elle-même d'une aiguille de pierre que flanquent quatre sarcophages de marbre noir. Le gardien m'a permis de monter. Je suis seul sur cet espace élevé que brûle le soleil qui vient de crever les nuages. L'air est plein de cris. On boit tout près, dans les cabarets, et la campagne est d'une adorable fraîcheur sous le rayonnement inattendu du ciel bleuissant. Sur la route, un char-à-bancs passe, puis des calèches traînent des jeunes filles en robes claires, des couples gracieux emportant des bouquets vers la ville. Si je n'avais sous mes pieds les ossements de trois mille morts, songerais-je à autre chose qu'au plaisir d'exister par cette fin de journée baignée d'or fluide ? Les morts entassés, la défaite affreuse, non, cela ne doit pas barrer à jamais d'un trait noir l'avenir d'une race. Les cœurs de France peuvent, comme cette campagne si fertile et si verte, reprendre leur sérénité. Si vous devez de nouveau sonner, heures héroïques, vous trouverez encore des hommes prêts au devoir et au sacrifice. Et c'est pourquoi, du haut de cette funèbre terrasse, j'écoute sans remords le grand bruit hardi que fait aux portes de Sedan, ce soir, la fête de vivre.

Sedan, 1er septembre 1896.

(*Echo de Paris.*) George Bonnamour.

L'Imprimeur-Gérant,

Léon FRÉMONT.

RÈGLEMENT DES POTIERS D'ÉTAIN

à Troyes, en 1576

La ville de Troyes paraît avoir été de bonne heure un centre important pour le commerce de l'étain, et cette cité avait certainement dû son développement industriel aux célèbres foires de Champagne.

Dans un manuscrit mentionnant les comptes de travaux exécutés à la cathédrale de Troyes en 1387, 1411, 1412 et 1415, on trouve les noms de plusieurs marchands qui ont fourni de l'étain. Dans le compte de 1411, l'un de ces négociants, Jehan de Beaune, est formellement qualifié de *potier d'étain*[1].

Il est probable que les potiers d'étain de Troyes formaient une véritable corporation dès le xve siècle, car ceux de Poitiers étaient déjà réunis en 1333, et ceux de Dijon se donnaient des statuts, en 1478, pour prévenir « les fraudes et déceptions qui se commettent touchant les « marchandise et mestier de poterie d'estaing »[2].

Mais les statuts de la corporation des potiers d'étain de Troyes n'étaient pas connus. Récemment j'ai eu le plaisir de devenir possesseur d'une copie ancienne du règlement adopté par ces artisans en 1576. C'est ce document que je publie plus loin.

Le premier paragraphe du règlement a rapport à la durée de l'apprentissage qui est fixée à quatre années. Cette question avait toujours préoccupé les corporations, et, à Paris, la durée de l'apprentissage avait été modifiée à plusieurs reprises. Fixé à huit et même à dix ans (sans argent) par le règlement des potiers d'étain, rédigé par Pierre Le Jumel, prévôt de Paris, en 1304, l'apprentissage

1. Manuscrit latin de la Bibliothèque nationale (n° 911), cité par G. Bapst, *L'Étain*, 1884, p. 217-218.

2. Archives de la Côte-d'Or, G 42 (cité par G. Bapst, *L'Étain*, p. 219).

fut réduit à six ans (sans argent à verser) par les statuts modifiés en 1382[1]. On voit qu'à Troyes, au XVIe siècle, la durée du service est encore inférieure. A Troyes, comme à Paris (art. premier du règlement de 1382), on se préoccupe de la valeur technique des maîtres potiers d'étain, mais il n'y a pas de restrictions apportées à la durée du travail[2].

Je vais énumérer encore quelques articles des statuts du règlement parisien de 1382, parce qu'il est intéressant de les comparer avec des articles similaires du règlement de Troyes.

Le « chef-d'œuvre » était exigé des candidats à la maîtrise, mais il était différent selon leur spécialité : les *potiers ronds* faisaient un pot d'une seule pièce ; les ouvriers *de forge* travaillaient au marteau[3] des plats et des jattes : les *menuisiers* produisaient des pièces faites de plusieurs parties (§ 6).

Les fils de maîtres étaient exempts d'apprentissage ; mais ils devaient cependant le chef-d'œuvre (§ 11).

Aucun ouvrage d'étain ne devait être porté en foire ou marché, hors Paris, s'il n'avait été visité par les jurés.

Interdiction était faite aux fripiers, regrattiers et autres négociants de faire le commerce des objets d'étain, neufs ou vieux (§ 29).

Les maîtres potiers, ayant opéré un important achat d'étain, s'engageaient à en céder aux autres membres de la corporation (§ 28).

Les jurés devaient examiner les objets soumis à leur visite dans les vingt-quatre heures (§ 32).

Les maîtres étaient contraints de montrer les marques qui devaient servir à distinguer leurs produits (§ 7).

On verra, par les statuts de la corporation des potiers d'étain de Troyes, que les marques étaient considérées comme des garanties d'une grande importance au XVIe siècle. Il y avait même à Troyes, une table d'essai sur laquelle les potiers d'étain venaient appliquer leurs poinçons, dont l'empreinte, ainsi conservée, devait servir de

1. Pour tous les renseignements relatifs à la corporation des potiers d'étain de Paris, voyez l'ouvrage suivant : René de Lespinasse, *Les métiers et corporations de la ville de Paris*, 1892, t. II, p. 521 et suiv.

2. A Paris, l'article 5 du règlement de 1382 défendait au potier d'étain de travailler la nuit et le samedi après vêpres, le dimanche et pendant les fêtes des apôtres.

3. Le marteau figure dans les armoiries des potiers d'étain (Armorial d'Hozier).

témoin. On sait que ces tables d'essai étaient en usage parmi les orfèvres [1].

Nous ne connaissons pas les marques des potiers d'étain de Troyes, et nous savons seulement qu'il y en avait de différentes pour les objets façonnés au tour et pour ceux fabriqués au marteau.

On a d'autres exemples de cette multiplicité de marques. Ainsi, dans les règlements des potiers d'étain de Montpellier, il est prescrit que chaque maître marquera ses produits de son poinçon personnel, et que le corps de métier apposera aussi le sien sur les mêmes objets en signe de garantie. Les poinçons de cette corporation devaient porter les armes de la Ville avec trois E pour la marque des écuelles ou des plats, et pour les autres objets, les trois E devaient être remplacés par trois P [2].

A Troyes, le marché de la poterie d'étain était devant la « Belle Croix ». Il s'agit évidemment de la croix monumentale, plusieurs fois renouvelée, qui exista dans cette ville jusqu'en 1792. Au siècle dernier, elle était remarquable par la richesse de sa décoration et s'élevait dans un carrefour de la Grand'Rue (aujourd'hui rue de l'Hôtel-de-Ville), au sud-ouest de la place qui porte maintenant le nom de Place de l'Hôtel-de-Ville [3].

Avant de terminer, signalons une curieuse estampe d'un graveur allemand du XVIe siècle, Jost Amman (1539-1591), qui représente l'atelier d'un potier d'étain, à l'époque où la corporation de Troyes rédigeait les statuts qu'on trouvera ci-dessous.

Cette gravure nous montre un artisan assis devant son tour et travaillant. Une collection de pots de formes diverses est exposée devant lui. Un autre ouvrier fait mouvoir la roue du tour, et au fond, un troisième, assis devant le feu, s'occupe de couler l'étain dans des moules. Des vers en vieil allemand énumèrent les travaux du

1. Table des « ouvriers du mestier d'orfèvrerie » à Rouen, plaque de bronze portant cent quarante-six noms et poinçons d'orfèvres de Rouen, datée de 1408 ; conservée au Musée de Cluny (*Catalogue*, 1883, n° 5101). Plaques portant les poinçons des orfèvres de Gand depuis 1480 jusqu'au XIXe siècle (*Musée archéol. de Gand, Catalogue*, 1886, n°s 1841 à 1867).

2. *Petit Thalamus* publié par la Société Archéologique de Montpellier (1840), cité par G. Bapst, *L'Étain*, p. 221.

3. Voy. dans l'*Annuaire de l'Aube* pour l'année 1884 (p. 83 à 135) une notice de M. Det sur cette croix. — Je dois tous les renseignements concernant ce monument à M. Louis Le Clert, l'obligeant conservateur du Musée Archéologique de Troyes.

Der Kandelgiesser.

Das Zin mach ich im Feuwer fließn/
Thu darnach in die Mödel gießn/
Kandel/Flaschen/groß vnd auch klein/
Darauß zu trincken Bier vnd Wein/
Schüssel/Blatten/Täller/der maß/
Schenck Kandel/Saltzfaß vnd Gießfaß/
Ohlbüchßn/Leuchter vnd Schüsselring/
Vnd sonst ins Hauß faß nütze ding.

potier d'étain *(Kandelgiesser = Kannegiesser)*. Il fait fondre l'étain sur le feu, le fait couler dans les moules et fabrique des pots, des bouteilles, grandes et petites, — pour boire la bière et le vin, — des plats, des plateaux, des assiettes, des cruches, des salières, des arrosoirs, des huiliers, des chandeliers et, en général, tout ce qui est utile dans une maison[1].

Le métier de potier d'étain, quoique florissant encore dans les pays allemands, est loin d'avoir l'importance qu'il possédait au XVIe siècle.

J.-Adrien Blanchet.

RÈGLEMENT DES POTIERS D'ÉTAIN DE TROYES

Du 27 octobre 1576.

(Copie sur papier, en date du 13 juillet 1605. — Collection A. Blanchet[2].)

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Claude Jaquot, escuyer, licencyé es loix, prévost et juge ordinaire de la ville de Troyes, et garde du scel aux contractz de ladicte prévosté, Salut. Sçavoir faisons que ce jourdhui, dacte de ces présentes, sont comparuz en leurs personnes pardevant Nous, Pierre Monnot, Pierre Degoix, Pierre Berson, Anthoine Tetel, Hugues Petit, Pierre Petit et Jehan Lyon, tous maistres et suppostz sur le faict, estat et mestier de pothier d'estain audict Troyes, faisant et representant la plus grande et saine partie[3] de ceulx dudict college. Lesquelz nous auroyent représenté certains articles concernant ledict estat et mestier de pothier d'estain icy après inceréz, affin d'estre par eulx gardéz et observéz et iceulx faire garder et observer par les aultres maistres et ouvriers dudict mestier.

Suivant le reglement faict par cy devant dudict estat, Nous requérant iceulx articles voulloir ratiffier et approuver du

1. Cette estampe a été publiée dans une description des métiers, imprimée à Francfort-sur-Mein en 1568. Voici le titre de cette curieuse publication : *Eygentliche Beschreibung aller Stænde auff Erden, Hoher und Nidriger, Geistlicher und Weltlicher, aller Künsten, Handwercken und Hændeln... Durch den weit berumpten Hans Sachsen gantz fleissig beschrieben und in Teutsche Reimen gefasset.* — Cf. Otto Henne am Rhyn, *Kulturgeschichte des deutschen Volkes*, 1892, t. II, p. 90.

2. M. A. de Barthélemy a bien voulu collationner ma copie sur l'original. Je le prie de recevoir tous mes remerciements.

3. On retrouve cette expression dans les règlements additionnels des potiers de Paris en 1304.

moings soubz telle modiffication et restrinction qu'il vous plaira ordonner.

Premiers que nul ne pourra cy après tenir boutique ny estre receu maistre oudict mestier en ladicte ville [de Troyes, *raturé*], et faulxbourgs d'icelle, qu'il n'ayt préalablement faict apprentissage en ladicte ville par le temps de quatre ans.

Ne seront receuz a tenir boutique que premierement ilz n'ayent faict les mosles, aisance et appartenance, de chef d'œuvre qui luy sera donné par les maistres dudict mestier de potier d'estain, et aussy s'il ne sect bien et duement faire et parfaire les essaiz, chef d'œuvres et choses qui s'ensuyvent.

Asseavoir qu'il puisse bien allier et affiner son estaing, faire son aloy et scavoir s'il y aura empirance ou non ; et aussy que sur chascun des articles, cy dessus déclarées, il puisse rendre raison. Toutefois les filz de maistres seront tenuz seullement au chef d'œuvre, et, estans receuz maistres, seront tenuz bailler pour lentretenement des gros cierges de la confrairye la quantité de deux livres de cyre.

Il aura une table commue d'estaing bon et loyal ou lesdictz maistres seront tenuz sy tost quilz en seront requis d'apporter leurs marques nouvellement renouvellées pour les marquer et estamper sur ladicte table qui leur est donnée pour le reglement de leur marchandise, et pour besongner et faire marchandise semblable à l'essay desdictes tables et estampes. Et seront tenuz garder lesdictes estampes, bien et soigneusement au coffre dudict mestier, par les maistres esgardz [1], qui en auront les clefs et une clef qui sera gardée par le plus ancien des maistres sortiz de charge.

Pour facillement congnoistre et descouvrir l'ouvrier qui aura façonné l'estaing qui sera trouvé vicieulx, chacun maistre sera tenu avoir deux seings ou marques, scavoir l'une pour marquer l'ouvrage qui sera façonné au tour et l'aultre pour marquer l'ouvrage faict avec le martel, et lesquelles marques seront diverses et différentes l'une de l'aultre, et d'icelle sera marqué chascune pièce d'estain, soit qu'elle soit parfaicte ou non, comme ung pot estant cloué ou non achevé, une vaisselle tournée et non forgée et laquelle sera marquée du jour mesmes qu'elle sera hors du tour, toutes pieces de menuyseries [2] avant que d'estre envoyéz aux forgerons, hors mis toutefois les couppes et tasses, et ce sur peine de cinq deniers tournoiz d'amende pour chascune pièce non marquée, applicable à la confrairie dudict mestier.

Que nul ne pourra faire mener ny conduire hors ladicte ville aulcuns ouvraiges pour aller vendre es villes et villages circonvoisins, ny estaller en ladicte ville, qu'ilz ne soient marquéz et visitéz par les maistres esgardz dudict mestier, à ce que le peuple qui en acheptera ne puisse porter perte ou dommage, pour n'estre l'ouvrage tel qu'il doibt estre ou de l'estaing semblable aux estampes ou sont marquéz les marques desdictz maistres, et ce sur peine de soixante solz tournoiz, applicable moictié au Roy et l'aultre moic-

1. Du verbe *esgarder*, regarder, examiner, inspecter.

2. On a vu plus haut que les *menuyseries* étaient des objets faits en plusieurs parties.

tyé aux affaires et entretenemans dudict College : A charge que a l'instant que lesdictz maistres seront requis de faire ladicte visitation, ilz y vacqueront, et demye heure après l'interpellacion pourront appeller l'un des maistres jurez et vauldra la visitation en ce cas comme sy elle estoit faicte par l'un des maistres esgardz.

Que aulcun ne pourra retourner ny replancr aulcune pièce de vieil estaing pour icelle vendre pour neuf, s'il ne la marque a sa marque, pour aultant que en la retournant il faulse la premiere marque, a peine de cinq solz tournois d'amende, applicable comme dessus.

Que d'an en an, le lendemain de la Nostre Dame d'aoust, sera esleu ung maistre esgard nouveau, capable, qui fera le serment, lequel avec ung ancien qui demourera, seront tenuz faire visitation, gratuitement, en la maniere accoustumée, ès maisons de tous les aultres maistres, des ouvraiges qu'ilz trouveront pour congnoistre s'ilz sont vicieulx ou non, toutes et quantesfois que bon leur semblera, et transporteront lesdictz maistres esgardz telles pièces qu'ilz adviseront sans que nul leur puisse contredire.

Que en toutes assemblées qui se feront par ordonnance de justice et de ville, et aussy pour le faict dudict mestier et qui auront esté semonds [1] par le clerc dudict mestier et ny assisteront, seront tenuz payer cinq solz tournois d'amende, applicable a la confrairie dudict mestier s'il n'y a excuse legitime.

Que sy aulcune piece d'estain est trouvée de bon estain, mal faicte et cassée, soit icelle pièce rompue, sans aulcune amande.

Ne pourront aulcunes personnes racoustrer pièce d'estain en quelque lieu que ce soit, sy ce qu'ilz feront n'est de bon estaing, sur peine de dix solz tournois d'amande, applicable comme dessus.

Et d'aultant que es foires qui se tiennent es villes et villages circonvoisins dudict Troyes, n'y a maistre juré, arrivent plusieurs qui exposent en vente toutes sortes d'ouvrages dudict mestier pour la pluspart vitieulx, tant en façon que matières ; à l'occasion de quoy le peuple qui achepte telle marchandise vicieuse reçoit grand perte et intérest.

Pourront lesdictz maistres esgardz visiter tous et chascuns les ouvrages qui seront exposéz en vente es foires et boutiques qui se tiendront es lieux susdictz, au dedans de ladicte prévosté et hors d'icelle par permission des juges des lieux, et procedder par saisies sur les ouvrages qui seront trouvéz vicieulz, desquelz vices lesdictz maistres seront tenuz faire fidelle rapport pour estre ordonné ce qui sera de justice.

Et d'aultant qu'il s'est commis et commect encores plusieurs larrecins, lesquelz estant faictz se portent secretement es maisons des regratiers, revendeurs et aultres, qui acheptent indifferemment ledict estain, sans congnoistre ny scavoir de quel lieu il est venu, et s'il a esté desrobbé ou non ; a l'occasion desquelz achaptz ainsy faictz les maistres dudict mestier ausquelz on s'adresse coustumièrement pour congnoistre telz larrecins ne peuvent sçavoir ny révéler aulcune chose desdictz larrecins, sont

1. *Semonds*, invités, assignés.

faictes deffences a toutes personnes, mesmes a ceulx de la qualité susdicte, de n'achepter aulcune pièce de vieil estain en quelque endroict que ce soit de ladicte ville et faulxbourgs d'icelle, sy ce n'est en plain marché qui est au devant de la Belle croix de ladicte ville de Troyes, et pour congnoistre les abbus et larrecins qui s'y pourroient commectre, pourront lesdictz maistres visiter l'estain qui se trouvera es maisons desdictz revendeurs, regratiers, brinbrelotiers[1] et miracliers[2] qui se meslent de faire des achaptz, lesquelz fréquentans les foires et marchéz, pour achepter estain en œuvre, fondu, rayé ou effacé et tous aultres en faisans achaptz, seront tenuz eulx inscrire au greffe de la prevosté dudict Troyes, et dénoncer ausdictz maistres ce qu'ilz auront achepté.

Advenant que lesdictz maistres acheptent en ceste ville de Troyes plus de cent livres pezans de vieil estaing, pour une fois, que le surplus sera distribué aux aultres maistres qui le requerront, en payant le pris de l'achapt avec la somme de huict solz quatre deniers tournois de proffict sur chascun cent ; pourveu que ceulx qui auront faict l'achapt en soyent requis vingt-quatre heures après que l'achapt en sera faict.

Et affin que l'on puisse congnoistre et estre certain du temps de l'apprentissage des apprentiz, ceulx dudict mestier qui voudront prandre apprantiz seront tenuz faire registrer par les maistres esgardz au livre commung de ladicte confrairye, le jour qu'ilz recepvront les apprentisz a leur service, avec le temps qu'ilz en sortiront, et ou aulcun maistre esgard prandra apprentisz, pendant le temps de sa charge sera tenu le faire registrer audict registre par l'un des prédécesseurs maistres, le tout sur peine de cent solz tournois d'amende, applicable comme dessus.

Pourquoy veu par nous lesdictz articles et reglement cy dessus avec et en presence de maistre Nicole Guichard, nostre lieutenant, et des advocat et procureur du Roy audict Troyes, et après que lesdictz Monnot, Degoix, Berson, Tetel, Petitz, Lion et aultres maistres dudict mestier de pothier d'estain, ont affermé par serment lesdictz articles de reglement cy dessus estre pour le proffict et commodité publicq, et en tant ce qui concerne leur dict estat et reglement d'icelluy, Avons lesdictz articles approuvéz et ratiffiez, approuvons et ratiffions, et ordonné qu'ilz seront gardéz, observéz et entretenuz par lesdictz maistres et ouvriers dudict mestier de pothier d'estain, par provision et jusques a ce que aultrement par le Roy, Messieurs de son Conseil privé ou sa Court de parlement, aultrement en ayt esté ordonné, et que lesdictz articles et reglement seront publiez a haulte voix par le greffier de ladicte prévosté au siège ordinaire de ladicte prévosté, l'audiance tenant, et registrée es registres du greffe de ladicte prévosté, pour y avoir recours quant besoing sera, et encores publiéz a haulte voix, son de trompe et cry public par les carrefours de la ville de Troyes, lieux accoustuméz à faire criz et publicacions, a ce que aulcun n'en prétende cause d'ignorance. En

1. En 1467, les *bibelotiers* formaient, avec les potiers d'étain, une bannière des milices parisiennes. R. de Lespinasse, *op. laud.*, t. II, p. 525.

2. C'est sans doute le synonyme de *miroitiers*, nom donné au XVIe siècle aux fabricants de menus objets en étain et en plomb.

tesmoing de quoy, Nous avons signé ces présentes qui furent faictes et données audict Troyes le vingt septiesme jour d'octobre l'an mil cinq cens soixante seize. Signé en fin Jaquot, N. Guichard, Defforges, Ravault et Bourjon, avec paraphes.

Collation de la coppye cy-dessus transcripte a esté faicte a son original estant en parchemin sain et entier en escripture et signatures par nous notaires royaulx à Troyes soubzsignéz, le treiziesme jour de juillet mil six cent cinq, ce faict ledict original rendu.

LE VIRLOY. A. BALESAUT[1].

1. Le nom du notaire Le Virloy se lit sur des documents depuis 1563, et en particulier sur une pièce des Archives départementales de l'Aube (E 922). Le nom du second notaire, Alain Balezeau ou Balesaut, figure dans les listes des anciens notaires de Troyes (*Ann. de l'Aube*, 1844, p. 154). — Je dois ces renseignements à M. Louis Le Clert. — J.-A. Bt.

Extraits des anciens Registres paroissiaux

DU PETIT-MESNIL

Les actes religieux du Petit-Mesnil (Aube) renferment une nomenclature de petits gentilshommes. Sous ce rapport, il n'est rien, croyons-nous, de plus intéressant. Nous avons relevé tous les noms qui méritent une mention.

Baptêmes de 1630 a 1650.

22 septembre 1630. — François, fils de François de Baussancourt, escuyer, parrain Jean le Febvre, marraine Nicole Febvre.

14 octobre 1630. — Charles, fils de Claude Menestrier, marraine d^lle^ Charlotte de Baussancourt.

14 décembre 1630. — Marguerite, fille d'Estienne Vincent, marraine Marguerite Bouillevaux, native de Crespy.

17 mars 1631. — Charlotte, fille de Pierre Massu, parrain Jean de la Rue, escuyer, s^r^ de Fresnois, marraine Charlotte de Baussancourt.

20 mars 1631. — François, fils de François d'Aigremont, escuyer, parrain François de la Salle, escuyer, marraine d^lle^ Marie de Plesche.

30 mars 1631. — Marguerite, fille de Jean Garrison, marraine d^lle^ Marguerite de la Salle.

29 apuril 1631. — Nicolas, fils de Jean Cacquerey, parrain Jean de Cresney, escuyer, marraine d^lle^ Jacqueline de Paillé femme du dit s^r^ de Cresney.

31 mai 1631. — Jacquette, fille de Hector de Saint-Liébaut, parrain Jacques Lorey, marraine Symphorienne Le Voingt.

2 septembre 1631. — Louis, fils de Antoine Picard, parrain Claude de Gruy, escuyer, marraine d^lle^ Louise de Baussancourt.

25 septembre 1631. — Louise, fille de Claude Crossette, parrain Louis du Mesgnil, escuyer.

14 novembre 1631. — Antoine, fils de Antoine de Rozière, parrain M. Antoine Aman, lieutenant de la Routhière, y demeurant.

8 febvrier 1632. — Jean, fils de Denis Gruys, marraine d^lle^ Jeanne d'Orbinot.

20 mars 1632. — Claude, fils de François le Voingt, parrain Claude de Gruy.

23 apuril 1632. — Edmée, fille de François de Baussancourt, escuyer, s^r^ en partie du Petit-Mesgnil et de Chautmegny, parrain

Pierre d'Aulney, escuyer, s' de Resges, marraine d^lle Claudinette de Baussancourt.

6 aoust 1632. — Louise, fille de Roch Le Gruis, marraine d^lle Louise d'Orbinot.

29 aoust 1632. — Louise, fille de M. Gand Paultier, parrain Louis du Mesgnil, marraine d^lle Marie de Plesche.

8 septembre 1632. — Marie, fille de Edme Charreton, marraine d^lle Elisabeth du Gruy.

13 septembre 1632. — Louis, fils de Didier Cacquerey, parrain Louis du Mesnil, escuyer, marraine Nicolle, fille naturelle de M. de Bourbonne.

9 décembre 1632. — Nicolas, fils de Etienne Vincent, parrain Nicolas de Creney, escuyer, marraine d^lle Claude de Baussancourt.

7 febvrier 1633. — Marie, fille de Antoine du Mesgnil, escuyer, s^r en partie de ce lieu et de Chautmesgnil, et de Françoise de Saint-Simon, parrain Louis de Montangon, escuyer, s^r de Crespy, marraine d^lle Marie de Plesche, fille de François de Bossancourt.

13 mars 1633. — Charles, fils de Claude du Puis, parrain Antoine du Puis.

22 mars 1633. — Charles, fils de M. Nicolas Beudot, procureur fiscal du Petit Mesgnil.

26 may 1633. — François, fils de Jean Beliard et d'Anthoinette Morel, marraine d^lle Jeanne de la Salle.

4 septembre 1633. — Claude, fils de M. Jean Vincent et de Jeanne Bouchon, parrain Claude Bourgoing, lieutenant de Chaulmesgnil, y demeurant, marraine Louise Roslet, femme de M. Jean Beudot.

7 mars 1634. — François, fils de François d'Aigremont, escuyer, et de d^lle Louise l'Anglois, parrain Claude de Blumerey, escuyer, marraine d^lle Claude de Baussancourt.

26 mars 1634. — Claude, fille de Jacques d'Orbinot, s^r en partie du Petit Mesgnil et de Chaumesgnil, et de Jacqueline de Paillé, parrain Pierre d'Orbinot, escuyer, marraine d^lle Claude de Baussancourt.

26 mars 1634. — Nicolas, fils de M. Nicolas Beudot, procureur fiscal, et d'Anthoinette Cocquin.

2 may 1634. — Anne et Marguerite, filles de Jacques Rozard et de Françoise, sa femme, parrain et marraine d'*Anne*, François Bridas et Anne Hortes, de *Marguerite*, Nicolas Vaultier et Marguerite Bouillevaux.

19 juillet 1634. — Edme, fils de Vincent Le Long et de Huberte Bouilly, parrain Edme Collot, marraine Nicole l'Evesque.

14 septembre 1634. — Louise, fille de M. Jean Vincent et de Jeanne Bouchon.

23 septembre 1634. — Elisabeth, fille de Claude Violette et de Michellette Bouilly, parrain M. Jean Beudot, marraine d^lle Elisabeth de Baussancourt.

24 novembre 1634. — Elisabeth, fille de François de Baussancourt et de d^lle^ Marie de Plesche, parrain Jean de la Rue, escuyer, marraine Charlotte de Baussancourt pour Mme la baronne de Claimont.

24 décembre 1634. — Noël, fille de Denis Gruis et de Didière Noël, parrain Didier Cacquerey, marraine Louise Roslet.

29 juillet 1635. — François, fils de Jean Charreton et de Marie Belard, marraine d^lle^ Françoise du Mesgnil.

18 febvrier 1636. — Marie, fille de Pierre Vincent et de Françoise Perrotin, parrain Marin de Laine.

19 juillet 1636. — Louise, fille de François de Baussancourt et de Marie de Plesche, parrain Edme d'Aigremont, marraine d^lle^ Louise de Baussancourt.

8 febvrier 1637. — Françoise, fille de François de Baussancourt le jeune, escuyer, s^r^ en partie du Petit Mesgnil et de Chaulmesgnil, et de d^lle^ Jeanne de Rommecourt, parrain Charles de Rommecourt, escuyer, s^r^ aussi en partie des dits lieux, marraine d^lle^ Françoise de Baussancourt.

8 febvrier 1637. — Françoise, fille de Charles de Balidar, escuyer, et de d^lle^ Claude de Baussancourt, parrain François de Baussancourt le jeune, marraine Françoise de Baussancourt, femme de M. de Fresne, escuyer.

29 mars 1637. — Claude, fils de Didier Cacquerey et de Pauline Jobar, parrain Claude du Gruy....

17 may 1637. — Anthoine, fils de Guillaume de Fuligny, dict de Saint-Liébaut, escuyer, s^r^ en partie du Petit Mesgnil et de Chaulmesgnil, et de d^lle^ Jeanne de Liébaut, de la paroisse de Chaulmesgnil, parrain Anthoine du Mesgnil, marraine Jeanne de Vaubécourt, paroisse du dict Chaulmesgnil.

25 juillet 1637. — Jeanne, fille de Antoine Gallière et de Reyne, parrain Edme d'Aigremont, marraine d^lle^ Jeanne de Liébaut.

30 novembre 1637. — Suzanne, fille de François d'Aigremont et de d^lle^ Louise l'Anglois, parrain Louis du Mesgnil, marraine d^lle^ Suzanne Maurois, dame en partie du Petit Mesgnil et de Chaulmesgnil.

2 décembre 1637. — Guy, fils de Claude Babelon et de Suzanne Gaspard, parrain Guy de Balidar, escuyer, marraine d^lle^ Elisabeth de Baussancourt.

7 mars 1638. — Jeanne, fille d'Antoine de Laine et de Edmée Vincent.

24 may 1638. — Laurent, fils de Edme de Laine et de Edmée Doucet de la Routhière.

8 aoust 1638. — Guy, fils de François de Baussancourt le jeune et de d^lle^ Jeanne de Rommecourt, parrain Guy de Fresne, escuyer, marraine d^lle^ Charlotte de la Bergère.

12 aoust 1638. — Claude, fils de Jacques d'Orbinot, escuyer, et de d^lle^ Jacqueline de Paillé, parrain Claude d'Orbinot, escuyer, s^r^ de Blumerey en partie, marraine d^lle^ Louise d'Orbinot.

4 septembre 1638. — François, fils de François de Baussancourt et de d^lle^ Marie de Plesche, parrain Nicolas de Creney, marraine d^lle^ Elisabeth de Bossancourt.

14 septembre 1638. — Françoise, fille de Claude Violette et de Michellette Bouilly, parrain Jean Saget pour le fils de M. de Baussancourt l'aîné, marraine d^lle^ Louise de Baussancourt, femme de M. de Rommecourt, escuyer.

17 octobre 1638. — Nicolas, fils de Claude Babelon et de Suzanne Gaspard, parrain Charles de Baussancourt, marraine d^lle^ Nicole de Rommecourt.

18 novembre 1638. — Nicole, fille de Antoine Gallière et de Françoise Doucet, parrain Nicolas Menestrier, marraine Nicole du Mesgnil.

21 décembre 1638. — Nicolas, fils de Antoine de Rozières, escuyer, marraine Nicole Adeline.

LACUNE DE TROIS ANNÉES

22 juillet 1641. — Baptême de l'enfant de feu M. de Blumerey, en présence de François Beudot, Claudine, veuve de Jean Macherey, sage-femme, et Louise Mignot. (Signé Robert Bailly, pbtre.)

LACUNE DE CINQ ANNÉES

10 janvier 1646. — Cérémonies du baptême parachevées à.... fils de François de Baussancourt et de d^lle^ Jeanne de Rommecourt, parrain Bernard de Loménie, fils de haut et puissant seigneur Messire Henry-Auguste de Loménie, comte de Bryenne.. .

18 febvrier 1646. — Claude, fils de Antoine de Rozière et de Jeanne de L'estre, parrain Claude Violette, marraine Marguerite Cocquin de Dienville.

21 mars 1646. — Marie, fille de Abraham Vanier et de Pierrette Regnard, parrain Antoine de Fuligny, escuyer, marraine d^lle^ Marie de Chastelet, tous deux de la paroisse de Chaulmesgnil.

26 mars 1646. — Léonore, fille de Martin Charton et de Nicole Le Long.

3 apuril 1646. — Claude, fils de Jean Pattenôtre et de Marie Bugnetat, parrain Claude du Puis dit Guilleret.

24 may 1646. — François, fils naturel de François de Baussancourt l'aîné et de Madeleine Truchot.

9 septembre 1646. — Huberte, fille de Christophe Vanier... parrain Edme Chantereyne, marraine Huberte du Rupt.

11 octobre 1646. — Claude, fils de Edme Saget et de Jeanne Chaussard, marraine d^lle^ Claude d'Aigremont.

30 octobre 1646. — François, fils de Nicolas Richez et de Barbe, parrain Nicolas Yardin, maître d'école, marraine Marie-Elisabeth de Baussancourt,

3 novembre 1646. — Hubert, fils de Blaize le Blet et de Georgette Lonpret, parrain Guillaume, chevalier, de la paroisse de Dienville.

6 décembre 1646. — Edmée, fille de Pierre du Pin, escuyer, s^r^ en partie du Petit Mesgnil, et de d^lle^ Léonore de Liébaut, parrain Jacques d'Orbinot, escuyer, marraine Edmée de Baussancourt.

11 décembre 1646. — Jacques, fils de Jean Gossement et de Edmée, marraine Jacqueline de Paillé, femme de M. de Blumerey.

17 janvier 1647. — Marie, fille de François Finet et de Magdeleine les enfants, parrain Guy Bridas, marraine d^lle^ Marie d'Orbinot, femme de M. de la Salle, escuyer.

8 febvrier 1647. — Edme, fils de Noël Parent et de Jeanne Le Long, marraine Didière Gyraudot.

3 may 1647. — François, fils de Jean Le Voing et d'Anthoinette, parrain François de Gruy, marraine Suzanne de Mauroy[1].

4 aoust 1647. — Louise, fille de François.... et de Louise Neuvelet, parrain Louis de Baussancourt, marraine Louise de Picot.

26 aoust 1647. — Louis, fils de Prin Sabiné et de Charlotte, parrain Thibaut, marraine Marie du Mesgnil, dame de ce lieu.

18 janvier 1648. — Pierrette, fille de Jean le Blet et de Pierrette, sa femme, parrain Pierre du Puis, escuyer.

25 juin 1648. — Louise, fille de François Finez et de Magdelaine. Les enfants...

15 aoust 1648. — Anthoinette, fille de Pierre du Pin, escuyer, s^r^ de la Salle, et de d^lle^ Léonore de Liébaut, parrain Gilles du Mesgnil, escuyer marraine d^lle^ Marie d'Orbinot, femme de Antoine de Liébaut, escuyer.

16 septembre 1648. — Edme, fils de Blaise le Blet et de Georgette Lonpret, parrain Jean de Lynoncourt, marraine Francoise le Blet, de la paroisse d'Epothémont.

2 novembre 1648. — Simonne, fille de Antoine Rozière et de Jeanne de Lestre....

23 may 1649. — Claude, fille de Pierre le Clerc et de Jeanne sa femme, parrain Claude d'Orbinot, fils de Jacques, escuyer, marraine Marie le Gras.

25 octobre 1649. — Françoise, fille de Philippe Aubry et de Magdeleine Paysanne, native de Picardie, parrain François du Gruy, s^r^ de Magnifouchard.

30 décembre 1649. — Nicole, fille de Jean le Bley et de Pierrette....

1. Synode du 4 juin 1647.

MARIAGES DE 1635 A 1650.

17 febvrier 1635. — Nicolas Abon avec Jeanne Perrin, veuve de défunt Jeanne d'Amance.

18 janvier 1636. — Nicolas Vauthier avec Nicole, fille naturelle de M. de Bourbonne.

23 septembre 1638. — Charles de Rommecourt, escuyer, avec d^lle^ Louise de Baussancourt.

3 septembre 1639. — François d'Aigremont, escuyer, avec d^lle^ Jeanne d'Orbinot.

29 aparil 1641. — Martin Charlois avec Nicole Le Long.

28 janvier 1642. — Henry du Pont, escuyer, avec d^lle^ Jeanne de Liébaut.

3 mars 1642. — Blaise le Blé avec Georgette Lonpret.

7 juillet 1644. — Charles d'Estouff, chevalier, s^r^ pour les 2/3 de Thénonce-les-Moulins, avec d^lle^ Elisabeth de Baussancourt, fille de honoré seigneur François de Baussancourt.

12 janvier 1645. — Pierre du Pin, escuyer, s^r^ de la Vallée, avec d^lle^ Léonore, fille de défunt François de Liébaut.

29 janvier 1646. — Jean Corbeil de Chaumesgnil avec Barbe Le Long.

MORTUAIRES DE 1630 A 1650.

24 septembre 1630. — Elisabeth, femme de M. Antoine de Rozière.

6 mars 1633. — Antoinette, femme de Nicolas du Rupt.

14 novembre 1633. — Michel Vautruy de Bourgoingne.

8 juillet 1634. — M. Syrest Lonpret, autrefois lieutenant.

15 novembre 1635. — Demoiselle Jeanne de Baussancourt.

16 septembre 1637. — Demoiselle Jeanne de Baussancourt, veuve de défunt M. du Gruy.

15 novembre 1637. — Marie, femme de M. Anthoine Amand, lieutenant, inhumée à la Routhière.

3 décembre 1637. — M. Gand Vauthier.

3 novembre 1638. — Demoiselle Charlotte de Baussancourt, veuve de défunt M. de Berle.

17 décembre 1638. — Pierrette Amand, femme de Juste de la Salle, inhumée à la Routhière.

27 avril 1639. — Perrette, femme d'Adeline ; a testé à Messieurs de la fabrique.

20 juillet 1639. — Edmée Vincent, femme de Anthoine de Laine.

20 octobre 1639. — Barbe de Laine, femme de François Barbier.

24 octobre 1639. — Gilberte du Puis, veuve de défunt Claude Bouilly.

1er décembre 1639. — Jean Guesnet, inhumé dans l'église ; a légué à la fabrique 1/2 journel de terre tout ensemencé.

10 febvrier 1640. — Demoiselle Louise d'Orbinot, femme de Guillaume de Fuligny, escuyer[1].

28 septembre 1641. — Demoiselle Marie de Plesche, femme de François de Baussancourt l'aîné, escuyer.

23 mars 1642. — Demoiselle Françoise d'Adenet.

10 juillet 1647. — Demoiselle Françoise de Saint-Simon, veuve de défunt Anthoine du Mesgnil, escuyer.

20 avril 1648. — Claude Bon ; a laissé à Messieurs de la fabrique une somme de 25 livres à condition qu'elle lui feroit dire une messe tous les ans avec Vigiles à 3 leçons.

28 may 1648. — François de Baussancourt le jeune, escuyer.

26 juin 1648. — Nicolas Beudot, procureur fiscal, blessé d'un coup d'épée.

24 janvier 1649. — Honoré seigneur François de Baussancourt.

19 febvrier 1649. — Anthoine de Rozière.

9 mars 1649. — Jeanne du Mesgnil, veuve de défunt François de Liébaut, escuyer ; a légué à la fabrique un journel de terre pour dire une messe de *Requiem* annuellement et à toujours le jour de son trépas ou bien le jour le plus prochain ; et au curé et à ses successeurs un autre journel de terre[2], à charge et condition que tous les dimanches les dits curés seront obligés de dire sur la fosse de la dite demoiselle : *Languentibus in purgatorio* tout au long, avec la collecte *Quæsumus, Domine*, etc., pour le remède de son âme ; de plus, elle a donné à la dite fabrique la somme de 3 livres qui ont été payées aux marguilliers par l'exécution de sa dernière volonté testamentaire.

2 juillet 1649. — Demoiselle Charlotte de la Bergère.

12 novembre 1649. — Jeanne le Roy, femme de M. Florentin Barbier, demeurant à Paris.

P. Chauvet.

1. Synode du 18 juin 1641.

2. Au Petit-Mesnil, savoir : 2 denrées aux Tortes Royes et 3 carliers au pré au presbytère.

Archidiaconé de Margerie*.

HISTOIRE DE GIGNY-AUX-BOIS

CHAPITRE VI

Château et chapelle du château.

C'est en 1250, dans le *Rôle des fiefs* du comte de Champagne, qu'il est fait pour la première fois mention d'une *maison* à Gigny appartenant à Gauthier II d'Arzillières. Nous avons plus haut donné le texte de ce Rôle intéressant. Par ce mot *Maison de Gigny*, il faut certainement entendre un château. Ce château existait-il depuis longtemps? Rien ne le prouve, et tout porte à croire que les sires d'Arzillières, qui certainement possédaient à Gigny une métairie, des bâtiments d'exploitation où logeaient leurs fermiers ou domestiques, ne songèrent qu'au commencement du XIIIe siècle à édifier sur leur domaine de Gigny une forteresse entourée de fossés. E. de Barthélemy dit que Henri d'Arzillières fonda avant de partir pour la croisade, en 1202, la chapelle du château de Gigny[1]. Nous ignorons où cet historien a trouvé ce renseignement. En tout cas, c'est admettre qu'en 1200 il y avait un château à Gigny. Mais s'il n'y en avait pas en 1200, il y avait *maison* en 1250 et maison forte en 1268, puisque Helissende, veuve de Henry d'Arzillières, avait à Gigny « ce qui était dans les fossés ».

C'est là que vint demeurer Henry d'Arzillières, fils de Gauthier II, puisqu'il est qualifié seigneur de Gigny. Sa petite-fille, Jeanne de Gigny, ayant épousé Ogier V de Saint-Cheron, ce dernier, qui avait déjà le château de Saint-Cheron, a pu abandonner Gigny et n'y faire que de rares séjours. Mais il tint à conserver Saint-Cheron, car nous trouvons : « un « accord entre Ogier de Saint-Cheron, seigneur de Gigny, « Monseigneur Hues de Conflans, à cause de dame Jehanne

* Voir page 725, tome VIII de la *Revue de Champagne*.

1. E. de Barthélemy : *Revue de Champagne et de Brie*, 1887, septembre, page 169 ; *item*, novembre 1887, page 374.

« sa femme, Monseigneur Jehan de Nantouillet, à cause de « Béatrix sa femme, tous chevaliers, et Gérard de Saint-Che- « ron, escuyer, sur la *forte maison* de Saint-Cheron et de « toute la terre que le dit Ogier disoyt lui appartenir[1]. »

Cet acte n'est pas daté, mais nous savons que Hugues de Conflans, seigneur de Sommevesle, mourut bien avant 1343, probablement vers 1320. Cet accord eut donc lieu vers 1315, probablement à l'époque du mariage d'Ogier V avec la demoiselle Jeanne de Gigny, et du mariage de Jeanne de Saint-Cheron avec Hugues de Conflans[2]. Du reste, nous avons déjà cité cet acte.

Ogier VI, fils d'Ogier V, dans son aveu de 1366, déclare sa forte maison de Gigny et le pourpris (terrain qui l'environne). *Item*, la vigne de Gigny dès (depuis) *la fontaine* de la dite vigne jusques au chief (l'entrée) de la dite maison et tout ce qu'il y a dedans les fossés.

La simple maison de 1250 est devenue en 1366 une forte maison, un véritable château, une forteresse qui est environnée de fossés. Y avait-il déjà la double enceinte de fossés telle qu'on la peut reconnaître aujourd'hui? C'est ce que nous ignorons, mais il est probable qu'elle existait en 1268.

Nous pensons que le château de Gigny tomba aux mains des Anglais de 1357 à 1360. Nous savons en effet que la vallée de la Sois fut dévastée; Saint-Utin, Somsois brûlés en partie, et que d'après Froissart, Pierre d'Audeley, qui tenait pour les Anglais le château de Beaufort, avait cinq ou six forteresses aux alentours. Gigny n'a pas dû être épargné, et son château fut assiégé. Quand on construisit le lavoir communal[3], on releva dans la vase une certaine quantité de boulets en pierre. Dans les fondations de l'école communale, on recueillit également un grand nombre de petits fers à cheval de formes variées, et tels qu'en usaient les Anglais.

Le château eut donc à souffrir. Il fut restauré par Ogier VI avant 1366 ou peu après.

Il eut de nouveau à subir les assauts des Anglo-Bourguignons, dirigés par Jean de Vergy, en 1424; pris et repris tour à tour[4], incendié aussi, car, quand on construisit le presbytère

1. Archives de la Marne, E. 245, n° 172.

2. *Histoire de Somsois*, pages 52-53.

3. Ces renseignements nous ont été fournis par M. le chanoine Barré.

4. Arzillières fut repris par les Anglais, commandés par Thibaut, bâtard de Neufchâtel, fils naturel de Jean, vicomte de Blaigny. Arzillières soutint

actuel, à peu près à la place de l'ancien château, on constata que la motte sur laquelle il s'élevait, était formée des terres des déblais des fossés, et offrait à différentes profondeurs, à 2, 3 et même 5 mètres, des traces manifestes d'incendie : charbons, cendre, témoignant qu'à maintes reprises le château avait été incendié, puis reconstruit.

Guillaume de Remigny étant au château de Gigny le 12 mai 1520, Jean Gauthier, son régisseur, lui rendit ses comptes.

Pendant les guerres de la Fronde, d'après un procès-verbal que nous avons donné en entier, nous savons que le château fut pillé plus de vingt fois. (Voir plus haut cet acte.) C'était avant 1656. En 1659, les gens de Gigny, profitant de l'absence du seigneur, s'introduisent par une fenêtre dans le château et pillent une partie des titres et papiers. Nous l'avons relaté en son lieu. Enfin ce château finit par tomber en ruines. Mais il fut restauré ou rebâti par Jean-Baptiste de Remigny et Madeleine Berbier de Metz, entre les années 1682 et 1696. Quand on démolit ce château pour bâtir le presbytère actuel, on trouva sous la première pierre un bon nombre de jetons à l'effigie de *Louis-le-Grand*, portant au revers un olivier fleuri et fruité, surmonté du soleil avec cette légende : DAT FRVCTVS DATQVE CORONAS.

Or, ce jeton fut frappé en 1683 pour le service de l'extraordinaire des guerres dont Paparel était alors trésorier. Son nom figure sur le jeton à l'exergue au-dessous de la devise. Ce jeton eut de nombreuses imitations à Nuremberg, et il se trouve, d'après M. A. de Barthélemy, qu'un des jetons authentiques trouvés à Gigny est précisément une des imitations faites à Nuremberg. Ce jeton appartient à M. le chanoine Barré.

Ce vieux château en bois et en pierres fut vendu par Franbois de Chieza à Anne Guillemin qui, en 1805, le revendit à la commune de Gigny. La commune fit du château un presbytère et une école. C'est dans une partie de ce château que logèrent Dom Grossard et, après lui, l'abbé Musquin. Ce dernier, un dimanche, revenait de Bussy où il avait dit la messe quand, approchant de Gigny, il entendit un bruit formidable : « C'est peut-être ma maison qui fond, dit-il. » C'était vrai. Cela se passait au mois de mai 1810. Cette vieille construction était composée d'un pavillon central avec porte au milieu don-

le siège pendant un mois en 1425. Les Anglais étaient harcelés par La Hire, qui commandait la citadelle de Vitry. (Fonds de Torcy, F. 8.)

nant dans un vestibule, grandes pièces de chaque côté et chambres au-dessus. De chaque côté, deux ailes assez longues, très basses, s'allongeant, non en ligne droite avec le pavillon, mais en s'évasant. Ces ailes servaient de communs ; une partie, qui servit de logement aux curés pendant la reconstruction, existe encore ; l'autre, celle de droite, a disparu, mais une cave superbe qu'elle recouvrait et qu'on a eu tort de laisser s'effondrer, a disparu seulement depuis quelques années. L'entrée du château, « le chief », était près de la ferme ; il y avait pont-levis et maison de garde du côté du château. On voit encore, formant allée, six énormes tilleuls qui se trouvaient entre le pont-levis et la cour intérieure du château. Ils datent probablement de la reconstruction du château à la fin du XVIIe siècle.

Le presbytère actuel, construction en briques sans caractère, n'a de commun avec la forte maison d'Ogier de Saint-Cheron que l'emplacement, bien que le château se soit trouvé un peu plus en arrière. Par sa situation au milieu d'un vaste enclos successivement aménagé avec intelligence par les curés du lieu, entouré de fossés en partie, au voisinage d'une fontaine charmante aux eaux limpides, ombragé par ses vieux arbres, le presbytère actuel offre une résidence paisible, silencieuse, agréable, où les lois de l'hospitalité — ce qui ne gâte rien — sont de tradition fidèlement observées.

Dans ce château, se trouvait une chapelle qui changea de vocable. Cette antique chapelle était dédiée à saint Pierre. En 1355, Ogier VI, seigneur de Gigny, conclut un accord avec Gauthier IV d'Arzillières, *patron de la chapelle de Saint-Pierre de Gigny*, par lequel Ogier reconnaît que le chapelain de cette chapelle avait droit de lever sur le four de Gigny une rente de 9 setiers d'avoine, francs de minage[1].

Le 4 juillet 1359, Gauthier d'Arzillières, par son testament, lègue au chapelain *de Saint-Pierre de Gigny, de laquelle chapelle je suis patron*, 20 sols. Ses exécuteurs testamentaires sont : Isabelle de Mello et « mes chiers cousins » Ogier de Saint-Cheron, seigneur de Gigny ; Pierre du Plessis, seigneur de Thiéblemont ; Guillaume d'Isles, curé de Hauteville[2]. Gauthier IV d'Arzillières fit un nouveau testament en 1386, mais sa vie se prolongea jusqu'au 18 mai 1404.

Ainsi, bien que la chapelle fût située dans le château de Gigny, appartenant aux Saint-Cheron, c'était quand même le

1. Archives de la Marne, E. 245, n° 167 ; E. 246, page 399.
2. Archives de la Marne, Fonds de Torcy, F. 8, Gigny.

seigneur d'Arzillières qui en était patron, qui avait le droit de présenter le chapelain à l'évêque de Troyes. Cette situation anormale prit fin probablement quand Ogier VI restaura le château vers 1366 Il fit avec le seigneur d'Arzillières une transaction en vertu de laquelle, moyennant compensation, celui-ci lui abandonna ses prérogatives. Ogier VI construisit alors une nouvelle chapelle qui fut cette fois dédiée à sainte Marguerite. Voici l'acte d'érection dressé le 17 mai 1372 :

A tous ceulz qui ces presentes lettres verront et oiront Ogier seigneur de Saint-Cheron et de Giny, chevalier, et Jehanne de Chaalons, dame des dits lieuz, fille de feu messire Guillaume de Chaalons, seigneur de sancte haude notre très chiere compaigne salut en notre Seigneur et dillection. Saichent tuit que nous de notre propre volonté et mutuel consantemant, desirans accroitre le demy-office de Dieu perpetuelmant pour nous, nos predecesseurs, nos enffens et nos hoirs present et avenir et pour la redemption de toulx nos pechiez et de nos predecesseurs en lonneur de Dieu, de la benoite Trinitey, de la benoite Vierge Marie, des benois appostrez saint Pierre et saint Paul et de toute la court célestial, et principaument en lonneur de la glorieuse vierge et martire sainte Marguerite, avons ordonné institué perpetuelmant fondé, et par ces presentes lettres ordenons, instituons et perpetuelmant fondons en notre chapelle de notre maison de Gigny dessus dite, assise ou doyenné de Sainte Margerie en leveschiez de Troyes, dès maintenant a toulz jours mais tous les jours de l'an chanter une messe, c'est assavoir de mois trois fois la semaine, le samedy de la benoite Vierge Marie, le vanriedy de la Croix et le remanant à la devotion dou chappelain qui en la chapelle sera instituez, lequel nous voulons au lieu demorer ou au moins après, quar il n'y fait aucun deffaut au dit demy office ; auquel chappelain dès maintenant bailons missel, vestemans et aornements dautel suffis et ung breviaire entier en deulx volumez pour dire ses heures, sur esperance de amender et de miez en miez continuel, selon ce que il ja afaire pour nous et nos hoirs ou temps a venir et affin que ycils chappelains qui par nous ou nos hoirs sera mis et instituez ou présentez a ycelle chapelle dessus mi premierement de par nous ou par nos hoirs ou temps avenir. Quant à la presentation dicelle chapelle, que nous reservons dès maintenant pour lors et a toulx jours, mais que ycelle vaqueroit pour nous, nos hoirs presens et avenir autant comme raisons donne, sauf le droit de reverant pere en Dieu, Monsieur levesque de Troiez present et avenir entant comme l'institucion dycelle chapelle le puet appartenir comme a lesperitualité tant seulement et tout des maintenant assignons doons et donnons a ycelle chapelle ou chappelain perpetuel en ycelle institué premièrement et principaumant a penre et recevoir perpetuellement posséder franche-

ment et premierement sur nos dismez de la ville de Buissy, secours de la paroche de Giny dessus nommée ung muy de fromant et ung muy d'avoigne à la mesure de Sainte Margerie au terme de la feste Saint Martin diver chascun an, et voulons aussy que le dit chappelain preine chascung an soubs les dessus dits dismes trois livres de cire pour faire le luminaire de la dite chapelle ; et sera paiez le dit chappelain dou dit blef et de la dite cire avant toute euvre ; et ou cas que les frémiers des diz dismes sereroient refusent ou négligent de paier au dit chappelain le dit blef et cire au terme dessus di, nous le permetons a faire paier a nos propres cous et despens ; et ou cas que il arriveroit laquelle choze Diex ne vuille que les dessus dismes ou par guerre ou autremant ne suffiroient a paier le dit chappelain des choses dessus dites a parfaire le remanant, nous obligeons par ces presentes lettres notre granche de Gigny avec toutes les appartenenses dycelle en laquelle nous voullons estre pris le dit deffaut se aucuns y en avoit comme dessus est diz. Et avec ce voulons et ordonnons que icils chappelain hait et teigne trois fauchiez de prey, c'est assavoir au pré de la Porte, et au pré aux Corvées et à la maison dou four et li courtil au Seurre tenant a ycelle maison ; item ung journel de terre assis en condit en Losche Aignel ; item ung journel de terre à Lespinaute ; item deux journels au-dessus de la Ville-au-Bois ; item cinq quart de terre à la Fourriere Hericon, si comme tout se comporte, en paier les censives acoutumez tant seulement ; lesquellez choses dessus nommeez et declarees nous promettons tenir et garder ferme et estable perpetuellemant delivrer par nous ou nos hoirs entierement et faire valoir la rante dessus dite au dit chappelain que en la dite chapelle sera instituez comme dessus est dit par la foy de nos corps et a ce obligeons nous, nos corps, tous nos biens muebles et non muebles et aussy nos hoirs et tous leurs biens muebles et non muebles presents et avenir et ycelle rante et tous les autres choses dessus declarees garantir au dit chappelain ou temps avenir perpetuelmant et faire joir et admortir la ou il appartiendra a nos propres cous et despens et de nos hoirs sans aucune faute. Et en tesmoing des choses dessus dictes nous avons cellées ces présentes lettres de nos propres seaulx, des quelx nous usons communemant qui furent données et octroyées par nous en notre chastel de Gigny lan de grace mil trois cens soixante et douze, le dixseptieme jour dou mois de mars[1].

D'après cet acte, il est facile de voir qu'avant cette érection, il y avait déjà dans le chastel de Gigny une chapelle où le chapelain faisait régulièrement un demy-office. C'était, nous l'avons dit, la chapelle Saint-Pierre. Ce sera le même prêtre qui sera chapelain de la chapelle Sainte-Marguerite, si

1. Archives de l'Aube, G. 654.

l'évêque de Troyes y consent. Tous les vendredis il dira la messe de la Croix (de la Passion), et tous les samedis la messe de la Sainte-Vierge. On se préoccupait fort peu des rubriques. On donne à ce chapelain un bréviaire entier en deux volumes pour dire ses heures ! On serait curieux de voir ce bréviaire entier en deux volumes. On dote la chapelle d'ornements et linge en quantité suffisante, et pour le luminaire, que le chapelain devra fournir, il aura 3 livres de cire sur les dîmes de Bussy. Pour lui donner les moyens de vivre en résidant à Gigny, puisqu'il doit dire la messe tous les jours dans la chapelle, il jouira d'un muid de froment et d'un muid d'avoine sur les dîmes de Bussy ; de plus, il aura à Gigny 3 fauchées de prés et 4 journels un quartier de terre.

En 1499, le chapelain de la chapelle Sainte-Marguerite du château de Gigny était Jean de Sommyèvre, qui était aussi curé de Brandonvillers, croyons-nous. Il prenait dans les dîmes de Bussy la part entière du seigneur de Gigny, ainsi qu'on le doit conclure du passage : « Des grosses dîmes de « Bussy esquelles mon dit seigneur (Eudes de Raigny) prend « les deux tiers : néant, parce que maître Jean de Sommyèvre, « prêtre chapelain de la chapelle Sainte-Marguerite, fondée « d'ancienneté au chastel de Gigny les tient comme ont fait « ses prédécesseurs à charge de deux messes la semaine[1]. »

Ainsi, dans le cours d'un peu plus d'un siècle, il y avait eu des modifications dans la situation du chapelain : au lieu de deux muids, moitié froment et moitié avoine, et la nécessité de réclamer au seigneur lui-même, qui devait compléter sur sa *grange* de Gigny ce qui pourrait manquer, soit à cause des *guerres*, — on venait d'en éprouver les inconvénients, — le chapelain prenait la totalité des deux tiers ; de plus, le chapelain ne paraît pas astreint à la résidence, il doit deux messes par semaine et c'est tout.

En 1737, le 12 avril, Jean-Baptiste Gédéon de Remigny, bien informé des bonnes vie, mœurs et capacité, expérience, religion catholique, apostolique et romaine de François Loppin, clerc minoré du diocèse de Châlons, demeurant actuellement au séminaire de Châlons, lui confère le titre de chapelain de la chapelle Sainte-Marguerite du château de Gigny, pour en jouir comme en jouissait Louis Denis, vivant, prêtre, curé de Saint-Nicaise de Châlons, par la présentation

1. Archives de la Marne, E. 273.

de M. de Remigny[1]. De nouvelles modifications se sont introduites : le chapelain, non seulement ne réside pas, il peut être curé de Saint-Nicaise de Châlons ; mais il est encore au séminaire, il n'est pas encore prêtre ! François Loppin était encore chapelain en 1756, année où, d'après la déclaration du curé de Gigny, Pérard, les deux tiers des dîmes de Bussy rapportaient à ce chapelain 20 pistoles, soit 200 livres.

La chapelle du château subit, comme le château, bien des transformations. En dernier lieu, dans le vieux château, la chapelle n'était qu'une modeste chambre avec un autel. Le curé de Gigny remplissait sans doute les obligations imposées au chapelain.

CHAPITRE VII

La Malmaison.

La Malmaison est une ferme ou métairie située au-dessus de Gigny, dans la Champagne, à gauche de la route de Margerie à Vitry-le-François. C'était un fief noble comprenant maison, terres et buisson. Moitié relevant de Rosnay, l'autre part relevait du seigneur de Saint-Chéron, et, en arrière-fief, d'Arzillières. Les anciens possesseurs de ce fief nous sont inconnus. On cite, il est vrai, un Pierre de la Malmaison, chevalier, bailly de Vitry en 1268[2]. Perrot de la Malmaison (*de Mala Domo*) peut-être le même que le précédent, fils d'Etienne de la Malmaison, tenait en 1250 la maison forte de Blacy avec les fossés[3]. Mais nous croyons qu'il est ici question de la Malmaison, près de Champaubert-aux-Bois, achetée en 1344 par Gauthier d'Arzillières.

Dans l'aveu d'Arzillières rendu au roi le 21 septembre 1392, on lit après l'article Gigny : « item on tient dudit seigneur de « Gigny la maison et appartenances de la Malmaison qui peut « valoir environ 20 livres de terre et que tient de moi en « arrière-fief Messire Trouillard, ainsi que 20 livrées à La « Breuille[4]. » Il est dit en note que ce fief relève d'Ogier de Saint-Cheron, non comme seigneur de Gigny, mais comme seigneur de Saint-Cheron. Nous ignorons comment ce Trouil-

1. Archives de la Marne, E. 277.

2. Lalore : *Cartul. de Boulancourt* (*Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 156).

3. Longnon : *Rôle des fiefs*, n° 1316.

4. Archives de la Marne, Fonds de Torcy, F. 7.

lard, dont nous parlerons plus au long dans l'*Histoire de Bussy*, possédait ce fief. Il se peut que ce fief ait été possédé par Marie d'Arzillières, grand'mère de ce Trouillard, qui possédait à cette date (1392) les seigneuries de Bussy-aux-Bois et La Folie.

Toutefois nous voyons que, le 14 juin 1391, Jacques le Berbiat, écuyer, demeurant à Châlons, réclamait Saint-Genest comme acquéreur de la Malmaison sur Poullain de Blangis[1]. Jacques le Berbiat fut débouté de ses prétentions et perdit son procès pour Saint-Genest. Mais le nom de Poullain de Blangis est mal orthographié, il faut lire de Blaugis. Poullain de Blaugis tenait d'Ogier de Saint-Cheron en 1366 un fief situé à Somsois[2]. Ce fief n'est pas autrement désigné. Il relevait de Rosnay, et à cause du voisinage de la Malmaison et de Somsois, nous pensons que Poullain de Blaugis fut seigneur de la Malmaison. Cette famille de Blaugis ou Blogis ou Bogis n'est pas inconnue dans la région. Elle a tenu pendant 200 ans des fiefs aux environs de Margerie, à la Norroye, à Pars, à la Fontaine-au-Peuple. La dernière descendante était mariée en 1543 avec Pierre de Pétremol. (De Vaveray : *Election. Pars.*)

Nous perdons ensuite la trace des possesseurs de la Malmaison.

Vers 1500, Jean de Balidard et Catherine Bertrand ou Bertaut étaient possesseurs de la Malmaison, pour la partie relevant de Saint-Cheron ; c'était sur cette partie qu'était construite la maison fermière[3].

Jean de Balidard[4], qui était seigneur de Fligny ou Fuligny, laissa pour enfants : Maurice, Jacques, tous deux seigneurs de Fligny, Charlotte, mariée à Pierre de Crespy, et Marguerite, qui porta la Malmaison à son mari, Marc de Richard.

Marguerite de Balidard, fille de Jean et de Catherine Bertaut, hérita de la Malmaison. Mais elle et son mari, Marc de Richard, vendirent leur part à Jacques du Gretz et Louise de Parthenay, seigneur de Gigny, peu après 1525. Dès lors cette partie resta annexée à la seigneurie de Gigny. Jean de Remigny en fit l'aveu en 1533 ; il y avait alors 3 arpents de terre en fiefs et six vingt journels (120) que *l'on souloit* tenir à

1. *Revue de Champagne et de Brie*, 1887, II, 422.

2. Archives nationales, K. K. 1080. — Voyez notre *Histoire de Somsois*, page 64.

3. Archives de la Marne, E. 275.

4. Philippe de Balidard était seigneur des Grandes Côtes en 1736.

loyer pour 22 setiers. J.-B. de Remigny en fit également l'aveu en 1684, le 7 août, et le curé Berton le renouvela, d'après la copie de 1533, en 1722, pour Jean-Baptiste-Claude Gédéon de Remigny.

L'autre partie de la Malmaison paraît avoir été possédée par les Lejeune, qui étaient seigneurs de Brandonvillers en 1500. Cette partie relevait de Rosnay. Isaac Grossetête en fit l'aveu au comte de Rosnay le 15 septembre 1620, comme l'ayant acquise depuis longtemps de Paul de Bretel[1] et de Edmée Lejeune, sa femme. Il déclare posséder moitié du fief[2].

En 1638, Isaac Grossetête, par suite d'échange, céda la Malmaison au suivant, Humbert-le-Petit.

Humbert-le-Petit fit aveu à Rosnay le 17 novembre 1638. Il déclare posséder :

1° Demi-moitié du buisson de la Malmaison, du côté de Gigny, qu'on coupe de 8 ans en 8 ans et peut valoir 18 livres ;

2° Droit de justice qui ne se donne en ferme à cause de l'empêchement de M. de Joux (Charles de Remigny), seigneur de Joux, possesseur de l'autre moitié ;

3° 40 sols de constitution de rente sur l'autre moitié du buisson et autres héritages[3] ;

4° Plusieurs pièces de terre tant sur Gigny que sur Saint-Cheron[4].

Les seigneurs de Gigny rachetèrent également cette partie dont François de Chieza fit aveu à Rosnay le 3 juin 1738[5].

L'arpentage général du domaine de Gigny en 1757 indique l'emplacement de la ferme, comprenant un seul gazon de 76 journels 4 denrées 24 perches de terre, y compris 9 journels 3 denrées de bois et 25 pièces de terres détachées.

1. P. de Bretel possédait une partie de la seigneurie de Brebant. Pierre de Bretel était gouverneur de Beaufort en 1595. *D'argent à trois merlettes de gueules au chef d'azur chargé d'une étoile d'or.*

2. Bibliothèque de Troyes, Manuscrit 357.

3. On peut facilement conclure de cette mention que jadis, au XIIIe siècle, la Malmaison était réunie aux mains d'un seul propriétaire.

4. Archives de la Marne, E. 275.

5. *Ibidem.*

CHAPITRE VIII

La Maison-aux-Bois et les bois.

De même que les anciens seigneurs de Gigny ont construit sur les coteaux crayeux de la Champagne une métairie pour faciliter la mise en culture de leurs terres, de même ils ont construit, dans les bois qu'on défrichait, la Maison-aux-Bois pour en faciliter l'exploitation. D'autres propriétaires y construisirent aussi des habitations, et il en est résulté un groupe de maisons, un hameau composé surtout de deux corps de ferme.

En 1546, il y eut une enquête pour prouver contre Jean Laurent, demeurant à la Maison-aux-Bois, que la Maison-aux-Bois était du finage de Gigny et devait au seigneur du lieu une poule de rente à la Saint-Remy d'octobre pour les pâturages[1].

Les seigneurs de Gigny y possédaient une ferme dont il est fait mention plusieurs fois au cours de ce travail. François-Claude de Chieza la possédait encore en 1789. Elle fut vendue comme le reste de ses terres.

En 1750 il y avait une autre ferme aussi en roture, appartenant à Joseph Aubry d'Arancey, comme gendre du sieur Adam, seigneur du Chatelier. Il y avait maison, jardins, 270 journels de terre, 12 journels de bois loués 800 livres[2].

Bois Jacquot de la Grange

Ce bois, qui relevait d'Arzillières, était un fief noble possédé au commencement du XIVe siècle par la famille de Remilly. Il y avait non seulement un bois, mais un étang nommé Etang Humbert, et une grange, le tout situé au milieu des bois. La grange se nommait la Grange-aux-Bois. Elle disparut, mais le nom de grange ou *granche* resta accolé à celui du Bois-Jacquot.

Le lundi veille de Notre-Dame en août 1335 (14 août 1335), Jeanne de Remilly, de l'aveu de Hugues de Remilly, chevalier, son frère, vend à Gauthier d'Arzillières, chanoine bénéficiaire de Saint-Etienne de Châlons, seigneur de Monceaux-en-Perthois :

1° L'Etang Humbert, tenant aux terres de Saint-Remy-en-Bouzemont, mouvant en fief de Gauthier de Norrois ;

1. Archives de la Marne, E. 279.
2. De Vaveray : *Election. Gigny.*

2° Le bois qu'on dit Bois de Gigny, mouvant de Guillaume, seigneur d'Arzillières, contenant *sept vingt treize* arpents (d'autres documents disent cent soixante-et-onze arpents). La dite vente faite pour le prix de treize vingt onze livres (271 livres)[1].

Ce bois fut réuni à la seigneurie de Gigny et appartenait, au commencement du XVIe siècle, à Guillaume de Remigny, marié à Louise de Parthenay, héritière des terres de Gigny, Meixtiercelin, Somsois, etc.

Edmonne de Remigny, fille de Guillaume, eut en partage le Bois Jacquot de la Grange. Elle le porta en mariage à son premier mari, François du Brouillard, seigneur de Coursan, et à son second époux, Jean Cottin, écuyer.

Jean Cottin et sa femme le cédèrent par échange, ou du moins une partie (ils ne possédaient peut-être pas la totalité) à Jean IV de Mertrus, seigneur de Saint-Ouen, par acte d'échange du 6 avril 1540.

Jean IV de Mertrus en fit la foy et hommage le 1er mai 1540, à Madeleine de Grandpré, dame d'Arzillières. Il fait hommage pour 70 *arpents en deux pièces* de bois, situés à Gigny et nommés Bois Jacob de la Grange[2].

Ces bois étaient donc divisés ; une partie resta aux seigneurs de Gigny, et différents propriétaires firent aveu de parcelles plus ou moins étendues aux seigneurs d'Arzillières.

En 1643, nous trouvons François Clément, sieur de Melette. En 1663, Jean de Vassan, seigneur de Mutigny, fait aveu pour une part. Il avait épousé Marie Guérard qui, veuve, fit aveu le 11 juillet 1672[3]. Cette part resta assez longtemps dans la famille, puisque Joseph de Vassan fit aveu en 1731.

Jean Boucher, seigneur de la Grangette, grenetier à Châlons, fit aveu le 3 novembre 1682 et le 27 avril 1696.

En 1741, nous trouvons Claude Contenot, officier de cavalerie. Il déclare posséder 180 journels de bois mouvant d'Arzillières. En 1789, ces bois étaient encore possédés par Jean-Louis Contenot, seigneur de Norrois et du Bois Jacquart (*sic*) et de la Grange à Gigny-aux-Bois[4].

1. Archives de la Marne, F. 8.

2. Archives de la Marne, F. 8.

3. Il y eut saisie féodale par le seigneur d'Arzillières le 23 octobre 1681, et opposition à la saisie, par Marie Guérard, le 24 novembre suivant. *Ibidem* E. 244, fol. 43.

4. E. de Barthélemy : *Catalogue des gentilshommes*, 1789, n° 53.

En 1755, une partie était possédée par Paul de Remigny, seigneur de Gigny[1].

Le 19 germinal an II (9 avril 1794), J.-B. Lacour, qui avait acheté au mois d'avril 1793 la coupe de 200 arpents de bois à prendre dans l'ordinaire des bois de Gigny, appartenant en commun à Joseph-Gabriel Aubry-Vallenceaux, officier d'artillerie à Vitry, et à François-Joseph Aubry, cy-devant officier d'artillerie à Reims, pour 600 livres, payables dans le mois, déclare qu'ayant négligé de payer jusqu'à ce jour, lorsqu'il s'est présenté pour le faire, la citoyenne épouse de Joseph Aubry-Vallenceaux a reçu sa moitié, mais que le citoyen Salligny, chargé de recevoir pour François-Joseph Aubry, lui a déclaré ne vouloir plus continuer à recevoir, attendu que ledit François-Joseph Aubry ne lui avait point fait passer de certificat de résidence, et qu'étant réputé émigré, en conséquence, ledit Lacour, pour satisfaire à la loi, nous faisait lui-même la déclaration dont il requérait acte et offrait de vider ses mains en celles du receveur de l'enregistrement[2].

Ces bois, on le voit, étaient morcelés. C'était un démembrement de la seigneurie de Gigny.

Nous voyons encore comme démembrement de Gigny le fief du Bois d'Isles et de la Haye Lefebvre, possédés en 1756 par Etienne Du Hamel, seigneur de Saint-Remy, et, en 1758, par Antoine Aubry. Nous en avons parlé plus haut.

Il y a encore le bois du Ban, possédé dans ces dernières années par la famille de Chassepot, seigneurs de Chapelaine.

CHAPITRE IX

Les usages. — Bois et pâturages. — Biens communaux.

Les barons d'Arzillières, seigneurs de Gigny, possédaient au XIIIe siècle la presque totalité des bois épars sur le territoire de Gigny. L'article 1297 du *Rôle des fiefs* dit que le seigneur

1. Archives de la Marne, E. 288, 244.

2. Archives municipales de Gigny, Registre des délibérations, fol. 18, r°. — Nous avons vu plus haut que Joseph Aubry d'Arancey possédait à la Maison-aux-Bois une ferme comme gendre de François Adam, seigneur du Chatelier. Nous savons d'un autre côté (*Histoire de Chapelaine-sous-Margerie*, 77), que vers 1738, François-Adam avait acheté à J.-B.-Claude Gédéon de Remigny et à son frère Paul-Louis, seigneur de Saint-Utin, le fief des Vallenceaux, situé sur Chapelaine. Il est probable que ce fut vers la même

d'Arzillières tient de Vitry la moitié de Gigny et les bois (*cum nemoribus*). Au mois de mai 1231, Gauthier II d'Arzillières donne en perpétuelle aumône aux moines de Clairvaux, pour leur grange des Fenus[1] et pour leurs autres granges, plein usage pour une voiture à deux chevaux dans ses bois bateis de Gigny[2]. Mais il préféra, pour éviter des contestations sans doute, leur donner en toute propriété une partie de ces bois, ce qu'il fit un an après, au mois de mai 1232, par un acte où il donne à Clairvaux 10 arpents de ses bois batais de Gigny[3].

Nous ignorons si Clairvaux a conservé longtemps cette propriété. Il est probable que peu à peu, dès le XIIIe siècle, les habitants des villages d'Arzillières, de Bussy, de Gigny prirent l'habitude d'aller chercher dans les bois ce dont ils avaient besoin pour leur chauffage[4]. Les seigneurs le tolérèrent pendant un certain temps, et à la longue les habitants invoquèrent l'usage et se firent un titre de cette concession. Gauthier IV, seigneur d'Arzillières, leur réclama une indemnité ; les habitants refusèrent de payer. De là procès que, finalement, les habitants perdirent. Mais en 1359, le 4 juillet, Gauthier, dont la conscience n'était pas en repos pour certains méfaits, fit son testament, et là il se demanda si réellement il avait eu raison d'empêcher ses vassaux d'exercer leur droit d'usage. Il craint de paraître devant Dieu avec ce procès injustement gagné. C'est bien en ce sens que l'ont compris les rédacteurs de l'inventaire des titres de la baronnie d'Arzillières, car nous y lisons : « Testament de Gauthier (IV) d'Arzillières, « par lequel il ordonne que les usages de Gigny qu'il a gaigné « contre ceux d'Arzillières soient mis au conseil derechief « (remis de nouveau au Conseil du roi), afin que son âme ne « soit chargiée[5]. »

époque qu'il acheta aux deux frères la ferme de la Maison-aux-Bois et les bois dont il est question plus haut. Joseph Aubry eut, d'Elisabeth Adam, Joseph-Gabriel Aubry, dit général d'Arancey, dont la petite-fille, Louise, épousa Barbier de Felcourt, et François-Joseph, du Chatelier, près de Chassericourt, où il mourut célibataire vers 1818.

1. Les Fenus, commune de Dosnon, canton d'Arcis-sur-Aube. Cette grange avait été léguée à Clairvaux par Isabelle de Chapelaine-Vassimont, en 1204.

2. « Plenum usuarium ad unam vigam cum duobus equis. » — Archives de l'Aube. Cartulaire de Clairvaux. Pièces. *Fenis*.

3. Archives de l'Aube, *item*.

4. L'usage s'introduisit également de mener les bestiaux pâturer dans les marais, au bord des étangs, sur le bord des bois.

5. Inventaire. E. 245.

Or, Gauthier fit au moins deux testaments ; le premier, du 4 juillet 1359, renferme le passage suivant : « *Item*, je veux et « ordonne que mes hommes d'Arzillières et autres plusieurs de « Cloyes, Norroie et de Gigny qui ont été déboutés naguère[1] « de certain usage qu'ils avaient en mes bois de Gigny, que « s'il est trouvé et regardé par mes dits exécuteurs qu'ils en « soient déboutés indument, que la possession leur soit rendue « et rétablie et que tout ce que j'ai eu pour cette cause de « mes hommes d'Arzillières, qu'il leur soit rendu[2]. »

Or, ni lui ni ses exécuteurs ne paraissent point s'être hâtés d'examiner l'affaire et de rendre aux habitants le droit en question, car, dans un dernier testament du 6 septembre 1386, nous lisons de nouveau :

« *Item*, avec ce que dessus est dit, le dit testateur a voulu et « ordonné que come aucun habitant de plusieurs villes de « Arzillières *et d'autres villes* disoient avoir leur usage en « certain bois que on dit le Bois de Gigny, et le dit testateur « disoit qu'il ny povoyent avoir aucuns usages senz payer « aucunes redevances aux seigneurs du lieu, et pour ce les « aucuns des diz habitants sont et ont esté débouté et mis hors « de l'usage qu'il y demandoyent et les aucuns ont promis a « payer et en ont ja payé certaines redevances, si welt et « ordonne le dit testateur que ceste chose soit mise au consoil « et se il est trouvé par la coustume de Champagne ou autre- « ment par raison qu'ils en soient deboutés et arrieremis ou « qu'il en ait aucune chose levé et receu senz cause raison- « nable que il soient restabli en leur usage et que ce que levé « en auroit indeument soit randu et restabli[3]. »

Ainsi on voit que plusieurs avaient consenti à payer, mais que d'autres avaient refusé. Nous ne pouvons que louer le sire d'Arzillières de ses scrupules, mais il tardait bien à faire examiner la cause !

Il est donc probable que longtemps avant la donation dont nous allons parler, les habitants de Gigny usaient plus ou moins légalement du droit d'aller dans les bois du seigneur prendre ce dont ils avaient besoin pour se chauffer. Mais ils n'avaient pas de titre ; ils en demandèrent un et l'obtinrent. Le jour de Noël 25 décembre 1491, Jeanne de Vienne, dame douairière de Gigny, et Claude de Ragny, son fils, donnèrent aux habitants

1. Le procès était donc récent.
2. Archives de la Marne, F. 8.
3. *Revue de Champagne*, XXIII, 428.

de Gigny une partie de leurs bois. Il est probable qu'au lieu de laisser les habitants vagabonder sur toute la superficie de leurs bois, ils préférèrent localiser le pillage — qu'on nous permette l'expression — en abandonnant une partie totalement, fonds et superficie. Toutefois, nous ne pouvons nier les termes mêmes de la donation, qui disent expressément que cet abandon fut fait « à la requête et prières de nos bourgeois et habi-« tants de Gigny et pour les mieux entretenir eux et leurs « hoirs à toujours et perpétuelment. »

Les limites où devait s'exercer le droit d'usage, ou plutôt les limites de la propriété des habitants, sont minutieusement décrites : Commençant par la *Haye Pétard*, cheant à la borne « qui départ les bois seigneuriaux de Gigny et de Bussy entre « le *Buisson de la Venise* et le *Pré Sire Jacques*, entre le « champ et le buisson qui est au noyer, montant à la *Côte* « *Clement* et une voye qui se perd au-dessus du *Pré Heritier* « que tient Jean Rigaut à cens de nous, laquelle voye est « marquée en plusieurs lieux jusque aux fossés du depart du « *Bois Jacquot de la Grange* et le *Buisson Heritier*, et tirant « au *Pré de la Venise* et demeurant tout ce qui est des-« sus divisé, c'est à savoir : le *Buisson à la Vache*, le *Buisson* « *au Noyer* et le *Buisson Heritier*, et les autres buissons ainsi « qu'ils se comportent du côté de Drosnay. » Le dit abandon fait à charge par les habitants de payer chaque année au seihneur 2 sols 6 deniers par ménage. Les habitants ne pourront ni vendre ni transporter aucun bois en dehors de Gigny, à peine de soixante sols d'amende.

Pendant cent cinquante ans, les habitants de Gigny jouirent sans difficulté de leurs usages. Mais en 1543, les habitants se décident, nous ne savons pour quelle raison, à abandonner à Jean de Remigny, seigneur de Gigny, une part de leurs usages. Ils cèdent le *Bois de la Haute Haye* de 20 journels pour les seigneurs en user tout ainsi que leurs prédécesseurs en avaient joui avant la donation de 1491 ; toutefois les habitants se réservent moitié de la coupe de l'année pour le rétablissement de leur église, à condition d'en abattre, couper et transporter le bois dans un an. Les habitants payeront une poule de censive par ménage à la Saint-Remy pour le droit d'usage pour leurs bestiaux dans l'étang du Moulinet, situé près de la maison seigneuriale, et comme par le passé, payeront 2 sols 6 deniers par chaque habitant pour l'usage des bois. Ce motif de cette rétrocession n'est point indiqué, mais comme il est question du rétablissement de l'église, tout porte à croire

que Jean de Remigny n'aura consenti à faire une avance de fonds aux habitants qu'à cette condition.

Le 5 octobre 1556, sur la demande des habitants, il est décidé que tous les ans il se fera une coupe pour chacun d'eux. Nous concluons de cette décision que jusqu'à cette date on avait gardé l'aménagement des bois.

Le 17 janvier 1597, Claude Fauquinot, marguillier de la fabrique et syndic de Gigny, remontre aux habitants, assemblés à ce sujet, qu'ils n'ont point payé leurs droits de tailles de l'année écoulée ; qu'ils doivent en outre une somme d'argent à Messire de Fremicourt, gouverneur de la citadelle de Vitry, outre la considération de leur pauvreté actuelle, qui les met hors d'état de payer ce qu'ils doivent. Sur ces remontrances, les habitants se décident à vendre à *Louis de Fremicourt*[1], seigneur du Vieil-Dampierre, Fontaine, Haussignemont, le Fresne, Blesme, 15 arpents de bois à prendre dans le *Buisson Lheritier*, mouvant de franc-aleu, pour la somme de 93 écus sols. Cette rente avait été autorisée le 14 décembre 1596, par Isaac de Spifame et Marie d'Armes, sa femme, dame de Joux et Gigny, stipulant par Jean Gallois en la justice de Gigny. Fait et passé à Vitry à la maison où pend pour enseigne *La Grende Couronne*.

Il est incontestable que les seigneurs de Gigny, descendants de Claude de Ragny et de Jeanne de Vienne, voyaient de mauvaise part la donation faite aux habitants de Gigny. Les Remigny n'avaient plus la propriété de ces bois, et ils surveillaient d'un œil jaloux l'exercice du droit d'usage. Ils devaient chercher l'occasion d'en rentrer en possession : ils la guettaient au passage. Elle se présenta, ils la saisirent. Par une requête adressée dans le courant de l'année 1613 à l'administration des Eaux et Forêts, Charles de Remigny, seigneur de Gigny, se plaignit de ce que pendant sa minorité, les habitants s'étaient permis de dégrader les bois qui leur avaient été concédés en usages ; ils auraient arraché, coupé et vendu des bois ; et les acquéreurs, c'étaient le curé de Gigny, Claude Berton, et Ezéchiel de la Vefve, seigneur du Meixtiercelin. D'un autre côté, Ezéchiel de la Vefve possédait, sur

1. Sans doute le même que Louis de Varnier, seigneur du Vieil-Dampierre, Fontaine, Haussignemont, Le Fresne et Blesme, gouverneur de la ville et citadelle de Vitry-le-François, qui obtient lettres de chancellerie pour un livre terrier, 8 août 1595. Archives de la Marne, E. 791.

le territoire de Gigny, des bois voisins de ceux de la commune de Gigny. Dans une coupe, ses agents ne respectèrent pas les limites, du moins on les accusait. De là, autre plainte des habitants contre le seigneur du Meixtiercelin. Le 15 novembre 1613, assignation à Ezéchiel de la Vefve et Louise Linage, sa femme; assignation du même jour au curé de Gigny, Claude Berton. Dans la requête, Charles de Remigny demandait que les habitants de Gigny, à cause des dégradations qu'ils avaient commises, fussent privés de leurs droits et que la concession faite en 1491 fût déclarée nulle. Une sentence de la Table de marbre du 20 juillet 1618 déclara que les habitants jouiraient comme par le passé des usages à eux concédés, à l'exception de la pièce de 20 arpents par eux rétrocédée au seigneur de Gigny par le contrat de 1543 ; mais défense leur est faite de dégrader les bois et d'en vendre aux étrangers.

Le procès avec Ezéchiel de la Vefve durait encore en 1623, car, le 9 octobre de cette année, les habitants s'assemblèrent pour choisir parmi eux un délégué chargé d'aller les représenter à Rosnay ; les voix se portèrent sur Nicolas Lignot. Enfin Ezéchiel de la Vefve fut condamné par sentence de la Table de marbre. Charles de Remigny, qui avait perdu son procès en 1617, chercha à le gagner par une voie différente de celle de la justice. Il travailla l'opinion publique, et par acte d'assemblée du 23 juin 1630, les habitants consentirent à lui abandonner, à lui et à ses successeurs, deux tiers des bois de Gigny ; et par un acte parallèle du 5 août suivant, Charles de Remigny laisse aux habitants l'autre tiers, afin, dit-il, de terminer tout procès.

Le mesurage de tous les bois eut lieu le 15 décembre 1631, et le partage sur les bases précitées fut accepté par les habitants par acte d'assemblée du 10 janvier 1632. Il est dit que le seigneur prendra les deux tiers à commencer au *Buisson Lheritier*, en ce qui appartient aux habitants en usage à suppléer en deux tiers au bois de la *Fontaine au Poirier*.

Les habitants n'avaient personne à leur tête pour prendre vigoureusement en mains les intérêts de la commune. Le seigneur en profitait, ce qui était adroit mais pas noble. Louis XIV vint au secours des habitants de Gigny.

Par une ordonnance du mois d'avril 1667, il autorisa les communautés à revendiquer la propriété des bois aliénés depuis cent ans. Les habitants de Gigny, à l'instigation de quelque homme de loi, voulant user de cet avantage, adressèrent à l'intendant de Champagne une requête tendant à ce

que, sans tenir compte de la transaction de 1630, le seigneur de Gigny fût tenu de leur abandonner :

1° 132 journels de bois lieudit *La Fontaine-au-Poirier*, tenant au *Pré Jacques*, d'un bout aux terres de Drosnay, d'autre aux chanoines de Châteauvillain[1] ;

2° 5 arpents à la *Haute Haye* ;

3° 26 arpents tenant aux terres de la Maison-aux-Bois ;

4° 4 journels au même endroit.

De plus, les habitants demandaient que le seigneur fût obligé de restituer les fruits depuis la transaction de 1630. La sentence fut rendue le 3 octobre 1703. Par une ordonnance rendue à Fontainebleau ce jour-là, le roi ordonna que le seigneur serait tenu de se désister des biens abandonnés en 1630 et à restituer les fruits, mais seulement depuis la demande de restitution. C'était un gros procès perdu par le seigneur de Gigny. La communauté de Gigny se retrouva donc posséder six pièces de bois : *Le Buisson Lheritier*, *Le Buisson à la Vache*, *Le Buisson au Noyer*, *La Haute Haye* et les *autres bois* du côté de Drosnay.

Dans une déclaration de 1757, les habitants de Gigny avouèrent posséder 100 journels de bois, broussailles avec un quart en réserve. On coupait chaque année 5 arpents, soit tous les quinze ans. De Vaveray dit que Gigny possédait 125 arpents. Ces 5 arpents sont divisés en lots et tirés au sort. En 1793, la fabrique de l'église avait un lot.

Le 2 thermidor an VI (21 juillet 1796) on vendit à Jean-François Deviterne 8 arpents 89 perches de bois au *Buisson Lheritier*, appartenant à l'émigré [André] Le Blanc de Cloyes.

Le seigneur d'Arzillières possédait en fief en 1250 les pâturages de Gigny, « pascua sita apud Gigny[2] ». C'est ce qu'on nomma plus tard le Paquis. Guillaume de Rochefort en fit l'aveu en 1446 : le *Four*, le *Paquis*, la *Justice*, etc. C'est sur une partie de ces pâturages que furent construites les maisons formant aujourd'hui l'écart de Gigny nommé le *Paquis*.

La communauté de Gigny eut aussi des contestations avec

1. Les chanoines de Châteauvillain (Haute-Marne) posssédaient à Drosnay un tiers de la terre et seigneurie, qui leur avait été léguée en 1402 par Jean, seigneur de Châteauvillain et de Drosnay. — A. Duchesne : *Châteauvillain, preuves, Broyes*, 55.

2. *Rôle des fiefs*, n° 1294.

ses seigneurs au sujet de ce paquis ou pâturage, où elle possédait de toute ancienneté, paraît-il, un droit d'usage[1].

Dans le livre terrier de la seigneurie de Gigny, fait en 1503 à la requête de Guillaume de Remigny, Louise de Parthenay, sa femme, de concert avec Claude de Ragny, veuve de Guillaume de Parthenay, les habitants de Gigny déclarèrent posséder en propriété :

1° Une fauchée dit le *Paquis-aux-Miternes*, près de La Malmaison ;

2° Trois fauchées dit le *Paquis-à-Louche*, tenant à l'étang du Moulinet ;

3° Cinq fauchées au *Paquis-du-Moulinet* ;

4° Dix fauchées dit *Paquis-du-Bois* ;

5° Dix fauchées dit *Paquis-La-Fontaine-Launay* ;

6° Le *Paquis-La-Cervelle* ;

7° Le droit d'usage dans le *Bois Pétard*.

Déclaration certifiée conforme par Jean Nolley, tuilier, Pierre Nollé et Claude Barré, de Brandonvillers[2].

Dans une autre déclaration datée de 1538, les habitants disent qu'ils possèdent une fontaine avec abreuvoir au milieu du pays et un autre petit abreuvoir au Pré-au-Planches[3].

APPENDICE

Note sur les sceaux et les armes des Saint-Cheron.

Nous avons retrouvé aux Archives de la Marne deux chartes encore scellées des sceaux d'Ogier I de Saint-Cheron. La première est de l'année 1189 (G. 712). Le sceau qui y est adhérent par des lacs de soie rouge et jaune, est rond et mesure environ 55 milli-

1. Courtalon indique seulement ces contestations qui duraient encore en 1784 : « Bons prés en usages que le seigneur conteste. » Nous n'avons rien trouvé sur ces démêlés.

2. Archives de la Marne, E.

3. Archives de la Marne, F. 9.

mètres de diamètre. Il représente un chevalier au galop, tenant l'épée de la main droite, et de la gauche son écu et les rênes du cheval. Sur l'écu, il semble qu'on distingue comme une bande. Autour on lit très facilement : SIGILL. OGERI DE SANCTO CARAVNO.

Un second sceau est appendu à une autre charte de l'année 1211 (G. 624). Il est moins bien conservé. Il est rond, présente à peu près les mêmes dimensions et offre aussi un chevalier au galop, tenant l'épée de la main droite et l'écu de la main gauche. Les lettres de la légende sont en partie effacées, mais il est indiscutable que ce sceau appartint à Ogier I de Saint-Cheron. Ces deux sceaux sont en cire jaune.

Les Archives de l'Aube (G. 2622) renferment une charte de l'année 1326, dans laquelle Ogier V fait un échange avec le chapitre Saint-Pierre de Troyes. Ce sceau est aussi de forme ronde, mesurant environ 38 millimètres. Il est très orné, selon la mode de l'époque.

Au centre de deux quatre-feuilles superposés, l'un à lobes aigus, l'autre à lobes arrondis, se trouve cantonné dans des sortes d'ogives un écu à la croix ancrée surmontée d'un lambel à cinq pendants. Dans les lobes arrondis, on voit des oiseaux et des animaux dont il est difficile d'apprécier la forme. Autour du sceau, en partie brisé, on lit distinctement : S..... R. DE. SAIN. CHERON. CHEVALIER.

Un autre écusson nous a été conservé par de Vaveray dans son manuscrit : l'*Election de Vitry*. Il en parle en ces termes : « On voit dans l'abbaye de Moncets une tombe de marbre noir au pied des degrés du sanctuaire, sur laquelle est incrustée en marbre blanc une figure de femme côtoyée de deux écussons en bronze armoriés, autour de laquelle tombe est écrit : Cy gist dame Jeanne de Saint-Cheron, dame d'Allebaudière et de Gigny, laquelle trépassa l'an de grace..... le..... (Notice Saint-Cheron, p. 429). » A l'article *Meixtiercelin*, p. 332, il donne un des deux écussons figurés sur la pierre tombale avec la mention : « Recueillie sur la tombe de Jeanne de Saint-Cheron, qui est dans le chœur de l'abbaye de Moncetz. » De Vaveray ne donne pas l'autre écusson, qui se trouvait aussi sur cette tombe. C'était assurément celui de son mari, Jean VII de Thourotte : *de gueules au lion d'argent*. Jean de Thourotte était seigneur d'Allibaudières, du Châtelier, Chassericourt, Chavanges, Notre-Dame-d'Ormont, Bailly-le-Franc, Brandonvillers, Joncreuil. Il vivait encore en 1385. Sa femme lui survécut et mourut probablement dans les dernières années du XIVe siècle ou au commencement du siècle suivant.

Cet écusson, dessiné par de Vaveray, représente aussi une croix ancrée dont le bras du haut est traversé par un lambel à trois pendants seulement, tandis que le sceau des Archives de Troyes en a cinq. Ogier V était cependant le père de Jeanne de Saint-Cheron.

On voit que tandis que la branche aînée des Saint-Cheron prenait le nom d'Anglure et adoptait pour armes : *D'or semé de sonnettes ou grelots d'argent, soutenus de croissants de gueules* (Roserot, n° 19), les cadets de la famille, qui gardaient le domaine de Saint-Cheron et terres voisines, se contentèrent de briser les anciennes armoiries paternelles d'un lambel à trois ou cinq pendants.

Abbé Millard.

Glossaire du Mouzonnais*

C

Chierté, s. f., cherté.

Pour ce avint si grant *chierté* en l'ost.
(Joinville)

Si ne fu oncques jors, ce sachiés de verté
Que lui et son linage ne tenisse en *chierté*.
(*Quatre fils Aymon*)

(Que) il n'est au roi Flore nul enfant demoré
Fors Bertain la roïne, que tienent en *chierté*.
(*Berte as grans piés*)

Je n'ay chose... dont tiengne si grant *chierté*.
(Ch. d'Orléans)

Chier des crottes, se sauver en défiant et se moquant. — *J'tü* CHIE *bin* DES CROTTES, *tu n'saros m'attraper.*

Chier petites crottes, avoir peur, craindre — sensation qu'on manifeste par le fait de serrer les fesses. On dit avec le même sens : il est dans ses petits souliers.

Chiffouner, v., chiffonner. — *Méfies-tu ! tu vas* CHIFFOUNER *m'bounet.*

Chignie(r), v., rire en se moquant, en dessous, en cachette. Ce mot est probablement de provenance allemande : *chenau*, sourire. Rabelais emploie cachiner, de « cacchinare », avec le même sens. — *I* CHIGNE *les dents*, il rit, se moque, en montrant les dents. — A un individu à qui l'on fait des reproches et qui en rit, on dit : *Oui, va,* CHIGNE *tes dents* (et même *ta gueule*).

Tel *rechigne* des dents qui n'a nul talent de mordre.
(*Proverbes*, Lincy)

Chîme, s. m., humeur, pus. — De *saime*, graisse.

Chîmer, v., suinter, exprimer de l'humeur, du pus. — *Il ai deux*

* Voir page 618, tome VIII de la *Revue de Champagne*.

clous qui CHIMANT *trop bin.* — *Les murs* CHIMAINT *l'iaue* (l'humidité y ruisselait). — Le vieux mot est *saimer*, *simer*.

Le Lart vit gros et espes
Qui en s'escuele *saime*.
(*Fabliau du Provost à l'aumuche*)

Chin, chine, s., chien, chienne. — Employés aussi comme adjectifs avec le sens d'avare. — *Ces vius-là sant* CHINS *comme tout.* — *Ah ! nom d'in* CHIN (juron).

Que li *chen* soient tout prest.
(*Rom. de Renart*)

Li maistre vint espurunant
Et ad trové les *chens* ullant.
(*Vie de S. Gille*)

Desur son fumer se fait le *chen* fier.
(*Proverbes*, Lincy)

Chindent, s. m., chiendent. — Voyez *Pavine* et *heus.* On dit les CHINDENTS *de Floing*, en parlant des habitants de cette localité.

Chinette, s. f., chiennette, chose de mince valeur : se dit au jeu de cartes, des cartes basses, sans figures, pour lesquelles on ne compte pas de points. — Voy. *Chitrou.*

Et n'eut
Fors un sien *chienet* en destre.
(Robert de Reims)

Melx saureit il à son sengnor
Joer ke li *chienès* petiz.
(Marie de France)

Chinquet, chiquet, s. m., eau-de-vie (de grain, à la frontière). Du vieux verbe *chinquer*, boire, faire ripaille, venu lui-même de l'allemand.

Chiô (damas), s. m., sorte de grosse prune noire, très charnue qui, mûre, se fend aisément et laisse... échapper la pulpe. — Voyez *Damas.*

Chiourde, s. f., latrines, dépôt d'immondices.

Chique, s. f., petite bille ou boule de verre, de marbre ou de pierre dont se servent les enfants dans leurs jeux. — *Allons ! faut jouer aux* CHIQUES.

Chiquer, v., terme trivial pour dire : manger et surtout man-

ger beaucoup. — *Dis donc, la bourgeoise, est-ce qu'on* CHIQUE *bintôt?* — L'expression : *c'est bin* CHIQUÉ ! revient à : *c'est bien tombé*, signifiant plutôt : ça arrive mal. — *C'ai té moult mal* CHIQUÉ, *il arrivot jus(t)e comme jü m'a'n allos.* — N'y a-t-il pas là l'analogue de *Schiksaler*? de l'allemand *Schicksal*, sort.

Chiqueu(r), s. m., celui qui chique, mâche du tabac. — Et aussi : mangeur.

Chirade, s. f., déchirure, la fente produite elle-même. Se dit surtout des étoffes.

Chire (à), expr. adv., en quantité, de façon à arracher le support. — *N'y ai des caïets* A CHIRE.

Chirer, v., déchirer (une étoffe). — *J'ai* CHIRÉ *m'devantie(r) a passant das les éronches.* — *Déchirer* est le fréquentatif de *chirer*.

Chite, s. f., diarrhée, cours de ventre. — Et par conséquence : crainte, peur, frousse. — Deux Ardennais se rencontrent à Châtel-Guyon ; l'un demande : « *Ez-vous bin la* CHITE ? » — *Quand il ai vu sorti(r) l'sanglie(r), il ai iu 'n rude* CHITE.

Chiter, v., se décharger le ventre, en diarrhée.

Chite dü mouche, s. f., petite tache qui marque qu'une mouche a fait ses ordures là.

Chiteu(r), s. m., qui a la chite. — Par conséquent, puant et faiseur de manières, poseur : A la campagne, on dit d'un individu qui a ou prend des façons de la ville : *in* CHITEU(R) *d'ville.* A la rigueur, *chiteux* pourrait être *citeux*, habitant de la cité ; mais en réalité, on dit ici chiteux, comme ailleurs on dit merdeux, puant dont les manières et la pose vous dégoûtent.

Chitrolle, s. f., la mercuriale, qui communique la chite. — Voy. *Péterolle.*

Chitrou, s. m., carte basse, sans figure, sans valeur dans le compte des points au jeu. — Voy. *chinette.* — *Jü n'saros aller, j'nai qu'des* CHITROUS.

Chlague, s. f., punition corporelle. — *Si t'continues, mon vius, tu vas aoi(r) la* CHLAGUE. — De l'allemand *Schlag.*

Chlaguer, v., donner la *chlague.*

Chloffe (aller), v., aller se coucher. — De l'allemand *schlaffen.*

Choir, v., tomber. — J'chois, j'che-ians — J'che-ios, j'che-iains, v'che-iiez, i che-iaint — J'ai CHU. — J'choirai — J'choiros — A cheïant. — Couramment employé.

Choisi(r), v., choisir.

Choquer, v., trinquer. En signe d'amitié ou d'honneur, on choque les verres avant de boire. — *Allons,* CHOQUANS *co 'n fois d'vant quü d'nous a'n aller.*

Chouffellerie, s. f., souffle ; le fait de souffler ou siffler ; sifflerie, chant au sifflet.

Chouffle à cul. Se dit d'un individu qui siffle indiscrètement, mal surtout, importunément, et qui pour ce motif reçoit l'apostrophe. — Voy. *Cornacul.*

Chouffler, v , souffler et siffler. — J'chouffelle, jü choufflans, — J'choufflos — J'ai *chouffle* — J'chouffellerai — A choufflant. — *I faut* CHOUFFLER *l'fu, sans ça i va s'éteind(r)e.* — *Dépêchez-v', v'la l'train qui* CHOUFFELLE.

Chouffler la boulie. Se dit du dormeur qui fait le bruit que l'on produit en soufflant de la bouillie pour la faire refroidir.

Il leur *chufloient* et leur disoient ledes paroles.
(Guillaume de Tyr)

Chouffleu(r), s. m., souffleur, siffleur.

Las loyauté m'estuet compérer
Dont li *chuffleor* font leur buffoi.
(*Blondel de Neele*)

Choufflique, s. m., magnier, rétameur ambulant, possédant toujours un « choufflot » pour attiser le feu.

Choufflot, s. m., soufflet et sifflet.

Li mescreans venoient enz a grant noise et a granz *chuflois.*
(G. de Tyr)

Item, le portage de Rethest : c'est assavoir.... de capiaus de feste, de *sifflos,* de sonnettes à petis enfans.
(*Cartul. de Rethel,* 1322)

Cele enforce son dorenlot
A la clokete et au *siflot*.
(Ernous Caupains)

Las ! loyauté m'estuet comperer
Dont li buffeor font leur *chufloi*.
(Blondel de Neele)

Chougnie(r), v., le même que *hougnie(r)*, v. pleurer sans larmes, pleurnicher. En bourguignon : *chouiner*.

Choumaque, s. m., savetier, cordonnier, terme de mépris. — C'est le *schumacher* allemand, reste des occupations.

Chourber, sourber, v., sourdre, sortir ou exister en quantité, fourmiller. — *V'la 'n belle plante dü canadas : waite donc comme ça* CHOURBE. — *L'iaue* CHOURBE *fort, au cavai.*

Chourd, chourde, adj., sourd, sourde. *Pas si fort ! Tu bau-ïes comme in* CHOURD.

Chouriner, v., rôder autour de quelqu'un ou quelque chose en écoutant ou observant. — *I vint tous les jou(r)s* CHOURINER *autour dü la maison.*

Chourineus, s., celui qui chourine.

Choûter, v., écouter indiscrètement.

Si estoit li bons homs devant l'oisel et esgardoit la beauté de lui et *eschotoit* la douchor du chant.
(*Serm. de Maurice de Sully*)

Choûteus (aux portes), s., indiscret, espion, qui écoute caché derrière les portes.

Chtourbe, adj., estourbi, mort. — *Et l'père Chose, qu'est-ce qu'il ai d'vénu? — Il est* CHTOURBE. — Peut-être un reste du verbe *destourber, destorber*, détruire, anéantir.

Les seraines ont trespassées
Qui lor nés ont mult *destorbées*.
(*Rom. de Brut*)

Chuchi-iie(r), v., chuchoter, parler bas et comme en cachette.

Chumnée, s. f., cheminée. L'anglais dit *chimney*.

Car je n'y lassay riens, neis les propres cendres des *chemeneez*.
(Jean d'Outremeuse)

Chumnon, chumnaus. — Voy. *Cheminon.*

Chûr, adj., sûr, certain. — *C'est bin* CHUR, *ça !*

Chûremat, adv., sûrement, assurément.

Chûs, prép., chez. — Voy. *Cheus.* — *Jü n'sais rester* CHUS *nous.*

Chu, chue, ou **chute,** part. pas., tombé, tombée. — *Nous, j'coumaçans pa(r) mangie(r) les poires* CHUTES.

Chuter, v., choir, tomber, faire une chute. — *J'ai vu l'moment qu'i* CHUTOT.

Ci-delez, là-delez. — Ici auprès, là auprès.

Faites don bin à saint Vivant, patron de *ci-delez.*
(*Dicton ardennais*)

Cies, prép., chez (à la frontière). — Voy. *Acies.*

Se hiebrega *cies* une vaine feme.
(*Chron. de Ranis*)

D'iluec m'en alai tantos *ciex*
Un tavernier en la viez place.
(*Dit des rues de Paris,* Guillot)

Cîle, s. f., faucille.

Cîler, v., scier, couper avec la cîle.

Tuit cil qui sunt couchans et levans en la ville me doient la corouée en aoust à *silier.*
(*Cartul. de Rethel,* 1322)

Cinq. — On prononce souvent *cînque* devant une consonne. — *N'i ai* CINQUE *pouplie(r)s.*

Cisiaus, s., ciseau. — On dit : *in cisiaus* en parlant de l'outil de la couturière.

S'a dedans... et un *cisiaus* et un bacin de laton.
(*Rom. de Renart*)

Pour ung *sysiaux* à moucher la chandelle
(Glossaire de Laborde)

Uns *cizeaulx* d'argent dore esquelz a par dedans...
(*Id.*)

Cius, s., cieux. — *Not' père qu'es aux* CIUS.

Diex envoia des *cius* en tere.
(*Chron. de Rains*)

Clair (œuf), qui ne donnera pas de poulet.

Clairer, v., éclairer, illuminer. — *Çüte chandelle-là n'est mi boune, elle nü* CLAIRE *mi bin.*

Clairinette, s. f., clarinette.

Clairté, s. f., clarté, lumière — l'objet éclairant. — *Mouché la chandelle, elle nü fait pont d'*CLAIRTÉ. — *On (v)oit des* CLAIRTÉS *sus la route.*

II timbres pour jeter *clairté* ou dit hospital.
(*Marché de* 1327)

Voicy en mon dormant une *clairté* des cieux.
(Baïf)

C'est belle chose de veoir la *clairté* du soleil.
(Rabelais)

(Va) mettre ceste ame en la chaudière
Où il n'a *clerté* ne lumière.
(*Mauvais riche*)

Clambauchie(r), v., balancer, pencher, branler, tituber. — P. p., *clambauchie.* — *I* CLAMBAUCHE *comme in' homme sou(l).*

Clampin, s. m., poltron, homme sans solidité ni résistance, peu sûr. — Terme injurieux.

Claque, s. f., gifle.

Claquer, v., gifler.

Clau (pron., cloe), s. m., clou « clavus », vieux français *clavel.*

Les *claux* et les fers à chevaulx doivent de V sols ung denier.
(*Tonlieu de Mézières, XIV*e *s.*)

Des *clos* de girofle commande la raizon que l'on doit prendre dou C. IX besans.
(*Assises de Jérusalem*)

Unes piaus acatées ont
Velues et en tel manière
A *claus* la ficent en la piere.
(*Amadas et Ydoine*)

La contesse fait aporter
Claus de genofre et noix mugates (muscades).
(Gille de Chin)

L'un tient une couronne d'espine et l'autre les *cloz* et la lance.

(*Invent. du duc d'Anjou*)

Clauer, clawer, v., clouer « clavus ».

Quiconques veut estre atachiers à Paris, c'est à savoir fesères de *clos* pour *cloer* boucles....

(Et. Boileau, *Liv. des Métiers*)

Claufichie(r), v., clouer, ficher avec des clous.

De la croix où il (J.-C.) fu pendus
Et *claufichiez* et estendus.

(?....)

Clauterie, s. f., clouterie.

Li somiers qui porte *claueterie* doit iiij d.

(*Recueil Taillar*)

Cliche, s. f., clenche, levier soulevant du dehors le loquet intérieur d'une porte.

Clichet, s. m., petite cliche, loquet. — *Leve lu* CLICHET !

Chante tous les jeudis
Une alleluye si forte
Que li *clichés* de nos porte.....

(Watriquet)

Clichie(r), v., soulever la cliche — essayer d'ouvrir une porte en manœuvrant la cliche. — Par extension, chercher à connaitre la présence de l'habitant : *J'ai* CLICHIE *à vot' porte, on n'ai mi répondu.*

Cliffe, cliffette, s. f., instrument pour lancer de l'eau, qué nous avons déjà appelé *Bîcoue,* fait d'une tige de sureau évidée de sa moëlle, comme corps de pompe, et d'une tige de bois garnie de fil ou de chanvre, comme piston. — Littré enregistre *clifoire.*

Cliffer, v., lancer de l'eau avec la cliffe. — Et généralement éclabousser. C'est une onomatopée : *J'ai ru-ié 'n pierre das la glôie, l'iaue ai* CLIFFÉ *d'tous les côtés.* — Voici comment Froissart décrit le jeu de la cliffe :

Et j'ai souvent par un busiel (tuyau)
Fait *voler* d'aigue (eau) en bouilloncel.

Clignette, s. f., jeu à courir, avec cachettes, où l'on s'appelle en clignant. On disait *cligne-musette* autrefois, aujourd'hui *cache-cache.* — *N'i ai la* CLIGNETTE *à couri(r) et la* CLIGNETTE *à cachie(r).*

Juiens nous..... au chace-lièvre, à la *cluignette*.
(Froissart)

Clignie(r), v., cligner. — P. p., *clignie*. — *Il avot les yus* CLIGNIES.

Clique, s. f., colique, diarrhée, cours de ventre.

Cliquer, v., claquer. — *Il est insupportab(l)e à faire* CLIQUER *s'n écourgie !*

Cloche, s. f., cloque, bulle d'eau qui vient à la peau par suite de brûlure ou de travail.

Clochette, s. f., silène, plante. — On dit aussi : *cloquette* et même *claquette*, parce que les enfants jouent à faire claquer, éclater la fleur.

Clochie(r), s., clocher.

La beasse qui cloche la cloiche dou *clochier*.
(Rutebeuf)

Il y a deux *clochiers* où il a autant de degrez comme il a de jours en l'an.
(Guillebers de Metz)

De faire.... les *clochiers* et autres édifices en ront, en triangle et en quarreure.
(Eust. Deschamps)

Cloïe, s. f., claie, clôture.

La charretée de *cloies* à eschafauder.
(Et. Boileau, *Liv. des Métiers*)

Si mistrent très et *cloies* par dessus.
(Guill. de Tyr)

Cloïon, s. m., clayon, claie arrangée surtout pour chauffer le chanvre qu'on veut broyer.

Clore, v., fermer. — *Cloez l'uche*, fermez la porte (à la frontière) — CLORE *la porte* « claudere portam ».

Mais *clooit* ung œil par desdain.
(*Rom. de la Rose*)

Et l'avoit mis selonc ung torchis qui les *clooit*.
(*Arch. administr. de Reims*, 1259)

Que il *cloent* et ferment la porte de grant jour.
(*Rec. Taillar*, 1252)

Closure, s. f., clôture.

Et avera *closure* de mur et de torchis entre ladite boucherie et les chambrettes deseurdites.

(*Arch. adm. de Reims*, 1302)

Et ordonné que chascun tiegne son courtil clos et bien fermé de *closures*.

(*Ord. de Mézières*, *XVI*e *s.*)

Clousse, s. f., la poule qui couve ou qui conduit les poussins éclos. — De *glousser*; la poule émet une sorte de cri, elle glousse, clousse, pour rassembler ses petits. — Littré enregistre le subst. *clossement*, et cite :

Ils *cloussent* comme les poulles.

(Amb. Paré)

Cloutie(r), clautie(r), clauteux, s. m., fabricant de clous, ouvrier cloutier.

Est ordonné que tous brasseurs, taincturiers, *clauteurs* et maréchaulx de Maisières, etc.

Statuts, sur les chemins, *XVI*e *s.*)

Co, aco, adv., encore. — Voy. *Aco : I n'est mi* co *l'heure dü parti(r)*.

Cocardiau, s. m., espèce de giroflée, giroflée des fenêtres (cheiranthe).

Cocâs, s. m., œuf ; terme familier et enfantin.

Cocasserie, s. f., commerce des œufs, métier du cocassie(r).

Cocassie(r), cocassière, s., coquetier, coquetière, marchand d'œufs, volaille, beurre.... On trouve *coquereau, coquerelle.*

Hannibal estoit *cocquassier*.

(Rabelais)

On fait le ban ke *cocereaus* ne *cocerele* ne soit si hardis kil acate ne capons, ne bure, ne œs...

(*Rec. Taillar*, 1246)

Coche, s. f., femelle du cochon. — Aussi entaille, fente, encoche.

Cochet, s. m., cochelet, petit coq. — C'est aussi le nom qu'on donne à la *Nielle des blés*.

Cochie(r), v., couper, châtrer (de coche, entaille). — *J'ai fait*

COCHIE(R) *deux poulets.* — Signifie aussi : faire couvrir la femelle, par le coq.

Cœûd(r)e, v., coudre. — Je cœûds, j'cœûdans — J'cœûdos, j'cœûdains — J'ai *cœûdu* — J'cœûdrai — J'cœûdros — A cœûdant.

Dedens (des cuirs de buef) les fist on *queudre* et bien estroit serrer.

(*Le dit du bœuf*)

Sa tasse en laquelle avoit un del à *queuldre.*

(*Lettres de rémission*, 1389)

Et braies et chemise ausi,
Que j'euc de VI saus et demi
Que du *keudre* que du taillier.

(*Dit du Vallet à malaise*)

Coffin, s. m., panier, manne en paille, couffe. — Nom propre.

La paillie que l'on porte pour faire les *cofins.*

(*Assises de Jérusalem*)

Cogne, s. f., coups, brutalités. — *J'vas t'douner des* COGNES.

Côgniasse, adj., coriace, dur. — *Çüte viande-là est moult* COGNIASSE ! *on dirot don cuir.*

Cognie(r), v., mettre dans le coin, pousser, frapper, donner des cognes.

Côgniette, s. f., cornouille, âpre comme le coing. — On dit en proverbe : les CÔGNIETTES *dü Bulson*, pour les habitants.

Côgnettie(r), côgnettu-ïe, côgnue, s. m., cornouillier. — A Raucourt existe le *Bos d'Cógnu*, appelé de *Corneliés* dans une charte du XIIIe siècle.

Cohine, s. f., couenne (à la frontière).

Coi, adj., tranquille, silencieux, abrité « quietum ». — A peu près exclusivement employé comme subst. dans l'expression *au coi*, à l'abri : *I va plûr ! allans nous mett'* AU COI *d'zous in' aube.*

La leur falloit estre *au coys*,
Qu'honneur leur fut aprestée
Par travail.

(Eust. Deschamps. — *Lay de Vaillance*)

Coiche, s. f., prune longue. — J'ai vu écrit : *quouestche.*

Colâs, s. m., nom que l'on donne parfois au geai, à cause peut-être de son cri. — Abréviation de Nicolas. Et souvent sot, niais, nigaud. — *S'pere li ai dit des sottises : il étot moult* COLAS.

Coléreux, adj., qui se met en colère, qui a des dispositions à la colère, violent.

Colinette, s. f., cornette, sorte de coiffure que mettent les vieilles paysannes.

Collée, s. f., charge portée sur le col : *in'* COLLÉE *d'farine*, un sac de cent cinquante livres. — *J'a 'n ai ma* COLLÉE, ma charge maxima, autant que j'en puis porter. — Employé aussi pour coups, blessures, avec le mot *caup*, *cop* (coup).

> Moult lor donoient grans *colées*
> Or des lances, or des espées.
> (*Rom. de Brut*)

> Assès avoit fait sa journée
> Quant il raportoit sa *colée*.
> (*Fabliau de Fole largéce*)

Collidor, s. m., corridor.

Colombière, **c'lombière**, **compîre** et **crompire**, s. f., pommes de terre, dans le canton de Carignan.

Comat, **coumat**, adv., comment. — *Eh bin !* COMAT *qu'ça t'va ?*

Combe, s. masc. et fém., petite vallée. — Rarement employé ailleurs que dans les noms de lieuxdits : *la Grant* COMBE, *l'pétit* COMBE (à Bulson).

> Si descendirent lès une basse *combe*.
> (*Garin le Loherain*)

> Et fu forgie (l'espée) en une *combe* oscure.
> (*Raoul de Cambrai*)

Combin, **coubin**, adv., combien.

Communs, s. m. pl., lieux d'aisance.

Comna, **coumna**, comme ça, ainsi, n'est-ce pas ? *Eh bin !* COMNA, *vous n'vinrez mi aveu nous ? — Coumat qu'ça va ? Eh bin,* COUMNA ! (c'est-à-dire ça va, mais pas trop, pas assez bien). — Au pays de Montbéliard, on répondrait : *Voilà !* et ailleurs : *Comme-ci, comme-ça.*

Compernure, s. f., faculté de comprendre, entendement, intelligence : *A v'la iun qu'ai la* COMPERNURE *dure !*

Comprend(r)e, v., comprendre. — J'comprens, j'comprénans ou compernans — J'comprénos ou compernos — J'ai *comprins* — J'comprenrai — J'comprenros — A comprenant ou compernant.

> Exceptez les aigneaulz et chevreulz qui ne seront pas *comprins* en cest article.
>
> (*Ordonn. Reims*, 1389)

Conçoir, v., concevoir, vieux français *conçoivre* (*v* tombe dans notre prononciation). — Au futur : J'conçoirai ; condit. : J'conçoiros.

Concrus et plutôt **accrus**, s. m. pl., choses poussées à côté du terrain. — *C'est aveu tous ses* ACCRUS *qu'il ai agrandi s'bos, et qu'il ai mangie l'quart dü not' terre.*

Condition, s. f., service, domesticité. — *Aller ou iét(r)e à* CONDITION, être domestique, servante.

Confi-iie(r), v., confier. — P. p., *confi-iie.*

Congie, s. m., congé.

> Coment Thideus print *congie* d'elle.
>
> (*Rom. d'Edipus*)
>
> Li quens prist *congier.*
>
> (*Chron. de Rains*)
>
> L'en lui doibt querre mariage
> Au *congie* de sa seigneurie.
>
> (*Cout. de Normandie*)

Connagie(r), counagie(r), s. m., habitant de Connage.

Connait(r)e, v., connaître. — Futur : j'connaisserai ; condit. : j'connaisseros. — Voy. *Counoit(r)e.*

> Vos la *conessereiz* et ele vos déliverrat.
>
> (*Serm. de S. Bernard*)

Conrée, s. f., râclée, volée de coups. — *Il a'n ai reçu ieune dü* CONRÉE.

Conrer, v., battre, punir pour redresser, corriger. — *Si t'continues à faire des grimaces, j'vas t'*CONRER. — CONRER *l'blé*, le soigner, le nettoyer.

Mon garçon va abruver
Mon cheval et *conrer* (panser, soigner).
(Colin Muset)

Tous conroyeurs seront tenus *conrer* lesdits cuyrs, fouller et essuyer bien et....
(*Statuts de Mézières, XVIe s.*)

Conroi, s. m., espèce de terre glaise grasse, d'argile molle, servant à luter, à boucher des trous dans des réservoirs d'eau. — *J'ans mis don* CONROI *das l'fond don gué (étang) pou(r) qu'i n'fuit pus.*

Consenti(r), v., consentir. — J'ai *consentu* — J'consentrai — J'consentros.

Refist partout son bau crier
.... Que lerres ne fut *consentuz*.
(*Chron. de Normandie*)

Cume ço sont li reis, enquist de sa fille pur quei ele eüst *consentu* que David s'en fut fuid.
(*Liv. des Rois*)

Bastars, dist-il, trop vos ai *consentu*.
(*Raoul de Cambrai*)

Et ore ad droit Dieux *consentu* — Que...
(*Prince Noir*)

Consignie(r), v., consigner. — P. p., *consignie*.

Contraind(r)e, v., contraindre. — J'contraindans — J'contraindos — J'ai *contraindu* — J'contrainrai — A contraindant.

Et par force *contraindist* ces deux princes à amander.
(*Miroir historial*)

Et *contraindoit* a son povoir les enfans de Dieu.
(*Parement des Dames*)

Convenab(l)e et **convenaule**, adj., convenable.

A ceu a faire ne poot om atrover plus *convenaule* maistre que la vériteit.
(*Anc. textes*)

Conveni(r), v., convenir. — J'convins, j'convenans — J'convenos, j'convenains — J'ai *convenu* ou *conveni* — J'convinrai ou convenrai — J'convinros ou convenros.

Si *convenroit* de droit que je fusse otrye (donnée)
(*Cygne*)

Si nos *convenroit* porpenser
Coment le puisson engignier.
(*Castoiement*)

Converti(r), v., convertir.

Copaing, s. m., compaing, compagnon.

Compains ert à celui qui creoit en Jhesou.
(*Chanson d'Antioche*)

Sire *cumpain*, faites le vos de gréd.
(*Chans. de Roland*)

Voy mes *compaings*.... Faire grants plaints.
(Marot)

Co(q), s. m., coq.

La vile seoit en un bos
Moult i ot gelines et *cos*.
(*Rom. de Renart*)

Or gardes mieulx vos gélines
Que Rembourt ne fist son *cot*.
(Watriquet)

Devant celle esglise sans faille
Vent-on chapons, geline, *cos*.
(*Egl. de Paris en* 1325)

Li *kos* est uns gentils oisiaus.
(Jean de Condé)

Co(q) d'clochie(r) — définition d'*in* — : *Tête sans cervelle, vate sans boiaus, cu(l) sans trau.*

Coq-uë et **coquœuf**, s. m., ustensile dit coquetier, servant à porter les œufs à la coque.

Coquotte, s. f., marmite à pieds, vase en fonte pour la cuisine « coquere ».

Côrace (Rain-ne). — Voy. *Rain-ne.*

Corbillon, s. m., corbeille en paille servant spécialement à contenir la pâte avant d'être mise au four, pour devenir le pain. — Un jeu : *j'tü vends m'*CORBILLON, *qu'y met-on ? — in cochon, in Lapon, in mouton*, etc., un objet dont le nom finit en *on*. — Il y a une rue du *Corbillon* à Saint-Denis.

Et se li covient huches
Et *corbeillons* et cruches.
(*Estillement au vilain*)

Sportula, *corbeillon.*
(*Vocab. lat. fr.*, *XIII*e *s.*)

Si les (oisiaus gentiex) prenez coiement et metés en un *corbison* ù il ait estoupes ou font et as costes.
(*Traité de fauconnerie, anc. textes*)

Cordiau, s. m., cordeau.

Cordounie(r), s. m., cordonnier, anciennement *cordouanier.* Origine : cuir de Cordoue.

La douzainne de *corduant* doit II d.
(*Tonlieu à Mézières*, *XIV*e *s.*)

Cornacu(l), s. m., qui souffle dans une corne, devient gênant et se fait apostropher de ce mot incongru, analogue à **choufflacu(l)**.

Acton cornant, cornu, *cornancul.*
(Rabelais)

Corne dü bue, s. f., lotier corniculé (légumineuses).

Corniche, s. f., s'applique surtout au tablier de la cheminée. — *Pose la salière sus la* CORNICHE.

Corni-iie(r), v., battre, frapper à coups de cornes. — P. p., *corni-iie.* — *Waite in peu qu'les vaches nü s'*CORNIANT.

Corôs, corons, s. m. pl., résidus du grain, comme le blé qu'on a trié et nettoyé. — Le vieux mot *coron* signifiait coin, bout.

Corre, voy. **caure**. — Le manuscrit dit *côri* et le rouchi *côrier.*

Et si avoit pendu encor
Une arbaleste fait de cor.
(*Cléomadès*)

Corulus, *caure.*
(*Gloss. Rom. lat. du XV*e *s.*)

Côrrigie(r), v., corriger. — P. p., *corrigie.*

Tous ceuls.... y sçauroient amender et *corrigier.*
(Lefèvre, *La Vieille*)

Et vous pry que s'il y a faillie
Que vous la vuillies *corrigir.*
(*Malingre*)

Cors, s. m., sorte de corset mou, ou vêtement analogue, serrant le corps. — *J'mettrai in* CORS *dü lain-ne, pasqu'i fait frad.*

Corsionnaire, s. m., scorsonère, légume. — Voy. *Scorsionnaire.*

Corvée (faire), faire une démarche sans résultat. — *J'allos à S'dan pou(r) touchie(r) d'l'argent : j'ai fait* CORVÉE.

Corvisie(r), s. m., cordonnier. — Inusité à présent, mais resté nom propre : *J'ai bin connu l'père* CORVISIE(R).

I *corbesiers* faisant solers.
(Jean d'Outremeuse)

Avec eaulx fut ung dou mestier
Les *corvisiers* qu'ont le cœur baut.
(*Guerre de Metz*)

Tous les *corvisiers* qui vendent soulliers en la rue de la Mothe.
(*Aveu fait à Mouzon*, 1477)

Cossette, s. f., petit tas de céréales, blé, avoine, orge, récemment coupées et dressées en vue de les sécher.

Côti-iie(r), v., côtoyer. — P. p., *côti-iie*.

Pour aller droit à Saint Clou, *cottiant* la rivière de Saine.
(*Chron. de Jean le Fèvre*)

Côton, s. m., côte de salade, d'une feuille de chou. — On pourrait peut-être écrire *cauton*, de « caulis », tige.

Cotri, s. m., compagnon, du même métier.

Cotte, s. f., jupon, robe.

Perronelle dit : Vestirai-je une bele *cote ?*
(*Robin et Marion*)

Il m'en fault avoir une *cotte*
Bref et à ma femme de mesme.
(*Maistre Pathelin*)

Et Asseneth se vesti de *cote* noire qu'elle vesti quant son frère le mendre fu mort.
(*Asseneth*)

Sur toi tu mis une *cotte* de soye.
(Baïf)

Cotu (jeu de), pierre longue, plantée debout, sur laquelle visent des joueurs qui essaient de la renverser en jetant dessus un gros caillou ou une autre pierre. — Paraît être le *pel* de Froissart :

Juiens nous..... au jetter encontre un *pel*.
(Froissart. — *Les Jeux*)

Couaille, s. f., caille. — Le vieux français écrivait *quaille*.

Coturnia, *quaille.*
(*Gloss. Rom. lat. du XVe s.*)

Couaillie(r) (se) — *a* se prononce bref — v., se blottir, se musser, se cacher à la façon de la couaille. — Peut-être *se coyer* dérive-t-il de *coi* « quietus », qui a donné *coisier*, en vieux français. Mais le verbe *quatir* répond bien à notre signification.

Si se *quatist* en un espes buisson.
(*Aucassin et Nicolette*)

Il se fussent en cel bruellet (petit bois) *quaitis.*
(*Raoul de Cambrai*)

Coubin, adv., combien.

Couche (ou très bref), s. f., baguette, verge, branche. — Diminutif **couchette**. — *J'vas prenre in'* COUCHE *pou(r) t'fouatter.*

Coûchie(r), v., coucher. — P. p., *coûchie : il est l'heure d'aller* COUCHIE(R).

A iceste parolle vont parler de *couchier.*
(*Bastars de Buillon*)

Quant se velt aler *couchier*
Le chandelabre font drecier.
(*Parthenopeus de Blois*)

Au chevès soit *couchie*
L'espée enroeillie.
(*Estillement au villain*)

Je ne sçai s'ils ont nuls amis
Mais *couchies* estoient et mis
L'un delès l'autre tous envers.
(*Miracle Roi Thierri*)

Et cil qui cuide avoir son sez
De la dame, l'a embrachie,
Et sus I biau lit l'a *couchie.*
(*Fabliau d'Estourmi*)

Sur l'erbe verte ont les tapis getez
Raoul s'est *couchies* et acoutez.
(*Raoul de Cambrai*)

Le jour devant, si fis mon appareil
De me *couchier* si tost que le soleil.
(Ch. d'Orléans)

Couchon, s. m., cochon.

Couchounerie, s. f., cochonnerie.

Coucous, s. m., nom appliqué à diverses plantes : 1° primevère

jaune; 2° lupuline des champs. — Se dit aussi avec le sens qu'on trouve dans la citation suivante :

> Curuca, oysel, gallice *cucul* et aliquando signifie cil qui est cous (cocu) et nouriot aultrui enfant et cuide les siens nourrir.
>
> (*Gloss. Rom. latin du XVe s.*)

Coude, s. m., coudrier. — Voyez *Caure*.

> Li menus pueples coroit par les haies querre *coudres* et aultres verges por fere les cloies.
>
> (Guill. de Tyr)

Coue, s. f., queue.

> Quer o (car avec) sa *coue* le débat
> Par les jambes, si qu'il l'abat.
>
> (*Bestiaire divin de Guillaume*)

> Qui tient la pael par la *coue* si la tourne où il voet.
>
> (*Prov. de France*, Lincy)

> S'encore heüssent tenue la *cowe* de la poeille.
>
> (*Guerre de Metz*)

> Salamandre est une beste
> Ke de la *cowe* et de la teste
> Ke le cors resamble lésarde
> Si n'ad paour ke nul feu l'arde.
>
> (*Bestiaire rimé*)

> Chascuns houpix (renard) prise sa *couwe*
>
> (Marie de France)

Couen-ne, prononcez *coin-ne* et parfois *cohine*, s. f., couenne, la peau du cochon. Par extension et dans un sens méprisant, peau : *J'vas t'frotter la* COUEN-NE.

Coulette, s. f., solive sur laquelle on fait glisser, couler des fardeaux.

Couleurer, v., mettre en couleur, colorier ou colorer. — *C'volet-là n'est mi bin* COULEURÉ. Dans le vieux français, on disait *color*, *coulor*, *colour*, *coulour*, et or rimait avec *our* ou *eur*.

> De tel couleur alangourée
> Fut abstinence *coulourée*.
>
> (*Rom. de la Rose*)

Couliner, v., glisser, comme la couleuvre « coluber ». — *J'nous ans* COULINÉS *tout l'long d'la haüe*.

Coulissie(r), v., même sens que *couliner*. — P. p., *coulissie*.

Couloue, s. m., pour *couloir :* passoire pour le lait, faite d'une toile dont le fond est remplacé par un linge fin.

Couluve, s. f., couleuvre « coluber ».

Mes serpens et *coulubres*
Me mengent jour et nuy.
(*Chansons du XVe siècle*)

Ses faons a terre repont
U bos ù *culuevre* ne vont.
(*Image du Monde*)

Coumacie(r), v., commencer. — J'ai *coumacie* — J'coumacerai.

Tout premierement *coumenceronz* à dire....
(*Assises de Jérusalem*)

Lor veuil *coumancier* chançon.
(Perrin d'Angecourt)

Je ne sai pas où je *coumance*
(Rutebeuf)

Si *coumença*
A balancier de ça en là
Une piere.
(*Fabliau, XIVe s.*)

Aucassins les *coumence* à regarder..
(*Aucassin et Nicolette*)

Coumacemat, s. m., commencement.

De justize et de droiture devons dire à *coumensement* de cest livre.
(*Assises de Jérusalem*)

Coumandement, s. m., commandement.

Gent d'armes qui seront au *coumandement* dou Visconte et de la Court.
(*Assises de Jérus.*)

Cele a fait sun *coumandement.*
(Marie de France, *Gugemer*)

Coumander, v., commander.

Le droit *coumande* que le chamelier doit amender celui damage.
(*Assises de Jérusal.*)

Li abes *coumanda* au prieur qu'il enmenast Costant.
(*Empereur Constant*)

Coumat, adv., comment. — *Jü n'sais* COUMAT *qu'on dit.*

Coument il se doivent maintenir et jugier tous houmes et toutes femes.

(*Assises de Jérus.*)

Si fu en grande pensée *coument* seroit ocis.

(*Empereur Constant*)

J'enquis au preudome loiel
Coument il estoit apeleiz.

(Rutebeuf, *Ypocrisie*)

Coument a nun ceste citez.

(Marie de France, *Gugemer*)

Coume, conjonct. et adv., comme.

Si *coume* sont cil qui sont acoustumés de maufaire.

(*Assises de Jérus.*)

Si *coume* sont les sodomites, les larrons, les patelins (hérétiques), les traitours, les homecides et toutes les mauvaises femes.

(*Id.*)

Aussi *coume* elles (les femes) doutassent d'estre prisses (enceintes).

(*Bestiaire d'amour*)

A Acre moru de malage
Coume dame loiaus et sage.

(Ph. Mouskès)

Coumette (à la). — Voy. *coupette*.

Counoissance, counichance, s. f., connaissance.

Si ot si biele *counisanche*
Ke Dieus en ot une bielle ame.

(*Flore et Jehanne*)

Et prist gent de s'amour et de se *counissanche*.

(*Roi de Sezile*)

Quant ly *counichance* en parvient az esquevins de Liege.

(*Patron delle Temporaliteit*)

Mais sa *connissanch'* est en .ij. moment si route, qu'il ne voit ke d'un œl.

(*Vie de saint Jehan*, *Anc. textes*)

Counoit(r)e, v., connaître. — A la frontière surtout, on conjugue : J'counois, j'counichans ou counissans — J'counichos, j'counichains — J'ai counichie ou cnichie — J'counoirai, counoitrai, counirai, counicherai, counisserai — J'couniros, counoiros, counoitros, counicheros, counisseros — A counichant.

Car tant *counoist* son vasselage.
(*Amadas et Ydoine*)

Dame
— A çou ke vous me dites vous le *counissiés*
Dist la dame ; je le doi bien *counoistre*.
(*Flore et Jehanne*)

De tant li a son bon (plalsir) basti
Amor qui le *counissoit* bien.
(*Lai de l'Ombre*)

Message est deça nort, très bien le *cunuissiez*.
(*Jordan Fantosme*)

Je Arnous Cuens de Los et Chiny et je Jehanne sa femme..... faisons *conissant* à toz.
(*Cartul. d'Orval*, 1258)

Coup, cop, cau, s. m., coup. — *J'li ai baillie in bon cop d'pougn.*

Maint *cop* a pris et maint donné.
(*Gilles de Chin*)

Onques n'i feri *cop* d'espée.
(Gauvain)

Li *cols* fu si granz et rudement feruz.
(*Roman d'Artus*)

Oez, comme il fierent grans *caus*.
(*Jus. S. Nicholas*)

Mes onques n'oy dire que les nostres feissent biau *cop*.
(Villehardouin)

Forz fu li bers, li *cos* fust granz
Et li branz fu durz et tranchanz.
(*Rom. de Brut*)

Et es espaules et ou dos
Li dounoient de pesans *cos*.
(*Amadas et Ydoine*)

Coupette, s. f., nom d'une espèce de pomme sucrée.

Coupette (à la), expr. adv. Au sommet (d'un arbre). — De *copulum*. — A Bulson, on dit : à la *Coumette*.

Un homme de Puchay s'en alla au bors et monta au *coupeau* d'un grant haistre.
(*Nouvelle fabrique*)

Et puis sauldray sur les pointes (des épées), du *couplait* du palais.
(*Galien restoré*)

Elle est lor lige
Dès le *copel* jusqu'en la tige.
(Raoul de Houdenc, *Eles*)

En l'oche del primier *copel*.
(*Bestiaire divin de Guillaume*)

Couqui, couquie, adj. — Transi, transie, — surpris par le froid, ahuri, perdu de sens. — *Il ai chu 'n plu-ie si frade, quü j'ai 'té tout* COUQUI ; *jü n'savos pus respirer.*

Et leur dist en plourant : ie me sui *couchie* (perdue).
(*Aucassin et Nicolette*)

Courgie, plutôt **écourgie**, s. f., fouet. De « corrigia », lanière.

Un seul jors, qu'il ne fust batus
De *corgies* noees nus.
(*Gauvain*)

Li nains une *corgie* avoit
De coi le palefroi caçoit.
(*Li biaus desconneus*)

Mes il sont si haut herbregies
Qu'il les fierent de lor *corgies*.
(*Bat. des VII Arts*)

Coureu(r), s. m., celui qui court, joueur dans une course.

Là furent X *coureux* par acort devisé.
(*Chron. du Guesclin*)

Il convient les *coureux* donques aler devant.
(*Id.*)

Couri(r), v., courir. — P. p., *couri* ou *couru*.

Courroi, s. m., courroie,

Coursière, s. f., cour, corridor dans lequel s'écoulent les eaux. — Voy. *Cauriette*.

Court (t'ni(r) d', expr. qui signifie qu'on impose ses volontés à quelqu'un, qu'on lui refuse l'argent ou la liberté. — *Oh c'ti là, sa femme lü* TINT D'COURT.

Mais chele ne le pot souffrir, ains les tint si *cours* que ils fisent dou tout son coumandement.
(*Saint-Graal*)

Courtil, s. m., jardin-verger. — Peu usité aujourd'hui, mais resté nom de coûture ou de lieudit : *Le* COURTIL *Andelot, à Bulson*.

Dune mei ta vigne, si en frai *curtil*.
(*Liv. des Rois*)

Se aucuns est trouvé de nuict es vignes ou *courtils*.
(*Charte de Mouzon*, 1220)

Adont se sont logiez aux champs et es *courtilz*.
(*Chr. Guesclin*)

Et doit avoir chascun bourgeois masure et *curtils*.
(*Charte de Moiry*, 1370)

Cest *cortiz* fust moult tres bien clos.
(*Rom. Renart*)

Cousi, s. m., cousin. — *Bonjour, el* COUSI !

(Roland) Dist à Gautier : Non feres, mes *cosis*.
(*Roman de Roncevaux*)

Coussaud, coussaude, s. Terme de mépris s'appliquant à un individu qui vit à l'écart et comme repoussé de tous. — Dérivé prob. de *cous*, cocu. — J'ai rencontré *corsaus*, femme débauchée, dans les anciens vocabulaires.

Je ne sai rien de putain chamberière
Qui ait esté *corsaus* ne maaillière (qui se donne pour une [maille).
(*Raoul de Cambrai*)

Coussiau, s. m. — Voyez *Goussiau*, rameau, branche chargée de fruits.

Coutange, s. f., dépense, frais. — *I faisant souvat des repas : tout ça c'est des* COUTANGES ! — Littré remarque que le mot était encore employé par Malherbe.

Et si me paieroit toute l'amende, et encore avec les *coustanges* de la batalle.
(*Charte de Rethel*, 1253)

Et s'il avenoit que li cuens et la contesse.... fissent *coustange* pour les accroissements de la ville.
(*Cart. Orval, fond. de Grimansart*, 1258)

Car je ne puis pas tenir l'empire sans grande *coustenghe*.
(*Chron. de Rains*)

Se mauvais veult avoir loange
Ce ne peut estre sans *coutange*.
(*Dit d'honneur*)

Coutiau, coutai, s. m., couteau, coutel.

Et entrèrent dedens en tenant leurs *coutiaus*
(*God. de Bouillon*)

Un bachelier qui tenoit trois *coutiaus*.
(Joinville)

Petit *couteis* apointé.
(Guillebert de Metz)

Le sang de *coustel* est à la voulenté du seigneur.
(*Charte de Mouzon*, 1220)

Je doy a celui qui m'apporte le vin tous les ans le *coustel* de quoi je tranche devant moy.
(*Aveu R. de la March, à Mouzon*, 1477)

Si apela celui qui tranchoit du *coutel*.
(*Brun de la Montaigne*)

Coûture, s. f., culture, étendue de champs consacrés à une même culture : *La* COUTURE *des blés, des mars.* — A Paris, la COUTURE *Saint-Gervais* désignait une ferme.

Et nule autre voie ne puelent faire parmi la *cuture* de Belionchampagne (auj. Blanchampagne).
(*Cart. d'Orval*, 1258)

Li leus s'en va grant aleüre
Droit au jument par la *costure*.
(*Rom. de Renard*)

Couver, v., désirer, convoiter. — C'est le vieux verbe *couvir, covir, cuvir* (cupire). — *J'ai bin vu comme i* l'COUVOT *des yux!*

Couverre, v., couvrir. — J'couvers, j'couvrans ou couverdans — J'couvros ou couverdos — J'couverrai ou couverdrai — A couvrant ou couverdant. — Participe passé féminin : *couverde.*

Ça couchiez-vous, mon ami doulx,
En ce lit. Je vous *couverrai.*
(*Miracles Notre-Dame, Fille du roi de Hongrie*)

Et li couvreres ki autrement le *couverroit* (une maison) il seroit à X lib.
(*Rec. Taillar*, 1255)

Couvert, s. m., couvercle.

Couverte, couverde, s. f., couverture (de lit).

Couvisse, adj., qui a été couvé, où le petit poulet se développe. — Littré donne *couvi.*

Couvresse, s. f., couveuse (poule).

La martre a mangé trois de mes mères gelines *couveresses.*
(*XV joies de mariage*)

Crachie(r), v., cracher. — P. p., *crachie.*

Car quoy qui vous auroit *crachie*
Tous deux encontre la paroy
Si seriez vous sans différence.
(*Maître Pathelin*)

Ains lui vint *crachier* ou visaige.
(Martial de Paris)

Craiais, voy. *crawais*, *craias*.

Craind(r)e, et plus souvent **crain(d)re**. — J'crains, j'craindans — J'craindos — J'ai craindu (vieux français cremu) — J'crainrai — J'crainros — A craindant.

Combien que l'on *crainde* ta main.
(*Pas de la mort*)

Crâler, v., crier, comme en râlant : *la pouïe nü* CRALE *pus, elle doit iet(r)e morte.*

Crâler et **crôler**, v., répliquer, répondre, murmurer, manifester son mécontentement par des paroles ou des gestes, et spécialement par des hochements de tête. Le vieux français avait *croler*, *crouler*, agiter brandir, secouer (*croier le chef*) ; crouler appartenait au dialecte normand, et l'anglais a conservé *to croo*, murmurer. — *J'li ai pris ses glanes, i s'an est n'allé a* CRALANT. — *N'*CRAULE *pas in mot d'puc, ou j'vas t'tripoter !*

Iréement le chief *crolla*.
(*Fabliau du Chevalier confesseur*)

Labare, crauler.
(*Voc. lat. fr. XIII*e s.)

Cramer, v., former, donner de la crème. — L'enlever, écrémer. — *L'lait d'not' vache* CRAME *bin.* — *I faurait* CRAMER *les trois possons de la cave.* — *Lait cramé*, lait écrémé, dépouillé de sa crème.

Cramie(r), **cramaille**, s. m., crémaillère pour suspendre les pots au-dessus du feu de bois de la cheminée. — *C'est demain qu'on pend l'*CRAMIE(R).

Un grant *crameillie* de fer.
(*Invent. Rich. Picque*, 1389)

Crameillie de fer
Et craisset en yver.
(*Estillement au vilain*)

Veez le sà venir parmi celle chaussie
A celle jaque noire comme une *crameillie*.
(*Du Guesclin*)

Crance, s., semblant. — *Tu n'f'rais mi* CRANCE. — *Jü l'waitos pendant qu'i faisot* CRANCE *dü mangie(r)*. — On disait autrefois *aller crance* ou *cranche*, pour marcher avec peine (et par conséquent ne faire que le simulacre). Dans cette acception, on pour-

rait voir une transformation de l'allemand *krank*, malade, faible. — Ce terme *crance* s'est emplpyé jadis pour *créance* et explique à la rigueur notre mot.

Vos aleiz en estei si joint
Et en yver aleiz si *cranche*.
(Rutebeuf)

Mais il se fait œuvre vilaine
Son gentil los a *crance* vent.
(Watriquet, *Dis de l'Ortie*)

Je vous dit bien selon ma *crance*.
(*Guerre de Metz*)

Cranter, v., fatiguer, exténuer, mettre hors d'haleine, abattre, écraser, effondrer. — Du vieux verbe *cravanter*, d'où crever, crepare, crepantare. — *J'sos* CRANTÉ, je suis rendu, *crevé*, je n'en puis plus, je ne peux plus aller.

Matabrune, que Dieu puist *craventer*.
(*Cygne*)

N'en soies *recrans* (fatigué) ne lassez
Et du commun profit pensez.
(Watriquet de Couvin)

Tout vaillant chevalier ocis et *craventé*.
(*Quatre fils Aymon*)

Crape, s. f., crapule, homme de rien, malhonnête, vivant de rapines et d'expédients. — *C't homme-là, i n'mü dit rin d'bon; c'est 'n vraie* CRAPE.

Crawai, s. m., scorie venant de la fusion du fer, des hauts-fourneaux. — On dit aussi : **Cra-iai**, **Cra-ias**. — *Les* CRAHIAS *des Sarrazins sant in liudit de Florennes*. — Les habitants de Haraucourt, où il y a nombre de hauts fourneaux, ont reçu le surnom de *Craiais*. Dérive peut-être de *crau*, *craw*, pierres menues, cailloux des dessus d'une carrière.

Crawie(r), s. f., crochet à trois ou quatre pointes ou dards, qui sert surtout à repêcher les seaux tombés dans les puits.

Creagra, havet (crochet).
(*Gloss. Rom. latin*, *XV*e *s.*)

Créab(l)e, créaule, adj., croyable. — Rabelais s'est servi de *incréable*.

Li tesmoignage de Deu sont devenuit trop *créaule*.
(*Serm. S. Bernart*)

Il enquit diligemment de la coustume à bonnes gens de Rains, *créaules* et dignes de foi.
(*Arch. adm. de Reims*, 1303)

Li sires requeroit qu'il se fist *créaules* de l'ensoine (excuse).
(*Cout. de Beaumanoir*)

Créchance, s. f., croissance. — *Il ai iu, c'pauv' afant-là, in'* CRÉCHANCE *mout malaijie.* — *Ine glande dü* CRÉCHANCE.

Créchie(r), v., croître, pousser, grandir. — *Not' viau* CRÈCHE *vite, si t' voïos.*

Crein-me, s. f., crème.

Crema, *craimme.*
(*Voc. lat. franç., XIIIe s.*)

Crépelé, adj., crépu, frisé.

Cheveulx eut blons et *crespelés.*
(*Rom. Rose*)

Creppe, s. f., grappe. — *In'* CREPPE *dü r'zin.*

Per ses vignes veul chevalchier
Crape pranrai ou dure ou mole.
(*Guerre de Metz*)

Ula, *crape.*
(*Gloss. Rom. latin, XVe s.*)

Creux, adj. et subst. — Profond. — Trou. — *V'la in puits qu'est* CREUX. — *In* CREUX *chemin.* — *L'village est t'là fait das l'*CREUX.

Un jour nous trouvasmes une petite rivière bien *creuse* et roide (rapide).
(Jehan de Paris)

La Meuse,
Qui tant est là parfonde et *creuse.*
(*Br. des roy. lignages*)

Cri(r), pour *quérir*, chercher, prendre ; n'est usité qu'à l'infinitif. — *(V)ois-tu l'nic à la son dü c't aube-là? Iros-tu bin l'*CRI(R) ?

(*A suivre.*) N. GOFFART.

L'ANCIENNE BARONNIE *

DU THOUR EN CHAMPAGNE

D'après un Aveu de 1390, comparé au Cadastre

APPENDICE

I

1er DÉCEMBRE 1390.

Aveu de la seigneurie du Thour.

Du roy, mon redoubté et souverain seigneur, je Jehan de Chastillon, chevalier, seigneur du Thour[1], recongnois et advoue à tenir en foy et homage dez fielz de Champaingne, à cause du chasteaulx de Sainte Menneheult, lez choses qui s'ensuient : Premier, en la ville, terroir et appartenances du Thour, mon chastel, donjon et basse court d'ilec, emsamble toutez lez appartenances, appendicez et adjacencez d'iceulx[2].

Item le tabellionnage d'ilec en seel et en escripture. Item les scenz debuz (*sic*) au Thour le jour Saint Remy sur plusieurs heritagez, et valent une fois plus que autre et pevent valoir à présent par an, fiez et aumosnez rabatus, CXII s. parisis ou environ. Item les

* Voir page 561, tome VIII de la *Revue de Champagne*.

1. Jean II de Châtillon, comte de Portien, baron du Thour, dont le père Jean I de Châtillon vivait encore en 1390, comme nous le verrons plus loin dans cet aveu.

2. Cette description du château du Thour prouve qu'il était alors encore entier et intact, bien que déjà, avant 1390, les ravages de la guerre de Cent ans soient venus profondément troubler le pays dans le voisinage de Reims. Mais ce fut seulement en 1432 que la « forteresse de Tours en Porcien fut démolie de fond en comble » par Jean de Luxembourg, selon le récit de Monstrelet (CHRONIQUE, *Collection Buchon*, t. VI, p. 24). Le château ne se releva jamais de cette ruine, tandis que l'église, pareillement détruite, fut restaurée longtemps après. Voici l'état qu'en dressait le doyen de Saint-Germainmont en 1451 : « Major pars navis ecclesie est destructa, diu est, non remanent in ea nisi pillaria, residuum vero est quasi ubique ruinosum... » (*Archives de Reims*, Fonds de l'Archevêché, série G, Visites, Doyenné de Saint-Germainmont, liasse du doyenné.)

cens debuz ad ce dit jour à Bethancourt delez le Thour[1], qui vont à crois et à descrois, qui à présent valent par an XXII solz parisis ou environ. Item sur lez cens de Saint Quentin delès la Vau le Roy[2], lez quelx sont debus ledit jour Saint Remy, et les reçoy par la main du maieur d'ilec, LX s. parisis. Item certainez rentez qui me sont debuez chascun an, à Saint Fergeul[3], audit jour de Saint Remy, sur plusieurs héritages et vont à crois et à descrois, et valent à présent par an XV s. IIII d. ou environ. Item en ladite ville de Saint Fergeul me sont debuez ledit jour Saint Remy certaines rentes de blefs qui vont à crois et à descrois et valent à présent par an environ ung stier de fourment. Item certains cenz qui me sont debuz en ladite ville de Saint Fergeul au jour de Noel sur les héritages dessusdis avecques ventes et vesteures, qui pevent valoir par an environ XVIII solz parisis. Item certains cens appellez les cens d'Ebsroyval[4] debuz au Thour aus octavez de la Saint Remy, qui vont à crois et à descrois, et valent à présent par an XIIII s. ou environ. Item ledit jour de Saint Remy, sur plusieurs heritages qui furent Bouloingne[5], et vont à crois et à descrois, environ XXIX s. parisis de seurcens par an. Item lez bois du Chesnoy séans ou terroir du Thour[6], qui valent l'une fois plus que autre selon se que la coppe est grande et contiennent environ IIII^xx jours, et en puet valoir à présent la couppe XIII l. XII s. parisis ou environ. Item environ XVI jours que prés, que bois, que ozières assis ou terroir et appartenances du Thour par devers Nisy[7], qui à présent pevent valoir par an environ XII l. parisis.

1. *Béthancourt*, dit plus loin *Bethaincourt*, aujourd'hui hameau de la commune du Thour, a 2 kil. vers l'est, près du confluent des deux ruisseaux venant, l'un de Nizy et l'autre de Sévigny ; il y avait en cet endroit, au XIIIe siècle, un prieuré nommé *Betanacurtis*, relevant de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, réduit dès le XIVe siècle à l'état d'une simple dépendance rurale. D. Marlot, *Metropolis Remensis Historia*, t. I, p. 660.

2. *Saint-Quentin-le-Petit*, commune du canton de Château-Porcien, à une lieue au nord du Thour, sur le ruisseau venant de Sévigny-Waleppe. Entre cette dernière commune et Saint-Quentin, se trouvait l'abbaye de *La Val Roy*, de l'ordre de Cîteaux, dont il ne reste d'autres vestiges que le moulin à vent et les deux fermes qui en dépendaient. Cfr. *Revue de Champagne et de Brie*, mai 1877, p. 407.

3. *Saint-Fergeux*, commune du canton de Château-Porcien, à deux lieues du Thour en ligne directe, dont la seigneurie relevait en partie de la baronnie du Thour, et en partie du comté de Portien.

4. *Ebsroival*, nom inconnu dans les lieux-dits actuels, et qui ne se retrouve pas dans le dénombrement de 1616.

5. *Bouloingne* ou *Boulongne*, nom d'un ancien propriétaire ou habitant du Thour, dont le seigneur paraît avoir hérité ou acquis plusieurs biens.

6. Le *Bois du Chesnois*, d'une contenance de 36 hectares ou 78 arpents environ sur le terroir du Thour, vendu vers 1862 par la famille de Virieu et actuellement défriché, lieu-dit du cadastre, section D.

7. *Nizy-le-Comte* (Aisne), village voisin du Thour, à une lieue nord-est, dans un vallon marécageux.

Item les boiz qui font haie entour lez dis prez et les ozeriaulx, lez quieulx bois l'en couppe en V. ans une fois, qui par an pevent valoir XL solz ou environ. Item la haie estant sur lez chaussiez derière lez deux viviers, qui pevent valoir par an XII solz ou environ. Item le bois qui est à la coste Jupitel[1] et le travers qui est sur la nueve chaussie[2], qui par an puelt valoir environ XL solz. Item lez bois dez Ylez de Couet[3] qui pevent à present valoir par an environ XVIII solz. Item la haie du Pré à la Fontaine qui puet valoir chascun an environ VIII solz parisis. Item le trescens du courtil qui fut Boulongne, séant à la chaussie delez Jehan du Sollier, qui puet valoir chascun an environ XXIIII solz parisis. Item les bourgoisiez de Bethaincourt qui vont à crois et à descrois, et doit chascuns bourgois XII deniers; vallent à présent par an environ VIII solz. Item lez cens du courtil qui fut Cleron, séant à la Fontaine de la Cousture[4], et vont à crois et descrois, qui puelent valoir à présent par an environ XVI solz. Item certaine quantitez de chappons, si comme moitiers, tiers et quars qui me sont debus chascun an sur certains héritages, lez quelx vont à crois et à descrois et valent à présant par an, tant de la mairie de la Cousture[5], comme de l'autre mairie, VI^xx et III chappons ou environ. Item lez rentez de la Couture debuez à Noel, qui vont à crois et à descrois et vallent à présent par an XXII solz parisis ou environ. Item le four de ladite ville du Thour qui vat à crois et à descrois, qui à [présent] puet valoir par an IIII l. V s. parisis ou environ ; item lez tonnulz, wynages et afforaiges de la dite ville du

1. *La Coste Jupitel*, aucun lieudit actuel ne répond à cette désignation.

2. *La nueve chaussie*, chaussée établie probablement sur un marais, aux frais du seigneur, et donnant lieu à la perception d'un droit dit *travers* au profit de ce dernier. Le lieudit actuel *La Chaussée*, section C du Cadastre, en marque peut-être l'emplacement.

3. *Les Ylez de Couet*, peut-être le lieudit actuel *L'Orle Couet*, section D du Cadastre ; rideau qui borde le chemin allant de la route de Villers vers le fond de Châtillon, en face du village du Thour.

4. *La Fontaine de la Couture*, l'une des belles fontaines actuelles au bas du Thour, où l'on vient des villages voisins pour les lessives de temps immémorial. Cette fontaine s'appelle aujourd'hui *La Fontaine blanche*, à cause de son fond crayeux.

5. *La Cousture*, nom d'une portion du village dans le haut, entre la place publique et les routes de Lor et de Villers. Les rues du Thour sont ainsi désignées au Cadastre : *Rue de la Couture*, *Grande Rue*, *Rue basse*, *Ruelles*, *Fontaine blanche*. Une autre portion du village, très distincte, comprend le *Ban de l'Allemagne*, dit *L'Alemain*, dont il sera question plus loin en beaucoup d'endroits ; ce dernier nom très ancien pourrait venir de l'existence en cet endroit, à l'époque gallo-romaine, d'une colonie d'Allemands, *Alemani*, de même que nous trouvons autour de Reims : Bourgogne, *Burgundia*, Germaine, *Germania*, etc., qui indiquent certainement les localités fondées par les lètes, ou troupes barbares auxiliaires des Romains. Cfr. *Dictionnaire topographique du département de la Marne*, par Longnon, p. VIII.

Thour, qui vont à crois et à descrois et pevent valoir par an à présent VIII l. ou environ. Item la taille que lez bourgois et habitans de ladite ville du Thour me doivent chascun an au jour de Pasques, qui monte, senz descroitre ne apetisier, à XXX l. parisis. Item les trescens des bois, vignes[1], jardins, molins, qui vault une fois plus que autre, qui à présent puent valoir XX solz ou environ. Item les bourgoisiez de la Cousture et du Thour et lez estallages d'ilec, qui vont à crois et à descroiz, qui vallent à présent par an XVIII s. ou environ. Item lez III estaus du Thour qui par an pevent valoir à présent XXX l. ou environ. Item lez trescens d'une maison qui fut Bouloingne, séant en marchié du Thour[2], nient à présent, pour ce que la maison est cheue. Item l'assise debue à moy en la dite ville du Thour chascun an, au jour de la Saint Denis, laquelle ne croist ne apetite : XXX muis de grain chascun an, moitié fourment et moitié soile. Item lez terrages de ladite ville du Thour qui vont à crois et à descrois, qui pevent valoir à présent par an, rabatus fiez et aumosnez, quatre muis de grain ou environ : c'est assavoir lez II pars soile et le tiers avainne. Item lez moulins du Thour[3] qui vont à crois et à descrois qui à présent pevent valoir, rabatus fiés et aumosnez, sept muis et demi de grain ou environ : c'est assavoir la moitié fourment et l'autre moitié soile. Item une maison que j'ay en ladite ville du Thour et environ III^c jours de terre en plusieurs piesses estans en la dite ville, terroir et appartenance d'icelle, qui à présent pevent valoir par an à crois et à descrois, et fiez et aumosnez rabatus, environ XII muis de grain, tiers fourment, tiers soile et tiers avaine. Item les bourgoisiez de Bethaincourt debues à Noel, qui vont à crois et à descrois, qui par an pevent valoir à présent environ II sextiers de fourment. Item la maison de la maladerie du Thour[4], ensambles lez terres arrables, lez bois, lez vignes, jardins et appendances d'icelle qui vont à crois et à descrois, qui puet valloir à présent par an, rabatus fiez et aumosnez, environ III muis de grain

1. Les vignes qui existaient au moyen âge sur les coteaux du Thour ont toujours été en diminuant. Le dénombrement de 1616 n'en fait plus mention. Il en resta cependant quelques pièces jusqu'à nos jours, mais c'est par les lieux-dits du Cadastre qu'on retrouve maintenant leur emplacement : *Vignes de l'Allemagne*, sections C et D, *Vignes des Canonniers*, section E.

2. Le marché du Thour se tenait sur la grande place actuelle, il était reconnu inutile dans le dénombrement de 1616.

3. Les moulins du Thour, soit à eau, soit à vent, ont complètement disparu au dernier siècle ou depuis le commencement du nôtre. Nous verrons plus loin leur situation respective.

4. La Maladrerie du Thour se trouvait, suivant les indications les plus probables, au sud du village, à 3 ou 400 mètres de l'église, dans un vallon abrité, actuellement lieu dit *La Piscine*, section D du Cadastre. Ce nom vient à cet endroit de ce que l'emplacement de la Maladrerie fut acquis en 1525 par les religieux prémontrés de l'abbaye de Chaumont-Porcien, transférée au XVIIe siècle au lieu dit *La Piscine*, terroir de Remaucourt (Ardennes).

et LX s. parisis. Item la Maison Dieu de la dite ville du Thour[1], emsamble toutes lez appendances d'icelle qui à présent puet valoir environ VIII l. parisis. Item la tenche de ladite ville du Thour[2], qui vat à crois et à descrois et puelt valoir à présent par an environ XXIIII solz. Item les explois de la prévosté et des mairies qui valent une fois plus que autre, valent à présent par an XX l. ou environ. Item toutes justicez, hautes, moyennez et basses en ladite ville du Thour. Item les bois saulcez qui sont sur la chaussie dessoubz Saint Simon[3], qui par an pevent valoir XX s. parisis ou environ.

Item en la ville, terroir et appartenances de Amaingne[4] :

Premiers plusieurs terres labourables ou terroir et appartenances d'Amaingne, plusieurs menus cens et justice foncière sur certains heritages estans ou terroir et appartenances d'icelle ville

1. Nous ignorons l'emplacement de la Maison-Dieu du Thour. L'époque de sa fondation ainsi que de celle de la maladrerie est antérieure à l'année 1270, car, à cette date, Raoul du Thour, partant pour la croisade, laissait par testament « à l'hostellerie dou Tour, XXX sols, à la maladrerie, XX sols. » D. Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, in-f°, t. I, 1717, col. 1129-31. Nous avons vu dans l'église du Thour une copie moderne de ce curieux testament, empruntée à Michaud, dans la *Bibliothèque des Croisades*, Paris 1829, t. I, p. 432.

2. *La tenche de la ville du Thour*, droit féodal perçu avec les droits de justice mentionnés à l'article suivant. La *tenche* semble être prise ici pour *tence* (en latin *tensa*), redevance due au seigneur pour la protection qu'il devait assurer à un bien tenu par un vassal.

3. *Saint-Simon*, *Fond de Saint-Simon*, *Tortues royes de Saint-Simon*, sont trois lieuxdits du Cadastre, section A. Le cimetière du Thour subsiste toujours sur le tertre ou coteau de ce nom, à 500 mètres du village dans la direction de Béthancourt. C'est là que se trouvait l'église d'une localité disparue, dite également *Saint-Simon*, et dont la paroisse comprenait Le Thour et Bannogne. Il en est question dans le *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Remi*, et M. Longnon la signale dans les *Pagi du diocèse de Reims*, p. 76. — La paroisse de Bannogne, érigée à la fin du XVIIe siècle, a conservé le vocable de Saint-Simon, qui était encore attaché au milieu du XVe siècle à une chapelle située dans le cimetière du Thour : « In cimiterio est quedam capella que vocatur Sanctus Simon. » *Archives de Reims*, Fonds de l'Archevêché, C 259, *Etat du doyenné de Saint-Germainmont en* 1451, le Thour, fol. 3.

4. *Amagne*, commune du canton de Rethel, à sept lieues environ du Thour, riche terroir agricole de la vallée de l'Aisne. — Les droits des barons du Thour dans ce domaine sont très anciens; ils s'y trouvaient en conflit avec les comtes de Rethel, et les contestations furent fréquentes entre eux. Etienne Durand assignait la basse justice d'Amagne seulement au ressort de la baronnie du Thour. Les archives de la famille de Chabrillan, au château de Thugny, près Rethel, contiennent plusieurs documents intéressants sur ce sujet, pour les années 1456 à 1627. L'analyse en a été donnée par le comte Jules de Chabrillan dans le journal *L'Espoir*, de Rethel, n° du 2 décembre 1852. — Il n'est plus question d'Amagne dans le dénombrement de la baronnie du Thour en 1616.

d'Amaingne, et une mairie en icelle ville et va tout à crois et à descrois et puet tout valoir à présent par an environ II muis et demi de grain à la mesure de Retel, c'est assavoir moitié fourment et moitié avaine et XL s. parisis.

Item en la ville terroir et appartenances de Grant Champ[1], lez chozes qui cy aprez c'ensuient : Premiers pour la moitié dez estellages de la dite ville de Grant Champ qui ce paient au jour de la Saint Martin d'iver et vont à crois et à descrois et pevent valoir à présent par an environ II s. VI deniers parisis. Item au terme de Noel la moitié dez rentes debuez en deniers en ladite ville qui vont à crois et à descrois qui par an pevent valoir à présent environ XIIII s. parisis et deux chappons et XXVI pouillez. Item au terme de Saint Jehan Baptiste pour la moitié des bourgoisies et des cenz dez prés et dez terres, qui vont à crois et à descrois, qui a présent valent par an XVI s. ou environ. Item pour la moitié dez terrages de ladite ville, qui vont à crois et à descrois, qui à présent pevent valoir par an environ XVI sextiers de grain tiersain, VIII quarteilz d'avaine pour le sextier. Item la moitié de toute la justice de la dite ville et du terroir et appartenances d'icelle. Item en la dite ville du Thour que jadis fu Loeïs Pouillon[2], III muis de grain, moitié soile moitié avainne, qui me sont debus chascun an au jour de feste Saint Martin d'iver sur toutes les terres et autres revenues quelconques que pooit avoir feu monsigneur Aubri de Lougny en la ville et terroir du Thour[3]. Item IIII jours de terrez arablez séans en plusieurs lieux en terroir du Thour, lez quellez terres rendent par an XXIIII sextiers de grain moitié soile et l'autre avainne. Item chascun an sur certaines maisons et masures séans en la ville du Thour, VI pouillez et IIII chappons qui puelent valoir par an IX solz.

Item en la ville, terroir et appartenances de Viller dessus le Tour[4] les choses qui s'ensuient : Premiers la quarte partie de la haulte justice, moyenne et basse de ladite ville de Villers devant le Thour. Item chascun an au jour Saint Remy on chief d'octobre, XXV sestiers de blef de rente, moitié fourment et moitié soile, qui me sont debus sur certainez terrez séans on terroir de Villers. Item VI quartelz de vignez ou environ séans ou dit terroir. Item de chascune pièce de vin, que on vent à détail du crut de ladite ville de

1. *Grandchamp*, commune du canton de Novion-Porcien, dont il sera encore question plus loin dans le dénombrement de 1616, et où nous mentionnerons sa situation par rapport au Thour.

2. *Loeïs Povillon* ou *Pouillon*, nom d'un habitant cité encore plus loin, peut-être originaire du village de *Pouillon*, canton de Bourgogne (Marne).

3. *Aubry de Lougny*, probablement le seigneur de Logny-les-Chaumont, localité distante du Thour d'environ quatre lieues au nord-est.

4. *Villers-devant-le-Thour*, commune voisine de celle du Thour, et devant elle par rapport à Reims. Sa seigneurie, partagée au moyen âge entre plusieurs familles, était au XVIIe siècle totalement réunie à celle du Thour, d'après le dénombrement de 1616.

Villers, une pinte de vin, et dez vins qui viennent de dehors II pintes. Item chascun an XII pouillez et VI stiers d'avainne ou environ. Item chascun an, au jour de la Saint Denis, XII solz de cens. Item au jour de la Saint Remy [1], au XIXe jour de Noel, V solz de cens ou environ. Item en ladite ville de Villers est un fielx, que on dit le Fief le Frison [2], tenut de moi, qui vault chascun an IIII^xx sextiers de blef, moitié fourment et moitie soile. Item la verge à vin de la dite ville qui puelt valoir par an XX solz ou environ [3]. Item les bois de Grant Champ qui par an puelent valoir cent l. ou environ et les tient Monsieur mon père sa vie durant [4].

Somme que toutez lez choses dessusdites puelent valoir par an, avaluet tout à argent : VI^c et quatre livres ou environ.

Item du roy, mon dit seigneur, je Jehan de Chastillon, seigneur du Thour dessus dit, recongnois et advoue à tenir en foy et hommage lez fielz et arriere fielz qui c'ensuient à cause de mondit chastel et chastellerie du Thour. Premiers toute la ville de Saint Germainmont [5]. Toute la justice haulte, moyenne et basse tient de moi en fielz Messire Hanry de Hans, chevalier, seigneur de ladite ville à cause de sa femme [6]. Item sa maison de la dite ville et lez fossez d'entour. Item le four de ladite ville. Item la rivière de ladite ville. Item les terraiges de ladite ville qui croissent et descroissent. Item tient de moi en fiez ledit seigneur, en ladite ville de Saint Germainmont, XX muis de fourment de rente. Item tient de moy en

1. Il s'agit ici de la fête de saint Remi fixée au 13 janvier, ou 19 jours après Noël.

2. *Le Frison*, fief dont on ne retrouve pas trace dans les lieuxdits du Cadastre de Villers-devant-le-Thour. La famille Frizon, de Reims, possédait des terres sur ce terroir au XVIIe siècle. D'ailleurs, nous verrons plus loin une redevance nommée « la rente que on dit Le Frison ».

3. *La verge à vin*, probablement la mesure ou *jauge* qui servait à vérifier la contenance des fûts en usage dans la localité, et dont le seigneur affermait la jouissance moyennant une redevance annuelle. — Les vignes, assez étendues autrefois en ce village, ont été réduites au quart depuis une vingtaine d'années par suite des mauvaises récoltes et des changements survenus dans la culture en général.

4. Cet article a été écrit sur un passage gratté. — Le père de Jean de Châtillon, qui conservait l'usufruit des bois de Grandchamp, s'appelait aussi Jean de Châtillon, et était arrière-petit-fils de Gaucher de Châtillon, connétable de France, comte de Portien. Jean II de Châtillon vendit le comté de Portien à Louis, duc d'Orléans, en 1400, mais il conserva la baronnie du Thour, qui passa à sa mort à sa sœur, Marguerite de Châtillon, femme de Guillaume de Fayel. *Histoire de Château-Porcien*, par Lépine, 1858, p. 50.

5. *Saint-Germainmont*, commune voisine du Thour, dont la seigneurie fut constamment partagée entre plusieurs familles. Voir plus loin le dénombrement de 1616, et la mise en location des droits seigneuriaux en 1785 dans les *Affiches de Reims*, de Havé, n° du 31 janvier 1785.

6. *Henry de Hans*, seigneur de Saint-Germainmont par apport de sa femme. Voir plus loin les droits qu'il avait aussi à Hannogne.

fielz en ladite ville, au jour de Noel, XII l. parisis. Item tient de moy en fielz en ladite ville, à menus cens deus à plusieurs termes, XVII l. parisis. Item tient de moy en fielz en ladite ville, debus à plusieurs termes, VI^xx et X pouillez et XIIII chappons ou environ. Item tient de moy en fielz en ladite ville VI quarteilz ou environ tremois [1] de cens, et VII quarteilz de fourment. Item VI stiers d'avainne, que tient de moi en fielz en ladite ville de Saint Germainmont de masnage [2], Item tient de moi en fief quatre muis de fromment sur le molin de la vile de Saint Germainmont. Item tient de moi en fielz en ladite ville de terres arables cent et dix jours ou environ. Item tient de moi en fief en la dicte ville V jours de prés ou environ. Item tient de moi en fief en la dite ville tonnieulx, wynages, pois, mesures et afforrages qui croissent et descroissent en vendages. Item tient de moy en fieulx en ville de Hannoingne [3] toute la dite ville justice haulte moyenne et basse. Item tient de moi en fieuf en ladite ville de Hannoingne la grange du terrage et les terraiges d'icelle qui croissent et descroissent. Item tient de moi en fief le four de ladite ville. Item tient de moi en fieuf XXIII muis de fromment teil comme on l'a acoustumé de paier en ladite ville. Item tient de moi en fieuf en ladite ville environ cent jours de terres arrables. Item tient de moi en fieuf les bois de Har [4]; Item tient de moi en fieuf sur lez rentes en assises que la dite ville doit au [jour de] Noel XX l. Item tient de moy en fieuf LXXII chappons que on doit en ladite ville au dit jour de Noel. Item à la Saint Remy en ladite ville pour menus cens IIII l. ou environ. Item en ladite ville aux tonnieulx dix solz parisis, et puelent toutes lez chozes dessusdites valoir à présent, tout advalueit à argent, et fielz et aumosnez paiez, VIII^xx livres ou environ.

1. *Tremois*, « menuz blez qu'on seme en mars, comme avoine, orge, vesse, mêlez ensemble. *Farrago*. On les appelle ainsi à la campagne *à tribus mensibus*, parce qu'ils ne sont que trois mois en terre. On appelle aussi *tremois* ou *tremail*, trois sortes de grains mêlez ensemble, comme on appelle *meteil*, le froment mêlé de seigle. *Miscellum frumentum*. » (*Dictionnaire universel*, Trévoux, *verbo* Tremois.)

2. *Masnage*, redevance perçue pour droit d'habitation, de *mansio*, maison.

3. *Hannogne*, commune située à deux lieues du Thour, au nord et au-delà de Bannogne, canton de Château-Porcien. La seigneurie appartenait à de nombreux seigneurs au moyen âge, comme on le verra plus loin. Voir sur cette commune une notice dans l'*Espoir*, journal de Rethel, du 29 mai 1853. — L'étymologie de Hannogne, *Hannonia*, pourrait indiquer un établissement de colons ou soldats auxiliaires des armées romaines, venus du Hainaut en cet endroit à l'époque gallo-romaine.

4. *Les Bois de Har*, lieu dit qui ne figure plus au Cadastre de Hannogne, mais que l'on trouvait encore usité en 1748 sous cette forme : *Le Bois des Haures*, près du chemin de Renneville. (Renseignement dû à l'obligeance de M. Jules Carlier, de Hannogne, qui recueille avec intelligence toutes les antiquités et les titres historiques de cette commune.)

Item tient de moi en fieuf Jehan d'Artaise[1], escuier, ung hommage en ladite ville de Saint Germainmont en la value de VI muis de fourment à la mesure dudit Saint Germainmont et lez prent sur les rentez du seigneur de ladite ville. Item tient de moi en fieuf en ladite ville de Saint Germainmont Guillaume de Champy[2], escuier, ung hommage en la value de XXIIII sestiers de fourment et X solz parisis et lez prent sur lez rentes du seigneur de ladite ville au jour de la Saint Martin d'yver. Item tient de moy en fief en ladite ville de Saint Germainmont la femme Messire Olivier d'Escannvel[3], I hommage en la value de XL s. parisis, et lez prant sur l'assise dudit seigneur debue au jour de Noel. Item la moitié des tonnulz, rouages et afforrages d'icelle ville qui puelent valoir par an IIII s. ou environ. Item tient de moi enfieuf Jehanne de Vendières, damme de Varsainnez[4], un hommage en la ville, terroir et appartenances de Saint Fergeul : c'est assavoir une maison avecque la court, jardin, courtil et tout le tenement, ainsy comme il ce comporte. Item environ I jour de saulcis séant devant la dite maison. Item terrez forrennez[5] et terrages qui puelent valoir chascun an environ VI sestiers de grain. Item, le jour Saint Remy en octobre, environ XXVII sextiers de grain de rentez et XLVI s. d'argent ou environ en menus cens, et portent ventez et vesteures toutez fois que on lez vent, et amende de V s. quant on deffault du paier. Item le lendemain de Noel XL pouillez et XL fouasses[6] ou environ de II d. la fouasse, et XLV s. d'argent ou environ en menus cens portant ventez et vesteurez. Item afforrage touteffois que on vent vin à détail à masnage : c'est assavoir se il vient à cher, ung sestier de vin, et se il vient à cherreste un denier[7]. Item IX muis de terrez arable et VIII sestiers II quarteilz ou environ. Item environ XV sestiers et trois quarteilz de terres arables dez terres qui

1. *Jean d'Artaise*, probablement le seigneur d'Artaise-le-Vivier, commune du canton de Raucourt (Ardennes).

2. *Guillaume de Champy*, le nom de ce personnage ne répond à aucune localité des environs de Saint-Germainmont. — Il y a, fin de la pièce, une mention rectificative à son sujet.

3. Voyez la note consacrée plus loin à ce personnage.

4. *Jehanne de Vendières, dame de Varsainnes*, son nom n'est pas indiqué dans l'*Histoire de Vandières*, près Châtillon-sur-Marne, par J.-B. Legras, 1877.

5. Terres foraines, c'est-à-dire possédées par des forains, propriétaires n'habitant pas la localité, ou bien des terres écartées.

6. *Fouasses, fouace*, sorte de pain fait de fleur de farine en forme de galette, cuit sous la cendre, au foyer, d'où *focacia*, dérivé de *focus*.

7. Lecture incertaine, le droit est de un ou de VII deniers. Ce droit variait selon que l'acquéreur venait chercher sa provision de vin avec un *cher* ou char, ou bien avec une *cherreste* ou charrette. Saint-Fergeux, bien que non situé dans la vallée de l'Aisne, a été réputé longtemps un bon vignoble.

furent Jehan Baillart. Et tient de la dite damme en fielz, et de moi en arriere fieulx, I hommage en la dite ville de Saint Fergeul, lez hoirs Hanry Lenoir feu empres de LX solz de terre ou environ. Item tient de moy en fieuf lez lez enfans Jehan de Saint Martin[1], en la ville terroir et appartenances du Thour, I hommage : c'est assavoir la maison de la Tournelle, ainsy comme elle ce comporte et avecques ce LX jours de terres arrables ou environ. Item II jours et demy de bos ou environ. Item environ demy jour de vigne. Item ung jalais de prez séant dessoubz la Tournelle[2]. Item au jour de Saint Martin d'yver, XL solz de cens ou environ. Item au jour de Noel, XII chappons ou environ. Item à Saint Germainmont sur lez terrages du seigneur de ladite ville, I muy de fourment et ung muy d'avainne paiez au jour de Saint Remy en octembre. Et puelent valoir toutes les choses dessus dites par an XVIII l. ou environ.

Item tient de moy en fieuf Katherine de Nantouillet, dame de Saint Fergeul[3], ung hommage tant à la ville de Saint Fergeul, terroir et appartenances d'icelles, comme en la ville de Hannoingne, lez choses qui c'ensuient : c'est assavoir sa grant maison de Saint Fergeul, lez fossez et tout le pourpris, saulciz, jardins, la cave et la grange qui est desseur ladite cave[4]. Item toute la justice de la ville et du terroir, haulte, moyenne et basse de la partie par devers le Thour, ainsy comme la rivire qui vient par devers Chaudion[5], et lez fontainez de Plannez[6] ce portent en

1. *Jehan de Saint-Martin*, personnage qui est encore cité plus loin et dont rien ne révèle l'origine.

2. *Maison de la Tournelle*, *Prés dessoubz la Tournelle*, lieudit actuel de *La Tournelle*, section B du Cadastre, sur le chemin de Bannogne, à 1 kil. du Thour, endroit où l'on a récemment retrouvé des fondations. — Le *jalais* ou *jallois*, mesure de contenance encore usitée au dernier siècle, qui comptait 60 verges à la mesure du Thour.

3. *Catherine de Nantouillet, dame de Saint-Fergeux*, probablement de la famille d s seigneurs de Nantouillet, village de Brie (Seine-et-Marne), près de Meaux et de Dammartin. — La seigneurie de Saint-Fergeux relevait pour moitié de la baronnie du Thour et pour moitié du comté de Porcien. Le ruisseau devait être la limite.

4. Le château de Saint-Fergeux a été reconstruit, à l'époque de Henri IV, en briques, avec pavillons, hautes toitures, campanile. Il en subsiste quelques bâtiments, et les fossés en forment encore l'enceinte dans le bas du village. Mais il ne reste aucune trace de la maison forte du moyen âge, ni à cet endroit, ni sur l'emplacement d'un autre château dans le haut du village. Ce dernier château devait dépendre du comté de Porcien et l'autre de la baronnie du Thour.

5. *Chaudion*, hameau de la commune de Saint-Fergeux, ancien domaine de l'abbaye de Signy, pays de riche culture dans un vallon, sur le ruisseau venant de Seraincourt.

6. *Fontaines de Plannez*, en aval de Saint-Fergeux, sur le ruisseau coulant vers Condé. Lieudit actuellement inconnu.

alant vers Condé[1]. Item III sestiers de froument ou environ de rentez au jour Saint Remy sur certains heritaiges qui sont en terroir de Saint Fergeul. Item III sextiers[2] de soile ou environ de rentez à la Saint Remy sur certains heritages qui sont on dit terterroir. Item XI comblez d'avainne ou environ de rentes le jour Saint Remy sur certains heritages estans on dit terroir. Item XXXII solz de cens ou environ au jour dessusdit sur certains heritages qui sont on dit terroir. Item XL solz ou environ de bourgoisie au jour Saint Remy. Item LV s. ou environ de taille sur certaines personnes de Saint Fergeul quy lez doyvent au jour Saint Remy. Item IX solz X d. et obole ou environ de cens au jour de Noel sur certains heritages qui sont on dit terroir. Item XX fouasses de rente ou environ au jour de Noel, et doit valoir chascune fouasse II d., sur certains heritaiges qui sont on dit terroir. Item XIX pouillez de rentez au jour de Noel sur certains heritages qui sont on dit terroir, ly quelx blef, argent, fouasses et pouillez dessus nomméez portent ventes et vesteures. Item muy et demy de grains ou environ que certains héritaiges dudit terroir doyvent. Item VII jours de vignes ou environ. Item IIII^xx et XIIII jours et XVI verges de terrez arrablez qui sont on dit terroir de Saint Fergeul. Item XL s. ou environ de bourgoisiez, au jour de Noel. Item à ce dit jour LVI s. ou environ pour taille dez taillables et vont toutes lez chozes dessusdites à crois et à descrois. Item tiennent en fieuf et hommage de la dite dame de Saint Fergeul, en la dite ville, Jehan Lenoir et Jehan Ronce, et puelent valoir par an chascun hommage XL s. parisis. Item tient de moi en fieuf ladite dame de Saint Fergeul en la ville, terroir et appartenances de Hannoingne, ung hommage en la value chascun an de II muis de fourment debus à la Saint Martin d'yver, et C s. parisis debus aus XX jours de Noel[3]. Item tient de ladite dame en foi et hommage Messire Gaucher de Muttry[4], chevalier, ung hommage en ladite ville, terroir et appartenance de Hannoingne qui puelt valoir par an XXX l. ou environ. Item tient de ladite dame en la dite ville, terroir et appartenances de Hannoingne, Messire Hanry de Hans[5], chevalier, ung hommage qui puelt valoir par an XXX l. ou environ.

1. *Condé-les-Herpy*, commune du canton de Château-Porcien, située au confluent du ruisseau de Saint-Fergeux et de l'Aisne.

2. Ici finit le premier rôle du registre en parchemin, et commence le second rôle de la pièce qui en compte quatre.

3. *Aux vingt jours de Noël*, époque que nous retrouverons plus loin pour une autre échéance, et qui signifie la Saint-Remi d'hiver, c'est-à-dire le 13 janvier ou le 20e jour après Noël.

4. *Gaucher de Muttry*, peut-être le seigneur de *Mutry*, commune du canton d'Ay (Marne).

5. *Henry de Hans* peut appartenir à la famille des seigneurs de *Hans*, commune du canton de Sainte-Menehould (Marne). Il avait la seigneurie de Saint-Germainmont. — Voir plus haut à ce nom.

Item tient de moy en fieuf Jehan du Sollier[1] en la ville, terroir et appartenances du Thour ung hommage, c'est assavoir sa maison et tout le lieu assis ainsy comme il se contient, tenant à la chaussée. Item une pièce de terre à la Voye de Nisy[2] co[ntenant] VII jours ou environ. Item III jours ou environ au fossé Piart[3]; item de la Crois[4], VI jours de terre ou environ ; item à l'aubre Billon[5], VI quarteilz ou environ tenant à Jehan Le Moinne. Item au centier de Renceval[6], IIII jours ou environ tenant lez terres de Gerzicourt[7]. Item à la petite Voye du Chesnoy[8], X quarteilz ou environ, tenant à Jehan de Reins. Item desoubz le prier, que on dit au Viez Monstier[9], en III piècez environ, XII jours. Item dessoubz Bethaincourt, X quarteilz que bois que terre au costel dudit Nisy. Item en Taillepiet[10], selon le chemin de Saint Quentin, V jours de terrez. Item delez le Bois Guillaume[11], III jours que bois que terrez. Item en la Vaul le Roy au lez devers Saing Fergeul, II jours. Item ung boz aux Jardins, contenant poingnet et demy. Item une pièce de terre vers lez fourches de Rouysseloy[12], contenant VII jours III quarteilz ou environ, et puet tout ce valoir par commune année XVI stiers de grains tiersains, tier fromment, tier soile et tier avainne, mesure du Thour. Item tient dudit Jehan du Sollier en fieulz et de moy en arière fielx, Thiebaut Brachet, à cause de

1. *Jean du Sollier*, vassal cité fréquemment plus loin, et dont rien n'indique l'origine.

2. Lieudit actuel, *Côte du chemin de Nizy*, section E du Cadastre.

3. *Le Fossé Piart*, lieudit aboli.

4. *La Croix*, écart de la commune du Thour, près de Béthancourt, ferme importante jadis comprise dans les domaines de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims à Béthancourt.

5. *L'aubre Billon*, lieudit aboli, l'arbre détruit.

6. *Le Centier de Renceval*, lieudit aboli.

7. *Gerzicourt*, dépendance voisine du Thour, vaste exploitation agricole appartenant actuellement à M. Félix Boisseau, de Reims. C'est un ancien domaine de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames de cette ville, dont les bâtiments étaient primitivement situés au lieudit près des bois, *La Vieille Cense*, section C du Cadastre. La ferme fut reconstruite sur la hauteur au XVIIIe siècle.

8. *Voye du Chesnoy*, près du lieudit actuel du *Bois du Chénois*, section D du Cadastre.

9. *Viez Monstier*, même lieudit au terroir de Bannogne, sous cette forme : *Le Vieux Moutier*, section C du Cadastre. De quelle église détruite s'agit-il ? Nous l'ignorons.

10. *Taillepiet*, lieudit actuel du Cadastre du Thour, section B.

11. *Le Bois Guillaume*, lieudit aboli, sans doute avec le bois qu'il désignait.

12. *Rouysseloy* actuellement *Ruisselois*, écart de la commune de Bannogne, ferme assez importante, dans un profond ravin, autrefois hameau, primitivement à l'abbaye de Signy, ensuite dépendance des Jésuites de Reims, puis de l'Université.

Agnès sa femme, ung hommage en la dite ville, terroir et appartenances du Thour, c'est assavoir en la ville de Bazencourt[1], VI jours de terre ou environ, tenant à Gerart du Glaigon[2]. Item en Bocheri[3], V jours et demy tenant monseigneur de Saint Nichaise[4]. Item aux buissons Raul, IIII jours tenant monseigneur de Loon; item en Taillepiet, III jours tenant Graillet de Loon[5]. Item dessoubz la Tournelle de Bethaincourt, X quarteilz que bois que prés. Item à la Crois Thiebert[6], VI quarteilz de terre tenant à Monseigneur du Thour[7]. Item dessoubz la demye lieue, IX quarteilz tenant Renier Lontcul. Item en Orenseval[8], VII quarteilz tenant à l'Ostellerie[9]. Item au boz Guillaume, X quarteilz que bois que terre tenant à Graillet. Item dessoubz l'aubre Billon, VII quarteilz de terre tenant ledit Graillet. Item en la couture la Damme[10], VI quarteilz de terre tenant Gerart de Glaigon. Item dessoubz les vignes Saint Symon, V poingnez tenant Colart Cayer. Item une place sur le Mont Hermant[11], tenant à Hervieu Le Bouchier,

1. *Ville de Bazencourt*, ce nom paraît devoir être attribué à un endroit voisin du Thour, et non à la commune de Bazancourt, canton de Bourgogne (Marne). On trouve un lieudit *Basencourt* sur le terroir de Villers-devant-le-Thour, section A du Cadastre, aux confins des terroirs et à proximité de Lor et du Thour, mais il n'y reste ni traces, ni souvenirs d'habitations. Cependant, l'étymologie du nom ayant le suffixe *curtis, cort*, suffit à elle seule pour prouver que le lieu fut habité primitivement, et pouvait l'être encore au XIVe siècle. Le terroir aura été ensuite partagé.

2. *Gérard du Glaigon*, nom d'un propriétaire ou vassal, dont l'origine nous est inconnue.

3. *En Bocheri*, lieudit aboli, signifiant peut-être un bouquet d'arbres, *boschet, bochet*, petit bois.

4. *Monseigneur de Saint Nichaise de Reims*, pour l'abbé de Saint-Nicaise de Reims, et plus bas *Monseigneur de Loon*, pour l'évêque de Laon ou un abbé de cette ville.

5. *Taillepiet*, lieudit actuel du cadastre du Thour, section B, *Taillepied*. — *Graillet de Loon*, probablement *Graillet de Laon*. Cette ville s'appela *Loon* au moyen âge. — MELLEVILLE, *Histoire de Laon*, 1846, t. I, p. 32.

6. *La Croix Thiébert*, lieudit aboli comme la croix de ce nom.

7. *Monseigneur du Thour*, qualification honorifique donnée sans doute à Jean I de Châtillon, ancien seigneur du lieu, père de Jean II, et encore vivant à ce moment (1390).

8. *En Orenseval*, lieudit aboli, se trouvait dans le voisinage de l'hôtel-dieu du Thour.

9. *L'Ostellerie*, l'hôtel-dieu du Thour. — Voir sur une donation faite à cette maison par Thibaud de Hannogne, en 1290, l'*Essai historique sur Rozoy-sur-Serre*, par G.-A. Martin, t. I, p. 423, et l'*Inventaire des Archives des Ardennes*, Fonds de La Valroy, p. 98.

10. *La Couture la Dame*, lieudit actuel, section B du Cadastre.

11. *Le Mont Hermaut* ou *Hermant*, fief, lieudit aboli, nom fort intéressant et qu'il serait peut-être possible de retrouver dans de vieux titres.

et puelt valoir et rendre par an ce dit fielz X sestiers de grains tiersains, mesure dudit Thour, à crois et à descrois. Item tient dudit Jehan du Sollier en fiez, et de moy en arier fielz, Jehan Petit de Lor[1], ung hommage en la dite ville terroir et appartenances du Thour, à cause de Marie sa femme, c'est assavoir une pièce de terre en Taillepiet, dessouz la Crois, contenant VIII jours ou environ tenant Gérart du Glaigon. Item une autre pièce en la Voie d'Orgeval[2], contenant IIII jours pu environ tenant Thiebaut Brachet. Item au bos Guillaume, une pièce que bos que terre contenant III jours III quarteilz ou environ, tenant Thiebaut Brachet. Item au Viez Monstier, une pièce de terre contenant V jours et demiz ou environ, tenant audit Jehan du Solier. Item aux Fourches de Rouysseloit, une pièe de terre contenant V jours ou environ, tenant lez religieux de Signy[3]. Item en Boschery, une pièce contenant III jours ung quarteil et demy ou environ, tenant Thibaut Brachet. Item dessoubz les Vignez d'Alemaingne[4], une autre pièce contenant IIII jours ou environ, tenant lez hoirs ceulx de Champy. Item dessoubz l'aubre Billon, une pièce contenant II jours ou environ, tenant Gérart du Glaigon. Item ung molin à vent, une pièce contenant C quarteilz ou environ, tenant aux religieux de Vaucler[5]. Item à la demi lieue de Banoingne[6], une pièce contenant VII quarteilz ou environ, tenant à Raulet Briet. Item dessoubz Saint Symon, au Jardin, poingnet et demy de boz[7]

1. *Petit Delor* ou *de Lor*, nom tiré du village de Lor (Aisne), situé à 3 kil. à l'est du Thour.

2. *Voie d'Orgeval*, non indiquée au Cadastre, mais encore connue dans le fond de Béthancourt.

3. *Signy-l'Abbaye* (Ardennes), ancienne et riche abbaye de l'Ordre de Cîteaux, à sept lieues environ du Thour, complètement détruite à la Révolution. Ses archives sont au dépôt départemental des Ardennes.

4. *Vignes de l'Allemagne*, section C du Cadastre. Voir plus haut l'explication donnée pour cette désignation.

5. *Vauclerc* (Aisne), ancienne abbaye de l'Ordre de Cîteaux, au diocèse de Laon, canton de Craonne, dont il reste une grange immense ou grenier d'abondance, solide édifice construit dans le plus beau style gothique de la fin du XIIe siècle. Les biens de cette abbaye s'étendaient dans le diocèse de Reims ; elle levait une partie des dîmes de Villers-devant-le-Thour. Elle possédait aussi la ferme de Frontigny, ancien village situé entre Lor et La Malmaison (Aisne). Malheureusement, les archives de Vauclerc ont été en grande partie dispersées à la Révolution, et les annales de l'abbaye, ainsi que le détail de ses possessions, sont encore à dresser.

6. *La demi lieue de Bannoigne*, correspond au lieudit actuel : *La demie lieue*, près du *Chemin de Bannogne*, indiquant que l'on est à moitié chemin entre Le Thour et Bannogne, section B du Cadastre.

7. *Poignet de boz*, le *pugnet* était une mesure usitée pour la terre et les grains à la fois. Comme superficie, il valait 12 verges et demie à la mesure du Thour. — Le *septier*, terme si fréquemment employé dans cette pièce, était aussi une mesure variant selon la nature des choses mesurées. L'*ar-*

ou environ, tenant à Jehan du Sollier. Et puelent toutes cez choses valoir par an à crois et à descrois X sextiers de grains ou environ que blef que avaine, mesure du Thour. Item encores tient dudit Jehan du Sollier en fielz et de moi en ariere fieulx Gerart du Glaigon de Loon, à cause de feue damoiselle Jehanne sa femme, lez chozes qui c'ensuient, c'est assavoir : une pièce de terre séant en Taille Piet, tenant audit Jehan du Sollier, contenant XXI jour ou environ. Item en ce dit lieu IIII jours ou environ, tenant Guiot de Biaulieu, escuier[1]. Item derrier Banoingne[2], V jours ou environ, tenant à la fille Topart. Item en Wybis, III jours tenant aux terres de la Tournelle. Item en Mont de Bannoingne, III jours tenant audit Jehan du Sollier. Item dessoubz lez Ourmes, jour et demy tenant à Aubelet. Item à la Val le Roy, V jours et demy ou environ, tenant audit Jehan du Sollier. Item en Boschery, X jours et IIII quarteilz ou environ, tenant ledit Jehan du Sollier. Item en la cousture la Damme, II jours ou environ, tenant ledit Jehan du Sollier. Item à la Croisette, III jours ou environ, tenant à Monseigneur du Thour. Item au molin à vent, III jours tenant aux terres de Chastillon[3]. Item dessoubz Chastillon, VII jours III quartelz ou environ, tenant lez dites terres de Chastillon. Item dessoubz les Vignez d'Alemaingne, III jours ou environ tenant Herment Barbuquet. Item en Bazencourt, VI jours et demy ou environ, tenant ledit Jehan du Sollier. Item environ VIII s. et IX den. de cens sur lez vignez deseur la voie de Saint Germainmont. Item IIII pouillez sur ung courtil que tient Regnaut Houdion, Aubinot Leconte. Et puelt tout ce valoir par an environ XX sestiers de grains tiersains, mesure du Thour, VIII s. et IX d. p. et IIII pouillez.

Item tient de moy en fief Mauvinet de Suzainne, escuier, seigneur de Crièvecuer et de Villers devant le Thour en partie à cause de

pent, le *quartel* ou *quart* d'un arpent, le *jallois*, etc., sont cités ici, sans qu'il soit besoin d'insister sur leur contenance.

1. Les Ardennes renferment plusieurs localités du nom de Beaulieu.

2. *Bannoingne* (*Banonia*), aujourd'hui *Bannogne*, commune du canton de Château-Porcien, à une lieue nord du Thour et à pareille distance de Hannogne. Bannogne est une localité de formation plus récente que ces dernières, et fut seulement érigée en paroisse à la fin du XVIIe siècle ; son église, précédemment chapelle dépendant de l'église du Thour, a retenu le vocable de *Saint-Simon*, la désignation primitive du IXe siècle, dont il a été question plus haut à propos du cimetière du Thour.

3. *Terres de Chastillon*, cet endroit est encore connu sous le nom de *Fond de Châtillon*, *Marais* et *Côte de Châtillon*, terroir du Thour, section D du Cadastre, et terroir de Villers-devant-le-Thour, section B et C du Cadastre. — Il y eut aussi un moulin de ce nom dont il ne reste aucune trace. — La relation ne paraît pas évidente entre ce lieudit et les domaines de la famille de Châtillon au Thour : il peut être antérieur.

sa femme[1], lez chozes qui c'ensuient, c'est assavoir : le quart de la signorie de Villers devant le Thour, haulte, moyenne et basse qui puet valoir pour an cinquante solz parisis ou environ à crois et à descrois. Item une maison, persoir, jardins et vignes derrier, tenant à maistre HenryMorart d'une part et à Oudart Le Barrois d'autre. Item II jours de vignes ou environ séans on lieu que on dit à la Sente dez Vignes, tenant Monsieur de Mondigeulx[2]. Item XXXVI jours de terres ou environ, qui puelent valoir chascun an à crois et à descrois, IIII muis de grains tiersains, le tier soile et le tier avainne. Item cent sextiers de blef ou environ qui me sont debus de rente chascun an, au jour de feste Saint Remy ou chief d'octobre, à prendre sur certains héritages séans on dit terroir que mez bourgois tiennent. Item dix sestiers d'avainne qui me sont debus chascun an, au dit jour Saint Remy, à prenre sur lez bourgoisiez que lez bourgois doivent. Item tient de moy en fieuf messire Jehan de Mondigeulx, chevalier, à cause de sa femme les chozes qui c'ensuient, c'est assavoir : cinquante et II sestiers de blef de rente debus au jour de la Saint Remy ou chief d'octobre, sur plusieurs héritages séans en la ville, terroir et apartenances de Villers devant le Thour, et prins en la rente que on dit Simon et Jehan. Item environ XXXV sestiers de terrez arables, qui par an puellent valoir de cense environ XXVIII sestiers de blef et XVIII sextiers d'avainne. Item VI sextiers d'avainne ou environ dehuz chascun an sur plusieurs héritages séans on dit terroir de Villers. Item le quart de toute la justice et signorie haulte, moyenne et basse, qui par an puelt valoir environ LX s. parisis. Item chascun an environ XII s. p. sur lez cens et bourgoiziez dehus au jour de la Saint Remy. Item chascun an III s. et VI deniers parisis ou environ sur le bourgoisiez deues à la Saint Remy aux XX jours après Noel[3], et III s. et VI d. ou environ sur lez bourgoisiez debuez à cloze Pasque[4]. Item environ X pouillez debuez chascun an sur lez bourgoisies et habitans dudit Villers au terme de la Saint Remy on chief d'octobre ; et environ VII sestiers d'avainne sur les dites bourgoizies ; item le quart des afforrages de ladite ville qui par an puellent valoir envi-

1. *Mauvinet de Suzainne, seigneur de Crièvecœur et de Villers-devant-le-Thour*, appartenait sans doute à la famille des seigneurs de *Suzanne* (commune du canton de Tourteron, Ardennes) ; quant au fief de Crèvecœur, il pouvait être sur le domaine de ce nom (commune d'Allaud'huy, canton d'Attigny) ; ajoutons toutefois qu'il existe aussi un lieudit *Crèvecœur* au terroir de Villers-devant-le-Thour, section C du Cadastre. — Il y a une mention rectificative sur Mauvinet de Suzanne à la fin de cette pièce.

2. *Jehan de Mondigeulx*, chevalier, nom d'origine inconnue. Serait-ce le *Mont-de-Jeux*, section de la commune de Saint-Lambert, canton d'Attigny ?

3. Désignation de la fête de saint Remi du 13 janvier, qui tombe réellement le 20e jour après Noël.

4. *Cloze Pasque*, le dimanche de *Quasimodo*, où prennent fin les fêtes de Pâques.

ron X s. parisis. Item la moitié d'une maison séant en ladite ville. Item envron ung jour et ung poingnet de vignes, séans ou dit terroir. Item tient dudit messire Jehan de Mondigeulx en fielz et de moi en arier fielz, messire Gerart de Chauvency[1], chevalier, XVIII sextiers de blef de rente sur plusieurs piècez de héritaiges séans en ladite ville de Villers, debues au jour de la Saint Remy ou chief d'octobre sur la rente que on dit de Haudrecy[2] et III poingnès de pois aux Barres[3]. Item environ dix jours de terres arrables séanz ou dit terroir, qui par an puellent valoir environ X sextiers de blef et VI sestiers d'avainne. Item tient du dit messire Gérart de Chauvency en fiez, dudit messire Jehan de Mondigeul en arrier fielz et de moi en souverainneteit, li Alemans d'Errensort[4], environ XXVII jours de terres arrables séans ou dit terroir en plusieurs pièces, qui par an puent valoir environ XX sestiers de blef et X sestiers d'avainne. Item tient dudit Alemant en fié, dudit messire Jehan en arriere fielz et mouvent les dits fielz dudit messire Jehan de Mondigeul et de moi en souverainneté, Adam li Portiers de Villers[5], environ V jours de terrez arrables séans ou dit terroir de Villers, qui puellent valoir par an environ IIII sestiers de blef et II sestiers d'avainne. Item tiennent dudit messire Jehan de Mondigeul en fieulz et de moi en arriere fieulz, Jehan Baudet et Jehan de Vaulx, cent solz parisis qui chascun an leur sont rendus et deus sur la taille de Villers au jour de la Saint Denis. Item tient dudit messire Jehan de Mondigeul en fielz et de moi en arrierre fielz Mauvinet de Suzainne, à cause de damoizelle Marie sa femme, liquelx fielz puet valoir chascun an environ XXIIII sestiers de blef de rente et ung jalois de pois, et est cilz fiez prins sur la rente que on dist de Haudrecy. Item tient de moi en fieulz Jehan de La Motte[6], escuier, ung hommage en ladite ville, terroir et apparte-

1. *Gérard de Chauvency*, nom inconnu dans la noblesse de Champagne, qui pouvait être celui d'un seigneur de *Chauvency*, localité du département de la Meuse, près de Montmédy. Nous verrons plus loin sans doute le même personnage ainsi qualifié : *Gérart de Lor, seigneur de Chauvency*. Il y a, fin de la pièce, une mention rectificative à son sujet.

2. *Haudrecy*, rente qui aurait pu être constituée à l'origine au profit d'un seigneur de *Haudrecy*, commune du canton de Renwez (Ardennes).

3. *Les Barres*, moulin et ferme à la jonction des terroirs de Saint-Germainmont et de Juzancourt, sur le ruisseau venant du Thour. La ferme est une ancienne possession de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims. Voir leur mise en vente dans les *Affiches de Reims*, de Havé, nos des 2 et 16 mai 1791.

4. *Li Alemans Derrensort*, nom qui paraît d'origine étrangère. On voit reparaître plus loin le même personnage sans autre désignation, mais son nom est écrit un peu différemment. Les variations d'orthographe sont fréquentes dans cette pièce, pour les noms de personnes comme pour les noms de lieux.

5. *Adam li Portiers de Villers*, nom d'un habitant de Villers.

6. *Jean de La Motte*, seigneur pour un quart de Villers. Il y avait à Hannogne un jardin appelé *La Mothe*, cité dans l'aveu de 1616.

nances de Villers à cause de damoizelle Katherine sa femme : c'est assavoir le quart de la signorie et justice de Villers devant le Thour, haulte, moyenne et basse. Item XXIIII s. ou environ qui li sont dehus chascun an sur lez bourgoizies au jour Saint Remy on chief d'octobre, que lez bourgois de la ville doient. Item VI s. ou environ qui li sont dehus chascun an, au jour de Pasques clozes, sur lez dites bourgoizies. Item VI s. ou environ qui me sont dehus chascun an aux vinx jours de Noël, sur lez dites bourgoiziez. Item la moitié de afforrages de ladite ville qui puellent valoir à crois et à descrois chascun an XII s. ou environ. Item XX pouillez ou environ, qui li sont dehues chascun an à crois et à descrois sur lez bourgoizies de la Saint Remy ou chief d'octobre. Item IIII^{xx} et X sestiers de blefs de rente qui li sont rendus chascun an au jour Saint Remy on chief d'octobre, à prendre sur la rente que on dit Le Frisson[1], sur la rente que on dit messire Gobert, sur la rente que on dist Cornay, sur la rente de Haudrecy, sur la rente de Kaim, sur la rente de Cothier et sur la rente que on dit Simon et Jehan, soubz plusieurs pièces de heritages séans en terroir dudit Villers. Item la moitié d'une maison séant en ladite ville, en lieu que on dit enmy la ville, tenant messire Werris de Herbignis[2]. Item une queue de vin qui ly est deue chascun an sur plusieurs piècez de vignes séans on dit terroir de Villers. Item IIII l. parisis qui li sont deuez chascun an au jour Saint Denis, à penre sur la taille de l'assise que lez bourgois doient au jour Saint Denis. Item tient dudit Jehan de La Motte en fieulz, et de moi en ariere fiez, messire Gerars de Grez, chevaliers, signeurs de Soisse à cause de sa femme[3], VII^{xx} sestiers de blef de rente chascun an qui li sont dehus au jour Saint Remy on chief d'octobre sur plusieurs piècez de héritaiges, terres et vignes séans on dit terroir. Item III sous ou environ qui li sont debus chascun an sur lez bourgoizies de la Saint Remy on chief d'octobre. Item I d. de vesteure de toutez les terres qui li doient rentes, touteffois que vendage en est fais[4]. Item IIII tournois de senz qui li sont dehus chascun an au jour Saint Remy on chief d'octobre sur certains héritages et maisons séans en ladite ville. Et toutes fois que on fait vendage dez dis héritagez et maisons, li dit Gerars prant la moitiet des ventez et lez seigneurs l'autre moitiet. Item III assises ou environ dehues chascun an au

1. Voir plus haut la mention du fief nommé également *Le Frisson* ou *Frizon*.

2. *Enmy la ville*, maison au milieu du village, près de celle de messire *Werris de Herbignis* ; ce dernier pouvait être le seigneur d'Herbigny, commune du canton de Novion-Porcien (Ardennes).

3. *Gérars de Grez, seigneur de Soize*, ce dernier lieu est une commune du canton de Rozoy (Aisne). — Gérard de Grez n'est pas cité parmi ses seigneurs dans le *Dictionnaire historique du département de l'Aisne*, par Melleville, 1865, t. II, p. 353.

4. Droits de mutation, perçus à chaque vente ou cession de l'immeuble.

dessusdit Gerart sur lez bourgoizies de la Saint Remy, qui puellent valloir à crois et à descrois ung sestier d'avainne ou environ. Item une maison séant enmy la ville, tenant à Raulin Soubret d'une part et Jehan le Boucheriau d'aultre part. Item tient de moy en fieulz la femme de feu Joffroy de Bercy[1] en la ville, terroir et appartenances de Villers devant le Thour, c'est assavoir le four de la ville tout ainsy comme il se contient, liquielx est bannaulez à toutez personnes sur LX solz d'amende. Item XI s. de cens portans los et ventez sur une maison tenant audit four, laquelle tient messire Jehan Croulez.

Item tient de moi en fieulz en la ville du Thour et en la ville en Banoingne Joffroi de Chevrieres[2], escuier, lez choses qui c'ensuient : premier la maison de Bannoingne qui siet au lez devers Rousseloit et sa part du puis. Item que jardins, que vignes au dit lieu ung jour ou environ. Item de boz par partiez, II jours et demy ou environ. Item dez terres arables au Wes Gosset[3], III jours ou environ qui ce part de Banoingne au Thour d'une part et lez enfans Buleteit d'autre. Item à la Couture contre le bos et Russeloit, VII jours ou environ. Item entre ycelle pièce et Russeloit, quinze quarteilz ou environ. Item entre la Voie des ribaulx, tenant à Jehan Crauchon, VII quarteilz ou environ. Item aux fourches dessoubz Russeloit, IIII jours et demy ou environ, et furent Bertran Chante Rainne. Item aux Orgières, contre la Voie des ribaulx, III jours et demy. Item une pièce de II jours et demy tenant aux boz de Banoingne et Monsieur de Lor[4]; item III jours et demy ou environ, à l'issue de la Cloperie de Banoingne, tenant à Jehan de Chevrièrez ; item au dessoubz dou jardin ledit Jehan, une pièce contenant IIII jours ou environ, tenant aux enfans Buleteit. Item une pièce dessoubz la vigne en ung vauzel au lez devers Saint Quentin, contenant IIII jours et demy ou environ. Item au dessoubz de celle pièce, une pièce contenant IIII jours et

1. *Joffroy de Bercy*, ce dernier nom est celui d'une localité disparue ou d'un fief que la tradition populaire place entre Vieux-les-Asfeld, Avaux et Brienne, près de l'Aisne. Il y avait en effet, sur cette rivière, un lieudit *Le Gué de Bercy*. Une épitaphe avec la figure du défunt, conservée dans l'église de Vieux-les-Asfeld, prouve que Bercy était encore une seigneurie à la fin du XVIe siècle : *Ci gist le corps de Iacques de Ham, en son vivant seigneur de Bercy, lequelle trespassa le IIe jor du mois de iuin mil V^c quatre ving et cinq. Priez Dieu pour son âme. Pater noster.*

2. *Joffroy de Chevrières* et plus loin *Jean de Chevrières*, ces noms tirés soit de la ferme de Chevrières, commune de Chaumont-Porcien, soit du hameau de Chevrières, section de Novy-les-Moines, canton de Rethel.

3. *Le Wez Gosset*, lieudit que l'on ne retrouve plus au terroir de Bannogne, et qui indiquait sans doute un gué d'eau pluviale, car ce terroir ne contient ni ruisseau, ni marais.

4. *Monsieur de Lor*, le seigneur de Lor, village voisin dont il a déjà été question plus haut.

demy ou environ tenant aus hoirs Guillaume de Bricongne[1]. Item une pièce au Prier à Wybis[2], contenant ung jour ou environ. Item demy jour que vignes, que jardins et environ XXVII jours de terres et environ VI quarteilz de boz. Item tient de moy en fieulz ledit Joffroy de Chevrières en ung autre fielz qui jadis fut Renault Vilain, escuier, ès villes, terroirs et appartenances du Thour et de Bannongne, c'est assavoir la maison et le curtil au lez devers Jehan de Chevrières. Item la grange et le petit curtil devant la grange ; item de boz jour et demy et VI verges, tenant au Wez Gosset. Item XVI verges de curtil, tenant aux Buletez ; item la vigne et le champ au lez devers le Thour, contenant III verges ou environ ; item à la cousture au lez Gosset, V jours ou environ ; item aux Quarières, XI quarteilz et demy ou environ. Item au Priier, demi jour au lez devers Gerin de la Bricoingne. Item ung jour dessoubz la Quarrière ou environ[3] ; item à la Sente de Saint Quentin, III jours ou environ ; item encore celle, II jours ou environ ; item II jours à la Cloperie[4], tenant à Monsseigneur de Lor ; item VII quarteilz ou environ de terre derrier le bois, tenant à Jehan de Chevrières. Item à la voye du Thour et au Wez Gosset, II jours ou environ, tenant à Pierre Chollet. Item desseur Rouisseloit, III jours et XX verges ou environ tenant à Jehan de Chevrièrez. Item au sentier de Rouisseloit, III jours et demy ou environ. Item aux Orgières, III jours tenant à Jehan de Chevrières. Item à la Voie des Ribaulx et à la Voye de Brait[5], III quarteilz ou environ. Item la maison et jardins, ainsy comme ilz se contiennent, qui jadis furent ledit Jehan de Chevrières, séans en la dite ville de Bannoingne, et la moitiet du puis qui est en la court qui fut messire Raoul de Bannoingne[6]. Item

1. *Guillaume de Bricongne*, et plus loin *Gerin de la Bricoingne*, nom qui ne répond à aucune localité actuelle des environs du Thour, mais à une ancienne localité des environs de Reims.

2. *Le Prier à Wybis*, et plus loin *Le Prier à Wylli*, lieudit qui n'existe plus.

3. *La Quarière*, lieuxdits actuels *La Carrière de Recouvrance* et *La Carrière de Rousselois*, section A du Cadastre de Bannogne. — *Recouvrance*, ancienne commune, est une section importante de Bannogne, dont *Ruisselois* est également une dépendance.

4. *La Cloperie*, lieudit actuel, section B du Cadastre de Bannogne.

5. *La Voye de Brait*, chemin conduisant à *Bray*, hameau, autrefois domaine de l'abbaye de Signy et dépendance de la paroisse de Seraincourt, aujourd'hui de la commune et paroisse de Hannogne. — Le lieudit *La Voie des Ribaulx* n'existe plus au Cadastre.

6. On s'expliquera la valeur de la moitié d'un puits à Bannogne, en remarquant que ce village est à une haute altitude pour la région (136 mètres), et que la profondeur nécessaire pour atteindre une nappe d'eau y a rendu de tous temps les puits peu nombreux. La cour qui renfermait ce puits était sans doute celle de l'ancien seigneur du lieu, *Messire Raoul de Bannoingne*.

VIII jours de boz ou environ, tenant aux jardins de la maison. Item V jours de terre qui furent damoizelle Mahault, tenant aux Buletez. Item IIII jours tenant à la Cousture ; item II jours delez lez fourches ; item IIII jours et demi tenant à la terre Buleteit. Item III jours dessoubz la Cousture. Item V quarteilz delez la Perrière, item III quarteilz au Priier ; item III jours en la Voie de Rouisseloit. Item II jours de boz ou environ. Item le VIe d'ung preit en terroir de Sevigny, que on dit en Hamesis[1].

Item tient de moy en fieulx messire Jehan de Rosoy, chevaliers[2], ung hommage ès villes, terroirs et appartenances du Thour et de Hanoingne. Premiers audit Thour, le tier dez menuez dismes qui pueilent valoir par an, à crois et à descrois, XXX solz parisis ou environ. Item le tier des grossez dismez qui puelt valoir par an III muis de grains tiersains ou environ[3]. Item XVIII s. p. chascun an de sorcens sur une maison que tient Pierart Chollet. Item une maille de cens que doient li hoirs Gérart de Vendy[4] chascun an. Item ung po de fossez appellez yliaux, tenant au pourpris de la Saulx[5]. Et puellent valoir par an quatre chappons. Item une mouyée

1. Le lieudit *En Hamesis* n'est plus connu sur le terroir de *Sévigny-Waleppe*, commune du canton de Château-Porcien. Cette commune, assez importante, est située dans un vallon où prend sa source le ruisseau qui arrose le Thour et va se jeter dans l'Aisne au delà de Saint-Germainmont. — Il y a à Sévigny un château du XVIIe siècle, propriété de la famille Chabiel de Morière, contenant une collection d'œuvres d'art et de portraits historiques.

2. Ici finit le second rôle et commence le troisième rôle. *Jehan de Rosoy, chevalier*, rien n'indique s'il était seigneur de ce lieu, bien que chevalier. Le seigneur de Rozoy en 1390 était Enguerrand Eudin, d'après l'*Essai historique sur Rozoy-sur-Serre*, par G.-A. Martin, Laon, 1863, t. I, p. 498-99.

3. Les dîmes inféodées du Thour étaient encore inscrites dans l'aveu de 1616. C'était primitivement une propriété ecclésiastique affectée au curé du lieu.

4. *Gérart de Vendy*, peut tirer son nom du village de *Vandy*, canton de Vouziers.

5. Les *Fossés yliaux* doivent être les fossés remplis d'eau, bordés de plantations. — *La Saulx* est un ancien fief, vicomté et seigneurie, entre Le Thour et Lor, à la limite des départements des Ardennes et de l'Aisne, dans un vallon marécageux, domaine de la famille de La Haye, qui fut vendu à Charles de Maupas, baron du Thour, en 1644. Nicolas de La Haye en avait fait hommage en 1638 au seigneur de Lor, et en 1630 au baron du Thour. Le château disparut au XVIIe siècle, mais son enceinte de fossés est encore visible ; la garenne de *La Saulx*, indiquée par Cassini, existe toujours sur un coteau voisin. Presque toute l'ancienne dépendance de la Saulx appartient aujourd'hui à M. Courty, du Thour, qui tient cette propriété en bon état, et s'occupe avec non moins de soins de la recherche des papiers et titres historiques concernant l'histoire locale. Nous le remercions de son obligeance à nous les communiquer.

de terres arrables[1], séans ou lieu que on dit en Taillepiet, et puet valoir par an VI sestiers de grains. Item en terroir de Hannoingne, de sorcens d'argent et de blef, XX IIII solz parisis et IIII sestiers de blefs ou environ chascun an, et lez doit on sur plusieurs pièces de héritages, et doient toutes lez chozes dessus dites pour cause d'aumosnez à la porte de l'église de la Vaul le Roy[2], chascun an VI sestiers de soile. Item tient de moi en fieulz en la ville, terroir et appartenances du Thour, Pierart Chollet, à cause de Jehanne sa femme, lez choses qui c'ensuient, c'est assavoir : VI quarteilz de terre ou environ en la Voie de Chastel[3], tenant au chemin, item II jours ou environ devant Chastillon tenant aux terres de la maladerie[4]; item la moitiet de IX jours ou environ au Pommeruel[5], tenant aux terres de Brignimont; item en la Val Huon III jours et demy ou environ tenant aux hoirs Paillart; item IIII jours et demy ou environ à la Bouyre Gobert tenant aux hoirs de Saint Germainmont. Item en Vermont[6] XI quarteilz ou environ tenant lez hoirs Marie de Hardoye[7]; item en la Valée de Bury[8], demy jour ou environ tenant aux trios forains; item en l'Ormiere, II jours ou environ tenant aux leiz devers Saint Fergeul; item en Mont de Bannoingne, VII jours et ung quartel ou environ tenant au chemin au leiz devers Bannoingne; item desseur Rouysseloit, III jours et demy ou environ tenant au lez devers Hannoingne. Item aux fourches de Rouysseloit, VI quarteilz ou environ tenant lez hoirs Sotel; item au Prier, environ VI quarteilz tenant les hoirs la Bernarde; item à la Crois Thiebert, III quarteilz ou environ tenant

1. *Mouyée de terres arrables*, doit s'entendre de terres en culture selon une certaine mesure : La *Mouyée* ou *moiée* (*modiata*) est une quantité de terre qu'il fallait un muid de grain pour ensemencer, environ six arpents, d'après le *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, par Godefroy.

2. *La Vaul le Roy* (*Vallis Regis*), abbaye sur le terroir de Saint-Quentin-le-Petit. On distribuait, en effet, de nombreuses aumônes à la porte des monastères de l'Ordre de Cîteaux. Voir sur la situation et les biens de l'abbaye de la Valroy, l'*Essai historique sur Rozoy-sur-Serre*, par G.-A. Martin, t. I, 240-243, t. II, 31, 187, 203; — et la *Revue de Champagne et de Brie*, t. I, 1re série, p. 407.

3. *Le chemin de Château* (*Porcien*), section C du Cadastre du Thour.

4. La maladrerie du Thour ayant été acquise par les religieux de Chaumont au XVIe siècle (1525), son emplacement, au siècle suivant, s'est appelé *La Piscine*, du nom du nouveau monastère de ces religieux. Nous l'avons déjà observé plus haut.

5. *Pommeruel*, ou *Pommereul*, lieudit inconnu aujourd'hui.

6. *Côte de Vermont*, terroir de Recouvrance, section B du Cadastre de Bannogne.

7. *Marie de Hardoye*, probablement dame de *La Hardoye*, commune du canton de Chaumont-Porcien.

8. La *Vallée de Bury*, *terroir de Recouvrance*, sections B et C du Cadastre de Bannogne, et *Fond de Bury*, terroir du Thour, section B du Cadastre.

les hoirs Jehan Sotel ; item en Orgeval, III jours et demy ou environ tenant aux hoirs de Saint Nichaise[1] ; item en ce dit lieu III jours et demy ou environ tenant aux hoirs Jehan le Convers ; item au fosseit Piart, environ III quarteilz tenant au signeur de Lor ; item en Fontenoy, V poingnet ou environ, tenant les hoirs Henry La Housse ; item au Chesnoy, environ ung quartel tenant au chemin ; item au sentier d'Orenseval, V quarteilz ou environ tenant aux hoirs Thierry de Saincourt[2] ; item à la Terriere[3], III quarteilz ou environ tenant lez hoirs la Bernarde ; item en Vermont, IIII jours et demy ou environ, tenant aux hoirs Gobert de Saincourt au lez devers Saint Fergeul ; item une place ou masure, tenant aux hoirs Martin Tonsut et aux hoirs Houdion, laquelle sòloit rendre III solz parisis de cenz et est demourée pour le cens ; item ung triot, qui soloit estre plenté à vigne[4], tenant aux terres de l'ostellerie ; item pouille et demye sur une pièce de terre sur lez quartiers tenant au moulin à vent. Item une pièce de terre à Couet, tenant au chemin. Et puet bien valoir tout ce par an à crois et à descrois environ XX sestiers de grains tiersains, mesure du Thour. Item tient de moi en fief Guillaume de La Bricoingne[5], escuier, en la ville, terroir et appartenances du Thour, c'est assavoir environ XXXII journées de terres séans en dit terroir, et puet valoir par an à crois et à descrois XXIIII sestiers de blef, tier ung tier autre. Item ung petit jardinet qui puet valoir chacun an environ XVI s. parisis ; item XII pouillez de rente, qui li sont debues chascun an au jour de la Saint Denis et lez doit on à Bestaincourt. Item tient de moy en fief Colart Andrieu, dit Le Petit, ce qui c'ensuit : c'est assavoir la moitié d'une pièce de terre qui contient III jours ou environ, séant dessoubz les Fontainnez Alaincourt[6] ; item une pièce de terre séant au piet de Vermont ; item la moitié d'une pièce de terre séant en lieu que on dit aux Jardins ; item une pièce de terre séant au piet du Mont de la Valée de Saint Fergeul, contenant III jours ou environ ; item la moitiet d'une pièce de terre à Longue Roye, contenant X quarteilz ou environ, item ung chappon à Saint Fergeul sur masurages et III vielz parisis ; item demy chappon sur ung jardin tenant à Jehan du Sollier ; item tiennent de moi en fief lez enfens de feu Jehan Le Convers, de Nisy, un fief parreil au dessusdit Colart et d'autelle value.

1. *Hoirs de Saint Nichaise*, cette désignation ne peut s'entendre que des religieux de cette abbaye ou de leurs ayants droit.

2. *Thierry et Gobert de Saincourt*, nom contracté probablement pour *Seraincourt*, commune du canton de Château-Porcien, où se trouvait une maison de l'Ordre de Malte, de la commanderie de Boncourt (Aisne).

3. *La Terrière*, lieudit actuel, section B du Cadastre du Thour. On a retrouvé à cet endroit quelques vestiges de fondations.

4. *Triot*, champ inculte, ancienne vigne.

5. *Guillaume de la Bricoingne*, nom déjà cité plus haut.

6. *Les Fontainnez Alaincourt*, ces fontaines sont taries, ou du moins leur nom est oublié.

Item tient de moy en fief messire Gérart de Los, signeur de Chauvency, lez chozes qui c'ensuient : premièrement à Juzainecourt sa maison, la motte, lez fossez d'environ, la bassecourt avecques ung jardin devant ladite bassecourt, qui puet valoir chascun an XX s. ou environ[1]. Item la moitiet de la justice de ladite ville, haulte, moyenne et basse; item la moitiet du four de la dite ville; item la moitiet de la rivière depuis le moulin jusques au fourson[2]; item lez advantures qui y puellent eschoir; item XXXIIII pouillez par an qui pevent valoir XX solz ou environ; item la moitié dez menus cens de la dite ville qui puet valoir V s. ou environ; item le jour dez Amez[3], sa part de la taille qui puet valoir VIII livres ou environ; item une pièce de preit, contenant environ III jours appellée le petit marez, qui puet valoir par an IIII livres ou environ; item une pièce de terre contenant III quarteilz séant à la Chaussé[4], qui puet valoir par an V s. ou environ; item II piècez de vignez séans devant la ville, contenant VII quarteilz, qui par an puellent valoir XX s. ou environ; item en rentez de blef et d'avainne qui me sont debues chascun an, au jour de la Saint Remy on chief d'octobre, fourment XV sestiers et avainne VII sestiers et demy; item ung autre fieuf en la ville de Villers devant le Thour, XVI sestiers de blef chascun an de rente, tel blef que on le paie aux rentes de Villers, et est appellée la rente de Cornay[5]; item en une aultre rente, appellée la rente de Juzainnecourt, li sont debuz chascun an en la dite ville de Villers XXX sestiers de blef, tel comme le devant dit, à la mesure de Villers, et est moitié fourment et moitié soille. Item tient de moi en fief Colars de Prouvais[6], escuier, comme

1. *Gérart de Los, seigneur de Chauvency*, possesseur de deux domaines très éloignés, celui de Chauvency (Meuse) et celui de *Juzancourt*, commune du canton d'Asfeld, annexe de la paroisse de Villers-devant-le-Thour. Il existait deux châteaux dans ce village, l'un dans le bas, entouré de fossés, l'autre sur la hauteur, près du chemin de Villers, probablement le plus ancien et celui qui est désigné ici. Ces châteaux sont transformés en maisons de culture; on n'y voit plus trace de la motte féodale désignée ici.

2. *Le Fourson*, ou le *Fourchon*, signifie la rencontre de deux fossés ou de deux chemins; ce lieudit n'existe plus sur le terroir de Juzancourt. — La rivière, dont il est ici question, doit être le petit ruisseau venant des bois des Hollandries se jeter dans l'Aisne près de la Maladrerie. On a conservé le souvenir du *Moulin Mina* (moulin minable ou misérable), qui se trouvait aux environs du vivier de La Presle, où l'on voit en effet traces de retenues et d'anciens étangs.

3. *Le jour des Amez*, le 2 novembre.

4. *La Chaussée*, lieudit actuel du Cadastre de Juzancourt. Les marais de cette commune sont tous plantés. Toutes les vignes ont été récemment arrachées.

5. *Rente de Cornay*, peut-être originairement due au seigneur de Cornay, commune du canton de Grandpré (Ardennes).

6. *Colars de Prouvais*, peut-être le seigneur du village de Prouvais, commune du canton de Neufchâtel (Aisne), à quatre lieues du Thour et à la base d'une montagne boisée qui domine tous les environs.

aians le bail et gouvernement des enfans de feu Gauthier de La Malle maison[1], ung hommage en la ville, terroir et appartenances de Hannoingne : c'est assavoir en toutez lez dismez de Hannoingne, grosses et menuez de IX pars lez II, et autre tel part en la grange là où on mest les grains de la disme ; et puet valoir par annéez communez XVIII sestiers de grains froment, soille et avainne ou environ, et puet croistre et amenusier ; item sa part dez menuez dismez qui puet valloir XL solz tournois ou environ.

Item tient de moi en fieuf Raulin Haton en la ville, terroir et appartenances de Villers devant le Thour, XXX sestiers de blef de cense que plusieurs héritaiges li doient; c'est assavoir moitié fourment et moitiet soille et puellent valloir par an à crois et à descrois environ VIII livres de terrez. Item tient de moy en fieuf messire Pierre Haton, chevalier, en la ville, terroir et appartenances de Villers ce qui c'ensuit : c'est assavoir XXVIII sestiers de rente, qui li sont debus chascun an de rente annuelle sur plusieurs piècez de terres séans ou dit terroir que lez bourgois tiennent, et ce doit paier la dite rente à la Saint Remy on chief d'octobre. Item tient de moi en fief Jaquet de Vientais[2] ung hommage, à la vie de Monsieur mon père[3], on terroir et appartenances du Tour : c'est assavoir environ IIII jours et demi de terres arables séans en la Val Huon, tenant à Pierart Chollet ; item environ IIII jours et demi dessoubz la dite Val Huon, tenant encore audit Pierart Chollet. Item à la Buire Gobert[4], environ IIII jours et demi de terre tenant à messire Jehan de Lor ; item en Vermont, environ IIII jours et demi de terres tenant à Pierart Chollet ; item en dit lieu environ II jours de terre tenant au dessusdit Pierart Chollet ; item en Louvietez, environ II jours tenant audit Pierart Chollet ; item en Mont de Bannoingne, environ VII jours de terrez tenant audit Chollet ; item dessoubz Bannoingne, environ ung jour et demi de terre tenant audit Chollet ; item dessoubz Ruisseloy, environ IIII jours et demi de terre tenant audit Chollet ; item en la Valée de Bury, demy jour de terre tenant audit Pierart Chollet ; item en Orgival, ung jour et demi tenant audit Chollet ; item en la Valée d'Orgival, VII jours de terre tenant audit Chollet ; item aux Fourches de Ruisseloy, environ V jours de terre tenant audit Chollet ; item au Prier à Wylli[5], jour et demi tenant audit Chollet ;

1. *Gauthier de la Malle maison*, seigneur de *La Malmaison*, commune du canton de Neufchâtel (Aisne), à deux lieues du Thour. Ce seigneur n'est pas cité dans le *Dictionnaire historique du département de l'Aisne*, par Melleville, t. II, p. 66.

2. *Jacquet de Vientais*, d'origine inconnue.

3. Hommage dont l'usufruit était réservé à Jean I de Châtillon, père de Jean II, qui faisait l'aveu en 1390.

4. *La Val Huon*, *La Buire Gobert*, lieuxdits ne figurant plus au Cadastre du Thour.

5. *Prier à Willy*, cité plus haut comme *Prier à Wybis*. — Les autres

item à la Voie de Chastel, environ jour et demi tenant audit Chollet ; item devant Chastillon, environ II jours et ung quarteil tenant audit Chollet; item au sentier de Orenzeval, environ V quarteilz de terres tenant audit Chollet ; item en Fontenoy, environ V quarteilz tenant audit Chollet; item à la Grant Voie du Chesnoy, environ ung quartel tenant audit Chollet; item à Couet, environ III quarteilz que prez que terres, tenant audit Chollet; item près de l'aubre Bilon, demi jour de terre; item III quarteilz ou environ à la Cavrette en Orgival, tenant aux terres de la Crois. Somme des terres arrables dessusdites cinquante et IX jours ou environ, qui puellent valoir par an environ II muis et demi de grains froment et soille, et ung mui et trois sestiers d'avainne qui croissent et descroissent ; item XXXIIII pouillez qui li sont debues chascun an sur plusieurs piècez de vignez séans à la Voie de Saint Symon; item III pouillez que li hoirs de feu Ludet Lelièvre li doient chascun an sur une pièce de terre séant au molin à vent ; item ung chappon et demy que Pouceles Houdion li doit chascun an suz son manoir tenant aux hoirs de feu Jehan Potet; item III s. parisis que li dit Pouceles li doit chascun an suz la masure où sa grange fut assise[1].

Item tient de moi en fieuf Colars Cahiers en la ville, terroir et appartenances du[2] Thour, à cause de Jehanne sa femme, les chozes qui c'ensuient : c'est assavoir VII jours de terres arrables ou environ séans en Orgival, tenant à la terre de la Maladrerie ; item X jours en cunchie (?) lieu ou environ tenant au Sentier du Prier ; item XVII jours ou environ séans en Louvières[3], tenant à Raoulet de La Saulx ; item en Vermont, X quartelz ou environ tenant aux terres Pierart Chollet ; item IX jours ou environ séans en Mont de Bannoingne, tenant au chemin ; item en Croierelles[4], V jours ou environ ; item V poingnes prez dez vignes Saint Simon ou environ ; item X quarteilz en Viez Mont ou environ tenant aux bos de Saint Germainmont ; item VII quarteilz à la Voie de Nisy ou environ, tenant à Loys Pouillon. Item un jour en cedit lieu ou environ tenant à Gerart Cuignart ; item IIII jours et demi ou environ séanz à la

lieuxdits, qui précèdent ou qui suivent celui-ci, ont été conservés la plupart sur le Cadastre. Celui de *Lonvietez* n'existe plus.

1. *Manoir* ne doit pas être pris dans le sens de château, mais de demeure (*mansio*). — *Masure*, bâtiment en ruine, grange démolie.

2. Le texte porte *de V.*

3. *Louvières*, peut-être le lieudit actuel des *Petites Louvières*, terroir de Recouvrance, section C, Cadastre de Bannogne. — *En cunchie, lieu ou environ*, peut-être pour *en ce dit lieu ou environ...* Voir plus bas la même tournure.

4. *En Croierelles*, sans doute même lieudit que *Créruelle* ou *Céruelle*, c'est-à-dire en crayères, terroir de Bannogne, section B du Cadastre.

Beste[1] ; item une masure devant la maison du presbitaire[2]. Somme toute des terres dessusdites : LXI jours III quarteilz et demi ou environ ; item tient de moi en fieuf Jehan de Houssoy, escuier[3], à cause de sa femme, Jehanne de Sainte Genevière[4], en la ville, terroir et appartenances du Thour, LX solz parisis qui li sont debus chascun an au jour de Pasques sur la taille de la ville du Thour par la main du maieur d'icelle ville. Item tient de moi en fief messire Joffrois de L'Eschielle[5], chevalier, cent soldéez de tournois de terres[6] sur la ville et héritages d'Erpy[7], que ilz li doient, tant pour paisturage comme pour autrez chozes, et espécialment pour ce que ilz sont on sauvement et sen (*sic*) la garde de mon chastel et chastellenie du Thour.

Item tient de moi en fieulz messire Oliviers d'Escaonvelt[8], chevaliers, à cause de Margueritte de Rumigny[9], dame de Geron-

1. *La Beste*, lieudit actuel *La Bête*, terroir de Villers-devant-le-Thour, section B du Cadastre ; ou lieuxdits la *Grand'Bête* et la *Petite Bête*, terroir du Thour, section D du Cadastre.

2. Il s'agit évidemment ici du presbytère du Thour, ce qui indique la résidence d'un curé à cette époque.

3. *Jehan de Houssoy, escuier*, nom d'un seigneur d'origine inconnue.

4. *Jehanne de Sainte Genevière*, peut-être originaire de *Sainte-Geneviève*, village de Thiérache, canton de Rozoy-sur-Serre (Aisne).

5. *Joffrois de L'Eschielle*, probablement seigneur ou originaire de *L'Echelle*, commune du canton de Rumigny (Ardennes).

6. *Soldée de tournois*, mesure de terre qui rapportait un sou tournois de rente, terme analogue à *livrée de tournois*.

7. *Erpy*, actuellement *Herpy*, commune du canton de Château-Porcien. Cette localité est située sur l'Aisne, mais son vaste terroir s'étend jusqu'auprès de Bannogne et du Thour, où venaient paître et s'abreuver ses troupeaux. Voir plus loin le dénombrement de 1616. — Les *cent soldées de tournois de terres* expriment la valeur en numéraire ou monnaie tournoise des biens tenus en fief sur le terroir d'Herpy.

8. *Oliviers d'Escannevelle* ou *d'Esconevelt*, seigneur allié à la maison de Rumigny. Voir la note 9.

9. *Rumigny*, chef-lieu de canton (Ardennes), ancien siège d'une importante baronnie, où résidèrent de nombreux et puissants seigneurs alliés à la plus haute noblesse de Champagne et de Lorraine. Voir la généalogie des sires de Rumigny dans l'ouvrage récent de M. l'abbé C.-G. Roland, curé de Balâtre (Belgique) : *Histoire généalogique de la maison de Rumigny-Florennes*, Namur, 1891, in-8°, extrait des *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XIX et XX. — L'alliance indiquée ici ne figure pas dans cette généalogie, mais voici à cet égard une note de l'abbé C.-G. Roland : « Marguerite de Rumigny est omise dans ma généalogie. Elle doit être fille de Robert de Rumigny, sr de Girondelle, et de Marie de Saint-Algis (voir p. 204). — J'ai trouvé à la date du 10 avril 1430 (*Archives des Ardennes*), un Olivier d'Escannevelle, seigneur de Girondelle, châtelain de Château-Regnault... La vraie forme de ce nom est donc probablement

delle[1], sa femme, ce qui c'ensuit : c'est assavoir la moitiet de la ville de Juzainnecourt[2], avecques toute haulte justice, moyenne et basse ; item la moitié du four et la moitié de la riviere de ladite ville depuis le molin en avalx[3], et puellent valoir par an à crois et à descrois environ XX solz par an, et la justice XX solz par an ou environ ; item au jour des Amez, XVI livres parisis ou environ et lez doient tous ceulx qui tiennent héritages en ladite ville ; item XL solz parisis que il prent de rente annuelle et perpetuelle au jour de Noel à Saint Germainmont sur la taille du seigneur ; item VI quarteilz et ung pugnet de terres et de boz qui puellent valoir par an environ V s. ; item une masure séant dessoubz le moulin qui puet valoir par an à crois et à descrois environ X solz ; item XXXIII pouillez ou environ, la pouille VI d. ; valent environ XVI solz et demi ; item la moitié de VII s. de cens de prez qui sont debus au jour de la Saint Remy en ladite ville ; item XII arpens de prez ou environ en chemin de la Praelle[4], qui puellent valoir par an à crois et à descrois environ LX solz ; item XIIII sestiers de fourment qui sont debus au jour de la Saint Remy et puellent valloir par an LX et X solz ; item VII sestiers et demy d'avainne qui sont debus au dit jour et puellent valloir à crois et à descrois environ XXI solz, et est assavoir que lez habitans de ladite ville et tous ceulx qui ont héritages en bang et finage d'icelle lez doient ; item VI quarteilz de vignes séans devant ladite ville et puellent valoir par an à crois et à descrois environ XXIIII solz ; item en ladite ville une maison qui puet valoir par an à crois et à descrois environ XXIIII solz ; item devant ladite maison ung persoir qui puet rendre par an II muis de vin ou environ, le muy prisiet XVI solz,

Descannevele ou peut-être *Desconevelt* (étymologiquement *beau champ*). Voir la *Revue historique ardennaise*, 1894, p. 136, Jean de Sconevelt. » *Baldtre*, 15 *octobre* 1896.

1. *Gerondelle*, auj. *Girondelle*, canton de Rumigny.

2. *Juzainnecourt*, auj. *Juzancourt*, canton d'Asfeld, voir plus haut.

3. Il n'existe plus de moulin sur le terroir de Juzancourt ; celui qui est situé en amont, sur le ruisseau des Barres, s'appelle le moulin du *Thenorgues* ou *Tenor*, terroir de Saint-Germainmont, et il n'y a pas de moulin en aval jusqu'au confluent du ruisseau dans l'Aisne. Mais il est clair d'ailleurs que la « rivière de Juzancourt », indiquée ici, n'est pas le ruisseau des Barres, mais le ruisseau dit *Fossé de la Petite Rivière*, sur l'*Atlas cantonal* de Vendol, et presque tari maintenant, qui va des bois de Juzancourt, à travers la prairie d'Asfeld, se jeter dans l'Aisne près de la Maladrerie, tel qu'il figurait encore sur la carte de Cassini. Or, on a gardé souvenir d'un moulin dit *Moulin Mina*, qui aurait existé sur son cours près du vivier de la Presle, et dont on a retrouvé les meules et matériaux. Ce serait donc bien le « molin en avalx » dont il est question ici.

4. *Chemin de la praelle*, chemin encore existant conduisant au prieuré de la Presle, monastère de bénédictines relevant de l'abbaye de Molesmes, fondé au XIIIe siècle et détruit durant la guerre de Cent ans. Voir une note plus haut à ce sujet.

valent XXII solz ; item en ladite ville plusieurs courtilz[1] sur lez quels il ne sarroit fere prisie car maintenant on ne l'en rent riens.

Item tient de moi messire Jacques de Beaufort[2], chevalier, ung hommage à sa vie, lequel soloit tenir le sire de Lor, en la ville, terroir et appartenances du Thour, et premiers une maison, la grange et tout le manoir, ainsy comme il se contient avecques un jardin à la Voie de Gersicourt, tenant à la maison Henry Ancel, et ung jardin en la Voie de Saint Simon tenant à mon vivier ; item XI^xx et nuef[3] jours et demy de terrez arables ou environ appartenant à la dite maison, entre bonnez et mauvaizes qui li puellent valoir, une année plus et l'autre moins, à crois et à descrois, la maison et le jardin dessusdit, VIII muis de grains ou environ, tier fourment, tier soille et tier avainne ; item ung boz delez le molin dessoubz la porte de la Cousture[4], qui puelt valoir par an à crois et à descrois IIII solz ou environ ; item en cens de vignes, de boz et de jardins, LX et onze solz ou environ ; item sur l'assise du Thour debue au jour de Pasques, IIII livres parisis ; item XXII piècez de poulaille ou environ, tant pouillez comme chappons, debus sur certains courtilz et maisons en ladite ville ; item tient dudit messire Jacques de Beaufort en fielx et de moy en ariere fieulx lez enfens Jehan de Saint Martin[5], X jours et demy de terres arables ou environ et d'un seul fieuf qui puet valoir par an environ III sestiers soille et advainne ; item le four de la Cousture du Thour, qui puet valoir par an à crois et à descrois LX et dix solz parisis ou environ. Item tient dudit messire Jaque en fieuf et de moi en arrière fieuf li Alemens d'Arrensort[6], en terroir du Thour, XXXIIII jours de terres arables ou environ et d'ung seul fieuf, qui puet valoir par an environ VI sestiers de grains, bléd ou avainne.

Item tient de moi en fieuf Gobert de Suzanne[7], escuiers, les

1. *Courtilz*, dépendances d'une habitation rurale, comme l'explique le *Dictionnaire de Trévoux* : « Petite cour qui n'est point fermée de murs, mais seulement de hayes, de fagotage ou de fossez, *Chors*, *cohors*. On le dit aussi des bassecours, où on fait le manège de la campagne. On le dit aussi en quelques lieux des jardins. » T. II, col. 340.

2. *Jacques de Beaufort*, seigneur non résidant et d'une origine qui paraît étrangère aux environs du Thour.

3. Ici finit le 3e rôle, et commence le 4e et dernier.

4. *Le molin dessoubs la porte de la Cousture* devait être situé sur le ruisseau sortant de la *Fontaine à l'eau blanche*, à peu près à l'endroit de la brasserie moderne qui se trouvait en aval de cette fontaine. Au-dessus, en effet, commençait le quartier de la Couture, alors séparé du reste du village et fermé d'une porte au sommet de la place publique actuelle.

5. *Jehan de Saint Martin*, nom cité plus haut.

6. *Li Alemens d'Arrensort*, nom cité déjà sous la forme *Li Alemans d'Errensort*.

7. *Gobert de Suzanne*, peut-être le frère de *Mauvinet de Suzainne, seigneur de Crièvecuer et de Villers devant le Thour en partie*, cité plus haut.

chozes qui c'ensuient : c'est assavoir la forteresse d'Amaingne et lez fossez et une place devant et le jardin derrier, royé les prez[1], tout ainsi comme lez dites choses ce contiennent et comportent ; item la justice foncière que il a en la ville d'Amaingne et ou terroir, de quoi on fait vez et desvez par devant son maieur, comme on fait par devant lez autrez maieurs ; item certains cens que il ha par lui et autres sorcens en commun, et puet valoir la dite mairie, avecques lez cens, pour an XXIIII solz parisis ou environ ; item certains sourcens sur maisons, qui puellent valoir par an II sestiers d'avainne et VIII pouillez ou environ ; item le VIIIe du four d'Amaingne, qui puet valoir XXXVI solz pour an ; item ma part dez terraiges qui puet valoir pour an XXXIIII sestiers par moitié ou environ ; item XV cent[2] de boz ou environ on dit terroir, le jour de XII ans puet valoir III francz ou environ[3] ; item les terrez arablez : premiers C et X verges à l'Ourmez[4], royé le sire de la ville[5] ; item LX verges au Tranlez, royé Couillot ; item au Pommeruel, XIII^xx et III verges, royé le sire de la ville ; item III jours et demy à la Corvée, tenant au chemin de Rethel ; item ung jour de XII verges en Meriagines, royé la femme Larget Huart de Semouy ; item XLIIII verges en Meriagines, roié le Maurial ; item encor XLIII verges en Meriagines, roié le Maurial ; item LIIII verges au Chenez, roié les hoirs le Pertoys ; item VI quarteilz à la Tranloye, roié Gerondellot ; item XXIII verges à la Tranloie, roié Husson le Charpentier ; item III quarteilz au Suzim, roié lez hoirs Jehan Bonnet ; item XXVII verges au petit Suzum, royé les hoirs le Pertois ; item ung jour et VII verges à la Caure, royé lez hoirs Thiery de Vendi ; item XXX verges à la Caure, roié Lefevre de Pergny[6] ; item L verges à la Harbes, royé la femme Larget Huart de Semouy ; item ung jour et quatre verges en Convellez[7], roié les hoirs Thiery de Vendy ; item IX quarteilz et XVII

1. *Forteresse d'Amaingne*, il n'y a plus trace à Amagne d'une maison forte. Mais on trouve le lieudit *Les Mottes*, section du Village.

2. Le mot *cent* est marqué C. sur la pièce. Il faut sous-entendre une mesure quelconque.

3. Cette phrase doit signifier qu'en douze ans un jour peut rapporter trois francs environ. La coupe avait lieu probablement tous les douze ans.

4. Un grand nombre de lieuxdits du terroir d'Amagne avaient emprunté leurs noms aux arbres qui marquaient leur emplocement : *L'Orme*, *Le Tremble*, *Le Pommier*, *Le Chêne*, *Le Suzin* (ou Sureau), *La Caure*, *La Caurelle*, *L'Epine*, *Le Cerisier*, *La Saulx*, etc. Ces désignations prouvent que les arbres étaient alors répandus au milieu des champs, sans perte pour la culture ; c'était un grand embellissement pour le paysage, en même temps qu'une bienfaisante coutume qui procurait de l'ombre au moissonneur et au passant. Puisse-t-on reprendre un peu cette coutume de nos jours, où la culture intensive fait table rase de tous les ornements de la campagne !

5. *Le sire de la ville*, le seigneur principal d'Amagne.

6. *Pergny*, doit être *Pargny*, ou *Pargny-Resson*, près de Rethel.

7. *En Convellez*, ou *Connellez*, peut-être pour *Commelles*, petite vallée.

verges à l'Espine Baiart, roié Colart du Chênes; item V quarteilz à la Moussemere[1], roié les paistures devers le chemin de Faulx[2]; item VI jours et XXXVI verges en Conmez[3], royé le sire de la ville; item V jours à la Caurelle, roié madame de Chacin[4]; item LX et X verges à la Caurelle, roié madame de Chacin; item III jours et demy à la Grève, roié Mavinet; item IX quarteilz et X verges à la Fontaine à la Saulx, roié Thiebaut Le Vial; item III jours et III quarteilz au Ponth à la Saulx[5], roié le chemin et les Paistures; item un jour et dix verges derrier le jardin Gobert; item XII fauchiez de prez en Clan, roié le sire de la ville; item VI fauchiez en Bronis, royé les hoirs Thomas d'Escourda[6]; item IIII fauchiez et ung quartier en Pellenassez, roié Thiery de Vendy, et puet valoir le jour de terrez et la fauchie de prez pour an par moitié VI quarteilz ou environ.

Item tient dudit Gobert de Suzanne en fieuf et de moi en ariere fieuf Jehan de Vendy[7], escuier, ce qui c'ensuit : premiers III fauchies de prez en Brony, roié Guillaume Batillier; item une pièce de terre sur la mer[8], contenant IX^{xx} verges ou environ, roié Jehannotin[9]; item ez Ars Jehan, LX verges ou environ; item III jours et demy ès Ars Huet; item au Pommeruel, L verges ou environ; item on champ à la Porte, LX verges ou environ; item en Conmez, IIII^{xx} verges ou environ. Item tient dudit Gobert de Suzainne en fieuf et de moi en ariere fieuf damoizelle Margueritte, jadis femme de feu Guillemin Batillier, c'est assavoir III faulchiez de preiz ou environ séans en Bronny[10]; item III faulchiez de preis ou environ séans en Pellenasse[11]; item XIV^{xx} verges de terrez ou environ séans ès Ars Huet[12]; item LX et X verges de terrez ou environ, séans à la Porte; item C verges de terrez ou

1. *Moussemere*, à rapprocher d'un autre lieudit cité plus loin, *Sur la mer*.

2. *Faulx*, commune de *Faux-Lucquy*, voisine d'Amagne, du canton de Novion-Porcien.

3. *En Conmez*, de *Commes*, vallon, déclivité. Lieudit actuel *Les Commes*, section A.

4. *Madame de Chacin*, nom inconnu dans la noblesse de Champagne.

5. *Au Ponth à la Saulx*, lieudit *Le Pont à la Saulx*, section A.

6. *Escourda*, c'est le village *d'Ecordal*, voisin d'Amagne, du canton de Tourteron (Ardennes).

7. *Jean de Vendy*, tire son nom du village de *Vandy*, canton de Vouziers.

8. *Sur la mer*, lieudit près d'une mare, d'un gué.

9. Il faut probablement lire ainsi ce mot qui est écrit Jehotin sans abréviation.

10. *Bronis*, *Brony* ou *Bronny*, ancien lieudit dans la prairie d'Amagne.

11. *Pellenassez*, *Pellenasse*, ancien lieudit dans la prairie. Lieudit actuel *Grande* et *Petite Pennasse*, section A du Cadastre.

12. *Es ars Huet*, terre dans les champs tirant son nom d'*arcs*, *arceaux*.

environ, séans en Conmez ; item L verges de terres ou environ séans au Pommeruel.

Item tient de moy en fieuf messire Gerars de Barbenchon, chevaliers, seigneur de Juemont[1], à cause de Ysabel sa femme, lez chozes qui c'ensuient : c'est assavoir le moulin d'Ameingne[2] ; item le tier de la basse justice et puet tout ce valoir environ XX solz de cens, tant à la Saint Jehan Baptiste, à la Saint Remy, tant à la Saint Martin, au Noel, tant à Pasques et tant en la moyenne de may[3] ; item XX et cinq fauchiez de preiz ; item XX et ung jours de terres arables ou environ ; item XXXII jours de boz on environ ou boz de Grusin[4], ainsy qu'il ce comporte.

Item tient de moy en fieuf Mabille, jadis femme Forton, en la ville terroir et appartenances de Amaingne ; c'est assavoir la moitiet d'une pièce de terre arable séant delez le moulin de ladite ville, delez le chemin d'une part et delez lez Aisemens d'aultre part ; et contient ceste moitié environ II jours ; item la moitié d'une pièce de terre séant en Comez, delez la terre de noble homme, Monsigneur Jehan Rivet[5] d'une part et à la terre de Madamme de Monthaulon[6] d'autre part, et contient ceste moitiet III quarteilz ou environ ; item la moitiet d'une pièce de terre séant aux Seriziers, delez la terre Monsieur Jehan Rivet ou sez hommes d'une part et delez la terre Jehan de Pertes[7] d'autre part, et contient ceste moitiet quarteil et demi ou environ ; item la moitié de sixte dez terrages francs et puet valoir ceste moitié IIII sextiers ou environ, moitié fourment et moitié avainne, et vat à croiz et à descrois.

Item tient de moy en fieuf Jehan de Saulx, sire de Matignicourt[8], escuier, à cause de Jaqueline de Reins, sa femme, les choses qui c'ensuient, c'est assavoir de toutes lez vignes (*sic*)

1. *Gérard de Barbenchon, seigneur de Juemont*, il s'agit d'un chevalier originaire sans doute de *Barbançon*, dépendance de Grandpré.

2. *Moulin d'Ameingne*, c'est sur le ruisseau de Saulces qu'était situé le moulin d'Amagne. Il y eut aussi un moulin à vent.

3. *La moyenne de may*, échéance fixée au milieu du mois de mai, sans date fixe. Le Dictionnaire de Godefroy cite plusieurs exemples de Froissart employant ce mot dans ce sens en parlant d'un mois quelconque.

4. *Bos de Grusin*, le bois de Grusin était indiqué sous ce nom sur la carte de Cassini, au-dessus de Crèvecœur et près de Sausseuil. Section A de *Gruzin* au Cadastre.

5. *Jehan Rivet*, peut-être le seigneur d'Amagne à cause de la qualification de *Monsigneur*.

6. *Madame de Monthaulon*, nom étranger à la contrée.

7. *Jehan de Pertes*, tire son nom du village de *Perthes*, commune du canton de Juniville (Ardennes).

8. *Jehan de Saulx, sire de Matignicourt*, seigneur dont la provenance paraît étrangère à la contrée ; sa femme, *Jacqueline de Reins*, sans doute originaire de cette ville. Matignicourt, canton de Thiéblemont (Marne).

grosses et menues[1] de la ville, terroir et appartenances de Son delez Hanteville[2], de nuef pars lez deux pars et puellent valoir ycellez deux pars par communes années à crois et à descrois, environ cinquante sextiers de grains, tiers fromment, tier métillon, et tier avainne, mesure de Chastel en Porciens[3].

Toutez lez quelles chosez dessus dittes, je Jehan de Chastillon, chevalier, signeur dou Thour dessusdit, tieng et advoue à tenir du roy mon tres redoubté signeur en la manière dessus ditte. Et assavoir est que se je avoie aucune chose oublié à mestre ou denommer en ce présent dénommement, que je tiengne ou doie tenir du roy mon tres redoubté signeur, tant en fieulx comme en ariere fieulx ou autrement, sy le advoue-je à tenir du roy mon tres redoubté signeur, tout ainsy et samblablement comme se il estoit esclarcy ou denommeit en ce présent denommement. En faisant protestation de le denommer et esclarcir et mettre en dénommement toutes fois que il venra à congnoissance. En ancores faiz je protestation que se je n'avoie bien esclarcy lez chosez contenues en ce présent dénommement, de lez esclarcir, especifier par autre manière, se mestier en est, toutes fois que requis en seroie. Eng tesmoing dez quellez chosez, je Jehan de Chastillon, chevalier, seigneur du Thour dessusdit, ay fait seeller ce présent denommement de mon propre seel. Qui fut faiz le premier jour du mois de decembre, l'an de grâce mil trois cens quatre vinx et dix. Et je Jehan de Chastillon, seigneur du Thour dessusdit, recongnois et advoue à tenir du roy, mondit seigneur, mon chastel et chastellenie du Thour dessusditte, avec toutes les appartenances et apendances quelconques, tant en cens, rentes, jurées, tailles, terres, près, bois, forès, yaues[4], rivières, chasses, garannes, fiez, arrriere-fiez, vassaux, hommes, subgès, services, seignouriez, justices nobles, patronnages, foires, marchiés, tabellionnages, villes, manoirs, comme autrement, sens aucune chose excepter.

Ce sont les correptions qui ont esté faites en ce présent denommement, lesquelles je Jehans de Chastillon, seigneur du Thour dessus dit, rattiffie et approuve en ce présent dénomme-

1. *Vignes grosses et menues*, n'a pas de sens, et il faut plutôt supposer que le copiste a écrit *vignes* pour *dîmes*, alors surtout que la redevance est indiquée en grains. Le baron du Thour percevait à Son deux parts sur neuf des dîmes du lieu.

2. *Son delez Hauteville*, la commune de *Son*, canton de Château-Porcien, est voisine de *Hauteville*, annexe de cette paroisse.

3. *Chastel en Porciens*, ou *Château-Porcien*, chef-lieu du comté de ce nom, puis d'une principauté unie au Rethélois. La mesure porcienne est restée en vigueur jusqu'aux réformes métriques. Voir les *Tables de comparaison des mesures et poids anciens et des nouveaux...*, par R. D. Mary et J.-B. Vaucher, *Vouziers*, *Lapie*, 1840, p. 113.

4. *Yaues*, eaux, terme à rapprocher des fontaines, marais, fossés, etc., désignés dans la pièce.

ment, dessoubz mon propre seel, tout ainsy et par la manière que sont lez chozes devant dittez : et premierement ha en la soixante et XVIIe ligne razeure en premier rôle, la où on dit « Guillaume de Champy, escuier » ; item en secon rôle, en la cinquante et VIIIe ligne, est razure là où on dit « Gerart de Chauvency, chevalier » ; item on dit rôle en la soixantiemme ligne est razure là où on dit « Gerart de Chauvency » ; item on dit rôle en la soixante et cinquième ligne est razeure là où on dit : « Mauvinet de Suzanne, de damoizelle Marie sa femme ». Donné comme dessuz. Item encores depuis ont esté faictes plusieurs raseures et superscriptions en ce présent dénommement, lesquelles, je Jehan dessusdit, approuve comme dessus.

(*Archives nationales*. P 183[2] cote XIIIe LIX^*bis*. — L'original sur parchemin, en quatre rôles. Le sceau a disparu.)

(*A suivre*.)

Henri Jadart.
Léon Le Grand.

NÉCROLOGIE

Le 2 octobre 1896, ont eu lieu à Reims les obsèques de M. Etienne Robert, officier d'académie, ancien maître de chapelle de l'église métropolitaine de Reims, décédé le 29 septembre, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Un vieil ami du défunt, M. Aubert-Loche, conduisait le deuil. On remarquait dans l'assistance : MM. Ernest Lefèvre, Emile Mennesson, Duval, Jolly, adjoint, Henri Henrot, ancien maire, Warnier, ancien député, etc. Au cimetière, MM. Aubert-Loche, Ernest Lefèvre, Jolly ont pris successivement la parole.

Dès son plus jeune âge, M. Robert avait manifesté des dispositions musicales peu communes. Tout enfant, à *neuf* ans, il dirigeait une messe en musique à Saint-Jacques. Il fut un peu plus tard maître de chapelle, puis organiste de cette paroisse. C'était le meilleur élève d'un maître rémois distingué, M. Fanart.

De 1838 à 1848 et au delà, M. Robert a dirigé la fanfare de l'institution Goubaux, la musique du Lycée, la musique de la garde nationale, la Société philharmonique. Mais son grand mérite et sa renommée se sont surtout affirmés dans ses fonctions de maître de chapelle de Notre-Dame. C'était un harmoniste des plus distingués et des plus sûrs. Il a harmonisé le chant romain avec un charme et une science très rares. Quelques-unes de ses hymnes sont de véritables petits chefs-d'œuvre.

Pendant une quarantaine d'années, il resta à la tête du chœur de Notre-Dame. Il était en même temps professeur à la Congrégation, où il enseigna pendant *cinquante-deux ans*. On y a fêté ses « noces d'or », ou plutôt sa cinquantaine, il y a quelques années.

On ne saura jamais, écrivait un de ses amis, tous les trésors de dévouement que M. Robert a dépensés à la Maîtrise. Il y multipliait ses leçons, si enviées en ville, bien au delà de ce qu'exigeait sa fonction. Ses nombreux élèves, disséminés à Reims et dans toute la France, resteront le meilleur témoignage de son dévouement et de son haut savoir. Citons entre autres : le regretté Grison, organiste à la Cathédrale ; Edmond Missa, compositeur et organiste à Paris ; Tritant, organiste et compositeur à Rethel ; Belleville, professeur et organiste à Saint-André ; Péria, maître de chapelle à Bayonne ; l'abbé Duval, organiste à la Cathédrale ; l'abbé Régnier, à Laon ; O. Coquelet, chef de musique au 2e du génie à Montpellier ; Cury, compositeur distingué et professeur de piano et d'harmonie à Paris ; E. Lefèvre, professeur, compositeur, chef de la Philharmonique et de l'Harmonie municipale ; Amb. Petit, directeur de l'Orphéon des Enfants de Saint-Remi, etc.

Habeneck, jadis directeur des concerts du Conservatoire, associait M. Robert aux plus remarquables exécutions, et aimait à lui reconnaître la science de direction que tout le monde a pu d'ailleurs constater.

M. Robert fût certainement parvenu au premier rang, s'il avait consenti à aller à Paris, où il avait été appelé. Mais fort modeste, répétons-le, et desservi par le physique, il ne consentit jamais à quitter Reims.

En 1872, M. Robert recevait, des mains de M. Jules Simon, alors ministre de l'instruction publique, les palmes d'officier d'académie. Cela n'a certainement pas augmenté sa bonne renommée — et maintenant il suffit de beaucoup moins de science, de services et de dévouement à l'art vrai, pour obtenir pareille récompense. Nous avons voulu seulement signaler le fait, sans en faire un titre de gloire à l'homme excellent et au musicien émérite dont nous regrettons la disparition.

M. Robert avait un seul frère, prêtre du diocèse de Reims, mort il y a quelques années.

Aux termes de son testament, M. Robert a légué 20,000 fr. à la Maison de Retraite, pour la création de deux demi-bourses ; 6,000 fr. à l'Hôtel Dieu ; 6,000 fr. à l'Hôpital-Général et 6,000 fr. à l'hôpital Saint-Marcoul.

Les amis de M. Robert, désirant perpétuer la mémoire de leur concitoyen, qui a fait de la Maîtrise de Reims une des premières de France, ont demandé à M. Chavaillaud, également rémois, le buste en bronze de M. E. Robert, qui sera placé sur sa tombe au cimetière du Nord ; le généreux sculpteur offre gracieusement son temps et son talent, mais il reste des frais de fonte, de mise en place, etc., qui seront couverts par une souscription ouverte chez M. E. Mennesson, 10, rue Carnot.

***

On annonce la mort de M. Paul-Emile Flye Sainte-Marie, ancien député de la Marne en 1871-72, décédé à Kerguen-en-Arradon (Morbihan), à l'âge de 66 ans.

En 1848, — il avait par conséquent 18 ans, — le jeune Flye Sainte-Marie, qui achevait ses études, combattit pour l'ordre, lors des journées de juin, aux côtés de son père qui se trouvait alors à Paris, et mérita d'être distingué par le général Cavaignac. Officier d'artillerie lors de l'expédition de Crimée, il perdit un bras au siège de Sébastopol, et néanmoins fit encore la campagne d'Italie. Quelques années après, il quittait le service à cause de sa blessure, et fut nommé receveur particulier des finances.

Lors de la guerre de 1870, voyant la patrie en danger, M. Flye Sainte-Marie alla offrir ses services au Gouvernement de la défense nationale. Réintégré dans son grade de capitaine d'artillerie, il fut

cité plusieurs fois à l'ordre du jour, et nommé commandant d'artillerie et officier de la Légion d'honneur.

Le 8 février 1871, il était élu, au scrutin de liste, député de la Marne, par 37,124 voix ; il représentait plus spécialement l'arrondissement de Vitry, qui avait voulu donner à cet ardent patriote une preuve de son estime. Le nouveau député était digne, par son caractère et par son passé, de la confiance de ses concitoyens.

Obligé de se consacrer tout entier à des devoirs de famille, il donna sa démission de député le 26 août 1872.

Quelques années plus tard, notre honorable compatriote était nommé trésorier-payeur-général.

Les obsèques de M. Flye Sainte-Marie ont été célébrées en l'église Notre-Dame de Vitry-le-François, le jeudi 8 octobre, à 11 heures du matin.

Les cordons du poële étaient tenus par MM. Nouguier, receveur des finances, Paul de Saint-Genis, capitaine de frégate en retraite, le colonel Dominé et le commandant Le Flem.

Deux des fils du défunt, lieutenants d'infanterie, ainsi que M. Camille Flye Sainte-Marie, son frère, conduisaient le deuil.

On remarquait dans l'assistance, MM. Noël, sous-préfet de Vitry-le-François, Collet, maire, la plupart des membres de la Société des Sciences et Arts de Vitry, dont M. Flye Sainte-Marie faisait partie, des conseillers municipaux, des officiers de la garnison, etc.

Au cimetière, M. Fernand de Dartein, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, a prononcé l'éloge funèbre du regretté défunt.

***

Nous apprenons la mort d'un missionnaire du Sacré-Cœur d'Issoudun, originaire du diocèse de Troyes, le R. P. Théophile-Magloire Cramaille.

Né à Villenauxe le 18 octobre 1843, le P. Cramaille entra en 1866 chez les Missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun. En 1881, il partit avec deux autres prêtres de la même Congrégation pour les missions d'Océanie. Il était depuis quinze ans à Port-Léon, en Australie, quand sa santé, fortement ébranlée sous ce climat débilitant, l'obligea à revenir en France pour se rétablir. Mais il ne put supporter les fatigues de la traversée, et il est mort le 22 septembre dernier sur la mer Rouge, à bord du *Yarra*. Son corps n'a pu être ramené en France et, suivant l'usage, il a été immergé.

***

Le 31 octobre ont eu lieu à Reims les obsèques de M. Emile Gosset, administrateur du Bureau de Bienfaisance, directeur de la Caisse d'épargne, décédé le 28 octobre dans sa cinquante-huitième année.

Le deuil était conduit par M. E Demorgny, ami du défunt, et par ses deux fils, M. le Dr Pol Gosset et M. Henri Gosset.

Dans l'assistance, nombreuse et émue, on remarquait M. Noirot, maire de Reims, et la plupart des administrateurs du Bureau de Bienfaisance et de la Caisse d'épargne. Au cimetière, M. Jolly, adjoint, président du Bureau de Bienfaisance, a rendu hommage aux rares qualités du regretté défunt.

***

Le mardi 3 novembre, ont eu lieu également à Reims, les funérailles de M. Adolphe Dauphinot, ancien manufacturier, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 31 octobre, dans sa soixante-quinzième année.

Les cordons du char funèbre étaient tenus par MM. le Dr Decès, pour la Société ; Maillet-Valser, pour la Société des Amis des Arts ; H. Jadart, pour l'Académie ; Neveux, pour l'administration des Hospices ; J. Holden, pour la Société industrielle ; Lee, pour la Société de Tir.

M. V. Diancourt, sénateur, conduisait le deuil.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'église Saint-Jacques.

Au cimetière, six discours ont été prononcés par MM. Diancourt, Neveux, Maillet-Valser, de Gosselin, Décès et Jadart.

Ce dernier a rappelé les services rendus par le défunt à sa ville natale dans le domaine des arts, et particulièrement de l'archéologie :

« ... Se tournant avec respect vers nos vénérables monuments du Moyen-Age et de la Renaissance, il en reproduisit les plus riches décorations, de concert avec M. Auguste Marguet, à l'aide de la photographie qu'il cultiva l'un des premiers avec une vocation d'artiste.

« C'est ainsi que nous devons à ses soins et à sa munificence les planches des *Tapisseries de la Cathédrale de Reims*, superbe ouvrage qu'édita en 1882 son libraire dévoué, M. Michaud, avec le concours de M. Ch. Loriquet pour le texte. Il avait mis au jour, dès 1867, avec la collaboration affectueuse de M. l'abbé Cerf, le *Trésor de la Cathédrale de Reims*, qu'il dédia au cardinal Gousset. Il ne s'intéressait pas moins aux *Tapisseries de Saint-Remi*, série splendide que les Gobelins restaurent en ce moment. Pour achever sa tâche, en ce genre, il forma un habile photographe, M. Trompette, en vue d'une reproduction complète de tous nos chefs-d'œuvre.

« Ce n'était pas assez pour cet esprit tenace et vigoureux, accueillant et bienveillant, fidèle, à la fois calme et énergique, dont les entreprises diverses furent autant de succès. Inspiré par son ami M Parcel, il transporta nos richesses artistiques à Paris

pour leur ménager la place qu'elles méritaient aux Expositions universelles. Mieux encore, il implanta ici le goût des Expositions rétrospectives et assura leur réussite dès la première tentative, en 1876.

« Quelle merveilleuse galerie il créa tout d'une pièce avec un cortège de collaborateurs rémois qui reconnaissaient en lui l'âme et le moteur de l'œuvre ! Aussi son concours fut encore demandé et gracieusement accordé à pareille résurrection du passé, renouvelée par l'Académie en 1895 : il vint y installer les plus précieux joyaux de ses collections remarquables en tous genres.

« A ce que fit M. Adolphe Dauphinot pour l'art ancien, ajoutez la direction et l'appui qu'il donna à la Société des Amis des Arts, à la Bibliothèque et au Musée de la Ville, aux Hospices, à la Société des Secours aux blessés militaires, comme à d'autres associations utiles, et vous aurez un ensemble imposant de services rendus à sa ville natale et à l'armée. »

Nous nous associons volontiers à ce juste tribut d'éloges rendu par le secrétaire général de l'Académie de Reims, à la mémoire de M. Adolphe Dauphinot et de son frère, M. Simon Dauphinot, qui tous deux se sont succédé dans les rangs de la Compagnie et l'ont grandement honorée à mérite égal, quoique dans des voies différentes.

***

M. Quinquet de Monjour, juge au tribunal de Reims, vient d'être cruellement éprouvé.

Un de ses fils, sergent d'infanterie, et qui se préparait à l'Ecole de Saint-Maixent, vient de mourir, au Camp de Châlons, des suites d'une fièvre typhoïde.

M. Quinquet de Monjour avait eu déjà, l'an dernier, la douleur de perdre son fils aîné, prêtre missionnaire en Afrique.

***

On annonce également la mort :

De M. Alfred Desessards, contrôleur principal des contributions directes à Remiremont (Vosges), gendre de M. E.-V. Bitsch, ancien propriétaire et directeur de l'*Echo de la Marne* de Vitry-le-François, décédé subitement le 10 octobre 1896, à l'âge de 49 ans ;

— De M. Léon Grison, décédé à Château-Thierry, dans sa soixante-troisième année.

M. Grison était le frère de M. Jules Grison, organiste de la cathédrale de Reims, décédé lui-même il y a deux mois à peine. Il avait rempli, dans l'église Saint-Crépin de Château-Thierry, les fonctions d'organiste pendant trente-deux ans ;

— Du T. C. Frère Arateur, décédé, presque octogénaire, du Pensionnat des Frères des Ecoles chrétiennes, rue de Venise, à Reims, après un professorat de cinquante-et-un ans ;

— De M. l'abbé Groslevin, curé de Clamanges (Marne), décédé à l'âge de 88 ans après avoir desservi cette paroisse pendant plus d'un demi-siècle ;

— De M. Charles Pochet, ancien conseiller municipal de Châlons, ancien maire de Tancrou (Seine-et-Marne), décédé à Châlons le 14 octobre, dans sa quatre-vingt-huitième année.

M. Charles Pochet avait dirigé longtemps une entreprise de travaux publics. On lui doit notamment, à Châlons, la construction de la prison départementale, de l'hémicycle de la porte Marne et des écluses du canal ;

— De M. Gillet-Hémar, ancien conseiller municipal et suppléant du juge de paix à Signy-le-Petit (Ardennes), décédé le 24 octobre 1896 ;

— De M. David Dietz, ancien directeur des Ateliers et ancien inspecteur de la Compagnie de l'Est, à Epernay, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Paris à l'âge de 70 ans.

M. David Dietz prit une part active à la défense de Metz en 1870 et coopéra à plusieurs actions d'éclat avec la brigade mixte du général Lapasset, notamment à l'attaque du château de Peltre. Metz bloqué, il installa une ambulance dans des wagons où furent soignés plus de trois mille de nos soldats ;

— De Mme Marie-Louise-Alice Parigot, épouse de M. René-Silvain-Joseph Barat, président du tribunal civil de Pontoise.

La défunte était la fille de M. Parigot, ancien conseiller munipal et président du tribunal civil d'Epernay, aujourd'hui président du tribunal civil de Provins, — et la petite-fille de M. Chanoine, qui fut maire d'Epernay ;

— De Mme Carrette, femme de M. Edmond Carrette, notaire honoraire, décédée à Juniville (Ardennes), dans sa quarante-quatrième année ;

— De M. Gandon, chevalier de la Légion d'honneur, vétérinaire inspecteur du service sanitaire municipal à Laon, décédé subitement dans cette ville, le 3 novembre 1896. L'inhumation a eu lieu le 6, à Mareuil-le-Port (Marne).

Le défunt était gendre de M. le Dr Remy, de Mareuil-le-Port, et neveu, par alliance, de M. le Dr A. Remy, de Châtillon-sur-Marne.

BIBLIOGRAPHIE

Dr Pol Gosset, *Les sceaux de l'ancienne Faculté de médecine de Reims.* Reims, Matot-Braine, 1896, in-8° de 6 pp., avec fig. (Extrait de l'*Union médicale du Nord-Est*.)

L'intéressante étude consacrée par M. le Dr Pol Gosset aux sceaux de l'ancienne Faculté de médecine de Reims nous apprend, entre autres détails curieux touchant l'organisation de la vieille faculté, que les sceaux-matrices qui servaient naguère à authentiquer les diplômes, semblent avoir disparu à tout jamais dans la tourmente révolutionnaire, alors que le grand sceau de la Faculté de droit de Reims a pu se conserver jusqu'en 1873 dans la belle collection Dongé, aujourd'hui dispersée. Quant aux empreintes de cire rouge qui en étaient tirées, de fort rares spécimens, plus ou moins bien conservés, en donnent une idée assez exacte. M. le Dr Gosset reproduit dans son travail une épreuve très nette du grand sceau, d'après un diplôme de docteur, daté de 1681, qui figure dans la collection de M. le Dr Guelliot.

Ce sceau représente saint Luc, patron des médecins, assis sur un socle aux armes de la Faculté : mi-parti de la Ville et du Chapitre de Reims ; sa main droite repose sur un évangile richement relié, placé sur son genou, et sa main gauche étendue tient un rameau d'olivier ; à ses pieds est couché le taureau emblématique. La légende porte : *Sigillum. magnum. facult. medic. academiæ. remensis.*

Le petit sceau, à peu près semblable, avait pour légende : *Sigil. parv. facu. medic. acad. remensis.* On l'appliquait sur les diplômes de bachelier, le grand sceau étant réservé à ceux de licencié ou de docteur.

Ces sceaux étaient gardés soigneusement sous trois serrures, depuis la fin du XVIIe siècle, dans un élégant coffret du XVe, en bois revêtu de cuir gaufré dont l'ornementation reproduit constamment une branche de vigne s'enroulant autour d'un oiseau en relief peint de vives couleurs. Cette précieuse relique a été offerte récemment au musée par M. le Dr Th. Maldan, qui la tenait de son père.

A. T.-R.

* * *

Louis Morin, *Les associations coopératives de joueurs d'instruments à Troyes au XVIIe siècle.* (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. LIX.) Troyes, imprimerie Paul Nouel, in-8° de 33 pp.

Notre collaborateur M. Louis Morin, qui a déjà publié d'intéressants travaux sur l'imprimerie en Champagne, vient de consa-

crer quelques pages, dans les *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, aux *Associations coopératives de joueurs d'instruments à Troyes au XVIIe siècle*. On y trouve des renseignements curieux sur l'iconographie des joueurs d'instruments, l'organisation de la corporation, les statuts qui la régissent, l'opposition que rencontrèrent ces statuts, l'engagement des apprentis, etc. Des noms glorieux pour la vieille cité troyenne s'y rencontrent plusieurs fois cités, ceux de maîtres joueurs d'instruments, parents des peintres célèbres Pierre et Nicolas Mignard, du sculpteur François Girardon et des imprimeurs des XVIe et XVIIe siècles portant le même nom. Nous signalerons aussi la reproduction d'un bois populaire, *Musicien et Danseur*, tiré de la collection Honnet, à Troyes. L'étude se complète par un document précieux sur cetie matière, l'inventaire d'un maître joueur d'instruments au commencement du XVIIe siècle.

A. T.-R.

* * *

Sommaires de la *Revue historique ardennaise* (septembre-octobre 1896) :

I. *Tentative du comte de Soissons sur le Mont Olympe, en* 1641, par N. ALBOT.

II. MÉLANGES. — *Le cimetière mérovingien de Waleppe*, par A. LANNOIS. — *Fondation du couvent des Cordeliers de la Cassine, en* 1585, *par Louis de Gonzague et Henriette de Clèves, duc et duchesse de Nevers et de Rethel*, par HENRI LACAILLE. — *Notes extraites des registres paroissiaux de Gespunsart* (1640-1790) : *Baptêmes et inscription de cloches, centenaires, faits de guerre, notes sur les archevêques Maurice Le Tellier et François de Mailly, état des récoltes, professions diverses*, etc., par PAUL LAURENT.

III. CHRONIQUE. — Vente de Bollemont à Reims (H. JADART). — Récompenses décernées par l'Académie de Reims, pour les *Monographies de Château-Regnault* et du *canton de Flize*.

Novembre-décembre 1896 :

I. *La légende du dindon à Mézières*, par L. DEMAISON.

II. MÉLANGES. — *Sépultures franques à Chooz*. par N. ALBOT. — *Lieux ardennais détruits : Avrogne et Wallart*, par le Dr H. VINCENT. — *Mazarin à Rethel en* 1651, par HENRI LACAILLE. — *Le nom d'un brave : Cailliez, de Fumay* (1782-1848), par ROGER GRAFFIN. — *Notes sur la famille de Montbeton*, par PAUL PELLOT. — *Les tableaux, tapisseries et armes du château de Sy, en* 1636, par PAUL LAURENT.

III. BIBLIOGRAPHIE. — H. JADART, Topographie ardennaise (*P. Laurent*, de Rethel). — L'ABBÉ ANTOINE, Molhain, le hameau et la collégiale (*C.-G. Roland*). — SÉCHERET-CELLIER, Etudes historiques sur Raucourt et Haraucourt (*H. Jadart*). — Lettres de Baudin, député des Ardennes à la Convention.

IV. CHRONIQUE. — *Taques anciennes du faubourg d'Arches*. — *Poteries de grès flamand découvertes aux Ayvelles*. — *Antiquités découvertes à Charleville et à Mézières*.

V. *Table des matières du tome III de la* Revue historique ardennaise.

*
* *

Sommaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (novembre-décembre 1896) :

Jean Bourguignon et Charles Houin, *Poètes ardennais* : Arthur Rimbaud ; son enfance (1854 septembre 1870). — Henri Jadart et Paul Laurent : *Epigraphie campanaire ardennaise :* Les cloches du canton d'Asfeld (suite et fin). — Dr J. Jaillot, *Recherches sur l'abbaye de Chéhéry* (suite).

Impressions. — H. Bourguignat, Chiens d'Ardenne.

Variétés. — I. P. Collinet, Les cimetières gaulois d'Aussonce et de la Neuville-en-Tourne-à-Fuy. — II. Découverte archéologique à Vouziers. — H. B., Le chêne « les Quatre-fils-Aymon ».

Bibliographie. — Livres, Journaux et Revues.

Gravure (hors texte) : Plan de l'abbaye de Chéhéry, à la fin du xviiie siècle.

CHRONIQUE

Société littéraire et historique de la Brie. — *Séance du jeudi 15 octobre 1896.* — Présidence de M. Droz.

I. M. le président donne lecture du manuscrit de M. Corlieu ayant pour titre : *Maladie et mort de Bossuet.*

Après avoir jeté le plus vif éclat dans la chaire comme orateur, Bossuet, qui était arrivé sans infirmités à l'âge de 71 ans, commença à éprouver quelques altérations dans sa santé.

En 1699 il fut affecté d'un eczéma qui lui couvrit presque tout le corps. En novembre 1701 il ressentit des douleurs rénales assez violentes pour lesquelles il consulta Duverney[1], anatomiste en renom à cette époque et professeur au Jardin du Roi.

Le mois suivant, Bossuet consulta Dodart[2] qui constata la présence de la pierre. A partir de ce moment, Bossuet cessa d'aller en voiture et se fit porter en litière. En novembre et décembre 1703, Bossuet consulta de nouveau Dodard et Fagon[3] ; ce dernier ne fut pas de l'avis de Dodart et ne crut pas à l'existence de la pierre.

Le 27 février 1703, Dodart et Fagon voient de nouveau Bossuet; Fagon pense que le malade n'a qu'un rhumatisme à la vessie, les douleurs augmentent et on pratique le cathétérisme au mois de mars 1703.

Le 1er avril, Tournefort[4] et le chirurgien Mareschal[5] voient Bossuet ; Mareschal, dont la droiture égalait l'habileté, le sonde et constate la présence d'une pierre ; on n'ose le dire au malade.

Le 5 avril, l'abbé Bossuet, son neveu, le déclare au malade et lui fait entrevoir la possibilité de l'opération de la taille, ce qui l'effraya.

1. Duverney (Jean-Guichard), né à Feurs en 1648, maître chirurgien, membre de l'Académie des Sciences (1674), professeur d'anatomie au Jardin du Roi (1679), décédé le 10 septembre 1730.

2. Dodart (Denis), né en 1634, reçu docteur à Paris le 13 octobre 1660, membre de l'Académie des Sciences en 1673, décédé à Paris le 5 novembre 1707.

3. Fagon (Gui-Crescent), né en 1638, docteur le 9 décembre 1644, professeur au Jardin du Roi, premier médecin du roi en 1718.

4. Tournefort, né en 1666, docteur le 7 décembre 1696 , professeur au Jardin du Roi, plus connu comme botaniste que comme médecin , décédé en 1708, membre de l'Académie des Sciences.

5. Mareschal (Georges), né à Calais en 1658 ; maître chirurgien en 1688 ; chirurgien de l'hôpital de la Charité ; premier chirurgien du roi en 1703 ; mort le 13 décembre 1736.

Une consultation eut lieu entre Dodart, Mareschal et Fagon, et il fut décidé qu'on n'emploierait que des palliatifs.

Au mois d'août 1703, Bossuet, étant à Versailles, tomba gravement malade, il eut la fièvre, perdit la parole et présenta tous les symptômes d'une congestion cérébrale. Le 5 septembre, la nuit fut agitée et la tête s'embarrassa à nouveau ; le jeudi 24 septembre, Bossuet quitta Versailles et fut ramené à Paris, rue Sainte-Anne, vis-à-vis le n° 63 où était la communauté des Nouvelles Converties.

Dans les premiers jours de janvier 1704, Bossuet éprouva une crise violente pour laquelle on manda Dodart et Tournefort : la nuit du 2 au 3 mars fut très mauvaise. Le lundi 7 avril, Tournefort le trouve très mal ; le 8 avril, Bossuet reçut l'extrême-onction et il mourut le 12 avril, un peu avant 4 h. 1/2 du matin : il était âgé de 76 ans 6 mois et 16 jours.

L'autopsie fut faite le même jour, dans l'après-midi, en présence de Winslow. On trouva dans la vessie une pierre grosse comme un œuf ; la vésicule du foie était pétrifiée, mais ce dernier accident, selon Tournefort, était absolument étranger à sa mort, qui ne devait être attribuée qu'à la présence et au volume de la pierre. Le corps fut trouvé entièrement sain dans toutes les autres parties, et après avoir été embaumé il fut déposé dans un cercueil de plomb.

II. M. Morel donne ensuite lecture de son rapport sur le Congrès des Sociétés savantes et des Beaux-Arts de 1896. Il analyse la communication faite à la séance générale de clôture de ce Congrès tenue sous la présidence de M. Guieysse, ministre des colonies, le 11 avril dernier. L'auteur de cette communication est M. Grandidier, membre de l'Institut, qui a séjourné trente ans à Madagascar, et qui en rapporte des notions nouvelles, le plus souvent contraires à celles fournies par les livres parus depuis deux siècles.

M. Grandidier fait savoir par expérience que les Sakalaves, qu'on croyait être amis de la France et dignes d'intérêt, sont, en réalité, de purs sauvages rebelles à toute civilisation ; tandis que les Hovas, si longtemps honnis et décriés, malgré leurs vices et leurs défauts (voleurs et rusés), sont très intelligents et ont des qualités sérieuses.

Il tire de l'oubli le nom d'un explorateur presqu'inconnu, Mayeur, qu'on aurait dû consulter, parce qu'il a visité le nord et le centre de la grande île et qu'il n'y a pas séjourné moins de trente années, de 1758 à 1787. Ce qu'il en dit est encore vrai aujourd'hui.

Mayeur est le premier européen qui, à cette époque, ait encore pénétré dans l'Imérina ; ayant appris la langue malgache, il a décrit les mœurs et les usages des habitants de cette contrée qu'il connaissait à fond.

M. le président remet à la prochaine réunion le complément de l'intéressante lecture de M. Morel.

Séance du jeudi 12 novembre 1896. — Présidence de M. Gassies, vice-président.

M. le vice-président dépose sur le bureau, comme dons faits à la Société :

1° Les discours prononcés au Congrès des Sociétés savantes, le samedi 11 avril 1896, par MM. Grandidier et Guieysse. (Envoi du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.)

2° Notes sur Simon et Jean du Châtel-lez-Nangis et Jeanne de Prunai et sur deux monuments funéraires de Rampillon, par M. Maurice Lecomte.

3° Nécrologe de l'abbaye de Faremoutiers, de 1518 à 1610, par le même.

4° Etudes d'histoire et philologie, origine et formation des noms de lieux habités de l'arrondissement de Provins, par le même.

5° La *Petite Gazette de Dammartin*, par M. Lemarié.

6° Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille.

7° Le bulletin trimestriel de la Société académique de Boulogne-sur-Mer.

8° Mémoires de la même Société, tome XVII (1895-1896).

9° *Mélusine*, n° 5 du tome VIII.

***

Société académique de l'Aube. — *Séance du 20 novembre 1896.* — Présidence d'honneur de M. le préfet de l'Aube. Présidence de M. Dufour-Bouquot, vice-président.

Correspondance.

M. Letainturier, sous-préfet de Nogent-sur-Seine, est proclamé membre associé.

M. le président donne communication de l'extrait suivant du testament de M. Joseph Audiffred, qui concerne la Société académique : « Il sera aussi acheté une rente 3 0/0 sur l'Etat français, pour fonder une institution de 3,000 fr. de rente 3 0/0 que la Société académique de l'Aube emploiera, chaque année, en subventions au profit de jeunes gens pauvres et paraissant doués de dispositions spéciales dans les beaux-arts ; et enfin, une autre rente de 2,000 fr. en 3 0/0 français, pour fonder un prix artistique qui sera décerné, par la même Société, au producteur d'une œuvre artistique digne de cette récompense, en séance publique solennelle.

« Au cas où cette œuvre manquerait, la rente sera conservée jusqu'à ce que ladite œuvre apparaisse. »

Ouvrages offerts.

Par M. Georges Vallée, membre associé : Trois pièces relatives à la Société d'enseignement mutuel établie à Troyes, datées de 1818 à 1820, et signées des ministres de l'Intérieur, Lainé, comte Decazes et Siméon ; et « une lettre du grand-maistre et cappitaine de l'artillerie de France au sieur de Guichaumont, commissaire ordonnateur et provincial de l'artillerie, lui ordonnant de faire faire en toute diligence, en la ville de Troyes et aux lieux ès environs d'icelle, le nombre de cent charrettes à essieux de fer, neuves, avec vingt milliers de cordage à canon, couleuvrine et bastarde ; le tout propre pour servir aux équipages de l'artillerie des armées de S. M. » Cette pièce est datée de Paris, 7 mars 1635. — M. le président remercie M. Vallée de l'envoi de ces intéressants documents, qui seront déposés aux archives de la Société.

Par M. le baron J. de Baye, membre correspondant : La relation de sa mission en Sibérie, en 1895.

Par le général Bogdanovitch, par l'intermédiaire de M. J. de Baye : une brochure illustrée intitulée : *Les marins russes en France. Octobre 1893.*

Par M. Paul Fliche, membre correspondant : *Notice sur M. Emmanuel Briard ; Etude sur la flore fossile de l'Argonne.*

Par M. de Barthélemy, membre correspondant : *Rapport au nom de la Commission des antiquités de la France, sur les ouvrages envoyés en 1896 au concours de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; Lettres de noblesse accordées en mars 1789 à Mathieu, le fondateur des mines d'Anzin ; Note sur l'origine du blason féodal.*

Travaux des Sociétés savantes.

Journal de la Société des agriculteurs de France : Récompenses accordées à M. Ch. Ballet, au concours de Coulommiers.

Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France : Dissertation intéressante à la Société d'agriculture de Seine-et-Marne, relative aux plantations fruitières sur les routes. L'ingénieur en chef de ce département est défavorable à ce mode de plantation, et la majorité de la Société partage son avis.

Mémoires de la Société des Sciences et des Arts de Bar-le-Duc : Travail de M. Labourasse sur *Troyon ;* l'auteur y cite de curieux usages existant dans cette localité, au sujet des veillées, du carnaval, du charivari fait aux personnes âgées qui se marient, etc.

Académie nationale de Reims : Conférence de M. le baron J. de Baye, sur l'œuvre du peintre russe Vasnetzoff.

Lectures et communications du Président et des Membres.

M. le président déclare la vacance du fauteuil de M. Briard,

dans la section des Sciences. Il annonce ensuite que M. René Stourm vient d'être nommé membre de l'Institut dans la section des Sciences morales et politiques.

M. Arnoult lit un rapport sur les pièces de poésies envoyées pour le concours. Sa conclusion est qu'il n'y a pas lieu de décerner de prix ; la Société adopte cette conclusion. Toutefois, elle décerne une mention honorable à M. Gabriel Frétey, pour une pièce intitulée : *Nos inutiles.*

M. de la Boullaye dépose les ouvrages de MM. Paul Fliche et de Barthélemy, mentionnés plus haut, et donne sur eux d'intéressants détails. La première brochure de M. Fliche fait connaître *M. Emmanuel Briard,* botaniste lorrain enlevé récemment à la science comme son homonyme troyen. La seconde : *Etudes de la flore fossile de l'Argonne,* est d'autant plus intéressante pour la Société académique qu'elle va bientôt en recevoir une autre du même auteur sur *Les végétaux ligneux trouvés dans les sables verts, à Saint-Parres-les-Vaudes.*

M. de la Boullaye analyse le travail de M. de Barthélemy sur *l'Origine du blason féodal,* qui a été communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et qui résout une question historique non encore tranchée jusqu'à présent. Le plus ancien sceau armorié connu ne remonte qu'à 1170 : c'est celui de Philippe d'Alsace. Jusque-là, les seigneurs haut-justiciers avaient tous un sceau, les représentant armés et à cheval, et ne différant que par la légende. Vers la fin du XIIe siècle, ils commencent à substituer à l'intervention des nombreux témoins qui assistaient à la rédaction des actes, un sceau portant sur le bouclier du cavalier un signe particulier ; peu à peu, le bouclier ou l'écu portant ces signes ou figures héraldiques fut seul représenté sur le sceau. Celui-ci restait alors attaché au fief et se transmettait avec lui à ses possesseurs successifs, ce qui explique les changements survenus parfois dans les armoiries d'une famille, tandis que les armoiries des anoblis, rappelant d'ordinaire les motifs de leur anoblissement, furent personnelles à eux et à leurs descendants.

M. de la Boullaye indique ensuite, d'après une récente communication notée par lui à la Société des antiquaires de France, un procédé employé depuis longtemps au Musée de Stockholm pour le décapage des objets en fer. Il consiste à enrouler l'objet d'une feuille de zinc très mince et à le plonger, pendant vingt-quatre heures, dans une solution de soude caustique, à 30 ou 40 degrés pour 100. Quand on le retire, il ne présente plus de parties oxydées. Ce procédé paraît appelé à rendre les plus grands services pour les collections des Musées.

M. Le Clert admet l'efficacité de ce procédé pour les objets récemment découverts ; mais, quand il s'agit d'objets exhumés depuis longtemps, il craindrait qu'il en résultât une désagrégation du fer.

M. Vachette fait connaître qu'il obtient le résultat désiré par un procédé purement mécanique, ou moyen d'un tampon faisant 6,000 tours à la minute, et il offre gracieusement de l'appliquer aux objets en fer qui se trouvent au Musée.

M. Le Clert annonce le don fait par l'Etat, au Musée de sculpture, de deux plâtres remarquables : *Combat de chiens*, par Mme Soyer, et *Achille revêtant l'armure apportée par Thétis* (concours de Rome), par M. Boucher ; pour le Musée des arts décoratifs : un vase flammé, émail sang de dragon ; une bouillotte en étain par M. Charpentier, et deux vitraux par Oudinot ; pour le Musée de peinture, un grand tableau provenant des Musées nationaux : *Apollon et le Centaure*, par Lépicié.

M. l'abbé d'Antessanty signale la découverte, dans l'Aube, d'une nouvelle espèce d'œillet, *Dianthus superbus*. Cette plante, remarquable par ses pétales d'un lilas pâle, profondément découpés en lanières, et par son odeur très suave, a été trouvée par un de ses élèves, le jeune Boulanger, dans les prairies tourbeuses des bords de l'Orvin, à Traînel. C'est une intéressante acquisition pour notre flore locale, qui est assez pauvre en œillets.

Election.

M. l'abbé Gaspard Ferrari est élu membre correspondant.

***

Académie de Reims. — L'Académie a procédé à l'élection de nouveaux membres dans sa séance du 27 novembre 1896. Ont été élus :

Membres honoraires.

MM.

A. Mennesson-Champagne, ancien trésorier de l'Académie.

V. Froussard, conservateur des hypothèques en retraite à Andelot (Haute-Marne).

Membres titulaires.

MM.

Louis Pommery, à Reims.

Le docteur Ch. Strapart, professeur honoraire à l'Ecole de médecine.

Maillet-Valser, membre du Conseil général de la Marne, président honoraire de la Société des Amis des arts.

A. Duval, avocat du barreau de Reims.

H. Portevin, ingénieur civil, ancien élève de l'Ecole polytechnique.

Docteur A. Bourgeois, à Reims.

Membres correspondants nationaux.

MM.

L'abbé Bouxin, membre de la Société académique, à Laon.

Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, à Romans (Drôme).

Charles Coyon, archéologue, à Beine (Marne).

Abel Lajoye, à Reims.

Docteur E. Luton, à Reims.

Maquet, professeur au lycée, à Reims.

Pol Marguet, secrétaire du Comice agricole, à Reims.

Ch. de Muizon, à Reims.

Sécheret-Cellier, lauréat de l'Académie, instituteur à Mouzon (Ardennes).

Edgard Denancy, homme de lettres, à Avize (Marne).

Membres correspondants étrangers.

MM.

Le docteur Deneffe, professeur à l'Université de Gand.

Le général Bogdanovitch, à Saint-Pétersbourg.

Le prince Nicolas Scherbatoff, administrateur du Musée impérial historique, à Moscou.

Nicolas Soultanoff, directeur de l'Institut des ingénieurs civils, à Saint-Pétersbourg.

***

Le centenaire du baptême de Clovis a Reims. — Les fêtes du centenaire du baptême de Clovis ont commencé à Reims le matin du 1er octobre, ainsi qu'il avait été annoncé, par la translation des reliques de saint Remy dans la nouvelle châsse.

Cette première cérémonie a eu lieu à la basilique et était présidée par les cardinaux Langénieux et Perraud, assistés de plusieurs évêques et de médecins.

On a constaté que le corps du saint était en parfait état, et les évêques ont signé le procès-verbal de reconnaissance canonique, dont lecture a été donnée aux 4,000 personnes qui se pressaient dans la basilique.

La châsse, qui devait rester exposée pendant toute la durée des fêtes, a été portée processionnellement dans la basilique, à la messe et aux vêpres.

Le soir, le cardinal Perraud, évêque d'Autun, a prononcé devant un immense auditoire, à la Cathédrale, un éloquent discours sur les origines chrétiennes de la France.

Après s'être attaché à démontrer combien le surnaturel éclate, en quelque sorte, dans la conversion de Clovis, il a fait entendre une fière et énergique protestation contre les renégats du baptême national.

Au banc d'œuvre étaient le cardinal Richard et NN. SS. les évêques Bécel, Robert, de Cabrières, Bonnet, Laborde, Lelong,

Denécheau, de Briey, Trégaro, Oury, Luçon, Potron, Berthet, Fallières, Duval, Belmont, Dubourg, Touchet, Collomb, Chapon.

Parmi les prélats étrangers, NN. SS. Decrollières, évêque de Namur ; Doutreloux, évêque de Liège ; Enard, du Canada ; Cioci, maître des cérémonies pontificales ; Cartuyvels, recteur de l'Université de Louvain ; le Père abbé de Ligugé. Le Père Monsabré était également présent.

La cathédrale, magnifiquement décorée et pavoisée, était pour la première fois éclairée à l'électricité.

Le dimanche 4 octobre, une nouvelle solennité a eu lieu à la cathédrale. On a célébré la *Messe du centenaire* de Gounod.

Le maître regretté, Charles Gounod, avait jadis promis à S. E. le cardinal Langénieux de composer une messe spécialement pour le quatorzième centenaire du baptême de Clovis, messe qu'il intitulerait pour ce motif *Messe de Clovis.*

L'illustre compositeur avait tenu sa parole, et quand, après sa mort, on fit le recolement de ses papiers et manuscrits, on trouva dans un coffre soigneusement fermé la partition ayant pour titre: *Messe de Clovis.* C'est cette année seulement que la famille de Gounod l'a fait graver.

La *Messe de Clovis* est d'une grande simplicité et d'un caractère profondément religieux. Le début du *Gloria in excelsis* est d'un effet grandiose ; le *Miserere nobis* rend bien la prière de l'humanité implorant grâce et pitié. Le *Credo*, coupé par les répliques du grand orgue, est d'un caractère original. Il y a enfin dans le *Sanctus* et le *Benedictus* des passages d'une ravissante mélodie.

L'évêque d'Arras, Mgr Williez, officiait pontificalement.

Quatre cardinaux : Mgr Langénieux, Mgr Richard, Mgr Lecot et Mgr Perraud, ont présidé les différentes cérémonies, auxquelles assistaient :

NN. SS. Fabre, archevêque de Montréal ; Sonnois, archevêque de Cambrai ; Begin, archevêque de Cyrène ; Becel, évêque de Vannes ; Delannoy, évêque d'Aire ; de Cabrières, évêque de Montpellier ; Goux, évêque de Versailles ; Lelong, évêque de Nevers ; Denéchau, évêque de Tulle ; de Briey, évêque de Meaux ; Oury, évêque de Dijon ; Bouvier, évêque de Tarentaise ; Luçon, évêque de Belley ; Potron, évêque de Jéricho ; Berthet, évêque de Gap ; Fallières, évêque de Saint-Brieuc ; Duval, évêque de Soissons ; Williez, évêque d'Arras ; Valleau, évêque de Quimper ; Bonnefoy, évêque de La Rochelle ; Belmont, évêque de Clermont ; Dubourg, évêque de Moulins.

La messe du centenaire a été magistralement interprétée par la maîtrise, sous la direction du maître de chapelle, M. Dazy.

A l'issue de la cérémonie, les évêques ont béni, comme ils l'avaient fait la veille, du perron de l'archevêché, la foule massée dans la cour d'honneur.

Le Père Monsabré a prononcé, au cours des vêpres, un splendide discours sous ce titre : la France moderne au baptistère de Reims. Il a montré tour à tour, dans les fêtes du quatorzième centenaire du baptême de Clovis, une « éloquente réponse aux âmes chagrines et aux ennemis jaloux qui croient la France finie », puis « une solennelle rénovation de l'alliance qui fut le principe de nos gloires chrétiennes et qui en sera la reviviscence ».

Le discours ayant pris fin, le cardinal Langénieux est monté en chaire pour donner lecture de la « rénovation des promesses du baptême national ».

Cette formule sera envoyée à tous les évêques pour être lue, dans chaque diocèse, le jour de Noël.

La cérémonie s'est terminée par la procession solennelle des reliques et le salut du Saint-Sacrement.

Le dimanche 11 octobre, la neuvaine de Saint-Remy s'est clôturée par de nouvelles et imposantes manifestations : l'illumination de la basilique et la procession de rentrée de la châsse. S. E. le cardinal Goossens, archevêque de Malines, assistait S. E. le cardinal de Reims, entouré de nombreux archevêques, évêques, prélats et abbés.

Le discours de clôture a été prononcé par S. G. Mgr Pagis, évêque de Verdun.

***

La revue du camp de Chalons. — Le vendredi 9 octobre a eu lieu la grande revue donnée au camp de Châlons en l'honneur de S. M. l'empereur Nicolas II, hôte de la France.

C'est à la petite halte de Bouy que le tsar et la tsarine mirent le pied, le matin, vers 9 h. 1/2, sur cette partie des vieux champs catalauniques qui forme aujourd'hui le camp de Châlons.

Au même moment le canon tonne et le ballon s'enlève, traînant à travers les airs les couleurs unies de la France et de la Russie. De tous côtés, retentissent au milieu des ovations de la foule, les clairons, les tambours, les trompettes, les musiques et les fanfares qui précèdent les régiments en marche à travers l'immense plaine vers les divers emplacements qu'ils doivent occuper sur la ligne de bataille.

Malgré la pluie tombée cette nuit, l'affluence des spectateurs dépasse toute vraisemblance. Un peuple est accouru pour saluer un peuple ami dans la personne des deux souverains qui l'incarnent à ses yeux.

Le ciel se dégage, le vent se lève, les drapeaux et les étendards, tout à l'heure alourdis par l'eau, ondoient gaiement. Le camp prend un air de fête, le public salue de ses applaudissements et de ses vivats, et l'empereur, et l'impératrice, et le Président de la République, et les uniformes russes des officiers

de l'escorte du tsar, et les petits soldats qui semblent tout fiers de l'honneur qui leur incombe en ce jour.

Un curieux trait, à ce sujet : comme certains bataillons n'affectaient pas les effectifs suffisants, deux colonels ont eu l'heureuse inspiration de demander aux réservistes s'ils voulaient venir combler les vides. Le nombre des offres a dépassé, le premier jour, celui des places.

Cet empressement ne donne-t-il pas la note vraie de la grande manifestation qui se prépare, manifestation où chaque soldat veut jouer son rôle?

Mais voici les troupes en position ; leurs masses multicolores sont étayées sur la déclivité du plateau des Perches jusque vers l'horizon : c'est un panorama de plus de 4,000 mètres de circonférence, et tout là-bas, au-dessus des crêtes, sur un fond de ciel gris bleuâtre, se profilent d'autres masses, celles des innombrables spectateurs qui n'ont trouvé de place que loin, bien loin, pour jouir de cet admirable spectacle.

Peu à peu, la tribune d'honneur se remplit tandis que les commandants des corps d'armée se placent à leur ordre de bataille.

A midi juste, un mouvement général du public, des cris éloignés, mais qui grossissent, annoncent que le tsar s'approche.

Bientôt, en effet, la tête de l'escorte impériale se présente à la droite du front des troupes.

Les chasseurs d'Afrique, les chefs arabes et tunisiens, les spahis seuls la composent.

Derrière le premier peloton, s'avance le landau attelé à la daumont, conduit par des artilleurs. La tsarine est à gauche du Président, du côté des troupes. Le tsar, en son costume de colonel des hussards de sa garde, droit sur ses étriers, passe lentement, au pas, pour bien voir, pour bien étudier cette armée qui se présente à lui et qu'il ne connaît pas.

Peut-être est-il étonné du silence qu'elle observe, lui qui est habitué au salut de bienvenue de ses troupes et qu'ont accueilli les « hoch » réglementaires des soldats allemands.

Peut-être est-il surpris de rencontrer dans le même pays une armée de terre qui se tait au camp de Châlons et une armée de mer qui l'acclamait à Cherbourg.

Le général Billot et le général Saussier se tiennent un peu en arrière et à droite de l'empereur, qui fouille du regard chacun des officiers et des soldats du premier rang.

Pendant une heure entière, il parcourt ainsi le front des bataillons, des batteries et des escadrons, dont l'attitude est impeccable.

La revue terminée, le tsar et la tsarine regagnent au trot la tribune d'honneur en passant devant l'enceinte réservée au public et devant les tribunes.

Ce sont les provinces de l'Est qui acclament ici les souverains de la nation amie et Paris en serait jaloux. Le tsar, le Président de la République, ayant au bras la tsarine, montent dans la tribune d'honneur, où les attendent les présidents des Chambres et les ministres.

Les attachés militaires étrangers, que le tsar a salués au moment où il descendait de cheval, se mettent en selle et vont se placer face à la tribune.

Les officiers de la suite du tsar et de la maison militaire du Président se rangent à droite et à gauche de l'escalier, les chefs arabes à droite de la tribune d'honneur. Les tambours, les clairons et la musique se font entendre. Le défilé commence et ce n'est plus, pendant deux heures, qu'une longue ovation pour toutes les troupes.

Les chasseurs alpins passent les premiers, très alertes avec leur béret, leur alpenstock, leurs jambières, costume que le public ne connaît pas. Puis ce sont les zouaves, les turcos marchant au son de la nouba, les chasseurs des Vosges et du Jura.

Tous sont acclamés ; mais la foule, d'ordinaire si économe de ses bravos pour nos fantassins à pantalon rouge, se laisse gagner par la grande allure de nos petits fantassins à la guêtre blanche et à la capote relevée, et des salves d'applaudissements éclatent à la vue de ces massives phalanges passant en si bel ordre et donnant l'impression de la force par excellence.

Les batteries soulèvent comme toujours de chaleureux bravos. Mais l'artillerie de corps, qui passe au grand trot, a un plus grand succès encore.

Le ballon défile à son tour, planant à 400 mètres de hauteur, et le capitaine qui le monte fait le salut militaire.

Voici enfin la cavalerie.

Une vision, cette grande et large chevauchée de 100 escadrons, qui passe d'abord au galop, puis décrit une immense courbe pour exécuter une charge finale où l'on voit les escadrons en lignes de masse gravir, descendre, puis gravir à nouveau les pentes d'un double mamelon.

La solennité est achevée.

Deux ou trois chutes de cheval, dans le lointain, et sans gravité, sont les seuls incidents à signaler dans cette admirable solennité qui, digne des précédentes, a magnifiquement terminé la série des fêtes offertes aux souverains de la Russie.

Avec le même cérémonial qu'à leur arrivée, ceux-ci regagnent le quartier impérial, longuement et frénétiquement acclamés par la foule.

Il est alors plus de trois heures et le ballon militairé, jusque-là captif, s'élève comme pour aller annoncer vers l'Est, où le

vent le pousse, que la France vient d'inscrire dans son histoire une nouvelle date mémorable.

Le déjeuner est servi aussitôt après l'arrivée du tsar et de la tsarine au quartier impérial. Il a lieu sous une splendide tente, décorée d'attributs militaires.

La table d'honneur est légèrement élevée sur une estrade. Elle ne compte que 16 couverts. L'empereur, l'impératrice, le Président de la République en occupent le centre.

L'impératrice est à la droite de M. Félix Faure.

A la droite de l'empereur, sont assis : le président du Sénat, la princesse Galitzine, le comte Woronzoff-Daschkoff, Mme Barthou, le général Billot, M. Darlan.

A gauche de l'impératrice, ont pris place : le président de la Chambre, le baron de Mohrenheim, le président du Conseil, Mme Billot, le général Richter et M. Hanotaux.

Quatre tables sont dressées perpendiculairement à la table d'honneur. Elles comptent 425 couverts, réservés aux ministres, aux personnages de la cour, aux membres des bureaux des deux Chambres, au personnel de l'ambassade, à M. de Montebello et à M. Poubelle, aux généraux commandants de corps d'armée, aux généraux de division et de brigade, aux colonels, aux officiers occupant des fonctions spéciales dans la maison présidentielle ou dans les grands états-majors.

Une vingtaine de dames figurent parmi les invités. Nous remarquons : Mmes Besnard, Zurlinden, Mercier, Giovanninelli, de Montebello, Wassilkoff, Hessé, Naritchine, Freedericksz, princesse Troubetzkoï, Pierron, d'Aubigny ; Mlles Darlan et Jamont.

Les troupes, qui prennent aussi leur repas froid, attendent que l'empereur et l'impératrice arrivent à Bouy pour leur rendre une dernière fois les honneurs.

Les convives, en sortant de la salle du déjeuner, étaient unanimes à reconnaître la fermeté avec laquelle le tsar a prononcé son toast et l'insistance qu'il a mise à en souligner les passages les plus significatifs.

Les Souverains se sont ensuite préparés au départ.

M. Félix Faure a aidé l'impératrice à monter en berline. Elle s'est assise avec l'empereur sur le siège du fond.

Le Président s'est placé en avant.

Le cortège a pris la route de la gare avec sa pittoresque escorte de cavaliers arabes, de dragons et de chasseurs.

Les 70,000 hommes qui ont pris part à la revue étaient alignés le long de la route, l'infanterie occupant les parties les plus rapprochées du terrain de la revue, et la cavalerie les parties les plus voisines de la gare.

Elles étaient groupées par brigades accolées présentant un

bataillon de front sur la lisière du chemin ; les drapeaux s'inclinaient devant les souverains russes, qui les saluaient. Les tambours et les clairons de chaque brigade formaient des groupes qui battaient et sonnaient aux champs sur le passage du cortège.

Le spectacle était imposant. Il laissera un souvenir inoubliable dans la mémoire de tous ceux qui ont pu en être témoins et dont les regards, dans les teintes grises du soir, ne pouvaient sonder la profondeur des masses formées par les 70,000 hommes de troupes, réunis pour saluer le départ des hôtes de la France.

A l'arrivée à la gare, l'empereur a pris congé des présidents des deux Chambres et des ministres. Il a adressé un mot aimable à chacun d'eux.

Il a particulièrement exprimé à M. Barthou, ministre de l'intérieur, combien était grande sa satisfaction pour les mesures prises et l'ordre qui a présidé à l'organisation des diverses cérémonies.

Les souverains russes sont montés dans leur salon en compagnie de M. Félix Faure qui, après un échange de quelques paroles, s'est incliné devant l'impératrice et lui a respectueusement baisé la main. L'empereur et le Président de la République se sont donné une poignée de mains avec effusion et se sont embrassés affectueusement au milieu de l'émotion générale.

Le Président est descendu.

Avant de faire retirer l'escalier, Nicolas II a voulu voir de près, sur la plate-forme de son wagon, les officiers qui avaient été attachés à sa personne et à celle de l'impératrice. Il a chargé le capitaine Carnot de présenter son souvenir respectueux à Mme Carnot.

A 6 heures, le signal du départ a été donné. Le train s'est ébranlé aux cris unanimes de : Vive l'empereur ! Vive la Russie ! Il n'a pas tardé à disparaître aux yeux des assistants.

Le général de Boisdeffre et l'amiral Gervais accompagnent les souverains jusqu'à la frontière.

Un quart d'heure après, le président de la République a repris son train spécial pour rentrer à Paris.

— A la fin de la revue, l'empereur a fait appeler le général Billot, qui s'est aussitôt porté au pied de la tribune qu'occupait Sa Majesté, et Nicolas II lui a témoigné sa satisfaction pour la belle tenue des troupes qu'il avait passées en revue.

Lorsque l'empereur est rentré au quartier général, il a demandé au général Richter de prier le ministre de la guerre de se rendre auprès de lui dans le pavillon qui lui était réservé, et, après quelques instants d'une conversation dans laquelle il lui a renouvelé ses félicitations, il lui a remis son portrait enrichi de diamants, qui se porte au cou comme décoration.

— L'empereur, avant de quitter Bouy, a fait plusieurs nominations très significatives.

M. Nicolas de Giers, conseiller à l'ambassade de Russie, a été nommé aux fonctions de maître de la Cour impériale.

Le général baron Freedericksz, attaché militaire à l'ambassade de Russie à Paris, a été nommé aide de camp général, et le prince Orloff, aide de camp de Sa Majesté.

M. de Montebello, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, a reçu les insignes en brillants de Saint-Alexandre Newsky.

L'empereur Nicolas II a entretenu, quelques minutes, dans son wagon, M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, et, avant de se séparer de lui, lui a remis son portrait avec une dédicace affectueuse qu'il a écrite sous ses yeux.

H. Barthélemy

***

Exposition des Amis des Arts, a Reims. — L'Exposition des Amis des Arts s'est tenue à Reims, dans le local du Cirque, du 12 septembre au 2 novembre, avec son succès accoutumé dû au concours empressé d'un bon nombre d'artistes de valeur.

Les artistes régionaux, dont les envois attiraient particulièrement l'attention et l'intérêt de leurs compatriotes, étaient représentés notamment, pour le paysage, par MM. Emile Barau (*La plaine de Reims, Marais autour de Reims*) et Armand Guéry (*Le Moulin de Merlet, Maison abandonnée à Auménancourt-le-Grand*) ; Paul Bocquet (*Crépuscule d'hiver, Coucher de soleil dans les saules, Temps gris*); Truchet (*Matinée à Fismettes, La Veste à Fismes*) ; Mlle Caroline Bouffay (*Marais en novembre*), etc.

L'orientalisme, dont l'invincible attrait se répand de plus en plus parmi les peintres, était représenté dans l'école rémoise par MM. Delsuc (*La Mosquée de Sidi-Malek, à Biskra*) et Delavallée (*Cimetière, à Constantinople*).

La grande et belle toile de M. Henri Thiérot, *La Roche et le Flot*, récemment acquise par le musée de Reims, après avoir figuré honorablement aux expositions de Paris et de Châlons, évoque le souvenir de l'antique légende de Scylla et de Glaucos. *A l'herbe*, de M. Wenz, est un gracieux et simple épisode rendu avec talent.

Un jeune élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, sorti de l'Ecole des Arts industriels de Reims, entré depuis dans l'atelier de Bonnat, M. Etienne Kriet, a des débuts pleins de promesses avec sa composition biblique : *Le Christ et la Samaritaine*. M. Wéry, un autre élève du même atelier, auquel semble également promis un bel avenir, s'inspire de l'austère et poétique Bretagne, dans ses études expressives de fillettes et de paysans attablés au cabaret.

Des portraitistes, c'est M. Lamare qui se distingue tout spécialement dans son portrait de M. Jonathan Holden, le manufacturier rémois bien connu, dont la ressemblance est admirablement saisie.

Le *Panier de reines-marguerites* de Mlle Caroline Bouffay, les

jolies aquarelles sur soie et sur vélin de M. Brisset, dont les motifs capricieux et délicats, fleurs et insectes, semblent empruntés à l'art japonais, dont la richesse est vraiment inépuisable, caractérisent assez bien les natures mortes.

En architecture, nous rencontrons une intéressante vue du *Portail méridional de l'église Saint-Remi de Reims*, par M. Cuvillier, les plans et dessins de la *Maison de convalescence* élevée dernièrement à Reims par M. Louis Fossier, qui obtint un légitime succès au Salon des Champs-Elysées ; des projets divers de *Maisons*, par M. Edmond Herbé, un concours pour la construction d'une *Ecole maternelle* et d'une *Justice de paix*, par M. Albert Simon.

La statuaire a de même ses représentants autorisés avec M. René de Saint-Marceaux, et sa *Tête de Bretonne*, d'une rare finesse d'expression et d'un charme exquis ; M. Léon Chavaillaud, ses bustes bien vivants du Dr Henri Henrot et de M. le sénateur Diancourt, et sa jolie maquette du bon cellérier de l'abbaye bénédictine d'Hautvillers, Dom Pérignon, inventant le champagne mousseux et savourant son heureuse découverte ; M. Louis Bertozzi et son buste en bronze du Dr Doyen ; M. Bellevoye et ses médailles finement gravées.

Parmi les artistes étrangers au pays rémois qui avaient répondu à l'appel de la Société, et dont l'énumération serait trop longue, nous nous bornerons à citer la *Penserosa* de Henner ; le portrait de notre compatriote ardennais M. Vigneron, le sympathique organisateur des Salons des Champs-Elysées, dû au vigoureux pinceau de Roybet ; la *Primavera* de la fidèle disciple de Roybet, Mlle Juana Romani ; les paysages impressionnistes de M. Cottet (*Barques bretonnes, dans la baie de Douarnenez*); la *Rivière d'Arques*, de M. Thaulow, d'une si pénétrante mélancolie ; le *Soleil du soir*, poétique étude de M. Ernest Baillet. Le *Marché de Château-Thierry*, de M. Lhermitte, et la *Ferme de Mézy*, de M. Frédéric Henriet, symbolisent dignement la part du département de l'Aisne, dans cette manifestation artistique, comme les toiles de M. Jules Aviat, l'habile et délicat portraitiste, et les tableaux marocains de M. Louis-Auguste Girardot, celle du département de l'Aube.

Les orientalistes ont encore ici d'autres représentants : M. Hovel (*Harmonie du soir, à Tunis*) ; M. Paul Lazerges et M. Eugène Girardet, tous deux admirateurs passionnés de l'Algérie ; les sites provençaux sont interprétés avec toute leur lumineuse intensité par MM. Montenard et Dauphin ; les merveilleux décors vénitiens, par MM. Rozier et Ziem.

Dans la sculpture, on se presse autour de la figure en bronze de la *Douleur*, de M. Bartholomé, d'une réduction en bronze de la célèbre *Jeanne d'Arc*, de Paul Dubois, des étains décoratifs de MM. Baffier, J.-C. Wéry (de Reims), Clerget, Bouval et Ledru ; des grès élégants de Bigot, etc. A. T.-R.

* * *

Le nouveau recteur de l'Institut catholique. — Mgr Péchenard, vicaire-général de Reims, vient d'être désigné par l'assemblée des archevêques et évêques protecteurs de l'Institut catholique de Paris, pour succéder à Mgr d'Hulst, et sa nomination a reçu l'agrément du Saint-Père.

Mgr Pierre-Louis Péchenard est né en 1842, à Gespunsart, commune de dix-huit cents habitants, située dans l'arrondissement de Mézières, département des Ardennes.

Le nouveau recteur a donc aujourd'hui cinquante-quatre ans. Il exerça d'abord, comme son père et à son école, le métier d'ouvrier cloutier. Le souvenir de ces débuts modestes d'une vie d'incessant labeur ne gêna plus tard ni le brillant élève de l'Ecole des Carmes, ni le docteur ès lettres et en droit canonique, ni le professeur très estimé du collège de Charleville et du petit séminaire de Reims, ni le vicaire-général dont le cardinal Langénieux ne se séparera pas sans de profonds regrets, ni le prélat de la maison du Pape, ni l'auteur d'ouvrages d'histoire et de théologie, où la science la plus sûre est enveloppée dans une forme impeccable. Et maintenant qu'il a été jugé digne, entre tous les membres du clergé de trente-deux diocèses, de diriger l'Institut catholique de Paris, il aura plus que jamais le droit de s'enorgueillir du point de départ en le comparant au point d'arrivée.

Au physique, Mgr Péchenard est un homme de haute taille. Ses cheveux sont noirs. Plus noirs encore et plus épais les sourcils, qui vont se rejoindre sur le front, soulignant d'un trait un peu dur la mâle énergie d'une figure austère.

Le caractère répond à ce portrait. D'une loyauté à toute épreuve, homme de règle et de devoir, travailleur obstiné, dédaigneux de l'obstacle, indépendant et dévoué, tel est le successeur de Mgr d'Hulst.

Entré assez tard au petit séminaire de Charleville, il le quitta bientôt pour le petit séminaire de Reims, où il fit de rapides et brillantes études. Il fut ordonné prêtre en 1868, à sa sortie du grand séminaire de Reims.

Il vint alors à Paris et obtint le diplôme de licencié ès lettres, après une année passée à la célèbre Ecole des Carmes.

Nommé curé d'une petite paroisse des Ardennes, il y commença la préparation d'une thèse de doctorat qu'il dut interrompre lorsque l'archevêque de Reims lui confia la chaire d'humanités au petit séminaire de cette ville.

Un peu plus tard, il devint professeur d'histoire au collège municipal de Charleville, dont les séminaristes suivaient alors les cours.

Ces fonctions lui laissaient peu de loisirs. Mais, travailleur infatigable, il disputait au sommeil le temps qui lui était nécessaire pour achever l'œuvre entreprise.

Aussi, dès 1876, se trouva-t-il en mesure de soutenir devant la Facultés des lettres de Paris deux thèses qui lui gagnèrent tous les suffrages. L'une avait pour titre : *Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims au quinzième siècle ;* l'autre : *De Scolâ remensi* (dixième siècle).

Il revint docteur ès lettres dans le diocèse de Reims, où lui furent confiées, en 1877, les fanctions de supérieur du petit séminaire de la ville épiscopale. En 1880, Mgr Langénieux l'attacha à sa personne comme vicaire-général, et lorsque le prélat fut honoré, en 1886, de la pourpre cardinalice, l'abbé Péchenard reçut à cette occasion le titre de protonotaire apostolique, c'est-à-dire la plus haute des prélatures de second ordre.

Mgr Péchenard a écrit plusieurs ouvrages. Les études historiques ont pour lui un attrait tout particulier. On lui doit une *Histoire de Gespunsart*, son pays natal ; une *Histoire de la Neuville-aux-Tourneurs*, sa paroisse ; une *Histoire de l'abbaye d'Igny*, la Trappe du diocèse de Reims, où M. Huysmans a accompli la dernière étape de sa conversion et qu'il a, dans *En route*, si minutieusement décrite sans la nommer, etc.

Le nouveau recteur jouit de l'estime profonde et unanime du clergé de Reims et du cardinal Langénieux.

« Son Eminence, nous disait il y a quelques jours un des vicaires-généraux de ce diocèse, aura beaucoup de peine à se séparer de Mgr Péchenard. Elle fera cependant ce sacrifice s'il lui est demandé pour le besoin général. »

Mais si le cardinal Langénieux perd, dans la personne de Mgr Péchenard, le plus habile et le plus dévoué des auxiliaires, l'Institut catholique y gagne un maître réputé pour sa science autant que pour sa vertu dans tout le clergé de France, et absolument digne d'occuper la charge que la mort de Mgr d'Hulst a laissée vacante.

*
* *

Une nouvelle statue de Jeanne d'Arc. — On vient d'inaugurer solennellement à Chaumussay une magnifique statue de Jeanne d'Arc.

Chaumussay est un joli village du département d'Indre-et-Loire, situé dans la vallée de la petite rivière de la Claise.

*
* *

Découverte archéologique a Courtisols. — En fouillant un cimetière gaulois sur le territoire de la commune de Marson (Marne), M. Châtelain a mis à jour un superbe torque ou collier gaulois en bronze. Les deux extrémités se réunissaient par une agrafe retenue à chaque bout par trois boutons dont nous ignorons la nature, mais qui devaient être assez précieux, à en juger par l'unique échantillon resté intact à une des extrémités du torque.

***

Don au Musée d'Epernay. — L'Etat vient de faire don au Musée d'Epernay d'un chef-d'œuvre de l'école bolonaise, le *Martyre de saint Christophe*, de Spada.

Leonello Spada, élève des Carrache, né à Bologne en 1576, mort en 1622, se distingua par la vigueur du coloris, de la hardiesse, du relief dans le clair-obscur.

Le *Martyre de saint Christophe*, qui sera prochainement mis en place, appartenait au Musée du Louvre, qui possède encore de lui le *Retour de l'Enfant prodigue*.

***

Banquet offert a M. Théodore Dubois. — Un banquet a été offert, le mercredi 28 octobre, par le Cercle amical de la Marne, à M. Théodore Dubois, le nouveau directeur du Conservatoire. Après un toast de M. le docteur Dugué, de l'Académie de médecine, M. Emile Hinzelin a fait une très brillante conférence sur la Musique et le Roman russes.

***

M. le chanoine A. Poquet. — A l'heure actuelle, plusieurs journaux donnent les noms des doyens du clergé français.

Il convient de citer parmi eux M. le chanoine Alexandre Poquet, né en 1808, ordonné prêtre en 1832, curé-doyen de Berry-au-Bac (Aisne) depuis 1857, auteur de plusieurs ouvrages archéologiques estimés sur les anciens monuments des diocèses de Laon et de Soissons.

***

Une œuvre de calligraphie de M. G. Huot. — M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, a remis à l'Empereur de Russie, au nom du Comité des Associations départementales à Paris, une adresse destinée à exprimer au Tsar la sympathie de la nation française.

Cette adresse, qui est une merveille de calligraphie du xve siècle, a été exécutée sur parchemin par notre compatriote M. Gustave Huot, membre de la Société amicale de la Marne.

***

Legs a la commune de Saint-Remy-en-Bouzemont. — L'honorable et regretté M. William, ancien juge de paix et conseiller général du canton de Saint-Remy, par son testament, a légué à la commune de Saint-Remy-en-Bouzemont (Marne) une certaine quantité de livres sérieux à titre d'appoint pour fonder une bibliothèque cantonale.

Grâce aux démarches dévouées de M. Pierre-Martial Vincent, d'Arrigny, la commune a obtenu de Mme Carnot un certain nombre d'ouvrages précieux, et de M. E. Leriche, propriétaire dans cette commune, quelques livres d'agriculture d'abord, puis une bibliothèque en chêne, pour y ranger tous ces ouvrages.

En témoignage de reconnaissance, le Conseil municipal a voté des remerciements à la mémoire de M. William et à Mme Carnot, ainsi qu'à M. E. Leriche, et a décidé à l'unanimité que la bibliothèque serait ouverte le 29 novembre prochain aux lecteurs du canton et porterait le titre de Bibliothèque cantonale *William-Carnot-Leriche.*

*
* *

Mariages. — Le jeudi 15 octobre a été célébré, en l'église paroissiale de Charleville, le mariage religieux de Mlle Isabelle Deville, fille de M. Albert Deville, industriel, président de la Chambre de commerce de Charleville, avec M. Amédée-Charles-André Morel, fils de M. Henri Morel, maître de forges à Saint-Nicolas-Revin.

La cérémonie civile avait eu lieu la veille, à cinq heures.

Les témoins étaient, pour la mariée : MM. Emile Corneau, ancien député des Ardennes, et Anatole Deville, ingénieur civil à Berry-au-Bac, ses grand-oncle maternel et oncle paternel ; pour le marié : MM. Henri Nanquette, inspecteur général des forêts, ancien directeur de l'Ecole forestière de Nancy, officier de la Légion d'honneur à Revin, et Albin Boucher, ancien industriel à Givet, ses oncle maternel et oncle par alliance.

*
* *

Le mardi 27 octobre, à quatre heures du soir, a eu lieu, à la mairie de Châlons, le mariage civil de M. Paul Peltier, capitaine au 13e régiment d'artillerie, à Bizerte, avec Mlle Suzanne-Alice Jolly, fille de M. le général Jolly, commandant le génie du 6e corps.

Les témoins du marié étaient : M. le général Stiltz, commandant une brigade d'artillerie à Lyon, et M. Peltier, propriétaire du domaine de Sîr, près Mateur (Tunisie), son oncle.

Les témoins de la mariée étaient : M. Jolly, lieutenant-colonel du génie à Dijon, son oncle, et M. Morin, directeur régional des Postes et Télégraphes à Rouen.

Le mariage religieux a eu lieu le lendemain mercredi, en l'église cathédrale.

*
* *

On a célébré le 9 novembre, en l'église Saint-Honoré-d'Eylau, à Paris, le mariage de M. Henri Warnier avec Mlle Louise Maret.

M. Henri Warnier est fils de M. Warnier, ancien député.

Mlle Maret est fille de M. Maret, sénateur de Seine-et-Oise.

***

Le mariage de M. François Dubois, fils de M. Paul Dubois, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, avec Mlle Louise Cavaignac, fille du député de la Sarthe, ancien ministre de la guerre, a été béni le 17 novembre, en l'église Sainte-Clotilde, à Paris.

Le marié avait pour témoins : M. Paladilhe, de l'Institut, et M. Edmond Rodier ; les témoins de la mariée étaient : le général de Boisdeffre, chef d'état-major général de l'armée, et l'amiral Gervais.

***

Le jeudi 26 novembre a été célébré, en l'église Sainte-Clotilde, à Paris, le mariage de M. René de Regel, propriétaire à Aubepierre, par Dancevoir (Haute-Marne), avec Mlle Camille Thomas.

***

Le lundi 30 novembre a eu lieu à Paris, en l'église de la Madeleine, le mariage religieux de M. Georges Didier, de Reims, avec Mlle Marie Dondel.

MÉLANGES

Le Mystère de Jeanne d'Arc dans les Vosges. — *Un drame historique.* — Tout le monde connaît le mystère de la Passion qui, tous les dix ans, à Oberammergau, amène une foule de spectateurs : le drame du Golgotha se déroulant en plein air avec la nature féconde et apaisée pour décor, avec les habitants du cru pour acteurs.

Allons-nous avoir un Oberammergau français? Peut-être bien, si l'on en juge par ce que je viens de voir, mardi, dans un village de quatre ou cinq cents âmes, retiré au fond des Vosges.

Ménil-en-Xaintois est sur une petite ligne secondaire de chemin de fer. Il n'y a même pas de gare. Seulement le curé a obtenu que, les mardis de représentation, les trains qui font le service entre Neufchâteau et Mirecourt s'arrêtent à un modeste passage à niveau entre les stations de Gironcourt et Rouvres. Il était, hélas ! bien insuffisant l'autre jour, le passage à niveau, et il met encore le voyageur à 2 kilomètres du village.

Or, la pluie et le vent faisaient rage mardi. Un vrai cyclone, ne permettant pas de tenir un parapluie ouvert et vous jetant dans la boue. Nonobstant, il était encore venu 200 spectateurs des environs.

Je voulais voir tout d'abord le *deus ex machina* de cette intéressante initiative, le metteur en œuvre de cette reconstitution des mœurs d'antan, curieuse dans tous les cas. Cet homme, c'est l'abbé Meignien, curé de la paroisse. Il est depuis douze ans dans le pays et en est originaire. Et pendant dix ans, il a mûri son idée, a aplani les obstacles, cherché persévéramment à la mettre en œuvre. Mgr Foucault, son évêque, laisse une libre initiative à ce prêtre de quarante-six ans que ne rebute nul obstacle et qui a la qualité nécessaire avant tout : la confiance.

Le bon curé, avant la représentation, a voulu que nous partagions son repas. Et c'est en nous attablant devant la soupe fumante, entre la mère alerte et vive et le père du pasteur, octogénaire toujours actif, que je demande quelques renseignements sur la genèse de son œuvre au curé qui sans doute, insinuai-je, avait eu quelques aptitudes pour le théâtre.

— Pas du tout, me répond le brave curé en me versant un verre de petit vin gris de Lorraine. Au petit séminaire même, oncques on ne me confia un bout de rôle. Mais que vous dirai-je? Le devoir du pasteur est de faire le bien, et c'est à sa foi et à son cœur à trouver le meilleur moyen d'y parvenir.

« J'arrivais jeune dans cette paroisse, désireux de mener à bien quelque œuvre, d'utiliser les qualités de cœur de mes paroissiens, âmes simples, peu compliquées, mais à la sève saine et vigoureuse, d'éveiller en eux le goût du beau et du bon. Vous voyez l'enchaînement des idées et des faits. Tout ici nous parle de Jeanne d'Arc. J'ai voulu chanter la gloire de la Pucelle.

« Vous dire que mes amis m'encouragèrent serait excessif. Mais je ne suis pas montagnard pour rien et seule une interdiction venue de haut eût pu m'arrêter. Dieu merci, rien de semblable ne s'est produit et je bénéficie d'une neutralité bienveillante dont je suis très reconnaissant.

« Il est superflu de vous dire les heurts et les difficultés rencontrés. J'écrivis tout d'abord à M. Emile Rochard que je ne connaissais pas, mais je savais la magnificence qu'il avait mise à monter *Jeanne d'Arc* à Paris, à la Porte-Saint-Martin. Il me répondit aussitôt et m'encouragea fort.....

« Nous voilà donc à l'œuvre. Ah! ce n'était guère aisé! D'abord, le recrutement des acteurs, la distribution des rôles, les répétitions, la mise en scène.

— Et la pièce, de qui est-elle ?

— Mon Dieu ! elle est, au total, de votre serviteur, qui a écrit, raturé, ajouté, corrigé, en suivant de très près l'histoire de M. Wallon. Dix ans j'ai mûri le projet. Deux ans durant, j'ai travaillé. Ma paroisse est petite, l'école a toujours été mixte, si bien que tout le monde s'y connaît et que le groupement s'est fait facilement sans que les familles y vissent un danger. Tous les rôles sont sus en double, et d'ailleurs mes quatre-vingts acteurs connaissent tous le rôle du voisin. Et nous avons marché ainsi. Ce n'est pas parfait encore, mais j'augure bien de l'avenir. J'ai étudié spécialement Béclard et la physiologie, si bien que je réunissais mes acteurs dans le jardin. On lisait les rôles. Chacun exprimait librement son avis, et nous apprenions chaque geste correspondant à chaque phrase. Nous avons étudié, fouillé, fixé.

« Ce n'est pas le théâtre classique : c'est la simplicité populaire. C'est surtout la démonstration de ce que produit la volonté dans une petite population. Ils en sont tous. J'aurais pu échouer, c'est lancé aujourd'hui. Et vous verrez, à côté de l'enfance, l'âge mûr et même la vieillesse apportant sa part d'effort au succès de l'œuvre commune. »

Or, l'heure était venue. Déjà, sous la rafale violente, on voyait sur la route boueuse la théorie des spectateurs se hâtant. L'abbé Meignien, impresario et auteur, me sert de cicerone et me fait visiter les décors de ses neuf tableaux, les costumes de l'époque, armures et épées. Les décors, fort aimablement brossés, sont dus à un jeune peintre d'Epinal, M. Minoux, qui n'a que dix-sept ans, me dit-on. Les costumes de femmes ont été confectionnés, d'après les

gravures historiques de Racinet, par les jeunes filles du pays, qui les apportent à chaque représentation.

Et j'aperçois dans la coulisse les acteurs : enfants, jeunes filles et jeunes gens, je vois les pairs de France, graves conseillers municipaux. Voici les gardes du corps étincelants comme en l'an de grâce 1420. Voici le sire de Baudricourt, et le trio dont les noms se perpétuent à travers les âges : Dunois, La Hire, Xaintrailles ; voici Chabannes, le duc d'Alençon, La Trémoïlle, évêques, cardinaux, Bedfort, les dames de la Cour, les compagnons de Jeanne, nobles et villains, paysans et soudards, juges et archers...

Mais une sonnette tinte : on commence le mystère dans le théâtre, où la pluie nous confine et où flottent les drapeaux français avec l'étendard de la Pucelle. La pièce se déroule en partant du Bois-Chenu, où nous voyons la ronde des Bachelettes, pour finir au bûcher de la place du Vieux-Marché, à Rouen.

C'est Jeanne qui prie après la ronde de ses compagnes et qui doute encore de sa mission quand les voix lui ordonnent de délivrer le beau pays de France, encore qu'elle sache mieux tenir la quenouille que guerroyer. Et successivement défilent les neuf tableaux : Domrémy, le départ de Vaucouleurs, le palais de Chinon, la prise d'Orléans, la cathédrale de Reims, le sacre de Charles VII et tous les grands vassaux de la Couronne répondant à l'appel de leurs noms et élevant le Roi sur le pavois ; enfin, le jugement de Cauchon, la condamnation, le bûcher.....

Les entr'actes sont infiniment moins longs qu'en certains théâtres, la machinerie étant moins compliquée, et ils sont remplis par des amateurs de bonne volonté venus de Mirecourt ou de Neufchâteau, qui jouent au piano, souvent avec accompagnement de violon, des morceaux brillamment enlevés. Il y avait là de charmantes parisiennes, des officiers, des prêtres, des paysans, et j'ai serré la main à un sympathique avocat de Paris...

Cette tentative est des plus intéressantes et, ne serait-ce qu'à ce titre, mérite d'être signalée. Il y a là un travail énorme. On y sent la foi, et elle est justifiée, puisque les dépenses sont à la veille d'être couvertes.

Sans doute, en dépit des efforts du bon curé, le débit n'est pas parfait, sans doute la mimique est inexpérimentée, le geste n'est pas toujours d'accord avec la phrase ou le mot. C'est déjà un résultat fort appréciable, pourtant, obtenu avec des éléments aussi modestes, que la culture intellectuelle n'a pas mis au point.

L'abbé Meignien espère que l'hiver passant là-dessus fondra ces éléments, que des conseils viendront l'aider dans sa tâche de metteur en scène, de régisseur, de directeur, de répétiteur.

Peut-être y réussira-t-il. Les acteurs ont avant tout de la bonne volonté : ils veulent réussir. Mais ils sont neufs sur les planches et ne se doutent guère de ce que c'est que d'interpréter des sensations.

Le curé fera bien de leur dire : « Vous savez votre rôle, vous le possédez entièrement. Pas besoin de souffleur. Maintenant, cherchez à le comprendre, à ressentir les sensations que vous devez exprimer, à entrer « dans la peau » du personnage ». Et j'ajouterai que quand même Charles VII élèverait un peu la voix, quand même Dunois tempêterait plus fort contre l'Anglais, ce serait tout bénéfice, et le débit y perdrait sa monotonie.

Aussi bien, l'abbé Meignien ne se décourage pas. Il a mis dix ans à aboutir, avec un échec qui ne l'a pas abattu. Il juge moins malaisé de perfectionner que de créer, et il a grand'raison.

Nous aurons donc peut-être quelque jour l'Oberammergau français avec le genre de perfection particulier à des représentations populaires. Un résultat est déjà acquis. Dans ce petit village des Vosges l'union est absolue et, républicains ou non, tous s'entendent pour apporter leur part à la couronne de la libératrice d'Orléans. Oberammergau attire tous les dix ans des spectateurs du monde entier. Les habitants du Ménil-en-Xaintois sont moins ambitieux. Mais enfin tous les trains de Mirecourt, Neufchâteau, Epinal, amènent déjà des spectateurs. Les baigneurs de Vittel et de Contrexéville commencent à en prendre le chemin.

L'an prochain, nous verrons sans doute, en plein air, avec le grand décor du ciel bleu et du Bois-Chenu à l'arrière-plan, jouer le drame de *Jeanne d'Arc*. Le grain germera. En attendant, il y a là une œuvre ardente et de persévérance qui représente une dépense d'argent, de peine et de dévouement. Elle exerce son action sur les populations, qui y puisent dans l'histoire du passé la sensation plus vive du patriotisme et des gloires nationales.

Ce pays est tout imprégné de Jeanne d'Arc. Je ne pouvais m'en éloigner sans m'acquitter du patriotique pèlerinage de Domrémy. La voiture du brave Ferbus m'a conduit à la basilique, qu'on édifie à l'endroit même où la tradition veut que la Pucelle ait entendu ses voix.

C'est l'historique Bois-Chenu, avec son vaste horizon sur la plaine verte où la Meuse naissante trace un ruban argenté. La crypte est consacrée à Notre-Dame-des-Armées. C'est la réalisation, après plusieurs siècles, du vœu de la bonne Lorraine : « Dites au Roi, notre maître, qu'il lui plaise de faire bâtir des chapelles où l'on priera pour le salut des âmes de ceux qui sont morts en défendant la patrie. »

L'idée est touchante, et le Père Létendard, le supérieur des religieux de la basilique, la développait éloquemment : avoir une messe annuelle pour chaque régiment sur cette terre de l'Est, près de la frontière mutilée.

La basilique sera fort belle. Elle dominera le pays et fera entendre la voix de Jeanne d'Arc répétant la prière que la reine Isabelle

d'Espagne a consignée en signant sur le registre des visiteurs : « Dieu protège ma patrie et la France ! »

Le groupe d'Allar est fort beau, et la Pucelle se détache avec une physionomie saisissante sur le ciel bleu, avec le masque lorrain caractérisé.

(*Gaulois*) Lucien Burlet

*
* *

Un ménage d'artiste. — *Bernard Palissy à Sedan.* — L'anecdote n'est « actuelle » que par la découverte toute récente des documents qui l'ont fait connaître ; mais, pour être vieille de plus de trois cents ans et n'avoir occupé le boulevard ni les concierges, elle n'en a pas moins son intérêt historique et humain. Il s'agit de Bernard Palissy et de sa femme. On savait, par quelques confidences des *Discours admirables de la nature des eaux et fontaines tant naturelles qu'artificielles, des métaux, des sels et salines, des pierres, des terres, du feu et des émaux avec plusieurs autres excellents secrets des choses naturelles.....* (il y a encore plusieurs lignes de *sous-titres !*), on savait donc que Maître Bernard Palissy n'avait pas trouvé à son foyer tout le réconfort dont il eût eu besoin dans ses dures épreuves. Non seulement il était chargé de famille, « ayant ordinairement deux enfants en nourrice », et, à chaque insuccès d'une fournée nouvelle, ses « douleurs et tristesses augmentaient si abondamment » qu'il en « perdait contenance » et se couchait « de mélancolie, non sans cause, car je n'avais plus de moyen de subvenir à ma famille », — mais encore « ceux qui le devoyient secourir » ne lui donnaient que reproches. « En lieu de me consoler, l'on me donnoit des malédictions..... Ils alloyient crier par la ville que je faisois brusler le plancher ; et par tel moyen, l'on me faisoit perdre mon crédit et m'estimoit-on estre fol. » Une autre fois, il écrit : « J'ai cuydé entrer jusques à la porte du sépulchre... Je m'allois souvent pourmener dans la prairie de Xaintes en considérant mes misères et ennuys et sur toutes choses de ce qu'en ma maison mesme je ne pouvois avoir nulle patience ny faire rien qui fût trouvé bon... Un tas de vieilles disoyient que je ne faisois que faire et desfaire et me blasmoyent de ce qui les devoit inciter à pitié. Et qui pis est, le motif desdites mocqueries et persécutions sortoyent de ceux de ma maison ! Or, d'autant plus que la chose estoit déraisonnable, de tant plus l'affliction m'estoit extrême. » Il avait maigri en quelques années au point « qu'il n'y avoit aucune bosse ni apparence de forme aux bras ny aux jambes ; ainsi estoyent mesdites jambes toutes d'une venue, de sorte que les liens de quoy j'attachois mes bas de chausses estoyent, soudain que je cheminois, sur mes talons avec le résidu de mes chausses ». Il passait des nuits et des nuits près de ses fourneaux, exposé à toutes les intempéries des saisons et tempêtes « sans avoir aucun secours, ayde ny consolation, sinon des chats-huants qui chantoyent d'un costé et des

chiens qui hurloyent de l'austre ». Et quand, rompu et trempé, il rentrait au petit jour, rempli de grande tristesse, « bricollant sans chandelle et tombant d'un costé et d'autre comme un homme qui seroit yvre de vin », « je trouvois en ma chambre une seconde persécution pire que la première, qui me fait à présent esmerveiller que je ne me suis consumé de tristesse ».

Voilà ce qu'on avait pu lire déjà et qui certes suffisait à donner une triste idée non seulement des souffrances en quelque sorte professionnelles du pauvre grand « inventeur » et artiste, mais encore de sa vie domestique. Une très intéressante trouvaille de M. N. Weiss vient ajouter à ce que nous savions la confirmation d'un document authentique. En dépouillant les plus anciens registres du Consistoire de Sedan, M. Weiss y a relevé les mentions suivantes qu'il publie et commente dans le dernier numéro du *Bulletin de la Société pour l'histoire du protestantisme français :* « Consistoire tenu le jeudy XVIe jour de juing 1575... Me Bernard de Palissis, sa femme et son gendre seront appelés le dimanche prochain après le catéchisme pour leur faire une remontrance de leurs insolences et scandales ordinaires... » Le 23 juin : « Me Bernard a esté retranché de la Sainte-Cène et seront les causes déclarées publiquement le jour de la Sainte-Cène à l'exhortation. Sa femme, son fils et gendre suspendus pour cette fois... » Le 15 mars 1576 : « M. de La Maisonneuve a esté prié de parler à Me Bernard de Palissis et à sa femme, touchant les disputes et différends qu'ils ont ordinairement ensemble. » Etc... etc...

Bernard Palissy, après la Saint-Barthélemy, était allé chercher refuge à la cour de Robert-Henri, duc de Bouillon, qui donnait asile à beaucoup de huguenots et, jusqu'en 1576, il y séjourna plus ou moins constamment. C'est ainsi que le Consistoire de Sedan, qui, comme tous les consistoires alors, connaissait de la vie privée des religionnaires, surtout aux approches de la communion, — eut à s'occuper des démêlés conjugaux de « l'inventeur des rustiques figulines » et en a gardé dans ses archives des preuves authentiques.

Ce n'est pas la première fois que l'histoire du protestantisme ajoute quelques documents nouveaux à la biographie des artistes de la Renaissance. Un grand nombre d'entr'eux s'étaient en effet associés à la cause de la réforme. (Jean Goujon, Jean Cousin, Ducerceau, Ligier Richier, Barthélemy Prieur..., pour ne citer que les plus notables). Un autre document, également découvert par M. Weiss, nous apprenait même, il y a deux ans, que, du mois d'août au mois d'octobre 1545, « Jehanne Boucault, veufve de feu Jannet Clouet, en son vivant peintre et varlet de chambre ordinaire du roy », était en prison « pour cause d'hérésie » ; ce qui ne veut pas dire, d'ailleurs, que Clouet lui-même se fût fait protestant.

Quant à Palissy, il confessa jusqu'à la fin, héroïquement, sa foi

huguenote. En 1590, « aux cachots de la Bastille de Bucy, prisonnier pour la religion », comme s'exprime le *Journal* de l'Estoile, « il mourust de misère, nécessité et mauvais traitements ».

(*Débats*) André Michel

* * *

Colbert sous Mazarin. — La carrière de Colbert, à dater du temps où il entra au service de Louis XIV, est assez connue ; il n'en est pas ainsi de l'époque où il n'était encore que le serviteur de Mazarin. Un excellent article de M. Ernest Lavisse, dans la *Revue de Paris*, nous renseigne à ce sujet. M. Lavisse, au cours de son récit, montre, avec la force et la clarté qui lui sont coutumières, les traits déjà accusés et saillants qui constitueront plus tard la physionomie du grand ministre. Colbert fut envoyé en mission auprès de Mazarin en 1650, en pleins troubles de la Fronde, par Michel Le Tellier, ministre de la guerre. Dès les premiers jours, « ce Champenois lourd, fruste, mais sérieux à fond, et qui aimait avec véhémence l'autorité, la puissance, la grandeur », n'eut que du mépris pour « l'illustrissime et révérendissime seigneur Polichinelle » qu'était le cardinal. Il exprimait son mépris dans ses lettres à Le Tellier : parfois il le laissait voir au cardinal lui-même. Et cependant, un an plus tard, au moment où Mazarin, vaincu par la coalition des Frondes, était obligé de fuir à l'étranger, Colbert quittait le service de Le Tellier pour s'attacher à celui de cet Italien pour lequel il n'avait « aucune estime ». M. Lavisse dévoile à merveille les profonds calculs d'ambition auxquels il obéit. Suivre le parti du cardinal, c'était courir un risque ; mais le gain serait proportionné au danger couru. Et, d'autre part, Colbert, observateur curieux et pénétrant, était assuré que la cause de Mazarin, « retranchée dans le cœur de la reine, était inexpugnable ».

L'événement lui donna raison. Mazarin le nomma, en juillet 1651, son intendant, et son représentant auprès de la reine. C'était l'accès ouvert aux grands emplois. Il s'acquitta en conscience de sa fonction d'intendant, et refit en quelques années au cardinal presque ruiné une fortune plus considérable que celle qu'il possédait avant la Fronde. Il aimait de passion débrouiller les affaires difficiles ; il avait dès ce moment une puissance de travail, une méthode, une clarté, une obstination merveilleuses ; il avait aussi ce penchant à se déterminer par des motifs de pure logique, qui lui fera commettre ses plus dangereuses erreurs. Son caractère paraît bien tel que le dépeindra Mme de Sévigné. Il parle lui-même de son esprit « aigre et attaché à sa manière d'agir ». Il est froid, dur, ombrageux, jaloux jusqu'à l'excès, jusqu'à la souffrance, d'être le premier dans le service... Quelques traits seulement surprennent. On ne s'attendait guère à voir Colbert s'occuper d'assortir des étoffes pour les meubles et les vêtements du

cardinal, et choisir, par exemple, une « peluche couleur d'air » pour robe de chambre de Son Eminence. On s'attendait moins encore à le voir se brouiller avec Fouquet, parce que le surintendant des finances refusait de faire en faveur du cardinal une illégitime réduction d'impôts. Colbert exigeant de Fouquet une prévarication ! La situation est piquante. M. Lavisse explique cette conduite par les mœurs du temps, qui voulaient qu'un serviteur se donnât tout entier à la fortune de son maître et n'eût d'autre devoir que de le servir.

Colbert ne négligeait d'ailleurs pas sa fortune personnelle. Au bout de peu d'années, sans compter des charges nombreuses et lucratives, il possédait l'importante baronnie de Seignelay. Et jamais seigneur ne jouit autant de sa seigneurie. Il en a plein la bouche. « Il dit : *ma* rivière, *mes* habitants, *mon* bourg, *mes* paroisses, *mon* château. Il dit même, ce seigneur haut justicier : *mes* fourches patibulaires ». C'est le bourgeois gentilhomme : encore Molière pourrait-il envier à Colbert « mes fourches patibulaires ». Et dans ces petitesses, M. Lavisse aperçoit très justement l'origine des plus grands défauts de Colbert. Ce petit bourgeois eut pour principale ambition de devenir grand seigneur ; il se glissa dans la haute société. Une fois qu'il y fut parvenu, il s'y trouva bien et ne chercha rien au delà. Il fut un grand administrateur, non un réformateur. Il ne songea qu'au passé et au présent et n'eut point de perspectives sur l'avenir. Il eut, dans son œuvre politique, « la vue intense, mais immédiate et courte, des myopes ». (*Débats*)

* * *

Jeanne d'Arc chez le Notaire. — Me Thiriet, notaire à Neufchâteau, possède une pièce fort intéressante. C'est l'acte de vente par lequel, en 1819, Nicolas Gérardin, dragon au service de France, céda au département des Vosges la maison de Jeanne d'Arc. Il en avait refusé un haut prix à des Anglais, qui ne voulaient l'acheter, croyait-il, que pour la détruire. Aussi les termes très flatteurs de cet acte ne sont-ils qu'un juste hommage rendu à un brave soldat.

N° 482. *Du vingt juin mil huit cent dix*, à Domrémy-la-Pucelle, trois heures de relevée,

Devant Claude *Edme*, notaire à la résidence et pour l'arrondissement de Neufchâteau,

Fut présent

Nicolas *Gérardin*, dragon au service de France, retraité pour cause de blessures reçues (au service de sa patrie) ; à présent vigneron domicilié au dit Domrémy-la-Pucelle, son pays natal.

Lequel, déterminé par le désir de faire en faveur des habitants du département des Vosges une concession qui leur soit agréable, et plus encore par l'amour de sa patrie et du Roy, son bien-aimé souverain, a, bien volontairement et de son plein gré, déclaré

céder et transporter, en toute propriété, avec promesse de garantie, ainsy qu'il est exprimé par la loy,

AU DÉPARTEMENT DES VOSGES

dont le village de Domrémy fait partie, dans les personnes de M. *Boulay* (?) *de Coulombiers*, maître des requêtes, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, préfet dudit département, et de MM. les membres du Conseil général, acceptant au cas présent, par M. Florentin *Muel*, propriétaires de forges, domicilié à celles de Lionne, l'un des membres dudit Conseil général, aussi comparaissant en personne ;

La *maison* qu'il habite en ce lieu de Domrémy, à lui provenant d'ancien, comme seul enfant et unique héritier d'Albert Gérardin, son père décédé, et appartenant originairement à Jacques d'Arcq et à Isabelle Romée, puis à Jeanne d'Arc leur fille, surnommée la Pucelle d'Orléans, qui l'a habitée, et où elle est née au plus tard en l'an 1412, au surplus ainsy qu'il est de toute notoriété et de tradition certaine.

Comme la dite maison en contient actuellement du haut en bas et de fond en comble avec tous ses bâtiments, son jardin potager au derrière.

Le buste de la dite Jeanne d'Arc, placé à l'extérieur, au-dessus de la couverte de l'entrée principale, ses terreins (*sic*) accints tant intérieurs qu'extérieurs, ses aisances et dépendances au devant, au derrière et de chaque côté sans en rien réserver, la totalité, située près l'église du dit Domrémy en la rue du Moulin, entre Toussaint Humblot au nord ; Elophe Liétard au midy ; ayant ses jours et entrées principaux sur la dite rue au levant, confinée au couchant par les filles Boudin et le dit Elophe Liétard ; transmise franche de tout cens, charges, servitudes et redevances foncières, pour, par le département, en faire et disposer en toute propriété et jouissance, à compter de ce jour.

Néanmoins, sous les réserves ci-après :

Cette cession ainsy faite et consentie par le dit Gérardin à la condition que, quelle que soit à l'avenir la disposition du local, son objet principal, et quels que soient les changements qu'il doive éprouver, il en sera le gardien tranquille tant qu'il vivra ; au surplus, tant que par sa conduite il méritera d'être chargé de ce gardiennat ; garde qu'il demande au reste comme faveur spéciale et pour le maintenir lui et sa famille dans le souvenir d'une habitation à laquelle il tenait à raison des vertus et de l'héroïsme de Jeanne d'Arc ;

Moyennant en outre la somme de 2,500 francs, en principal à-compte de laquelle il reconnaît avoir reçu à l'instant par les mains et des deniers de mondit sieur Muel celle de 600 francs, dont d'autant quittance. Quant à la somme de 1,900 francs restant, M. Muel s'engage d'en faire le paiement entre les mains du

dit Gérardin au plus tard dans un an, date de ce jour et sans intérêts jusque-là ; obligation que le même Muel a, en tant que de besoin, déclaré contracter personnellement et directement envers ledit Gérardin, qu'il autorise au surplus à en exiger de lui l'exécution, sans égard à la qualité sous laquelle il contracte ici au nom du département des Vosges ;

Clause que M. Muel a fait insérer ici expressément en témoignage de la bonne volonté que le même Gérardin a mis (*sic*) à lui faire cette concession.

Se recommandant, au reste, ledit vendeur, à la bienveillance des autorités du département et aux bontés de Sa Majesté, dont il n'a rien de plus à cœur que de se rendre digne, à la considération de la nombreuse famille dont il est chargé, et de l'état de pauvreté dans lequel il se trouve.

Dont acte lu aux parties.

Fait et passé, en la maison vendue, en présence de MM. J.-B.-Laurent Humblot, maire de la commune, et Claude-Joseph Boucirot, prêtre desservant la succursale de Maxey-sur-Meuse, domiciliés audit Domrémy-la-Pucelle.

Témoins reconnus, requis et soussignés avec les comparans et le notaire, les an et jours avant dits : *Pour la défense du territoire français* : renvoy approuvé pour être placé à la 9e ligne de la 1re page, et substitué aux mots : au service de sa patrie, qui y sont rayés comme nuls : le tout après lecture réitérée.

GÉRARDIN, J. MUEL, HUMBLOT, C. BOUCIROT,
dess. de Maxey, EDME.

Enregistré à Neufchâteau, le 29 juin 1818, vol. 69, fol. 58 verso, cases 1 et suiv.

Reçu provisoirement 1, 10 cent., d'après l'ordre de Mr Neittens, directeur, contenu dans sa lettre du 26 juin 1818, n° 1315, et sous la réserve du droit légal à la première réquisition ; l'acte contenant deux rôles. — PONTARLIER.

(*Gaulois*)

* * *

LES CARDINAUX ROMAINS EXILÉS EN CHAMPAGNE SOUS LE PREMIER EMPIRE. — I. *Le cardinal Consalvi.* — On vient de publier une nouvelle édition des mémoires du cardinal Consalvi. A cette occasion, il nous a paru intéressant de rappeler les souvenirs rémois qui se rapportent à ce grand et illustre cardinal.

Pendant que Pie VII était captif à Fontainebleau, plusieurs cardinaux étaient internés dans différentes villes de France. Le cardinal Consalvi[1] fut envoyé à Reims, avec le cardinal Brancadoro.

1. Né à Rome en 1757, Consalvi passa par les différents degrés de la prélature. En 1799, il était secrétaire du Conclave à Venise, et Pie VII le créa cardinal et secrétaire d'Etat. Il fut chargé d'aller à Paris, en 1801, pour y

C'est dans cette ville que le premier « écrivit le récit des négociations et des événements auxquels il prit une large part[1] ». Il ne sera donc pas sans intérêt de dire un mot de ce noble exilé, qui a laissé à Reims quelques souvenirs :

« Le 11 juin 1810, nous dit-il lui-même dans ses Mémoires[2], nous fûmes appelés chez le ministre des Cultes, qui nous indiquait une heure spéciale pour nous recevoir, deux à deux, dans son cabinet. Le cardinal Brancadoro et moi nous eûmes la première heure.

« ... Le ministre, d'une voix triste et avec un air courtois, m'annonça qu'il avait le déplaisir de me notifier que, dans les vingt-quatre heures, je devais partir pour Reims, où je resterais jusqu'à nouvel ordre ainsi que le cardinal Brancadoro.

« ... Il parla de la sorte à tous les autres, qui furent exilés deux à deux, à Rethel, à Mézières, à Saint-Quentin et à Sedan. Ceux qui avaient été relégués dans cette dernière ville allèrent à Charleville, parce qu'il n'y avait pas de logement pour eux.

« Je partis pour Reims quelques heures après l'expiration du délai ; mon compagnon n'arriva que deux jours plus tard, sa voiture n'était pas en état et il avait obtenu ce bref délai afin de la faire réparer.

« ... Voici quatre mois que j'habite Reims et que j'y mène la même vie retirée qu'à Paris. Je n'ai accepté aucune invitation. Je n'ai pas d'autres connaissances que les trois ou quatre maisons auxquelles j'étais recommandé, ou que je fréquente par d'autres motifs. Je n'ai jamais assisté à aucune fête, à aucune réunion. J'ai toujours passé mes soirées chez mon compagnon, qui a tenu la même conduite. Nous vivons entre nous, et nous faisons et rendons seulement quelques visites de politesse, selon les circonstances. Notre position, celle de notre Chef, du Saint-Siège et de l'Eglise, ne permettaient pas à un cardinal d'agir autrement. Tel est du moins mon avis.

« Quand j'en aurai le loisir, je me propose de corriger et de châtier ces pages, que je n'ai pas même pu relire. Mais je veux

négocier le Concordat. Obligé de revenir à Paris en 1810, à l'occasion des projets de divorce et de mariage de Napoléon, il fut bientôt interné à Reims, qu'il habita environ trois ans. Il mourut à Rome, au commencement de l'année 1824, moins d'un an après Pie VII, dont il avait été le ministre si dévoué. Il fut inhumé au Panthéon d'Agrippa, qu'on appelle Sainte-Marie des Martyrs.

Ses *Mémoires* sont relatifs : 1° Au Conclave de Venise (1799-1800) ; — 2° Au Concordat de 1801 (Reims, 1812) ; — 3° Au mariage de Napoléon ; — 4° Aux diverses époques de sa vie ; — 5° A son ministère (Reims, 7 février 1812) ; — 6° Au Concile national de 1811.

1. Crétineau-Jolly, préface.

2. *Mémoires du cardinal Consalvi.*

d'abord écrire les mémoires que les dangers quotidiens me commandent de ne pas différer.

« ... Le 10 du mois de janvier 1811, je reçus à l'improviste un billet du sous-préfet de Reims (M. Ponsard), par lequel il m'annonçait que des ordres supérieurs l'obligeaient à m'appeler sans retard à la sous-préfecture, pour lui fournir des renseignements sur l'objet de ces ordres.

« A la réception de ce billet, mon compagnon fut saisi de crainte parce qu'il ignorait la nature des ordres, et il opinait pour que nous nous présentions ensemble. Je pensai différemment.

« Je demandai à Dieu de m'assister (plusieurs événements arrivés à Paris nous donnaient lieu de craindre beaucoup), et je partis. Le sous-préfet me dit qu'il était chargé de me demander quelles sommes j'avais reçues pour mon entretien depuis mon exil à Reims, et par quel intermédiaire, par la poste ou par la diligence, ou par des voituriers, ou par des personnes venues *ad hoc*, et de qui, et de quel chiffre, et de quelle manière. Je lui répondis que je n'avais jamais reçu un sou de personne.

« ... Le sous-préfet reprit que puisque je n'avais rien reçu de personne depuis mon arrivée à Reims, il n'y avait pas lieu de m'adresser les autres questions, c'est-à-dire en quelle qualité, de qui, de quelle manière et par quelle voie. »

Le cardinal Consalvi rejoignit le pape à Fontainebleau en 1813.

A cette note du cardinal, joignons quelques renseignements. Comme il nous le dit lui-même, il vit peu de personnes, ne reçut pas d'invitation. Toutefois, il honora de son amitié plusieurs familles.

Le préfet de la Marne, M. de Jessaint, eut avec lui « des relations aimables, affectueuses, sincères, au point que leur séparation, à la fin de l'exil, laissa dans le cœur une vive tristesse, qui se manifesta par des larmes ».

Le cardinal Consalvi, en remettant un pieux souvenir à son noble ami, le pria instamment d'accepter à son tour l'hospitalité dans son palais, si jamais il visitait la capitale de la chrétienté[1].

A Reims, parmi les rares familles que voyait le cardinal, citons celle de M. Dessain de Chevrières, magistrat, demeurant rue Saint-Hilaire, vis-à-vis l'emplacement de l'ancienne église détruite lors de la Révolution[2]. Dans cette même maison demeuraient les enfants de M. Dessain : M. et Mme Lucas-Dessain ; M. et Mme Dessain-Périn et leurs enfants (Mme de Joncières, son frère et ses

1. *Annuaire de la Marne*, 1855, p. 310

2. M. Dessain avait acheté les terrains de l'ancienne église ; il en donna une partie à la ville pour l'élargissement des rues, et convertit le reste en jardin, par respect pour l'église détruite. Ce jardin a disparu depuis.

deux sœurs). Chaque ménage avait son appartement séparé, mais c'était la maison de famille.

Cette famille avait été indiquée au cardinal comme étant l'une de celles où il trouverait bon accueil dans son exil ; il s'y trouvait à l'aise et y venait souvent.

Le cardinal, nous a dit Mlle de Joncières, qui le tenait de sa mère, s'occupait beaucoup des enfants de la maison, de leur conduite en pension. Il avait dans sa poche une boîte de pastilles de chocolat : quand les enfants avaient de bonnes notes, il leur en distribuait une certaine quantité ; lorsque les notes n'étaient pas satisfaisantes, il donnait moins, mais il donnait quand même.

Lorsque Consalvi dut rejoindre le pape Pie VII, le père de Mme de Joncières lui témoigna le désir de voir Sa Sainteté. — « Venez avec moi, lui répondit le cardinal ; quand nous serons à Fontainebleau, vous me suivrez à distance et je vous présenterai. »

Quand le cardinal fut rentré à Rome, les bonnes relations continuèrent entre lui et cette famille. Il envoya trois superbes chapelets en agate, pour les trois dames de la maison[1]. Il y a eu échange de lettres ; elles sont conservées dans la famille.

Une lettre datée de Rome, 1843, nous confirme tous les détails que nous venons de donner, et que nous tenons de l'obligeance de Mlle de Joncières.

Cette lettre est de M. Dessain, père de Mme de Joncières. Muni d'une lettre de Mgr Gousset pour M. de Brimont, il fut reçu par Grégoire XVI, le 8 juillet 1843. Le père Vaure fut son introducteur :

« Quand je parlai au pape du cardinal Consalvi, les yeux de Grégoire XVI, dit M. Dessain, s'animèrent, et il porta sur moi un regard si expressif que j'en fus pénétré pour jamais. » — « *Avete conosciuto il cardinale Consalvi ?* » — Enhardi, je donnai au Souverain Pontife de nombreux détails sur le séjour du cardinal à Reims. Il venait souvent chez mon père, deux ou trois fois la semaine. Il était très bon pour toute la famille ; il appelait mon père : *il suo caro amico*, et laissait voir qu'auprès de lui il oubliait les ennuis et les tristesses de l'exil.

« J'ajoutai que le cardinal lui écrivait des lettres de Rome, ainsi qu'à moi : — « *Bisogna conservarle*, dit le pape, *sono molto preciose.* »

« Après m'avoir adressé quelques paroles aimables pour la famille, Grégoire XVI me donna son anneau à baiser, en me disant : « *In favore del cardinale Consalvi.* »

Dans le cours de la conversation, qui dura une demi-heure, le pape me dit qu'il possédait la tabatière que le roi Louis XVI donna, sur l'échafaud, au commandant de la troupe.

1. Mme de Joncières a eu celui de sa grand'mère, et l'a laissé, quelques jours avant sa mort, à Mlle de Joncières, sa fille.

« En prenant congé, je demandai à Sa Sainteté si Elle n'avait rien pour le cardinal Gousset : — « *Molte cose*, dit le pape, *avete cartola bianca a presso di lui ; è il mio amico.* (Beaucoup de choses ; vous avez carte blanche, car il est mon ami.) »

« Quel que fût le respect que nous portions au cardinal Consalvi, et quelque haute idée que nous avions de lui, j'ai vu, depuis que je suis à Rome, combien nous étions loin de la réalité. Rome tout entière est remplie de son nom et de son souvenir. »

Le cardinal, pendant son séjour à Reims, demeurait chez Mme Lion, place de la Couture, n° 86.

II. *Le cardinal Brancadoro.* — Les quelques lignes insérées dans le *Bulletin du Diocèse*, relatives au séjour à Reims des cardinaux Consalvi et Brancadoro, nous font espérer que nous recevrons des notes sur les cardinaux *Mattei* et *Pignatelli*, internés à Rethel, *Somaglia* et *Scotti*, à Mézières, *Saluzzo* et *Galeffi*, à Charleville.

En attendant, Mme Ch. Heidsieck a eu l'obligeance de nous faire parvenir les documents suivants, que nous sommes heureux de consigner dans les annales du diocèse.

Le cardinal Brancadoro, interné à Reims, logeait chez M. et Mme Henriot. Il occupait le premier et le second de l'hôtel de la Douane, à l'angle de la rue de la Périère, aujourd'hui de l'Université.

Le prélat, tous les mois, avec le cardinal Consalvi, était invité à la soirée chez M. Andrieux. A raison de cette présence chez le maire de la ville, le sous-préfet avait dispensé les deux nobles exilés de se présenter, ce qui était pour eux fort humiliant, chaque mois, à la sous-préfecture.

Mme Ch. Heidsieck conserve très précieusement une médaille en argent, ovale, grand module, bénite et donnée à l'abbé Théodore Henriot, frère de M. Henriot-Delamotte, par le pape Grégoire XVI, le 26 avril 1835. L'audience avait été obtenue par le cardinal Bernetti, qui fut premier ministre de Léon XII. Neveu du cardinal Brancadoro, il le suivit à Reims ; donna des leçons d'italien, et tout particulièrement à l'abbé Henriot, qu'il revit à Rome avec un grand bonheur.

Sur une face de la médaille se trouve Saint Grégoire, en chape, la tiare sur la tête, inspiré par la colombe traditionnelle, écrivant le *Liber pastoralis*. L'exergue porte :

B. GREGORIO. MAGNO. PONT. MAX. HVMILIS. SUCCESSOR.
OSP. APPLICO. 1831.

Le revers est rempli par une scène fort touchante :

C'est l'hommage de Grégoire XVI à son père spirituel, saint Romuald, fondateur des Camaldules, de l'ordre desquels il avait été tiré. L'abbé est assis au milieu de ses religieux.

S. ROMVALDO. ABBA. DEVOTVS. FILIVS. GREGORIVS. XVI.

Depuis, sur la tranche de la médaille, on a rappelé la donation faite à M. Henriot :

BENED. DED. O. TH. HENRIOT. S.S. P. GREG. XVI. ROM.E. D. XXVI. APR. MDCCCXXXV.

Mme Ch. Heidsieck possède également une très belle tabatière en pierre de purpurine, montée sur or, ornée d'une mosaïque représentant le Mont-Saint-Pierre, le Vatican et le palais du Pape.

Elle a été offerte, le 29 mai 1825, à Mme Barrachin-Bruyant, par Son Eminence Mgr le cardinal Macchi, nonce du Pape, qui logeait chez elle à l'époque du sacre de Charles X.

On exécuta, durant leur séjour à Reims, le portrait des cardinaux Consalvi et Brancadoro. Le premier a une figure d'une finesse très grande. Le second a une physionomie très caractérisée, comme le prouve un médaillon conservé dans la ville, et dont nous possédons un exemplaire.

III. *Les cardinaux Mattei et Pignatelli.* — « Deux cardinaux, « Nos Seigneurs Pignatelli et Mattei, venaient d'arriver à Rethel, « nous dit M. Chéri-Pauffin, pour y rester en surveillance. Une « lettre, signée Bigot de Préameneu, annonça que les intentions « de l'empereur étaient qu'ils fussent traités avec égard, sans « rigueur, mais aussi sans éclat.

« Les cardinaux furent traités avec respect ; ils étaient graves « et sérieux, charitables et empressés pour faire le bien ; quel- « ques personnes assistaient souvent à la messe qu'ils célébraient « chez Mme Coche, Grand'Rue, dans le salon faisant partie de la « maison appartenant aujourd'hui (1845) à Mlle Chappe. »

Grâce à M. Paul Chappe, avoué à Rethel, nous pouvons compléter ces premiers renseignements.

« Le cardinal Mattei, en 1812, avec plusieurs domestiques, habi- « tait le premier étage de l'aile gauche d'une maison appartenant « aujourd'hui à Mlle Chappe, et alors à Mme veuve Coche, qui l'a « vendue en 1820 ou 1825 à mon grand-oncle.

« La salle à manger actuelle lui servait de chapelle.

« ... Après le départ du cardinal, on y trouva une calotte « rouge et des canons d'autel qui furent donnés au doyen de Juni- « ville. M. l'abbé Grapas venait souvent servir la messe.

« Le cardinal Pignatelli habitait une maison place de l'Hôtel- « de-Ville, occupée aujourd'hui par la pharmacie Malmy.

« D'autres dignitaires les accompagnaient. L'un d'eux, M. Dau- « tel, habitait une maison appartenant à mon bisaïeul, rue de la « Potence, où un oratoire lui avait été réservé. »

L'hospice de Rethel possède les portraits de ces deux cardinaux, ainsi que celui du cardinal Chiaramonti. Le cardinal Mattei laissa à l'Hôtel-Dieu de nombreuses reliques, authentiquées toutes de sa

main : on les conserve comme un précieux souvenir de l'auguste exilé, qui était vénéré dans Rethel par toutes les personnes pieuses.

« Maman Tranchart, nous écrit M. Léon Harmel, avait pour lui « une filiale vénération, qui se traduisait par toutes sortes d'atten- « tions. »

La famille Harmel, du Val-des-Bois, garde précieusement un *Recueil spirituel*, in-12, composé et écrit en 1806 par sœur Pélagie de la Conception, carmélite de Reims, pour Mme Tranchart (Gabrielle Meugy), son amie intime.

Le cardinal Mattei écrivit à la fin de ce recueil une approbation, le 20 juillet 1812, et y ajouta une méditation sur l'*Amour de Dieu*, de seize pages.

M. l'abbé Bida, docteur en théologie, ancien chanoine, trésorier de l'église de Reims, chanoine honoraire de Meaux, supérieur des Carmélites, avait déjà approuvé ce recueil, le 25 novembre 1806, avec des éloges motivés.

Le volume est conservé, dans la famille Harmel, comme un souvenir de Mme Tranchart et de la sainte religieuse qui, par amitié pour elle, avait composé ces méditations, dans lesquelles elle lui rappelait ses devoirs d'épouse, de mère, de maîtresse de maison.

M. l'abbé Périn possède une image provenant de M. l'abbé Bida, frère du chanoine, signée de la main du cardinal Mattei.

IV. *Les cardinaux della Somaglia, Scotti, Galeffi et Saluzzo.* — Nous avons publié les souvenirs qu'il nous a été possible de recueillir sur le séjour des cardinaux Consalvi et Brancadoro, à Reims, Mattei et Pignatelli, à Rethel.

A Mézières, nous trouvons les cardinaux della Somaglia et Scotti.

« Le premier était un véritable homme d'Etat et un grand seigneur. Sa famille, des plus considérables de Plaisance, était protégée par les ducs de Parme. Alberoni fut son parrain. Tout jeune encore, après une éducation fort cultivée, il était entré dans la chancellerie romaine, et la fameuse allocution de Pie VI annonçant au Sacré-Collège l'attentat du 21 janvier 1793 était de sa main.

« Ses relations avec la cour de France lui avaient inspiré le culte des Bourbons ; il avait fait composer un grand tableau sur la canonisation de Louis XVI. Cet attachement pour la famille royale donnait à son exil une légère teinte politique qu'il ne repoussait pas.

« Homme du meilleur monde, instruit, éloquent, aux manières élégantes, il exerçait sur ceux qui l'approchaient la séduction d'un noble caractère et d'un esprit délicat.

« Mme de Staël, peu suspcte de bienveillance envers les prêtres romains, n'y avait pas échappé..... — « Ce sont les cardinaux, en « vérité, qui me plaisent davantage, écrivait-elle en février 1805 ; « comme ils ont gouverné, comme ils ont eu affaire avec les hom- « mes et les choses, leur tête est beaucoup moins aride. Consalvi, « Erskine, della Somaglia surtout me plaisent extrêmement. »

« Avec ses vieux remparts et ses petits quais sur la Meuse, Mézières, sombre et resserrée, ne pouvait offrir un grand attrait au cardinal della Somaglia, habitué aux vastes places de Rome et aux larges rues de Paris. La solitude fut un peu égayée par l'arrivée à Charleville (une simple chaussée sépare les deux villes) des cardinaux Galeffi et Saluzzo, dont le séjour à Sedan avait été provisoire.

« Ils y avaient loué une petite maison momentanément libre ; on cherchait vainement pour eux un logement convenable ; on proposa enfin les bâtiments du Collège. Réal trouva la chose « de toute inconvenance ». (*Archives nation.*, 5.7.6529.)

« Autorisés à s'installer dans les petits hameaux voisins, Balan et Torcy, il n'y allèrent pas.

« Leur vie était si modeste que nul souvenir de leur séjour ne se retrouve aujourd'hui. M. l'abbé Prégnon, qui a laissé trois volumes sur Sedan, ne fait aucune mention d'eux.

« Les cardinaux internés à Mézières et à Charleville étaient très aimés. Le chevalier de Thuisy se multipliait à Sedan d'abord, à Charleville ensuite et à Mézières, pour leur être utile, ainsi que le faisait à Reims M. Ruinart de Brimont, qui était l'intermédiaire de M. de Grosbois. Il distribuait par petites sommes, pour ne pas attirer l'attention, les aumônes qu'avaient apportées des commissionnaires fidèles, routiers ou voituriers, et que des femmes du peuple venaient remettre, sous le manteau, au cardinal Brancadoro.

« Les visites du chevalier de Thuisy, quoique faites à la dérobée, éveillèrent l'attention..... Des enquêtes furent ordonnées dans les villes où résidaient les proscrits. Nous avons parlé dans le *Bulletin* des questions posées à ce sujet, à la sous-préfecture de Reims, aux cardinaux Consalvi et Brancadoro. Ils ne livrèrent aucun nom.

« La police fit buisson creux, quand elle fouilla les papiers de Mgr della Somaglia et de son aumônier, l'abbé Bianchi. Elle ne trouva que des lettres d'affaires et le testament du cardinal. Elle parvint seulement à savoir que lui et le cardinal Scotti avaient des fonds déposés chez les banquiers de Paris, MM. Busony, Goupy et André. » (Extrait du livre de M. de Grandmaison, *Les Cardinaux noirs*.)

Nous avons très peu de détails sur le séjour des cardinaux à Mézières et à Charleville. Ils nous ont été complaisamment envoyés par sœur Antoine Schmidt, religieuse du Sacré-Cœur de Charleville.

Dans une notice sur *M. Delvincourt, curé de Charleville*, écrite en 1826 par M. l'abbé Regnault, depuis évêque de Chartres, il est dit « que les illustres proscrits, les cardinaux romains, l'hono-« rèrent de leur confiance. Ils étaient, tant à Charleville qu'à « Mézières, quatre cardinaux retenus prisonniers par Bonaparte. »

Ces exilés ne logèrent pas à la Providence (aujourd'hui le Sacré-Cœur), mais ils y venaient souvent dire la messe. L'auteur de la *Vie de la Mère de Gerlache*, supérieure de la communauté de la Providence, devenue celle du Sacré-Cœur, parle d'un petit oratoire de Charleville où les nobles exilés venaient chaque jour faire leur visite au Saint-Sacrement, et où, souvent, ils offraient le saint sacrifice de la messe.

A la sacristie de la communauté du Sacré-Cœur, on voit des tableaux reliquaires offerts par eux et un reliquaire en argent, avec cette inscription : « *Donné par LL. EE. NN. SS. les Cardinaux della Somaglia, Saluzzo, Scotti et Galeffi, le 7 février 1813.* » Les deux tableaux reliquaires de la sacristie ont chacun un authentique avec la signature et les armoiries, l'un du cardinal Saluzzo, l'autre du cardinal Galeffi.

Après leur retour à Rome, ces cardinaux donnèrent à la maison de la Providence des preuves de leur reconnaissance, en demandant au Souverain Pontife, pour les religieuses de la maison, des indulgences, des privilèges. On lit sur un manuscrit de la communauté le nom du cardinal della Somaglia, à la date du 21 mars 1813 ; celui de Scotti, en 1816 ; celui de Galeffi. Aux dates de 1816, 1822, 1823, 1824, on trouve les indulgences de l'autel privilégié, du chemin de la croix, des sept stations de Rome ; d'autres grandes, à certains jours désignés. La supérieure, la Mère Collardeau, reçut un crucifix, et les religieuses, des chapelets.

CH. CERF

* * *

LA REVUE DU MONT AIMÉ. — On a dit que la revue offerte aux souverains russes à Châlons était, au point de vue du nombre des troupes déployées, la plus considérable dont les plaines de la Champagne aient jamais été le théâtre. C'est une erreur.

Le 10 septembre 1815, une revue fut passée dans les mêmes plaines, entre Vertus et Fère-Champenoise, par un autre tsar de Russie, l'empereur Alexandre Ier.

A cette époque-là, ce n'est pas « l'allié » qui était en France : c'étaient « les alliés ». La revue de Châlons sera la réparation et la revanche de la revue du Mont-Aimé.

C'est ce nom que garde, dans l'histoire, la revue de 1815, qui réunit près de 150,000 hommes, et dont nous reconstituons le tableau d'après le récit d'un contemporain :

Le tsar Alexandre Ier avait résolu de réunir toute son armée dans la vaste plaine située au pied du mont Aimé, et de donner aux souverains alliés le spectacle de grandes manœuvres ; pensant

qu'il était important de ménager le peu de vivres qui restaient dans la localité, il fit avancer ses troupes vers le centre, et le 2 et le 3 août 1815 le quartier général russe nous quittait pour se porter sur Melun, où il resta jusqu'au moment de la réunion des troupes aux environs de Vertus. Dans cet intervalle, on s'occupa de rassembler la quantité de vivres et de fourrages nécessaires pour alimenter cette nombreuse armée.

Le département de la Marne, dont les ressources étaient épuisées par les passages incessants de corps d'armées et de soldats de toutes les nations, ne pouvait suffire à ces immenses approvisionnements.

M. de Jessaint, préfet, réclama aussitôt, pria et obtint que les vivres et fourrages seraient fournis par les départements de l'Aube, de la Marne, de l'Aisne et de Seine-et-Marne, et s'effectueraient par voie de réquisition. Des magasins et leurs services furent organisés et, à la fin d'août, tout était disposé pour recevoir cette armée.

Au commencement de septembre, les troupes russes arrivaient de tous les départements; elles formèrent leurs cantonnements dans les environs de Vertus, ainsi qu'il suit:

	Hommes.
A Ecury-le-Repos	25.000
A Clamanges	7.800
A Villeseneux	9.700
A Germinon.	21.000
A Velye	21.000
A Chaintrix	35.000
A Chevigny.	25 000
A Vertus (quartier général) . .	3.000
Total.	147.000

dont 45,000 de cavalerie ; l'artillerie se composait de 500 pièces de canon.

Le 8 et le 9, il y eut des exercices préparatoires ; les grandes manœuvres eurent lieu le lendemain.

Le 10, dès quatre heures du matin, les troupes se mirent en mouvement ; placées en face du mont Aimé, elles exécutèrent diverses évolutions. Il était huit heures lorsqu'une salve d'artillerie annonça l'arrivée des souverains. Le sommet de la montagne avait été aplani et présentait une surface à laquelle on arrivait par une pente très douce. Cette surface, réservée pour les souverains, les généraux en chef et les officiers supérieurs, était terminée par une balustrade. Le versant du mont Aimé faisant face aux troupes était disposé en amphithéâtre, avec des banquettes pouvant servir à 400 personnes. Tout le reste du terrain était couvert d'une foule innombrable.

Le temps était fort beau, le soleil brillait ; les souverains déjeu-

nèrent sous une tente ; après quoi, l'armée se mit en mouvement et exécuta de grandes manœuvres. Ensuite elle forma un carré dont trois faces étaient composées d'infanterie en colonne par bataillons, et la quatrième face, de toute la cavalerie en colonne par régiments. Chaque évolution était commandée par un coup de canon ; l'empereur Alexandre donnait le signal avec son épée. Les souverains, accompagnés d'environ 200 officiers supérieurs, descendirent à cheval de la montagne et passèrent cette armée en revue. Des coups de canons annonçaient leur arrivée à chaque division ; alors les tambours de chaque régiment battaient aux champs et la musique exécutait des airs guerriers. Après différentes évolutions, tous les corps défilèrent devant les souverains.

Ensuite, Leurs Majestés retournèrent sur la montagne : l'empereur d'Autriche se plaça entre le roi de Prusse et l'empereur Alexandre. A la droite de ce monarque étaient le prince de Wrède, le duc de Wellington et le prince royal de Bavière. Derrière cette première ligne était placée une foule d'officiers supérieurs des différentes armées, et au-dessus, sur le sommet de la montagne, on voyait une seule femme, c'était la duchesse de Wellington. Alors les grandes manœuvres commencèrent, et, à des commandements donnés par des coups de canon, les mouvements les plus compliqués s'exécutèrent avec la plus grande précision. Enfin, toute l'armée, réunie en colonnes serrées au centre, se dédoubla cinq fois sur des lignes parallèles et se développa sur un quart de cercle, occupant une lieue d'étendue.

Chaque corps était distant de l'autre d'environ trois cents pas, et les 500 pièces d'artillerie étaient disposées dans ces intervalles. A deux heures, un signal fut donné par un obusier placé sur la montagne. 147,500 voix crièrent : « Hourrah ! » A un autre signal, 147,500 fusils firent chacun six décharges dans l'espace de dix-sept minutes ; ensuite, les 500 pièces de canon firent plusieurs fois, dans le même espace de temps, entendre leur terrible voix. Ce fut le bouquet de cette fête militaire.

Les souverains quittèrent la montagne et retournèrent à Vertus. Chaque division allare gagner son cantonnement, et, à trois heures, cette plaine qui venait d'être couverte d'hommes était entièrement déserte.

Le lendemain, on célébra dans la plaine, derrière le mont Aimé et en face de la montagne de Cormont, la fête de l'empereur Alexandre. Sur un plateau à mi-côte, on avait élevé la tente et l'autel des souverains ; sept autres autels, également placés sous des tentes, étaient élevés vis-à-vis, dans la plaine. L'armée se divisa en sept carrés ; les soldats n'avaient pas d'armes, la cavalerie était à pied. Dès le lever du soleil, les troupes étaient réunies.

A l'arrivée des monarques, des hourrahs, accompagnés du bruit des tambours et de la musique de tous les corps, se firent entendre, et bientôt les cérémonies religieuses commencèrent ; des

chœurs nombreux de voix d'hommes, accompagnés d'instruments, exécutèrent des chants d'une harmonie imposante. L'office terminé, les souverains retournèrent à Vertus. L'empereur d'Autriche partit le même jour; le roi de Prusse le lendemain. Quant à l'empereur Alexandre, il voulut voir lever le camp et ne quitta Vertus que le 13 dans la soirée.

(*Gaulois*) B.

***

Victor Hugo a Reims. — Le voyage à Reims de Victor Hugo pour y assister, comme invité de la cour, au sacre de Charles X, avait été jusqu'ici l'objet de discussions. Les uns le niaient, comme M. Biré (*Victor Hugo avant 1830*); les autres ne demandaient pas mieux que d'y croire d'après les témoignages d'amis, mais on n'avait pas de documents précis émanant du poète lui-même.

Or, voici que la *Correspondance*, 1815-1835, qui vient de paraître chez Calmann-Lévy, in-8°, nous donne tout un dossier de lettres adressées par le chantre du sacre à ses amis et à sa famille, avant et pendant les fêtes du sacre. Victor Hugo relate avec complaisance les préparatifs de son voyage et les détails du voyage, en écrivant tantôt à J.-B. Soulié, à Alfred de Vigny, à M. Foucher, et surtout à Mme Victor Hugo, son épouse adorée, dont l'absence lui pèse cruellement au milieu des fêtes dont il est le témoin empressé. Neuf lettres sont datées de Reims, du 27 au 31 mai.

Voilà, par conséquent, non seulement des preuves irréfragables de la présence du grand poète à Reims, mais un curieux ensemble de renseignements sur ses faits et gestes, ses impressions, ses diverses appréciations consignées *de visu* sur la ville du sacre et sur le sacre lui-même.

Notre intention n'est pas de dépouiller ici cette intéressante correspondance, ni d'en tirer de piquantes révélations. Le volume est entre toutes les mains, on le lira, les journaux y puiseront des faits divers et des aperçus rétrospectifs. On citera notamment la joie de Victor Hugo pour se parer de la croix d'honneur qu'il venait de recevoir du roi, sa satisfaction en contemplant la décoration gothique (et non grecque) de la cathédrale, son inspiration tirée des magnifiques cérémonies en vue de la composition de son ode restée fameuse. Tandis que Lamartine composa le *Chant du Sacre* avant le sacre (voir les *Lettres à Lamartine*, 1893, p. 37), c'est un honneur pour Victor Hugo d'avoir écrit son œuvre sous le coup d'un enthousiasme sincère, ressenti à Reims même : « Nous avons vu le sacre, mon Adèle; c'est une cérémonie enivrante... »

Il y aurait bien d'autres circonstances à relever pour notre histoire locale : le prix des chambres (350 fr.), le prix de l'omelette (15 fr.), le prix d'un plat de pois (13 fr.), etc. Et les relations du poète à Reims, ses conversations avec Nodier, avec Châteaubriand,

et avec Sosthène de La Rochefaucauld ! Ce dernier avait donné au poète une entrée toute spéciale pour la cérémonie : il lui avait dit, en même temps, que le roi « s'était informé s'il était là ? »

Et Victor Hugo ajoutait à ce récit qui le flattait, mais ne le consolait pas de l'absence de sa femme : « J'ai la tête si malade et le cœur si triste. Comment chanter une joie ? » Tout est à lire dans ces lettres dont la sincérité et l'abandon font le charme aux yeux de tous ceux qui les liront et y croiront.

H. J.

*
* *

Les deux entrevues. — Lorsque l'empereur, à l'issue du conseil de guerre qui venait de décider que le drapeau blanc continuerait de flotter sur Sedan, contraint d'assister encore une partie de la nuit à cette lamentable scène où Ducrot et Wimpffen en vinrent presque aux mains, eut pleuré jusqu'au petit jour, il voulut partir. Une calèche de louage fut amenée dans la cour de la sous-préfecture et, suivi d'une faible escorte, Napoléon s'en alla sous les regards mauvais des soldats ivres de poudre, de faim et de colère. La voiture traversa le faubourg de Torcy à demi disparu dans le noir écrasement de ses fabriques broyées par les canons allemands, et prit la route de Mézières qui longe la Meuse, développant autour de cette pâle plaine d'Iges à la terre molle, aux herbes gorgées d'eau, sa ceinture onduleuse. Il était six heures du matin. A dix heures, les batteries allemandes devaient rouvrir le feu si la capitulation n'était pas signée.

En avant du village de Donchery, vers sept heures, les cuirassiers blancs de l'avant-garde de Bismarck, accouru en hâte de Venderesse, où Guillaume dormait encore, enveloppèrent la calèche impériale. Napoléon, de fait, était prisonnier. Il voulut descendre, entrer dans l'une des petites maisons qui bordent la route, chez un tisserand...

La femme de l'ouvrier le conduisit au premier étage. C'est dans une petite chambre, au parquet de sapin, que meublaient un lit, une table ronde et deux chaises, que l'empereur prit pleinement conscience de son inéluctable misère. Par les deux fenêtres, on apercevait tout le champ de bataille, Sedan noyé sous les fumées rousses, montant lourdement des faubourgs calcinés, et la morne étendue d'Iges où les quatre-vingt mille hommes de son armée seraient parqués avant le soir, sans vivres et sans abris, sur cette terre où l'on enfonce en marchant jusqu'aux chevilles. Le dos tourné à la ville, effondré sur une chaise, le visage dans les mains, c'est dans cette posture que l'hôtesse laissa l'empereur seul avec son aide de camp debout et muet devant la porte si basse que les plumes de son bicorne essuyaient la poussière du plafond.

Quelques instants après, Bismarck arrivait avec sa bruyante escorte de cuirassiers blancs. Laissant traîner son sabre en vainqueur, guidé par l'hôtesse, il rejoignit l'empereur, demanda du

vin avec une rudesse de dogue, atteignit une chope sur la cheminée, but par rasades, avidement. Eperdue, la femme du tisserand tournait autour de la table. Hargneux, le chancelier lui cria de descendre et de s'enfermer dans sa cave : « Je ne réponds pas de mes soldats ! » répétait-il. « Cette femme est chez elle », observa l'empereur ; et, se tournant vers la paysanne tremblante : « Vous êtes chez vous, allez. » Après le départ du chancelier, longtemps encore il demeura seul dans la petite chambre, puis, avant de partir pour le château de Bellevue, il tira trois louis de sa bourse et les offrit à la paysanne avec les mots d'un bourgeois ruiné qui congédie sa servante : « Si les temps sont meilleurs, je vous récompenserai mieux... » Et la lourde calèche fanée, aux roues gémissantes, emporta César vacillant et blême comme un fantôme vers le vainqueur, dont les soldats, sur les hauteurs, chantaient d'une voix lente...

On l'aperçoit de loin, cette masure de Donchery qu'un étroit jardin sépare de la route, basse, morne, ayant je ne sais quel aspect douloureux de chose misérable et flétrie avec ses petites fenêtres qui fixent l'horizon comme autant d'yeux morts. Un chemin défoncé, filant entre les deux haies qui ferment le jardin, conduit jusqu'à la porte. Dans le désordre et la misère de la salle basse où l'on marche sur la terre battue, une femme s'agite qui répond mal aux questions qu'on lui pose, et lève vers vous ses yeux tristement stupides, son front barré d'une ride qui dit l'impossibilité de comprendre et de se souvenir. A travers les flaques d'eau grasse, les haillons épars, elle nous guide jusqu'à l'escalier étroit, tournant à angle brusque, qui mène au premier étage. Les pieds impériaux ont butté sur le palier décarrelé, comme les nôtres. Une première pièce s'ouvre, à peine meublée, avec ses murs blanchis à la chaux, son carreau gris de poussière. Les manches galonnées, les aiguillettes d'or ont éraflé ces pauvres murailles sourdes. Des éperons rageurs ont écaillé le plâtre. Ah ! comment rendre la mélancolie amère qui suinte ici de partout et tombe sur le cœur en larmes glacées ? La porte de la chambre où eut lieu l'entrevue est close, solidement barricadée. Depuis bien des années déjà, le propriétaire de la maison ne permet plus qu'on jette même un regard sur le décor au milieu duquel s'est jouée une des plus douloureuses tragédies de notre histoire. La serrure elle-même est bouchée. Il faut descendre dans le jardin. L'une des fenêtres, celle qui regarde Sedan, est aveuglée par des volets qu'assure une barre rouillée. Mais par l'autre, qui regarde la route et la Meuse, on peut voir à travers les rideaux neufs, car ceux qui garnissaient la fenêtre depuis 70 sont tombés de pourriture il y a quelques mois. Alors j'envoie chercher une échelle dans le village et je grimpe. On distingue mal, car l'obscurité noie la chambre. Cela fait l'effet d'une vision des limbes. Au fond, le trou noir de la cheminée. Le lit à droite a été remplacé par un buffet, la table occupe le milieu avec les deux chaises. Au mur, un petit cadre

enferme trois points noirs sous son verre souillé par les mouches. Ce sont les trois louis donnés par l'empereur. Tout cela noyé dans une ombre blême, un silence, un abandon de tombeau maudit.

Dans le jardinet, entre les plants, quelques roses d'automne s'effeuillent. Je ne sais pourquoi, il me semble que je piétine la terre d'un cimetière, un de ces cimetières sans croix et sans inscriptions, où ceux qui pleurent ne savent quel tertre choisir pour s'agenouiller.

Longtemps je l'ai suivie des yeux, tandis que la voiture roulait vers Bellevue, la petite maison du tisserand. Comme la route tournait, je n'ai plus vu que le pan de mur avec sa fenêtre aveugle. Symbolisme effrayant qu'ont parfois les choses! Volets éternellement clos, qui semblez vouloir protéger cette chambre sinistre, où le fantôme de César revient peut-être aux anniversaires, contre le regard inexorable de la ville livrée, il filtre encore assez de jour à travers vos rainures pour que, s'il revient, ses yeux comme son cœur soient blessés et qu'il pleure sur ses fautes. Et, pas plus que la porte verrouillée, vous n'arrêtez la curiosité du passant avide. Un paysan lui prête son échelle et la pose contre le mur.

Bellevue, petit château riant flanqué de deux ailes, domine toute la vallée. Un saut-de-loup sépare la terrasse de la route. Dans ce champ carré qui s'abaisse vers la Meuse, cinquante canons tiraient perpendiculairement sur la ville. A droite et à gauche de la grille s'élève un saule pleureur. Et voici le perron au bas duquel Guillaume descendit de cheval.

L'empereur n'avait pas mangé depuis la veille au matin. On voulait le servir. Il refusa, ne voulant pas que le roi de Prusse le surprît à table tandis que son armée déterrait les betteraves d'Iges pour assouvir sa faim. Pourtant, exténué, à bout d'énergie, il accepta qu'un aide de camp lui rapportât des cuisines un morceau de pain et un flacon de vin qu'il cacha dans sa poche comme un goûter clandestin d'écolier. Une véranda, dans laquelle aujourd'hui sont accrochés des châles, des ombrelles, des chapeaux de jardin coquets et fleuris, domine le perron. L'état-major se tenait là. L'empereur attendait, retiré dans un petit salon dont il ne reste rien, car après son départ les Prussiens saccagèrent tout, meubles, tableaux, tentures, dans un accès de rage imbécile.

Il paraît que le roi de Prusse, ayant mis pied à terre, se troubla soudain en apercevant l'état-major impérial groupé sous la véranda. Tout en gravissant les quelques marches du perron, il avait mis son casque sous son bras. La porte du salon, en face, s'ouvrit et l'empereur parut, livide, coiffé de son képi, la main sur la garde de son épée. Les officiers virent le roi s'avancer vivement vers le vaincu et lui tendre la main en prononçant ces mots solennellement : « Eh bien! sire, le sort des armes a décidé. » Tous deux entrèrent dans le salon dont un aide de camp referma la porte. Trois quarts d'heure s'écoulèrent. L'empereur reconduisit

jusqu'au perron le roi qui lui prit la main, salua et s'éloigna après avoir allumé sa cigarette au cigare d'un cuirassier blanc.

De la chambre où coucha l'empereur, il ne reste rien non plus. Au matin, n'ayant pas dormi, il vint, plus blême et plus vacillant encore que de coutume, sur la terrasse du château. Il allait partir, gagner la Belgique par Bouillon, et de là l'Allemagne. On lui proposa divers itinéraires. D'un signe de tête il refusa, voulant éviter Sedan, les soldats prisonniers, la formidable clameur de haine et de malédiction que son passage au milieu des troupes ne manquerait pas de soulever. Mais ce qu'il craignait d'entendre par la bouche des vivants, il l'apprit par les yeux des morts qui jonchaient les champs, les chemins, le revers d'Illy... Ce matin, sur ces mêmes champs et ces mêmes routes, je n'aperçois que vie et que lumière. N'étaient ces croix éparses que l'on distingue, comment croire ce que me racontent depuis trois jours les gens du village?... Ah ! si du moins l'impéritie, l'ignorance et l'aveuglement avaient pour jamais fui avec la calèche impériale sur ce ruban de route toute ensoleillée qui gagne les bois, là-bas, et, protégé par leur mystère, leur ombre calme et fraîche, gravit les dernières lieues de la terre française...

George Bonnamour

Donchery, 2 septembre 1896.

* * *

L'abbé Canon, curé de Neufmanil. — Un journal de Reims publie la lettre suivante, qui met en lumière la belle conduite d'un pasteur ardennais en 1870.

Monsieur le rédacteur du *Courrier de la Champagne*,

Vous rappeliez hier la longue liste, publiée récemment par le *Gaulois*, des ecclésiastiques décorés pour leur conduite et leur dévouement dans la terrible guerre d'il y a vingt-cinq ans ; et citant à ce propos un oublié, l'abbé Coullemont, curé d'Aulnay-lès-Bondy, vous déploriez que d'autres qui firent héroïquement leur devoir au jour de la lutte, aient été laissés dans l'ombre au jour de la récompense.

Je connais un bon prêtre du diocèse de Reims, à cheveux blancs lui aussi, humble parmi les plus humbles, qui se comporta en 1870 comme un soldat et un héros, et refusa cette croix que l'on oubliait de donner à d'autres.

L'abbé Canon, curé depuis plus de trente ans de la petite paroisse de Neufmanil, dans les Ardennes, à dix kilomètres de Mézières, est ce prêtre au grand cœur et au généreux dévouement. Il sera le seul à s'étonner aujourd'hui qu'on se souvienne de son passé et qu'on le donne en exemple.

Déjà avant la guerre, aimé et respecté de tous ceux qui l'approchaient, ami de cet abbé Miroy dont il avait toute l'ardeur, l'abbé Canon assista l'un des premiers à la débâcle de notre armée. —

Quelques jours après Sedan, il voit s'arrêter dans son village un bataillon de soldats fatigués et découragés, et dont le commandant était gravement blessé à la jambe. Il couche cet officier dans son propre lit, installe les fantassins dans son presbytère et dans sa grange, leur abandonnant tout ce qu'il possède. Vers le soir, on vient l'avertir que des cavaliers ennemis ont paru non loin de Neufmanil. Les officiers, indécis, tiennent longtemps conseil, et il est nuit tout à fait lorsque l'abbé, seul et sans armes, part en reconnaissance. Aux portes du village, il tombe dans un poste allemand ; une sentinelle, surprise, lui jette un coup de lance qui frôle sa soutane. A la hâte M. Canon rebrousse chemin et vient avertir les Français. Il leur conseille de continuer leur retraite sur l'heure ; il leur procure un guide ; et les soldats, auxquels il a fait distribuer une ample ration d'eau-de-vie, les officiers, qui lui serrent la main comme à un vieil ami, reprennent la route de Mézières.

Cinq heures plus tard, au jour naissant, un détachement de cavaliers prussiens pénètre dans le village. Leur chef pique droit sur le presbytère et demande l'abbé Canon. Celui-ci, aidé des habitants, avait à la hâte fait disparaître les traces des soldats français. Cependant, l'officier l'interroge dans notre langue, l'accuse d'avoir guidé le bataillon, le menace de mettre le feu à la cure et au village. L'abbé l'écoute et le défie de mettre à exécution cet acte contraire aux lois de la guerre et au droit des gens. Lui-même m'a conté, avec cette simplicité touchante qui naît des vrais courages, qu'il tenait à cet instant dans la poche de sa soutane son revolver tout armé, et qu'il eût sans hésiter, si la menace avait été exécutée, brûlé la cervelle à cet ennemi insolent qui l'insultait et insultait son pays.

Par bonheur, un maréchal des logis vint parler bas à l'oreille de l'officier, qui s'adoucit tout à coup, et le village échappa à la destruction.

Quelque temps après, le curé recevait un mot d'un ancien notaire des Ardennes, accusé de faux et passé en Allemagne avant la guerre : c'était ce providentiel maréchal des logis, qui, connaissant la bonté et le caractère de l'abbé Canon, venait de le sauver peut-être.

Plus tard, lorsque ces mêmes Allemands furent maîtres de la région, ils exigèrent du curé qu'il acceptât d'être maire de sa commune et ils le rendirent responsable. Grâce à son sang-froid et à son calme, il sut préserver ses concitoyens des misères qui assaillirent la courageuse population des Ardennes.

Mais je veux dire encore de lui un trait qui l'honore davantage et montrera toute sa résolution.

Un soir, un jeune employé des finances du département, fuyant vers la Belgique où il avait mission de transporter plus d'un million caché dans sa ceinture, fut poursuivi par les Allemands et

vint demander asile au curé de Neufmanil. Celui-ci, voyant tout le danger, cache le trésor dans son église, fait endosser au fugitif des vêtements de cloutier et l'installe près de l'âtre, où veillait déjà son vieux père. Les Allemands surviennent et rudoient le prêtre. — « Vous cachez quelqu'un », disent-ils. L'abbé les regarde, étonné. — « Je ne comprends pas. Mais fouillez cette maison, vous en avez le droit. Est-ce cet ouvrier ? » Et il montre celui qu'on poursuivait, difficile à reconnaître sous ses habits d'emprunt. — « Est-ce mon vieux père ? Cherchez donc. » Dans une chambre de la cure dormait le neveu de M. Canon, aujourd'hui curé de Gespunsart, alors un enfant, à peine remis de la fièvre typhoïde... Les ennemis pénétrèrent dans cette chambre. — « C'est une maladie contagieuse, leur dit le prêtre, je fais mon devoir en vous avertissant. » Les cavaliers se concertent un instant et se retirent.

Pourtant le danger n'était pas encore écarté. Les cavaliers tenaient la campagne et ils pouvaient revenir d'un moment à l'autre.

L'abbé prévient son hôte et, profitant de la nuit profonde, il le guide à travers la forêt, par des sentiers que lui seul connaît, jusqu'à la frontière belge où, enfin sauvé, le fugitif le remercie les larmes aux yeux. — Ce fut seulement à l'aube, après s'être égaré plusieurs fois, que le curé rejoignit son presbytère, où les Allemands étaient revenus après son départ : un pieux mensonge put seul le sauver encore.

Ces actes de courage et de patriotisme — d'autres encore, que je ne puis rapporter ici — firent que M. Thiers, la paix conclue, offrit la croix à l'abbé Canon. Mais ce dernier, alléguant qu'il n'avait fait que son devoir de Français, de soldat s'il n'avait été prêtre, refusa ce signe d'honneur, dont d'autres, croyait-il, étaient plus dignes. — Réponse d'humble ou de sage, quand on voit cette même croix sur tant de poitrines moins dignes !

Il est bon et fortifiant d'avoir parmi notre clergé de tels enseignements. Et je suis fort heureux de rendre hommage ici, en la personne de l'abbé Canon, à ces prêtres vaillants, descendants de cet archevêque Turpin, qui combattit jadis avec la crosse à côté de Roland. X...

***

Les carnets de voyage de Taine. — Deux grandes revues, la *Revue des Deux-Mondes* et la *Revue de Paris*, ont publié en même temps, le 1er octobre, des fragments tirés des carnets de voyage de Taine. L'une a publié le *Midi*. L'autre a pris l'*Ouest*. Deux sœurs.

Nous étions en vigile des Russes, et peut-être n'a-t-on pas accordé à cette publication l'attention que mérite toute œuvre signée d'un nom illustre. Il faut y revenir, d'autant mieux que

nous avons là, dans ces pages courtes et pleines, l'occasion d'étudier l'écrivain avant la retouche, le premier jet, l'idée à peine drapée, moins parfaite, souvent plus charmante que dans le livre. La grâce des choses tient à si peu de chose ! Il y a des phrases heureuses, comme des coups de crayon, qui naissent avec le sourire. Tous les artistes le savent. Mais ils ne savent pas pourquoi. Ni personne.

Si j'étais critique, — j'admire tant ceux qui le sont ! — je voudrais écrire un chapitre tout entier, à l'usage de la jeunesse, sur la paresse délicieuse du liseur, le fauteuil, le jour favorable, l'inclinaison du livre et les premiers effets de la lecture. J'y soutiendrais volontiers l'opinion qu'on a tant reprochée à Pierre Loti, qu'il est possible et équitable de juger ses contemporains sur un petit nombre de leurs œuvres, ou même sur un fragment de l'une d'elles. Ne reconstruit-on pas le plésiosaure avec un fragment de ses os et l'empreinte d'une de ses pattes ? J'insisterais sur le plaisir extrêmement vif et l'utilité de reconnaître et de dégager la phrase type. Car chacun a la sienne, et y demeure incroyablement fidèle. Tour à tour, on verrait le bloc cubique d'Emile Zola, d'effet puissant, surtout de loin et en masse ; le petit moellon carré jaspé, net d'arêtes de Maupassant ; la brique rose et fine de Daudet des *Contes ;* les longues pierres tendres et sculptées de Paul Bourget. Tous ils ont, comme disent les archéologues, leur appareil. Et ce n'est pas plus le style que la pierre n'est l'architecture. Mais quelle jouissance d'art que de découvrir les finesses du métier, — involontaires souvent, — l'habitude de composition de l'homme ; le choix, la place, la cadence des mots, leur rencontre, le degré dans l'amour de l'adjectif, le temps du verbe, la nuance préférée de l'expression ! Est-elle concrète ? Asbtraite ? Figurée ? Symbolique ? La jolie comédie ! Rien ne la passe en intérêt. L'attrait du récit, l'entraînement de l'histoire ne vient qu'après. Quand une voiture arrive, nous frôle et fuit, qu'importe où elle va ! Nous disions : « Bien attelé, bien mené. » Et il en est de même, ce me semble, pour l'écrivain qu'on lit. Qu'on le suive si on l'aime. Mais, au bout de vingt pages, on peut dire, en toute sûreté : « Il est artiste, il pense ; il a en lui un peintre, un musicien, le don de l'émotion, le don divin », ou le contraire.

Lisez ces notes provinciales de Taine. Elles sont d'une extrême concision, comme il sied à des notes et plus encore au génie de l'auteur. Il ne manque pas de gens pour écrire des phrases longues qui n'ont qu'une ligne, invariablement. Il suffit de n'y rien mettre. Mais le Taine, c'est serré comme une noix verte. La phrase éclate d'idées. Le verbe s'absente quelquefois. On ne le regrette pas. Nous sommes faits, Dieu merci, à nous en passer. Mais l'adjectif est tout à fait remarquable. Il est posé librement, par une main très sûre d'elle-même, et à la place qu'il faut pour produire l'effet pittoresque. Le voyageur est un peintre, séduit par les formes, un

coloriste surtout, doué de cette faculté de transposition, créatrice à sa manière, qui fixe, dans l'immense variété des objets et des nuances, ceux et celles qu'il suffira de peindre pour évoquer l'image. Et cela naturellement, sans effort pénible, sans poussée importune de réminiscences et de comparaisons. Il voit, et il dit.

« L'aspect de la campagne (bretonne) est celui d'une femme pauvre et gracieuse, qui sourit après avoir pleuré, et qui pleurera encore. Une douce clarté se pose sur la lande moite, et les bruyères rouges, les ajoncs et les pissenlits jaunes, les bouquets effilés de genêts parsèment la vieille verdure primitive de tons nuancés, aussi soyeux et aussi fondus que ceux d'un tapis riche. C'est un étrange plaisir pour l'œil que cette végétation libre, avec le pêle-mêle de ses dessins colorés sur fond terne. Une vague odeur imperceptiblement suave s'en exhale. La lourde abondance de la récolte utile paraît grossière à côté de ces finesses de la nature sauvage. »

Même justesse quand le voyageur descend vers le Midi, qu'il aperçoit « les tamaris fins et frissonnants, par bandes », les champs de maïs dont « la tache est bien plus granuleuse à l'œil que celle du blé », et surtout la terre pierreuse, le Midi cuit par le soleil, par exemple ce « coteau âpre, encombré de pierres effondrées, rayé de longs murs en pierres entassées. Derrière les clôtures, des jardins en étages où luit la feuille roussie et dorée d'une vigne, où sur le bord des murs vient se poser la lourde feuille dentelée du figuier, où parfois les pins, collés l'un contre l'autre, laissent échapper sous l'ardent soleil leurs senteurs pénétrantes ». Il est tellement coloriste, que les pages consacrées à Cette, à Marseille, à la Provence, ne sont guère qu'un hymne à la lumière et à la magnificence du miroir qui la reflète, la mer. Sa phrase s'attendrit, s'enveloppe, et, confinant à un art nouveau qu'il sent nécessaire pour traduire son émotion, devient musicale. Il appelle la mer « une belle fille heureuse dans sa robe de soie lustrée toute neuve »; il note ces brumes qu'on ne voit pas et dont « la mousseline est si finement diaphane qu'elles ne marquent leur présence qu'en confondant la mer et le ciel à l'horizon » ; il s'écrie, devant la rade de Marseille : « Comme le soleil triomphe là-haut ! Comme il lance à pleines poignées toutes ses flèches sur cette nappe immense !... On pense aux Néréides, à Apollon. Que la Galatée de Raphaël est vraie, comme on entend les conques sonnantes des Tritons, et que des cheveux blonds dénoués, des corps blancs lavés d'écume seraient beaux sur cet azur ! »

Cependant, il n'atteindra pas dans ses descriptions, quelque puissante qu'elles soient, à l'extraordinaire harmonie d'un Maupassant écrivant les pages célèbres sur le soir en mer, en vue de San-Remo. Ce sont des notes, je sais bien. Mais toute la raison n'est pas là. Je crois qu'un écrivain doit se résigner à perdre, en force de pensée, presque tout ce qu'il donne à la musique. Le

rythme est un prodigieux enchanteur ; ceux qui le trouvent l'ont cherché avec une préoccupation presque toujours absorbante, et, lorsqu'ils l'ont trouvé, le grand danger pour eux est de s'abandonner à lui. Maupassant a été un exemple remarquable de cette maîtrise de soi dans la séduction des mots. Taine avait, pour voisiner seulement avec le dieu, et pour approcher de lui sans le suivre aussi loin, un motif qui était une supériorité : le partage de l'esprit en facultés rivales, la tentation et la curiosité de tout, le don de philosopher, de faire de l'économie politique, de l'histoire et de la haute spéculation avec ses impressions d'artiste.

Les réflexions sur les hommes et sur les choses abondent dans les carnets du voyageur, ironiques, gracieuses, profondes, justes comme ses paysages ou peu s'en faut. Je dis peu s'en faut parce que certaines notes sur les couvents et les maisons d'enseignement libre m'ont paru moins grandes que l'auteur, le Taine définitif des *Origines de la France contemporaine*. Mais, presque partout, quels jets vigoureux de l'esprit, et en tous sens ! Comme cet œil de peintre est en même temps doué pour percer l'apparence et aller jusqu'aux âmes ! Quelle entente des caractères et de la race, et quelle inquiétude vraiment humaine de tout savoir, de tout comprendre et de conclure ! Le poète des voyages en Italie et aux Pyrénées est là, et aussi l'humoriste des notes sur l'Angleterre. On y devine l'historien de la Révolution.

La plus curieuse ébauche de thèse, dans les fragments qu'on vient de publier, est assurément celle qui a trait à la démocratie. L'auteur sort du Prytanée de la Flèche où il a fait passer des examens, monument grandiose, élèves endormis, pavés pointus, rues étroites, atmosphère de petite ville. « Quantité de paysans et de « petits bourgeois au Mans, à Noyen, à Sablé. Mon impression est « toujours que la France est organisée en faveur de cette classe-« là, et c'est un triste produit. Une société est comme un grand « jardin ; on l'aménage pour lui faire rendre des pêches, des oran-« ges, ou des carottes et des choux. La nôtre est aménagée en « faveur des choux et des carottes. L'idéal, c'est que le paysan « puisse manger de la viande, et que mon cordonnier, ayant « amassé 3,000 fr. de rente, puisse envoyer son fils à l'Ecole de « Droit. Mais les hommes distingués n'atteignent rien d'éminent ; « tout au plus une croix, une retraite maigre : leur traitement les « empêche juste de mourir de faim. Le colonel L..., entré à seize « ans à l'Ecole polytechnique, sorti le second, ayant servi qua-« rante-quatre ans, a 4,000 fr. de pension ! Mettez un pareil homme « en Angleterre !... Partant, tout est viager ; impossible de rien « fonder de grand, d'avoir une famille qui vous continue. Partant, « tout est au concours ; nous arrivons à des mœurs chinoises », etc.

L'idée l'obsède ; il y revient avec plus de développements, à propos de Toulouse : « Plus j'avance, plus je me convaincs de la tour-

nure plate de notre démocratie. L'air y est mortel aux hommes complets, aux êtres de la grande espèce... »

Il dit : « On prétend que je suis aristocrate... »

C'est l'évidence même. Tout jugement sur autrui est aristocratique. Toute œuvre d'art, s'adressât-elle à la foule, est d'origine aristocratique. Tout écrivain est, d'une certaine façon, un aristocrate, puisqu'il se sépare de la foule pour la conduire, fût-ce où elle va d'elle-même. Il y a, de plus, le tempérament. Un homme de la valeur de Taine ne pouvait pas ne pas apercevoir qu'un pays où les honneurs héréditaires sont abolis, les grandes charges rares et distribuées par la politique, les médiocres au contraire multipliées presque à l'infini, est exposé à ce double danger d'être servi à la fois par une armée de fonctionnaires subalternes qui ne peuvent tenir leur emploi que grâce au nombre et par quelques talents supérieurs, mêlés parmi, gênés par le voisinage, par le manque d'initiative et de liberté, qui sentiront en eux une force inemployée, un mérite méconnu, quelque chose de plus grand que leur état, et qui demeurera sans profit pour le bien public. Mais la contre-partie pourrait être défendue si on se place, comme il est permis de le faire ici, au point de vue de l'artiste. Supposons que, dans un pays autrement organisé, un écrivain également doué pour l'action, soit appelé à des fonctions très élevées et très lucratives, comme cela se voit en Angleterre, croit-on vraiment qu'il pourra fournir le prodigieux travail et conquérir la gloire littéraire d'un Taine ? Et quel service vaut celui-là ?

Les critiques, les historiens ou les politiques résoudront le problème. Pour moi, je souhaite qu'il existe d'autres carnets de voyage et que ces carnets soient publiés. Je souhaite aussi qu'il se rencontre des poètes, pour imiter l'exemple et pour parcourir les provinces françaises. Elles sont un peu seules. Je me les représente comme des châtelaines du moyen âge, au sommet d'une tour où, malgré elles enfermées, elles se rappellent, déjà confusément, les jours passés, regardant les moissons lever, jaunir et disparaître. Si les poètes allaient vers elles, elles parleraient, ils nous diraient la couleur de leurs yeux, et, sans doute, nous verrions se reproduire ce miracle des anciennes chroniques et des anciennes chansons, où toutes les prisonnières étaient jolies.

(*Débats*) René Bazin

L'Imprimeur-Gérant,

Léon FRÉMONT.

TABLE

DU

Tome VIII, 2me Série, de la Revue de Champagne et Brie

ACADÉMIE de médecine, récompenses accordées à des Champenois. 69
ACADÉMIE nationale de Reims, séance publique. 652; 774, 915
ARCHIVES des Ardennes. 66
ARCHIVES de la Marne. 66
ARTISTES champenois 216
ASFELD (le Christ du prétoire d'). 696
AUGÉ (François), victime de la guerre en 1870 . . . 378
AULNAY-L'AITRE, église 221
AUSSONCE, découvertes archéologiques. 777
AVENAY, inscription du XIIIe siècle de l'ancien hôpital 677
BACQUET, sculpteur, officier d'Académie 70
BALLET (Charles), prix Montyon. 70
BAR-SUR-SEINE, rectification par M. l'abbé Chauvet . 459
BAYE (conférences du baron de) 216, 280, 778
BAZEILLES (monument de la défense de). 67
— drapeau de l'infanterie de marine . . . 222
— le général Lambert. 553
BEAUMONT-EN-BEINE, incendie de l'église. . . . 539
BEINE, cimetière gaulois 68
BIGAUT, chef d'escadron d'artillerie de marine . . . 70
BONNO (l'abbé), officier d'Académie. 383
BOSON (les) 514
BOURGEOIS (Léon), sculpteur. 64
BRIENNE (l'École militaire de) 68
BROUSSY-LE-PETIT, monnaies romaines 141
BRUGNON (Albert), lieutenant de vaisseau 386
CAMA, vice-consul d'Espagne à Reims 782
CAMP DE CHALONS (la revue du) 918
CANON (l'abbé), curé de Neufmanil en 1870 954
CARNOT, ses monuments à Matignicourt et à Châlons 541
CARTE des vignobles champenois au Lycée de Reims. 307
CENTENAIRE de Clovis 374, 916
CENTENAIRE à Louvercy 470, 780
CHALONS, le monument Carnot 139, 218, 541, 674
— Dons au Musée 139, 308, 676

— Cryptes romaines 217
— Projet de cirque monumental 311
— Fêtes de la Croix-Rouge 380
— Exposition des artistes champenois . . . 382
— Orgue de Notre-Dame 681
— Exposition des Beaux-Arts 778
CHAMPENOIS, le caractère, les mœurs et le langage . 703
CHANDON DE BRIAILLES (G.), président d'honneur à Anvers 384
— — Tableau commandé à M. James Tissot 367
CHANZY, chef de bataillon. 143, 545
CHAPU (le vie et les ouvrages de), par le comte DELABORDE 145
— buste d'Alexandre Dumas. 395
CHARLEVILLE, caves des Capucins. 221
— Service funèbre pour les soldats morts aux colonies 467
CHATEAU-THIERRY, orgue de St-Crépin. 67
— Société historique et archéologique 59
CLAIRVAUX, privilèges accordés en 1230 par le roi de Danemarck 646
CLAUDEL (Mlle Camille) 65
COLBERT sous Mazarin. 936
CONGRÈS des Sociétés savantes : communications de MM. Pierre, E. Châtel, l'abbé Cerf, E. Denancy, Lhuillier, l'abbé Bonno, Pilloy, l'abbé Puiseux, l'abbé Parat, H. Jadart, L. Maxe-Werly, Julliot, H. Brocart, H. Libois, le Dr Lemoine, L. Lex 522
CORMONTREUIL, monument de Fr. Augé 378
CORNET, nommé capitaine au 132e 385
COURAJOD (Louis), notice nécrologique 481
COURTISOLS, antiquités gauloises 926
CRAONNE, une centenaire. 142
DE LA SALLE (Lancelot), trisaïeul du B. Jean-Baptiste 5
DELAUMOSNE (l'abbé), curé de Nanterre. 779
DELAUNAY (Jean-Constant-Edmond), chevalier de la Légion d'honneur 682
DEU DE MONTIGNY (Louis-Joseph) 691
DOÉ DE MAINDREVILLE, nommé général. . . . 683
DOMINÉ (le Lt Ernest) 780
DOMREMY (les fées de). 391
DONCHERY, entrevue de Napoléon III et de Guillaume 951
DRIANT (le capitaine Émile), prix Montyon 469
DROUET D'ERLON (le maréchal) 463

DUBERNET DE GARROS (Henri), chevalier de la Légion d'honneur 469
DUBOIS (Paul), grand'croix de la Légion d'honneur . 683
DUBOIS (Théodore), officier de la Légion d'honneur. . 70
— — Directeur du Conservatoire de musique 468, 927
DUBOIS-CRANCE, sa statue à Rethel 538
DUCHESNE (le général 219, 309
EDOUARD III. Ses séjours en Champagne 239
ÉPERNAY, casernes de cavalerie. 309
— Don par Ch. Auban-Moët 781
— Dons au Musée 927
ESTERNAY, église restaurée 544
EXTRAITS des anciens registres paroissiaux du Petit-Mesnil, par P. CHAUVET 810
FAILLY (Pierre-Alexandre), médaille coloniale . . . 71
FÈRE-CHAMPENOISE (les chevaliers-gardes russes à) 551
FERTON (Eugène), couronné au concours agricole de Soissons. 685
FONTAINE-DENIS, inauguration du cimetière . . . 307
GEFFRIER (de), général de brigade. 384
GÉNÉALOGIE DES JACOBÉ, par A. DE MAUROY. . 81, 187, 401, 740
GÉNÉALOGIE de la famille de Lenharé, par T.-P. BRISSON. 721
GIGNY-AUX-BOIS 241, 359, 412, 598, 725, 817
GILBERT (Nicolas-Auguste), chevalier de la Légion d'honneur 683
GILBERT, nommé sous-préfet de Reims 384
GLOSSAIRE du Mouzonnais, par N. GOFFART. . 161, 241, 618, 839
GUERLET (Victor), consul à Milan 684
HERMANT (Mme veuve), centenaire. 386
HERMENT (Lucien), général de brigade. 385
HISTOIRE DE GIGNY-AUX-BOIS, par l'abbé MILLARD 241, 359, 412, 598, 725, 817
HORTALA (l'abbé), curé de Coulonges. 779
HUGUENIN (Émile), agrégé ès-lettres 685
HUOT (Gustave), calligraphe. 627
HUOT DE GONCOURT (famille) 673
ISLES-SUR-SUIPPE, découverte de monnaies du XIIIe siècle. 381
JACOBÉ (famille). 81, 187, 401, 740
JACQUES (Pierre), sculpteur, son album 463, 676
JADART (Henri), conservateur-adjoint de la Bibliothèque de Reims 69
— Officier de l'Instruction publique 383

JEANNE D'ARC, sa statue. . . 129, 153, 301, 382, 405, 787
— Les habitants de Domremy à Reims. 223
— Statue à Saint-Nicolas-du-Port. . . 308
— Les prophéties de Merlin 315
— Glorification de. 464
— Son armure 465
— Sa fête à Paris 465
— Ses panégyristes 476
— Jeanne d'Arc et les saintes Catherine et Marguerite 547
— Mélanges sur 677
— Jeanne d'Arc et la légende de St Michel. 687
— Jeanne d'Arc et l'épée de Ste Catherine. 783
— Statue à Chamoussy (Indre-et-Loire). 926
— Le mystère de Jeanne d'Arc dans les Vosges 930
— Sa maison 937
JOLICŒUR (le docteur). 67
JOLY (Albert), chevalier de la Légion d'honneur. . . 683
JUILLY, inauguration du buste de P. Gratry 216
— Banquet des anciens élèves. 466
KIRGENER DE PLANTA, général de brigade. . . . 384
LA BELLE ISMÉRIE, légende 73
LA FONTAINE (causerie sur), par I AFENESTRE . . . 232
LAMBERT (le général) à Bazeilles 553
L'ANCIENNE BARONNIE DU THOUR en Champagne, par H. JADART. 561, 867
LANGLET (Georges), médaille 313
LANGRES, banquet des anciens élèves du collège . . 142
L'ARCHITECTURE GOTHIQUE en Grèce et les influences champenoises 67
L'ARRONDISSEMENT de Vitry-le-François avant l'an mil, par L. MOULÉ 95
LA SOIE ARTIFICIELLE à Reims et à Fismes . . . 559
LE CURÉ COMBALLUZIER, conte pour la Fête-Dieu. 713
LÉGION D'HONNEUR, décorations à des Champenois à l'occasion du centenaire de l'Institut 70
LE LIEU DE NAISSANCE du pape Martin IV . . . 517
LEMONNIÉ (le chef de bataillon), officier de la Légion d'honneur 143
LENHARÉ (famille) 721
LES BÉNÉDICTINS CHAMPENOIS décédés en l'abbaye de St-Germain-des-Prés. 448
LES CHANSONS de Perrin d'Angecourt, par N. GOFFART. 32, 108
LES AYVELLES, découverte de vases en argent. . . 680

LES CARDINAUX exilés en Champagne sous le premier Empire 639
LE THOUR EN CHAMPAGNE, baronnie. 561, 867
LEUVRIGNY, bénédiction de l'église 780
LHUITRE (les vitraux de l'église de) 767
LOEIUM (la Cassine), par N. GOFFART 355
LOUIS COURAJOD, par Ant. HÉRON DE VILLEFOSSE et André MICHEL 481
MAILFAIT (l'abbé), reçu licencié 312
MAINPINCIEN (Seine-et-Marne), lieu de naissance du pape Martin IV 517
MARDEUIL, sépultures 312
MAREUIL-LE-PORT, église foudroyée. 677
— Couronnement d'une rosière. . 681
MAREUIL-SUR-AY 27
— Ormes séculaires 229
— Visite de Li-Hung-Tchang . . . 700
MARTIN IV, pape. 517
MASSIAULT, le roman d'un pioupiou 318
MATIGNICOURT, monument Carnot. 382, 541
MAUROY (Adrien-Charles, marquis de), chevalier de Ste-Anne de Russie 684
MEIGNAN (le cardinal) 312
MÉZIÈRES (capitulation de) 238
MICHAUT (Henri) 69
MIGNOT (Jean-François). 236
MILLART (l'abbé), prix décerné par l'Académie de Troyes 470
MILLET (l'abbé Denis), chanoine de N.-D. de Paris. . 469
MISSA (Edmond), compositeur. 142
MIROY (anniversaire de l'abbé) 212
MOINOT-WERLY, général de brigade. 384
MONT AIMÉ (la revue du) en 1815 947
MONTEBELLO (le comte Gustave de) 463, 695
MOUZONNAIS (glossaire du). 161, 241, 618, 839
NEVEUX (Charles-Jules), chevalier de la Légion d'honneur 683
NOISIEL-SUR-MARNE, cérémonie patriotique. . . . 300
NOTE sur trois personnages du nom de Boson, par A. DE BARTHÉLEMY. 514
NOTICE ARCHÉOLOGIQUE sur l'église de Rumilly-les-Vaudes (Aube), par Emile GAVELLE . . . 321, 433, 584
ORRE-PÉCHINÉ, noces de diamant. 545
PALMES ACADÉMIQUES. 71, 682, 684
PARIS (Gaston), commandeur de la Légion d'honneur 70
— Banquet des anciens élèves du Collège Rollin . 211
— Elu membre de l'Académie des Sciences de Berlin. 383
— Élu membre de l'Académie française 467, 472

PARIS (Henri), ses noces d'or d'avocat 386
PAVIN DE LAGARGUE, MM. Joseph et Auguste de, chevaliers de St Grégoire le Grand 70
PÉCHENARD (Monseigneur) 925
PÈLERINAGE de Saint-Basle 377
PELLOT (Paul), médaille à l'Exposition franco-russe. . 313
PELTEREAU-VILLENEUVE (René-Eug.-Gabriel), sous-lieutenant de dragons 782
PERRIN D'ANGECOURT 32, 108
PETIT-MESNIL, registres paroissiaux 810
PEUPLIERS, leur floraison dans la vallée de l'Aube. . 542
PIERRE (Gustave), élève de l'Ecole des Beaux-Arts. . 313
PIERRY, inscription en plomb de la Marquetterie. . . 680
PILLE (Henri), peintre 556
POINT (le Père), jésuite, diacre au sacre de Charles X. 544
PONTFAVERGER, monument commémoratif de 1870. 677
POQUET (Alexandre), doyen des chanoines de France . 927
PROUILLY, bénédiction des cloches. 221
RÈGLEMENT des potiers d'étain à Troyes en 1756, par J.-A. BLANCHET 801
REIMS, distribution du prix de Vertu 60
— Tapisserie de St-Remi, réparée 63, 216
— Buste du Dr Jolicœur 67, 141
— Bibliothèque 69, 134
— Eaux d'égout. 77
— Statue de Jeanne d'Arc 128, 301, 382, 541, 668, 708
— Dons au Musée 132, 218
— Musée archéologique 138, 305
— Centenaire du baptême de Clovis. 140, 318
— St-Remi (la sœur), chevalier de la Légion d'honneur 143
— Fouilles archéologiques 207, 680
— Orphelinat St-Joseph 220
— Faits de guerre en 1359 239
— Legs Brunette au Musée 306
— Association des anciens élèves du Lycée. . . 306
— La chasse de St Remi 374
— Tombeau de Jovin 378
— Baptême de Clovis 390
— La maison de convalescence 478
— Congrès des architectes 536
— Don à l'École de médecine 540
— Sauvegarde des monuments 543
— Souvenirs des fêtes de Moscou 543
— Statue de Gédéon 669
— Sacre de Louis XVI 670
— Le Christ de l'église St-Jacques. 675

— Don d'étendards russes 679
— Exposition des Amis des Arts 923
— (Victor Hugo à). 950
RETHEL, statue de Dubois-Crancé 538
RIVART (Marcel), consul de Belgique à Reims 782
ROCROY (le drapeau de) 139
ROUSSEAU, lieutenant-colonel au 8e d'artillerie. . . 385
ROUYER (Eugène), architecte, chevalier de la Légion d'honneur 313
RUBLE (le baron de), membre de l'Institut 222
RUMILLY-LES-VAUDES (Aube) 321, 433, 584
SAINT-GERMAINMONT, hospice Linard 140
SAINT-HILAIRE-LE-GRAND, donation de Stanislas Cousin 222
SAINT-MARCEAUX, buste de M. F. Faure 219
— Monument de M. Tirard 545
SAINT-MARTIN-D'ABLOIS, ormes séculaires . . . 219
SAINT REMI, lieu de sa naissance 209
— Sa châsse à Reims. 374, 771
SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT, legs de livres par M. Williams et Mme Carnot 627
SAINT-ROUIN-EN-ARGONNE, pèlerinage. 780
SAUSSIER (le général) 394
SEDAN, monument commémoratif 139, 215, 674
— Inauguration du grand orgue au temple neuf. 466
— Souvenir de 1870 797
— Bernard Palissy à 934
SERMAIZE, le monument Carnot 671
SOCIÉTÉ Académique de l'Aube 129, 196, 299, 456, 531, 651, 912
SOCIÉTÉ AMICALE de la Marne, à Paris 381
SOCIÉTÉ d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne 762
SOCIÉTÉ littéraire et historique de la Brie. . . 298, 457, 910
SOMME-TOURBE, sépulture gauloise 543
— monnaies du Moyen-âge 681
TAINE, œuvre posthume. 558
— Carnets de voyage. 956
TRÉPAIL (les grottes de) 156
TROYES, dons au Musée 373, 534
— Potiers d'étain 801
UNE ENQUÊTE à Reims en 1574, par H JADART . .
URBAIN II, son centenaire à Saintes. 308
VAVRAY-LE-PETIT, restauration de l'église 679
VENTELAY, sépultures gallo-romaines. 221
VERTUS (le comté de) 649
VERZY, pèlerinage de St-Basle 377

VIN DE CHAMPAGNE 68, 79, 158, 313
— au Brésil. 399
VITRY-EN-PERTOIS, *Witriniacus*, Watrignéville, observations par M. H. MALLET 461
VITRY-LE-FRANÇOIS, monument commémoratif de la revue de 1891. 674
VOUZIERS, pont antique 680

BIBLIOGRAPHIE

Essoyes pendant la Révolution, par l'abbé Auguste PÉTEL. 54
Almanach-Annuaire de la Marne, l'Aisne et les Ardennes pour 1896 56
Sommaire de la Revue historique 57, 205, 372, 649
Sommaire de la Revue historique ardennaise . . 57, 205, 372, 521, 908
Sommaire de la Revue d'Ardenne et d'Argonne . 58, 206, 372, 455, 650, 521, 909
Le Théâtre des Tuileries sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, par Albert BABEAU 125
Biographie de M. l'abbé Hulot, par l'abbé E. BIGOT. . 203
Le Père Joseph et Richelieu, par G. FAGNIEZ 293
Mémoires de Mme de Chastenay, publiés par Alph. ROSEROT. 295
Une œuvre de P. P. Rubens, par ALVIN-BEAUMONT . . 296
Annuaire du département de la Marne 296
Saint Remi, évêque de Reims, par l'abbé HAUDECŒUR. . 370
Description de la basilique Saint-Remi, par l'abbé BUSSENOT 370
Album historique, par A. PARMENTIER. 370
De Reims à Paris par la Ferté-Milon, par Frédéric HENRIET 371
Le vin de Champagne, par N.-E. LEGRAND 371
Les Bénédictins de Saint-Maur, par l'abbé J.-B. VANEL . 447
Histoire de Lavannes, par COUSIN-HENRAT 453
La maison Couvert, à Reims 454
Saint Vincent de Paul dans le diocèse de Troyes, par l'abbé PRÉVOST 454
Notice sur l'abbaye de Longwé, par l'abbé HAIZEAUX . . 520
Vie de saint Remi, par l'abbé CERF. 520
Deux documents de 1230 *relatifs à Clairvaux* 646
En congé, par Marius SEPET 646
Mémoires du cardinal Consalvi. 647
Le livre d'or du diocèse de Reims (1870-1871), par l'abbé CERF. 648
Le domaine des Potées, par l'abbé PÉCHENART 760
Notice armoriale et généalogique sur la maison de Bouillon-la-Tour, par Stéphen LEROY 760

Les sceaux de l'ancienne Faculté de médecine de Reims, par le Dr Pol GOSSET. 907
Les associations des joueurs d'instruments de Troyes au XIIIe siècle, par Louis MORIN. 907

MARIAGES

Bregeaud (Henri-Amédée-Georges-Louis) et Mlle Marguerite Deullin 72
Bucquet (Dr) et Mlle Juliette Gandon. 387
Camion et Mlle David 471
Christin (Maurice) et Mlle Monique de Cramayel. . . 545
Courtois (Édouard) et Mlle Aline Wenz 314
Déhu (Dr Paul) et Mlle Thérèse Bessaignet 387
Didelot (baron G) et Mlle Marie-Louise de Bovet . . 222
Didier (Georges) et Mlle Marie Dondel 929
Donjon de Saint-Martin (Gabriel) et Mlle Madeleine Le Vavasseur 686
Dubois (François) et Mlle Louise Cavaignac 929
Dubois (Paul) et Mlle Geneviève Taine 470
Jacob (Charles) et Mlle Jane Lacordaire 143
Kervenerel (H. Jouan de) et Mlle Louise-Marie de La Lande de Calan 470
Lebas (Hubert) et Mlle Thérèse Sommer 387
Morel (Amédée-Ch.-André) et Mlle Isabelle Deville. . 928
Peltier (Paul) et Mlle Suzanne-Alice Jolly 928
Regel (René de) et Mlle Camille Thomas. 929
Riancey (baron Robert de) et Mlle de Villiers 685
Warnier (Henri) et Mlle Louise Maret 928
Werlé (vicomte) et Mlle Thérèse Deviolaine. 387

NÉCROLOGIE

Arateur (le T. C. frère) 905
Auban-Moët (Camille-Victor) 642
Audeville (André d') 290
Barat (Mme) 906
Barrois (l'abbé) 369
Bellonnet 202
Bertereau 120
Bertherand (Arthur) 51
Bertrand 369
Bitsch (Félix-Louis) 292
Bourgeois (l'abbé) 369
Brunelle (Gustave). 368

Bugg (Gustave-Adolphe-Jules) 519
Carrette (Mme) 906
Cauzé de Noyelles (le marquis du) 643
Chaillé (l'abbé) 202
Chaillieux (le capitaine) 200
Chariot (l'abbé) 369
Cheurlin (Ambroise) 292
Chevrillon, née Taine (Mme) 368
Chonet de Bollemont (Mme). 366
Colin (le Dr). 120
Compiègne (la marquise de). 50
Cottrez (Paul) 442
Coyon (l'abbé) 369
Cramaille (le R. P. Théophile-Magloire) 903
Croëse (l'abbé) 200
Danelle (Alfred). 292
Dauphinot (Adolphe) 904
Degois 644
Delmas (Mme René). 446
Demaison 366
Demaret (Paul), capitaine de cavalerie 645
Depréaux (le colonel). 49
Dervin (Louis) 645
Desessart (Alfred) 905
Desforges (Édouard-Alexis) 292
Des Portes (le contre-amiral Marie-Eugène) 443
Destonque (Eugène) 644
Detrau (l'abbé) 446
Devilli. 120
Dietz (David) 906
Drouet 367
Dubois-Leclerc 290
Du Bois du Tilleul (Alfred) 201
Énard (le chanoine) 759
Ernestine (la sœur). 120
Falot (le lieutenant-colonel). 640
Faynot (Léon) 119
Feillet-Pitatrie (le général) 52
Fizeau (Arm.-Hipp.-Louis) 758
Flye Sainte-Marie (Paul-Émile). 902
Fournier (le commandant) 129
Gandon. 906
Gillet-Hémar 906
Gillier (Louis-Marie-Émile) 446
Givelet (Edmond) 201
Glaesel (Frédéric) 644
Gosset (Émile) 903
Grand (le capitaine) 369

Greau (Julien) 644
Grignon (l'abbé). 53
Grison (Jules). 638
Grison (Léon) 905
Grosjean (le Docteur) 519
Groslevin l'abbé). 906
Guéguin (le lieutenant-colonel). 645
Guérin de Vaux 640
Guichard (Jules), sénateur 638
Guillaume. 291
Guyot (l'abbé). 446
Hanonnet de la Grange 446
Huyleville (la marquise d') 202
Irroy (Ernest) 641
Jacquier (Ernest). 759
Job (le général de) 441
Joppé (Mme) 759
Jouve (Louis) 640
Labeyrie 120
La Chevardière de la Grandville (le capitaine) . . . 290
La Fournière (Mme Louis de) 446
Lagroue (Mme), descendante de La Fontaine 292
Lambertye (la comtesse de) 442
Lamaze (le T.-C. Fr. Georges-Edouard). 53
Lantiome (Jules-Edmond) 638
Leriche (Pierre-Cyrille) 443
Lhuillier (le commandant). 446
Longnon (Mme Armand) 125
Lormet (le P. Louis) 759
Luton (Alfred) 367
Maignan (le cardinal) 120
Maillard (Paul), médecin. 292
Mannequin (Théodore). 53
Marchand (Alcime). 201
Mathieu (Emmanuel) 645
Manclerc (l'abbé Jacques-Eugène). 446
Menez (Victor) 442
Millet (l'abbé) 290
Millot (Rosalie), sœur Arsène 644
Moreau (Maxime-Frédéric) 643
Murat de l'Estang (le marquis de). 644
Nicaise (le Dr) 641
Nouvion (Victor-Arsène-Alexandre) 518
Papelart (Marie-Louise-Célestine), née Perrier . . . 638
Payard (Émile) 644
Peignot. 644
Percin (Henri). 53
Perrier 644

Philippe (Georges-Maurice) le capitaine 369
Pierrard (Léon). 369
Pinel (Gustave), peintre 519
Pinteville de Cernon (le baron de). 642
Pochet (Charles) 906
Poiffaut (Eugène) 366
Puiseux (l'abbé). 445
Quinquet de Monjour 905
Quittat (Louis-Sébastien) 292
Ragon 201
Raulin 446
Reiset (le commandant) 201
Remy (Charles) 119
Robert (Étienne) 759, 901
Robin (l'abbé), vicaire général de Troyes 519
Rouillaux (l'abbé) 369
Rouyer (l'abbé) 201
Ruinart de Brimont (le comte Ch.-Édouard) 442
Sarazin. 645
Say (Léon) 368
Simon, notaire honoraire. 518
Senet (le commandant) 446
Songy (le capitaine) 446
Tausserat (Antoine) 51
Tézenas (Hippolyte), sénateur 291
Thiébault (Adolphe), curé de Rigny 644
Thierry (Michel) 369
Tilloy 53
Tuot (Mme), centenaire 518
Varlet 53
Wachter (Georges). 53
Wendling, sculpteur. 444

BINDING SECT. MAR 10 1978

DC
611
C44R5
sér.2
t.8

Revue de Champagne et de Brie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY